HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

ROMANIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

38e ANNÉE. — 1909

np
101624
27/4/10.

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.38

ÉTUDES SUR *ALISCANS*

(*Suite et fin*)[1]

X

RÉSUMÉ DES PRÉCÉDENTS ARTICLES.

En terminant notre premier mémoire[2], nous avons dit que nous allions tâcher de montrer : 1° que l'emplacement de la bataille d'Aliscans est en Espagne ; 2° que le combat du *Covenant* n'est pas la bataille d'Aliscans ; 3° que le récit de la bataille au commencement d'*Aliscans* est fortement altéré ; 4° que les données sur la bataille dans *Foucon de Candie* sont les plus anciennes conservées en français ; 5° que Guillaume n'est pas parti d'Orange pour venir en aide à son neveu ; 6° que Bertran n'a pas pris part à la bataille, et que, par conséquent, il n'a pas été fait prisonnier ; 7° que Guillaume a tué Baudus, et qu'il lui a pris son cheval ; 8° qu'une fois rentré à Orange, Guillaume n'a pas quitté la ville, mais qu'il a envoyé un messager au roi ; 9° que Tibaut, et non pas Deramé, était le chef des Sarrasins dans les sources les plus anciennes ; 10° enfin, que là où *Aliscans* et les autres poèmes sont en désaccord, c'est plutôt à ces autres, et notamment à *Foucon de Candie*, qu'il faut s'adresser. Comme on le voit, la plupart des faits que nous espérons avoir démontrés se rapportent à la bataille dite d'Aliscans et aux événements qui en dérivent directement.

L'heureuse découverte de la *Chanson de Willame*[3] est venue trancher plusieurs de ces points d'une façon définitive. Dans les

---

1. Voir *Romania*, XXX, 184 ss. et XXXIV, 237 ss.
2. Voir *Romania*, XXX, 197.
3. Voir *Romania*, XXXII, 597.

ont déjà été discutés ici : par exemple, les numéros 1, 3, 4 [1], Afin de nous astreindre à un programme tant soit peu précis, nous allons commencer par parler des points qui n'ont pas encore été l'objet d'une discussion. C'est pourquoi nous ne discuterons pas le numéro 2 : que le combat du *Covenant* n'est pas la bataille d'Aliscans, ayant traité ailleurs cette question [2]. Disons en passant que les termes employés sous ce numéro ne rendent pas bien notre pensée, qui est que le combat du *Covenant* est la fusion de deux récits concernant deux batailles différentes, dont une est celle d'Aliscans.

Le cinquième point : que Guillaume n'est pas parti d'Orange pour venir en aide à Vivien, a trouvé sa solution définitive dans le *Willame*. Le vers 932 ne laisse guère de doute : *Li quons Willame ert a Barzelune* (cf. 931, 1082 ss. et 633, où *par la lune* doit être une erreur pour *Barzelune*) [3]. Notre héros est bien parti de Barcelone, et non pas d'Orange, en se rendant au champ de bataille.

Le sixième point : que Bertran n'a pas pris part à la bataille, et qu'il n'a pas été fait prisonnier trouve aussi sa confirmation dans la *Chanson de Willame*, rédaction *A* [4]. Bertran ne paraît pas avoir été à Barcelone, et il n'est pas parti avec son oncle, dont on dit, au moment de son départ : *Od lui n'ameine nul sun ami charnel* (1522). Si nous voyons Bertran nommé plus tard tout-à-coup entre les prisonniers (vv. 1720-25), c'est dans un passage où tout le monde reconnaîtra une altération postérieure et le raccommodage le plus grossier. En effet, ce passage cadre parfaitement avec la rédaction *B*, et ne peut venir que de là. *Foucon* représente ici une étape de la légende plus ancienne

---

1. Voir *Romania*, XXXIV, 237 ss.

2. *Origin of the Covenant Vivien*, dans les *University of Missouri Studies*, I, 1902. Dans cette étude, on tâche de montrer que le *Covenant* est le résultat de la fusion de deux chansons, dont la première racontait les *enfances* du héros, tandis que la seconde racontait sa mort.

3. Nous avons dit à plusieurs reprises, avant la découverte du *Willame*, que Guillaume est parti de Barcelone pour se rendre au champ de bataille : voir, par exemple, *Origin of the Covenant Vivien*, pp. 41, 50, 51.

4. Bertran manque aussi à la liste des prisonniers qu'offre le *Covenant* de Berne, fol. 10 r°. — Pour les rédactions *A* et *B* du *William*, voir *Romania*, XXXIV, 241-33.

que celle de *B*, et appuie le témoignage d'*A* ; car ce poème, quoique moins primitif qu'*A*, repose cependant sur les données d'*A*. Or, *Foucon* nous fait voir que Guillaume s'est rendu d'Orange à Barcelone afin de venir au secours de Vivien, laissant Bertran à Orange en compagnie de trois cents hommes malades et blessés. A son retour, après la défaite, il trouve que Bertran vient de quitter Orange : *Diex ! de Bertran mon neveu que n'est ça ! Encor n'a gaires qu'en douce France ala. S'il le puet faire, bien sai qu'il m'aidera*[1]. On envoie un messager pour annoncer aux amis de Guillaume sa défaite et la situation d'Orange. Le messager trouve Bertran, en compagnie de Gautier de Termes, au Puy-Sainte-Marie. Bertran lève une belle armée, et devient le véritable chef de l'expédition de secours.

Septième point : que Guillaume a tué Baudus et qu'il a pris son cheval. Dans *Aliscans*, Guillaume désarçonne Baudus et lui tue son cheval : *Ne veut ke l'aient Sarrazin ni Esclé* (v. 1529). Un seul vers (1534) annonce que les païens remontent Baudus, qui joue un rôle dans la suite du poème (vv. 5149 ss., 6822 ss.)[2]. M. Rolin a été le premier à avancer que la chanson fait ressusciter Baudus, et que, à l'origine, il a dû périr dans le duel avec Guillaume[3].

La découverte du *Willame* n'a pas apporté beaucoup de lumière à la question que nous examinons. Elle devient d'autant plus compliquée que le petit Guiot s'y trouve mêlé : partout où il paraît, les difficultés surgissent. Baudus n'est pas nommé dans la nouvelle chanson, ni dans la rédaction *A* ni dans *B*. Ceci n'est nullement étonnant, car ce héros appartient évidemment à *B*, dont le commencement a dû subir une reduc-

---

1. Ms. de Londres, Musée brit. Royal 20. D. XI, fol. 201 vo. La mention des hommes laissés à Orange est à comparer avec un vers du *Couronnement* du ms. de la Bibliothèque nat., fr. 1448, où Guillaume dit à sa femme au moment de son départ d'Orange : *Por Deu ces pri que me [illegible]* (fol. 211 vo). Ce passage et celui de *Foucon* contredisent les vv. 1623, 1624, 1940-1962, 2232-36 d'*Aliscans*, et les vv. 2242, 2384, 2387-97, 2486, 2521, 2527, 2580 du *Willame*, rédaction *B*.

2. Le poème a l'air de vouloir déguiser le fait que les Baudus de tous ces passages sont un seul et même homme.

3. Voir son édition de cette chanson (Leipzig, 1894), p. x.

tion par suite de son union avec *A*. Encore une remarque : le poème qui résulte de cette union (le *Willame* comme nous l'avons) renferme deux duels, presque pareils, de Guillaume ; en offrir un troisième, aurait certainement été excessif. Nous croyons cependant que la rédaction *B* comprenait originairement le duel avec Baudus, que ce héros a péri, et que Guillaume a pris son cheval. Voici la preuve.

Aux vv. 3357 ss. de la *Chanson de Willame* (rédaction *B*), Guillaume vient de rentrer chez lui après sa fuite héroïque de l'Archamp. Sa femme, entre autres choses, lui demande des nouvelles du petit Guiot, à qui elle avait donné le destrier d'Olivier (v. 2360). Il ressort de tout ce passage que Guiot, dans la partie de *B* qui est perdue, partait pour rejoindre son oncle, comme dans toutes les sources : le *Willame A*, *Foucon*, le *Covenant Vivien* [1] (dans ces deux derniers poèmes le petit frère de Vivien s'appelle Guichart au lieu de Gui ou Guiot). Dans *B* donc, Guiot a quitté sa tante monté sur un cheval qui avait appartenu à Olivier. Existe-t-il d'autres sources où elle s'informe de ce cheval ? Nous citons un passage inédit de *Foucon*, ms. de Boulogne. Guibourc dit à son mari, qui revient de l'Archamp :

« Sire G., or(e) sui molt effreé[e] !
« Ou est Ferant a la crupe trieulée ?
— En non Dieu, dame, la teste a il copée :
« Baudus l'ocist de soz moi en l'estrée,
« Mais li siens m'a bien manaide portée,
« Car gari m'a de la gent defaée [2] ».

Ce cheval Ferant, si l'on tient compte du témoignage du vers 2360 du *Willame*, ne peut être autre que le Ferant du grand Olivier dont parlent plusieurs mss. de la *Chanson de Roland* [3].

---

1. Sauf dans le *Covenant* de Boulogne, où il part avec son oncle : fol. 90 v°.
2. Ms de Boulogne, fol. 209 r°.
3. Voir *Das Altfranzösische Rolandslied, Text von Châteauroux und Venedig*, pp. 333, 373, 383, 387, 390 ; et *Das Altfranzösische Rolandslied, Text von Paris, Cambridge, Lyon*, pp. 12, 103, 270-72, 310, 311, 319, 320, 324, 326 ; cf. *Fierabras*, pp. 8, 21-23, 34. Les qualités remarquables du cheval d'Olivier sont mentionnées à la p. 383 du *Roland* de Châteauroux et de Venise. Notons en passant que le cheval d'Aerofle possède des qualités semblables, selon

Il y est dit que ce cheval remarquable fut capturé par Olivier devant Cordres, et présenté par lui à son père, Renier de Gênes. *Foucon* raconte tout au long le duel, dans lequel effectivement Baudus tue le cheval de son adversaire. Guillaume y tue Baudus, et se sauve sur son cheval. Dans aucune source, si ce n'est dans le *Willame A*, Guillaume ne revient de l'Archamp monté sur son propre cheval. Encore ici, l'état fragmentaire de cette rédaction empêche de savoir avec certitude si notre héros ne perdait pas ici aussi sa monture. Il nous semble clair que dans la rédaction *B* du *Willame*, comme dans *Foucon*, le petit frère de Vivien est parti sur un cheval, Ferant, qui avait été à Olivier; qu'il prête ce cheval à son oncle dans la bataille, que Baudus, en luttant contre Guillaume, tue Ferant, et que Guillaume se sauve sur le cheval de son adversaire. Nous croyons aussi que Guillaume a tué Baudus. L'épisode de Baudus dans *Aliscans*, qui compte 124 vers, est des plus importants. Il serait sans exemple que l'adversaire de Guillaume échappât dans un tel combat, même si le Sarrasin ne tuait pas le cheval tant aimé de Guibourc. Étant données toutes les circonstances, il est incroyable que Baudus échappe. Enfin, il y a le témoignage fort respectable de *Foucon de Candie*. Cette chanson débute avec la fuite de Guillaume après la défaite de l'Archamp, et consacre environ deux cents vers à cette fuite. La mention de Baudus commence dès le neuvième vers : *Devant l'enchauce Baudus li filz Aquin*, et l'épisode dure jusqu'au vers 112 : c'est assez pour en dire d'importance; Baudus poursuit Guillaume avec une haine toute spéciale, et finit par lui tuer son cheval. Il périt cependant par la main du chrétien, qui s'approprie son cheval.

Le récit des *Nerbonesi* suit d'assez près celui de *Foucon*, seulement il remonte plus haut, et renferme la mort, par la main de Guillaume, du père de Baudus [1]. La prose italienne raconte que

---

le ms. *d* d'*Aliscans* (variantes à la suite du v. 12[illegible]), et que [illegible] celui que monte Guillaume se sont connus [illegible] intéressante et qui peut être fort ancienne, vues la valeur [illegible] ms. *d*.

1. Tome II, p. 165 ss. Dans plusieurs passages de la suite de Guillaume, comme souvent ailleurs, on peut deviner à travers le texte italien, l'assonance de l'original français. Entre les traits communs aux trois [illegible]

Baudus trouve le corps de son père, et qu'on lui dit qui l'a tué : de là, la haine féroce avec laquelle il poursuit Guillaume, haine qui se fait voir clairement dans les vers 9112 de *Foucon*.- Une lecture attentive de ce poème, d'*Aliscans* et des *Nerbonesi* ne peut guère manquer de laisser la conviction que Guillaume a tué le père de Baudus. Encore un point : *Foucon* et les *Nerbonesi* nous font voir que, si, au vers 1410 d'*Aliscans*, on s'adresse à Baudus plutôt qu'à un autre, c'est qu'il a une vengeance toute spéciale à tirer du héros chrétien. Une chose qui surprend, c'est que les deux mss. des *Nerbonesi* ne donnent pas le même nom au père de Baudus : le manuscrit de la Magliabechiana le nomme *Archillo* (qui doit être le français *Alderufe* ou *Aerofle*), tandis que celui de la Riccardiana porte *Acchin* (le français *Aquin*). Si l'on devait choisir entre ces deux noms, il faudrait se décider en faveur d'Acchin. En effet, nous savons, depuis la découverte de la *Chanson de Willame*, que l'Alderufe de la rédaction *B* du *Willame* et l'Aerofle d'*Aliscans* ne sont qu'un simple nom : le vrai Alderufe a péri par la main de Vivien dans une guerre en Catalogne qui a précédé celle de l'Archamp [1]. Il paraît que l'épisode d'Alderufe dans *B* remplace tout simplement celui de Deramé de la rédaction *A* [2]. L'Alderufe de *B* et l'Aerofle d'*Aliscans* ne peuvent donc pas être anciens. *Foucon de Candie*, qui représente une étape de la légende de l'Archamp plus ancienne que celle de la rédaction *B* du *Willame*, ne connaît pas le nom d'Aerofle. Il suit de cette longue discussion que ce ne peut pas être sur le cheval d'Aerofle que Guillaume se sauve dans les sources dont vient *Aliscans*.

Huitième point : qu'une fois rentré à Orange, Guillaume n'a pas quitté la ville, mais qu'il a envoyé un messager au roi.

Aliscans et les *Nerbonesi*), on remarquera le nuage qui cache la fuite du héros chrétien : voir *Foucon : Lieve une nue qui le jor fet troubler. Lors se departent Sarrasin et Escler* (ms. de Londres, vv. 48, 49); cf. *Aliscans*, 679, 680 et 611, 612, et les *Nerbonesi*, II, p. 169 : « Piacque a Dio ch' una nebbia folta si levò, e coperse tutto quello paese, per modo che' Saraini lo perderono di veduta. » Même passage dans les *Nerbonesi* selon le codex 18, Pl. XLIII de la Bib. Laurentianne, fol. 62 r°.

1. *Willame*, vv. 376, 636, 641.
2. Cf. *Modern Philology*, III, pp. 220-22.

Notre conviction est que c'est *Foucon de Candie* et non pas *Aliscans* qui a conservé le cadre primitif des événements. Un examen récent de plusieurs manuscrits de *Foucon* n'a fait que nous confirmer dans cette conviction. Il reste dorénavant acquis que les auteurs de cette chanson, surtout dans sa première partie, étaient bien au courant des légendes anciennes.

Il paraît probable, depuis la découverte de la *Chanson de Willame*, que le poème « primitif » ne renfermait aucune expédition à la cour. Plus on lit la rédaction *A*, plus on voit qu'elle tire à sa fin aux vers 1879-1979 : le dénouement est arrivé ; Deramé a péri, les chrétiens sont vainqueurs. La victoire est due aux renforts que Guibourc avait préparés, à la prouesse de Guillaume, et, surtout, à l'aide de Guiot. Mais, si telle a été la conclusion de la chanson « primitive », on n'a pas tardé à l'altérer. Le petit poème ancien qui se reflète encore dans les premiers 1979 vers du *Willame*, après une période de remaniements inévitables, se fond avec une autre chanson, le *Renoart*, dont il adopte le dénouement. Or, tout indique que, dans le *Renoart*, c'était à la cour que Guillaume rencontrait le jeune Renoart, ce qui, à la rigueur, suffirait à expliquer le voyage de Guillaume à la cour dans la rédaction *B* du *Willame* et dans *Aliscans*. Faut-il placer entre *A*, où personne ne se rend à la cour, et *B*, où Guillaume lui-même y va, une étape où un autre que lui faisait ce voyage ? Est-il à croire que *Foucon*, en faisant envoyer au roi un messager [1], a suivi une tradition établie, ou ce fait n'est-il qu'une invention des auteurs de cette chanson ? Question délicate qu'on ne peut encore résoudre d'une façon absolue. Nous inclinons à croire cependant à l'existence d'une étape intermédiaire, non seulement à cause de l'autorité qui s'attache aux données de *Foucon*, mais aussi à cause de certains détails d'*Aliscans*, par exemple le départ de Guillaume de la ville et son retour [2].

---

1. Ce messager s'appelle Gerart de Danemarche, [illegible] d'Ogier [illegible] ce messager, Bertran et les autres apprennent les mauvaises nouvelles, et se rendent à la cour. Tarbé, dans son édition tronquée de *Foucon* [illegible] sages intéressants au sujet de l'ambassade de Gerart. Entre le huitième et le neuvième vers, Tarbé omet environ 375 vers de la plus grande valeur.

2. Nous avons montré ailleurs l'invraisemblance du départ et du retour du héros : Voir le *Messager in Aliscans*, dans les *Romanic Studies* [illegible]

Neuvième point : que Tibaut et non pas Deramé, était le chef des Sarrasins dans les sources les plus anciennes. Le *Willame* montre ici que nous nous sommes trompés. Les premiers vers de la chanson l'indiquent, et pareillement le passage (665-75) où Vivien raconte la grande bataille *De suz Orenge de Tedbald l'Esturman*. Il se vante de l'avoir tué de sa propre main [1].

Dixième point : que là où *Aliscans* et les autres poèmes sont en désaccord, ce n'est pas à *Aliscans* qu'il faut demander la légende la plus ancienne, mais plutôt à ces poèmes, surtout à *Foucon de Candie*. Cela ne sera guère contesté, surtout si on considère le témoignage que nous apporte la *Chanson de Willame*. Pour ce qui en est de *Foucon*, le jour où ce poème sera publié, on constatera qu'il renferme un grand nombre de traits anciens, dont voici quelques-uns pris au hasard. Guillaume est allé d'Orange à Barcelone, d'où il s'est rendu à l'Archamp [2]. Vivien meurt en Espagne, dans le voisinage de Tortose [3]. Trois neveux seulement ont été pris dans la bataille : Guichart, Gerart et Gui [4]. Guillaume les a vu prendre : cf. le *Willame*, vv. 1720-24, 2070-77, 2345-53, 2362-67, 2373, 2374 [5]. Guibourc a habité Barcelone [6]. « Celui de Berry », — c'est-à-dire Tedbalt de Berry ou de Bourges — est responsable des malheurs des enfants de Beuve [7]. Le frère de Vivien est le filleul qui doit hériter

---

and Lit., V, 1896. On pourrait appuyer notre thèse de plusieurs arguments nouveaux.

1. M. A. Jeanroy a compris il y a longtemps que Tibaut ne devrait jouer aucun rôle dans *Aliscans* : voir *Romania*, XXVI, 15, note 1.

2. Voir *Foucon*, ms. fr. 25518 de la Bibliothèque nationale, fonds français, fol. 9 r°, fol. 36 r°; ms. de Londres, fol. 262 v° et 267 v°; ms. de Venise, fol. 11 r°.

3. Ms. fr. 25518, fol. 149 r°; ms. de Boulogne, fol. 274 r°; ms. de Londres, fol. 293 r°; ms. de Stockholm, fol. 77 v°; le passage se trouve aussi dans le ms. de Venise.

4. Ms. fr. 25518, fol. 3 r°, fol. 9 r°; ms. de Londres, fol. 261 v°, 262 r°, 262 v°; ms. de Venise, fol. 2 r°.

5. Ms. de Londres, fol. 262 r° : *Tous .iij. les vis loier en une barge.*

6. Ms. de Boulogne, fol. 211 r° : on y lit à son sujet : *A Bargelune estoit sa tresorie, Et a Orenge .T. d'Esclavounie. Tot l'ot Guibort en la soie baillie.*

7. Ms. fr. 25518, fol. 11 r°; cf. ms. de Londres, fol. 262 v°.

des terres de Guillaume[1]. On doit reconnaître comme très ancien le tableau géographique que présente *Foucon* pour les événements qui sont censés avoir précédé son action. On voit que la conquête de la Catalogne par les Chrétiens est suivie d'une expédition de revanche des Sarrasins, expédition qui trouve son point culminant dans la bataille de l'Archamp. La chanson suit une tradition ancienne en donnant une large place aux enfants de Beuve. *Foucon* connait la légende qui fait de Vivien le fils d'une sœur de Guillaume[2]. L'absence d'Aerofle se trouve justifiée par le *Willame A*, comme aussi l'absence de la scène du portier (cf. *Aliscans*, vv. 1570-1762)[3]. *Foucon* renferme plusieurs mentions d'expéditions précédentes de Guillaume en Espagne. Louis lui dit, par exemple :

> Molt avez fait ma terre afleboier,
> Mise en m'onnor mainte veve moullier,
> Dont les seignors avez fait detrenchier
> Que vous menastes en Espaigne ostoier.
> Ce sachiez bien, molt m'en doit anoier[4] !

Si l'on peut se fier aux données de la première partie du *Willame*, l'Espagne doit avoir été considérée comme théâtre des exploits de notre héros, plus anciennement qu'Orange. *Foucon* connaît les faits mentionnés dans le passage remarquable du *Willame*, 2509-20, sauf, bien entendu, l'emprisonnement de Bertran. Le poème nomme le cheval Ferant, qui, comme nous venons de le voir, doit être le cheval d'Olivier, cité au vers

---

1. Ms. fr. 25518, fol. 6 v°; ms. de Londres, fol. 262 r°. Voir un passage intéressant, *Nerbonesi*, II, p. 375 ; cf. cependant pp. 547 et 621.

2. Ms. de Boulogne, fol. 274 r°; ms. fr. 25518, fol. 149 r°, et 150 v°; ms. de Londres, fol. 293 r° et 293 v°; ms. de Stockholm, fol. 77 v° et 79 r°; de même, dans le ms. de Venise. Il faut ajouter que le poème connaît aussi la légende qui faisait de Garin le père de Vivien, car nous trouvons Guichart mentionné comme fils de Guerin d'Anseüne, ms. fr. 774 de la Bibliothèque nationale, fol. 117 r°.

3. Nous n'avons jamais cru cette scène primitive : voir le *Messenger in Aliscans*.

4. Ms. de Londres, fol. 281 r°. Ces vers sont à comparer avec *Aliscans*, 2695-99, qui ne cadrent pas bien avec ce que nous [illegible] *Enfances Vivien*, 3091 et ss.

2360 du *Willame*. Enfin, *Foucon de Candie* semble avoir connu le long siège d'Orange, quoique ses auteurs aient mis en scène Tibaut, mort, comme nous le savons, à la fin du siège [1]. Nous fondons notre assertion principalement sur le fait que *Foucon* suit les *Nerbonesi*, en donnant pour morts plusieurs des fils d'Aymeri : Aïmer, Garin et Guibelin [2]. Tibaut s'y vante plusieurs fois d'avoir tué bon nombre de héros de la famille d'Aymeri, et Guillaume dit dans un passage qu'il lui a tué *freres, neveuz et riche baronie* [3].

En discutant ces dix points, nous avons eu à mentionner plusieurs changements apportés à la légende ancienne, mais il s'en faut de beaucoup que ce soient les seuls. On n'a qu'à comparer les rédactions *A* et *B* de la *Chanson de Willame* pour se rendre compte de la distance qui sépare deux versions cependant très apparentées. La distance devient beaucoup plus grande quand on passe de la rédaction *A* à *Aliscans*. Les différences y sont tellement considérables, — parfois même fondamentales — qu'on ne peut guère espérer les expliquer toutes.

XI

ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT *ALISCANS*.

Presque tout ce que nous avons dit jusqu'ici se rapporte aux vers 1-1570 d'*Aliscans*, c'est-à-dire à ce qui précède l'arrivée de Guillaume à Orange. Cette partie du poème semble être la plus ancienne, c'est celle qui offre le plus de problèmes attrayants. Quoique nous ayons eu en vue cette partie ancienne plutôt que

---

1. Voir *Willame*, v. 675 : *iloec li ocis Tedbalt l'Esturman*

2. Hernaut paraît dans le commencement de *Foucon*, ms. de Londres : fol. 263 r°; fol. 267 v°; fol. 268 r°. Le nom *Hernauz* se trouve dans le ms. de Stockholm, fol. 115 r°, mais c'est peut-être une erreur. Nous n'avons pas relevé le nom d'Hernaut dans les autres mss. Selon les *Nerbonesi*, II, 283, il périt par la main de Tibaut devant Orange (la bataille dont il s'agit est une des péripéties de la guerre que chante *Foucon*). Selon la prose italienne, les quatre frères mentionnés ci-dessus meurent par la main de Tibaut. Sur Hernaut, cf. *Romania*, XXX, 194, note.

3. Ms. fr. 25518, fol. 139 r°.

le reste de la chanson, il nous sera permis d'exposer ici notre opinion sur le poème en général.

Aliscans a été formé par la fusion de sources à l'origine indépendantes. Toute étude sérieuse de la chanson doit remonter au *Willame*, poème qui renferme deux rédactions des mêmes événements. La rédaction *A* est la source la plus ancienne qui existe, quoiqu'elle montre des signes de remaniement. Il n'en est pas de même pour la rédaction *B*, car deux autres monuments, *Foucon de Candie* et les *Storie Nerbonesi*, laissent voir un état de la légende qui doit se placer entre celui d'*A* et celui de *B* [1]. *B* diffère des précédents états en ceci qu'il nous fait connaître une continuation de la vieille chanson soudée avec une chanson indépendante, qu'on peut appeler le *Renoart*. De ce « nouveau » poème, ainsi composé, descend en droite ligne *Aliscans*, qui peut avoir été composé trois quarts de siècle environ après la rédaction *B*. La chanson, ayant pénétré de bonne heure en Angleterre, y a été bientôt isolée du mouvement cyclique, et n'a pas suivi le développement normal de la *Chanson de Guillaume* en France. Celle-ci, au contraire, se développa d'une façon régulière, et arriva à la forme définitive qu'elle revêt dans *Aliscans*. Le trait le plus saillant de ce passage de *B* à *Aliscans*, est, selon nous, l'incorporation de plusieurs épisodes d'une chanson perdue, le *Siège d'Orange*, de sorte qu'on peut dire qu'*Aliscans* tire son origine d'au moins trois sources différentes : la *Chanson de Guillaume*, le *Renoart* et le *Siège d'Orange*.

Quels sont les indices qui font croire à l'existence d'un poème sur le siège d'Orange ? D'abord le fait que Guillaume prend à Tibaut Orange et sa femme semble demander une expédition de revanche de la part de celui-ci. Une expédition de cette nature est clairement annoncée aux vers 1255-1323 de la *Prise d'Orange* [2]. Les vers 4106-4107 de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, où l'on encourage les assiégés en leur rappelant

---

1. Voir ici même, t. XXXIV, p. 201 ss., le chapitre [illegible] de la légende.

2. Naturellement il ne faut pas tenir compte des vers de remplissage dans la *Prise* du ms. de Berne, vers que M. A. Eichner a [illegible] *Studien über die Prise d'Orange* (cf. *Romania*, XXXVI, 1907).

l'exemple de Guillaume au siège d'Orange, peuvent être invoqués aussi en faveur de notre thèse [1]. Il y a dans la *Vita Guilelmi* des traits qui ne cadrent pas avec les événements contés dans les poèmes, et qui peuvent bien se rapporter aux malheurs d'un siège ; on dit de Guillaume, après avoir mentionné la prise d'Orange : « postea et in ea et pro ea multos et longos ab hostibus labores pertulerit [2]. » Bertrand de Born le fils raconte que Louis a délivré Guillaume à Orange quand Tibaut l'avait fait assiéger [3]. Il y a un récit d'un long siège d'Orange dans les *Nerbonesi* [4] : Tibaut vient pour reprendre Orange et Orable. Bertran est le vrai héros du siège ; c'est lui qui tue Arpin dans un combat singulier, et qui se rend en France pour chercher des secours. En plaidant la cause de son oncle devant la cour, il s'irrite contre un baron qui s'oppose à ce que l'on aide Guillaume, et le tue ; il se sauve, et se rend en Espagne, afin d'avertir Aïmer de la situation critique d'Orange. En Espagne, il se joint à l'armée d'Aïmer, qui réussit à délivrer Vivien, assiégé. Après cette délivrance, tout le monde vient à Pietrafitta, où Bertran avait prié les amis de Guillaume de réunir leurs forces. Louis est là, et il fait Aïmer capitaine de l'armée qui se met en marche pour Orange. Suit une série de batailles autour de la ville dans laquelle Bertran et Vivien réussissent à pénétrer avec un convoi de bêtes de somme chargées de provisions. La victoire se décide en faveur des Chrétiens, grâce surtout aux prouesses de Vivien, qui blesse Tibaut, tout en étant lui-même blessé. La victoire a coûté cher, car Garin, Guibelin et Aïmer meurent par la main de Tibaut. Plusieurs épisodes de ce récit sont appuyés par des textes de sources différentes. Le *Willame* (vv. 665-77) parle *de la bataille grant De suz Orenge de Tedbald l'Esturman*. Vivien dit qu'il est venu à cette bataille en compagnie de son oncle Bernard et de Bertran, qui conduisaient la division des Normands ; qu'il a gagné la bataille pour

---

1. Éd. P. Meyer, Paris, 1875-79. Voici les deux vv. souvent cités : « Senhors, remembre vos Guilhelmet al cort nes, Co al seti d'Aurenca suffri tans desturbiers. »

2. *Acta Sanctorum*, mai, t. VI, p. 812.

3. Voir Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, II, p 190.

4. I, pp. 416-518.

son oncle Guillaume et qu'il y a tué Tedbald [1]. Ces vers précieux indiquent évidemment une version plus ancienne que celle des *Nerbonesi*. Il y a dans le *Siège de Barbastre* plusieurs passages qui semblent bien renfermer des souvenirs fort anciens [2]. Beuve, qui est assiégé dans Barbastre, mande ses frères, en leur rappelant des services passés. Voici ce qu'il fait dire à Guillaume :

Et Guillaume me dites, lou marchis alosé,
Q'il me vigne secore a trestout son barné,
Ansin con ge fis lui en la bone cité,
Cant rois Tibaus l'asist par sa grant poesté.
Je conqis les somiers qi portoient lou blé,
Lou vin et lou bescuit et les bacons salés.
Par Bertran li tramis dedens la fermeté.
Illoques lo vi ge si de fain atiré,
C' a poines out les levres et les dens desseré.
A .j. cotel tranchant que l'an m'ot aporté,
Lou pain et l'eve teve ens el cors li colé.
A[i]ns qu'il ovrist les lievres, ne q'il aüst parlé,
Li oi ge grant bien fait, ce sout de verité [3].

Ces vers confirment le récit des *Nerbonesi*, et, jusqu'à un certain point, celui de la *Chanson de Willame* (vv. 665-75). *Foucon de Candie* montre par plusieurs traits une certaine connaissance, un peu vague, d'un siège d'Orange semblable à celui que les *Nerbonesi* nous présentent. Le poète sait, par exemple, que plusieurs frères de Guillaume ont péri par la main de Tibaut [4], et que Louis a acquis Orange pour Guil-

---

1. Il y a plusieurs passages qui mentionnent Bertran ou Bernart et les Normans. *Foucon* dit, par exemple, que Bertran envoie chercher des hommes jusqu'en Normandie, afin de secourir Orange, assiégée après la mort de Vivien : voir *Foucon*, ms. de Londres, fol. 262 v°; cf. *Nerbonesi*, II, p. 189.

2. Par exemple, le messager doit rappeler à Hernaut la situation à Gironde (Girone) : *Cant assis vos i orent li fil Borel tos .xi.* (ms. fr. 1448 de la Bibliothèque Nationale, fol. 134 r°). Cf. *Willame*, 374-77, 634-42, et le *Fragment de la Haye*.

3. Voir B. N. fr. 1448, fol. 131 r° (le messager répète ces détails au fol. 133 v°), et fr. 24369, fol. 136 r°.

4. Voir ms. fr. 25518, fol. 139 r°; le même ms., fol. 58 r°, nomme les trois fils d'Aymeri qui sont en vie : Guillaume, Bernart et Beuve (nous avons déjà commenté la mort d'Hernaut). La chanson parle souvent des [illegible]

laume[1]. On y trouve un autre passage où il est question du siège d' « Orange ou l'ost sist si lonc tens »[2]. Le texte dit qu'à ce siège Bertran surpassa tous les autres héros. Il y a un passage bien connu du *Charroi* où Louis promet à Guillaume *un secors en vij anz*, si les Sarrasins l'attaquent (vv. 586-92). Ces vers indiquent clairement l'existence d'un poème ou d'un épisode dans lequel notre héros recevait effectivement un tel secours, et ils paraissent viser le *Siège d'Orange*. Selon les *Nerbonesi*, le siège dure sept ans, fait dont il ne faut pas tirer de conclusion trop rigoureuse, ce nombre étant souvent de pure convention. Il y a un passage dans les *Enfances Vivien* qui paraît être imité d'une scène dans le *Siège* : le jeune Bertran tue le sénéchal du roi, parce qu'il s'oppose à l'expédition qui doit délivrer Vivien (vv. 2783-2829). Plusieurs mss. font dire au roi qu'autrefois Bertran lui avait tué de même son despensier (2844-2845)[3]. Cette mention doit se rapporter à l'épisode déjà cité du *Siège* où Bertran tue un homme de la cour devant le roi.

---

infligées aux Narbonnais par Tibaut et ses amis : ms. fr. 774, fol. 129 v°, etc. Tibaut dit (ms. de Londres, fol. 270 r°, et ms. fr. 25518, fol. 51 r°) que Guillaume est fou de faire la guerre après avoir perdu tout son lignage, entre les autres Vivien, le plus brave ; il ne lui reste plus maintenant que des enfants : *poi i a des chenus*. Dans un autre passage, on annonce, par erreur, que Tibaut est mort, lui qui avait plusieurs fois mis à mal le lignage d'Aymeri ; le texte continue :

« Sire .G. dist Loöys le ber,
« Mors est li rois qi tant vus seult pener,
« Et de voz armes traveiller et lasser,
« Plusors foiées m'a fet a vus meller. »

(Ms. 774, fol. 129 r°.)

Ce dernier vers doit se rapporter à des querelles amenées par le refus du roi de secourir Guillaume dans le midi. Le *Siège* a dû offrir une de ces scènes violentes.

1. Ce passage est donné par Tarbé dans son édition de *Foucon*, p. 145.

2. Voir l'édition de Tarbé, p. 107. Il s'agit de l'ost des Sarrasins.

3. Dans les *Nerbonesi*, I, p. 460, celui que tue Bertran s'appelle Giulimieri ou Guelmier. Il y a bien des années, avant d'avoir lu les *Enfances*, nous nous sommes essayé à reconstituer l'assonance des originaux français supposés d'un bon nombre de passages des *Nerbonesi* ; pour celui-ci nous avons deviné une laisse en *-ier*, qui, en effet, irait bien avec le mot *despensier*.

Parmi les témoignages français qui appuient d'une façon ou d'une autre le récit du siège dans les *Nerbonesi*, il convient de nommer le ms. du *Covenant* de Boulogne et celui de la Bibliothèque nationale, fr. 1448, tous deux manuscrits de valeur. Le roman italien annonce que Vivien, Guillaume, Bertran et d'autres vont conquérir l'Aragon [1]. Suit le récit de cette conquête [2]. Parmi les noms des villes prises se trouvent : Perpignano ou Propignano, Barcelona et Tortosa [3]. Cette conquête est suivie d'une expédition sarrasine, qui coûte la vie à Vivien Le *Covendnt* du ms. de Boulogne raconte la même conquête : Vivien et les siens (Guillaume et Bertran restent à Orange) prennent Barcelone, Portpaillart, Balesgués et Tortelose [4]. Enfin, le ms. fr. 1448, connaît la même tradition, mais sous une forme plus voisine de celle des *Nerbonesi* : Vivien, enserré dans l'Archant, dit à ses hommes que, s'ils peuvent pénétrer dans un château [5], ils pourront y attendre que Guillaume revienne, et avec lui Bertran, Gautier de Termes, Gaudin et Hunaut *qui ont refourbi leurs heaumes à Orange* [6]. Bertran de Born, le fils, parle d'une expédition de secours dans laquelle Louis a délivré Guillaume assiégé dans Orange par Tibaut [7].

Enfin, il y a, suivant nous, plusieurs traces du *Siège d'Orange* dans *Aliscans*. Certaines divergences entre la *Chanson de Guillaume*, à partir du v. 2421 environ, et les passages correspondants d'*Aliscans*, semblent dues à des emprunts faits au *Siège*. Par exemple, les adieux de Guibourc et de Guillaume, qui manquent dans la *Chanson de Willame*, viennent des adieux plus touchants et plus beaux de Guibourc et de Bertran dans

---

1. *Nerbonesi*, I, pp. 516-18.

2. II, pp. 91-143. Les pages 1-90 offrent une autre version, fort [illegible] des mêmes événements.

3. L'auteur voit dans Portpaillart de l'original la ville de Perpignan.

4. Ms. de Boulogne, fol. 82 v°.

5. Cf. les vv. 736-43 du *Covenant*, édition de Jonckbloet.

6. De ces héros, aucun ne reste avec Vivien selon le roman italien. La conquête finie, Guillaume et Bertran, et sans doute d'autres Narbonnais, se sont rendus à Orange. Pour le passage du ms. 1448, voir fol. 208 v°.

7. Voir Jonckbloet : *Guillaume d'Orange*, 1854, II, p. [illegible] chercherait en vain ailleurs que dans les *Nerbonesi* un récit où Louis vient pour délivrer Guillaume, assiégé par Tibaut à Orange.

le *Siège*[1]. Selon le récit italien du *Siège*, la ville est assiégée depuis plus de six ans ; le peu d'hommes qui restent n'ont que la peau sur les os ; on place aux créneaux les armures des morts pour tromper l'ennemi [2]. Bertran va tâcher de sortir de la ville afin d'amener du secours. Son oncle lui donne les dernières instructions. Sa tante lui dit : « O Bertran, quand tu sera parmi ces nobles barons, tu ne te souviendras plus de nous ! » Et le jeune Bertran lui fait le vœu que nous admirons tous dans *Aliscans*, vœu qui convient mieux au caractère et à l'âge du neveu qu'à ceux de l'oncle. On remarquera aussi la large place qu'y occupe la question des vivres : on meurt de faim dans Orange, mais Bertran, qui va se rendre en France, *la terre asasée*, ne mangera guère mieux que les amis qui resteront dans la ville. Toutes ces mentions de nourriture perdent de leur force dans *Aliscans*, où personne ne souffre encore de faim, et où l'on vient de recevoir des provisions (v. 1756)[3]. Nous allons passer en revue aussi sommairement que possible plusieurs autres cas où nous croyons voir dans *Aliscans* des traces du *Siège* perdu.

Les vers 1149-53 d'*Aliscans* renvoient à la *Prise d'Orange* et

---

1. Voir *Aliscans*, 1969-2003 et les *Nerbonesi*, I, p. 444.

2. Le *Willehàlm*, qui est une traduction de notre *Aliscans*, mentionne l'épisode des armures des morts, III, 17-25, fait que nous citons à l'appui de notre thèse.

3. Le fait même du départ de Guillaume comme dans *Aliscans* est infirmé par le témoignage de *Foucon*, qui est de grand poids. Selon cette chanson, Guillaume n'a pas quitté la ville, mais a envoyé un messager pour demander du secours. Faut-il interpréter dans le sens de *Foucon* un passage du *Covenant* de Berne, où ce ms. donne un résumé de la défaite et de la fuite de notre héros ?

> Molt fu dolans Guillaumes, ce savons,
> Quant il s'en vint fuiant a esporon,
> Ferant d'espee par ire et par tençon,
> Droit a Orenge, son plus mestre dognon.
> Iluec l'asisent li Sarrasin felon.
>
> (Ms. de Berne, fol. 10 r°.)

Malgré le vague regrettable du dernier vers, on serait porté à dire qu'il s'agit d'un siège où Guillaume est bien présent dans la ville, et non d'un siège où il quitte Orange dès la nuit de son arrivée (*Aliscans*, v. 2043).

au *Siège* : on dit à Guillaume qu'il ne pourra jamais revenir à Guibourc, la « putain », qui avait honi Tibaut, et qui l'avait fait fuir du pays et quitter Orange[1]. La fuite de Tibaut a dû être racontée dans les remaniements du *Siège* original.

Aux vers 1643[c] et 1643[d], de l'édition de Halle, Guibourc demande à voir la cicatrice d'une blessure que Guillaume a reçue de la main de Tibaut[2]. Le *Willame*, au même endroit (vv. 2309-2311), parle de cette blessure que Guillaume a reçue *De la bataille rei Tedbald l'Escler*. La bataille du roi Tibaut ne peut guère signifier autre chose que la grande bataille sous les murs d'Orange, déjà mentionnée aux vers 665-75, bataille où le roi sarrasin trouvait la mort dans le récit original. Cette bataille est celle de la fin du *Siège*.

Le départ de Guillaume de la ville assiégée et son voyage à la

---

1. Après le v. 1153, le ms. 2494 de la Bibl. nat. porte *Et* [illegible] *cier et foir* ; le ms. de Berne a le même vers (*tiere, cacier et dessaisir*) ; le ms. de Venise a aussi (*cacier et saisir*), variantes qui manquent à l'édition de Halle.

Tibaut admet plusieurs fois dans *Foucon* que Guillaume l'a vaincu et chassé. Il dit cependant qu'il s'est vengé en tuant Vivien et bien des autres. Voir, par exemple, ms. fr. 25518, fol. 108 r° : *Je ne di mie n'ai ele* [illegible] *Guillaume desconfiz et chaciez*, etc.

Pour la fuite de Tibaut, le *Covenant* de Berne [illegible] souvenir vague. Ce ms., assurément un des plus originaux, raconte les événements qui ont précédé l'expédition victorieuse contre Vivien : comment Guillaume a demandé à Louis : *Toute la tiere au roi Tiebaut de Frise* ; comment il la conquit et tint Guibourc. Alors le texte continue :

> Tiebaus d'Arabe, quant fu desbaretés.
> Honte ot et duel, maris fu et irés.
> Outre la mer est li turs passés ;
> A l'amiral de Cordes s'est clamés.
> Il ert ses oncles, formeut l'en a pesé.
>
> (fol. 10 r°.)

Quand le récit des *Nerbonesi* reprend Tibaut après sa défaite au siège d'Orange, nous le voyons, comme ici, se plaindre auprès de son oncle, « l'almansore di Cordoas » (t. II, pp. 146-48). Cf. aussi I, 418, 419.

2. La variante donnée pour le premier de ces vv. par l'édition de Halle devrait porter *sou* au lieu de *sot* ; le second de [illegible] ms. fr. 2494 : *Quen la bataille li fist T.* [illegible] l'édition de Halle.

cour diffèrent sensiblement dans le *Willame* et dans son dérivé. Dans la première de ces chansons, le héros quitte Orange sans aucune difficulté, quoique la ville soit déjà investie par les Sarrasins. Ce qui est plus singulier, il emmène avec lui un jeune garçon. Dans *Aliscans*, au contraire, il a de la peine à traverser les lignes ennemies [1], et ne réussit que par ruse. Au lieu de se rendre tout droit à Laon, comme dans le poème ancien, il va à Orléans, où il rencontre son frère Hernaut, épisode assez étrange. Cet épisode d'Orléans semble un reste des tentatives que Bertran devait faire dans le *Siège*, selon les *Nerbonesi* : avant de se rendre à la cour, ce jeune héros va trouver plusieurs de ses oncles, qu'il prie de venir auprès du roi afin d'appuyer sa demande [2]. L'arrivée du messager devant le palais du roi décèle, dans les deux chansons, des différences semblables. Selon le *Willame*, on le reconnaît tout de suite, et Louis lui fait bon accueil; selon *Aliscans*, on ne le reconnaît pas; le roi envoie l'un de ses chevaliers savoir qui il est. Celui-ci ne le reconnaît pas [3]. Louis, loin de le recevoir favorablement, éclate en injures contre lui dès qu'il apprend son nom (vv. 2394-2400). Il a l'air de savoir déjà ce qui amène Guil-

---

1. *Foucon* appuie *Aliscans* en ceci que les Sarrasins entourent la ville dès l'arrivée de Guillaume. On y lit, par exemple, dans le ms. de Londres, fol. 261 v° :

Paien se logent en la grant praierie.
Entor Orenge ont la terre saisie
Une jornee, qui qu'en plourt ne qu'en rie.

Dans la nuit qui suit l'arrivée de Guillaume, les ennemis serrent la ville de plus près. Le matin, notre héros dit, en indiquant l'ost sarrasin à sa femme : *Ci m'ont assiz*.

Pour ce qui touche le garçon qu'emmène Guillaume selon *Willame*, il est à remarquer que, dans le *Renoart* selon les *Nerbonesi* (II, 492, 493), Guillaume arrive à la cour accompagné par un jeune homme. Le siège dont il s'agit dans le récit italien est, bien entendu, un tout autre que celui du long siège ou celui qui a suivi la défaite de l'Archamp.

2. *Nerbonesi*, II, pp. 448-56. Ainsi s'expliquerait la présence à la cour de tant de Narbonnais.

3. De même dans l'excellent ms. fr. 2494 de la Bibl. nat., les chevaliers de la suite d'Hernaut voient Guillaume qui s'entretient avec leur seigneur, mais ne le reconnaissent pas : voir les variantes sous le v. 2220.

laume, tandis que, dans le *Willame*, il en est si éloigné, qu'il lui demande, après qu'ils ont mangé ensemble, comment il va et quel besoin l'amène (vv. 2506-08) [1]. Le fait que, dans *Aliscans*, on ne reconnaît pas le messager, et qu'on sait ce qu'il veut dès qu'on annonce son nom, indique, à notre avis, l'influence du *Siège* : ici le messager est, selon le récit italien, Bertran, qui peut ne pas être reconnu ; tout le monde sait, cependant, qu'Orange est assiégée depuis longtempts ; d'où la colère du roi. Aux vers 3118-21 d'*Aliscans*, on rappelle à Louis sa promesse (voir le *Charroi*, 581-93) de secourir Guillaume si jamais les Sarrasins l'attaquaient en Orenge :

> Tu me juras, ke l'oïrent mi per,
> Ke, s'en Orenge m'asaloien [2] Escler,
> Ne me fauroies tant com puisses durer,
> Mais or te voi envers moi parjurer.

Ce langage conviendrait parfaitement aux circonstances du long siège, qui paraît comme le résultat immédiat de la prise de la ville par notre héros ; le roi serait donc tenu de le secourir. La scène de la « salle pavée » du *Willame* ne décèle aucune influence analogue du *Siège* : Guillaume dit au roi, en lui expliquant la situation dans laquelle il se trouve, qu'il avait si bien conquis l'Espagne qu'il ne craignait personne, quand Vivien le manda ; comme il s'agissait de son neveu, il ne pouvait refuser de le secourir (vv. 2509-20). C'est donc en tâchant de sauver son neveu que Guillaume s'est attiré des malheurs. Cela étant, l'obligation du roi est beaucoup moindre que dans *Aliscans* ; aussi n'est-il pas question, dans le *Willame*, d'une obligation du roi envers son vassal : on parle de l'empereur qui *nus solt aver chiers* (v. 2424) ; on laisse comprendre que peut-être Louis avait autrefois secouru Orange, car, dit-il, « *A ceste feiz* n'i porterai mes piez » (v. 2530). Évidemment, nous avons ici une tout autre note que celle du passage d'*Aliscans*.

---

1. Les vv. 2497, 2498 seuls excluraient toute idée d'un malheur connu de tout le monde : *Les vis diables les nus unt amené. Si cum il dit, mal li ai encontré.* Le mot *les* indique Guillaume et son écuyer ; au besoin, on pourrait corriger en *le*.

2. Le ms. de Berne porte *aseoient*, et le ms. B. N. fr. 24369 *asseoient*, leçons qui manquent à l'édition de Halle.

Une trace du *Siège* se remarque aux vers 2601-03 et 4232-51 d'*Aliscans*. Dans le premier de ces passages, on explique l'absence d'Aïmer, en disant qu'il se trouve en Espagne ; dans le second, Aïmer arrive avec les autres pour délivrer Orange, sans que nous sachions comment il a été informé de l'expédition de secours. Sur ce point les *Nerbonesi* offrent une explication qu'on ne peut guère récuser : il s'agit du long siège d'Orange ; Bertran a réussi à s'échapper de la ville ; il est arrivé à la cour en compagnie de plusieurs de ses oncles afin de demander de l'aide, mais, mis hors la loi pour avoit tué un ami de Louis, il se sauve, et se rend auprès de son oncle Aïmer, en Espagne. Il le trouve et le mène à Orange [1]. Ces deux passages d'*Aliscans* s'expliquent donc par le récit du siège conservé en italien.

L'arrivée à Orange de Guillaume avec l'armée de secours est encore à citer à l'appui de notre thèse. La rentrée de Guillaume dans la ville est visiblement impossible et absurde. Les Sarrasins, qui haïssent tellement Guibourc et désirent la faire mourir, qui sont résolus à rester, s'il le faut, des années devant la ville, viennent de brûler Orange ; ils ont pris la ville, seule la tour où est Guibourc résiste ; tous quittent la place pour s'en aller « droit vers l'Archant », afin d'y préparer un « engin dont la tors fust quassée » [2]. Assurément, il ne faut pas vouloir que tout soit logique et raisonnable dans les anciennes chansons, mais ici l'invraisemblance en est trop forte pour appartenir à la rédaction primitive. Comment l'expliquer? Par une altération de la légende. Cette partie du poème vient

---

1. Voir les *Nerbonesi*, I, 460-99 M. A. Jeanroy croit qu'on ne peut reconstituer avec quasi-certitude que deux épisodes du *Siège* perdu : le premier serait un message envoyé à Louis : le second, un duel entre Guillaume et Tibaut. « Le messager était probablement Bertran », voir *Romania*, XXVI, 16, note 3. Cf. p. 200, note : « . . . le *Siège d'Orange*, qui décrivait la détresse des assiégés et mentionnait une ambassade à Paris, probablement accomplie par Bertran. » Nous croyons qu'en réunissant tous les témoignages, on peut entrevoir assez clairement les grandes lignes du *Siège d'Orange*.

2. *Aliscans*, vv. 3989-96. Pour nous qui savons que l'Archant était en Catalogne, ce trait devient absurde. Il faut dire cependant que les remanieurs pensaient aux Aliscans, ce qui équivaut à dire que le passage ne peut être ancien.

presque entièrement du *Siège*, dans lequel notre héros ne quittait pas la ville; le remanieur était obligé de l'y faire rentrer, et ce n'était pas chose facile. Guillaume marche droit vers Orange (vv. 3968 ss.), entre dans la ville, monte au palais, et, tandis qu'on apprête son dîner (v. 4126), regarde par la fenêtre... et voit arriver ses frères et son père avec leurs troupes[1] ! Il vient de quitter son père et ses frères à Orléans, d'où ils devaient aller dans leurs terres pour y faire des levées d'hommes. Nous croyons que cette scène vient du *Siège d'Orange* ; que Guillaume n'a pas quitté la ville ; que c'est Bertran qui a fourni le message, et qui, avec ses parents, arrive devant Orange. Guillaume et Guibourc, surtout celle-ci, les prennent pour de nouvelles troupes sarrasines et ils se croient perdus. La scène, bien entendu, a subi des retouches à plusieurs reprises : par exemple, l'ennemi, dans l'original, serrait la ville de tous côtés : il a fallu l'éloigner afin de permettre à Guillaume, dans le remaniement, de « rentrer » à Orange, etc. *Aliscans* conserve-t-il des traces du fait qu'autrefois Bertran venait avec l'armée de secours ? Aux vers 4920 ss. du poème, il est dit que Bernart eut une des divisions de l'armée de secours, division composée des chevaliers de son pays, et que le *timonier* les conduisit : *Li tomoniers* (l. *timoniers*) *les guie* (v. 4931 du ms. de l'Arsenal). « Timonier » est l'appelation la plus fréquente de Bertran. Comme Bertran le Timonier est le fils de Bernart, et qu'il est assez naturel qu'il conduise les hommes de son père, il n'est guère douteux que le petit vers 4931 doit être rapporté à Bertran, fils de Bernart[2].

---

1. Une scène analogue se trouve dans les *Narbonnais*, vv. [illegible] Aymeri et Hermanjart voient arriver leurs fils devant Narbonne assiégée. Le ms. *c* d'*Aliscans* conserve un vers après 4139 (vers qui semblerait manquer aux variantes données dans l'édition de Halle), où Guillaume dit à sa femme : *Soiés joians, si ne vous dementés*. Cf. Hermanjart dans la scène des *Narbonnais*. Dans la scène du *Willehalm* (235 ss.), Guibourc prend les troupes nouvelles pour des Sarrasins, et Guillaume la rassure. Selon *Foucon*, Guillaume et sa femme voient arriver l'expédition de secours, conduite par Bertran et pensent que ce sont des Sarrasins. Foucon, étant survenu, reconnait le gonfanon de Bertran : ms. fr. 25518, fol. 36 r°-37 v°, mis à contribution par [illegible]

2. Bertran le timonier, fils de Bernart, se trouve nommé dans un grand nombre de passages, dont voici quelques-uns : v. 154 d'*Aliscans*, édition de

Mais, dira-t-on, les autres mss. portent, en général, au v. 4931 : *Devant les guieli timoniers Landris.* — Cette leçon n'est point originale. Il faut y voir, soit un allongement d'un petit vers plus ancien, soit une altération d'un vers décasyllabique qui renfermait autrefois le nom de Bertran. En effet, qui est ce Landri, qui paraît ici tout à coup pour la première et dernière fois dans le poème? A en juger d'après le rôle qui lui est assigné, ce devait être un homme d'importance, connu pour son dévouement à la famille des Narbonnais. Et cependant aucune source ancienne ne le connaît [1]. Toute difficulté disparaît si, par le mot *timonier*, au v. 4931, l'on comprend Bertran, qui

---

Jonckbloet, et au v. 144 de celle de Halle (la leçon se trouve dans les ms. de Berne et de Venise). Après le v. 140 d'*Aliscans*, on lit dans le ms. fr. 24369 : *Diex com grant* duel *ot lors le timonnier*. Le *Covenant Vivien* de Berne offre ce v. : *A tant es vos Bertran le timonier* (fol. 20 v°). Le même nom paraît souvent dans *Foucon* : voir par exemple : ms. de Boulogne, fol. 226 v° (*tesmoinier*); fol. 253 r°; ms. fr. 25518, fol. 49 v°, fol. 98 r°; ms. fr. 774, fol. 114 v°; ms. de Londres, fol. 269 r°, fol. 282 v°. Le ms. de la *Prise d'Orange* de Berne (ms. 296) offre beaucoup d'exemples du mot *timonier* appliqué à notre Bertran : voir fol. 7 r°; fol. 7 v° (deux cas); fol. 8 r°; fol. 8 v°. (trois cas); de même que les *Nerbonesi*, t. I, pp. 93, 337, 378, 399, 447 (deux cas), 448, 499; II, 6, 113, 118, 124, 127, 141, 168, 181, 203, 263, 314, 316, 650, 653, 678, 705, etc. Cf. les *Reali di Francia*, édition de Gamba (Venise, 1821), p. 576 (à la fin du livre V), et G. Barini, *Cantari cavalereschi* (Bologna, 1905), p. 14. L'explication donnée par les *Nerbonesi* de l'origine du nom de *timoniere* appliqué à Bertran ne saurait être la vraie (voir I, p. 378). L'épisode qui a valu au jeune héros son titre étrange reste très obscur. Il se peut qu'un souvenir de cet épisode perdu se voie dans un passage du *Willame* : Renoart vient de délivrer les prisonniers, qui avaient été cachés au fond d'une nef. Il demande à Bertran s'il sait « gouverner » un bateau. Celui-ci répond : *Oïl, ami, jo en soi jadis assez* (v. 3057).

M. Paul Lorenz appuie notre opinion que le v. 4931 d'*Aliscans* se réfère à Bertran, *Zeitschrift für romanische philologie*, XXXI, 410; cf. aussi M. A. F. Reinhard : *Die Quellen der Nerbonesi* (Altenburg, 1900), p. 119.

1. Si Landri se trouve nommé dans le *Couronnement de Louis*, il n'y est qu'un simple comparse, que nul lien ne rattache aux Narbonnais; d'ailleurs, il ne paraît que dans le ms. 1448, au v. 169. Il est nommé dans la deuxième rédaction du *Moniage Guillaume*; voir l'édition récente de M. W. Cloetta (Soc. des anc. textes), pp. 248 et ss., et G. Schläger, *Archiv für das Studium der Neueren Sprachen*, XCVIII, pp. 9, 17, 18.

porte ce titre dans tant de sources dignes de confiance, et qui, étant le fils de Bernart, serait ici parfaitement à sa place comme chef des hommes de son père. Nous croyons que le remanieur du ms. de l'Arsenal, qui a laissé subsister ou créé le petit vers : *Li timoniers les guie*, ne savait pas que ce titre était caractéristique de Bertran. Si, en effet, l'on examine ce ms., on constatera qu'il n'offre pas ce mot aux vers 141, 144 et 154 du poème, où, selon d'autres mss., il se rapporte clairement à Bertran.

Nous ne sommes pas encore au bout des difficultés que soulève le vers 4931 d'*Aliscans*. En admettant que ce vers indique la présence de Bertran, de quelle expédition de secours s'agit-il ? Car il n'y a pas que l'expédition du *Siège* où notre jeune héros aurait joué le rôle de libérateur ; il y a aussi celle qui a suivi la défaite de l'Archamp. D'après *Foucon* et les *Nerbonesi*, Bertran y a joué à peu près le même rôle que dans le *Siège*. Nous savons, d'après le *Willame* (vv. 665-75), que Bertran arrivait, avec son père et les Normands, devant la ville assiégée par Tibaut (récit du *Siège*). Dans l'autre expédition, Bertran est le chef de l'armée, dont une partie sont des Normands ; il est accompagné par Bernart, son père, et Beuve, son oncle [1]. L'armée remonte le Rhône en bateaux. Guillaume est dans Orange qu'il n'a pas quittée. Comme on voit, la différence entre les deux récits n'est pas suffisament grande pour nous permettre de décider, à premier abord, si les vers 4921-31 d'*Aliscans* rappellent le *Siège* ou les événements qui suivaient la mort de Vivien. Si cependant, au lieu de nous en tenir à ces vers, nous examinons toute la scène de la « rentrée » de Guillaume, nous constaterons une différence importante entre cette scène et celle qui suivait la mort de Vivien : dans la première, tous les frères de Guillaume (sauf peut-être Garin) sont présents ; dans la seconde, les seuls frères présents sont Bernart et Beuve (et peut-être Hernaut). Ajoutons qu'Aymeri parait dans la premiére scène et manque à la seconde. On peut en conclure que la scène d'*Aliscans* reflète la scène correspondante du *Siège*, à moins que l'on veuille supposer que cette scène soit devenue absolument un cliché [2]. Nous penchons vers la première alternative, tout en reconnaissant la fragilité de notre raisonnement.

1. Selon le *Foucon* de Londres. Hernaut aussi est présent.

2. On pourrait, à la rigueur, faire une troisième supposition : à savoir que la scène d'*Aliscans* dérive du *Renaut*.

Des frères de Guillaume présents dans la bataille qui termine notre poème, le seul qui joue vraiment un rôle c'est Aïmer. Les passages où il paraît (comme aux laisses 5168 ss., 5199 ss.) doivent venir du *Siège* ou de quelque source qui était censée « chronologiquement » précéder le *Siège*, car tout indique que ce héros mourait, soit au siège, soit dans une bataille supposée précédente. Il est de même avec Garin et Guibelin. Enfin, la seule présence de tant de frères dans la scène de la « salle pavée » (vv. 2566-2991) est une indication que cette scène vient, en grande partie, du *Siège*, ou de quelque chanson censée précéder ce poème [1]. Pour le *Siège*, tous les frères étaient présents, nous l'avons dit avant la découverte de la *Chanson de Willame*, et nous avons annoncé que le nom de Garin se trouvait autrefois dans les deux laisses 2596 ss. et 4149 ss. [2]. L'absence d'Aïmer selon le *Willame* n'est pas surprenante, vu la ressemblance de son nom avec celui de son père ; les copistes, ayant une connaissance médiocre des personnages, ont fait subir aux noms de la chansons diverses déformations [3]. On a déjà dit

---

1. Il va sans dire que nous excluons les chansons relativement peu anciennes. On y voit souvent, bien entendu, *tote la fiere geste*.

2. Les vv. 2551-59 du *Willame* justifient suffisamment notre prévision.

3. On pourrait rassembler un grand nombre de passages où les mss. portent, par erreur, *Aymeri*, au lieu d'*Aïmer*. Il y en a d'autres où les mss. ne sont pas d'accord, les uns offrant *Aimeri*, les autres *Aimer*; voir, pour ce cas *Aliscans* (les variantes sont citées d'après l'édition de Halle), vv. 7997, 4275, 4634 (pour ce vers voir les variantes de l'édition Rolin). Les cas où l'on trouve *Aymeri* au lieu d'*Aïmer* sont fort nombreux ; voir par exemple *Aliscans*, v. 5165, ms. *a* (Arsenal); 5168, ms. *m* (Boulogne); 5165, 5168, 5177, 5191, 5199, 5218, 5220, où *M* (Venise) porte *Naymeris* (la plupart de ces indications manquent à l'édition de Halle); 5168, 5177, 5191, 5199, 5218, 5220, ms. *V* (24369 de la Bibl. nat. ; toutes ces indications manquent à l'édition de Halle); 5132a, ms. *C* (Berne) ; 4178, ms. *M* (*Naymeris*, leçon qui manque à l'édition de Halle); 5208, ms. *e* (1448 de la Bibl. nat.); 4275, 4303, ms. *d* (2494 de la Bibl. nat.); 4303, ms. *M*; 4290, mss. *dMC*; 4319, mss. *dC*; 4275, ms. *C* (leçon qui manque à l'édition de Halle, comme aussi la variante du ms. *M*, v. 2601). Au v. 4178, le ms. de Venise porte *Naymis' lo caytis* (leçon qui manque à l'édition de Halle); dans un passage cité à la page 356 de l'édition de Halle, on voit que le ms. de Boulogne porte, au v. 22 de cette page, *Aimeris*. Ce ms. des *Enfances Vivien* porte *Aimeris* au lieu d'*Aimers* aux vv. 4381 et

quelque chose sur le témoignage de *Foucon* au sujet de la mort de certains fils d'Aymeri. Ce témoignage a une double valeur, car l'action de ce poème débute, comme *Aliscans*, avec la mort de Vivien. Au commencement de *Foucon*, il y a, soit trois, soit quatre fils d'Aymeri en vie, à savoir Bernart, Beuve et Guillaume, et, peut-être, Hernaut; Aymeri lui-même est mort [1]. Quel est le témoignage de la plus ancienne rédaction du *Willame* au sujet des enfants d'Aymeri qui sont morts? Cette version parle de Guillaume et de Bernart comme vivants, et ne mentionne aucun autre fils (voir les vv. 4 et passim, et 669, 670). Le texte ne dit pas si Aymeri lui-même vit ou non, mais on a presque le sentiment de sa mort. Le père de Vivien, appelé Beuve, n'existe plus selon cette rédaction (vv. 297 298,). Pour *Aliscans* on ne peut guère s'attendre a y trouver la preuve que des fils d'Aymeri avaient péri avant le commencement de la chanson. On peut cependant citer le passage où Renoart, qui vient de délivrer les prisonniers, leur crie : « Querés Guillaume et Bernart et Buevon » (v. 5584) [2]. Les prisonniers sont censés avoir été capturés dans la défaite de l'Archamp, événement qui est certainement postérieur au long siège, d'après le témoignage du *Willame* (vv. 665-675). Est-ce par simple

---

4613, et la même erreur se voit aux variantes des vv. 2419 et 3909. Le *Willehalm* indique, aux passages qui correspondent aux vv. 4275, 4290, 4303, 4305, 4319 d'*Aliscans*, que son original portait *Aimeri* au lieu d'*Aimer* : voir *Willehalm*, 271, 27; 274, 1, 8, 28. Il y a peu d'exemples de l'erreur inverse, *Aimer* pour *Aimeri* : voir cependant *Aliscans*, 5231, ms. de l'Arsenal, et ms. de Berne, v. 2604 (cette dernière leçon manque à l'édition de Halle). On pourrait se demander si le ms. de la *Chanson de Willame* porte toujours *Aimeri* ou *Naimeri*. Le possesseur du ms. a eu l'obligeance de nous renseigner sur ce point. Le nom est écrit en toutes lettres, sauf au v. 2931, *Neem'i*, et au v. 2552, *Neiineri*.

1. Selon M. A. Nordfelt, *Recueil de mémoires [illegible] à M. G. Paris par ses élèves suédois* (Stockholm, 1889), p. 80, Aimeri serait mort avant les événements des *Enfances Vivien*. Selon *Hugues Capet*, p. 42, Aymeri et ses fils Hernaut, Guibelin, Bernart et Garin sont tous tombés devant Narbonne.

2. Voir K. Roth, *Die Schlacht von Alischanz, Kitzinger Bruchstücke* (Paderborn, 1874), p. 22, où le texte nomme les mêmes personnages que le v. 5584.

hasard que le vers 5584 mentionne les trois frères qui, selon *Foucon* et les *Nerbonesi*, étaient encore en vie? C'est possible. Le nom de Guillaume s'imposait; celui de Beuve (Buevon) pouvait seul convenir à la rime. Au lieu de *Bernart*, cependant, le texte aurait pu porter : *Hernaut*, *Aïmer*, *Guibert* ou *Garin*, à moins que l'on veuille dire que le texte nomme les frères à qui les prisonniers délivrés portent un intérêt tout spécial, car, parmi ces prisonniers se trouvent Bertran, fils de Bernart, et Guielin et Girart, qui sont dits fils de Beuve. Les trois frères du vers 5584 se trouvent nommés dans le *Covenant Vivien*, au passage qui correspond aux vers 882 et 883 de l'édition de Jonckbloet. Le ms. de Londres porte : *Trovastes vous dant .G. au cort nez, Buevon le conte e Bernart le membré?* Le m. B. N. fr. 24369 a la même leçon [1]. La leçon de Jonckbloet est celle des mss. fr. 774, 368 et 1449 de la Bibliothèque Nationale. Le ms. fr. 1448 porte les noms de Guillaume, Bertran et Hunalt l'alosé, tandis que celui de Boulogne porte Guillaume, Bertran Guibourc [2]. En réunissant les noms des fils d'Aymeri qui se trouvent dans ce passage du *Covenant* et au v. 5584 d'*Aliscans*, on voit que Guillaume, Bernart, Beuve et Hernaut étaient en vie à l'époque de la guerre de l'Archamp, ce qui cadre parfaitement avec les *Nerbonesi* et le *Foucon* de Londres [3]. Pour Hernaut, il paraît probable qu'il a joué un rôle au commencement de *Foucon*, mais qu'il a péri dans une bataille qui précède le passage que nous allons citer d'après le ms. de Londres, passage qui offre les mêmes noms que le v. 5584 d'*Aliscans*. Une Sarrasine vient de demander à Beuve comment il s'appelle.

« Ma demoisele, Bueve de Commarchis
« M'apele l'en en France, a Saint Denis.
« Mes peres fu, ce dient, Aymeris.
« .vii. frere fumes, n'en y a que trois vis :
« Je et Guillaume et Bernars li marchis. »

---

1. Ms. de Londres, fol. 137 v°; ms. fr. 24369, fol. 191 r°.

2. Ms. fr. 1448, fol. 209 v° et 210 r°; ms. de Boulogne, fol. 89 r°.

3. Voir le *Foucon* de Londres, fol. 262 v° : *Buevon de Commarchis*, *Hernaut son frere*; 267 v°, Foucon dit à Guillaume : *Ce est Gerars et Bertrans li hardis, Bueves tes freres e Ernaus li floris* (à la place de ce dernier nom, le ms B. N. fr. 25518 porte *Bernars de Saint Liz*, fol. 38 r°); Hernaut est mentionné aussi dans le ms. de Londres, fol. 268 r°, *Ernaus et Bueves furent bon jousteor*.

On ne peut affirmer que le v. 5584 d'*Aliscans* soit autre chose qu'une simple rencontre ; il se peut toutefois qu'il repose sur la vieille tradition du siège d'Orange.

Il y a plusieurs années, nous avons attiré l'attention sur le v. 827 d'*Aliscans*, où Guillaume dit à Vivien mourant : *Je suis tes oncles, n'as ore plus prochain*. Ce vers appuyé par ce que nous savons de la jeunesse de Vivien, indique que son père est mort [1]. S'il en est ainsi, son père, bien entendu, ne doit pas paraître dans le poème. Garin, qui est donné comme le père de Vivien dans plusieurs autres chansons, a été supprimé dans *Aliscans* [2] ; c'est donc lui que les remanieurs d'*Aliscans* désirent faire passer comme père du jeune héros [3]. Or, la tradition s'étant bien établie que Vivien est devenu orphelin de bonne heure, les remanieurs qui, pour des raisons que nous ne connaissons pas, voulurent lui donner un nouveau père à la place du Beuve du *Willame A*, durent le choisir préférablement parmi les héros d'âge mûr dont la mort était déjà racontée. De plus, ils durent choisir préférablement un héros à qui la tradition ne donnait pas de fils. Enfin, ils ont fait choix de Garin, ce qui indique, à notre avis, que la mort de ce héros était déjà accréditée [4]. Les *Nerbonesi* racontent la mort de Garin,

---

1. M. J. Bédier, qui commente ce vers d'*Aliscans*, est du même avis (*Légendes Épiques*, I, 409).

2. Nous disons supprimé, car Garin paraît dans le *Willame*, vv. 2553, 2559. Les remanieurs, tout en voulant se conformer à cette parenté tardive de Garin, ont laissé subsister le v. 34, qui parle de Vivien comme du fils d'une sœur de Guillaume (la plupart des mss. offrent ce vers, ce qui ne ressort pas des variantes de l'édition de Halle). Le ms. B. N. fr. 2494 nomme Garin comme présent, au v. 7736. Le ms. de Boulogne parle plusieurs fois de six frères de Guillaume, et cite une fois le nom de Garin, au v. 4635.

3. On pourrait, à la rigueur, appliquer le même raisonnement à l'absence d'Aïmer dans le *Guillaume* : si cette absence n'est pas le résultat de quelque accident, on aura supprimé Aïmer, qu'une nouvelle tradition aurait fait père de Vivien ; cette chanson nomme six frères de Guillaume, dont un Bertram, père de Bertram (vv. 2518, 2519, cf. peut-être 3224) ; il se pourrait donc qu'elle considérât dans la rédaction *B*, Aïmer comme un jeune frère de Guillaume.

4. Selon le *Moniage Renoart*, Garin est déjà mort au moment de l'action de ce poème : voir J. Runeberg, *Études sur la Geste Rainouart*, p. [illegible] de droite.

tué par Tibaut, au long siège d'Orange, et *Foucon* doit faire mention de cet événement là où Guillaume se plaint de Tibaut, en disant qu'il lui a tué *freres, neveuz et riche baronie*[1]. Donc, *Aliscans*, en donnant à Vivien Garin comme père, semblerait profiter d'une tradition établie par le *Siège d'Orange*.

Qui sont ces frères de Guillaume, tombés, selon *Foucon*, sous les coups de Tibaut ? S'agit-il des quatre frères qui sont morts au moment où Guillaume se plaint ainsi de Tibaut, à savoir Garin, Aïmer, Guibelin, Hernaut, ou s'agit-il seulement de deux ou trois d'entre eux ? Faut-il accepter le dire des *Nerbonesi*, selon lequel les trois premiers auraient été tués par Tibaut au long siège d'Orange ? Ou faut-il supposer qu'Andrea da Barberino, apprenant dans *Foucon* la mort de ces héros, la place arbitrairement au siège ? Pour Aïmer, son cas est un peu particulier, car, d'après les poèmes, il paraît être mort avant les autres enfants Aymeri, et une tradition assez répandue le faisait périr en Espagne[2]. Nous pouvons admettre qu'Andrea, qui connaissait bien sa geste narbonnaise, se soit cru autorisé à le faire mourir de bonne heure au siège. Quoi qu'il en soit, s'il y a un fils d'Aymeri qui meurt jeune, c'est bien lui. On ne peut donc guère placer sa fin après le commencement de l'action de

---

1. Ms. B. N. fr. 25518, fol. 139 r°. Cf., entre autres passages, ce que dit Tibaut de Guillaume assiégé à Orange après la défaite de l'Archamp :

Fox est .G. quant il est ca venus.
Tous ses linages est mors et confondus,
Et Viviens, tous li mieudres, perdus.
(Ms. de Londres, fol. 270 r°; cf. fr. 25518, fol. 51 r°.)

2. Les passages qui font mourir Aïmer en Espagne sont trop bien connus pour qu'il y ait lieu de les citer ici. Voici cependant quelques vers inédits du *Siège de Barbastre* qui offrent cette tradition (selon nous, la plus ancienne). On dit d'Aïmer :

Reviendra en Espaigne ansois .ij. mois passés,
Q[ue] tant i demorra li chevaliers loez
Q[ue] trestous li pais d'Espaigne iert aquités.
Morir voldra li bers, ce nos a dit assés,
En conquerant honors en estranges renés.
(B. N. fr. 1448, fol. 138 r°.)

Foucon, ou — ce qui revient au même — d'*Aliscans* [1]. Quant à Hernaut, il périt selon certains manuscrits de *Foucon*, par la main de Tibaut, dans la première partie de cette chanson. Le passage de *Foucon* qui dit que Tibaut a tué des frères de Guillaume ne peut viser Bernard ni Beuve, tous deux en vie au moment où l'on parlait. Restent Garin et Guibelin. On peut avancer avec quasi-certitude que *Foucon* a connu une tradition selon laquelle Hernaut, Garin et Guibelin — ou du moins Hernaut et un de ces derniers périssaient par la main de Tibaut. Tout rôle joué dans *Aliscans* par Aïmer, Garin, Hernaut et Guibelin serait donc suspect.

Un passage qui, à notre avis, recèle une trace du *Siège* se trouve aux vers 8385, 8386 d'*Aliscans*, où l'on lit que Gaudin le Brun n'est pas encore guéri *De la grant plaie qu'il ot desous le pis*. Cette plaie de Gaudin est assez apocryphe. Il l'a reçue, au vers 5902, de la main de Deramé [2]. *Gaudin* ne peut pas représenter ici une leçon bien ancienne, car, quoiqu'il se trouve parmi les noms des prisonniers libérés par Renoart [3], il manque à la liste des prisonniers selon le *Willame*, *Foucon* et les *Nerbonesi* [4]. Sans nous arrêter à examiner à fond la présence de Gaudin, disons notre conviction que cet épisode reflète celui du *Siège* où Vivien reçoit une blessure à la poitrine : on le croit mort, et l'on dit quelques vers plus loin (5931-5932) :

---

1. Il s'ensuit qu'Aïmer ne devrait jouer aucun rôle dans ces chansons. Nous avons déjà commenté les vers 2601-03 et 4232-51 d'*Aliscans*, où ce héros paraît, en disant que ces passages renvoyaient au siège. L'épisode où Aïmer tue Baudus (vv. 5148-5243) vient probablement du même poème. Cet épisode est suspect à plus d'un égard.

2. Il est à remarquer que celui qui reçoit la blessure s'appelle Gautier selon le ms. Trivulzio, et Hubert selon les mss. 24369 de la Bib. nat. et de Londres. Le vers semble manquer au ms. de Berne.

3. M. Willy Schulz, *Das Handschriftenverhältnis* [illegible] Halle, 1908, pp. 12, 13, montre que la mention de Gaudin parmi les prisonniers au v. 2230 d'*Aliscans* ne peut venir de l'original.

4. *Willame*, 1720-22, 3049-55, 3152-54 ; *Foucon*, ms. de [illegible] r°; ms. fr. 25518, fol. 3 r°; *Nerbonesi*, II, p. 160 ss. L'excellent ms. du *Covenant* de Berne offre une liste des prisonniers (fol. 10 r°), liste à laquelle manque le nom de Gaudin. Ce ms. nomme Guicart, Guielin, Guion, Gautier de Termes et Hunaut.

Perdu avés de Vivïen le vaillant :
Desos cel arbre gist mort sor un estant.

C'est à cause de cette blessure de Vivien que Guillaume est in quiet dans la dernière scène d'*Aliscans* (8385-88) : *De Vivïen est dolans et pensis.*

La liste des jeunes héros qui, selon les *Nerbonesi*, restent avec Guillaume après le siège, et qui vont aider à la conquête de la Catalogne, renferme à peu près tous les noms de ceux qui restent avec ce comte à la fin d'*Aliscans*, ce qui rend plus frappante la ressemblance entre les deux scènes. Une trace du *Siège* se voit, selon nous, à la fin d'*Aliscans*, dans le fait qu'on donne à Renoart Portpaillart et Tortolose [1]. D'après certains passages épars dans la chanson, on s'attend à voir Renoart devenir roi de toute l'Espagne [2]. Ce *tote l'Espaigne* signifie plus que les deux villes ci-dessus mentionnées, même si on y ajoute Balesgués, que nomment certains manuscrits [3]. Comment expliquer cette contradiction ? Nous sommes portés à y voir un souvenir du *Siège*, où Vivien recevait précisément ces fiefs comme prix de sa bravoure [4]. Dans cette attribution, on n'aurait fait, selon nous, que substituer Renoart à Vivien. *Aliscans* ne nomme pas celui-ci, bien entendu, dans les passages dont il s'agit, mais la *Chanson de Guillaume*, à cet endroit, dit que Guillaume donne à Renoart Ermentrude *a moillier*, sept châteaux et toute la terre de Vivien le noble [5]. Grâce à cette substi-

---

1. Voir les vv. 8317, 8318 ; les leçons *Totelese* et *Porpoillart* du ms. fr. 2494 manquent à l'édition de Halle. On mentionne le don de Portpaillart au v. 16 de la p. 504 de cette édition. Aux vv. 8474-80, on mentionne encore ces deux villes.

2. Voir les vv. 3874-78 ; 3465 ; 7232 ss. ; 7571-73 ; 8239, 8240 ; 8165-70 ; 8145-52 ; 8092. Cf. l'avis de M. W. Cloetta, *Archiv* de Herrig, XCIII, p. 440.

3. Ms. 24369 de la Bibl. Nat. offre *Tourtelouse*, *Portpaillart*, *Balesguez*, au vers 8476. Cette leçon, qui manque à l'édition de Halle, est à comparer avec celle du ms. de Londres : *et les guez*, qui est une erreur de scribe pour *Balesguez*.

4. Citer ici tous les témoignages concernant la conquête de ces fiefs par ou pour Vivien, nous mènerait trop loin.

5. Ermentrude serait-elle la veuve de Vivien

tution, Renoart, au lieu d'être roi couronné à Cordres, devient un simple comte de la marche d'Espagne (*Bataille Loquifer*, *Moniage Renoart*) [1].

Aux vers 3124-30, le roi, sommé de dire s'il secourra Orange, répond qu'il mandera son ost, mais que lui-même ne peut pas y aller cette fois : *Je n'i puis mie a ceste fois aler* (v. 3128). Il dit, dans le passage correspondant du *Willame* : *A ceste feiz, n'i porterai mes piez* (v. 2530).

On dirait, d'après ces vers, que Louis avait déjà secouru Orange. Quand ? Il y a des passages qui font voir que Guillaume s'était adressé à lui plus d'une fois. Par exemple, Louis lui dit, dans cette même scène de la « salle pavée » du *Willame* : « Voilà bien sept ans que je ne vous ai vu, et vous ne seriez pas venu si vous n'aviez besoin de moi » (vv. 2505-08 [2]). Un passage de *Foucon* est à citer. Les Français croient, contrairement à la vérité, que Tibaut est mort :

« Sire Guillaumes, dist Looys le ber,
« Mors est li rois qui tant vous seult pener,
« Et de voz armes traveillier et lasser.
« Plusors foiées m'a fet a vous meller [3]. »

Ce dernier vers doit se rapporter aux scènes de la cour où Guillaume brutalise le roi et le force à lui venir en aide [4]. Or,

---

1. Le fait que, dans un épisode peu ancien, Renoart quitte son monastère, tue Gadifer et devient roi de Gadiferne, est à négliger, comme aussi la mention des vv. 8435, 8436 d'*Aliscans*.

2. Ces vv. sont suivis par un passage important où Guillaume raconte les événements de ces sept années dont parle Louis : comment il avait conquis l' « Espaigne » ; comment, plus tard, Vivien l'a mandé ; comment les Sarrasins ont tué Vivien, anéanti l'armée de Guillaume, et assiégé Orange. Ce sont les événements qui, dans les *Nerbonesi*, suivent le siège, et qui sont indiqués dans le *Covenant* (mss. de Boulogne et B. N. fr. 1448 surtout). Presque tous les mss. du *Covenant* font durer la conquête de l'Espaigne sept années (les mss. de Londres et fr. 24369 ont huit ans).

3. Ms. B. N. fr. 774, fol. 129 r°.

4. A propos de ces scènes de la « salle pavée », il y en a une dans *Foucon*, où Guillaume tâche de contraindre le roi à lever une armée et de venir au secours de Candie. Guillaume se fâche, met la main à son épée, « mais se souvient de son père », passage qui renvoie à la *Chanson de Willame*, vv. 2622-28 ou à ses sources. Ce passage, fort [illegible]

du moment que l'on admet plusieurs expéditions de secours à Orange, il faut bien que Louis y soit allé au moins une fois. Si l'on ajoute à cet argument celui que fournit le vers 2530 : *A ceste feiz n'i porterai mes piez*, on a presque la certitude que le roi a accompagné, au moins une fois, une expédition de secours à Orange [1].

Le roi aurait pu aller à Orange : 1° au moment de la prise de cette ville : 2° pendant le siège qui a suivi cette prise ; s'il y a eu d'autres expéditions, la tradition n'en parle pas. A la première hypothèse on peut ajouter que l'idée générale du *Charroi* et de la *Prise d'Orange* excluent la présence du roi. Quant à la seconde hypothèse (la présence du roi au siège) elle semble avoir pour elle toutes les probabilités. Il serait inutile de mentionner tous les faits qui appuient cette façon de voir. Rappelons seulement la promesse de secours que le roi a faite à Guillaume au moment de son départ, dans le *Charroi* [2] et les vers 3118-21 d'*Aliscans*. Nous concluons que Louis accompagnait l'expédition de secours dans le *Siège* et que le v. 3128 d'*Aliscans* y renvoie.

Les traces du *Siège* qu'on vient de relever dans *Aliscans* peuvent se répartir en deux catégories : 1° de simples renvois ; 2° de véritables emprunts. Nous rangeons dans cette seconde catégorie, par exemple, les adieux de Guibourc, le départ de Guillaume, son voyage en France, son arrivée à Laon et sa « rentrée » à Orange.

Il va de soi qu'*Aliscans* est formé d'éléments divers, puisque

---

l'action est censée être synchronique avec celle du *Willame*, est à ajouter à la liste déjà longue des passages où *Foucon de Candie* montre une connaissance de la plus ancienne chanson du cycle ou de ses sources. Pour les vers de *Foucon* dont il s'agit, voir le ms. de Londres, fol. 281 r°.

1. On vient de mentionner les vv. de Bertrand de Born, le fils, au sujet de la délivrance, par Louis, de Guillaume assiégé par Tibaut dans Orange. Philippe Mousket semble avoir connu la délivrance d'Orange par Louis. Au v. 12162 et suiv. de sa chronique, il parle de Louis et des Narbonnais, et il dit du roi : *Et si ala soucorre Orenges. Dont il ot moult grés et loenges* (vv. 12185, 12186). Le texte vient de résumer les événements de *Foucon*, et on rattache d'ordinaire à cette chanson l'idée exprimée dans les deux vers cités. Mais où, dans *Foucon de Candie*, Louis délivre-t-il Orange ?

2. Vers 585-93.

le prototype de ce poème, le *Willame* est sorti lui-même de sources différentes[1]. Une autre remarque est celle-ci : qu'on dresse des listes des Sarrasins qui paraissent dans la première et dans la seconde des batailles d'*Aliscans*, et qui sont censées appartenir à une seule et même expédition ; si l'on laisse de côté pour le moment Deramé, Baudus, Aquin, Tibaut et Haucebier, combien peu des autres figurent dans les deux batailles ! On obtiendrait deux listes indépendantes, ou peu s'en faut. Eh bien ! des cinq héros que nous venons de nommer, aucun ne mérite une place sur les deux listes : Deramé, Baudus, Aquin et Haucebier mouraient primitivement dans la bataille décrite au commencement de la chanson, tandis que Tibaut avait trouvé la mort bien des années avant cette bataille. Ainsi, véritablement, tout lien entre les deux listes des païens disparaît.

Nous croyons non seulement qu'*Aliscans* se compose d'éléments à l'origine indépendants mais que ces éléments n'ont pas été combinés dans l'ordre « historique ». C'est-à-dire, nous croyons qu'une partie de la chanson, à commencer par les adieux de Guibourc, vient du *Siège d'Orange* ; mais que ce qui précède cette partie tire son origine d'une chanson chronologiquement postérieure. Il en résulterait sans doute plus d'une contradiction, surtout pour les personnages, car il y en a qui jouaient un rôle dans le *Siège* et dans le poème sur la mort de Vivien (qu'on peut appeler ici, pour plus de commodité, l'*Archamp*). Que faire de ceux de ces personnages qui mouraient primitivement dans l'*Archamp*, si, par quelque accident, on a fait suivre une partie de cette chanson par des scènes tirées du *Siège* ? Prenons un autre cas. Les héros qui autrefois ne paraissaient que dans l'*Archamp*, et qui y périssaient, va-t-on les faire revivre, afin de les utiliser dans la suite ? Ou, ceux qui ne paraissaient que dans le *Siège* et qui y mouraient, va-t-on les introduire dans l'*Archamp*[2] ?

---

1. Voir *Romania*, XXXIV, 241-50 ; *Modern Philology*, III, 229, 230, [illegible] *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIX, 642, 643 ; J. Bédier, *Les Légendes épiques*, I, 314.

2. Pour ne pas compliquer la discussion, nous omettons pour le moment toute mention du *Renoart*.

Examinons quelques cas.

Haucebier a joué un rôle dans les deux poèmes dont il s'agit; il paraît au commencement et à la fin d'*Aliscans*. Il a péri autrefois dans l'*Archamp*[1], mais actuellement il meurt de la main de Renoart, vers la fin d'*Aliscans*.

L'Aupatri paraissait dans les deux poèmes. Il meurt frappé par Vivien au v. 222, mais il reparaît plus tard.

Deramé mourait dans l'*Archamp* de la main de Guillaume et de Guiot, et il jouait un rôle soit dans le *Siège*, soit dans le *Renoart*. Il est partout présent dans *Aliscans*.

Baudus et Aquin : nous avons déjà tâché de montrer que ces deux héros mouraient dans l'*Archamp*. Ont-ils joué un rôle dans le *Siège*, ou pourquoi les a-t-on ressuscités ? C'est ce qu'on ne sait pas[2].

Nous avons montré que Garin, Aïmer, Guibelin, et probablement Aymeri, étaient censés morts avant la bataille de l'Archamp. On les dit vivants cependant aux vers 556-68 d'*Aliscans*[3]. Ils étaient apparemment tous en vie au moment du *Siège*.

Vivien meurt dans l'*Archamp*. Nous avons tâché de montrer cependant qu'il vivait dans une des sources dont dérive la seconde partie d'*Aliscans*.

---

1. Haucebier est celui qui tue Vivien (*Aliscans*, vv. 370-80;6678[a], de l'édition de Halle). Or, selon une tradition fort ancienne et fort tenace, Vivien réussit à donner la mort à celui qui le tue (*Willame*, *Nerbonesi*, *Willehalm*). Le dernier vers du ms. 774 des *Enfances Vivien*, et le roman en prose (voir J. Weiske : *Die Quellen des Altfranzösischen Prosaromans von Guillaume d'Orange*. Halle, 1898, p. 67), disent qu'Aerofle a tué Vivien. Cette mention n'a probablement pas de valeur; remarquons, cependant, que, selon le *Willame*, ce héros aussi a péri de la main de Vivien (vv. 376, 641).

2. Le cas de Baudus est doublement intéressant, par le fait qu'il meurt une deuxième fois (selon nous), au v. 5193, quitte à reparaître plus tard (v. 6822 ss.). Les remanieurs semblent avoir voulu faire disparaître la difficulté en parlant d'un Baudus d'Aumarie (v. 5987), et ils ont réussi à tromper M. P. Rasch : voir la nouvelle édition d'*Aliscans*, pp. XLVI, XL. Le Baudus d'Aumarie est dit fils d'Aquin (v. 5089). Baudus de Valfondée, cité par M. Rasch, est également le fils d'Aquin, comme il ressort du témoignage réuni d'*Aliscans* et du *Covenant*. C'est un seul et même homme.

3. Le ms. de Boulogne parle même des *six* frères de Guillaume (v. 558). Ce ms. est conséquent à cet égard.

Tibaut mourait autrefois à la fin du *Siège*, mais la première partie d'*Aliscans* parle de lui comme étant bien en vie.

Voilà les principaux personnages d'*Aliscans* que les remanieurs, selon nous, ont ressuscités [1].

La Chanson de Willame avait précédé *Aliscans* dans cette voie. Dans la rédaction *A* de ce poème, le père de Vivien, Boeve Cornebut *al marchis* (ou *le marchis*) est déjà mort (vers 297), mais il reparaît plus tard sous le nom Boeve de *Somarchis, de Cormarchiz* ou de *Comarchis* (vers 2560, 2930, 2985 [2]. Le poème dit que Vivien a tué Alderufe, sans doute des années avant la bataille de l'Archamp (vv. 374-76, 634-41); ce qui n'empêche pas la présence de ce héros, ou d'un homonyme, dans la rédaction *B* de la chanson (vv. 2095 ss.). Vivien lui-même, qui meurt dans la rédaction *A* (vv. 883-924) [3], ressuscite aux vers 1987 et suiv. de la rédaction *B*, tandis que les « cousins » qui périssent dans *A*, semblent se transformer en prisonniers dans *B* [4].

Sans doute, plus d'un de ces « héros » n'est qu'un simple nom, un lieu commun épique qui n'a aucune signification. Mais il y en a aussi qui ont un caractère bien à eux, une existence aussi réelle que n'importe quel personnage du poème. Il doit y avoir une explication de la « résurrection » de tant de ces héros dans *Aliscans*.

---

1. Il serait facile de grossir cette liste. Il se peut, par exemple, que Baufumé et Tenpesté meurent aux vv. 1008-70, mais on ne saurait le démontrer. Ces héros reparaissent (vv. 5507, 6786s, éd. de Halle). Selon le *Couronnement*, Tenpesté serait mort dans la bataille où succombe Vivien; comme aussi Baufumé, selon le *Willehalm*.

2. Cf. *Romania*, XXXIV, 249. Une autre circonstance qui plaide en faveur de l'identité de ces deux personnages est celle-ci. Dans le *Willame A*, Tedbal de Berry cause le malheur des enfants de Boeve Cornebut al marchis ; selon un passage de *Foucon*, le même homme cause le malheur des enfants de Beuve de Commarchis. Ce passage a été publié par nous dans la *Modern Philology*, III, 1905, p. 228, et republié récemment par M. J. Bédier, *Légendes Épiques*, I, 428, note 4.

3. Nier que Vivien expire ici, c'est, ce nous semble, fermer les yeux à l'évidence.

4. Que dire, par exemple, de Borel et de ses nombreux enfants dont la mort doit précéder l'action du *Willame* (cf. les vv. 377, 641), et qui paraissent cependant dans *Aliscans* (vv. 1778, 5091), etc. ?

XII

CONCLUSION

Le seul moyen d'expliquer ces étranges réapparitions, est de supposer que les éléments — ou du moins deux des éléments dont se compose *Aliscans* ont, pour des raisons quelconques, été combinés en un ordre non historique, c'est-à-dire, non cyclique. En d'autres termes, *Aliscans* serait le résultat d'une combinaison d'épisodes à l'origine indépendants, quoique apparentés, qui se seraient enchaînés dans un ordre nouveau.

Personne sans doute ne niera plus de nos jours l'origine complexe d'*Aliscans*[1], mais les critiques, tout en admettant en principe cette origine, ne sont guère d'accord sur la provenance des épisodes de la chanson. Tout le monde admettra cependant que, si le noyau original dont est sorti le *Willame*, et qui a abouti à *Aliscans*, a été modifié, la modification ne peut s'être produite que de deux façons : 1° par un développement lent, et, pour ainsi dire, organique et naturel; 2° par l'incorporation d'épisodes venus d'ailleurs. Le premier de ces deux procédés se marque par l'adoucissement de mœurs qui s'observe lorsqu'on passe de la rédaction *A* de la *Chanson de Willame* à la rédaction *B*. On peut citer comme exemple du second l'interpolation de l'épisode de Baligant dans la *Chanson de Roland*. Ces deux procédés peuvent agir, bien entendu, dans le même poème. Auquel convient-il d'attribuer les différences qui s'observent entre *Aliscans* et son prototype? La question vaudrait la peine

1. Déjà Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, 1854, II, pp. 50, 53, et P. Paris, *Hist. littéraire de la France*, XXII, 515, expriment l'avis que notre chanson n'est pas simple d'origine. Voir aussi, parmi d'autres témoignages, O. Densusianu, *Prise de Cordres*, p. XLVIII, à la fin de la note. Plus récemment, M. A. Fichtner, *Studien über die Prise d'Orange* (Halle, 1905), p. 26, dit que le *Renoart* ne peut avoir eu une existence indépendante, car nous trouvons les épisodes sur Renoart déjà dans le *Willame*. C'est on ne peut plus naïf. Pour l'auteur, le *Willame* est évidemment un poème écrit tout d'une venue par un seul homme. Certains critiques ne parlaient pas autrement d'*Aliscans* avant la découverte du *Willame*.

d'être examinée avec soin. Tout ce que nous pouvons faire ici c'est de rappeler sommairement les principales différences entre les deux chansons, à commencer par l'endroit où Guillaume part d'Orange [1].

Les célèbres adieux de Guibourc (*Aliscans*, 1969-2003) n'existent pas dans le *Willame*. Où sont-ils pris ? Nous l'ignorons : ces vers admirables peuvent être un développement naturel de la situation, ou quelque remanieur habile peut les avoir empruntés à quelque source inconnue.

Le départ du héros s'opère facilement dans l'ancienne chanson, difficilement dans la nouvelle. A ne regarder que ces vers, la différence entre les deux récits peut fort bien s'expliquer par notre premier procédé.

L'épisode d'Orléans, dans *Aliscans* (2067-2281) n'existe pas dans le *Willame*. Il faut que cet épisode soit venu du dehors. Un remanieur qui se risquait à broder un peu sur son canevas n'aurait jamais créé cet épisode gênant ; qui plus est, il ne serait pas allé le prendre ailleurs, sans y être entraîné par d'autres emprunts ayant un rapport assez intime avec celui-ci. Ce raisonnement nous mène à croire que l'épisode d'Orléans a pu être englobé dans des passages pris d'ailleurs, et qui n'ont, organiquement, rien à faire avec la *Chanson de Willame*. On devrait donc examiner avec un soin tout spécial ce qui précède et ce qui suit immédiatement cet épisode, c'est-à-dire les adieux de Guibourc et le départ du héros, d'un côté, et de l'autre, son arrivée à Laon, la scène de « l'olivier » et la scène de la « salle pavée » (*Aliscans*, 2282, 2505 et suiv.). Quand on compare ces derniers passages dans les deux chansons, on remarque une différence qui peut s'expliquer comme le développement tout naturel de l'original : le roi traite Guillaume avec beaucoup plus de mépris dans *Aliscans* que dans le *Willame*. Les remanieurs ont pu se servir de couleurs plus crues pour faire mieux ressortir la leçon qui se déduit de la scène de « l'olivier », c'est-à-dire, l'ingratitude des grands. Mais les autres différences de quelque importance entre les deux récits ne sauraient s'expliquer de la même façon. Comment, par exemple, expliquer que Guillaume, se prévan-

1. On peut se rendre compte de ces différences en parcourant les pp. 15-27 de la thèse de M. A. Klapotke : *Das Verhältnis von Aliscans zur Chanson de Guillaume* (Halle, 1907).

tant à la cour du roi, n'ait été reconnu par personne? Pourrait-on indiquer un autre passage, dans les poèmes, où Guillaume ne soit pas tout d'abord reconnu entre tous, lui dont la figure mutilée fournissait un indice si caractéristique à ceux mêmes qui ne l'avaient jamais vu[1] ? Dans le *Willame* (2468-73), on le reconnaît tout de suite D'où vient cette différence? Peut-elle procéder d'une évolution normale, organique, ou faut-il supposer une influence venue du dehors? Je pencherais vers cette dernière alternative.

Pour ce qui est de la scène de la « salle pavée », elle métirerait à elle seule toute une dissertation. Il n'y a pas d'épisode dans les deux chansons qui présente autant de difficultés. A s'en tenir au *Willame*, on se demande d'où vient cette scène. Elle doit venir de la rédaction *B* ou du *Renoart*, ou d'un mélange de ces deux sources. Elle ne peut être sortie de la rédaction *A*, dont la trame, évidemment ne comportait pas le récit d'un voyage à la cour du roi.

Les principales différences entre la scène de la « salle pavée » du *Willame* et de son dérivé sont les suivantes. La scène dans *Aliscans* est beaucoup plus longue, et offre par conséquent plus de détails. Elle ne renferme cependant pas le passage si intéressant où Guillaume raconte les événements qui ont suivi son dernier entretien avec le roi (les vv. 2506-24 du *Willame*). Selon le premier des deux poèmes, on ne sait ce qui amène Guillaume; selon l'autre, on le sait dès qu'on le reconnaît. Louis est beaucoup mieux disposé envers Guillaume dans la vieille chanson que dans *Aliscans*. Cette chanson parle plus d'une fois du manque de vivres à Orange, ce dont il n'est pas question dans le *Willame*. Dans cette dernière chanson, il n'y a pas de réconciliation avec la reine, et il n'y a pas d'Aelis. La scène dans *Aliscans* est, pour ainsi dire, double : la querelle, une fois apaisée, reprend (aux vv. 3036 et suiv.). Rien de pareil dans le *Willame*.

La plupart de ces différences peuvent appartenir à la première des deux causes des changements indiqués ci-dessus. Elles ne tirent pas nécessairement à conséquence. D'autres ont plutôt l'air de devoir leur existence à quelque influence du dehors.

---

1. Voir le *Charroi de Nîmes*, 1190 et suiv.

Telles, par exemple, sont l'introduction d'Aelis[1], et le fait que le roi sait ce qui amène Guillaume, et ne se fait pas répéter les vers particulièrement notables du *Willame* (2506-24). Si *Aliscans*, qui offre plus de détails que son original, a supprimé ces vers, nous sommes portés à y voir l'influence du *Siège*. Cette chanson renfermait sans doute une scène analogue à celle de la « salle pavée », où le messager, mal reçu, finissait par brutaliser le roi. Elle ne pouvait mentionner les circonstances de la mort de Vivien, puisque celui-ci était encore en vie. L'influence de la scène du *Siège* se manifeste aussi, selon nous, dans les circonstances suivantes : on ne reconnaît pas le messager (qui n'était pas Guillaume), on le traite avec insolence, et le roi sait pourquoi il est venu, dès qu'on lui dit son nom. La reprise de la querelle peut provenir d'un mélange de sources.

Le retour du héros avec l'armée de secours offre des différences notables entre les deux chansons. L'épisode d'Orléans déjà cité, trouve son pendant aux vv. 2931-51 d'*Aliscans* : Louis, sa femme, leur fille, Aymeri, Hermengard et ses fils, accompagnent l'armée jusqu'à Orléans. De là, l'armée se met en marche pour Orange, tandis que les frères de Guillaume et son père se rendent dans leurs terres en promettant d'y faire des levées d'hommes. Cet épisode est inconnu au *Willame*, et doit venir de quelque source étrangère. Nous avons déjà exprimé notre pensée que les épisodes d'Orléans sont des restes des efforts de Bertran, le messager du *Siège*, qui ameute les Narbonnais et les conduit à la délivrance d'Orange[2].

La scène de la « rentrée » de Guillaume (*Aliscans*, 4125-4264) diffère beaucoup de la scène correspondante de la vieille chanson[3].

---

1. M. J. Runeberg, *Études sur la Geste Rainouart*, p. 146, suggère que l'épouse de Renoart s'appelait peut-être Aelis dans la *Chanson de Renoart* perdue, d'où le nom serait passé dans *Aliscans*. Dans ce cas, on aurait probablement dans Ermentrude le nom de la femme de Vivien. Ajoutons que, dans les *Nerbonesi*, II, 495, 506, 528, etc. (cf. I, 264, 205), Renoart épouse Elisa, sœur de Louis et veuve d'Elie d'Orléans. Le nom *Elizia* rend le français *Aelis*.

2. Le v. 4931, que nous avons déjà commenté, témoigne de la présence de Bertran dans les sources de cette partie d'*Aliscans* qui doit venir du *Siège*.

3. Pour la forme et le style les laisses de cette scène diffèrent sensiblement des passages environnants.

Selon le premier de ces poèmes, les Sarrazins ont pris la ville, qu'ils viennent de quitter, après l'avoir brûlée. Ils sont allés en l'Archant pour faire des machines afin de prendre la tour d'Orange, où Guibourc s'est réfugiée. Rien de pareil dans le *Willame*. Autre différence : dans *Aliscans*, le héros monte au palais dès son arrivée, regarde au loin et voit venir ses frères et son père qu'il vient de quitter à Orléans. Parmi ces frères, se trouve Aïmer, dont on avait pris soin de marquer l'absence dans la scène de la « salle pavée ». Ce héros manquait aussi dans la scène de la « salle pavée » du *Siège*, selon le récit qu'en offrent les *Nerbonesi*. On explique son absence, comme dans *Aliscans*, en disant qu'il était occupé en Espagne à guerroyer les Sarrazins [1]. L'absence d'Aïmer n'est pas notée dans la scène de « la salle pavée » du *Willame*, ni son arrivée dans la scène de la « rentrée » de Guillaume. Ce point permet de constater l'influence du *Siège* dans les deux scènes d'*Aliscans*. Nous expliquons la plupart de ces différences par le second des deux procédés indiqués ci-dessus.

Sauf quelques exceptions, le reste d'*Aliscans* paraît n'être qu'un développement du récit des prouesses de Renoart, telles qu'elles sont racontées dans le *Willame* [2].

A notre avis, les changements du deuxième groupe ont pour source principale le *Siège d'Orange*. Nous avons déjà été amenés à cette conclusion par un autre raisonnement. Mais par suite de quelles circonstances le *Siège* a-t-il pu influer sur *Aliscans* ou ses sources, et comment les éléments qui forment cette chanson ont-ils pu se combiner dans un ordre « non historique » ? Il y a deux états de choses dont l'un ou l'autre a pu contribuer à ces résultats. On peut supposer une période de décadence, d'oubli, pendant laquelle ceux qui entendaient les chansons sur Guillaume étaient de moins en moins au courant, ce qui permettrait aux jongleurs de prendre bien des libertés avec des traditions autrefois accréditées.

---

1. I, 443, 460, 461, 497-99.

2. Il faut faire abstraction, par exemple, de l'épisode d'Aïmer et de Baudus (vv. 5165 et ss.), de celui de Deramé qui commence au v. 5885, etc. L'épisode des prisonniers délivrés par Renoart (5345 et ss.), doit être, à l'origine, étranger à cette partie du poème. Nous avons déjà indiqué, dans cette partie du poème, d'autres passages qui ne procèdent pas du *Renoart*.

Seconde hypothèse. Les jongleurs faisaient souvent, en récitant, des coupures plus ou moins étendues. On ne se croyait pas obligé de réciter tous les vers d'un poème. Il est infiniment probable que, loin de suivre religieusement un texte, les jongleurs gardaient une large indépendance vis-à-vis de leur modèle. Ils devaient insister sur certains passages, en élaguer d'autres. Les jongleurs avaient un répertoire de scènes à effet, soit que ces scènes fussent apparentées ou isolées. Au lieu de chanter *in extenso* une chanson, ils pouvaient en donner un aperçu, en extraire trois ou quatre belles scènes[1]. Si l'on croyait trop peu connu le morceau qu'on allait débiter, on pouvait le faire précéder d'une brève explication. On peut aussi admettre qu'en certains cas le jongleur groupait certains épisodes appartenant à des poèmes différents, mais relatifs au même personnage.

Supposons qu'un jongleur du XIe ou du XIIe siècle voulût chanter ainsi les meilleures des scènes concernant Guillaume et Orange. Il pouvait mettre à contribution : la *Prise d'Orange* (non pas sous sa forme actuelle, bien entendu), le *Siège d'Orange*, l'*Archamp*, le *Renoart*, et, peut-être, la première scène du *Moniage Guillaume*. La *Prise* pouvait lui fournir l'épisode de la lutte suprême pour la ville, ou quelque autre épisode que nous ne connaissons pas. Le *Siège*, une scène des souffrances des assiégés, avec le départ d'un messager ; celle où le messager demandait de l'aide au roi ; celle de la délivrance de la ville. L'*Archamp* offrait, dans une scène émouvante, la mort de Vivien, et peut-être une scène de vengeance. Le *Renoart* renfermait bien des épisodes amusants. Si notre jongleur était appelé à faire un choix limité parmi ces scènes, il devait choisir naturellement celles qui faisaient la plus grande impression sur les assistants, probablement les suivantes : la scène devant le roi ; la délivrance de la ville ; la mort de Vivien. Dans quel ordre le jongleur rangera-t-il ces morceaux ? S'il veut les présenter dans un ordre un peu logique, il aura à se conformer aux règles du drame : d'abord les malheurs, ensuite le triomphe. Les malheurs, à savoir la mort du jeune héros, et l'attaque contre la ville, la demande de secours adressée au roi. On mettra d'abord

1. C'est ce que l'on voit par le passage célèbre du *Roman de la Violette* où l'on voit Gerart chanter un extrait d'*Aliscans*.

le trépas de Vivien, à cause de la tradition bien établie selon laquelle il avait succombé en bataille rangée dans un pays lointain. Le jongleur chantera donc les événements dans cet ordre : mort de Vivien, message qui prie le roi de secourir Orange, délivrance de la ville. Ces fragments, mis bout à bout, laisseraient presque une impression d'unité, et formeraient une action épique. Nous y voyons comme un retour à ce qu'on imagine d'habitude avoir été les chansons primitives : une série de tableaux dont la liaison n'était pas toujours bien indiquée. En ménageant un peu les transitions, et en effaçant quelques disparates, on ferait de ces fragments une chanson de geste des plus émouvantes.

Sans doute les jongleurs pouvaient faire un autre choix. Mais l'épisode de la mort de Vivien était si populaire qu'on devait lui réserver une place lorsqu'on chantait des scènes de la vie de Guillaume d'Orange. Une autre scène fort populaire était celle du messager devant le roi.

L'ordre que nous supposons paraît avoir été usuel, témoins le *Willame*, *Aliscans* et *Foucon*, qui tous placent la mort de Vivien au premier acte [1]. Le *Covenant*, cependant, la place à la fin, au cinquième acte, dirions-nous volontiers. Non seulement cette nouvelle situation de la scène mais aussi la diversité des événements qui la précèdent ou qui lui font suite dans les chansons, plaident en faveur de l'hypothèse de l'enchaînement des fragments épiques. En effet, on n'a qu'à considérer la place de la scène où est contée la mort de Vivien pour voir qu'elle est tout autre que ce qu'elle était autrefois. Dans le *Willame* et son dérivé, elle est suivie d'un siège d'Orange ; mais la rédaction *A* de cette première chanson montre qu'elle n'était suivie d'aucun siège : Guillaume revient à la charge avec de nouveaux renforts, gagne une victoire, et laisse ses terres à Guiot (probablement en se retirant du monde). S'il y avait eu un siège, ce n'aurait pas été celui d'Orange, c'eût été celui de Barcelone.

Le fait que les jongleurs et des remanieurs ont pu traiter de tant de façons diverses la scène de la mort de Vivien [2], indique

---

1. Du moment qu'on utilisait des épisodes du *Renoart* à la fin, il devenait difficile d'y placer la mort de Vivien.

2. Nous prenons cette scène comme type ; nous aurions pu prendre celle de la délivrance de la ville, ou celle de la « salle pavée », etc.

que cette scène était en quelque sorte dans le domaine public. Les jongleurs, par exemple, qui l'ont prise comme point de départ de l'action de *Foucon* n'en reconnaissaient aucune forme consacrée et universellement admise. Ils se sont sentis libres de donner à la bataille tragique où le jeune héros a perdu la vie une suite qui chantait des enfants de Beuve [1].

Enfin, si l'on veut expliquer *Aliscans* par une évolution lente et intérieure, sans admettre que de nouveaux incidents soient venus du dehors se greffer sur l'action originale, comment éclaircir certaines difficultés que nous avons fait ressortir? Pourquoi, par exemple, l'Espagne cède-t-elle la place, comme théâtre de l'action, à Orange et aux Aliscamps ? Pourquoi la « résurrection » de Deramé, de Tibaut, de Baudus et d'autres héros ? Comment expliquer la présence des épisodes du Renoart ?

Dans cette longue discussion sur *Aliscans*, nous nous sommes attachés à poser, et, dans la mesure du possible, à résoudre quelques-uns des problèmes que soulève ce poème. Nos solutions ne sont peut-être que provisoires, mais on reconnaîtra que nous avons fait effort pour orienter la discussion sur des voies nouvelles, et pour éviter l'erreur qui consiste à fermer les yeux sur les difficultés ou à en nier l'existence.

Raymond WEEKS.

---

1. *Foucon* fait une belle place à Girart et Gui, fils de Beuve. On lit dans le ms. de Boulogne (fol. 206 r°), parmi des vers qui introduisent *Foucon* :

Saciés, signor, que molt furent baron
Li fil au conte qui Aimeris ot non,
Et li Bovon [dont] nous vous conteron :
Girars et Guis, cil furent fil Buevon.

Le troisième vers, toutefois, devrait se lire : *Et li bon oir...*, si l'on se fiait au ms. du *Covenant* de Berne, qui renferme ce passage (fol. 10 r°).

Nous avons exprimé notre opinion que, dans la première rédaction du *Willame*, Vivien est le fils de ce même Beuve. La mère de Foucon est sœur de Vivien, partant on devait l'appeler fille de Beuve, si elle avait déjà place dans la légende à l'époque reculée de la première rédaction du *Willame*. En consacrant leur poème surtout à Foucon, Girart et Gui, les auteurs de *Foucon* ont célébré, intentionnellement ou par hasard, des héros, comme Vivien, descendants de Beuve. Il y avait donc peut-être un certain à propos à prendre comme point de départ de cette chanson la mort de Vivien.

LES

PLUS ANCIENS LAPIDAIRES FRANÇAIS

I. Du livre de Pannier sur les lapidaires français.

Le livre de Léopold Pannier sur les lapidaires français du moyen âge[1], présenté comme thèse à l'École des Hautes Études au commencement de l'année 1875 et publié sept ans après avec une préface de Gaston Paris, ne donne une idée suffisante ni du sujet ni de ce que Pannier était capable de faire. Le sujet, tel qu'il l'envisageait dans les dernières années de sa vie, avait une telle étendue qu'il lui aurait fallu plusieurs années pour le traiter dans toutes ses parties. Le livre, tel qu'il a été publié, ne forme en réalité que deux chapitres, fort longs il est vrai, de l'ouvrage projeté. Et encore faut-il dire que la rédaction remise comme thèse ne pouvait être considérée comme définitive : Pannier comptait bien reviser son mémoire en profitant des observations qui lui avaient été faites par G. Paris et d'autres. Mais, occupé, pendant les derniers mois de sa vie, à d'autres travaux, il remit à plus tard cette revision, et, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à nos études et à l'affection de ses amis[2], l'ouvrage était dans l'état où G. Paris le lui avait rendu. Plus tard, lorsqu'on crut devoir le livrer à l'impression, il ne semble pas que la publication, à laquelle diverses personnes mirent la main, ait été faite avec tout le soin désirable. G. Paris, absorbé par d'autres occupations, ne put la surveiller de près : des erreurs matérielles, que Pannier n'eût pas manqué de corriger,

---

1. *Les lapidaires français du moyen âge*, des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, réunis, classés et publiés, accompagnés de préfaces, de tables et d'un glossaire, par Léopold Pannier .. avec une notice préliminaire par G. Paris (Paris, 1882 ; fasc. LII de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études*).

2. 9 novembre 1875.

des fautes typographiques trop nombreuses, déparent le livre.

G. Paris, dans sa notice préliminaire, parle en termes émus des recherches que Pannier avait entreprises en vue du livre qu'il se proposait d'écrire et dont nous n'avons que deux chapitres.

Ces deux chapitres, dit-il, devaient avoir une introduction, que l'auteur n'avait pas écrite, mais qui, dans sa pensée, était inséparable du présent volume, et qui comprenait les deux parties suivantes :

I. *Relevé des ouvrages spéciaux traitant des vertus des pierres précieuses depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.*

II. *Les pierres dans la littérature et dans la vie privée au moyen âge.*

L'adjonction de ces deux dissertations aurait considérablement augmenté l'intérêt du volume ; mais elles étaient seulement conçues : elles n'avaient reçu aucun commencement d'existence. J'ai parcouru avec tristesse les monceaux de notes prises par Pannier pour les écrire ; elles montrent avec quelle ardeur il cherchait partout des renseignements sur le sujet qui l'intéressait, mais elles ne pouvaient être utilisées; elles sont amassées sans aucun ordre, sans aucun choix, et sous une forme tellement sommaire que l'auteur seul, bien souvent, était en état de les comprendre ; c'est un chaos dont il a fallu se résigner à ne rien tirer, quelque fécond qu'il fût sans doute.

Il est visible que Pannier ne s'était pas fait une idée bien nette de l'ordre selon lequel il devait conduire ses recherches. Puisque son but immédiat était de publier un certain nombre de lapidaires français, il avait, tout d'abord, à en déterminer les sources latines, puisque bien évidemment, ces lapidaires français étaient la reproduction plus ou moins fidèle de lapidaires latins. L'étude générale des ouvrages relatifs aux pierres précieuses, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, était un sujet fort intéressant, mais trop vaste, et il convenait, au moins pour commencer, de se borner à recueillir les éléments utiles à l'interprétation des textes français et à l'explication des variétés qui s'observent entre les diverses copies de chacun d'eux. C'est avec beaucoup de raison que G. Paris (voir la notice préliminaire, p. IV), Thurot et Darmesteter avaient conseillé à Pannier de placer en tête des poèmes français un texte critique du poème latin de Marbode qui en est la source, l'édition de Beaugendre étant tout à fait insuffisante. Pannier aurait assurément donné satisfaction à ce désir, s'il avait vécu. Mais, j'aurais demandé plus encore : il aurait fallu, à mon sens, étudier et même publier certaines rédactions latines, apparentées de plus ou moins près

au poème de Marbode, et qui peuvent avoir été utilisées par les auteurs de lapidaires français. D'où la nécessité d'une exploration méthodique des collections de manuscrits en général, et non pas seulement de celles que nous avons à Paris. Malheureusement, Pannier n'était pas l'homme de ces explorations. Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, il était trop porté à croire qu'il avait sous la main tous les matériaux de ses travaux, disposition d'esprit assez naturelle et qu'on retrouve, plus marquée encore, chez les fonctionnaires de la génération précédente. Jamais, par exemple, Paulin Paris n'a porté ses recherches en dehors de la Bibliothèque où il fut conservateur adjoint. Les autres bibliothèques de Paris, et à plus forte raison celles des départements et de l'étranger, étaient pour lui des terres inconnues. Il faut dire aussi que Pannier avait des habitudes très casanières. Il ne quittait Paris que pour aller à sa campagne, et sa campagne que pour rentrer dans son appartement de l'avenue Trudaine. L'idée de monter en chemin de fer, et surtout en bateau, pour aller voir des manuscrits ne lui entrait pas dans l'esprit. Sans doute il a cité et même publié des manuscrits conservés dans des bibliothèques étrangères, mais je ne crois pas qu'il en ait jamais vu un seul. Les extraits, les copies qu'il a utilisés lui ont tous été fournis par des amis bienveillants. Mais ce n'est pas ainsi qu'on arrive à faire des dépouillements complets.

Je ne me propose pas de refaire le travail de Pannier, ni même à proprement parler de le compléter : j'ai seulement l'intention de mettre en lumière quelques textes nouveaux que bien certainement Pannier aurait fait entrer dans son recueil s'il les avait connus. Mais tout d'abord je présenterai quelques remarques sur le principal manuscrit du lapidaire en vers que Paris, et d'autres après lui, ont considéré comme le plus ancien, et qui commence par ce vers : *Evax fu un mult riche reis* [1].

---

1. Je crois qu'il y a lieu de désigner les lapidaires en vers par leur premier vers, comme on fait pour les poésies lyriques. Les désignations adoptées par Pannier (et qu'il eût certainement changées s'il avait pu voir son livre en épreuves) sont très mal choisies. Le lapidaire dont je vais m'occuper est, pour lui, « le premier lapidaire ». Mais sait-on si c'est bien le premier en date ? Puis viennent le lapidaire de Modène, celui de Berne, celui de Cambridge. Il se

II. — Du premier lapidaire publié par Pannier

De ce lapidaire on a connu jusqu'à présent deux copies, B. N. lat. 14470 (*A*) et fr. 24870 (*B*), cette dernière datée de 1277. En outre, Pannier en a signalé et utilisé une rédaction en prose, B. N. fr. 24429 [1] (*C*) qui paraît dater des premières années du XIVe siècle. On verra plus loin qu'il existe du texte en vers une troisième copie que Pannier ne pouvait pas connaître, et que la rédaction en prose du ms. 24429 n'est pas unique.

Le ms. *A*, sur lequel j'ai quelques observations à présenter, est attribué par Pannier (p. 23) à la fin du XIIe siècle [2]. Je ne le crois pas tout à fait aussi ancien. M. Delisle, dans son *Inventaire des mss. de l'abbaye de Saint-Victor* [3], l'attribue au XIIIe siècle. Je le placerais

---

trouve en effet que ces trois lapidaires nous ont été conservés par des mss. de Modène, de Berne, de Cambridge. Mais que vaudront ces désignations si on découvre ailleurs un nouveau manuscrit de tel ou tel de ces lapidaires, ou encore si, dans l'une de ces trois villes, on rencontre un lapidaire différent ? Ce second cas s'est précisément réalisé pour Cambridge.

1. Et non pas 24229, comme on lit p. 26. C'est un des nombreux cas où l'imprimeur ou les éditeurs n'ont pas su lire l'écriture de Pannier.

2. Pannier le croyait copié d'après un ms. « sensiblement plus ancien », et il considérait comme une trace d'antiquité, provenant de l'original perdu, les accents qui, dans le ms. lat. 14470, sont placés sur certaines lettres. A ce propos il cite les mss. des Quatre livres des rois et des Macchabées, qu'il vieillit notablement, les attribuant au commencement du XIIe siècle. Il cite aussi le Psautier d'Oxford (Douce 320), et l'intéressant mémoire que Brachet (*Revue critique*, 1870, 2e semestre) a consacré à l'accentuation de ce manuscrit (p. 29). Mais ici Pannier n'a pas fait les distinctions nécessaires. L'accentuation du Psautier d'Oxford (ou de Montebourg) est tout à fait particulière et n'a que des rapports intermittents avec celle qu'on observe dans le ms. (Bibl. Mazarine) des *Rois*, dans le Psautier de Trinity College (Cambridge) et ailleurs encore. Dans le Psautier d'Oxford les accents, tracés à l'encre rouge, marquent régulièrement l'accent tonique. C'est un [illegible] dont on a un autre exemple dans la version limousine des chap. XIII-XVII du quatrième évangile reproduite dans la Chrestomathie provençale de Bartsch. Dans le ms. 14470 les accents sont, en général, placés sur les toniques, mais d'une façon irrégulière.

3. *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6e série, V, 17.

Cest est decinc maneres dire:
Si nest tro grant ne troppicire.
Cele ke bien á duuisées:
Les treis culurs neent meslées.
La plus preisée est enapeir:
Ne nule cire ni aeir
Huimle echiaste la deir aueir:
Altres uertuz ni sai por ueir.
Kar elliure nest enescrit
Darabe edinde uient cedit.

De onice.

At collo suspensus: onyx digitoue ligatus.
Insomnis lemures: & tristia cuncta figurat.
Multiplicat lites: & cõmouet undiq; rixas.
Dr̃ & pueris: nimias augere saluas.
Hanc quoq; dant nob: arabes s; & india gẽmam
Hec etiã q̃nas: spẽs phibet habere.
Sardius at presens: si sit t ñ nocet onyx.

De eodem.

Onice fait gres sunges aueir:
Tencouns estantosmes ueeir
E si refait enfanz bauus:
E ume ire enoisus.
Darabe edinde sunt ces pieres:
E sunt dites decinc maneres.
E si le sardie est present:
Onice ne uus fait ia nusiment.

De sardio.

Sardius asardis: ẽ aquib; ãn repaul

(B. N. lat. 14470: édition Pannier, vers 271 et suivants.

volontiers au commencement de ce siècle. La divergence d'appréciation est légère.

Dans quel pays le ms. a-t-il été exécuté ? Ceci est une question plus importante que celle de la date, et plus difficile à résoudre. G. Paris dit, avec décision : « Le manuscrit lui-même est anglo-normand, comme le montrent, *outre l'aspect de l'écriture*, les formes graphiques ; mais rien n'oblige à considérer le poème comme composé en Angleterre : les particularités linguistiques qu'il présente conviennent aussi bien à l'ouest de la France. » Laissons de côte ce qui concerne le pays d'origine du poème et ne nous occupons que de l'origine du manuscrit. Ce que dit Paris du caractère de l'écriture ne repose absolument sur rien. C'est à croire qu'il n'a jamais vu le manuscrit. L'écriture en est très particulière, comme on en pourra juger par le fac-similé ci-joint [1], mais elle n'a assurément rien d'anglais. Je conjecture que G. Paris aura été influencé, sans peut-être s'en rendre compte, par l'opinion exprimée dans une dissertation allemande sur notre poème qui parut au temps où s'imprimait le livre de Pannier, et où il est dit que le texte du lapidaire présente des particularités anglo-normandes [2]. G. Paris, du reste, ne s'obstina pas dans cette opinion. M. Suchier, dans son *Histoire de la littérature française* signala le ms. 14470 comme le plus ancien manuscrit français écrit en France. Sur quoi Paris, qui croyait toujours ce ms. d'origine anglaise, me demanda mon avis. Je lui fis une réponse, dont je ne me rappelle plus les termes, qui amena Paris à écrire les lignes suivantes, dans son article sur le livre de M. Suchier [3] :

Le manuscrit du *Lapidaire* en vers était considéré par Pannier comme anglo-normand [4]. M. Suchier (p. 117) le regarde comme continental et le désigne dès lors comme « le plus ancien manuscrit écrit en France qui nous ait été conservé ». La question, est, on le voit, assez importante... M. Paul

1. Ce fac-similé permet de corriger une faute de l'édition : au v. 286 le ms. porte, non pas *A ume*, mais *E ume*.

2. Paul Neumann, *Ueber die älteste französische Übersetzung des dem Bischof Marbod zugeschriebenen Lapidarius*. Neisse, 1880. Voir p. 9. — G. Paris a sommairement annoncé cette dissertation dans la *Romania*, X, 317.

3. *Journal des Savants*, 1901, p. 703.

4. C'est encore une illusion : Pannier n'a jamais rien dit de tel.

Meyer a bien voulu, à ma demande, examiner de nouveau le manuscrit : il n'hésite pas à le regarder comme fait en Italie, et il ne l'attribue qu'au XIIIe siècle.

Je crains de m'être exprimé d'une façon trop affirmative : je suis porté à croire que le ms. *A* nous est venu d'Italie, mais je n'en ai pas de preuve positive. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas anglo-normand. L'écriture est singulière : je n'ai jamais rencontré la pareille ni en France ni ailleurs. La graphie ne fournit guère d'indices précis. Tout au plus pourrait-on signaler, comme traces d'italianisme, la forme *enchantament* 74, le futur *fara*, 685, 912, pour *fera*, ou encore *ci* pour *ç* : *garciuns* 561, *tenciun* 593, qui serait comme un acheminement au *c* cédillé des Italiens[1]. La raison qui m'a porté à supposer une origine italienne au manuscrit *A* (plus exactement à la partie de ce manuscrit qui renferme le Lapidaire), c'est que, sur le premier feuillet de garde, il y a des recettes médicales écrites, vers la fin du XIIIe siècle ou au XIVe, en un dialecte de l'Italie méridionale [2]. J'en donnerai le texte, qui est assez difficile à lire, en y joignant un fac-similé partiel. Ce fac-similé n'est pas très satisfaisant parce que la fin des lignes, engagée dans la reliure et très usée, est mal venue, et aussi parce qu'il y a dans l'original des taches qu'on pourrait prendre pour des signes d'abréviation. Ces recettes sont au nombre de trois. Celle du milieu relativement facile à lire, parce que l'encre en est très noire, paraît avoir été écrite vers la fin du XIIIe siècle. La voici :

Prindi scórce de li ove : munda li bene et lava; posca míttili ad unu vassellu de terra stanniatu, et mitti | lu vassellu a lu fúrnu de li vitrari duodechi die fine quisse blanquisse multu; posca mina li supra marmo... | cum la scumma de lu indicu. Agi de la rusia bullíta, mittinde et mina lu sicumu dis-

---

1. C'est de même, peut-être, que le copiste place un *i* à la suite de *ch* pour indiquer que ce groupe de lettres a le son palatal, et non le son vélaire comme en italien : *chialur* 195, *chiapun* 128, *chiald* 360, *chiaste* 279, *chioses* 214, *blanchiur* 385. Je n'ai aucune preuve que cet usage soit spécialement italien. Il est vrai de dire toutefois que je ne connais pas de manuscrits français écrits en Italie aussi anciennement.

2. Mon ami, M. le prof. Rajna, à qui j'ai communiqué l'épreuve de cette page, me fait observer que ces recettes sont proprement en sicilien.

[illegible] jiscy. diyr. z uncasidr. stubinar anaci [illegible] p [illegible]
biba s hufel- dilurjn. agra dūça cū cucagn z cū lacte blacca, [illegible]
ebulu. et cucū haltgn. egbi calch qasenna capacy. nostu hat, n
egbi ba blaca. sābucu. fumu. dilacrya. lūnetastgn. lu gagn
lunpitella. la rosamagnā. la fugmenta.

alu gnan die. cnci quisti egbi. faca bulgi cūrij scuble ad n
ja. yigi pādi. hufumu et mita. uy pergi ~~mm~~ caldi et uridah i.)
caldaya

prende scōrce deli oue mundali bene z laua. posca mittali ad unu nassellu de terra stannatu z mor
lu nassellu alu furnu de lumtrary duodecim oue fine quisse blanqisse mutu. posca mittali sup marmu
cū la scumma delu mdicu. agi de la rusia bullita. mittinde z minalu sicu mu dysinte. z quād
uidi russu mitti delu mdicu. z silu uidi scūru mitti dela rusia. minalu fine qui se cōplo.
effachesse azuru.

Accape radicata ficus saluatice. que nata sit i pergra. z fac eam bulli
re i agua marina. quo usq; scorcia ~~separetur~~ separetur alugn
z accape scorcia prisa. z accape albū ouu. z batte simul. z post acc

simu ; et quando lu | vidi russu, mitti de lu indicu, e si lu vidi scúru, mitti de la rusia ; minalu fine qui se comple | effachese azuru[1].

Les deux autres recettes sont d'une écriture moins ancienne et tout à fait différente. L'encre est très pâle[2]. Celle du haut de la page est en italien, l'autre en latin. Je transcris de mon mieux la première :

....prindi homo..... di mu'iere debet coligere gascuna | pater nostu intra te in latina ... dicat .iij. pater nostu ad honorem . . | de trinitate, faça cantare una misa ad santa Maria, prenda lu hollu de... | de lu lauru, sucu de illa malba bisca, faça buli insenble ad una pinta d'oli... | lasu lu riferdiri et unca s'indi .j lubanu anaci unu quartinu quisibani... | bibas lu fele di l'ursu, carta d'unça cũ cucaru et cum binu blancu, erba lu... | ebulu et tutte(?) li altri erbi ; coli li qascuna cu (?) pater nostu .. | erba bla[n]ca, sambucu, fumu di la tera, lu mentastru[3], lu maru... | la nipitella[4], la rosamarina, la furmicula. |

A lu qui[n]tu die tuti quisti erbe faca buliri tuti insenble ad u... | rarigi pandi lu fumu et mita .iij. petre tutti caldi et mitali in caldara.

Je ne prétends pas que la présence de ces recettes sur la garde du manuscrit soit une preuve péremptoire que le dit manuscrit a été exécuté en Italie : il peut en effet avoir été porté de France en Italie, y avoir reçu cette addition, et être revenu en France, où il se trouvait assurément dès la fin du XIVe siècle[5]. Il se peut même que le feuillet de garde ait été ajouté tardivement, lors de la reliure du volume : néanmoins, tout considéré, il me semble qu'il y a des probabilités pour que la copie du poème latin de Marbode et de la version rimée que renferme le ms. lat. 14470 nous soit venue d'Italie.

Pannier a émis l'idée, qui semble avoir été généralement adoptée, que le lapidaire contenu dans le ms. 14470, avait été composé au début du XIIe siècle. Il y voyait « un monument de la langue parlée dans les premières années du règne de Louis

---

1. Je connais quelques recettes anciennes pour la fabrication de l'azur, mais elles diffèrent notablement de celle-ci.

2. Naturellement la différence de teinte ne se remarque pas dans le facsimilé où tout est tiré à l'encre grasse.

3. Le copiste a mis sur *lu* le signe d'abréviation qu'il devait mettre sur *mentastru*.

4. Ital. *nepitella*, le calament. Je dois cette lecture à M. Rajna.

5. Il y a différentes additions écrites à cette époque par une main française.

le Gros » (p. 28). Mais il n'en donne aucune preuve. G. Paris, faisant sienne l'opinion de Pannier, n'hésite pas à considérer l'auteur de cette version comme antérieur à Wace, « dont les œuvres les plus anciennes peuvent être environ de 1130-1140 » (p. VII). Il croit trouver une confirmation de cette hypothèse dans un passage de Philippe de Thaon « qui, dit-il, n'a pas été remarqué ». Philippe de Thaon écrivait son *Bestiaire*, dédié à la seconde femme de Henri I d'Angleterre, entre 1125 et 1135. Or, ajoute Paris, dans cet ouvrage, Philippe, parlant des pierres et de leurs vertus, s'excuse de passer rapidement sur ce sujet, et dit : Si quelqu'un veut en savoir davantage,

> Si alt lire de Lapidaire
> Ki est [tot] estrait de gramaire.

Selon G. Paris, ce lapidaire, *estrait de gramaire*, c'est-à-dire traduit de latin en français, est bien probablement celui du ms. 14470. C'est là une nouvelle hypothèse, qui s'évanouit, entraînant dans sa chute la précédente, si, comme je le crois, le lapidaire auquel Philippe renvoie son lecteur, est un tout autre poème, jusqu'ici inconnu, qui sera publié dans la suite de ce mémoire.

En réalité, je ne crois pas qu'il y ait aucune raison de placer la composition du poème *Evax fu un mult riche reis* avant la fin du XIIe siècle.

III. — Du texte contenu dans le ms. B. N. fr. 14969.

J'ai dit plus haut qu'il existait du lapidaire *Evax fu un mult riche reis* une ancienne copie que Pannier n'avait pas pu connaître : c'est celle que renferme le ms. B. N. fr. 14969. Si Pannier n'a pas connu un livre qui pourtant figurait sur les catalogues de la Bibliothèque, c'est que, de son temps, ce livre était en déficit. Pannier mentionne occasionnellement (pp. 232 et 235, note 1) le n° fr 14969, mais pour dire que ce manuscrit « manque aujourd'hui à la Bibliothèque ». Trois ans après la mort de Pannier, quatre ans avant la publication de son ouvrage, le volume avait repris sa place dans le fonds français. La restitution s'est opérée dans des circonstances que M. L. Delisle a fait connaître en ces termes :

Le 5 septembre 1878 je trouvai sur ma table un mystérieux paquet, contenant avec cette simple note : *Restitution après décès*, un magnifique exemplaire du *Bestiaire* de Guillaume, clerc de Normandie, orné de peintures. C'est celui que Méon avait inventorié sous le n° 632[25] du Supplément français, et auquel M. de Wailly avait réservé le n° 14969 dans le nouveau classement [1].

C'est en 1862 que l'ancien Supplément français fut fondu dans le Fonds français nouvellement constitué. C'est donc avant cette date que le n° 632[25] du Supplément fut frauduleusement soustrait on ne sait par qui [2].

Il n'est pas douteux que si Pannier avait eu ce manuscrit à sa disposition, il en aurait tout au moins joint les variantes à son édition. Peut-être même en aurait-il publié le texte *in extenso*, car les différences sont si considérables, sans parler de plusieurs paragraphes entièrement nouveaux, qu'une publication complète eût été un travail plus simple et plus facile à utiliser qu'un relevé des variantes. On trouvera plus loin ce nouveau texte. Je veux, au préalable, en faire connaître les particularités notables.

Le manuscrit est de la fin du XIIIe siècle et d'une origine très visiblement anglaise. Les caractères de l'écriture, de la langue, de l'ornementation ne permettent pas d'en douter. Aucun indice ne permet de dire à quels propriétaires ce beau livre a appartenu avant d'entrer à la Bibliothèque, au XVIIIe siècle. Le *Bestiaire* de Guillaume occupe les ff. 1 à 72 ; vient ensuite le *Lapidaire*, qui occupe le reste du volume. Le texte est souvent fautif. Le copiste, qui était négligent ou qui suivait un mauvais exemplaire, omet de nombreux vers. En somme cette nouvelle copie ne sera pas d'un grand secours pour l'établissement du texte, mais, à d'autres points de vue, elle est bien intéressante.

Le texte qu'elle nous offre diffère du ms. *A* reproduit par Pannier, non seulement par des variantes, qui n'ont en général pas grande valeur, mais aussi par des divergences considérables dans l'ordre des pierres. De plus, elle omet certains paragraphes et en

---

1. *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891* (Paris, Champion, 1891), p. XXXI.

2. Il est cité, pour la dernière fois avant sa disparition, par Hippeau, dans la préface de son édition du *Bestiaire* de Guillaume, qui parut en 1852. Un an plus tôt, il avait été cité par le P. Cahier dans le t. II des *Mélanges archéologiques*, p. 91.

donne de nouveaux. Pour faciliter la comparaison des deux textes, j'ai joint, entre parenthèses, à la transcription du nouveau manuscrit la concordance avec le ms. 14470, c'est-à-dire avec l'édition de Pannier. En outre, je relève dans les notes toutes les particularités intéressantes. Le tableau qui suit permettra de reconnaître d'un coup d'œil les principales différences des deux textes en ce qui concerne l'ordre des paragraphes [1].

B. N. fr. 14969	B.N. lat. 14470	B. N. fr. 14969	B. N. lat. 14470
1 Diamant	1	22 Beril	12
2 Magnete	19	23 Saphir	»
3 Gaect (jais)	18	24 Onyx	9
4 Geratite	30	25 Calcédoine	
5 Achat	2	26 Sardine	
6 Corail	20	27 Émeraude	7
7 Cornaline	22	28 Cristal	41
8 Allectoire	3	29 Sardoine	8
9 Celidoine	17	30 Rubis	
10 Chalcophonos	53	31 Jacinthe	»
11 Echite	»	32 Silenite	
12 Ligure	24	33 Héliotrope	
13 Pierre de corbeau	»	34 Orite	»
14 Crapaudine	»	35 Mede	
15 Serpentine	51	36 Exacontalithos	
16 Jaspe	4	37 Chelonite	
17 Topaze	13	38 Gagate	
18 Chrysolite	11	39 Gagatromeos	
19 Chrysopras	15	40 Cherone	
20 Jagonce	14	41 Héliotrope	
21 Améthiste	16	42 Epistite	

Ainsi, sur les quarante-deux articles du ms. 14969, vingt-quatre seulement se retrouvent rédigés de même (sauf variantes) que dans le ms. 14470 et, par suite, dans l'édition de Pannier.

1. Dans ce tableau, j'ai rectifié les noms des pierres, qui sont souvent corrompus dans le ms. 14469. Je dois avertir que, lorsqu'un article de ce manuscrit est indiqué (par des guillemets) comme manquant absolument dans le ms. 14470, il ne faut pas en conclure qu'il n'y a dans ce manuscrit aucun article sur la même pierre : il peut y en avoir un, mais autrement rédigé, et en ce cas je l'ai indiqué comme manquant. Les notes jointes au texte donneront les éclaircissement nécessaires.

Entre les dix-huit autres, certains manquent absolument dans 14470, les autres appartiennent à une rédaction différente. Il y a lieu de faire une autre remarque qui ne ressort pas de ce tableau. C'est que le lapidaire du ms. 14969 est formé de trois lapidaires. Pour la plus grande partie, jusqu'à la fin du § 29, il est la reproduction plus ou moins exacte du lapidaire *Evax fu un mult riche reis*. Le § 30, sur le rubis, manque dans ce dernier lapidaire et dans le latin de Marbode. A la fin du même paragraphe nous lisons ceci :

Ne vus dirai or(e) plus, beals hostes,
Ce dit Evax al emperire.
Deu nus doint a bone fin traire [1] !
Explicit.

C'est là un *explicit* bien caractérisé. Le copiste avait donc sous les yeux un manuscrit du lapidaire *Evax fut un mult riche reis* qui se terminait tout autrement que les deux copies connues jusqu'ici. Suivent cinq paragraphes (31-35) après lesquels nous trouvons un autre explicit. Ils sont empruntés à quelque lapidaire que nous ne connaissons pas, et qui était vraisemblablement d'origine anglaise : c'est du moins ce qu'il est permis d'induire de rimes telles que *dirai-sei* (= soi) 563-64, *deviner-mester* (= mestier) 611-2, *clere-pere* (= pierre) 649-50. Enfin les derniers articles (36-42) sont tirés d'un troisième lapidaire, sûrement anglo normand comme le précédent. La versification en est très irrégulière. Il paraît donc légitime de supposer que notre copiste avait sous les yeux trois lapidaires en vers. Après avoir transcrit, d'après une copie probablement assez mauvaise, le premier, celui qu'a publié Pannier, il a cru imaginé de le compléter à l'aide d'articles pris dans les deux autres.

La variété qui s'observe dans l'ordre des paragraphes, quand on compare les divers manuscrits, soulève une autre question que Pannier n'a pas examinée et que je ne suis pas en état de résoudre : comment expliquer ces variations et quel est l'ordre primitif ? La question se posait déjà pour Pannier, les deux

---

1. Ces deux derniers vers sont des vers de copiste : *emperire* (= *emperiere* -*traire* riment mal).

leçons en vers (*A* et *B*) et la rédaction en prose qu'il a utilisée n'étant pas d'accord pour l'ordre dans lequel sont rangées les pierres. Mais il serait imprudent de risquer à ce propos une opinion, avant d'avoir établi sur des bases solides le texte du poème de Marbode, où l'ordre des paragraphes varie plus ou moins selon les manuscrits, et classé les lapidaires latins en prose. C'est par là que Pannier aurait dû commencer.

IV. — Lapidaire du ms. B. N. fr. 14969.

Evax estait un riche rais ; (*f. 73 v°*)
Le regne tint des Arabeis
E de Ethiope tint le honur
4 Tresk[e] en Ynde la mayur.
Mut fu de plusurs choses sages
E ot apris plusors langages ; (4)
Les set ars sout, si en fu mestre ;
8 Mut fu pussant e de grant estre.
Granz tresors ot de or e de argent
E fu larges a tute gent. (8)
Pur le grant sen, pur la pruesce
12 K'yl out, e pur la grant largesce,
Fu coneüz e mut amez,
Par plusor terres renomez. (12)
Nerons en [ot] oy parler :
16 Pur ce ke tant l'oy loer,
L'ama forment en sun corage ;
Si li tramist le soen message. (16)
Manda li ke li enveast,
20 Par sa merci, k'il ne leissast, (20)
De sun sen, de sa curteisie ;
Ne li quert autre manantie.
Evax un liv e li escri[s]t
24 K'yl meïsmes de sa main fist (24)
Ky fu de natures de peres,
De lur vertuz, de lur maneres,
Dunt venent e ou sunt trovées,
28 En quel leu e en queus contrées, (28)
De lur nuns e de lur colurs,
Quel pusance ont e quels valors.
Mut par sunt lur vertuz covertes, (*f 74*)
32 Mès lur valurs sunt mut apertes. (32)
Li mire i trovent grant succurs,
Cil ki conoissent lur valurs.
A fere medecinement
36 I trovent grant aveiement. (36)
Nul sages hom doter ne deit
K'e[n] perres granz vertus ne seit ;
En herbes ne sunt tant trovéez
40 Vertuz, se fussent esprovéez. (40)
Deus les i mist mul gloriuses,
Pur ce unt eus nun precioses
Ice vus di je ben pur veir
44 Ke ren ne pot vertu aveir (44)
Si Deus li veirs ne li consent,
E si de li ne li descent. (46)
Ci nome les duze peres
48 Ki sunt tenuës a plus cheres :
Jaspe, topace, crisolite,
Crisopas jacinte amatiste,
Beril, saphir e calcedoine,

Prologue. — 3, 4 On ne trouve nulle autre part ces deux vers qui leur équivalent. — 11 *pur*, ms. *a*. — 14 Ms. *pruser*. — 18 Les deux vers manquent. — 42 Faut-il supposer que *eus* veut dire « elles » ou corriger en *ē* [illegible] ? B *les nommons*. — 44 *Ke r.* est aussi la leçon d'A mal à propos rendue par Pannier. — 47-58 Ce passage, sur les douze pierres de l'Apocalypse, manque dans les

52 Sardine, esmeralde e sardoine.
Aucuns dient ke il pas ne creient
Ke tels vertuz en peres seient :
Faillent, ke ja ne lur faldrunt,
56 Si en ceus ne pechent kes avru[n]t :
Kar il sunt asnes du porter,
Ne sevent come sunt a garder.

I De l'une vus dirai avant
60 Ke l'en apele dïamant. (48)
Dïamant est pirre ital (*v*°)
Ke ele est tele come cristal ;
De espée burni ad color.
64 L'en la trove e[n] Ynde mayor.(52)
Pur fer ne pur fust n'iert ovrée,
Si en sanc de boc chaud n'est tem-

L'en le moille tant cum est chauz,
68 Puis la despece l'en od mailz.(56)
Sur enclumes est esgrunée
D'andaine ou de joai ouent tem-
[prée,
Le autre gemmes sunt taill[é]es
72 E gentement apparailléez. (60)
N'est graindre de une noiz petite
Cele ke vus ai ci descrite.
De Arabie e de Ynde vent de tel
[manere
76 K'y n'est si dure ne si fiere : (64)
Sanz sanc de boc est despecie ;
N'est si bele ne si preisie.
E le greindre ne valt pas tant
80 Ke l'on apele aymant. (68)
En Cypre, une isle, est li tiers,
Li quart en Grece m ins prisiez.
Tutes cestes tel nature unt :
84 De fer atraire loées sunt. (72)
Iceste piere valt grantment
A ces ki funt enchantement.
Ki ceste porte e pot aver
88 Force li done e poer ; (76)
De tuz grefs songes le defent
E de fantesmes ensement,
De venin, de mortal poison, (*f.75*)
92 E si tout ire e tençon. (80)
As forcenez done remire ;
Mult li vaut meuz ke malveiz mire.
Ky la porte ja n'ert mal mis
96 Par nul de tuz ses enemis. (84)
En ascier e en or, non en argent
Deit estre, e gardée nettement.
Porter se volt en braz senestre ;
100 Ce dit Evax, einsint deit estre, (88)
E ki tele doné serra
Ja poverte ne sivera.

---

autres mss. Voir au sujet de ces pierres, Pannier, pp. 217 et suiv. Il faut ajouter que des énumérations plus ou moins complètes de ces mêmes pierres se rencontrent en divers poèmes, par ex. dans le *Roman de Thèbes*, vv. 4025 et suiv. ; dans *Floire et Blancheflor*, éd. Du Méril, p. 27, et plus spécialement dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, éd. Walberg, vv. 2977-3004.

I. — 68 A *aïmant*, B *adamant* — 70 *Sic*, corr. *D'andaine od... sovent* ? Les autres mss. ont une leçon entièrement différente. Latin : ... *percussorumque labore*, | *Hujus fragmentis gemmae sculpuntur acutis.* — 75 Corr. *D'A. en v.* — 79 Corr. *Ele est.* — 90 Notre texte porte toujours *fantesmes*, très lisiblement écrit. — 97-8 Mauvaise leçon : A *En or deit e. u en argent* | *Gardée mult honestement* ; latin : *Clausus in argento lapis hic aurove feratur.* — 101-2 Ces vers manquent partout ailleurs et ne viennent pas de l'original latin.

II MAGNETE trove l'entrogodite,
104 En Ynde est preciose dite ;
Fer resemble e si l'atrait
Ausi come li aymant fet.(456)
Dendor l'ama mut durement,
108 Cil ki tant sot de enchantement :
Circés l'ama e out mult chiere,
Cel[e] merveiluse sorciere. (460)
Si en fait l'en un esperement
112 Ben esprové de longement :
Si de verité velt saver hom
Si sa femme aime si li non, (464)
La pere suz sun chef mettra
116 En dormant, kant ele nel savra :
Si chaste est tut en dormant
De beiser li fera semblant ; (468)
Si ele ne l'est, je vus plevis
120 El lit contera sun avis ;
E contera huntusement (471)
Cum si ert boutée laidement.
Ceste piere tel odor done
124 Contre ydropice a beivre est bo-
[ne, (490)
Ceste rest bone sur arsure
Et sur tute autre arsure. (492)

III GEECT nest en une contrée
128 Licie a nun, si est clamée.
Pur poi est gemme ceste piere :
Lusanz est e neire e legere. (424)
Si naist en la mayor Bretaigne,
132 En une tere mut lointaigne.
Quant hom la fet aukes freier,
E ele eschaufe de breier : (428)
La paille attreit e si la tent,
136 En l'ewe art e en l'oille estaint ;
Si garist home sanz eschar (431)
De enfleüre entre quir e char ;
De enfundure a grant sanement ;
140 Lavée en vin guarist les denz.
Suz cel n'a si nestuve femme
Ses natures li rent la gemme.
(433)
Quant est ars mut est mirables :
(434)
144 Chace serpenz, destruit diables,
Ventre torné e trencheisons,
Charmes malvès e les poisons.
(444)
Des oilz tost la malvaisté,
148 De femme set virginité. (446)
En le ewe treis jurs temperra
E treis nuiz i demor[r]a ;
Si femme en beit, kant ele tra-
vaile, (*f.* 76)
152 Enfant avra sempres sanz faille.
(448)

IV GERATITE a neire culur, (619)
Mès ele est mut de grant saim

II. — 103 A *trovent Troglodite*. — 105 Ms. *ki tant*. — 113-4 Même leçon que B. — 120-1 Ces deux vers sont visiblement corrompus, mais la leçon d'A B n'est pas non plus satisfaisante, car elle ne correspond nullement au latin : ... *Cadit omnis adultera lecto* | *Tanquam pulsa manu, subito fetore coacta*. — 123 Notre copiste a fait ici un bourdon de 16 vers. — 126 [illegible] *deüre*.

III. — 139 Corr. *est grans sanemenz*. — 141 Mieux A B [illegible] latin : *Per suffumigium mulieri menstrua reddit*. — 142 [illegible] est laissé en blanc. — 145 Latin : *reversos ventres pavet*. — 147 [illegible] mauvaise leçon. Il n'est pas question de maladie des yeux. Dans le texte latin A *Dels destruit*, B *tote destruit*. Pannier a admis une leçon inexacte de B *Destruit tute*. — 149-50 Leçon qui rappelle les vers 147-10 d'A B, mais différente.

Si hom l'ait en la buche lavée
156 E suz sa langue l'ait posée,
Ignel le pas devinera
Quant ke autre de li pensera (624)
Si vers femme volt rens ou quert,
160 Ja refusé ne escondit ne ert.
Ky vot saver quele vertu ele ait,
Oigne sei de mel e de lait ; (628)
Au solail chaud fors estera
164 Ou de musches planté avra :
La piere tieigne en sa buche,
A li ne atuchera ja musche ; (632)
Ostez la piere k'en nel ait,
168 Mut lui f[e]runt ennui e laid.

V Achat[e] est ceste apelée
Por un eaw[e] ou est trovée,
Ki apelé[e] est par cest nun.
172 En Sezille la trove hom. (92)
Neire est e a plusurs colurs ;
Forme ad de natures plusors,(94)
Ou de nostre sire Deus la figure,
176 Itel est sa conoisseüre,
Ou de rei ou de prince semb'ance,
Tele est la sue apercevance. (98)
Un' autre achat[e] rest trovée
180 En Crete dunt est aportée ; (100)
De coral porte la figure (*v*°)
Grains d'or i a priens de nature.
Un altre i a de grant valur (117)
184 Ky de cyre porte colur ;
Pur ce k'en i a grant plenté
La tient l'en aukes en vilté, (120)
Mès la vertu ad ele mut grant :
188 Home defent e fet puissant ;
La primere fet home de bon conseil
E autresi de bel acoeil ;
Ben set conseiler ses amis ;
192 Dutez ert e nent veu de s s enemis. (126)

VI Coral com herbe crest en mer ; (493)
Vert nest e mut fet a amer.
Kant vent en l'air si devient dure,
196 Rouge devent de sa nature.
Demi pé ad ben de longur.
Ki l'a sur sei n'avra poür
De foudre ne de tempesté.
200 Le ch[a]ump ou est rent grant plenté ; (500)
Ne gresle ne autre orage,
La ou ele est, ne fet damage,
E le fruit fet multiplier,
204 Fantesme tout e desturber (504)
E done bon comencement
E maine a bon definement ;(506)
Sanc estanche naturalment,
208 E gute crampe sane bonement.

VII Corneline est pere obscure,
Grant vertu a de sa nature : (512)
Ele tout ire e tençon, (*f.* 77)
212 Home e femme fet parler par reson,

IV. — 161 A B. *prover qel v. ait.* — 167 133 A B, *k'il ne l'ait.*

V. — 173-6 Leçon très différente dans A B. Les deux leçons s'éloignent beaucoup du latin. — 187 A B, *la force de li est g.* — 192 Il est visible que *e nent veu* est interpolé, mais d'où vient cette interpolation ?

VI. — 207-8 Manquent dans A B, et rien de tel ne se trouve dans le latin.

VII. — 212 Ce vers n'a pas de correspondant en latin. Il faut supprimer *e femme*.

Mès [c]ele est de meillor nature
Ky de char semble laveüre : (516)
Sanc estanche ki trop s en ist,
216 Femme de mal curteis garist.

VIII Alletoire tent hom a bon ;
Si crest en ventre de chapon. (128)
Treis anz ert coc, pus ert chas-
[trez ;
220 Tant vit ke set anz a passez.
En sun ventre trove la perre
Ki tant est preciose e chere. (132)
De une feve a la grandur,
224 E a cawe resemble de colur,
Ou autretel come cristal.
Mult est la pere espirital : (136)
Ky la garde e tient en memoire.
228 Vertu li done e victoire ;
La seif tout ; ce di ben sanz faille,
N'ert vencu ki l'ad en batail e.
A ho ne conquert bons amis,
232 Bien fait vaintre ses enemis.
Ele fet home ben parlant ; (143)
Femme delivre de sun enfant,
E fet de son seignor amer ;
236 En buche pur seif le deit l'en
[porter. (146)

IX Celidoine est bone e ne mie
[bele ; (395)
El ventre crest del arundele.
Des vertuz ad assez des cheres.
240 Dient ke sunt de deus maneres :
La neire tout la passion (401) (20)
Ky prent le home par lunetion,
E ki la ruge autresi porte
244 Le mal de terre desenhorte
Dunt il chet e est afolez, (403)
Angusse tout as forsenez. (404)

X Caltophonos est pere neire :
(891)
248 Kant hom la fiert, si sone en eire.
Ky la porte bien chastement
Chanter pora ben ducement,
E riche voiz e bone avra
252 Si ke jamès n'enroera. (896)

XI Etide de egle est bone pere
De ben vertuose manere :
Met le en le esqu le tun compai-
[gnun
256 Ki mangüe ot tei a bandun ;
Si mal te volt ne tant ne kant
Le mors ne passera avant,
Kant il l'avra mis en sa gule,
260 Ja tant ne sache il de bule.
E ce vus di je ben sanz faille,
Bone est a femme ki travaille
Richesce aoite naturalment
264 Ky la porte ben chastement.

XII Liguire naist tut en apert
De lointain pays, en desert,
De linx, de une fiere beste (520)
268 Ky n'a ke un oil en la teste,

VIII. — 236 *Pur seif* est une glose inintelligente. Latin : *Ut [illegible] stet clausus portatur in ore.*

IX. — 240 Manquent ici deux vers nécessaires ou deux variantes. L'une noire, l'autre rouge, sont distinguées. — 241 C'est la rouge qui [illegible], et non la noire. — 243-4 Ces deux vers ne se retrouvent pas ailleurs, et je doute que *e mal de terre* soit correct. — 246 Manquent encore [illegible] vers.

X. — 247 *Sic*, corr *Calcophonos*.

XI. — 253 Il y a bien dans Marbode (§ XXV) un article de l'*Hitite* (ou plutôt *echite*, ἐχίτης), mais le texte que nous avons ici diffère absolument de l'ancienne version et est beaucoup plus court.

Ky par mi nof murs ausi veit
Cum par mi veire, s'il i esteit.
(528)
Sa nature prent en gravele. (*f.* 78)
272 Devient si feite come purnele
Si est jausne e garist de jaunice,
E defent home de malevice ;
Les oilz amende del esgarder
276 E defent home de encombrer.

XIII Pere de corf, veraiement.
Chochiés le au fer devient argent,
Fetes le ausi cocher as locs,
280 Les sereüres s'en istrunt fors.
E ce vos di je ben e[n]treset,
Ki l'ad ja n'ert vencu en plet.
Le corf nen avra ja pigon
284 Deske il ait mis ses oes en son.

XIV Crapodine est bone e fine
E si ad bone medecine ;
A tuz venims est el contraire :
288 La ou ele est ne pot mal feire.
Neire est, si a vigor mut grant,
Si fet humme e femme ben puis-
[sant,
E fet home de jur en jur
292 Crestre en bunté e en valur.
Un autre i a de grant valur
Ky de cire porte colur :
En bataille fet estre vencur
296 E reduté de son greignur.

XV (Serpentine) pantere a colur di-
[verse
E vient du reaume de Perse.
Ele est roge e neire e verte (879)
300 E si ad color roginete.
Pantere est une beste averse, (*v*°)
De mainte colur est diverse ;(884)
La pere a non après la beste ;
304 Tutes bestes li funt grant feste
Pur la grant beuté k'ele a ;
Ja beste mal ne li f[e]ra.
Ceste pere home en tute place
308 Defent ke rens mal ne li face.

XVI Jaspes sunt bones e cheres, (147)
Si en sunt de .xvij. maneres ;
En terre cressent de plusurs ;
312 Si sunt de .xvij. colurs ;

XII. — 271 Toute la fin de ce paragraphe diffère entièrement de l'ancienne version.

XIII. — 277 Est-ce une pierre trouvée dans le nid du corbeau ? On utilisait en médecine une pierre qu'on disait trouvée dans le nid de l'hirondelle (*Romania*, XXXVII, 367, note 2). — 278-9 Corr. *thochiez*, *tocher* ?

XIV. — 285 Sur cette pierre voir *Romania*, XXXVII, 226. — 293-94 Nous avons déjà rencontré plus haut (vv. 183-4) ces deux vers.

XV. — 297 La serpentine est une sorte de pierre précieuse dont le nom figure encore dans nos dictionnaires. Mais ce mot n'a rien à faire ici, et l'article tout entier se rapporte à la pierre appelée « panthère ». On peut supposer que le copiste a commencé à copier un article relatif à la serpentine, et que, après avoir écrit le premier mot, il a continué en transcrivant l'article de la panthère. — 304 Tout au contraire dans l'ancienne version : *Bestes la fuient, tant est fiere*, ce qui est conforme au latin : *quam bestia contremit omnis*.— 305 La fin du paragraphe manque dans l'ancienne version, et aussi dans le latin.

XVI. — 311 Mieux dans l'ancien texte : *En terres creisent en pl.* ; latin : *Et multis nasci perhibetur partibus orbis.*

Mès cele est meldre e plus vail-
[lanz
Ky est verz e treslusanz, (152)
E ky la greindre vertu porte.
316 Home maintent et ben conforte ;
(154)
Fevre tout e ydropesie ; (157)
A femme ky travaille aïe ;
Home defent et fet pussant ;
320 Amer le fet e mul vailant ;
Fantesme tout a tute gent.
Si se vuelt porter en argent. (162)

XVII Dous TOPACES sunt trovées
324 En un isle dunt sunt aportées
Ky par cel non est apelée,
En Sezile ou est posée.
L'une a mireor resemble,
328 L'autre est plus chere, ce me
[semble ; (330)
La lune resemble de luor
E esmeralde par vigor.
Desbullir fet l'eawe boillant ;
(f. 79)
332 Pus ke ele le sent ne boilt avant.
(334)
Ce est mut grant senefiance
Kar de la lune sent la presence.
L'en en pot fere sorcerie ;
336 Mès ore de ce ne di je mie.
Del home turne le visage
Envers, tel est le soen usage.
Si crapoud est en une place (335)
340 Une cerne entur, de la thopace,
Fetes, ja n'en purra eissir :
Iloc le covendra morir ;
Ce est l'esprovance de la pere.
344 Si fet home avoir bone chere.
(340)

XVIII CRISOLITE fet a amer ;
Sa semblance est d'eawe de mer.
Dedenz a un grein d'or en mileu
348 Ky estencele cume feu (300)
Ky la pertruse e dunc i met (303)
Seie d'asne en pertuiset,
Al senestre braz la pendra,
352 Ja deble ne l'atendra. (306)
D'Ethiope sunt aportées,
E volent estre ben gardées.

XIX CRISOP[R]AS vent de Ynde ma-
[yor, (377)
356 E si est mut de grant valor.
Si ad colur de porel ou de pras-
[me ;
Si fet home estre amé de dame ;
Si fet ele de tute gent
360 Ky la porte ben nettement.

XX JAGUNCES sunt mut riches peres,
(381)

XVII. — 323-326. Cette leçon est maladroitement remaniée. Il n'est pas question de la Sicile dans l'ancien texte ni dans l'original latin.— 327 *Mireor* présente la même faute que les trois textes (le troisième est en prose) de l'ancienne version. Au lieu de *mireor* Pannier a mis dans son édition : *or esmeré*. Mais la rédaction en prose du ms. N. acq. lat. 873 porte « la lune est comme mier or ». Peut-être l'original portait-il *L'une a mier or... resemble*. Le latin porte : *puro... vicinior auro*.— 333-36 Ces vers ne se trouvent point ailleurs. Toute la fin du paragraphe manque dans le latin, où, par contre, on trouve ce vers qui n'est pas traduit ici : *Fertur emoroicis idem lapis auxiliari*.

XIX. — 355 Les trois premiers vers correspondent aux deux premiers de l'ancienne version, mais la suite diffère entièrement. — 356 Ms. *volor*.

Si en i a de treis maneres : (341)
L'une est granée, violete,
364 L'autre est citrine, roginete,
La terce si est ewagine :
Tutes unt noble medecine,
Tu·es confortent par vigor ;(345)
368 Vains pensers tolent e tristor.
(346)
Quel ke jagunce home ait sur sei,
(367)
Au col pendue ou en [son[dei,
Mut pot aler seürement ;
372 Ja mar crendra engrutement.
E kant il a l'ostel vendra,
Amor e joie i sera ; (372)
Sa gent ferunt ce k'il vodra
376 Resonablement, ja n'i faudra.
(374)
Mès les granées sunt meillors ;
Celes venent de Ynde mayor,
E ce dient la sage gent
380 En or se provent sa iz argent.

XXI Amatiste a color purprin,
Autel come gute de vin,
O i autel com violette (383)
384 Ou come rose munde e nette,
L'une turne aukes en blanchur,
L'aut·e a de vin mes[l]é la rovor
De Ynde nus vent ceste pere,
388 A entailler est legere. (388)
Ki l'a sur sei ja n'enyvera
Ne ja vin ne l'estordira.
En bois dune cüir de berser (*f. 80*)
392 E en rivere de oyseler.

XXII Beril est en Ynde trovée
E par sis angles est formée.(310)
Home e femme fet entreamer ;
(313)
396 Ky la porte fet honurer, (314)
E ky la tient ren ne lui nuist,
A l'estraindre la main li quist ;
(316)
E ky au solail la tendra,
400 Ignelement alumera.
Les oilz malades sanera (317)
Li vins ou l'en le moilera,
De suz en jus turne la face
404 Ausi come fet la thopace.
Si hom la veit ki fort sangloute,
Il li toudra suspirs e route ; (320)
E si li tout maintes dolurs
408 De fevre, tel est sa vigours.
Cestes resunt de .vj. maneres,
Mut sunt gloriuses e chieres.(324)

XXIII Saphirs est bels e coveitables,
412 Cuntre rai de solail resplendisa-
[bles. (364)
Au cel resemble kant est purs
E sanz nues, kant [n'est] obscurs.

XX.—374 Il faut lire, comme dans l'ancienne version, *Amez e joiz i sera.*— 377 L'idée ici exprimée est, dans l'ancienne version, exprimée autrement un peu plus haut (v. 348). — 380 *provent*, corr. *portent* ? — 386 Supp. *la*.

XXI. — 389-92 J'ignore quelle peut être la source de ces deux vers qui manquent dans le latin comme dans l'ancienne version.

XXII. —403-4 Ces vers, qui ne sont pas dans l'ancienne version, se réfèrent à un passage du paragraphe sur la topaze (ci-dessus. vv. 337-8) qui manque aussi dans cette même version. — 408 *fevre* ou *fievre* est aussi la leçon d'A B. Pannier semble avoir restitué *feire* (foie?) d'après le latin : *Hepatis et cunctos fertur curare dolores.*

XXIII. — 412 Leçon corrompue ; latin : *digitis aptissima regum.*

Nule n'a vertu plus grant,
416 Greignur beauté ne plus vaillant. (168)
Ele est bone, si est bele ;
Si la trove hum en la gravele
De Libe, de cele contrée
420 Scirites est apelée, (172)
Pur un pople mut auncien (170)
Ke l'en apele Sciricien.
Mès cele est mendre e si vaut [plus
424 Ky vient de cele tere as Turs. (176)
Ceste n'est pas trop lusanz ;
Mut a vertuz pruz e vaillanz :
Apelé est gemme des gemmes ;
428 Mut vaut a hummes e a femmes. (180)
Au cors dune grant confort,
Les membres tient enters et fors ;
Ele tout envie e boidie
432 E de prisun hume deslie. (184)
Ele ad en sei mut grant valur ;
Ky la porte n'avra poür.
Acorder fet hummes irez.
436 Ki la porte n'est esgarez, (188)
E ce mustre ki n'est seü,
Ne par cent mil hummes veü.
A medecine mut revaut : (193)
440 Home refreide ki trop est chaud,
Ki dedenz a trop grant chalor
E trop sue pur la dolor. (196)
E ki en lait la velt laver,
444 Si est bone a mals saner ; (198)
Des oilz amende la valor,
Du chef tout tute la grant dolor ;
De la langue destruit le mal,
448 E fet tut aler cuntreval. (202)
Si est bone pur parlesie
Ou le castoire ben freïe.
Porter se volt mut chastement
452 E garder mut honestement, (204)
E ki ensi la gardera
Ja suffreite [nule] n'avra.

XXIV Onicle fet grefs songes avoir,
456 Tençons, fantesmes de nuit veoir. (284)
Si fet home ennoious, (286)
Pensif, iré, enfant bavos. (285)
Mès tant ad ele de [a]faitement,
460 Combatre fet hardiement,
E si fet home ben pleider,
Hardiement sei desreiner,
E mut ben sun dreit conquere,
464 Seit en mer u seit en tere.
En argent se volt porter ;
Hom ne la deit sovent regarder.

XXV Calcedoine tret a reboke palor
468 E si retolt ire e tristor ;
Si fet hom vaintre causes et plèz,
Trestut sanz ire, en bone pèz ;
Si fet vaintre les batailles

---

438 Leçon absurde ; lire, avec A : *Ne par nul hume coneü.*

XXIV. — 459-66 Cette fin manque dans l'ancienne version.

XXV. — 467 L'article *calcedoine* de l'ancienne version [illegible] différent. — *Reboke* est visiblement à supprimer. Ce mot [illegible] d'un passage du Lapidaire de Modène où il est dit de la calcedoine : *Pale color a et rebosche* (v. 163 ; Pannier, p. 86) ; *rebosche* est traduit au glossaire par « émoussée », ce qui s'applique mal à une couleur ; ce serait plutôt « trouble, obscur », comme dans le lapidaire de Berne (v. 334) [illegible] *Chalcedon lapis est hebeti pallore refulgens.*

472 Sanz derumpre du hauberc mail-
[les ;
Si fet home halegre e lez,
Ki l'ad e estre dute assez.
Porter se volt ben chastement,
476 Ce dit Evax a tute gent.

XXVI Sardine a bone medecine :
Tout sanglute a rei e a reïne
E as povres e as riches,
480 E garde home k il ne seit chi-
[ches ;
De ce ke Deus li ad presté
Done a sun prosme de bon gré ;
(*v°*)
E tolt le ronfler de nuit,
484 Dunt vains pensers de li s'en
[fuit.

XXVII Esmeralde par sa color
Vaint tote chose de verdor ;
Si en resunt de .v. maneres ;
488 Mut sunt precïoses e cheres.(220)
L'une trove l'en en Cytye,
E l'autre vent de Bretanie ;
La tierce en sei meïmes tient
492 Le Nil ke de paraïs vient. (224)
La quarte est ben renomée
Ky esmeral est apelée :
N'est si bele ne si prisée ;
496 De Ethiope est envei[é]e. (228)
La quinte Arismapie, icele gent,
L'aiment mut plus k'or ne argent.
La perre toulent as gripons,
500 A uns oyseus granz e feluns.(232)
La pleine si est pur esmirer. (241)
Mut la soleit Neron amer :
Il en aveit un mireor
504 Ou ses deduz veoit le jor. (244)
Ceste pere, c'est a savoir,
Est chose par hee a veoir
Ke sunt en l'an a avenir.
508 Si ben l'enquert n'i pot faillir.
(248)
Richesce aoite mut grantment,
Ki ben la porte nettement. (250)
De une fevre garist mut fort
(*f. 82*)
512 Ky maint home done la mort ;
Si a non emetriteüs, (255)
Ky maint home a trait a reüs.
Les oylz d'esgardeüre,
516 E tout tempeste e luxure. (262)
Ki la velt feire debonaire
E ben la velt encre vert faire,(264)
En vin la leve il e la moeille,
520 E si l'oingne ben de vert oille.

XXVIII Auquant dient de cristal
Ke ce est glace natural (756)
Par ans durcist e par freidure,
524 Ce est la sue nature. (758)
Lait fet recovrir a norice,
Quant l'a perdu par aucun vice ;

---

474 Vers obscur ; *dute* a pris la place de quelque autre mot (*douz ?*).

XXVI.— 477 Comme le précédent, cet article est tout à fait indépendant de celui de l'ancienne version (§ X). *Sardine* est le *sardius* de Marbode, le *sardius lapis* de l'antiquité, qui a été rendu en français par « sarde », voir Littré.

XXVII. — 490 *Bretanie* est une faute pour *Bractanie* ou *Bactranie*. — 494-7 3 Notre texte s'éloigne de l'ancienne version et du latin. — 505 *c'est*, faute pour *fet*. — 506 Corr. *Choses par ewes e*.— 515 Corrompu ; ancienne version : *Les oilz salve e l'esgardeüre*.

XXVIII. — 525 La fin du paragraphe est tout autrement rédigée que dans l'ancienne version.

Ausi fet ele a la pere,
528 Tant seit amée ne tant chere,
K'ait adirée sa vertu
Ou k'ele l'ait del tut perdu.

XXIX SARDOINE kamaheu est de .ij. [perres traites,
532 De sardoine e de onicle faites; (268)
Des ij. aporte .iij. colurs,
De blanc, de neir e de rougors.
Le blanc sur le neir est assis,
536 E le rouge sur le blanc mis. (272)
Ceste est de treis maneres dite ;
Si n'est trop granz ne trop pe- [tite (274)
La plus prisée est en apert, (277)
540 Ne nule cire ne se aert.
Home chaste la deit aveir, (*v*°)
Iceste vertu ad pur veir. (280)
En pleit est bone de porter,
544 Les oilz amende d'esgarder,
En tuz leus fet gent honurer ;
De Arabie e de Ynde la sout hum [aporter.

XXX RUBI escharbuncle done amur [de seignurage
548 E maintient home en grant vas- [selage,
E done amur de Deu e de gent,
De ami e de amie ensement.
Ce di je ben, kant ele est fine,
552 Lavée en eawe estanche morine
De genz, de bestes e de aumail- [les.
Si fet ele de tutes oailles.
Ja ne sera vencu a tort
556 Ky en plet ou en bataille le port.
Si ad de tutes perres les vertus,
Come nostre sire Jhesus
A vertu de tuz les apostres.
560 Ne vus dirai ore plus, beals hos- [tes,
Ce dit Evax al emperire.
Deu nus doint a bone fin traire!
Amen.

XXXI De la JACINTE vos dirai
564 Ki treis especes a l en sei :
Li uns, vos di, sunt plains de [grains,
E li autre jausne, e li ters plains
De jaunes veines, mès les grene- [tes.
568 Sachez de veir, sunt plus ames.

527-30 Rien de tel dans les autres textes.

XXIX. — 531 *Kamaeu* est une glose que le copiste a introduite dans le texte. C'est un terme qui pouvait en effet gloser *sardoine* : le texte latin dit que la sardoine tirait son nom de la sardine et de l'onyx : *Sardonicem faciunt duo nomina, sardus et onyx* (ce qui est mal rendu ici, le copiste ayant, au v. 532, écrit *sardoine* au lieu de *sardine*) ; or l'un des exemples cités par Littré (à l'historique de CAMAIEU) montre que *camaieu* était considéré comme synonyme d'onyx. La sardoine (ou sardonyx), l'onyx, le camaïeu (en son sens ancien) sont des pierres qui ont des couches de teintes différentes. — 540 Corr. *n'i aert*. — 543-45 Ces vers sont propres à notre texte.

XXX. — 547 Ce vers est trop long, et il l'est encore [illegible] si on supprime *escharbuncle*. Il n'y a pas d'article sur le rubis dans Marbode, et l'article sur l'escarboucle (*carbunculus*, § XXIII) n'a aucun rapport avec [illegible].

XXXI. — 563 Ce paragraphe n'a que deux vers en commun, comme on

Trestuz confortent a valur, (345)
Vaines sospeçons ostent e tristur,
(346)
Les grenetes sunt rossaz mellez
(*f. 83*)
572 A color inde, mès entaillez;
Ne poent estre for[s] d'aymant
Pur lur duresce k'est si grant.
Ki en anel les vot porter,
576 Ou a sun col, ben pot aler,
Par tutes terres asseüré,
E par tut sera onoré;
Morine ne li pot mal faire;
580 Mut est jacincte de bon afaire.

XXXII Ore voil dire de SILENITE
E quele vertu en li habite.
A color jaspin aukes tret,
584 Solunc la lune creist e descreist.
Sur tute ren a dames vaut:
Ele les garde, ke ren n'i faut,
Ben en seison en tute manere;
588 Dunt des dames deit estre chere.
Amur atrait e norit,
E a tysike contredit.
De Perse vent od sa vertu;
592 A ceus ki l'ont fet grant salu.

XXXIII Oez l'assens del Yotrophie
Ke tute gent ne sevent mie.
D'esmeralde après la colur,
596 N'a pas meïsmes la valur;
Estencelée est de gutes vermail-
[les.
Ore escutez ci granz merveilles:
Ky cele pere en eawe met,
600 En un bon vessel bel e net,
E tut si en rai du solail, (*v°*)
Il devendra trestut vermail;
Tut ert coluré come sanc,
604 Ja tant n'ert beals ne cler ne
[blanc,
Si ke tuz ceus ky le verunt
A eclypse le jugerunt;
E l'eawe eu vaissel ou gerra,
608 Sachez ke tot boillir fera,
Ef[e]ra par l'eir tenebror
E tantost ploveir par entor
Ki la porte pot deviner

---

le voit par la concordance, avec l'article correspondant de l'ancienne version, le reste étant différent; et ces deux vers se retrouvent à peu près ci-dessus (vv. 367-8) dans l'article *jagunces* (art. XIV de Marbode et de l'ancienne version).

XXXII. — 581 L'article *Silenite*, dans Marbode et dans l'ancienne version (§ XXVI) est beaucoup plus court et rédigé tout autrement, quoiqu'il y ait, pour le fond, certaines ressemblances. — 588 Corr. *Dunt as d.*? — 590 Marbode : *Languentes etiam tisicosque juvare putatur*; ce vers n'est pas rendu dans l'ancienne version.

XXXIII. — 593 Il y a un article de *Eliotropia* dans Marbode et dans l'ancienne version (§ XXIX), mais il est tout autrement rédigé. — 595 Corr. *a pris*? Ce vers vient ici mal à propos; Marbode et l'ancienne version disent, à la fin du paragraphe, que c'est la plante nommée héliotrope, et non la pierre, qui ressemble à l'émeraude.— 601-2 Il faut entendre que c'est le soleil qui devient rouge, de façon qu'on croit assister à une éclipse. Latin : *Quae solis radiis in aqua subjecta vacillo | Sanguineum reddit, mutato nomine, solem, | Eclipsimque novam terris effundere cogit.*

612 Plusurs choses, si l'ad mester.
Mut fet home de bone fame
E viouge en maint reaume.
Sanc estanche dunt ke il viengne,
616 N'ert entusché ki la dereingne.
De Cipre e d'Aufrike est aporté
E de Ethiope ou grant cherté.
Un herbe crest ki a tel non :
620 Ki tele conjure a reison.
Hom ki la porte aler porra
E fere quanque il voldra,
Kar il n'ert ja de nul veü,
624 Tant est l'erbe de grant vertu.

XXXIV De ORITE .ij. especes sunt
De quels l'un est neir e r[e]und,
L'autre est aukes vert coloré,
628 De blanches gutes estencelé.
Hom ki la porte, seit fol ou sage,
Ne li pot nure beste sauvage ;
Femme ki la porte ne put pur ren
632 Enceinter ne conceivre ren ;(*f 84*)
Ou, si ela la port e seit enseinte,
L'enfant perdra ou grant pleinte.

XXXV MEDE est une pere neire,
636 Sa vertu savrez en eire.
Ky lait de femme prent errant
D'une ki laite masle enfant,
Ovoc ce le frot a la keus,
640 La luor en valt mut as oilz,
Kar mut les fera clers e beals
E ausi purs come cristal ;
E si est mut bon oingnement
644 A gute artetice ensement.
Gardé deit estre en argent
A deffendre le denpnement.
Uncore si dirai plus fort :
648 A mettre vostre enemi a mort
En la bele eawe duce e clere
A la keus frotés la pere,
E, si nul vus seit mal voillant,
652 Sun frunt en oingnez tut errant ;
La veüe tantost perdera
Ne jamès nel recovera ;
E ki ce a beivre lui do[n]ra
656 Sun pomum errant vomera.
Explicit.

XXXVI EXACANTALICOS est pere de-
[lituse,
Les colurs a de tutes peres pre-
.[ciose.

XXXVII CHELONITE est de purpurine
[colur,

---

620 Ce vers fait penser aux incantations de plantes sur lesquelles M. Joret a écrit des pages intéressantes dans la *Romania*, XVII, 337 et suiv. Voici le passage correspondant de Marbode : ... *Si jungatur ejusdem nominis herba,* | *Carmine legitimo, verbo sacrata potenti,* | *Subtrahit humanis oculis quem [illegible] gerentem.*

XXXIV. — 625 Cet article n'a qu'un rapport assez lointain avec le paragraphe *de orite* (§ XLIII) de Marbode et de l'ancienne version.

XXXV. — 635 L'article *de Medo*, de Marbode et de l'ancienne version, (§ XXXVI) est fort différent. — 638 *D'une*, ms. *Dune*. — 639 Latin : *Vinque super cotem mulieris lacte solutus...* — 646 Ms. *deffrendre*. Ce vers assez vague répond à ces mots du latin : *Sic utile fit medicamen.*

XXXVI. — 657 Cf. Marbode et l'ancienne version, § XXXVIII. Le rapport est lointain.

XXXVII. — 659 Marbode et l'ancienne version, § XXXIX

660 Mut bele, de diverse colur.
Meintes par entre estencelent (*v°*)
. . . . . .
Ky l'a desuz sa lange mise
664 De choses futurs devine a devise,
Mais k ele seit en feu mise,
Ben espris, la chalur n'ert esprise.

XXXVIII Gagate est neire e leger,
668 Pailles atrait par eschaufer,
Enflez resuage, les denz raferme,
A femme rend lur flurs, ce est [chose ferme.
Ceus ky en mal cheent garisent [par sa cure,
672 E maufez enchase, je vos en [asure ;
Le ventrail aide, a sorcerie est [contrariant,
E sachez ke le ewe ou ele ad vie [delivre femme d'enfant.
Femme ke la poure prent,
676 Si ele est corrumpue, tost la rent.

XXXIX Gagatromen de peil de che- [vre ad colur ;
Ki l'a de lui pot veintre plus fort [e meillor.

XL Cheronne sunt blanc ou jaune [de colur.
680 Ki l'ad, de tempeste ne deit aver [poür :
En mer e en ewe duce pot estre [seür ;
. . . . . .
Causes e batailles veint seüre- [ment,
684 E les songes mustre a tute gent.

XLI Eliotropie bone fame done e [e porte santé ;
Cuntre decevance dune seürté,
En devinaile vaut e sanc estanche,
688 Cuntre venim est bone plaunche ;
Verte est cum mereude de ver- [mail estencelée.
Cil ki la porte le meuz en pot [dire de chose celée.

XLII Epistite est vermaile, si fet [hume seür.

(*Le reste manque.*)

(*A suivre.*) Paul Meyer.

---

666 Corr. *En es la ch.* ? Latin : *Est etiam nulli lapis hic obnoxius igni.*

XXXVIII. — 667 Marbode, § XVIII, version abrégée très différente de celle qu'on a lue ci-dessus, § 3. — 674 Il y a probablement, dans cette longue ligne, les débris de trois vers. Latin : *Praegnans potet a quam triduo qua mersus habetur, | Quo vexabatur partum cito libera fundit.* — 675-6 Traduction libre du vers : *Et solet, ut perhibent, deprehendere virginitatem.*

XXXIX. — 677 Marbode et ancienne version, § XXVII *de gagatromeo* ; version tronquee.

XL. — 679 Marbode et ancienne version, § XXVIII. — 684 Ce n'est pas le sens exact du latin : *Et dulces somnos et dulcia somnia praestat.*

XLI. — 685 Marbode et ancienne version, § XXIX ; très différent de l'article sur la même pierre qu'on a lu ci-dessus, § XXXII.

XLII. — 691 Marbode et ancienne version § XXXI.

LE SONGE DE LA BARGE

DE JEAN DE WERCHIN, SÉNÉCHAL DE HAINAUT.

Voltaire a consacré quelques lignes de son *Essai sur les mœurs* à Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, « chevalier de grande renommée », dans lequel il voit l'original de don Quichotte. La comparaison ferait honneur à Jean de Werchin si elle était juste. Mais la ressemblance est tout extérieure. Le sénéchal de Hainaut donna, certes, de beaux coups d'épée, « avec l'aide de Dieu, de la Sainte Vierge, de monseigneur saint Georges et de sa dame »; il parcourut la France et l'Espagne en quête d'aventures ; il offrit un bourdon à saint Jacques de Galice ; il fut amoureux ou fit semblant de l'être. Mais c'est là tout. Il n'avait rien du chevalier errant, du défaiseur de torts et du réparateur d'iniquités, et il est à peine besoin de dire qu'il n'eut en partage ni l'imagination, ni le rêve, ni la douce folie de l'admirable hidalgo de la Manche. Il fit avec éclat ce qu'il était de mode de faire au commencement du xve siècle. Il y eut alors une véritable série « d'emprises », que rapportent avec admiration les chroniqueurs du temps. Tout chevalier habile dans le métier des armes croyait de son devoir de défier les chevaliers et les écuyers « sans reprouche » de France, d'Angleterre ou d'Espagne. A ces duels, ils mêlaient généralement la benoîte Vierge Marie et leur dame. C'était une façon « d'exaulcer » leur nom et d'acquérir honneur.

Jean de Werchin acquit ainsi la renommée d'un « moult vaillant homme » dans les premières années du xve siècle. L'auteur du *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, après avoir rappelé les merveilleux exploits de Gillion de Trasignies, écrit ces lignes : « Et aussi ne font pas à mettre

en oubli autres vaillans chevaliers de Hainaut, qui depuis ont regné et tant fait durant leur temps qu'a tousjours en sera perpetuelle memoire, dont l'un fut nommé messire Gillion de Chin, et l'autre messire Jehan de Werchin, en son temps seneschal de Hainaut. » Mais, ajoute-t-il, ce serait trop long de « raconter leurs hauts faits et les prouesses et vaillances qu'ils acheverent et mirent a fin [1]. »

Monstrelet a raconté une partie au moins des prouesses et vaillances de Jean de Werchin, entre autres le fameux cartel de l'an 1402. Le sénéchal avait fait savoir « en divers pays » que, le premier dimanche du mois d'août 1402, il se tiendrait à Coucy, « pour faire armes », à la disposition de tous chevaliers, écuyers et gentilshommes. La lettre de défi, datée du 1er juin, contenait les conditions du combat, qui devait se faire à cheval, à coups de lances, d'épées et de haches. Cette première journée passée, Jean de Werchin déclarait qu'il se rendrait, s'il n'avait « essoine » de son corps, à Saint-Jacques en Galice. Il défiait tous les gentilshommes qui se trouveraient sur sa route, tant à l'aller qu'au retour, à vingt lieues à la ronde. Et, disait-il, pour que personne n'en ignore, « j'ay intencion, au plaisir de Dieu, de passer par le royaume de France, et de la tirer a Bordeaulx et puis ou pays du comte de Foix, de la ou royaume de Castille ; et puis a monseigneur saint Jacques. Et au retourner, s'il plaist a Dieu, repasseray par le royaume de Portingal, et de la ou royaume de Valence, ou royaume d'Arragon, en Cathelongne, en Avignon, et puis repasseray parmi le dessusdit royaume de France ». Ce défi ne manquait pas d'une certaine témérité. Il faut croire que Jean de Werchin était, sans conteste, champion du monde pour les combats à l'épée : le premier dimanche d'août, il s'en vint à Coucy, armé de pied en cap; il fut très joyeusement reçu par le duc d'Orléans, mais, dit Monstrelet, « audit jour ne comparut homme pour faire armes contre lui ». Le sénéchal de Hainaut fut plus heureux dans son voyage de Saint-Jacques. Il put se battre en sept lieux différents. « A toutes les foiz, il se porta si

---

1. *Œuvres de Georges Chastellain*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 3.

vaillamment et si honnorablement que tous les princes qui estoient juges d'icelles armes furent contens de sa personne [1]. »

Ailleurs, Monstrelet raconte comment « le gentil seneschal de Haynau » fit armes en la présence du roi d'Aragon. Jean de Werchin, Jacques de Montenay, Tanneguy du Chastel et Jean Carmen devaient « combatre de haches, d'espees et de dagues jusques a oultrance » contre quatre chevaliers aragonnais et gascons. Des lices avec estrades avaient été préparées à Valence, non loin du palais royal. Toute la noblesse d'Espagne était là, avec une foule de dames et de damoiselles, de bourgeois et d bourgeoises. Le roi d'Aragon, qui prévoyait l'issue de la joute, aurait voulu accorder les adversaires sans combat. Mais le sénéchal répondit « bien et sagement » que la provocation était partie des Aragonais, qu'il était venu, ainsi que ses compagnons de lointain pays « a grant travail et despens », et qu'il entendait se battre. Le combat eut lieu, et, quand le roi Martin l'arrêta soudain, les quatre Aragonais « estoient en grant peril d'en avoir le pire ». « Car, dit Monstrelet, le dit seneschal et ceulx qui estoient aveeques lui estoient moult puissans de corps et de bien, visitez et esprouvez en armes pour faire et acomplir tout ce qu'on leur eust peu ou sceu demander par quelconque maniere que ce eust esté [2]. »

Christine de Pisan a composé l'une de ses plus jolies ballades à propos du sénéchal de Hainaut, infatigable poursuivant d'honneur :

Seneschal vaillant et sage
De Hainault, plein de valour,
Chevalier ou vacellage
Et prouece fait demour,
Finirez vous jamais jour
Par mainte terre lontaine
D'entreprendre armes et peine ?

Christine parle du « beau corps » que le sénéchal expose sans cesse « au peril de mort sauvage ». Elle le met en garde

1. *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édit. Douët-d'Arcq, t. I, p. 39-43.
2. *Id.*, t. I, p. 76-80.

contre les faux tours de fortune, et lui conseille de songer un peu à sa dame qui vit dans des transes perpétuelles, « en grant cremour »[1].

Ailleurs, dans le *Débat des deux amants*, Christine fait l'éloge des « vrais amans », dont la renommée vit à travers les âges. Elle énumère Jason, Thésée, Enée, Lancelot du Lac, Florimont d'Albanie, Durmart le Galois, Cléomadès, Palamèdès, Artus, Bertrand du Guesclin, le maréchal Boucicaut, Oton de Grandson, et beaucoup d'autres. En bon rang, défile Jean de Werchin, accompagné du couplet suivant :

Le seneschal de Hainault, or voiez
S'il est d'amours a droit bien convoiez ?
Ses jeunes jours sont il bien emploiez ?
Est il oiseux ?
Va il suivant armes, est il parceux ?
Que vous semble il ? Est il bien angoisseux
D'acquerir loz ? Dieux lui doint et a ceulx
Qui lui ressemblent.
Je croy qu'en luy assez de biens s'assemblent,
Courtoisie, valeur ne s'en dessemblent ;
N'est pas de ceux a qui tous les cuers tremblent
De couardie[2].

Au jugement de Christine de Pisan, Jean de Werchin était digne de figurer dans le cortège des grands amoureux. Mais il n'avait pas seulement la pratique des choses de l'amour; à tort ou à raison, il était passé maître dans la théorie. Mieux que personne, il passait pour résoudre les problèmes de casuistique galante, et c'est lui que Christine choisit, « preux et sage, loyal, courtois de fait et de langage », pour être le juge des trois cas bien embarrassants qu'elle expose longuement dans le *Livre des trois jugements*. C'est à lui également qu'elle s'adresse dans le *Dit de Poissy* :

Et non obstant qu'en France ait grant foison
De bons et biaux, qui en toute saison
Saroient droit jugier, pour achoison
Du bien de vous
Vous ay choisy a juge desur tous.

---

1. *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, édit. Maurice Roy, t. I, p. 245.
2. *Id.*, t. II, p. 99.

Dans le même poème, Christine compare le sénéchal à Cléomadès et à Palamèdès ; elle déclare qu'il est impossible de trouver « en nulle terre » un meilleur chevalier, plus loyal, plus amiable, plus bel et plus gracieux[1].

Selon les prévisions de Christine de Pisan, la fortune joua l'un de ses « faux tours » au sénéchal de Hainaut, qui d'ailleurs, comme on l'a remarqué, n'était pas homme à mourir dans son lit : il fut tué à la bataille d'Azincourt[2]. Mais sa mémoire resta longtemps vivante. Le poète Achille Caulier de Tournai rend encore vers 1430 un beau témoignage à Jean de Werchin, « le seneschal des Hainuyers »,

Qui moult fut loyal en son temps,
De vaillance ot moult grant renom,
A tout bien estoit consentans,
Son pareil ne fut puis cent ans,
Honneur fut en luy ennoblie,
Et valut mieulx en tout son temps
Que renommee qu'on publie.

Il le représente couché dans le cimetière des « vrais et loyaulx amoureux », à côté de Tristan et de Lancelot du Lac[3].

Jean de Werchin fut l'un des vingt-quatre ministres de la Court amoureuse[4]. Or les ministres devaient avoir « experte congnoissance en la science de rethorique » et devaient être « approuvez factistes par apparence et renommee ». Ils étaient tenus « de faire balade a chascun puy et de l'apporter en per-

---

1. *Œuvres poétique de Christine de Pisan*, éd. Maurice Roy, t. II, p. 160 et 184.

2. On trouvera d'autres renseignements sur la vie de Jean de Werchin, fils de Jacques de Werchin, qui fut aussi sénéchal de Hainaut, dans Arthur Dinaux, ouvr. cité, p. 713, et *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, édit. Roy, t. II, p. 311. Guillebert de Lannoy a raconté le pèlerinage à Jérusalem et les voyages de Jean de Werchin. Voy. les *Œuvres de Guillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, édit. Ch. Potvin, p. 11.

3. *Les œuvres de maistre Alain Chartier*, édit. Du Chesne, p. 732. Dans les anciennes éditions gothiques et dans l'édition de 1617, Jean de Werchin est appelé par erreur « le sénéchal des Charretiers ». Voy. *Romania*, t. XVI, p. 413, note 3, et *Les Cent Ballades*, édit. Gaston Raynaud, p. LIII.

4. *Romania*, t. XX, p. 426.

sonne » ; ils devaient, en outre, « faire une balade sur un refrain donné ». Arthur Dinaux a donc eu raison d'accueillir Jean de Werchin parmi ses *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*[1] Il a été moins heureux dans l'énumération des œuvres poétiques du sénéchal. Dinaux mentionne tout d'abord un manuscrit de la Bibliothèque impériale contenant « les lettres de défi du sénéchal de Hainaut au roi d'Angleterre Henri de Lancastre, au comte Jehan de Cornouailles, à messire Richard Aston et à une foule d'autres »[2]. Mais ces lettres n'ont rien à faire avec « la science de rethorique ». Dinaux insiste ensuite sur les relations de Jean de Werchin avec Christine de Pisan, qui, dit-il, « lui font un honneur littéraire ». Soit. Mais dans les jugements si flatteurs de Christine, on cherche en vain quelques renseignements sur l'œuvre poétique du brave sénéchal. Dinaux en arrive enfin « au principal titre littéraire » de Jean de Werchin, c'est-à-dire au *Livre des cent ballades* que Paulin Paris, en 1845, avait attribué au sénéchal de Hainaut. Comme on sait, le sénéchal de Hainaut n'a pas joui longtemps de la paternité du *Livre des cent ballades* ; il dut céder la place au sénéchal d'Eu. De sorte qu'il était en fin de compte impossible de citer un seul vers de Jean de Werchin.

J'ai la bonne fortune, si j'ose dire, de lui restituer aujourd'hui un long poème de 3500 vers environ et quelques ballades. Poème et ballades se trouvent dans un manuscrit de Chantilly, que M. G. Macon, le très aimable conservateur du Musée Condé, a bien voulu signaler à mon attention. Ce recueil de pièces en vers et en prose du XVe siècle, qui porte le n° 686, est décrit minutieusement dans le catalogue des manuscrits de Chantilly[3] : c'est un petit in-folio, papier, de 117 feuillets, d'une écriture cursive négligée, fine et serrée, sur deux colonnes. Ce volume renferme la complainte d'Alain Chartier sur la mort de sa dame, la Belle dame sans merci, la

---

1. *Les Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois.* Paris, 1863, p. 705-713.

2. Voir sur ce manuscrit le *Bibliographe moderne* de 1903, t. VII, p. 218.

3. *Chantilly. Le Cabinet des livres. Manuscrits.* Paris, 1900, t. II, p. 409-414.

Cruelle femme en amour d'Achille Caulier, les Quinze joies de mariage, et divers poèmes et ballades sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir. Ce poème de Jean de Werchin est intitulé *Le Songe de la barge* ; il a été composé, comme nous allons voir, à Brest, dans l'automne de l'année 1404 ; les derniers vers donnent en acrostiche le nom de l'auteur : *Le Seneschal de Hainau.*

Voici le début du poème qui permet de fixer très exactement la date de la composition et les circonstances dans lesquelles il a été imaginé :

Ou temps d'yver, felon, malgracieux, (*Fol. 17 a*)
Qui maintes gens fait souvent envieulx
Pour la durté dont il est plantureulx
Par sa nature,
5 Et que l'esté a perdu sa verdure,
Tant qu'il convient que par force l'endure ;
Quant plus ne peut tenir s'envoi-eure,
Force est qu'il passe;
Quant l'yver vient, tant son pouoir lui casse
10 Et le deboute, deheurte et dechasse,
Tant qu'il convient que sa doulçour se lasse,
Dont se tourmente,
Et si en a sa pensee dolente,
Quant le gresil que l'yver luy presente
15 Luy amatist sa couleur belle et gente,
Dont dur luy est,
Et, quant ne peut contre[s]ter, sy l'en lest.
En celluy temps, en ung port, près de Brest,
Estoie encrez pour faire mon arrest
20 En unne barge,
Dedens la mer qui est parfonde et large,
Ou il avoit grant compaignie et large
A querre honneur, quar nulz d'eulx ne se targe
De l'aquerir.
25 Maint grant vesseaulx y peuist on veïr
Furnis de gens qui avoyent desir
Des bons passés de leur pouoir suïr
De bon voulloir,
Pour y mectre cuer et corps et avoir.

---

2 Que — 9 lui *manque* — 12 tourment — 23 Acquerre — 27 passer

30 La nous convint plusieurs jours remanoir,
Pour le temps qui, et au main et au soir,
Fort nous greva,
Dont maintes fois, par ma foy, m'enuya,
Et si fist il a ceulx qui furent la,
35 Quar leur voulloir estoit ferme pieça
A faire guerre
Et eulx armer sur le roy d'Engleterre.
Mais le fort vent nous venoit si en serre
Que ne pouyons eslongner de la terre,
40 Pour nous trouver
Dessus iceulx ou nous voullions aler.
La nous falloit ainsy noz temps passer,
Tant que le vent se voulsist retourner,
Liez ou dolens.
45 Maint aloient descendre sur les champs
Pour leur anoy estre plus oublyans,
D'autres furent en leurs nefs demourans,
Dont moult estoient
Qui sur leurs liz aucunes foiz gisoient,
50 Quar de la mer si estourdiz sembloyent
Que remuer de la ne se pouoyent.
Lors veissiez
Qu'ilz estoient des compaignons mocquez.
Et puis après trompectez oysiez
55 Fort retentir tout en tour, ce sachiez. (*Fol. 17 b*)
Sur ces vasseaulx,
Ces menestrés corner motés nouveaulx
Et faire aucunes balades et rondeaulx,
D'autres conter de ces long contes beaulx
Pour eulx esbatre.

Ces vers, dans lesquels il est question de « grands vesseaulx » ancrés « en un port près de Brest », à l'entrée de l'hiver, attendant un vent favorable pour passer en Angleterre, font allusion à l'expédition maritime du comte de la Marche, Jacques II de Bourbon, contre Henri de Lancastre, au mois de novembre de l'année 1404 [1].

---

31 qui au main — 59 Ses.

1. Sur cette expédition, voir principalement la *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, édit. Bellaguet, t. III, p. 165-167, 223-227, et *Chronographia*

A la nouvelle de la déposition de Richard II et de sa mort en prison, les Gallois s'étaient soulevés. Leur chef, Owen Glendowr, refusant de reconnaître l'usurpateur, avait conclu avec le roi de France, le 14 juin 1404, un traité d'alliance contre Henri de Lancastre [1]. Il fut convenu que pour prêter aide aux Gallois révoltés les Français leur feraient passer une petite armée d'hommes d'armes et d'arbalétriers. Le 27 juin, le comte de la Marche fut chargé par Charles VI « d'aler en personne ou païs de Gales et y mener et conduire et tenir en sa compaignie durant certain temps huit cens hommes d'armes et trois cens arbaletriers, pour ilec faire guerre aux Anglois noz ennemis et secourir a l'encontre d'eulx nostre cousin et alié le prince de Gales [2] » Owen Glendowr avait fait tenir au comte de la Marche un mémoire dans lequel il indiquait les meilleurs ports du pays de Galles, ainsi que les routes les plus sûres et les plus praticables.

L'annonce de cette expédition avait soulevé un grand enthousiasme. « Innumerabiles nobiles affluerunt », dit le Religieux de Saint-Denis : tous brûlaient du désir « d'acquérir honneur », sous la conduite d'un chef jeune et hardi, issu de sang royal. Parmi les chevaliers et les écuyers qui s'engagèrent, se trouvaient Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et le jeune Guillebert de Lannoy, qui devait s'illustrer plus tard par ses voyages et ses ambassades [3].

---

regum Francorum, édit. Moranvillé, t. III, p. 242-245 (M. Moranvillé dit (p. 242, note 4) que « Monstrelet passe sous silence cette expédition ». C'est une erreur. Monstrelet raconte « comment messire Jaques de Bourbon, comte de la Marche, il et ses freres, furent envoiez de par le roy de France en l'aide des Galois ». Edit. Douët-d'Arcq, t. I, p. 69-71. Le récit de Monstrelet est traduit de la *Chronographia* et placé en 1402), et les travaux récents de Wylie, *History of England under Henry the Fourth* (London, 1884), t. II, p. 299-300, et La Roncière, *Histoire de la marine française*, (Paris, 1900), t. II, p. 179-180.

1. Rymer, *Fœdera*, édit. de La Haye, t. IV, p. 69.

2. Lettre de Charles VI publiée par M. Moranvillé, *Chronographia*, t. III, p. 244, note 1.

3. Guillebert de Lannoy raconte en quelques lignes dans ses *Voyages et ambassades* l'expédition du comte de la Marche, à laquelle il prit part et où il faillit perdre la vie. Mais il la place, par erreur, en 1400. M. Wylie (ouvr. cité) a remarqué que Lannoy, mal servi par sa mémoire, date de quatre années trop tard les événements de 1400 à 1404.

Le point de concentration de l'expédition était Brest. Pierre Cochon, dans sa Chronique, parle de cette armée, composée d'une foule de grands seigneurs et « de grant quantité de jeunez gens, arbalestiers et archiers. Et commencerent les unz a asembler a Harefleu, a la my aost, et les autres a Bret en Bretagne »[1]. Aux soixante-deux vaisseaux français se joignirent vingt grosses nefs d'Espagne[2] et quelques bateaux bretons. Tout semblait marcher à souhait, et l'expédition s'annonçait sous les meilleurs auspices. Le vent était favorable, la mer calme : rien n'empêchait de cingler vers le pays de Galles. Le chef de l'expédition manquait seul à son poste. Tandis qu'impatiemment son armée attendait à Brest le signal du départ, il était à Paris, amoureux d'une belle dame, passant ses nuits à danser et à jouer aux dés. Il ne vint à Brest qu'en novembre: les vents contraires soufflaient, la mer était démontée; il fallut attendre une occasion favorable de mettre à la voile. Le 21, les éclaireurs annoncèrent qu'une flotte, chargée de marchandises et munie de gens de guerre, stationnait devant Dartmouth. Le comte prit la mer, mais n'osant pas attaquer la flotte anglaise[3], il se contenta de faire main basse sur sept vaisseaux marchands qui se rendaient à Plymouth; puis il se rabattit sur Falmouth. Repoussés par une armée de paysans, les Français se rembarquèrent sans avoir rien fait d'utile pour le pays de Galles. Ils furent surpris par la tempête avant d'avoir regagné les côtes de France. Douze ou treize nefs périrent corps et biens. Guillebert de Lannoy raconte que la nef dans laquelle il se trouvait fut « perie vers Saint-Malo en Bretaigne, noz vallés, bagues, harnois, noiez et peris, et les gentilzhommes, par la grace de Dieu, sauvez en deux botequins estans dedans nostre ditte nef ». Le comte de la Marche aborda à Saint-Malo « en grand crainte et peril »,

---

1. *Chronique normande de Pierre Cochon*, édit. Robillard de Beaurepaire, p. 209-210.

2. Le duc de Bourbon avait écrit au roi de Castille, le 7 juillet 1404, pour presser l'envoi de quarante nefs promises. Voy. *Le Victorial*, traduction Circourt et Puymaigre, p. 308-309.

3. C'est du moins le Religieux de Saint-Denis qui l'assure. L'auteur de la *Chronographia* et Monstrelet racontent que le vent n'était pas favorable.

« dont il loa Nostre Seigneur quant il se vey a port de salu ; puis, luy descendu a terre, ne cessa de chevaulchier tant qu'il vint a Paris devers le roy de France, auquel il raconta ses adventures ; si furent plains et regrettez les chevalliers et gentilz hommes qui en la mer estoient noiez ; mais autre chose n'en pouoit estre [1] ». Le Religieux de Saint-Denis juge sévèrement cette expédition, manqué par l'incurie et la légèreté de son chef. Le comte de la Marche, dit-il, « cum probro perpetuo recessit et perhennem acquisivit infamiam ». On disait de lui : « Mare vidit et fugit. [2] » Pierre Cochon tire la morale de toute l'affaire : « Ainsi furent cent mil'e franz despendus. Ainsi se despendoit l'argent du povre peuple de France. »

Il est regrettable que Jean de Werchin ne nous ait pas donné plus de détails sur sa longue attente dans le port de Brest. Le Religieux de Saint-Denis raconte que les chevaliers, mécontents de la conduite de leur chef, menaçaient de tout planter là. Le sénéchal de Hainaut a-t-il eu lui-même ces idées de révolte ? Il n'y fait aucune allusion. Le tableau qu'il nous trace de son séjour dans le port de Brest est plus calme et plus terne : certains chevaliers, pour tromper leur désœuvrement, descendaient « sur les champs », d'autres restaient couchés sur leurs lits « estourdiz » par la mer ; on entendait les trompettes retentir ; des ménestrels cornaient des motets nouveaux ; les écuyers amoureux faisaient des ballades ; d'autres racontaient des histoires. Quant à Jean de Werchin, seul dans sa cabine, il pensait à sa dame :

Et je, a par moy, pour mon anoy abatre
M'aloie seul dedens ma chambre esbatre,
Pensant comment, des mois ot plus de quatre,
M'estoit venu,
65 Depuis le temps que j'avoye perdu

---

61 pour moy anoy esbattre.

1. Jehan de Waurin, *Recueil des croniques et anchiennes istoires de la grande Bretaigne*, édit. William Hardy, t. II, p. 86-87.

2. Voy. Joullietton, *Histoire de la Marche et du pays de Combraille* (Guéret, 1814), t. I, p. 248.

Celle par qui tout mon bien ay eü,
Dont me trouvay maintes fois esperdu
Du pensement.
Lors prenoie tout mon esbattement
70 A ung penser que vous diray briefment,
C'est que ce n'est ma coulpe nullement
Que suis seullet,
Mais j'acuse ma dame de ce fait,
Quar sa beaulté en mon cueur si fort trait,
75 Par son parler et par son doulz atrait,
Qu'avoye mis
Mon cueur, mon vueil a la servir toudiz,
Long temps devant que mon vueil luy feust diz
Que je n'avoye en moy nul autre adviz
80 Fors d'elle craindre
Et tout son vueil acomplir sans enfraindre,
Se mon pouoir ad ce pouoit ataindre,
Sans que jamais m'en voulsist refraindre ;
Tant qu'il advint
85 Que pour son serf doulcement me retint,
Dont ce mon cueur en soy trop bien retint.
Mais, en brief temps, de dueil comblé devint,
Quant son doulz vueil
Se detourna de son tresdoulz acueil,
90 Et que perdy son gracieulx recueil.
Alors failli mon cueur vuider le sueil
De toute joye
Et a doulour prendre la droicte voye,
Combien qu'en moy tropt bien de vray savoye
95 Que bons assés d'estre son serf n'estoie.
Mais quant percheuz
Que son voulloir estoit ad ce venuz
Que son servant je feusse retenuz,
Lors me sembloit qu'a tousjours feusse yssus
100 De tout dangier,
Et que jamais ne me devoit laissier,
Mais que feusse vray, leal et entier,
Sans ly pour nulle en mon vivant changier,
Comme ay esté.
105 En tel cuider estoie si fermé

---

87 du dueil — 88 se tourna en — 103 luy.

Quar la pensay plaine de leaulté,
Ainsy qu'avoit d'autres biens a planté
Plus qu'autre dame.
Pour ce me mis, de cuer, de corps et d'ame,
110 A la servir tant que mon cuer soubz lame *(Fol. 17 vo c)*
Seroit boutez, dont maintes fois me pasme,
Quant le rebours
J'ay tout trouvé et perdu mes amours.
En tel penser estoie tous les jours,
115 Trestout seullet en mes dures doulours,
En ma chambrecte
Qui lors estoit en ma barge bien faicte,
Ou je pensoie a ma joye deffaicte
Qui tousjours est dedens mon cueur pourtraite,
120 Tant que une fois
Je m'endormi par pensée destroiz.
Lors me sembla que dedens ung beau boys,
Ou j'ouoye de maint ozeil la voix,
Je m'embati.
125 Lors regarday trestout au tour de my :
Si me trouvay si tresfort esbay
Quant tout le bois veoie raverdi,
Com s'il feust may,
Et ces oyseaulx demener si grant glay
130 Qu'onques nul jour si beau lieu ne trouvay
Que cilz estoit, mays, pour dire le vray.
En grant pensee
Estoie lors en la forest ramee,
Quar n'y savoie yssue ne entree
135 Ou je estoie, ne en quelle contree
Me fuz trouvez.
Je regarday tout en tour moy assez,
Mais je ne viz fors abres a tous lez,
Grans, longs et droiz, de feulles bien comblez,
140 Et l'erbe verte
Qui tout estoit de fleurettes couverte.
Il me sembloit que ma pensee offerte
A joye feust. Lors feust mise ma perte
En oublyance.
145 Je n'avoye fors que toute plaisance,

---

123 le voix — 141 fleurette.

Mon cueur estoit vuidez de desplaisance,
Mais j'avoye fermé ma desirance
A savoir l'estre
De la forest, ne ou je pouoye estre,
150 Quar ce sembloit ung paradiz terrestre.
Lors regarday, a destre et a senestre,
Tout en tour moy ;
Mais nul chemin veoir oncques ne poy.
Si m'avisay qu'a demourer la coy
155 Ne me pouoye asagir qu'ung bien poy
En quel lieu suy,
Quant entour moy ne veoie nulluy,
Dont je sentoye en mon cueur tel anuy
Que ne le sceut moy dire ne autruy,
160 Quar telle anuye
Avoye lors pour la merencolye
Que ne savoye ou ma voie acuillie,
Or en tel jour, ne en quelle partie, *(Fol. 17 d)*
Estoit adonc.
165 Je regarday et aval et amont.
Mon cueur alors ma voullenté semont
Qu'en la forest entrasse ou plus parfont,
Sans plus attendre,
Tant que peusse de la forest apprendre
170 Quelque chose .....
Si me levay pour celle queste emprendre
Tout en estant,
Et m'en alay, et arriere et avant,
Par la forest qui tant estoit plaisant,
175 Qu'onques encores en trestout mon vivant
Ne vy tant belle.
Dedens ce bois vis mainte fontenelle,
Clere sourdant par dessus la gravelle.
Je cuiday estre en la saison nouvelle
180 Tant faisoit bel.
Je m'en alay tout au long d'un ruissel,
De may faisant, en alant, ung chappel,
Tant que trouvay ung chemin tout nouvel.
La prins m'adresse.
185 Alors me vint unne tresgrand leesse,

---

170 *La fin du vers manque.*

Quar je pensay, se n'estoit par paresse,
Saroye ce dont j'estoie en l'aspresse
Dedens tel jour.
Si m'en alay ce chemin sans sejour,
190 Tout regardant, en avant et entour,
Se villaige, maison, celle ne tour,
Verroye a part.
Et riens n'y vy, dont je estoie musart.
Mais, toutesfois, je faisoie depart
195 De mon chemin, quar trestout mon regart
Si fu espars.
De cheminer ne fu pour l'eure eschars,
Quar tant alay adviser toutes pars
Que de ce jour l'avoye les deux pars
200 Alé du mains,
Ains que du lieu je feusse plus certains.
Mais, tout ainsy qu'estoie plus atains
D'yssir du bois et de trouver les plains,
Vis une lande,
205 Dedens le bois, qui estoit belle et grande,
Dont n'est mestier que nulluy me demande
Se fu joyeulx, quar ma doulour pesande
Me fu ostee.
Je regarday la place grande et lee,
210 Qui toute estoit des bois environnee :
A l'un des lez vis tresgrande asemblee
De toutes gens.
Tant en y ot, par milliers et par cens,
Qu'estoie lors tout au bout de mon sens,
215 Pour quoy estoit la telz assemblemens,
Ne qui c'estoit
Qui tant de gens la assemblé avoit. *(Fol. 18 a)*
Si m'en alay le chemin la tout droit,
Quar mon cueur riens tant fort ne desiroit
220 Que de savoir
Qui assemblé avoit la tel pouoir.
Quar oncques mais n'oz je cuidé pour voir
Autant de gens, pour vous dire le voir,
Qu'il avoit la.
225 Pour ce mon cueur trop fort le desira,

---

213 Tant y en y ot 222 mais ie noz ie.

Et mon chemin tout droit s'i avoya.
Si alay tant que j'aprouchoie ja
La compaignie
Qui la estoit ou bois acompaignie.
230 Et quant eüz vers eulz mon acueillye,
Je viz d'entre eulz faire la departie
Une pucelle,
Qui me sembloit tresgracieuse et belle,
Et sa couleur si fut fresche et nouvelle.
235 Si fut bien liez pour oïr la nouvelle
Que desiroye,
Quar droit a moy elle prenoit sa voye.
Mais quant d'elle plus fort je m'aprouchoye,
Plus esbaïs cent mille fois estoye
240 Pour sa beaulté,
Quar, oncques puis le temps que je fu né,
Ne regarday si tresbelle a mon gré,
Fors celle a qui une fois os donné
Toute m'amour.
245 Elle ne fist gueres longtain sejour,
Mais vers moy vint par sa tresgrant doulçour.
Quant je la vy, trestoute ma doulour
Me fut passee.
Je m'avisay sans faire demouree,
250 Puis je luy dis : « Bon an, bonne journee,
« Vous doint huy Dieulx, et ce que vous agree,
« Sans riens oster,
« Ma belle dame ou il n'a qu'amender. »
Quant euz ce dit, sans soy riens arrester
255 Me dist : « Amis, Dieu te veulle donner
« Tout ton desir,
« Honneur d'armes et trestout le plaisir,
« Et voullenté de tousjours poursuïr
« La court d'amours, et lealment servir
260 « Tout ton vivant. »
Lors merciay la belle tout errant,
Et puis luy dis : « Gracieuse et plaisant,
« S'a vostre vueil n'estoit point desplaisant,
« Moult voulentiers,
265 « Pour a tousjours estre vous chevaliers,

---

230 mon *manque* — 254 Quant en ce dit.

« A vous vouldroye enquerir tout premiers
« [De] vostre nom, quar tous mes desiriers
« Y est fermez,
« Mais que ce feust, belle, le vostre grez. »
270 Alors me dist : « Amis, a toy celez
« Mon nom n'est ja, quar par tout desirez (*Fol. 18 b*)
« C'est assavoir,
« On m'apelle Courtoisie pour voir,
« Preste a faire trestout le tien voulloir,
275 « Pour y mectre mon corps et mon avoir
« De voulloir bon. »

Notre songeur est ravi d'avoir rencontré Courtoisie, dont il a entendu dire tant de bien par maint bon compagnon. Il promet de la servir tant qu'il vivra. Puis il la supplie de bien vouloir satisfaire sa curiosité. Qu'est-ce que cette foule ? Qu'est-ce que ce bois mystérieux ? Elle ne se fait pas prier. Il y a aujourd'hui « ung grant assemblement » des serviteurs d'Amour. Le dieu a fait mandement à tous ses sujets, « au derrain mois de may », les convoquant à la cour amoureuse, afin de récompenser les amants loyaux et punir « ceux qui ont tenu la sente de faulseté ». Le lieu s'appelle la Lande joyeuse, le bois la Forest amoureuse. Tout cela intéresse fort notre poète, qui brûle d'envie d'ouïr les « clamours » des amoureux. Il a été et sera jusqu'à sa mort serviteur « vrais obeïssans » d'Amour : il peut donc prendre part à l'assemblée. Jean de Werchin fait ensuite une description minutieuse du dieu des amants, qui était assis sur une chaire de fleurettes remplie d'oiselets. Le regard du dieu, « qui maintes gens esveille », se posa un instant sur lui : il en fut tout « ebay ». Courtoisie énumère et décrit les personnages qui entouraient Amour : Honneur, Renom, Esperance, Plaisance, Leesse, Jeunesse, et, d'autre part, Honte, Dangier, Tristesse, Paour, Desesperance, Reffuz. Aux pieds du dieu se tenaient Bel Accueil et Compaignie.

Dans la lande, certains amoureux faisaient « tresliee chiere », d'autres des figures douloureuses et piteuses. L'un de ces derniers, un chevalier, pâle et sombre, s'approche du dieu et lui expose ses griefs. Il raconte qu'il est amoureux d'une dame qu'il a servie « de leal cueur » pendant douze ans, sans jamais faillir.

---

269 Me que.

Cette dame lui a plus d'une fois promis « don de merci », mais sans jamais tenir parole. Si cette cruelle avait dès le début nettement declaré son sentiment, si elle avait dit : « Jamais jour ne seray vostre dame », c'eût été sans équivoque et personne ne pourrait l'en blâmer. Mais, raconte le malheureux, elle me faisait « bonne chiere » et me nourrissait « de fables gracieuses ». Il signale au dieu d'Amour cette déloyale qui mérite un châtiment.

La dame elle-même vient présenter sa défense. Elle prétend qu'elle a découragé son poursuivant dès le premier jour, et que même il en était « plain d'ire ». Elle avait pour cela une bonne raison, elle aimait ailleurs :

Vous savez bien, mon souverain seigneur,
Que grant temps a que j'ay donné m'amour, *(Fol. 21 c)*
Par vostre vueil, a ung tel chevalier
280 Que pas ne doy pour ung autre laissier,
Quar, orendroit, chascun en tient grant compte,
N'y a seigneur, roy, duc, prince ne conte,
Et tousjours m'a bien loyaulment amee,
Pour ce luy ay toute m'amour donnee.
285 Si me seroit grandement reprouchié
Se, pour autre, je l'avoye laissié,
Quar il se tient pour mon leal ami,
Et par ma foy pour autel l'ay choisy,
Par tel convent que jamais n'ameray
290 Autre que luy, tant comme je vivray.
D'autre choisir je n'ay pas voulenté.
Choisy je l'ay si tresbien a mon gré
Qu'autre de luy jamais ne choisiray.
Mon cueur qui sciens est tousjours demouré
295 Content se tient, autre ne veult amer,
Quar choisy a celluy qui est sans per
De tous les biens que nulz homs peut avoir,
Es si m'aimme de cueur sans decevoir.
Mais, monseigneur, pour vous le vray gehir *(Fol. 21 d)*
300 Du chevalier qui me vint requerir,
Qui maintenant si tresfort se complaint
De moy, disant que fait luy ay mal maint,
Verité est que, quant il me requist

---

294 a tousiours demoura.

D'avoir m'amour, comme orendroit vous dist,
305 Et que luy oz de tous poins escondicte
Pour en voulloir a tousjours estre quicte,
Alors devint tellement esperdu
Qu'il me sembloit qu'il eust le sens perdu,
A son semblant, a toute sa maniere,
310 Faire ne pot nullement bonne chiere,
Tant que le viz empirer si tresfort
Que doubtoie que n'en preïst la mort.
Si m'en prinst lors une tresgrant pitié,
Pour sa doulçour et sa tresgrant beaulté.
315 Je m'avisay pour l'oster de tristresse,
Et pour son cueur ung poy mectre en leesse,
Que luy feroye ung petit beau semblant,
Affin que pas ne s'alast si grevant.
Car, par ma foy, pour vray, il me sembloit
320 Que grant dommaige a vostre court seroit
De laissier perdre ung si beau chevalier,
Qui tel voulloir a de soy avancier.
Si luy diz lors, pour sa doulour oster :
« Je ne vous veul encores pas amer,
325 « Mais mectez peine aux vaillans ensuïr,
« Si en pourrez plus tost dame acquerir,
« Et vous tenez gracieulx en tous lieulx,
« Toutes dames vous en ameront mieulx.
« A faire ainsy faillir vous ne pourrez
330 « Que ne soiés des bons bien renommez,
« Et que n'ayez dedens brief temps amye,
« Mais que vo cueur mon conseil pas n'oublye. »
Alors trop fort il me remercia.
Je ne say pas si doncques il pensa
335 Qu'en aucun temps m'amour pourroit avoir,
Mais par ma foy pas n'estoit mon voulloir.
Ainsy luy diz, par maintefois souvent,
Tant que l'ostay de son tresgrant tourment,
Et qu'il fist tant qu'en trestout son païs
340 N'ot chevalier qui fut de si grant pris,
Ne qui d'onneur eust un si grant renom,
Fors que joyeulx et tresbon compaignon

---

312 men — 314 et pour sa tresgrant — 315 de la tristresse — 320 vous *manque* — 341 eust grant renom.

Estoit par tout, et de tous bien venuz.
Mais, une fois, il me demanda plus :
345 Quar il voulloit que m'amour luy donnasse,
Et qu'a tousjours de son espoir l'ostasse.
Et si me dist que demourer ainsy
Plus ne voulloit, sans avoir don d'amy.
Et quant je viz que ne le pos tenir
350 Plus longuement sans faulseté servir,
Je luy diz lors que nul n'en retendroye
Pour mon ami, tant comme je vivroye, (*Fol. 22 a*)
Priant a Dieu que luy voulsist donner
Ce qu'il vouldroit en autre lieu penser.
355 Si a grant tort, si comme il m'est aviz,
D'estre de moy si grandement plaintifz,
Quar tousjours mis trestoute ma pensee
A lui croistre sa valleur renommee.
Mais advis m'est qu'il me doit savoir gré
360 De ce que l'ay de sa doulour osté,
Et se il me het, par Dieu, ce poise moy,
Car desservy, certes, oncques ne l'ay.
Sy en vueil bien le jugement atendre,
Car envers luy rien je n'ay peu mesprendre,
365 Sy luy ay fait tousjours joyeuse chiere.
N'en demande fors que a ma maniere
Estre ne puis nulle heure douloureuse,
Tousjours me fault estre lie et joyeuse :
Une dame qui a ung tel ami
370 Comme le mien ne peut estre en soussy.

Ainsy fina sa reponce pour vray,
Car mot a mot trestoute l'escoutay,
Et par ma foy point n'estoie en esmay
De son semblant.
375 Tresbelle estoit, gracieuse, advenant,
Jeune, joyeuse et de maintien plaisant.
De nulle autre rien n'estoit desirant
Que d'estre en joye.
Au moins, selon ce que veoir pouoye,
380 Bien de nonstroit de plaisance monjoye
Moult a dire de sa joye a la moye.
Alors parla

---

355 tort comme — 357 mis toute — 358 a croistre — 361 se poise — 364 Quenuers — 377 De *manque*.

A elle Amours, qui estoit assis la,
Et si luy diz : « Ma belle, attendez ça.
385 « Je vous diray comment il en sera,
« Cest jour passé.
« A ung chascun il sera ordonné
« Par mon conseil, si comme il a usé.
« Si reserés au matin en cest pré
390 « Entre vous deulx.
« Aussy seront trestous les amoureux.
« En cestuy jour je doy entendre a ceulx
« Qui les plaintes de leurs maulx douloureux
« Vouldront conter...

Amour écoute les doléances d'autres amoureux. Un chevalier, rempli de deuil, vient s'agenouiller devant le dieu. Voici ce qu'il raconte : Il aimait loyalement la plus belle dame qu'on pût voir; elle, de son côté, avait promis de le tenir « pour son leal ami ». S'il était heureux, on le devine. Il passait sa vie « en grant joye, sans peine ne tourment ». Mais cela ne dura pas. Son amie lui fit « ung faulx tour ». Un beau jour, l'air mystérieux, sa dame le prit à part, lui raconta une histoire de médisants, lui dit que dorénavant ils ne pourraient plus se voir, et prit congé « pour tousjours mais ». Rien ne put la faire changer d'avis. La dame visiblement fuyait son ancien ami. Ce dernier, désespéré, désire la mort et pardonne à sa maîtresse.

Le dieu, touché, l'exhorte à la patience. Puis, la dame elle-même vient expliquer que jamais fausseté n'est entrée en elle :

395 Mon doulx seigneur, il est vray qu'en m'enfance (*Fol. 23 b*)
Cest chevalier avoit grant acointance
En la maison de monseigneur mon pere
Et fut tropt bien de ma dame ma mere,
Tant qu'il pouoit et venir et aller
400 Sans que de rien nulluy l'en deust blasmer.
Et tant y vint que de son cueur m'ama,
Et trestout mien a moy s'abandonna,
En moy disant que se voulloit tenir
Pour mon servant sans jamais departir.
405 Je prins plaisir a sa doulce maniere,
Sy commençay luy faire bonne chiere.

---

392 Et cestuy — 399 pouoit venir — 400 que rien nulluy ren — 401 mama

Jeunes estoit, tresdoulz et gracieulx,
Tant que mon cueur en devint amoureux.
Nous n'avions pas chascun de nous seize ans.
410 En cest plaisir demourasmes longtemps,
Nous entresmans de bonne et vraye amour,
Et ne savions que c'estoit de doulour.
Tousjours noz cueurs demouroient en joye.
I luy plaisoit tout ce que je vouloye.
415 Entre nous deux onc[ques] discort n'avoit,
Le vueil de l'un l'autre le desiroit.
Si nous dura cel estat longuement
Nul ne pouoit vivre plus plaisamment,
Plus de six ans menasmes celle vie
420 Et n'avions pas d'autruy leesse envye.
Il me pouoit aussy souvent veoir
Que je vouloye et qu'il avoit voulloir,
Sans que nulluy parlast de nostre fait.
Mais mesdisans, qui tousjours en aguet
425 Sont ci pour nuire en tous temps voz subgis,
Se sont donnez de nostre fait avis,
Et puis après en ont tant murmuré
Que de noz biens sommes si recullé
Qu'a tousjours mais en quelque lieu qu'il soit,
430 Jamais mon corps aler si n'oseroit.
Deffendu m'est, et sur moy garde prise
Si tresforte, que remede estre mise
Ja n'y pourra, dont je suis tourmentee.
Et quant je voy qu'ad ce je suis menee
435 Que noz amours, qui tant furent couvertes,
Par mesdisans sont ainsy descouvertes,
Qu'il ne pouroit ou j'estoye venir,
Et qu'il fauldroit noz amours departir,
Se je fus lors plaine de desconfort,
440 Nulz ne m'en doit de ce donner le tort.
Quar il n'est huy nulle si belle dame
Qui pour l'amer deust en recevoir blasme.
Et quand je viz que je ne poz trouver
Nul tour par quoy je le peusse amender,
445 Je m'avisay que ce seroit dommaige

---

425 Sont qui — 429 quil sera — 430 nosera — 442 en *manque* — 443 Et que.

Qu'ainsy passast trestout son jeune aage,
Sans qu'il receust plus des biens amoureux,
Pour ce qu'estoit jeune, joliz, joyeulx,
Digne d'avoir des biens a grant foison.
450 Encor est tel, bien veoir le peut on.
Si vouloye tout porter a par moy
Nostre meschef et nostre dur anoy,
Et qu'il queïst en autre lieu mestresse
Pour son doulx cueur maintenir en liesse.
455 A moy amer ne pouoit recevoir
Fors que doulour, sans nulle joye avoir.
Si fu long temps ne luy pouoye dire
Mon grant anoy, dont plaine estoie d'ire,
Tant qu'il avint, ung roy devant le may,
460 Qu'avecques dames esbatre m'en alay,
Ou il survint, dont je fus bien joyeuse
Pour luy compter ma doulour douloureuse,
Et qu'il voulsist autre dame querir,
Quar noz amours convenoit departir.
465 Et luy diz lors departir nous falloit
L'un de l'autre, dont mon cueur se douloit :
« Les mesdisans, que Dieu veulle grever,
« Ont tant voullu de nostre fait parler
« Qu'il en est pic de vous veïr jamais.
470 « Si prens congié a vous, pour tousjours mais,
« Prenez confort, ne peut autrement estre. »
Ainsy luy dis, monseigneur et mon mestre.
N'oz pas loisir de luy compter comment
Gardee fus, nuit et jour, fermement,
475 Et qu'amender jamais ne le pouroye,
Dont moult dolente a tousjours je seroye,
Quar tousjours l'ay amé sans varier,
De cuer loyal, sans penser a changer,
Ny ne sera encores jamais jour
480 Que ne voulsisse acroistre son honnour.
Mais oncques puis je ne luy poz rescripre
Ma voulenté pour moy en escondire,
Et se les faulx mesdisans plains d'envye
N'eussent ainsy destourbé nostre vie,
485 N'eusse voullu demander autre bien

---

477 amay — 481 ne ne luy — 484 destourne.

Fors que tousjours voulsist demourer mien.
Mais quant je vis que la chose tourna (*Fol. 23 vo b*)
En tel party que jamais ne pourra
Venir en lieu ou il me peust veoir,
490 Pour ce luy diz que n'avoye voulloir
Qu'a tousjours mais demourast douloureux,
Sans recevoir plus des biens amoureux.
Mais je veul bien qu'il sache tout pour vray
Qu'autre de luy jamais je n'ameray,
495 Se ce n'est dont par vo commandemeut,
Car nulz ne peut contre vous nullement.
Si me semble, monseigneur, par ma foy,
Qu'a tropt grant tort ainsy se plaint de moy.
Piteuse suis et seray a tousjours
500 Qu'ainsy nous fault departir noz amours.
Se j'ay meffait en ce que je vous compte,
De l'amender, certes, n'aray pas honte.
Quant vous plaira, vostre voulloir direz
Et qui tort a par vous soit condempnez
505 Je m'en aten a vous comme droit juge,
Sans jamais jour querir autre refuge.

Le dieu relève la douce pucelle qui restait à genoux, et promet de lui rendre justice.

On entend ensuite une dame qui appelait la mort à grands cris et qui refusait tout allègement à ses maux. Elle avait un ami de grand renom, loyal et beau, gracieux dans son langage et dans ses faits, « jeune, joyeulx, joliz, gaiz et plaisans ». La mort, « qui tout happe », l'a enlevé.

D'autre part, un chevalier poussait lui aussi des plaintes déchirantes, parce que la mort avait emporté sa « deesse ». Le dieu lui ordonne d'oublier ses maux et de servir « de loyal cueur entier » la dame dolente. Il fait quelques difficultés : le seul « mestier » qui lui reste sur cette terre, c'est de prier pour sa « mestresse ». Il renonce à l'amour. La dame désolée fait de même. Tous deux ne désirent qu'une chose, la mort. Mais le dieu d'amour, par un effet de sa puissance, transforme leur douleur en « leesse ».

Une dame vient ensuite devant Amour, pour être allégée de

---

496 contre vo.

la douleur qui lui « court sus et de nuyt et de jour ». Le chevalier qu'elle aime est un chevalier jaloux :

Il est bien vray, monseigneur et mon roy, (*Fol. 27 bis b*)
Qu'un temps qui fut de m'amour fiz octroy,
Par vostre vueil et par vostre plaisance,
510 A cest mien serf qui me fait desplaisance,
Sans que je l'aye en riens point desservy,
Et si n'est rien que j'ayme tant que luy.
Mais ne me veult oncques de ce bien croire.
Tousjours son cueur si me met en mescroire
515 Par jalousie, ou il est aheurtiez,
Dont mon cueur est de tristesse comblez.
Quar quant advient que je suis entre gent,
Ainsy qu'il fault que je soye souvent,
Et qu'il me voit a aucun deviser,
520 Tantost pense que celluy veulle amer,
N'en tout ce jour il n'ara nul plaisir,
Rien ne fera fors que plaindre et gemir,
Et souppirer, dont forment me tourmente,
Que je le voy de telz douleurs en sente.
525 Et si n'est pas une fois la sepmaine
Que tel anoy je ly voy et tel peine,
Mais toutes fois que a aucun me devise
Plus qu'aux autres, dont point je ne m'avise,
Et sy n'y say aucun remede mectre.
530 Maint serement luy ay voullu promectre
Qu'autre de luy jamais je n'ameray,
Tant que vivant en ce monde seray,
Et qu'aussint trop bien tenir se peut
Que pour ami autre mon cueur ne veult
535 Que luy, qui est mon seul ami mondain,
Sans qu'il ait per ne compaignon amain.
Mais ne luy say tant dire ne tant faire
Qu'il se veulle de tel voulloir retraire.
Ains lors me dist qu'il parçoit et scet bien (*Fol. 27 bis c*)
540 Que leaulté ne luy tendray de rien,
Et qu'a plusieurs je fois autelle chiere
Qu'a luy qui est ma leale amour chiere ;
Et que tout ce faiz pour luy courroucier,

---

522 que de plaindre — 532 Tant comme — 542 a mon chiere.

Ou pour voulloir son voulloir essayer.
545 Lors s'adonc est en aucune asemblee
Ou joye doye de tous estre menee,
Ce sera cilz qui tristres devendra,
Ne ja leesse en ce lieu ne menra,
Ou s'en yra tout droit a son hostel.
550 Dont quant ce voy, mon desconffort est tel
Que ne say comment m'y maintenir.
Quant je voy de devant moy partir,
Si tresdolent et sans nulle raison,
Plus l'ayme fort qu'oncques Pymalion
555 Sa belle ymaige oncques par Dieu n'ama.
Plus lealle ja dame ne sera,
Oncques ne fut, ne pas n'est au jour d'uy
A son ami qui tousjours a luy suy.
Et je le doy bien estre a mon aviz,
560 Car s'il ne feust de tel vice partiz
On ne pourroit trouver nul plus parfait,
Plus gracieulx ne en dit ne en fait,
Joly, jeune, joyeulx et advenant.
Tout ce qu'il fait est a chascun plaisant,
565 Il s'est paré d'onneur et de vaillance,
En tout son cueur n'a autre desirance.
Pour ce me suis cy traicte devers vous
A celle fin qu'alegez mon courroux,
Et luy donnez congnoissance lealle
570 Que ja vers luy ne seray deslealle,
Luy affermant que je n'ay voullenté
Que pour nul autre il soit abandonné,
Et que son cueur ne soit pas en soussy;
Pour tousjours mais sera mon seul amy,
575 Tant qu'il vouldra me tenir sa mestresse;
En moy ne peut avoir plus grant leesse
Que de penser qu'il pense vraiement
Que je l'aime de bon cueur loyaulment.
Se son voulloir estoit ad ce venu,
580 Mon tristre cueur seroit bien secouru,
Ne se vouldroit jamais nul jour complaindre.
S'en tel voulloir son cueur voulloit remaindre,
J'aroye en moy trestous les biens mondains,
Mon cueur seroit trestout de joye plains.

---

553 tresdolente — 560 cil.

585 Mais quant je voy mon amy gracieulx
Estre dolent ou merencolieux,
Alors ne puis estre de cueur joyeuse.
Ma pensee est si tresfort douloureuse
Que toute en pers ma mondaine leesse,
590 Pour sa doulour qui si fort mon cueur blesse,
Dont il me fault en tristresse manoir. (*Fol. 27 bis d*)
Ce n'est pas ce dont j'avoye l'espoir,
Quant tout mon cueur luy mis en abandon,
Par vostre vueil, et luy donnay en don.
595 Tout mon espoir estoit de vivre en joye,
Pour sa doulçour qu'en luy tousjours trouvoye,
Et pour les biens dont il estoit garniz.
Je le retins pour mon leal subgiz
Et m'acorday par luy a vous congnoistre,
600 Pour faire en moy toutes vallours acroistre.
Par luy ce fut que je vous vins servir
Et tout mon cueur a vostre vueil offrir.
Quar je cuidoye a vous faire service,
Oster de moy toute voullenté nice,
605 Mais tropt plus nipce a la fois je me truis,
C'est quant le voy en ses dolens ennuys.
Si vous supply que l'en vueillez blasmer,
Mon doulz seigneur, et son voulloir oster,
Affin que luy et moy doresenavans
610 Puissions vivre comme joyeulx amans.
Si ferez bien a nous deux tous ensemble,
Se m'est aviz et ainsy le me semble.

Le jaloux s'explique à son tour. Il confesse sa jalousie, provoquée par la contenance de sa maîtresse. Elle lui faisait parfois en belle compagnie « si estrange chiere », qu'il ne savait s'il devait être joyeux ou désespéré. Sa dame a autour d'elle tout une cour d'amoureux; elle leur fait à tous « joyeulx semblant » :

Lors je doubte que ne soye perdant (*Fol. 28 a*)
Celle que j'ay si loyaulment amee,
615 Et que ne soit en faulceté muee.
Quar, quant je voy ses amoureux regars
Sur celle gent estre si fort espars,

---

601 Par luy fut.

Et qui tousjours mectent toute leur peine
A moy oster ma leesse mondaine,
620 N'est merveille, si comme il m'est aviz,
S'alors je suis de tristresse partiz,
Quant je congnoy et vois tout plainement
Que ma mestresse escoute liement
Ceulx qui ne font oncques que requerir
625 Que les veulle pour servans retenir.
Et m'est aviz que, se de cueur m'amast,
Que celle gent longuement n'escoutast,
Mais eslongnast tantost telz parlemens
Qui tant me font sentir de grief tourmens.
630 Il me semble que ne doit escouter
Dame, qui veult loyaulté bien garder,
Telz parolles, au moins s'elle ayme bien
Celluy qu'elle a retenu pour le sien.
Je ne dy pas que puisse contredire
635 Qu'on ne luy puist bien tout son voulloir dire.
Mais quant son vueil aucuns dit ly ara
Et que tousjours il y retournera,
Pourquoy veult elle plus escouter celluy
Qui la requiert que le tiengne a amy?
640 Oster luy doit, ce m'est vis, tout l'espoir
D'elle jamais nul guerredon avoir.
En ce faisant, son amy fait joyeulx.
Aussi quant est aux autres amoureux
Ilz peuent mieulx voulloir, ce m'est advis,
645 De celle estre vraiement escondiz
Que vivre ainsy atendant le secours
Ou s'atendent des amoureulx plusours.
Mais ma dame nesun congié n'en donne,
Se m'est advis, selon que s'en ordonne.
650 Je ne sçay pas s'elle escondit de bouche,
Mais de regars si ardemment les touche
Que leur est vis que son cueur leur vueil vueille,
Ja soit ce que de tous poins les desveille.
Quar, quant ilz sont partiz de ses doulz yeulx,
665 Tout leur espoir, ce m'est vis, en vault mieulx.
Et tant de fois avecques eulx se boute
Qu'entrer en fait mon cueur en telle doubte

---

630 quelle — 648 a nesun — 649 sordonne — 651 ademment.

Que longuement ne puis en joye vivre,
Pour faire ainsy m'en fait estre delivre.
670 Quant de chascun veult le voulloir entendre,
Et maint en a qui riens ne font que tendre
A me voulloir de tous poins deslogier,
Pour eulx voulloir en mon logiz logier ;
Et ses grans biens et sa beaulté louee
675 La fait estre de tant de gent amee,
Autre que moy, dont je mieux ameroye
Mourir tantost que tel estat menoye.
Et je sçay bien Tristans et Lanceloz,
Qui d'amer fort eurent de maint le loz,
680 Oncques nulz d'eulx n'ama tant sa mestresse,
Que celle amye qui m'a mis en l'adresse
De vous servir pour les biens dont est plaine.
Mon cueur la tient des dames souveraine,
Et je le doy, a mon aviz, bien faire,
685 N'est homs vivans qui deïst le contraire.
Et se n'estoit doncques aucuns amans
Pour louer celle a qui seroit servans,
Si vous supply, mon seigneur et mon roy,
Qu'en tel estat ordonnez son arroy ;
690 Puis qu'elle m'a pour servant retenu,
Que son cueur soit en tel estat tenu
Que ne face plus semblant amoureux
A ceulx qui sont de son cueur desireux,
Sinon a moy qui suy son vray ami
695 Qui pour dame choisie l'ay aussy.

Une autre dame vient s'agenouiller devant le dieu d'Amour. Elle se plaint de la fausseté de son jeune ami, auquel elle avait montré « le chemin honnorable ». Elle raconte que par plusieurs chevaliers elle était requise de se mettre au service d'Amour :

Ung en trouvay, gracieulx et doulcet, (*Fol. 29 a*)
.XVJ. ans avoit, il estoit moult jeunet,
Qui tel plaisir prenoit d'estre avec moy,
Me requerant que je luy fisse octroy,
700 Qu'estre peü[s]t mon vray loyal servant,

---

674 beaulté *manque* — 675 estre tant — 680 tant [illegible]

Et ly fusse vo convant enseignant,
Et qu'a tousjours de trestout son pouoir
Acompliroit de bon cueur mon voulloir.
Je prins plaisir en sa tresgrant beaulté
705 En esperant qu'encore a grant bonté
Pourroit venir, quant le voulloir avoit
De vous servir si jeune qu'il estoit.
Si le retins, et mon pouoir ay fait
Et tant qu'il est en tel honneur montez
710 Que des vaillans est partout honorez,
Et de dames tenus fins gracieulx,
Autant que nulz de tous les amoureux.
Mais, quant il s'est trouvez si haultement
En tout honneur amé de toute gent
715 Et bien sachant tout ce qu'a honneur monte,
Il ne tint plus de tout mon fait nul compte,
Mais m'a laissiee pour autre dame amer,
Dont il m'est viz que l'en devez blasmer.

Jeunesse va chercher le jeune déloyal, qui arrive « friquement » habillé, et qui, sans honte aucune, s'agenouille devant le dieu d'Amour :

Mon dieu, mon roy, qui devez gouverner (*Fol. 30 a*)
720 Tous les amans et leurs fais ordonner
Selon les drois qui en vostre court sont,
Et alegier les doulours que cilz ont
Qui ont esté vo servant leaulment
Pour vous servir tousjours plus liement,
725 Mon doulz seigneur, je ne vueil contredire
Ceste dame, qui vous a voullu dire
Que long temps qui fut qu'estoie en jeunesse
Me requeïsse a avoir pour mestresse.
Il a, je croy, bien environ .x. ans
730 Qu'il vous pleüst que feusse ses servans,
Me remonstrant sa grant beaulté louee,
Sa grant valour et sa grant renommee,
Et que, se je la voulloye servir,
A grant honneur en pourroye venir.
735 Et me disiez qu'en ce monde n'avoit

---

701 conuenant — 706 voulloit auoir — 716 tient — 730 Qui — 732 valoir.

Dame qui mieulx ensievir me saroit
Le droit chemin pour venir a vaillance,
Mais que voulsist me prendre a gouvernance,
Et me monstrer l'estat des gracieulx
740 Et la vie des parfais amoureux.
Elle savoit, si comme me disiez,
Tous les commans qu'a voz servans fasiez
Et me disiez que se je une autre amoye,
Aussy jeune comme pour lors estoie,
745 Ne me saroit le chemin enseigner
De mon honneur grandement avancier,
Quar aussy fol qu'estoie seroit folle,
S'avoye bien mestier d'une autre escolle.
S'a moy estoit doncques la voullenté
750 D'estre en mon temps par valleur renommé,
Pour ce, pour lors, me conseilla[s]tes fort
Qu'a la servir feusse de vostre acort.
Et elle estoit doulce, plaisant, joyeuse,
De doulz maintien, tresfine, gracieuse
755 Elle n'avoit encores pas .xxx. ans.
N'estoit pas tropt, s'estoit assez bon temps.
Et quant je viz que c'estoit vo voulloir,
Je l'acorday, puis de tout mon pouoir
Me mis a faire ce qu'elle m'a monstré,
760 Non pas si bien qu'elle m'a ordonné,
Mais je n'y prens pour moy autre excusance
Fors que le fait de parfaicte ignorance.
Et se tousjours j'eusse acomply son vueil,
Je feusse bien d'onneur en grant escueil.
765 Si ne sera pour ce jamais nulle heure
Que ne la serve, cherisse et honneure,
Tousjours tenant ma dame et ma mestresse,
Comme celle qui m'a monstré l'adresse
De tout honneur, et, se bien en moy ay,
770 Tout mon vivant je l'en mercyeray.
Mais de ce que vous a dit que j'ay prins
Nouvelle dame et elle arriere mis,
Je vous diray comment esté en a, (*Fol. 30 b*)
Ne par ma foy je n'en mentiray ja.
775 N'a pas long temps qu'a une feste estoie
Ou il avoit des dames grant montjoye

---

748 mestier dauoir une — 751 consolactes — 758 suy depuis mon pouoir — 759 Me *manque* — 768 monstree

Et compaignons tous liez et [tous] joieulx,
Friques, joliz et de cuers amoureux.
Mais la en vy une, qui d'appareil
780 Passoit toutes, autant que le soleil
A surmonté la lune de sa clarté.
Oncques ne viz dame de sa beaulté,
Oncques ne viz nulle si tresplaisant,
Et, par ma foy, tout ce qu'elle faisoit
785 Si trés a point et si bien luy seoit
Qu'il n'est nulluy qui la peust trop louer.

. . . . . .

Sy fuz droit la ne say deux ou .iij. jours
Pour remirer ses parfaictes doulçours,
790 Et si me fist tousjours tresbonne chiere,
Tant qu'une nuit me trouvay en mon lit
Ou pour dormir oz moult pou de delit.
Quar, quant pensay a moy voulloir dormir,
Devant mon lit je viz errant venir
795 Jeunesse, qui me compaigne souvent,
Et Plaisance, qui me dirent : « Comment
« Peuz tu avoir de dormir le voulloir ?
« Que ne mez tu ton sens et ton pouoir
« A acquerir l'amour de ceste dame,
800 « Qui de tous a si tresparfaicte fame,
« A qui nulle dame ne s'apareille ?
« En ce monde ne trouveroit pareille,
« Et bien savons que s'amer la vouldroies
« Pour son servant retenu en seroies.
805 « Se nous semble que c'est grant faulte a toy.
« Or y penses, nous t'en prions ung poy. »
Lors, monseigneur, a eulx deux respondi :
« Il me semble que me conseillez cy
« Que celle qu'ay si leaulment amee
810 « Soit a tousjours par moy abandonnee
« Pour une autre. Pour ce, s'elle est plus belle,
« Au dieu d'Amours n'en plairoit la nouvelle.
« Regardez ce qu'il a ung moult long temps
« Que j'ay esté ses vrays leaulx servans,
815 « Et que, se j'ay en moy point de vallour,
« Il ne me vient que par sa grant doulçour. »

---

781 *Suppr.* Sa. — 787 *manque* — 803 voullries — 804 series.

Lors me dirent : « Tu diz voir quant tu diz
« Que monstré t'a tant de biens, beaulx amis,
« Et que tu es a l'amer bien tenuz.
820 « De ce disons ne te blasmera nulz.
« Mais saichez bien », ce me dist lors Plaisance,
« Que Jeunesse que cy vois sans doubtance
« L'a de tous poins a tousjours relenquie,
« Ne plus ne luy fera de compaignie ;
825 « Et nulles gens ne plaisent tant Amours
« Que ceulx qui ont par Jeunesse secours ;
« Et, tant qu'on a avecques soy Jeunesse, (*Fol. 30 c*)
« Mieulx plaist Amours son fait et sa leesse.
« Et sachez bien qu'il nous a commandé
830 « Que tu par nous en soyes advisé,
« Et qu'il luy plaist que tu soies servant
« A la belle, gracieuse, plaisant,
« A qui Jeunesse asemble tant de biens.
« Pour ce veult il que tu soies tous sciens.
835 « Or croy doncques Amours, aussy nous deux,
« Quar c'est son vueil qu'en soies amoureux.
« Mais ne veult pas que mectes en oubly
« Celle qui t'a enseigné et nourry,
« Mais du servir soies bien diligens
840 « Et entretiens ses bons enseignemens. »
Lors quant je viz, mon seigneur et mon roy,
Le mandement que faisiez a moy
Par deux de ceulx qui vous sont plus privez,
Je n'ozasse contre vous estre allez,
845 Quar ne voulloie enfraindre vo voulloir,
Aussy a moy n'aroit pas le pouoir.
Si savez bien par les deux, si vous plaist,
S'ilz ne dirent ainsy que cy dit est.
Trestout ainsy a Amours respondi
850 Sur la plainte que vous avez ouy,
Dont je fuz fort a mon cueur esbay,
Et me sembla
Qu'onques Amours a ses serts ne manda
Tel mandement que celluy ot dit la,
855 Mais lors pensay Faulseté l'enorta
A ainsy faire,

---

831 qui — 836 sest — 851 fort *manque*

Ne me porroit pas sembler le contraire;
Mais Amours bien l'en rendit le salaire,
Se celuy ot vers luy voullu meffaire.
860 Sans arrester
Li fist trop bien cherement comparer,
Au moins alors me pot ainsy sembler
Que pour ce la avoit voullu mander
Tous ses servans.
865 Ainsy qu'estoie au fait cely pensans,
Je fu mes yeulx de celle part tournans
Vers cinq ou .vj. qui furent la chantans
Chançon nouvelle.
Si regarday ou milieu d'eulx la belle
870 Par qui doulour en mon cueur s'amoncelle,
Qui s'esbatoit a une damoiselle
Moult doulcement.
Lors me souvint de mon dolent tourment
Lequel avoye enduré longuement
875 Par le voulloir de la belle au corps gent,
Comme dit ay
Ycy devant de mon estat le vray;
Dont erraument en mon cueur advisay (*Fol. 30 d*)
Que tout mon mal, mon anoy, mon esmay,
880 Devant Amours
Compteroie pour avoir son secours,
Pour eslongier de mes dures doulours,
Car par autruy ne pourroye mes plours
Avoir finez,
885 Se par Amours n'estoie confortez.
Tousjours faurroit que je feusse comblés
Des griefs anuys que j'ay tant desirez
Sans deservir.
Mais tout avant que mon fait descouvrir
890 Je voulsisse pour vous le vray jehir,
A moy je fiz Courtoisie venir,
Qui la mené
M'avoit, ainsy comme vous ay compté,
Par sa doulçour et par sa grant beaulté,
895 Quant me trouva ou millieu du beau pré
Ou ne savoye

---

861 comparoir — 869 ou *manque*.

En quel païs n'en quel marche j'estoye.
Et lors luy dis : « Ma mestresse et ma joye,
« Amenez cy m'avez pour que je voye
900 « La grant noblesse
« Du dieu d'Amours et sa tresgrant haultesse,
« Dont je vous tiens a tousjours ma mestresse,
« Et tout mon cueur a vous servir m'adresse
« Toute ma vie.
905 « Ma maistresse, j'ay mainte plainte ouye
« Devant Amours, en ceste praerie,
« Sur faulseté, aussy sur jalousie,
« En debatant
« De mainte dame, aussy de maint amant,
910 « Au dieu d'Amours humblement requerant
« Qu'a tous ses serfs soit justice faisant,
« Ainsy qu'il doit.
« Et pour cela que je vy orendroit
« Le dieu d'Amours tout prest de faire droit,
915 « Les griefs doulours que mon las cuer reçoit
« Luy vueil compter,
« Et comment ay ma dame voullu amer
« De cueur leal, sans faulseté penser,
« Et ses voulloir acomplir sans cesser
920 « De mon pouoir,
« Et comment m'a puis mis en non chaloir,
« Sans desservir, ne sans voulloir avoir
« De faire rien encontre son voulloir.
« Sy vous supply
925 « Que vous venez avecques moy ycy,
« Tant que j'aye mes griefs durtés gehy
« Devant Amours que j'ay long temps servy
« De cueur entier. »
Courtoisie me dist lors sans targier : (*Fol. 31 a*)
930 « Mon tresdoulz filz, mon ami que j'ay chier,
« Sur tel estat te vouldray conseillier
« En leaulté,
« Quar saches bien que t'ayme et ay amé
« De tout mon cueur a passé maint esté.
935 « Si te diray selon ma voullenté
« Que tu feras :

---

899 cy auez pour quoy — 924 iay.

« De ta dame ja tu ne te plaindras,
« Mais tout en gré son voulloir porteras.
« S'il te semble qu'el soit faulce, en ce cas,
940 « Si l'entroublie,
« Et si t'oste de ta merencolye.
« De toy plaindre ne seroit que folye ;
« Ja pour cela tu ne raroies mie
« Ce que tu quiers.
945 « Soies joyeulx, mon tresdoulz amis chiers,
« De tes douleurs oublie les sentiers,
« Tu scés trop bien que c'est ung grant dangiers
« D'estre en leur voye. »
« — Ha ! ma dame », di je, « lors ne pouroye
950 « M'en astenir, car se ne le disoie
« Devant Amours, il m'est viz que feroye
« Trop follement,
« Quant je la voy devant moy en present.
« Une autre fois me diroit vraiement,
955 « Quant complaindre m'en vouldroye : Comment !
« Tu me viz
« Devant Amours, et point ne te plaingniz !
« Pour quoy adonc me deiz ce que tu diz ?
« Tu monstres bien que tes drois est petiz.
960 « Lors me feroit
« De mon droit tort, quant nulz ne m'aideroit ;
« Il n'est nulluy qui aider m'en pourroit,
« Fors que celluy que veez la endroit
« En sa chaire,
965 « Qui des amans est seigneur et le miere.
« Pour ce, belle, de voullenté entiere,
« Tout de rechief je vous fais la priere
« Que vous veniez
« Avecques moy et si me compaigniez,
970 « Tant que j'aye compté tous les meschez
« Que j'ay souffert, dont je suis mehangnez
« De ma leesse,
« Par le voulloir de ma belle mestresse,
« Qui de doulours m'a enseigné l'adresse,
975 « Tant que je suis sy remply de tristresse
« Que plus ne puis. »
Alors me dist : « Moult dolente je suis
« Que complaindre te veulx des grans enuys

---

939 quil — 949 A ma dame — 950 ce ne — 954 autres.

« Que porté as, et de jours et de nuys,
980 « Sans joye avoir,
« Et que ne veulx croire tout mon voulloir. (*Fol. 31 b*)
« Mais puisque j'ay vers toy fait mon devoir
« Je ne te puis de ce detourner voir,
« Dont grant dueil ay ;
985 « Mais sachez bien ne te compaigneray,
« Se tu y vas, ycy je demouray,
« Quar avec toy pour ce dire n'yray.
« Mais, de rechef,
« Je te supplie, oublie ton meschief,
990 « Ja pour cela n'en venroies a chief
« Du grief annoy qui te fait mal ou chief,
« Pour tourmenter,
« Mais mès poine de toy en hors oster,
« C'est le meilleur que j'y sache trouver.
995 « Se tu veulz donc par mon conseil user,
« Ainsy feras,
« Ne jamais jour tu ne t'en replaindras,
« Et ta doulour briefment oublieras,
« En joye ton cueur tu retourneras,
1000 « Sans point faillir.
« Se ne m'en crois, bien pourra avenir
« Tart en vendras a toy en repentir,
« Quant tu verras que ne pourras venir
« A ton entente.
1005 « Or en fay tout ainsy qu'il t'atalente,
« De mon voulloir je t'ay monstré la sente
« Pour toy garder que tu ne t'en repente.
« Je ne vouldroye
« Que preïsses nulle mauvaise voye
1010 « Encores tant qu'avecques toy seroye,
« Pour ce le mieulx te conseillié avoye,
« A mon aviz. »
Quant me trouvay ainsy d'elle escondiz,
Et qu'elle me desconseilloit toudiz
1015 Que ne feusse de ma dame plaintifz,
Lor luy diz tant :
« Ma mestresse, je voy bien maintenant
« Qu'a mon besoing vous m'estes deffaillant,
« Sans me voulloir aider ne tant ne quant,
1020 « Dont bien perçoy

997 plaindras — 999 tu *manque* — 1005 qui — 1000 preïs

« Que bon voulloir vous n'avez pas vers moy,
« E si savez les doulours et l'anoy
« Que nuyt et jour, sans desserte, reçoy,
« Et le martire.
1025 « Ce que dictes vous pouriez bien dire,
« Se faulseté eusse voullu eslire,
« Ou ma dame riens voullu contredire
« De son voulloir.
« Mes trestousjours, a mon leal pouoir,
1030 « J'ay acomply sa voullenté pour voir,
« En esperant son servant remanoir
« Toute ma vie.
« Dont sans cause a nostre amour departie. (*Fol. 31 c*)
« Pourquoy doncques ne le diroye mie
1035 « Devant Amours, qui a la seigneurie
« De recouvrer
« Tous ses servans et eulx en droit garder ?
« Grant folie me feroit retarder,
« Pour ce tantost je luy yray compter
1040 « La dure peine
« Que m'a donné ma dame souveraine,
« En suppliant sa puissance haultaine
« Que, moy qui suis des sers de son demaine,
« Reconfortez
1045 « Soie par luy et de mon dueil ostez.
« Je ne say pas se vous me laisserez,
« Vostre plaisir, ma mestresse, ferez,
« Mais orendroit
« Luy vueil compter ce qui me tient destroit,
1050 « Et les doulours que mon las cueur reçoit
« Mon cueur jamais plus ne luy celeroit. »
Lors voult partir
Pour en aler devant Amours gehir
Les griefs doulours que j'avoye a souffrir,
1055 Mais droit alors vint sur ma nef ferir
Un grant barge,
Par fortune, qui mainte nef fort charge,
Tant qu'emporta une partie large.
Lors mon patron qui de tous ot la charge
1060 Prinst a crier.
Aussy firent trestous ly marinier,
Dont la noise me fist tost eveillier.

1025 Et que dictes — 1047 m. vous f. — 1049 destrait — 1055 serir.

Mais tantost me vint dire ung escuier
Comment ala,
1065 Et qu'une nef a ma barge hurta,
Tant que la pouppe a peines emporta,
Et grant partie en la mer en versa.
La Dieu mercy,
En grant peril avons esté ycy,
1070 Mais tout va bien, n'en soiés en sousy,
Me dist tantost l'escuier que je dy.
Lors je pensay
Que trestout ce qui me sembloit pour vray,
Ung poy devant que je me revellay,
1075 Riens n'en estoit et que je le songay
En mon dormant,
Dont je me fuz moult souvent merveillant,
Mais lors me fuz en moy bien advisant
Que m'endormi en mes doulours pensant
1080 Moult douloureux.
Si m'avisay, en tant qu'estoie seulz, (*Fol. 31 d*)
De lors rimer la vision que j'eux
Pour ce le fiz tout au mieulx que je peux,
Certainement.
1085 A cest livret donne nom proprement,
Le Songe de la barge tellement
Fut lors nommé par moy joyeusement
De bon voulloir,
Veullant le faire aux amoureux savoir,
1090 A tous priant, de trestout mon pouoir,
Ne veullent pas nesun mal concevoir,
Ie leur emprie.
A mon pouoir la rime ay commancie,
Homme ne m'a enseigné la maistrie,
1095 Et pour cela n'en say je pas demye
De bien rimer.
Le nom pour quoy maint me scevent nommer
Ay cy voulu escripre tout au cler.
Hors ne le fault a nulluy demander,
1100 Car on le voit,
Se vous voulez commencier bien adroit
En la lingne derreniere qui soit,

1082 lors *manque* — 1085 mon — 1093 commancice — [illegible] — 1097 nommer *manque*.

N'oubliez [pas] la lettre qui le doit
Encommencier,
1105 Si remontez sans vous riens atargier :
Ensy savoir vous pourez de legier
Le nom celluy qui voult tout ce dictier.

Il est certain que si le *Songe de la barge* ne nous avait pas été conservé par le manuscrit de Chantilly, la perte n'aurait pas été grande. On ne peut pas dire que cette kyrielle de vers ajoute quelque chose de nouveau à la poésie du commencement du xve siècle. C'est de la poésie de chevalier, pour qui l'amour comme les armes était un « mestier », c'est-à-dire de la poésie fort médiocre, d'une psychologie rudimentaire, sans aucun souci de la forme. Quel contraste entre la vie et la personnalité de l'auteur et ses vers ! L'épée à la main, il bravait le monde entier et accomplissait des prouesses. Quand il se mêlait d'écrire, il était incomparablement moins brillant ; il répétait non sans peine ce que le prince d'Amours, Pierre de Hauteville, et ce que Christine de Pisan lui avaient appris ; de ses doigts malhabiles, il traçait des vers piteux, qui se suivent mal ordonnés et sans vie. Il a eu soin d'ailleurs de nous apprendre que personne ne lui avait enseigné la « maistrie » de rimer, et qu'il a écrit sa vision « au mieux qu'il pouvoit ». Ses deux modèles, qu'il est bien loin de valoir, furent Oton de Grandson et Christine de Pisan. Du premier, il avait lu certainement la *Complainte de saint Valentin*, dont on retrouve la donnée, avec quelques variantes, dans le *Songe de la barge* ; de la seconde, il savait par cœur le *Livre des trois jugements* et le *Dit de Poissy*, qui lui étaient dédiés.

Le *Songe de la barge* ne semble pas avoir eu beaucoup de succès ; un seul manuscrit nous l'a conservé et il n'est mentionné nulle part au xve siècle [1].

Arthur PIAGET.

---

1. G. Paris (*Romania*, t. XVI, p. 413, note 3) renvoie, à propos de Jean de Werchin, au n° 1398 de la *Bibliothèque protypographique* de Barrois (inventaire de Bruges, 1467). Cet article est ainsi conçu : « Un petit livret en papier couvert de parchemin, intitulé au dos : *Debat au seneschal de Haytin*, quemenchant : *Je me doy bien applaudir* et le dernier feuillet : *Se doy bien Bel Acuel nomer.* » Le sénéchal de Haytin est-il, comme c'est probable, une mauvaise lecture pour le sénéchal de Haynau ? Qu'était-ce que ce débat ? On ne possède sur cet ouvrage aucun autre renseignement.

NOTICE

DE QUELQUES MANUSCRITS DU *TRÉSOR*

DE BRUNET LATIN

I

LES FRAGMENTS DE BERNE

Chabaille[1] indique très inexactement le contenu des manuscrits de Berne, 646 et 98 qu'il désigne par *F3* et *F4*.

Je commence par *F4*, qu'il a décrit comme suit :

Ce volume renferme une chronique en prose, dans laquelle plusieurs phrases et même quelques chapitres du *Trésor* sont reproduits textuellement, notamment les discours que César et Caton prononcèrent à l'occasion de la conjuration de Catilina, et, de plus, dix-neuf chapitres, qui commencent à celui qui a pour titre : *Dou premier empereur de Rome*[2], et finissent à celui qui est intitulé : *Comant Bairengiers et Aubers ses fils furent li dairiens empereours de Rome des Lombars*[3]. Ce dernier est un de ceux qu'on a introduits dans la seconde rédaction du *Trésor*[4].

J'ai pu constater que Chabaille, faute d'avoir suffisamment étudié ces fragments, n'a point su profiter de quelques bonnes leçons qu'ils présentent. Il faut donc y revenir.

Le manuscrit se compose de 156 feuillets de parchemin, dont les dimensions sont 346 mill. pour la hauteur et 267 pour

---

1. Dans la liste des manuscrits du *Trésor*, p. XXXI de son édition.

2. Le manuscrit porte la rubrique : *Dou primier ampereour de Rome.*

3. Ib., *Comant Bairengiers et Aubers ses fils furent li dairiens empereours de Rome des Lombars.*

4. [Chabaille a donné une description plus étendue de ce manuscrit dans les *Archives des missions*, première série, IV (1856), 447-9. — P. M.].

la largeur. Chaque page contient deux colonnes et chaque colonne 41 lignes. L'écriture, très belle et lisible, est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe.

Le catalogue des manuscrits de Berne (1874) désigne ainsi la chronique en prose, indiquée par Chabaille : *Fragmentum historiae Romanae : in quo Sallustius-Eutropius-Suetonius-Caesar et alii citantur*. Incomplet des cent vingt-trois premiers feuillets. Il s'agit donc ici d'un fragment d'un texte du *Fait des Romains* d'où Brunet Latin a tiré, pour le ch. XXXIV de son troisième livre, comme exemples d'exorde, le discours que Salluste met dans la bouche de César, répondant à Silanus, morceau d'éloquence qu'il accompagne d'un commentaire analytique, et puis le discours, prononcé par Caton [1]. L'édition Chabaille contient les passages en question aux pages 505-509, 511-519, le fragment de Berne, feuillet clxiij à clxv (ancienne numérotation). La leçon de Berne semble se rapprocher sur quelques points du ms. B. N. fr. 20083, f. 10 ss. Mais l'avant-propos s'éloigne tout à la fois de Chabaille et du manuscrit de la Bibl. nat. cité par M. Paul Meyer. Je me contente d'en citer un passage :

Chascuns des senatours dixoit auteil tant ke Ciserons vint a Julius Cesar, et li dist ke il deist sa santance. Et Julius ce levait en estant et dist : Signor peire, il est escrit ke tuit cil qui vuelent droit consoil doneir des choses dotouses ne doivent esgardeir a ire ne a hayne n'a amour ne a pitiet [2]...

Sauf quelques leçons [3] qui semblent indiquer une rédaction plus ancienne et plus gauche que celle que Chabaille a admise dans son texte, la version de Berne n'offre pas ici grand intérêt.

---

1. Voir la notice de M. P. Meyer, *Romania*, XIV, 13-5.

2. Le texte latin porte : ... *ab odio* AMICITIA, *ira atque misericordia vacuos esse decet*.

3. P. ex. (f. clxiij). *Cil ki ont avant moi santance doneie ont asseis bellement mostreit keilz malz an puet auenir a comun par lour conjurexon* (cf. Chab. ... *mostreit ce qui puet de mal venir par lor conjuroison*). — (f. clxiiij) *Car après, si come chascuns coveitoit la maison ou la uile ou lou nayxel ou la robe datrui il ocioient celui cui chose il voloit avoir* (cf. Chab. p. 508 ... *ou la robe d'autrui, il se penoit de dampner celui la cui chose il voloit avoir.*)— (ib.) *Nenil, ainz m'est avis ke boins est ke lour avoirs soient abandoneis et mis a hauot* (cf. Chab. p. 509 : *Non, ainz est ma sentence que lor avoir soit publiez et mis en l'ost...*).

Il n'en est pas de même pour ces autres fragments que Chabaille se plaît à désigner comme « dix-neuf chapitres, qui commencent à celui qui a pour titre : *Dou primier ampereour de Rome*. . . » En réalité, il s'agit d'une partie considérable du texte du *Trésor*, reproduit dans un ordre en partie différent par Chabaille, pp. 46 à 101 [1]. Pour en donner une idée plus exacte, je cite les rubriques du ms. de Berne. Elles ne s'accordent pas toujours avec celles adoptées par Chabaille :

I. *Dou primier ampereour de rome.*
II. *Des rois de France.*
III. *Dou nouel testamant.*
IV. *De lai mere Nostre Dame.*
V. *Des trois Maries.*
VI. *De S. Thomas l'apostre.*
VII. *De Elizabeth.*
VIII. *De sain Jaique* (Alphei).
IX. *De Judas.*
X. *De S. Jehan.*
XI. *De sain Jaique* (Zebedeus).
XII. *De sain Pol apostre.*
XIII. *Des epistres.*
XIV. *De lai naissance Jhesu Crist.*
XV. [Chab., p. 81 : *Comment crestientez essauca au tens Silvestre, et des autres apostoles.*]
XVI. *De lai croisance de sainte esglise.*
XVII. *Comant li ampereis vint a France.*
XVIII. *Comant l'ampere vint au Lombairs.*
XIX. *Comant l'ampere vint au Allemaigne.*
XX. *Se sont les offices ke li .vij. princes esleiceurs d'Allemaigne ont de l'ampire.*
XXI. *Comant Bairengiers et Aubers ces filz furent li dairiens empereurs de Rome ses Lombars.*
XXII. *De lai malvistiet Bairengier.*
XXIII. *De l'empereour Henri.*
XXIV. *De la hautesse Fedric.*
XXV. *Encores de l'emperour.*
XXVI. *Ancore des empereurs.*
XXVII. *Del pape Innocent.*

Trois fois le scribe de Berne a négligé de mettre la rubrique. Elle manque pour les paragraphes qui traitent de saint Pierre : *Comment Crestientez essauca au tens Silvestre et des autres apostoles. Comment li rois de France fu empereres de Rome* ; plusieurs fois la rubrique paraît sous une forme que Chabaille a modifiée : *Dou novel testamant* (Chab. met : *Ci comence de la novele loi*),

1. Sauf quelques paragraphes sur les apôtres et une lacune (Chabaille, p. 49-64).

De lai mere Nostre Dame (Chab. : *Dou parenté Nostre Dame*), *Des trois Maries* (Chab. : *De la premiere Marie, mere Dieu*), *De Elizabeth* (Chab. : *De saint Jehan Baptiste*), *Des epistres* (*Dou Novel Testament*[1]), *Se sont les offices ke li vij. princes esleixours dallemaigne ont de lampire* (Chabaille joint le contenu de ce paragraphe à un autre qui porte chez lui la rubrique : *Comment li Empires revint as Alemans*, p. 90-91). Je crois devoir citer ce morceau du ms. de Berne pour des raisons que j'expliquerai plus tard (fol. 128 v° = ccl) :

Ansi com je vos ai dit vint li ampire de Rome aus .vij. princes anleixour d'Allemaingne pour eslire roi, non mie par heritaige ansi com li autre avoient devant esteit, dont li ersevaike de Maance an est li uns ki est chanceliers an Allemaingne, lai ou elle est Germoine ; li secons est l'arcevaike de Trieve qui est chanceliers de lai terre de sai de ver France ; li tiers est l'aircevaike de Colloingne qui est chanceliers an Ytalle ; li quars est li marchis de Brandebour qui est chambrelains de l'Ampire ; li sinkimes est li cuens palentin qui sert dou premier mès ; li vj^imes^ est li dus de Sansoigne qui porte l'espee ; li septimes est li rois de Baihaingue qui est boutelliers de l'ampire. Li arcevaike de Meance met lai jornee de l'ailection a Frankenebour, et li arcevaike de Trieves lou nommet et li arcevaike de Colloingne lou coronet ai Ais.

J'y ajoute le passage qui traite des *dix commandements* (f. 128 v° = cclj) :

Et sachiés que li comandemans de la loi sont .x., et li premiers dist : Aime et honoure un soul Deu ; li secons dist : Ne pran pas an vain lou non Deu ; li tiers dist : Sovigne toi de saintefieir lou sabbat ; li quars : Honoure ton peire et ta meire ; li .v. : Ne faice mie avotire ; li .vj. : N'ocire nelui ; li .vij. : Ne faice laronsin ; li .viij. : Ne porteir faus tesmoingnaige ; li .ix. : Ne covoities mie lai chose de ton vosin ; li .x. : Ne desire pas lai fame de ton prome. Et jai soit ce que on les demonstre an .x. parties, on les puet tous conprandre par les .ij., c'est a dire : Ainme Deu de tout ton cuer et de toute t'arme et de toute ta vertut, et ainme ton prome com toi meismes ; cil dous comandemans sont la some de tous, car an aus est lai loi et li prophetes. Uns comandemans est an l'aicripture qui tous sou[s] conprant tous les .x., c'est de guerpir lou maul et faire lou bien. Uns autres est qui est rasonaible a celui qui dist : Fai a atrui ceu que tu vorois c'on te feïst.

---

1. Chabaille a eu tort d'accepter cette rubrique ; pour une nouvelle édition il faudra diviser le paragraphe en question en deux, dont l'un sera désigné comme « *Epistres* », et l'autre « *Li commandement de la loi* ».

Chabaille fait observer que le paragraphe qui traite de saint Thomas est placé avant celui de saint Jean-Baptiste dans le ms. *F4* (p. 67). Pour éviter toute erreur, il faut se rappeler que la notice sur saint Jean-Baptiste dans Berne porte la rubrique : *De Elisabeth*. Les mots par lesquelles se termine la notice sur saint Thomas : « *Nos nos passerons des autres apostres, et dirons de Elizabeth* », exigent une rectification : *F. 4* contient les notices sur les deux Jacques, sur Judas, saint Jean, saint Pierre, saint Paul.

Les chapitres historiques de *F. 4* méritent l'attention : d'abord, quant aux rubriques. Chabaille, comme l'a déjà fait observer M. Paul Meyer [1], n'a pas indiqué, « avec une précision suffisante, la différence des deux états du *Trésor* ». Il se contente de marquer d'un astérisque les parties du récit de la seconde rédaction qu'il a jugé bon d'incorporer dans le texte de son édition au lieu de les imprimer dans un appendice. P. 87, il a intitulé un long paragraphe (qui se compose d'éléments de différentes dates) : *De l'emperour Berengier*. Le ms. de Berne, *F. 4* désigne la première partie de cette notice sous le titre de *Comant l'ampere vint aus Lombairs*. Ce paragraphe se termine par la phrase qui chez Chabaille précède l'astérisque : « et xij apostoles dè[s] Lyion jusques au celui Jehan pape ». Suit le chapitre : *Comant l'ampire vint en Allemaigne* [2], et : *Se sont les offices de li vij. princes esleixours d'Allemaigne ont de l'ampire* [3]. Suivent les chapitres historiques, développés, de la seconde rédaction, commençant par : *Comant Bairengiers et Aubers ces filz furent li dairiens emperours de Rome des Lombars*. Voici le début de ce paragraphe, qui n'est pas mentionné par Chabaille : « En teil maniere con je vos ai dit furent Bairengiers et Aubers ces filz li dairiens emperours de Rome des Lombairs. Et sachiez... » Il faut encore noter deux autres divergences quant aux rubriques. Au lieu de mettre comme suite de la notice sur « Bairengiers et Aubers», *De lai malvistiet Bairengier* », Chabaille écrit : *Encore de ce meisme et des apostoles*. Il est vrai que la plupart des manuscrits du *Trésor* justifient ce choix. Mais pour le dernier paragraphe

1. *Romania*, XIV, 23, note 3.
2. Chabaille, p. 90.
3. *Ibid.*, p. 91.

de la seconde partie du premier livre du *Trésor* Chabaille a agi arbitrairement. Il avoue lui-même (p. 98) qu'il a emprunté le sommaire : *De Mainfroi et dou roi Charle* » à la table du ms. *P* (B. N. fr. 571, anc. 7068). La rubrique de *F 4* est : *Del pape Innocent.*

Ce sont des différences qui, en elles-mêmes, ont peu d'importance, mais qui ne doivent pas être négligées par quiconque a en vue une édition critique du *Trésor*. La collation des *tables* d'une cinquantaine de manuscrits du *Trésor* nous aidera à nous former un jugement plus précis du contenu de la première rédaction de l'œuvre de Brunet Latin.

Quant aux variantes, les chapitres historiques développés de *F 4* ne sont pas non plus à négliger.

Passons maintenant au ms. *F 3*, que Chabaille a trop peu étudié, quoi qu'il avoue que « la leçon de ce manuscrit appartient à la première rédaction du *Trésor* », et qu'elle « est assez correcte [1] ». Ce dernier ms. porte le numéro 646, il compte 79 feuillets dont les dimensions sont 168 mill. pour la hauteur et 125 pour la largeur.

Chabaille dit que dans ce manuscrit « règne la plus grande confusion », et que « de nombreux renvois ne suffisent point pour la dissiper entièrement ». Cette confusion ne saurait s'expliquer plus brièvement qu'à l'aide de la table (ff. 7ª-8) :

De la novelle loy et quant elle commança et des fois.

iv. *Del lignage dont Nostre Dame fu estraite. Dou parentel la mere Deu. De saint Jehan Baptiste, et de saint Jaique Alphei.*

v. *De Judas. De saint Jehan evangeliste. De s. Jaique Zebedei, de s. Pere et de saint Pol.*

vi. *De saint Andreu, de s. Philippe, de s. Thomas, de s. Mathias, de s. Symon, de s. Lucas, et de saint Marc.*

vii. *De saint Barnabé, de saint Thymotheu, de s. Titus. Des. x. conmandemens de la loy. Conment la premiere loy fu conmencie.*

viii. *Conmant crestientez essauça au tans Silvestre l'apostoile. Conment s. Eglysse essauça.*

ix. *Conment li rois de France fu emperere de Rome. Conmant li empire de Rome revint aus Ytaliens.*

---

1. Chabaille, p. XXXI.

x. *Conment li empire de Rome revint aus Alemans. Conment Nature oevre es elemans et es autres choses.*

xj. *Conment totes choses furent faites du mesclement des complexions.*

xij. *Des .iiij. complexions et des autres choses.*

xiij. *Des .iiij. vertus qui sostiennent les animaus en vie. Dou quin element. Conment les quatre element sont establi.*

xiiij, xv. *Des vices de la terre et des aigues, et conment ly baings chaut viennent, et les fontainez es montaingnez et li croslement de la terre. Del air, de la pluie, dou vent et des choses qui sont en l'air.*

xvj. *De la noif, del foudre, de tonoire, de espart, de dragon, de estoile cheant, et des quatre vens.*

xvij. *Del feu, des .vij. planetes.*

xviij. *De la grandour des cielz, et de la terre dou firmament et del cours des .xij. signaus.*

xix. *Dou cours du soloil par les .xij. signals; dou premier jour du siecle, des mois, dou jour, de la nuit, du chaut et del froit.*

xx. *Dou cercle des xij. signals, del croissement des jours et del amenuissement des nuis, del equinoction.*

xxj. *De la differance entre midi et septentrion. De la grandeur del solei et du cors de la lune.*

xxij. *Conment la lune emprunt del clartey dou solel. Dou cours de la lune per som cercle.*

xxiij. *Dou conte de la lune et del solel, dou bixeste, des epactes et des autres raisons de la lune, et conment elle se renovelle et en quel point.*

xxiiij. *Del ambolisme, del concurrant, des signals, des planetes et des doues tresmontainnes.*

xxv. *De nature quele ele est, et conment ele oevre es choses du monde, et coment li firmamens tornoie toz jors environ le monde et les vij planetes.*

xxvj. *Des oevres de nature et en queles maneres eles sont et queles eles sont. Coment Eneas arrivat en Ytalie et en fu roy et ses fiz après lui. De la lignie des rois et des roiames de Engleterre.*

xxvij. *De Romulus, de Remus, et des Romains, dou conmancement de Rome, De la conjurison Katheline.*

xxviij. *Conment Jules Cesars fu premierement empere de Rome. Des rois de France. Des choses qui furent dedans le tiers eaige dou siecle.*

xxix. *Des choses qui furent dedans le quart eaige del siecle; des choses qui furent dedans le quint eaige del siecle; dou sixte eaige, de David qui fu rois; des prophetes.*

xxx. *Del rois Salemon. De Helyas Thesbitain. De Malachias le prophete. De Helyseus le prophete. De Ysaie et sa vie.*

De Jeremie et de [Baruch] le prophete.

xxxj. *De Ezechiel le prophete; de Daniel le prophete; de Achias le prophete; de Jada le prophete; de Tobie le prophete; de Ananias, Azareias et Misael;*

de Efforas le prophete; de Zorobabel et de Nomas; de Hester le prophete; de Judic le prophete; de Zacharie le prophete.

xxxij. *De Machabeus; des livres dou Viel Testament, del ardea* [1].

Cette table nous fait déjà entrevoir que le scribe a copié la deuxième et la troisième partie du premier livre du *Trésor* (f. 11-35 b. v.; Chab., p. 64-150). Il y a une transposition de feuillets. Les ff. 36-8 devraient être placés avant le fol. 35. Notre scribe connaissait l'ensemble du texte du *Trésor*, car, ayant terminé (f. 35 b. v.) la troisième partie du premier livre : *mais ci se taist li contes a parler dou firmament et des estoiles et des choses desoure et tornerat a deviser les choses qui sunt en terre mais il deviserat premiers les parties et les habitacions des terres* (cf. Chab. p. 150), il met comme rubrique : *Et sequitur mappa mundi; id est debet sequi.* Ayant donné cette explication par trop laconique il préfère retourner au chapitre XXXIII de la première partie du premier livre : *Coment Eneas ariva en Italie*, et mène le récit de cette première partie jusqu'au bout. A la fin de ces chapitres on lit ces mots : « Sequitur après ce que li contes a deviser de la vieille loi, etc.. sor iij. i^cc^...(?) » — Suit encore la notice : *De ardea*, unique débris du *Bestiaire* (Chabaille, p. 205).

Pour donner une idée du texte que présente le ms. *F 3* je citerai deux passages de ce manuscrit; d'abord celui qui est intitulé *de saint Pol* (fol. 14 = Chabaille, p. 72) :

Pols noms vaut autant dire comme merveillous. Il ot a non premierement Saules. Il fu engoleours [2] des homes et advocaz des Juif. Et quant Dex l'apela, il chaï a la terre et perdit la vëue des ex, mais il vit la verité Deu et se dreça et recovra la vëue, et si comme il estoit persecutor de l'yglise devint il veissaus de election. Il fu li plus noviaus de toz les apostres, mais au prechie[r] fu il premerains et soverains; et fu nez en Judee dou lignaige Benjamin et fu baptisiés le secont jor après la passion de Jhesu Crist. Il precha de

---

1. Les rubriques du texte ne correspondent pas toujours aux indications de la table, p. ex. : *Del lignage dont Nostre Dame fu estraite* est remplacé par *de Marie*, au lieu de *de saint Jehan Baptiste*, se trouve (comme dans *F 4*) *Helisabeth cousine Marie*; la rubrique : *Conment li empire de Rome revint as Italiens* est suivie par une autre : *De ce meïsme* (*F 4* : *Comant l'ampere vint aus Lombairs*).

2. Tous les manuscrits que j'ai collationnés jusqu'à présent portent *angles*.

Iherusalem jusque en Espaigne et par toute Ytalie, et a plusors descovri le non de Deu qui ne le savoient mie. Ses merveilles sont teles que il fu portés jusqu'au tiers ciel. Il resuscita .j. enfant mort. Il fit avogler une ymaige. Il fist delivrer plusors esperiz dou deable. Il sana .j. boçu. Il ne doubta ja morsure de la vivre, ançois l'arst en .j. feu. Il sana par ses oroisons le pere du boçu des fievres qu'il avoit. Il soffrit por le non de Deu fain et soi et nüesse, et demourat ou parfond de la mer .j. jor et une nuit. Il soffrit la rage des bestes salvages et plusors fievres et tormens de chartre, et les Juis le traïnnerent, et fu lapidés et mors. Il fu enchainnés en une prison, dont il fu desliés et calés par le mur avec .j. cofin. A la fin li empereres le fist descoler le jor que s. Pierres fust crucifiez.

Voici l'autre morceau (fol. 16 = Chabaille, p. 78), qui a pour rubrique : *De la loy des .x. commandement.*

Et sachiez que il sont .x. commandement de la loy, dont li premie[r] dit : Ayme ton sou Deu et cole. Li secont dist : Ne croire pais en vain le nom de Deu. Li tiers dist : Soviegne toi de sanctifie[r] le sabat. Li quart dist : Ne faire avoutire. Li sixtes dist : Non occire. Li septisme dist : Ne faire larrencin. Li .viij. dist : Ne faire faus tesmoing. Li .IX. dist : Ne convoitie la chose de ton voisin. Li .x. dist : Ne desirre pas la femme de ton prochain. Et ja soi[t] ce que il soient devisez en .x. parties, on les porroit toz comprendre en .ij. solement, ce est : Ainme Deu de tot ton cuer et de tote t'ame et de tote ta vertu, et ainme ton prochain ausi conme toi meïsme. II commandement sont e lassons (= la sont) la some de toz, quar en lorest la loi et les profetes. Un autre commandement est en l'Escripture qui comprent toz seus les .x. conmandements ; ce est : Gurpi le mal et faire le bien. Un autre est samblables a celui, qui dist : Ce que tu ne vues qui soi[t] fait a toi ne fais pas a autrui.

M.-J. Minckwitz.

SOME REMARKS ON A BERNE MANUSCRIPT

OF THE

CHANSON DU CHEVALIER AU CYGNE

ET DE GODEFROY DE BOUILLON

In a recent study on the Old French epic *Godefroi de Bouillon*, I was led to consider one of the mss. of this poem found in the library of Berne, and claimed to offer the oldest version of all. It was necessary to classify it carefully in its relations to the mss. at Paris, and this classification shows that the only critic who has given us any considerable account of the Berne ms., Mr. A. G. Krüger [1], was mistaken in his most important statements.

The ms. in question is no. 627 in the library of Berne. It contains the Old French epic poems known as *Godefroi de Bouillon* and the *Chevalier au Cygne*, but not the other branches of the cycle called the *Enfance du Chevalier au Cygne* (the well known Swan Children legend), the *Chanson d'Antioche* [2] and the *Chanson de Jérusalem*, which are regularly found in the other mss. Krüger, in *Romania* XXIII, makes the following important statements about this ms. : 1st, that it is the oldest known ms. of these poems; 2nd, that it gives us the oldest known version of these poems; 3rd, that where certain important passages in it are different from the same passages in the Paris mss., the Berne ms. represents in each case the original.

---

1. *Romania*, XXIII (1894), 445.

2. I follow here the regularly accepted division of this cycle into branches, but, from recent observations of the various mss., I doubt if there is sufficient evidence to justify the separation into two branches of the so-called Antioch and Jerusalem poems.

The first statement, that this is the oldest known copy of these two branches, may very likely be true. However no evidence is offered by Krüger in support of the statement, and granting that he is right, the difference in age of this and some of the Paris mss. is not at all great. It is not then a matter of any considerable importance, and it will not be further considered here.

The second point, that the Berne copy gives us the oldest form of all the mss., Krüger says is proved by many facts but especially by this one. It does not contain at all the Swan-children branch, which is found in all the Paris mss. Since this branch is admitted to be of later origin than the others, or at least is considered the latest to be attached to the cycle, he concludes that the Berne ms. must have been copied on a version made before the Swan-children branch was so attached, and hence is an older version than is found in the others.

It should be noted that this can hardly be called proof. The Swan-children branch is not inseparably attached to the others in the oldest Paris mss. In fact the various branches of this cycle are separate poems, of which the only unity is their common inspiration by the first crusade. It is true that they are most often found all together, in a certain order in the mss., as is often the case in other cycles, notably that of William of Orange, but it would not be strange that any copyist should select one or more of these poems and omit the rest, even if they were found all together in the ms. from which he copied. Indeed late versions and translations are known where only one branch appears. That the copyist of the Berne ms. has in fact not copied other branches available is certain, since he does not give the Antioch and Jerusalem branches, also found in the Paris mss. Since these branches are the oldest of all, and were the starting point and inspiration of the Godfrey and Swan-knight poems and are omitted in the Berne ms., there would be just as much reason for omitting the Swan-children branch, although it were in the model of this copy.

Finally, the fact that both the beginning and end of this ms. are missing, makes it especially uncertain to state that it did not contain the other branches.

However there is sufficient positive evidence to show that

the Berne ms. does not give us, in the Swan-knight and Godfrey branches, the most primitive version, different from that of all the other mss., as Krüger seems to claim. This evidence is the result of a careful comparison of the entire ms. with seven others, and it is, of course, impossible to present the various points in the present paper. The result will be made clear by the diagram showing this classification, established for these mss. Another paper is soon to be printed in the publications of the *Modern Language Association of America* which will justify this classification.

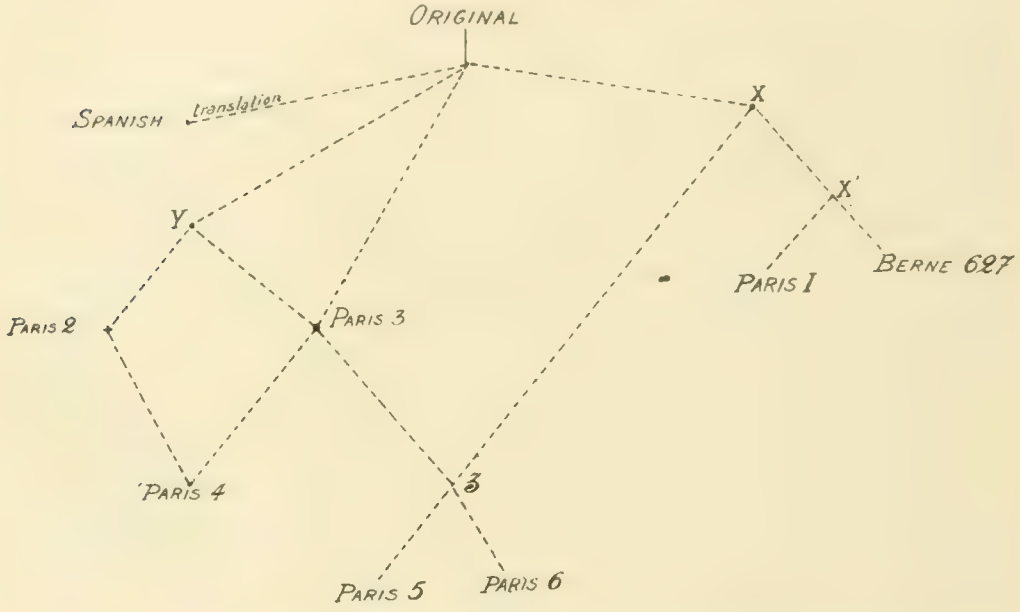

It will be seen that the Berne ms. is classified as offering a common version with one of the Paris mss. (Paris I), and not a wholly independent version as indicated by Krüger. It might be said that the decisive evidence on this point, in addition to the very close correspondence of these two mss. in general, is the fact that they contain a number of mistakes in common in passages where the other mss. can be shown to have the original readings. Some ten or twelve of these mistakes, too significant to have happened independently, are pointed out in this classification.

With this classification established, it was obviously very difficult, in fact impossible, to consider the Berne ms. as representing the original in passages where it was opposed by an

agreement of all the other versions. We have taken up then in detail these passages mentioned by Krüger, where such is said to occur, in order to see what evidence for or against his contention can be found in the passages themselves.

On page 447 of his article Krüger says : « Les additions, d'ailleurs, sont fréquentes dans les mss. de Paris, comme on peut s'en convaincre en les comparant avec le ms. 627 de Berne ». However he mentions but three such passages. The first one, it happens, is an addition by one ms. only[1], the others all being in accord with the one at Berne in not containing it. This evidently does not need to be considered here, for short additions by individual mss. are frequently found in each copy, the one at Berne included.

The other two examples cited are more important. The first one is a passage found in all the mss. except the one at Berne[2]. As found in these it consists of one entire stanza or *laisse*, more than half of the preceding *laisse* and a few lines of the following one. The subject matter and connection are significant. It is in a battle of the Swan-knight against the Saxons. In the *laisses* just preceding this point, the leader of the Saxons, Espaulart de Gormaise, a very prominent warrior, has killed the Swan-knight's companion in arms, Galien, the nephew of the Emperor. Then the Swan-knight and Espaulart encounter with the result that Espaulart is hurled to the ground, but is rescued by his men. The Swan-knight recovers Galien's body, grieves over it, and calls on his men for a fiercer attack and vengeance for their slain companion. Up to this point the Berne ms. agrees with all the others.

Immediately following is the passage in question, which is not found in the Berne ms. In this passage in the Paris mss. the Swan-knight presses the attack and drives back momentarily the Saxons. They are rallied by Espaulart de Gormaise, who has remounted his horse and returns to the charge. Espaulart and the Swan-knight meet. The latter seizes the spear of the dead Galien and drives it through the heart of his slayer, the terrible Espaulart. He then leads his men into the thick of the fight.

---

1. Ms. Bibl. nat. fr. 12858. See *Romania*, XXIII, 44.
2. Hippeau, I, 185 6, v. 5090 to v. 5001. Berne ms. [illegible]

At this point, we have the Berne ms. again in accord with the others, and in the next dozen lines, found in all of them, we have an account of the flight of the Saxons, with a verse stating that they leave their lord, Espaulart, dead on the battle-field.

There would seem to be no doubt then as to the original text in this case. In the passage not found in the Berne ms. is related the killing of Espaulart by the Swan-knight. In the lines just folloving this, in the Berne ms. itself, we learn that Espaulart has been killed and his men routed evidently for that reason. No one in the least familiar with the proceedings of the Old French epic would believe for a moment that the killing of so important a figure as Espaulart, an incident that is the climax of this battle scene, would pass without notice in the original poem. The passage in question then is very evidently an omission of the original text by the Berne ms., instead of an addition by the Paris mss. as Krüger asserts. It is so evident from this point alone that it is not worth while to mention a number of others that could be offered in corroboration.

In the second passage mentioned by Krüger the problem is not quite so simple [1]. In this case three *laisses*, which are found without important variation in all the Paris mss. and in the Spanish, are replaced in the Berne ms. by three other *laisses* having a different rhyme and different order of facts, by *laisses* without any correspondence with the Paris mss., except that they give in general the same account.

This passage is found in the following connection. The Saracen King, Cornumarant, has learned from a prophetess that he is destined to be disinherited by Godfrey of Bouillon. With a companion he goes to Europe disguised as a pilgrim to see the man who is to win his kingdom from him. Before arriving at Godfrey's court he stops at the house of an Abbé, who has been in the Holy Land and who recognizes him. His host demands his intentions in coming thus as a spy. He throws himself on the Abbé's mercy and tells of the prophecy that has been the cause of his journey.

---

1. Hippeau, II, 107-108. See *Romania*, XXIII, 448. Berne, ms. 627, f° 106 r°.

It is precisely the Saracen king's account of the reason for his journey that is found in the three *laisses* in question. It will be recognized at once that, if this passage should happen to be missing in any ms. that was being copied it could easily be supplied from the context, which relates this incident at length in a preceding passage, and since it is equally apparent that the three *laisses* found in the Berne ms. and the three contained in the others can not be from the same original, they must have been supplied in this way in one or the other case. The question has been to determine from the text, if possible, in which case they have been so supplied.

From the passage itself indications are very strong that the restoration has been made in the Berne ms. While the facts related in this ms. and in those of Paris agree fairly well, although told in a different order, we find in the one at Berne a succession of lines nearly identical with those of the earlier portion of the text, where the same incidents are related, the only changes in these lines being those made necessary by a change of rhyme. This is what we should expect to happen if the restoration were made by some scribe, who would likely need to refer to the preceding text for these facts, while the author of the original having them well in mind, would be more apt to relate them without this servile word and line reproduction. In the Paris mss. we do not have this textual reproduction of the preceding account.

There are even better indications in the Berne ms. of the work of a scribe at this point. We find in it that almost half of these lines, copied simply with changes of rhyme from the earlier text, end with one of those stereotyped phrases which were the stock in trade of all the late revisers of the epic, and of which there were doubtless hundreds stored in the memory of every scribe. As a rule no better evidence of late revision, and particularly of restoration by a mere scribe, can be found than an abundance of such stock phrases in the last half of the line. It is significant then that of the first twenty-seven lines of this passage in the Berne ms., about fifteen end in this way, while in a like number of lines in any of the Paris mss., not over four or five such phrases are to be found.

Finally the Berne ms. omits at least one important fact that

is found in the others, and that should have been in the original. The Saracen king, who is a very noble figure, had brought hidden under his garments two daggers. When asked by the Abbé why he carried these, he states, in the Paris mss., that he intended to kill Godfrey, if he did not find him as magnificent and noble as he had been told, since he could not bear to be disinherited by a petty and unworthy prince. This statement is later made the occasion for a very striking scene which occurs in all the manuscripts, the one at Berne as well. Godfrey, informed of the Saracen king's words, sends for all the high nobility of France, who come to the court, act as his vassals and show him an exaggerated respect, so that the Saracen king is quite overwhelmed by his power and courtly splendor, when he finally comes into his presence. But in the Berne ms. the king simply states that he intended to kill Godfrey and his brothers with the knives, without any such proviso as that above. The ostensible motive then of the scene mentioned is left out of this ms., as it might very naturally be if a scribe had restored the text from the earlier part, without having in mind also what was to follow.

All indications then in this second passage itself point to a restoration in the Berne ms., so that without further evidence we should feel reasonably confident that this has been the case. However there are other facts, not yet mentioned, which, taken in corroboration, make this hypothesis almost certain and offer some interesting deductions as to the cause of these differences.

It has been seen that the first of the two passages treated here was certainly found in the original, and for some reason has been omitted by the copyist of the Berne ms. A critical comparison of all the other mss. shows that in the original about 51 lines were contained in this passage. It can also be established that the number of lines in the Berne ms. usually differs but little from the number in the original text shown by a critical comparison. The Berne ms. has not infrequently dropped a line or two, or occasionally a few lines, and has perhaps somewhat less frequently, made additions in the same way. As a rule, however, where the lines in a *laisse* in the Berne ms. differ in number from those shown by a compar-

ison of all, the difference is not more than two or three lines. In all probability then we can say that the number of lines that should be in this passage in the ms. on which the one at Berne was copied was very close to 51.

From the nature of the omission in this first passage of the Berne ms. it was in all probability due to a missing leaf in its model. One can hardly offer any other reasonable explanation.

It is especially significant then, that the number of lines established in the same way, contained in the second passage in question, where the evidence seems to point likewise to a restoration by the Berne ms., is almost precisely the same, apparently 50 in this case. We can hardly escape the conclusion then that the different version in the Berne ms. in this second case is due to the same cause as in the first, a missing leaf in its model. The number of lines being practically the same in each case makes such hypothesis particularly strong. Moreover it should be noted that the number of lines in question in each of these two passages, 50 and 51, is very nearly the same as the number on each leaf in the Berne ms., where each regularly has 52 lines; and finally that while the two passages in question are quite far apart in the text, the number of lines coming in between being 3275, this number lacks only one (in such cases an entirely negligible error) of being exactly divisible by 52. In other words the two passages are exactly 63 leaves apart in the Berne ms. This number, 52, is moreover the only even number between 42 and 60 that is anywhere near an exact divisor of the intervening lines; and we have seen that the number of lines on each of the missing pages must have been very close to 50 or 51. In case the Berne ms. were a literal copy of its model, the number of lines on each of these missing leaves, whatever it is, should exactly divide the lines intervening between these two omissions. 52, the number per page in the Berne ms., satisfies both of these conditions and is the only number that does.

It is then not at all unlikely to suppose that the model of this Berne ms. also had 52 lines per folio and that the latter was copied very literally.

The final conclusions of this paper based on the evidence presented here and in part on the classification indicated in the chart, are the following.

The Berne ms. does not show evidence of representing the original version so exactly as has been claimed. In the two passages pointed out by Krüger where this ms. is said to give the original against all the others, it is on the contrary most certainly the original text that we find in the others. Moreover we can establish, at least with very strong probability, that the ms. used by the copyist of the one at Berne had two folios missing, which account for the two passages in question. In the first case the scribe either did not notice the omission or for some other reason, possibly the difficulty of the task, made no attempt to restore it. In the second case he has noticed the omission, which from the connection would be very apparent, and has restored it from the preceding text as described above. Finally we have considerable reason to infer, as incidental information, that this ms. used as a model had the same number of lines per folio as the one at Berne, copied on it, 52, and that the Berne ms. is an unusually literal copy.

Hugh A. Smith.

MÉLANGES

ROMANS ARTURIENS ET RÉCITS IRLANDAIS

UN NOUVEAU RAPPROCHEMENT

Dans le grand procès, toujours pendant, de l'origine des romans de la Table Ronde, je crois qu'il serait utile, avant tout, d'apporter de nouvelles pièces, c'est-à-dire de nouveaux points de comparaison et de nouveaux rapprochements. On pourra toujours décider plus tard, lors d'un nouvel examen de l'ensemble de la question, ce qui, dans les faits signalés, est réellement probant ou simple coïncidence. J'ajoute donc un rapprochement, que je crois nouveau, à ceux qui ont déjà été produits ici-même par G. Paris et par M. F. Lot[1].

Dans les récits faisant suite au *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, on trouve l'épisode des aventures de Perceval sur le « Mont Dolorous ». Laissant de côté les autres détails de l'épisode[2], je ne retiens que le trait suivant. On prédit à Perceval qu'il trouvera sur le « Mont Dolorous » un pilier merveilleux. Il se met en route (v. 33914 et suiv., éd. Potvin, t. IV, p. 115) :

Et Perchevaux a mis son frain,
Montés est, si chevauche sus,
Jusques sur le Mont Dolerus.
Le piler prist a regarder,
Et l'uevre qui fait a loer,
De keuvre esteit fais et bastis
Et sororés[3], chou m'est a vis.
Si ert toute l'uevre polie ;
De haut avoit une traitie,
.xv. crois avoit tout entour.

1. *Romania*, XXIV, 323 ; XXVIII, 214.

2. Voir, sur l'ensemble du récit, le livre de Miss Weston, *The Legend of Sir Perceval*, I, 271-272. D'après Miss Weston, la partie du poème où figure cet épisode est encore de la main de Wauchier de Denain.

3. Leçon du ms. de Montpellier ; celui de Mons porte *ouvrés*.

. . . . . .
Pierchevaux les crois esgarda
Qui moult erent de grant biau-
[té ;
Le piler a moult regardé.
Que droit le voit et haut et
[bel ;
S'i vit ataciet un anel,
Ne sai s'il ert d'argent u d'or,
Mais il valoit tout le tresor
C'on peüst en une tor metre ;
Entor avoit escrite lettre,
En une liste d'argent fin,
Qui çou disoit en son latin,
Sans mot de nul autre langage :
Que nus chevaliers, par outrage,
N'aresne au piler son destrier,
Se ne se puet apareillier
As mioudres chevaliers del mont
De tous iceus qui ore sont.

Perceval attache son cheval au pilier ; plus tard, il apprend que seuls les bons chevaliers peuvent le faire sans y perdre l'esprit ; le pilier avait été placé par Merlin pour distinguer les bons chevaliers des mauvais.

En lisant, dans la traduction de MM. d'Arbois de Jubainville et A. Smirnof, la célèbre épopée irlandaise, *l'Enlèvement des vaches de Cooley* [1], j'y trouvai, dans le récit des aventures héroïques de l'enfant merveilleux Setanta (plus tard Cûchulainn), l'épisode suivant (p. 77) :

Le petit Setanta, accompagné de son cocher Ibar, part pour chercher des aventures. Ibar lui montre de loin le château des trois fils de Necht, en l'avertissant que ce château est habité par des guerriers redoutables. Malgré le conseil du cocher, le petit garçon se met en route.

Ils allèrent devant eux jusqu'au château des fils de Necht, et le petit garçon sauta du char jusque sur la pelouse. Sur cette pelouse il y avait une pierre levée, autour de cette pierre un cercle de fer, et sur la fermeture de ce cercle une inscription ogamique faisant appel aux héros. Cette inscription disait : « A tout homme armé qui viendra sur la pelouse, défense d'en sortir sans avoir demandé combat singulier. » Le petit garçon lut l'inscription, mit ses bras autour de la pierre, la jeta avec le cercle dans le cours d'eau voisin et les flots s'élevèrent autour d'elle. « A mon sens », dit Ibar, « il aurait mieux valu que cette pierre restât où elle était. Nous savons que cette fois-ci tu trouveras sur cette pelouse ce que tu cherches, la mort, oui la mort, une mort tragique ».

---

1. *Táin Bó Cúalnge. Enlèvement* [*du Taureau divin et*] *des Vaches de Cooley, la plus ancienne épopée de l'Europe occidentale.* Paris, Champion, 1907. Ire livraison. — Espérons que la suite de cette intéressante publication ne se fera pas trop attendre.

Les fils de Necht sortent du château, l'un après l'autre, et sont tués par le petit Setanta.

La ressemblance me semble évidente[1] entre la pierre levée, avec l'inscription ogamique, qui est un défi, et le pilier, avec une inscription qui est également un défi. Comme il est naturel, c'est le récit irlandais qui a l'aspect le plus archaïque : la pierre levée rappelle les monuments mégalithiques. Les narrateurs français, toujours en quête de détails riches et brillants, ont pu remplacer la pierre, trop rustique à leurs yeux, par du cuivre doré. Les croix, groupées autour du pilier, dans le récit français, et qui n'y jouent aucun rôle, ont tout l'air d'une adjonction postérieure[2].

Le cadre de l'aventure, dans le récit français, est tout autre que dans le récit irlandais ; mais, dans les romans arturiens, ces épisodes très anciens, qui passaient de main en main et devenaient des sortes de clichés, changeaient souvent d'aspect et d'entourage, suivant le caprice du narrateur ; on peut citer, comme exemple ; les formes diverses de l'histoire du « Décapité vivant », énumérées par Miss Weston, dans son ouvrage cité, p. 316.

G. Huet.

L'HISTOIRE DU CHANSONNIER PROVENÇAL AMBROSIEN D 465 INF. N° 25.

On sait que le ms. F (Bibl. Chigi, à Rome, L. IV, 106)[3] appartenait, vers le milieu du XVIe s., à la famille Adriani, ce

1. M. Zimmer a déja signalé des épisodes de l'histoire de Setanta (p. 62 et suiv. chez M. d'Arbois de Jubainville) comme offrant une analogie frappante avec les premières aventures de Perceval chez Chrétien.

2. Le récit aurait-il été modifié par le souvenir d'un ensemble de pierres levées, placées autour d'une pierre centrale, comme les archéologues en signalent en Bretagne, à Carnac et ailleurs ? L'adjonction des croix serait alors plus ancienne que la transformation de la pierre principale en pilier de cuivre.

3. XIVe s. sur parchemin. Contient le florilège, bien connu, publié par M. Stengel, *Die provenzalische Blumenlese der Chigiana* (Marburg, 1878) et un recueil de poésies de Bertran de Born avec leurs « razons ». Il manque,

qui nous est prouvé par les manuscrits 2981 de la Riccardienne et D. 465 inf. 25 de l'Ambrosienne. Dans ceux-ci, qui proviennent, comme on le sait depuis longtemps, du ms. Chigi, les deux copistes ont indiqué le nom du propriétaire du chansonnier original. Sans m'arrêter au ms. de Florence, que Piero del Nero fit écrire dans la seconde moitié du XVIe s. [1], je me bornerai à rapporter ici les quelques lignes qui se trouvent au commencement du ms. ambrosien :

Rime di Bertran del Bornio de Arnaut Daniello et di Folquet da Marseilla transcritte d'un libro antico, hauuto da ms. GIO. BATT^a ADRIANI MARCELLINO in Fiorenza di Gennaro 1565 per ms. ANTONIO GIGANTE.

Et plus bas :

Erano nel detto libro molte altre rime di diuersi authori prouenzali i nomi dei quali sono notati ne (*ne* biffé) *qui di sotto.*

Je prie le lecteur de vouloir bien fixer son attention sur ce *ne* biffé, qui n'a frappé personne jusqu'à présent. Les lignes que je viens de citer sont dues à la main de l'érudit italien Gio. Vinc. Pinelli [2], qui a écrit aussi plus bas (*qui di sotto*) l'index

---

actuellement, un feuillet au commencement des textes provençaux et plusieurs autres entre les ff. 22^b et 23^a (Bartsch, *Jahrbuch f. roman. u. engl. Literatur*, XI, p. 24). Aux ff. 1-7 on lit une pièce latine, *Cartula nostra tibi*, qui est le poème bien connu attribué à saint Bernard, dont parle Hauréau, *Des poèmes latins attribués à saint Bernard*, Paris, 1890, pp. 1-24. Voir aussi Migne, *Patr. lat.*, CLVIII, 27.

1. Dans le ms. Campori (copie du chansonnier de Bernart Amoros) on trouve, de la main de Piero del Nero, la table de deux manuscrits provençaux *Tauola delle Rime prouenzali del libro hauuto dal Sor Caur^e Gaddi et del libro hauto da ms. Marcello Adriani*. Le « libro hauuto da ms. M. Adriani » est le ms. Chigi et la table se rapporte à la copie riccardienne 2981 et non pas à l'original. Par ex., la pièce de Jordan Bonel, *S'ira d'amor*, porte le n° 143 et la pièce se trouve à la p. 143 du ms. riccardien (fol. 50^b du ms. Chigi).

2. M. le Dr A. Ratti, directeur de la Bibl. ambrosienne, partage aussi mon opinion. On peut, du reste, comparer l'écriture avec nombre de manuscrits autographes de Pinelli, p. ex. avec le ms. ambrosien C. 4 inf. — Le ms. D. 465 inf., où se trouve au n° 25 notre chansonnier, donne une idée assez juste des études provençales de Pinelli. Voir mon livre sur *Giovanni Maria Barbieri e gli studi romanzi nel sec. XVI.* (Modena, Vincenzi, 1905), p. 31.

des poètes, dont les pièces figurent dans le chansonnier. Celui-ci est écrit de la main d'un autre, qui a exécuté plusieurs copies pour Pinelli[1].

Un manuscrit tout à fait semblable à l'ambrosien se trouve à la Bibl. Palatine de Parme dans le fonds des mss. de L. Beccadelli (n° 990)[2] : les pièces y contenues, d'une jolie écriture du XVIe s., sont les mêmes, et la leçon aussi ne diffère en rien, selon ce que j'ai constaté, sauf quelques très rares variantes graphiques absolument insignifiantes. Les manuscrits de Parme et de Milan se groupent donc ensemble ; mais il ne faut pas croire qu'ils dérivent indépendamment de l'original F, ce qui est le cas pour le ms. riccardien[3]. Au contraire, l'un a été copié sur l'autre et nous pouvons affirmer que le ms. ambrosien, possédé déjà par Pinelli, est une reproduction exacte du ms. de Parme. Lisons ensemble les premières lignes de ce dernier manuscrit :

Rime di Bertran del Bornio, de Arnaut Daniel et di Folquet de Marseilla, transcritte d'un libo antico, hauuto da ms. GIO. BATTa ADRIANI MARCELLINO, in Fiorenza di Genaro MDLXV.

Et plus bas :

---

1. Elles sont contenues dans le même ms. D. 465 inf. Entre autres, ce copiste a écrit pour Pinelli la table *Delli auttori prouenzali con li principi delle loro poesie che sono nel libro del magneo Aluise Mocenigo*. Le livre de Mocenigo est le ms. provençal *K* (Paris, B. N., fr. 12473), cf. De Lollis, *Studj di filologia romanza*, III, ij et P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini* (Paris, Vieweg, 1887), p. 315. La table des auteurs est dressée (ff. 299-300) par une autre main, qui peut être identifiée, je crois, avec celle à laquelle nous devons le ms. *d* (copie partielle de *K*). Si je suis dans le vrai, on ne devrait pas songer à Bembo, ainsi que l'a fait De Lollis, *Romania*, XVIII, 467, pour le ms. *d*. Ce serait Pinelli qui aurait fait copier *K*.

2. Voir, sur Beccadelli (1501-1572), Mazzuchelli, *Scrittori italiani*, II, 2, p. 577 ; Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi*, II (Bologna, 1782), p. 21, et De Nolhac, *La Bibl. de F. Orsini*, pp. 135, 254, 281, 297, 304 et passim.

3. On sait que le ms. ricc. 2981 dérive directement du ms. Chigi, que le copiste de Piero del Nero n'a pas su lire en quelques endroits, voir De Lollis, *Vita e poesie di Sordello di Goito*, Halle, 1896, p. 122 et les variantes de la tenson publiée p. 175 : v. 20, Ricc. *E qauez...*, tandis que le ms. amoros (et aussi le ms. de Parme) *E qauez pres le fariaz* ; v. 27, ricc. *Iolanit*, ms. ambr. *Qauez Luissat*, etc.

Erano nel detto libro molte altre rime di diuersi authori prouenzali ; i nomi de quali sono notati nelle due carte precedenti [1].

Ces lignes, comparées à l'en-tête du ms. D. 465. Inf. 25, nous expliquent deux faits. D'abord, le ms. ambrosien dérive directement de celui de Parme, qui s'est trouvé entre les mains de Pinelli. Celui-ci a collationné la copie et y a ajouté la première page, où il a écrit tout ce qui se trouvait dans le modèle, et arrivé aux mots : *i nomi dei quali sono notati nelle due carte precedenti*, il avait commencé à écrire *ne*(*lle due carte*, etc.), lorsqu'il s'aperçut que les *due carte precedenti* existaient dans le modèle, mais ne se trouvaient pas dans son ms., où l'index des poètes est en effet écrit plus bas (*qui di sotto*) par le même Pinelli. Il raya alors les deux lettres *ne* et écrivit : *qui di sotto.*

L'autre fait qui en résulte, c'est que le ms. de Parme a été écrit par Antonio Gigante, ce qui nous explique sa présence dans le fonds des manuscrits de Beccadelli. Les rapports entre ces deux érudits sont bien connus [2]. A. Gigante, qui fut en relations très intimes avec Beccadelli et même écrivit sa biographie après sa mort [3], fournit sa copie à l'érudit de Bologne [4]; celui-ci la transmit, directement ou non, à Pinelli, qui la fit copier et y ajouta la première page, avec les indications, que nous avons examinées [5].

Du moment que nous avons l'original F, les copies n'auraient aucune valeur, si celui-là était complet, mais après l'exécution des copies, le ms. fut mutilé, on ne sait par qui ni comment, de quelques feuillets dont les pièces, heureusement, se trouvent

---

1. Dans les *due carte precedenti* il y a, en effet, la liste des troubadours.

2. Beccadelli appelait Gigante « messer Antonio mio (Fantuzzi, II, p. 23). Gigante écrivit des poésies *Ad Ludovicum Beccadellum Ragusinorum Archiepiscopum* (Fantuzzi, II, p. 24).

3. Mazzuchelli, II, 2, p. 577.

4. Le ms. prov. E (fr. 1749) se trouva aussi dans les mains de Beccadelli, cf. Canello, *La vita e le opere del trovatore Arnaldo Daniello* (Halle, 1883), p. 67. De Nolhac, *La Bibl. de F. Orsini*, p. 317. Auparavant, il avait fait partie de la Bibliothèque privée des ducs d'Este, voir Thomas, *Romania*, XVIII, 297.

5. Ce n'est donc pas la copie de Gigante qui est conservée à Milan, ainsi que le croyait Stengel, *Die prov. Blum.*, p. 65 : mais c'est bien la copie de la copie de Gigante.

en partie dans le ms. riccardien 2981 (F. de Marseille, Uc Brunenc, Aimeric de Peguilhan, Uc de Saint-Circ) et en partie dans nos deux copies (*partimen* de Sordel, *Jahrb.*, XI, 24). La copie de Gigante acquiert donc, par le fait, une certaine valeur, tandis que l'autre, au point de vue critique, perd toute importance.

Giulio BERTONI.

ROUMAIN *ALNIC, ALNICIE*

Dans le nouveau *Dictionnaire de la langue roumaine*[1], dont l'Académie roumaine a confié la rédaction à M. Sextil Puşcariu, nous lisons aux pages 117 et 120 les articles suivants :

ALÍNC -Ă, *adj.* + « *Vif, fin, rusé* ». — « Vioiu, viclean ». *Şi şarpele erà mai alinc de toate jigăniile pămîntului.* PALIA (a. 1582), ap. CCR. 50 (: « le serpent était le plus fin de tous les animaux des champs »).

— Din ung. élénk, « vioiu ».

ÁLNIC -Ă, *adj.* + « *Insidieux, perfide* ». — In Transilv. « Viclean ». Singurul exemplu : *Şarpele erà cel mai alnic din toate jigăniile pămîntului.* PALIA (a. 1582), ap. TDRG.

— Din ung. álnok, idem (modificat sub influenţa suf. *-nic*).

La quasi-identité des exemples fournis pour les deux articles fait soupçonner quelque erreur. C'est l'article *alinc* qui est erroné : la *Palia* de 1582 donne au chap. III, vers. 1, de la *Genèse* la leçon *alnic* exactement reproduite par Cipariu (CCR.) et, d'après lui, par M. Tiktin (TDRG), puis par l'art. *alnic* de M. Puşcariu. L'art. *alinc* reste sans exemple ; d'ailleurs ce mot n'est connu ni du *Lexique* de Buda, ni de Damé, ni de Hasdeu, ni de Tiktin : c'est un article à supprimer et du même coup disparaît l'étymologie magyare *élénk* que M. Puşcariu s'était un peu trop facilitée en traduisant par « vioiu » le prétendu *alinc*.

Quant à *alnic*, il ne paraît pas avoir vécu en dehors de la région transylvaine et en particulier du sud-ouest de cette région, mais il n'est pas tout à fait aussi rare que le laisseraient croire les dictionnaires de Tiktin et Puşcariu (le mot manque

1. *Academia română. — Dicţionarul limbii române întocmit şi publicat din îndemnul şi cu cheltuiala Majestăţii Sale Regelui Carol I*, t. I, Bucureşti (fasc. 1), 1907 et (fasc. 2) 1908.

dans Buda, Damé et Hasdeu) : M. G. Moldovan le signale dans la traduction en vers du Psautier composée avant 1648 par Étienne Fogarasi, pasteur de l'église valacho-magyare de Lugos, et copiée en 1697 par Jean Viski [1].

Ce mot a donné naissance à un dérivé, le substantif *alnicie*, qu'aucun dictionnaire roumain ne signale à ma connaissance, mais qui se rencontre lui aussi dans la *Palia* de 1582 et dans le *Psautier* de Fogarasi :

Răspunserâ derept aceaia fecorii lu Iacov lui Șichem și tătâni-sau lu Hemor cu *alnicie* (Vulg. : in dolo). *Palia, Gen.*, XXXIV, 13.

Si me szpale den *alnicsia* a mĕ (Vulg. : ab iniquitate mea). Fogarasi, *Psalm.* LI (= L), 4, dans Bianu, Introduction à l'édition de Dosofteiu, *Psaltirea în versuri*, p. XLIV.

Ke-sz kuprinsz si 'n *alnicsie* nemesztit (Vulg. : in iniquitatibus conceptus). Fogarasi, LI, 7, *ibid.* [2].

Je ne méconnais point le caractère local de ces expressions, mais le fait qu'elles se retrouvent à un demi-siècle de distance dans deux ouvrages d'auteurs différents empêche de les considérer comme le résultat d'emprunts occasionnels et passagers. Le magyar a d'ailleurs fourni au roumain d'autres mots pour exprimer l'idée de ruse ou de perfidie : *viclean* d'abord, emprunt ancien généralisé en roumain, puis un autre adjectif pour lequel M. Pușcariu donne un exemple de 1814 tiré d'un écrivain du Banat, D. Țichindeal, *alos*, du magyar *ál*, « faux ».

MM. Tiktin, Moldovan et Pușcariu s'accordent pour donner au prototype magyar de *alnic* la forme commune *álnok* ; il me paraît préférable de partir de *álnak*, forme ancienne et en particulier forme transylvaine [3], cette forme (*ạlnåk*) devait donner en roumain **alnăc* dont la transformation en *alnic* ne présentait guère de difficulté.

Mario Roques.

---

1. Moldován Gergely, *Alsófehér vármegye román népe*, Nagy-Enyed, 1899, p. 101.

2. La différence de graphie provient de l'emploi par Fogarasi du système graphique magyar.

3. Sur le rapport de *o* et *a* magyars en Transylvanie, cf. S. Simonyi, *Die ungarische Sprache*, p. 141 : le traitement général de l'*o* atone magyar transformé en *ă* en roumain (ou en *î* devant *r*) s'explique bien par cette prononciation dialectale.

TROPARE, CONTROPARE

Le fascicule IV du tome IV du *Thesaurus linguae latinae*, qui vient de paraître, met en lumière deux nouveaux exemples du subst. contropatio, qui viennent s'ajouter à ceux que M. Baist a signalés depuis longtemps dans les *Leges Visigothorum*[1]. Ils proviennent d'un commentaire de Cassiodore sur l'Apocalypse : « I, 9, Christi habitum per mysticas contropationes exponit; XIX, 17, ut factae allegoriae contropatio servaretur.» Ce substantif repose sur le verbe contropare, fréquent dans les *Leges Visigothorum* au sens manifeste de « comparer », et qui a dû signifier primitivement « mettre en rapport [deux ordres d'idées] au moyen de la tropologie ». Mais comment rattacher cette signification à celle de « trouver » et, qui plus est, « inventer » ? Peut-être est-il permis de rappeler que le subst. τρόπος a un sens spécial chez Théophane et ses continuateurs : chez eux, ce mot signifie « ruse, stratagème », et il a donné naissance au verbe τροπεύομαι, qui peut se construire avec un régime direct, par exemple dans cette phrase : ἐτροπεύσατο πλάσμα τοιόνδε[2]. On peut supposer que τρόπος « ruse » est antérieur à Théophane (VIIIe siècle) et qu'il a été introduit dans le vocabulaire latin, soit directement, soit sous la forme verbale. Le verbe *tropare aurait signifié « inventer [une ruse, un mensonge] », sens exprimé concurremment par *contropare, type du franç. *controuver*, etc., et par *adtropare (cf. adinvenire), type de l'anc. franç. *atrover*, de l'ital. *attrovare*, etc. Dans ce système, les types des mots romans ne seraient pas identiques aux mots latins attestés adtropare et contropare : ils auraient le même point de départ, à savoir le substantif tropus, emprunté au grec τρόπος, mais avec un sens différent.

A. Kluyver.

---

1. *Z. f. rom. Philol.*, XII, 264 ; cf. *Romania*, XVII, 625.
2. Voir le *Thesaurus* grec de Henri Estienne.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR *VERNIS*

Dans le mémoire publié récemment par M. W. Foerster sur l'ital. *vernice*[1], et dans les observations que j'ai présentées à ce sujet aux lecteurs de la *Romania*[2], il y a une lacune, que je viens signaler et combler aujourd'hui. On a oublié de faire état du glossaire la in-roman de Tours, que M. W. Foerster a édité deux fois[3] et que j'ai moi-même commenté partiellement dans un cours professé à l'École pratique des Hautes-Études en 1905-1907.

La glose 167 de ce recueil est ainsi conçue :

Classe, sandaracha, ro[manice] *vermez*, *smirnis* latine[4].

Il est tout à fait certain que *vermez* doit être corrigé en *verniz*, peut-être écrit primitivement *vernicz*, ce qui expliquerait très naturellement la faute du scribe.

Inutile de revenir sur la synonymie incontestée du franç. *verniz* et du latin médiéval *sandaracha*. Quant à *smirnis*, qui se trouve sous la forme *smurnis* dans le commentaire de Platearius sur l'*Antidotarium* de Nicolas, c'est tout simplement la transcription phonétique du grec σμύρνης, génitif de σμύρνα, variante bien connue de μύρρα, myrrhe.

Reste à expliquer *classe*, qui n'est pas du latin... classique. Je ne suis pas capable d'en déterminer exactement l'étymologie, au sens absolu du terme, et je laisse aux indo-germanistes le soin de rechercher les rapports qui semblent unir ce mot à l'allem. *glas* et au lat. *glaesum*. Je puis seulement dégager ce fait incontestable, que le latin médiéval *classa* (dont Carpentier a introduit un exemple unique dans Du Cange, avec la traduction erronée « lamina cristallina ») ou *glassa* désigne la résine appelée vulgairement « sandaraque » ou « vernis ». Dans son édition du *Liber ignium ad comburendos hostes* de Marcus Graecus (fin du XIIIe s.), où se trouve l'énumération suivante : « sulfur

---

1. *Z. f. rom. Phil.*, XXXII, 338-348.
2. *Romania*, XXXVII, 432-439.
3. Dans les deux dernières éditions de l'*Altfr. Uebungsbuch*. L'édition princeps de ce glossaire, due à M. L. Delisle, a paru en 1869 dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, XXX, 320 et suiv.
4. W. Fœrster et E. Koschwitz, *Altfr. Uebungsbuch*, 3e éd. (1907), col. 212.

vivum, colofoniam, aspaltum, *classam*, tartarum », Marcelin Berthelot ne traduit pas *classam* et fait la déclaration suivante : « Ce mot paraît désigner quelque matière résineuse ; mais je n'ai pu en découvrir le sens précis [1] ».

La synonymie de *classa-glassa* et de « vernis-sandaraque » résulte clairement de la comparaison des deux passages suivants de la *Schedula diversarum artium* du moine allemand Théophile [2].

De glutine vernition (var. *De vernicio*) Pone oleum lini in ollam novam parvulam et adde gummi quod vocatur *fornis* (var. *formis*, *farnis*) minutissime tritum...— Alio modo : ... supra dictam gummi *fornis* quod Romane *glassa* dicitur...

Classa et *glassa* figurent fréquemment dans les textes provençaux, bien que Raynouard n'en parle pas. On peut voir les exemples qu'en a réunis M. E. Levy dans *Prov. Suppl.-Wörterb.*, t. IV, p. 131, art. GLASA. Le savant provençaliste traduit par « gomme arabique », se fondant sur le dictionnaire catalan de Labernia qui enregistre *classa* et le rend par l'espagnol *acassia* (= *acacia*). Les produits résineux de l'*Acacia Nilotica* (gomme arabique, suc d'acacia) ont dû être plus d'une fois confondus avec la sandaraque, fournie par le *Thuya articulata* ; mais la tradition médiévale nous invite à considérer *classa* ou *glassa* comme le nom usuel de la sandaraque [3].

A. THOMAS.

---

1. *La chimie au moyen âge*, t. I, p. 107.

2. Livre I, chap. 21 ; édit. Ilg (Vienne, 1874), p. 47.

3. La *classa* entrait dans la composition du feu grégeois. M. Marcellin Boudet a consacré à cette question, en s'aidant d'indications fournies par Berthelot, un intéressant excursus de ses *Registres consulaires de Saint-Flour* (Paris et Riom, 1900), p. 138 et s. En reproduisant, p. 141, une recette de Marcus Graecus où on lit : « impone sulfur vivum, *cacabre*... », il a eu la malencontreuse idée de proposer de corriger *cacabre* en *cacabo* (marmite). Il faut garder *cacabre*. Berthelot, qui suit un autre manuscrit, a lu *kekabie* et n'a su comment traduire (ouvrage cité, t. I, p. 124). Bien qu'identifié parfois avec la sandaraque ou vernis (cf. le témoignage de Platearius cité dans *Romania*, XXXVII, p. 436), *cacabre* ou *kekabre*, transcription (avec métathèse de l'*r*) de l'arabe *kahrabā* (lui-même emprunté au persan), désigne proprement l'ambre jaune : de là le français *carabé*.

COMPTES RENDUS

Das Handschriftenverhältnis des Covenant Vivian, von Willy Schulz (Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde...). Halle, 1908. In-8°, 78 p.

La thèse de M. Schulz continue la série des travaux que M. Suchier et ses élèves ont consacrés en ces derniers temps au cycle de Guillaume d'Orange et, plus spécialement, à la légende de Vivien (cf. *Rom.*, XXXVI, 309, etc.). Cette nouvelle dissertation a pour le moins le mérite d'apporter des documents encore inédits ; nous n'avons, en effet, de la *Chevalerie Vivien* que l'édition de Jonckbloet qui donne (v. 1-1575) le texte de C^3 (B. N., fr. 774) avec quelques variantes de C^2 (B. N., fr. 368) et (du v. 1576 à la fin) le texte de C^2 (j'use des sigles de M. Sch., les mêmes que ceux de M. Nordfelt en son *Introduction* aux *Enfances Vivien*). Je m'en tiendrai donc ici[1] à quelques brèves remarques et je ne discuterai que quelques exemples empruntés à la rédaction partiellement publiée.

J'ignore pourquoi M. Sch. continue à nommer le poème *Covenant* : il n'y en a pas, à ma connaissance, d'autre raison que le caprice du premier éditeur ; il y en a, par contre (dans les rubriques des mss.), de sérieuses pour l'appeler *Chevalerie* — Dans l'énumération des mss., M. Sch. oublie de mentionner le n° 25.074 de la Bibliothèque Phillipps, présentement égaré. — M. Sch. commence (p. 3-14) par une dissertation sur le classement des mss. applicable au cycle entier de Guillaume et discute sur quelques points les classements qu'ont récemment proposés pour *Aliscans* les éditeurs de Halle et M. Lorenz (cf. *Rom.*, XXXVII, 471) : je ne vois pas qu'il éclaire le moins du monde son sujet.

Quant à la méthode critique de M. Sch., elle me paraît tout ensemble trop étroite et trop large. Trop étroite d'abord, en ce sens que M. Sch. épilogue sur des exemples sans portée. Voulant établir que les quatre mss. du groupe *c* (C^1 = B. N., fr. 1449 ; C^2, C^3 = cf. *supra* ; C^4 = Milan, Trivulziana, 1025) se répartissent en deux sous-groupes, C^1 C^3 C^4 contre C^2, il discute d'abord les cas où cette répartition semble fautive, et fait état (p. 16) du v. 1189 (*l.*

1. Je publierai prochainement à la librairie Champion un texte critique de la *Chevalerie Vivien*. Dans l'*Introduction*, qui paraîtra ultérieurement, j'aurai à revenir avec détail sur le classement auquel est arrivé M. Schulz.

1190) où C^1 C^2 écrivent : *Il i ferra...*, tandis que C^3 C^4 donnent *Il li ferra*. Mais *li* pour *i*, après *il*, a pu se produire par hasard en C^3 et c'est, en tout cas, une des *règles* graphiques de C^4 (cf. v. 248 où *il i avoit* est écrit *il li avoit*). — Voici d'autre part (p. 18), un cas (v. 594) — typique, selon M. Sch. — du groupement C^1 C^3 C^4 contre C^2 :

« C^2 d B A : Li enfes pleure par de desoz son elme
C^1 C^3 C^4 : Li enfes pleure par desoz son heaume
(Assonanz : è..e ! Fehler in Silbenzahl !) »

Or, *heaume* pour *elme* a, je pense, la même valeur significative à l'assonance qu'à l'intérieur du vers ; et, d'ailleurs, si M. Sch. tient à ce principe de distinction, il aurait pu prouver tout aussi bien (et même mieux, les exemples étant plus nombreux) l'étroite parenté des quatre mss. qui écrivent unanimement *hiaume(s)* à l'assonance dans des laisses en *è...e* (v. 574, 975, 1574). Pour ce qui est de la mesure du vers, C^1 et C^3 écrivent *de desoz*, comme C^2 ; dans C^4, ms. rajeuni, la substitution de *desouz* à *de desouz* est un fait fortuit qui ne prouve rien. — D'un autre côté, la méthode de M. Sch. me semble trop large. Pour réunir en une même famille *x* les groupes *c* et *d* (*d* = D^1, Mus. brit. 20. D. XI + D^2, B. N., fr. 24.369), il tire argument (p. 27) du v. 263 où tous les mss. mentionnent une reine « Flouaut la vieille », qui est devenue un roi dans *c* (*Floarz li vieilz*) et dans *d* (*Florenz li noirs*). L'argument n'est pas sans valeur ; malheureusement, C^4 écrit *Flouaut la vielle*, et cela est assez grave, tant pour la façon dont il convient de se représenter la place de C^4 dans le groupe *c* que pour le rapport de *x* (dont l'existence est par ailleurs évidente) avec les autres mss.[1].

Ces quelques remarques suffisent pour montrer que M. Sch. n'a pas craint d'accumuler les exemples, discutables ou même insignifiants ; son travail s'en trouve alourdi et obscurci[2]. Ses conclusions (existence de *c*, existence de *d*, *c* + *d* = *x*) sont identiques à celles de M. Langlois pour le *Couronnement de Louis*, de M. P. Meyer pour le *Charroi de Nîmes*, ou de M. Nordfelt pour les *Enfances Vivien*. Comme M. Nordfelt, M. Sch. estime (et c'est aussi mon avis, pour les mêmes raisons que M. Sch. et pour quelques autres) qu'il faut

---

1. M. Sch. déclare (p. 18) que C^4 se permet « manche Verbesserungen » (élisions fautives, p. ex.). Il y a, en effet, beaucoup de rajeunissements sans importance en C^4 ; mais que faut-il penser des cas analogues à celui du v. 263, où C^4 se sépare de C^1 C^2 C^3 ? Ainsi, v. 29 : C^1 C^2 C^3 S'il ne se muet, C^4 Si ne s'en vet ; v. 235 : C^1 C^2 C^3 Et li tierz hullent et li quart vont *levant* — *levant* n'a aucun sens —, C^4 : ... *braiant* (D^1 D^2 donnent *braiant*) ; v. 1581 : Clariaus, déjà armé au v. 1577, s'arme de nouveau dans C^1 C^2 (C^3 manque) ; C^4 donne Clarabiax, etc. — Y a-t-il là des « améliorations » particulières à C^4 ? Il n'eût pas été inutile de relever et de discuter ces exemples.

2. Il lui arrive de ne pas mentionner en leur lieu les faits les plus saillants : je ne vois nulle part qu'il ait observé, pour établir l'existence de *c* = C^1 + C^2 + C^3 + C^4, qu'une laisse en *-ié* y est fondue avec une laisse en *-ié* (v. 1250-1251).

prendre le ms. B. N., fr. 1448 comme base d'une édition critique. — L'examen du ms. de Berne et surtout du ms. de Boulogne est un peu rapide ; mais, comme M. Sch. annonce (p. 33, n., p. 70, p. 72, n.) un travail à venir sur l'origine et le développement de la *Chevalerie Vivien*, où il étudiera les versions qu'offrent ces deux mss , il faut attendre.

A. TERRACHER.

Early English Lyrics, amorous, divine, moral and trivial, chosen by E. K. CHAMBERS and F. SIDGWICK, London, A. H. Bullen, 1907. In-16, x-384 pages.

De la p. 1 à la p. 256 ce livre contient des spécimens de la poésie lyrique anglaise du XIIIe au XVIe siècle. La plupart de ces morceaux ont déjà été imprimés dans des recueils devenus rares ; quelques-uns sont publiés pour la première fois. La division, indiquée par le titre, est arbitraire, et on ne comprend pas très bien pourquoi les auteurs de ce recueil n'ont pas préféré l'ordre chronologique. Deux des pièces qu'il comprend sont attribuées à Charles d'Orléans : le nº XVI et le nº XVII. Le premier *I have the obit of my lady dere* est une traduction de la ballade : *J'ai fait l'obseque de ma dame*. Quant au rondel XVII, *My gostly fader, I me confesse*, l'attribution à Charles d'Orléans ne repose sur rien. Parmi les morceaux pouvant intéresser plus spécialement les lecteurs de la *Romania*, signalons les nos VIII, *De amico and amicam* et IX, *Responcio*. Il s'agit dans le premier d'un message d'amour envoyé par un amant à sa maîtresse, dans le second de la réponse de la dame. Ils sont composés tous deux de strophes de six vers, le 1er et le 4e en français, le 2e et le 5e en anglais, le 3e et le 6e en latin, et rimant suivant la formule : *aa b cc b*. Voici, à titre de curiosité, la première strophe de chacun d'eux :

(VIII) A celuy que pluys eyme en mounde,
Of all tho that I have founde,
Carissima,
Saluz od treye (vreye ?) amour,
With grace and joye and alle honour
Dulcissima...

(IX) A son tres chere et special
Fer and ner and overal
In mundo,
Que soy ou saltz et gré,
With mouth, word and herte free
Jocundo[1] ...

1. Ces deux pièces avaient été publiées isolément, en 1864, par Bradshaw (d'après le ms. Gg. 4. 27 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge).

Les pages 259-296 contiennent un article de Mr E. K. Chambers, intitulé « Some aspects of mediæval lyric » qui relie entre eux les différents morceaux du recueil S'appuyant sur les travaux de G. Paris et de M. Jeanroy l'auteur y fait aussi ressortir à grands traits les rapports de fond et de forme entre les chansons courtoises et populaires de la France et celles de l'Angleterre. Le reste du livre est occupé par une liste des manuscrits, par une bibliographie que les auteurs n'ont pas visé à faire complète ou exacte — ce qui est regrettable [1] — et des notes qu'on aurait désirées plus nombreuses et plus explicites.

L. Brandin.

El Libro de los gatos. A Text with introduction and notes. By G. T. Northup Chicago, 1908. In-8, 78 pages (Thèse de l'Université de Chicago, « reprinted from *Modern Philology*, vol. V, nº 4 »).

Cette dissertation bien conduite nous offre une nouvelle édition du *Libro de los gatos* précédée d'une étude sur le rapport de cette traduction espagnole des Fables d'Eude de Cheriton avec l'original latin et sur les autres questions que soulève l'examen d'un texte si mal édité par Gayangos. M. Northup commence par décrire le ms. de Madrid que Gayangos croyait être du XIVe siècle (et non du XVe s., comme le dit le nouvel éditeur). Ce qu'il avance au sujet de sa date est fort contradictoire : « The codex is the work of five hands of the fifteenth or early sixteenth century ». Et en note : « As I am unable to see any essential difference between the hands of the codex, and as the paper throughout is of the same kind, I would place the *Gatos* ms. at the beginning of the fifteenth century ». Au reste, comme il s'agit d'une copie et non d'un original, la date importe assez peu. M. Northup montre ensuite que l'original latin des *Gatos* est un ms. perdu auquel remontent les groupes I et II du classement de M. Voigt et que le ms. existant, le plus proche de cette version espagnole, est celui de Cambridge, Corpus Christi 441. Il établit que l'ordre des fables dans les *Gatos* a été troublé par l'insertion de quatre fables au milieu du nº XXIII de Gayangos (XXIV de la présente édition), et rétablit le bon ordre d'après la liste des fables d'Eude donnée par Hervieux : une table de concordance montre les rapports entre le latin, le ms. des *Gatos* reproduit par Gayangos et le nouveau classement. A propos du titre du livre qui a fait couler inutilement beaucoup d'encre, l'éditeur écarte toutes les hypothèses antérieures, entre autres celle de Knust, qui s'appuyait sur une allusion à un *Libro del Oso*; or, cet *Oso*, comme M. Northup l'a fait voir dans un article de *Mod.*

L'édition, qui forme quatre pages, doit être fort rare, car les éditeurs du présent volume n'ont pu la voir. J'en possède un exemplaire que je tiens de Bradshaw. — P. M.

1. Cf. note p. 313.

Lang. Notes, doit être lu *Ose* et n'est autre chose que le prophète Osée. Lui-même penche à croire que *gatos* n'a aucun rapport avec le contenu du livre, ni même aucun sens, que ce mot est le résultat d'une mauvaise lecture et cache peut-être *cuentos*. Dans un chapitre M. Northup s'occupe des sources de deux « exemples » qui ne se trouvent pas dans les mss. latins connus des fables d'Eude et que le traducteur ou a trouvés dans le texte qu'il a suivi ou a pris ailleurs. Quant au caractère de la langue des *Gatos*, il insiste sur certaines graphies propres au dialecte léonais, qui se retrouvent aussi dans le *Libro de exemplos*, et en conclut que le manuscrit pourrait avoir été écrit en pays léonais, à Valderas, où Climente Sánchez, auteur des *Exemplos*, fut chanoine. L'établissement du texte, très mauvais dans le ms. de Madrid et que Gayangos n'avait guère amélioré, a beaucoup gagné entre les mains du nouvel éditeur qui a su se servir avec intelligence de l'original latin. Bien des passages inintelligibles ont été redressés et le commentaire linguistique qui accompagne le texte témoigne de beaucoup d'attention et de lecture. On peut se demander s'il faut restituer *s* de l'article pluriel devant *rr* : le copiste devait prononcer par ex. *de larramas* pour *de las rramas* (p. 36, 9). Des formes abrégées comme *to* pour *todo*, *ferra* pour *ferrada* et *vega* pour *vegada*, doivent être des fautes d'écriture, le copiste péchant surtout par omission. Dans la phrase *veras quantos bienes caen aquellos ombres de la mesa* (p. 35), il y a une *vocal embebida* et il faut comprendre *caer a aquellos*, car les emplois de *caer* transitif cités dans le *Diccionario* de M. Cuervo ont le sens factitif.

A. Morel-Fatio.

Cancionero y obras en prosa de Fernando de la Torre, publicado por A. Paz y Mélia. Dresde, 1907. In-8, xxxii et 220 pages (*Gesellschaft für romanische Literatur*, Bd. 16).

L'introduction de ce livre nous apprend tout ce que l'on sait actuellement sur Fernando de la Torre, chevalier originaire de Burgos, qui servit Jean II et Henri IV de Castille, eut des attaches avec la cour de Navarre et dédia un de ses ouvrages à Éléonore d'Aragon, comtesse de Foix. Fernando de la Torre a écrit des poésies courtoises et des moralités en forme de lettres. Il vécut quelque temps dans sa jeunesse à Florence, d'où il rapporta le goût de la littérature italienne, des œuvres érudites de Boccace surtout ; il séjourna à Bâle, au temps du concile, et assista à la défaite de Talbot à Castillon-sur-Dordogne en 1453. L'influence française se trahit chez lui par l'emploi de mots tels que *menje* (*medicus*), *miralle* (=esp. *espejo*), *reproche*, *redotado*, *redotable*, *seje* (fr. *siège*). Son style en prose est fort lourd et empêtré, très souvent inintelligible, ce qui doit tenir en partie à l'état défectueux de la copie qui a servi à l'éditeur. M. Paz n'a pas signalé les passages qui n'ont aucun sens, et son glossaire est insuffisant. Je n'y trouve pas certaines particularités intéressantes de la langue de l'auteur. D'abord des formes de conjugaison propres aux dialectes navarrais-

aragonais : *supiendo* (p. 13), *fasiessedes* (p. 22) ; des aphérèses comme : *cendrar* (p. 108), *maginança*, *maginacion* (p. 19 et 58 ; cf. le populaire *magin*), *dolecencia* ; le féminin *comuna* (p. 53) ; des adjectifs en *oso*, tels que *encargoso* (p. 44), *enfintoso* (p. 101) ; le participe *vido* (p. 43) pour *veido*, encore usité par Fr. Luis de Leon (Bello-Cuervo, Add. p. 91) et qu'il ne fallait pas accompagner d'un *sic* ; d'autres formes à noter pour la phonétique ou l'analogie : *destinto* (p. 14 et 54), populaire de *instinto*, et que je relève parce que les éditeurs modernes du *Coloquio de los perros* de Cervantes impriment stupidement *natural distinto*, où ils devraient garder le *destinto* des éditions anciennes, ou bien mettre la forme savante *instinto* ; *digista* (p. 18 : « no consentiendo que la memoria *digista* de las cosas que oluido podria lleuar »), où il faut voir le correspondant du moderne *desista* ; *cojecha* (p. 106) qui confirme l'étymologie indiquée par Cornu (*collecta*) ; *vantaja* (p. 32 et 69), *antendi* (p. 48), que j'estime être dialectal plutôt qu'influencé par le français ; *somerano* pour *soberano* (p. 25, 39, 116, 121), où plutôt qu'un changement de *b* en *m*, il faut voir une contamination de *somo*. La formule *asi gozes, que gozes* (p. 38, 41, 42, 102, 198) relevée par M. Paz méritait de l'être en effet et doit être expliquée par *asi gozes de Dios* ou *de la gloria*. Fernando de la Torre emploie assez volontiers des proverbes ou des dictons qui n'ont pas tous été notés par M. Paz ; par ex. : « En casadlena presto se guisa la cena » (p. 24). En somme la langue de cet amateur assez intelligent mériterait d'être étudiée de près, ainsi d'ailleurs que son style où paradent déjà les belles transpositions de Juan de Mena : « las mucho sin par virtudes » ou « vuestras de mi no poco deseadas letras ». Pour la connaissance de l'état politique et social de l'Espagne du XVe siècle, l'écrit le plus important de Fernando de la Torre est la lettre qu'il adressa à son roi Henri IV et qui a pour sujet la supériorité de l'Espagne sur la France : c'est la contre-partie de l'épître de Robert Gaguin qui défend l'opinion contraire. Déjà publiée par Gayangos dans le tome V du *Memorial histórico español*, sous le nom de Rodrigo de la Torre, M. Paz nous en donne un texte un peu meilleur mais qui laisse encore bien à désirer. Sur la condition de la noblesse dans les deux pays, le service militaire qu'elle doit au roi, les droits des seigneurs et leurs revenus, les richesses du sol et celles dues à l'industrie, il y a dans cette épître des observations assez justes. Fernando de la Torre se plaint de l'incapacité de ses compatriotes à tirer parti des produits naturels : « Fierro e azero, si lo asi sopiessen forjar e temprar como los milaneses, ya es dicho si lo cargan ; seda e aun plata con oro, si lo asi supiesen tramar e fazer como los florentines, cierto es que lo tienen ; cueros valientes de los mas grandes e mejores toros del mundo, si lo asi supiesen cortir e adobar como los de Napol, cierto es que lo han e los matan. » Mais il attribue cette incapacité à la fertilité, à l'abondance qui règne en son pays : « Aquella [la necesidad] los faze ser indus-

triosos e ricos, e en Castilla la grosedad de la tierra los faze en cierta manera ser orgullosos e araganes e non tanto engeniosos nin trabajadores. »

A. M.-F.

Clemente MERLO, **Grillotalpa vulgaris**. Perugia, 1906. In-8, 18 pages (Extr. des *Studj romanzi*).

Ce mémoire, consacré à l'onomasiologie (cf. *Romania*, XXXIII, 289) de l'insecte que nous appelons communément en français la courtilière, s'applique à toutes les langues romanes ; comme les précédents travaux de l'auteur, il se fait remarquer par l'étendue de l'information et par la clarté, l'élégance sobre de la mise en œuvre. Dans la section A, sont étudiés les noms dérivés de l'aspect physique, dans la section B, les noms tirés du genre de vie de l'animal ; la section C groupe les noms plus rares qui combinent les deux points de vue, comme *taupe-grillon* ; dans la section D et dernière, sont rejetés les noms dont la raison d'être a échappé à l'auteur[1]. Voici quelques conjectures sur des « épaves » de la section D. — D'après le comte Jaubert, la courtilière s'appelle *chevrolle* en Berry : M. M. se demande s'il faut voir là un dérivé de capra « chèvre ». Je m'adresserais plus volontiers à cavare. De *chever* on a pu tirer **chéverole* comme de *péter* on a tiré *péterole* (je n'invoque pas *fumerole*, parce que c'est un emprunt à l'italien, à ce qu'il semble) ; il est vrai qu'on ne trouve pas *chever*, mais seulement *chaver* dans le glossaire du comte Jaubert, ce qui rend l'étymologie douteuse. — M. M. cite *fausserraïe* comme nom de la courtilière à Vagney (Vosges), d'après Rolland, mais Rolland écrit par une *r* simple, sans indication de genre. J'incline à croire que nous avons là un représentant du type fossorium + arius : cf. les art. FOSSERIER et FOSSORIER de Godefroy, et cette citation de son art. FOSSORER : « li curtilliers fessore le cortil ». — *Té* à Rémilly (pays Messin, et non Normandie, comme le dit M. M.), et *ta* à Montbéliard, sont proprement des noms de la salamandre passés à la courtilière, si étrange que cela puisse paraître : cf. *tète-vache*, nom de la courtilière en Auvergne, que signale M. M. lui-même (p. 9, n. 2), et qui s'applique ailleurs à la salamandre ou au crapaud. — *Treue*, en Saintonge, signifie proprement « truie » ; en Poitou, en Berry et ailleurs, ce mot sert à désigner le cloporte. — *Vourpe*, à Pontarlier, fait penser à l'allem. *wurf*, second élément de *maulwurf* « taupe ».

A. Th.

---

1. Quelques mots donnés par Rolland, *Faune pop.*, III, 295, semblent avoir été oubliés ou négligés par M. M., tels sont : *arosse*, *bobeline*, *lériá*, etc. D'après une communication de mon ami M. le Dr Louis Queyrat, la courtilière se nomme *poupeʃinâ* à Chavanat, et *boubeʃikâ* à Saint-Georges-la-Pouge (Creuse).

Les éléments dialectaux du vocabulaire latin. Thèse présentée pour le doctorat à la Faculté des lettres de l'Université de Paris par A. ERNOUT. Paris, Champion, 1908. In-8°, 248 pp.[1].

L'auteur de cette thèse, d'une exécution sobre et élégante, paraît être un latiniste consommé, très au courant des dernières recherches qui ont enfin permis de situer phonétiquement le latin dans le groupe de ses idiomes congénères si longtemps rejetés dans l'ombre par son triomphe, tels que le sabin, l'osque, le falisque, l'ombrien, etc., et par suite de déterminer les emprunts qu'il leur a faits. De ces mots empruntés, combien ont été incorporés dans le latin vulgaire qui forme la base des langues romanes ? Pour les romanistes, sans avoir le même intérêt que la distinction capitale entre latin littéraire et latin vulgaire, la question a son intérêt, et il faut savoir gré à M. E. d'avoir toujours eu l'œil ouvert sur les langues romanes, soit pour les faire bénéficier des résultats obtenus par l'étude directe des monuments écrits de l'antiquité, soit pour invoquer leur témoignage lorsque cette étude ne permet pas de résoudre définitivement certains cas particuliers. Une tranchée a été largement ouverte dans cette direction par Ascoli, Bücheler, MM. Schuchardt, Salvioni, Meyer-Lübke (cf. les chap. 28 et 141 de l'*Einführung* de ce dernier), etc. M. E. est au courant de leurs travaux, et son apport personnel n'est pas sans importance.

Dans le domaine roman, M. E. n'a pas la même compétence que dans le domaine latin. Son information n'étant que de seconde main, il lui arrive parfois de prendre le change et de faire fond sur des témoignages sans valeur. Il oublie, par exemple, que les consonnes *f* (*ph*), *b* et *v* intervocaliques donnant en provençal le même résultat (à savoir *v* : cf. *devés* < detensum, *Esteve* < Stephanum), le prov. *tavan* (cité p. 79) ne prouve pas plus en faveur de tabanum qu'en faveur de *tafanum. Il écrit, sans donner de référence (p. 139) : « clōdus est représenté en roman par le prov. *clod*. » Ce prétendu mot provençal n'est ni dans Raynouard ni dans Mistral ni dans le *Prov. Suppl.-W*. de M. Levy : M. E. l'a probablement pris dans Körting, qui renvoie à une note de Flechia (*Arch. glott.*, II, 335), sans rapport avec la question, et au *Vulgärlat. Substr.* de M. Gröber, où *clod* est donné comme figurant, au sens de « boiteux », dans le « Reimbuch » avec un *o* ouvert. M. Gröber a en vue le *Donat* provençal ; mais le mot qui est glosé par claudus dans ce précieux répertoire est, au cas sujet, *clobs* (pour *clops*), et non *clods* ; M. Gröber a bistourné et mis sens devant derrière la panse du *b*. L'article de Körting est donc à canceller d'un bout à l'autre.

Voici quelques observations critiques ou complémentaires sur le livre de M. E. Quoique la majeure partie en soit formée par un lexique (p. 89-244),

---

1. Augmentée d'un *index alphabétique* et d'un *errata*, cette thèse forme le t. III de la *Collection linguistique* publiée par la *Société de linguistique de Paris*.

certains mots ou formes étudiés dans les trois premiers chapitres ne figurent pas dans ce lexique. Je range toutes mes observations par ordre alphabétique, mais je n'indique la page que quand il faut se reporter aux premiers chapitres.

Acus, aceris. — Il aurait fallu indiquer le prov. mod. *acs* ou *ats* (masc. pl.) qui a exactement le même sens. D'autre part, à côté de augur, augeris, devait figurer fulgur, fulgeris (cf. Meyer-Lübke, *Einführ.*, § 151).

Alapa (p. 39 et 98). Les mots gasc. *alep*, *alebar*, *alebadura*, paraissent bien se rattacher à alapa, mais ne supposent pas nécessairement une variante *alepa ou *alipa, qui serait, d'après M. E., plus conforme à la phonétique latine. *Alep* signifie « infirmité résultant d'un coup » et se dénonce comme un subst. verbal formé sur *alebar* « estropier » ; le verbe gascon ne représente pas directement le type lat. alapare, mais doit être tiré d'un subst. **alep*, qui aurait signifié primitivement « coup » et représenterait une forme masc. *alapus, peut-être due à l'analogie de colap(h)us. L'affaiblissement de *a* en *e* est normal en provençal dans les proparoxytons (cf. mes *Essais*, p. 214); quant au développement sémantique, cf. le rapport de *couper* à *coup*.

Alaternus. — Ajouter : prov. *aladern* (E. Levy).

Anas, anatis. — J'ai donné des preuves de la concurrence que se sont faite, dans l'époque préhistorique du français, les formes anaticula (d'où *aneille*, *anille*) et anetic ula (d'où *antille*); voir mes *Mélanges*, p. 17.

Arbiter. — Je n'ai pas qualité pour me prononcer sur la valeur des deux étymologies concurrentes que proposent les latinistes pour ce mot, dans lequel (si l'on acceptait l'une ou l'autre) il faudrait voir une forme dialectale dont la forme proprement latine serait *arvitrium. Je me borne à rappeler que G. Paris explique l'anc. franç. *auvoire* par arbitrium et que la difficulté phonétique qui résulte de la représentation irrégulière par un *v* français du *b* latin appuyé disparaît si l'on peut tabler sur un type *arvitrium.

Asīlus.— Ajouter : prov. mod. *isalo* pour **asilo* (d'une forme féminine *asīla), *isalar*, pour **asilar*, etc.

Aut (p. 52). — L'ombrien ote fournirait une bonne base pour le prov. *o* (avec *o* fermé), inexplicable avec le type lat. classique, et même pour le franç. *ou*.

Botulus. — M. E. ne connaît de représentants romans que pour le diminutif botellus; mais on a signalé depuis longtemps le franç. *breuille* (anc. fr. *bueille*) comme représentant du plur. neutre *botula (voir Körting, 2e éd., 1525); le patois de la Creuse a conservé fidèlement le subst. *bolho*, d'où le verbe *eiboulha* « éventrer ».

Elex, elicis. — Il ne faut pas citer sur le même plan le prov. *euse* et le franç. *yeuse ;* le premier mot est héréditaire, mais le second est une adaptation faite au XVIe s. d'après le provençal.

Faux, faucis. — Ajouter, à l'appui du lat. vulg. dialectal *fox, *focis le prov. anc. *foz* (*Romania*, XXXVI, 100) et le prov. mod. *afous* (voir mes *Essais*, p. 205).

Melicae, melicarum. — Bien qu'on ait quelques exemples de *l* pour *d* en espagnol dans le groupe *dg* (notamment *julgar* pour *juzgar*), M. E. aurait pu rappeler que l'espagnol a *mielga* en face du lat. classique medica « luzerne ».

Passar, passaris (p. 42).— Le franç. archaïque et dialectal *passe* (d'où *passereau*) repose sûrement sur un type passarem, car le classique passerem aurait donné **pastre*, comme esse a donné *estre*, *être*.

*Stēva, pour stīva. — Ajouter : prov. *esteva*, anc. franç. *estoive* (mot rare que Carpentier et Godefroy ont méconnu en lisant *estoyne* pour *estoyve*) (cf. *Bull. de la Soc. des patois de France*, p. 105).

Tōfus, tūfus. — Ajouter : prov. *tiure*, qui vient clairement d'un type *tūferem, avec un changement de déclinaison dû, selon toute apparence, à l'analogie de tūberem.

Vēcus, etc. — « De vēcus dialectal dérive *vēcinus, auquel remontent les formes romanes : roum. *vecin*, esp. *vecino*, fr. *voisin*. C'est ce qu'indiquait déjà Mohl dans ses *Origines romanes*, et c'est à cette doctrine que M. Thomas, *Romania*, XXIX, 437, a semblé se rallier. » J'ai dit que l'idée de Mohl était « intéressante » et qu'elle « méritait d'être prise en considération ». Mais, tout bien considéré, elle s'écroule devant la simple observation suivante : à côté de *voisin*, l'anc. franç. a *visné* <*vīcīnatum, et *visnage* <*vīcīnaticum. C'est donc bien par suite d'une dissimilation, due à l'*ī* tonique, que l'ī atone de vīcīnus s'est changé en *e*, puisque *deficiente causa deficit effectus*.

A. THOMAS.

Die Entwicklung der Nachtonvokale aus dem Lateinischen ins Altprovenzalische. Inaugural-Dissertation. . . der Univ. zu Tübingen vorgelegt von Hugo WENDEL. Halle, imp. Karras, 1906. In-8, 124 pages.

Bon exercice scolaire, où l'auteur fait preuve de connaissances linguistiques sérieuses. Le principal défaut qu'on puisse lui reprocher, c'est de se représenter le provençal comme formant une sorte de bloc et de ne faire aucun effort pour localiser les manifestations diverses qu'offre le développement d'un même cas phonétique donné. Il faut le louer, en revanche, d'être généralement attentif à l'influence savante et de savoir assez bien démêler la couche populaire des formes postérieures qui sont venues lui faire concurrence et parfois même la submerger entièrement. — P. 27, il faut partir de *comperat et non de comparat pour rendre raison du prov. *compra*. — *Ibid.*, *tempre* est un adverbe qui ne représente pas l'acc. temporem, mais l'adv. latin tempere ou temperi. — P. 29, 30, etc., je ne crois pas qu'on puisse attribuer au lat. vulg. des formes comme *Rodarum, *ordirem pour expliquer le prov. *Rozer*, *ordre*, etc. : le changement d'*n* en *r* est un phénomène purement provençal. — P. 31, dire que *medre*, à côté de *meire*

« moissonner », est une forme savante me paraît erroné : il est plus vraisemblable de supposer que le *d* a été soustrait à la tendance physiologique qui le poussait vers la vocalisation par les formes de la conjugaison : *medem*, *medez*, *medon*, etc. — P. 51, *colse* est un mot féminin qui ne repose pas sur un type *culcĭnum, mais sur *culcĕrem. — P. 52, M. W. se méprend complètement sur le développement de cannabim en provençal : le type lat. vulg. est *canapem, et les formes prov. *canebe*, *canep* ne sont pas savantes, mais dialectales. — J'arrête là ces observations de détail ; il y en aurait bien d'autres à faire ; mais ce que j'ai dit suffit à donner la mesure de la préparation philologique de l'auteur.

A. Th.

Paul Duchon, **Grammaire et Dictionnaire du patois bourbonnais** (canton de Varennes). Moulins, impr. Crépin-Leblond, 1905. In-8, 120 pages.

Le Patois Bourbonnais. Simple essai étymologique, par J.-E. Choussy. Moulins, impr. Louis Lamapet [1908]. In-8, 132 pages.

Ces deux volumes se rattachent au projet conçu, vers 1875, par le regretté archiviste de l'Allier, Alphonse Chazaud (mort en 1880), de publier sous les auspices de la *Société d'émulation de l'Allier*, un glossaire général du patois du Bourbonnais. Les deux auteurs ont à peu près le même champ d'observation, à savoir le canton de Varennes, sur la rive droite de l'Allier, dans la partie sud-est du département, entre Saint-Pourçain et La Palisse [1]. La « grammaire » que M. D. a placée en tête de son dictionnaire est réduite à la plus simple expression, car elle n'a que cinq pages ; elle est précédée de quelques indications bibliographiques utiles, mais bien sommaires, relativement aux travaux qui ont paru jusqu'ici sur le patois d'autres parties du Bourbonnais. Le dictionnaire n'est pas aussi bien conçu qu'on pourrait le souhaiter. Si M. D. a sagement laissé de côté les préoccupations étymologiques, se contentant, en général, de rapprocher les mots qu'il cite de mots analogues usités soit dans

1. M. D. a ajouté à son volume une « carte pour servir à la délimitation des langues d'oc et d'oïl », où il identifie arbitrairement la limite linguistique avec celle du diocèse de Clermont tel qu'il était à l'origine. Cette limite atteint Moulins, c'est-à-dire qu'elle monte beaucoup au nord de Varennes. Malgré cela, M. D. déclare qu'il « n'est pas douteux que le parler de Varennes soit de langue d'oïl » et il le considère comme un « sous-dialecte » du berrichon. Au sud du canton de Varennes, dans les cantons de Cusset, Vichy et Le Mayet-de-Montagne, se parle un patois différent où « la langue d'oc et la langue d'oïl se trouvent franchement mélangées ». — A noter que l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont n'a pas de témoin pour ces quatre cantons.

d'autres régions du Bourbonnais, soit dans les provinces voisines, Berry, Auvergne et Forez[1], il a bien des articles inutiles (par exemple *affutiaux*, que donnent tous les dictionnaires français, *agriâbe* pour *agréable*, *aguieu* pour *adieu*, *asseurance* pour *assurance*, *baliviau* pour *baliveau*, etc., etc.), et, en revanche, quand il s'agit de mots spéciaux, ses définitions ne sont pas toujours suffisantes. C'est ainsi que *paillères*, s. f. pl., est défini par « certaines pièces d'un char ». Il est manifeste, d'ailleurs, qu'il y a des lacunes dans son information ; le patois de Varennes offre maint vocable intéressant qu'il n'a pas recueilli, et c'est ce dont témoigne l'œuvre de son concurrent qui, à ce point de vue tout au moins, l'emporte sensiblement sur la sienne[2].

M. Choussy est un polygraphe à qui l'on doit une *Histoire des Français* en deux volumes, parue en 1857, et divers écrits sur Jehanne d'Arc. Il a, en étymologie, des idées de l'autre monde : la trouvaille d'un cachet de potier grec lui est montée au cerveau et lui a persuadé que le patois du Bourbonnais était d'origine grecque, ce que lui a confirmé l'écrivain qui signe « Thomas Grimm » dans le *Petit Journal*. On peut sauter à pieds joints les pages 37-59, où se trouvent, par ordre alphabétique partant du patois, des élucubrations dont il est inutile de citer des échantillons. Mais le Dictionnaire proprement dit, qui occupe les pages 61-124, imprimées à deux colonnes, est relativement très riche. Aux mots recueillis directement dans le canton de Varennes, et qui sont distingués par un astérisque, M. D. a joint ceux qui figurent dans un recueil manuscrit conservé à la bibliothèque de Moulins et qui a pour auteur M. Conny : ce recueil concerne surtout le patois des environs de Moulins.

Je note au courant de la plume quelques mots intéressants à divers titres : *achopetit*, peu à peu (Duchon *à cheupetit*), qui se décompose en *à cho petit*, où *cho* représente le grec κατά (cf. P. Meyer dans *Romania*, II, 80 ; M. Ch. a manqué là une belle occasion de revendiquer l'origine grecque de son patois) ; *agour*, maintenant (Duchon ne le signale qu'à Moulins et à Ferrières), *andière*, défini vaguement par « ustensile de cuisine » (manque dans Duchon ; cf. l'art. ENDARRIERO « étrier de la crémaillère », dans Mistral) ; *âne vieux*, espèce de serpent (imprimer *anevieu* ; c'est l'*orvet* ; cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 17 et *Z. f. rom. Phil.*, XXIV, 400 ; manque dans Duchon) ; *à l'armorige*, à l'ombre et au nord (cf. l'art. ARMORIJO de mes *Nouv. Essais*) ; *ate*, timon (manque dans Duchon) ; *ate*, vent du sud (manque dans Duchon ; c'est *l'autan*) ; *aurisse*, vent violent (Duchon écrit *ôrisse* ; cf. l'art. AURISSO de Mistral) ; *auve* et

---

1. Les rapprochements ne sont pas toujours judicieux : *appretser*, approcher, de l'anc. franç. *apresser* (c'est le même mot que *approcher*) ; *borlio*, aveugle du franç. *berlue* (c'est le même mot que *borgne*) ; *cacrôt*, sinciput, de l'esp. *casco* ; *à chade*, à la débandade, du patois d'Escurolles *à lagau*, *à la cac*, à l'abri, du franç. *coi*, etc.

2. Certains mots sont signalés à propos d'autres et ont été oubliés à leur ordre alphabétique, par exemple : *acroupetonner* (sous *agrouler*) et *mouacard* (sous *beuillard*).

aubre, saindoux (cf. l'art. AUVE de Godefroy); *bafoi*, orfraie, ou plutôt effraie (manque dans Rolland, *Faune pop.*); *bé*, mets fait avec du lait jaune (c'est le primitif du franç. *béton*, colostrum; cf. l'art. BÉT de Godefroy); *beque*, guêpe (cf. *Romania*, XXXV, 139); *betou*, bouleau (cf. *Romania*, XXXVII, 117, n. 3); *bezin*, ivraie; *bicharle*, fauvette (manque dans Duchon; c'est la forme correspondante au prov. mod. *bouscarlo*, qui semble bien représenter un type étymologique *boscarula; cf. *Romania*, XXXIII, 214); *cafrenon*, réduit obscur (c'est évidemment *capharnaüm*); *cafignon*, chausson de laine (cf. les art. ESCAFIGNON de Mistral et de Godefroy); *chièbre de saint Martin*, bécassine (cf. Mistral, CABRO-MARTINO et Rolland, *Faune pop.*, II, 357); *cibre*, seau (cf. mes *Nouv. Essais*, 206); *cinquoreilles*, nèfle (manque dans Duchon et dans Rolland, *Flore pop.*, V, 133 et s.); *combuyer*, faire gonfler un objet en bois à l'aide d'un liquide (forme intéressante de *combuger*); *courandier*, coureur (manque dans Duchon); *courre*, foie (cf. l'art. COREE de Godefroy); *crecoule*, gourde (cf. Rolland, *Flore pop.*, VI, 14 et s.); etc., etc.

Je m'en tiens aux trois premières lettres de l'alphabet; ce que j'ai relevé suffit pour montrer que le recueil de M. Ch. comble une lacune dans notre information linguistique. Je n'insiste pas sur les défauts de composition : plus encore que dans le recueil de M. Duchon, on trouve dans celui de M. Ch. des articles oiseux et des définitions impropres ou incomplètes; ce qui est plus gênant encore, c'est que la correction typographique laisse beaucoup à désirer et risque parfois d'induire en erreur.

A. Th.

Trente Noëls poitevins du XVe au XVIIIe siècle, publiés par Henri LEMAITRE et Henri CLOUZOT; airs notés par Aymé KUNC. Niort et Paris, 1908. In-12, XXXVIII-180 pages.

MM. Lemaître et Clouzot ont pensé « que l'on pouvait traiter un noël patois, sinon avec la même rigueur de critique qu'un ancien texte français, du moins avec assez de discernement pour écarter les plus grosses bévues et rendre la pièce au moins intelligible » (p. XIII). La pensée est juste et l'exécution louable. Guidés par un tact délicat et une sûre critique, les éditeurs ont toujours préféré la leçon la plus plausible et parfois réussi à dégager sûrement le texte original de variantes également absurdes. Leur aimable et savante introduction esquisse l'histoire du genre du XVIe au XVIIIe siècle et nous fournit les renseignements les plus précis et parfois les plus nouveaux sur les quelques auteurs qu'il leur a été possible d'identifier, parlementaires, musiciens, organistes, animés d'une verve fort profane. Ils ont poussé le soin jusqu'à dresser un tableau des principales particularités phonétiques et morphologiques des textes. Ils n'ent ont tiré aucune conclusion sur la date et la provenance de ceux-ci, et ils ont bien fait : la langue des Noëls en effet n'est pas identique à elle-même, et l'on peut même se demander si l'on a partout affaire à du patois authentique : les bourgeois lettrés qui se divertissaient à

rimer ces pochades ont pu, non seulement puiser à des patois différents, mais altérer des formes pour le besoin de la rime ou par recherche du pittoresque. Qu'une exacte connaissance des parlers poitevins actuels n'ait pas suffi aux éditeurs pour élucider toutes les difficultés, cela se comprend de reste ; mais je crois qu'une familiarité plus étroite avec l'ancienne langue leur eût permis d'éviter quelques faux sens ou d'écarter quelques points d'interrogation. C'est ce que montreront, je crois, les quelques remarques qui suivent.

VII, 15, *ça vau*, « ici-bas » (*ça aval*) ; *vau* n'a rien à voir ici avec la particule affirmative. — IX, 39, il ne fallait pas remplacer par *pité* la forme locale *pidy* : cf. *pidé*, XIV, 104 et XXIX, 27. — 51, *diamore* traduit par « diable » est le résultat d'une distraction ; c'est de la « demeure » infernale qu'il s'agit. — XIII, 4, *viaz* signifie « vite » et non « veaux » : le mot n'est pas rare, mais les exemples de Godefroy ne dépassent pas le XIIIe siècle. — 35, *jos*, et 23, *honos* : ne sont-ce pas des fautes d'impression pour *jor* et *honor* ? — 59, *clorin*, « florin » ; autre exemple d'un fait signalé par les éditeurs eux-mêmes (p. 9, n. 2) à propos de *clajaux* pour *flajaux*. — XIV, 3, *s'arouler* devait être corrigé en *s'arouter*, « se rassembler ». — 23, *appraye*, non traduit, doit représenter un ancien **aspreie*, subst. verbal de *aspreier*, signifiant « âpreté, ardeur ». — XV, 38, un *sursumeau* de prunes doit être une sorte de tarte, c'est-à-dire de la pâte « sursemée » de prunes ; pour la formation, cf. le lorrain *clafoutis*. — XV, 47, *fusteau* est sans raport avec *fou*, *fouteau* : simplement : « en bois » ; cf. *fustaille* et *fustage*.— 62, *grandes* est traduit, je ne sais pourquoi, par « chansons populaires sans paroles ». Il n'est pas naturel que Joseph, plus préoccupé que réjoui par l'accomplissement du « mistère », fredonne des chansons : on sait que l'expression *estre en grandes*, moins fréquente que *estre en grant* a le même sens (voy. Tobler, *Vrai Aniel*, p. 21 ; autres ex. dans *Durmart*, 12096, et *Perceval*, 32155) : *marmonner de grandes*, c'est donc « ruminer ses soucis ». — XVI, 45, *point ne mignue(s)*, non « je ne diminue pas », mais « il ne mange pas ». — XX, 30, *estre*, non « aître » (au *Gloss.*), mais « êtres » (de la maison). — XXI, 12, un *gaudenot* est un grotesque, non un « jeune villageois ». — XXI, 194, la forme *eme* (de *esme*), aussi légitime que *erme*, ne devait pas être corrigée. — 207, *li brochiraut un calaud*, « lui brodèrent une calotte » (les deux mots manquent au *Glossaire*). — 305, le *panage* qui orne ledit *calaud* doit en être la garniture (pour *pennage*, dérivé de *penne*). — 314-6, il y a ici deux mots *esme* qui ne sont pas distingués : aux vv. 314, 315, le mot signifie « âme », au v. 316 « esprit » (= *esme*).

Comme on le voit par quelques-unes des remarques précédentes, le *Glossaire* n'est pas tout à fait complet ; on regrette surtout de n'y trouver que des interprétations toutes crues, sans justification et sans aucun renvoi aux glossaires poitevins et aux dictionnaires de l'ancienne langue.

A. JEANROY.

PÉRIODIQUES

Revue des langues romanes, t. LI (6e série, t. I). Janvier-février, 1908. — P. 5, L. Karl, *La Hongrie et les Hongrois dans les chansons de geste.* Travail confus et mal ordonné dont les éléments principaux ont été fournis par la *Table des noms propres compris dans les chansons de geste* de M. Langlois. Mais pourquoi se limiter aux chansons de geste ? Celles-ci, en général, n'offrent que des mentions banales, dont il y a peu de notions précises à tirer. D'autres compositions littéraires fournissent des témoignages plus précis, par exemple *Flamenca*, la *Vie de saint Honorat*, par Raimon Feraut, etc. (cf. *Romania*, XII, 541, note). Çà et là des erreurs et des idées bien contestables : *Hungaricus* donné (p. 9) comme origine de la forme *Hongrois* ; les moines considérés comme les auteurs de la plupart des chansons de geste (p. 35), etc. — P. 39, A. T. Baker, *Chanson française inédite.* Pièce à refrain publiée d'après un ms. de Pembroke (Cambridge), avec fac-similé partiel. L'éditeur dit que les formes et les rimes « démontrent amplement que notre chanson a été composée en Angleterre ». Mais quelles rimes ? Une seule paraît exclure l'idée que la chanson serait d'origine française ; c'est *fure* pour *fuer*, au v. 37. Seulement *fure* n'est pas dans le ms.; c'est une correction très contestable de l'éditeur. La forme *veïr*, attestée par la rime au v. 31, me donne à croire que cette chanson a été composée, comme tant d'autres, au nord de la France. — P. 44, G. Bertoni, *Le chant de saint Faron.* M. B. reprend, à son tour, l'étude des fameux vers *De Clotario est canere rege Francorum* (cf. *Romania*, XXIII, 440 ; XXX, 594), et, après une discussion qui, en certains points, aurait pu être plus serrée, il conclut que le chant de saint Faron ne permet pas de supposer une épopée mérovingienne française, sur la guerre de Clotaire contre les Saxons, et que les vers latins transmis par Hildegaire sont la traduction d'un chant germanique. Ces deux opinions ont déjà été soutenues. La première est fort probable, quant à la seconde, elle n'est ni démontrée, ni démontrable. — P. 60, J. Ronjat, *Restitution de quelques noms de lieux dans l'Oisans.* Indique les formes réelles de certains noms qui ont été déformés dans l'usage officiel — P. 64, A. Cuny, latin vulgaire *tudare, « *frapper, tuer* ». M. C. écarte tuditare pour des raisons valables et propose tudare, itératif de *tundere.* Cette proposition n'est pas acceptable : la forme provençale *tudar* exige tutare ; c'est l'étymologie proposée par Diez, et je ne vois pas ce qu'on pour-

rait objecter. Par une inadvertance difficilement explicable, M. C. prétend que Diez dérivait *tuer* de tuditare : bien au contraire, Diez ne mentionne cette explication que pour la rejeter[1]. — P. 67, Castets, *Les Quatre fils Aymon*, suite du texte.

Mars-mai, 1908. — P. 97, L. Foulet, *Les* Strengleikar *et le lai du « Lecheor »*. Ce travail, qui ne se distingue pas par la clarté et la simplicité de l'exposition, a pour objet non pas la comparaison du *Lecheor* (p. p. G. Paris, *Rom.*. VIII, 64) avec la version norroise qui, dans l'unique ms. qu'on en possède, est incomplète, mais seulement l'interprétation du titre que porte le conte dans cette version. — P. 111, L. Lambert, *Chants de travail, métiers, cris des rues*. — P. 142, Castets, *Les quatre fils Aymon* (suite). — P. 217, Bourciez, *Le verbe français « tuer »*. Voir ci-dessous, note 1. — P. 220, *Revue des Revues*. — P. 221, Comptes rendus ; dans le nombre un éloge bien inconsidéré de l'édition de l'Évangile de l'enfance en provençal, p. p. M. Huber. L'auteur de ce compte rendu n'y a pas regardé de près ; cf. *Rom.*, XXXVII, 315.

Juin-août, 1907. — P. 241, Jeanroy, *Un manuscrit fragmentaire de Renaut de Montauban ; essai de classification de six mss. du poème*. Ce ms. fragmentaire consiste en un feuillet isolé trouvé dans un lot de papiers de famille. L'essai de classification est, naturellement, très provisoire ; les six mss. mentionnés ne sont pas les seuls, à beaucoup près, que l'on connaisse. — P. 263, P. Barbier fils, *Mélanges d'étymologie romane*. 1, esp. *amelgar*[2] ; 2, esp. *comadreja* ; 3, it. *cozzare*, fr. *cosser*[3] ; 4, dérivés du latin ferula ; 6, fr. *javart* ; 7, lat. *lapathum*, *lappa* ; 8, fr. *mortine* ; 9, esp. *sobon*. — P. 278, Calmette et Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan* (suite). — P. 289, Castets, *Les quatre fils Aymon* (suite). — P. 372, Revue des Revues. — P. 373, Comptes rendus.

---

1. Dans le fascicule suivant (p. 217), M. Bourciez répète d'après M. Cuny que tuditare a été proposé par Diez, rejette l'étymologie tutare (lat. class. *tutari*), dont il ne sait pas l'auteur, qui est précisément Diez, et, adoptant le *tudare de M. Cuny, il explique la formation de ce tudare par le surnom de *tudites* et de *tudis* donné à Charles Martel. Cela n'est pas soutenable.

2. [L'auteur tire ce verbe, qui signifie « labourer par planches », d'un type lat. *admēticare, formé sur mēta, ce qui est très satisfaisant au point de vue phonétique, mais médiocrement en rapport avec le sens. Il est singulier qu'il ne mentionne pas le terme rural *melga* « crête du sillon », substantif d'où il est plus naturel de dériver *amelgar*, et qui se prête mieux à un rapprochement sémantique avec le lat. mēta, dont il peut représenter un dérivé du type *mētica : cf. lat. nates, d'où *natica > *nalga*, exemple que l'auteur cite lui-même. — A. Th.].

3. [L'auteur a raison de contester l'affirmation du *Dict. gén.* d'après laquelle le mot français serait emprunté à l'italien ; mais l'idée de faire appel au grec κόττα, etc., pour expliquer *cozzare*, *cosser*, *cotir*, etc., ne me paraît pas heureuse. Il ne fallait pas parler du fr.-prov. *cotson* « nuque » sans prendre la peine de voir le mémoire de M. Zauner sur les noms romans des parties du corps. — A. Th.].

Septembre-octobre, 1908. — P. 385, P. Barbier fils, *Noms de poissons. Notes étymologiques et lexicographiques*[1]. Du mot *flondre*, que M. Barbier considère comme spécialement normand, je signalerai un exemple plus ancien que tous ceux qui ont été cités, dans *Guill. le Maréchal*, v. 17344. Il y en a un autre exemple, sensiblement moins ancien, dans le traité de cuisine (1306), p. p. Douët d'Arcq, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, XXI, 223 ; cf. la réimpression donnée par Pichon et Vicaire, *Viandier de Taillevent*, p. 127. — P. 407, Castets, *Les quatre fils Aymon* suite). — P. 448, L. Lambert, *Chants de travail, métiers, cris des rues* (suite). — P. 479, Bertoni, *Mainte communalement*. Selon M. B., il faudrait lire *maint* (sujet plur.) *e communalment*.

P. M.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXII (1908), 1. — P. 1, M. G. Bartoli, *Note dalmatiche*. Nous avons signalé déjà les deux volumes de M. Bartoli sur le *Dalmate*, et nous regrettons de n'avoir pu encore leur consacrer la notice détaillée qu'ils méritent. Cet ouvrage a été l'objet d'une critique assez vive publiée par M. Cl. Merlo dans la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*, XXXV, pp. 472-484. Cette critique ne vise pas le recueil de matériaux si diligemment formé par M. Bartoli ; elle porte seulement sur la façon dont M. B. a utilisé ces matériaux dans son essai de reconstruction de la grammaire et du lexique dalmates et dans ses tentatives pour fixer la place du dalmate dans l'ensemble des parlers romans : M. B. aurait péché par incertitude, insuffisance de précision, interprétations discutables; son erreur capitale serait d'avoit négligé les rapports du végliote et du ladin pour ne considérer que le groupement apennino-balkanique (roumain, dalmate, albano-roman, italien central et méridional). M. B. reprend les divers points de cette critique ; nous ne pouvons rapporter ici les détails de la discussion, mais le principe de la réponse vaut d'être retenu : plus que

---

1. [Il y a dans cet article beaucoup de choses intéressantes, quelques-unes définitives, comme la mise à l'index de diverses coquilles lexicographiques, mais plus d'un rapprochement en l'air. Ainsi, c'est trop de désinvolture que d'assimiler le nom de *juscle*, porté par une variété de mène, au subst. prov. *jousclo* « courroie qui fixe le joug au front du bœuf de travail », et de dire : « Sans doute que le corps étroit et allongé de la juscle lui aura valu son nom. » Un dessin fidèle de l'un et de l'autre objet aurait certainement engagé l'auteur au silence : une mène n'est pas une anguille. M. B. remonte plus d'une fois, pour les noms de poissons que donne Cotgrave, à Rondelet et à Belon, d'où Cotgrave, directement ou indirectement, tire toute sa science ; mais il laisse au lecteur le regret de constater qu'il ne la fait pas toujours. Il est fâcheux que M. B. n'ait pas eu à sa portée le *Tresor* de Mistral : il y aurait trouvé l'idée que *brigno* est identique à *brilho*, et l'art. BOUIROUN lui aurait montré le mal fondé de son étymologie de *buiron*. Au lieu de : *rouillon*, il faut lire : *rovillon* dans la traduction de Platina que M. B. cite plus d'une fois sans en connaître la véritable portée : le mot français ne vient pas directement du lat. rubellio, mais est emprunté à l'italien *roviglione*. — A. Th.].

pour tout autre parler roman, il faut, pour les vestiges du dalmate recueillis dans des conditions si défavorables, renoncer à considérer les formes isolément où à les comparer seulement à la série phonétique locale à laquelle elles appartiennent ; la date à laquelle elles ont été recueillies, leur présence sur divers points du domaine dalmate et balkanique sont des indices dont il faut tenir compte avant de conclure au caractère autochtone des formes en question ; en particulier, pour les traits qui rapprocheraient davantage le dalmate du ladin, il convient de se donner garde que le plus souvent ils ne dépassent point Veglia ou même la langue incertaine et mélangée du médiocre témoin que fut Anton Udina, le dernier véglioto. — P. 17. A. Horning, *Zur Wortkunde der vogesischen Mundarten*. 1. *Bratte, brotte*. Le mot désigne la ciboule ou la civette et se rattache au bas-lat. brittola. — 2. *Cerceneux*, « éclaircie dans un bois, défrichement », rattaché à circinus, comme *cergniemein* de la Suisse rom. — 3. *Mal(e)*, « porc », ne doit pas être rattaché à maialis (cf. *Rom.*, XXXVI, 132), mais à masculus. — 4. *Ovraige*, « arroche », postule, comme l'a. fr. *arrace* un type *atrapice (cf. gr. ἀτράφαξυς) ; *arroche* pourrait représenter atrapica ; pour le wall. *aripe*, cf. adripias < adripicas du *Capitulare de Villis* ; *ovraige* représente avraticum, c'est-à-dire atrapicum avec métathèse d'articulation. — 5. *Sǫtrę*, « lutin ». L'*o* fermé des formes vosgiennes empêche d'admettre le rapprochement proposé par M. Sainéan (cf. *Rom.*, XXXV, 621) avec le franç. *sauter*. — 6. *Tremfą*, « épouvantail », anciennement aussi « personnage masqué », représenterait triumphale, et, pour le sens, correspondrait à triumphare *-tromper*, dont le rapport se trouverait du même coup confirmé ; mais l'opposition entre l'*f* de *tremfą* et le *p* de *tromper* oblige à supposer deux introductions successives de triump(h)are dans le langage commun au sens de « tromper » et l'on ne voit pas clairement pourquoi l'introduction de la forme en *f* serait d'époque latine ; le sens de « masque » (plus précisément de « masque de Noël ») ne nous rapprocherait-il pas plutôt du sens de « fête, réjouissance » qu'a eu *triomphe* au moins en moyen français ? — P. 23, A. Horning, *Wortgeschichtliches*. 1. A. fr. *souspeçon*, plutôt de suspectione que de suspicione, à cause du prov. *sospeizo* et parce que suspect- paraît avoir été le type vulgaire. — 2. Fr. *suie*. M. H. défend contre M. Salvioni (*Archivio glottologico*, XVI, 369), le type sucida pour l'explication des formes à finale sourde, *sats*, etc. — 3. *Tanaisie*. M. H. distingue entre les formes savantes, a. fr. *tanase*, tosc. cat. *atanasia*, qui remontent à ἀθανασία et les formes populaires, afr. *tanezie*, *tanoisie*, pr. *tanasido*, — a. pr. *tenasel*, — pr. *tanèio*, suisse *tania*, it. sep. *tnea*, qui remontent au bas-lat. tanaceta, tanacetum, *taneta ; tanacetum, etc., pourrait être un *tenacetum dérivé de tenax (dénomination qui convenait assez bien à la tanaisie) et qui se serait substitué au mot simple.— P. 31. G. Baist, *Zur romanischen Wortgeschichte*. 1. *Bahia*. L'on a pensé que ce mot pouvait être ibéro-roman ; mais M. B. fait remarquer qu'il n'est pas anciennement

attesté dans la péninsule ibérique et que, dans la toponymie hispano-portugaise, il ne sert à désigner que les baies de la côte sud entre Setubal et Malaga, c'est-à-dire sur des points dont la romanisation est relativement récente. Au contraire le fr. *baie* paraît succéder immédiatement à l'a. fr. *baée*, « ouverture », au sens de « baie de mer » ; *bahia* pourrait donc être l'a. fr. *baée* passé des marins du nord de la France à la côte asturo-portugaise, et de là à l'Espagne. M. B. néglige, pour arriver à cette solution provisoire, le baia(s) d'Isidore de Séville, avec raison, me semble-t-il. — 2. *Cala* a été pris par l'espagnol, comme par le prov. et le catalan, à l'arabe *kallá*, mais sans doute par l'intermédiaire du catalan, ce qui explique l'*l* simple ; le fr. *cale*, it. *scalo* est tout autre chose et se rattache au verbe *caler*. — 3. *Courrier*. Il est difficile d'admettre le rattachement de *courrier* au verbe *courre*, le procédé de dérivation serait anormal ; si l'on explique la forme française par l'italien *corriere*, on ne fait que transporter la difficulté à l'italien et d'ailleurs la forme italienne paraît bien d'origine française ; M. B. écarte d'autres explication par le fr. du sud-est *correr* (de la famille de *corroi*), ou l'a. fr. *corlieu* et conclut à admettre un croisement français assez ancien de *coursier* et du nominatif *correre* (*correor*) ; quelques remarques sur esp. *correo*, ptg. *correio*, a. fr. *corlieu*.— 4. *Danser*. M. B. n'admet pas le rapprochement de l'anc. h. all. *dansôn*, mais n'aboutit pas à proposer une explication précise. — 5. *Gaglioffo*. Exemple de Juan Ruiz qui met en rapport *gallofas* avec l'idée de pélerinage, ce qui achemine vers les significations ultérieures de « vagabond, filou » ; mais la valeur même du mot reste douteuse.— 6. *Groppa*. Le germ. **kruppa* a pénétré en roman par des voies diverses : par le français, et de là à l'italien et à la péninsule ibérique, au sens de « croupe », *croupe*, *groppa*, *grupa*, par l'italien au sens de « nœud, paquet, groupe », *gruppo* et *groppo*, au prov. *group* (et de là au fr. *group*), au fr. *groupe*, à l'esp. *gurupo*. — 7. *Haise*. M. B. repousse l'étymologie proposée par M. Horning (cf. *Rom.*, XXXI, 132), il tient le mot pour germanique sans pouvoir proposer un type étymologique précis. — 8. *Harnais*, plus anciennement *herneis*, proprement « équipage militaire », du nord. *herr* « armée » + *nest* « viaticum ». — 9. *Nargue* und *narquois*. L'explication de M. Tobler pour *nargue* (*n'argue*, subj. de *ardre* ; cf. G. Paris, *Rom.*, XXXII, 129-131) ne parait pas à M. B. satisfaisante, pas plus que le naricare de Diez, et, se fondant sur l'existence d'une forme *nergue* (dont l'alternance avec *nargue* n'a rien de surprenant), il propose comme étymologie le germ. *nergeln* ; mais *narquois* (et *narquin*) est tout autre chose, M. B. on rapproche l'argot anglais *to nark* (pour une explication des formes françaises cf. Sainéan, *Argot ancien*, 183). — 10. *Polilla*. L'auteur revient sur l'étymologie qu'il avait proposée pour ce nom espagnol de la teigne, pullulare (qu'il faut lire à la place de pullus dans *Rom.*, XI, 442 *ad f.*) : le mot avait anciennement un *au*, mais l'on ne saurait dire s'il faut pour cela le rattacher à papilio. — 11. « *Schioppo* » *und anderes*. Note étendue où M. B. s'attache surtout à présenter des critiques sur les *Notes*

d'étymologie romane publiées par M. Sainéan dans la *Zeitschrift*, XXX, 307 sqq. (cf. *Rom.*, XXXV, 621-2). — 12. *Tino*. L'esp. ptg. ont emprunté ce mot à l'arabe *ṭīn* « forme humaine », *ṭīna* « nature, tempérament » ; on est passé du sens d'« air naturel » à celui d' « assurance ». — 13. *Vervactum*. L'hypothèse de H. Petersson (*Zeitschrift*, XXX, 470), qui rattache *guéret* au nord. *vreit*, n'est pas admissible pour des raisons de phonétique, de sens et de même de vraisemblance : il faut revenir à vervactum ; la modification de l'initiale, en l'absence d'un mot germanique de même sens qui aurait pu se croiser avec le type latin, s'expliquerait bien par une prononciation germanique du mot latin. — 14. *Watte*. On sait les difficultés que présente l'histoire de *ouate* et des mots européens apparentés que l'on essaye sans succès d'expliquer les uns par les autres. M. B. propose une explication qui a l'avantage de nous faire sortir de ce cercle vicieux et de se fonder sur l'histoire de la matière appelée *ouate* : c'est proprement l'aigrette soyeuse des fruits de l'*asclépiade de Syrie*, et *houatte* ou *ouate* est donné au XVIIIe siécle comme la dénomination égyptienne de cette aigrette. Cela expliquerait tout, la ouate ayant été importée d'Égypte ; malheureusement les lexiques arabes ne donnent rien de correspondant et il manque un anneau à la chaîne qui paraît devoir rattacher *ouate* à l'arabe d'Egypte. Je note que, dans une addition à l'art. *ouate* du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, Le Duchat conclut déjà à l'origine orientale du mot, mais en songeant vaguement à l'Inde ou à la Perse et sans se fonder sur les raisons historiques précises que M. Baist a mises en lumière. — P. 51. E. Herzog, *Ein Fragment des Poème Moral*. Le curieux *poème moral* jadis découvert par M. P. Meyer comprenait trois parties, comme nous l'apprend le sommaire de ce poème (ms. de la Bodléienne, Canonici misc. 74), mais nous ne connaissions jusqu'ici que la première partie et 18 chapitres sur 21 de la seconde ; la bibliothèque de l'Université de Cracovie possède deux doubles feuillets de parchemin qui contiennent un peu plus de 700 vers appartenant à la troisième partie du poème (ch. IV-XIX). Le ms. est de la fin du XIIIe siècle ; M. H. publie intégralement avec quelques corrections et remarques ce fragment qui constitue un complément important à l'édition des premières parties du poème donnée en 1886 par M. Cloetta. Entre autres traits intéressants, l'on peut signaler que l'auteur inconnu du poème reprend dans ce fragment les attaques contre les jongleurs qui paraissaient déjà dans la première partie de son œuvre et nous renseigne indirectement sur leur répertoire ; il signale en particulier les récits sur Carlon et Ogier, Aiol, le combat de Roland et de Fernagu. — P. 73. H. Suchier, *Ein Kreuzlied von 1245*. M. W. Meyer (aus Speyer) a publié dans les *Nachrichten der k. Gesellschaft des Wiss., Ph.-hist. Kl.*, 1907, p. 246-257, avec l'aide de M. Stimming, une chanson en 7 couplets de 10 vers qui célèbre la prise de croix de Louis IX (fin de 1244) ; cette chanson provient d'un ms. anglo-normand (Univ. de Cambridge, Dd. XI, 78), mais elle est d'origine continentale, francienne selon M. Stimming qui a ajouté à l'article de M. W. Meyer une reconstitution francienne de la chanson

avec quelques propositions de corrections et des remarques sur la forme. M. Suchier note que le mélange de quelques formes picardes aux formes françaises nous renvoie à une région limitrophe, nord de Seine-et-Oise ou Oise, et p. ex. à Pontoise, où se trouvait précisément Louis IX au moment où il se croisa; il présente à son tour une reconstitution qui diffère sur plusieurs points de celle de M. Stimming et améliore sensiblement le texte ou l'interprète plus sûrement : la correction au v. 5 ne paraît pas toutefois définitive, au v. 8, M. S. note après coup une correction de M. Ebeling qu'il préfère avec raison à la sienne propre, au v. 20 il n'est sans doute pas indispensable de lire *qu'onc* au lieu du groupe *ke .I.* qu'on est bien forcé de transcrire par *qu'il* au v. 25.

Mélanges. — P. 77. H. Schuchardt, 1. *Lat. rom.* Confluentes, Interamnes = *hisp.-kelt.* Complutum = *iber. bask.* Urbi-; Biscarr-. Le point de départ de cette note est l'article *Confluentes* inséré par M. W. Meyer-Lübke dans les *Mélanges Chabaneau* (cf. *Rom.*, XXXVII, 453) et où l'auteur notait la fréquence plus grande des représentants de confluentes dans la toponymie gallo-romane ou italienne, leur rareté dans la péninsule ibérique, et indiquait les possibilités d'explications géographiques ou ethnographiques de ce fait. M. Sch. note que de l'absence du nom typique l'on ne doit pas conclure à l'inexistence d'établissements à la jonction de cours d'eau, et, d'autre part, que l'on a pu désigner le point de rencontre de deux rivières ou l'établissement qui s'y trouvait par d'autres expressions encore que confluentes, interamnes ou condate, par ex. insula ou furca. Pour l'Espagne en particulier, qui n'ignore pas complètement les dénominations étudiées par M. Meyer-Lübke, il faut encore tenir compte sans doute de désignations celtiques, comme Complutum, ou basques. — 2. Marsuppium, rapax, *thynnina, *rom.* « *Meerschwein* ». Suite de la discussion sur le marisopa de Polemius Silvius, cf. *Rom.*, XXXV, 183; *Zeitschrift*, XXX, 723; *Rom.*, XXXV, 605, et XXXVI, 463. M. Sch. rejette l'explication de Victor Henry (*mari* + germ. *saupa*, mod. *saufen*, « aspirer »), car la dénomination d'« aspirateur marin » supposerait l'existence d'un « aspirateur (terrestre) » (cf. Schwein-Meerschwein) qui nous manque. Remarques sur d'autres dénominations du marsouin. — 3. *Port. alabão*; *südfranz. alęvo.* Le mot port. est rattaché à allevamen et non plus à alapa (cf. *Rom.*, XXXVII, 476); *alęvo*, qui appartient à la famille de *aube*, avec le sens de « courbet de bât » est remarquable par son *ę*.

Comptes rendus. — P. 88. Leite de Vasconcellos, *O Livro de Esopo*; *Fabulario Português medieval* (G. C. Keidel). — P. 95. *The Farce of Master Pierre Patelin*, trad. R. Holbrook; *Maistre Pierre Pathelin* (éd. de G. Le Roy, 1485), fac-simile par É. Picot (F. Ed. Schneegans). — P. 97. K. Lewent, *Das altprovenzalische Kreuzlied* (H. Springer). — P. 99. *Documentos para la biografia de Don Pedro Calderon de la Barca*, recogidos... por... Don Cristóbal Pérez Pastor (W. v. Wurzbach). — P. 110. Brockstedt, *Floovent-Stu-*

dien (A. Stimming). — P. 115. E. Tappolet, *Zur Agglutination in den romanischen Mundarten* (D. Behrens). — P. 118. O. J. Tallgren, *La Graphie des Consonantes de Pero Guillén de Segovia* (B. Schädel). — P. 120. *Studj romanzi*, III (1904), (P. Savj-Lopez). — P. 122. *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XLIX, 2-3 ; L., 1-2 (B. Wiese).

XXXII, 2. — P. 129. H. R. Lang, *Zum Cancioneiro da Ajuda*. Première partie d'une étude à suivre. — P. 161. L. Foulet, *Marie de France et la légende de Tristan*. Début d'une étude où M. F. nous donne un nouveau chapitre de ses minutieuses et pénétrantes recherches sur les *lais*, l'invention et la propagation de ce genre littéraire. C'est du *lai de Guiron*, dont nous parle le *Tristan* de Thomas, que part ici M. F. pour nous montrer que les textes antérieurs à Thomas (Wace, *Richeut*, *Troie*) ne paraissent entendre par *lais* que des compositions musicales (où du moins les paroles ne peuvent être l'essentiel) ; chez Thomas au contraire (dans les fragments conservés ou dans ce que les dérivés nous permettent le plus sûrement de reconstituer), comme chez Marie de France, le *lai* tient une grande place et est mis en rapport étroit avec une *aventure*. L'inventeur de cette conception nouvelle est Marie. M. F. s'est efforcé de l'établir dans une étude précédente (cf. *Rom.*, XXXIV, 479, et XXXV, 137) ; il faut donc que Thomas ait imité Marie et cela est possible en effet si l'on admet pour les *Lais* de Marie la date de 1165, comme M. F. se croit fondé à le faire pour des raisons en partie nouvelles. — P. 284. F. Rechnitz, *Der Refrain in der unter dem Namen « La chancun de Willame » veröffentlichten Handschrift*. Tentative ingénieuse, mais peu sûre, à l'effet d'expliquer une des particularités les plus curieuses de ce poème qui soulève tant de problèmes difficiles.

Mélanges. — P. 231. G. Baist, *Zu Robert de Boron*. Sur les rapports de la légende du Saint Graal avec le roman de Glastonbury. — P. 231. H. Schuchardt, 1. *Transitive Verben aus intransitiv-reflexiven* (alapari) ; afflare. La nature des réfléchis les rend propres à servir d'intermédiaires entre l'emploi transitif et l'emploi intransitif d'un même verbe, quel que soit l'emploi primitif : exemples romans divers. Le réfléchi à valeur passive, comme le passif, peut être l'intermédiaire entre la signification propre d'un verbe, et une signification non pas contraire, mais inverse (donner-recevoir) ; par exemple, entre afflare latin (avec non de chose pour régime) et *afflare* roman = « trouver », l'intermédiaire pourrait être afflari-afflare se (cf. *Zeitschrift*, XXXI, 720 ; *Rom.*, XXXVII, 476). Mais M. Sch. conçoit aujourd'hui le rapport entre les sens latin et roman de afflare d'une façon toute nouvelle et d'ailleurs fort intéressante : afflare a pris le sens de « trouver » dans une langue technique (de là le silence de la tradition littéraire, malgré l'extension territoriale du sens roman), dans le langage de la chasse, et s'est appliqué au chien de chasse percevant les odeurs qu'exhale (afflare) le gibier ; M. Sch. devait facilement trouver des exemples de verbes ayant alternativement la valeur d'« exhaler une odeur » et celle de « percevoir cette odeur » [illegible]

le fr., *flairer* ou, avec une histoire inverse, *sentir* ; si nous négligeons la chronologie des sens de ce dernier verbe pour n'en étudier que la diversité actuelle, il me paraît bien fait pour illustrer la pensée de M. Sch. : *le lièvre sent*, [*le chien sent* (= *cherche* à percevoir l'odeur),] *le chien sent le lièvre* (= il a *rencontré* la trace, ou même il a *trouvé* la bête, sentant, sans la voir, non plus seulement où elle a passé, mais bien où elle est). — 2. Scolopendra ; *aus Oudins und Duez' Wörterbüchern ; franz. « nadelle »*. Suppléments à un article antérieur de M. Sch. sur *cloporte* (cf. *Rom.*, XXXVII, 620) et à divers autres articles, en particulier aux notes sur le *Laterculus* de Polemius Silvius ; une partie de ces suppléments provient des dictionnaires franco-italiens d'Ant. Oudin et de N. Duez ; pour le fr. *nadelle* (cf. *Rom.*, XXXV, 182) M. Sch. pense à une explication par une abréviation de **nonadello* < *nonatus pour neonatus (forme d'origine méridionale facilement mêlée au type nonnatus, cf. prov. *noun-nat* et *nounat*), une pareille désignation appliquée d'abord au menu fretin, à la *blanchaille*, pouvait, par la suite, désigner divers poissons de petite taille.

Comptes rendus. — P. 246. E. Walberg, *Saggio sulla fonetica del parlare di Celerina-Cresta* (Th. Gartner). — P. 249. *Der engadinische Psalter des Chiampel* (Th. Gartner). — P. 250. A. Dauzat, *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne* (D. Behrens). — P. 251. *Studi medievali*, I, 4, (Paolo Savj-Lopez). — P. 253. *Le Moyen Age*, 1906 (F.-Ed. Schneegans). — P. 256. Addition de M. Foerster à son article sur *estraier* (cf. *Romania*, XXXVII, 477).

M. Roques.

Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), année 1906. — P. 33-42, E. Poupé, *Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence, du XVIe au XVIIIe siècle*. M. Poupé, poursuivant ses recherches dans les archives communales du Var, afin d'y trouver les mentions de représentations dramatiques[1], donne le relevé de délibérations municipales ou d'articles de comptes trésoraires concernant vingt-six représentations comprises entre les années 1548 et 1789. Il y a des mystères (*Passion*, *Résurrection*, certaines vies de saints), des moralités et des tragédies. Quelques-unes de ces pièces devaient être en provençal, mais la plupart, en raison de la date relativement récente des représentations, devaient être en français. — P. 349-61, *Le testament d'un bourgeois de Lyon (1361)*, texte lyonnais fort intéressant, communiqué par M. G. Guigue, archiviste du Rhône, et précédé d'un rapport de M. P. Meyer. — P. 447-451, A. Ledieu, *Les gages de bataille à Abbeville au XIIIe siècle*. Recueil de documents extraits du *Livre rouge* d'Abbeville. A l'intérêt du sujet se joint celui de la langue.

Année 1907[2]. — P. 380-405, *Procédure contre une sorcière de Boucoiran*

1. Cf. *Romania*, XXX, 450 ; XXXIII, 625, 626.
2. Les deux fascicules de cette année ont paru en 1908.

(*1491*), communication de M. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, d'après un registre de notaire. L'interrogatoire de cette femme contient, comme presque toutes les enquêtes de ce genre, des aveux invraisemblables qui, probablement, la firent condamner au bûcher ; mais la fin de la procédure manque. Ce texte est naturellement en latin, mais certaines parties des réponses de la femme sont en provençal. *Mirolegum* (p. 393), que M. Bondurand traduit par « Mirolege », doit probablement se lire *murilegum*, un chat. P. 394, *de quatre pantas*. lire *pautas* (à quatre pattes). A noter un mot rare : *amaluc* (p. 403), « hanche » (cf. Sauvages et Mistral, AMALU). — P. 411-7, *Rapport de M. P. Meyer sur un fragment d'un office de saint Honorat de Lérins communiqué par M. Lieutaud*. M. Lieutaud avait communiqué au Comité des travaux historiques la copie d'un feuillet détaché, ayant servi de couverture à un vieux registre, et contenant un fragment d'un office de saint Honorat (fin de la septième leçon et commencemment de la huitième). J'ai fait imprimer ce fragment d'après la copie de M. Lieutaud ; j'ai montré que l'office en question avait été composé d'extraits de la vie latine que j'ai découverte dans un ms. de Trinity College, Dublin, en 1879 (*Romania*, VIII, 481 et suiv.). J'ai joint au texte de l'office les parties correspondantes de cette vie, non d'après le ms. de Dublin, que je n'avais pas à ma portée, mais d'après celui d'Oxford (signalé jadis par M. Stengel) et d'après celui que la Bibliothèque nationale a acquis en 1894 (Nouv. acq. lat. 575). — P. 422-39, *Textes romans tirés d'un incunable périgourdin*. Communication de M. G. Hermann, précédée d'un rapport de M. P. Meyer Cet incunable paraît avoir été imprimé à Périgueux en 1490. C'est un manuel à l'usage des curés. Il contient un nombre considérable de prières, d'exhortations, etc., dans l'idiome local. Quoique peu correct, il offre un certain intérêt pour l'étude de langue (par ex. *c* initial ou seconde consonne d'un groupe suivi d'*a* devient *ch*). L'auteur de la communication étant décédé avant l'impression de son envoi, j'ai dû surveiller la publication. A cet effet, j'ai collationné le texte sur l'imprimé original, qui m'a été communiqué à Paris ; j'ai ajouté quelques morceaux en langue vulgaire que M. Hermann avait omis, et, de plus, un fort curieux office en latin, ayant pour objet la séparation des lépreux; enfin j'ai joint à la publication les notes nécessaires à l'interprétation ou à la correction du texte. Pour ne pas refaire entièrement le travail de M. Hermann, j'ai cru devoir conserver, comme il l'avait fait, la ponctuation de l'original, qui est très irrégulière et très incorrecte. Çà et là on trouvera dans ce texte des mots intéressants au point de vue lexicographique.

P. M.

CHRONIQUE

M. Georges STEFFENS, privatdocent à l'Université de Bonn, et bien connu par ses travaux sur la poésie lyrique française, est décédé le 13 novembre dernier à l'âge de 43 ans. Nous avons rendu compte de ses éditions de Richard de Semilli (*Romania*, XXXI, 440) et de Perrin d'Angicourt (XXXV, 125). Plus anciennement, en 1892, il avait donné, dans l'*Archiv für d. Stud d. neueren Spr. u. Lit.*, une reproduction littérale du chansonnier français de Sienne, dont M. Louis Passy, dans un mémoire publié il y a un demi-siècle, avait révélé l'importance. Rappelons que, en 1903, il vint à Paris représenter l'Université de Bonn aux obsèques de G. Paris et y prononça un discours.

— M. le prof. Ed. WÖLFFLIN, de l'Université de Munich, le fondateur et le directeur de l'*Archiv für lateinische Lexicographie*, qui contient tant d'articles intéressants pour nos études, est décédé en novembre dernier. Nous avons rendu compte de son livre, *Lateinische and romanische Comparation* dans la *Romania*, VIII, 615.

— M. W. Foerster, ayant pris sa retraite, a été remplacé, à l'Université de Bonn, par M. H. Schneegans, de l'Université de Wurtzbourg.

— M. P. A. Geijer, ayant pris sa retraite, a éte remplacé à l'Université d'Upsal par M. Erik Staaff.

— Nous avons reçu le premier fascicule d'une nouvelle revue italienne, intitulée *Studi di Filologia moderna*, qui paraît à Catane (Sicile), sous la direction de M. Guido Manacorda [1], et qui contient des articles originaux et des comptes rendus entre lesquels il s'en trouve qui intéressent nos études. La *Romania* ne s'engage nullement à rendre compte régulièrement de ce nouveau périodique qui s'aventure sur un terrain déjà bien encombré. On se bornera présentement à signaler deux articles relatifs à des œuvres du moyen âge français. L'un (pp. 78-82), par M. Bertoni, relève, dans une ancienne traduction en prose de l'*Art d'aimer*, d'Ovide, dont il y a un manuscrit à Modène,

1. Direction et administration : Catane, via Caronda 270 ; Paris, Welter. Le premier fascicule est numéroté 1-2 (janvier-juin 1908). Il se compose de 166 pages. Prix pour l'étranger, 20 fr. — La disposition typographique laisse à désirer. Il y a, sur la couverture, un sommaire, mais les renvois aux pages manquent. Et il n'y a pas de titres courants.

certaines particularités relatives au costume des femmes. Chemin faisant M. Bertoni transcrit quelques-uns des « refrains » que le traducteur anonyme a répandus à profusion dans sa traduction [1]. L'autre, par M. H. Hauvette, étudie le rôle de Boccace dans le *Mystère de la Vengeance* (imprimé pour Vérard, puis pour Jean Petit). Il montre que l'auteur de ce mystère ignorait tout de la personnalité de Boccace, le prenant vraisemblablement pour un personnage de l'antiquité, et s'était inspiré d'un chapitre du *De Casibus illustrium virorum* (l. VII, ch. III) qu'il avait utilisé d'après la traduction de Laurent de Premierfait.

— Saint François d'Assise est à la mode. Il n'est si mince écrit du moyen âge le concernant qui ne trouve éditeur, fût-il de seconde ou de troisième main. Le nº 108 de la *Revue des Études franciscaines* (9e année, t. XVIII) contient (pp. 507-529) une vie en français de ce saint tirée du *Légendier français classé dans l'ordre de l'année liturgique* auquel j'ai consacré une notice étendue dans le t. XXXVI des *Notices et extraits des manuscrits* (art. 150 de mon mémoire). C'est, comme je l'ai dit, un abrégé de la *Vita prima* publiée par les Bollandistes. L'édition de ce texte médiocrement important n'est pas exempte de fautes. L'emploi des accents, de l'apostrophe et des capitales est irrégulier. — P. M.

— M. Salverda De Grave vient de publier une notice étendue sur le regretté H. G. Van Hamel, suivie d'une bibliographie très complète : *Levensbericht van A. G. van Hamel, door* J. J. Salverda De Grave. Leiden, Brill, 1908; in-8º, 66 pages (Société Littéraire de Leide, 1907-8).

— Le t. III de la *Grammaire historique de la langue française* de M. Nyrop, dont la prochaine publication avait été annoncée ci-dessus, XXXVII, 333, vient de paraître. Il est consacré à la formation des mots.

— La Société des anciens textes français a publié en décembre l'édition des deux poèmes de la *Folie Tristan* annoncée ci-dessus, XXXVII, 333. Ce volume complète l'exercice de 1907. Elle fera paraître en mars 1909 les trois volumes assignés à l'exercice de 1908, à savoir le tome troisième et dernier des *Œuvres de Guillaume Alexis*, le t. IV du *Roman de Troie* (fin du texte), et le t. I des *Œuvres de Guillaume de Machaut* éditées par M. Hœppfner.

---

1. La plupart de ces refrains avaient été cités par Gaston Paris dans son article (*Hist. litt. de la Fr.*, XXIX, 472-485) sur cette même version, dont nous avons deux manuscrits à Paris. Mais ces citations sont incomplètes. Par suite d'un accident quelconque, G. Paris oublia d'envoyer à l'imprimerie un morceau de sa copie. Ce morceau contenait les refrains des feuillets 87 à 90 du ms. dont Paris s'est servi. Ils auraient dû prendre place à la p. 483 de l'art. de l'*Histoire littéraire*. Paris, ayant retrouvé tardivement la page oubliée, la mit de côté pour l'insérer parmi les additions et corrections » du t. XXIX, mais au moment opportun il ne s'en souvint plus, de sorte que cette malheureuse page, que j'ai retrouvée dans ses papiers, ne fut jamais imprimée.

— M. Victor Mortet, bibliothécaire à la Sorbonne, vient de réimprimer, dans la *Bibliotheca mathematica* (troisième série, t. IX, pp. 55 à 64), un ancien traité de calcul en français qui avait déjà été une première fois publié, en 1882, par M. Ch. Henry, dans le *Bulletino de bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche* [1]. La nouvelle édition est faite, comme la précédente, d'après le mss. 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (dont M. Mortet reproduit deux pages en fac-similé réduit), mais elle est beaucoup plus correcte ; de plus M. Mortet a fait usage d'un manuscrit du même opuscule (B. N. fr. 2021) qui, jusqu'à présent, n'avait pas été mentionné ailleurs que dans les catalogues. Du reste ces deux copies ne diffèrent guère que par des variantes graphiques. Dans son avant-propos M. Mortet dit de ce traité, le plus ancien traité d'algorisme en français qui ait été signalé, tout ce qu'on en peut dire dans l'état actuel de nos connaissances. Il indique notamment les rapports du traité avec le *Carmen de algorismo* d'Alexandre de Villedieu (cf. *Romania*, XXVI, 232), mais sans affirmer que l'un doit la source de l'autre.

— Signalons, dans *La Montagne, revue mensuelle du Club alpin français* (août et septembre 1908), deux intéressants articles de M. J. Ronjat, intitulés *Les noms de lieux dans les montagnes françaises*. M. J. Ronjat, qui est bien au courant de la méthode applicable aux recherches étymologiques sur les noms de lieux, montre par de nombreux exemples combien sont incohérentes et bien souvent erronées les formes officielles des noms de lieux. Ses exemples sont empruntés en général au Dauphiné et à la Provence.

— L'étude du français parlé au Canada, brillamment inaugurée il y a près de vingt-cinq ans par le prof. A. M. Elliot, de Baltimore (voir *Rom.*, XV, 158), et pour laquelle le *Bulletin du parler français au Canada* fournit tant d'excellents matériaux, attire de plus en plus l'attention des linguistes du Canada et des États-Unis. On annonce la publication prochaine d'un dictionnaire canadien intitulé : *Le parler populaire des Canadiens français, ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes... les plus en vogue au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises*..... par N.-E. Dionne, avec introduction par M. Raoul de la Grasserie. — M. R. de la Grasserie, qui est juge au tribunal de Nantes, est connu par divers ouvrages de linguistique qui ne sont pas du ressort de la *Romania*. Il est aussi le créateur d'une « langue internationale pacifiste », à base grecque, intitulée *Apoléma* (Paris, Leroux, 1967). — D'autre part, nous avons reçu la préface, en français, d'un ouvrage du prof. Geddes, de Boston, qui doit paraître en anglais, à Halle (Niemeyer) sous ce titre : *Study of an Acadian-french dialect spoken on the North shore of the Baie des Chaleurs*.

---

1. Cf. *Romania*, XII, 142. La publication de M. Henry renferme aussi un ancien traité de géométrie dont M. V. Mortet se propose de donner plus tard une nouvelle édition.

— L'édition critique de la *Chevalerie Ogier*, par M. Carl Voretzsch (annoncée dans la *Romania*, XXIV, 481) paraîtra dans les publications de la *Gesellschaft für romanische Literatur* de M. C. Vollmoeller.

— Livres annoncés sommairement :

Canti popolari Velletrani raccolti e annotati da Antonio Ive, con illustrazioni e note musicali. Roma, Lœscher, 1907. In-8°, XXXII-343 pages. — Il y a bien longtemps que M. Ive a donné la preuve de sa compétence toute spéciales dans les études, si florissantes en Italie, qui concernent l'histoire de la poésie populaire. Ses premiers travaux dans cette branche de recherches, se rapportaient particulièrement à l'Istrie, sa patrie (voir *Romania*, VII, 160 ; XVIII, 198) ; cette fois, changeant de terrain, il publie une abondante récolte de *stornelli* faite dans la campagne romaine, en grande partie par lui-même. Dans l'introduction il discute avec clarté et critique la question si souvent débattue de l'origine de certaines formes et du degré de popularité qu'on peut leur attribuer. Ce qui est surtout remarquable, c'est la richesse de l'information bibliographique. Tous les *stornelli* sont accompagnés de rapprochements avec des pièces non seulement italiennes, mais espagnoles, françaises, allemandes, etc., où des idées analogues sont exprimées. En somme ont peut dire que le recueil de M. Ive prend dignement place à côté de ceux de Nigra et de Pitré. — A la fin de l'introduction, M. Ive annonce un mémoire sur le dialecte de Velletri comparé aux parlers voisins.

Das Toskanische Volkslied. Ein Beitrag zur Characteristik der italienischen Volksdichtung... von Walter Keller, aus St Gallen. Bâle, impr. Werner-Riehm, 1908. In-8°, 136 p. et une carte indiquant les domaines respectifs des chants narratifs et des chants dits lyriques (Dissertation de Bâle). — A proprement parler, cette thèse a plutôt le caractère d'un résumé de faits connus que celui d'un *Beitrag*. C'est du reste un travail fait avec soin et intelligence. A la fin, quelques chants notés en musique. L'auteur n'a pu utiliser le recueil de M. Ive.

Aucassin et Nicolleta, cantafavola francese del sec. XII, per la prima volta tradotta in italiano da Ant. Boselli. Parma, L. Battei, 1906. In-8°, XV-51 p.— Traduction toute en prose, exacte et cependant non dépourvue d'élégance, faite par un homme bien au courant des travaux dont ce joyau de l'ancienne littérature française a été l'objet. C'est un nouveau témoignage de l'intérêt que les Italiens manifestent pour nos vieux auteurs.

Francesco Novati, *Freschi e minii del dugento ; conferenze e letture*. Milano, Cogliati, 1908. Petit in-8°, 363 pages et planches en simili-photogravure. — Recueil d'essais, à l'usage du grand public, sur des points intéressants de l'histoire littéraire et religieuse de l'Italie au XIIIe siècle. Certains semblent avoir été des conférences prononcées devant un auditoire de gens du monde. Tous ces morceaux sont-ils inédits ? Quelques uns n'ont-ils pas eu une pre-

mière édition ? L'auteur ne fournit à cet égard aucune information. A la différence d'un recueil d'articles du même auteur que nous avons annoncé récemment (*Rom.*, XXXV, 153) il n'y a ici aucune note, aucun appareil d'érudition. Mais, comme bien l'on pense, l'érudition, pour être cachée, n'en est pas moins réelle. Tout lecteur trouvera profit à lire les essais intitulés *Vita e poesia di corte nel dugento*, — *Federigo II e la cultura dell' età sua*, — *Dante e S. Francesco d'Assisi*, etc.

Ovid und die Troubadours, von Wilibald SCHRÖTTER. Halle, Niemeyer, 1908. In-8°, 111 pages. — Travail bien médiocre. Dès le début, l'auteur donne une fâcheuse idée de son goût littéraire en affirmant que les poésies amoureuses des troubadours s'accordent, pour les idées fondamentales, avec la poésie d'Ovide. Rien n'est plus inexact, et en fait, les quelques rapprochements utiles que présente M. Schr. sont comme noyés dans une infinité de citations qui ne prouvent rien. L'idée de la toute-puissance d'amour, par exemple, est un lieu commun qu'on retrouve dans toutes les littératures, et il n'y a aucune conclusion à tirer de ce que cette idée a été exprimée (le plus souvent en termes bien différents), par Ovide et par les troubadours. Des coïncidences fortuites et vagues n'ont pas d'intérêt.

RAOUL DE HOUDENC. *Le Songe d'Enfer* suivi de *La Voie de Paradis*, poèmes du XIIIe siècle, précédés d'une notice historique et critique et suivis de notes bibliographiques et d'éclaircissements, par PHILÉAS LEBESGUE. Paris, E. Sansot. 1908. Petit in-8°, 239 pages. — Ce livre se présente comme un ouvrage de vulgarisation ; il consiste essentiellement en une traduction de *Songe d'Enfer* et de la *Voie de Paradis*, accompagnée du texte. Ce texte, emprunté à Jubinal, est médiocre, mais il n'y a pas lieu d'en faire ici la critique : il est entendu que nous n'avons pas affaire à une œuvre d'érudition. Toutefois, si indulgent qu'on puisse être pour un travail d'amateur, on est bien obligé de déclarer que l'auteur est peu au courant des travaux qui ont été publiés sur Raoul de Houdenc. Il cite, à la vérité, quelques-uns de ces travaux, dans le chapitre (*Raoul de Houdenc et son époque*) qui forme l'introduction, mais il est visible qu'il ne les connaît que de seconde main. Il a fini par savoir que *Meraugis* avait été publié par M. Friedwagner (Avant-propos, p. 8, note), mais il ne le savait certainement pas lorsqu'il a rédigé la « bibliographie » des pages 193 et suiv., bibliographie singulièrement arriérée dans laquelle il a cru devoir réimprimer une partie de la très médiocre introduction de Michelant à son édition de *Meraugis*. Quant au chapitre sur « Raoul de Houdenc et son époque » il est au-dessous de toute critique. C'est un amas confus d'hypothèses invraisemblables. Les œuvres de Raoul de Houdenc auraient une tendance religieuse et politique : « Peut-être ne faudrait-il voir dans l'appellation Raoul de Houdenc qu'un pseudonyme, celui d'un moine, d'un prêtre ou d'un clerc quelconque épris de jouer son rôle dans la grande croisade entreprise par l'orthodoxie contre les hérétiques plus ou moins dissimulés sous les oripeaux du Gay sçavoir

et de la Chevalerie libre » (p. 14). Et plus loin (p. 16) il nous dit que Raoul de Houdenc était un cathare! Cela rappelle les folles idées de G.Rossetti et d'Aroux sur Dante. — P. M.

Albert DAUZAT. *La langue française d'aujourd'hui. Évolution. Problèmes actuels.* Paris, A. Colin, 1908. In-12, 275 p. — Nous n'avons pas affaire ici, à une œuvre d'érudition; l'auteur le dit au début de son avant-propos : « Ce livre s'adresse au grand public ». Mais les livres de vulgarisation ont leur utilité, lorsqu'ils ont pour objet de mettre à la portée du public non érudit des idées justes. Et il n'y a pas de doute que M. Dauzat, bien connu d'ailleurs par ses travaux spéciaux sur les patois, est au courant des questions linguistiques qu'il traite et sait les présenter de façon à les rendre accessibles à toute personne d'une instruction moyenne. Dans cet ouvrage (qui, à proprement parler, est plutôt une suite de dissertations indépendantes qu'un livre), M. D. traite de la formation de la langue, de quelques-uns des procédés qui entrent en jeu dans cette formation, de l'orthographe, de l'expansion du français par rapport aux patois et par rapport aux langues des états voisins, de la méthode linguistique, de l'enseignement du français, et sur presque tous les points il émet des idées saines, ou à tout le moins, soutenables. Çà et là naturellement, on peut n'être pas de son avis, ainsi quand il dit que l'argot est « le français d'avant-garde, car, s'il s'est éloigné de la langue classique, c'est par ce qu'il a eu un développement très rapide et qu'il est allé trop vite de l'avant », vue à la fois incomplète et fausse. De même, dans l'article, assez généralement judicieux, sur l'orthographe, l'histoire des dernières tentatives de réforme n'est pas présentée avec une parfaite exactitude. Dans le chap. sur l'expansion de la langue française il y a plusieurs erreurs, comme de soutenir qu'une partie de l'Aquitaine, lors de la conquête romaine, « conserva son idiome autochtone dont le basque actuel est le résidu » (p. 168-9 ; cf. *Romania*, VII, 140), etc. Mais, en somme, il y a, dans ce petit volume, beaucoup d'idées qu'on désirerait voir se répandre dans le grand public. — P. M.

Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou comprenant le glossaire proprement dit, des dialogues, contes, récits et nouvelles en patois, le *Folk-lore* de la province, par A.-J. VERRIER et R. ONILLON. Angers, Germain et Grassin. 1908. Deux vol. in-8°, XXXII- 529 et 587 pages. — Ce glossaire, imprimé à deux colonnes, en caractère assez fin, contient plus de matières que ce qu'en renferment ordinairement les recueils de ce genre, et cependant les auteurs conviennent, dans l'avant-propos, que leurs relevés ne s'ont pas étendus à tout l'Anjou. Il faut dire que bien des explications auraient pu être données de façon plus concise, et qu'on aurait gagné bon nombre de pages en sacrifiant certaines étymologies ou erronées ou superflues. Le premier fond de l'ouvrage a été fourni par M. Onillon, instituteur curieux et intelligent, qui, pendant de longues années, s'est appliqué à relever, dans les parties du département du Maine-et-Loire

où les hasards de sa carrière l'amenèrent à séjourner, les termes patois qu'il entendait autour de lui. Toute cette partie du dictionnaire est recueillie de première main, ou du moins tous les renseignemements fournis ont pu être vérifiés *de auditu*. La région explorée est le sud-ouest du département (arr. de Cholet). De son côté M. Verrier, professeur au lycée d'Angers (qui paraît être responsable de la partie étymologique dont la suppression n'eût pas été à regretter), avait recueilli, soit directement, soit grâce à de nombreux correspondants, des matériaux considérables. Il les fondit avec ceux de M. Onillon et entreprit la publication du recueil ainsi constitué. On comprend, sans qu'il soit besoin de donner des preuves, que ce glossaire n'est pas au niveau de la science linguistique actuelle ; mais il n'a pas non plus cette ambition. La notation des sons, par exemple, est assez imparfaite ; mais les raisons d'ordre pratique que M. Verrier fait valoir (p. XII) contre l'emploi du système de notation créé par MM. Gilliéron et Rousselot, ont leur valeur. Du moins a-t-on eu soin d'indiquer entre ( ) le lieu où chaque mot a été recueilli, ce que ne font pas tous les auteurs de dictionnaires patois. On peut reconnaître assez facilement quelles sont les parties de l'Anjou qui n'ont pas été suffisamment explorées. En somme c'est un vaste recueil de matériaux dont les linguistes sauront bien tirer parti. Le glossaire s'arrête à la page 333 du second tome. Suivent 1° une série de « dialogues, récits, contes et nouvelles en patois » antérieurement publiés par M. Verrier dans une feuille locale ; 2° sous le titre de *Folklore*, des chansons, danses et rondes, également en patois ; puis une série de chapitres intitulés respectivement coutumes, croyances, superstitions, culture, dictons, formulettes, jeux », etc., dans chacun desquels sont rangés, en ordre alphabétique, de nombreux renseignements dont beaucoup en effet, appartiennent au Folk-lore. Ce classement en séries n'est pas très favorable au recherches, et toute cette partie de l'ouvrage aurait besoin d'un index alphabétique. En somme ce glossaire est intéressant à plusieurs points de vue. Il faut savoir gré aux auteurs de leur labeur qui a été très fructueux. Ils n'ont pas traité leur matière en linguistes de profession, mais ils nous ont donné mainte information que des linguistes ne nous auraient pas donnée. — P. M.

Old-french titles of respect in direct address... by William Averill STOWEL. Baltimore, J.-H. Furst C°, 1908. In-8°, XIV-239 p. (Disertation présentée à l'Université Johns Hopkins). — L'auteur nous apprend, dans sa préface, qu'il a lu, pour la composition de cette thèse, 400.000 lignes (ou vers) d'ancien français ; et en effet la table des ouvrages consultés qui prend place à la suite de l'introduction conduit à cette évaluation ou même à une plus forte. C'est un exercice qui ne peut manquer de lui avoir été très profitable. Mais on peut douter que le résultat obtenu soit en rapport avec le laborieux pensum qui a consisté à recueillir en des textes nombreux, compris « entre les années 842 (?) et 1350 », et à classer en une multitude de divisions et de

sous-divisions, des expressions telles que *beaus amis*, *bacheler*, *ber*, *franz* (ou *nobiles*) *chevaliers*, *danz*, *dame*, *damoisele*, etc., etc. Je ne crois pas qu'il y ait là rien qui ne soit connu aux personnes qui sont familières avec notre ancienne littérature, et quant aux statistiques dressées pour l'emploi de chacune de ces expressions à telle où telle époque, je les crois, pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici, à peu près sans valeur. En tout cas, la dissertation est bien longue en égard à la médiocre importance du sujet, et cependant elle est singulièrement incomplète, car M. St. s'en est tenu aux compositions littéraires : il n'a pas eu l'idée de chercher l'emploi de ces titres dans les écrits diplomatiques (chartes, lettres, missives, etc.) ou l'adresse est soumise à des règles assez fixes qu'il eût été intéressant de déterminer. — P. M.

E. Lecler, *Origine des noms de communes du dép. de la Haute-Marne*. Résumé des conférences données à l'École des Hautes-Études, en Sorbonne, 1904-1905 ; 1905-1906, par M. Aug. Longnon. Langres, impr. Champenoise, 1908. In-8°, 69 pages. — Ce résumé, qui a paru d'abord dans un journal local, est un peu maigre et n'a évidemment pas l'ampleur que lui aurait donnée le maître s'il l'avait rédigé lui-même. Il n'en est pas moins fort intéressant et doit être recommandé aux personnes qui s'occupent d'histoire locale et qui, trop souvent, traitent sans méthode l'étymologie des noms de lieu. Il sera utile aussi aux linguistes dont la spécialité est l'étude des langues romanes, et qui trouveront dans la dérivation des noms de lieu un précieux supplément aux formes que fournit le vocabulaire du latin et du roman. Nous espérons qu'un jour M. Longnon rédigera lui-même un traité sur la la formation des noms de lieu, pour remplacer le livre, très remarquable pour le temps où il parut (1867), mais arriéré, de J. Quicherat.

Die romanischen Literaturen und Sprachen, mit Einschluss des Keltischen, von H. Zimmer, K. Meyer, L. Chr. Stern, H. Morf, W. Meyer-Lübke. Berlin u. Leipzig, Teubner, 1908. Gr. in-8°, VII-499 p. *Die Kultur der Gegenwart* hgg. von Paul Hinneberg, teil I, Abteilung XI, I. — L'encyclopédie au titre vague et prétentieux dont fait partie le présent volume, est une entreprise de librairie, qui, mise sur pied par une puissante maison d'édition, et habilement lancée, aura probablement le succès qu'en attendent ses promoteurs. Et, comme en Allemagne les spécialistes abondent dans chaque branche d'études, il est à croire que chacune des divisions ou subdivisions de ce vaste ensemble sera traitée par un homme compétent. C'est ce qui peut se vérifier dans ce tome où les littératures celtiques sont exposées par MM. Zimmer, K. Meyer, et L. Chr. Stern, les littératures romanes (pp. 138 et 446) par M. H. Morf, les langues romanes ayant fourni la matière d'un court résumé (pp. 447-70) par M. Meyer-Lübke. Naturellement il sera impossible d'obtenir une juste proportion entre les diverses parties. Ainsi la place accordée aux littératures celtiques est démesurée si on la compare à celle qu'occupent les littératures romanes. Si cette œuvre collective a été

confiée à des spécialistes, il doit être bien entendu qu'elle n'est pas faite pour les spécialistes. Tout ce qu'on peut exiger d'un abrégé de l'histoire des littératures romanes depuis les origines jusqu'à nos jours qui n'occupe pas plus de 300 pages, c'est qu'il soit à peu près exact quant aux faits et bien proportionné quant à l'ensemble, et c'est, je crois, le mérite que l'on peut reconnaître, en général, au résumé qu'a rédigé M. Morf. Naturellement chacun, selon ses goûts particuliers et la nature de ses études, trouvera à reprendre en telle ou telle partie ; ainsi, pour ma part, je me permets de trouver que les quelques paragraphes consacrés à la littérature provençale sont pauvres et manquent d'exactitude, et je regretterai que la littérature historique de la France du XIIe au XVe siècle, à laquelle rien ne peut se comparer dans les autres pays romans, soit entièrement passée sous silence (sauf une mention fugitive de Joinville et de Froissart). Mais il y aurait injustice à soumettre à une critique détaillée des résumés aussi sommaires et nécessairement superficiels. — P. M.

Notice sur la « Bible des sept états du monde de GEUFROI de PARIS, par Paul MEYER. Paris, Klincksiek, 1908. In-4°, 72 pages. (Tiré des *Notices et extraits* et des *manuscrits de la Bibl. nat.*, t. XXXIX).

L'unité phonétique dans le patois d'une commune, par Louis GAUCHAT. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, 58 p. (Extrait de *Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festgabe für H. Morf*). — M. G. donne ce travail, consacré au parler de Charmey, grand village de la Gruyère orientale, comme une contre-partie de l'étude sur les limites dialectales publiée par lui dans l'*Archiv* de Herrig en 1904, t. CXI, 365 ; à l'unité de l'ensemble il oppose maintenant la diversité du détail comme pouvant lui servir de correctif. Il fait en somme pour Charmey ce que M. l'abbé Rousselot a fait en 1891 pour Celle-Frouin, avec cette infériorité, qu'il connaît moins bien son champ d'observation, n'étant pas né à Charmey, que le connaissait M. l'abbé Rousselot, né et élevé à Celle-Frouin, mais avec cette supériorité, qu'il sait peut-être mieux diriger et limiter momentanément son attention et qu'il a un acquis singulièrement plus riche que celui de son devancier. Malgré les conditions relativement favorables qu'offre l'isolement de Charmey à la constitution et à l'entretien de l'unité phonétique, cette unité apparaît à M. G. comme nulle. L'influence du français et des patois voisins, le libre jeu de l'analogie, l'entre-croisement d'une demi-douzaine de lois phonétiques, la superposition des générations sont autant d'éléments destructeurs de cette unité. M. G. est très frappé de ce fait que le parler d'un adolescent de Charmey ressemble plus à celui d'un adolescent de Cerniat (sans qu'on puisse admettre de rapports personnels directs entre ces deux sujets parlants) qu'à celui d'un vieillard de Charmey ; il en conclut qu'il faut admettre un principe d'évolution commun à plusieurs milieux, mais il refuse de voir ce principe dans l'enfant imitant imparfaitement le langage des adultes ou obéissant à une tendance héréditaire, et il le voit plutôt dans la composition phoné-

tique même du langage qui contient en lui-même les éléments de son évolution. Il termine en marquant son adhésion aux idées exprimées par M. Schuchardt dans sa brochure *Uber die Lautgesetze*, idées qu'il a tellement fait siennes qu'il n'a pas eu à citer la brochure, et en regrettant d'avoir reçu trop tard pour en profiter le mémoire de M. Herzog intitulé *Streitfragen der romanischen Philologie*. — A. Th.

Uber die Bedeutung der Sprachgeographie, mit besonderer Berücksichtigung französischer Mundarten, von Ernst TAPPOLET. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, 32 p. (Extrait de *Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festgabe für H. Morf*). — A propos de la publication ou de la préparation d'atlas linguistiques en Allemagne (Wenker), en Wurtemberg (Fischer), en France (Gilliéron), en Suisse (Gauchat) et en Roumanie (Weigand), M. T. développe avec autant de compétence que de jugement des considérations générales bonnes à retenir, à la fois sur les procédés d'enquête et sur les conséquences qui paraissent se dégager dans la question si épineuse des limites linguistiques. C'est un excellent mémoire de méthodologie, où la largeur du cadre embrassé ne fait que mieux ressortir l'acuité du coup d'œil. D'ailleurs, fidèle à son titre, M. T. consacre une attention particulière à l'*Atlas linguistique de la France*. Il remarque finement que le meilleur contrôle de cet atlas nous est fourni par l'atlas lui-même, si nous avons soin de rapprocher les éléments communs de cartes différentes. P. 11-16, il dresse un tableau sommaire fort intéressant des limites qui en ressortent à un triple point de vue : vocalisme, cosonantisme, morphologie. Plus loin, p. 26 et s., il met en relief, pour la région du Jura, quelques-uns des résultats de l'*Atlas linguistique de la Suisse romande* de M. Gauchat. Enfin il indique sommairement d'autres questions, historiques ou sociales, vers la solution desquelles la géographie linguistique doit nous acheminer. — A. Th.

Die Zehnerzahlen in den romanischen Sprachen, von Jakob JUD. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, 38 p. Extrait de *Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festgabe für H. Morf*). — On ne saurait analyser dans le détail ce remarquable mémoire où l'auteur combine harmonieusement l'étude directe des sources avec la critique des opinions émises par ses nombreux devanciers, et déploie autant d'ingéniosité que d'érudition. Mais il est utile de faire connaître le résultat des recherches de M. J. tel qu'il l'expose lui-même, avec beaucoup de netteté, dans sa dernière page. 1. Toutes les formes romanes du groupe oriental (franç., ital., prov., catal., rétorom.), sortent d'un développement phonétique régulier des formes du latin vulgaire lesquelles, à leur tour, procèdent du latin classique. — 2. L'accentuation sur la syllabe initiale n'est attestée que pour le mot triginta (Consentius); les formes romanes n'autorisent pas l'hypothèse du maintien dans le latin vulgaire de cette accentuation considérée comme archaïque. — 3. Les formes romanes de l'ouest (espagn. et portug.) représentent un d[illegible] antérieur au

développement phonétique de viginti, triginta, quadraginta, etc. — 4. Dans les langues romanes (surtout en espagn. et en portug.), l'assimilation progressive et régressive s'est exercée dans une large mesure, spécialement pour « vingt » et « trente ».—Sans être absolument nouvelles et sans dissiper toutes les obscurités que comporte encore le sujet, ces conclusions acquièrent sous la plume de M. J. un relief saisissant dû à l'excellente méthode qu'il a suivie pour les dégager. Il n'y a à reprendre que quelques vétilles. P. 6, il ne faut pas mettre en parallèle quētus (pour quiētus) et sapēbam (pour sapiēbam) : le second cas est un phénomène de morphologie et non de phonétique, l'infinitif sapēre (au lieu de sapĕre) entraînant organiquement un parfait sapēbam. — P. 11, c'est par suite d'une fâcheuse distraction que l'auteur rapproche du german. waid à la fois l'ital. *guado* et le franç. *gué* : il a confondu l'ital. *guado* qui signifie « gué » avec le mot homophone qui signifie » guède, pastel ». — P. 17, il n'y a pas de raison sérieuse pour douter que le prov. *quandius* remonte au barbarisme quandius, signalé par Consentius : cf. le franç. *tandis*, pour ne rien dire du *quandius* du poème sur saint Léger.— A. Th.

L. Gauchat, *Langue et patois de la Suisse romande.* Neuchâtel, Attinger, 1907. In-4°, 11 pages à 2 col. (Extrait du *Dictionnaire géographique de la Suisse*). — Nous avons parlé naguère (*Romania*, XXXVI, 470) de l'article fourni par M. Salvioni au *Dictionnaire géographique de la Suisse*, article qui dut subir, pour y être publié, des amputations telles que l'auteur jugea nécessaire de le réimprimer en Italie. Pareille mésaventure n'est pas arrivée à M. Gauchat, et on ne peut que le remercier d'avoir fait un tirage à part. Aucun des aspects, géographique, linguistique ou littéraire, sous lesquels on peut envisager la « Romania » helvétique ne lui a échappé, et il a mis à la portée du grand public un excellent résumé que les philologues eux-mêmes liront avec le plus grand profit. — A. Th.

De la signification du mot « couppe » dans les procès-verbaux de visite des portes de Tulle au XVIIe siècle, par René Fage. Tulle, impr. Crauffon, 1907. In-8°, 12 p. Extrait du *Bull. de la société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.* — Il s'agit d'une serrure de forme spéciale, dont la boîte saillante, en bosse, ressemblant à une coupe, servait à fixer le moraillon d'un verrou.

Ventaille, [by] George L. Hamilton. Chicago. In-8°, 6 p. (Extr. de *Modern Philology*, avril 1906). — A propos d'un commentaire défectueux du mot *aventaille* dans Chaucer, M. H. précise, conformément à la doctrine de J. Quicherat (*Mélanges d'arch. et d'hist.*, II, 314), le sens de l'anç. franç. *ventaille* et du provenç. *ventalha* : ce n'était pas, comme semblent le croire certains érudits anglais, une partie du heaume, mais une pièce de mailles qui reliait primitivement la face antérieure de la coiffe au haubert. L'hypothèse émise subsidiairement par M. H., que cette partie du costume militaire a passé, avec son nom, de l'usage des Provençaux à celui des Français, ne s'appuie sur aucune donnée positive de la linguistique et ne

pourrait être acceptée que si l'on avait des témoignages historiques certains. — A. Th.

L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-L'Homer, par Louis Duval. Bellême, impr. Levayer. In-8°, 14 p.— L'auteur de cette judicieuse brochure n'a pas de peine à montrer que la commune dont il s'agit doit son nom à un morceau de grès, conservé comme une relique, dans lequel la légende voit l'empreinte du pied d'un saint que les textes appellent *Launomarus* et qu'il convient d'appeler en français saint *Lomer* ou, à la rigueur, saint *Laumer*. L'abbaye de Saint-Lomer de Blois était célèbre ; les bâtiments en sont conservés, mais, depuis la Révolution, le vocable de l'église a été ravi à saint Lomer par saint Nicolas. D'autre part, l'ancienne paroisse de Saint-Lomer-de-Luisant, près de Chartres, a pris officiellement le nom de Luisant. Aussi serait-il désirable que le nom de ce saint percheron ne fût pas rendu méconnaisable, dans la seule commune dont on ne l'a pas encore dépossédé, par la graphie ridicule *L'Homer*, inaugurée vers 1741 et que la routine a perpétuée jusqu'à nos jours. L'histoire et la philologie ont parlé doctement et éloquemment par la bouche de M. Duval ; mais il faudrait le don des miracles que possédait saint Lomer pour faire marcher les bureaux. Le grès est peut-être moins dur à entamer que le bloc administratif. Je regrette que M. Duval n'ait pas pris sur lui, au risque d'indisposer le préfet de l'Orne, d'écrire dans le titre de sa brochure : *Le Pas-Saint-Lomer* : ce serait toujours autant de gagné, en attendant une sanction officielle. — A. Th.

Un document inédit du français dialectal de Fribourg au XVe siècle, von Jules Jeanjaquet. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, 26 pages (Extrait de *Aus den romanischen Sprachen und Literaturen, Festgabe für H. Morf.*). — Ce document est une enquête de 1414 écrite dans le *Livre de la ville* par le chancelier Petermann Cudrifin (cf. *Romania* XXI, 39). M. J. en publie intégralement le texte et en fait très bien ressortir les particularités linguistiques. Le rédacteur veut écrire en français (ce français est naturellement plus rapproché du bourguignon que de la langue dont on usait à Paris), mais l'idiome indigène y perce en bien des points. Il aurait fallu citer comme preuve de l'amuissement de l'*s* devant consonne la forme *destinuz* 7, pour *detenuz*. Pour l'étymologie de *tricoudonar*, cf. l'article du regretté Nigra dans *Romania*, XXXIV, 301. On trouve sous la plume de Cudrifin quelques rares traces d'influence germanique que M. J. a parfaitement démêlées, notamment l'emploi de *furs* comme correspondant à l'allemand *aus* dans quelques locutions. — A. Th.

C. Salvioni, *Gli esempi romanzi del nuovo Thesaurus linguae latinae*. In-8°, 12 p. (Extrait de la *Rivista di filologia e d'istruzione classica*). — Tout en rendant hommage à l'idée qu'ont eue les auteurs du *Thesaurus* de charger M. Meyer-Lübke d'indiquer pour chaque mot latin les survivances romanes qu'il a laissées, M. S. montre que les principes d'après lesquels cette tâche

est exécutée devraient être précisés[1]. Il appuie les considérations qu'il présente à ce sujet, et qui sont fort judicieuses, d'une série de *postille* où se révèle sa maîtrise ordinaire dans le domaine de la lexicographie romane. Sous aratorius, il faudrait mentionner, à côté de l'ancien véronais *terra araora*, l'anc. franç. *terre areure*, fréquent dans les textes lorrains. On remarquera d'ailleurs que, sous ARATOR, M. Meyer-Lübke n'a pas indiqué l'existence de l'anc. franç. *arere*, *areor*. — A. Th.

Cist and Cil, a syntactical Study, by Ch. Eugley MATHEWS. — Baltimore, 1907. In-8°, x-117 p.— M. Mathews, qui n'a eu connaissance du travail de M. Erich Lemme (*Die Syntax des Demonstrativpronomens im Altfranzösischen*, Rostock, 1906) que lorsque son propre travail était terminé, s'est proposé, dans cette étude consciencieuse et méthodique, de confirmer par des exemples empruntés à une trentaine de textes (depuis *Saint Alexis* jusqu'à Commynes) l'opinion courante sur les démonstratifs *cist* et *cil* : le premier marque la proximité, l'autre l'éloignement, dans le temps comme dans l'espace. Cette distinction est trop absolue : M. M. reconnaît (p. 36) que les domaines de ces deux mots peuvent se recouvrir, et (p. 40) que l'usage a été incertain pendant toute la période de l'ancien français. C'est une autre distinction qui se marque pendant cette période et qui s'est définitivement imposée. Le tableau de la page 104 le montre bien : dès le *Saint Alexis*, *cil* est plus fréquent comme pronom que *cist* ; dès le *Roland*, *cil* est plus fréquent comme pronom et *cist* comme adjectif. Cette tendance a certainement amoindri la valeur démonstrative particulière des deux mots et déterminé l'évolution ultérieure ; M. M. la constate sans lui attribuer une importance suffisante. Les remarques sur l'emploi de la forme *icist*, *icil* sont intéressantes (p. 107-17), mais ce qui est dit de l'usage du latin classique et du français moderne (p. 64-72) ne tient pas d'assez près au sujet et pourrait être supprimé. — H. YVON.

ERRATA. — P. 47. J'ai indiqué trois manuscrits du premier lapidaire publié par Pannier. Mais il y en a un quatrième que je ferai connaître dans le prochain fascicule de la *Romania*.

---

1. M. Meyer-Lübke a répondu à M. Salvioni dans la *Z. f. rom. Ph.*, XXXI, 696 : cf. *Romania*, XXXVIII, 620.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

FRAGMENTS

DE FARCES, MORALITÉS, MYSTÈRES, ETC.

(B. N. NOUV. ACQ. FR. 10660.)

Le département des manuscrits de notre Bibliothèque Nationale vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de M. J. Rosenthal, libraire à Munich, de fragments de manuscrits retrouvés dans de vieilles reliures, qui ont été réunis sous le n° 10660 des Nouvelles acquisitions françaises. L'obligeance du conservateur, mon confrère et ami, M. Henri Omont, me permet d'offrir aux lecteurs de la *Romania* la primeur d'une notice sur ces fragments, lesquels, à défaut d'autres mérites, ont au moins celui d'appartenir à des œuvres inconnues jusqu'ici. L'histoire de notre ancien théâtre comique, notamment, y trouvera des éléments nouveaux, dont je laisse aux spécialistes le soin de déterminer exactement la place chronologique et la valeur. Je n'ai d'autre intention, pour le moment, que d'en mettre à leur portée un inventaire fidèle et détaillé.

I. — *La Mandelette*, farce à quatre personnages : le Valet, le Marchand, Miquelette et la Demoiselle.

Écriture du troisième quart du XVe siècle. La langue et le lexique offrent des traits caractéristiques du dialecte picard. Le manuscrit, sur papier, a été découpé en 12 fragments rectangulaires, d'une largeur uniforme de 0^m 11 et de hauteur très variable : le plus considérable a 0^m 21, les deux plus petits, 0^m 043 seulement. Grâce à de précieuses indications de mon confrère et ami, M. Émile Picot, je crois pouvoir affirmer que

ces fragments se répartissent entre 7 feuillets, dont la hauteur totale devait atteindre en moyenne 0^{m} 275. Les quatre premiers feuillets peuvent être reconstitués presque entièrement : ils n'offrent chacun qu'une lacune d'environ 0^{m} 02 vers le milieu. Du feuillet 5 nous ne possédons que le bas, soit 0^{m} 21 ; du feuillet 6 il n'est resté qu'un petit fragment de la partie supérieure, soit 0^{m} 043 ; du feuillet 7 et dernier, nous avons le haut et le bas séparés par une petite lacune de 0^{m} 02 environ. Il est sûr que les feuillets 1, 2, 3, 4 se suivent sans interruption ; il est probable que le feuillet 5 (dont le haut manque) faisait suite au feuillet 4 ; le feuillet 6 (dont nous n'avons que le haut) faisait sûrement suite au feuillet 5. Enfin, rien ne permet d'affirmer qu'il ne manque pas un ou plusieurs feuillets entre 6 et 7. En tout cas, nous possédons bien le début (sans titre) de la farce et les derniers vers. A supposer (ce qui est très probable) qu'il ne se soit pas perdu de feuillet entre 6 et 7, notre farce devait avoir un total approximatif de 440 vers, sur lesquels nous en possédons à peu près intégralement 354.

Les lacunes de notre texte jettent une certaine obscurité sur la marche de l'action dramatique. L'idée générale qui a inspiré l'auteur est celle de l'obstination des femmes, mais l'application qu'il en fait est assez particulière. Le Valet vient de terminer une *mandelette* ou petite manne d'osier ; il la présente à Miquelette et veut que celle-ci prononce une formule précise, à laquelle il semble attacher une valeur superstitieuse : *Dieu la benisse, qu'elle est belle !* Miquelette consent à s'extasier, mais se refuse à prononcer la formule sacramentelle. Le Valet se contenterait d'entendre sortir de la bouche de Miquelette une des deux parties de la formule ; mais celle-ci ne veut rien savoir et, devant son insistance, elle en vient aux gros mots. Le Valet menace de passer aux voies de fait, quand surviennent le Marchand et la Demoiselle, qui se font exposer la cause de la querelle. Le Marchand prend naturellement le parti du Valet, et la Demoiselle celui de Miquelette, et voici que le Marchand et la Demoiselle sont aux prises à leur tour. Le Marchand joue du bâton, et la Demoiselle, que Miquelette prie elle-même de céder devant la force, se résigne à prononcer la formule. Le Valet triomphe insolemment ; mais Miquelette se prend à regretter ce qu'elle a fait faire à la Demoiselle. La querelle recommence comme au

début de la pièce, et Miquelette est contrainte par les menaces du Valet et les sages conseils de la Demoiselle, non seulement de dire à son tour la formule, mais de baiser à genoux la mandelette. Elle s'exécute de mauvaise grâce, et après avoir prononcé la formule requise, elle se dédommage en s'écriant :

Mandelette, Dieu te maudie !
Se puist on noier en boulie
Celui qui premier t'avancha !

Mais cela ne tire pas à conséquence, et la pièce se termine par une double déclaration de la Demoiselle et du Valet, qui proclament d'un commun accord que la femme doit obéissance à son mari.

Notre farce ne doit rien — sauf l'idée générale — aux nombreux écrits que nous a laissés le moyen âge sur l'obstination des femmes [1]. Mais il a existé sur ce thème une autre farce dont il est impossible de méconnaître la dépendance vis-à-vis de la nôtre. J'en dois l'indication à l'obligeante érudition de M. Émile Picot : c'est la *Farce du fripier et de la fripière*. Nous n'en possédons malheureusement que des fragments, formant environ 130 vers, publiés par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) dans le *Bulletin des Arts*, 6e année, tome VI (1847-8), p. 382-387, d'après deux feuillets incomplets d'une ancienne impression. L'éditeur remarque justement qu'elle aurait pu être intitulée : *Farce joyeuse et récréative de la femme obstinée contre son mari*. Il n'y a que trois personnages en scène : le Valet, le Fripier, la Fripière. Le Valet raconte que le panetier a battu sa femme et lui a fait dire ce qu'il voulait ; le Fripier approuve, la Fripière s'indigne. Alors le Fripier se vante qu'il fera dire à sa femme :

La corbeille, Dieu la benie [2] !
Elle est belle !

ou :

Dieu la benie, la belle corbeille !

Et il arrive à ses fins,

Dieu merci et ce joli bois.

---

1. Voir *Contes moralisés de Nicole Bozon*, éd. L. Toulmin Smith et P. Meyer, p. 62 et 247 ; J. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 21, 94, etc.

2. P. Lacroix imprime à tort : *Dieu l'a bénie*.

Les derniers vers rappellent tout à fait la conclusion de notre farce :

Mais qui aura femme trop fiere,
Pour la renger prengne ung baston.

On peut aussi citer (mais le rapport est beaucoup plus éloigné) la farce de l'*Obstination des femmes*, où Rifflart et sa femme se disputent sur la question de savoir si c'est une pie ou un coucou qu'ils mettront dans leur cage[1].

TEXTE DE LA FARCE DE *LA MANDELETTE*

LE VARLE(N)T *commence.* [*fol.* 1a *r*o]

Or ai ge tant fait, Dieu mercy,
Que me mande est parestoffee,
Miquelette.

MIQUELETTE

Clugnemydy !

LE VARLET

Or ai ge tant fait, Dieu merchy,
Qu'elle est faitte et je sui [i]cy. 5

MIQUELETTE

Que dis tu, chervelle estoffee[2] ?

LE VARLET

Or [ai ge] tant fait, Dieu mercy,
Que me mande est parestoffee
Que t'en samble ?

MIQUELETTE

Elle est bien [pellee.

VARLET

Bien pellee de blancque osiere. [10
Mais sans par trop faire l... (?) fee,
Que t'en samble ?

MIQUELETTE

Elle est bien [pellee.

. . . . . [3]

Que t'en samble ? [*fol.* 1b *r*o]

MIQUELETTE

Elle est bien [pellee.

VARLET

Bien pellee de blancque osiere.

MIQUELETTE

Tant dire.

VARLET

Vecy chose fiere. 15
Et de la fachon, que t'en samble ?

MIQUELETTE

Quant bien se beauté je rasam[ble],
Oncques plus belle je ne vis.

VARLET

Or m'a[s] tu fait bien aise. Or d[is] :
« Dieu le benie, qu'elle est belle ! » 20

---

1. Viollet-le-Duc, *Anc. théâtre français*, t. I, p. 21. Cf. E. Lintilhac, *Hist. gén. du théâtre en France*, II, 220.
2. Corriger probablement : *escauffee*.
3. Lacune de quelques vers.

MIQUELETTE [*fol.* 1a v°]

Vecy assez bonne nouvelle.

VARLET

Or dictes le mot, Miquelette.

MIQUELETTE

Et se je dis qu'elle est bien [faicte
Et belle, ne souffist il point?

VARLET

Dis : « Dieu le benie!»[1], connette. 25

MIQUELETTE

Et se je dis qu'elle est bien [faicte,
Il peut souffir.

VARLET

Par Dieu, fillette,
Vous pardirés le mot a point.

MIQUELETTE

Et se je dis qu'elle est bien faicte
Et belle, ne souffist il point? 30

VARLET

Et puissedi qu'ainsi me point,
S'il vous plest, vous dirés le mot.

MIQUELETTE

Heu, laissiés me em paix. Dieu, quel [sot!
. . . . . [2]
Mais que fault il a ce baveux?
[*fol.* 1b v°]

VARLET

Et au mains dis : « Dieu le be- [nie! » 35

MIQUELETTE

Vecy assez bonne raison.

VARLET

Et (*sic*), Miquelette, douce amye,
Et au [mains dis : « Dieu le be- [nie! »]

MIQUELETTE

Vecy assez bonne sottye.
Mais que fault il a ce garchon? 40

VARLET

Et au [mains dis : « Dieu le be- [nie! »]

MIQUELETTE

Vecy assez bonne raison.

VARLET

Et, Miquelette, douch conchon,
Fay cy autant a me requeste
Que de dire a le mandelette : 45
« Dieu le benie! », ou : « Qu'elle est [belle! » [*fol.* 2a r°]

MIQUELETTE

Va, se t'estranne, va, harcelle!
Cuide[s] tu cy trouver tes lourdes?
Qu'ai ge a faire de tes lambourdes
Ne de tes fatras? J'ay tes fievres. 50

[VARLET]

. . . . . [3]
Ne ferez vous point a ce jour
[*fol.* 2b r°]
Autant pour my au los d'amour
Que de dire en hault, deure... [4] :
« Dieu te benie, mandelette? »

MIQUELETTE

Et a quoy y sui ge tenue? 55

---

1. Au-dessus et sur la droite de *benie*, le scribe a ajouté dans l'interligne un mot de deux lettres qui paraît être : *ta*. Je doute fort qu'il faille considérer ces deux lettres comme la première syllabe du mot suivant et lire : *taconnette*.

2. Lacune de quelques vers.

3. Lacune d'un vers.

4. Le sens conseille de lire : *dure teste*. Mais après *deure*, bien que le papier

VARLET

Et, Miquelette, me dodue [1],
Ce mot vous cousteroit il tant ?

MIQUELETTE

Va a tes fievres, va, gogant [2],
Et se va tirer par l'esquine
Te managiere ou te mesquine. 60
Je ne sui rien tenue a ty.

VARL[ET]

Au m[ains] se j'euisse parcy (*sic*)
A vostre grace, Miquelette.

MIQUELETTE

Va, que ty et te mandelette
Puissiés couver grues ung an 65
Sur le plus hault clocquier de L[aon] !

VARLET

Et, Miquelette !

MIQUELETTE

E, coquillard [3] !

VARLET

E, douce amie !

MIQUELETTE

E, orde hard !

VARLET

Le tout vo.tre...

MIQUELETTE

Ainsi le dist on.

VARL[ET]

Le dirés vous ?

MIQUELETTE

A bien hault ton. 70

VARLET [*fol.* 2a *v*o]

« Dieu le benie ! »

MIQUELETTE

Et te confonde !

VARLET

Par tous les sains qui sont au monde
Et par le grain qui nous soustient
. . . . . [4]

MIQUELETTE [*fol.* 2b *v*o]

Par Dieu, seel de bicquebacque [5]
Et ort corbaux enmantelez, 75
Saute battre tes attellez.
Je veul demourer en le place
Se de le teste ne t'esrache
Tes oreilles et tez fatras.

LE VARLET

Je te desquir[r]oie les bras, 80
Se tu devoies esragier d'ire,
Ou le mot te feroie dire

---

soit coupé, il me semble distinguer la partie inférieure de la haste d'un *p*, d'une *f* ou d'une *s*.

1. Le *Dict. gén.* ne mentionne pas d'exemple de *dodu* avant Cotgrave (1611).

2. Mot qui n'a pas été encore relevé, et qui suppose un verbe *goguer*, primitif de *gogoier*, etc. Cf. les articles GOGOIER, GOGUE (1 et 2), GOGUELU, etc., dans Godefroy.

3. Allusion probable à la bande de voleurs dont le procès, jugé à Dijon en 1455 et années suivantes, a été remis en lumière par Marcel Schwob. Voir *Mém. de la Soc. de linguistique de Paris*, t. VII (1892), p. 168.

4. Lacune d'un vers.

5. Bascule de puits ; cf. Godefroy, BICQUEBAC et BICQUEBACQUE ; les exemples viennent des archives de Douai, Lille, Béthune et Noyon.

Se je l'avoie bien empris.

MIQUELETTE

Tous les plus rouges y sont pris.
Par Dieu, hucquet [1], t'as trop peu but. [85

VARLET

Et, par Dieu, ung mot tout conclut :
Tu le feras, ou tu diras
A plain pour qu[o]i tu le lairas.

MIQUELETTE

Et, par Dieu, dire...

VARLET

On le verra.

MIQUELETTE

Le grant diaulle t'atelera 90
Se tu t'y mès.

LE MARCHANT

Que vous fault il ?

MIQUELETTE

Quoy ? Maistre, et c'est ce peu soubtil
Qui esmeut cy en droit le noise.

VARLET

Par Dieu, vous mentez, antenoise [2] :
Toute le noise vient par vous. 95

LE DEMISELE

Varlet, varlet, les mos sont dous.
Qui vous meut d'ainsi demener ?

VARLET [*fol. 3 r°*]

Pour vous du fait acertener,
J'avoie ceste mande faicte ;
Je supplioie a Miquelette 100
Qu'elle desist de voix unie :
« Qu'elle est belle ! » ou : « Dieu le [benie ! »
Et elle n'en voloit rien faire.

LE MARCHANT

C'estoit dont le neut et l'affere
Pour quoy vous deux vous debattiés. [105

VARLET

C'est vray. Et, que vous le sachiés,
Se si tost ne fuchiés venus,
Pour ces faiz nouveaulx advenuz
Il y eust un beau clicquetichs.

MIQUELETTE

Va, se [tu] peus, meschant quetichs ; [110
Cuide[s] tu, pour ton raparler,
Que j'euisse empris le parler
Ne dit le mot ? J'eusse te hart.

VARLET

Je t'eusse dont donné te part
De batons et de batonceaux. 115

DEMISELLE

Laissiés vo maison a pourceaux
. . . . . [4]

[VARLET]

. . . . . [3]

---

1. Godefroy ne donne ce mot que comme un diminutif de *huque*, cape.

2. On a d'autres exemples (au moins au masculin) de l'emploi figuré de ce mot, qui signifie proprement « bête d'an an passé » ; le féminin est rare mais non inusité, bien que Godefroy ne le cite pas : cf. un exemple de 1336 dans le Supplément de Littré, et un autre, de 1265, dans Du Cange, GERMGIA.

4. Lacune de quelques vers.

3. Lacune de quelques vers.

Ou j'eusse venu a mes unes [1].
[*fol.* 3b *r*o]

DEMISELLE

Je say assez pour quoy tu bunes [2].
Mes quoy ? pour tout debat abattre,
L'eusse[s] tu entreprins a battre 120
Pour ces beaux fais ?

VARLET

Ouÿ, par Dieu.

MIQUELETTE

Et, par mons[eigneu]r saint Mahieu,
Se c'eust venu a me rescoure,
Je t'eusse rewidé a poure ;
Te (*sic*) n'euses point trouvet te niepce.
[125

VARLET

Je t'eusse aporté pieche,
Et, foy que doy cresme et batemme
Et Dieu, se tu estois me femme,
Tout presentement tu dirois :
« Dieu le benie ! », ou tu arois 130
Mille milliers de horions.

DEMISELLE [*fol.* 3a *v*o]

Bonnes gens, monstrés les talons ;
Ce crueux vous poura destruire.

MARCHANT

Il n'en fault point si tres hault bruire :
Il a tres bon droit. Se c'estoit 135
Sa femme, tres bien lui pouroit
Faire dire.

DEMISELLE

Feroit ?

MARCHANT

Ouÿ.

DEMISELLE

Je vous ay volentiers oÿ,
Qu'i[l] lui feroit dont maugret elle
Dire.

MARCHANT

Voire, quoy que rebelle 140
Se monstrast, s'il vouloit, je dis
Qu'i[l] lui feroit IX fois ou X
Dire le mot.

DEMISELLE

S'il voloit ?

MARCHANT

Voire.

DEMISELLE

Voire, s'il pooit.

MARCHANT

. . . . . [3]

---

1. Même locution dans la *Passion* d'Arnould Greban, 16785 :

Nous vendrons tres bien *a nos unes*.

Il est manifeste que, de part et d'autre, le sens de *venir a ses unes* est « en venir à ses fins ». C'est par suite d'une faute typographique (prise argent comptant par Godefroy, art. UN, VIII, 116) que le Glossaire de l'édition G. Paris et G. Raynaud traduit *a nos unes* par « à nos frais ».

2. Mot qui manque dans Godefroy, bien que d'après Corblet (art. BUNNER de son *Gloss. du patois picard*) il soit « roman ». Le sens que le mot a ici est conforme au sens figuré enregistré par le chanoine Haigneré à l'art. BUNNER de son *Vocabulaire du patois boulonnais* : « Se dit de l'homme qui, au lieu de répondre quand on lui parle, reste la teste basse... »

3. Lacune de quelques vers.

[DEMISELLE]

. . . . . [1]

Par tous les sains qui sont en France,
[*fol.* 3b *v*o] 145
Je ne say homme, tant soit fort,
Qui me seuist fere outre bort
Dire mot, se bien n'en avoie
Volenté.

MIQUELETTE

Ne my, demiselle.

VARLET

Par Dieu, noxieuse [2] et rebelle, 150
Se vous aviez a moi afaire,
Je vous feroie dire et faire
Tout mon gré, et se mestre estoie
Comme mon maistre est, je saroie
Prestement au son d'un baston 155
Se vous seriés maistresse ou non.

DEMISELLE

Va, se te (*sic*) peus, ty et ton mestre.
Par celui Dieu qui me fist naistre,
S'il en devoit du sens yssir,
Se ce n'estoit bien men plaisir, 160
Il me poroit bien commander.

MARCHANT [*fol.* 4a *r*o]

En dia, je vous veul demande[r],
No dame, sans esmouvoir noise,
Se je disoie une bourgoise
Estre [3] une asnesse [4] ou q'une fab[le]
[165
Desisiés en maisnie estable,
L'acordriés vous point douceme[nt]
Sans rompre mon commandement?

DEMISELLE

Pensés vous que je le diroie
Par crainte? par Dieu, j'ameroie 170
Trop mieulx de vous vir esbouler.

VARLET

Comment? Vouriés vous rebeller
A son command?

DEMISELLE

C'est bien bouté.
Diroise (*sic*) oultre ma volenté
Ung mot, et j'ameroie mieulx 175
C'on lui crevast tout droit les yeulx
Que de dire ung mot par hault [M] [5].

VARLET

Morbieu [6], acoutez. Quelle femme!

MARCHANT

Je sui homme a furnir tel ghet.

DEMISELLE

Par Dieu... 180

. . . . . [7]

MIQUELETTE [*fol.* 4b *r*o]

Pour homme n'en feroie rien
Se la venoit, bien dire l'ose.

DEMISELLE

Mais ser[oit] ce point bonne chose
Quanse [8] que si fort d'eulx tenriesmes

---

1. Lacune de quelques vers.
2. Ce mot manque dans Godefroy.
3. *Ms.* Estrs.
4. *Ms.* anasesse.
5. Cf. plus loin, v. 326.
6. C'est, je pense, le plus ancien exemple de ce juron; cf. plus loin, v. 230. Il y en a un au v. 131 des *Sotz nouveaulx farcez* (E. Picot, *Ré[illegible] des Sotties*, II, 192), mais cette sottie paraît être de 1513.
7. Lacune de deux vers.
8. Cf. l'art. QUANSES de Godefroy et une note de M. Horning, dans *Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 227.

Qu'a leur volloir obeïriesmes ? 185
Y seroit bon !

MARCHANT

Je seray maistre.

DEMISELLE

Et my mestresse.

MIQUELETTE

Et fist Dieu naistre
Une femme non plus qu'ung homme
Pour estre serve a toute somme ?

DEMISELLE

Et par Dieu serve ? Et nennil voir. 190

VARLET

Mais pour conclusion avoir
De ce fait, se mon maistre estoit
Avec vous et a point venoit
De vous dire pour son honneur
En aucun lieu : «Tres douche seur, 195
Dites tos[t] par farse bien faicte :
[*fol.* 4ª *v*º]
« Dieu te benie, mandelette ! »
Le diriés vous point ?

DEMISELLE

Par Dieu, naye.

MARCHANT

Foy que doy l'arme de me taye,
Belle dame, et vous le direz 200
Tout prestement, ou vous arez
De la sause de ce bourdon.

VARLET

Nostre Dame ! la le vent on.

MARCHANT, *et fiert.*

Sus, a cop dictez bien unie :
« Mandelette, Dieu te benie ! » 205

DEMISELLE

Ay, ay, ay, ay !

VARLET

La, la, la, la !

MARCHANT, *fiert.*

« Dieu te benie, mandelette ! » [1]
A cop, ou il vous coustera.

DEMIS[ELLE]

Ay, ay, ay, ay !

VARLET

La, la, la, la !

MIQ[UELETTE]

Las ! dame, il vous affollera.

MARCHANT, *fiert.*

.... [2]

[VARLET]

La, la, la, la ! [*fol.* 4ᵇ *v*º]

MARCHANT, *et fiert.*

Dieu te benie, mandelette !

DEMISELLE

Rien n'en diray, s'il ne me hette. 210
Ay, ay, ay, ay, ay, ay, ay, ay !

VARLET

Saint Pol ! Vela le droitte sausse [3].

MARCHANT

Dittes tos[t], ou je vous turay.

DEMISELLE

Ay, ay, ay !

MARCHANT

Par Dieu, je vous affolleray.

VARLET

Escoutez, comment il la ssauce.

---

1. L'absence de rime indique une lacune d'un vers.
2. Lacune de quelques vers.
3. L'absence de rime indique une lacune d'un vers.

DEMISELLE

Ay, ay, ay, ay!

VARLET

Saint Pol!

MARCHANT

Laissiés vostre querelle fausse, 215
Ou vous en arez a revendre
Autant que se pora extendre
Le baston a travers vo dos.

. . . . . [1]

VARLET *fol. 5 r°*]

Non, et par Dieu,
Se t'estois me femme en ce lieu, 220
Vausis ou non vausis, gargate,
Tu dirois les mos bien en hatte.

MIQUELETTE

Je diroie ainchois que les deaulles
Te peussent trainer en leur maules
Et te desquirer piece a piece. 225

VARLET

Par le morbieu! Mehaut me niece,
Se je vous avoie en mes mains,
Ung demi jour, trestout du mains
Vous diriés par mode nouvelle :
« Dieu te benie! qu'elle est belle!» 230
Et : « Qu'elle est belle, no varlet! »

MIQUELETTE

Je diroie ainchois q'un gibet
T'iroit tout prestement haller.

VARLET

On verroit te langue avaller
Pour mettre les termes a roye, 235
Ou de caux je t'alitteroie
De cy jusques au my quaresme.

MIQUELETTE

Or preng que je soie te femme,
Assavoir se je le feray.
Par Dieu et par saint Nicolay, 240
Je te liv[r]eray telz assaulx,
Se g'y puis avenir a graux,
Que j'aray les yeulx de te teste.

MARCHANT

Avant, j'abandonne le feste
Afin que le vray en appere. 245

VARLET

Foy que doy l'arme de mon pere,
Se dirés les mos a l'assault.
Fiert.

MIQUELETTE

Elas! dame, le ceur (*sic*) me fault.

VARLET

Avant, compaigne Miquelette.

. . . . . [2]

[MIQUELETTE]

. . . . . [3]

Ne qui premier ce mist avant.
[*fol. 5 v°*] 250
Je suis de couleur toute tainte.

VARLET

En, hen! et vous estes ratainte.
Vous disiés qu'il ne seroit homme
Tant fort ne puissant jusqu'a Romme
Pour qui eussiez rien volu dire [4]. 255

DEMISELLE

Je m'en tieng assez bien de rire :
Mais se la encores venoie,
Plus tost tuer je me lairoie
Que je le desise jamés.

---

1. Lacune de quelques vers.
2. Lacune de quelques vers.
3. Lacune de quelques vers.
4. Cf. ci-dessus, v. 145.

VARLET

Non ?

DEMISELLE

Non voir[e].

VARLET

Je vous promès 260
Certainement que le feriés.

MARCHANT

Se le baston lever verés,
Vous le diriés.

VARLET

Ce feroit mon :
Il n'est que le char d'un baston
Pour apaysier teles [1] fredaines. 265

MIQUELETTE

Et il n'est tes fievres quartaines !
S'elle l'a dit, ch'a estet force.

VARLET

S'on ne lui eust donné le torche,
Elle euist estet trop rebelle.

MARCHANT

Dea ! pour ce qu'elle est demis[elle],
[270
Elle cuidoit par grandeur estre
Maistresse.

MIQ[UELETTE]

T'es ung faux cavestre
Et plein [2] de maise volenté :
No dame a bien batue esté
Par ty et par ton [3] faulx rapport. 275

VARLE[T]

Par Nostre Dame, elle avoit tort,
Car toute femme par raison
Doit reverence a son baron. [*fol. 6 r°*]
Elle aloit trop hors de le voie.

MIQUELETTE

Gogant a camps coz(?), se j'estoie 280
Marie[e], et venist ainsi
C'on me commandast comme icy
. . . . . [4]

MIQUELETTE [*fol. 6 v°*]

Helas ! dame, dittes les mos.

DEMISELLE

Helas ! je suis toute foulee.

MARCHANT

Par Dieu, vous serez affollee, 285
Ou les mos dirés de voix nette.

DEMISELLE

. . . . . [5]

MIQUELETTE [*fol. 7a r°*]

Avant, traître, hart bien faicte !
Aymi ! men doz, aymy ! mes rains.

MARCHANT

Tout en ce point faisoise (*sic*) orains.

VARLET

Il te fault dire.

DEMISELLE

Dis, Miquelette : 290
« Dieu benie le mandelette ! »

MIQUELETTE

Helas ! le traître me tue.

MARCHANT

Acoutez la, comment il rue.

---

1. Ms. *telz*.
2. Ms. *plaine*.
3. Ms. *tos*.
4. Lacune d'environ 30 vers.
5. Lacune d'environ 30 vers.

VARLET, *fiert.*

« Dieu le benie ! Qu'elle est belle »
A cop, a cop.

MIQUELETTE

Las [1] ! demiselle.

VARLET, *fiert.*

« Et qu'elle est belle, no varlet ! »

MIQUELETTE

Je me reng a ty, s'il te plest.
Il te plaise souffire a tant.

VARLET

Et par Dieu, vous dirés devant
Les mos ainsi qu'i[l] les fault dire.

DEMISELLE

Rien ne te vaura le desdire.
. . . . . [2]
Se tout a cop ne s'en delivre.
[*fol.* 7b *r*o]

MIQUELETTE

En .I. fu soit brulé le livre
Ou on a trouvé le fachon
De nous mettre ainsi a duichon.

VARLET, *fiert.*

A cop, fai ge.

MIQUELETTE

Helas ! demis[elle].
« Dieu le benie ! qu'elle est belle ! »

VARLET

Rien autrement ?

MIQUELETTE

Oh ! Je suis preste.
« Dieu te benie, mandelette,
Et qu'elle est belle, no varlet ! »

VARLET

A qui qu'i[l] soit ne beau ne let,
Au mains l'avez dit, Miquelette.

MIQUELETTE

Ch'ay mon. Mais se le mandelette
Et le varlet devoit ardoir,
S'en dirai ge tout mon volloir ;
Jamès ung mot n'en parleray.

VARLET [*fol.* 7b *r*o]

Par le mortbieu, je vous turay
Tout presentement, belle dame,
Ou, ainsi Dieu me ait a l'ame,
Pour paraquiever me demande,
Qu'a genous baiserez le mande
Pour y eslever plus hault M.

MIQUELETTE

Je ne veul plus estre te femme ;
Les grans [3] deaules le puissent estre.

VARLET

Vous passerez par le fenestre,
Ou tout prestement, Miquelette,
Vous baiserez [4] le mandelette :
Vous n'y arez autre respit.

DEMISELLE

Fay le, fille, puis qu'il est dit.

VARLET

Autrement, je te turay chy.

MIQUELETTE

Cha, le mande ! Pour Dieu mercy,
Je le baiserai devant tous.

VARLET

Tenés la, baisié[s] le a genous,

---

1. Ms. *elas.*
2. Lacune d'un vers.
3. Ms. *grant.*
4. Ms. *baisserez.*

En demonstrant obedience
Et que l'onneur et [reverence] 335
. . . . . [1]

[MIQUELETTE]

Je voy bien qu'il convient qu'il soit.
[*fol.* 7b *co*]
Mandelette, Dieu te maudie !
Se puist on noier en boulie
Celui qui premier t'avancha !

DEMISELLE

Il est licite de piecha 340
Que femme en parfaicte fiance
Rende honneur et obeissance
A son mary.

VARLET

Vela le point
En droit, en raison et a point,
Par quoy, femme[s], s'on vous com-
[mande 345
A porter honneur a le mande,
Ne reffusez sans villonnie
En haut dire : « Dieu le benie ! »
Et se le farse bien vous hette,
N'oubliez mie Miquelette. 350

II. — *Lourdinet*, farce à trois personnages : Lourdinet, l'Homme, la Femme.

Manuscrit sur papier, dans un état lamentable, composé de sept fragments de feuillets qu'on a numérotés de 8 à 14. Le plus grand (fol. 18) comprend 45 lignes, bien qu'il soit coupé dans le haut et dans le bas ; la partie supérieure est en partie lacérée ; le plus petit (fol. 16) est réduit aux premiers mots de 7 ou 8 vers (verso) et à quelques lettres finales (verso). L'écriture est très différente de celle du manuscrit précédent, mais elle est sensiblement de la même époque. La langue se rattache à la région occidentale des pays wallons : d'ailleurs, au v° du fol. 14, je relève, à la rime, *en l'Escaut* (les premiers mots de ces vers sont à peu près illisibles), ce qui nous reporte à Cambrai, Valenciennes ou Tournai, comme provenance géographique. Les trois personnages de la farce sont : L'Homme, la Femme, Lourdinet. Bien que nous n'ayons ni le début ni la fin, nous saisissons facilement le sujet. L'Homme a pris pour valet Lourdinet, sans le connaître, et l'a introduit dans sa maison. Lourdinet, qui se vante de savoir tout faire, est, comme son nom l'indique, un lourdaud qui ne sait rien et dont les maladresses doivent faire rire les spectateurs : il laisse mourir le cheval de faim, met dans le pot des herbes malfaisantes, etc. Voici quelques vers significatifs.

---

1. Lacune d'un vers.

LOURDINET [*fol. 8 r°*]

Premier je faray une aumone
Syre, a celle povre personne,
L'aumone pour l'amour de Dieu.

L'OMME

Dieu te faiche bien ! en main[t] lieu
On saroit q'un tel quaiiemant
Yroit par le ville querant
Ne de coy y[l] se viveroit.

LOURDINET

A ! syre, vous n'avez point droit.
Vo[s] ne savez comment yl va.

L'OMME

Et sy fay, dia. On vous verra
Tout tantos[t] le frelyn getter.
Vieng cha ; voroi[s] tu point juer
Pour .j. francq a my a ij dés ?

LOURDINET

Par me foy, vous vous abuzez :
Je n'ay point d'argent sur mon corps.
....

L'OMME [*fol. 8 v°*]

Venez cha, me femme, Marye :
Je vouz ay lieuet .j. siervant.

LA FEMME

Che voi ge : yl soit ly bien vegnant.
Saint Jehan ! c'est .j. gros varlet.
Et quel est ton non ?

LOURDINET

Lourdinet,
Dame, ai ge a non en no langaige.

LE FEMME

T'en porte[s] tres bien le vysaige.
Et que scé[s] tu faire ?

LOURDINET

Trestout.

LA FEMME

Il me samble que t'a[s] bon goust.
Te desgunnerois volentiers ?
.....

Au verso du fol. 14, je déchiffre imparfaitement un triolet :

Maudicte puist estre la guerre !
[Car] elle a tant regné en Fran-
[che,
[Mai]nte gent en fault leur pain
[querre
Maudicte puist estre la guerre !

..... sont mauvais afferre
..... vivre en grant vieutanche.
Maudicte puist estre la guerre !
Car elle a tant regné en Fran-
[che.

III. — Fragments de dialogue entre Honneur, Festu et la Mère. Un feuillet papier, dont l'écriture diffère des deux précédentes, mais est de la même époque. Il n'y a que huit vers, écrits au recto : le haut a été coupé, le bas est resté blanc.

Et my faura yl tan[t] carlenter [1].
[*fol. 15 r°*]
Ly diauble y puist part avoir !

HONNEUR

Festu, yl est tant [*sic*] de mouvoir.
Or sus, mettez vous a chemin.

1. Ce verbe manque dans Godefroy. Serait-ce une déformation tardive de *garmenter* ?

FESTU

Mere, vardés bien nos pouchin
Que j'ay laissiet en no poullier.

LE MER[E]

Il te convient affaitichi[e]r [1]
Et ung pau quellier te cottelle.

FESTU

(Le copiste s'est interrompu.)

IV. — Fragment de dialogue (7 vers) entre Cautelle et la Fille, au verso du feuillet précédent et de la même écriture.

Elas ! nuz ne me voelt amer,
Et se me pu[i]s tres bien vanter
Que j'ay tette et cul et con.
Or sui ge en men premier boullon,
Sy ne me vient personne nee (?)

CAUTIELLE

Comment va, fille ?

LE FILLE

Destourbee
Suy de che que on ne me marie.

CAUTIELLE

(Le scribe s'est interrompu.)

V. — Fragments de dialogue (24 vers) entre le Baron, la Femme, le Diable et la Voisine. Un feuillet papier, dont le haut est coupé, et où le scribe s'est interrompu de lui-même au recto et au verso. Écriture différente de ce qui précède, mais de la même époque :

Premier et dernier vers :

Que huen (?) y vissiés mais awan..... [*fol. 16 r°*]
Este en pensé de my tuer. [*v°*]

VI. — Fragments d'une farce à quatre personnages : Alison, le Baron, la Dame, la Seconde. 4 feuillets coupés en haut et en bas; environ 120 vers. Écriture cursive difficile à lire, un peu plus récente que celle des morceaux précédents. Dialecte picard.

Voici les premiers et les derniers vers :

ALISON [*fol. 17 r°*]

Pour quoy cela ?

BARON

Pour chou, meskine,
Que cest estat ne sont pas bia[ux]
Ou je ne suy point demisiaux.
Je ne say se c'est pour cela.

DAME

Voire dia, commenchiés vous ja
A me mener telle rinchon ?
.....
Qui(l) leur estat eust otet, [*fol. 20 r°*]
[Ja]mès ce point n'eust estet ;
[Si] v[ous] en weulle souvenir :
[Ad]ieu jusque[s] au revenir.

Explichit. JAQUE.

---

1. Verbe tiré de l'adj. *faitis* (en picard *faitich*) par formation parasynthétique, et dont le sens est clair : il manque dans Godefroy.

VII. — *Mystère de la Nativité de Jésus*, fragments.

Six feuillets numérotés 21-26, en très mauvais état. Les moins mutilés (21 et 27) ont été coupés en haut, en bas et par côté : par suite les vers sont rarement entiers. Il s'agit de la présentation au Temple. Personnages : « le Prestre de la Loy, Anne, Anastaise, Marie, Joseph, Symeon, l'Angle. » Il semble qu'au début c'est Jésus, « sur le bier assis », qui prend la parole :

..... ne plorés plus. [*fol. 21 v°*]
..... j'ay acquitté le debte
..... avoit acrus
..... est[oit] du tout vo perte.
..... IX mois repus
..... Marye vierge et nette
.... monde fuy venus
.... en une estaulette
..... drappe les menus
..... de ma merette [1]
... [po]ur estre chault tenus
... [en] une grebellette [2]
... [l'as]ne et le boef sans plus
... [le]ur alainne tres douchette
... je fu grant devenus
....

Comme on le voit par cet échantillon, c'est toujours du picard ou du wallon.

L'écriture me paraît d'environ 1480.

VIII. — Pièce dialoguée à six personnages : « Reguard, Venus, Armonie, Musicque, Retoricque, Ruid Entendement. » — Manuscrit papier comprenant 9 feuillets (numérotés 28-36), dont plusieurs très mutilés. Ecriture assez soignée, du milieu du XVe siècle. Dialecte picard ou wallon. Nous avons le début et la fin : au cours de la pièce, Rude Entendement fait amende honorable à Vénus et demande à changer de nom ; on le lui accorde, et il devient « Esbatement ».

REGUARD [*fol. 28 r°*]
Pour vivre jolliement
En plaisanche et honneur
On doit amer loyaument
Pour vivre jolliement.
Offrir tout sen sentement
A dame de grand valleur
Pour vivre etc.
En plaisanche etc.
Jou, Reguard, ay dit de bon coer
A mon petit sens che rondiel.
Afin que tout amant loiiel
Et toutes amees ossy
Cascuns et chascune en droit ly
Le meche en vraie recevanche
.....
REGUART [*fol. 30 v°*]
.....

1. Diminutif de *mère*; manque dans Godefroy.
2. Diminutif de *grèbe*, crèche ; manque dans Godefroy. *Grèbe* était encore

Sy vous prions au departir
Tous et toutes en general
Qu'en che fait n'entendés nul mal,
Mais vueillielle en gret rechevoir.

Se nous n'avons fait no devoir,
D'un chascun escuset soiions.
Carions avant, carions.

IX. — Pièce dialoguée à sept personnages : « Te Deum, Laudamus (femme de Te Deum), Te Gloriosus, Te Prophetarum, Te Martyrum, Te Sanctorum, Te Cherubin. » — Huit feuillets, numérotés 37-44, en très mauvais état. Écriture de la fin du xve siècle. Te Deum, se sentant trop vieux, demande qu'on lui élise un successeur. Le début et la fin sont conservés, et après le dernier vers se trouve (en partie illisible) la liste des acteurs.

LAUDAMUS, femme...

[*fol.* 37 *r*°]

Je voel tost aler sçavoir
A Te Deum, pour dire voir,
Mon baron, et lui demander
Lequel nous fault le plus amer...
Dieux gart toute la compaignie !

[*fol.* 44 *v*°]

Amen.....

TE DEUM : messire Bertremieu.
LAUDAMUS, femme : P. Gailliart.
TE PROPHETARUM : Henriot.
TE GLORIOSUS : Pieret.
TE MARTIRUM : Willemet.

X. — Extraits des *Proverbes as philosophes* [1].

Deux feuillets, en partie illisibles, numérotés 45-46. Écriture du milieu du xve siècle. Début :

Bon fait cognoistre et user
Dont on peut le mal eschever.
Au venin boit on le triacle,
Et au grant mehain le miracle.

XI. — Chanson notée.

Un feuillet parchemin, numéroté 47, très difficile à lire. Écriture du xve siècle. Dialecte picard. — Début :

---

vivant à Valenciennes du temps de Hécart, qui l'écrit *grèbe* dans son *Dict. rouchi-franç.* (3e édition, 1834). La carte 348 (*crèche*) de l'*Atlas linguistique* ne relève (et seulement en Belgique) que des formes avec *k* initial. Godefroy a un article GREBBE, où l'on ne trouve que deux exemples de Chastellain ; mais à l'art. CREICHE de son Complément, il y en a d'autres, dont le premier provient de la Bible de Herman de Valenciennes, ce qui n'empêche pas l'auteur de qualifier *crebe* et *grebe* de « formes provençales francisées ».

1. Sur ce recueil, dont les manuscrits sont très nombreux, voir Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, I, p. XVII et P. Meyer, dans *Bull. Soc. anc. textes*, XIII, 78, et XV, 100.

Se je ne sui reconforté
De la belle a qui j'ay donnet
Mon cuer, et que porrai faire
Fors que mon mal celer et taire ?

XII. — Lettre originale sur papier (un feuillet numéroté 48), datée de Lille, 13 novembre [14]83, et signée : « Le tout vostre serviteur, PIERCHON BOUCHERY ». Le texte, bien écrit, est un peu tronqué à la fin de chaque ligne. Début :

Tres chier et parfait ami, je me recommande a vous... Plaise vous sçavoir que suy advertis que la cousterie de Erquinghehem sur le Liis[1] est vostre ... Se ch'estoit vostre bon plaisir de vous deffaire de che[le] cousterie...

XIII. — Fragments d'un calendrier et d'un livre d'offices en latin. — 4 feuillets numérotés 49-52, dont deux fragments insignifiants. Ecriture du xve siècle.

XIV. — Fragments de comptes relatifs à une localité du Hainaut, en français. — 7 feuillets papier en médiocre état, numérotés 53-59. Écriture de la fin du xve siècle. Début :

Lois et forfaitures.

De Aubert Houseau, pour ung voyage, par lui rachetté, des iij Rois a Coulongne, en la porcion de mond. seigneur contre mons^r le bailly de Hayn[ault] a esté receu... xxj s.

A. THOMAS.

---

1. Esquinghem-Lys, canton d'Armentières, arr. de Lille (Nord).

CHIEVREFOIL

I

Marie's lay of *Chievrefoil* narrates an episode in which Tristan, returning secretly to Cornwall, contrives to secure a meeting with Isolt by carving his request on a piece of bark and putting it on the forest road which he knows she is to pass with her cavalcade. The queen, recognizing by the bark that Tristan is near, stops her train and withdraws into the wood where her lover awaits her. A similar incident occurs in the Tristan narratives after the marriage of Tristan with Isolt of the White Hands [1]. Earlier in the story also Tristan employs a device of the same kind when he places the bark on the stream that runs through or past Isolt's chamber [2].

We recognize the conventional chivalric manner of securing a meeting in the device which we find in connection with this incident in Eilhart, where Tristan's messenger, Tinas,

---

1. The various versions of this incident are discussed below; cf. Joseph Bédier, *Le Roman de Tristan par Thomas* (Paris, 1902, 1905), II, 269. The similarity of this episode to that in *Chievrefoil* has been frequently mentioned : cf. Warnke, *Die Lais der Marie de France* (Halle, 1900), cxliv, Golther, *Die Sage von Tristan* (München, 1887), p. 39-40, *Zts. f. f. Sp. u. Lit.*, XXII, p. 9; Sudre, *Romania*, XV, 551 ; Brugger, *Zts. f. fr. Sp. u. Lit.*, XX, p. 133; Rickert, *Marie de France* (New-York, 1901), p. 192. Its relation to *Chievrefoil* has been discussed, I believe on mistaken premises, by Foulet, *Zts. f. rom. Philol.*, XXXII, 280 ff.

2. The various versions of this incident are discussed below. Cf. Bédier, *op. cit.*, II, 244 ff.

attracts the attention of the queen to the ring on his finger as he moves his hand

zu vele
und dicker denne he solde'[1]

upon the chess board. Entirely in character with chivalric poetry is also the device in *Sir Tristrem*[2], where Kaherdin, pretending to be seeking shelter, crosses the lady's path and displays her lover's ring as he caresses her dog. It will be worth while, perhaps, to compare the various presentations of the incidents in which the device of the carved bark is used, and see if we can trace the process of development. If we find indications that the French poets were transmitting a device with which they were not familiar and of whose significance they were not quite sure, we must look elsewhere than in twelfth century French poetry for the origin of the episode.

The episode recounted in *Chievrefoil*[3] is the following :

The exiled Tristan, longing for Isolt, returns secretly to Cornwall. He conceals himself for days in the wood, coming out only at night, in the hope of news of the queen. He learns that the king is to hold a feast at Tintagel and betakes himself to the forest road along which the train must pass. He peels a branch of hazel and cuts it square, writing on it his name and this

---

1. *Eilhart von Oberge*, ed. Franz Lichtenstein (Strassburg, 1877), *Quellen u. Forschungen*, XIX, l, 6368-6370.

2. *Die Nordische und die Englische Version der Tristan sage*, ed. Eugen Kölbing (Heilbronn, 1878, 1882), II, stanza CCLXXXII ff.

3. Karl Warnke, *Die Lais der Marie de France*, nº 11. It is evident from the opening of the lay, that Marie is providing, or pretending to provide, a setting for a lyric lay called *Chievrefoil*. The same implication is found in other lays, e. g. *Strandarliod*, ed. Keyser and Unger, *Strengleikar* (Christiana, 1850). The contents of this lay are implied by the epilogue (l. 109 ff.) to be the message which Tristan wrote on the bark : Tristan made a new lay, called *The Honeysuckle*, for joy of the meeting secured by the bark, and, as the queen suggested to him, for remembering the words he had written on it. Similarly Foulet, *op. cit.*, 284, with the difference that M. Foulet believes the message to have been sent previously by letter, as is implied by the reading of ms. *H*. — Miss Rickert, *op. cit.*, p. 98, by a mistranslation of the epilogue, creates the difficulty which she discusses at page 193 and dismisses as insoluble. It is interesting to observe that the Norse translator (*Strengleikar*, *op. cit.*, 66-67)

message : he has been there for a long time waiting and planning how he may see her, for he can live no longer without her. With them it is as when the honeysuckle has wound itself around the hazel : both can live as long as they are together, but both must die if they are apart. This he places on the path and retires into the forest. As the queen comes riding by, she perceives and recognizes the message. She commands her train to halt, withdraws alone with Brangien into the forest, and meets her lover.

In Eilhart von Oberg [1] the episode is given as follows :

Tristan has excused himself to Kaherdin for his neglect of his wife Isolt by declaring that she has shown less love for him than another fairer Isolt gladly shows, for his sake, to his dog. To prove this assertion the two set out for Cornwall. They are received secretly by Tinas, whom Tristan sends to Isolt to inform her of the situation and to ask her to save him in the following manner : she is to arrange the most magnificent train possible and set out for Blankenlande. On the road thither there is a thorn bush near a hunting booth. In this Tristan will be hidden and will shoot a twig into her horse's mane. She is to stop at this sign and caress the dog with so much fervor that his companion will be compelled to acknowledge his assertions justified. Tinas goes to Tintagel, and, during a game of chess, contrives to make Tristan's ring, which he wears on his fingor, so conspicuous that Isolt recognizes the sign and contrives a private interview with him, in

---

falls into the same mistake. *Si cum la reine l'ot dit* is best rendered, with Foulet, *at the queen's request*, and *pur les paroles remembrer*, with Foulet and Cohn, as taking up again the thought of *pur la joie qu'il ot eüe*, etc. cf. Cohn, *Arch. f. neuere Spr.*, 106, 439 ff. — The extant lyric lay called *Lai du Chievrefoil* (Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*) has no connection with Tristan.

1. Lichtenstein, *op. cit.*, ll. 6255-6672. Lichtenstein's edition is of the thirteenth century redaction of Eilhart's poem. A comparison with the German Prose Romance, ed. Friedrich Pfaff, *Tristrant und Isalde*, Stuttgart, Lit. Ver. (Tübingen, 1881), p. 135 ff., does not offer any significant variation. The Bohemian version, translated into modern German by Kniescheck, *ZfdA.*, XXVIII, 261 ff., is of no value for comparison at this point.

Tristan's next meeting with Isolt is arranged in Eilhart in almost exactly the same manner, ll. 7445-7705. Again we have Tristan coming to Tinas' house, the messenger sent with the ring to the queen, the arrangement of the hunting party, the halt by the thornbush, the meeting appointed for the night. This seems to me clearly an imitation of the former episode. It does not appear except in Eilhart A faint reminiscence of the signal by the bark appears in *Die Meierin mit der Greiss*, von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, II, XL, p. 287 ff., l. 70 ff.

which he communicates Tristan's message. The queen immediately arranges a hunting party. Tristan's plan is carried out. The queen, after caressing the dog, approaches the bush, and, pretending to address the birds, bids them bear her company that night at Blankenlande. Galiag is sent to the king to say that the queen is ill and to beg that they spend the night near by. The lover is received in the queen's tent.

In Heinrich von Freiburg's *Tristan*[1] the episode is the same as in Eilhart, except that here the final touch to Tristan's plan is given by the queen and that it is prearranged for the king to precede Isolt. She sends word to Tristan to throw a twig on her path from his place in the thornbush. She will send his nephew Tantrisel ahead to pick it up. It is Andret who is sent to notify the king that she must stop where she is for the night. The queen directs him to remain with the king if night overtakes him on the way. The precautions for Tristan's admission to Isolt's tent are elaborated.

In the English *Sir Tristrem*[2] the episode appears in a very confused form :

Tristan brings Kaherdin to Cornwall in order that he may see in person Brangien and the Isolt he has boasted fairer than his wife. He has already shown him their statues in the hall of images. Isolt has received no word of his coming, but, having just heard of his marriage, she angrily saddles her horse and goes for a ride, attended by several of her maids. Tristan and Kaherdin, under a fig-tree along her path, see her and Brangien approaching with their two dogs. Isolt stops. Tristan sends Kaherdin forward to show her the ring. The queen recognizes it, pretends sudden illness, and stays two nights there. Governal acts as guard to protect the privacy of the lovers. There to no mention of Mark.

In the *Tristramssaga*[3] the motive of Tristan's return to Cornwall is the same as in *Sir Tristrem*. Here also both the bit of bark and the previous message have disappeared.

---

1. Edited by Reinhold Bechstein, *Heinrich's von Freiburg Tristan* (Leipzig, 1877), p. 170, ch. VIII.

2. Edited by Kölbing, *Die Nordische und die Englische Version der Tristan-sage* (Heilbronn, 1878, 1882), II, stanza CCLXXX ff.

3. Kölbing, *op. cit.*, I, cap. LXXXVII, p. 100; cf. Kölbing's translation, *op. cit.*, p. 191, l. 1 ff.

They learn that the queen's train is to spend the night in a certain place, and conceal themselves, apparently in disguise, along the route. Both step forward and greet the queen and Brangien. But, fearing recognition by the others, the lovers confine themselves to a few words. « Ride off now, stranger knight », says the queen, « detain us no longer ». The train proceeds to the place that has been appointed for the night. There is no pretense of illness, but the queen passes the night alone with her maids until her lover appears.

The version of Ulrich von Türheim [1] is similar to that of Heinrich von Freiberg and Eilhart von Oberg, except that no provision is made for a signal.

When the party reaches the thornbush, the queen, after dismounting and caressing the dog, makes a sign for Tristan to approach. Tristan retires again at a warning from Brangien, after receiving from the queen careful directions as to where to find her tent. Andret appears with a message from the king, saying he has taken another route. Isolt complains bitterly and declares she is too ill to proceed farther. Andret, returning to the king, adds the insinuation that her illness is only an excuse. The king's suspicions are however lulled by Brangien and Paranis, and the lovers pass the night together undisturbed.

The French Prose Romance [2] preserves only the point of departure for this adventure.

A comparison of the texts in which the episode appears, leads us to classify them as follows :

A. Those in which the request for the meeting is carved on a piece of bark, the bark placed on Isolt's path, and her finding it left to chance : *Chievrefoil*.

B. Those which provide a previous communication which puts Isolt in possession of all the facts entrusted in *A* to the bit of bark and to the situation, and notify her that she is to expect a piece of bark at a certain place and at a certain time as a signal that her lover is awaiting her : Eilhart von Oberg; Heinrich von Freiberg.

---

1. Ulrich von Türheim's continuation, p. 497 ff. of *Tristan und Isolt von Gottfried von Strassburg*, ed. H. F. Massmann (Leipzig, 1843), l. 1022 ff.

2. Löseth, *Le roman en prose de Tristan* (Paris, 1891), p. 56 n. 3 ; Bédier, *op. cit.*, II, 269, 371.

C. Those in which, in the same situation, the bit of bark is lacking or replaced by a conventional signal : *Sir Tristrem ;* the *Saga ;* Ulrich von Türheim.

It has already been shown [1] that the form *C* is posterior to the form *B*. It is impossible that the form *B* is earlier than *A*, because in that case we could not account for the disappearance, in group *A*, of the communication by messenger and ring, on which the whole episode depends in *B*, and which a twelfth century French poet would have no motive in abandoning. But on the supposition that *A* is the original form of the episode, it is easy to account for the introduction, in *B*, of the previous communication, as the addition of a twelfth century French writer to whom the device employed in *A* was unfamiliar and seemed precarious. Moreover a previous communication notifying Isolt to be on the lookout for a piece of bark at a specified spot at a specified time makes the piece of bark and its carving entirely superfluous, whereas the scene and circumstances of the action as well as the prologue and epilogue of *Chievrefoil*, point unmistakably to the fact that it constitutes the main factor of the episode.

Let us therefore consider further the possibility that *A* offers the original form of the episode :

The manuscript *S* of *Chievrefoil* gives the following reading at line 61 :

> Ceo fu la sume de l'escrit
> Qui fu el baston que je (= *j'ai*) dit
> Que lunges ot ilec esté
> . . . . . .

At line 109 :

> Pur la joie qu'il ot eüe
> De s'amie qu'il ot veüe
> Par le bastun qu'il ot escrit
> Si cum la reine l'ot dit
> Pur les paroles remembrer
> Tristram ki bien saveit harper
> En aveit fet un nuvel lai.

---

1. Bédier, *op. cit.*, II, 274-275.

The *Tristramssaga*[1] is equally uncompromising in defining the role of the « bastun » :

Nu war ristid a stavenom at Tistram hafde thar lengi bedir, etc.

Manuscript *H*[2] seems to make a timid attempt to reduce the role of the writing on the « bastun ». At line 61 :

Ceo fu la sume de l'escrit
Qu'il li aveit mandé e dit
Que lunges ot ilec esté

At line 109 :

Pur la joie qu'il ot eüe
De s'amie qu'il ot veüe
E pur ceo kil aveit escrit
Si cum la reine l'ot dit
Pur les paroles remembrer
Tristan ki bien saveit harper
En aveit fet un nouvel lai.

---

1. Edited by Keyser und Unger, *Strengleikar eda Liodabok* (Christiana, 1850), p. 66-67.

2. Warnke edits ms. *H*, but adopts the reading of *S* in various cases, in *Chievrefoil*. Among them is line 109. He accounts for his departure from *H* here as « durch den Sinn erfordert ». M. Foulet points out (*Zts. f. rom. Philol.*, XXXII, 280) : « Il lui a échappé que le vers 109 est dans un étroit rapport avec le vers 62 et qu'il faut se tenir, dans l'un comme dans l'autre cas, à la leçon de *H* ou à la leçon de *S*. » Cohn (*Zts. f. f. Spr. u. Lit.*, XXIV², p. 15) objects to *S* at line 109 on the insufficient ground that « bastun » appears here as the direct object of « escrire ». M. Foulet (*op. cit.*, p. 280, n. 1) cites the discussion of Cohn to support his rejection of *S*, but rejects Cohn's reading of *H*, which indeed, with its construction of « la reine » as dative, is undesirable syntactically, and gives the very unsatisfactory reading : « um das, was er geschrieben hatte, in der Weise, wie er es der Königin gesagt hatte, d. h. wortgetreu, um die Worte dem Gedächtnis zu überliefern ». Foulet's interpretation of *H* is more satisfactory : « Pour conserver le souvenir de la joie qu'il avait eue à revoir la reine et des paroles qu'il lui avait envoyées (par écrit), Tristan, sur la demande de la reine (si cum la reine l'ot dit), fit un lai nouvel. » It seems to me obvious that *H* alters at 62 and 109 from the rationalistic considerations that influence Foulet, cf. p. 20, n. 1 below. Syntactically there is no reason for rejecting either reading.

The reading of *S* is preferable, it seems to me, in both cases, because it is the only reading that brings the title, prologue, and epilogue into relation with the episode : I will tell you how, about whom, and of what, the lay of the honeysuckle was made : once Tristan, in order to secure a meeting with Isolt, carved on a hazel rod a pretty simile about their love and the hazel and the honey suckle, and put it on her path. She found it and recognized its purpose and they had a happy meeting. In order to remember the pretty verse that he had thus carved and that had been the means of their meeting, he made a lay, at her request, and this is the lay which is called by the French *Chievrefoil* [1].

In the episode as it occurs in the voyage of Tristan and Kaherdin to Cornwall [2], the narrative is complicated by the introduction of another *motif*. The cavalcade must serve the purpose of proving to Tristan's companion his twofold boast : first, that Isolt the queen is fairer than Isolt his wife, and second, that Isolt the queen shows more affection for his dog than Isolt his wife does for him. The previous incident however remains intact : Tristan, hidden in the forest along the path which he knows the queen is to pass, attracts her attention by shooting a twig into her horse's mane or throwing it on the ground before her. She recognizes that her lover is near, contrives to break the journey, and enjoys a night with him. But here she has already been notified as to exactly the spot where Tristan is stationed ; the twig has become a mere signal ; it is no longer *parée* or *quarrée*, to say nothing of bearing a message. But though become superfluous, it still retains, in a situation exactly similar to that of *Chievrefoil*, a ghostlike semblance of its old function. It is completely suppressed in the versions given in Ulrich von Türheim, in the *Saga*, and in *Sir Tristrem*. In the last two, the lover attracts the attention of his lady as she passes among a troop of enemies, not by a message carved on

---

1. This is also the way Ahlström and Warnke interpret the lay. Ahlström, *Studier i den Fornfranska Lais-Litteraturen* (Upsala, 1892), p. 147. Warnke, *op. cit.*, p. cxli.

2. This incident will be discussed in full in a study shortly to be published on the sources of the *Tristan* story.

a branch, nor by a branch without a message, but by sending his friend, or appearing himself, for a moment on her path.

It is impossible to escape the conviction that the episode in the form in which Marie related it, pretty as it was, was not quite in accordance with twelfth century habits. The difficulties however allowed themselves to be obviated by a little precaution in the form of a preface. And gradually the ingenious preface became so officious that it crowded out the original device or permitted it to remain only as an insignificant superfluity. It is interesting to observe that the whole development is determined by an increasing sensitiveness to considerations of caution. From the first suggestion of a previous message by letter, in manuscript *H* of *Chievrefoil*, to the elaborate precautions of Ulrich, each new touch can be traced to the anxiety of the poet lest the carved bark miscarry or fall into the hands of enemies, lest Tristan mistake the place of the queen's tent, lest Mark appear inopportunely etc. etc. To guard against these possibilities, precautions are multiplied and we have a whole host of go betweens — Kaherdin, Brangien, Tinas, Parinis, Tantrisel etc. — invented to insure the safety of the lovers' meeting. But this cautious temper of the redactors is in direct contradiction to the integral fact of the situation, namely that the lover seeks access to his lady in the midst of a hostile cavalcade on the open highroad. The integral fact is therefore little likely to have been their invention.

A similar development is evident in comparing the texts of another episode in which Tristan uses the same device to secure a meeting. He carves a bit of bark and sends it down the stream which flows through or past Isolt's chamber [1]. In several cases the passage is brief enough to bear quotation. The passage in *Sir Tristrem* [2] runs as follows :

Tristrem was in toun,
In boure Ysonde was don.
Bi water he sent adoun
Light linden spon :

---

1. This incident will be discussed in full in a study shortly to be published on the sources of the sources of the *Tristan* story.

2. Kölbing, *op. cit.*, II, stanza CLXXXVII.

He wrot hem al with roun :
Ysonde hem knewe wel sone.
Bi that Tristrem was boun,
Ysonde wist his bone,
To abide.
Er a morwe none
Her aither was other biside

The passage in the *Saga* [1].

When Tristan heard of the king's departure, his mind was entirely reassured, and he pretended to be sick and stayed at home to see if perhaps there might be an opportunity when he might meet the queen. And then he took a branch and whittled fair shavings so skilfully that no one had ever seen their like ; for when they were cast into the water they were not damaged and floated like foam on the water and no current could destroy them. Whenever Tristan wanted to talk with Isolt, he cast the chips into the stream which ran beside the tower and in front of the sleeping room of the queen, and she knew at once and perceived by these ruses his intention of coming.

In Eilhart [2] :

The king has dismissed Tristan from the court. Separated, the lovers languish. Isolt sends Brangien to tell Tristan he must find means of seeing her. He promises that he will meet her that very night in her orchard. Moreover, whenever, night or day, she sees a branch in the stream that flows through her chamber, she is to wait and see if a bit of bark follows it, on which is carved a five pointed cross. Whenever she finds this in the stream, she may know Tristan is under the linden near its bank. The device is repeatedly successful.

In Gottfried [3] also, Brangien is sent to tell Tristan that Isolt desires to see him. Here it is she who invents the device and instructs him in its use :

Sô nemet ein oleboumes rîs
Und snîdet spaene in lange wîs
Und zeichent die mit nihte mê
Wan machet einhalp ein T

---

1. Translated from Kölbing, *op. cit.*, I, cap. LIV, p. 68, l. 25 ; cf. translation of Kölbing, *op. cit.*, p. 167, l. 19 ff.

2. Resume from Lichtenstein, *op. cit.*, l. 3278-3355, cf. 3490-3494.

3. Edited by Karl Marold, *Gottfried's von Strassburg Tristan, [illegible] Text* (Leipzig, 1906), l. 14427 ff.

Und machet anderhalp ein I
Daz niwan der êrste buochstap sî
Von iuwer beider namen dar an,
Und leget dâ weder zuo noch van
Und gât zem boumgarten in:
Ir wezzet wol daz bechelîn,
Daz von dem brunnen dâ gât
Hin dâ diu kemenâte stât.
Dar in sô werfet einen spân
Und lât in fliezen unde gân
Hin vür der kemenaten tür;
Dâ gân wir zallen zîten vür
Ich und diu fröudelôse Isôt,
Und weinen unser herzenôt.
Als wir in danne ersehen dâ,
Dâ bî bekennen wir iesâ,
Daz ir dâ bî dem brunnen sît,
Dâ der oleboum schate gît.

In the French Prose Romance[1] the device by which the corresponding meeting is arranged is not mentioned.

Here again the Tristan texts fall into the same three classes: *A*, the group in which the piece of carved bark is the means by which the lover contrives to make known to Isolt his presence along the stream and his desire for a meeting; *B*, the group in which the meeting is arranged by messenger and the role of the bark reduced to a signal indicating that the lover is already at the place appointed; *C*, the group in which the meeting takes place without the aid of the device. *A* is represented by *Sir Tristrem* and the *Saga*, *B*, by Eilhart and Gottfried, *C* by the French Prose Romance. In group *A*, the bit of carved bark indicates the presence of a certain person at a certain place, not as a preconcerted signal, but by the peculiarity of its workmanship and the place where it is found. The straits of the persons concerned are too desperate for them to hesitate because there is a chance of the piece of bark missing its destination or failing to accomplish its purpose. It is important to observe that in this incident as in *Chievrefoil* and in the voyage of Tristan and Kaherdin to Cornwall, the meeting takes place

1. Löseth, *op. cit.*, p. 186, § 282.

in all the groups under exactly the conditions which are inevitable from the nature of the device in group *A*. It is therefore probable that here as in the former instances, the version of group *A* represents the original form of the episode.

The device appears to have been so unfamiliar to the French poets who transmitted it, and so little understood by them that it suffered in their hands a gradual modification and replacement by more familiar devices until it disappeared entirely from the situation. It is necessary therefore to seek elsewhere for its origin.

II

We find some interesting parallels in Irish romance. With the episode of the chips sent down the stream the following Irish instance has already been compared [1] :

...Slechtaire discovered an underground cave wherein they (he and the other kinsmen and allies of Sengarman, with whom Finn is at feud) dwelt for a long time. Every night they used to go forth from it a raiding, and one day they found, on Luachair Aine, Find's son Ossian alone. They make a prize of him and carry him off to their dwelling. There Ossian cut a chip from a spear shaft (which Crimthann had given him to trim), and cast it into the stream from the well [2], so that it got to Ath na Féile,« the Ford of the Feale »,

---

1. Ed. and transl. by Stokes, *Revue Celtique*, XV, p. 446 ff. Cited by Kuno Meyer, *Zts. f. rom. Phil.*, XXVIII, p. 353, in connection with Tristan. The Rennes Dindsenchas, in which the passage is found, is a collection of stories that belongs in part to the ninth century.

2. Houses built over a stream are referred to elsewhere in Celtic and in Scandinavian literature. In the *Destruction of Da Derga's Hostel*, ed. Stokes, *Rev. Celt.*, XXII, p. 316, § 146, we read : « The cupbearers found no drink for him in the Dodder (a river) and the Dodder had flowed through the house. » O'Curry, *Manners and Customs of the Ancient Irish* (London, 1873), I, CCCXVIII, cites passages from ancient laws of Ireland by which physicians and other persons were obliged or permitted to build their houses over a spring. He adds : This custom of having a spring of water in the living room, or in the dairy of a farm-house, covered over with a moveable flag has come down to the present time in some remote districts of the country. cf. also Kuno Meyer, *Zts. f. rom. Philol.*, XXVI, 716 ; XXVIII, 353. In Scandinavian literature, the *Christne Saga*, *Biskopa Sogor*, i, p. 33 ff., contains a tale of Thorwald the Far-Farer in which is described a gathering of Christian

where Finn was dwelling. Then Finn took the chip in his hand and said « Ossian made this ». And Find's men ascended the stream to its source and saw the earth-cave in which were Criblach and the rest, and dug into it. Then Criblach fled, but Find overtook her in Airer Criblaige (and there he killed her [1]).

---

and heathen Norsemen : « There was a great hall, as was then much the custom, and there ran a little brook across the hall, well-cared for. But neither side, Christian or heathen, would eat with each other, and therefore the counsel was taken, to hang a curtain across the hall in the midst where the brook ran ». *Origines Icelandicae*, ed. Vigfusson and Powell (Oxford, 1905), I, 410. In the *Grettir saga*, Thorsteinn meets Spes in a chamber under which the sea flows. Being discovered, Thorsteinn escapes through a trap-door in the floor and swims to safety. Reaching land, he takes a burning log and holds it up, as a signal to Spes that he is safe, *Grettir-Saga Asmundarson*, ed. R. C. Boer (Halle, 1900), p. 303-5. M. Bédier, *op. cit.*, II, 157, has called attention to the fact that *Robert le Diable* contains a description of a stream conducted by a canal through the chamber of the heroine from a spring in the garden. The circumstance is however not utilized in the narrative ; cf. *Robert le Diable*, ed. E. Löseth (Paris, 1903), x, n. 2, and ll. 1231 ff., 3500 ff. The present town of Chaudesaigues in France has a system of canals by which the warm streams characteristic of the place are conducted along the ground floors of the houses, cf. Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France* (Paris, 1892).

1. F. Lot, *Rom.*, XXIV, 322, and George Henderson, *Bricriu's Feast* (London, 1899), p. 143, have called attention to the utilizing of the stream as a signal bearer in the story of Blathnat and Curoi. Here Blathnat pours milk into the water to notify her lover, who is farther down the stream, that the moment has arrived for carrying out their plan ; cf. *The Tragic Death of Curoi Mac Daire*, ed. and transl. by R. I. Best, *Eriu, Journal of the School of Irish Learning* (Dublin), II, Pt. I, p. 20 ff. ; Kuno Meyer, *Rev. Celt.*, VI, 187-8 for another version ; also *Dindsenchas of Findglais*, ed. and transl. by S. H. O'Grady in *Silva Gadelica*, II, 482, 530 ff. ; *Rennes Dindsenchas*, ed. and transl. by Stokes, *Rev. Celt.*, XV, 448 ; the poem of *Brinna Ferchertne*, ed. and transl. by Kuno Meyer, *Zts. f. celt. Philol.*, III, 40 ff. The date of the first and last is the tenth century. The reader will note however that the parallel is not close, the milk being only a preconcerted signal, as in groups B and C of the Tristan texts, and the stream not passing through the house. For the reference to Henderson's note I am indebted to Mr. F. N. Robinson, of Harvard University ; Henderson adds : « And there is something parallel in *Saxo Grammaticus* ». I have been unable to find the passage. Hertz, *Tristan und Isolde von Gottfried von Strassburg*, p. 539, cites an incident from a ninth century Chinese story where a man and woman correspond by means of a floating red leaf.

In the versified form of the story contained in the *Book of Leinster*[1], a manuscript written before 1150, it is said that what Ossian cast into the stream was a ball which he had made of the chips from the spearshaft.

A similar incident in which the characteristic chips floating down the stream serve to betray the hero to his enemy, is found in the story of Diarmaid[2].

Diarmaid was making dishes, and the shavings which he was making were going down with the burn to the strand. The Fiantan were hunting along the foot of the strand..... Finn took notice of the shavings at the foot of the, burn. « These », said he, « are the shavings of Diarmaid. — They are not; he is not alive, » said they. — « Indeed, » said Finn, « they are. »

In another version[3] we read :

Fingal saw a speal that Diarmaid cut off a stick in the water, and immediately knew that Diarmaid was in the woods thereabout, for the speal curled round nine times, and it was s... quarters long; there was none in Ireland that could do the like.

The points of similarity between the Irish and the Tristan episodes are :

1. The hero fashions chips in a manner so individual that they are sure to be recognized by those who know him (ODT)[4].
2. He sends some of them down a stream (ODT).
3. This stream flows through a house (OT).

---

1. Cf. Stokes, *Rev. Celt.*, XV, 448.

2. The *Elopement of Diarmaid and Grainne* is mentioned in the list of tales in the *Book of Leinster*, fac-simile, p. 190, col. 1, l. 9, and is alluded to in a gloss in an eleventh century manuscript, cf. *Rev. celt.*, XI, 126. Several incidents of the story are contained in 14th and 15th century manuscripts (edited by Kuno Meyer, *Rev. Celt.*, XI, p. 125, and *Zts. f. celt. Philol.*, I, 458). The complete story is extant only in late manuscripts and in folk tales collected within the last two centuries. The incident cited is from the collection of J. F. Campbell, *Popular Tales of the West Highlands* (Edinburgh, 1862), III, 43.

3. *Leabhar na Feinne*, vol. I, Gaelic Texts, Heroic Gaelic Ballads collected in Scotland, chiefly from 1512-1871, arranged by J. F. Campbell (London, 1872), p. 128, H. 26.

4. O refers to the episode about Ossian; D to the episode about Diarmaid; T to the *Tristan* episode.

The hero sends the chips from this house (O).

The hero sends the chips to a person dwelling in this house (T).

4. They are found (D) by the person for whom they are intended and fulfil the hero's purpose of notifying him (her) of his presence along the stream (OT).

The device is of the same sort as that used in *Chievrefoil* : the hero fashions his bit of bark and confides it to the path of the person to be notified. But there are more striking parallels to the *Chievrefoil* episode.

1. An episode in the Old Irish saga *Táin bó Cúalnge* [1] (the *Leabhar na h-Uidhri* version [2]) :

« I am forced to go to a tryst with Fedelm Noichride [3], from my own pledge that went out to her [said Cuchulainn] ».

He made a spancel withe [4] then before he went, and wrote an ogam [5]

---

1. It is generally agreed that the *Táin* was compiled and written down in the seventh century ; see Ernest Windisch, *Die altirische Heldensage, Táin bó Cúalnge* (Leipzig, 1905), p. LXVIII, LXXXV. The oldest manuscript is contained in the *Leabhar na h-Uidhri* (*Book of the Dun Cow*), written before 1106, which has been published in fac-simile by the Royal Irish Academy (Dublin, 1870). It has been translated by Winifred Faraday, *The Cattle Raid of Cualnge* (London, 1904). Another version is contained in the *Book of Leinster*, a manuscript of the middle of the twelfth century, which has been published in fac-simile by the Royal Irish Academy (Dublin, 1880). This version has been edited and translated into German by Windisch, *op. cit.* A French translation by M. d'Arbois de Jubainville is in progress, *L'enlèvement du Taureau divin et des vaches de Cooley* (Paris, 1907), Pt. I. An edition by J. Strachan and S. G. O'Keeffe, based on the *Yellow Book* of *Leean*, a fourteenth century manuscript, with variants from the *Leabhar na h-Uidhri* version, with which it is substantially identical, is appearing in *Ériu*, vol. I, Part. II ff. (Supplement).

2. I have quoted from the *Leabhar na h-Uidhri* version because it is less diffuse than that of the *Book of Leinster*. The translation is Faraday's, *op. cit.*, p. 10-13 ; cf. Windisch, *op. cit.*, p. 66-74 ; d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, 51-54.

3. « Gloss incorporated in the text : that is with her servant. » Faraday's note.

4. « This was a twig twisted in the form of two rings ; joined by a straight piece, as used for hobbling horses and cattle. » Faraday's note. *The Book of Leinster* version adds : « und that den Reifen um den dünnen Teil des Pfeilersteins bei Ard Cuillenn. Er rückte den Reifen bis er auf das Dicke des Pfeilersteins kam. » Windisch, *op. cit.*, p. 68.

5. For studies on ogam writing see R. A. Stewart Macalister, *Studies in Irish Epigraphy* (London, 1897, 1902, 1907) ; d'Arbois de Jubainville,

on its peg] [1], and threw it on the top of the pillar.....

They [the four who went ahead of Medb's army] found the withe that Cuchulainn threw, and perceived the grazing that the horses had grazed. For Sualtaim's [Cuchulainn's] two horses had eaten the grass with its roots from the earth; Cuchulainn's two horses had licked the earth as far as the stones beneath the grass. They sit down then, until the host came, and the musicians play to them. They give the withe into the hands of Fergus Mac Roich; he read the ogam that was on it.

When Medb came, she asked, « Why are you waiting here?

— We wait, » said Fergus, « because of the withe yonder. There is an ogam on its [peg], and this is what is on it : « Let no one go past till a man is found to throw a like withe with his one hand, and let it be one twig of which it is made; and I except my friend Fergus [2]. — Truly, » said Fergus, « Cuchulainn has thrown it, and they are his horses that grazed the plain. »

And he put it in the hands of the druids; and Fergus sang this song :

« Here is a withe, what does the withe declare to us?
What is its mystery?
What number threw it?
Few or many?

Académie des Inscriptions et Belles-lettres, comptes rendus des séances de l'année 1881, p. 20-27. For references to ogam writing in the romances see O'Curry, *op. cit.*, I, CCCXLI-CCCXLIV, also Index, vol. III, 689; Douglas Hyde, *A Literary History of Ireland* (London, 1899), p. 105-122. Ogam inscriptions, like runes, were carved on wood or stone. In the passages here cited it appears that Cuchulainn's writing was in one of the ordinary more or less complicated ogam alphabets; that it was not in cipher, intelligible only to Fergus, as O'Curry and Hyde seem to suppose, is shown by the fact that in the second passage it is « one of them » and not Fergus, who reads it.

1. i.e. the piece of wood that holds the withe together. I am indebted to Mr. Kuno Meyer for this translation. Faraday leaves a blank.

2. This prohibition of Cuchulainn's constitutes what is known in Irish literature as a *geis*; cf. Windisch, *Irische Texte mit Worterbuch* (Leipzig, 1880), p. 590. Such prohibitions or interdicts are a peculiar feature of the Irish saga. Each hero has his particular *gesa*. For instance, one of the *gesa* of Cuchulainn was going to a cooking hearth and consuming the food; another was eating his namesake's (hound's) flesh, cf. *Cuchulainn's Death*, ed. Stokes, *Rev. Celt.*, III, 176. It was a prohibition of Fergus to leave a feast before it ended, cf. Windisch and Stokes, *Irische Texte*, II, 159. The violation of a *geis* was practically never ventured by an Irish hero, no matter by whom imposed, or how unreasonably. Thus Deirdre succeeds in prevailing upon Naois to take her from Conchobar : « A ces deux oreilles », s'écrie-t-elle, « s'attacheront la

« Will it cause injury to the host,
If they go a journey from it?
Find out, ye druids, something therefore
For what the withe has been left.

« — of heroes the hero who has thrown it
Full misfortune on warriors;
A delay of princes, wrathful is the matter.
One man has thrown it with one hand.

« Is not the king's host at the will of him,
Unless it breaks fair play?
Until one man only of you
Throw it, as one man has thrown it.
I do not know anything save that
For which the withe should have been put.
Here is a withe. »

Then Fergus said to them: « If you outrage this withe, » said he, « or if you go past it, though he be in the custody of a man, or in a house under a lock, the — of the man who wrote the ogam on it will reach him, and will slay a goodly slaughter of you before morning, unless one of you throw a like withe. » « It does not please us, indeed, that one of us should be slain at once », said Ailill. « We will go by the neck of the great wood yonder, south of us, and we will not go over it at all. »

---

honte et le ridicule, si tu ne m'emmènes avec toi ». Ed. Windisch, *Irische Texte*, I, p. 72, § 9, transl. by d'Arbois de Jubainville, *L'Épopée celtique en Irlande* (Paris, 1892), p. 226. The sacredness of the *geis* reminds us of similar articles in the chivalric code. cf. Eilhart, 6840 ff., where the hero must risk his life sooner than disregard an unreasonable request made « dorch siner vrowin willen ». Cuchulainn here puts the army under a *geis* not to proceed until one of them complies with his demand of a *fir-fer*, ie. that the withe shall be removed under the same disadvantages under which it was placed on the pillar stone. The *fir-fer*, literally *the truth of men*, is the demand that the person challenged shall submit to the same conditions as the person challenging; cf. *Cuchulainn's Death*, ed. Stokes, *Rev. Celt.*, III, 184 : « I wish, » says Lugaid, « to have the truth of men from thee. — What is that? » says Conall the Victorious. — « That thou should use only one hand against me, for one hand only have I. — Thou shalt have it », says Conall the Victorious. So then Conall's hand was bound to his side with ropes, cf. Windisch, *Táin*, p. 72, n.6; *Irische Texte*, I, *Wörterbuch*, under *fir*, p. 550.

In the *Book of Leinster* version Ailill's decision is slightly different[1] :

« We will betake ourselves to the protection of this great forest until morning. There we will pitch our tents and take up our quarters. »

2. Another episode in the Old Irish saga *Táin bó Cúalnge* (the *Leabhar na h-Uidhri* version[2]) :

Then Cuchulainn went round the host till he was at Ath Gabla. He cuts a fork there with one blow of his sword, and put it on the middle of the stream, so that a chariot could not pass it on this side or that. Eirr and Indell, Foich and Fóchlam (their two charioteers) came upon him thereat. He strikes their four heads off, and throws them on the four points of the fork. Hence is Ath Gabla.

Then the horses of the four went to meet the host, and their cushions very red under them. They supposed it was a battalion that was before them at the ford. A troop went from them to look at the ford ; they saw nothing there but the track of one chariot and the fork with the four heads, and a name in ogam written on the side. All the host came then.

« Are the heads yonder from our people ? » said Medb.

« They are from our people and from our choice warriors », said Ailill.

One of them read the ogam that was on the side of the fork ; that is : « A man has thrown the fork with his one hand ; and you shall not go past it till one of you, except Fergus, has thrown it with one hand. »....

« Avert this strait from us, o Fergus », said Medb.

« Bring me a chariot then », said Fergus, « that I may take it out, that you may see whether its end was hewn with one blow. » Fergus broke then fourteen chariots of his chariots, so that it was from his own chariot that he took it out of the ground, and he saw that the end was hewn with one blow.

In the *Book of Leinster*[3], Fergus, having broken seventeen chariots, is commanded by Medb to desist :

« Stop, o Fergus, » she says, « if you were not with the army we should already have reached Ulster. We know why you do this, to delay and hinder the army until the Ulstermen recover from their weakness. »

The army encamp on the spot for the night.

---

1. Windisch, *op. cit.*, p. 74-75 ; d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 54.

2. Faraday, *op. cit.*, 14 ff. ; cf. the *Book of Leinster* version, Windisch, *op. cit.*, 82-99 ; d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, 56-60.

3. Windisch, *op. cit.*, 92-93 ; d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, 59.

3. Another episode in the Old Irish saga *Táin bó Cúalnge* (the *Leabhar na h-Uidhri* version [1]):

Then they reached Mag Mucceda. Cuchulainn cut an oak before them there, and wrote an ogam on its side. It is this that was therein : that no one should go past it till a warrior should leap it with one chariot. They pitch their tents there and come to leap over it in their chariots. There fall thereat thirty horses, and thirty chariots are broken. Belach n-Ane, that is the name of that place for ever.

They are there till next morning; then Fraech is summoned to them : « Help us, o Fraech », said Medb. « Remove from us the strait that is on us. Go before Cuchulainn for us, if perchance you shall fight with him. »

Fraech is killed in a struggle with Cuchulainn. Fergus springs over the oak in his chariot. They then proceed until they reach Ath Taiten.

4. A less sriking parallel in a story of Finn [2] :

Finn once came into Tethba with his Fiann, and went on a hunting excursion. Lomna staid at home, and as he was walking without, he saw Coirpre, a champion of the Luigne, lying secretly with Finn's woman. Then the woman besought Lomna to conceal it. It was grievous to him to be concerned in betraying Finn. Then Finn came (back), and Lomna cut an ogham a four square rod and this was on it : « An alder stake in a pale of silver. Deadly night shade... A husband of a lewd woman (is) a fool among the well-taught Fiann. There is a heath on bare Ualann of Luigne ». Finn then understood the story, and he became disgusted with the woman.

The points of similarity to *Chievrefoil* in the Irish episodes from the *Táin* are :

---

1. Faraday, *op. cit.*, 35. cf. O'Curry, *op. cit.*, I, CCCXLIII, n. 595. This episode does not occur in the *Book of Leinster* version, cf. Windisch, *op. cit.*, p. 172, note; d'Arbois de Jubainville translates the text of the *Leabhar na hUidhre* to supplement the *Book of Leinster* version at this point, *Rev. Celt.*, XXIX, 153-154.

2. Ed. Stokes, *Three Irish Glossaries* (London, 1862). Under the words *orc tréith*. p. 34. Translated in *Cormac's Glossary*, ed. O'Donovan and Stokes (Calcutta, 1868), p. 129. This passage belongs to the oldest codex and « was written », says Stokes (*Three Irish Glossaries*, XVIII), « if not in the time of Cormac (831-903), at least within a century after his death. » Similarly Zimmer, *Zfd A.*, XXXV, 38.

1. A person knows that a troop is to pass along a certain path.

2. He has reason for wishing to procure the delay of their march.

In Tristan to allow him a meeting with Isolt.

In (1) to allow him a meeting with Fedelm Noichride [or her maid].

In (2) to gain time

In (3) to gain time.

3. He carves a message [1] on a piece of bark and places it on their path [2].

4. The troop pass; the message is found and read.

5. The halt is secured.

6. The purpose of the ruse is achieved.

Owing to the great dissimilarity in the underlying forces in the two situations and the complete difference of *milieu* which they represent, it would be absurd to hope to establish anything approaching a connection between the Tristan episode and the particular Irish fragments that have come down to us But the device to bring about the halt and delay of a hostile troop is strikingly similar in both. The procedure of the hero, in the specifically Irish form in which it appears in the *Táin* episodes, was practically sure to be effective; in the simpler form in which

---

1. Teutonic as well as Celtic messages would naturally be carved on wood. Runes carved on wood are mentioned as messages by Venantius Fortunatus, Bishop of Poitiers, in the sixth century. See Oscar Montelius, *Kulturgeschichte Schwedens* (Leipzig, 1906), p. 210. For celtic messages carved on wood see references in n. 5, p. 210-1.

2. A stanza of an Anglo-Norman political song directed against one of the ordinances of Edward I is interesting in this connection :

> Cest rym fust fet al bois desouz un lorer,
> La chaunte merle, russinole, et cyre l'esperver;
> Escrit estoit en parchemyn pur mout remenbrer,
> E gittè en haut chemyn, qe um le dust trover.

Thomas Wright, *Political Songs of England* (London, 1839), p. 236. The purpose of the writer here however goes no further than to attract the attention of anyone who chances to pass. I am indebted to Mr. Schofield of Harvard University for calling my attention to this passage.

it appears in Tristan on the contrary, it presents all manner of difficulties. These difficulties were realized keenly, as we have seen, by the French redactors of the Tristan narrative, and have been emphasized again and again by the modern critics[1] who have discussed the episode. We are strongly tempted to explain them as due to the loss of the specifically Irish superstitions[2] which appear in the episodes from the *Táin*. With the process of the disintegration of the episode from manuscript *S* of *Chievrefoil* to Ulrich von Türheim before our eyes, it would be difficult not to suppose that similar tendencies of compromise had been at work before Marie de France as after her.

If we admit that our twelfth century French Tristan was ori-

---

1. M. Sudre (*Rom.*, XV, 551) does not attempt to interpret ms. *S*, but, following the reading of *H*, supposes that Tristan « l'avait avertie de ce signal qu'il lui donnerait, en lui écrivant... » Miss Rickert (*op. cit.*, 193) remarks : « We cannot suppose that Tristram wrote out in full the message of which the « import » fills seventeen lines. Even if it had been possible, Yseult could not have read it as she rode along, nor was there any need for her to do so, as the branch served merely to indicate Tristram's whereabouts ». M. Foulet (*loc. cit.*, 279) calls attention to « combien il est invraisemblable que Tristan ait pu faire tenir tant de choses sur une baguette de coudrier, ou que Marie ait voulu nous le laisser entendre ! » And (p. 280) : « Si attentive que fut Iseult, pouvait-elle se douter que son ami était soudainement revenu d'exil après une longue année d'attente ? Ne risquait-elle pas de passer à côté de la branche sans la voir ? » He therefore takes advantage of the ambiguities introduced by ms. *H* to form the following hypothesis : « Il y a parfaitement eu un message, où était exprimée tout au long la comparaison de leur amour à la coudre et au chèvrefeuille et où se trouvaient les deux beaux vers que nous venons de citer, mais c'était une lettre que Tristan avait expédiée quelques jours avant. » M. Bédier (I, 194 n.), influenced by the same considerations of caution, in reconstructing the Thomas *Tristan*, rejects *Sir Tristrem* and *the Saga*, in which Tristan throws the message into the stream on the bare possibility of Isolt's finding it. « Pour que la ruse ait chance de réussir, il faut qu'elle ait été concertée entre les deux amants ; sans quoi le ruisseau pourrait charrier des branchages pendant des jours et des jours sans qu'Isolt, non avertie, les remarquât. » He accordingly accepts the testimony of Gottfried, where Isolt sends Brangien to Tristan, telling him exactly where and when to meet her and instructing her to send the chip down the stream as a signal.

2. The *geis* and the *fír-fer*, cf. p. 15, n. 7 above.

ginally a Pictish Drostan [1], it is difficult to resist reconstructing, in our imagination, the episode we have just been studying as this Drostan might have lived it. Shorn of his twelfth century French trappings and restored to his Celtic *milieu*, we can imagine this Drostan as taking some such means as did Cuchulainn to bring about the delay of the troop and secure opportunity for his tryst. A challenge carved on a spancel-withe would run little risk of being overlooked on a highroad. It might safely fall into the hands of the first person who passed that way and be read to the whole army. He could depend upon a people to whom the *geis* was sacred and the *fír fer* not to be denied. The march of the troop once arrested, he could rely on his own cunning to effect a meeting with a person already made aware of his presence by some characteristic of his message.

The prologue — the hero deftly peeling and shaping the piece of bark, carving his message and then with drawing into the forest — is preserved in Tristan. But it would be impossible for a twelfth century French poet to adopt completely the procedure of Cuchulainn. The impressiveness of ogam writing, the binding character of the *geis* and the demand of a *fír fer* were ideas specifically Irish. Even at the expense of leaving a slight gap in the narrative, in the shifting of the scene from Ireland to courtly France they would have to go. As far as bringing about the halt of the army was concerned, it was sufficient for the hero to indicate to his beloved his desire for a meeting. The poet was therefore free to fill out the content of the carving with any pretty assurance of love he chose ; the lover could trust to her ingenuity in a society dominated by chivalric ideals, to allow him a night of happiness.

But, having thus simplified the character of the message, the French poet is forced to take it for granted that it will fall into the hands of exactly the person for whom it is intended. To a true listener of romance, the question would perhaps not occur as to how the bark could be counted upon to reach the one

---

1. As do Zimmer, *Zts. f. f. Sp. u. Lit.*, XIII, 73 ; d'Arbois de Jubainville, *Rev. Celt.*, XV, 405-408 ; F. Lot, *Rom.*, XXV, 22 ; Bédier, II, 100 ; Golther, *Tristan und Isolde in den Dichtungen des Mittelalters und der neuen Zeit* (Leipzig, 1907), p. 15.

person for whom it was designed and be read by her in the midst of the hostile troop without incurring suspicion. But that the question *did* occur, persistently and with disastrous consequences to the original form of the episode, the preceding investigation of the texts that followed Marie's lay has shown.

The considerations which incline us to the belief that the Tristan episodes in question are based on Celtic traditions are: first, there are other traces in the story of Tristan, of his Celtic origin; second, the episode in question has been shown to be a relic of a pre-French stage of the tradition; third, the Irish parallels to the incident include not only both the carved bit of wood and the device of leaving it upon the path, but the employment of it, through the appeal to peculiarly Irish superstitions, to bring about the halt of a hostile army. Our reconstruction of a preëxtant form of the story however, although it falls in perfectly with the facts of the development as we have been able to trace it in the extant ones, with the evidence of the Irish parallels and with general probability, proves no more than that the *Chievrefoil* episode *may* be a survival of some such specifically Irish practise as we have seen in the *Táin* episodes.

Gertrude Schoepperle.

(Radcliffe College.)

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES

PERSONNAGES DE

RAOUL DE CAMBRAI

Aucune chanson de geste n'est, pour l'abondance de la matière historique, comparable à *Raoul de Cambrai*, et cette abondance s'explique aisément si l'on admet que la légende de Raoul a pour origine première une chanson composée par Bertolai de Laon au lendemain des événements qui suivirent la mort d'Herbert de Vermandois.

A cette manière d'envisager la question, on en a récemment opposé une autre. La légende de Raoul serait d'origine livresque et une notable partie de ses éléments historiques serait tirée des Annales de Flodoard.

J'ai eu déjà l'occasion d'exprimer combien cette dernière opinion me semblait peu fondée [1]. Ce que je sais de l'historiographie française du moyen âge m'autorisait en effet à rejeter l'hypothèse de M. Bédier. A mon avis, il n'était nullement vraisemblable que les clercs de Saint-Géry de Cambrai eussent pu lire les Annales de Flodoard, œuvre peu répandue et beaucoup moins connue au moyen âge que l'Histoire de l'église de Reims du même auteur; mais, le fait ne me paraissant point alors susceptible de démonstration, je ne me flattais pas de modifier en l'espèce la conviction de mon adversaire. A mon sentiment sur le peu de diffusion des Annales de Flodoard au moyen âge, il oppose le nombre peu élevé des manuscrits qui nous ont transmis l'œuvre historique de Villehardouin ou

---

1. *Romania*, t. XXXVII, p. 197-198.

celle de Joinville [1]. La réponse, on en conviendra, n'est point précisément topique.

Aujourd'hui d'ailleurs, je puis affirmer qu'au milieu du XIe siècle, les clercs cambrésiens n'avaient aucune connaissance des Annales de Flodoard. L'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, qui écrivait vers l'an 1043 et utilisa pour son livre l'*Historia Remensis ecclesiæ* [2], n'emprunte rien en effet aux Annales, où figurent cependant quelques données intéressant les évêques de Cambrai [3].

Par suite de cette constatation, la théorie de l'origine livresque de *Raoul* reçoit une grave atteinte. Il est à croire néanmoins que M. Bédier ne se tiendra pas pour battu. Se rendant évidemment compte, en sa réplique à mes *Nouvelles observations*, que mes précédentes objections n'étaient point sans valeur, n'a-t-il pas pris soin de déclarer par avance que si la chose lui était en effet prouvée, elle lui serait presque indifférente? « Certes, dit-il, il me faudrait remanier plusieurs passages de mon étude; mais c'est à peine si j'ai besoin de l'hypothèse que les clercs de Saint-Géry auraient lu ce livre. Je ne l'ai

---

1. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 432. — Ce n'est pas du reste exact en ce qui concerne Villehardouin.

2. Le fait est constaté par Bethmann, qui publia les *Gesta episcoporum Cameracensium*, dans les *Monumenta Germaniæ historica* (t. VII *scriptorum*, p. 394) et qui en marge de son édition a soigneusement noté les emprunts faits à l'Histoire de l'Église de Reims par l'auteur cambrésien qui la désigne sous le titre de *Gesta Remorum pontificum* (l. I, c. 4) ou de *Gesta Remorum episcoporum* (l. I, c. 14).

3. Si l'on n'y prenait garde, le récit par les *Gesta episcoporum Cameracensium* de plusieurs faits relatifs aux évêques de Cambrai semblerait emprunté aux Annales de Flodoard; tels, par exemple la mention des différends du comte Isaac avec l'évêque Etienne et la participation de l'évêque Foubert au concile d'Ingelheim. Mais, en ces deux cas, la source est certainement l'Histoire de l'église de Reims (l. IV, c. 19 et 35). En réalité, l'auteur cambrésien n'a point connu les Annales qui lui auraient révélé la venue à Cambrai du roi Raoul (anno 925), la consécration de l'évêque Foubert par le métropolitain Artaud (anno 933), la part prise par Foubert à la réconciliation du roi de France avec Hugues le Grand (anno 950), la parenté de l'évêque Bérenger avec l'évêque de Châlons Beuve, frère de la reine Frederune, et sa consécration par Artaud (anno 956), enfin le voyage du roi Lothaire à Cambrai (anno 957).

guère formée que pour simplifier mon exposé [1]. » En réalité, l'hypothèse en question est plus chère à M. Bédier qu'il ne le laisse paraître, car à la fin du paragraphe de cette même réplique qu'il a intitulé : « D'une assertion gratuite de M. A. Longnon sur les *Annales* de Flodoard », il suppose « que les clercs de Cambrai, fréquemment appelés à leur métropole par les synodes provinciaux et les diverses affaires ecclésiastiques, ont pu avoir accès facilement aux Annales de Flodoard [2]. » Il me permettra d'en douter, puisque l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, lui-même, n'a pas eu connaissance de cette œuvre si précieuse pour l'histoire du xe siècle. Au reste, les clercs que les synodes et les affaires ecclésiastiques appelaient à Reims de toutes les parties de la province dont cette ville était la métropole ne sont nullement comparables aux érudits et aux professeurs qui, venant de nos jours à Paris pour participer à un congrès scientifique, profitent largement de l'occasion qui leur est offerte de travailler dans les bibliothèques publiques ou les dépôts d'archives.

Il n'est donc nullement prouvé qu'il faille renoncer, en ce qui concerne *Raoul*, à la théorie traditionnelle, si vivement combattue par M. Bédier. Il y a lieu seulement d'examiner si elle ne pourrait pas être défendue et corroborée à l'aide d'arguments nouveaux ou de textes non signalés jusqu'ici. Tel est l'objet du présent mémoire.

Le nombre excessivement restreint des documents du xe siècle relatifs à l'histoire du Vermandois et des pays circonvoisins ne permettra probablement jamais de prouver d'une manière irréfutable l'origine traditionnelle. Aux textes malheureusement trop rares qui ont été produits jusqu'ici, on ne peut guère nourrir l'espérance d'ajouter des renseignements d'une réelle importance. Tout au plus peut-on se flatter de pouvoir recueillir en quelques-uns des obituaires qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire d'utiles indications. Il est bien évident, par exemple, que si les recueils nécrologiques du moyen âge nous permettaient de fixer en toute assurance les dates respec-

---

1. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 430-431.
2. *Ibidem*, t. II, p. 432.

tives de la mort du comte Herbert II de Vermandois, de l'abbesse d'Origny Marsent et de Raoul de Cambrai, de telles précisions aideraient puissamment à décider si la chanson de Raoul est ou n'est point d'origine historique. J'ai donc tout d'abord dirigé mes recherches en ce sens, et si, conformément d'ailleurs à mon attente, elles n'ont pas eu tout le succès désirable, je suis heureux cependant de pouvoir déclarer que les obituaires apportent çà et là quelques notions favorables à la thèse que M. Paul Meyer et moi avons soutenue pour la première fois, il y a maintenant plus d'un quart de siècle.

Les pages qui suivent ont pour objet principal, non point de résoudre une question d'histoire littéraire, qui n'est peut-être pas susceptible d'une démonstration certaine, mais de produire sur un certain nombre de points déterminés de nouveaux arguments ou de nouvelles précisions. Je m'occuperai tout d'abord du héros principal du poème et de sa mère la comtesse Alais; j'étudierai ensuite les témoignages relatifs à Herbert de Vermandois, à l'abbesse Marsent, à Ybert de Ribemont, à Guerri le Sor et à Ernaut de Douai; je consacrerai même quelques lignes à l'auteur du poème primitif, c'est-à-dire à Bertolai, et j'essaierai en dernier lieu de préciser les résultats de cet exposé en ce qui concerne les phases successives de la légende de Raoul.

I. RAOUL DE CAMBRAI.

« Raoul, fils de Raoul de Gouy »; c'est ainsi que Flodoard, en ses Annales, désigne le prototype du Raoul épique, dont la chanson fait le fils posthume de Raoul Taillefer, qui « de Cambrai tint l'honor », et d'Alais, sœur du roi Louis. Je ne vois rien à ajouter, ni à retrancher, de ce que j'ai écrit sur ce personnage dans l'introduction du *Raoul de Cambrai* de la Société des anciens textes; mais je parlerai plus amplement de Gouy, dont le père de Raoul tirait son surnom.

Le nom de Gouy est assurément fort répandu en pays picard et wallon. Cependant, entre tous les Gouy de France et de Belgique, je n'ai point hésité un moment : celui dont le héros était originaire ne saurait être que Gouy, village situé à l'extrémité du Cambrésis, au milieu d'une vaste région forestière, l'Arrouaise, dont les habitants sont présentés par le poète

comme les vassaux du jeune Raoul de Cambrai. Dans le livre qu'il a consacré à la formation territoriale des principautés belges au moyen âge, M. Vanderkindere en a jugé autrement : supposant que Raoul de Gouy devait être comte de l'Ostrevant, c'est dans un village de ce dernier pays, Gouy-sous-Bellonne, qu'il veut retrouver le Gouy de Flodoard [1], et M. Bédier, désireux d'infirmer dans la mesure du possible la thèse soutenue par moi, incline visiblement vers l'opinion du savant historien belge [2]. C'est pourquoi il m'a paru nécessaire de développer en un récent travail [3] les raisons que j'avais de préférer Gouy en Arrouaise.

Il n'est pas besoin d'être spécialiste pour apprécier les raisons que je donnais de ma préférence. Toutefois, et pour éviter de se ranger à mon sentiment, M. Bédier excipa de son incompétence [4]. Un critique allemand, M. Ph.-Aug. Beeker, n'a point montré la même réserve : il se prononce nettement contre mon affirmation que « Gouy en Arrouaise était, au xe siècle, un château fort situé à l'extrémité méridionale du Cambrésis, c'est-à-dire du côté où ce pays confine au Vermandois ». A son avis, les documents allégués démontrent précisément le contraire : « Beaucoup plus tard encore, dit-il, Gouy n'était qu'un simple *prædium*, sur lequel Otton, fils d'Albert de Vermandois, édifia un château pour importuner Cambrai », et, citant le passage des *Gesta episcoporum Cameracensium* invoqué par moi, il ajoute finement : « Je ne savais pas que *prædium*, au moyen âge, signifiât château fort [5]. »

Je remercie M. Beeker de sa charitable observation. Il me permettra néanmoins de lui faire remarquer qu'assurément il n'a point saisi le sens exact de mes paroles. L'identité du *Gaugiacum* de Flodoard n'étant d'ailleurs en l'espèce qu'une question subsidiaire, j'avais cru suffisant de prendre une position bien nette, me bornant à formuler mes arguments principaux, sans

---

1. Vanderkindere, *Histoire de la formation des principautés belges*, t. I, p. 56 et t. II, p. 52.
2. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 360-361.
3. *Romania*, t. XXXVII, p. 198.
4. *Les légendes épiques*, t. II, p. 434, note 1.
5. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXXII (1908), p. 750-751.

embarrasser mon essai de démonstration de détails accessoires. Aussi me suis-je contenté d'énoncer tout d'abord que Gouy en Arrouaise était *au Xe siècle* un château fort, *Gogicum castrum*, et j'ai effectivement renvoyé en note au passage des *Gesta* constatant qu'en 975 environ Otton de Vermandois y éleva une forteresse. Je n'ai point fait la confusion que m'attribue M. Bekker, puisqu'un peu plus loin je dis que la place forte de Gouy « était située sur les confins du Vermandois, ce qui explique à la fois l'irruption soudaine de ce comté par Raoul de Gouy et, une trentaine d'années plus tard, la conquête de Gouy par l'un des fils du comte de Vermandois, Albert Ier [1] ». En m'exprimant ainsi je voulais éviter qu'on m'accusât d'avoir dit expressément que Gouy était en la première moitié du xe siècle le siège d'un château fort, alors cependant que je ne doutais nullement de l'existence de ce château au temps de Raoul de Gouy. En un mot, je désirais m'épargner une digression absolument accessoire sur la condition des châteaux forts des premiers temps féodaux.

Au déclin de la période carolingienne, les châteaux forts, alors construits en bois, n'avaient qu'une existence absolument précaire. Les Annales contemporaines nous offrent de nombreux exemples de forteresses qui, tombées au pouvoir de l'ennemi, étaient aussitôt détruites et qui peu après renaissaient en quelque sorte de leurs cendres. C'est le cas, par exemple, pour plusieurs places fortes de la France du nord-est : Mortagne, sur l'Escaut [2]; Montigny-l'Engrain [3] et Braine [4], en Soissonnais;

---

1. *Romania*, t. XXXVII, p. 199.

2. En 928, Herbert de Vermandois s'empare de vive force du château de Mortagne et le détruit (*Ann. Flodoardi*); en 931, la même forteresse est prise par le marquis de Flandre Arnoul Ier (*ibidem*).

3. En 938, le roi Louis IV s'empare du château de Montigny et détruit la place (*Ann. Flodoardi*); mais, en 944, le *castrum* est aux mains du comte de Roucy, Renaud, auquel le roi l'avait remis (*ibidem*), et, l'année suivante, il est pris, brûlé et détruit par le comte de Senlis Bernard et les alliés de ce seigneur.

4. En 931, Herbert de Vermandois s'empare du château de Braine et le détruit, mais une vingtaine d'années plus tard, en 950, cette forteresse est surprise par les hommes du comte de Roucy, Renaud (*Ann. Flodoardi*).

Épernay[1], Mareuil-sur-Aÿ[2] et Brienne-le-Château[3], dans la Champagne. Le fait semble tellement constant que j'ai cru pouvoir l'appliquer à Gouy dont le château fort fut d'ailleurs édifié et détruit à plus d'une reprise[4].

Par sa situation à la limite même du Cambrésis et du Vermandois, sur la voie romaine qui reliait Saint-Quentin à Cambrai, Gouy en Arrouaise était une position stratégique de premier ordre et, par suite, il était tout désigné pour devenir de bonne heure le siège d'un château féodal. Il est probable que celui-ci fut construit au bord de la voie antique, à 400 mètres environ du village actuel, en un lieu que depuis l'on appela le Câtelet et que François Ier choisit en 1520 pour y élever un fort destiné à protéger de ce côté la frontière du royaume[5].

On connaît maintenant les raisons qui militent en faveur de Gouy en Arrouaise et plus d'un lecteur, sans doute, jugera la question résolue. Mais l'opinion adverse est défendue par des gens tenaces qu'une démonstration scientifique pourra laisser incrédules. Qu'il me soit donc permis d'en finir avec Gouy-

---

1. Détruit par le roi Eudes, le château d'Épernay est reconstruit de 898 à 900 par l'archevêque de Reims Fouques (Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. IV, c. 8). Cependant la construction en est ensuite attribuée par le même auteur à l'archevêque Hervé, successeur de Fouques (*ibidem*, l. IV, c. 13).

2. En 949, le comte Renaud de Roucy construit le château de Mareuil qui, en 958, est pris, puis brûlé par le duc de Lorraine (*Ann. Flodoardi*); mais, fort peu de temps après, la forteresse est rétablie par Renaud, avec l'aide du roi Louis IV et de l'archevêque de Reims.

3. En 951, le roi s'empare par la famine du château de Brienne; il le détruit (*Ann. Flodoardi*), mais le château n'en reparaît pas moins, dans la suite, à titre de chef-lieu du comté de Brienne.

4. On ne sait à quelle époque ni dans quelles circonstances fut détruit le château élevé à Gouy par Otton de Vermandois; mais, ce qui est avéré, c'est qu'il fut rétabli en 1092 par un certain Amaury et de nouveau détruit en 1094 par l'évêque de Cambrai Gérard II : « Adont fist il assalir un castiel à Goÿ en Arouaise, et fu pris à grant force par l'aide de Dieu, et y fu pris Amouris ses grans enemis, qui le castiel avoit fait » (*Monumenta Germaniæ historica*, t. VII, p. 512).

5. Melleville, *Dictionnaire historique du départ. de l'Aisne*, nouv. édit. (1865), t. Ier, p. 186.

sous-Bellonne, village de l'ancien Ostrevant que M. Vanderkindere identifie avec le *Gaugiacum* de Flodoard.

Il y a un an, je constatai que Gouy en Ostrevant semble n'avoir jamais été le siège de quelque forteresse féodale [1]. On ne saurait invoquer en ce qui le concerne aucune considération stratégique, car il est situé en rase campagne et à une bonne lieue de la voie romaine qui va d'Arras à Cambrai. Mais il y a plus, et je suis maintenant absolument certain que ce Gouy ne peut être le Gouy de Flodoard, le Gouy auquel le « Radulphus de Gaugiaco » de cet historien devait son surnom. En 877, en effet, Charles le Chauve donna la terre de Gouy en Ostrevant à l'abbaye de Marchiennes [2], qui semble en avoir conservé la possession jusqu'aux temps modernes [3].

II. LA COMTESSE ALAIS, MÈRE DE RAOUL

Aucun des nécrologes de la France septentrionale, aucun du moins parmi ceux que nous connaissons, ne mentionne l'obit du Raoul de Gouy, mort en 943; mais ce personnage est incidemment mentionné en plusieurs obituaires cambrésiens, à l'occasion de sa mère, la comtesse Alais. Dans le plus ancien de ces monuments, un exemplaire du martyrologe d'Adon, consacré dès 1080 environ à l'inscription des obits célébrés en l'église

---

1. *Romania*, t XXXVII, p. 199.

2. « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus misericordia divina imperator augustus..... Similiter concedimus et in pago Ostrebanno villam Gaugiacum sub omni integritate..... Datum v idus julii, indictione x, anno xxxviii regni domini Karoli regis in Francia, et Imperii ejus secundo..... » (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. VII, p. 666-667).

3. « Il est encore fait mention de Gouy, *Gaugiacum*, dans une charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de 1176, qui concède à l'abbaye de Marchiennes le droit de gavenne. Ce monastère possédait aussi la cure, la dîme et les droits de justice. » (*Dictionnaire historique et archéologique du départ. du Pas-de-Calais*, publié par la Commission départementale des monuments historiques, arrondissement d'Arras, t. II, p. 290; article Gouy-sous-Bellonne.)

cathédrale de Cambrai, figure la note suivante, écrite de la première main, sous le 23 septembre :

VIIII kal. octobris. Obiit Alaidis comitissa, mater Rodulfi [1].

Le même volume renferme un second obituaire, datant du XIIe siècle, et qui a pour source le martyrologe-obituaire dont il vient d'être parlé. La comtesse Alais y est l'objet d'un article plus explicite :

VIIII kal. octobris. Obiit Adelaidis comitissa, mater Rodulfi, que ad elemosinam fratrum dimidiam partem de Bayri et alteram dimidiam ad custodiam ecclesiæ Sanctæ Mariæ tradidit.

C'est également au 23 septembre qu'un nécrologe de l'église de Saint-Géry de Cambrai, rédigé au XIIIe siècle, mentionne la comtesse Alais :

VIIII kal. octobris. Obiit Aelaidis comitissa [2].

Ainsi deux églises de Cambrai célébraient, au 23 septembre, la mémoire d'une comtesse Alais qui avait pour caractéristique d'être la mère d'un personnage du nom de Raoul.

Pour les chanoines de la cathédrale de Cambrai, aussi bien pour ceux de Saint-Géry, ce Raoul était le héros de la chanson de geste, et les deux obits où figurait son nom sont assurément de nature à prouver la réalité de deux des personnages principaux de cette chanson, la comtesse Alais et son fils. Au reste les nécrologes que je viens d'alléguer n'ajoutent qu'une date anniversaire à ce que nous savions déjà. Dès 1882, j'avais en effet constaté qu'une liste des bienfaiteurs de l'église cathédrale de Cambrai, transcrite en un cartulaire de la fin du XIIe siècle, mentionnait le don fait par la comtesse Alais de la terre de « Bairi [3] ». Et à la même époque, en ce qui regarde l'église de Saint-Géry, je signalai en un acte de l'évêque Liébert (1049-1076) le rappel d'un don que la comtesse Alais avait fait, pour

1. Manuscrit 165 de la bibliothèque de Cambrai, f° 18 verso.

2. Manuscrit 189 de la bibliothèque de Cambrai.

3. *Raoul de Cambrai*, édit. Meyer et Longnon, p. 356, col. 1. A remarquer que M. Bédier cite ce même document (*Les légendes épiques*, t. II, p. 383) en renvoyant à « Le Glay, *Cameracum christianum*, p. XI et XXIII », bien qu'à l'une ou l'autre page il ne se trouve rien de semblable.

son âme et pour celle de son fils le « comte Raoul », de la terre de Conteham [1]. On a pris plaisir en ces derniers temps à vouloir jeter le discrédit sur cet acte ou tout au moins sur les documents d'après lesquels il avait été rédigé [2], mais il contient assez d'éléments certains ou simplement vraisemblables pour ne point être rangé au nombre des documents suspects.

On ignore quelle est réellement l'origine de la comtesse Alais. Selon le poème, elle serait la sœur du roi Louis d'Outremer ; mais, je l'ai dit jadis, il est possible que Raoul de Cambrai ne soit pas plus le neveu de Louis IV que Roland n'était celui de Charlemagne [3]. En tout cas, il n'est point sans intérêt de recueillir les moindres renseignements relatifs à la mère de Raoul, et je saisis l'occasion de remarquer que les textes nous la montrent possessionnée dans la partie de l'Artois primitif, confinant à l'Ostrevant. C'est là en effet, vers la limite orientale du *pagus Atrebatensis*, que sont situés, à un peu plus d'une lieue l'un de l'autre, Boiry-Notre-Dame qu'elle donna à Saint-Géry et Conteham dont elle gratifia l'église cathédrale de Cambrai.

III. HERBERT DE VERMANDOIS ET SES FILS

M. Bédier attache avec raison une véritable importance à la date précise de la mort du comte de Vermandois Herbert II. « Dans l'histoire comme dans la chanson, dit-il, l'agression de Raoul de Cambrai se produit aussitôt après la mort d'Herbert, quelques jours ou quelques semaines après. » Et il s'est efforcé de prouver que la date du vendredi saint assignée par le poème au sac du monastère d'Origny était beaucoup trop éloignée du temps où le geôlier de Charles le Simple descendit dans la tombe [4].

Il est vrai que jusqu'ici l'on n'a connu que fort approximativement la date de mort d'Herbert II. Grâce aux Annales de

---

1. *Raoul de Cambrai*, édit. Meyer et Longnon, p. XXII, note 1.
2. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 419, note 1.
3. *Raoul de Cambrai*, édit. Meyer et Longnon, p. XXIII, note, 1.
4. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 369.

Flodoard, on sait depuis longtemps que cet événement se produisit au début de l'année 943 ; mais, un beau jour, et sans indication de source, M. Bédier s'est avisé de prétendre que le chroniqueur rémois se trompait et que la mort d'Herbert II remonterait au 17 décembre 942 [1]. Depuis et après que j'eus fait remarquer que le 17 décembre 942 n'était applicable qu'à la mort du duc de Normandie Guillaume Longue-Épée, il a renoncé à cette date [2], tout en maintenant ses conclusions premières quant à l'impossibilité d'admettre que l'agression de Raoul de Gouy ait pu se produire seulement à la fin du carême de 943. Pour M. Bédier, en effet, la mort d'Herbert II se placerait « tout au commencement de l'année 943 [3] », *précédant* de quelques jours ou *de quelques semaines* seulement l'entrée en campagne de Raoul et le sac d'Origny qui, d'après le poème, aurait eu lieu le vendredi saint. L'auteur des *Légendes épiques* estime en conséquence que cette dernière indication est en désaccord avec les données historiques.

C'est conclure un peu vite et sans avoir déterminé d'une façon précise ni l'une ni l'autre des deux dates en question. Or, en 943, le vendredi saint tombait de fort bonne heure, c'est-à-dire le 24 mars. Quant à la mort d'Herbert, elle avait eu lieu vingt-neuf jours plus tôt, le jeudi 23 février [4]. On me répondra peut-être qu'il n'y a là qu'une simple coïncidence. Les deux termes n'en concordent pas moins avec la manière de voir de M. Bédier et font pleine justice de l'argument tiré de l'invraisemblance chronologique.

---

1. *Revue historique*, t. XCV, p. 259.

2. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 415.

3. *Ibidem*, t. II, p. 369.

4. L'obit du comte Herbert est indiqué au 7 des calendes de mars (23 février), dans les nécrologes de l'église métropolitaine de Reims, comme en ceux de l'abbaye de Saint-Remy de la même ville, où sa présence s'explique par le fait qu'Herbert de Vermandois était au moment de sa mort administrateur du temporel de l'archevêché pour son fils, le jeune archevêque Hugues. Pour l'église métropolitaine, je renverrai à la publication faite par Varin (*Archives législatives de la ville de Reims*, seconde partie, *Statuts*, t. I, p. 70). En ce qui regarde Saint-Remy de Reims, on peut recourir aux extraits que les religieux de Saint-Germain des Prés ont faits d'un obituaire aujourd'hui perdu (ms. latin 12781 de la Bibliothèque nationale, f° 177 v°)

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit précédemment des quatre fils d'Herbert [1]. Qu'il me soit permis néanmoins de rétablir la vérité au sujet de l'alinéa que je leur ai consacré en mes *Nouvelles observations*. Il plait à M. Bédier d'écrire que je m' « accroche », en ce qui touche le nombre des fils d'Herbert, à la concordance que présentent l'histoire et la légende [2]. Il n'en est rien : M. Bédier sait fort bien que je ne suis revenu sur ce trait que parce qu'il le rangeait parmi ceux dont la connaissance serait empruntée à Flodoard. J'ai démontré le contraire, et, pour donner le change à ses lecteurs, il ne craint pas de dénaturer les faits. Le procédé mérite d'être signalé [3].

IV. MARSENT.

S'il m'a été donné de pouvoir fixer, à l'aide des obituaires, la date précise de la mort d'Herbert de Vermandois, je n'ai pas

---

et au nécrologe conservé à la bibliothèque municipale (nº 346 du Cabinet des manuscrits).— L'identification du comte Herbert inscrit dans les obituaires rémois est corroborée par l'inscription au nécrologe de l'église métropolitaine de Reims, sous le 27 mai (Varin, *loc. cit.*, p. 81), de la comtesse Ligeard, sa femme, également mentionnée dans les obituaires de Saint-Quentin et de Beauvais (cf. Joseph Depoin, *Revue des études historiques*, 74e année, p. 595-596).

1. *Romania*, t. XXXVII, p. 200-201.

2. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 431, note.

3. M. Bédier est vraiment trop peu soucieux de l'exactitude. Ainsi à l'occasion de ma brève réponse au mémoire de M. Jean Acher sur « les archaïsmes apparents dans Raoul de Cambrai » (*Romania*, t. XXXVII, p. 193), ne s'avise-t-il pas d'écrire (*Les légendes épiques*, t. II, p. 435) : « Pourtant M. Longnon a soutenu, à propos de la saisie du Cambrésis, que cette affaire supposait nécessairement des coutumes qui n'existaient plus à l'époque où fut composé le poème qui nous est parvenu (voy. la p. XXXII de l'édition de *Raoul de Cambrai*) » ? Que l'on se reporte à la page visée, on verra que je n'y parle nullement du Cambrésis. Je me borne à constater que, dans *Raoul*, « l'hérédité des fiefs n'est point encore complètement établie », et j'ajoute en note : « Notamment en ce qui concerne le fief de Vermandois que le roi concède à Raoul, bien que le comte défunt ait laissé quatre fils. » Or, sur ce point particulier, M. Jacques Flach, en son récent article sur les *Légendes épiques* (*Journal des Savants*, année 1909, p. 123), partage absolument ma manière de voir.

eu la même bonne fortune en ce qui regarde l'abbesse d'Origny, Marsent. On a malheureusement perdu la trace du nécrologe d'Origny qui existait encore en 1660, et j'ai dû bien vite renoncer à l'espoir d'en retrouver une édition à laquelle semblaient faire allusion les auteurs du tome IX de la *Gallia christiana*, édition qui serait l'œuvre du père Pierre de Saint-Quentin, signataire du livre intitulé *le Miroir d'Origny*[1]. Vérification faite, l'édition de Pierre de Saint-Quentin se réduit à une liste de vingt anciennes abbesses d'Origny, dressée à l'aide de l'obituaire de cette maison[2] et qui, du *Miroir d'Origny*, est passée dans la *Gallia christiana*[3].

Je regrette infiniment la disparition du nécrologe d'Origny, où je ne désespérais point de trouver, sous le 24 mars, une confirmation plus ou moins directe de l'incendie du monastère que gouvernait Marsent[4]. A mon avis toutefois, la question reste entière, et, me fondant sur une expérience toute personnelle je ne crains pas de répéter que, lors même que serait établi le silence du nécrologe au sujet de Marsent, il n'en résulterait pas que cette abbesse n'a point existé : en ce qui touche en effet les monastères remontant à la première moitié du moyen âge, les obituaires ne conservent que fort exceptionnellement le souvenir des abbés ou des abbesses de l'époque carolingienne.

D'ailleurs, pour la question de l'abbesse Marsent, il est un fait qui domine tout. Le nom désignant cette religieuse, et qui

---

1. « Sed archetypum necrologii [Auriniacensis] non vidimus. In apographo quod publicavit Petrus a Sancto Quintino addit scriptor ille Emmelinam I sororem fuisse abbatis Sancti Memmii Catalaunensis. » (*Gallia christiana*, t. IX, col. 622.)

2. *Le Miroir d'Origny*, p. 305.

3. *Gallia christiana*, t. IX, col. 622.

4. On trouve parfois mention d'incendies meurtriers dans les obituaires. Je citerai, comme exemple, ce curieux article de l'un des nécrologes du monastère de Notre-Dame-aux-Nonnains, de Troyes : « 23 juillet. Obierunt moniales numero multo insigni, quod tunc contigit incendio absumpto. » Il s'agit d'un incendie qui eut lieu vers la fin du XIIe siècle, comme l'indique une note écrite en marge de l'obituaire : « L'an 1188, la maison et une partie des religieux (*sic*) furent bruslées. » (Aug. Longnon, *Obituaires de la province de Sens*, t. IV, sous presse, p. 349.)

a dû prendre successivement les deux formes Meriswind et Mersind [1], ce nom était assurément hors d'usage au XIIe siècle : il ne peut donc avoir été fourni à l'auteur de *Raoul* que par la tradition. J'ai déjà eu l'occasion de constater qu'on n'a pu encore en signaler la présence en aucun des documents écrits en France antérieurement au XIIe siècle. Les seules mentions qu'en ait relevées Förstemann en son précieux répertoire des anciens noms germaniques proviennent de documents écrits en pays de langue allemande, Thuringe, Alémannie et Bavière [2], etc. Or, je ne m'étais pas avisé de rappeler que l'auteur de *Raoul* faisait naître la mère de Bernier en Bavière :

« Sire Raoul, a celer nel vos quier
1670 « Ma mere fu fille a .I. chevalier,
« Toute Baviere avoit a justicier. »

C'est là une coïncidence à signaler. Il semble bien en effet que, dans la première moitié du moyen âge, le nom qu'on a francisé Marsent ne fut en usage que dans les contrées de langue germanique. La légende de Raoul le fit connaître aux Français : il ne paraît pas qu'il ait jamais été fort répandu chez

---

1. En son *Altdeutsches Namenbuch* (tome Ier, 1re édition, col. 1103 et 1136 : 2e édit., col. 1339 et 1379), Förstemann distingue les noms terminés en *sind* de ceux qui présentent la finale *swint* ; mais c'est là une conception erronée et je le démontrerai par deux exemples. Une fille du roi Clotaire Ier est appelée indifféremment *Chlothswinda*, *Chlodosinda*, *Chlotsinda*, au livre IV, c. 4, dans les mss. de l'*Historia Francorum*, de Grégoire de Tours (édition Arndt, p. 143), et *Chlotsuinda*, au livre I, c. 27 de l'*Histoire Langobardorum*, de Paul Diacre. D'autre part, la femme d'Ybert, fondateur de l'abbaye de Waulsort, est appelée *Heresuindis* en un diplôme de 946, *Hersindis* en un autre diplôme de 969 (*Diplomata regum et imperatorum Germania*, t. Ier, p. 160 et 522).

2. *Altdeutsches Namenbuch*, 1e édition, t. Ier, col. 911 ; 2e édition, t. Ier, col. 1105. Les formes *Meriswind* et *Meriswint* sont fournies par les archives de l'église de Fulda ; *Merisuind* par le Livre des confraternités de l'église de Salzbourg ; *Merisind* figure dans un ancien catalogue des noms de personne en usage chez les Alamans (Goldast, *Rerum Alamannicarum scriptores*, édit. de 1730, t. II, p. 125). Le même nom paraît enfin sous six graphies distinctes : *Meresind*, *Meresinth*, *Meresuind*, *Merisind*, *Merisuind* et *Mersint*, dans les Livres de confraternité des monastères de Saint-Gall et de Reichenau, publiés par Piper dans la série in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*.

nous. Aux deux exemples qu'on en a récemment cités dans la réalité, à Cambrai au XIIe siècle et à Reims au XIVe [1], j'en joindrai un troisième, celui d'une Mersent de Villeneuve, qui vivait en 1436 à Toulouse ou au pays toulousain [2].

V. YBERT DE RIBEMONT.

Ybert de Ribemont mériterait assurément qu'on lui consacrât une étude historique dans laquelle seraient utilisés et discutés les textes historiques, relativement nombreux et parfois suspects, où il figure. Mais c'est là un travail que je n'ai pas le loisir d'entreprendre et, dans les pages qui suivent, j'essaierai simplement de préciser quelques-uns des points concernant ce personnage.

Qu'en certains cas, Ybert de Ribemont ait été confondu avec son suzerain le comte de Vermandois Aubert Ier, c'est là un fait que je crois avoir été le premier à mettre en lumière [3]. J'ai établi, d'autre part, qu'en latin Ybert est d'ordinaire appelé *Eilbertus* ou *Elbertus*, et que cette dernière forme n'a jamais été employée pour rendre le nom français Aubert, en latin *Adalbertus* ou *Albertus* [4].

Voilà pour le nom. Quant au rang que ce personnage occupait dans la hiérarchie féodale, il est assez facile à déterminer et, sur ce point, je suivrai de fort près les constatations faites à ce sujet, dès 1891, par un érudit belge, M. C.-G. Roland, dans son Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes [5].

Il est avéré qu'en aucun des documents authentiques du Xe siècle qui le mentionnent, Ybert n'est qualifié comte. Voici, en effet, comment il y est désigné : 1° dans un diplôme royal

---

1. *Romania*, t. XXXVII, p. 495.

2. *Mercendis de Villanova* (registre du Parlement de Paris, X^1a 9193, f° 11 v°). Je dois la communication de ce texte à l'obligeance de mon confrère M. Antoine Thomas.

3. *Raoul de Cambrai*, édition Meyer et Longnon, p. XXXI.

4. *Romania*, t. XXXVII, p. 493-494.

5. Publiée au tome XIX (1891) des *Annales de la Société archéologique de Namur*, p. 59-304. Sur les qualifications données à Ybert, voir 69-70, note.

d'Otton Ier, 946, « quidam nobilis vir Eilbertus [1] » ; — 2° dans un diplôme du roi Louis d'Outremer, 948, « nobilis vir Eilbertus [2] » ; — 3° dans une bulle du pape Agapet II, 948-956, « idoneus vir Eilbertus [3] » ; — 4° dans une charte du comte de Vermandois Aubert Ier, « noster fidelis » et « nobilis et prudens vir [4] ; — 5° dans un diplôme du roi Lothaire, 955, « venerabilis vir Eilbertus [5] » ; — 6° dans une bulle du pape Jean XII, 956-957, « idoneus satis vir Eilbertus [6] » ; — 7° dans un diplôme de l'empereur Otton Ier, 968, « vir quidam Eilbertus [7] ».

Il ne semble pas qu'au témoignage de ces divers monuments, on puisse opposer celui d'un acte en date de 958, transcrit dans le Cartulaire de Saint-Michel en Thiérache, où l'on lit : « comesque Eilbertus, assensu cujus et permissu hanc venditionem et elemosinam feci, quique hanc cartam sigillo proprio firmavit [8] », car cette mention du sceau, en un temps où son usage était inconnu, démontre suffisamment que l'acte est supposé ou bien interpolé [9].

Mais, à partir du XIe siècle, on voit le titre de comte accolé au nom d'Ybert. Il est ainsi qualifié : 1° dans la Vie de saint Thierry, évêque de Metz, écrite de 1050 à 1060, au chapitre où il est question de l'union des monastères de Waulsort et d'Hastières[10] ; — 2° dans une charte de l'évêque de Cambrai Liébert, pour l'église de Saint-Géry[11], 1049-1076 ; — 3° dans un

---

1. *Diplomata regum et imperatorum Germaniæ*, t. I, p. 160.
2. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. IX, p. 605.
3. Colliette, *Mémoires pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. I, p. 563.
4. Cartulaire de l'abbaye d'Homblières, ms. latin 10311 de la Bibl. nat., p. 63 ; ms. des Archives de l'Aisne, p. 55.
5. Halphen et Lot, *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France*, p. 19.
6. Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. Ier, p. 566.
7. *Diplomata regum et imperatorum Germaniæ*, t. Ier, p. 522.
8. *Romania*, t. XXXVII, p. 208, note 1.
9. L'observation relative au sceau a été présentée dès 1891 par M. C.-G. Roland, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, p. 70, note.
10. *Vita Sancti Deoderici episcopi Mettensis*, c. 5, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. IV, p. 467.
11. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 425.

acte de 1080, émanant de l'abbé de Waulsort Godechau [1]; — 4° dans un autre acte, pour Waulsort, en date de 1087 [2]; — 5° dans un acte de l'évêque de Laon Barthélemy, pour l'abbaye de Bucilly, 1120; cette fois Ybert est qualifié « comte de Vermandois [3] »; — 6° dans un acte du même prélat pour l'abbaye de Saint-Michel, 1123 [4]; — 7° dans la chronique de Waulsort, dont la rédaction ne paraît pas antérieure à 1152 [5]; — 8° dans un acte de l'évêque de Laon Gautier, pour l'abbaye de Saint-Michel, 1153 [6]; — 9°, 10° et 11°, dans trois autres documents visiblement supposés [7].

Si tous les texte ici allégués se rapportaient au monastère de Waulsort, on pourrait admettre avec l'historien de la maison de Rumigny qu'Ybert est redevable du titre de comte « aux moines de Waulsort, qui, dans leur rivalité au XIe et au XIIe siècle avec ceux d'Hastière au sujet de la prééminence, s'efforcèrent de donner à leur maison une origine glorieuse en parant leur fondateur de hauts titres, en lui attribuant des ascendants illustres qui le rattachaient à la famille des empereurs, en lui faisant accomplir des actions héroïques [8] ». Mais une autre conclusion s'impose lorsqu'on voit le seigneur de Ribemont également qualifié comte en des actes concernant

---

1. *Cartulaire de Dinant*, édition Bormans, t. Ier, p. 8.

2. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVI, p. 16.

3. Voir ci-dessous, p. 252.

4. Cartulaire de Saint-Michel en Thiérache, ms. latin 18375 de la Bibliothèque nationale, p. 31.

5. *Chronicon Walciodorense*, § 1 et suivants, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 505 à 533.

6. Cartulaire de Saint-Michel, ms. lat. 18375 de la Bibliothèque nationale, p. 32.

7. Un acte, manifestement faux, en date de 946 (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, p. 287); un prétendu procès-verbal du 8 octobre 975 où le comte Ybert raconterait lui-même la translation des reliques de saint Eloque (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, p. 266) et une prétendue bulle du pape Benoît VII, du 28 octobre 976, dans laquelle Ybert est qualifié « nobilissimus Francorum comes, consanguineus domni Ottonis imperator », bulle mentionnée par M. C.-G. Roland (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, p. 71, note).

8. Roland, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, p. 70-71, note.

les églises de Saint-Géry, de Saint-Michel en Thierache et de Bucilly. Il me semble du moins que cette distinction posthume témoigne de l'existence et de la popularité, dès 1050, d'une leçon de la chanson de *Raoul*, assez voisine de celle qui nous est parvenue, et cette hypothèse expliquerait d'autre part le titre de « comte » que prennent vers la seconde moitié du XIe siècle les successeurs d'Ybert dans la seigneurie vermandisienne de Ribemont [1]. L'influence de *Raoul* me paraît aussi manifeste dans la forme semi-romane, « comes Ybertus », qu'emploie pour désigner Ybert le rédacteur de la charte confirmant les possessions de l'église collégiale de Saint-Géry de Cambrai [2].

En m'exprimant ainsi, je n'oublie point que, tout récemment, l'on a voulu frapper de suspicion l'acte en question, où sont successivement nommés Alais, la mère de Raoul, et le comte Ybert. M. Bédier estime avoir « pris à bon droit ses précautions contre la charte attribuée à l'évêque Liébert, publiée en 1865, d'après un manuscrit appartenant à M. Le Glay, manuscrit que nous ne connaissons pas, qui peut être de basse époque, avoir été interpolé, etc. [3] ». Je ne crois pas ces doutes suffisamment motivés et, à mon sentiment, l'indication que « le comte Ybert » aurait donné la terre de Torcy à l'église de Saint-Géry porte avec elle la preuve de sa sincérité.

Tout d'abord qu'est-ce que Torcy ? M. Bédier n'est point embarrassé de nous l'apprendre, ou plutôt il n'hésite qu'entre deux localités de ce nom : l'une située vers l'extrémité occidentale de l'ancien Ternois, au diocèse de Thérouanne; l'autre dépendant de la Brie champenoise [4]. De ces deux Torcy, le plus rapproché de Cambrai en est encore distant d'une centaine

---

1. Anseau II se qualifierait comte de Ribemont en un acte de 1083 : « ego Anselmus Ribodimontensis comes » (*Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont*, édit. Stein, p. 53). On lit aussi : « Signum Anselmi comes Ribodoni [Montis], en un acte de 1088 (*ibidem*, p. 54). Godefroy II prend, de son côté, le titre de comte en 1104 : « Signum Godofredi comitis » (Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 109).

2. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 425.

3. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 419, note 1.

4. *Ibidem*, t. II, p. 383, note 6.

de kilomètres et rien d'ailleurs n'autorise à croire qu'Ybert de Ribemont ait possédé l'un ou l'autre. Mais qu'importe à l'auteur des *Légendes épiques* le plus ou moins de vraisemblance d'une identification géographique !

En l'espèce, cependant, l'identification du Torcy de la charte de Liébert n'est pas indifférente. A n'en pas douter, le Torcy dont Ybert gratifia l'église de Saint-Géry doit être reconnu dans le hameau de Torcy, qui, dépendant jadis de la paroisse de Ribemont [1], fait aujourd'hui partie de la commune de Parpeville. Et, du coup, les termes « comes Ybertus, Torci » de l'acte de confirmation des biens de Saint-Géry acquièrent une autorité qui, jusqu'ici, leur faisait absolument défaut.

On n'est qu'assez imparfaitement instruit de l'origine d'Ybert de Ribemont et des mariages successifs que ce baron contracta au cours d'une existence relativement longue. Était-il issu de l'union du comte Ebroin avec l'héritière de Florennes comme l'affirme au XIIe siècle l'historien du monastère de Waulsort [2] ? Il est difficile de se prononcer sur ce point, et si le seigneur de Ribemont paraît s'être marié deux fois au moins, on ne saurait parler avec certitude que de l'une de ses femmes, la première en date, Hersent.

Le mariage d'Ybert avec Hersent remonte au moins à l'an 944 que les deux époux fondèrent le monastère de Waulsort, au diocèse de Liége [3]. Quelques années plus tard, en 948, ils réformèrent l'abbaye d'Homblières [4], à six kilomètres de Saint-Quentin, et, à une date indéterminée, ils jetèrent les fondements du monastère de Saint-Michel en Thiérache [5]. C'est à peu près là tout ce que l'on sait d'assuré au sujet d'Hersent, car il est impossible d'admettre avec M. E. Sackur que plus d'un demi-siècle auparavant, au temps de l'évêque de Laon Rodoard

---

1. Gomart, *Essai historique sur la ville de Ribemont et ses seigneurs*, p. 303.
2. *Chronicon Walciodorense*, § 1, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 505.
3. *Idem*, § 14, *ibidem*, t. XIV, p. 510.
4. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. IX, p. 605.
5. Voir à ce sujet, malgré certaines divergences de doctrine, Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 401-402.

(885-893), elle aurait été la femme du comte Hairy [1]. Il convient aussi de la distinguer d'une seconde Hersent, qui, en 988, vivait avec son époux, également appelé Ybert [2].

A s'en rapporter aux termes d'un acte, en date de 1120, par lequel l'évêque de Laon, Barthélemy, renouvelle la charte de fondation de l'abbaye de Bucilly, on serait en droit d'admettre qu'Ybert aurait eu une autre femme appelée « Gertrudis » en latin; mais, tout bien considéré, « Gertrudis » ne semble être en l'espèce qu'une mauvaise leçon de « Hersindis », pour Hersent.

Vers la fin de sa vie, Ybert était marié, en secondes noces sans doute, avec la veuve du seigneur de Rumigny en Thiérache, laquelle, de sa première union, avait eu plusieurs fils [3]. A en croire le consciencieux historien de la maison de Rumigny, elle se nommait Aupais, en latin *Alpaidis* [4]. Elle aurait survécu à son second époux et l'un de ses fils, Arnoul, serait la souche de la maison de Rumigny, dont l'héritage passa vers la fin du XIIIe siècle dans la maison ducale de Lorraine.

La mort d'Ybert de Ribemont est fixée au 28 mars 977 par la Chronique de Waulsort [5]. De nos jours, cette date a été contestée. S'appuyant sur le texte donné par Stumpf d'un diplôme

---

1. Sackur, *Der Rechtsstreit der Klöster Waulsort und Hastière*, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. II (1889), p. 342.

2. Suivant un acte dont j'ai parlé dans l'édition de Raoul de Cambrai, p. XXVI-XXVII et note 1 de cette dernière page. — M. Bédier (*Les légendes épiques*, t. II, p. 401, note 1) estime que la date de l'acte est incertaine et, renvoyant à la copie du cartulaire d'Homblières conservée à la Bibliothèque nationale (latin 13911, f° 17), il observe qu' « il y a 986 en marge et 908 dans le texte. » C'est exact, mais l'exemplaire du même recueil que possèdent les Archives de l'Aisne (p. 19) donne dans le texte 986, corrigé en 908, puis en 988, et la date 988 est ajoutée en marge. D'ailleurs, la date de 908 ne saurait être prise en considération, puisque la charte en question mentionne l' « abbé » d'Homblières, et qu'antérieurement à 948 ce monastère était occupé par des religieuses.

3. *Chronicon Walciodorense*, §§ 29-30, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 519-520.

4. *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XIX, p. 69.

5. « Septimo anno post ejus [Forannani] adventus ordine memorato, comes venerandus hominem exuens ex hoc mundo transivit, anno ab incarnatione

impérial en date du 16 décembre 969, relatif au monastère de Waulsort, « quem vir quondam illustris Eilbertus cum conjuge sua Hersinde ex proprio prædio pro statu monasterii fundavit », M. E. Sackur en conclut tout naturellement qu'Ybert n'existait plus lorsque fut rédigé l'acte en question [1]. Mais on peut lui objecter la fragilité de la leçon « vir quondam illustris Eilbertus », préférée à la leçon « vir quidam illustris Eilbertus », laquelle fournie par un autre manuscrit, semble bien répondre à la locution « quidam nobilis vir Eilbertus », d'un diplôme antérieur, où elle désigne le fondateur de Waulsort. En tout cas, il est avéré qu'Ybert était vivant en 968 [2] et qu'un certain nombre d'années plus tard, il figure encore à titre de témoin en la charte de fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin [3]. D'ailleurs, si la Chronique de Waulsort est trop souvent un document d'autorité contestable, il n'y a point lieu toutefois d'être surpris que se soit heureusement conservé dans le monastère fondé par Ybert le souvenir précis de la date, ainsi que des circonstances de la mort du pieux baron. Je ne fais donc aucune difficulté d'admettre qu'Ybert mourut le 28 mars

---

Domini 977, indictione 3, anno domini Ottonis secundi tercio, quinto kalendas aprilis » *Chronicon Walciodorense*, § 33, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 521.

1. *Der Rechtsstreit der Klöster Waulsort und Hastière*, loco citato, p. 345.

2. Voir à ce sujet la charte de 968 relatant le don fait par Ybert à Hombières d'un « mesnil » avoisinant le village de Puisieux (*Cartulaire d'Hombières*, ms. latin 13911 de la Bibl. nat., f° 12 r°; exemplaire des Archives de l'Aisne, p. 53-54).

3. En cet acte, simplement daté du jour de la passion de saint Quentin (29 octobre), sans indication d'année, la signature d'Ybert — Signum Eilberti — figure immédiatement après les signatures des comtes Aubert, Herbert et Otton, et elle est suivie de celle de Lambert [fils d'Ybert] (voir la copie qui s'en trouve à la Bibliothèque nationale, au tome XIII de la collection Moreau, f°s 123-124). Le texte qui en a été publié dans la *Gallia christiana* (t. X, instrumenta, col. 360), puis dans le Recueil des historiens de France (t. IX, 735), porte à tort *Philberti* au lieu de *Eilberti*. — La charte de fondation du Mont-Saint-Quentin aurait été rédigée vers 978, d'après la copie de la collection Moreau, aux environs de 980 suivant la *Gallia*; mais, si l'on admet qu'Ybert mourut le 28 mars 977, elle ne saurait être postérieure au 29 octobre 976.

977, à Fleurus, alors qu'il venait de quitter le monastère de Waulsort pour aller visiter celui d'Homblières [1].

En ce qui touche les héritiers d'Ybert de Ribemont, l'auteur de la Chronique de Waulsort n'enregistre que des renseignements fort imparfaits. L'existence du bâtard Bernier lui est connue, et, contrairement à la rédaction de *Raoul* qui nous est parvenue, il le montre précédant Ybert dans la tombe [2]. Mieux informé des faits relatifs au diocèse de Liége que des événements dont la Picardie fut le théâtre, il rapporte que la terre de Florennes, située au royaume de Lorraine, passa après la mort d'Ybert aux beaux-fils de celui-ci, les enfants d'Aupais sa dernière femme [3]; mais il ne fait aucune allusion au sort des domaines qu'Ybert possédait au royaume de France.

Ces domaines sont de deux sortes : en France Ybert avait à la fois fiefs et alleux. A l'extrémité septentrionale du Laonnois, dans la région forestière qu'on appelle la Thiérache et non loin de la frontière du royaume, il possédait une assez grande quantité de terres allodiales qui servirent en partie à doter Bucilly [4], monastère de femmes situé sur la rive droite du Thon, à deux lieues d'un autre couvent, Saint-Michel, fondé par lui de concert avec Hersent, sa première femme.

Les terres qu'Ybert tenait en fief du comte-abbé Aubert se trouvaient à dix et quinze lieues de là, vers l'occident, sur les confins du Laonnois et du Vermandois. C'étaient tout d'abord, dans le premier de ces deux *pagi*, Ribemont, Torcy et Puisieux : l'une des forteresses les plus importantes de la contrée, le château de Ribemont, se dressant sans doute dès lors à gauche du cours de l'Oise, en aval du monastère d'Origny; la terre de Torcy, au finage de Ribemont, qu'Ybert donna à la collégiale de Saint-Géry [5]; Puisieux, enfin, village compris aujourd'hui dans le canton de Sains, la « villa quæ dicitur Puteolis » d'un acte de 968 [6]. Dans le Vermandois, non loin de Saint-Quentin, se

1. *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. XIV, p. 520, § 32.
2. *Ibid.*, *Scriptores*, t. XIV, p. 509, § 9.
3. *Ibid.*, *Scriptores*, t. XIV, p. 519, § 29.
4. Voir, plus loin, p. 252.
5. Voir plus haut, p. 236-237.
6. Voir plus haut, p. 239 et note 2.

trouvait l'abbaye d'Homblières, de laquelle Ybert et sa femme remplacèrent les religieuses par des moines bénédictins.

A Saint-Quentin, Ybert occupait évidemment le premier rang après le comte-abbé Aubert Ier. Il était le lieutenant du comte, et comme tel il dut porter le titre de châtelain, dont furent ensuite revêtus son fils et héritier Lambert, puis les successeurs de celui-ci : un acte de 970 environ montre Ybert cédant par voie d'échange, à l'abbé d'Homblières, un « mesnil » dépendant du monastère de Saint-Quentin [1]. Il n'est pas sans intérêt de dresser ici, d'après les actes du xe, xie et xiie siècle, la liste, imparfaite sans aucun doute, des successeurs d'Ybert dans la châtellenie saint-quentinoise :

Lambert Ier, fils d'Ybert, 982 [2].

Ybert II, 986 [3].

Lambert II, 1015 [4] et 1030 [5] environ : qualifié père de Raoul à cette dernière date.

---

1. « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ego Adalbertus, comes et abbas Sancti Quintini..... Quapropter sciant cuncti fideles tam futuri quam presentes quod interpellavit nos dominus abbas Bernerus videlicet cellæ Humolariensis, et Eilbertus noster fidelis, super quadam commutatione quam inter se fecerant de terra Sanctæ Mariæ Sanctæque Hunegundis et de terra Sancti Quintini, quæ talis est : Eilbertus accepit de terra Sanctæ Mariæ Sanctæque Hunegundis mansionilem quemdam qui dicitur Curticella situm super rivulum Rimacum, pro quo reddidit alium mansionilem de terra Sancti Quintini situm in vicinio cellæ Humolariensis, qui dicitur Rothliacus, cum omnibus quæ ad se pertinent, postulantes ut prædicta commutatio nostra authoritate roboraretur, quorum petitionibus libenter annuentes hanc chartam fieri jussimus et propria manu firmavimus l..... Signum abbatis comitis. Signum filii ejus Herberti. Signum Eilberti nobilis et prudentis viri, qui hanc commutationem fecit. » (Cartulaire d'Homblières, aux Archives de l'Aisne, p. 55 ; cf. l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, ms. latin 19311, fo 63).

2. « [Signum] Lantberti castellani » (Hémeré, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*, in regesto veterum chartarum, p. 32).

3. « Signum Eilberti (l'imprimé porte Gilberti) castellani » (Hémeré, in regesto, p. 33).

4. « Signum Lamberti castellani » (*ibidem*, in regesto, p. 34).

5. [« Signum] Lantberti castellani, [Signum] Rodulphi filii ejus (Hemeré, *ibidem*, p. 112 ; Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. Ier, p. 682).

Raoul, 1030 [1].

Godefroy Ier, 1047 [2].

Anseau Ier de Ribemont, périt en 1071 à la bataille de Cassel [3].

Anseau II de Ribemont, 1075 [4], 1076 [5] et 1092 [6], mort en Terre-Sainte, vers 1099.

Godefroy II de Ribemont.

Godefroy III de Ribemont, 1120 [7].

Gaubert, 1144 [8].

Après cet exposé des principales questions que soulève le personnage d'Ybert de Ribemont, je crois le terrain suffisamment préparé pour l'examen critique d'un acte dont il a déjà été question plus haut, je veux parler de la charte, en date de 1120, par laquelle l'évêque de Laon, Barthélemy, procède en plein synode au renouvellement de l'acte de fondation du monastère de Bucilly, charte dont le texte sera reproduit à la fin du présent travail [9] et sur l'interprétation de laquelle je suis en désaccord avec M. Bédier.

Ce document fait évidemment partie d'une série de confirmations opérées au synode de 1120 pour les titres primordiaux, détériorés ou même détruits, de plusieurs églises du diocèse de Laon. L'évêque Barthélemy y vise plus particulièrement un acte unique, émané selon lui du « comte de Vermandois, *Elbertus*, fondateur de l'église de Bucilly ». Sous prétexte qu'*Elbertus* est ici qualifié « Viromandensis comes », M. Bédier prétend que le

---

1. [« Signum] Rodulphi castellani » (Hémeré, in regesto, p. 35).

2. [« Signum] Godofredi castellani » (*ibidem*, in regesto, p. 36).

3. *Fundatio monasterii Aquicinctini*, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 580.

4. [« Signum] Anselli castellani » (Hémeré, in regesto, p. 37).

5. [« Signum] Anselli castellani » (*ibidem*, in regesto, p. 38).

6. « Affuere Ansellus de Ribodimonte, castellanus Sancti Quintini, etc. » (*ibidem*, p. 134).

7. « Godefredo castellano » (Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. II, p. 167).

8. « Signum Walberti castellani » (*ibidem*, t. II, p. 265).

9. Cette charte a déjà été imprimée, plus ou moins exactement, par Hugo, *Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis annales* (t. Ier, probationes, col. CCCXXXIV) et par Melleville (*Dictionnaire historique du dép. de l'Aisne*, nouv. édit., 1865, t. I, p. 167-168).

monastère de Bucilly fut fondé par le comte Aubert Ier, le suzerain d'Ybert de Ribemont [1]. L'auteur des *Légendes épiques* défend son opinion par une série d'arguments dont on lira ci-après le résumé imprimé en italiques, suivi pour chacun d'eux de ma réponse.

1° *On se trompe en considérant « Elbertus » comme un équivalent latin de « Ybert ». C'est tout simplement un doublet de « Albertus », en français Albert ou Aubert* [2]. — J'ai déjà répondu à M. Bédier sur ce point, en démontrant qu'*Elbertus* est tout simplement une forme basse d'*Eilbertus* [3].

2° *Le titre de « comte de Vermandois » montre bien qu'il ne peut s'agir que du comte Aubert Ier. « Je ne crois pas, dit M. Bédier, à cet évêque, amateur de chansons de geste, qui aurait introduit dans une charte le comte Ybert de Vermandois, exprès pour témoigner de l'influence de Raoul. »* — Nul persiflage ne saurait infirmer un fait évident. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, les mots « Elbertus, Viromandensis comes » ne peuvent être rendus en français que par « Ybert, comte de Vermandois ». Or, Ybert n'ayant jamais eu cette qualité que dans la légende épique, il faut bien admettre qu'en l'espèce l'évêque Barthélemy a subi l'influence de la chanson de geste. Je sens bien que M. Bédier est tout disposé à dire que l'acte renouvelé en 1120 devait porter « Albertus, Viromandensis comes ». Malheureusement, le suzerain d'Ybert de Ribemont n'a jamais pris en ses actes le titre de « comte de Vermandois », mais seulement la qualité de « comte [4] », d' « abbé de Saint-Quentin [5] », de « comte et abbé [6] », de « comte et abbé de Saint-Quentin [7] ». Il est donc évident que le titre de « comte de Vermandois », donné à Ybert, résulte d'une interpolation. N'oublions point d'ailleurs qu'à par-

---

1. Bédier, *Les légendes épiques*, t. Ier, p. 403.
2. *Ibidem*, p. 427-428.
3. *Romania*, t. XXXVII, p. 494.
4. Vers 976 (*Gallia christiana*, t. X, instrumenta, col. 360).
5. En 958 (Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. I, p. 567).
6. En 954 (*ibidem*, t. I, p. 565); en 960 (*ibidem*, t. I, p. 568); en 982 (*ibidem*, t. I, col. 572).
7. En 983 (*ibidem*, t. I, p. 569); en 986 (*ibidem*, t. I, p. 559).

tir de 1050 environ, on joint volontiers au nom d'Ybert le titre de comte que ce personnage n'a jamais porté [1].

3° *Le vocable « Gertrudis », sous lequel la charte de 1120 désigne la femme du comte de Vermandois « Elbertus », est une transcription erronée de « Gerberga », probablement détérioré dans l'acte original et qui était effectivement le nom de la femme du comte de Vermandois Aubert Ier* — L'hypothèse est ingénieuse. Il convient néanmoins de ne point oublier que le fondateur de Bucilly est « Elbertus », c'est-à-dire Ybert de Ribemont, et conséquemment l'on peut se demander si « Gertrudis » ne représenterait pas plutôt le nom « Hersindis », devenu peu lisible [2], de la première femme du seigneur de Ribemont. Cette conjecture est d'ailleurs corroborée par la Chronique de Waulsort, suivant laquelle Ybert aurait fondé Bucilly à la prière d'Hersent, son épouse [3].

4° *Un autre indice que le fondateur de Bucilly ne doit pas être distingué du comte-abbé Aubert Ier réside dans le fait qu'« Elbertus » attribua au nouveau monastère divers biens ayant appartenu jusque-là à l'église de Saint-Quentin, laquelle reçut en échange une croix d'or ornée de pierres précieuses, encore conservée en 1120 dans cette collégiale.* — L'argument est spécieux, mais il m'invite à rappeler que non seulement Ybert semble avoir été à Saint-Quentin le lieutenant du comte-abbé, mais encore qu'un acte du cartulaire d'Homblières le montre disposant par voie d'échange d'un domaine de l'abbaye de Saint-Quentin [4].

VI. GUERRI LE SOR ET ERNAUT DE DOUAI.

Rien de ce que j'ai pu dire jadis de l'un et de l'autre de ces personnages n'a trouvé grâce devant le scepticisme de M. Bédier. Je ne m'en étonne ni ne m'en afflige, mais je crois nécessaire

---

1. Voir plus haut, p. 234-235.

2. *Hersindis* ne diffère en réalité de *Gertrudis* que par l'initiale et les deux lettres du milieu, *si*.

3. *Chronicon Walciodorense*, § 10, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, tome XIV, p. 509. Rappelons aussi que la Vie de saint Cadroé attribuait la fondation de Bucilly à la même Hersent (Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 403).

4. Voir plus haut, p. 241.

de préciser une fois de plus en ce qui les concerne les rapports de l'histoire et de la légende.

Dans le *Raoul*, on distingue encore deux « états » successifs de Guerri. Il y est appelé d'ordinaire « Guerri d'Arras [1] » ou « Guerri qui tint Artois [2] », alors qu'on sait positivement que, de 932 à 965, l'Artois fit partie du marquisat de Flandre, alors aux mains d'Arnoul Ier, l'un des gendres d'Herbert de Vermandois [3] ; mais en un vers, en un vers unique, que le remanieur aura négligé de « mettre au point », il est nommé « Guerri de Cimai [4] ». Or, il se trouve que cette désignation, évidemment archaïque, concorde en une certaine mesure avec ce que le *Chronicon Lætiense*, parlant de Thierry d'Avesnes, qui fonda vers 1095 le monastère de Liessies, rapporte du quadrisaïeul de ce baron, Guerri le Sor : à en croire le chroniqueur, Guerri le Sor aurait en effet reçu du comte de Hainaut la terre située entre les deux Helpes et de laquelle faisait précisément partie Chimay. Il y a là une coïncidence que j'ai cru devoir signaler [5], d'autant mieux que le quadrisaïeul de Thierry d'Avesnes devait vivre vers le milieu du xe siècle. Mais, objecte M. Bédier, « l'auteur de la Chronique de Liessies dit qu'il n'a point de documents sur l'origine de Thierry et qu'il se borne à rapporter « quod a pluribus curialibus per Hainau refertur. » M. Bédier exerce alors sa verve aux dépens de ces « curiales » qui ignorent, suivant lui, le nom de l'aïeul, du bisaïeul et du trisaïeul de Thierry, « mais qui, à deux siècles et demi de distance, se rappellent le nom de son quadrisaïeul (Guerri) et son surnom (le Sor), nom et surnom qui se trouvent, comme par hasard, le nom et le surnom portés par l'un des héros d'une chanson

---

1. *Raoul de Cambrai*, édit. Meyer et Longnon, vers 818, 3218 et 8502. — Au vers 318, Arras est indiqué comme étant la résidence de Guerri.

2. *Ibidem*, vers 740.

3. Arras avait eu ses comtes particuliers jusqu'en 932 que périt le comte Aleaume (*Ann. Flodoardi*, anno 932 ; cf. Richer, *Historiæ*, l. I, c. 63), et c'est à cette date qu'Arnoul devint maître d'Arras (*Annales Elnonenses minores*, apud *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. V, p. 19 ; *Chronicon Tornacense*, apud Bouquet, t. VIII, p. 285) qu'il conserva jusqu'à sa mort.

4. *Raoul de Cambrai*, edit. Meyer et Longnon, vers 5200.

5. *Ibidem*, p. XXIII-XXV.

de geste, célèbre alors dans la région [1] ». C'est là, de la part de M. Bédier, une affirmation bien nette. Je ne puis néanmoins me dispenser de faire remarquer que le vieux chroniqueur n'en dit pas si long. Après avoir prononcé le nom de Guerri à la Barbe, le propre père de Thierry d'Avesnes, il se contente effectivement de rappeler, selon une tradition courante dans le pays, que Guerri à la Barbe descendait à la quatrième génération d' « un certain Guerri le Sor, seigneur de Leuze [2] », et j'ajouterai que la mention faite par lui de cet autre Guerri ne pouvait éveiller dans l'esprit du lecteur le souvenir du « Guerri d'Arras » que célébrait *Raoul*. On ne saurait trop s'étonner, d'ailleurs, que, voulant faire de Guerri le Sor, l'un des ancêtres de Thierry d'Avesnes, le chroniqueur ou les « curiales » dont il se faisait l'écho, l'eussent précisément placé à un degré qui permît de le considérer comme un contemporain de Raoul de Gouy. Il est une autre circonstance qui me porte à voir dans le renseignement généalogique recueilli dans la Chronique de Liessies une véritable tradition de famille, je veux parler du nom même de Guerri en honneur dans la maison d'Avesnes, et la portée de cette observation ne saurait échapper à aucun des érudits familiers avec l'histoire des anciennes maisons féodales.

J'ai vainement cherché quelque autre trace de Guerri le Sor dans les monuments historiques. Ayant reconnu l'impossibilité d'identifier ce personnage avec l'un des possesseurs successifs du comté d'Artois, je me suis un instant demandé si le prototype du « sor Guerri » n'aurait point été quelque abbé laïque de Saint-Waast d'Arras, mais j'ai bien vite été conduit à reconnaître que, si le plus ancien obituaire du monastère de Corbie mentionnait un abbé de Saint-Waast du nom de Guerri [3], ce Guerri était un religieux bénédictin qui, après avoir gouverné

---

1. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 356, note 1.

2. « Quis autem is Wedricus fuerit, querentibus hoc dicere possum, quod a pluribus curialibus per Hainau refertur. Descendit a genere cujusdam Guerrici cognomento le Sor, de Lutosa, qui villas que in Brabanto sunt stipendarias fecit, sicut hodie sunt, domino Avesnensi, et quartus post illum fuit » (*Chronicon Lætiense*, § 2, apud *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, p. 493).

3. Biblioth. nationale, ms. latin 17767, au 7 des calendes de juin, f° 174 r°.

successivement l'abbaye de Liessies et celle de Saint-Waast, mourut le 26 mai 1155 [1].

Naguère encore, M. Bédier classait Ernaut de Douai parmi les personnages dont le nom aurait été fourni à la légende par les Annales de Flodoard [2], mais, contraint depuis peu de modifier sur ce point la thèse qu'il avait d'abord soutenue, il émet maintenant l'avis que « la rencontre entre l'Ernaut de Douai et l'*Arnoldus* de Flodoard qui posséda Douai un instant, pas en 943 d'ailleurs, peut être un simple accident [3] ». C'est pousser le scepticisme un peu loin et même jusqu'aux choses les plus évidentes. Au reste, je dois protester contre cette allégation que l'« Arnoldus » de Flodoard ne possédait plus Douai en 943. Qui pourrait l'affirmer ?

Tenons-nous-en à ce que Flodoard nous apprend d'Ernaut. En 941, ce baron rentra en possession de Douai que les Lorrains lui avaient enlevé en 931 et qui, dix années durant, était resté au pouvoir du comte Roger [4]. Que peu après, en cette même année 941, le roi Louis d'Outremer ait chassé de Laon « Ernaut et Landry son frère, suspects de trahison » [5], on ne saurait en conclure que Douai fût alors passé en d'autres mains. Il est même permis de douter que cet Ernaut, frère de Landry, soit le même qu'Ernaut de Douai.

VII. BERTOLAI DE LAON.

M. Bédier s'imagine avoir démontré que Bertolai de Laon, le chantre primitif de Raoul, n'a pas existé, et il n'admet pas la contradiction sur ce point. J'ai refusé de reconnaître avec lui que les vers de Raoul qui nomment Bertolai fussent dénués d'autorité et, dès lors, il a manifesté son irritation en me traitant de façon peu courtoise [6]. Aujourd'hui cependant, je me permet-

1. *Gallia christiana*, t. III, col. 124 et 384. — Peut-être « Guerri d'Arras » n'était-il que le châtelain d'Arras, vassal du marquis de Flandre Arnoul Ier.
2. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 355.
3. *Ibidem*, t. II, p. 431, note.
4. *Annales Flodoardi*, annis 931 et 941..
5. *Ibidem*, anno 941.
6. Bédier, *Les légendes épiques*, t. II, p. 137-139.

trai de produire un nouvel argument en faveur de l'opinion traditionnelle et cet argument je l'emprunterai au nom même de Bertolai.

A en croire M. Bédier, Bertolai serait un personnage fictif, inventé au XIIe siècle par l'auteur de *Raoul*. C'est là une opinion plus facile à formuler qu'à démontrer. La plus grave objection qu'on lui puisse faire, c'est que lors de la rédaction du poème que nous possédons, le nom de Bertolai ou plus exactement Bertelai était une appellation hors d'usage depuis deux siècles déjà, ce qui explique la graphie erronée qui lui est donnée dans l'unique manuscrit de *Raoul* qui nous ait été conservé.

« Bertelai » est la graphie française, « Bertalai » la graphie provençale [1], d'un nom masculin de forme composée, appartenant à l'onomastique des Germains. Composé de deux éléments, *berht* et *laic*, qui, chacun de son côté, entrent en composition en d'autres noms de personne, on n'en a encore signalé aucun exemple postérieur à l'année 943, date des événements qu'aurait chantés Bertolai de Laon. Je relate ci-après les mentions que j'en ai rencontrées dans les documents écrits en Gaule, et je les range dans l'ordre chronologique [2].

615. Berthelaicus, fils de Sigolenus et frère de Sichelecus (testament de l'évêque du Mans Bertrand, apud Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 202).

713, janvier. Bertholacus, presbiter (charte de l'évêque du Mans Erlemond, dans les *Mélanges Julien Havet*, t. I, p. 445).

713, avril. Bertelaigus, témoin (*Traditiones possessionesque Weissenburgenses*, édit. Zeuss, p. 14).

767. Bertelaigus comes (charte pour le monastère de Saint-Antonin, en Rouergue, apud Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. I, pièces justif., p. 23).

---

1. Cette forme est constamment employée dans le *Girart de Rossillon* provençal (voir les vers 16, 7026, 7348, 7457, 7586, 7593, 7630, 7636, 8250 et 8271 de l'édition Hofmann), tandis que *Bertelai* est la graphie ordinaire du même nom dans la copie francisée de *Girart* que nous a conservée le manuscrit d'Oxford.

2. J'ai néanmoins délibérément négligé les formes *Berlaicus*, *Berlaius*, qui, privées du *t* final de l'élément initial, portent témoignage d'un doublet qu'on a fini par considérer comme une appellation distincte. Ce doublet, devenu en français *Berlai*, puis *Bellai*, est entré en composition dans le nom d'une commune de Maine-et-Loire, Montreuil-Bellay, *Monasteriolum Berlaii* (Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 719).

814. Bertelaicus baccalarius (Polyptyque de l'église de Marseille, apud *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. IV, p. 638). — Bertelaicus (*ibidem*, t. IV, p.641). — Bertelaicus (*ibidem*, t. IV, p. 647).

815 environ. Bertlaicus (*Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* cap. IX, fisc de Villemeux, § 300). — Bertlaicus (*ibidem*, cap. XII, centaine de Corbon, § 3).

826. Bertolagus, témoin (*Cartulaire de l'abbaye de Redon*, édit. Courson, p. 176).

834. Berthlec, témoin (*ibidem*, p. 4).

845, juill. Bertelaigus, témoin (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 33).

845, août. Bertlaicus, témoin (*Cartulaire de l'abbaye de Redon*, édit. Courson, p. 33).

845 env. Bertlaicus, ingenuus (*Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remy de Reims*, cap. XIX, § 54).

865. Bertelaigus, témoin (*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limousin*, édit. Deloche, p. 119).

869. Bertelaycus, testis (Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. Ier, p. 15).

888. Bertalaicus (*Cartulaire de l'abbaye de Conques*, édit. Desjardins, p. 100).

943. Bertelaus scripsit (Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 588).

Le nom de Bertelai ne se rencontre, à ma connaissance du moins, en aucun monument historique postérieurement au milieu du Xe siècle. Il semble donc que, s'il figure en quelque chanson de geste et surtout s'il y paraît sous une forme défectueuse, l'on puisse admettre que l'auteur ou le remanieur de cette œuvre l'aura emprunté à une rédaction antérieure du poème qu'il avait entrepris de rajeunir.

Une telle conclusion serait inattaquable si le nom de Bertolai se trouvait uniquement dans *Raoul*, mais comme on le lit aussi en quatre autres poèmes du cycle carolingien, *Girart de Rossillon*, *Ogier*, *Otinel* et *Renaut de Montauban* [1], il y a lieu d'examiner si le remanieur de *Raoul* ne l'aurait point tiré de l'un ou l'autre de ces écrits.

En deux d'entre eux, le nom de Bertolai peut être considéré comme une sorte de cheville et n'a par conséquent aucune

1. E. Langlois, *Tables des noms propres ...compris dans les chansons de geste*, p. 93.

valeur propre. Ainsi au vers 698 d'*Otinel*, où, contrairement à toute tradition épique, « Bertolai » figure au nombre des douze pairs [1]. Ainsi encore au vers 9249 d'*Ogier* où est incidemment nommé un Bertolai que le Danois aurait mis à mort :

9245 Adonc parla uns siens drus, Honestais :
« Sire arcevesques, entendés s'il vos plaist :
« Se c'est Ogier, bien le conisterai.
« Sous Castel Fort une fois l'encontrai
« Ou il ocist mon frere Bertolai [2]. »

Et, en lisant ce dernier vers, on a une vague impression que le Bertolai, occis par Ogier, pourrait être une réminiscence du Bertolai que le héros principal de *Renaut de Montauban* tue d'un coup d'échiquier et dont le meurtre est fréquemment rappelé au cours du poème qui célébrait les exploits des fils Aymon.

Le Bertolai de *Renaut* n'est d'ailleurs lui-même qu'un personnage sans relief aucun. Prétendu neveu de Charlemagne, il n'apparaît dans la chanson que pour périr aussitôt [3], et il ne semble pas qu'on puisse lui attribuer une origine traditionnelle.

Tout au contraire, le Bertolai de *Raoul* et celui de *Girart de Roussillon* présentent l'un et l'autre une réelle individualité. J'ajouterai que les poèmes où ils figurent appartenant à deux régions parfaitement distinctes et n'ayant entre eux aucun point de contact, il n'y a guère lieu de penser que le nom de Bertolai soit passé de *Raoul* dans *Girart*, ou réciproquement.

VIII. CONCLUSION.

Le lecteur me saura gré, sans doute, d'indiquer en une dernière page les résultats qui se dégagent de diverses constatations faites au cours de la présente étude. A mon avis, il y a lieu de supposer que la guerre de Raoul de Gouy contre les fils d'Herbert de Vermandois donna naissance au moins à trois poèmes successifs :

---

1. *Otinel*, édit. Guessard et Michelant, p. 25.
2. *La Chevalerie Ogier*, édit. Barrois, t. II, p. 374-375.
3. *Renaut de Montauban*, édit. Michelant, p. 51-52.

1° La chanson primitive, composée au lendemain des événements, c'est-à-dire peu après 943, par l'un des combattants, Bertelai de Laon.

2° Un premier remaniement, exécuté un siècle plus tard, c'est-à-dire au milieu du XIe siècle [1], probablement sous l'influence de la maison de Ribemont. C'est vraisemblablement ce second poème que connaissait au XIIe siècle l'auteur de la Chronique de Waulsort. Élevé d'un degré dans la hiérarchie féodale, Ybert de Ribemont, y prenait la place précédemment occupée par son suzerain le comte de Vermandois.

3° Le poème qui nous est parvenu et qui date, selon toute apparence, de la seconde moitié du XIIe siècle. Il comprend deux parties absolument distinctes : la première, rimée, qui est un remaniement pur et simple du poème antérieur ; la seconde, assonancée, qui a pour objet les aventures absolument imaginaires de Bernier de Ribemont et de sa femme la belle Béatrix.

A ces trois poèmes, dont le dernier seul nous est parvenu, il convient d'ajouter le récit épisodique de la lutte de Raoul contre les Vermandisiens que renferme une continuation du poème de *Girbert de Metz*, datant du XIIIe siècle. Ainsi que je l'ai fait remarquer plusieurs fois déjà, ce récit est intéressant parce qu'il montre le sans-gêne avec lequel certains trouvères traitaient les vieilles chansons de geste, ne conservant de celles-ci que le fond de l'épisode principal et transportant leurs héros dans une époque et un milieu tout à fait différents de ceux où ils avaient vécu. Ainsi le continuateur de *Girbert de Metz* faisait entrer Raoul de Cambrai dans le lignage des Lorrains, le transformant de la sorte en un contemporain de Pépin, fils de Charles Martel, alors qu'une tradition constante le disait neveu du roi Louis dans lequel on reconnaissait aisément le roi Louis d'Outremer.

Auguste LONGNON.

---

1. C'est du XIe siècle qu' « après une étude approfondie de la chanson » M. Jacques Flach est arrivé à dater la forme première de *Raoul* (*Journal des Savants*, année 1909, p. 121), contrairement à l'opinion de M. Bédier qui ne la croit pas antérieure au douzième.

APPENDICE

Privilegium de domino Elberto, Viromandensi comite.

Ego, Bartholomeus, Dei gratia Laudunensium episcopus, quia seculo senescente cuncta simul deficiunt, ita ut etiam scripta que ad servandam hominum memoriam fieri solent, nimia vetustate solvantur, necessitate compulsi sumus, ecclesiis nobis a Deo commissis, quas in exordio episcopatus nostri ex magna parte destructas repperimus, in hoc prudenter et fideliter subvenire, ut earum privilegia fere consumpta et attrita renovari et nostro munimine confirmari faceremus. Eapropter notum fieri volumus tam futuris quam presentibus quod inter aliarum ecclesiarum privilegia etiam Bucelliensis ecclesie antiqua privilegia, que, ob sui vetustatem pene deperierunt, in conspectu generalis synodi precepimus afferri et rescribi, rescripta sigillo nostro firmari, firmata coram personis adstantibus recitari. Inter autem privilegia unum erat vetustissimum sub nomine Elberti Viromandensis comitis, ejusdem Bucelliensis ecclesie fundatoris, conscriptum, quod propter auctoritatem ejusdem fundatoris diligentius audiri et ipsius continentiam presenti scripto fecimus inseri. Ipse quippe comes, ob remedium anime sue, et predecessorum suorum, instinctu nobilissime uxoris sue Gertrudis [1], fundavit ecclesiam de Veteri Buciliaco, in alodio suo, in honore beati Petri apostolorum principis, et sanctimoniales inibi ad serviendum Deo instituit, et que subscripta sunt sicut in eodem privilegio reperta sunt, libere eidem ecclesie contulit : totum alodium suum de Buciliaco [2] cum appenditiis suis, alodium de Harcignis [3], alodium de Effris [4], alodium de Perueriis, alodium de Leheris [5], de Angoziis [6] et de Lentis [7], cum legitimis redditibus eorumdem alodiorum, scilicet censibus, terragiis, silvagiis, banno, justicia et sanguine et aliis justis consuetudinibus ; medietatem silve que dicitur de Communione, medietatem tocius territorii de Martigniaco [8], molendinum super Ysaram apud Novas Domos [9]. Sed quia predicta alodia ex magna parte nemorosa erant et infructifera, ut non sufficere possent ad victum habitantium in Buciliensi ecclesia, prefatus comes ad supplementum annone et vini contulit eidem ecclesie territorium tocius

---

1. Peut-être l'acte original portait-il *Hersindis* (voir plus haut p. 244).
2. Bucilly (Aisne, cant. d'Hirson).
3. Harcigny (Aisne, cant. de Vervins).
4. Effry (Aisne, cant. d'Hirson).
5. La Hérie (Aisne, cant. d'Hirson).
6. Angozies, territoire (Aisne, cant. d'Hirson, comm. de la Hérie).
7. Lenty (Aisne, cant. d'Hirson, com. d'Eparcy).
8. Martigny (Aisne, cant. d'Aubenton).
9. Neuve-Maison (Aisne, cant. d'Hirson).

ville de Cuirues[1] com redditu ejus, et quartam partem Hermondiville[2], que nimirum antea fuerant ecclesie Sancti Quintini Viromandensis[3], sed ipse comes pro recompensatione dedit eidem ecclesie crucem auream gemmis insignitam, que crux ad memoriam hujus facti permanens in ipsa ecclesie Sancti Quintini[4] usque hodie dicitur Crux Buciliensis. Servos etiam et ancillas quos in predictis locis seu villis idem comes habebat, libere donavit prefate Buciliensi ecclesie, nullo sibi vel posteris suis dominatu seu jure retento, et tam eos quam ecclesiam in omni loco donationis sue, ab omni tributo, wionagio et theloneo liberos reddidit. Insuper etiam ad augmentum tenere plantationis sue, quicquid ulterius de feodo suo rationabiliter acquirere posset, eidem ecclesie gratanter annuit, ipsamque ecclesiam sub custodia sua et successorum suorum materiali gladio defendendam ut capellam propriam detinuit. Nos igitur eandem ecclesiam paterno affectu diligentes et priorum benefacta sicut digna memoria celebrantur, pie et fideliter amplectentes omnia hec que prescripta sunt, libere et quiete ipsi ecclesie in perpetuum possidenda pontificali auctoritate confirmamus. Si qua ergo ecclesiastica vel secularis persona contra hanc paginam venire, et prefatam ecclesiam super his temere inquietare presumpserit, secundo terciove commonita, si non resipuerit, et ad condignam satisfactionem venerit anathemati subjaceat. Ut autem hec permaneant, et illibatum et perpetuum robur obtineant, et sigilli nostri impressione et testium subscriptione communiri fecimus. Signum domini Ba[r]tholomei episcopi qui hoc scriptum fieri jussit. S[ignum] etc.[5] Actum Lauduni in generali synodo et confirmatum, anno Incarnati Verbi M° C° XX°[5].

(Cartulaire de l'abbaye de Bucilly, Bibliothèque nationale, ms. 10121 du fonds latin, f° 1 r° et v°.)

---

1. Cuirieux (Aisne, c^on de Marle).

2. Hermonville (Marne, cant. de Fismes). Si l'on en croit le testament interpolé de saint Remy (Pardessus, *Diplomata*, t. Ier, p. 87) les biens que l'église de Saint-Quentin possédait à Hermonville lui auraient été donnés par ce bienheureux prélat. En l'an 1200, le monastère de Bucilly les vendit à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, moyennant 200 livres de monnaie rémoise (Archives municipales de Reims, fonds de Saint-Remy, liasse Hermonville, pièce n° 1 ; communication de M. Louis Demaison, correspondant de l'Institut).

3. Saint-Quentin (Aisne).

4. Le scribe sous-entend, par cet *etc.*, les signatures des autres prélats présents au synode.

5. Le ms. porte : M° CC° XX°.

LES
PLUS ANCIENS LAPIDAIRES FRANÇAIS

(2e ARTICLE)

V. — Du texte contenu dans le ms. 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Une circonstance fortuite m'a fait revenir en mémoire, alors que le précédent article était déjà tiré en partie et pour le reste en pages, le ms. Bibl. Sainte-Geneviève 2200, que je connaissais pourtant bien, en ayant fait reproduire, il y a plusieurs années, une page pour la collection de fac-similés en héliogravure de l'École des Chartes[1]. Ce manuscrit, dont une description très détaillée a été donnée par M. Kohler dans son catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève (II, 283-5), contient, du fol. 120 v° au fol. 130, un lapidaire en vers, qui n'est autre que le « premier lapidaire » de Pannier, celui qui commence par *Evax fut un mult riches reis*, mais qui ici commence un peu plus loin, au v. 37, les 36 premiers vers ayant été omis. M. Kohler l'a parfaitement reconnu et a cité à ce propos l'édition de Pannier. Toutefois il a cru que le texte du lapidaire édité par Pannier s'étendait jusqu'au fol. 133, en quoi il s'est trompé, car les feuillets 130*b* à 133 inclus renferment un autre traité, également en vers, dont je parlerai plus loin.

Le manuscrit, comme le dit M. Kohler (p. 285), a été exécuté « vers 1276-1277 ». Il contient en effet, immédiatement avant le lapidaire, une copie de l'*Image du monde*, à la fin de laquelle est écrite cette note (fol. 120*c*) : « Anno Domini M̊ cc lxx̊ sexto perscriptus fuit liber iste, die jovis ante Ramos palmarum, Deo gracias », ce qui correspond au 18 mars 1277 de notre manière

---

1. N° 403 des héliogravures.

de compter. A la vérité cette note pourrait avoir été copiée d'après un exemplaire antérieur; mais cette hypothèse, sans être inadmissible, ne serait appuyée par rien. En fait, la forme de l'écriture correspond bien à la date[1].

Les caractères de la langue montrent avec évidence que le manuscrit entier a été exécuté dans le nord de la France[2]. Çà et là on remarque quelques traits lorrains (des infinitifs en *-eir* ou des participes en *-ei*, pour la première conjugaison) qui peuvent venir d'un manuscrit antérieur.

La copie du lapidaire est d'une valeur médiocre. Les mauvaises leçons y abondent[3]. Toutefois Pannier, s'il l'eût connue, n'eût pas manqué d'en faire usage pour l'établissement de son texte. Elle est surtout intéressante par les différences qu'elle présente quant à l'ordre des paragraphes. Elle contient aussi quelques morceaux qui manquent ailleurs. Dans les extraits qui suivent je donne, entre parenthèses, la concordance avec l'édition. Voici le début :

(Fol. 120 *c*) *Chi commenche li lapidaires translatei de latin en romans, ki devise les vertus et les coulours des precieuses pierres.*

Nul sage honme doter ne doit (37)
K'en pirres grant vertus ne soit.
En herbes ne sont tant[4] trovées
Vertus si soient esprovées.
Diex les i mist molt glorïeuses,
Pour che les dient precïeuses;
Et tant vous di je bien pour voir
Ke rien ne puet vertu avoir
Se Diex li voirs ne le consent
Et se de lui ne li descent. (46)

De le pierre ki a non dyamant.

De l' une vous dirai avant
K'on appelle dyamant[5] (48)
Ki est clere conme est crestal.
Dyamans est pirre ital :
De fer brun[6] a la colour.

---

1. La copie du lapidaire est d'une encre plus pâle que celle de l'*Image du monde*, qui précède, mais il semble bien que l'écriture soit la même.

2. Ces caractères se manifestent surtout, comme on le verra plus loin, dans les rubriques.

3. Dans les extraits qui suivent je ne m'arrêterai pas à corriger ni même à signaler les mauvaises leçons quand on en peut trouver la correction dans l'édition de Pannier.

4. C'est la leçon du ms. *A* (lat. 14470), que Pannier a eu tort de changer.

5. Pannier, *aïmant*. Il y a *diamant* dans le ms. fr. 14969 (ci-dessus, p. 58).

6. La bonne leçon doit être *bruni*, bien que telle ne soit pas la leçon de Pannier. Voir plus loin (p. 271) la rédaction en prose.

On le trove en Ynde majour.
Par fer ne par fu n'est ovrée
Si en sanc de boc chant n'est temprée.
On le moille tant com est chaut (55)
Et puis la depieche on le dyamant [1].
Sor enclumes, et des piecetes
Ki en esclatent agüetes
Autres gemmes en sont taillies
Et gentement aparellies. (60)
N'est graindre d'une nois petite
Icele ke vous ai descrite.
D'Araibe en vient de tel maniere
Ki n'est si dure ne si chiere :
Sans sanc de boc est depechie, (*f. 121*)
Ne n'est si bele ne si prisée,
Et est graindre, mais ne vaut tant,
Et si la depellent (*sic*) dyamant. (68)

En Chipre, en une ysle, est li tiers...

Voici maintenant la série des paragraphes, pour chacun desquels je donnerai simplement la rubrique avec, entre parenthèse, le n° du paragraphe correspondant de l'édition de Pannier :

1. *Dyamant.* (I)
2. *De le pirre agate.* (II)
3. *Saphir.* (V)
4. *Del jaspre.* (IV)
(Fol. 122) 5. *Del esmeraude.* (VII)
6. *De le sardoine.* (VIII)
7. *Del crisolite.* (XI)
8. *Beril.* (XII)
9. *Del topase.* (XIII)
(Fol. 123) 10. *Jagonche.* (XIV)
11. *Del amatiste.* (XVI)
12. *De le electoire.* (III)
13. *De le gerachite.* (XXX)
14. *Del celidoine.* (XVII)
(Fol. 124) 15. *Del gaiet.* (XVIII)
16. *De le magnete.* (XIX)
17. *Del coral.* (XX)
18. *De le corneline.* (XXII)
(Fol. 125) 19. *Del ligour.* (XXIV)
20. *De le solenite.* (XXVI)
21. *De le gargotromée.* (XXVII)
22. *De le ceraune.* (XXVIII)
23. *De le elyotrope.* (XXIX)
24. *De le yre.* (XLVII)
25. *De le pyride* [2] (XXXI)
26. [*De l'ematite*] [3]. (XXXII)
(Fol. 126) 27. *De le medee.* (XXXVI)
28. *De le chelonite.* (XXXIX)
29. *Del cristal.* (XLI)
30. *De le galadite.* (XLII)
31. *Del obtalme.* (XLIX ; différent)
32. *De le calcidone.* (VI ; différent)
(Fol. 127) 33. *Del oriste.* (XLIII)
34. *Del hiene.* (XLIV)
35. *De le parea.* (XLV)
36. *De le androdome.* (XLVIII)

---

1. Corr. *od maus*, et *chaus* au vers précédent. Je ne m'arrête plus à indiquer les corrections que comporte ce texte. On les trouvera en recourant à l'édition de Pannier et au texte du ms. 14969 publié ci-dessus.

2. Faute du copiste. Cet article devait être intitulé *epistites*.

3. Cet article n'a pas de rubrique et est joint au précédent. Le premier vers (fol. 125 *d*) est ainsi écrit : *Une autre est tel com amatiste* (cf. Pannier, v. 647), où *amatiste* a été écrit au lieu d'*ematite*. Il y a plus loin (§ 45) un article *ematite* rédigé tout autrement.

37. *De le panhere.* (LI ; leçon différente)
38. *Del echite.* (XXV)
39. *Del peanite.* (XXXIV)
40. *De le perrie.* (lis. *perle* ; L)
(Fol. 128) 41. *Del calcofane* (LIII).
42. *De le melochite.* (LIV)
43. *De le cecolite.* (LV)
44. *De le dyascotos.* (LVII)
45. *De le ematite.*
46. *De le veloniche*[1].
(Fol. 129) 47. *De le crisolectre.* (LIX)
48. *De le sardire.* (X)
49. *De le crisopas.* (XV)
50. *De le alamandine* (XXI)
51. *Del carboncle.* (XXIII)
52. *De le sagde.* (XXXV)
53. *De le salache.* (XXXVII)
54. *De la prase.* (XL)
55. *De le exacerlitos.* (XXXVIII)
56. *De le absicte.* (LII)
57. *De le pireste.* (LVI)
58. *De le dyonise.* (LVIII)
59. *Del abestons.* (XXXIII)
60. *Del oniche.* (IX)
61. *Del syrnos*[2].
62. *Des .xij. pirres.*

A la suite du dernier article, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, vient l'épilogue :

(Fol. 130) *D'aucunes gens ki sont dechut de fauses pierres.*
Auquant i a ki pas ne croient (939)
Ke tex vertus en pierres soient :
Faillent, car ja ne lor faldront[3]
S'en elles nen pechent ki les avront. (942)
Ki les a, s'il nes maine a lor droit,
Ne puet fallir mal ne li en soit.
Si i (*sic*) a molt grant dechevement
Es contrefaites ke on vent.
Li fols quide ke bone soit
Por la biauté k'en lui voit :
La sont decheü ii plusour,
Car celes n'ont nule valour. (950)
Cil sot trés bien ke elles valent[4]
Et queles vertus elles aient
Ki le livre en fist premierement
Et d'els fist le demonstrement.
En maint lieu et en maintes contrées
Sont lor vertus bien esprovées. (956)
Bien est veü et con[e]ü
Et de plusors apercheü
Ke Damediex les pirres fist
Et grant vertus en elles mist. (960)
Et ki lor virtus ne savra
Par cest livre le[s] conoistra.
Teus cent les portent et si les ont
Ki ne sevent queles eles sont : (964)
Asnes en sont suel del porter
Et si ne les seivent conment garder.

Suit immédiatement un nouveau poème, d'environ 420 vers, divisé en neuf chapitres dont voici les rubriques :

---

1. *Sic* ; lire *de l'oniche*. La faute du rubricateur est causée par une absurde bévue du copiste. Voir ci-après, p. 265.
2. *Sic* à la rubrique, mais *sirius* et *syrius* dans le texte.
3. Leçon préférable à celle de l'édition : *Teles sunt ke ja ne faildront.*
4. Corr. *k'elles valoient*, et au v. suiv. *quels... avoient.*

1. *Del voirre.* — 2. *De .xij. manieres de metal.* — 3. *Del or.* — 4. *Del argent.* — 5. *De electre.* — 6. *Del coeere.* — 7. *Del plom.* — 8. *Del estain.* — 9. *Del fer.* — 10. *Comment li engien. fu trovés de fondre tout metal.*

La matière de ce poème, que je n'ai pas rencontré ailleurs, a été fournie par le chapitre XXIV du livre XVI des *Etymologiæ* d'Isidore de Séville. L'ordre des chapitres n'est pas tout à fait le même dans le français que dans le latin, et je n'ai pas trouvé dans Isidore la source du dernier chapitre du poème, « comment li engiens fu trovés de fondre tout metal ». Je transcris le premier chapitre, sur le verre. Le texte est souvent corrompu.

Del voirre (Fol. 130 *b*)

Li voires si est bien plaisans,
Biax et clers est et molt luisans,
Dont on forme vasseaus molt gens.
4 Com fais ke il est par dedens,
Par dehors puet on bien v[e]oir[1],
Ke on ne puet d'argent ne d'or.
Pour chu ke de nature est cleir
8 En fait on mireors pour mireir.
Nule cose a chu [ne] vaut miex,
Et si conforte molt les iex.
A teindre si est molt legiere ;
12 On le taint de mainte maniere.
On le taint de bele colour,
Semblant a jaspre de verdour,
Et on le taint samblant d'asur,
16 Luisant, sade et plus oscur,
Gaune et de porpre colour,
Blanc et de sanguine rojour,
Et d'autres diverses manieres
20 Samblant as precïeuses pirres.
Des tous voires li principal
C'est li blans resamblant cristal,
Et miex prisiés et miex amés
24 Des tous voires devant només ;
Et si le fait on en Surie
Ou Diex fu neis, li fils Marie.
Desous le mont de Carmoel, (*c*)
28 En un marès grant et bel.
Du marès une ewe sourt
Ki a Acre en la meir court.
Cele ewe Belus a [a] non ;
32 De ses fons gete un sablon
Dont on fait molt trés bon voire,
Ki miex d'argent vaut pour boire.
Ysydorus, ki chu descrist
36 En sen livre, tout ensi dist
Ke jadis uns hom fu, ou tans
L'empereur Tybere, de grant sens,
Ki trova une maniere
40 De voire ki fu molt chiere,
Car on le pooit bien ploier
De cha, de la, sans depechier,
Si com chu fust or ou argent.
44 Un va[i]ssel en fist bel et gent ;
Si le dona al empereour.
Quant il le vit, par grant irour,
Le geta jus ou pavement :
48 Tantost ploia com fust argent.
Ciex ki le vaissel fait avoit
Le prist sus, si le redrechoit
D'un fer qu'il avoit en son sein,
52 Si com che fust un pot d'estaim,
Li empereres se merveilla,
Puis a cel homne demanda :
« Or me di voir par ton sarment
56 « Si autres ke tu seulement (*d*)
« Seit cest art et cest engien. »

1. Il manque ici au moins deux vers.

Ciex li jura, conme paien,
Ke nus autres ne le savoit,
60 Et par son sens trové l'avoit.
Li empreres (*sic*), sans demorer,
Sa teste fist tantost colpeir,
Et dist : « Se cest art venist avant,
64 « Tout li argent et tout li besant
« Ne valroient une paille
« Ne mes tresors une ma[a]ille. »
Li empererres si dist bien voir,
68 Ke cuivre[1], argent, estaim et or
Ne feroient riens a prisier
A vo[i]rre ki ne peust brisier,
Se on le peust ovrer com argent
72 Nul vaissel ne seroient si gent.

Voici maintenant le passage d'Isidore (*Etym.*, l. XVI, cap. XVI) qui a été paraphrasé par l'écrivain français. Je remplace par des points les parties qui n'ont pas été utilisées dans le texte qui précède, et, pour faciliter la comparaison, j'intercale de temps à autre les numéros des vers correspondants.

1. Vitrum dictum quod visui perspicuitate transluceat. In aliis enim metallis quidquid intrinsecus continetur absconditur; in vitro vero quilibet liquor, vel species, qualis est interius, talis exterius declaratur (5) et quodammodo clausus patet. Cujus origo hæc fuit. In parte Syriæ quæ Phœnice vocatur, finitima Judææ, circa radicem montis Carmeli (27), palus est ex qua nascitur Belus amnis (31), quinque millium passuum spatio in mare fluens juxta Ptolemaidem, cujus arenæ de torrente fluctu sordibus eluuntur.

2. . . . . .

3. . . . . Tingitur etiam multis modis (12), ita ut hyacinthos saphirosque et virides imitetur et onyches vel aliarum gemmarum colores; neque est alia speculis aptior materia (8) vel picturæ accommodatior.

4. Maximus tamen honor in candido vitro proximoque in crystalli similitudine (22). Unde et ad potandum argenti metalla et auri pepulit vitrum (34)....

5. . . . . .

6. Ferunt autem sub Tiberio Cæsare quemdam artificem excogitasse vitri temperamentum, ut flexibile esset et ductile (42); qui, dum admissus fuisset ad Cæsarem, porrexit phialam Cæsari, quam ille indignatus in pavimentum projecit. Artifex autem sustulit phialam de pavimento, quæ complicaverat se tanquam vas æneum (48); deinde marculum de sinu protulit et phialam correxit. Hoc facto, Cæsar dixit artifici : « Nunquid alius scit hanc condituram vitrorum (57)? » Postquam ille jurans negavit alterum hoc scire, jussit illum Cæsar decollari (62), ne, dum hoc cognitum fieret, aurum pro luto haberetur et omnium metallorum pretia abstraherentur. Et, re vera, quia, si vasa vitrea non frangerentur, meliora essent quam aurum et argentum (72).

---

1. Il y a dans la ms. *uere*, ou *mire*.

Revenons maintenant au lapidaire. Il s'y rencontre quelques morceaux que ne contient pas l'édition de Pannier et dont nous aurons à chercher la source.

2. — L'article *agate* se termine (f. 121 *c*) tout autrement que dans l'édition (§ II) et que dans la rédaction du ms. fr. 14969 (ci-dessus, p. 60) :

Bien fait conseillier ses amis (125)
Et de maise oevre le retrait tout dis.
Plus a vertus k[e] autre genme :
Ki l'agate met sor la feme,
Adont quant elle travaille :
Diex ne fist riens ki plus i vaille :
Encore soit l'enfes en li mors,
Si le met il fors de son cors.

Les six derniers vers sont empruntés à la version connue sous le nom de « lapidaire de Modène » (Pannier, p. 81).

16. — L'article *magnete* a (f. 124 *c d*) treize vers de plus que dans l'édition (§ XIX ; cf. ci-dessus, p. 59) :

La poldre est bone sor ardure
Et sor trestoute escaud[e]üre. (492)
A feu ardant de cruel affaire
N'est mecine ki tant i paire.
Ysidorus en son livre retrait
Ke en une mamerie[1] fu fait,
Ou la magnete fu mis en son
Une ymagene de Mahon
Ki toute fu de fer faite
Ke la magnete avoit atraite
Par le grant vertu de li,
Et pendoit en l'air desous li.
Li gent ki chou ne savoient
Pour grant miracle le tenoient
Et conme Dieu la aorroient.

Il y a simplement dans Isidore (*Etym.*, XVI, IV) : « Unde factum est ut in quodam templo simulacrum ex ferro prodere in aere videretur. »

24. — L'article *yris* (f. 125 *d*) est fort allongé ; le voici en entier :

De le yre.

En la Rouge mer est une pirre, (829)
Yris a non, si est molt chiere ;
Conme cristeaus est de veüe,
De .vj. pars est toute costue.
De sa proprieté nom en trait
Pour l'arc en ciel ke on en fait,
Ki el rai del solail le tient.
L'air del ciel en la pirre vient.
Le samblant del arc fait en la paroit
Ou nule cose n'aparoit.
Magus tesmoingne et asseüre
Par grant vertu destruit luxure.

---

1. Le copiste avait d'abord écrit *maniere* : il a corrigé *ni* en *m* et ajouté l'i de la fin en interligne. Le même mot revient plus loin, p. 265 (§ 59) où le vers est, comme ici, trop long.

Cette pierre n'a pas d'article dans le ms. de Modène. Je ne sais qui est Magus. Il y a dans Isidore (XVI, XIII, 6) : ...« sexangulata dicta ex argumento *Iris*. Nam sub tecto percussa sole species et colores arcus cœlestis in proximos parietes emittit. »

30. — L'article *del optalme* (f. 126 *d*) est fort différent de l'article correspondant (XLIX) de l'ancien lapidaire. Aussi en donnerai-je le texte :

Obtalmus est bone pirre ;
Des iex esclaire la lumiere :
Ja si grant mal n'i avra hom
Si[1] la n'en truise garison.
A laron est defendement ;
Quant l'a molt va seürement :
Elle[2] le coevre si qu'il n'est veüs
Ne par nul honme con[e]üs[3] ;
Bien voit les gens, mais lui ne font ;
Porter en puet che k[e] il ont.

Il n'y a pas non plus d'article sur cette pierre dans le ms. de Modène.

31. — L'article qui suit, *de le calcidone*, ne diffère pas moins de celui qui est relatif à la même pierre dans l'ancien lapidaire (§ VI). Il reproduit en abrégé le § V du lapidaire de Modène (Pannier, p. 86) dont j'ai déjà signalé un emprunt dans le ms. 14969 (ci-dessus, p. 65, note sur le v. 467).

Calcidone trait a pallour
Et si est bien de grant valour.
Palle colour a et reborse[4],
Mais clere est, ki de près la touche.
Entre .ij. pierres est conmune ;
Auques resamble cascune :
Jagonse resamble et beril,
Et si[5] defent honme de peril.
En plait est molt bone a porter,
Les iex amende de[6] l'esgarder.
Des[7] trois manieres est trovée
Et de Siche est aportée.

37. — Je transcris l'article de la panthère (f. 127 *b c*) qui diffère totalement de l'article correspondant des lapidaires publiés par Pannier. Mais je dois faire remarquer que le lapidaire de Modène n'a pas d'article sur cette pierre.

---

1. Corr. *Ke* ?
2. Corr. *El* et suppr. *si*.
3. Ce vers se lit déjà dans l'article du saphir (Pannier, v. 192).
4. Il faut *reboche*, comme dans le ms. de Modène, v. 163.
5. Suppr. *si*.
6. On pourrait supprimer *de*, ou *les* au commencement du vers.
7. Corr. *De*.

D'une cloire (*sic*) pirre araisone[1],
Pantere a nom, tel nom li done.
Diverses colours apareille.
La pantere est noire et vermeille,
Vairs est et paille et porprine,
Colours diverses en soi raline;
Ches colours sont en li assises
Nïent mellées, mais par devises. (v°)
Cascune tient de li sa part,
L'une de l'autre se depart.
Ki la verroit la matinée
Seürs soit toute la jornée,
En camp, en bos, en ewe, en voie.
S'il, par matin, la pirre voie
Ne puet estre le jour vencus;
Par tout li est si bons escus,
Tout sauvement cel jour le tense,
Contre tous maus li est defense.
De grant pris est et renomée,
Et pour chu est ensi nomée.
Une beste est fiere et salvage,
Pantere a nom, plaine de rage.
Lions n'i ose[2] sa vois atendre,
Nus ne se puet de li deffendre.
Toutes bestes abat et donte,
De fiertei toutes les sormonte.
Colours ont tout d'une maniere
Et ceste beste et ceste pirre,
Et ambedeus ont un seul nom ;
Et autresi n'iert ja nus hom,
Le jors (*sic*) ke la pirre ait veüe,
Par honme soit sa char vencue.
A cest exemple est li pirre nomée.
En Ynde puet estre trovée.

38. — L'article de l'*echite* est incomplet, le copiste ayant omis toute la fin (vv. 553-566) du texte de Pannier.

40. — L'article de la perle, qui correspond à l'article *De margaritis* de Marbode et de l'ancienne version (§ L), a été maladroitement coupé en deux. La première partie s'arrête au v. 870 de l'édition de Pannier, la seconde, précédée de cette rubrique étrange *de la derraingne*, commence au v. 871 de Pannier. Voici les deux textes en regard l'un de l'autre.

Pannier (p. 65).	Ms. de Ste-Geneviève, fol. 128.
En Inde naist et en Britanie	En Ynde est[3] et en Bretaingne
K'om apele la primeraine.	Ke on appelle de darraigne.

Il devait y avoir dans l'original du ms. de Sainte-Geneviève *ke on appelle derreaigne* : le copiste, ne comprenant pas que *derreaigne* était une épithète se rapportant à *Bretaingne*, a fait de cet adjectif un nom de pierre.

---

1. Il faut sous-entendre un sujet tel que « l'auteur, le latin », qui peut-être était exprimé dans un article précédent.

2. Corr. *n'ose*.

3. Le ms. de Sainte-Geneviève écrit habituellement *est* au lieu de *nest* (*naist*).

44. — L'article, *de le dyascotos* (*diadochos*), est interpolé. Je le transcris, marquant par un astéristique les vers qui manquent dans le texte de Pannier (§ LVII). Il n'y a pas d'article sur cette pierre dans le ms. de Modène.

Cil ki dyascotos avra
Par ewe deviner porra
Et savoir des secrès desus.
Nule pirre ne li vaut plus.
*Prendés de l'ewe de l'eglise[1],
*En l'ewe soit la pirre mise
*Et orisons faire conmande,
*Puis voist avant ki riens demande :
*Par force a le pirre verront
*Diable ki apertement diront
*Quanque on vaura demander,
*Car il ne le poront celer.
Ki a mort honme la touchera
Ses vertus pert : mais nel[2] avra.
La pirre est sainte, pour che mort heit,
Quant elle i touche, bien le seit.
*Cil tesmongnent ki l'ont eüe,
*Berricle resamble[3] de veüe.

Les vers ajoutés semblent inspirés, directement ou indirectement, de Damigeron (§ 5) : « Diadochos lapis similis est beryllo : utilissimus est divinationibus per aquam et adductionibus umbrarum, tanquam non alius lapis. Præterea et effigies dæmonum diligenter ostendit. Ad mortuum ne adhibeas eum ; resistit enim defunctis. Nam desursum (*lire* divinus) est et sanctus iste lapis, et sanctificatus perpetua consecratione[4]. »

45. — Cet article (f. 128 *b-d*) traite de l'ématite, comme l'article 26, mais en tout autres termes. On peut se demander s'il n'a pas été emprunté au lapidaire de Modène. Sans doute, il n'y a pas d'article sur cette pierre dans ce lapidaire, mais, l'ématite étant une pierre dont il est question dans tous les lapidaires, nous pouvons supposer qu'elle figurait aussi dans le manuscrit de Modène qui paraît incomplet. Voici le texte de Sainte-Geneviève :

Une pirre est, emathite a nom,
Selonc le grieu l'apelon :
Emac est sanc en grigois dite ;
Si l'apelomes emathite
Pour che ke tout sanc a mesure
Et rent droit cors de sa nature.
Molt est bone a torble veüe
Lors ke li oil l'aront sentue.
Et verra plus cler en icele eure
S[e] on la frote par deseure.

---

1. Ms. *del leglise*.
2. Corr. *nes*.
3. Corr. *samble*, ou *beril* au commencement du vers.
4. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, III, 429 ; *Orphei lithica*, accedit Damigeron de lapidibus, rec. Eug. Abel (Berlin, 1881), p. 167.

Une mecine ensenge a faire :
De l'oef prendés le blance glaire
Et .j. pou del jus de la ponme
Ke on gernate apelle et nomme,
Et une quex convient il prendre
Et froter la pirre conme chendré,
Et pirre quex[1] faites commun,
Tout ches .iiij. mellés en un.
Tiex quellie n'iert mais veüe
Pour faire cleire la veüe.
Et la porre de cele pirre
Si revalt en autre maniere
A chiax ki (= cui) mavais max atouche;
Ki sanc vomissent par la bouche.
Si le boive avoec fontaine[2],
De cele enfermeté le saine.
Se feme n'a son terme preu,
Ou elle fait ou trop ou peu,
Boive la pirre et puet savoir
Mesure li fera avoir[3].
Se cars li croist en ses parties
Ke elle ne velt que voies mie,
La poure en fait garison,
Et s'en garist de menison.
Ki viés vin sovent boveroit
Ou elle lavée seroit
Mar douteroit enherbement
Et pointure de [nul ?] serpent
Morsure[4] en aucune maniere,
Se la poldre de cele pirre
Est seul a ewe destemprée,
Lues en iert la plaie sanée.
Et se on a en l'oel aucun mal,
Enfle ou dolour, soit d'un ou d'el,
La polre avoec miel mellée
Li def[e]ra cele mellée.
A l'amatiste et a fer ravise.
Auques rossete le devise.
Ethiope nous en depart;
Ynde et Arrabe nous en depart (*sic*).
Illueques naissent; illoeques sont;
Chieres les tienent chil ki les[5] ont.

46. — L'article suivant, sur l'onyx, est emprunté au lapidaire de Modène (§ VIII; Pannier, p. 89). Il présente un texte incomplet. Plus loin, § 60, le ms. de Sainte-Geneviève a, sur l'onyx, un autre article emprunté au premier lapidaire de Pannier.

---

1. Ms. *p. faites quex* avec un signe de renvoi au-devant de chacun de ces deux mots. Je suppose qu'il faut lire : *Et pire et quex* (cotem) *faites commun.*

2. Il faudrait *boivent* et, au vers suivant, *les*. D'autre part, *avoec fontaine* est bizarre. Il y a dans Marbode : *Vel resolutus aqua juvat hos qui sanguinis ore* | *Spumas emittunt.*

3. Marbode : *Potatus stringit patitur quem femina fluxum.*

4. Corr. [*Ne*] *mors*, ou encore *Ne morsure en nule*. Marbode : *Vino dilutus veteri bibitusque frequenter* | *Serpentis morsum vel quod sit ab aspide vulnus* | *Eggregie curat.*

5. Corr. *kis* ou suppr. *chil* ?

De le veloniche.

Veloniche[1] dire me[2] covient;
C'est la pirre dont nus[3] biens n'avient;
N'est prous a honme de mesure
Tout le destraint de sa nature[4].
Hardement rent et contient ire;
Sovent a fait maint hom ochire.
Petit enfant, s'a lui [a]touche,
Saliveuse li fait la bouche.
.v. manieres nous en presente
Pour ke li maistres nous ne mente[5].

48. — A propos de l'art. *sardine* (mal à propos écrit *sardire*), je ferai observer que Pannier admet dans son texte deux vers ainsi conçus (vv. 293-4) : *Ruge est et n'a vertu mult grant* | *Fors tant que toilt sanglutement*, ce qui donnerait à penser que l'auteur admettait la rime *ant-ent*. Ce serait, dans ce poème, bien exceptionnel. Mais il y a dans le ms. de Sainte-Geneviève : *Rouge est et n'a vertu granment*. Dans le ms. fr. 14969 l'art. *sardine* (§ XXVI) est tout différent.

59. — L'article *abestos* (f. 129 *c d*) est conforme à l'ancienne version (vers 673-8), mais complété à l'aide d'Isidore. Le voici en entier :

Abestos vient de la contrée (673)
D'Arcade ou elle est trovée.
Ceste pirre a de fer colour
Et est ensi de grant valour.
S'ele est esprise d'une part
N'iert mais estainte, tot jors art.(678)
Ysidorus, la ou il devise
La vertu ke Diex i a mise
En abestos, iceste pirre,
La reconte en tel maniere
K'en une mamerie[6] de Venus
Un chandeler (*sic*) fu, ou, par[7] desus,
Avoit une lumiere ardans
Ki nuit et jour et en tout tans,
Sans menuisier, adès ardoit;
Tempest ne vens ne li grevoit.
La gent ki Venus [a]oroient
Et pour dieuesse le tenoient
Quidoient ke par virtu de li
Ardoit cele lumiere ensi;
Mais che fu abestos la pirre
Ki rendoit [i]cele lumiere,
Car, quant est une fie esprise,
Ne puet estaindre en nule guise.

---

1. Lire *De l'oniele*. La bévue du copiste a entraîné celle du rubricateur.
2. Suppr. ce mot.
3. Suppr. *nus*. — Manquent ici, par suite d'un bourdon, huit vers du ms. de Modène.
4. Manquent ici deux vers.
5. Pour ces deux derniers vers il y a dans Modène : *Yude et Arabe le nous dument* | *Qui cinq manieres nous en dument*.
6. Vers trop long ; cf. ci-dessus, p. 260, note.
7. Suppr. *par*.

Isidore (XVI, IV, 4) : « Asbestos Arcadiæ lapis, ferrei coloris ab igne nomen sortitus, eo quod accensus semel nunquam exstinguitur... Denique in templo quodam fuisse Veneris fanum (dicunt), ibique candelabrum, et in eo lucernam sub dio sic ardentem, ut eam nulla tempestas, nullus imber exstingueret. »

61. — Je transcris l'article *syrnos* (lire *sirius*; f. 129 *d*) qui ne figure, à ma connaissance, dans aucun lapidaire français.

Le voici :

Del syrnos.

Sirias est une pirre
Sor ewe flote quant est entiere,
Et, quant elle est depechie,
A fons s'en va conme lie.
Por chu Syrius a [a] non
Ke de Syrie l'aport on.

La source, directe ou indirecte, est ce paragraphe d'Isidore (XVI, IV, 10) : « Syrius, lapis a Syria, ubi reperitur, appellatur. Hic integer fluctuari traditur, comminutus mergi. »

62. — Le dernier article appartient-il à l'ancienne version ? Je suis porté à le croire. Sans doute il ne figure pas dans l'édition de Pannier, mais il se trouve dans le ms. 14969, voir ci-dessus, p. 57. En voici le texte :

Des .xij. pirres.

Ichi nome les .xij. pirres
Ki sont tenues as plus chieres :
Jaspre, saphir, calcidoine,
Sardine, esmeraude, sardoine,
Beril, topaze, crissolite,
Crisopras, magnete, ametite.

On voit qu'en somme le ms. de Sainte-Geneviève nous offre une copie très incorrecte du lapidaire *Evax fut un mult riche reis* dans laquelle on a intercalé quelques articles nouveaux, les uns tirés du lapidaire dit de Modène, les autres rédigés d'après Isidore de Séville. Que ces derniers soient empruntés à un lapidaire en vers français que nous ne connaissons pas, c'est ce qu'il n'est pas interdit de conjecturer, mais, en fait, nous n'en savons rien. Nous ne pouvons faire le compte exact des articles empruntés au lapidaire de Modène, celui-ci étant visiblement incomplet de la fin. Il ne contient que 25 articles[1], et comme il occupe la der-

1. L'édition n'en compte que 23, mais, comme je l'ai dit, cette édition a été faite, après la mort de Pannier, avec une extrême négligence. Les articles

nière partie du manuscrit unique qui nous l'a conservé, il se peut qu'il manque à la fin quelques feuillets[1].

VI. — Rédactions en prose du lapidaire *Evax fut un mult riche reis.*

Il existe deux rédactions en prose de ce lapidaire. L'une a été connue de Pannier, qui la désigne par la lettre C[2] et la cite de temps en temps dans les variantes de son édition. Elle se trouve dans le ms. B. N. fr. 24429 qui paraît dater du commencement du XIVe siècle. Le texte lui-même n'est probablement pas de beaucoup antérieur à la copie.

L'autre version, que Pannier n'a pas connue, est plus ancienne. On en possède au moins deux manuscrits, l'un au Musée britannique (Roy. 12 F XIII), l'autre à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 873). Ces deux copies ont été faites en Angleterre, au commencement du XIIIe siècle. On peut supposer que la rédaction elle-même est aussi d'origine anglaise, mais ce n'est qu'une hypothèse, et il vaut mieux ne rien affirmer à cet égard.

Le texte du Musée britannique est incomplet du commencement. Le copiste a commencé sa copie au chapitre de l'Alectoire, qui est le douzième de l'édition, donnée ci-après. Cette

---

XXIII, XXIV, XXV ont été numérotés XXI, XXII, XXIII. Ajoutons que la numérotation des vers est erronée à partir du chiffre 64.

1. C'est un point qui n'a été examiné ni par M. Camus, dans sa notice sur ce manuscrit (*Revue des langues romanes*, 4e série, V, 219 et suiv.), ni par M. Bertoni qui vient de réimprimer ce lapidaire dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXII, 686 et suiv.

2. *Les lapidaires français du moyen âge*, pp. 26-7. Pannier a publié le début et la fin de cette version. Comme élément de comparaison avec l'autre version, je transcris ici le paragraphe relatif à l'*allectoire* (cf. ci-après, p. 274).

(*Fol. 25 d*) Une autre pierre i a c'om apele alectoire, qui croit ou chapon. Il vit coe .iij. anz, puis le chaponne l'en et laist vivre tant qu'il a .vij. anz passes (130), et puis l'ocist l'on ; si trueve l'en en lui la pierre qui mout est vertueuse : si a la grandeur d'une feve (133) et coleur yavage ou cristallinne. Qui bien la garde ele i donne vertu et victoire (138) et le garde d'estre au desouz. La soif li tost et fet l'omme conquerre bons amis et ses anemis seurmonter (142); amer le fet et bien parler. Et se fame qui soitençainte la porte, ele la fet sanz peril delivrer de son enfant, et arme de son seigneur (145). Et qui de la pierre velt avoir ande si la porte en si [illegible] (146)

copie a été publiée en 1886 par M. Max Friedrich Mann, dans les *Romanische Forschungen*, II, 363 et suiv. Il y a dans le manuscrit, des fautes qu'il eût été possible de corriger à l'aide de l'original en vers, et que l'on corrigera plus sûrement par la comparaison avec le ms. de Paris, dont le texte sera donné plus loin.

Ce dernier manuscrit a été acquis par la Bibliothèque nationale en 1905, trente ans après la mort de Pannier. Il porte au haut du premier feuillet l'*ex libris* de saint Augustin de Cantorbéry[1]. Les capitales qui commencent chaque article sont alternativement rouges et vertes, ce qui est un signe d'ancienneté.

On remarquera dans ce manuscrit quelques formes archaïques dont il ne faut pas exagérer la portée. La dentale intervocalique subsiste dans *depeciéde* (§§ 1, 54), *fiéde* (§ 2), *liéde* (§ 14), *perciéde* (§§ 7, 31), *perilléde* (§ 23), *preisiéde* (§§ 5, 6, 32), *vedeir* (§§ 3, 5), *veüde* (§ 2). C'est un archaïsme qui s'est conservé en Angleterre plus tard qu'ailleurs. Je crois (contrairement à l'opinion de G. Paris), que si les anciens manuscrits de la Vie de saint Alexis (Hildesheim) et de *Roland* (Oxford) avaient été écrits, à la même époque, en France, on n'y trouverait pas la dentale intervocalique qui, sur le continent, paraît avoir disparu au xe siècle, ou, au plus tard, au xie[2].

G. Paris a dit de cette rédaction en prose, à propos de l'édition de M. Mann, qu'elle était « sans grand intérêt »[3], jugement un peu sommaire, mais il faut convenir que l'éditeur ne s'était pas assez appliqué à préciser le caractère de l'écrit qu'il publiait. M. Mann a bien vu que l'original était le poème *Evax fut un mult riche reis*, mais il n'a pas rendu compte des différences souvent considérables qui séparent la version en prose de son modèle. Ces différences ne sont pas dues à la fantaisie de l'écrivain : elles manifestent l'effort du rédacteur à l'effet de se rapprocher du texte latin en des endroits où l'auteur anonyme du poème avait, à son avis, traduit trop librement ou trop

---

1. Voir la description de ce manuscrit dans le catalogue des nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1905-1906, que M. Omont a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXVIII, 17.

2. Voir à ce sujet l'art. de M. F. Lot, *Romania*, XXX, 481.

3. *Romania*, XVI, 60.

inexactement, ou omis quelque passage. C'est ce que je me suis attaché à mettre en relief dans le commentaire que j'ai joint au texte de la rédaction en prose.

Il faut donc supposer que l'auteur de cette rédaction a eu sous les yeux le poème français et le poème latin. C'est là une circonstance bien rare. Lorsqu'un écrivain, pour se conformer au goût de son temps, remaniait en prose quelque légende hagiographique en vers, nous ne voyons pas qu'il ait eu la préoccupation de se procurer l'original latin de cette légende, afin d'y recourir là où la légende en vers lui paraissait trop librement traitée. Mais ici le cas est autre. Le ms. B. N. lat. 14470 contient à la fois le poème de Marbode et sa traduction en vers. A chacun des paragraphes latins fait suite un paragraphe français. Le manuscrit 14470 n'est sans doute pas le seul qui ait présenté cette disposition. Dans ces conditions il est assez naturel que le remanieur ait eu la curiosité, tout en suivant en principe le poème français, de jeter les yeux sur le latin. Il semble bien que l'idée d'avoir recours à l'original latin ne lui soit pas venue tout d'abord, car dans les premiers articles il ne fait guère d'emprunts à cet original. Mais ensuite on le voit s'en servir de plus en plus, à mesure qu'il avance dans son travail.

Il est certain que l'auteur de la rédaction en prose n'a pas suivi un manuscrit semblable à celui (lat. 14470) qui a servi de base à l'édition de Pannier : l'ordre des chapitres est très différent. Son modèle rangeait les pierres dans un ordre fort analogue à celui que présente le manuscrit de Sainte-Geneviève étudié dans le chapitre précédent. C'est ce que montrera la concordance de la rédaction en prose avec le manuscrit de la Bibliothèque nationale (= Pannier) et celui de Sainte-Geneviève. Mais le manuscrit qu'il suivait, tout en se classant, pour l'ordre des pierres avec celui de Sainte-Geneviève, ne contenait pas les interpolations que j'ai signalées dans le chapitre précédent.

Voici la concordance de la rédaction en prose, du lapidaire de Sainte-Geneviève et de l'édition de Pannier [1] :

---

1. Je n'ai pas cru utile de compliquer ce tableau en y ajoutant la concordance avec le ms. 14669. On pourra recourir à la concordance de ce manuscrit et du ms. lat. 14470 donnée ci-dessus, p. 55. — Il faut se rappeler que

Red. en fr.	S.-G.	Pannier	Red. en fr.	S.-G.	Pannier
1 Adamas	1	1	30 Cristal	29	41
2 Achates	2	2	31 Galactite	30	42
3 Saphir	3	5	32 Orite	33	13
4 Jaspes	4	4	33 Hyène	31	14
5 Emeraude	5	7	34 Liparea	35	45
6 Sardoine	6	8	35 Enidros	»	46
7 Chrysolithe	7	11	36 Iris	24	47
8 Beril	8	12	37 Androdamas	36	48
9 Topaze	9	13	38 Perle	40	50
10 Jagonce	10	14	39 Panthère	37	51
11 Améthiste	11	16	40 Calchophanos	41	53
12 Allectoire	12	3	41 Melochite	42	54
13 Gerachite	13	30	42 Cecolite	43	55
14 Celidoine	14	17	43 Diadocos	44	57
15 Gaiet (jais)	15	18	44 Dyonisia	58	58
16 Magnete	16	19	45 Chrysolectre	47	59
17 Corail	17	20	46 Onyx	46	9
18 Cornaline	18	22	47 Sardine	48	10
19 Ligure	19	24	48 Chrysoprase	»	60
20 Echite	38	25	49 Chrysoprase	49	15
21 Gagatromeos	21	27	50 Alabandine	50	21
22 Selenite	20	26	51 Escarboucle	51	23
23 Ceraunius	22	28	52 Asbeste	59	33
24 Héliotrope	23	29	53 Sadda	52	35
25 Epistite	25	31	54 Gelance	53	37
26 Ematite	26	32	55 Exacontalithos	55	38
27 Peanite	39	34	56 Prase	54	40
28 Mede	27	36	57 Pyrite	57	56
29 Chelonite	28	17			

L'édition qui suit reproduit le ms. de la Bibliothèque nationale (A), le seul complet; je donne les principales variantes du ms. de Londres (B). Dans le texte, entre parenthèses, je place de nombreuses références au poème français.

---

pour le poème *Evax fut un molt riche reis*, les nos des paragraphes sont en même temps ceux de l'édition de Marbode donnée par Beaugendre.

(Fol. 190 v°) *Incipit lapidarius Evacis regis Arabie quem misit Neroni imperatori per francigenam linguam scriptum*[1].

Hom trovet lisant que Evax, li reis de Arabie, enveiat ad Neron le emperur de Rume un livre que il li escrist des natures des pieres (25), de lur manieres ꝛ de lur nuns ꝛ de lur culurs ꝛ en quele tere eles sunt ꝛ quele puissance eles unt (30). Mult hi sunt les vertuz cuvertes, mais les aïes enveiet nent bien apertes[1]. Li mirie i trovent granz aïes a lur medecines, ꝛ plusurs aises en vienent (*f. 191*) a cels ki sunt[2]; ne nuls sages hom ne deit duter (37) que Deus n'i ait mise grant vertut en pieres, altresi cume il at en herbes .

I. — Adamas est clere cume cristal (50), mais que ele ad colur de fer brunit; si la trovet l'um en Indie (52). Ele est de si grant durece que ne par fer ne par fu ne pot estre depeciéde ne en nule maniere, se ço n'est par le chaut sanc del buc (54), u hom la muillet, que hom la depiecet sur le enclume od malz (56); ꝛ des agües pieres ki en fruissent entaillet hom les altres gemes (59). Iceste n'est mie greindre de une petite nuiz (62). ꝛ en Arabie ad une maniere de adamas ki n'est mie si dure, kar hom la pot depecier senz sanc de buc (65). N'est si bele ne de si grant priz, ja seit iço que ele seit greinur. Un tierz adamas est en Cypre (69), li quarz en Grece. A tuz icez est nature a traire fer (72). Iceste piere usent enchanteür a lur enchauntement, ꝛ ele dunet a hume ki la portet sur sei force ꝛ vertut, ꝛ si defent de griefs sunges (77), de fanthomes ꝛ de tuz venims, ꝛ ele tout ires ꝛ tençun, ꝛ ele sanet les forsenez, ꝛ est a hume defensiun cuntre ses enemis. Ele deit estre close en or u en argent (85); si la deit l'um porter el senestre braz (87).

II. — Achates est issi apelée pur une ewe ki curt parmi Sizilie ki altresi ad num (92). Ele est neire, mès que ele ad plusurs figures : a la fiéde de reis, a la fiéde de bestes (97) que nature i ad mises. Une altre maniere de achate trovet hom en Libie de Cire[1], ki resemblet coral ki at grains cume or (102). Iceste est bone cuntre venim. En Indie rat un altre maniere de achate, u sunt braunches de arbres ꝛ farains entalliez (108). Iceste tout seit et cunfortet veüde[2]. Un aultre maniere est une[3] encore ki ad odur de mirre quant l'om le art (114). Un altre i ad ki at sanguines teches. Une altre ki at colur de cire

---

1. Rubrique écrite dans la marge, à l'encre noire.

Prologue. — 1. Il faudrait *en veit hom b. a.* Poème : *Mult sunt les lur vertuz cuvertes, | Mais lor aïes sunt apertes* (31-2). Marbode : *Quarum causa latens effectus dat manifestos.* — 2. P. -ê. faudrait-il corriger *sevent*. Poème : *Li mire i trovent grant succurs | Cil ki cunuissent lor valurs* (33-4).

II. — 1. Poème : *en Crete* (100), comme dans Marbode. — 2. Cela est coforme au latin : *visumque fovere putatur*. Mais, comme l'a remarqué Pannier, le poème fait ici un contresens : *Si en pert tot le veement* (v. 112). Ce passage manque dans le ms. 14969 (ci-dessus, p. 60). — 3. Mot à supprimer ?

(118); mais, pur ceo que mult en est, si est (ce?) vile. Achate detent home; si li dunet force, sil fait de bone colur (123). ⁊ tel ki dunet bon conseil e bien en est creut.

III. — Saphir est cuvenable al dei de rei: ele est resplendissaunte e semblante al ciel quant il est pur sanz nues (166); si n'est nule ki ait greinur vertut ne bealted. Hom le apelet Sirtites (172), pur ceo que hom la trovet en la gravele de Libie (171), après les Sirtes. Mais cele est la mieldre que hom trovet en la terre as Turcs (176); icele ne tresluist mie. Ele est de si grande vertut que ele est par dreit apellée gemme de tutes gemmes (179). Ele cunfortet le cors e tient les membres entiers, ⁊ veint boisdie e envidie e tolt poür. Ele getet home de prisun ⁊ desliet de forz liens (184), e ele est bone a faire acorde (187), e ele est mieldre a vedeir que nule aultre en l'ewe les figures ki dient les choses ki ainz ne furent sëues (191). A medicine revalt, kar ele refreidet hume ki a trop grant chalur dedenz, ⁊ ki trop suet; e si hom la triblet od lait, si est bone a saner malvais malauns (198). Ele est bone as oilz ⁊ a dolur del chief e al mal de la langue. Mais ki la portet deit estre mult chastes[1] (203).

IV. — Jaspes sunt de dis ⁊ set manieres (148), ⁊ ele est de mutes culurs, e creist en multes parties del siecle. Mais cele est la mieldre ki est verte et tresluisaunte e cele ki ad mieldres vertuz (153). Ki chastement la ported, ele defent de fievre ⁊ de ydrope (157), ⁊ ele vault a femme ki vait de sun ventre, ⁊ ele est a hume defensiun, ⁊ fait améd e puissaunt, ⁊ osted fantosme (161). Sa force est greinur en argent que en or.

V. — Smaragde veint tutes choses de verdur (218). Ele est de sis manieres, car ele est de Sithia, ⁊ ele est de Bractenie, ⁊ ele est de Nil ki vient de paraïs (224), e une maniere apeled hom calcedonie; cele de Scithia est mielz preisiéde que unes (*f. 192*) genz ki unt num Arismaspi tolent a griffuns (231). Cele est la mieldre, ki est si clere que hom pot vedeir parmi (234), ki taint le air ki li est prof[1]. Ele ne muet sa bealtéd ne pur soleil ne pur lumiere la nuit ne pur umbre (239). Cele ki est plainne est bone a mirer sei enz, ke Neron soleit aveir un esmireür quant il esgardout ses deduiz (244). Iceste pierre est a enquerre choses par ewe (246). Ele acreist richeise a celui ki chastement la ported (250), ⁊ ele fait a hume parler ⁊ acceptable. Se hom la ported al col pendue, sil garrat de une malvaise fievre ki ad nun emitretus (255), ⁊ ele valt encontre gute chaïve (259), ⁊ ele amended les oilz a celui ki l'esguarded, e ele osted tempeste ⁊ luxurie, ⁊ ele devient plus encre verte si hom la levet en vin, ⁊ puis est uincte de olie vert (266).

II. — 3. D'abord *boen*, dont l'*é* a été gratté.

III. — 1. On voit que la rédaction en prose ne tient pas compte des deux derniers vers du paragraphe (205-6) qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

V. — 1. Les mots *le air ki li est prof* sont sans doute pris du latin *vicinus tingitur aer*, qui n'est pas rendu dans le poème.

VI. — SARDOINE est de dous pieres : de sardine ⁊ de onicle (268). Ele ad de cez dous pieres treis colurs, ker le blaunc i est sur le neir ⁊ le ruge sur le blaunc (272). Ceste est de .v. manieres, mais cele ki les treis culurs ad bien devisées e nient entremellées, cele est la mielz preiséde (277), e nule cire n'i aert. Ele cuvient a umble hume ⁊ a chaste. Altres vertuz ne trovai de li escrites. De Arabie vient ⁊ de Indie (282).

VII. — GRISOLITE est semblante[1] a ewe de mer (298) ; si ad dedenz cume un grein de or ⁊ estencele cume fu (300). Ele est mult bone a porter sur sei cuntre naturals poürs; ki l'ad perciéde, ⁊ dunches met par mi le pertus seie de asne (304), si em pot l'um dechacier les diables. Al senestre braz deit estre pendue. Ele vient de Ethiope (307).

VIII. — BERIL est furmée si que ele ad sis aungles pur aveir greingnur clartét (311). La bone ad culur de olie ⁊ de ewe de mer. Ele nus vient de Inde. Iceste portet amur entre hume ⁊ femme ⁊ fait honur a celui ki la ported (314) ; ⁊ ele art la main a celui ki le estreint (316). Le ewe u ele degut valt as oilz malades, ⁊ si hom la beit, ele tout rutes ⁊ suspirs (320), ⁊ ele vault a tutes les dulurs ki avienent al feie[1] (322). De ceste sunt nof manieres (323).

IX. — (*v°*) TOPACE vient de un hille ki altresi est apelée (326). Ele est pur ceo plus chiere que hom poi en trovet (328). Ele est de dous manieres : la une ad colur de mier or, e la altre est un poi plus clere (330). Ele valt al fi, ⁊ ceo dient que ele sent la lune[1]. Elle fait la buillante ewe cesser de buillir (333). Ele vient de Arabie[2] (340).

X. — JAGUNCES sunt de treis manieres : granates ⁊ citrines ⁊ ewages (344). Tutes cunfortent ⁊ tolent tristur ⁊ vaines suspeciuns. Chescuns sages periers[1] priset plus les granates (348). Eles hunt la plus bele culur ⁊ meins en trovet hom (352). Le ewage est clere al serei e obscure al nuble tens. Mais cele ewage est meldre ke nul dure[2], ne trop obscure ne trop clere n'est, mais de temprée culur (357) ⁊ purpre. Ele refreided quant hom la met en la buche. Pur duresce ne pot estre entallée (362), se n'est od la piece del adamas depe-

---

VII. — 1. Ms. *Grisolice... semblance.*

VIII. — Les mss. du poème ont tous *fevre* ou *fievre* (voir ci-dessus, p. 64, note sur le v. 408) : on peut se demander si l'auteur de la rédaction en prose a eu du poème un meilleur texte ou s'il a corrigé d'après le latin *Hepatis et cunctos fertur curare dolores.*

IX. — 1. Quoi qu'en dise Pannier (p. 45, note 2) la leçon de Marbode paraît bien être *lunam sentire putatur* (ou *videtur*). — 2. On voit que la rédaction en prose omet les vers 335-9, qui du reste n'ont pas leur équivalent dans Marbode.

X. — 1. Ms. *perieres.* — 2. *Sic* : corrompu ?

ciét (364). La citrine jagunce est pale, ʒ pur ceo est plus vile (366). Mais laquele jagunce que hom portet u en deit u al col pendue, seürement puet aler en altre terre senz poür de engrutement (370), ʒ a ses ostels serrat. . . .[2] ʒ de ceo que il resmblement querrat ne averat escondit (374). Iceste gemme vient de Ethiopie.

XI. — Ametiste ad purprin culur ʒ cume viole u altretele cume gutte de vin (382) u cume rose munde (384). Tele i ad ki turnet alques a blanchur ; altre cume ruge vin meslét od ewe (386). De Inde nus vient ; legiere est a entallier e cuntrarie est a eniverer[1]. Chere sereit par dreit se tant n'en fust, mais ore est vile quant taunt en est. Ele est de .v. manieres (394).

XII. — Allectorie creist el ventre al chapun, puis que il ad estéd treis aunz[1], e creist tuz jurz taunt que il ait set aunz, més ele ne creist greindre de une feve (133). Ele est clere cume cristal u cume ewe (135), e ele dunet ad hume victorie, ki la ported, e si hume ki ad grant seit la met en sa buche, ele li esteint la seit (139). Plusurs reis unt vencues lur batalles par la allectorie[2]. Ele rameinet bien les dechaciez e cunquert a hume bons amis, ʒ fet hume bien parlaunt ʒ amét (143), ʒ ele valt mult a haunt[3] de femme duner, ʒ bone est a aveir (*f. 193*) a femme ki vult estre amée de sun barun[4]. Ki vult que ele ait ceste vertud, si la portet en sa buche (146).

XIII. — Geratite est neire (619) ; si est de tele nature que si hom leved sa buche ʒ met la desuz sa lange, en eire[1] puet dire que uns altres hom penset de lui, ʒ femme ne li purrat veer nule rien que il li querget de sa volen[té][1] fere (626). Iceste piere pot hom issi pruver : unget un hume de miel ʒ de lait, sil metet hors al soleil, la u mult ait musches (630) ; si ait la piere en sa buche : ja nule des musches nel attucherat ; ʒ si hom le ostet, sil puinderunt (632).

X. — 2. Un mot effacé.

XI. — 1. Ms. *a virerer* ; poème : *Ki l'a sur sei n'eniverra* (v. 389).

XII. — Ici commence le texte du ms. de Londres publié par M. Mann. Je le désigne par la lettre B. — 1. Il faut probablement suppléer ici *chapuns* ; B : *puis k'il est de treis anz chapon*. Cette leçon correspond bien au latin : *Cum tribus, ut minimum, factus spado, vixerit annis*. Ici encore le rédacteur s'est écarté du poème français qui rend mal le sens : *Treis anz vit cocs, pois est chiastrez* (cf. ci-dessus, p. 61, v. 219, la leçon du ms. 14969). — 2. C'est bien le latin : *Hoc etiam multi superarunt prælia reges* ; ce vers n'est pas rendu dans le poème français. — 3. B *eür*. La rédaction en prose suit ici le latin : *Hic circa Veneris facit incentiva vigentes*, tandis que le poème porte : *Fame livre de son enfant* (144), ou *Et fame delivre d'enfant*.

XIII. — 1. Ms. *en neire*. — 2. *volen* termine une ligne ; le copiste a oublié d'écrire *té* à la ligne suivante.

XIV. — Celidoine est une piere que hom trovet el ventre al arunde (396); ele n'est mie mult bele, z nequedent veint ele les beles de utilitét[1]. Ele est de dous manieres z de dous culurs : ele est neire z ruge. La ruge est bone encuntre passiun ki prent hume par luneisuns (402), dunt il chiet z dunt il folet[2], z ele sanet les forsenez z les langurs (404), z celui ki la portet fait ele bien parlant z bien amét. Hom la deit porter liéde en linge drap pendue al senestre mahustre[3] (408). Mais la neire, si hom la portet en meesme la maniere, aiet a home a parfaire granz choses (412), si il les cumencet; si li est aïe cuntre manaces e ires de reis et de princes (413). Le ewe u ele est lavée valt as oilz malades. Icele meesme, liéde en linge drap teint en safran, toult[4] bien la fievre restreint bien humurs ki nuisent al cors (420).

XV. — Gaiet naist une cuntrée ki ad num Litia; si est bien prof[1] gemme. Mais la meillur del siecle est en Bretaigne majur (425), ki ore est Engleterre[2]. Luisante est z neire z legiere z plaigne[3]. Quant ele est eschaufée par freier, si atrait la paille ki prof li est (429). Ele art en ewe z ele esteint en olie. Ele est bone a porter a cellui ki ad enfleüre entre quir z char cume hom enfundud[4] (433). La pudre del jaiet lavée en ewe cunfermet les denz ki crollent. Par le estuve desuz rent a femme ses natures[5] (436). Quant hom (70) le art, se hom ki ait gutte chaïve sent le odur, en eire chiet (440). Le odur del jaiet ars dechacet serpenz e mult est cuntrarius as diables (442). Mult aiet a icels ki unt les ventres turnez z a icels ki les corneilles tendent[6]. Ele desfeit sorcieres[7] z charmes, z, si cume hom dit[8], esprovet virginitét. Si femme ki vait de sun ventre beit le ewe u ele ait geüt enz treis jorz z treis nuiz (449), en eire garist.

XVI. — Magnete est une piere ki fut trovée entre une gent ki unt num Tragodite (453), e en Indie en truvet l'um. Ele ad culur de fer z trait le fer (455). Dendor le enchanteür[1] le usat mult, pur ceo que il saveit que ele valeit

---

XIV. — 1. B *de bunté*. — 2. B *afolet*. — 3. B *braz*, comme le poème. — 4. Ms. *coult*, B *tolt*.

XV. — 1. B *provée*, mais *prof* est la bonne leçon : *prope gemma*, dans Marbode ; poème : *Pur poi n'est gemme*. — 2. La mention de l'Angleterre est une addition du rédacteur en prose. B *mais li meilur del secle est en Engleterre*. — 3. Cette phrase, qui manque au poème, traduit ce vers de Marbode : *Luciens et niger; levis et levissimus idem*. — 4. B *cunfundut*, mauvaise leçon. — 5. B *ses flurs*, mais il y a *natures* dans le poème. — 6. B *e a ces ki les faces unt bocules*, mauvaise leçon. *Corneilles*, A, paraît devoir être corrigé en *corailles* : c'est le latin *præcordia tensa*. Le poème porte *trencheisuns* (v. 443). — 7. Mieux dans B, *sorceries*. — 8. *Ut perhibent*, dans Marbode, idée que le poème ne rend pas. — 9. B *ki travaile d'enfont* (*sic*), poème (448) *feme enceinte*. — 10. Ici la rédaction en prose s'éloigne à la fois du latin (*Quo conaïatur partum cito libera fundit*) et du poème français.

XVI. — 1. *Dendor* est la « mulier pythonem habens in Endor » de la Bible (I Reg., xxviii, 7) devenue « Deendor magus » chez Marbode : B *Ben-*

mult a enchantement, ⁊ en aprof[2] la u sat Cerce la merveillouse sorciere (460), e entre les Turcs[3] fut cest esperment fait de li, e bien est seut que cil li vult saveir si sa femme est avultre u nun metet la magnete suz le chief sa femme quant ele dormirat ; e si ele est chaste, ele le beiserat en dormant, ⁊ si ele est avultre, elle charrat del lit issi cume hum la butast de sa main[4] (472) ; ⁊ ceo est par une odur que la piere dunet[5]. Si li leres [entret] en une meisun pur embler e il metet en la meisun par [quatre] lius vifs charbuns (479) ⁊ il metet desus la puldre del magnete isi que li fum voist encuntre munt par quatre aungles, tuit icil ki serrunt en la maisun s'en fuirunt, altresi cum si la maisun volsist chaier, e si purrat li leres prendre ceo que li plairat. Ele portet cuncorde entre home ⁊ dunet a hume graze ⁊ dulce parole, e sens de desputer. Se hom le dunet a beivre od mulse[6], si expurget ydrope, ⁊ la puldre est bone a arsun ⁊ a eschauldeüre (492), si hom la met desus.

XVII. — Coral est une piere ki creist en la mer altresi cum arbre (493) ; si est verte la u ele creist. Mais quant ele vient al aer, si endurcist et devient ruge. Ele resemble a une braunchete ; si n'est mie plus lunge de demi piét ; ele est mult bone a porter sur sei, kar, cum dient les aucturs, (*f. 194*) Zoraster ⁊ Metrodorus, ele osted fuildre e tempeste, ⁊ si hom la getet en vigne u entre olivers u el chaunp od la semence, ele les defent de gresille ⁊ de tuz mals orez (501) ; ⁊ ele fait multiplier fruiz, ele osted fantosme ⁊ ele dunet bon cumencement ⁊ bone fin[1].

XVIII. — Corneole[1] est obscure piere (511), ⁊ nequedent ad grant vertuz, ker ele tolt ires de desputaunz[2] ; e cele ki ad culur de laveüre[3] de char (516), ele estanchet sanc de tuz membres, mais mesmement de femme ki trop ad de ses flurs[4].

---

dor li enchanteres. — 2. *En aprof* (B *après lui*) répond au *Post illum* du latin, qui n'est pas rendu dans le poème. — 3. A *cures*, corrigé d'après B : c'est le latin *inter Medos*, qui manque au poème français. — 4. *Tanquam pulsa manu*, Marbode ; moins exactement dans le poème, *cum s'ert butee laidement*. — 5. C'est bien le latin : *Subito fetore coacta* | *Quem lapis emittit*... Je ne sais comment l'auteur du poème est arrivé à écrire *Ceste piere tel odur dune*, | *As males noist, as pruz est bone*. — 6. *Cum mulso datus*... Marbode ; rien de tel dans le poème français.

XVII. — 1. A part la première phrase, tout ce paragraphe est beaucoup plus voisin du latin que du poème.

XVIII. — 1. B *corneline*. — 2. B *ire e tençons en desputant*. — 3. B *veine* ; mais *laveüre* est la leçon du poème. — 4. *mal curteis* dans le poème ; « avoir trop de ses flurs » est du reste une expression courante au moyen âge, quoique non relevée par Godefroy ; voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1906, p. 42 (art. 9).

XIX. — LIGURIUM est piere ki creist de la date de une beste (526) ki ad num linz, [ki voit parmi piere e parmi fust [1]]. La beste cuvret sa date od la gravele [2] (530), que hom ne puisset truver la piere. Teofrastus dit que ele ad culur d'electre e que ele atrait la paille (535), e que ele toult dolur del ventrail, ȝ le galniz ȝ meneisun (537).

XX [1]. — ECHITE [2] est numbrée entre les meillures pieres (540). Li aigles la prent es deforaines parties del mund, si la portet a sun nith que ele le defende [3]. Iceste piere ad une altre dedenz sei (545), ȝ pur ceo dit l'um que ele est bone a femme enceinte, que ele ne perdet sun enfaunt ne que ele ne travailt al enfanter [4], e le deit aveir pendue a sun senestre braz (549). Ele defent home ki la portet de iverece, ȝ ele acreist richeise (553) ȝ fet amer celui ki l'ad, ȝ veintre le fait e enfanz guardet seins ȝ tolt gute chaïve [5], ȝ si hom ad suspeciun de aucun hume que l'om voillet enpuisuner (556), prenget le echite, si la metet desuz le vaisel dunt il deit mangier, ȝ si il est culpables de la felunie, que il l'ait pensée, ja nule rien ne ne li passerat le col del mangier. Iceste piere si purrat estre russe; hom la trovet en le occean (564) ki avirunet le siecle. Sanz iceste (*v°*) ne punt nul egle, ȝ ele vault at (*l.* al) enfaunter.

XXI. — GAGATROMEU [est une piere [1]] ki est tachelée cume pel de cheverol (575). Se prince la porte, quant il vait a batalle champel, ses enemis purrat chacier [577], que ja nel oserunt [2] attendre [3].

XIX. — 1. Les mots entre [ ] sont rétablis d'après B; la même idée est exprimée, en termes différents, dans le poème (vv. 527-8), mais non dans Marbode. — 2. A *gratele*.

XX. — 1. Ce paragraphe est placé beaucoup plus loin dans B (après le § XXXVI, *de androdamma*). — 2. A *Ethite*. — 3. B *Li egles le aporte a sun ni, kar ele les defent, e si la prent es foraines parties del mund.* La leçon d'A est plus conforme à Marbode et au poème. — 4. Les mots *e veintre... chaïve* manquent dans B, mais s'y retrouvent en substance à la fin du paragraphe. — 4. La prose est plus près du latin que le poème : *Creditur ergo potens prægnantibus auxiliari | Ne vel abortivum faciant, partuve laborent.* — 5. Pour toute la fin du paragraphe la leçon de B est assez différente : *Si vus avez suspeçon de aucun qu'il vus voile envenimer, fetes celui manger od vus de votre esqüele e metez la piere denz l'esqüele : s'il vus pense maufere, ne purra pas l'esqüele tucher; ostez la piere, tantost mangera* (Marbode : *Si tuleris lapidem, cupide gustata vorabit*). *E feit enfonz seinement vivre e vaut contre gute chaïve.* Cette dernière phrase correspond au latin *Incolumes pueros dat vivere sive puellas | Atque caducorum fertur cohibere ruinas*; ces deux vers toutefois sont placés dans l'édition de Beaugendre, vers le milieu du paragraphe et non à la fin.

XXI. — 1. Mots omis dans A. — 2. B *nul nel oserad*, ce qui est la leçon du poème (v. 578). — 3. Ne sont pas rendus les vers 579-84 qui ont leur original dans Marbode.

XXII[1]. — Selenites est aultretele cume jaspe verte. Hom l'apelet seinte piere, pur ceo que ele creist od la lune ⁊ decreist ; ⁊ ele dunet amur (571) [2] ele valt a corpus. Iceste naist en Perse[2] (572).

XXIII. — Ceraunius est une piere ki chiet ot fuildre (586). Ki chastement la portet, ja fuildre nel ferrat, ne maisun ne nef[1] u ele est ja n'iert perilliéde par esturbeillun ne par fuildre[2] (590). Bone est a veintre batailles ⁊ plaiz. Ele dunet dulz sumnes ⁊ beals sunges. Ele est de dous culurs (593).

XXIV. — Eliotropia est de tele nature que se hom la met en vaisel encontre le soleil, ele fait le soleil devenir ruge (602) e si fait nuvel eclipsim ; e en poi de tens fait ele buillir le vaissel ⁊ geter le ewe cume se il plust (607). Ki la portet puet prophetizer[1] meintes choses : ele dunet ad home bon los ⁊ santét (608) ; ele estanchet sanc ⁊ ele est cuntre venim ⁊ encuntre boisdie (610) ; e ki prent l'erbe ki altresi ad num eliotropia, od le charme ki i afiert, si la metet od la piere, il pot aler la u il voldrat : ja hom nel verrat (614). Ele vient de Ethiopie ⁊ de Cypre e de Afriche. Ele est altretele cum esmaragde, s'i ad guttes sanguines (618).

XXV. — Epistites est ruge e resplendissante. Ele est de tiele vertut que ele tolt a la chaldiere buillante sun buillir[1] (638), ⁊ que ele en poi de tens refreidet l'ewe. Ele ostet de la terre ki est semée oisas ⁊ laüstes e gresilles e esturbellun[2], ⁊ ele defait mellées ⁊ feit hom seür. Quant hum la met el rai del soleil, si rent clartét cume fu (644). Ele se vult porter (*f. 195*) del senestre braz *vel* part[3] (645).

XXII. — 1. Cet article est placé, dans B, avant l'article prédédent. — 2. *Ele dunet amur ; ele valt as lenguerus e as tysikes, et doit estre portée tut le cressant de la lune.* Cette phrase est très proche du latin : *Languentes etiam tisicosque juvare putatur, | Toto gestatus crescentis tempore lunæ.* La leçon d'A, où il n'est question ni des « languerus » ni des « tysikes », est beaucoup plus voisine du poème. L'article *silenite* du ms. 14969 (ci-dessus, p. 68) diffère à la fois des deux textes en prose et du texte en vers.

XXIII. — 1. Je ne sais d'où est pris *nef*, qui ne paraît ni dans le latin ni dans le poème français. Pour cet article la rédaction en prose est beaucoup plus rapprochée du poème français que du latin.— 2. B *ne p. vent*, ce qui est moins conforme au poème.

XXIV. — 1. B *profiter en.* La bonne leçon est celle d'A ; latin : *Se quoque gestanti dat plurima vaticinari*, propriété qui n'est pas mentionnée dans le poème.

XXV. — 1. B *a la chaudere son boilun.* — 2. B *oisauls e bestes e gresil e esturbilun.* A est plus voisin du poème : *Langustes, storbels e gresilz* (v. 640) ; le contresens du poème sur *volucres locustas*, relevé par Pannier, p. 57, note 1, est resté dans la rédaction en prose. — 3. B *de la senestre part.*

XXVI. — EMATITES ad num de sanc. Naturelement est confortative. La delie puldre del ematite methlée od glaire de oef (652) ostet aspertez de palpebres [1] ⁊ si esclariet la veüe. Ki la limet a la cuz od le jus de la ruge pume u od ewe, e le dunet a celui ki escrachet sanc [2], ⁊ ad malauns saner est bone (650) ⁊ restreint flurs a femme quant ele trop en ad (662). Ele osted char ki surcreist en plaie [3] ⁊ estanchet meneisun (663) e od vin est bone a beivre cuntre venin e cuntre morsure de serpent, e od miel valt mult a oilz duillanz (667), e la piere depiecet. Ele vient de Affrike ⁊ de Ethiope e de Arabie.

XXVII. — PEAN[I]TES est femele, kar ele cunceit e enfauntet une altre piere [1], ⁊ pur ceo valt ele mult a femme ki vait de sun ventre [2] (682).

XXVIII. — MEDUS naist en la terre as Turcs [1], ki dunet mort ⁊ vie (693), kar ki l'esmult (696) od lait de femme ad une aspre cuz si la met as oilz a cellui ki lungement ad perdue sa veüe [2], ele li rent (700). Mais la cuz deit estre verte [3]. Se hom la destempret en meesme la maniere od lait de berbiz ki n'ait eüd fors un aignel, ⁊ icel masle, ele valt mult encontre vielz poacre (704), ⁊ en cele maniere valt ele mult cuntre corpuls, ⁊ de ceste guarissent les reins [4]. Hom le deit en argent estuier (709), quant ele est destemprée, ⁊ duner a user a jeün. Mais ki la destemprast od ewe, si la dunast od tute la limeüre de la verte cuz a laver oilz, ki s'en lavereit avoglereit ; ki la beüst vomireit sun pulmun (718) ⁊ si murreit. Ceste piere est tute neire, mès ses vertuz ne sunt mie neires tutes, kar eles [sunt] blanches quant eles aïent ⁊ neires quant eles nuisent [4].

XXVI. — 1. B *aspreté des oilz e de p.* — 2. La phrase semble inachevée ici comme dans B ; Marbode : *juvat hos qui sanguinis ore | Spumas emittunt.* — 3. La prose est ici plus près du latin (*Carnes crescentes in vulnere pulveris hujus | Vis premit*) que le poème (*Plaie estanche*, v. 663).

XXVII. — 1. Marbode : *Concipit et parit*, poème : *Dedenz sei portet altre piere.* — 2. B *ki travaile de enfant.*

XXVIII. — 1. C'est la leçon du poème (v. 691), B *en la tere Medorum*, comme chez Marbode. — 2. B *kar qui la limet od la couz e la medle od let de fame ke nurit madle, si en ui[n]gt les oilz qui lu[n]gement urent perdu la veue.* Il est probable que les mots *ke nurit madle* ou l'équivalent devraient être rétablis dans A. Le poème porte (v. 698) *Ki n'ait oü ke un vaslet*, latin : *que semel atque marem peperit.* — 3. B *ruge*, ce qui est en désaccord avec le poème français (v. 696) et avec Marbode (*Cos medicinalis viridis solet esse coloris*). — 4. La fin du chapitre est très différente dans B : *od le let* de *berbiz ki lete masle, e seit mis en une buiste de argent ou de veire, cel uinement valt as podagres e as reins freunetikes. Si ele seit destemprée od ewe e medlée od le pudre de la keuz, e vostre enemi uigne son frunt de cel uignement, il perdra la voe* (corr. *veüe*), *e se il en beit, il en murra. Ele est blonche* (sic) *e neire : la blanche vaut a bien, la neire a mal faire.* Les deux textes s'éloignent sensiblement du poème, où Pannier

XXIX. — Chiloniti s est une piere que un limaçun portet (?) en Indie. ele est purpre z neire[1] (746). Si hom ad lavée sa buche e la metet sur sa lange (734), taunt cum la lune est creissante purrat il deviner, dès le matin jesque a midi, z el decurs devant le jur (739); z quant ele est prime, dunc duret la poesté tute jur (741), e altresi quant ele est quinzieme. Ceste ne crient fu nul (743).

XXX. — Cristal est glace endurée par mulz[1] aunz (757), si cume asquanz dient, z pur ceo dient que ele retient la culur z la freidure de la glace. Altres l'esdient[2], kar en plusurs cuntrées neist u nule si grant force n'est de freidure. Iceste piere conceit[3] bien le fu el rai del soleil (762), z bien esprent la tundre. Asquanz en funt puldre, si la dunent a beivre a nurrices pur aveir plus lait; si dient que mult valt[4] (766).

XXXI. — Galactida ad culur de fer, e femme ki la beit od mulse ele [li] multeplie lait[1], mès ele la deit user devaunt mangier (770), aprof bain. Si ele est perciéde e un fil de laine de berbiz preinz seit mis par mi (772), z hom la pendet al col a la nurrice, si revalt[2]. Si femme vait de sun ventre, si li lit hom[3] a la quisse; z se hom en fait puldre z hum la destempred od sel z od ewe z hom en aruse[4] la falde dedenz z dehors, si devendrunt les berbiz laitieres, z ruigne ne lur avient mie (782); z, ceo dient les anciens, ki ceste piere portet, ele li valt aultretant cume tutes les altres (788)[5]. Se hom la ported en la buche z ele remetet si li trublet le sens Hom la trovet el Nil. Quant hom la friet a la cuz, dunc ad ele colur z savur de lait.

XXXII. — *De orite.*

Orites est neire z rounde (791). Ele valt mult contre venim z contre[1] morsures de bestes z de serpenz. Se hom la triblet od olie roset[2] (793) z hom le met

---

(p. 59, note 1) a relevé un singulier contresens sur le vers *Hoc et nephretici sanescunt unguine renes*, rendu par *Neufretici, cele gent, | En funt mult precius ungent* (v. 706). La leçon de B est certainement inférieure à celle d'A, cette dernière se tenant plus près du latin.

XXIX. — 1. B *vaire*, latin : *Gratum purpureo varioque colore nitentem*; poème : *si est tote porprée et vaire* (746). Le rédacteur, se conformant à Marbode, a placé au début cette indication qui, dans le poème français, est placée tout à la fin.

XXX. — 1. B *mil*, mais c'est *mulz* qui est la bonne leçon; Marbode : *multos durata per annos.* — 2. B *le desdient.* — 3. A *concert.* — 4. Les mots *si... valt* manquent dans B.

XXXI. — 1. [*li*] est restitué d'après B. Ce passage est traduit de Marbode : *dicunt | Cum mulso tritum lac multiplicare bibenti.* — 2. B *si vaut a ço meïmes.* — 3. B *si vaut a feme ki travaile de sun ventre si ele la liet.* — 4. B *avirune.* — 5. Ici s'arrête l'article dans B et dans le poème français. La phrase suivante traduit les deux derniers vers du paragraphe *de galactida* de Marbode.

XXXII. — 1. B *Ele vaut cuntre venimuses.* — 2. Ce membre de phrase

ki vait par deserz entre fieres bestes [3], ⁊ od sei ad le orite ki turne od verdur ⁊ ad blanches taches, ele defent celui de morsure ⁊ de bleceüre de ferains (*f. 196*) ⁊ de serpenz [4]. La tierce maniere de orite est plus pressiéde [5], ker ele est del une part aspre cume [s'] ele fust pleine de clous, ⁊ del altre part pleine cume fer esmulut [6]. Femme ki la portet sur sei ne enceinte mie, ⁊ si enceinte la ported ele pert sun enfaunt (808).

XXXIII. — *De hiena* [1].

Hiena est une piere que une beste porte en la purnele del oil (810), ki ad num hiene. Iceste piere, si cume noz aunceisurs distrent [2], fait hume devin se il la tient suz sa [3] lange, si que sa buche seit [einz] lavée (813).

XXXIV. — *De liparea.*

Liparea [1] est [2] en Libie (817), ⁊ si est de tiele nature que tute salvagine vient de gréd a celui ki la portet, ke il en purrat prendre asez senz chacier.

XXXV. — *Enidros.*

Eniddros (*sic*) pluret tuz jurs ⁊ degutet, si que ele n'est mie pur ceo mendre [1] (824).

XXXVI. — *De yri.*

Yris est en Arabie ⁊ en la Ruge mer. Ele ad semblance de cristal. Si hom la tient el rai del solel (831), ele fait en la pareit un umbre ki resemble al arc del ciel [1].

XXXVII. — *De androdamma* [1].

Androdamma est furmée cume deit [2] quarrée (836), ⁊ ad colur de argent.

---

devrait être rattaché à la phrase précédente. — 3. B omet les mots *e hom le met... bestes*; Marbode : *Per vastos heremos interque feras gradientes | Illesos servat.* — 4. B *de bestes e de serpenz e de tutes aversitez*; Marbode : *Casibus adversis portatus ubique resistit.* Le rédacteur en prose a visiblement combiné les données de Marbode avec celles du poème français (*Beste cruel...* v. 799). — 5. B *preciuse.* — 6. Marbode : *duri quasi lamina ferri* ; rien de tel dans le poème.

XXXIII. — 1. A *hiema* ici et à la ligne suivante.— 2. B omet *si c. n. a. d.*, Marbode : *quam veteres... memorant.* — 3. B *en sa buche desuz sa.* Ce paragraphe n'a pas de rapport bien évident avec le poème.

XXXIV. — 1. Ici la rédaction en prose résume les vers de Marbode et s'éloigne assez du poème. — 2. Corr. *nest*; poème : *En Libe naist liparea.*

XXXV. — 1. Ce paragraphe est très réduit : la fin de l'article de Marbode, traduite tant bien que mal dans le poème, fait ici défaut.

XXXVI. — 1. B *en la parei ou l'umbre de li vient semblance del arc del ciel; e si est de sis angles.* Marbode : *cujus sexangula forma...*, vers qui n'est pas rendu dans le poème.

XXXVII. — 1. B *androdania*, Marbode *androdragma.* — 2. B *est formee droit quarrée.*

Si la trovet hom en la gravele de la Ruge mer (839). Ele est de si grant vertut que la u ele est ne puet remaindre ire, ker ele dunet leece z asuage curage (841).

XXXVIII. — *De perlis.*

Perle est en la muhle [1], z si ad num unic [2] pur ceo que ja n'i aveint [3] fors une. Li sage dient que les muhles sunt overtes cuntremunt ; si receivent la rusée del ciel (859), z de la rusée del matin devienent blanches z cleres, z de cele del seir devienent obscures. Les jofnes muhles portent plus cleres que les vielles. Tant cum plus receit de la rusée, taunt est la piere u la perle groisseur, mais nule n'est groissur de demie unce [4]. Se il tune quant eles receivent la rusée (866), dunc perissent les perles. En Indie naissent z en la grant Bretaigne [5] (871). La perle est atemprée entre le chaut e le freit, z ele est muiste z ele est seche. La grendre est (*v*°) de maiur vertut que la mendre, z la clere plus vertuose que lo (*sic*) oscure, e la runde mieldre que la beslunge [6]. Proprement valt a gute cural (873), e a ceo que cuer tremblet, z a cels ki unt poür, si ne sevent pur quei. Le saunc esclairet del cors, sin ostet la neire cole, z si il est trop espès si l'atenuiet ; les oilz confortet. Aristotiles dist : Jo vi asquanz ki destemprerent les perles, si en laverent les taches blaunches del cors, si s'en alerent. La perle est bone contre ceo que oilz estendent trop. Alquanz dient que hom put metre les eschales des muhles en liu des perles en medecine.

XXXIX. — Pantere est de multes culurs : neire, ruge, verte, pale, purpre, z ad colur de rose (880). Tutes cestes culurs ad ele ensemble. Ki la veit le matin [1], ja le jor n'iert vencuz (882) en bataille ne en nule [2] afere. Pantere est une beste de Indie de diverse culur, dunt bestes unt poür, e ceste piere est apelée suentre li [3] (886).

XL. — Calcofanos sonet z retentist [1] quant hom la fiert (892). Ki chastement la portet, ele li dunet dulce voiz, si ne esroerat pas (896) ; ele [2] si est neire [3] (891).

XXXVIII. — 1. B *modle.* — 2. *Sic*, B *unike* ; Marbode : *Unio dictus ob hoc...* — 3. B *n'avrat.* — 4. B *e de ço dient ke cressent les perles de cele rusée e devenent blanches e clerés. Tant cum plus recevent de la rusée, tant sunt plus grosses. Mais nule n'est grossur de demie noiz.* La distinction entre la perle formée le matin et celle qui est formée le soir manque dans le poème comme dans B ; elle est prise du latin de Marbode. — 5. Tout ce qui vient ensuite manque dans Marbode. — 6. B *La perle est bone a la gute cural e vaut contre theche d'ome e as oilz qui estendent, e meudre est la clere que l'oscure e la runde ke l'autre.* Le reste de l'article manque dans B. Je ne sais d'où vient cette fin dont l'original n'est pas Marbode.

XXXIX. — 1. B : *ki la voit le jur.* — 2. B ajoute *autre.* — 3. B *en Inde de d. c. ke est depeinte devant en cest livre, e par essample de ceste beste est la piere issi apellée.* La fin de l'article (qui manque dans B) vient du poème : *Soentre li a num la piere.*

XL. — 1. B *retundet.* — 2. B *e.* — 3. La mention de la couleur est ici à la

XLI. — MELOCHITES[1] guardet enfanz od la vertut que il ad, e tolt que nule mesaventure ne lur poet avenir (900). Ele est bele, kar ele ad une crasse verdur (897); si resemblet smaragde (898). De Arabie vient (902)[2].

XLII. — CECOLITUS resemblet nuel de olive; vil a veer[1] mais de mult grant vertud est, kar, si hom la destrempet od ewe ȝ dunet a beivre, ele fraint la piere ȝ bien expurget la vessie de la gravele.

XLIII. — DIADOCOS est bone a cels ki volent les secrèz deviner par ewe[1], ne nule piere ne valt plus que ceste (916). Mais se ele atuchet a mort hom, si pert sa force, pur ceo que seinte piere est (919) ȝ het la mort.

XLIV. — (*F. 197*) DIONISIA est neire; si est degutée[1] de ruges gutes. Quant ele est triblée od ewe, si ad odur[2] de vin (924), ȝ nequedent tolt ivereces.

XLV. — CRISELECTRE ad colur de or ȝ de electre. Iceste piere ad colur bele[1] le matin, ȝ puis muet alches sa colur ȝ sa bealtét[2]. Ele est de tele nature que nule rien el siecle ne esprent plus tost que ele fait, quant hom lo tochet a feu (932).

XLVI. — ONICLE portée al col pendue u en deit fait grefs sunges sunger[1] (283) ȝ fet tençuns ȝ fet enfanz bavus (285). Ele vient de Arabie ȝ de Indie; si est de .v. maneres (288).

XLVII.— SARDINE[1] est apelée de une ihlle u ele fud primes trovée[2] (292). Ele est ruge ȝ la plus vile des gemmes[3]. Ele n'ad nule vertud fors la beal-

---

fin, comme dans Marbode, et non au commencement comme dans le poème français.

XLI. — 1. A *Melothites*. — 2. Ici la rédaction en prose reproduit assez exactement les mots du poème, mais elle range les propriétés de cette pierre dans un autre ordre qui est celui du latin.

XLII. — 1. B *Megolitus resemble l'oile de olive ou nuel de olive, si cum asquanz dient* (Marbode *perhibetur*). *Vile est a veeir*. Ce paragraphe est beaucoup plus voisin du latin (LV, *de gegolito*) que du poème français.

XLIII. — 1. B *ki volent enquerre les secrèz de la gent e deviner par eus*(?). — Ici la rédaction en prose ne semble pas avoir rien emprunté à Marbode.

XLIV. — 1. B *gutée*. — B *colur*, mais le poème a *odur*; cf. Marbode : *Et tamen ebrietas ipsius odore fugatur*.

XLV. — 1. B *bleue color*, mauvaise leçon; Marbode : *Hic matutinis visu jucundior horis*. — 2. Il y a dans le poème *Vers tierce mue sa color* (v. 929); je ne sais d'où est pris *vers tierce*.

XLVI. — 1. B *O. p. al col desturbe gref sunges sungier*. — 2. Ce paragraphe est placé vers le commencement dans Marbode et dans le poème français (§ IX).

XLVII. — 1. B *Cardinie*. — 2. B *isle ou la piere que est apellée sardius f. p. t.* — 3. L'original est ici Marbode, où il faut lire *vilissimus* au lieu d'*utilis-*

ted. Asquanz dient que ele tolt sanglutement (294) z contratiun de nerfs [1], z tout, ki sur sei l'at, al oniele ses mals [2].

XLVIII. — Crisoprassus [1] naist en la terre de Ethiopie (933), ki par jur ad altretele colur cume or [2] z par nuit dunet clartet cume fu (935).

XLIX. — Crisopras [1] vient de Indie ; ele ad colur de jus de porrete (378) ; si ad gutes cume or [2] Ne trovai unques ses vertuz escrites [2].

L. — Alamandine [1] ki vient de une terre de Asia ki ad nun Alabandine. Ele resemblet si a sardine (509) que grief est a cunuistre la une del altre.

LI. — Carbuncle veint tutes ardauntes pieres, kar ele getet rais de tutes parz cume charbun vif, z pur iceo ad num charbuncle. Par nuit est clere z jur nient (522). Hom la trovet en Libie [1].

LII. — Abestos est en la cuntrée de Arcadie ; si ad colur de fer (675). Ele est de mervelluse nature, kar se ele une feiz est esprise, ele art tuz jurs mès.

LIII. — Sadda est grieve a trover sur tutes les altres gemmes ki sunt (v°), kar ja ne serreit trovée se ele ne se aersist as [1] planches de la nef, ker ele aert si fermement que hom ne la puet oster se hom ne taillet le fust (688). Ele ad culur de maruil [2]. Si vient de la terre des Caldeus [3] (684).

LIV. — Gelance [1] dunet bealtét a altres gemmes. Ele est si dure que en nule maniere ne pot estre depeciéde (725), z tuz jurs est freide ; ne ja ne pot estre eschaufée [2].

LV. — Exaconzalitos est de seisante colurs, z tutes les at en petit de liu [1]. Hom la trovet en Libie ot les Tragodites [2] (730).

---

simus que porte l'édition (§ X). — 4. B *Contenciuns de ires.* — 5. Cette phrase est peu claire ; Marbode : *Excepto quod onyx nequit hoc præsente nocere.*

XLVIII. — 1. B *Grisolitus*, mauvaise leçon. — 2. Marbode : *auri pallore sepultus.* Ce trait manque au poème français.

XLIX. — 1. C'est l'article XV de Marbode et du poème. — 2. B *unques ne vi les (ses ?) vertuz.* Marbode : *Quas habeat vires potui cognoscere nondum.*

L. — 1. Mieux B *alabandine*, et plus loin *alabande.*

LI. — 1. B ajoute *Ele est de dusze maneres* ; cf. le poème français : *Duze maneres en sunt dites* (v. 524).

LIII. — 1. B *s'ele n'ad cristal as*, mauvaise leçon. — 2. Marbode : *Praxinus huic color est* ; poème : *De prasme porte la culur* (690). — 3. La mention de l'origine de la pierre est placée ici à la fin de l'article, comme dans Marbode (§ XXXV), et non au commencement comme dans le poème francais.

LIV. — 1. B *Gelatite*, mauvaise leçon, *Gelacia*, Marbode (§ XXXVII). — 2. B *e ne puet estre par nul feu chaude* ; Marbode : *ut omni | Tempore frigida sit nulloque calescat ab igne.*

LV. — 1. Marbode : *Qui sexaginta modico gerit orbe colores.* Le poème est moins exact : *Les culurs a en sei petites* (v. 729). — 2. Les trois derniers mots manquent dans B.

LVI. — PRASIUS [1] est contée entre gemmes, mais n'est mie chiere, kar ele n'at nule utilitét, fors que ele est verte, e avient en or (750). Altre maniere en est ki ad vainetes [2] sanguines (754). La tierce maniere ad treis figures blanches [3].

LVII. — PIRITES est falve (909) ; ele ne s ufre mie ke hum le estreignet [1], kar ele art la main quant hum le estreint.

LVIII. — Cestes sunt les .xij. pieres auctoriziées : jaspis, saphir, calcedonie, smaralde, sardonie, sardine, crisolite, berille, topazion, crisopras, jacincte, ametiste [1].

P.-S. — J'ai eu tardivement connaissance d'une cinquième copie du lapidaire *Evax fut un mult riches reis*, le « premier lapidaire » de Pannier. Elle occupe les ff. 44 r° à 54 r° d'un ms. de la reine Christine, conservé aux archives du Vatican sous la cote *Misc. Arm.* XV, t. 145, et qui a été décrit par M. de Manteyer dans son mémoire sur les manuscrits de la reine Christine aux archives du Vatican [1]. L'écriture est française et du milieu environ du XIIIe siècle. Le texte est à peu près identique à celui du ms. B. N. lat. 14470 (ms. *A* de Pannier). Comme dans ce ms. chacun des chapitres de la version est précédé du passage correspondant de Marbode. Voici le début, où l'on ne remarquera de variantes, par rapport au ms. 14470, qu'aux vers 10 et 15.

Evax fu un molt riches rois :
Le reigne tint da (*sic*) Arrabois.
Molt fu de plusors choses sages,
4 Molt aprist de plusors langages ;
Les set arz sot, si en fu mestre ;
Molt fu pussanz et de bon estre.
Grant tresors ot d'or et d'argent
8 Et fu larges a tote gent.
Por le grant sens, por la proece
Q'il ot en soi et la largece
Fu conneüz et molt amez,
12 Par plusors terres renomez.
Nerons en ot oï parler :
Por ce que tant l'oït loer
L'aama molt en son corage ;
16 Si li tramist un suen message.
Nerons fu de Rome emperere
En icel tens que li rois ere ;
Manda li que li envoiast
20 Par sa merci, qu'il ne lesast,
De son sens, de sa cortoisie :
Ne querroit autre manantie.

(*A suivre.*) Paul MEYER.

LVI. — 1. *Prasme* dans le poème. — 2. A *vainetet*, poème *veinetes* (v. 754). B *ki est de veines*. — 3. Marbode : *Tertia candidulis tribus est inscripta figuris* ; moins exactement dans le poème : *Treis blanches tachetes a ceste* (v. 751).

LVII. — 1. Cf. Marbode : *Se velat astringi pertractarique recusat*.

LVIII. — 1. C'est la liste des pierres de l'Apocalypse ; cf. Pannier, p. 217. Elle se trouve aussi dans B. On a vu que la même liste est donnée, avec quelques variantes dans l'ordre des pierres, par le ms. de Sainte-Geneviève (ci-dessus, p. 266) et par le ms. B. N. fr. 14969 (ci-dessus, p. 57).

1. *Mélanges d'arch. et d'hist. publ. par l'École française de Rome*, t. XVII (1897), p. 305.

LA CANZONE DI « MAL MARITATA »

IN FRANCIA

NEI SECOLI XV-XVI

I

Non tutti i generi, che l'antica lirica francese aveva imitato dalla poesia di popolo e svolto più o meno riccamente, si tacquero con l'uscir del medio evo. La vena, ad es., che alimentava la canzone di mal maritata e la pastorella, non si inaridí mai; e, se non sempre limpida e fresca, come nel passato, anch' oggi tuttavia continua la sua corsa attraverso la dolce terra di Francia [1]. Noi qui, prendendo argomento dalla pubblicazione di alcuni testi, che il canzoniere lucchese, del quale abbiam dato notizia altrove [2], ci conserva ancora inediti, vogliamo particolarmente trattare — riserberemo per un altro articolo la pastorella — della canzone di mal maritata.

Non nel periodo delle origini, in cui essa, che formava quasi in modo esclusivo l'argomento delle *canzoni drammatiche* o, come piacque meglio chiamarle, *a personaggi*, fu già dottamente, compiutamente e genialmente studiata sopratutto da A. Jeanroy e G. Paris, così nella sua formazione come negli elementi, tanto a riguardo del tema principale che svolgeva, quanto delle variazioni introdotte, quando si volle ringiovanire un genere, che

---

1. Cf. in proposito, per quanto riguarda in particolar modo la canzone di mal maritata, Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France* (Paris, Heugel, 1889), p. 57.

2. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, voll. CXX, 396-417; CXXI, 103-128.

sembrava alquanto invecchiato [1]; sì bene in quel lasso di tempo, che abbraccia i secc. XV-XVI. È questo il momento, come già osservammo [2] e come mostreremo meglio in un prossimo saggio, nel quale la poesia popolare e popolareggiante fiorisce e prospera in maniera mirabile. È anche la canzone di mal maritata allora, sì com' è naturale, trionfa [3]. Il nostro studio si presenta così come una continuazione, particolarmente, di quelli del Jeanroy e del Paris; da essi, anzi, muove e ad essi si ricollegherà di continuo per mostrar quale fortuna e quali vicende ha questo genere poetico incontrato dal periodo più antico a quello da noi preso in esame [4].

A proposito di canzoni popolari e popolareggianti, non è sempre male, se esse non possano anche essere studiate in rela-

---

1. Cf. A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France*, specialmente, pp. 84-101, ma anche *passim*; G. Paris, nella recens. fatta del libro del valoroso discepolo in *Journal des Savants*, 1891, pp. 681-8, ma anche *passim*. — Il Gröber, *Die altfranzösischen Romanzen und Pastourellen* (Zurich, 1872), aveva dato a queste composizioni il nome di *sons d'amour*, il cui senso però non era ben definito e preciso; cf. Jeanroy, *Orig.*, p. 6, n. 3 e p. 8, e Paris, *Journ. des Sav.*, 1891, pp. 684-5.

2. Cf. *Archiv* cit., CXX, 407 sgg.

3. Cf. Jeanroy, *Orig.*, pp. 155-6 e Paris, *Journ. des Sav.*, 1892, p. 428.

4. Ciò che in proposito dice il Bartsch nella introduzioncella ai suoi *Altfranzösische Volkslieder* (Heidelberg, 1882), pp. XIV-V (cf. pure p. XXX) è ben poca cosa. Ma egli più che altro ha voluto dare in pochi tocchi un' idea di questo genere. Anche i testi, di cui s'è valso, sono solamente le sue *Romanzen und Pastourellen* (Leipzig, 1870), e i nostri H. e B. Di mal maritate parla ancora lo Scheffler nel c. IV della sua opera *Die französische Volksdichtung und Sage* (Leipzig, 1885), il qual capitolo si intitola dagli « Ehelieder ». Egli però ne tratta in parte e per quanto si riferisce ai tempi moderni: due sole volte, e quasi come per inciso, spinge lo sguardo fino ai secc. XV-XVI; cf. pp. 213 e 215. E ai tempi moderni soltanto si riferiscono ancora le pagine (76-86), che sempre alla canzone di « mal maritata » dedica Paul Fink in *Das Weib im französischen Volksliede* (Berlin, 1904). Certo il capitoletto dello Scheffler e le pagine del Fink sono importanti sopratutto per chi voglia studiare le ulteriori vicende di questo genere; a noi in particolar modo fan vedere — è il caso di accennarlo subito — come alcune di quelle voci, che udimmo primamente per le nostre canzoni, non son per anco affatto spente nelle varie provincie. — E qui, in nota, mi sia anche concesso di formulare timidamente una domanda. Potrebbe egli, questo no-

zione alle arie che loro furon proprie [1], ricercarne la struttura interna e l'organamento, stabilire il vario e diverso loro svolgersi, lumeggiarne ombre e penombre, metter bene in evidenza le luci, determinarne le superfetazioni e i deviamenti. Forse; e ci riferiamo ora alle nostre canzoni; proprio da questa (in apparenza, tenue?) disamina, sollevato un lembo del manto che li ricopriva, potranno apparire a noi sotto il loro più vero punto di vista alcuni tratti della vita e del costume, che furon propri di quella società, alla quale questo genere di poesia molto giungeva gradito e dalla quale, probabilmente, veniva anche coltivato a preferenza.

I testi, sui quali le nostre ricerche vennero condotte, sono i sgg.:

1. G. Paris, *Chansons du XVe siècle* (Paris, 1875) G. P. 5, 34, 53, 73 [2], 111, 117 (= L.), 118, 119, 121, 130, 133 (= W. 186).

2. A. Gasté, *Chansons normandes du XVe siècle* (Caen, 1866). G. 16, 17, 37 (= W. 20 : le varianti non sono notevoli), 48, 62, 65, 66.

3. R. A. Meyer, *Französische Lieder aus der Florentiner Handschrift Strozzi-Magliabecchiana Cl. VIJ. 1040* (Halle, 1907) [3]. M. 10, 19, 23.

---

stro saggio, per quanto si riferisce all' argomento preso in esame, portare anche un po' di luce sulla tesi arditamente e fortemente sostenuta nelle sue *Origines* dal Jeanroy, che per le imitazioni straniere, oltre che per lo studio della poesia popolare indigena, ritroverebbe gli antichi generi popolari, esistiti senza dubbio in Francia, ma che sarebber poi andati perduti o meglio avrebbero lasciato solo tracce più o meno certe della loro esistenza? Noi non osiamo rispondere; ad ogni modo, per quanto riguarda l'influsso sulla poesia italiana, cf. le obiezioni del Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 678 n. 1, e G. A. Cesareo, *La poesia siciliana sotto gli Svevi*, Catania, 1895, p. 351 sgg.

1. È un concetto questo, sul quale insistono massimamente i dotti d'oltr' Alpe; cf. per tutti J. B. Weckerlin, *La chanson populaire*, Paris, 1886, p. 199. E ciò che dico poco appresso sopra nel testo, vorrei che servisse anche, presso codesti dotti, a giustificare le nuove contribuzioni del canzoniere lucchese, in quanto presentano elementi non dispregevoli per lo studio dei vari generi.

2. Incompleta.

3. In *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* del Gröber, n. 8. Queste canzoni eran già state pubblicate da A. Stikney in *Romania*, VIII, 73 sgg.; ma qui son ricomparse nuovamente riunite e accompagnate da un ricco e notevole commento.

4. M. Haupt, *Französische Volkslieder* (Leipzig, 1877). H. 109 [1].

5. K. Bartsch, *Französische Volkslieder des xvj Jahrhunderts* (Halle, 1881) [2]. B. 17, 18, 21, 29[3].

6. J.-B. Weckerlin, *L'ancienne chanson populaire en France (XVIe et XVIIe siècle)* (Paris, 1887) [4] W., 20, 32, 76, 81, 85, 92, 94, 119, 141, 157, 158 (B. 1530), 166, 167, 170, 191, 197 (f. 1615), 201, 206, 210, 228, 241, 242 (B. 1530) [5], 261, 289, 319, 322, 324, 326, [328-331] [6], 335, 337, 338, 342, 343, 345, 351, 354, 355, 358, 359, (K. 1552), 405, 421 (U. 1570) [7], 464, 479 [8].

7. *Canzoniere Lucchese*. L. 9, 30, 31, 36, 40, 106, 113, 145, 147, 247, 271, 272, 273, 301, 379, 404 [9].

---

1. Qui si leggono pure altre sei mal maritate; ma poichè esse si ritrovano anche in W., da questa raccolta le citeremo più opportunamente. Ad ogni modo, ecco i riscontri: 1. H. 53 = W. 141; 2. H. 63 = W. 201; 3. H. 66 = W. 206; 4. H. 106 = W. 324; 5. H. 112 = W. 351; 6. H. 152 = W. 464. I n^i 1, 2, 3, 6 son tratti in ambedue gli autoii dalla medesima raccolta; 4, 5, da raccolte differenti, ma le varianti son molto lievi.

2. In *Zeitschr.*, V, 521 sgg.

3. Citiamo da W. due altre mal maritate, che qui pure son contenute: B. 27 = W. 405; B. 28 = W. 464.

4. Questi numeri, in mancanza d'una numerazione progressiva, son quelli della pagina, in cui comincia la canzone, che c'interessa.

5. È un frammento.

6. Son due redazioni della stessa canzone.

7. Frammento, probabilmente.

8. Ce ne son pure due altre, che, come s'è già veduto, sono in P. 133 e G. 37. — Mi piace di avvertir qui che, sebbene alcune di queste canzoni sien tratte da raccolte dei primi del sec. XVII, tuttavia devono senz' altro considerarsi come appartenenti al precedente. Prima di tutto, perché avanti che una canzone possa esser compresa in una raccolta, deve già da sé sola aver girato alquanto; in secondo luogo poi (cf. anche Weckerlin, *L'ancienne chanson* cit., p. XII) l'atto di nascita d'una poesia popolare o popolareggiante, massime della nostra specie, non può essere quasi mai rintracciato.

9. Contiene anche un' altra mal maritata che abbiam citato, come s'è veduto nel testo, da P. — Non abbiamo accennato alla raccolta del Wolff, *Altfranzösische Volkslieder* (Leipzig, 1831), perché l'unico esempio di mal maritata, che essa contiene, si ritrova in W. 479, e riprodotto dalla medesima raccolta. Qui anche devesi far notare che i codd. musicali, per la condizione speciale, in cui ci hanno conservate le varie canzoni (cf. *Archiv* cit., CXX, 414), mal si prestano alle nostre ricerche. Tuttavia ad essi pure, quando qualche spunto poté ritrovarsi, credemmo opportuno richiamarci.

Or, prima d'ogni altra cosa e per sgombrarci alquanto la via, non sarà forse inopportuno fare osservare come noi non comprendiamo, né ci pare si possan comprendere, fra le canzoni di mal maritata sopratutto i temi seguenti nelle loro varietà:

a. Ragazza abbandonata, che si lamenta ma che non appare incinta: ad. es.: G. P. 72, 94, 95, 123 etc.; W. 25 etc. [1]

b. Ragazza — se talvolta non si mostra espressamente tale, non si rivela neppur mai come maritata o per lo meno non si parla mai del marito [2] — desiderosa, oltre ogni misura, di avere e di accoglier fra le braccia l'amico; per eccezione, forse, cerca anche onestamente marito: W. 301, 303, ad es.; e di godere i piaceri d'amore [3].

Da escludere son certo ancora:

G. 46-7 (è tutt' una). È veramente una « chanson à boire »,

Naturalmente nelle raccolte del sec. XVI si trovano altri esemplari: noi stessi, quando studiavamo quelle della Nazionale di Parigi, abbiamo avuto occasione di costatarlo. Ma, a prescinder da quanto fu già anche osservato che sì fatti esemplari, per il luogo dove si trovano, possono quasi considerarsi come inediti (cf. *Archiv* cit., CXX, 416 n. 2), è certo che quelli, sui quali noi portammo il nostro esame, son più che sufficenti allo scopo propostoci. Il tenue filo che, forse, da quelli potrebbe essere aggiunto alla trama delle nostre ricerche, non giustificherebbe certo il lusso di erudizione, onde noi cercheremmo far sfoggio. E qui, in fine, sentiamo il bisogno di chieder scusa a chi legge se, vinti dall' amore dell' argomento, avremo talvolta veduto, forse, una canzone di mal maritata, dove probabilmente non era; ma il velo non di rado si mostrò così sottile, che il trapassar dentro fu leggero.

1. In G. P. 97 la ragazza non trova alcuna difficoltà a scegliere un altro amico; in 108 invece è un uomo abbandonato che si lagna: così in G. 69.

2. È detta, è vero, ad es., espressamente « dame » in G. P. 135; ma ciò mi par che non sia sufficente per supporla maritata. Se così fosse, e in conseguenza si fosse voluto fare di questi componimenti delle mal maritate, si sarebbe, e certo in modo molto evidente, accennato al marito.

3. Per il tema, proprio « di ogni tempo e di ogni nazione » (A. D'Ancona, *La poesia popolare italiana*², Livorno, 1906, p. 19), cf. Renier in *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss*, Bergamo, Ist. ital. d'arti grafiche, 1897, p. 11 sgg. Ad ogni modo, in queste canzoni, sia che la ragazza parli seco stessa o rivolga all' uomo la parola per dargli appuntamenti o per parlargli senz' altro, è troppo spesso oscenamente impudica. Cf., ad es., G. P. 11; W. 37, 135, 140 (K. 1552), 193-4-5 [queste tre canzoni son variazioni dello stesso tema], 223, 295, 418, etc.

dove le donne dicon di bere « Pour mieulx faire les goguettes »; 74 : il poeta desidera di dire a una maritata che l'ama; 93 : monologo in bocca dell' amante, che con un pretesto manda via il marito per andar con la moglie. H. 40 : la donna si lamenta d'aver perduto il marito per causa degli Inglesi. Ogni strofa ha il ritornello : « Serai-je nonnette, oui ou non? — Serai-je nonnette? je crois que non »; 114 : è più che altro uno scherzo. La donna racconta che il marito, che le han dato, è così piccolo, che non lo trova più nel letto. Lo cerca, brucia il paglericcio e rinviene il marito arrostito. Allora lo prende e lo mette sulla tavola; ma il gatto entra e, credendolo un sorcio, se lo porta via.

Potranno essi, sebben molto indirettamente, aver provato qualche influsso della canzone di mal maritata; ma che debbano considerarsi come l'ultima eco perdentesi nella più remota lontananza d'una voce, che risuonò forte, a noi veramente non sembra.

Allo studio di queste nostre mal maritate ci introduce opportunamente una canzone, ripubblicata in W. 228 [1], la quale, raccogliendole in sé, ci presenta come in un tutto unite e collegate, molte delle voci, con cui il genere si esprime : è quasi, se ci è permessa l'espresione, come un minuscolo cantare dei cantari della canzone di mal maritata. Ci passan quivi, in fatti, dinanzi; essendo a ciascuna, ad eccezione delle due prime, riservata una strofa; la fornaia, la venditrice di tela, la moglie d'un muratore, l'ostessa, la mercantessa di droghe, le sorelle stesse del poeta e molte altre donne della città, dov' egli scrive, le quali tutte o per guadagnar danaro o per dar sfogo alle loro voglie bramose cercano, dimentiche dei loro doveri, il piacere. E il ritornello, intanto, canta allegro e beffardo :

Et leurs maris cocus :.
Cocus tout pleins de cornes,
Vous amassez beaucoup d'escus [2]

---

1. Da una raccolta del 1615. Per quanto riguarda il tempo, cf. addietro, p. 289, n. 8.

2. Non è forse qui il caso di accennare ad un ' altra canzone, composta, del resto, sul medesimo tipo, ma dove son messe invece in iscena varie « fillettes »; cf. W. 166. Anche a ciascuna di esse è riservata una strofa; ma più

Anche in un poemetto riferito dal Montaiglon [1], svolgesi una situazione che a quella di questa canzone assai si avvicina.

Ben è noto quale sia il tema fondamentale dell' antica canzone di mal maritata: rivincita della beltà e giovinezza sacrificata a convenienze sociali; indipendenza della passione dal legame coniugale e derisione del marito. La donna, in questi componimenti, esala tutto il suo disprezzo e il suo odio contro il marito e accoglie più o meno favorevolmente le proposte d'un galante, che le vengon rivolte [2]. E questo è anche il tema, maggiormente prediletto e svolto, nel periodo che c'interessa: G. P., 5, 53, 73, 111, 118, 121, 133; G. 17, 62, 65; M. 10, 19, 23; H. 109; B. 18; W. 76, 81, 94, 141 [3], 157, 158, 242, 261, 322, 326, 335, 337, 338, 342, 343, 345, 351, 358, 359, 421, 479; L. 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 [4].

Nel qual periodo non sarà del tutto inutile sottoporlo ad una analisi, che ne rintracci e metta in mostra gli elementi, per veder come si presenta di fronte agli esemplari più antichi.

Osserveremo subito che delle cinque forme, sotto le quali si

---

che altro esprimono il desiderio di goder tutta la loro giovinezza. Vero è che l'una di esse, con l'esprimere « en son language » :

Mon mary sera coucou,

mostra ad evidenza di sentir l'influsso di quella varietà, a cui accenneremo fra poco nel testo.

1. *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles* (Bibl. elz.), III, 261, sgg. È intitolata : « Sermon joyeux de la patience des femmes obstinées contre leurs maris, fort joyeux et recreatif à toutes gens. »

2. Jeanroy, *Orig.*, p. 84.

3. Lo spunto di questa canzone vive anch' oggi. Cf. Scheffler, *op. cit.*, I, 222. Cf. anche Finck, *Das Weib* cit., p. 82.

4. In questa canzone parla solo l'amante ; ma dalle sue parole si rileva la disposizione dell' animo della donna verso il marito. — Comme mal maritata devono considerarsi ancora i « Dixains de deux Gallans surpris avec la femme d'un quidam » riferiti dal Montaiglon, *Recueil* cit., VII, 168 ? — Anche i codd. musicali, com' è naturale, ce ne offrono alcuni spunti. Per quelli Cortonesi, cf. Renier in *Miscellanea di Filologia e Linguistica* in memoria di N. Caix e U. A. Canello, Firenze, 1887, n^i. XI(?) e XII, e Gröber in *Zeitschr.*, XI [1887], p. 371 sgg. n^i 7, 9. Deve essere inoltre qui ricordato il n. 7 del ms. Varia 202 di Utrecht, su cui vedi pure a questo luogo il Gröber.

trovava nei testi delle origini [1], una qui non è rappresentata [2], e scarsamente ricorrono le altre tre, che svolgevano il motivo del poeta che assiste ad un convegno fra la donna e il suo amico, i quali esprimono il loro pensiero sul marito (3°) : B. 18; W. 94; o che consola, o tenta di consolare, una donna, di cui ascolta o provoca i lamenti (4°) : P. 53 [3]; o che presenzia il convegno di due donne, che si scambiano le loro sofferenze (5°) : W. 157. Invece è ampiamente sviluppata quella di esse, che mette in iscena la donna, la quale si lamenta del proprio marito. Giova però tener presente che in alcuni di questi esemplari la donna, nel suo lamento, riferisce in forma diretta ora il dialogo, che ha avuto col marito W. 141 [4], o col padre W. 322, 351, o con la madre W. 335; L. 12, o insieme con l'amico prima e col marito poi L. 8. In L. 10, parlando l'uomo, vien riportato il dialogo, ch' egli ha avuto col cugino; e in W. 76 e L. 2 è un succedersi di dialoghi fra la signora e la cameriera e, a sua volta, fra la cameriera e l'amico. Badisi però che in queste nostre canzoni, come noteremo meglio più avanti, il poeta, ad eccezione di W. 261 e P. 53, non figura mai come attore diretto; la donna quindi, se si prescinde da alcuni esemplari, che sono intramezzati da brevi passi in forma espositiva B 18; W. 76, 94, 157; L. 2, è sempre senz' altro introdotta « in medias res ».

Non poche di queste canzoni si aprono presentandoci la donna, che ci fa sapere di essere stata costretta a maritarsi dalla volontà dal padre (*Mon pere m'a marié*) [5] o anche insieme della madre

---

1. Cf. G. Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, pp. 682-3.

2. È la 2ª : il poeta assiste alla disputa fra la donna e il marito.

3. Questa canzone è poi sopratutto notevole, come quella che ben presenta nel suo svolgimento la situazione della pastorella. Il poeta, in fatti, per goderla, getta la donna sotto « ung houx » : ciò che ci richiama all' azione in campagna (cf. Jeanroy, *op. cit.*, pp. 1, 5 e 18, e Pillet, *Studien zur Pastourelle* in *Beiträge zur rom. u. engl. Philologie*, Breslau, 1902, pp. 122-4), e a lei promette doni, come accade spesso nelle pastorelle autentiche; cf. G. Paris, in *Journ.* cit., 1891, p. 736 e Pillet, *op. cit.*, p. 122.

4. In W. 479 si lamenta l'uomo.

5. G. P. 73, 121; G. 17 (il verso, con cui comincia nel testo : *Ne l'oseray-je* etc., è il ritornello); M. 10; H. 109; W. 158, 242, 261, 322, 335, 337, 338,

(*Mon pere et ma mere*)[1]. In generale poi la donna accenna ai difetti e alle colpe del marito, che le è toccatto in sorte[2] : la varietà dei quali e delle quali è davvero sorprendente. Che cosa non han saputo pensare i nostri poeti? Forse il meno che gli si possa dire è che non cura la sua donna[3] ; che è un buon uomo e lascia fare[4] ; che è un vecchio ricco, a cui è stata data per avarizia[5] ; che è malato e ha la « grosse galle[6] ». Ma spesso e volentieri è conciato proprio per le feste. Naturalmente è la vecchiezza che vien presa sopratutto di mira. E se ora il marito è detto semplicemente vecchio[7], altrove, oltre esser tale, è anche e brontolone[8], e povero[9], e batte, per giunta[10] : anche sputa di continuo[11] e fa inoltre le gocce dal naso[12]. La vecchiaia poi lo rende pigro e poco abile a far la tanto desiderata « chosette »[13] : a volte, si dice chiaramente ch' egli volta le spalle, e dorme tutta la notte[14], e anche il giorno[15]. Col lungo dormire va unita pure la noncuranza d'onore, che dovremo ancora ritrovare in

---

342, 343, 345, 351, 358 (così cominciano pure 32, 354, 355, che appartengono a una varietà del tema fondamentale); L. 12, 13.

1. G.P. 5 ; W. 326 (così : 319, 324, 328, 331, che appartengono a varietà); L. 11.

2. In qualche canzone si tace anche affatto di questo ; ma accade ben raramente. Cf. L. 2, ad es.

3. W. 326.

4. G. P. 133 ; W. 141 (quivi inoltre si prende cura della casa e si presta anche a procurar l'amico), 157.

5. W. 261, 338, 342.

6. L. 4.

7. G. 65 ; W. 359.

8. W. 421.

9. H. 109.

10. M. 10 ; H. 109. Su tale speciale argomento vedi anche un poemetto « Le jaloux qui bat sa femme » in Montaiglon, *Recueil*, III, 162 sgg., che non appartiene però al genere di poesia, che ora ci occupa.

11. W. 338 ; L. 11.

12. W. 338.

13. M. 19 ; W. 337, 358. In G. P. 118 e in W. 94, 343 non è detto espressamente vecchio ; ma dal contesto si capisce che deve esser tale.

14. G. P. 5, 121 ; W. 322, 337, 351.

15. W. 242.

altra compagnia [1]. Ma i dardi della donna, com' era, del resto, da aspettarselo, si appuntano anche contro la gelosia [2], la quale si trae poi dietro qualche altro suo fedele satellite, come sarebbe a dire vecchiezza [3], villania [4]; la villania sta anche da sé sola [5]; poca pulizia [6]. In una canzone il marito ci è anche presentato come gobbo [7].

La vita, vissuta con sì fatti mariti, non è davvero possibile: che farà dunque la donna? Si contenterà sempre di rifugiarsi dal padre [8], che la consiglia anche a ritornar dal marito, ricco [9]; o vestirà unicamente a bruno per il dolore [10]? Tutt'altro! Ma affermando di non temere la diffamazione [11] qui fugge e va all' osteria [12]; là cercherà la compagnia dei marinari, che le insegneranno il giuoco dei dadi e delle carte [13]. E se talvolta parlerà, forse, velatamente de' suoi piaceri, accennando al marito, che ha messo a covare in un paniere di stoppa [14], dell' ira del qual marito, s'ei pur s'accorga dei capricci della sua donna, ella non fa conto alcuno [15], altrove ricorda liberamente i diletti, che vuol godere sciolta da ogni freno [16]. E chiede un amico, una volta è anche un monaco [17], da cui sia amata [18], un giovine, sopratutto [19]; e alle gioie, che prova quando è con lui,

---

1. G. 17.
2. G. P. 73, 121; W. 338, 421, 479; L. 6, 8, 14.
3. W. 158.
4. W. 158.
5. W. 345.
6. W. 158; L. 13.
7. W. 342.
8. W. 322, 337, 351.
9. W. 322, 351.
10. G. P. 5 : la canzone non è completa.
11. G. P. 111.
12. W. 326.
13. H. 109. È un motivo che in Francia si riode tuttora; cf. Scheffler, *op. cit.*, I, p. 220.
14. L. 9.
15. G. P. 118; L. 8 (ma qui il marito fa anche la parte del vero babbeo).
16. G. 62.
17. B. 18.
18. G. 17.
19. G. P. 121; W. 261; L. 11.

che lo difende pure dalle battiture del marito [1], si richiama ben più d'una volta [2]. Crude son le parole, con le quali senza reticenze afferma, come avrebbero detto i nostri antichi, di farlo bozza [3]; e dure e forti le imprecazioni e le maledizioni contro quel suo misero compagno di letto [4].

Sì fatta, nella sua varietà di particolari e di accessori, la intelaiatura di queste nostre mal maritate. Tale — affermiamolo subito — è pur quella delle antiche; ma essa, ci affrettiamo a soggiungere, a causa sopratutto della parte che vi rappresenta direttamente il cavaliere-poeta, è organata in modo alquanto diverso. Anche il cominciamento *Mon pere m'a marié* e *Mon pere et ma mere*, che, come abbiam veduto, ricorre non di rado, potrebbe dirsi proprio più particolarmente delle mal maritate dei secc. XV-XVI: nelle antiche esso non si ritrova, e lo sostituisce, a sua volta, un altro, al quale ci richiameremo fra non molto. Tuttavia i nuovi poeti derivano senza dubbio in linea diretta dai modelli delle origini nel modo di rappresentarci la donna sia quando parla dei difetti e delle colpe del marito sia quando scaglia invettive e maledizioni contro di lui o liberamente ricorda i propri capricci.

E le parole e le espressioni che nei secc. XV-XVI talvolta ci parvero forti ed ardite, non eran davvero più di quello che non fosse dato ritrovare nelle anteriori mal maritate [5]. Certo, in esse, al contrario delle più tarde, passi così fatti si perdevano e

---

1. M. 10.
2. G. P. 111, 118; G. 65; W. 343.
3. L. 13.
4. G. P. 118; G. 65; W. 81, 342; L. 4.
5. Pochi rimandi qui, in nota, varranno a comprovar quanto affermiamo. Che, intanto, il marito sia un forte bastonatore avremo occasione di accennare più innanzi nel testo; ad ogni piè sospinto poi — infiniti sarebbero i richiami — gli si dà del villano e del geloso: forse, più raramente, del vecchio. Ma non tali solamente sono i mariti, con cui le nostre donne han da fare. Ora è un gobbo, malfatto, «toz plains de graipaille», sciamannato (*R. u. P.*, I, 35); ora sciocco, avido come un lupo, magro e pelato, ha «le tous», «putes teches a asses» (*R. u. P.*, I, 38); qui è di «cor rous» e russa; là è intento solo ad ammassare oro ed argento (*R. u. P.*, I, 64); altrove puzza e brontola. Né qui, se fosse il caso di continuare, ci fermeremmo certamente (cf. ad es., *R. u. P.*, I, 41, 42, 45, 68, etc.).— Di fronte a così fatti mariti è ben

scomparivano non di rado in mezzo a magnifiche e superbe descrizioni, a lembi sereni di campagna, profumati dai fiori della primavera e rallegrati dai canti dell' usignolo e dai trilli dell' allodoletta, e spesso a una strofa, diciamolo pure, volgare, altre ne seguivano piene di freschezza e di spiritualità, dove risuonavano dolci e tenere parole d'amore e baci di bocche fatte per baciare.

Se non che, già nella lirica più antica ebbe il tema alcune varietà [1], che qui pure si ritrovano. Esse sono andate, del resto, notevolmente accrescendosi : il genere, come già avvertimmo, nei secc. XV-XVI godette molto favore, e il ramo, quindi, trovò propizia la temperie per isbocciar sempre nuove gemme.

Dalle mal maritate vere e proprie, delle quali abbiam sopra parlato, vogliam qui subito staccare un gruppetto di canzoni, che a quelle si ricollegano molto strettamente ma che fra quelle, a tutto rigor di termine, abbiam creduto non poter comprendere, poiché la donna, in esse posta in azione, è ancora ragazza. Vero è che si tratta sempre d'una ragazza, che deve andare a marito ; del quale, non essendo soddisfatta, si lamenta, rappresentandocelo in termini, che in niente si differenziano da quelli usati nelle mal maritate autentiche [2], e al quale farà anche quello,

---

naturale quale sia il posto della donna. Che se essa non userà sempre per loro troppo male parole, pur confesserà o che desidera di farsi un amico (*R. u. P.*, I, 45) o che già lo possiede (*R. u. P.*, I, 26, 39, 40, 49, 50) e vorrebbe ora averlo presente (*R. u. P.*, I, 54, 64), anche per baciarlo e per abbracciarlo (*R. u. P.*, I, 47). E gli canteran chiaro, sempre a quel povero marito, di aver pazienza, che prima vorran godere gli amplessi del loro amato (*R. u. P.*, I, 22), con cui, anche se battute, vorran giacer tutte nude (*R. u. P.*, I, 23) ; che, quando egli dà loro l'assalto, vorrebbero esser piuttosto col loro amore in un bel prato (*R. u. P.*, I, 30); che egli, poveraccio, è un becco (*R. u. P.*, I, 35, 51, etc.). E alle imprecazioni, in fine, delle nostre canzoni fan degno riscontro, ad es., quelle di *R. u. P.*, I, 21, 25, 48, 51, 72 etc..

1. Cf. Jeanroy, *Orig.* cit., p. 154 ; Paris in *Journ. des Sav.* 1891, pp. 682-3.

2. Il marito è ricco ma brutto (G. P. 117) ; un falso villano (G. 66) ; un vecchio briacone, che ha tutti i malanni addosso : la picchia, per giunta, ed è povero (W. 32); un balordo, che non conosce l'uso e a cui mancano gli utensili necessari (W. 241); un vecchio buon uomo (W. 324).

che fan tutte le autentiche mal maritate [1] : G. P. 117, 130 ; G. 66; W. 32, 166, 241, 324; L. 1. È una varietà, di cui non ho incontrato esempi nel periodo delle origini.

In esso invece è trattato il motivo, riprodotto da L. 5, che ci rappresenta una giovine troppo positiva, la quale a un giovane povero preferisce un vecchio ricco, di cui però dovrà presto pentirsi [2].

E ulteriori modificazioni inoltre di varietà già note son quelle : della giovine incinta, che invoca l'amico (Bartsch, *op. cit.*, p. 43 ; Paris in *Journ. d. Sav.*, 1891, p. 683) W. 92, 119, 167, 289, | 328, 331 | [3] ; L. 15 [4] ; della vecchia, che per soddisfare aspirazioni, che non son più dell' età sua, prende un marito troppo giovine (Jeanroy, *Orig.*, p. 154) B. 29 ; L. 3 [5] ; della monaca scontenta della sua sorte (Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 683). Ma pure qui si dovrà stabilire una divisione ; fra quel gruppo, cioè, che ci presenta ragazze, che son già state rinchiuse in un convento : W. 170 [6], 355 (?), 464 ; e l'altro, nel quale la ragazza o lamenta la clausura che le si minaccia, a preferenza per non volersi maritare secondo le viene imposto, o la presceglie senz' altro : W. 201, 319, 354, 405 ; L. 16 [7]. Del quale secondo gruppo, come già

---

1. « Chi sarà il mio amante, quando sarò maritata al vecchio villano ? Sarebbe eccellente un giovane di venti anni, che dormisse la mattina », si augura in G. 66. Lo farà « coucou » (W. 166) ; lo ingannerà e si servirà della ricchezza di lui per goderla con un giovane : e se il vecchio dirà qualche cosa, lo gratterà (W. 324). In W. 241 dice che, se verrà maritata, farà ogni malanno ; in G. P. 130 e L. 1, la ragazza, che vive bene in casa sua, ragiona filosoficamente sull' infelicità della vita coniugale.

2. Cf. Jeanroy, *Orig.* cit., p. 154.

3. Ma qui non si rivolge all' amico, sibbene inveisce contro il padre, che la batte, quando viene a conoscenza della cosa.

4. Spunti in codici musicali trovi nei n^i III e XVIII (?) del cit. art. del Renier in *Miscellanea Caix-Canello*.

5. Segue dappresso B. 29 ; ma in L. 3 il tema è svolto più ampiamente e più graziosamente. Vedi anche un esemplare, che può in qualche maniera ricollegarsi a questo tema in W. 191.

6. Si vorrà forse, invece, considerar senz' altro come uno spunto di *fabliau ?*

7. Del rimanente, i pesi e gli affanni della vita claustrale sono espressi anche in altro modo, in questo tempo. In Montaiglon *Recueil*, VIII, 170, ad es., si

accennammo sopra a proposito, se ci si passi l'espressione, delle mal maritabili, gli esempi antichi mancano.

Io non so se una canzone di Audefroi (*Rom. u. Past.*, I, 61), dove, anzi che una donna, è messo in iscena a lamentarsi un cavaliere e che si presenterebbe, secondo il Paris, come « une dernière variation du genre, qui est restée isolée » [1], possa aver dato come lo spunto ai nostri rimatori. A ogni modo va ricordato che nei testi, che possediamo, anche il mal maritato compare, e non troppo di rado : G. P. 34 ; G. 16, 37 ; B. 17 ; W. 206, 210 [2].

Degna particolarmente di osservazione è B. 21, dove la donna, per quanto sposata ad un uomo, che certo non meriterebbe troppo amore, fa sincere dichiarazioni di fedeltà e di onestà [3]. A questa buona maritata fa anche riscontro, come già alle mal maritate le mal maritabili, una buona maritabile : W. 85. Una simile situazione non conobbe per niente la lirica

---

trova in forma di dialogo, una *Prière d'amour d'une nonnain à un jeune adolescent*, nella quale la monaca, che si mostra veramente priva d'ogni pudore, stringe da presso il giovine, perché voglia prenderla e goderla ad ogni costo. Egli però resiste e finisce per convincerla a serbarsi pura e fedele. Così se dei due *débats*, molto diffusi, fra l' « Omme mondain » e il « Religieux » (*Recueil*, XIII, 196 sgg.) e fra il « Mondain » e il « Celestin » (*Recueil*, XIII, 220 sgg.), *débats*, nei quali ciascuno rispettivamente dei due interlocutori enumera i vantaggi del proprio genere di vita, il primo si chiude col dar ragione al religioso, il secondo, che è come una risposta, dà senz' altro al « Mondain » l'ultima parola : e qual parola! Che gente così fatta poi, ci sia permesso di aggiungere, avesse bisogno di essere incitata a penitenza, è evidente di per se stesso : ci si provava anche la poesia. Cf. *Le Mireur des Moines* sempre in questo *Recueil*, XIII, 281 sgg.

1. *Journ. des Sav.*, 1891, p. 683.

2. Spunti di questa varietà si trovano anche nei codd. musicali. Cf. il n. 17 del ms. di Cortona, di cui parla il Gröber in *Zeitschr.*, XI, 371 sgg. e il n. 51 del cod. Pavese, su cui v. Restori nella stessa *Zeitschr.*, XVIII, 381 sgg. e che è da porre in relazione con G. 16 — Il tema sopravvive anche modernamente : cf. Fink, *Das Weib*, cit., p. 82 sgg. e Scheffler, *op. cit.*, I, 127. L'esempio, che lo Scheffler riporta dalla Champagne, Angoumois e Saintonge è specialmente da confrontare con W. 206, 210.

3. La situazione è ben diversa da quella, che si trova in una canzone di Maistre Gilles li Viniers (Bartsch, *R. u. P.*, I, 67), dove due donne pongono a confronto i loro mariti e l'una di esse, « par extraordinaire », dice G. Paris

antica : fu il punto estremo, a cui il genere pervenne nella sua evoluzione. E ciò dimostra ancora una volta il carattere convenzionale di questi componimenti. Del resto, noi abbiamo anche una canzone, che pare segni come il punto di trapasso fra questi due estremi. È L. 7, e rappresenta una giovine, che, scesa nell'orto del padre, è avvicinata da tale, che le domanda se sia maritata. « Dio me ne guardi, risponde : io amo meglio un amico che posso lasciare, quando ne sia stanca, che un marito, il quale, dovrei lasciare solo alla morte. Perciò, conclude, prego Iddio che mi conceda un buon marito ».

Gioverà ora osservare che, come negli esemplari più antichi, i personaggi qui pure non son mai nominati e che la forma dominante è rimasta di gran lunga il monologo di donna [1] ; la narrativa s'incontra assai ben di rado, e sta sempre unita o con un più o meno breve monologo o col dialogo [2]. Il quale talvolta, e qui parlo in generale, è davvero pieno d'anima e di vita [3]. Tuttavia l'azione riman sempre poca ; anzi, se nella maggior parte delle nostre canzoni, si riduce principalmente, come in quelle delle origini, alle carezze che si fanno gli amanti, le battiture, che ivi il marito d'ordinario dava alla moglie poco fedele [4], sono assai diminuite [5]. Frutto certo, questo, della più perfezionata educazione e del più raffinato modo di vivere della nuova società, cui queste mal maritate s'indirizzavano. Ma col raffinarsi della vita pubblica — è cosa nota e risaputa — il senso morale s'in-

---

(*Journ. des Sav.*, 1891, p. 683 n. 6), è contenta del suo. Ma, al contrario di quelli della nostra canzone, egli aveva tutte le buone virtù : cf. vv. 28-36. — Il n. 19 della cit. monografia del Gröber in *Zeitschr.*, XI, 371 sgg. ne contiene pure lo spunto. Il Fink, *Das Weib* cit., p. 76 asserisce che la « malmariée kein bonnemariée im Volkslied neben sich hat ».

1. Cf. Jeanroy, *Orig.*, p. 85 ; G. Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 685. — Parla l'uomo invece in G. P. 34 ; W. 206, 210 ; L. 10, 14.

2. Vedila, in fatti, in M. 19 ; B. 17, 21 ; W. 76, 92, 94, 167, 464 ; L. 2, 3, 5, 15. Ben poca cosa, com'è chiaro, in confronto del gran numero di mal maritate, che di questo tempo noi possediamo.

3. Cf. ad es., G. P. 53 ; M. 23 ; W. 76 ; L. 2, etc.

4. Cf. Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 681.

5. Si ritrovan solo in G. P. 111 ; G. 65 ; M. 10 ; H. 109 ; W. 32, 81, 326, [328, 331 : ragazza incinta], 342, 421, 479 ; L. 8 : forse anche 14 (cf. v. 32).

fiacchisce e diventa sempre più rilassato [1]. Di questa verità, se ce ne fosse bisogno, darebbero novella prova le nostre canzoni. In esse, in fatti, alcuni di quei gentili adombramenti, onde nei testi antichi pur talvolta si velavano i dolci e savorosi peccati d'amore, son, può dirsi, del tutto scomparsi, per dar luogo a troppo aspre e non di rado troppo licenziose espressioni, che colpiscono e offendono il buon senso e la dignità [2].

Dagli antichi esemplari si allontanano ancora molto sensibilmente in un altro particolare : in quelli, indispensabilmente, — è formula tecnica — interviene il poeta, che in diversi atteggiamenti, « se met au premier plan » [3] ; qui, al contrario, egli si fa innanzi timido e tutt' altro che spesso : P. 117 ; W. 261, 289, 479. La sua personalità come attore è quasi affatto scomparsa [4]. Per quanto si riferisce alle forme metriche, sarà prudente per ora star paghi a qualche osservazione generale. Esse sono, del resto, in relazione con quelle di tutta l'altra così fatta poesia di questo tempo, le quali non son per anco conosciute, come sarebbe desiderabile [5]. Noteremo quindi soltanto che alle antiche

---

1. Per quello che fosse nel sec. XVI, massime alla corte, cf. E. Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, Paris, 1886, p. 314 sgg.

2. Sopratutto oscene sono W. 94, 358; L. 11, 13. La cosa era già stata rilevata dal Jeanroy, *Orig.*, p. 157.

3. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 681.

4. Non ha che far niente il poeta, nel modo come s'intende nel testo, con la chiusa, che è una situazione ben nota, della canzone L. 15 (vv. 17-20).

5. Cf. in proposito G. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1889, p. 668, dove parla però più specialmente delle canzoni lirico-epiche. Tuttavia, dopo la pubblicazione di questo art., assai si è fatto dal Doncieux in *Le Romancéro populaire de la France*, Paris, 1904. Che in questo studio delle nuove forme convenga tener ben presente l'influsso delle innovazioni e modificazioni di Filippo di Vitry († 1361) e Guglielmo de Machaut († 1375) « le grant retthorique de nouvelle fourme, qui commencha toutes tailles nouvelles » (cf. *Règles de la seconde Rhétorique* in E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde Rhétorique* [Doc. inéd.], 1902, p. 12), mi sembra evidente. Cf. anche G. Paris, *Esquisse historique de la littér. franç. au m. â.* (Paris, 1907), p. 221, § 167 e Stengel in *Grundriss* del Gröber, vol. II, p. 1, 91, sgg. [Le *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (Paris, Champion, 1908) di H. Chatelain, che mi son sopraggiunte quando questo articolo era definitivamente composto, non si occupano di quelle speciali forme metriche, cui noi ora alludiamo.]

« entraves du rythme le plus compliqué »[1], alla « construction très variée » delle strofe e ai versi dal numero « très inégal de syllabes »[2], son ora sottentrate forme più determinate e più regolari. Così contrariamente a quanto succedeva nei testi antichi, dove il ritornello era « généralement absent »[3], ora invece il più delle volte è dato ritrovare. Inoltre, come in molti altri componimenti consimili, il taglio generale è quasi sempre il medesimo; ed è anche notevole la esclusione data all'endecasillabo, diviso in due membri di quattro e sette sillabe[4]. Nelle mal maritate ricorre pure, in fine[5] « cet enjambement d'un couplet sur l'autre », che il Jeanroy considera come « la loi fondamentale de beaucoup de chansons populaires du XVIe et du XVe siècle »[6].

Una cosa inoltre è ancora da osservare. Nelle più antiche mal maritate, come bene rilevò sopratutto il Paris, il legame, che le riattaccava alle feste del maggio e della primavera, è obbligatorio e costante, sì che non potrebbe esser fortuito[7]. Ora se in alcune delle nostre canzoni, massime del sec. XV — e siamo quindi più vicini all'origini — tale legame può ritrovarsi[8], in buona parte di esse manca affatto. Né si potrebbe negare che la mancanza di questi tratti, così prettamente popolari, non riveli sempre più negli autori di questi componimenti, per quanto si

---

1. Jeanroy, *Orig.*, p. 93.

2. G. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 681.

3. G. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 681; ma talvolta anche è « emprunté à des chansons de danse ».

4. G. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1889, p. 668.

5. Negli esemplari che noi pubblichiamo, si trova nei n^i^ 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14.

6. *Orig.*, p. 420.

7. Vedi su di esse e sul modo come venivan celebrate in Francia, Jeanroy, *Orig.*, p. 88 sgg. e 399 sgg; G. Paris, in *Journ. des Sav.*, 1891, pp. 685-6 e 1892, pp. 416-7; J. Bédier, *Les fêtes de mai et les commencements de la poésie lyrique en France au m. â* in *Revue des Deux Mondes*, 1 maggio 1896.

8. Si parla di « ung vert pré soubz la sausaye » in G. P. 73, v. 25; la donna è stata trovata « dessoubz ung aubepin fleury » in G. P. 117, v. 12; l'amico fu atteso lungo tempo « au joly boys soubz la ramée », G. P. 121, v. 15; la donna entra di mattina nel giardino « pour cuillir girofflée », e si va a giacere « soubz la belle ramée », G. P. 130, vv. 4 e 48; la ragazza va a sentir cantar

adoperino e vogliano confondersi col popolo, poeti e rimatori di tutt' altra sfera. I quali poi, con l'introdur di continuo nuove situazioni ed espressioni, che non sembran davvero essere state proprie del tema primitivo, gli tolgon sovente la sua bella semplicità e la sua fresca limpidezza d'un tempo [1]. Tali sarebbero, ad es., per ricordar solo alcune delle più salienti, l'accenno non raro ai maldicenti e agli invidiosi W. 119 etc., che era, come bene è risaputo, una caratteristica della poesia cortigiana provenzale. Nella poesia popolare autentica la donna non saprebbe certo mai esprimer pensieri così raffinati come in G. P. 130 : « Et je luy [all' amico] feis ung oriller — D'amours et de pensée » vv. 11-2 ; né, come in W. 342, anderebbe « au jardin prier Vénus ».

Vero è che situazioni così fatte divengon sempre più notevolia mano a mano che ci si allontana dal periodo antico.

Com' è naturale, queste accresciute infiltrazioni di poesia dotta impediscono che si possa ripetere in tutto e per tutto, per ciò che si riferisce all' arte con cui le nostre canzoni furono composte, il giudizio che il Jeanroy dava delle più antiche. Pur tuttavia anche qui, se non « abondance », non v'è scarsezza di « charmants détails » ; e quando la spudoratezza e l'oscenità non faccian torcere il viso, anche queste mal maritate, sebbene sì poco differenti l'una dall' altra, « parlent au moins une langue pleine de saveur, très variée dans ses tours [2] ».

Concludendo : queste mal maritate dei secc. XV-XVI come si

---

l'usignolo « au verd bocage », W. 289 in fine ; G. P. 119 v. 13 ; L. 15, vv. 18-20, dove si accenna anche ai fioretti, che vengon raccolti ; si va a giocare « sur l'herbette », W. 158, v. 3 ; L. 2 vv. 9 et 15 ; 7, vv. 1-2 ; la donna fa « un chapeau de flour », W. 479, v. 11. Si accenna poi chiaramente al « moys de may » in L. 4, v. 12 (cf. pure v. 11), e al pomaio carico di pomi in L. 5 vv. 1-2 e al giardino L. 2, v. 8 ; 7 vv. 1-2, e alle stesse feste, dove si portavan mazzi di fiori, L. 9, vv. 3-9 e 13-16 e alla danza, L. 3, v. 5.

1. Sarà superfluo, forse, ricordare qui che gli esemplari conservatici del periodo delle origini son già una modificazione « jongleresque » di canti di danza — canti di donna — della primavera e che han già sentito forte l'influsso della poesia cortese. Cf. Jeanroy, *Orig.*, p. 87 sgg. e G. Paris in *Journ. des Sav.*, 1891, p. 685 e 1892, pp. 427-8.

2. Jeanroy, *Orig.*, p. 93.

presentano di fronte alle più antiche? Il tema fondamentale riman sempre predominante; delle varie forme però, sotto le quali si mostrava nel periodo delle origini, una abbandona del tutto, altre svolge ma presso che insignificantemente, una sopratutto ama e predilige. Anche nella sua interna struttura si determina in modo alquanto diverso; ma taluno di questi nuovi atteggiamenti è realmente tipico e al tempo stesso non privo di una certa vivezza leggiadra e di una sottile malizia : cfr., ad es., W. 335, 345; L. 2, 10, 12.

Quanto alle varietà, le nostre mal maritate, pur continuando, frazionandole ancor più, quelle del periodo antico, altre ne introducono di nuove.

È ciò un bene? È ciò un male? Certo, il gruppo, così, non più colpisce l'occhio e parla alla mente ed al cuore con la vigoria e la compatta saldezza dell' insieme; ma vuol farsi piuttosto ammirare per la squisita grazia dei particolari e per la ricchezza del drappeggiamento, che si stende sopra le antiche membra floride e vigorose. È un segno dei tempi! Tuttavia, se anche non dimentichiamo quelli elementi dell' antica canzone, che sono stati rigidamente conservati; quali il rimanere i personaggi sempre anonimi, il sovrabbondar nella forma del monologo di donna, se vuolsi, pure lo scarseggiar dell' azione, sebbene talvolta il dialogo si animi e si muova; i nostri modelli non possono, a mio credere, gareggiar vittoriosamente coi più antichi. E indarno, a tal fine, si vorrà pensare alla maggiore flessuosità e rotondità, che il periodo — fenomeno comune a tutti gli altri generi — ha col tempo acquistato, e ai più perfezionati congegni metrici. Si ricordino ancora la spudoratezza e non di rado l'oscenità, che invadono per ogni dove e signoreggiano potenti.

Al qual proposito mi sia qui permessa un' osservazione. A me sembra, in fatti, che il compiacimento che il genere trova nel dar vita a simili spunti e particolari, sia, sotto un certo punto di vista, assai notevole. Perché, se non c'inganniamo, è indizio che anche la canzone di mal maritata prospera pure su quel terreno, che in Francia trovava una temperie mirabilmente propizia. Vogliam dire che quella stessa inclinazione alla satira insieme[1] e al disprezzo e al motteggio della donna, che dà vita

1. Cf. in proposito Scheffler, *op, cit.*, I, 202.

a buona parte dell' antica letteratura, qui pure rivive e si muove. Dovunque quell' astuto e piccante « esprit gaulois » si spinge e penetra, pronto a scoppiettar fuori sotto le forme più varie e nei più diversi atteggiamenti. In uno dei quali, e in quello particolarmente che ci presenta la donna insoffribile del giogo matrimoniale e lanciante senza pietà e senza pudore, anche, invettive e sarcasmi contro il povero marito, così spesso posto in iscena sotto la figura più goffa e beffarda, vorrebbe dunque ritrovarsi. Le varietà del genere esse pure, se togli le e i ben maritati — capriccio più che altro di qualche rimatore, che ebbe, in ogni caso, scarsissimo numero di seguaci — non ci metton dinanzi in luce migliore la donna. La quale dunque, così presentata, contribuisce, e non poco, sia pure a malgrado di se stessa, a screditar la propria causa.

L'influsso di simile spirito poi, il quale, se vediam bene, non deve neppure escludersi nel periodo delle origini [1], non può non presentarsi in ispecial modo nelle nostre mal maritate. Sarà superfluo qui richiamare alla memoria che sorgono appunto, quand'esso mostrava tutt' altro che di volersi spegnere. In fatti, s'egli era stato potente nei *fabliaux*, e nel *Roman de la Rose*, per tacere del *Matheolus*, « semblait avoir atteint son paroxysme » [2], e con il *Miroir de mariage* di Eustachio Deschamps aveva poi nel sec. XIV continuato trionfalmente la sua marcia ; i molti esempi e documenti, riuniti con particolar cura dal Piaget, ci mostrano tutta la fioritura che ancora sbocciava nel sec. XV e fin anche nella prima metà del successivo, e tutta la vita florida e rigogliosa, di cui ancora viveva [3].

---

1. Sta, in fatti, benissimo d'accordo con quanto della ragione di queste canzoni, in questo periodo, dice il Paris, in *Journ. des Sav.*, 1892, p. 428.

2. G. Paris, *Esquisse historique* cit., p. 220, § 116. Cf. pure *passim* E. Langlois, *Origines et sources du roman de la Rose* (Paris, 1890).

3. Non è qui il caso che io ricordi la reazione, che opere di così fatto spirito portarono : cf. in proposito G. Paris, *Esquisse historique* cit., p. 214, § 163. Ma su tutta la letteratura francese pro e contro le donne, dal più alto medio evo fino alla rinascenza, cf. particolarmente A. Piaget, *Martin le Franc prévôt de Lausanne* (Lausanne, 1887), p. 34 sgg. : per il sec. XV e il principio del XVI cf. p. 127 sgg. Sopratutto famose, nel sec. XV, per le molte imitazioni e ispirazioni furono le *Quinze Joyes de mariage*, dovute,

Ma proseguiamo. Con l'allontanarsi dalle origini, i legami, che ricollegavano le nostre canzoni alle gioiose e liete feste del maggio, si son sempre più rilassati; e il poeta, come attore, è quasi del tutto scomparso. Nuovi spunti, in fine, di poesia dotta si introducono di continuo.

Ciò, del resto, è ben naturale, perché sì fatte canzoni, destinate in questo tempo sopratutto « à accompagner les danses ou les mascarades » e composte « pour l'amusement de la haute société » [1], erano indubbiamente l'opera — quali altre prove potrebbero richiedersi, dopo quanto abbiam veduto? — di poeti colti, certo in maggiore o minor misura [2], che pur seguitavano a

---

come or sembra indubitato, ad Antonio de la Salle (cf. in proposito le pp. X sgg. della prefazione all' ed. curata da P. Jannet (Paris, 1857); v. anche Petit de Julleville in *Histoire de la langue et de la littérature française*, II, 396 sgg. Mi sia permesso di ricordare anche il curioso componimento *Chicheface qui mange toutes les bonnes femmes* in Montaiglon, *Rec.*, XI, 227 ssg. (forma, com'è risaputo, il riscontro esatto di *Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* in Montaiglon, *Rec.*, II, 187 sgg.), nel quale « chicheface », che è un' « horrible beste », si lamenta di non riuscir nella sua caccia, perché trova dappertutto donne non buone. Almeno non fosser vane le preghiere, con le quali le invita ad aver pietà di lui. E veramente singolare è la preghiera della « bonne femme qui se excuse », e avverte le commari, le madri e le figlie a guardarsi con ogni premura dalla mala bestia (cf. su questi componimenti, J. Bolte in *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, 106, 1 sgg.). — È noto che il rinascimento, per quanto abbia elevato la condizione della donna, non è riuscito a bandire del tutto i tradizionali concetti misogini. Per l'Italia ne dà esempi E. Bertana, *L'Ariosto, il matrimonio e le donne* in *Miscell. di studi critici edita in onore di A. Graf* (Bergamo, Ist. Ital. d'arti grafiche, 1903), p. 161 sgg. E per altri testi, francesi e tedeschi in ispecial modo, sempre del medesimo tempo, dove il motivo dell' infelicità matrimoniale sotto i vari punti di vista si perpetua, cf. G. Manacorda, in *Romanische Forschungen*, XXIII, 742 sgg. Per la Spagna, cf. A. Farinelli in *Bausteine Mussafia* (Halle, 1905), p. 401 sgg.

1. Jeanroy, *Orig.*, p. 156.

2. Che però non abbiano attinto mai notevoli altezze, più che i molti difetti di metrica e di rima, i quali in queste canzoni si possono notare, lo dimostrerebbe il fatto che esse ci sono tutte rimaste anonime. Ma che forse taluni abbiano anche disdegnato di apporre il loro nome sotto un componimento, alla cui fattura; svolgendo esso una materia ben conosciuta e offrendo il genere, cui apparteneva, frasi, espressioni e situazioni bell' e fatte; non si richiedeva altro che un po' di buona volontà?

svolgere, come meglio credevano e sapevano, un genere nato dal popolo. Ma è indubitato che, stando così le cose, perdono anche sempre più di quella freschezza e di quella grazia, che nel periodo antico l'avvicinavano molto alla vera e propria poesia popolare.

1 (nº 9)

I A la maison (de) mon pere je vis bien sans soucy : (*f. 38*)
Je my couce a huyt heures et sy me lieve a dix;
3 Pendant que je suis jeune, laissés moy resjouyr.

II Je me couche a huyt heures et sy me lieve a dix.
Pendant que je m'accoutre, mon desjuner rosty.
6 Pendant que je, etc.

III Pendant que je m'accoutre, mon desjuner rosty.
Pendant que je desjune, je voy les jueurs venir.
9 Pendant que je, etc.

IV Pendant que je desjune, je voy les jueurs venir.
Mon pere me vient dire : « Fille, vous faut mary. »
12 Pendant que je, etc.

V Mon pere me vient dire : « Fille, vous faut mary.
— Nennyn, nennyn, mon pere, je suis sy bien ainsy. »
15 Pendant que je, etc.

Canzone a danza. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini, uniformemente assonantati in *i*. La strofa è composta di due versi, seguiti dal ritornello, e il secondo verso di ciascuna forma il primo della seguente. E formula ben nota : cf. Doncieux, *Le Romancéro popul.* cit., n. 33, 34, 37, etc. Nel ms. la rappresentazione della strofa è diversa : alla prima, in fatti, che è di 6 versi, essendo ciascuno di sei sillabe, seguono le altre, di 4, a cui si accoda sempre il ritornello come nella nostra stampa. Questo schema ritorna nei ni. 2, 3, 5, 8, 10, 12, 14.

2. *couce* : cf. al v. 4 la diversa grafia — Cod. : *heure* (cf. pure v. 4).

3. Quanto al ritornello, che ricorre in una forma presso che eguale anche altrove (« Hélas ! pendant que je suis jeune, Laissez-moi donc me diverti' » : Bujeaud, II, 80, riferito dallo Scheffler, *op cit.*, I, 222), osservo che è come la traduzione letterale del verso con cui comincia il celebre canto goliardico : « Gaudeamus igitur, juvenes dum sumus. » Se non che, non potrebbe egli verificarsi qui il caso contrario, ed esser quindi molto più antico il ritornello ? Giovi ricordare che la poesia latina dei così detti Goliardi ha ricevuto influssi dalla francese e che delle pastorelle francesi, ad es., sono indubbie imitazioni quelle, che di loro ci rimangono : cf. A. Pillet, *Studien zur Pastourellen*, in *Beiträge*, cit., p. 105 sgg.

4. *me*. Al v. 2 è *my*.

15. Per mancanza di spazio è scritto di seguito al precedente.

VI « Nennyn, nennyn, mon pere, je suis sy bien ainsy : (*f.* 38 *v*°)
Les filles, qu'on marie, on les mect en soucy. »
18 Pendant que je, etc.

VII « Les filles, qu'on marie, on les mect en soucy ;
On leur faict trencher robe, cotte de cramoisy. »
21 Pendant que je, etc.

VIII « On leur faict trencher robe, cotte de cramoisy ;
Et par dessus leur teste un chapeau de soucy. »
24 Pendant que je, etc.

IX « Et par dessus leur teste un chapeau de soucy.
Le l'endemain de leur nopces, bon tamps, adieu vous dis. »
27 Pendant que je, etc.

X « Le l'endemain de leur nopces, bon tamps, adieu vous dis ;
M'en vois tenir menaige avecques mon mary.
30 Pendant que je suis jeune, laissés moy resjouyr ».

2 (n° 30)

1 A Paris a une dame quy belle chamberiere a. (*f.* 224)
Elle appellit sa chamberiere : « Margottine, venés cha ;
3 La la la, Margottine, venés cha. »

11 Elle appelit sa chamberiere : « Margottine, venés cha.
Allés dire a mon amy que mon mary n'y est pas ;
6 La la la, que mon mary n'y est pas. »

---

26 e 28. Cod. : *leurs*.
28. Cod. : *vous dis adieu*.

Canzone a danza. Schema della strofa e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 14 sillabe : 7 + 7, mascolini, uniformemente assonantati in *a* ; si fallisce solo alla regola al v. 8 (cf. pure 10). Il ritornello è formato dal penultimo verso di ogni strofa, preceduto da « La la la », ed è trascritto sempre per intero ; anch' esso è ben conosciuto dalla poesia popolare : cf. Doncieux, *Le Romancéro popul.* cit., p. XVII, n. 1. Notisi inoltre, ed è vezzo comune in questa poesia, che l'ultimo verso dell' ultima strofa è uguale al primo della prima. Ciò si incontra pure nel n. 3.

1. La « cameriera », in questo tempo, è stata presa di mira anche dall' altra poesia popolare, e si trova in componimenti, che le son dedicati in particolare : cf., ad es., Montaiglon, *Recueil*, II, 270 e 278. Cf. pure G. Manacorda in *Romanische Forschungen*, XXII, 3, p. 747.

2. *cha* = qua. È forma probabilmente piccarda.

III Allés dire a mon amy que mon mary n'y est pas. »
Et Margottine se leva et allit en nostre jardin :
9 La la la, elle allit en nostre jardin.

IV Et Margottine se leva et allit en nostre jardin.
« Monsieur, madame vous mande que son mary n'y est pas. .
12 La la la, que son mary n'y est pas. (*f. 224 v°*)

V « Monsieur, madame vous mande que son mary n'y est pas. »
Il la print et sy l'embrasse, sur l'herbette la mena.
15 La la la, sur l'herbette la mena.

VI Il la print et sy l'embrasse, sur l'herbette la mena.
Et la dame estoit a la fenestre quy le tout bien regarda ;
18 La la la, quy le tout bien regarda.

VII Et la dame estoit a la fenestre quy le tout bien regarda.
Elle appellit sa commere : « Ma commere, venés cha ;
21 La la la, ma commere, venés cha. »

VIII Elle appellit sa commere : « Ma commere, venés cha.
Et n'est il pas malheureux quy belle chamberiere a ?
24 La la la, quy belle chamberiere a ?

IX Et n'est il pas malheureux quy belle chamberiere a ?
Je pensoye avoir amy, ma chamberiere l'a (f. *225*)
27 La la la, ma chamberiere l'a.

X Je pensoie avoir amy, ma chamberiere l'a. »
A Paris a une dame quy belle chamberiere a ;
30 La la la la, quy belle chamberiere a.

3 (n° 31)

1 A Paris est une vielle quy a bien quatre vingtz ans. (*f. 349*)
Elle se chet acoutrer comme une fille de quinse ans.
3 Le cœur luy va, gay gay, le cœur luy va tant gaiement.

---

8. Per ricostituir la rima qui, e nei vv. 9 e 10, è da correggere : *et en nostre iardin alla ?*

9. Si riscontra una leggera modificazione, sostituendosi : *elle* (*allit*) a *et* (*allit*).

23. Cod. : *N'est il pas*. La correzione è basata sul v. 25.

30. Il cod. ha qui, unicamente, quattro « La ».

Canzone a danza. Schema della strofa, e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini, uniformemente assonan-

II Elle se chet acoutrer comme une fille de quinse ans.
Dont s'en va a la danse, au plus beau gallant se prend.
6 Le cœur luy, etc.

III Dont s'en va a la danse, au plus beau gallant se prend.
Luy dit bas en l'oreille : « J'ay encore un florin et demy d'argent. »
9 Le cœur luy, etc. (*f.* 349 *v*°)

IV Luy dit bas en l'oreille : « J'ay encore un florin et demy d'argent ;
Et encores sur mon grenier huyt mutiers de fourment.
12 Le cœur luy, etc.

V Et encores sur mon grenier huyt mutiers de fourment.
Beau gallant, se me voulés croire, vous aurés tout cel argent.
15 Le cœur luy, etc.

VI Beau gallant, se me voulés croire, vous aurés tout cel argent. »
Le gallant a prins la vielle, en l'eglise la va menant.
18 Le cœur luy, etc.

VII Le gallant a prins la vielle, en l'eglise la va menant.
« Messire Jean, messire Jean, fiansés moy cest enfant.
21 Le cœur luy, etc.

VIII « Messire Jean, messire Jean, fiansés moy cest enfant.
Cest enfant, de par le diable, a bien quatre vingtz ans.
24 Le cœur luy, etc.

IX Cest enfant, de par le diable, a bien quatre vingtz ans » (*f.* 350).
On la gardit en la bouche, elle n'avoit que deux dens.
27 Le cœur luy, etc.

X On la gardit en la bouche, elle n'avoit que deux dens.
A Paris est une vielle quy a bien quatre vingtz ans.
30 Le cœur luy va, gay gay, le cœur luy va tant gaiement.

---

tati in *an*. L'ultimo verso dell' ultima strofa è, come nel n. 2, uguale al primo della prima.

8. Il secondo emistichio è ipermetrico.

11. *mutiers* è strettamente affine di *moitier* e *moiteon*, specie di misura [di grano]. Vedi pure *muiot* : cf. Godefroy, ad v.

21. Nel ms., per svista, il *Le* è scritto semplicemente *L*.

4 (nº 36)

I A Rouen la bonne ville, la ou sont mes beaux amours, (*f. 151*)
Je n'ay pas peur de les perdre, ce ce n'est par trahison
Ou par envye.
Las, mon amy,
5 Le souvenir de vous me tue.

II Je feray un saut en rue, se je puis secretement,
Je m'en iray sur la verdure, la ou mon amy m'atend,
Qui bat l'englume.
Il cuyde estaindre le feu,
10 Mais il l'alume.

III Nous irons sur la verdure ou le mien amy m'atend.
Ce moys de may est le tamps dure : je croy qu'il sera content.
C'est chose seure.
14-5 Las, mon, etc.

Canzone a danza. Versi di 14 sillabe : 7 + 7, mascolini. La strofa è formata di 2 versi, nel ms. sono al solito 4, rimanti fra loro a volta a volta — la rima manca solo ai vv. 1-2 —, a cui segue il ritornello di 3 versi. La rimalmezzo, all'emistichio, si incontra nelle strofe III-IV : cf. pure ni. 11, 13. Dei tre versi del ritornello poi, gli ultimi due si ripeton sempre gli stessi, e nel ms. sono anche trascritti per intero; il primo varia, pur conservando la rima in *-ure*. Notisi però che tale rima non è nella I strofe e che tutto il ritornello è diverso nella II. Giova ancora avvertire che il secondo emistichio del secondo verso della strofa e il secondo verso del ritornello erano nel canto sempre ripetuti, come dimostra il « bis », che portano costantemente a fianco, a destra, nel ms. In fine, ed è notato a suo luogo, alcuni versi si ripetono.

1. *Rouen*. È noto come questa città « fut pour ainsi dire la capitale de la France au XVe siècle et... joua encore un grand rôle au XVIe » : E. Picot in *Bull. Ital.*, II, 145. Molte sono le canzoni, in cui la trovammo ricordata : cf. ad es., Wolff, *Altfr. Volksklieder*, ni. XXIV, XXXVII, XXXVIII, etc. Il Fournier, *Chansons de G. Garguille*, Paris, 1858, p. XLIV, osserva : « A Rouen surtout, il y a grand débit de ces vieilles gaietés. Chaque fois que la guerre civile met la France en détresse, soyez sûr que si l'on rit encore un peu c'est à Rouen. »

5. Questo verso ricorre anche in una canzone del sec. XV : cf. G. Paris, *Chansons* cit., LXXIII, v. 32.

8. *englume* = enclume. Come mi avverte gentilmente il prof. Roques (e anche altrove mi ha sovvenuto il suo consiglio) si ha nella regione di Lille e anche più a nord.

11. Riproduce, lievissimamente modificato, il v. 7.

12. Il primo emistichio non mi è molto chiaro, e le congetture che vi ho fatto intorno, han finito tutte per non soddisfarmi.

IV Se j'ay faict un saut en rue pour aller veoir mon amy,
Il m'a cerché, il m'a vestue et faict de moy tout son plaisir,
Sur la verdure.
19-20 Las, mon, etc.

V Mon amy n'a plus que faire de venir en ma maison, (*f. 151 v°*)
Car j'en ay bien trouvé un autre plus gorier et plus mignon,
Par adventure.
24-5 Las, mon, etc.

VI. Mon mary est bien malade : de male mort puist il mourir !
Car il a la grosse galle, jamais n'en peut il guerir.

C'est chose seure.
Las, mon amy,
30 Le souvenir de vous me tue.

5 (n° 40)

I Au jardin de mon pere un pommier doux y a, (*f. 221 v°*)
Sy trés chargié de pommes que tout vient en aval.
3 Helas, mon joly tamps s'en va.

II Sy trés chargié de pommes que tout vient en aval.
Demandoit a son pere : « Quand on les cueillera ? »
6 Helas, mon joly, etc.

---

16. Cf. v. 6.

18. Cf. vv. 7 et 11.

20. Per mancanza di spazio, nel ms., l'ultimo verso del ritornello, che è riprodotto per intero, come s'è avvertito, è scritto sulla stessa riga di questo.

22. *gorier*. Ciò che esso significhi è spiegato pittorescamente nel n. CXXIX delle *Chansons du XVe siècle* cit. del Paris.

28. Riproduce il v. 13.

Canzone a danza. Schema della strofa e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini, uniformemente assonantati in *a*.

5. Si tocca qui, sia pure indirettamente, il motivo della raccolta di fiori e frutti, che è proprio della poesia popolare : cf. Bartsch, *Altfr. Volkslieder* cit., p. XXVIII. In queste nostre canzoni ritorna pure nei ni. 7 v. 2, 8 v. 2, 9 v.9.

III Demandoit a son pere : « Quand on les cueillera ? »
Son pere luy respond : « Quand on vous mariera. »
9 Helas, mon joly, etc.

IV Son pere luy respond : « Quand on te mariera. »
— « Ne me donnés pas josne, donnés moy un viellard. »
12 Helas, mon joly, etc.

V « Ne me donnés pas josne, donnés moy un viellard.
Le josne me batteroit, le viellard me nourrira. »
15 Helas, mon joly, etc.

VI Le josne me batteroit, le viellard me nourrira ;
Et sy gardera la maison, quand je iray a l'esbat. »
18 Helas, mon joly, etc.

VII Et sy gardera la maison, quand je iray a l'esbat ;
Et sy nourriroit l'enfant que de riens ne sçaura. »
21 Helas, mon joly tamps s'en va.

6 (nº 106)

I Entre vous [mes]damoiselles quy vous voulés marier, (*f. 26 vº.*)
Je vous prometz sur mon ame que bien y devés penser.
C'est un lïen quy trop serre, que l'on ne peut deslier ;
4 Et bien cognoistre ces hommes, avant que a iceux vous donnés.

II Ilz vous font mil promesses, qu'ilz n'entendent point garder.
Ilz vous nommeront leurs maistresses, disant que la demourerés.
7-8 C'est un lïen, etc.

III Vous trouverés le contraire ; que quand mariées vous serés,
Sy luy prend en jalousie du logis ne bougerés.
11-2 C'est un lïen, etc.

---

9. Nel ms. del ritornello di questa e delle strofe IV, V, VI è scritto solo *Helas mon* ; per uniformità adotto la forma della strofa II.

10. *te*. Al v. 8 il padre aveva dato alla figlia del *vous*.

Canzone a danza. Versi di 14 sillabe : 7 + 7, mascolini, uniformemente assonantati in *é*. La strofa è composta di due versi, a cui segue il ritornello pure di due versi ; l'ultima però consta di un solo verso, seguita dal solo primo verso del ritornello. La rappresentazione nel ms. come nel n. 1 : naturalmente però qui i singoli versi sono di 7 sillabe.

5. Cod. *promesse*.
6. Cod. *leur maistresse*.
9. Cod. *marie vous*.

IV Encoires par adventure sy par ses mains ne passés,
Je le dis comme eprouvée, Dieu vous en veuille garder.
15-6 C'est un lïen, etc.

V Un mary jaloux sans cause m'a fait maintz maux porter,
18 C'est ung lïen quy trop serre, qu'on ne peut deslier.

7 (nº 113)

I En un jardin mon pere entra (*f.* 229 *v*º)
Pour cueillir la porrée.
Il m'aprocha et demanda
Se j'estoie mariée.
Elle est tant belle belle belle belle,
6 Elle est tant belle belle bon.

II Il m'aprocha et demanda (*f.* 230)
Se j'estoie mariée.
Je luy respondis : « Par ma foy,
Je m'en suis bien gardée. »
11-2 Elle est tant belle, etc.

III Je luy respondis : « Par ma foy,
Je m'en suis bien gardée ;
J'ay plus chier un bon amy
Que d'estre mal mariée.
17-8 Elle est tant belle, etc.

IV. J'ay plus chier un bon amy
Que d'estre mal mariée ;
Car je puis laisser le mien amy
Quand j'en suis lassée.
23-4 Elle est tant belle, etc.

---

14. *esprouvée* : il -r- è aggiunta sopra dalla stessa mano.

17-8. Questa strofa, come abbiamo sopra osservato, è metricamente diversa dalle altre. Il guasto proverrà dal trascrittore o si dovrà tale modificazione attribuire al necessario adattamento alla musica? Altre volte l'ultima strofa si presenta nelle identiche condizioni.

Canzone a danza. La strofa è composta di quattro versi, rimanti alternativamente uguali per tutto il componimento; e gli ultimi due poi formano i primi due della seguente : procedimento presso che come nel n. 1. Alla strofa segue il ritornello di due versi. I versi sono mascolini di 8 sillabe quelli di posto pari, femminini di 6 quelli di posto dispari.

2. Per il motivo popolare quivi contenuto, cf. n. 5, v. 5.

v Car je puis laisser le mien amy
Quand j'en suis lassée :
Sy ne pouroye mon mary
Que a la mort finée.
29-30 Elle est tant belle, etc.

vi Sy ne pouroie mon mary
Que a la mort finée.
Pour ce je prie a Dieu aussy
M'avoir en sa pensée.
35-6 Elle est tant belle, etc.

vii Pour ce je prie a Dieu aussy
M'avoir en sa pensée ;
Qu'il m'octroie un bon mary
Quand seray mariée. » (*f. 230 v°*)
Elle est tant belle belle belle belle,
42 Elle est tant belle belle bon.

8 (n° 144)

i Hier au matin je me levay un bien peu devant le jour, (*f. 106 v°*)
Au jardin mon pere entray : c'estoit pour cueillir des choux.
3 Au jour, au jour, au jour, au joly poinct du jour.

ii Au jardin mon pere entray : c'estoit pour cueillir des choux.
Le premier que je trouvay ce fut mon amy doux.
6 Au jour, au jour, etc.

iii Le premier que je trouvay ce fut mon amy doux.
Il me print a demander : (*f. 107*) « Cueilleray je avecques vous ? »
9 Au jour, au jour, etc.

iv Il me print a demander : « Cueilleray je avecques vous ? »
— « Ouy, voir, » se dit elle, « tost, tost, despeschés vous. »
12 Au jour, au jour, etc.

v « Ouy, voir », se dit elle, « tost tost despeschés vous ;
Car sy mon mary nous voit, il en seroit jaloux. »
15 Au jour, au jour, etc.

vi « Car sy mon mary nous voit, il en seroit jaloux. »
— « Voicy vostre mary, belle : vray Dieu, que fairons nous ? »
18 Au jour, au jour, etc.

Canzone a danza. Schema metrico e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini, uniformemente assonantati in *ou*.
2. Per il motivo popolare, quivi contenuto, cf. n. 5 v. 5.

VII « Voicy vostre mary, belle ; vray Dieu, que fairons nous ? »
— Or, revenés, ma femme ; quy est la auprès de vous ? »
21 Au jour, au jour, etc.

VIII « Or, revenés, ma femme ; quy est la auprès de vous ?
— Ce n'est pas un viellart, il est plus brave que vous. »
24 Au jour, au jour, etc.

IX Ce n'est pas un viellart, (*f. 107 v°*) il est plus brave que vous. »
— Or, revenés, ma femme ; vous en aurés des coups. »
27 Au jour, au jour, etc.

X « Or, revenés, ma femme ; vous en aurés des coups.
— Or, adieu, mon mary, je prens congié de vous. »
30 Au jour, au jour, etc.

XI « Or, adieu, mon mary, je prens congié de vous ».
— Or, revenés, ma femme ; je vous pardonne tout. »
33 Au jour, au jour, etc.

XII « Or, revenés, ma femme ; je vous pardonne tout.
Ce n'est pas sy grand chose d'estre une fois jaloux. »
36 Au jour, au jour, etc.

XIII « Ce n'est pas sy grand chose d'estre une fois jaloux ;
Mais c'est plus grand chose de l'estre tous les jours. »
39 Au jour, au jour, etc.

XIV « Mais c'est plus grand chose de l'estre tous les jours.
Les plus riches de la ville ce sont les plus idyotz de tous. » (*f. 108*)
42 Au jour, au jour, au jour, au joly poinct du jour.

9 (n° 147)

1 Hier au matin me levay, (*f. 216*)
Mon mari mis couver j'ay,
Au jardin mon pere entray.
Quand on dort on ne voit goutte,

Canzone a danza. Versi di 7 sillabe. La strofa è composta di tre versi, sempre assonantati in *é*, il secondo de' quali si ripete lo stesso per tutto il componimento ed il terzo, all' infuori dell' ultima, ritorna come primo della strofa seguente (il terzetto sulla medesina rima è proprio esso pure della poesia popolare : cf. Doncieux, *Le Romancéro popul.* cit., p. XVIII). Quanto al secondo verso, dei tre di cui si compone il ritornello, va osservato che e' non è se non il secondo verso della strofa — quello, cioè, che ritorna sempre — il quale ha però subito una lieve e facile trasposizione di parole.

J'ay mis mon mari couver
6 En un pannier plain d'estouppe.

II Au jardin mon pere entray,
Mon mary mis couver j'ay,
Trois fleurs d'amours je cueillay.
Quand on dort, etc.
11-2 J'ay mis mon, etc.

III Trois fleurs d'amours je cueillay,
Mon mary mis couver j'ay,
Un boucquet faict j'en ay.
Quand on dort, etc.
17-8 J'ay mis mon, etc.

IV Un boucquet faict j'en ay,
Mon mary mis couver j'ay,
A la feste je le portray.
Quand on dort, etc.
23-4 J'ay mis mon, etc.

V A la feste je le portray,
Mon mary mis couver j'ay,
A mon amy le donneray.
Quand on dort, etc.
29-30 J'ay mis mon, etc.

VI A mon amy le donneray,
Mon mary mis couver j'ay,
S'il le prend, bon gré luy en sçay.
Quand on dort, etc.
35-6 J'ay mis mon, etc.

VII S'il le prend, bon gré luy en sçay (*f. 216 v°*)
Mon mary mis couver j'ay,
Je luy en remerchieray.
Quand on dort, etc.
41-2 J'ay mis mon, etc.

---

9. Si sa che il « tre » è uno dei numeri, di cui si serve più comunemente la poesia popolare per designare la pluralità : cf. Bartsch, *Altfr. Volkslieder* cit., p. XXVII e Doncieux, *Le Romancéro popul.* cit., p. XXV. I « tre fiori d'amore » poi ritornano spesso in questa poesia : cf. G. P. VIII ; G. 31 ; B. 4 ; W. 153, 197 ; in M. 21 son « tre rose ». Cf. in fine, per il motivo, n. 5, v. 5.

10. Nel ms. è scritto per intero.

11. Il ms. a *mon*, ma qui solamente, fa seguire anche *mary*.

VIII Je luy en remerchieray,
Mon mary mis couver j'ay,
D'un baisier quand je pouray.
Quand on dort, etc.
47-8 J'ay mis mon, etc.

IX D'un baisier quand je pouray.
Mon mary mis couver j'ay,
Ce ne sera point quand je voudray.
Quand on dort, etc.
53-4 J'ay mis mon, etc.

X Ce ne sera point quand je voudray,
Mon mary mis couver j'ay,
Mais ce sera quand je pouray.
Quand on dort on ne voit goutte,
J'ay mis mon mary couver
60 En un pannier plain d'estouppe.

10 (nº 247)

I Le premier jour de mes neusses vous ne sçavés quy m'advint ? [*f. 138*]
Il y vint un gentilhomme quy s'apellit mon cousin.
3 La la la, je ne veux point dire, mais je ne m'en sçauroie tenir.

II Il y vint un gentilhomme quy s'apellit mon cousin.
Pour l'amour du cousinaige bonne chiere je luy fis.
6 La la la, je ne, etc.

III Pour l'amour du cousinaige bonne chiere je luy fis.
Je luy fis boire du vin, du milleur vin du pays. (*f. 138 vº*)
9 La la la, je ne, etc.

IV Je luy fis boire du vin, du milleur vin du pays.
Je luy fis tendre une chambre et tout près de mon lict.
12 La la la, je ne, etc.

V Je luy fis tendre une chambre et tout près de mon lict.
Quand se vint a la mynuict, ma femme ne peut dormir.
15 La la la, je ne, etc.

Canzone a danza. Schema della strofa e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 14 sillabe : 7 + 7, mascolini, uniformemente assonantati in *i*. La rima è imperfetta al v. 17 (cf. pure v. 19) e manca affatto al v. 26.

VI Quand se vint a la mynuict, ma femme ne peut dormir.
Je ne fus fol ne ivre, mais tost je l'ay aperçeu.
18 La la la, je ne, etc.

VII Je ne fus fol ne ivre, mais tost je l'ay aperçeu.
J'ay trouvé ma femme couchée entre les bras de son amy.
21 La la la, je ne, etc.

VIII J'ay trouvé ma femme couchée entre les bras de son amy.
« Hola, hola, par le diable ; quel cousin ay je icy ? »
24 La la la, je ne, etc.

IX. « Hola, hola, par le diable ; quel cousin ay je icy ?
Je pensoie avoir lignaige, mais c'est tour de compaignon. » (*f. 139*)
27 La la la, je ne veux point dire, mais je ne m'en sçauroie tenir.

11 (n° 271)

I Mon pere et ma mere m'ont volu marier (*f. 229*)
A un viellard bon homme quy ne faict que cracher.
Ay ay ay,
Mon petit cœur est plain d'ennuy ;
Ay ay ay,
6 Mon petit cœur est bien souvent marry.

II Je luy ay dict : « Mon pere, du viellard je n'en veux point,
(*f. 229 v°*)
Car ce n'est que misere d'estre avecques luy joinct.
9-12 Ay ay ay, etc.

III Je veux un gentilhomme de l'aige de vint ans,
Quy faisse ma besoigne comme un gentil galant.
15-8 Ay ay ay etc.

IV. Quand j'estoie jeunette, en l'aige de quinse ans,
Je faisoie la chosette de ses petis enfans. »
Ay ay ay,

---

19. Nel ms. i due emistichi son posposti. L'errore è stato corretto dal trascrittore stesso, che pone rispettivamente alla loro destra un'*a* e una *b*.
20. Cod. : *Je trouve*. Per la correzione, cf. v. 22.

Canzone a danza. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini. La strofa è formata di due versi, quattro nel ms. secondo la solita divisione, rimanti a volta a volta fra loro, a cui segue il ritornello, che è di quattro versi. La rimalmezzo, all' emistichio, nelle strofe II e IV è casuale : cf. n. 4.
20. *ses* = ces. È una forma grafica : cf. anche n. 13, v. 11.

Mon petit cœur est plain d'ennuy ;
Ay ay ay,
24 Mon petit cœur est bien souvent marry.

12 (nº 272)

I Mon pere m'a marié a un beau jeune gars : (*f.* 340)
Jeunette, tant jeunette, que quinse ans n'avois pas.
3 Prenés courage, ma fille, car vous n'en mourés pas.

II Jeunette, tant jeunette, que quinse ans n'avois pas.
Le premier soir des nopces jouïsmes bras a bras.
6 Prenés courage, etc.

III Le premier soir des nopces jouïsmes bras a bras.
J'en appellay ma mere que vinse a mon trespas.
9 Prenés courage, etc.

IV J'en appellay ma mere que vinse a mon trespas.
« O mere, belle mere, mouray je de cela ?
12 Prenés courage, etc.

V O mere, belle mere, mouray je de cela ? »
— « Vous n'estes qu'une sotte, il vous chatouillera.
15 Prenés courage, etc.

VI « Vous n'estes qu'une sotte, il vous chatouillera ;
Car sy j'en fusse morte, vous ne fussiés pas la (*f.* 340 *v*º).
18 Prenés courage, etc.

VII Car sy j'en fusse morte, vous ne fussiés pas la.
Et sy vous en mourés, on vous ensepvillera.
21 Prenés courage, etc.

VIII Et si vous en mourés, on vous ensepvillera.
Au plus haut d'un clocher on vous enterrera.
24 Prenés courage, etc.

IX. Au plus haut d'un clocher on vous enterrera.
Par dessus vostre tombe un escriteau aura.
27 Prenés courage, etc.

X Par dessus vostre tombe un escriteau aura :
De la fille quy est morte, quy est morte de cela.
30 Prenés courage, etc.

Canzone a danza. Schema della strofa e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini, uniformemente assonantati in *a*. Riguardo all' argomento è una redazione diversa di W. 335.

XI De la fille quy est morte, quy est morte de cela ;
Et a esté la premiere, la derniere sera.
33 Prenés courage, ma fille, car vous n'en mourés pas.

13 (nº 273)

I Mon pere m'a marié a un ort vilain jaloux, (*f. 170 vº*)
Le plus laid de ceste ville et le plus mal gracieux ;
Quy ne peut, quy ne sçait, quy ne veut faire la chosette,
4 Voire dea, voire dea, quy est sy doucette.

II Et moy quy suis jeune dame, et luy un viellard rioteux,
Me devroit on donner blasme, sy ferois quelque amoureux ?
Quy me peust, quy me sceust, quy me deust faire la chosette,
8 Voire dea, etc.

III Le viellard a longue eschine, toute la nuyct me tourne le cul.
Mais se plus il y retourne, en brief le feray cocqu ;
Se vilain chagrin, quy ne peut faire la chosette,
12 Voire dea, etc.

IV Sy par trop le vilain groingne, de brief il sera frotté ;
Il aura dessus sa troingne, (*f. 171*) car il c'est mal acquitté
De baiser et accoller et de faire la chosette,
16 Voire dea voire dea, quy est sy doucette.

Canzone a danza. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, mascolini. La strofa è composta di due versi, quattro nel ms., rimanti fra loro a volta a volta, a cui segue il ritornello pur di due versi, quattro nel ms., il primo de' quali è strettamente legato a quanto precede e modificato alquanto nelle varie strofe. Le strofe II e IV hanno anche la rimalmezzo al primo emistichio : cf. a tal proposito, n. 4.

2. *gracieux*. Lo Chatelain, *Rech. sur le vers fr.* (p. 16, n. 1), osserva che la rima *eu : ou*, non seguiti da *v* o da *r*, è assai rara; uno dei testi citati è originario della Lorena.

10. *feray cocqu*. Sull' influsso, che si credeva dal popolo esercitasse il cuculo, uccello del maggio, sui matrimoni sfortunati, e su questa espressione, che a tale credenza si ricollega strettamente, cf. Scheffler, *op. cit.*, I, 166.

11. *Se* = *ce*. Cf. n. 11, v. 20.

14. *c'* = *s'*. È la forma grafica inversa dei n. 11, v. 20, e 13, v. 11.

14 (n° 301)

1 Oncques amant ne souffrit tant de martire sur [la] terre,
(*f.* 338 v°)
Que je sçay que j'ay souffert pour une honneste damoiselle.
3 Helas ! que suis malade ; et sy ne puis guarir.

II Que je sçay que j'ay souffert pour une honneste damoiselle.
Elle m'avoit sa foy promis que je coucheroy avec elle.
6 Helas ! que suis, etc.

III Elle m'avoit sa foy promis que je coucheroy avec elle ; (*f.* 339)
Ce que certes j'eusse faict, n'eust esté le mary d'elle.
9 Helas ! que suis, etc.

IV Ce que certes j'eusse faict, n'eust esté le mary d'elle.
Nuyct et jour me va cerchant pour avoir a moy querelle.
12 Helas! que suis, etc.

V Nuyct et jour me va cerchant pour avoir a moy querelle.
C'est la dame de ce monde que je treuve la plus belle.
15 Helas ! que suis, etc,

VI C'est la dame de ce monde que je treuve la plus belle,
La plus honneste a mon gré et de grace plus parfaicte.
18 Helas ! que suis, etc.

VII La plus honneste a mon gré et de grace plus parfaicte :
Un petit œil affaicté quy d'amour vous amoneste.
21 Helas ! que suis, etc.

VIII Un petit œil affaicté quy d'amour vous amoneste.
Tousjours mon cœur la souhaite pour deviser avec elle.
24 Helas ! que suis, etc.

IX Tousjours mon cœur la souhaite pour deviser avec elle.
(*f.* 339 v°)
Mais il y a bien un mal, qu'elle est tenue trop subjecte.
27 Helas ! que suis, etc.

X Mais il y a bien un mal, qu'elle est tenue trop subjecte.
Tout mon boire et mon manger n'est que de penser a elle.
30 Helas ! que suis, etc.

Canzone a danza. Schema della strofa e rappresentazione nel ms. come nel n. 1. Versi di 14 sillabe : 7 + 7, femminini, uniformemente assonantati in *e*... *e*.

24. Per mancanza di spazio nel ms. è posto di seguito al precedente.

XI Tout mon boire et mon manger n'est que de penser a elle.
Elle a un mary jaloux quy fort rudement la traicte.
33 Helas ! que suis, etc.

XII Elle a un mary jaloux quy fort rudement la traicte.
Mais je sçay bien pour ce mal une bien bonne recepte.
36 Helas ! que suis, etc.

XIII Mais je sçay bien pour ce mal une bien bonne recepte :
C'est de le faire cocquu, sy elle le veut permettre.
39 Helas ! que suis, etc.

XIV C'est de le faire cocquu, sy elle le veut permettre.
Et s'il en [a] froid aux piedz, qu'on luy couvre la teste.
Helas ! que suis malade, et sy ne puis guarir.

15 (nº 379)

I Une jeune fillette de l'age de quinse ans (*f. 192*)
A faict la chosette, elle est grosse d'enfant.
Sa mere braie et crye et maine grand tourment.
4 N'est ce pas grand follie pour un coup seulement ?

II « Or vous taisés, ma mere, dist la fille au cœur gent ;
S'il m'a vituperée, j'en auray de l'argent.
Puis que m'amour luy donne, il n'en faut plus parler.
8 Il dist qu'il est bien homme pour m'en recompenser.

III Il m'a sa foy promise, je croy qu'il la tiendra.
En levant ma chemise, il me despucella,
En disant : ma mignonne, allegés mes douleurs.
12 Faictes moy une aumoisne touchant le jeu d'amours.

---

38. *faire cocquu*. Cf. n. 13, v. 10.

Complainte. La strofa è composta di quattro versi, rimanti a due a due con rima mascolina. I versi son di 12 sillabe : 6 + 6, e ha luogo sempre la rimalmezzo, all' emistichio ; manca solo al v. 16.

1. Nella poesia popolare, i quindici e anche i sedici anni sono il limite abituale dello svegliarsi e dell' affacciarsi dell'amore : cf. Scheffler, *op. cit.*, I, 47.

11-2. Si riteneva che la rima *eur : our* fosse una caratteristica dei dialetti dell' est ; ma lo Chatelain, *Le vers* cit., p. 40, n. 1, mostra con esempi che dal sec. XIV almeno fino al XVI era divenuta un fenomeno generale.

17 sgg. È questa una speciale chiusa di molte canzoni del tempo : cf. Bartsch, *Altfr. Volkslieder* cit., p. XXXIII.

IV Je fus deliberée d'acomplir son desir.
Sur son lict m'a jectée, me fist a son plaisir.
Or vous taisés, ma mere, et sy ne plourés plus,
16 Jamais jour de ma vie sy aise je ne fus. »

V En fist la chansonette un gentil compaignon
Quy trouva la fillette en l'ombre d'un buisson.
Celluy quy bien luy hayte, luy faisant un boucquet,
20 De soubz une espinette, au joly verd bosquet.

16 (nº 404)

I Vray Dieu, quelle fille je suis ! Fortune est malheureuse !
(*f.* 57 *v*º)
Faut il que pleure tousjours
3 Ma fortune nuyct et jours ?

II C'est que je ne puis avoir celluy dont je suis amoureuse.
5-6 Faut il que, etc.

III Soit ainsy ou autrement, sy faudra il que je l'ay.
8-9 Faut il que, etc.

IV D'autre que luy n'y aura en mon cœur seule demeure.
11-2 Faut il que, etc.

V Encoire qu'il se mariera, sy demoureray comme vefve
14-5 Faut il que, etc.

Canzone a danza. Versi di 12 sillabe : 6 + 6, femminini, uniformemente assonantati in *eu... e* ; la assonanza è imperfetta ai vv. 7, 25. Ciascun verso, seguito dal ritornello, forma la strofa. In ciò che esso ha di essenziale è schema ben noto : cf. Doncieux, *Le Romancéro popul.* cit., n. 10 e 29. Nel ms., al solito, la rappresentazione della strofa è differente, ché ciascun verso è di sei sillabe e, in conseguenza, ogni strofa di due versi, a cui si unisce il ritornello come nella nostra stampa. La prima strofa però, escluso il ritornello, anzi che di due, è composta di quattro versi. Ma che dopo i due primi, il primo per noi, si debba udire il ritornello, si rileva chiaramente, mi sembra, dal confronto con le altre strofe. Perciò ve lo restituimmo. Del resto, nel nostro ms., questa particolare rappresentazione della prima strofa si nota altre volte : così ad es., del nostro *Indice* in *Archiv* cit., CXXI, il n. 123.

4. Cod. : *Ce que je.*

9. Per questa volta soltanto il ms. aggiunge alle parole riportate del primo verso del ritornello un *pleure*, che sopprimo per uniformità.

VI Et puis, tout droit advisant, me rendray religieuse.
17-8 Faut il que, etc.

VIJ Et puis de moy l'on dira qu'en amour suis malheureuse.
20-1 Faut il que, etc.

VIIJ Ne voila point grand pitié, aussy chose rigoureuse ;
23-4 Faut il que, etc.

IX Pour une seule amye perdre ainsy son amoureux ?
Faut il que pleure tousjours
27 Ma fortune nuyct et jours ?

Amos Parducci.

COMPTES RENDUS

Die Vögel in der provenzalischen und nordfranzösischen Lyrik des Mittelalters, von Werner HENSEL (Extrait des *Romanischen Forschungen*, XXVI, pp. 584-670).

Dépouillement consciencieux, dont l'auteur a réparti les résultats en 57 notices groupées sous 8 chefs : oiseaux chanteurs, oiseaux de proie, corbeaux, pigeons, gallinacés, échassiers, oiseaux aquatiques, autruches (et phénix). Si son information est étendue (çà et là il indique des noms vulgaires qu'il a recueillis personnellement), sa préparation philologique laisse parfois à désirer.

P. 596, l'étymologie du prov. *copada* (alouette huppée), que M. H. déclare inconnue, n'a rien de mystérieux : c'est *copa* « coupe », avec le même emploi figuré que dans le franç. *coupeau* « sommet, cime arrondie ». Il fallait d'ailleurs rappeler que l'anc. franç. emploie *coupe* au même sens que le prov. *copada* : cf. *Romania*, XXXIII, 408. — P. 616, il ne me paraît pas possible de voir le loriot (ancien prov. *auriol*) dans ce vers d'un troubadour anonyme (Bartsch, *Grundr.*, 461, 205) :

E lo refrim del brau *airol*.

Je crois qu'il faut lire en un seul mot *bravairol*, et j'incline à reconnaître dans ce mot, non encore enregistré, le pendant du franç. « bouvreuil », de *brau* « bœuf, taureau » : mais c'est une question à examiner de plus près. — P. 617, à propos de la « troye » ou draine, il était intéressant de noter l'existence du prov. *trida*, bien qu'il ne figure pas dans la poésie lyrique. — P. 619, l'anc. prov. *coaros* ne devait pas seulement être rapproché du franç. *queue-rouge* et *rouge-queue*, mais aussi et surtout du prov. mod. *couorous*, etc. — P. 632, note, M. H. a raison de critiquer la forme *chau* admise par Raynouard au sens de « hibou », mais sa critique porte à faux : le ms. Bibl. nat. fr. 856 donnant *chaus*, on doit lire *chaüs* (avec l'*s* dans le thème), en deux syllabes ; cf. Mistral, CAHUS. Cela n'empêche pas, bien entendu, de considérer cette leçon comme inférieure à *chavans*, que donnent d'autres manuscrits : ce sont deux mots distincts de signification analogue. — P. 650, *colomba* signifie certainement « colombe » et non « colonne » dans le passage visé du troubadour Guillem de Durfort. — P. 657, M. H. adopte sans aucune

réserve le sens de « poulet » attribué par Raynouard au prov. *polhe* dans une célèbre tenson de Cercamon; je crois avec M. Jeanroy (cf. *Romania*, XXII, 317) que le sens de « poulain » est beaucoup plus naturel.

A. Thomas.

Philologische und volkskundliche Arbeiten Karl Vollmöller zum 16 Oktober 1908 dargeboten..., hgg. von Karl Reuschel und Karl Gruber. Erlangen, Fr. Junge, 1908. Gr. in-8°, 400 pages et planches.

Ce recueil, offert à M. Vollmöller à l'occasion de son 60e anniversaire, contient une vingtaine de mémoires, parmi lesquels les suivants rentrent dans le cadre de la *Romania*.

P. 51-60. H. Varnhagen, *Drei italienische Kleinigkeiten*. Le deuxième article est consacré à une statistique des éditions du *Fiore di Virtù*.

P. 61-74. J. Pirson, Quomodo *en latin vulgaire*. L'auteur fait une révision soigneuse des textes antiques (manuscrits et inscriptions) où on lit réellement quomo pour quomodo; il explique la disparition de la dernière syllabe par « l'influence de l'accent syntaxique ». Il s'attache ensuite à justifier l'opinion de M. Schuchardt qui voit dans l'ital. *come* la fusion de quomo avec la conj. et, et dans *coma* la fusion de quomo et de ac. Il étudie en finissant la syntaxe de quomo[do] dans le latin de la décadence, et signale dans quelques textes une certaine confusion avec cum.

P. 75-81. H. Urtel, *Zur Agglutination des Artikels in französischen Mundarten*. Ajoute quelques exemples, puisés de ci de là, à ceux qui ont été déjà réunis, notamment par M. Tappolet, dont il suit pas à pas la classification.

P. 85-98. B. Schädel, *Zur Entwicklung des finalen* a *im Ampurda*. Bonne monographie qui s'appuie surtout sur les *Ordinacions e bans del comtat de Empuries*, texte de la fin du XIVe s. dont l'auteur du mémoire donne une nouvelle édition.

P. 99-104. H. Suchier, *Französische Urkunde aus Tournus, Dezember 1292*. L'acte inédit, que M. S. publie d'après l'original et commente brièvement, est relativement pauvre en formes dialectales et a fortement subi l'influence du français administratif. L'auteur nous prie de dire que, d'après une communication de M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, il faut lire *Anthigny* (au lieu de : *Anchigny*) dans le paragr. 1, et *Poncet* (au lieu de *Pontet*), dans le paragr. 34. Dans le surnom *li Rataz*, que porte un des personnages mentionnés et qui vient sûrement du nom de lieu *Ratte*, je ne puis voir le suffixe -ensis, mais je crois qu'il faut y reconnaître -attus. M. Longnon a récemment attiré mon attention sur ce dernier suffixe, qui sert dans la région champenoise à indiquer l'origine (un habitant de *Vitry*, s'appelle un *Vitriat*, etc.), et il a bien voulu prendre l'engagement de rédiger à ce sujet une note pour les lecteurs de la *Romania* : je saisis l'occasion de le lui rappeler.

P. 105-111. A. Stimming, *Der Infinitiv mit der Präposition* pour *im Fran-*

zosischen. Étude soignée, qui prend en considération l'usage du moyen âge et l'usage moderne.

P. 113-129. W. Tavernier, *Über ein* terminus ante quem *des altfranzosischen Rolandslied*. S'attache à démontrer que les rapports que l'on croit trouver entre l'*Historia Jerosolimitana* de Baudri de Bourgueil (composée en 1108) et la *Chanson de Roland* s'expliquent par le fait que Baudri a connu la *Chanson* telle que nous la possédons : la date de 1108 est le *terminus ante quem* qu'établit M. T., et il ne semble pas qu'il y ait d'objection à faire à cette sage idée.

P. 131-139. E. Wechssler, *Ein altfranzosischer Katechismus der Minne* : « *Les voulleurs d'amors* ». Texte en prose, déjà signalé par M. Jeanroy, que M. W. se borne à publier, en renvoyant à plus tard un commentaire approfondi au point de vue des idées, d'après le ms. Bibl. nat., fr. 737. L'opinion émise, que ce texte peut remonter à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, est difficilement soutenable ; la langue indique au moins la fin du XIIIe siècle. — P. 135, l. 3, M. W., perdant de vue que *amours* est du féminin, lit à tort : *seüré* au lieu de : *seüre*. — *Ibid.*, l. 24, la note sur *teche* est mal venue : c'est *teche*, et non *tache*, qui est la forme normale. — P. 137, l. 12, au lieu de : *et sans joïr ame*, il faut mettre un point après *joïr* et fermer les guillemets, puis lire : « [*D*]*ame* ». — *Ibid.*, l. 20, au lieu de : *aler acquerre*, leçon du ms., corriger : *a les acqerre*. — *Ibid.*, l. 29, au lieu de : *se vie*, leçon du ms., corriger *seure* ; M. W. n'a pas reconnu la locution usuelle *courre seure*. — Ces remarques montrent que l'éditeur n'est pas suffisamment préparé à éditer de l'ancien français. Le titre même : *les voulleurs d'amors*, emprunté à l'explicit du manuscrit et que M. W. s'efforce d'expliquer au pied de la lettre, appelle probablement une correction ; peut-être faut-il rétablir quelque chose comme *l'esnoueleurs*, d'un verbe **esnoueler* « dégager le noyau », qui aurait été pris au figuré à l'imitation du latin *enucleare*. Le tourangeau *énouler* (cf. *Romania*, I, 91) atteste l'existence en anc. franç. de **esnoeler* <*exnucalare.

P. 141-155. E. Stengel, *Girberts von Mez Hochzeit mit König Yons Tochter und der beiden Söhne Hernauts Taufe*. Épisode publié pour la première fois, d'après 14 manuscrits, pour appuyer l'idée émise antérieurement que dans le manuscrit de Lille la seconde partie commence entre le feuillet 82 et le feuillet 83.

P. 157-185. W. von Zingerle, *Zum Roman* « de la Dame à la Lycorne et du Biau Chevalier ». Analyse détaillée de ce poème (Bibl. nat., fr. 12562) dont M. Z. préparait depuis longtemps une édition (cf. *Romania*, XXV, 342) lorsqu'il a été devancé par M. F. Gennrich qui vient de le publier dans la collection de la *Gesellschaft für roman. Literatur* (cf. ci-dessous, p. 346) ; recherche des sources, ou du moins rapprochements avec les œuvres antérieures où le poète peut avoir pris l'idée de quelques-unes des nombreuses aventures romanesques qu'il a mises en vers ; texte des morceaux lyriques (ballades et rondeaux) qui figurent dans le poème.

P. 187-204. R. Zenker, *Raimbaut von Vaqueiras und Kaiser Alexius IV von Konstantinopel*. Le chansonnier Campori, récemment découvert dans la biblio-

thèque de Modène, contient un sirventés de Raimbaut de Vaqueiras, que M. Crescini a le premier publié critiquement et commenté historiquement, dans lequel le troubadour donne des conseils à un *emperador* anonyme ; M. Crescini, et d'autres après lui, notamment MM. Jeanroy, Lewent et Kolsen, estiment qu'il s'agit de l'empereur latin Baudouin ; M. Z., au contraire, s'est prononcé pour l'empereur byzantin Alexis IV. C'est pour défendre sa manière de voir contre le « Konsensus Lewent-Kolsen-Jeanroy » qu'il revient aujourd'hui sur la question, republie et retraduit le sirventés, accumule les textes historiques, etc., etc. J'avoue que je n'arrive pas à me faire une opinion sur le point débattu ; M. Jeanroy répondra s'il le juge à propos.

P. 205-221. L. Jordan, *Antoine de la Salle und der* « Petit Jehan de Saintré ». Étude pleine d'humour. L'auteur rappelle qu'on a beaucoup plus écrit, dans ces derniers temps, pour ou contre l'attribution de tel ou tel ouvrage du xve siècle à Antoine de la Sale que sur le *Petit Jehan de Saintré*, dont la paternité ne peut pas faire question. Il l'analyse et le dissèque avec beaucoup de virtuosité, le proclamant le premier roman réaliste qui compte dans la littérature française. « Telle est, dit-il en finissant, la thèse que je voulais soutenir. » Je me demande qui songerait à lui rompre en visière.

P. 251-265. G. Baist, « Vega » *und* « Nava ». Ces deux mots sont, comme on sait, très fréquents dans la toponymie hispanique. M. Schuchardt explique le premier par un type *vĭca (cf. *Romania*, XXXV, 324); M. B. montre que la forme portugaise, *veiga*, ne saurait se concilier avec cette manière de voir, mais il ne croit pas que l'on puisse établir d'étymologie définitive. A propos de *nava*, qu'il refuse aussi d'identifier, comme le veut M. Schuchardt, avec le lat. navem, M. B. parle à bâtons rompus du franç. *noue*, prov. *naudo*, etc., « prairie aquatique », pour lequel il accepte l'étymologie celtique proposée par M. Meyer-Lübke, et du franç. *noc*, prov. *nauc*, etc. « gouttière », d'origine germanique, lesquels sont sans rapports, comme M. Schuchardt a fini par le reconnaître, avec l'esp. *nava*.

P. 287-294. G. Hartmann, *Zur rätoromanischen Verskunst*. Intéressantes observations sur un sujet presque complètement vierge.

P. 371-389. R. Reuschel, *Die Sage vom Liebeszauber Karls des Grossen in dichterischen Behandlungen der Neuzeit*. Causerie littéraire agréable sur la célèbre légende, dont G. Paris s'est occupé en 1896 et dont M. Nyrop vient d'illustrer les origines scandinaves ; voir *Journal des savants*, 1909, p. 64.

A. THOMAS.

Le Miroir aux Dames, poème inédit du xve siècle, publié avec une introduction par Arthur PIAGET. Neuchâtel, Attinger, 1908. In-8°, 88 pages (forme le 2e fasc. du *Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres* de l'Académie de Neuchâtel).

Ce poème se compose de 136 strophes de vers octosyllabiques disposées en *ababbcbc*. Il nous a été conservé par trois manuscrits que l'éditeur a pu tous

utiliser : Escorial, OI, 4 ; Arsenal, 3523 ; Bibl. nat., fr. 924. L'œuvre est anonyme et c'est contre toute vraisemblance qu'on a voulu l'attribuer à Alain Chartier. Le poète est un moraliste qui prêche les femmes de tout rang pour qu'elles renoncent aux extravagances de leur toilette, surtout de leur coiffure. Par l'étude historique du costume féminin, l'éditeur arrive à dater avec beaucoup de vraisemblance le *Miroir aux dames* de 1450 environ ; mais rien ne permet de lui assigner un nom d'auteur. Tout au plus peut-on assurer que le poète qui l'a composé ne devait pas vivre à Paris; sa langue n'a d'ailleurs aucun trait dialectal accusé, et sa versification n'offre rien de particulier. Ce n'est pas un « poète courtois » ; il semble plutôt qu'on ait affaire à un de ces frères prêcheurs, précurseurs de Menot et de Maillard, qui tonnaient contre les femmes et les amoureux en faisant grand étalage des peines de l'enfer.

Le texte est publié avec le plus grand soin et l'édition ne laisse pour ainsi dire rien à désirer. L'introduction enrichit notablement notre connaissance de la littérature du xve siècle que M. P possède comme personne [1]. M. P. y distingue nettement du poème qu'il publie deux *Miroirs des Dames* composés à une date un peu postérieure, celui de Philippe Bouton, seigneur de Corberon, publié en dernier lieu, avec une attribution inexacte, par M. E. Beauvois, en 1882, et celui qui fait suite au *Specule des pecheurs* de Jehan Castel, dont on ne connaît pas l'auteur, et que M. W. Söderhjelm a réédité en 1904. Enfin et surtout, partant de la fausse attribution du *Miroir aux Dames* à Alain Chartier, M. P. fait une critique définitive de toutes les œuvres apocryphes qui figurent dans l'édition d'Alain Chartier publiée en 1617 par André Du Chesne, et il les restitue presque toutes à leurs véritables auteurs. Il examine ensuite l'assertion d'Auguste Molinier qui écrit [2], en parlant de Du Chesne, que l'éditeur « n'a pas connu beaucoup d'ouvrages authentiques » d'Alain Chartier, et il s'en étonne et s'en scandalise un peu. En effet, dit-il, « à part une collection de ballades et de rondeaux, je ne connais aucun poème inédit qu'on puisse, avec quelque certitude, restituer à Alain Chartier ». Sans prétendre que Molinier soit blanc comme neige sur les points où (avec trop d'insistance peut-être) M. P. s'en prend à sa mémoire, je suppose qu'il avait surtout en vue les œuvres latines : dans ce cas, son assertion ne manque pas de vérité.

A. Thomas.

---

1. Dans l'introduction, p. 17, est citée une phrase du *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 235, où il est dit qu'on brûla à Paris, en 1429, « tables et tabliers, dés, quartes, billes, billars, *nurelis* et toutes choses a quoy on se pouoit courcer a maugreer ». *Nureli* manque dans Godefroy ; je lirais volontiers *mireli*, bien que l'article MIRELY de Godefroy n'offre pas d'exemple de *mireli* dans le sens qu'il paraît avoir ici.

2. *Sources de l'hist. de France*, n° 4159.

Eugène ROLLAND, **Flore populaire**, tome VII, Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers, 1908. In-8°, 262 pages.

M. Rolland poursuit parallèlement la publication de sa *Flore* et celle du complément de sa *Faune*. Ce t. VII (cf., pour le t. VI, *Romania*, XXXVI, 474) est consacré à onze familles : scabiosées, dipsacées, ambrosiacées, composées, campanulacées, lobéliacées, vacciniées, rhodoracées, éricacées, ébénacées, empétrées. Les articles les plus riches ou les plus curieux concernent les plantes suivantes : scabieuse, chardon à bonnetier, sèneçon, camomille, marguerite, armoise, absinthe, aurone, tanaisie, pâquerette, aunée, pas d'âne, bardane, jacée, bleuet, chausse-trape, souci, laiteron, laitue, pissenlit, salsifis, airelle, bruyère. Voici quelques observations critiques suggérées par une lecture rapide.

P. 11, l'exemple de *cardon lanere*, pris dans Augustin Thierry et donné comme de l'anc. picard, doit être corrigé en *cardon lanerès* (cf. mes *Nouv. Essais*, p. 361, art. LANEREZ); *ibid.*, *peigne laneret* (mieux *lanerez*), que M. R. emprunte à Godefroy, s'applique au peigne de fer qui sert à préparer la laine et non au chardon; *ibid.*, *cardon-lain*, indiqué d'après un livre de J. Finot comme figurant dans un document de 1442, doit être une faute de lecture pour *cardon lanier*. — P. 12, *peigne-rat* est une graphie inspirée par une fausse étymologie : je le mettrais, pour ma part, non entre *peigne de treue* et *peigne de chat*, mais entre *peign'reau* et *peign'ra*, formes diminutives de *peigne* (cf. p. 135). — P. 23, le mot *sénisclé*, qui est donné sous réserve, d'après une communication de M. Edmont, comme nom du sèneçon à Burzet dans l'Ardèche, désigne une toute autre plante (cf. l'art. SENISCLE, de Mistral); M. Edmont l'a compris lui-même, car dans la carte 1217 (*sèneçon*) de l'*Atlas linguistique*, au point 824, ce mot est accompagné d'un point d'interrogation. — P. 30, parmi les noms de la camomille, M. R. enregistre l'anc. prov. *camilhada*, en renvoyant à Levy ; mais Levy, très prudemment, ne se prononce pas sur la signification de ce mot dont il ne cite qu'un exemple, provenant de la chirurgie de Bâle : « pren grana de *camilhada* et met sobre las brasas ». J'ai proposé naguère (*Ann. du Midi*, V, 501) de voir là la cameline, en quoi j'ai eu tort ; il faut corriger en *canilhada* et traduire par « jusquiame » (cf. mes *Nouv. Essais*, pp. 199 et 363), comme le contexte en fait foi aux yeux des botanistes. — P. 35, une faute d'impression fait du *Bon Berger* de Jehan de Brie une œuvre du XVIe (lire XIVe) siècle ; mais si je m'arrête sur ce passage, c'est surtout pour signaler l'identification de la *chaillie* ou *chaillée*, plante sur laquelle, ici même (*Romania*, VIII, 453), M. P. Meyer a attiré l'attention, avec la maroute (*Anthemis cotula*, 4). C'est aussi la maroute qui est appelé *canesson* dans le *Moniage Guillaume*, ce qui n'a pas échappé à M. R., dont les données peuvent servir à la localisation du poème épique que vient d'éditer M. Cloetta. — P. 36, c'est probablement par suite de quelque erreur matérielle que *santolina* est attribué à Pline au même

même titre que *chamaeparirios* : c'est du latin d'apothicaire. — P. 39, l'explication proposée pour *barbotine*, où M. R. voit « le mot *vermotine* corrompu » n'est pas admissible ; à la différence phonétique s'ajoute le fait plus grave que *vermotine* est un mot factice imaginé par Jacques Bourgoing pour rattacher *barbotine* au lat. vermis. — P. 58, *pyrethra* (et non *piretira*), dans Ovide, est un pluriel poétique pour *pyrethrum*. — P. 62, à côté de *armoise* > artemisia, il fallait signaler, comme nom de l'armoise, *remise* (Duchesne, *Répert. des plantes utiles*, 2e éd. p. 129, Larousse, etc.), forme née d'une fausse perception de *l'armise*; M. R. donne plus loin pp. 75 et 76, *larmise*, *remise* et *herbe de la remise* comme noms de la tanaisie en Anjou et en Vendée. — P. 63, aux deux seuls exemples cités de l'anc. franç. *mere erbor* (armoise), ajouter celui qui figure, d'après une communication de M. P. Meyer, dans G. Paris, *Accent latin*, p. 45, n. 1. — P. 67 et 72, le nom bas-latin de l'absinthe ou de l'aurone, *brigeria*, que M. R. emprunte de confiance à Du Cange ne repose que sur une faute de lecture de Carpentier dans le leudaire de Carcassonne : au lieu de *herba lou Brigeria*, il faut lire : *herba lonbrigeria* = herbe aux vers (*lombrics*) ; il s'agit de la santoline, en esp. *lombriguera*. — P. 72, le nom gaulois de l'aurone, *briginus*, n'est qu'une mauvaise leçon pour *bricumum* (ou *bricumus*), attesté dans Marcellus de Bordeaux comme nom de l'armoise (cf. p. 61). — P. 74, *tagante* n'a rien à voir avec la tanaisie ; c'est une mauvaise leçon pour *traganthes*, nom de l'armoise dans Apulée. — P. 80, au lieu de *graphalium*, lire : *gnaphalium*. — P. 81, le *morranilh* de Hugues de Solier, que M. R. applique à l'immortelle jaune, désigne en réalité le *Lavandula Stœchas* L. (voir L. Legré, *La botanique en Provence au XVIe s. Hugues de Solier*, p. 33). — P. 121, les noms du chardon tels que *cardon l'ânié*, *cardon l'ingné*, etc., doivent être ramenés à *carduus lanarius* et non à *c. asinarius*. — P. 129, *dogue*, nom de la bardane, est en anc. franç. *doke*, et se rattache à l'angl. *dock*; l'art. *doque* de Godefroy devait être cité, corrigé et complété ; cf. *Moniage Guillaume*, 5024 et 5202. — P. 130 et 137, les noms que porte la bardane dans la Creuse et dans la Haute-Vienne devraient être groupés : *dyapissou*, *japissou*, *dzapilhou* et *herbe de la japisse* se rattachent au même verbe *japi*, saisir. — P. 131 et 137, *draouvio*, nom de la bardane dans la Drôme, se rattache à *druive*, terme dauphinois, *droye*, français dialectal, etc. — P. 144, au lieu de : *macelon*, lire : *macefelon* (pour : *matefelon*, comme l'a très bien conjecturé le Dr Bos dans son glossaire de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville). — P. 151, l'anc. prov. *clueys* (pluriel) auquel, sur la foi de Raynouard, M. R. attribue le sens de « bleuet » est en réalité identique, comme sens et comme forme, à l'anc. franç. *glui* « botte de paille » : l'erreur de Raynouard a été relevée par M. Levy dans son *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, art. CLOI. — P. 151, le nom catalan du bleuet, *charounpious*, qui est isolé et sur lequel M. R. ne fournit aucune explication, est intéressant à plus d'un titre : je le crois identique à l'espagnol *sarampion* « rougeole, éruption cutanée » (cf. l'art. SENEPIOUN de Mistral) ; il doit désigner proprement

le coquelicot (cf. le nom de *coquelicot bleu*, usité dans le Nord et en Maine-et-Loire). J'ai parlé ailleurs de *rougeole* comme nom de plante (*Romania*, XXXIV, 615). M. R. lui-même a fort bien expliqué (*Flore pop.*, I, 166) l'anc. franç. *popelure*, nom du pavot dans le glossaire de Glasgow, en l'identifiant au patois lorrain *propelieure*, *popelieure* « rougeole, éruption cutanée » : il ne reste qu'à mettre l'enseigne étymologique, qui est sûrement le type lat. vulg. *purpuriola. — P. 163, M. R. semble croire que le nom provençal du souci, *gauch*, ne date que du XVIe siècle ; on trouve dans ce sens *flor de gauch* dès le commencement du XIIIe siècle, et *gauch* tout seul en 1465 (voir Levy, *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, III, 510 et IV, 85). — P. 234-240, il y a beaucoup à prendre, à apprendre et à reprendre dans les quelques pages consacrées aux diverses variétes d'airelles. Je repousse absolument l'étymologie de *brimbelle* par *brimbaler* ; je crois que *vassine*, attesté en 1583, est un terme savant calqué sur le lat. *vaccinium* ; la forme *abajou*, relevée dans les Pyrénées-Orientales, l'Ariège et la Haute-Garonne, et la forme *éridē*, relevée dans le Puy-de-Dôme, mettent en lumière un quiproquo dont a été victime M. Edmont dans son enquête à travers la France sur le mot *bluet* (*Centaurea Cyanus* L.) : en ces régions fort éloignées l'une de l'autre, il a pris le nom de l'airelle noire (appelé *blu* et *bluet* dans plusieurs provinces) pour celui du *Centaurea Cyanus* (carte 129, points 705, *éridé*, et 792, *abajou*) ; empruntant à Axel Duboul le nom du fruit, *anou*, M. R. aurait dû lui emprunter aussi les noms de la plante *anoulèro* et *abajougnèro* ; les noms wallons de l'airelle, *craklin*, *craklinge*, *caklindje*, sont en relation avec le néerlandais *krakelbezie* et l'allem. dialectal *krakbeere* ; la plupart des noms de lieux et de personnes cités sous la rubrique « onomastique » n'ont rien à voir avec l'airelle, mais remontent au lat. area, areola. — P. 241, du nom de *cëlibhe d'invier*, que la canneberge porte au Ban de la Roche, il faut rapprocher celui de *cerisole*, qu'on lui donne dans certaines parties de la Creuse. Sur l'étymologie de *canneberge*, voir une note de M. Mosemiller, publiée en 1904 dans *Modern Lang. Notes*, XIX, 46. — P. 242, le nom de *bousserade*, que M. R. applique à l'arbouse d'après Littré, est donné par cet auteur comme celui du raisin d'ours : ce n'est d'ailleurs, à ce qu'il semble, qu'une coquille typographique pour *bousserole*. — P. 248 et s., les articles consacrés aux variétés de bruyère sont très instructifs ; en classant plus rigoureusement les matériaux qui y figurent et en les combinant avec ceux que fournit la carte 183 de l'*Atlas linguistique*, on écrirait un chapitre fort important pour la philologie romane, à condition de faire plus largement appel aux ressources des textes onomastiques.

A. THOMAS.

Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache. von Gustav KÖRTING. Paderborn, Schöningh, 1908. In-4°, 414 pages.

Quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser au *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* de M. G. Körting, paru en 1891, il faut reconnaître que cette laborieuse compilation répondait à un besoin et qu'elle a trouvé un accueil empressé, comme en témoigne le fait qu'elle est arrivée assez rapidement à une troisième édition (1908). Si l'infatigable professeur avait conçu et exécuté sur le même plan un dictionnaire étymologique de la langue française, il pourrait légitimement s'attendre au même succès. Mais il n'en est rien.

Toute référence en est exclue ; le dogmatisme, sans phrases, y règne d'un bout à l'autre, sans que l'on puisse se rendre compte des raisons qui font que tel ou tel mot y figure et que telle ou telle étymologie y est préconisée. A parcourir les premières pages, on éprouve une véritable stupeur et l'on se demande quelle idée se fait M. K. de la langue française quand on le voit donner comme « français » des mots tels que *abaco*, *s'abandir*, *abatter*, *abayance*, *abdérer*, *abélanier*, *abélardiser*, *abolle*, *absurdir*, *arbus*, etc., etc. A l'art. ANDIER, l'auteur ne prend pas la peine de dire que *andier* est une forme archaïque et dialectale pour *landier*, mais il nous apprend que *andier* vient de lampadarium. Pour lui, *amélanche* est sorti de *la mélanche*, et *mélanche* se rattache au lat. mespilum par l'intermédiaire de *mespilanea : Ménage lui-même se voilerait la face en présence de telles fantaisies. L'auteur n'a aucune idée de la formation parasynthétique : il ne comprend pas que *aborder* et *aboucher* sont formés avec la préposition *à* et les subst. *bord* et *bouche* ; il écrit bravement *à* + *border*, *à* + *boucher*, etc.

Il n'y a pas lieu d'insister. Félicitons-nous seulement que ce méchant livre n'ait pas vu le jour en France, et ne solidarisons pas la science allemande avec les préoccupations extra-scientifiques qui l'ont fait mettre en circulation.

A. THOMAS.

Eloi d'Amerval und sein « Livre de la Diablerie ». Ein Beitrag zur Kenntniss Frankreichs am Ausgang des Mittelalters. Von Andreas C. OTT. Erlangen, Junge und Sohn, 1908. In-8, 4 ff. et 107 pp.

Cette dissertation, dédiée à la mémoire de Gaston Paris, est une des meilleures études sur la littérature française du XVe siècle, qui nous soit, depuis longtemps, venue d'Allemagne. M. Ott a réussi à trouver quelques documents qui complètent heureusement la biographie du poète. L'identification d'Éloi d'Amerval avec le musicien Éloi, qui eut de son temps une grande réputation et dont nous possédons encore une messe manuscrite, identification déjà proposée par Brenet, nous paraît tout à fait vraisemblable. Le testament de Guillaume d'Amerval, fils d'Éloi, que M. Ott a retrouvé et qu'il nous fait connaître, est un document des plus curieux. Nous y voyons qu'Éloi d'Amerval était devenu prêtre. Son fils, baptisé à Saint-Victor d'Orléans [1], était prêtre, lui aussi, il était attaché à l'église Saint-André de Châteaudun quand, « gisant au lit, malade », il dicta ses dernières volontés, le 18 janvier 1505 (n. s.).

Les extraits de la *Diablerie* donnés par M. Ott sont très heureusement choisis et très bien commentés. Ils montrent tout l'intérêt qu'offrirait une réimpression complète de ce long poème, accompagnée d'un bon glossaire [2].

Émile PICOT.

---

1. Il n'est pas douteux qu'il faille lire dans le testament (p. 84, l. 13) : « Sainct Victor d'Orliens, ou il a [esté] batizé ».

2. Dans la *Bibliographie* (p. 107) M. Ott aurait pu relever une erreur que nous avons commise nous-même dans le *Catalogue Rothschild* en disant que James Meunier imprimait à Paris ; c'est à Lyon qu'il avait son officine. Il aurait pu citer aussi une réimpression de *L'Enfant blasphémant Dieu* exécutée le 29 mai 1890 (par M. Philippe Renouard) et tirée à 40 exemplaires.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CVIII (1902). — P. 145, A. Tobler, *Zu den Oxforder Glossen* (observations sur quelques mots des gloses françaises, publiées par Ellis et en dernier lieu par M. Gröber).— P. 380, F. Liebermann, *Eine Quelle für Waces « Roman de Rou »* (il s'agit du le livre des Lois d'Édouard le Confesseur). — Ibid., R. Zimmermann, *« Li houneurs et li vertus des dames » par Jehan Petit d'Arras* (Texte peu important, en prose, que l'éditeur, sans raisons valables, date d'environ 1150 : les participes en *ute*, fr. *ue*, se rencontrent bien plus tard : j'en trouve un exemple dans une charte de 1247, chez Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 155 ; de même les formes féminines, *tel*, *quel*. Dans les rares remarques il faut corriger celle sur *haudre*, l. 61, que l'auteur veut changer en *haudri*, ce qui ne donne pas de sens : il est plus probable que le mot doit être rapproché de *baud*, p.-ê. *baudri ?* ; *miuste*, l. 196, que l'éditeur déclare ne pas comprendre, est une faute de lecture pour *muiste*, « humide » ; cf. les lignes 205 et 213).

CIX (1902). — P. 130, E. Herzog, *Noch einmal fr. « sage »* (rejette l'étymologie de Schuchardt, qui faisait dériver le mot de *sapidus* ; M. H. revient à *sapius*. M. Schuchardt a répondu *Zs. f. rom. Phil.*, XXVII, 110).

CX (1903). — P. 110, E. Bohn, *Zwei Trobadorlieder für eine Singstimme mit Klavierbegleitung gesetzt* (ce sont *Reis glorios* de Guiraut de Bornelh et *Manta gens me mal razona* de Peirol).

CXI (1903). — P. 158, A. L. Stiefel, *Eine französische Novelle des 15 Jahrhunderts und ein indisches Märchen* (La nouvelle de « Messire Galehault de Sempy sauvé de mort par sa femme », publiée par M. Vossler et depuis par M. E. Langlois[1], est rapprochée de récits sanscrits, mongols et persans ; le contenu, dans les grands traits, y est identique : un mari adultère, pris en flagrant délit, échappe à la punition par une ruse de son épouse (ou d'une servante), qui échange ses vêtements contre ceux de la femme coupable ; les récits intermédiaires entre les versions orientale et occidentale manquent ; mais une nouvelle de Masuccio prouve qu'il connaît l'histoire, bien qu'il n'ait certainement pas connu la nouvelle qu'a publiée Vossler). — P. 186,

1. Dans ses *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle* (cf. *Romania*, XXXVII, 612).

Société amicale Gaston Paris. — P. 324, L. Jordan, *Die « Geisel Ogier »* (tâche de prouver, par des arguments quelque peu subtils et en partie subjectifs, que la fin de *Gaufrey* contient des restes d'une chanson sur « Ogier otage », qui aurait existé avant la *Chevalerie Ogier* et qui aurait contenu des éléments historiques). — P. 365, L. Gauchat, *Gibt es Mundartgrenzen?* (très important article, qui, dans sa partie générale, contient un résumé succinct, mais clair et exact, des différentes théories qui, parmi les romanistes et les philologues germanisants, ont depuis 1876 eu cours sur la question de l'origine et de la nature des dialectes. Après un hommage ému rendu à Gaston Paris, dont le discours sur *Les parlers de France* restera « classique » pour l'auteur, malgré tout ce qu'il trouve à y redire maintenant, il présente une étude minutieuse sur les parlers de plusieurs parties du canton de Fribourg, et prouve jusqu'à l'évidence que les idées développées par G. Paris doivent être modifiées sur trois points : 1° La coïncidence de frontière de plus d'un fait phonétique peut se constater sur plusieurs points du domaine roman ; donc on ne peut plus dire qu'il ne saurait y avoir que des lignes de démarcation pour un seul phénomène ; 2°, il n'est pas juste de prétendre que seules des difficultés de terrain d'une certaine importance peuvent former une limite linguistique ; 3°, il faut, dans l'étude des dialectes, tenir un large compte de l'histoire politique du pays. C'est surtout sur ce dernier point que l'auteur fait des observations personnelles d'un haut intérêt ; cf. *Archiv*, CXV, 182, et maintenant H. Morf, *Mundartenforschung und Geschichte auf roman. Gebiet*, dans *Bulletin de dialectologie romane*, n° 1).

CXII (1904). — P. 135, L. Jordan, *Eine weitere Quelle des Sachsenkriegs im Ogier* (Cette source serait byzantine : un épisode de la vie de Bélisaire). — P. 344, G. Bertoni, *Ricerche sulla « Somme le Roi » di Frère Laurent* (signale un ms. de la Bibliothèque d'Este, très voisin du ms. fr. 1109 de la Bibliothèque nationale, et compare la version qu'il donne du *Traité des .vij. pechiez mortels* avec cette partie de la *Somme*).

CXIII (1904). — P. 66, L. Jordan, *Quellen und Komposition von « Eustache le Moine »* (l'auteur analyse le roman et y distingue trois parties ; la troisième contient des éléments historiques ; la deuxième est un composé de récits d' « outlaw », empruntés en grande partie aux ballades sur Robin Hood. Rapprochements intéressants avec *Trubert*). — P. 100, 315, C. Haag, *Antoine de la Sale und die ihm zugeschriebenen Werke* (les *Quinze joies de Mariage* et les *Cent nouvelles nouvelles* ne peuvent pas être du même auteur que *Jehan de Saintré* ; c'est ce que l'auteur tâche de rendre probable par des arguments tirés de la nature de ces trois œuvres). — P. 136, A. Tobler, *Par exemple* (réimprimé dans *Verm. Beitr.*, IV, 91). — P. 394, J. Bathe, *Der Begriff der provenzalischen « Ensenhamen »* (L'auteur définit ce genre d'une façon plus étroite qu'on ne l'avait fait avant lui : l'*ensenhamen* serait une poésie en vers de six syllabes qui, sous la forme d'un récit, contient des conseils moraux et pratiques pour la conduite de la vie dans les milieux « courtois ».

Le *Tesaur* de Sordel ne serait donc déjà plus un *ensenhamen* proprement dit, et les *Ensegnaments* de Serveri de Girona ne le seraient que par rapport à la forme des vers. Mais si, pour les poètes provençaux eux-mêmes, le genre n'était pas bien défini, on se demande si nous avons le droit de parler d'une forme plus ou moins « pure » d'*ensenhamen* ; la ressemblance des œuvres d'A. de Marsan, de Garin le Brun et d'Amanieu de Sescas n'est peut être pas un argument décisif pour les regarder comme les seuls véritables représentants du genre).

CXIV (1905). — P. 92, L. Jordan, *Studien zur fränkischen Sagengeschichte*, I (L'épisode des amours de Fouque et d'Aupais dans *Girart de Roussillon* développe le thème qu'on retrouve dans *Roméo et Juliette*, *le Cid*, etc. ; il serait rattaché aux souvenirs de la légende de *Berte aux grands pieds*, en qui on a reconnu Alphaid, la concubine de Pépin ; de là, la coïncidence du nom *Aupais* avec *Alphaid* ; Tierri d'Ascane serait identique avec Tierri d'Ardane, le château d'Oridon est devenu le type d'un château de rebelles dans les Ardennes et doit être identifié avec Dordon [1]). — P. 168, H. Schrœder, *N. engl.* « *pane, panel* » ; *nfrz.* « *panneau* » ; *nhd.* « *paneel* » ; *lat.* « *panis* » (l'anglais *pane*, au sens de « entre-deux » et de « pan », doit être séparé de *pane* « pan de pierre encadré, panneau, carreau » ; le premier est le lat. *pannum*, le second le lat. *panem*. On pourrait objecter que le fr. *pan* a toutes ces significations et dérive certainement de *pannum*). — P. 397, A. Farinelli, *Note sulla fortuna del Boccaccio in Ispagna nell' Età Media*, I (Les écrits latins de Boccace, surtout le *De casibus virorum illustrium*, ont été très répandus en Espagne au moyen âge). — P. 432, L. Jordan, *Die Quelle des « Hervis von Metz »* (rapprochement entre un épisode de *Hervis de Metz* et un conte des *Mille et une nuits*).

CXV (1905). — P. 74, A. Tobler, *Briefe von Gaston Paris an Friedrich Diez* (Ces lettres vont de 1861 à 1875. M. Tobler les a accompagnées d'un commentaire très complet. Elles sont d'un haut intérêt pour la connaissance des relations, empreintes de part et d'autre de la plus profonde estime, qui unissaient les deux grands savants. Il y est beaucoup question de la traduction de la *Grammatik der romanischen Sprachen*). — P. 101, E. Tappolet, *Phonetik und Semantik in der etymologischen Forschung* (exposé très clair de la polémique bien connue de MM. Schuchardt et Thomas sur la place qui revient à la sémantique dans les recherches étymologiques. D'après M. T. ce qui les sépare c'est la théorie, plutôt que la pratique. Sch. est un idéaliste, Th. s'en tient à la réalité ; Sch. dit ce qu'on devrait faire, Th. dit ce qu'on fait). — P. 182, C. Haag, *Mundartgrenzen* (cf. *Archiv*, CXI (1903), 365). — P. 354, L. Jordan, *Studien zur fränkischen Sagengeschichte*, II (Anseïs qui, dans les

1. [L'identification du Thierri d'Ascane (ou d'Ascanse) de *Girart de Roussillon* a déjà été faite avec la réserve qui convient (p. 50 de ma traduction) ; le reste n'est qu'une suite de conjectures en l'air, comme du reste presque tout ce qui sort de la plume de M. Jordan. — P. M.]

Saisnes, tue Brehier, doit être identifié avec Ansigisil, fils d'Arnoulf, archevêque de Metz). — P. 368, A. Farinelli, *Note sul Boccaccio in Ispagna nell' Età Media*, II (sur le *De claris mulieribus* en Espagne). — P. 397, W. Meyer-Lübke, « *Elex* » *oder* « *illex* (contre Niedermann, dans *Archiv*, CXIV, 456).

CXVI (1906). — P. 50, L. Jordan, *Studien zur fränkischen Sagengeschichte*, III (rapproche du bannissement de Childéric en Turinge, ou à Constantinople, celui de Floovant, et tâche de rendre probable que, dans une forme primitive de la légende, la cause de l'exil de F. aurait été la violence qu'il aurait faite à sa belle-sœur Aalis, qui épousait le Saxon Brunamond. L'interprétation du passage des *Saisnes* est ingénieuse, mais forcée ; il semble plus naturel que les vers 5-11 servent à indiquer en quoi consiste « la mesprison » ; remarquez l'article *la*, et non pas *une*). — P. 67, A. Farinelli, *Note sul Boccaccio in Ispagna nell' Età Media*, III (les autres traités latins, la *Fiametta* et le *Filocolo* en Espagne). — P. 375, L. Jordan, *Nachträge zu den Aufsatz* « *Quellen und Komposition von* Eustache le Moine » (cfr. *Archiv*, CXIII, 66 ; contient quelques observations sur les sources de *Trubert*, à propos de l'édition d'Ulrich).

CXVII (1906). — P. 68 et 287. P. Toldo, *Dall'* « *Alphabetum narrationum* », I-II. (Rapprochements entre les récits de l'*Alph. narr.* et d'autres nouvelles. 1. Nouvelles joyeuses et morales, 2. Les juifs et la fausse monnaie, 3. Avocats et magistrats). — P. 114, A. Farinelli, *Note sul Boccaccio in Ispagna nell' Età Media*, fin (La *Teseide*, le *Filostrato*, le *Ninfale*, l'*Amorosa visione* et le *Decameron* en Espagne).— P. 153, A. Tobler, « *Tant pis* » (réimprimé dans *Verm. Beitr.*, IV, 101). — P. 304, L. Jordan, *Studien zur fränkischen Sagengeschichte*, IV (Sur les sources de Grégoire de Tours, première partie). — P. 328, R. Tobler, *Der Schuster und der Reiche* (Observations sur le caractère du financier dans la fable de La Fontaine). — P. 345, L. Gauchat, *Sprachgeschichte eines Alpenübergangs, Furka-Oberalp* (La route de la Furka et du col de l'Oberalp par la vallée d'Ursen a été avant l'invasion germanique une voie de communication importante entre le domaine du réto-roman et celui des parlers franco-provençaux du Valais).

CXVIII (1907). — P. 69 et 329, P. Toldo, *Dall'* « *Alphabetum Narrationum* », III-IV (Suite des rapprochements que suggèrent les récits de ce recueil : 4. Jésus et la Vierge, 5. Souverains papes et philosophes). — P. 82, L. Jordan, *Studien zur fränkischen Sagengeschichte*, V (Suite de l'examen des sources de Grégoire de Tours. Dans ces deux articles, l'auteur étudie le récit de Gondebaud, le prétendant au trône, et en tire des conclusions sur les sources de Grégoire. Distingue d'une part les renseignements brefs, de forme anecdotique, des récits épiques, détaillés et délayés ; c'est sous cette forme-ci que Grégoire donne les faits contemporains). — P. 106, C. Haag, *Ein Mundartstreifzug von der Isère zum Po* (L'auteur compare les parlers de Saint-Pierre-de-Chartreuse, près Grenoble, de l'Oisans, du Queyras, de Paesana et de Bardonnèche (vallée de la Dora Riparia). Met en relief le fait qu'il y a ici des limites linguistiques,

et que ces limites sont déterminées par des causes politiques, plutôt que géographiques).

CXIX (1907). — P. 86 et 357, P. Toldo, *Dall' « Alphabetum narrationum »*, suite et fin (6. Légendes de saints et miracles, 7. Chasteté et péchés d'amour, 8. Fautes et expiations, 9. Morts et diables). — P. 205, G. Gröber, *Zu « Archiv », Bd. CXVIII* (répond à H. Jarník, qui lui avait reproché certaines erreurs que contiendrait son exposé de l'œuvre de Villon dans le *Grundriss*). — P. 206, H. M., *Eine Ascoli-Stiftung*. — P. 372, L. Jordan, *Zur Komposition des « Anseïs de Carthage »* (indique quelques sources secondaires d'*Anseïs*). — P. 399, H. Morf, *Die romanische Schweiz und die Mundarten forschung* (aperçu des travaux actuellement en cours, consacrés à la connaissance des parlers romans de la Suisse).

CXX (1908). — P. 72 *Sprachgeographische Untersuchungen*, I, J. Jud, « *Poutre* » ; II, K. Jaberg, « *Arocher, garocher, garoter, rocher, rucher = werfen* » (Les auteurs ont tâché de prouver, par des exemples, 1. qu'à côté de la phonétique et de la sémantique, l'extension géographique d'un mot doit être prise en considération dans les recherches étymologiques ; 2. que l'existence de deux homonymes peut, dans certains cas, amener la mort d'un des mots homonymes. Ainsi, *poutre*, « poulain », aurait dû céder le terrain à *poutre*, « pièce de bois ». Il est regrettable que M. Jud n'ait pas expliqué — comme il le fait d'une façon ingénieuse pour *mulgere* et *molere*, qui tous les deux ont donné *moudre* — comment deux mots de signification si différente ont pu prêter à confusion : il ne suffisait pas de dire qu'ils font tous deux partie du vocabulaire de la même classe de personnes). — P. 133 et 376, G. Cohn, *Zu Petrarcas Sonett « Due rose »* (interprétation originale de ce sonnet, dans laquelle cependant il y a deux points faibles : 1, On ne peut pourtant pas faire dire à Pétrarque que la rose est un cadeau « digne d'un amant âgé et sage » ; elle est plutôt faite pour les jeunes gens ; 2, la présence d'un « ami » de Pétrarque serait au moins bizarre et ôterait beaucoup à la valeur qu'aurait eue pour le poète le don de la rose. L'argument tiré de la forme masculine de *l'un e l'altro* ne paraît pas très fort ; dans les exemples cités à l'appui, ces deux mots sont séparés l'un de l'autre par d'autres mots, et puis M. C. cite lui-même un exemple de *altro* se rapportant à Laure, dans le *Trionfo della Morte*. Le *par d'amanti*, malgré M. C., ne saurait être que Pétrarque et Laure. Peut-être faut-il voir dans ce sonnet une vision poétique et dans *l'amante antiquo e saggio* un poète d'amour, ce qui expliquerait le *dolce parlar*. Est-ce un poète de l'antiquité ? Alors on comprendrait l'emploi du symbole de la rose. Est-ce Dante ? L'épithète d'*amante saggio* conviendrait bien à l'adorateur de Béatrice qui est en même temps le poète de la Divine Comédie, et qui aurait pu apporter du « paradis », où il séjourne, les roses pour les deux amoureux. La date du 1er mai pourrait contenir une allusion à celle où, d'après Boccace, Dante aurait vu Béatrice pour la première fois). — P. 396, A. Parducci, *Un canzoniere francese del sec. XVI* (premier article).

CXXI (1908), 1e et 2e livraison — P. 76, J. Jud, *Sprachgeographische Untersuchungen*, *III*, « *Aune* », « *Erle* » ; *IV* *Oberitalienisch* « *barba* » « *Onkel* » (suite d'*Archiv*, CXX, 72. Les articles de M. Jud sont d'un grand intérêt, d'abord pour la question du rôle qui, dans les recherches étymologiques, revient à la sémantique et à la géographie, et puis comme preuves du puissant secours que l'*Atlas linguistique* fournit à ceux qui savent s'en servir. Le fait que, dans le nord de la France, on emploie *aune*, et dans le midi le celt. *vern*, joint à la constatation, d'après les noms de lieu, que là où on se sert de *aune* on a connu anciennement *vern*, et non inversement, se laisse expliquer en admettant que *aune* est d'origine germanique. *Barba*, employé dans le nord de l'Italie et en réto-roman au sens de « oncle », serait — comme l'avait déjà proposé Bruckner — le germanique *bas* (« sœur du père ») composé avec *bar* (« homme »), et devrait son existence en roman à l'introduction de la *Lex Langobardorum*. — P. 103, A. Parducci, *Un canzoniere francese del sec. XVI* (second article) [1].

SALVERDA DE GRAVE

---

1. [Bien que M. Parducci ait étudié le chansonnier de Modène avec le plus grand soin, ses lectures peuvent être sur certains points améliorées.

T. CXX, p. 401, *foir* (?) *donne asseurence*; pour *foir* il faut sans doute lire *Espoir*. — *Lard de lange ma douer* ; on doit lire : *L'art de l'ange m'a douce*, et reconnaître dans ces mots l'anagramme de MAGDALAINE DE LA TOUR. Cette dame, qui a signé effectivement *M. de La Tour*, était peut-être cette fille de François III de La Tour et d'Eléonore de Montmorency, qui naquit le 28 août 1555 et devint en 1574 la femme d'Honorat de Savoie, comte de Tende.— *Claudine Bonnallot*, lisez : *Bonvallot*. Un membre de la même famille que François Bonvalot était, en 1532, ambassadeur de l'empereur Charles-Quint en France. — *Da presso ardo e di lontà mi struggio*. Alessandro Nicolini avait peut-être emprunté cette devise aux Emblèmes d'Adriaan De Jonghe, où elle est écrite plus correctement. *Ardo d'appresso et da longi mi struggo* (*Hadriani Junii medici Emblemata* ; Antverpiae, 1565, in-8, p. 46.) — Le rébus *sso W̃ quella che mi piacie* doit propablement se lire : *Mio* ♡ [= *cuore*] *a* [ou *ha*] *quella*, etc. — *O dure de parfance...* lisez : *departance*. — *Le peurer me tourmente...*, lisez : *Le pencer* ou *penser*.

P. 402. — Il faut lire ANNE VAN ROYEN. Une généalogie de la famille van Royen se trouve dans les manuscrits de Malotau de Villerode (Bibl. de Douai, 950).

M. P. a réussi à identifier quelques-unes des pièces dont il a relevé les premiers vers dans sa table alphabétique. Il serait facile d'en identifier un nombre beaucoup plus considérable. Voici, à titre d'exemples, des observations qui se rapportent aux premiers articles (t. CXXI, p. 103-4) :

1. Accordés moy de grace. = Claude de Pontoux, *Œuvres*, 1579, p. 186.

5. A Dieu mon esperance. = *Plusieurs belles Chansons*, 1542, n° 35. — *Chansons nouvellement composees*, 1548, 51. — *Recueil de toutes sortes de chansons* (Paris, Vve Buffet, 1557-1560), I, n° 45, fol. 49 v°).

On chantait sur la même mélodie :

A Dieu mon esperance
Aurai tant que vivrai...

Studi medievali, diretti da F. Novati e R. Renier, t. I (1904), fasc. 2 [1]. — P. 171, Al. Sepulcri, *Le alterazioni fonetiche e morfologiche nel latino di Gregorio Magno e del suo tempo.* — P. 235, G. Bertoni, *Un rimaneggiamento toscano del « Libro » di Uguçon da Laodho.* D'après un ms. Campori, de la bibliothèque d'Este, daté de 1265. Ce remaniement, qui est toscan, suit de près le texte original, publié, comme on sait, par M. Tobler. Il y a des interpolations dont M. B. fait ressortir l'intérêt. — P. 263-70, A. Thomas, *Jaques Milet et les humanistes italieus.* Rectifie la date de naissance de cet écrivain et donne des extraits d'un ms. du Vatican (*Reg.* 1409) contenant des lettres en vers élégiaques échangées entre Jaques Milet et divers humanistes italiens. — P. 291-92, R. Sabbadini, *Frammento di grammatica latino-bergamasca.* D'après un ms. de l'Ambrosienne; n'est pas sans intérêt pour l'étude du dialecte de Bergame, quoique le texte soit presque entièrement en latin.

Fasc. 3.— N. Zingarelli, *Ricerche sulla vita e le rime di Bernart de Ventadorn.* Cf. ci-dessus, XXXVI, 116, le compte rendu de M. Jeanroy. — P. 395, Savi Lopez, *Le rime di Guiraut d'Espanha.* L'auteur s'efforce de distinguer entre les poésies anonymes qui ont été attribuées un peu légèrement à G. d'Espanha, celles qui lui appartiennent véritablement. — P. 410-426, C. Salvioni, *Appunti di latino medievale.* Entre autres particularités intéressantes que nous ne pouvons

---

6. A Dieu soulas, tout plaisir et liesse. = *Plusieurs belles Chansons nouvelles*, v. 1520 (Bibl. J. de Rothschild, *Catal.*, t. IV), fol. *Bvij*, n° 22.

On chantait de même, en 1541, le *Psalme CXX* : Au seigneur Dieu, pour recouvrer lyesse...

14. Amour, dy moy de grace | (et non de *gren*). = Ronsard, éd. Blanchemain, I, p. 175. — *Excellence des chansons*, 1584, fol. 23 v°.

15. Amour est un grand maistre.=*Recueil*, Anvers, Waesberge, 1576, fol. 77.

16. Amoureux suis d'une maistresse. = *Recueil*, Waesberge, 1576, fol. 293.

20. Amour m'a donné maistresse. = *Recueil*, Waesberge, 1576, fol. 29.

21. Amour m'a faict par la flamme. =*Recueil*, Waseberge, 1576, fol. 54.— *Nouveau Recueil*, 1597, fol. 54.

30, 32. Cf. A Paris est une dame ; | Pour Dieu, ne la nommez pas. = Rigaud et Saugrain, 1557, p. 76, n° 61. — *Fleur des chansons*, 1586, p. 27.— *Rosier*, fol. 51 v°. — *Fleur*, 1600, p. 48.

33. A qui diray je ma plainte | Pour avoir reconfort...? = *Recueil*, Waesberge, 1576, fol. 238.—*Nouveau Recueil*, 1597 p. 130. — *Fleur des chansons*, 46.

40. Cf. Au jardin de mon pere | Y a un orenger... = Mangeant, *Chans. de dances*, fol. 31 v°.

44. — Ayme quy voudra les femmes. = *Second livre de chansons composé a quatre parties* (Paris, Adrien Le Roy et Rob. Ballard, 1569, in-8 obl. fol. 7 v° (musique de Certon). — *Sesieme Livre...* 1570, fol. 12 (musique d'Orlande de Lassus (Bibl. de l'Institut, Q. 645 A).

Ces indications suffisent pour nous montrer à quelles sources a pu puiser le compilateur du recueil.— Émile Picot.]

1. Pour le premier fascicule voir *Romania*, XXXIII, 447.

signaler en détail, M. S. relève à Luques, au IXe siècle, *vidunt*, *debunt*, *abunt* (ce dernier était bien connu), *cives* pour *civitas* (cf. Thomas, *Essais*, p. 267).

Fasc. 4. — F. Novati, « *Li dis du Koc* » *di Jean de Condé ed il gallo del campanile nella poesia medievale*. Erudition abondante et sûre ; texte amélioré de la pièce souvent publiée *Multi sunt presbyteri qui ignorant quare Supra domum Domini gallus solet stare*, et du *Dit du Koc* publié par Scheler, le second de ces poèmes étant en partie imité du premier. — P. 513, John Schmitt, *La metrica di frà Jacopone*. Remarques intéressantes pour l'origine et l'histoire de l'hendécasyllabe italien. Le jeune auteur, qui donnait de grandes espérances, est décédé récemment. — P. 561, C. de Lollis, *Un frammento di canzoniere provenzale* (avec fac-simile partiel). Ce fragment, tiré d'un manuscrit appartenant à un particulier, est en partie illisible, l'écriture ayant été plus ou moins grattée pour recevoir des textes latins. C'est donc véritablement un palimpseste. Les pièces dont on peut lire quelques parties appartiennent à Guillem de Berguedan, Guillem Montanhagol, Peire Milo, Peire Rogier. — P. 580, G. Bertoni, *Intorno alle qûestioni sulla lingua nella lirica italiana*. Sur la formation du *volgare illustre*. Pas de conclusions bien certaines. — P. 594, Zingarelli, Appendice à l'article précédent sur Bernart de Ventadour. Texte, avec commentaire et traduction, de cinq pièces. — P. 612, A. Sepulcri, *Intorno a* bistia *e* ustium *nel latino volgare*. — P. 616-7, F. Novati, *Amnare*. M. N. appelle l'attention sur une inscription du Musée Lavigerie, à Carthage (*Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1905, p. 127), où *amnavit* signifie sans aucun doute « aller » ; c'est le prov. *annar*. — P. 621-4, L. Torretta, *Ancora del* « *Wælscher Gast* ». Supplément à un article du même dans le premier fascicule des *Studi*.

T. II (1906-7), fasc. 1. — P. 1, Ol. M. Johnston, *The story of the Blue Bird and the lay of Yonec* : les deux récits sont des variantes de la belle-mère jalouse. — P. 11, A.-Fr. Massèra, *Ancora dei codici di rime volgari adoperati da G. M. Barbieri*. Discute divers points du travail que M. Bertoni a consacré au même sujet (cf. *Romania*, XXXVII, 472). — P. 37, C. Foligno, *Epistole inédite di Lovato di Lovati e d'altri a lui*. Epîtres en hexamètres ou en vers élégiaques. — P. 59, Santorre Debenedetti, *Un trattatello del secolo XIV sopra la poesia musicale*. — P. 83, Ant. De Stefano, *Un nuovo testo della* « *Nobla Leyçon* ». Copie moderne et de médiocre valeur conservée à Zürich. — P. 93, A. Pellizari, *Su la più antica testimonianza dell' esistenza del volgare nelle Gallie*. Sur un passage de la légende de saint Mummolein que M. P. entend autrement que M. Novati. Réplique de celui-ci, pp. 98-100. — P. 113-140, A. Ferretto, *Documenti intorno ai trovatori Percivalle e Simone Doria* (suite). Je ne pourrais que répéter, sur cette publication mal venue, ce que j'ai déjà dit à propos du commencement, *Romania*, XXXIII, 449.

Fasc. 2. — P. 155, A. Oldrini, *L'ultimo favolista medievale, Frate Bono Stoppani da Como e le sue* « *fabulae mistice declaratae* ». D'après un ms. de Crémone ; recherches sur les sources ; copieux extraits. — P. 219, Ant. Belloni, *Per una iscrizione volgare antica e per uno storiografo del seicento*. Inscription

concernant la consécration du dôme de Ferrare en 1135. N'est probablement pas authentique ; cf., pp. 239-241, une note de M. Bertoni sur le même sujet.

Fasc. 3. — P. 303, Fr. Novati, *Contributi alla storia della lirica musicale neolatina*. I. *Per l'origine e la storia delle cacce*. Les *cacce* (chansons de chasse) sont un genre de poésie plus ou moins analogue à la *frottola* ; M. Novati prouve que ce genre a existé en France et cite à ce propos un passage de l'ancienne version française en vers de l'*Anticlaudianus* (N. acq. fr. 10047) où on lit « *Caches* et balades jolies ». Dans le volume suivant des *Studi*, 145, il citera un texte encore plus concluant : la chanson de chasse que j'ai publiée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1907, p. 49. — P. 327, S. Debenetti, *Sui più antichi « doctores puerorum » a Firenze*. — P. 352, G. Bertoni, *Il dolce stil nuovo*. Travail où sont exprimées des idées bien aventurées, comme on l'a montré ailleurs (*Bull. ital.*, VIII (1908), 263 et suiv.) — P. 417, A. Sepulcri, *Nuovi rilievi sul* « Codex diplomaticus Cavensis ». Dépouillement linguistique qui complète sur certains points celui de M. De Bartholomaeis dans l'*Archivio glottologico*, t. XV. — P. 446, G. Grasso, *La descrizione bruzzia-calabra nell' Anonimo Ravennate*. — P. 457, L. Suttina, *Una cantilena medievale contra le donne*. Nouvelle leçon, notée en musique, d'une chanson latine connue. — P. 461, C. A. Garufi, *Stefano di Pronto notaro o di Protonotaro ?*

Fasc. 4. — P. 477, G. Bertoni, *L'iscrizione ferrarese del 1135*. M. B. pense que c'est à tort que l'authenticité en a été contestée. — P. 538-50, Fr. Novati, *Un drama liturgico del di delle Ceneri* : « *Dic tu, Adam, primus homo* ». M. N. fait ressortir la ressemblance du texte *Dic tu Adam*, qui fait partie des *Prophètes du Christ*, avec la pièce publiée plus haut par M. Suttina. — P. 554, Ol. M. Johnston, *Italian « lai »*. Cherchant à expliquer pourquoi ce mot a, en italien, le sens de lamentation, l'auteur dit que c'est parce que *lai* a été souvent employé, en français et en provençal, pour désigner le chant des oiseaux, et que le chant de certains oiseaux était considéré comme triste (?). — P. 559, C. Pascal, *Versi medievali sulla morte*. Quelques vers, assez insignifiants, tirés du ms. B. N. nouv. acq. lat. 13091. — P. 563, L. Suttina, *Due ritmi bacchici giusta un codice volterrano*. — P. 568, G. Biscaro, *Carte promissionis de non ludendo et non bibendo*. Trois engagements du XIIIe siècle tirés des archives de Milan. On connaît en France plusieurs engagements de ce genre, et non pas seulement celui qu'indique M. B., dans la note de la p. 568[1]. P. M.

Annales du midi, XX (1908). Janvier. — P. 45-60, L. Constans, *Les chapitres de paix et le statut maritime de Marseille* (suite). La publication se

---

1. Voir un rapport de J. Desnoyers au Comité des travaux historiques, *Revue des Soc. sav.*, 7e série, VI, 14 ; et deux communications de M. Mireur, *Bull. hist. et phil.* 1884, p. 139, et 1885, p. 79.

poursuit dans le nº d'avril (p. 204-223) et se termine dans celui de juillet (p. 362-391); elle est accompagnée d'un utile vocabulaire. A remarquer le mot *aigre* « aire du faucon », dont le rapport avec le lat. ager est bien douteux. La traduction de *becuna* par « basane » ne vaut rien; malgré l'opinion de Du Cange, je croirais plutôt, avec Carpentier, qu'il s'agit de peau de bouc, mais sous toutes réserves. Le mot manque dans Raynouard et dans Levy; il figure aussi dans les tarifs de Narbonne (voir l'invent. de Mouynès, AA, nº LXXIX, texte reproduit par M. G. Fagniez dans ses *Doc. relat. à l'hist. de l'industrie et du commerce*, I, 331, avec la traduction « peau de bouc »). L'énigmatique *diandemes* me fait l'effet de devoir être décomposé en *dian de Mes* « doyen de Metz » : c'est à vérifier. Note intéressante sur l'adverbe *nescalre*, lequel ne paraît pas se trouver ailleurs.

Avril. — P. 161-201, A. Thomas, *Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-du-Pont en Haute Auvergne*. Texte provençal inédit, de la fin du XIIe siècle, publié d'après un manuscrit du Vatican récemment retrouvé; un glossaire relève et commente les mots les plus intéressants. — P. 223-224, J. Bertoni, *Une conjecture sur un troubadour italien : Obs de Biguli*. Ce troubadour pourrait appartenir à la famille Bigolini de Padoue; mais les textes ne connaissent pas jusqu'ici de membre de cette famille ayant porté le nom d'Obizzo.

Juillet. — P. 351-361, C. Fabre, *Le moine de Montaudon et l'empereur Othon IV*. Discute l'interprétation donnée par MM. Philippson et Klein à une *cobla* isolée, conservée dans un seul manuscrit : *seigner, s'aguessez regnat*, et où il est manifestement question de Jean-Sans-Terre. M. F. soutient que le *seigner* auquel elle est adressée est l'empereur Othon IV, neveu du roi d'Angleterre, ce qui me paraît peu vraisemblable. On ne saurait en tout cas voir la petite ville de Newark dans le *Nicart* du manuscrit, qui est manifestement fautif, mais qu'il est indiqué de corriger en *Niort*, comme l'a fait M. Klein. *Voec*, que M. F. n'a pas su identifier, est Vouhé (Deux-Sèvres où peut-être Charente-Inf.) et *Benaon* est Benon (Charente-Inf.). — P. 401, J. Bertoni, *Prov. « mec »*. Viendrait du grec μυκὸς, étymologie déjà indiquée par Mistral (que M. B. a oublié de compulser), et qui n'en vaut pas mieux pour cela. D'ailleurs on chercherait en vain μυκὸς dans le *Dict. grec-français* de Bailly.

Octobre. — P. 493-497, A. Thomas, *Le mobilier d'un bourgeois de Périgueux en 1428*. Corrections à un texte provençal publié et insuffisamment commenté par M. Villepelet dans le *Bulletin archéologique* du Comité; cf. *Romania*, XXXVII, 622. — P. 498-500. L.-G. Pélissier, *Une correspondance inédite de Thomassin Mazangues* (*sic*). Un erratum publié dans le nº de janvier 1909 (p. 135) nous dispense d'insister sur cette note un peu hâtivement rédigée; les manuscrits dont parle le président de Mazaugues ont été depuis longtemps identifiés par M. P. Meyer, *Romania*, IX, 478.

A. Thomas.

Reale istituto Lombardo di scienze e letere. *Rendiconti*, série II. T. XLI, Milano (1908).— P. 757-67, M. Scherillo, *Il fiume Era in Dante e nel Petrarca.* Montre que ce fleuve, qu'on avait voulu identifier avec la Saône (*Arar*), est la Loire. — P. 880-98, C. Salvioni, *Spigolature Siciliane* (suite). — P. 976-87, G. Grasso, *Note di Toponomastica dal punto di vista geographico.* — T. XLII. P. 83-118, Fr. Novati, *Di un'* ars punctandi *erroneamente attributa a Francesco Petrarca.* Recherches intéressantes sur l'histoire de la ponctuation au moyen âge, avec un appendice contenant un choix de morceaux inédits sur la ponctuation. A propos de l'extrait de l'*Orthographie* de Folchino de' Borfoni, de Cremone, publié p. 115, il y lieu de remarquer que l'énumération des signes de ponctuation donnée par cet écrivain (*punctus copulativus*, *abbreviativus*, *interrogativus*, etc.), se trouve aussi dans un traité sur l'orthographe latine que M. Delisle a analysé, d'après un imprimé gothique de 1480 environ, dans l'*Histoire littéraire*, XXXII, 590-4.

CHRONIQUE

M. le Dr Dejeanne, est décédé dans sa soixante-septième année, le 15 février dernier, à Bagnères-de-Bigorre, sa ville natale, où il exerçait la médecine et dont il avait été maire pendant plusieurs années. Il s'intéressait vivement à tout ce qui concernait sa région, aussi bien à la littérature, à la linguistique, au folk-lore qu'à l'histoire proprement dite. Nous ne pouvons donner ici l'énumération de ses travaux, publiés pour la plupart dans des recueils locaux, et dont beaucoup ne se rapportent pas à nos études. Nous devons rappeler que la *Romania* lui doit un fort intéressant recueil de contes populaires de la Bigorre (XII, 566). Dans les dernières années de sa vie, il s'était appliqué à l'étude des troubadours gascons, qui, comme on sait, ne sont pas les plus faciles à entendre. Citons : *Quatre poésies de Marcabru, texte, musique et traduction* (Paris, 1904), en collaboration avec MM. A. Jeanroy et P. Aubry ; *Alegret*, dans les *Annales du Midi*, t. XIX, p. 221. Le Dr Dejeanne était un savant modeste et aimable avec qui j'entretenais, depuis de longues années, les meilleurs rapports —. P. M.

— M. V. de Bartholomaeis, dont les travaux ont été souvent signalés dans la *Romania*, a été nommé professeur de langues romanes à l'Université de Bologne.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* vient de compléter son exercice 1906 en distribuant le fascicule 14 dont il a été question, *Romania*, XXXVII, 184 : *Altitalienische Heiligenlegenden*... hgg. von Wilhelm Friedmann. Elle a distribué en même temps l'exercice 1907, qui comprend les trois volumes suivants : 17. *Rambertino Buvalelli, trovatore bolognese, e le sue rime provenzali*, par Giulio Bertoni. — 18. *Le Romans de la Dame a la Lycorne et du biau chevalier au Lyon*,... hgg. von Friedrich Gennrich. — 19. *Les Mervelles de Rigomer, von Jehan*..., hgg. von Wendelin Foerster, 1re livraison. Nous n'avons ici que le texte ; une seconde livraison paraîtra plus tard et contiendra l'introduction, les remarques, le glossaire et la table des noms propres.

— Le dernier volume paru des Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin (2e série, t. LVIII, 1908) contient dans sa seconde partie (classe des Sciences morales, historiques et philologiques) deux écrits qui intéressent nos études. Le premier, par M. Aug. Beccaria, est intitulé *I Biografi di maestro Cecco d'Ascoli e le fonti per la sua storia e per la sua leggenda*. On y trouvera un

examen critique très détaillé de tous les travaux qui ont été consacrés à l'auteur de l'*Acerba*, et un exposé bien fait de ce qu'on pourrait appeler la légende de Cecco d'Ascoli, c'est-à-dire des récits plus ou moins fabuleux, qui, de bonne heure, se sont mêlés à son histoire. M. Beccaria annonce la publication prochaine sur le même personnage d'un mémoire qui sera intitulé : *Francesco Stabili e la cultura astrologica del suo tempo*. Le second travail qu'il y a lieu de signaler ici a pour auteur M. Cl. Merlo ; il est intitulé : *Degli esiti di lat. -gn- nei dialetti dell' Italia centro-meridionale, con un' appendice sul trattamento degli sdruccioli nel dialetto di Molfetta*.

— A l'occasion du 60e anniversaire (6 janv. 1909) de la naissance de M. Louis Havet, ses anciens élèves et ses amis ont publié un volume intitulé : *Philologie et linguistique* (Paris, Hachette ; in-8o, 624 pp.). Voici l'indication des articles qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs :

P. 129-150, A. Ernout, *De l'emploi du passif dans la* Mulomedicina Chironis. L'auteur met en lumière le caractère relativement moderne de ce latin de vétérinaire au début du ve siècle : appauvrissement du système médio-passif, emploi limité des formes simples, prédominance des formes avec auxiliaires, empiètement des unes sur les autres, substitution des formes actives aux formes passives, développement du rôle des prépositions.

P. 177-183, M. Grammont, *Une loi fonétique générale*. Étudie, à l'aide des matériaux fournis par l'*Étude sur le langage de la banlieue du Havre* de C. Maze (1903), les conditions dans lesquelles s'exerce la métathèse de l'*r*, et précise ce qu'il avait dégagé de l'étude du même phénomène à Bagnères-de-Bigorre et à Pléchâtel (Ille-et-Vilaine).

P. 341-358, P. Passy, *L'évolucion de quelques diftongues en vieus français : ei (oi), ie, ou (eu), uo (ue)*. Application des principes physiologiques à l'histoire de ces diphtongues, sans grande nouveauté au point de vue des résultats. Dans *Eulalie*, on ne saurait mettre *bellezour* et *soure* sur le même plan : le second de ces mots doit probablement se lire : *sovre*.

P. 385-427, J. Psichari, *Efendi*. Long mémoire, touffu et diffus, où la philologie romane ne peut trouver qu'à glaner : en post-scriptum, l'auteur combat avec raison l'opinion qui voit dans le bas lat. *capitaneus* le grec byzantin κατεπάνω.

P. 501-528, A. Thomas, *Notes lexicografiqes sur la plus anciène traduccion latine des euvres d'Oribase*. Signale et étudie un certain nombre de mots et de formes non relevés jusqu'ici, notamment *cornulia*, cornouille, *fetinus*, de brebis, *gaia*, pie, *grunium*, groin, *jusanus*, inférieur (l'auteur aurait dû savoir que ce mot est dans la traduction de Dioscoride), *lacrimus*, blanc d'œuf (l'auteur a oublié de noter que le gascon moderne a conservé la forme masculine et le sens spécial), *melata*, compote de pommes, *olivus*, olivier, *peccullus*, pétiole, *sternutus*, éternument, *suppa*, soupe (au sens ancien), *susinarius*, prunier. Le vocabulaire et d'autres indices encore permettent d'affirmer que la traduction a été faite à Ravenne au commencement du vie siècle.

Le lecteur aura remarqué, par le simple énoncé des titres, que tous les collaborateurs de ce recueil n'acceptent pas l'orthographe académique : nous sommes trois à nous émanciper, chacun à son appétit. Mais ce n'est pas ici qu'il convient d'insister sur cette question. — A. Th.

— La Société internationale de dialectologie romane, dont nous avons signalé dernièrement le prospectus (*Romania*, XXXVII, 333), s'est définitivement constituée. Elle publie à la fois un *Bulletin* et une *Revue*. A signaler dans le *Bulletin* (N° 1, janv.-mars 1909) d'intéressantes considérations générales dues à la plume autorisée de M. H. Morf et intitulées : *Mundartforschungen und Geschichte auf romanischem Gebiet* (p. 1-17), quelques comptes rendus sommaires et une bibliographie étendue qui se répartit sur tout le domaine roman. Quant à la *Revue*, bien qu'elle contienne d'excellents articles, comme ces articles ne rentrent pas toujours dans le cadre actuel de la *Romania*, nous nous contenterons pour plusieurs d'entre eux d'en mettre simplement le titre sous les yeux de nos lecteurs, en souhaitant que la Société internationale prospère et reste toujours fidèle à l'esprit scientifique qu'elle manifeste dès son heureux début. — P. 1-14, H. Urtel, *Zur Volksliteratur der Vosegen* (à suivre). — P. 15-98, B. Schädel, *Die Katalanischen Pyrenaendialekte* (à suivre). — P. 99-109, C. Salvioni, *Noterelle varie* (à noter, p. 108, le rappel des formes italiennes apparentées au franç. *tuer* qui assurent l'existence d'un *t* médial dans le type étymologique : cf. *Romania*, XXXVIII, 154). — P. 110-121, Tomas Navarro Tomás, *El perfecto de los verbos -ar en aragonés antiguo* (montre que les chartes ne doivent pas être aveuglément considérées comme reflétant exactement les particularités linguistiques du lieu dans lequel elles ont été rédigées, mais combat par des raisons sans valeur l'explication analogique donnée par MM. Meyer-Lübke et Saroïhandy des troisièmes pers. sing. en *é*). — P. 122-157, G. Millardet, *Le domaine gascon, compte rendu rétrospectif jusqu'en 1907* (excellent modèle de bibliographie raisonnée, qui remonte jusqu'à 1879 avec les *Études* de Luchaire, et même par delà, avec Broca et le prince L-L. Bonaparte (1875-1863); il est à souhaiter que les articles analogues qui sont annoncés sur la couverture soient conçus de la même façon). — A. Th.

— Nous avons reçu le premier fascicule d'un recueil mensuel, consacré aux études germaniques et romanes, intitulé : *Germanisch-Romanische Monatsschrift* (Heidelberg, Carl Vinter, in-8°). Il est dirigé par le Dr H. Schröder, de Kiel. Ce premier fascicule contient des travaux sur l'avenir de la langue allemande, sur les runes, sur M. Fr. de Curel, etc. Nous n'y avons rien trouvé qui se rapporte aux études de la *Romania*. L'utilité de ce nouveau périodique ne nous paraît pas évidente. Il n'y a dans ce numéro aucun article qui n'eût pu trouver sa place ailleurs, par ex. dans l'*Archiv. f. d. Stud. d. neueren Sprachen*.

— La troisième édition de la *Littérature française au moyen âge* de G. Paris (publiée en 1905) étant épuisée, la librairie Hachette a mis sous presse une quatrième édition qui paraîtra prochainement par les soins de M. Paul Meyer. Le texte, naturellement, reste tel que dans la troisième édition, mais les notes bibliographiques ont été très augmentées et, autant que possible, mises à jour.

— Vient de paraître à la librairie Champion : *Documents linguistiques du Midi de la France*, recueillis et publiés (avec glossaires et cartes) par Paul MEYER. I, Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes. In-8°, IX-655 pages.

— Livres annoncés sommairement :

Étude historique et étymologique des noms de lieux habités de la Côte-d'Or, par L. BERTHOUD et L. MATRUCHOT. III. Période gallo-romaine, deuxième partie. Semur, Bordot, 1905 (en dépôt à la librairie Champion). In-8°, 170 pages. — Malgré la date inscrite sur la couverture, ce fascicule n'a été distribué que dans les derniers mois de 1908. Je renvoie à ce que j'ai dit des deux premiers (*Romania*, XXXVII, 319), me réservant de revenir sur ce sujet lorsque l'ouvrage sera complètement terminé. — A. TH.

Festschrift zum 13. Allgemeinen Deutschen Neuphilologen in Hanover, Pfingsten 1908, hgg. in Auftrage d. *Vereins f. neuere Sprachen zu Hannover*, von Robert PHILIPPSTHAL. Hanovre et Berlin, C. Meyer, 1908. In-8°, 100 pages. — A signaler : P. 1, K. Sachs, *Neuphilologie sonst und jetz*. M. Sachs, qui, en 1856, fut employé par Guessard aux travaux préliminaires de la Collection des anciens poètes de la France, et fit, vers le même temps ou peu après, quelques publications relatives à l'ancienne littérature de la France du Nord et du Midi, rappelle ses souvenirs d'il y a cinquante ans ; souvenirs bien confus : il croit qu'une chaire de philologie romane fut créée au Collège de France *en 1852 pour G. Paris, élève de Diez* ! Il n'y a rien à tirer de cette revue rétrospective faite par un homme qui, depuis longtemps, a perdu le contact avec nos études. — P. 17, C. Friesland, *Entstehunggeschichte d. französischen Schriftsprache*, Travail de vulgarisation. — P. 35, E. Stengel, *Eine weitere textstelle aus d. franco-venezianischen Chanson de geste von Huon d'Auvergne* (nach *d. Berliner und d. Turiner Handschrift*). M. St. signale, dans le ms. de Berlin (Hamilton) une particularité jusqu'ici non aperçue : les feuillets 33 à 43 sont empruntés à une rédaction différente de celle que le copiste avait suivie jusque-là. Ce fait, qui peut se constater matériellement par l'état du ms., est confirmé par la comparaison avec le ms. de Turin. M. St. donne pour cette partie, les deux textes au-dessus l'un de l'autre, et annonce un nouveau travail sur *Huon d'Auvergne* où seront imprimés, pour une certaine partie de ce poème, les trois textes, de Berlin, de Turin et de Padoue. — P. 50, Robert Heilibrodt, *Zu den refranes glosados*. Bibliographie de cet ancien recueil dont on a des éditions depuis la fin du XVe siècle, et liste alphabétique des proverbes.

Textos archaicos... coordenados, annotados e providos de um glossario, pelo Dr J. LEITE DE VASCONCELLOS, 2ª edição (ampliada). Lisboa, Texeira, 1907. In-8°, 160 pages. — La première édition, extraite de la *Revista lusitana*, avait paru en 1905. Il faut s'applaudir de ce que cet excellent

recueil soit arrivé si promptement à une seconde édition qui est augmentée tant pour les textes que pour les notes, et où le glossaire a été développé. Les premiers textes, du IXe au XIIe siècle, sont en latin plus ou moins imprégné de langue vulgaire. En appendice, quelques textes galiciens du XIIIe siècle au XVIe.

Canções do berço, com algumas das respectivas musicas. Estudo de ethnographia portuguesa, pelo Dr J. Leite de Vasconcellos. Lisboa, imprenta nacional, 1907. Gr. in-8o, 86 pages et sept planches de musique (Extrait de la *Revista lusitana*, t. X). — Riche collection de chansons, de berceuses (ce que les Grecs appellent ναννάρισμα) précédée d'une étude générale du genre.

Silviae vel potius Aetheriae peregrinatio ad loca sancta, hgg. von W. Heraeus. Heidelberg, Carl Winter, 1908. Pet. in-8o, VII-52 pages. — Ce mince volume est le t. Ier d'une nouvelle collection intitulée *Sammlung vulgärlateinischer Texte*, dirigée par MM. Heraeus et Morf. On doit y publier, d'après une annonce mise sur la couverture, du Pétrone, des extraits de grammairiens latins et de Grégoire de Tours. C'est, comme on le voit, donner une extension bien excessive au terme « latin vulgaire ». La *Peregrinatio Silviae* par laquelle débute la collection, n'est certainement pas en latin vulgaire, mais on doit convenir qu'il s'y trouve une certaine proportion de latin vulgaire. C'est un texte, malheureusement incomplet, qui a été l'objet de bien des travaux depuis l'édition princeps (par Gamurrini, 1888). La nouvelle édition est soignée et commode. On regrette que le plan de la collection exclue tout commentaire. Mais ce même plan interdit-il aussi les tables ? Un index des noms et un index de la latinité eussent été bien utiles.

J. Loth, *Les langues romane et bretonne en Armorique*. Paris, Champion, 1909. In-8o, 30 pages (Extrait de la *Revue Celtique*). Recherches poursuivies à l'aide des chartes et des cadastres, à l'effet de préciser, autant que faire se peut, la limite du breton et du roman au moyen âge. La limite indiquée dans le présent mémoire ne s'écarte pas beaucoup de celle qu'Aurélien de Courson avait tracée sur la carte qui accompagne son édition du cartulaire de Redon, mais il y a une différence capitale en ce que, d'après M. Loth, entre la limite actuelle et la limite que l'on peut établir approximativement pour l'ancien moyen âge, il existait de nombreuses enclaves romanes, ce que M. L. prouve en montrant qu'entre ces deux limites on rencontre beaucoup de noms de lieux et (parmi les témoins des anciennes chartes) beaucoup de noms de personnes qui sont romans d'origine et ont évolué selon les lois phonétiques du roman. C'est là un résultat nouveau et fort intéressant. P. 16, art. *iffendic*, je ne sais s'il est légitime de dire que le nom *tuagallum* est une transcription « absurde mais très française » de *Tugal* (anc. *tut-wal*), saint honoré à Laval; *tuegal* serait un nom bien français, cf. *tue-brebis*, *tue-chien*, etc., dans le *Traité de la formation des*

mots composés de Darmesteter. Je doute aussi que la conservation du *c* initial suivi d'*a* dans des noms de lieu de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord (*Castellier*, *Catenet*, etc.), doive s'expliquer par une influence bretonne, la conservation du *c* en ce cas étant régulière dans la Manche, qui est bien voisine. Que peut bien signifier *Gavascheria* (maintenant La Gavacherie), nom d'un lieu dit de la com. de Tinteniac, arr. de Saint-Malo (p. 14)? N'est-ce pas ici, comme ailleurs, le nom donné à un îlot de langue différente de celle du pays environnant? — P. M.

Femina, now first printed from a unique ms. in the library of Trinity College, Cambridge, by William Aldis Wright. Cambridge, printed at the University press, MCMIX. In-4°: xv-159 pages (publication du Roxburghe Club). — *Femina* est le titre donné par une rubrique latine à un opuscule anglo-normand accompagné d'une version anglaise, dont une notice et de courts extraits ont été donnés dans la *Romania*, XXXII, 44. Dans cette notice, j'annonçais que M. Aldis Wright se proposait de publier ce traité, qui est essentiellement un remaniement de l'*Aprise de langage* de Walter de Bibbysworth, et du traité de civilité connu sous le nom d'*Urbain le courtois*. La publication est telle qu'on pouvait l'attendre de la part d'un érudit consommé comme M. A. Wright. Elle est très soignée et pourra être consultée en toute confiance par les philologues. Elle se termine par un index très complet des mots tant anglais que français. Ajoutons que M. Wr. ne s'est pas borné à publier le poème : il a aussi imprimé le glossaire alphabétique dont j'ai donné des extraits aux pages 46 et 47 de ma notice. — P. M.

Aldo Aruch, *Il manoscritto marciano del Novellino*. Firenze, Olschki, 1908. In-4°, 17 p. (Estratto dal vol. X, anno X, dispensa 8ª della *Bibliofilia* diretta dal comm. Leo Olschki). — Ce ms., qui a été généralement attribué au xvie siècle (voir notamment G. Biagi, *Le novelle antiche*... Firenze, 1880, p. ci et suiv.) est d'une écriture qui vise à imiter les impressions en italiques du xvie et du xviie siècle. M. Aruch est conduit à penser qu'il ne peut guère être antérieur à la seconde moitié du xvie siècle, ni de beaucoup postérieur à la seconde moitié du xviiie. Somme toute, il n'a, pour la critique du texte, aucune valeur.

Cartulaire des comtes de Bourgogne (1135-1321), publié d'après les originaux, avec introduction, notes, concordance et tables, par le comte J. de Sainte-Agathe et R. de de Lurion. Besançon, typ. Jacquin. In-8°, xx-509 pages. — Cette publication, faite en partie d'après les originaux, en partie d'après d'anciens cartulaires, est signalée ici parce qu'elle renferme un assez bon nombre de chartes en langue vulgaire du xiiie siècle et du xive. La plus ancienne (n° xvii) est de 1227. Malheureusement les textes sont bien souvent incorrects par la faute des éditeurs, qui n'avaient évidemment pas, en paléographie et en philologie, les connaissances nécessaires, et il s'en faut que les *additions* et *corrections* qui occupent les pages 450 à 460 du

volume contiennent la rectification de toutes les fautes qu'on peut relever dans ce recueil.

Study of an Acadian-french dialect spoken on the North Shore of the Baie des Chaleurs, by James GEDDES. Halle, Niemeyer, 1908. In-4°, XVII-347 pages. — La publication de cet ouvrage a été annoncée dans notre dernier numéro. Le sujet étant un peu en dehors des études de la *Romania*, on se bornera à dire que l'étude de M. Geddes est faite avec soin et compétence, que la plus grande attention a été apportée à la détermination et à la notation des sons, que toutes les locutions propres à la région (ou supposées telles) sont relevées, sous le titre d'*Acadianisms*, de même aussi que les emprunts à l'anglais. La conclusion, qui ne devra pas être acceptée sans quelques réserves, est que le français acadien n'est, pour le fond, pas autre chose que le français populaire de l'Ile-de-France aux XVe et XVIe siècles. Tout en louant l'ouvrage, il est permis de trouver que l'étendue en est quelque peu excessive, eu égard au sujet.

Maurice WILMOTTE, *Études critiques sur la tradition littéraire en France.* Paris, Champion, 1909. In-12, XIV-322 pages. — Recueil d'articles parus à diverses époques en des recueils variés. Plusieurs traitent de sujets qui échappent à la compétence de la *Romania*, mais il en est d'autres qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs et que nous devons signaler ici. Ce sont les mémoires « sur la naissance du drame liturgique » (publié pour la première fois dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*) ; sur « les origines de la chanson populaire », où l'auteur n'accepte qu'avec réserve certaines idées de G. Paris ; sur « l'élément comique dans le théâtre religieux » ; sur « le sentiment descriptif au moyen âge » ; sur Villon. Dans toutes ces études, M. W. fait preuve de goût, d'érudition et de critique [1].

---

1. Comme dans nos études, l'état de la science se modifie rapidement, il aurait été utile d'indiquer la date à laquelle a paru pour la première fois chacun de ces mémoires.

Le Propriétaire-Gerant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

NOTES

ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICOGRAPHIQUES

Beaucoup de dictionnaires patois sont fréquemment cités dans les notes qui vont suivre par les seuls noms de leurs auteurs réduits à la plus simple expression. Le chiffre de la page n'a été indiqué que pour les ouvrages qui ne sont pas disposés par ordre alphabétique. Voici une bibliographie sommaire qui viendra en aide au lecteur peu familier avec le sujet. Il me paraît inutile d'y faire figurer les grands recueils très connus, cités aussi en abrégé, tels que Du Cange, Littré, Godefroy, Körting (3e éd.), le *Dict. général* (Hatzfeld-Darmesteter-Thomas) et le *Tresor dóu felibrige* (Mistral).

Adam = Lucien Adam, *Les patois lorrains*, 1881.

Baudouin = Alphonse Baudouin, *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux (Aube)*, 1887.

Beauchet-Filleau = Henri Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin ou petit gloss. de quelques-uns des mots usités dans le canton de Chef-Boutonne*, 1864.

Beauquier = Charles Beauquier, *Vocab. étymol. des provincialismes usités dans le dép. du Doubs*, 1874.

Béronie = Nicolas Béronie, *Dict. du patois du Bas-Limousin (Corrèze) et plus particulièrement des environs de Tulle*, ouvrage posthume mis en ordre, augmenté et publié par Joseph-Anne Vialle, [1823].

Brébion = L. Brébion, *Étude philolog. sur le nord de la France*, 1907.

Bridel = le doyen Bridel, *Gloss. du patois de la Suisse romande*, recueilli et annoté par L. Favrat, 1866.

Cenac Moncaut = Cenac Moncaut, *Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers*, 1863.

Chabrand = J.-A. Chabrand et A. de Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes (Briançonnais et vallées Vaudoises) et en particulier du Queyras*, 1877.

Chambure = E. de Chambure, *Gloss. du Morvan*, 1878.

Choussy = J.-E. Choussy, *Le patois bourbonnais*, [1908].

Constantin = A. Constantin et J. Désormaux, *Dict. savoyard*, 1902.

Contejean = Charles Contejean, *Gloss. du patois de Montbéliard*, 1876.

Corblet = l'abbé Jules Corblet, *Gloss. étymol. et comparatif du patois picard*, 1851.

Dartois = le chanoine Dartois, *Coup d'œil général sur les patois de Franche-Comté*, dans Académie de Besançon, séances publiques des 22 janvier et 24 août 1850, p. 139 et s.

Decorde = l'abbé J.-E. Decorde, *Dict. du patois du pays de Bray*, 1852.

Delboulle = Achille Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères*, 1876.

Deseille = E. Deseille, *Gloss. du patois des matelots boulonnais*, 1884.

Dottin = Georges Dottin, *Gloss. des parlers du Bas-Maine*, 1899.

Dottin-Langouët = E. Dottin et J. Langouët, *Gloss. du parler de Pléchâtel (Ille-et-Vilaine)*, 1901.

Duchon = Paul Duchon, *Gramm. et dict. du patois bourbonnais*, 1905.

Duméril = Edélestand et Alfred Duméril, *Dict. du patois normand*, 1849.

Favre = L. Favre, *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, 1867.

Fertiault = F. Fertiault, *Dict. du langage populaire verduno-chalonnais (Saône-et-Loire)*, 1896.

Grammont = Maurice Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard (Doubs)*, 1901.

Guerlin de Guer = Ch. Guerlin de Guer, *Le parler populaire dans la commune de Thaon (Calvados)*, 1901.

Haigneré = le chanoine Haigneré, *Le patois boulonnais... Vocab.*, 1903.

Haillant = N. Haillant, *Essai sur un patois vosgien (Uriménil). Dict. phonét. et étymol.*, 1886.

Hécart = G.-A.-J. Hécart, *Dict. rouchi-français*, 3e éd., 1834.

Jaubert = le comte Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, 2e éd., 1864.

Jônain = P. Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, 1869.

Joret = Ch. Joret, *Essai sur le patois normand du Bessin*, 1881.

Laborde = Raymond Laborde, *Lexique limousin d'après les œuvres de Joseph Roux*, 1895.

Lalanne = l'abbé Lalanne, *Gloss. du patois poitevin*, 1868.

Ledieu = A. Ledieu, *Petit gloss. du patois de Démuin (Somme)*, 1893.

Lévrier = G. Lévrier, *Dict. étymol. du patois poitevin*, 1867.

Martellière = Paul Martellière, *Gloss. du Vendômois*, 1893.

Mège = Francisque Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne*, 1861.

Meyer = L.-E. Meyer, *Gloss. de l'Aunis*, 1870.

Mignard = Mignard, *Vocab. du patois de la province de Bourgogne*, 1869.

Moisy = Henri Moisy, *Dict. de patois normand*, 1887.

Montesson = Charles-Raoul comte de Montesson, *Vocab. du Haut-Maine*, 3e éd., 1899.

Perron = Perron, *Broye-lez-Pesmes, histoire, statistique, langage*, dans Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1888.

Poulet = le docteur F.-Victor Poulet, *Essai d'un vocab. étymol. du patois de Plancher-les-Mines (Haute-Saône)*, 1878.

Puitspelu = N. du Puitspelu, *Dict. étymol. du patois lyonnais*, 1887-1890.

Richenet = F. Richenet, *Le patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura)*, 1896.

Roussey = Charles Roussey, *Gloss. du parler de Bournois (Doubs)*, 1894.

Thibault = Adrien Thibault, *Gloss. du pays blaisois*, [1892].

Tissot = J. Tissot, *Le patois des Fourgs (Doubs)*, 1865.

Vayssier = l'abbé Vayssier, *Dict. patois-franç. du dép. de l'Aveyron*, 1879.

Verrier = A.-J. Verrier et R. Onillon, *Gloss. étymol. et hist. des patois et des parlers de l'Anjou*, 1908.

Vinols = le baron de Vinols, *Vocab. patois vellavien-français et français-patois vellavien*, 1891.

ABALOGER (BERRY)

Jaubert définit simplement *abaloger* par « distraire » et il en donne cet exemple : « Viens me voir, ça t'*abalogera*. » Il le rapproche de *amalocher*, qui se dit dans l'est du Berry. La sémantique n'autorise pas le rapprochement (lequel d'ailleurs cloche un peu au point de vue phonétique), puisque *amalocher* signifie « tromper quelqu'un par un raisonnement spécieux ». *Abaloger* représente l'anc. franç. *esbanoier*, parfois *esbaloier*, dont Godefroy a beaucoup d'exemples qui vont jusqu'au XVIe siècle inclusivement. Le changement de l'initiale *es-* en *a-*, et de la finale *-ier* en *-ger* se retrouve précisément dans le berrichon *améjer*, lequel correspond à l'anc. franç. *esmaier*. A l'anc. franç. *esbanoier*, dont Godefroy n'indique pas la survivance dans les patois actuels, se rattachent aussi le montbéliardais *aibaloyie* « ouvrir au large » et, avec le pron. réfl., « faire au loin une course inutile » (Contejean), le romand *ébalohi* « se réjouir, se divertir, s'ébaudir » (Bridel), le savoyard *ébaloï* « amuser, égayer » (Constantin).

ABEUILLER (POITOU)

ABOEILLAI (abeuillai), se dit principalement de l'épi de blé qui perce so enveloppe : « L' tomps est bia, le blé *aboeillera* de bounheur [1] » V[ienne], Civ[rai]. — Lat. *oculare*, faire ouvrir les yeux. — (Lalanne.)

L'étymologie proposée ne vaut rien, car le type latin *aboculare aurait changé son *b* médial en *v*. Nous avons manifeste-

1. *Sic*, pour *de boun' heure*.

ment affaire à un radical *beuill-*, précédé d'un préfixe. Je crois qu'il faut partir du lat. vulg. *bŏtula « boyau »[1]. Le patois limousin possède le verbe *eiboulha* « éventrer », qui représente un type *exbotulare, lequel se retrouve dans l'anc. franç. *esboillier*[2] et dans un grand nombre de patois, soit avec le sens transitif « éventrer, écraser », soit avec le sens intransitif « crever, s'écrouler, s'ébouler ». Ce type est très répandu sous la forme *ébouiller* en Poitou même, au sens intransitif comme au sens transitif. Je crois que, dans le patois de Civrai, *abeuiller* est une formation analogue avec le préfixe *a* < ad, et où l'unification du radical s'est faite au profit de la forme accentuée. Pour la spécialisation du sens, on peut invoquer l'analogie sémantique que nous offre le prov. mod. *s'esboudena* « crever dans sa peau, s'entr'ouvrir, se fendre, en parlant des fruits, etc. » (Mistral). Dans le Poitou même, à Châtellerault, on emploie *gorger* dans le sens de *abeuiller*.

ABRENOTE (POITOU)

Abrenote, s. f., sorte de racine bonne à manger. D[eux]-S[èvres], c[anton] de B[ressuire]; Vend[ée], C[ardin] et P[oey]-D[avant]. — (Lalanne.)

M. Rolland n'hésite pas à porter le témoignage de Lalanne au compte de la terre-noix, *Bunium bulbocastanum L.*, dont le tubercule est désigné à Nantes par un nom à peu près identique, *abèrnott'*[3]. Il doit avoir raison[4]. En tout cas, qu'il s'agisse de cette plante ou d'une plante voisine, cela n'a pas d'importance pour l'usage que je veux faire du tubercule.

---

1. Cf. Körting, nº 1525.

2. C'est à tort, comme l'a montré M. Tobler, que Godefroy a réuni sous un même article *esboillier* < *exbotulare et *esboeler* < *exbotellare.

3. *Flore pop.*, VI, 167.

4. M. Rolland groupe le poitevin et le breton gallo avec le limousin, qui dit *obernou* et *barnou* (à Saint-Yrieix-la-Montagne, Creuse, on prononce *âbârnu*). Il semble bien, en effet, que le premier élément soit le même ; quant au second, le limousin *nou* correspond au lat. nucem, tandis que la désinence *note* rattache le poitevin au scandinave hnot. Il va de soi que dans *abre*[*note*] on ne peut voir, comme dans le norm. *gier*[*note*], le scandin. jörd « terre » (cf. *Romania*, XXIX, 177 ; art. réimprimé dans mes *Mélanges*,

A la suite de l'article cité, Lalanne en insère un autre ainsi conçu :

ABRENOTES, s. f. pl., amygdales : « vin don qu'i t'arrache lés abrenotes », viens donc que je t'arrache les amygdales. D[eux]-S[èvres], c[anton] de Châtillon.

Manifestement, nous sommes en présence d'un cas sémantique où le nom d'un tubercule végétal a été transféré à une glande du corps humain. Nous voyons le patois poitevin refaire à sa manière ce qu'ont fait les savants de la Renaissance quand ils ont appliqué le grec ἀμυγδάλη ou le lat. *amygdala* « amande » à l'amygdale, et ce qu'avaient fait bien avant eux les médecins latins en tirant de *glans* « gland » le diminutif *glandula* « glande, amygdale ». Dans le domaine provençal, Mistral note que *abernou* « terre-noix » désigne aussi les nodosités qui viennent aux mains des goutteux.

Sans méconnaître l'importance des nombreux exemples réunis par M. Behrens [1] pour montrer que le testicule est souvent désigné par un dérivé du lat. granum, je crois que l'emploi figuré du mot *abrenote* en Poitou donne quelque vraisemblance à l'idée émise par moi en 1900 [2] et d'après laquelle le *guernote* « testicule » du fableau de *la Dame escolliee* devrait être lu *giernote* et rattaché à l'idée « terre-noix » plutôt qu'à l'idée « grain ».

Les deux hypothèses, si différentes aux points de vue phonétique et morphologique, ont sensiblement le même point de départ sémantique [3].

AFILLOURE (MORVAN)

A la fin de son article AFUBLEURE, Godefroy a indiqué en ces termes la survivance du mot dans les patois : « Wall. *afuleure*,

---

p. 81 ; cf. l'art. ARNOTTE du *Dict. étym.* de Ménage, où il y a une curieuse citation de Saumaise, qui a eu l'idée de rapprocher le bourguignon *arnotte* du flamand eerdnot). Ménage n'aurait pas hésité à y voir le lat. aper ; mais l'étymologie s'est assagie depuis. Je ne sais ce que c'est que *abre* dans *abrenote*.

1. *Z.f. rom. Phil.*, XXVI, 110.

2. *Romania*, XXIX, 178.

3. A noter, dans le même ordre d'idées, l'emploi de *cenelle* pour « testicule » à Château-Gontier (Dottin).

mante ; Pic. et pays de Bray, *afulure*, coiffure de femme. » A l'article AFULOIR, il n'y a aucune indication : les deux seuls exemples produits viennent de la région d'Abbeville. Il me paraît intéressant de signaler l'existence dans le patois du Morvan d'un mot analogue, d'autant plus que Chambure, d'habitude si prodigue d'indications étymologiques, est resté coi sur le mot en question. Voici comment il en parle :

AFFILLOURE, ll mouillées, s. f. Cape, manteau des bergères qui ressemble, pour la coupe et l'étoffe, à la limousine des charretiers. — Le mot est, je crois, inusité dans le Morv[an] n[ivernais] ; il n'appartient qu'à une certaine région du Morv[an] b[ourguignon].

La désinence *-oure* indique que nous avons affaire à un mot dont le correspondant latin serait non pas *affibulatura (comme pour *afubleüre*), mais *affibulatoria.

ALIS (ANC. FRANÇ.)

Dans son article ALIS, Godefroy a rejeté à la fin le sens de « serré, compact, surtout en parlant de la pâte qui n'est pas levée », et il a mis en tête celui de « uni, poli, lisse, doux, fin, délicat, en parlant de la peau et de la taille ». Je crois qu'il aurait fallu faire le contraire. Bernard Palissy, qui était bon observateur, sinon linguiste de profession, fait la remarque suivante, citée tout au long par Godefroy : « *Alizes*, sont les choses serrées, comme le caillou, et le pain broyé auquel n'a esté donné lieu de se lever, et toutes choses qui sont si bien condencées qu'il n'y a aucuns pores apparents. » Le glossaire de Conches, cité aussi par Godefroy, traduit le lat. *azyma* par « pain *alis* ». Or dans un *Hermeneuma* dont le plus ancien manuscrit (Vatic. Regin. 1260) remonte au xe siècle, on lit cette glose : « Azima, id est *alisum* [1]. » Il saute aux yeux que ce latin *alisum*, qui n'a pas été rencontré ailleurs, est identique à l'anc. franç. et anc. prov. *alis*. M. Goetz, dans son *Thesaurus glossarum emendatarum*, I, 122, art. AZYMA, l'a prudemment accompagné d'un point d'interrogation. M. Heraeus, dans une note énigmatique, a voulu mettre *alisum* en

1. Goetz, *Corp. gloss. lat.*, III, 597, 11.

rapport avec le grec ἄλεισον qui désigne une sorte de vase : cette idée qui repose sur une confusion supposée entre ζύμη « levain » et ζέμα « jus », ne me paraît pas pouvoir être prise au sérieux. Van Hamel a proposé comme étymologie du franç. *alis* le lat. allīsus, participe passé de *allīdere* [1]; l'expression de « pain broyé » dont se sert Bernard Palissy semble indiquer qu'il a vu juste. Il est pourtant surprenant que dès le xe siècle on écrive *alisum* pour *allisum*.

Ayant communiqué les notes qui précèdent à la Société de linguistique de Paris, dans la séance du 24 avril 1909, j'ai reçu de mon collègue M. Isidore Lévy une intéressante indication. M. Lévy m'a signalé un article de M. A.-J. Reinach, publié dans le *Pro Alesia* d'août-septembre 1907, p. 209 et s., article intitulé : *le pain d'Alésia*. Je n'en veux retenir que ce fait, connu depuis longtemps des archéologues, mais de moi ignoré (comme tant d'autres choses), à savoir que l'écolâtre Héric (mort en 880) a écrit sur le nom d'Alésia les vers suivants :

Te quoque Caesareis fatalis Alesia castris,
Haud jure abnuerim calamis committere nostris,
Quae quod alas proprios praepingui pane colonos
Nominis adjectu quondam signata putaris.

Je vois là la preuve que le nom latin *Alesia* avait déjà évolué en *Alise* au xe siècle, que l'expression *pain alis* était connue du bon Héric, car je la trouve rendue assez justement par « praepinguis panis [2] », et que les beaux esprits et étymologistes du temps voyaient dans l'adjectif *alis* l'explication du nom de la ville d'*Alise*.

Godefroy a déjà noté la survivance de l'adjectif *alis*, employé parfois substantivement, dans les parlers du Poitou ; cf. Lalanne, art. AGLISE, ALI et ALISE. Le mot est aussi usité en Saintonge (Jônain, art. ALIS, où il y a un rapprochement erroné avec *agllat*) et dans le Bas-Maine (Dottin, art. ALI, ALIZÉ et ALIZOUÉ).

---

1. Dans le glossaire de son édition du Renclus de Moiliens.

2. On appelle aujourd'hui *gras-cuit* le pain qui n'a pas levé et qui est pâteux faute de cuisson (Littré, art. GRAS, 23°).

ANDAUSSE (LIMOUSIN)

Carpentier a remarqué dans une lettre de rémission de 1457 un substantif féminin qu'il traduit par « serpe » et dont la lecture flotte entre *andanse* et *andause* [1]. Il a consigné sa remarque dans Du Cange, où il a introduit à cet effet l'article complémentaire *ANDASIUM « chenet » [2], article à la fin duquel il ajoute, sans se demander quel rapport il peut y avoir entre une serpe et un chenet et sans craindre le coq-à-l'âne : « *Andanse* vel *andause*, falcula est, Gall. *Serpe*, in Lit. remiss. ann. 1457 ex reg. 187. Chartoph. reg. ch. 297 : *Une Andanse, ditte ou pays de Pierregort taillebusson.* » Godefroy a pillé Carpentier, sans avoir ses scrupules paléographiques : il ne donne que *andanse*, et traduit par « serpe pour tailler les buissons [3] ».

Il faut sûrement lire *andause* et identifier cet ancien mot avec celui qui est encore vivant dans le patois de la Corrèze et auquel Béronie consacre l'article suivant :

DĀ-OU [s. m.] [4] ou DĀ-OUSSO, s. f. Instrument de fer plat et tranchant, en forme de grand et large couteau, qui a le bout courbé en croissant et un manche en bois. C'est, après la coignée, un des principaux outils des bûcherons. Les jardiniers s'en servent aussi pour émonder les arbres et émonder les haies. *Serpe.*

A cette définition, Vialle a ajouté un renseignement important : « Nous joignons ordinairement le mot *poudo*, qui signifie aussi *serpe*, à celui de *da-ousso*, et nous disons *poudo en da-ousso.* » Et plus loin, p. 216, il a intercalé l'article suivant :

---

1. Paléographiquement, il n'y a pas de raison pour lire plutôt *andanse* que *andause*, *audanse* ou *andanse*. Les faits visés dans les documents se sont passés à Saint-Julien-de-Lampon, canton de Carlux, arr. de Sarlat (Dordogne).

2. Soit dit en passant, *andasium* ne signifie pas « chenet », dans l'unique texte que cite Carpentier, mais je ne sais pas ce qu'il signifie au juste.

3. Articles ANDANSE et TAILLEBUSSON.

4. Je fais cette addition d'après Laborde. Cf. Du Cange, DALHA : « Ung *daux* ou faugibe. » Le document visé est relatif à la Roche-Canillac (Corrèze) : ce mot *daux* est sans rapport avec *dail* « faux », quoi qu'en pense M. Barbier fils (*Rev. de dialect. romane*, n° 2, p. 264-5).

POUDO EN DA-OUSSO. Grande serpe ou croissant, emmanchée d'un bâton de quatre à cinq pieds. On s'en sert principalement pour tailler les haies et couper les arbustes épineux.

Mistral, DAUSSO, définit par « croissant fixé au haut d'un long manche, vouge ». Il mentionne en outre la variante *endauso* et le verbe dérivé *dausa* « donner des coups vifs et redoublés avec la serpe ou la faucille », et il propose comme étymologie l'adv. *daut* « en haut » et le verbe *aussa* « hausser ». Cela soulève bien des difficultés, mais je n'ai rien de satisfaisant à mettre à la place. L'exemple de 1457 prouve que *endausso* ou *endauso* n'est pas sorti de l'expression *poudo en dausso*, et qu'il faut le considérer comme un composé par synonymie de *poudo* et de *endausso*. Un autre nom du vouge, usité dans la même région, est *gibo*, qui a aussi à côté de lui la variante *engibo*. Mistral le rattache à *visplo*, *vispo*, mot dont l'étymologie n'est pas non plus élucidée : mais il est difficile d'admettre la correspondance du provençal propre *vi-* et du limousin *gi-* [1].

ARGIBOISE (MAUBEUGE)

ARGIBOISE, s. f. Nom donné à Maubeuge à l'arbalète. On fait une attrape à taupes mue par la détente d'une arbalète, qui se nomme attrape à *argiboise*. Voc. de M. Quivy. — (Hécart.)

Le premier élément de ce mot composé est manifestement *arc*. Dans le second il semble qu'il faille voir un adjectif tiré de *giber* « ruer », dont la forme primitive serait **gibeoir*. La forme féminine pourrait être due à la contamination de *arbalète*.

---

1. Carpentier, qui a réuni plusieurs exemples du mot *gibe* « vouge », tirés de lettres de rémission relatives au Limousin et au Périgord (dans Du Cange, GIBA 2, où ils ont été pris par Godefroy ; il a oublié *faugibe*, dont il a été question ci-dessus), me paraît avoir vu juste en indiquant le lat. gibba « bosse ». Il cite aussi *gibault*, avec le même sens, dans le registre aujourd'hui coté JJ 206, pièce 1159 : dans ce document, originaire du diocèse d'Angoulême, on lit tantôt *gibault* tantôt *gibau*. Ce mot est encore très vivant dans la région, notamment à Puybarraud (Charente) : cf. *Rev. des pat. gallo-rom.*, II, 192 : « *djibaw*, serpe à long manche pour couper des branches et les enfoncer dans les haies pour en fermer les ouvertures. »

Quant au changement de *r* intervocalique en *s*, on le retrouve à Maubeuge dans *campeleuse* « chantepleure » (Hécart).

ARNÈPE (LA TESTE), ETC.

Mistral a l'article suivant, sans indication étymologique : « ARNÈPE, s. Sorte de petite bécassine, en Guienne. » Ce mot ne figure pas parmi les noms vulgaires de la bécassine qu'a relevés M. Rolland dans sa *Faune populaire*, II, 356 et s. ; mais l'auteur de ce livre veut bien m'apprendre qu'il est en usage à La Teste (Gironde), d'après le *Dict. du patois de La Teste* (La Teste, 1870), de P. Moureau.

On sait que le nom germanique de la bécassine (et de la bécasse), dont la forme primitive est snipp (néerl. *snep*, angl. *snipe*, allem. *schnepfe*, etc.), a envahi le nord de l'Italie et est même descendu jusqu'en Toscane[1].

Il est bien tentant, à première vue, malgré la discontinuité géographique, de rattacher notre énigmatique *arnèpe* à ce radical germanique. Une forme romane ancienne **esnep-* aurait tout naturellement évolué en **ernep-* (cf. *almorna*, pour *almosna*, et les noms de lieux *Arnave*, Ariège, et *Le Puy d'Arnac*, Corrèze, dont les formes primitives sont *Asnava*[2] et *Asnac*[3]) ; le passage de **ernep-* à *arnep-* ne ferait pas difficulté.

La carte *bécasse* (n° 121) de l'*Atlas linguistique* semble témoigner que la forme germanique n'a pas entamé le territoire gallo-roman : elle donne *snap* à Guernesey, mais ce n'est là qu'un emprunt récent à l'anglais *snipe*. D'autre part, on trouve *hanipon* comme nom de la bécassine à Boulogne[4] ; le flamand *snep* ne serait-il pas pour quelque chose dans *hanipon* ? En tout

---

1. Cf. Rolland, *op. laud.*, et Körting, n° 8827.

2. Indication donnée par Mistral, ARNAVO ; cf. la mention de *Guillelmus de Asnava* dans une charte de 1136 (A. du Bourg, *Hist. du grand-prieuré de Toulouse*. Toulouse, 1883, pièces justif. n° XXXVI).

3. Cf. M. Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 314.

4. *Faune pop.*, II, 358. M. Rolland se réfère à Salerne, *Hist. nat.*, Paris, 1767, où on lit effectivement, p. 326 : « Le Bécot ou Béquot... se nomme aussi en Picardie dans le Boulonnois un *Hanipon*. » On ne trouve ni ce mot ni rien d'analogue dans Haigneré.

cas, l'anc. wallon *neppe* (*Chron. de Stavelot*, éd. Borgnet, p. 226), dont M. Rolland lui-même me signale l'existence, est clairement tiré du mot flamand.

ASSIAR (LYONNAIS, SAVOIE)

J'ai proposé de voir dans le lyonnais *s'assado* « boire de manière à satisfaire complètement sa soif » le même mot que dans le prov. *assedar* et dans l'ital. *assetare* « altérer par la soif[1] » ; j'ai eu tort. A supposer que la différence de sens ne soit pas un obstacle insurmontable, la phonétique ne permet pas de considérer le lyonnais *assado* comme un congénère du provençal et de l'italien, puisque le *t* intervocalique tombe régulièrement en lyonnais. L'étymologie de N. du Puitspelu, qui rattache *assado* au lat. satis, prête le flanc à la même critique; le mot lyonnais reste donc à expliquer.

Mais le lyonnais a réellement possédé un représentant de ad + sĭt- + -are, et nous le trouvons sous la forme normale dans la vie de saint Martial du manuscrit Bibl. nat., fr. 818 : « Il a avoi soi .XII. angelos qui lo gardont et ades vont avoi lui et no lo laissont lassar ne affamar ne *asiar*[2]. » Ici, *asiar* signifie clairement, comme le comporte son étymologie, « avoir soif ». Il ne paraît pas avoir survécu dans le Lyonnais, mais le patois savoyard l'emploie encore au sens transitif; cf. Constantin : « *Achâ*, v. a., altérer, exciter la soif. » A *achâ* le savoyard oppose *déchâ* « désaltérer », c'est-à-dire dis + sĭt- + are qui correspond à l'ital. *dissetare*, au languedocien *desseta*[3], au dauphinois *desia*[4] et au lyonnais *dessio* (écrit parfois *décio*).

AUVÊCHE (POITOU)

Le patois de Bressuire emploie *auvêches*, fém. pluriel, avec le sens d' « étincelles carbonisées » (Lalanne). Il est probable que

---

1. Voir mes *Mélanges*, p. 20.

2. Chap. 45, l. 10, dans *Altfranz. Prosalegenden*..., hgg. von A. Mussafia und Th. Gartner, p. 151.

3. Mistral, art. DESASSEDA. Le languedocien devrait être * *desseda* ; le *t* est dû à la réaction exercée par le subst. *set* « soif ».

4. Mistral, *ibid.* ; l'*s* devrait être sourde.

le thème se retrouve dans *auve*, mot vieilli du patois de Chef-Boutonne qui désigne la « fleur de farine très fine qui vole autour des meules, dans les moulins[1] », dans *ouvre*, qui a exactement le même sens que *auve* dans le patois de Brioux, et dans *louvres* qui, à Celles, se dit du papier brûlé, et plus particulièrement des feuilles brûlées qui voltigent[2].

Les patois méridionaux ont un mot analogue (*aubo*, *auvo*, *ouvo*, *ouo*, *ouolbo*, *orve*, etc.), dont le sens oscille entre « étincelle », « flammèche » et « cendre »[3]. Je n'en sais pas l'étymologie, car ni l'adj. lat. alba, ni le subst. lat. ulva, qui ont été mis en avant, ne me paraissent satisfaisants. Mais d'où vient la désinence *-èche* spéciale au patois de Bressuire ? Je crois qu'il y a eu contamination avec une forme ancienne du mot *flammèche*, à savoir *faumesche*, dont on peut voir des exemples dans Godefroy[4]. Grâce à M. Schuchardt, on sait maintenant la part qui revient au german. falawiska dans le mot *flammèche*[5]. Il a dû exister une forme française primitive **falevesche*, employée au XVIe s. par le Lyonnais Antoine du Pinet sous les formes labialisées *fallevuche* et *falivoche* qui n'ont pas échappé à M. Schuchardt, et qui a abouti à *faliuche* etc., dans le patois savoyard[6]. Il est donc possible que le parler du Poitou ait eu jadis une forme **fauvesche*, plus primitive que *faumesche*, dont l'action sur le thème de *auve* est encore plus facile à comprendre.

---

1. Beauchet-Filleau, art. MENIVOLE ; cf. Lalanne, art. AUVE.

2. Lalanne, art. OUVRES et LOUVRES. M. Horning veut tirer *louvre* du lat. lucubrum (*Z. f. rom. phil.*, XXII, 487). Au dernier moment, je remarque dans Godefroy un exemple champenois de *orve* « fleur de farine ».

3. Mistral, AUBO et AUVO ; N. du Puitspelu, ORVES. Cf. *olve* « cendre » dans le *Gloss. hébreu-franç.*, p. p. Lambert et Brandin (*Romania*, XXXVI, 447).

4. Art. FLAMESCHE.

5. *Z. f. rom. Phil.*, VIII, 739. Il est juste de rappeler que Miss Pope avait entrevu la nécessité de séparer l'anc. franç. *falemesche* de *flamesche* (*Étude sur la langue de frère Angier*, p. 103 ; cf. *Romania*, XXXIII, 440).

6. Constantin, art. FALIUCHE, FALIEUSTE, FALIESTOURE. A noter que ce dernier mot unit au sens de « flammêche » celui de « flocon de neige », ce qui confirme le rapport que je propose d'établir entre *auve*, *auvèche* et *flammèche*. D'ailleurs, en Franche-Comté, on a concurremment *folemot*, m., et *falioutsa*, *faloutse* « flocon de neige » (Dartois, p. 208).

BANGARD, BANWARD (LORRAINE, FRANCHE-COMTÉ)

BANGARD [1], s. m. Nom donné, dans le nord et l'est de la France, au territoire ou finage d'une commune quelconque. — (Littré, Supplément.)

Le sens propre est « garde du ban, du territoire dépendant d'une commune » : c'est le nom du garde champêtre dans la région lorraine, où l'on trouve concurremment *banwâ* (Landroff, écrit *bãuã*, dans *Romania*, V, 197 ; Vexaincourt, écrit *banhoua*, dans L. Adam, p. 230) et *bangarde* (Rémilly, dans *Romania*, II, 439). Le mot correspond à l'allemand *bannwart*, qui a le même sens et qui est souvent latinisé au moyen âge en *banwardus* (Du Cange). C'est ce qu'a parfaitement vu et dit M. Haillant [2]. Je veux seulement faire remarquer que le mot se trouve aussi en Franche-Comté, soit avec son sens propre et sous la forme *bangard*, usitée notamment à Plancher-les-Mines [3], soit sous la forme *banvai*, où, à côté du sens de « garde champêtre [4] », il a un sens matériel assez curieux. Voici l'article que lui consacre Roussey :

Bãvẽ, s. m., bâton muni d'une fente à l'une de ses extrémités et dans laquelle on introduit une poignée de paille. Le *bãvẽ* se place à l'entrée d'un sentier pour indiquer qu'il est défendu d'y passer sous peine d'amende, ou dans un champ où les bestiaux ne doivent pas aller pâturer.

C'est, en somme, ce qu'on appelle en bon français un *brandon*.

BEUSENER (FRANCHE-COMTÉ)

BEUS'NAI, ressentir une légère douleur ; se dit surtout du froid éprouvé aux doigts : *Lès dats me besouanont*, les doigts me font mal (du froid). — (Tissot.)

Ce verbe franc-comtois a la même étymologie que le prov.

---

1. Anciennement *banward* (Godefroy).

2. *Essai sur un patois vosgien*, art. BANWA.

3. Voir Poulet, qui donne une étymologie de fantaisie : « Dérivé de l'allem. *bange* (*es ist mir bange*, j'ai peur) : c'est proprement la terreur des enfants. »

4. Ce sens est donné, concurremment avec l'autre, par Contejean, qui a bien identifié le premier élément *ban*, mais qui voit à tort dans le second le lat. vetare.

mod. *bousina*, lequel, entre autres sens, a celui de « fourmiller par l'effet du froid »[1]. C'est un développement sémantique curieux du sens primitif, qui est « sonner de la trompette » (lat. class. bucinare), d'où, au sens intransitif, « vibrer par l'effet du son de la trompette ». Mistral enregistre aussi deux sens voisins : 1° « picoter, élancer, en parlant d'un abcès » ; 2° « bruire, en parlant de l'eau qui va bouillir ». Le premier permet de rattacher à la même étymologie le patois des Fourgs *beussnieu*, f. « blessure, plaie, ulcération » (Tissot)[2], et le second nous amène à la même conclusion pour le patois de Montbéliard *bussenai*, v. n. « cuire à petit feu » (Contejean)[3].

BLOUSSI (FRANCHE-COMTÉ)

Blousset, s. m., morceau de beurre pris avec les deux doigts et le pouce dans une plus grande masse.

Bloussi, pincer la peau avec l'index et le pouce ; pincer une étoffe. Gr. ψάλσις, action de pincer. — (Tissot.)

Il est clair, quoique Tissot ne le dise pas, que *blousset* vient de *bloussi*, et il est clair aussi, quoiqu'il dise le contraire, que *bloussi* n'a rien à voir avec le grec ψάλσις. Le verbe se retrouve avec le même sens et sous des formes voisines en provençal moderne, spécialement dans le Limousin et en Dauphiné : *blusse*, *bluche*, *brussi*, *embrussi*, *emboursi*, *embrounsi*[4]. Si je ne me trompe, c'est au regretté Chabaneau que revient le mérite d'en avoir le premier indiqué l'étymologie : il le tire du lat. vulg. *bulsīre, ou *bulsĕre, formé sur *bulsus, part. passé de *bellere, forme secondaire de vellere « pincer »[5]. Les

1. Mistral, art. BOUSINA. De même en Berry, BOUSINER « s'emploie particulièrement pour exprimer la sensation que produit sur les mains et les pieds un froid excessif » (Jaubert).

2. Toutefois la désinence fait difficulté, car elle semble correspondre à un ancien état *-ue*.

3. Contejean rattache dubitativement le mot au v. fr. *besir* « dessécher une viande en la laissant trop rôtir ». Je ne connais pas *besir*, qui manque dans Godefroy.

4. Mistral, BLUSSE. Le mot manque en lyonnais, mais le savoyard dit *blossi* et *blofi* (Constantin).

5. *Gramm. limous.*, p. 94.

leçons *bulsella*[1], *bursella*, au lieu de vulsella « pince », ne suffiraient pas à établir la réalité de la substitution d'un *b* à un *v* dans la prononciation latine, étant donné que l'hésitation des scribes entre *b* et *v* n'est souvent qu'un fait de graphie, si ce mot n'était représenté par le français technique *brucelle* ou *bercelle*[2]. D'autre part *bulsus, comme terme de vétérinaire, est appuyé par l'anc. prov. *bols* et l'ital. *bolso* « poussif »[3]. Je ne doute donc pas, malgré ce qu'a de surprenant la formation d'un verbe en -īre (et encore plus d'un verbe en -ĕre) d'après un supin[4], que Chabaneau ait vu juste.

BOTOISAR (ANC. PROV.)

Le verbe *botoisar* n'a été signalé jusqu'ici que dans deux passages de *Flamenca* :

> Les pols li *botoisa* el col (3582, P. Meyer, 2e éd.)
> Fort *botoisatz* et aut tondutz (3742).

Raynouard l'a relevé à son ordre alphabétique (II, 243), en le traduisant justement par « raser, tondre », mais sans lui assigner d'étymologie. M. P. Meyer remarque seulement, dans le glossaire de sa 2e édition de *Flamenca* que « ce mot ne paraît pas s'être conservé dans les patois. »

Il faut évidemment rapprocher *botoisar* de l'anc. franç. *bertouser*, lequel manque dans Godefroy, mais est enregistré par le Dr Bos (probablement d'après Cotgrave), et dont l'étymologie est clairement *bistonsare. Le latin possède tonsitare, qui suppose *tonsare, et *tonsare est représenté par l'ital. *tosare* et le franç. dialectal *touser*, très répandu aujourd'hui, et

---

1. Indiquée par Chabaneau ; cf. Goetz, *Corp. gloss. lat.*, III, 325, 60.

2. Traduction d'Oribase ; cf. *Mélanges offerts à Louis Havet*, p. 506.

3. Étymologie due à M. S. Pieri ; cf. *Romania*, XXX, 573. — J'ai moins confiance dans les mots portugais et italiens invoqués par M. Parodi, *Romania*, XXVII, 216 ; en tout cas ce n'est pas la lettre initiale qui ferait difficulté.

4. Il faut supposer que *bulsire a donné naissance à *bulsĕre par un changement de conjugaison postérieur. Les textes latins offrent quelques exemples de -ire combiné avec un thème de supin, notamment *abortire* et *hostire*.

qui était encore employé à Paris au XVIIe siècle[1]. Le provençal *botoisar* postule *bistonsiare devenu **bestoisar*, puis **betoisar*, par dissimilation consonantique, et finalement *botoisar*, par assimilation vocalique.

CALIU (PROV.)

M. Tobler s'est longuement occupé de ce mot, qui signifie « cendre chaude, braise » et qui n'est pas sorti de l'usage[2] ; il admet qu'on puisse le rattacher au lat. calere, tout en remarquant qu'une dérivation en -ivus d'un thème verbal est chose insolite. G. Paris a cité des dérivations analogues : cadivus (je supprime l'astérisque, car le mot est attesté par Pline et par Marcellus de Bordeaux), *badivus (mieux *bativus, car il est établi que le type de *bayer*, *bâiller* est batare, bataculare), sans parler des mots français tels que *pensif*, *rétif*, etc.[3]. On peut ajouter, en latin, arcivus, nocivus, placivus, recidivus, et la forme refaite *recadivus[4]. Enfin, et c'est là que j'en veux venir, calivus n'est pas une hypothèse étymologique, mais un mot réellement attesté par la tradition écrite. Il n'a pas échappé aux Bénédictins qui l'ont inséré dans le *Glossarium* de Du Cange[5]. La glose qui le contient figure dans le *Corpus glossarum latinarum*, II, 100, 46 : « cinus sive *calius* σποδος, τεφρα ». Elle fait partie du recueil des *Glossae graeco-latinae* publiées par Henri Estienne dès 1573 et attribuées sans raison sérieuse au consul Philoxène, recueil dont le plus ancien manuscrit, Bibl. nat., lat. 7651, remonte au IXe siècle. Je n'hésite pas à considérer calius comme une graphie populaire, conforme à la prononciation, pour calivus ; cf. *App. Probi* : « rivus, non rius ». Les auteurs du *Thesaurus linguae latinae* n'ont pas cru devoir recueillir ce terme, et ils ont peut-être eu raison, la date à laquelle il faut placer la rédaction de ces gloses étant difficile à déterminer.

---

1. Voir l'art. TOUSER de Godefroy.
2. Dans les *Sitzungsber.* de l'Académie de Berlin, 1896, p. 856.
3. *Romania*, XXV, 622.
4. A *recadivus se rattache le français dialectal *rechiver*, dont je parlerai à son ordre alphabétique.
5. Avec cette remarque judicieuse : « Sic dicitur quia calet. »

Toutefois il ne semble pas que ce recueil puisse guère être postérieur au VIe siècle.

CHAI (ANGOUMOIS)

Parmi les noms de la tempe dont il n'a pu découvrir l'origine, M. Zauner[1] a inscrit en premier lieu celui que porte cette partie du corps dans le patois de Puybarraud (Charente). Sa source, naturellement, est l'étude détaillée ou inventaire de l'abbé Fourgeaud dans la *Revue des patois gallo-romans* ; mais en transcrivant par *tšya* et en séparant de son milieu le nom donné par l'abbé Fourgeaud, M. Zauner s'est pour ainsi dire barré à lui-même la voie qui mène à l'étymologie. L'abbé Fourgeaud écrit *tɛyăë*, et il est facile de se rendre compte que dans tous les mots à désinence en *-ăë* qu'il a groupés en compagnie de celui qui nous intéresse[2], la désinence actuelle correspond à des formes antérieures *-ai*, *-ais* ou *alh*. Cela étant, il est clair que nous avons à faire au prov. *cais*, *chais* <capsus, qui signifie proprement « mâchoire », mais qui est souvent employé, dès le moyen âge, pour « bouche », « joue » ou « visage[3] ».

De « joue » à « tempe » il n'y a pas loin, et le cas du patois de Puybarraud est à classer comme « Verschiebung » dans la section où M. Zauner nous montre que le front, l'ouïe et la nuque ont été, dans différents patois, les prête-noms de la tempe.

CHAMOIRE, CHAMORGE (ANC. FRANÇ.)

Godefroy n'a qu'un exemple du subst. *chamoire*, qu'il traduit par « maladie des chevaux ». Il l'emprunte au *Livre au roi*, partie intégrante des *Assises de Jerusalem*, où on lit (éd. Beugnot, I, 614) : « Se a ma beste vient la *chamoire*. » Il renvoie judicieusement à l'art. CHAMORGE, où se trouve l'adjectif « qualifiant une maladie des chevaux » et où il cite, entre autres, l'expression *che-*

1. *Die roman. Namen der Körperteile*, p. 82.

2. *Rev. des pat. gallo-rom.*, II, 192.

3. Cf. Mistral, art. CAIS, où sont indiqués comme sens : « la mâchoire, les dents ; dent molaire ; la bouche, le visage ; la tête, en Limousin ».

val chamouge, employée par Gautier de Coinci. Il faut en outre se reporter à l'art. *cymoire*, où la maladie est définie grâce à un extrait de l'ancienne traduction du *Liber ruralium commodorum* de Pietro de' Crescenzi : « cheval qui a maladie de *cymoire* ou de verme vocatif (*corr.* volatif) au chief, et met hors par les narilles humeur comme eau froide et grasse, a peine en eschappera [1]. »

On lit dans les miracles de saint Dunstan, texte du XIIe siècle (*Acta Sanctorum*, mai, VII, 815 ; cf. Du Cange, *CAMORIA) : « Equum quem pestis quam *camoriam* vocant, ad mortem fere afflixerat, incolumem restituit. »

Il s'agit de l'affection que les vétérinaires appellent *morve* ou *gourme*, selon son degré d'intensité. L'espagnol dit *cimorra* (déjà dans Cobarrubias) ; l'italien, *cimurro*. Pour cette dernière langue, Antoine Oudin donne concurremment les articles suivants (*Recherches ital. et françoises*, 1e partie, 1640) :

CAMORRO, la roupie, le morveau.
CIAMORRO, la morue d'vn cheual, proprement l'estranguillon.
CIMORRO, la gourme.

Il me semble retrouver le mot encore vivant sur le territoire français. Dartois donne parmi « les mots à origines incertaines », et comme usité dans les trois départements de l'ancienne Franche-Comté, *charmoise* ou *charmôge*, f. « rhume de cerveau, coryza » ; à Broye-les-Pesmes, on prononce *chairmouge* (Perron). Cf. Richenet et Beauquier. A Plancher-les-Mines on a *comoudge* « coryza », que Poulet rattache au lat. communicare. Cette forme surprenante, dont l'état ancien doit être **camourge*, paraît empruntée à un dialecte qui n'a pas changé en *ch* le *c* devant *a*. Cf. *calenge*, pour *chalenge*, dans le Doubs (Beauquier). Je ne me hasarde pas à proposer d'étymologie [2] : une combinaison du lat. caput et du thème franç. *morve* est absolument inadmis-

---

1. Le texte latin de P. de' Crescenzi a été altéré en *cimona* dans les éditions (cf. l'art. CIMONA de Du Cange). Le ms. Bibl. nat., lat. 9328, fol. 85^d, donne *cimora, cymora* ; mais la bonne leçon doit être *cimoria*.

2. Mabillon, qui a publié avant les Bollandistes, le texte des miracles de saint Dunstan (*Acta Sanctorum ord. d. Bened.*, sec. V., p. 712), a laissé passer le mot *camoria* sans faire de remarque. Le Père Papebroch a cette note sans

sible[1]. La forme primitive paraît bien être camoria. Vraisemblablement, l'auteur des miracles de saint Dunstan, qui écrivait à Canterbury, n'a fait que latiniser la forme anglo-normande **camoire*, que l'on peut légitimement supposer à côté de la forme proprement française *chamoire* ; mais sa latinisation s'est rencontrée avec la réalité. Les formes italiennes *ciamorro*, *cimorro* doivent être des emprunts au français, tout comme l'esp. *cimorra*.

CHARLEMAIGNE (ANC. FRANÇ.)

J'ai consacré naguère un article (*Romania*, XXXIII, 605) à l'anc. franç. *chalemine* « calamine », où j'ai établi que le mot français avait passé en Italie et y avait été transformé, par une jolie étymologie populaire, en *giallamina*. J'aurais dû remarquer que la calamine nous était revenue d'Italie au XVIe siècle et que son nom avait été retraduit en français sous la forme *gelamine*, qu'on lit dans Cotgrave, dans Antoine Oudin et dans Duez. Mais il y a mieux. Les artisans français qui se servaient de la *chalemine* avaient l'imagination plus épique que leurs émules italiens, et dans les reflets dorés du laiton ils ont cru apercevoir l'empereur Charlemagne en personne, dont le nom se prononçait souvent *Challemaine*. C'est ce qui résulte, sans l'ombre d'un doute, de la lecture d'un texte cité, mais non expliqué, par Godefroy :

CHARLEMAIGNE, s. m., expliqué dans l'article suivant :

En Sithie... croist une maniere de metal electrin, et croy que c'est quelque maniere de cuivre ou ce que nous appelons *charlemaigne*, dont les fondeurs de laiton usent a donner couleur a leur ouvraige (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, t. I, fo 86 vo).

---

conséquence, mais qui témoigne de son louable souci d'éclaircir le texte : « *camoria* nec Spelmanno nec Cangio nota vox, haud facilem in Anglica lingua etymologiam habet ; an vero ex veteri Britannica, cui *Cam* curvus fuit, habere eam possit peritioribus divinandam relinquo. » Carpentier, qui a introduit le mot dans Du Cange, a écrit judicieusement : « Morbus equinus, f[orte] mucosus, Gall[ice] *Morve*. »

1. La forme primitive du radical de *morve* est probablement vorm- ; l'anc. prov. possède un subst. *vorm* qui sera étudié plus loin à son ordre alphabétique.

CLOPORTE

L'étymologie de *cloporte* est des plus embarrassantes, et je déclare tout de suite que je ne la connais pas, malgré la peine prise récemment par M. Sainéan[1] et par M. Schuchardt[2] pour la tirer au clair. Je tiens seulement à préciser un fait que ni l'un ni l'autre de ces savants n'a mis en lumière. D'après Godefroy (utilisé avant la lettre par le *Dictionnaire général*), on ne trouverait en français que *choplote* au moyen âge, et il faudrait descendre jusqu'au XVIe siècle pour avoir des exemples de la forme actuelle *cloporte*. Le seul exemple cité de cette forme singulière se trouve dans un manuscrit de la *Vie des Pères* (Arsenal 3641, fol. 143), où on lit :

> Assez de vermine i avoit
> Et de hariennes et de *choplotes*[3].

Dans cette citation, qui reproduit exactement le manuscrit (comme je m'en suis assuré), *hariennes* n'est pas moins étrange que *choplotes*.

On sait combien sont nombreux les manuscrits, de la *Vie des Pères*[4]. Je me suis adressé à l'un des meilleurs de ces manuscrits, Bibl. Nat., franç. 1039, et j'y ai lu, au fol. 182^d^ :

> Assés de vermine i avoit
> Et d'yraines et de *cloportes*.

La rime du vers suivant est *portes* ; il n'y a donc aucun doute à avoir sur la bonne leçon. *Choplote* n'a pas plus de valeur que *harienne*. Dès le XIIIe siècle, *cloporte* était le nom usuel de l'insecte que les Romains appelaient « petit porc » et les Grecs « petit âne », comme *yraine* était celui de l'araignée.

---

1. *Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 258 ; cf. *Romania*, XXXVI, 624.
2. Ibid., 660 ; cf. *Romania*, XXXVII, 620.
3. Cité par Godefroy, *Dict.*, IV, 424, art. HARIENNE, et IX, 113, art. CLOPORTE.
4. Cf. l'art. de Schwan, *Romania*, XIII, 233, et de nouvelles indications, ibid., XIV, 130, 583, 585 ; XIX, 306 ; XXXV, 31.

CLUYNE (AUVERGNE)

On lit l'article suivant dans le *Dictionnaire* de F. Godefroy :

CLUYNE, s. f., partie du lit.
Six *cluynes* usees (1507, *Inv. du duc de Bourbon*, p. 118).
Quatre autres *cluynes* de myssin (*Ib.*).

Le second de ces exemples figure sous une forme différente à l'article MYSSIN, où on lit :

MYSSIN, s. m. ?
Quatre autres *cheynes de myssin* (1507), *Invent. des meubles du D. de Bourg.* (sic), Cab. hist., IX, 304).

Les textes reproduits à l'article CLUYNE proviennent de l'édition donnée par Le Roux de Lincy dans le volume de *Mélanges de littérature et d'histoire* publié en 1850 par la Société des bibliophiles. J'ai examiné le manuscrit (Bibl. nat., franç. 20598, f. 354) d'après lequel l'inventaire de 1507 a été publié et dans les *Mélanges* et dans le *Cabinet historique*. La lecture *cluynes* est certaine; quant à *myssin*, c'est une faute manifeste du scribe pour *cuyssin* « coussin [1] ».

On peut donc tenir pour assuré que *cluyne de cuyssin* signifie « enveloppe de coussin », c'est-à-dire « taie d'oreiller ». Par suite *cluyne* nous apparaît comme une forme particulière de *fluyne*, mot dont je me suis occupé dans mes *Mélanges*, p. 77, article FLAINE. La substitution de *cl* à *fl* ne doit pas être considérée comme une faute graphique, mais comme un témoignage fort intéressant, à cause de sa date, de la confusion phonétique des groupes *fl* et *cl*. MM. Gilliéron et Roques ont présenté sur cette confusion des remarques suggérées par l'étude des parlers actuels, et auxquelles je me bornerai à renvoyer le lecteur [2]. Il n'est pas inutile cependant de faire remarquer que l'inventaire de 1507 a été rédigé à Aigueperse (Puy-de-Dôme), sur les confins de l'Allier, et que c'est précisément (mais non exclusivement) dans cette région

1. La même faute se trouve plus bas, à l'article 87 de l'inventaire : « Huit grans litz ayans coustiz de Flandres et de pays avec les *myssins*. » Leroux de Lincy a bien vu que c'était une faute et a lu *cuyssins*.

2. *Revue de philol. franç.*, 21e année (1907), p. 129-421.

que les cartes de l'*Atlas linguistique* nous apprennent que la confusion de *cl* et de *fl* est assez fréquente. Pour le mot *flamme* (carte 579), elle se présente aux points 703 (Pontgibaud, Puy-de-Dôme), 801 (Saint-Éloy, Puy-de-Dôme) et 804 (Ennezat, Puy-de-Dôme). Pour le mot *fléau* (carte 580), outre ces trois points, qui sont dans la partie septentrionale du Puy-de-Dôme, nous la constatons dans le sud de l'Allier et dans l'est de la Creuse, départements limitrophes : 601 (Lavaufranche, Creuse), 602 (Cressat, Creuse), 702 (Auzances, Creuse), 800 (Désertines, Allier), 802 (Chantelle, Allier) et 803 (Vesse, c^ne^ d'Escurolles, Allier). Pour le mot *fleur* (carte 582), le seul point de toute la France (abstraction faite du point 990, Fontan, Alpes-Maritimes, qui se rattache aux dialectes ligures de l'Italie) où elle se retrouve est le point 703, déjà nommé (Pontgibaud).

Ce phénomène phonétique est certainement antérieur au XVIe siècle, bien que l'on n'en ait pas encore signalé de preuves écrites. Dans les plaidoiries du parlement de Poitiers, à la date du 18 mai 1431, le nom de la paroisse de *Flayat* (Creuse), un ancien *Flaviacus*, est écrit une fois *Fleat* et une fois *Cleac*[1].

CŒURASSON (POITOU)

Cœurasson, s. m. Mal au cœur, aigreur d'estomac. — (Beauchet-Filleau).

Lalanne copie Beauchet-Filleau, mais ajoute les variantes phonétiques *cœurarseigne* et *queuarson*. Jônain (qui écrit *chœurasson*), définit ainsi : « Sentiment d'ardeur à l'estomac, par mauvaise digestion. »

Il me paraît clair que nous avons affaire à un mot composé de *cœur* et de l'anc. franç. *arson* : la forme *cœurarseigne* (ou *-eigne* est une notation telle quelle du terme de l'évolution phonétique subie par le son *-on*) ne doit laisser aucun doute à ce sujet. Il est intéressant de constater en Poitou et en Saintonge un procédé de formation assez rare, même en ancien français, et que l'on ne trouve guère en activité qu'avec un verbe ou un participe comme second élément composant : *cloufichier*, *fer-*

1. Arch. nat., X^1a^ 9201, f. 36 v°.

vestu, etc.[1]. Le provençal en fait un plus fréquent usage que le français : les anciens textes connaissent *cordolor*, *dendolor*, etc., et les dialectes actuels ont des mots analogues, spécialement *corcouissou* qui a le même sens que notre mot poitevin et qui est parfois altéré en *croucoussou* (Mistral)[2]. La dissimilation du type primitif *cœurarson* en *cœurasson* est d'ailleurs parfaitement régulière[3]. Le changement de genre (*arson* est du féminin) se retrouve dans le provençal moderne ; il ne fait pas difficulté, puisque le français littéraire lui-même a fait passer *frisson*, *soupçon*, etc., au masculin[4].

CONDOS (NORMANDIE, ETC.)

Godefroy a un article CONDOT, CONDOZ, qui demande à être complété et élucidé. Il traduit par « partie la plus élevée d'une

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, §§ 553 et 594. Ajouter l'anc. franç. *cuerpous*, tout à fait analogue à notre *cœurarson*. Voir Godefroy et surtout la note de M. Foerster sur le v. 3025 du *Cligès* de Crestien de Troyes; le mot se trouve en outre, sous la forme *corpuls* dans un lapidaire en prose que vient de publier M. P. Meyer (*Romania*, XXXVIII, 279, art. 28).

2. Vayssier a noté *courassou* à Villefranche (art. COURCOUYSSOU); mais il se figure que c'est une altération de *courcouyssou* (il explique d'ailleurs mal ce dernier mot, n'ayant pas reconnu « cœur » et mais croyant retrouver « court » dans le premier élément). En réalité, le rouergat *courassou* est identique au poitevin *cœurasson*, avec cette particularité que le premier élément *cor* « cœur » y figure sous la forme atone *cour*.— Au dernier moment, je trouve dans le domaine français le pendant du *corcouissou* méridional : c'est dans la Meuse, où Labourasse a recueilli *gargueuilson*, s. m., « renvoi amer, cuisant, de l'estomac dans l'arrière-bouche et l'œsophage ». Comme il indique la variante *cœurcueilson*, la forme primitive est assurée, quoique peu transparente à première vue : c'est *cœur-cuisson*.

3. C'est la formule XIV de M. Grammont, mais la dissimilation est renversée parce que le mot *cœur* a plus de valeur sémantique pour le sujet parlant que le mot *arson*. D'autre part, le mot *cœur* à l'état isolé se prononçant *cœu*, il n'est pas étonnant de trouver une sorte de recomposition dans la forme *queuarson*, que donne aussi Lalanne comme usitée dans les Deux-Sèvres.

4. Il est à peine besoin de souligner l'emploi de *cœur* au sens « estomac », puisque le français lui-même ne s'en prive pas. Je note seulement que l'expression *à cœur jeun*, qui a disparu du Dictionnaire de l'Académie en 1762, est encore vivante en Normandie (Moisy).

ornière, d'un sillon ou d'un fossé », ce qui convient bien à la plupart de ses exemples. Mais dans la *Chron. des quatre premiers Valois*, où on lit : « Les Angloiz estoient sur ung pendant et les Françoiz sur un *condoz* », il faut manifestement traduire *condoz* par « crête, sommet d'un coteau ». Il remarque lui-même que dans le patois de la Seine-Inférieure *condos* s'emploie encore au sens de « monticule[1] ». D'autre part, le terme d'agriculture que Liebault et Olivier de Serres écrivent, au pluriel, *condots*, et que Cotgrave donne sous les formes *condol* et *condot*, est encore bien vivant dans le Blaisois et le Vendômois. J'emprunte à Thibault les deux articles suivants[2], d'une précision parfaite :

CONDOUS, s. m. Terme rural. Ensemble de plusieurs raies dont les deux du centre sont *adossées*, c'est-à-dire versées l'une contre l'autre, les autres raies de chaque côté suivant le même mouvement.

CONDOUSSER, v. n. Labourer pour faire des *condons*.

Je ne crois pas qu'on puisse hésiter à admettre que le latin vulgaire ait formé, avec cum et dorsum, un subst. condorsum, lequel se trouve dans les textes du moyen âge avec le sens probable de « monticule[3] ». Aux exemples français recueillis par Godefroy, il faut certainement joindre *condos*, qui figure dans une charte latine écrite en Angleterre en 1367, et que Du Cange a pris à tort pour un mot latin et inséré dans son article CONDIS : « Quandam parcellam cujusdam *condos* juxta campum ipsorum. » Somner avait vu juste en rattachant ce mot *condos* à l'anc. franç. *condol*, *condot*, qu'il connaissait sans doute par Cotgrave.

Le lat. vulg. condorsum est aussi représenté en provençal sous la forme féminine, avec un sens très différent, mais qui se rattache sans difficulté, comme l'a bien vu Mistral, au lat. dorsum : « CONDORSO, s. f. Traverse qui relie les palis d'une haie ou les roseaux d'une hutte, perche transversale ; saucisson de roseau qui fortifie en travers les claies d'une bordigue. » De

---

1. Cf. Decorde : « *Condos*, accident de terrein (*sic*) entre deux pièces de terre ; ce qui forme une petite élévation en forme de rideau. »

2. Martellière ne connaît que le verbe, qu'il écrit *condoucer* et qu'il définit maladroitement en ces termes : « travail qui consiste à faire un sillon de chaque côté d'une planche. »

3. Voir Du Cange, CONDORSUM.

là le verbe *condoursa* « consolider une palissade avec des traverses ». Mistral rattache aussi au latin médiéval *condorsus* le prov. mod. *condours*, *condous* « petit sac de charbon qu'on met en travers sur le bât entre les sacs de la charge, etc.». Il se peut qu'il ait raison [1]. En tout cas, il est sûr que le provençal médiéval a possédé un subst. masc. *condors* au sens de « grosse barre de bois pouvant servir de traverse » (à Marseille), et son dérivé *co*[*n*]*dorso*[*n*] (à Limoges) : cela résulte clairement des articles CONDORSO et CONDORSUS que Carpentier et les Bénédictins ont ajoutés au *Glossarium* de Du Cange. Ces barres de bois sont considérées comme formant le « dos » des fagots qu'elles servent à maintenir. Cette considération sémantique n'est-elle pas faite pour fortifier (j'allais dire « condosser ») la belle étymologie du franç. *coteret* que nous devons à M. Tobler [2] ?

CONDUEVRE (ANC. FRANÇ.)

L'article CONDUEVRE de Godefroy reproduit purement et simplement les deux exemples qui figurent dans le dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye, mais Godefroy s'est défié de la traduction proposée par son devancier : il substitue « farce ? » à « le dedans d'une tarte, comme confiture ou autre chose ». Les deux exemples parlent pourtant clairement en faveur de l'interprétation donnée par La Curne :

> Autrement, grasse u point n'a d'uevre
> Vaut mains que tarte sans *conduevre* [3].
> Et li quartier de tarte qui plein sont de *conduevre* [4].

M. Jeanroy, auteur du glossaire qui termine la publication des *Chansons et dits artésiens du XIII*e *siècle* faite en collaboration avec M. Henri Guy, définit ainsi *conduevre* : « Mélange de

---

1. On ne peut séparer du provençal le lyonnais *codou* « supplément pour compléter quelque chose, comme par exemple la charge d'un cheval », que N. du Puitspelu, p. 95 et 451, croyait pouvoir expliquer par coda + -osus.

2. *Sitzungsb.* de l'Acad. de Berlin, 19 janv. 1893 ; cf. mes *Nouv. Essais*, p. 84, où la date *1903* doit être corrigée en *1893*. L'étymologie de M. Tobler n'est pas enregistrée dans Körting.

3. Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens du XIII*e *s.*, XI, 15-16.

4. *Ibid.*, XIX, 75.

lait et d'œufs qu'on étend sur certains gâteaux. » Je suppose que cette définition a son origine dans un article de Hécart qui mérite d'être reproduit :

CONDUEFF, œufs délayés avec un peu de farine dans de l'eau, de la crème ou autres liquides, servant à faire des crêpes, des beignets, etc. Vient évidemment de *ova condita, condimentum ovorum*, mets composé d'œufs, dit M. L. Barré. Sans doute ; mais dans ce cas il ne faut pas dire *condœuvre* avec les beaux parleurs ; le *Rouchi* s'éloigne moins de la locution latine le *v* remplacé par le *f*. A Maubeuge se dit de toute chose qui s'étend sur l'abaisse d'une tarte.

C'est manifestement le sens qu'a conservé le mot *conduéfe* à Maubeuge qui convient le mieux aux deux passages des *Dits artésiens*, et c'est en somme celui que La Curne avait adopté. Il est vraisemblable que la désinence de *conduevre* contient le lat. opera et non le lat. ova; mais le premier élément fait difficulté. Condire ne paraît pas avoir survécu dans la langue d'oïl, et la formation d'un type latin vulgaire tel que *condopera soulève bien des difficultés, malgré l'existence de carropera et de manopera, dont le premier élément est un nom et non un verbe.

COURBAGNO (GASCOGNE)

Cenac Moncaut, qui a pour base le parler du Gers, enregistre le subst. fém. *courbagno* au sens de « marcotte de vigne, provin ». Mistral ajoute au sens donné par Cenac Moncaut celui de « moissine, sarment de vigne avec ses grappes » ; il a en plus le verbe *courbagna* « provigner », et pour l'un et l'autre mot il emploie la formule restrictive : « en Gascogne ». Comme étymologie, Mistral indique le verbe *courba*, et il rapproche de *courba* la variante *courbado*, usitée dans d'autres parties du Midi.

On sait que le provin est un rameau que l'on courbe pour l'enfoncer en terre et qu'on sépare du pied mère dès qu'il a pris racine. Il est tout naturel que pour le désigner on ait substantivé le part. passé fém. du verbe *courba*, puisque ailleurs on a recours aux part. passés des verbes *cabussa* « plonger » ou *rebondre* « enfoncer en terre » et qu'on dit *cabussado* ou *rebosto*. Mais si *courbado* satisfait l'esprit par son seul aspect, il n'en est

pas de même de *courbagno*. Le suffixe *-agno* est très rare, et là où il existe il témoigne souvent d'une formation déjà opérée en latin. L'anc. prov. *mesclanha* « mélange », encore vivant en Béarn, n'a pas été tiré à l'époque romane de *mesclar* « mêler » : il continue purement et simplement le latin vulgaire *miscu-lania, classique miscellanea. Là où le béarnais dit *mesclanhe*, d'autres dialectes du provençal disent *mesclada*. Faut-il admettre un type lat. vulg. *curbania ?

La carte *provin* de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont (n° 1096) ne permet pas seulement de se rendre un compte approximatif du domaine occupé par *courbagno*, elle impose aussi, si je ne me trompe, une solution étymologique. Le mot *courbagno* n'a été rencontré par M. Edmont que dans le sud-ouest du Gers (point 678 : Saint-Martin, c^on^ de Mirande) et dans le nord-est des Hautes-Pyrénées (point 688 : Sariac, c^on^ de Castelnau-Magnoac). Au nord, à l'ouest et au sud il est en contact avec *pourbagno* et *proubagno* ; à l'est, avec *pourbadjo* et *proubadjo*. Manifestement, *courbagno* est une altération par étymologie populaire (sous l'influence du verbe *courba*) du terme traditionnel *pourbagno* < *proubagno* < *propagina. Il n'a rien à voir, directement, avec le latin vulgaire et le suffixe -aneus.

COUTUMERÉ (CHAMPAGNE)

Baudouin enregistre le subst. masc. *coutumeré* « espèce de culbute ». C'est un mot composé intéressant, dont la forme primitive doit être *cul-tumerel*. On sait que *tumer* est une variante commune de « tomber » ; Godefroy a maint exemple du subst. *tumerel* « tombereau ». Il faut admettre que *tumerel* a eu à l'origine la valeur d'un adjectif, et que cet emploi s'est conservé dans le patois champenois [1]. Nous retrouvons d'ailleurs notre mot composé, sous une forme plus claire, dans le patois de Châtillon-sur-Seine, où « culbute » se dit *cutumario* (Mignard). Dans d'autres parties de la Bourgogne, on dit *cutimblô* [2], mot dont l'évolution est plus obscure, mais qui contient

1. Cf. le prov. *tombarel* « sujet à tomber » (Mistral, art. TOUMBARÉU). Hécart donne concurremment *tumereau* « celui qui fait des culbutes » et *tourmériau* « culbute ».

2. Cité par Mignard.

aussi *cul* et *tumer*[1]. A Maubeuge, on dit *cutournian* (Hécart) : le verbe *tourner* est-il primitif ou s'est-il substitué à une date récente à *tumer*, *toumer*? Il est difficile de répondre avec assurance ; mais on peut remarquer que la forme contractée *toumrian* est sujette à s'altérer en *tournian*, tandis que l'on ne voit pas que de *tourner* on ait jamais tiré d'adjectif **tournel*[2] ou **tournerel*.

DELAZER (BOURBONNAIS)

Choussy et Duchon enregistrent le verbe *délazer* (les bœufs) « changer les bœufs de côté sous le joug ». Ce verbe est manifestement formé avec l'anc. subst. *laz* < latus, qui a disparu de l'usage actuel, et qui ne paraît pas avoir servi ailleurs à une formation analogue, d'ailleurs très régulière.

DELIRE (BOURGOGNE, ETC.)

Körting a enregistré dès sa deuxième édition le lat. deligo « choisir », d'après les *Postille italiane* de M. Salvioni, où sont ramenés à ce type étymologique le trentin *delezer* et le bolonais *adlizer*. Il est bon de signaler la survivance du mot latin dans les parlers de la Gaule. Le mot n'est pas attestéen anc. provençal, mais cela tient à une lacune dans notre information. Vayssier a relevé dans le patois de Saint-Chély le verbe *dolige* ou *delegi* (devenu *doleja*, par changement de conjugaison, dans la région des Causses), qui signifie « éplucher les noix », et qu'il rattache justement à deligere[3] : il faut simplement remarquer que le mot est de formation demi-savante. La forme propre du latin vulgaire a dû être *delĕgere (d'après le simple lĕgere) et c'est

---

1. Je crois que *cutimblô* représente un type médiéval **cul-tumelot*, **cul-tumelet*. Dans le Bessin, *culbute* se dit *cunblé*, prononcé aussi *tchunblé* (Joret), qu'on a rapproché sans fondement du lat. vulg. cumba : il semble qu'on ait là cet ancien mot **tumelet* contaminé par *cul*. M. G. Cohen me signale le wallon *cumulet*, de même sens, dont le second élément m'échappe.

2. La glose « *versatilis : tounel* » ne m'inspire aucune confiance (*Petit vocab. lat. franç.*, par L.-A. Chassant, p. 48).

3. Cf. l'art. DELEGI de Mistral.

à elle que remonte clairement l'anc. franç. *delire* « trier », dont Godefroy a recueilli quelques exemples, sans faire de rapprochement avec les patois actuels. Or le mot est encore vivant dans la Bourgogne et la Franche-Comté, comme en témoignent les extraits suivants :

LÈRE, trier ; *lère dâ râsin*, choisir des raisins à la vigne ; d'où *dâlire*, D[oubs], trier. — (Dartois, p. 156.)

DÈLÎRE, choisir, trier. Latin deligere. J[ura], *delire*. — (Tissot.)

DÉLEIRE, choisir, supprimer. En latin, delere signifie « effacer ». — (Mignard.)

DELÈRE, monder, nettoyer, tirer grain à grain, en prenant le bon pour laisser le mauvais. — (Perron.)

DÉLIRE, choisir, trier le bon parmi les légumes qu'on épluche : « All' *délit* les harbes por sa sôpe. » — (Fertiault.)

DESESMER (ANC. FRANÇ.)

L'article DESESMER de Godefroy est constitué par deux exemples qui viennent tous les deux de l'*Abrejance de l'ordre de chevalerie* de Priorat : le texte porte *desamer* et non *desesmer*, et il n'y a pas de raison pour ne pas fondre ces exemples dans l'article DESAMER < *disamare. Le lat. aestimare est toujours représenté dans le vocabulaire de Priorat par *esmer* ou *asmer* ; U. Robert y joint *aesmer* 1349, mais c'est un trisyllabe qui correspond au lat. vulg. *adaestimare.

Je crois cependant que l'anc. franç. a possédé un verbe **desesmer* < *disaestimare, qui est encore vivant dans les patois lorrains. Je relève en effet l'article suivant dans Adam, p. 244 : « DÉSAUMA, se tromper dans une évaluation, La Bresse ». Le sens et la forme conviennent parfaitement à un composé de aestimare ; cf. cet autre article de L. Adam, p. 229 : « AUMAÏE rapport exagéré, cancan ; *aume* croyance, foi, certitude ; *aumé* estimer, évaluer, Le Tholy. »

DESOUDE (*EN*) (POITOU)

DESOUDE (en), loc. adv., à la sourdine : « mordre en desoude », par derrière, en traître. V[ienne], arr. Civ[rai]. — « Désourd (en) », V[ienne], arr. de Poit[iers]. — (Lalanne.)

Malgré la définition, cette locution n'a rien à faire avec l'adj.

sourd. La forme *en désourd* est une graphie tendancieuse de *en désour* qui correspond au franç. *en dessous* : le patois berrichon dit *sour*, *dessour* pour *sous*, *dessous*, d'après l'analogie de *sur*, et, malgré le silence des lexicographes, je pense qu'il doit en être de même aux environs de Poitiers. Quant à *en desoude*, c'est une intéressante survivance de la locution identique enregistrée par Godefroy (art. DESOUTE) et dont le sens propre est « à l'improviste ». *Desoude* (et *desoute*) représentent l'adverbe composé desubito, que Körting devrait enregistrer (d'autant plus que le provençal, ancien et moderne, connaît aussi *en desopte*[1], *en dessoude*, avec le même sens primitif et la même évolution péjorative[2]) et accompagner de desubitare (anc. fr. *dessoter*, prov. *dessodar*[3]), et même de *desubitosus (voir l'article suivant). La sonorisation de l'*s* dans les formes données par l'abbé Lalanne est surprenante; je la suppose due à l'action du *d* dans la prononciation rapide *-d's-*, plutôt qu'à un développement normal du type desubito considéré comme formant bloc.

DESSOUDOÛ (ANGOUMOIS)

Godefroy donne l'adv. *dessodosement* « soudain », relevé dans la traduction poitevine des *Sermons* de Maurice de Sulli. Boucherie n'en avait pas compris la formation : il y voyait la combinaison de la préposition *de* avec l'adverbe *sodosement*, attesté ailleurs, et formé sur l'adj. *sodos* <*subitosus[4]. M. Tobler a mis la chose au point en disant qu'il fallait supposer en ancien français l'existence d'un adj. **dessodos*, synonyme de *sodos*[5]. Cet adjectif est connu et en ancien provençal et en ancien franco-provençal (Dauphiné septentrional) : j'en ai recueilli les membres épars dans un texte publié en 1892 par M. l'abbé Devaux[6]. Il est intéressant de le retrouver, encore

1. *Desopte* ne paraît pas exister isolément (cf. E. Levy, II, 154).
2. Cf. Mistral, art. DESSÒUTI, DESSOUDE.
3. *Romania*, XXXIII, 219, art. DESSODO.
4. A. Boucherie, *Le patois poitevin au XIIIe s.*, p. 321.
5. *Gœttinger Gel. Anz.*, 1874, nº 45.
6. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné sept.*, p. 41, où, au lieu de : *de sodo fa*, il faut lire : *desodosa* (cf. E. Levy, *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, II, 154).

bien vivant, dans le patois de Puybarraud (Charente), c'est-à-dire dans la région à laquelle se rattache de près la langue du traducteur poitevin de Maurice de Sulli. M. l'abbé Fourgeaud signale en effet, parmi les mots en *ou* long qui ne varient pas au pluriel, un mot qu'il écrit phonétiquement *désŭdŭ* et qu'il définit par « empressé », en remarquant qu'il s'emploie par ironie[1]. C'est le médiéval **dessodos* < *desubitosus[2].

ÉBAROUIR

L'Académie française a fait les honneurs de son Dictionnaire à l'adjectif *ébaroui* dans l'édition de 1762, mais ce mot n'a pas été maintenu dans les éditions postérieures. C'est un terme de marine qui n'est véritablement que le participe passé d'un verbe *ébarouir*, peu employé, mais dont la vitalité est attestée par le dérivé récent *ébarouissage*[3]. Le *Dict. de marine* du vice-amiral Willaumez (1820) donne *ébarouir* et *ébarouissage* : « effet de la sécheresse, de l'action du soleil qui fait ouvrir le bois, les séparations des bordages d'un navire, d'une embarcation, les douves d'une futaille, etc... On dit alors de ces objets qu'ils sont *ébarouis*, tout est *ébaroui*. »

Comme maint terme de marine, *ébarouir* appartient en propre aux parlers du Poitou et de l'Aunis. Beauchet-Filleau se contente de définir *s'ébarouir* par « tomber de vétusté », ce que répète Lalanne. Favre dit « s'écraser » et produit un exemple concluant : « Quielle poume était choppe, a s'ét *ébarouie* don mes dez. » Mais il ajoute : « On donne aussi à ce mot le sens de dépérissement (*sic*), de tomber en ruine. » Meyer traduit par « se disjoindre » et pousse cette suggestion étymologique sans conséquence : « probablement de *barre* ».

Je crois bien qu'il faut considérer *ébarouir* comme une altération de **ébalouir*, et l'identifier avec le poitevin médiéval *esbaloïr*. Ce mot manque dans Godefroy, mais il est employé dans les *Sermons poitevins*, dont l'éditeur a eu le tort de l'expulser

---

1. *Rev. des patois gallo-romans*, III, 278.
2. Cf. ci-dessus l'article EN DESOUDE.
3. Le *Dict. gén.* qualifie *ébarouissage* de néologisme, tandis qu'il signale l'expression *vaisseau ébaroüy* dans le *Dict. des arts* de Thomas Corneille (1694)

pour le rejeter en note en le remplaçant par *esbahir* dans le texte même : « li bons hom fu toz *esbaloïz*[1]. »

De l'étymologie même de *esbaloïr*, je ne puis dire qu'une chose, c'est que le verbe poitevin est le prolongement septentrional du mot provençal bien connu, dont la forme limousine est *esbalauvir* et la forme languedocienne *esbalausir*[2]. Le sens flotte entre « éblouir » et « ébahir ». La différence de sens qui existe entre *esbaloïr* et *ébarouir* diminue singulièrement si l'on admet (et comment ne pas l'admettre?) que le verbe a été employé originairement pour caractériser l'action du soleil sur l'organe de la vue[3], puis, par extension, sur d'autres objets matériels[4]. Le rapport avec le franç. *éblouir*, dans l'état de nos connaissances, est difficile à déterminer[5] : en tout cas, les formes provençales ne se prêteraient à une étymologie par le german. blaudjan (qui convient bien pour le français) qu'au prix d'une contamination dont l'origine m'échappe.

ÉCHORTER (PICARDIE, ARTOIS)

L'idée que nous rendons en français par *avorter*, du lat. abortare, s'exprime dans la région picarde[6] et artésienne par un verbe qu'il est impossible de confondre sous le même type

---

1. A. Boucherie, *Le dialecte poitevin*, p. 92. Cf. *Romania*, V, 477, ligne 1 d'en bas. Au dernier moment, je remarque que *esbaloïr* est employé à trois reprises dans la vie poitevine (ou soi-disant telle) de sainte Catherine, publiée en 1885 par Talbert.

2. Cf. Raynouard, *Lex. rom.*, II, 175; Levy, III, 132; Mistral, art. ESBALAUSI.

3. Cf. cet exemple, que Raynouard tire de la traduction du *Liber scintillarum* : « Qui es *esbalauzitz* en son oils ».

4. A signaler l'existence du berrichon *ébalui* (Jaubert) « éventé, évaporé, affaibli », et du bourbonichon *s'ébalouir* (Choussy) « s'évaporer », qui continuent manifestement le médiéval *esbaloïr*.

5. Les formes patoises *ébelwir*, *ébelẅir* usitées dans la Bretagne gallo (Dottin-Langouët), dans le Bas-Maine (Dottin), dans le Haut-Maine (Montesson) et dans le Vendômois (Martellière) ne se rattachent pas à l'anç. poitevin *esbaloïr*, mais au franç. *éblouir*; l'intercalation d'un *e* entre le *b* et l'*l* est due à l'obstacle opposé par les semi-consonnes *w*, *ẅ* : cf. *ékerwèles* à côté du franç. *écrouelles*.

6. La vallée d'Yères se rattache à la région picarde.

étymologique. Selon les lieux, ce verbe est *échorter* (Corblet, Delboulle, Edmont), *écheurter* (Ledieu), *échouarter*, *ensorter* (Haigneré), *enchorter* (Brébion). Delboulle se pose la question suivante : « Ce mot ne viendrait-il pas du v. fr. *escors*, *escort*, ventre, giron ? » On peut répondre en toute assurance : non. Le mot visé par Delboulle ne convient ni pour le sens[1] ni pour la forme[2] : il n'y a pas lieu de discuter l'étymologie proposée. J'en dirai autant de l'idée émise par Deseille, lequel ne prend en considération que le substantif *échortin* « avorton » et rapproche ce substantif de l'angl. *short* « court ».

Je ne connais pas d'exemple du verbe picard dans les textes du moyen âge ; mais l'analogie de *échaim*, *écharter*, *échourder*, *échuer*, etc., formes actuelles des anciens mots *essaim*, *essarter*, *essourder*, *essuer*, me porte à croire que le verbe *échorter* se prononçait autrefois * *essorter*. J'ai eu à première vue l'idée que l'origine du mot remontait à une forme du latin vulgaire tirée de abortare par substitution du préfixe ex- au préfixe ab-, soit *exortare, ou, si l'on veut, à une méprise sur le sens de exoriri confondu avec celui de aboriri, méprise analogue à celle qui a transféré au verbe operire le sens que le latin classique attribuait à aperire. Cette idée se trouve confirmée par la glose suivante, qui se lit dans le glossaire dit *Abavus*, dont les manuscrits remontent à la fin du VIIIe siècle : *exortus*, *abortus*[3].

La naissance de exortus, et par suite de *exortare, me paraît due au fait que dans un certain nombre de cas le latin combinait *ab* et *ex* avec des thèmes verbaux sans que les mots ainsi formés comportassent un sens nettement distinct. Comparez les couples suivants, à peu près synonymes : *abactus*, *exactus* ; *abxestuare*, *exaestuare* ; *aberrare*, *exerrare*[4] ; *abolescere*, *exolescere* ; *abosus*, *exosus* ; *abundare*, *exundare* ; *avellere*, *evellere*, etc.

---

1. *Escors* signifie « giron », mais non « ventre » ; il tient à l'anc. haut-allem. scoz, contaminé par le lat. curtus.

2. La forme *escort*, invoquée par Delboulle, n'existe pas ; *escors* a un *e* explosif et un *o* fermé.

3. *Corpus gloss. lat.*, IV, 439, 8. D'après IV, 370, 28, il faut corriger *abortus* en *obortus* ; mais l'erreur des scribes s'explique bien si l'on admet pour *exortus* le sens dont témoignent les patois actuels.

4. Sur la survivance de ce mot en français et en provençal, voir mes *Nouv. essais*, p. 255-7.

EMPOSSEVOL (ANC. PROV.)

Körting, même dans sa troisième édition, n'a pas d'article IMPOSSIBILIS[1]. A première vue, un mot qui cumule le préfixe négatif *in-* et le suffixe *-bilis* rattaché au thème par un *i* bref, a peu de chance d'avoir été beaucoup employé par le peuple et d'avoir laissé des témoins de sa popularité. Pourtant impossibilis a dû jouir de quelque crédit en Albigeois dans la première partie du moyen âge. C'est ce que prouve l'existence aux environs de Ségur (canton de Monestiés, Tarn) et de la Capelle-Ségalar (canton de Cordes, Tarn) de deux frères (Rayno et Duran) qui assistèrent à une donation faite entre 1116 et 1125 au prieuré du Ségur et qui figurent dans une charte relative aux possessions de l'Hôpital à la Capelle-Ségalar entre 1130 et 1140 : leur surnom ou nom de famille se présente dans les documents publiés ou analysés par Edmond Cabié sous une double forme : *Emposevol*, *Impoissevol*[2]. La première, où l'*s* doit manifestement avoir la prononciation sourde, est impossibile tout craché. Dans la seconde, à côté de la graphie savante du préfixe négatif, il faut noter surtout l'influence de *poissent* « puissant » qui a eu pour résultat d'introduire dans le mot un *i* adultérin. Il est vraisemblable (et cette contamination m'incline à penser ainsi) que *emposevol* devait avoir, dans l'esprit de ceux qui l'appliquèrent à nos deux frères ou à quelqu'un de leurs ascendants, un sens transitif analogue à celui que le latin de la Vulgate donne à *impossibilis* : « incapable », et non « impossible ».

ENCHÂTRE (FRANÇ. DIAL.)

Littré a relevé le mot *enchâtre*, s. f., dans Buffon, *Expér. sur les végétaux*, *1er mém.* « Une pièce de bois... contenue par les deux bouts dans des *enchâtres* d'une matière inflexible. » Il a

---

1. A l'art. POSSIBILIS, il mentionne l'ital. *possevole*, et ajoute : « Sonst nur gelerntes Wort. » M. Körting oublie le ladin *puseivel*; cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, t. II, § 408.

2. *Chartes du prieuré du Ségur*, p. 16 et 25 (charte K).

justement mis ce mot en rapport avec l'*enchastre* qui figure dans le *Roman de Renart* (*encastre* dans l'éd. Martin, IX, 109), et avec le verbe actuel *encastrer*, qu'il rattache au thème de *chaton* (de bague), anciennement *chaston*, *caston*, d'origine germanique. C'est aussi la doctrine du *Dict. général*.

On peut tenir pour assuré que, sous la plume de Buffon, *enchâtre*, inconnu à tous les anciens dictionnaires de la langue française, à partir de Robert Estienne, est un mot dialectal du genre masculin, comme le prov. *encastre*[1]. Il est encore très vivant dans nos parlers de l'Est ; les exemples suivants suffiront à le faire voir :

ENTSAITROU, s. m. enchâtre, chétron ; compartiment d'un meuble, d'un grenier à blé, par exemple. — (Tissot.)

*ENCHÂTRE, s. m., couvercle qui se lève sur une espèce de niche dans un mur, caisse où l'on met la graine. — (Beauquier.)

On ne peut guère voir dans *enchâtre* qu'un subst. verbal de **enchastrer* < incastrare[2]. Cet ancien verbe français n'a pas été encore signalé dans les textes, mais on sait combien, pour la langue technique, les dépouillements faits jusqu'ici sont insuffisants. L'*encastre* d'un puits, dont il est question dans le *Roman de Renart*, est défini par Mistral : « Rouet de charpente sur lequel on bâtit le mur d'un puits ou d'un bassin. » Dans un sens analogue, le patois du Blaisois emploie *enchêtreuse* (pour **enchêtreure*, avec le changement fréquent dans ce patois de *r* intervocalique en *s* sonore), mot que Thibault définit ainsi : « Bâtis qui supporte le treuil et le toit d'un puits. » Phonétiquement, nous avons là le représentant de l'incastratura de la Vulgate.

Il faut donc séparer délibérément *enchâtre* et sa famille de *chaton* (de bague), et le rattacher au lat. castrum[3]. Toutefois, dans les formes sans *r*, il est manifeste que le german.

---

1. Cf. Mistral, art. ENCASTRE, Le chanoine Dartois, p. 184, qualifie *enchâtre* de mot féminin, mais ce doit être une erreur.

2. Körting, 4826, met un astérisque à ce verbe latin, mais incastratura dans la Vulgate suffit à justifier l'existence de incastrare.

3. Et non à castrare, comme le font les latinistes pour incastratura; cf. l'expression poétique *cerea castra* appliquée par Virgile à une ruche d'abeilles.

kasten s'est introduit à la place du lat. castrum : ital. *incastare* (d'où le franç. technique *encaster*, variante de *encastrer*), espagn. *engastar*, prov. mod. *cast* et *encastar*, anc. franç. *chastoire* « ruche », conservé par beaucoup de patois (cf. allem. *bienenkast*), *enchattier*, etc.

Godefroy donne non seulement *enchastre*, mais *entrechastre*. Ce dernier mot survit dans le patois de Montbéliard : « ENTRETCHÊTRE, s. m. Caisse où l'on met le grain. » Contejean cite à ce propos le franç. *chétron*; mais il est probable, comme le dit le *Dict. général*, que *chétron* est pour **chesteron* et se rattache à l'allem. *kasten*. Godefroy a plusieurs exemples de *questel* et de *queston* qui parlent dans ce sens [1].

ENCHOTIR (POITOU)

Godefroy a enregistré le subst. fém. *enchoture*, sans le définir, d'après le texte suivant :

Esmundons noz cuers et noz corages de tote *enchoture*, et si aurons le saint esperit (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 26 r°).

S'il avait pris la peine de consulter l'édition de ce manuscrit publiée en 1872 par Boucherie, non seulement il aurait traduit *enchoture* par « ordure » ou un mot analogue, mais il aurait institué deux autres articles, l'un pour le verbe *enchotir* « salir », l'autre pour le subst. *enchotece*, synonyme de *enchoture*. Boucherie a noté [2] la conservation du verbe sous la forme *enchoutir* dans les patois du Poitou et de l'Angoumois ; mais il n'est pas allé plus loin.

La présence du son *ch* devant un *o* ne peut s'expliquer que si l'*o* représente une ancienne diphtongue *au* : cf. *chose* < causa, etc. J'ai fait jadis le même raisonnement pour étayer mon étymologie *enchoistre* < encausticum [3], et je crois qu'il sera

---

1. Parmi les exemples de *queston* on en trouve un de *questron*, daté de 1447. Le *Dict. général* cite seulement *chaitron* au XVIe siècle.

2. *Le dial. poitevin au XIIIe s.*, p. 323. Lalanne donne les formes *échautir* et *enchoutir*.

3. *Romania*, XXVIII, 180; cf. mes *Mélanges*, p. 65. Il me semble qu'on peut rattacher au même type le messin *âchauté* « mal peigné » (*Romania*, V, 195).

toujours de mise. Donc *enchotir* me paraît remonter à un type lat. vulg. *encautire, reposant sur encautum, variante connue de encaustum, qui explique peut-être mieux que encaustum lui-même l'anc. franç. *enque*, auj. *encre*. Le verbe *enchotir* aurait signifié primitivement « salir, barbouiller d'encre[1] ». La conservation du *t* après la diphtongue *au* est normale en Angoumois et en Poitou, où gauta donne *jote*.

ESCALAVORGIER (BOURGOGNE, LYONNAIS)

A côté de la forme ordinaire *escolorgier* < *excollubricare, dont j'ai signalé la survivance dans le Bas-Maine[2], l'ancien français offre plus rarement la forme *escalavorgier*. Godefroy n'en donne pas d'exemples à l'art. ESCOLORGIER, mais il enregistre le participe *escalavorgans* (art. ESCOLORGEANT) et le subst. *escalavorgement* (art. ESCOLORGEMENT), que Carpentier avait relevés dans le ms. Bibl. nat., fr. 20330, alors propriété de l'abbaye de Saint-Victor, et insérés dans Du Cange[3]. Ce manuscrit, que j'ai étudié sommairement, contient une traduction de la *Légende dorée* que je n'hésite pas à attribuer au dialecte de la Bourgogne. D'autre part, *escalavorgier* se trouve dans des textes lyonnais que n'a pas connus Godefroy. On lit effectivement dans le poème sur Théophile que contiennent les mss. Bibl. nat., franç. 423 et 818 :

> Lasse arme, cum es emblee,
> Cum t'ai de Jhesu estrangee !
> Mal esses *escalavorgie*,
> Cha[e]iti es et trabuchie[4].

Et dans la vie de saint Sébastien, qui fait partie du recueil que nous a transmis le ms. Bibl. nat., franç. 818, pour traduire

---

1. Dans sa brochure intitulée *Études lexicographiques*, etc. (cf. *Romania*, XVI, 639), p. 41, le Dr Millet a rapproché *enchoture* du lat. *encaustum*.

2. Voir l'art. ÉCULORGER de mes *Nouv. Essais*, p. 252, où j'ai oublié de signaler cet article intéressant du *Dict. étymol.* de Ménage : « ECOULORGER. Mot angevin qui signifie tomber en glissant... C'est un dérivé de *couler*. » Verrier, qui cite Ménage, altère *écoulorger* en *écoulorgner*.

3. Voir Du Cange, EXLEX 3.

4. Bartsch et Horning, *Langue et littér. franç.*, col. 471, l. 31-34.

l'expression latine « annis labentibus », le traducteur anonyme a écrit : « Li an *escalavorgont* [1] ». Il est évident que *escalavorgier* est pour **escolovergier* (cf. l'ancien lorrain *lovergier*, que j'ai signalé dans mes *Nouv. Essais*, p. 292, et, dans le *Glossaire hébreu-français* publié par MM. Lambert et Brandin, de nombreuses formes telles que *aluvèrjé*, *éklovèrja*, *éluvèrjera*) et que le rapport de **escolovergier* à *escolorgier* < *excollubricare est le même que celui de l'anc. franç. *favergier* à *forgier* < fabricare. Le passage de l'*e* issu d'un *ĭ* latin à *o* est normal en bourguignon quand la syllabe est fermée (cf. les exemples réunis par M. P. Meyer, *Romania*, VI, 42, et par M. Goerlich, *Der burgund. Dialekt*, p. 72 et s.) : firmare devient *former*. Notre désinence *-vorgier* correspond à *-vergier* du lorrain, et toutes deux reposent sur une métathèse de *-brigare (primitivement -brĭcare) en *-bĭrgare ; la syllabe s'est trouvée fermée de très bonne heure. Comme ce changement de l'*e* fermé entravé en *o* ne paraît pas attesté par ailleurs dans le dialecte lyonnais, il faut admettre que le verbe *escalavorgier* s'est propagé par emprunt de la Bourgogne au Lyonnais. Le changement en *a* des deux premiers *o* de **escolovorgier* paraît dû à un phénomène de dissimilation : c'est sans doute pour la même raison qu'on lit *escalorgier* au lieu de *escolorgier* dans le *Bestiaire* de Gervaise (*Romania*, I, 430, vers 289). On a de même *cagouille*, *cagouillon*, *cagoule*, *cacalucho*, *cafourc*, etc., pour *cougouille*, etc.

Le verbe *escalavorgier* a-t-il complètement disparu des patois actuels ? Il me semble qu'il est pour quelque chose dans deux mots du patois lyonnais que N. du Puitspelu enregistre en ces termes :

CALAVANCHI, v. n. — A Crap[onne], faire un faux pas. *Al a calavanchi, al a manquo cheire*, il a failli tomber.

S'ÉCALAVANCHI, v. r. — A Morn[ant], s'estropier, s'abîmer, spécialement par un effort.

La réduction de *esc-* initial à *c-* est régulière dans certaines parties du Lyonnais : cf. *cossou* « fléau » de **escossour* < excussorium [2]. Mais il faut avouer que la désinence *-anchi* fait une grosse difficulté.

---

1. Mussafia et Gartner, *Altfranz. Prosalegenden*, p. 196, chap. 15, ligne 23.
2. N. du Puitspelu, p. LXIX, n° III.

ESCALBERGE (ANC. FRANÇ.)

A propos du vers 733 de la *Chanson de Guillaume*, M. Franz Rechnitz a écrit une intéressante note lexicographique où il montre que l'ancien français possède concurremment le subst. masc. *escalberc* et le subst. fém. *escalberge* au sens de « fourreau d'épée [1] ». L'anglais a emprunté au français ces deux formes : *escalberc* est représenté par la forme actuelle *scabbard* ; *escalberge* a passé en moyen anglais sous la forme *scaberge*, aujourd'hui hors d'usage. M. Rechnitz remarque que la forme féminine est plus rare en ancien français que la forme masculine ; il n'en a relevé que deux exemples, l'un dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, l'autre dans *Aliscans*. Il ajoute que Godefroy ne la connaît pas. J'attire l'attention sur l'article suivant de Godefroy, qui a échappé à M. Rechnitz :

ESCARBERGE, s. f., pourriture qui ternit les dents ?

Tel fame se doit acoster
D'un barbier qui le sache oster
Tel (corr. Tex) *escarberges* et tel (corr. tex) chosses.
(*Clef d'Amour*, p. 87, Tross.)

Il faut manifestement reconnaître là le fém. *escalberge* employé dans un sens figuré facile à saisir : le tartre, « enduit qui s'amasse autour des dents, se durcit et forme, à la base de la couronne, une incrustation phosphato-calcaire qui finit par en environner la surface » (Littré), peut être le plus naturellemet du monde comparé à un fourreau.

ESCATA (PROV.), ETC.

Le prov. *escata*, s. f., correspond exactement comme sens au lat. squama [2], mais il est évident qu'il n'en peut provenir.

---

1. *Prolegomena und erster Teil einer krit. Ausg. der Chanson de Guillelme*, Bonn, 1909, p. 55. Aux exemples cités il faut joindre la glose *escauberc vagina* relevée par Thurot dans un manuscrit du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu (*Not. et extr. des mss.*, XXII, 2e partie, p. 529).

2. Mistral, art. ESCATO : « écaille ; pellicule de la tête ou d'une dartre ;

La forme limousine *eichato*, signalée par Mistral, écarte absolument tout type étymologique présentant le groupe squ-. On n'a pas encore signalé en ancien français de mot correspondant ; il en a cependant existé un. Dans la traduction poitevine des *Sermons* de Maurice de Sulli, publiée en 1873 par Boucherie, les écailles de poisson sont appelées *aschaces*[1] ; il faut manifestement corriger en *aschates*, sinon en *eschates*, ce qui donnerait la forme normale.

Bien que M. Mackel ait laissé de côté le prov. *escata* dans son livre intitulé : *Die german. Element in der fr. und pr. Sprache* (1887), c'est peut-être à l'allemand qu'il faut en demander l'étymologie[2]. On sait que l'allemand *Scheide*, qui signifie « fourreau », se rattache au verbe *scheiden* « séparer » : l'idée de « séparation » relie très bien les différents sens du prov. mod. *escato*, et la racine germanique skaiþ, qui est à la base de *scheiden* et de *Scheide*, se prête aux exigences de la phonétique. On sait que le þ germanique est devenu *t* en provençal et en français (germ. hauniþa > prov. *anta*, franç. honte[3]), et que la diphtongue *ai*, dans quelques mots très anciennement empruntés, s'est réduite à *a* (germ. waiđanjan > prov. *gazanhar*, franç. *gaagnier*[4]). Toutefois la conservation du *t* intervocalique issu de þ fait difficulté, puisque M. Mackel n'ose pas rattacher le français *éclater* à un type german. *slaitōn à cause du traitement de la dentale, et que le wall. *gate* « chèvre », à cause de la conservation du *g* initial, fait l'effet d'un emprunt récent et ne peut se rattacher à la forme gothique gaits[5].

---

crasse de la tête ou de la peau des animaux ; écorce d'arbre. » J'ai rattaché à la même famille le lyonnais francisé *échaquer*, pour **échater*, « écailler » ; voir *Romania*, XXXIII, 220.

1. *Le dial. poitevin au XIIIe siècle*, p. 117.

2. Le rapprochement fait entre *escata* et *escaut* « peloton » par M. Sainéan (*Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 273) ne tire pas à conséquence, pas plus que celui que j'avais proposé timidement avec l'ital. *scatola* (cf. la juste remarque de M. Meyer-Lübke sur ce dernier point, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 244).

3. Mackel, ouvr. cité, p. 164.

4. Mackel, p. 114.

5. Mackel, p. 116.

ESCOCIER (ANC. FRANÇ.)

Godefroy cite d'après quelques rares textes lorrains, bourguignons et lyonnais les substantifs *escoceor* « mari infidèle », *escoceris* et *escoceresse* « femme infidèle », *escocerie* « infidélité conjugale ». Il est évident que ces substantifs reposent sur un verbe dont il n'a pas rencontré d'exemple. Ce verbe nous est fourni par la vie lyonnaise de saint Martial contenue dans le manuscrit Bibl. nat. fr. 818 : « Tu non ocirres, tu non *esquouceres*[1]. » Le même manuscrit nous fournit le subst. *coceor* « chaste », que l'on ne trouve pas dans Godefroy : « Illi (la vie du siècle) tout vergoigni als *coceors*[2]. » Donc, *escocier* veut dire proprement « pécher contre la chasteté », et il ne faut pas songer à le rattacher au lat. cocio « courtier, entremetteur », d'où le franç. *coçon*, *cosson*. Malgré l'identité sémantique, l'anc. haut allem. kûski (all. mod. *keusch*) « chaste » se heurte à des objections phonétiques insurmontables, comme le montrent ses représentants romans authentiques[3]. Je pose ce problème étymologique, espérant qu'un philologue plus avisé en trouvera la solution.

ESPERIR (ANC. FRANÇ.)

Diez a bien reconnu dans l'anc. franç. *esperir* « éveiller » le lat. expergere, mais il se fait une idée fausse du processus phonétique qui a donné naissance au mot français. D'après lui[4], expergere aurait été transformé par le latin vulgaire en *experrigere (probablement sur le modèle de porrigere, qui a une forme secondaire porgere) et *esperir* viendrait d'*experrigere comme *lire* de legere. En réalité, il faut admettre que, dans le latin vulgaire, expergere a changé de conjugaison et est devenu *expergire, d'où *esperir* par absorption du son semi-voyelle pris par le *g* devant *i* dans l'*i* de

---

1. Chap. 25, l. 6, dans A. Mussafia et Th. Gartner, *Altfranz. Prosalegenden*, p. 141.
2. Vie de saint Sébastien, chap. 9, l. 38, ibid., p. 191.
3. Voir l'art. CUSCHEMENT de mes *Mélanges*, p. 60.
4. Cf. Körting, 3453.

la désinence infinitive. Le prov. *espereisser*[1], dans lequel survit incontestablement la variante expergiscere, vient à l'appui de ce phénomène phonétique, dont j'ai reconnu un autre exemple dans le nom de pays *Berry*, prov. *Beiriu* de *Bitur(i)givus[2] et que je retrouve encore dans *Arentières* < Argentarias, nom d'un village détruit de la commune de la Neuville-devant-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Il faut expliquer de la même façon la disposition de l'*i* en hiatus des types latins arietem et parietem[3].

ESPETTÉ (ANC. FRANÇ.)

Parmi les personnages du *Mystere de la vie et histoire de Monseigneur Saint Martin*, publié à Paris, sans date, chez la veuve Jehan Bonfons et réimprimé en 1841, figure « l'espette ». Le mot manque dans Godefroy. Petit de Julleville cite des extraits du rôle de ce personnage qui dit lui-même : « Je n'ay nuls pieds », et il traduit fort justement *espette* par « cul-de-jatte[4]. » Il faut évidemment imprimer *espetté* et rapprocher ce participe-adjectif du verbe *espieter* « couper les pieds », que donne Godefroy avec un emploi analogue de *espiete*. Comme survivance, Godefroy ne signale que l'emploi que fait le patois de Bessin du verbe *épiéter* « endolorir, écorcher les pieds ». Il y a mieux. Le patois de la forêt de Clairvaux (Aube) appelle précisément le cul-de-jatte *cul empiété* (Baudouin). Il faut certainement reconnaître dans ce mot *empiété* non pas une formation avec le préfixe *en*, mais une forme nasalisée de l'ancien mot *espiété*. On a en effet dans le même patois *entaincher*, qui correspond au franç. *étancher*[5].

---

1. Cf. Levy, *Prov. Supl.-Wörterb.*, III, 200.

2. Cf. *Romania*, XXX, 419. On trouve déjà *Betorice urbis* dans la vie de saint Didier de Cahors au VIIe s., éd. Poupardin, p. 16.

3. Le franç. *cueillir* semble être une forme relativement récente qui a peu à peu remplacé *cueldre*, représentant phonétique de *colgere pour colligere ; mais le prov. *colhir* peut remonter directement à *colgire.

4. *Les Mystères*, II, 535, 537 et 637.

5. En revanche, dans la coutume de Troyes, *espeter* (maintenu sous la forme *épéter* dans le *Complément du Dict. de l'Académie*) paraît signifier « empiéter ».

ESTERDRE (ANC. FRANÇ.)

Godefroy a relevé beaucoup d'exemples du verbe *esternir*, dont les différents sens se ramènent clairement au latin sternĕre, et il a noté la survivance du mot sous la forme *éternir*, en Normandie[1]. Est-ce un mot populaire reposant sur le latin vulgaire *sternire? La coexistence du prov. *esterni* (Mistral), du lyonnais *étarni*[2] et de nombreuses formes dialectales italiennes qui ont la même accentuation[3], permet, je crois, de l'affirmer. Mais l'infinitif classique sternĕre n'en a pas moins persisté sur certains points du domaine roman[4]. En français on devrait avoir *esterdre*.

Godefroy a trois exemples de *esterdre*. Les deux premiers sont empruntés à la traduction de Pline par Antoine du Pinet : Godefroy les classe sous le sens « nettoyer », en quoi il a tort, car Du Pinet emploie clairement le mot au sens de « faire la litière du bétail ». La troisième vient de Du Guez : Godefroy traduit par « balayer », d'accord avec Du Guez qui glose *esterdre* par l'anglais *swepe*. C'est un mot différent qui ne vient pas de sternĕre, mais de extergĕre.

Du Pinet était du Lyonnais. Si le patois de cette province ne paraît pas avoir conservé l'ancien infinitif *esterdre*, cet infinitif est encore très vivant aujourd'hui dans les patois de la Savoie, où *éterdre* fait concurrence à *étarni*. Je me borne à renvoyer à l'excellent *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormaux, où l'étymologie par le lat. sternĕre est parfaitement mise en lumière.

---

1. Le mot est aussi conservé par le lorrain *stèni* (Le Tholy, dans Adam p. 286) et par le wallon sous la forme *stierni*, dont Grandgagnage a bien vu l'étymologie. Cf. les articles *STERNITA et STERNERE de Körting.

2. Cf. N. du Puitspelu, art. ÉTARNI. L'auteur, qui avait cru d'abord à une étymologie celtique, s'est heureusement ravisé et, dans son *Supplément*, p. 455, il s'est rallié à l'étymologie de Grandgagnage.

3. Piémont *sterni*, sarde *isterriri*, etc. Cf. Salvioni, *Postille ital. al vocab. lat.-rom.*, art. STERNERE.

4. Ladin central *sterder*, etc. Cf. Salvioni, *Nuove postille*. — M. Meyer-Lübcke a signalé substernere > *sotedre* dans le Valais (Körting, 9194).

ESTERLET (CANADA, NORMANDIE)

La quatrième édition du Dictionnaire de l'Académie française, parue en 1762, contient l'article suivant :

ESTERLET, oiseau aquatique de la côte d'Acadie.

Maintenu dans l'édition de l'an VII, cet article a disparu des deux dernières éditions (1835 et 1878) ; mais le Complément du Dictionnaire de l'Académie, publié sous la direction de L. Barré en 1843, l'a repêché pour le présenter en ces termes :

ESTERLET, s. m. (zool.). Oiseau de l'Acadie.

Laveaux, Boiste (et d'autres probablement), mauvais géographes, ont fait de l'*esterlet* un « oiseau aquatique d'Afrique [1] ». Sur quoi Legoarant, pris de défiance, a écrit : « Il n'est point mentionné dans les ouvrages d'histoire naturelle, et je serais peu surpris que l'espèce d'esturgeon, nommée *sterlet*, eût été appelée *esterlet*, puis ce poisson changé en oiseau aquatique, car il y a mille exemples de termes ainsi dénaturés par la succession des lexicographes [2]. » Cette manière d'excommunication a eu pour effet de faire disparaître le mot *esterlet*, qu'on chercherait en vain dans Littré, dans le *Dict. gén.* et dans le *Nouveau Larousse illustré*. Sachs-Villate l'admet, mais lui attribue exclusivement le sens d'esturgeon, *Accipenser ruthenus*.

Et pourtant Legoarant était mal informé. L'Académie avait pris son bien dans le Dictionnaire de Trévoux, où on lit, dès 1752 :

ESTERLET, s. m. Nom d'une espèce d'oiseau aquatique. Il se trouve des *esterlets* sur la côte de l'Acadie.

J'ignore quelle est la source directe des pères de Trévoux, mais M. Adjutor Rivard, professeur à l'université Laval de Québec, si compétent pour tout ce qui touche à la langue et à l'histoire de sa patrie, m'a documenté avec une obligeance dont

---

1. Bescherelle aîné, conciliant, définit concurremment *esterlet* par « oiseau de l'Acadie » et par « oiseau aquatique d'Afrique ».

2. *Nouv. dict. critique*. Paris, 1858.

je ne saurais trop le remercier et dont je vais faire profiter les lecteurs de la *Romania*, sur cette espèce d'oiseau. Dans les *Mémoires* de Lahontan (t. II, p. 48 de l'édition de 1804) les *sterlets* figurent au septième rang dans une liste des « Oiseaux des pays septentrionaux du Canada », et plus loin, p. 50, Lahontan écrit : « Les margots et *sterlets* sont des oiseaux qui volent incessamment sur les mers, les lacs et les rivières pour prendre de petits poissons ; ils ne valent rien à manger, outre qu'ils n'ont presque point de corps, quoiqu'ils paraissent gros comme des pigeons. » Avant lui, Denys, dans son *Histoire naturelle des animaux... de l'Amérique septentrionale*, avait parlé de ces oiceaux : « Les *esterlais* sont d'autres oyseaux gros comme un pigeon qui vivent de poissons, volent toujours en l'air. S'il apperçoit sa proie, il tombe dessus ainsi qu'une pierre, la prend avec le bec et l'avale [1]. »

Le mot est encore très vivant aujourd'hui dans tout le Canada, où on le prononce *esterlet*, *estarlet*, *estorlet*, *esteurlet* avec le *t* final sonore ou muet, selon les régions Il désigne partout l'oiseau connu des naturalistes sous le nom de *Sterna communis*, vulgairement appelé en France « hirondelle de mer ». Or cet oiseau porte précisément en Normandie un nom qui offre le plus grand rapport avec le mot canadien, à savoir : *étélet*, *étéley* ou *ételé* [2]. Il est évident que le mot normand remonte à une forme ancienne *esterlet*, identique à la forme canadienne, et qu'il se rattache étymologiquement au nom scandinave et anglo-saxon de cet oiseau, sur lequel les naturalistes ont forgé le latin scientifique *sterna* [3]. Nous trouvons en effet dans un glossaire du VIIIe siècle ce précieux témoignage : « Gavia, avis quae dicitur *stern* saxonice [4]. »

---

1. Édition de 1672, t. II, p. 307 ; édition de 1908, donnée par la Champlain Society, p. 573.

2. Rolland, *Faune pop.*, II, 389 ; cf. Joret, *Patois du Bessin*, art. ÉT'LÉ.

3. Cf. Buffon, art. HIRONDELLE DE MER : « En suédois et dans d'autres langues du nord, *taern*, *terns*, *stirns*, d'où Turner a dérivé le nom de *sterna*, adopté par les nomenclateurs pour distinguer ce genre d'oiseaux. »

4. Goetz, *Corp. gloss. lat.*, V, 297, 49. *Stern* figure aussi V, 347, 3, et *stearn*, V, 402, 19, comme glose de *beacita*, mot inconnu, probablement fautif.

Que ce mot ait été importé sur nos côtes de la Manche par les Normands au xe siècle, c'est chose toute naturelle, et il ne l'est pas moins que le groupe fort nombreux des émigrés français partis de la Normandie pour coloniser le Canada aux XVIe-XVIIe siècles lui ait fait franchir l'Atlantique. Mais comment expliquer que l'*s*, certainement amuïe dans le patois normand bien avant le XVIe siècle, se retrouve intacte chez les Canadiens d'aujourd'hui ? Je laisse aux philologues d'outre Atlantique le soin de résoudre ce problème phonétique qui touche au vif de leur histoire. Peut-être en trouveront-ils la solution dans une contamination exercée sur les parlers français du Canada par les parlers d'origine anglo-saxonne[1].

ESTOMBEL (AUVERGNE)

Godefroy a un exemple unique du subst. masc. *estombel* « aiguillon ». Il l'emprunte, sans le dire, à l'article *ESTAQUA dont Carpentier a enrichi le glossaire de Du Cange, et il néglige un élément important, fourni par Carpentier, à savoir que *estombel* figure dans un document[2] rédigé en Auvergne (en 1470). Nous avons donc à faire à un mot auvergnat, lequel est d'ailleurs connu comme tel. Laissant de côté l'art. ESTOUMBÈR de Mistral, qui n'est que de seconde main, on peut voir F. Mège, art. ÉTOMBET, où la citation faite par Carpentier est reproduite, et A. Dauzat, *Phonét. du patois de Vinzelles*, p. 147, art. *itôbé*. Ces deux auteurs ne se prononcent pas sur l'étymologie ; Mistral invoque (non sans raison) le piém. *stembo*, l'ital. *stimolo* et le lat. *stimulus*. Mais quel est exactement le rapport de stimulus avec l'auvergnat *estombel* ?

Il est acquis que le lat. vulg. disait *stŭmulus pour stimu-

---

1. M. Rivard me fait remarquer que sur les côtes du Nouveau Brunswick la population anglaise donne abusivement à l'*esterlet* le nom de *starling*, mot qui en anglais propre désigne, comme on sait, l'étourneau et qui a une étymologie différente de celle du nom de l'hirondelle de mer.

2. Arch. Nat., JJ 196, n° 266. Vérification faite dans ce registre, le document est relatif à la châtellenie de Montmorin, canton de Billon, arr. de Clermont-Ferrand.

lus[1]. Je crois qu'il faut admettre une forme concurrente *stŭmbulus, qui transparaît clairement dans le patois du Velay *estambou*[2] (Vinols : pour la désinence *-ou* <-ŭlus, cf. *pibou* <pōpulus, etc.), d'où, par suite, *stumbellus > *estombel*.

ÉCHERPIR (VALAIS, FRANCHE-COMTÉ)

J'ai établi la survivance en français du verbe lat. vulg. *scalpire, lat. class. scalpĕre « démanger »[3], mais je ne connaissais alors que la région du Nord comme ayant conservé ce verbe ou plutôt des dérivés de ce verbe. Parmi les exemples cités par Godefroy, celui du subst. *escharpison*, relevé dans Claude de Seyssel, a une toute autre provenance : il est permis d'en conclure que le verbe **escharpir*, forme régionale de **eschaupir*, a été jadis en usage dans le Sud-est. En fait, je puis aujourd'hui apporter des preuves de son existence dans le Valais et dans la Franche-Comté. On lit dans Bridel : « ETZERPI, v. Avoir des démangeaisons produites par une ébullition ou par la gale (Valais). » Et dans la monographie du patois de Damprichard par M. Grammont : « *è m ĕčèrpi* « j'ai des démangeaisons » <*escarpīre : cf. fr. *charpir*. »

Il va de soi que le verbe en question représente le lat. vulg. *scalpire, et non *excarpire. M. Grammont s'est mépris de la même manière sur *ĕčòrp* « gros ciseau », qu'il faut rapporter à scalprum, comme le français technique *échople* ou *échope*[4] « burin ».

---

1. Cf. Körting, n° 9056, et *Romania*, XXX, 570.

2. Mistral donne une forme allongée par intercalation *estavambou* (*-av-* représente un ancien *-al*) comme usitée aussi en Velay ; même intercalation dans le patois de Murat (Cantal), où, d'après l'abbé Labouderie, on a : *stabronbér*, qui représente un ancien **estalambel* (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, XII, 380).

3. *Nouv. Essais*, p. 260, art. ESCAUPIR. Aux exemples cités par Godefroy sous *escopir* 3 il faut probablement ajouter celui qui se trouve sous *éssaupir* « enflammer ».

4. Le Dictionnaire de l'Académie ne donne que cette dernière forme, qu'il gratifie de deux *p*.

ÉTÈPE (POITOU, ETC.)

Sous ESTAPE 1, Godefroy a réuni un assez grand nombre d'exemples du subst. fém. *estape*, *estepe*, etc., qui signifie proprement « support, pieu » et qui paraît propre à la région de l'Ouest (Poitou, Anjou, Orléanais)[1] ; il l'a fort justement rapproché du terme poitevin *atèpe*, *étèpe*, encore usité avec le même sens. Quelle est l'étymologie de ce mot ? Le sens invite à le tirer du latin stipes et c'est ce qu'a fait Lalanne, art. ETEPPE. Mais *stipes* a un *i* long ; en supposant même que le latin vulgaire ait décliné stipes, *stipem, au lieu de stipitem, on ne peut admettre que *stipem ait abouti à *estepe*. Le mot est probablement d'origine germanique et doit se rattacher au thème de l'anglo-saxon steppan.

Il est curieux que le patois wallon possède un substantif qui, sous les formes très diverses *step(e)*, *stip(e)*, *stife* et *sitife* a lui aussi le sens de « pieu ». Peut-être, comme le pense M. Horning[2], *stife* remonte-t-il au lat. stīpitem, mais j'ai peine à croire que *step(e)* ne doive pas quelque chose au bas-allemand.

ÉTRULER (*S'*) (FRANCHE-COMTÉ)

Dartois, p. 226, a signalé parmi les « mots à origines incertaines » l'expression *s'entruler* ou *s'étruler* « se tromper d'heure », usitée dans le Doubs, et il s'est demandé si le mot *heure* y était pour quelque chose. Beauquier l'a recueillie à son tour, en la définissant par « ne pas se réveiller à temps, se tromper d'heure » : il la rattache au « vieux français *enturlé*, fou, lunatique ». Ce rapprochement ne me paraît fondé ni pour la forme ni pour le sens[3] ; je crois, comme Dartois l'a entrevu, qu'il y a *heure* dans l'affaire, et voici comme.

La préposition latine extra a survécu, ainsi que l'a rappelé Diez, en ancien français (*estre*) comme en ancien provençal

---

1. Aux exemples réunis par Godefroy il faut ajouter *estepe* dans *Tote listoire*, éd. Bourdillon, p. 47, et *esteppe* dans la *Passion d'Amboise* (*Romania*, XIX, 282).

2. *Z. f. rom. Phil.*, XV, 496.

3. Cf. les art. ENTULE et ENTULÉ de Godefroy. Aucune survivance dans les patois n'y est indiquée : on peut mentionner le picard *anturle*, homme lourd, sans énergie (Corblet).

(*estra*) avec sa valeur propre[1]. Donc la locution *estre heure* <extra horam est toute naturelle, et, en fait, frère Angier l'emploie non pas une fois, comme pourrait le faire supposer l'exemple unique produit par Godefroy[2], mais deux fois :

> Que s'*estre hore* ne fust peü...
> Et a lui coveneit manjer
> *Estre houre*...
>
> (*Vie de saint Grégoire*, 302 et 315, dans *Romania*, XII, 156.)

Malgré le silence de Raynouard et d'Emil Levy, le provençal connaît une locution analogue où les deux éléments composants sont si intimement liés que non seulement on écrit *estrora* pour *estra ora*, mais qu'on éprouve le besoin d'y adjoindre la préposition *à* pour exprimer l'idée de « à heure indue ». On lit en effet cette phrase dans une lettre écrite par les consuls de Montferrand (en Auvergne) à Alfonse, comte de Poitiers, en 1255 : « Lhi cofraire vant de noits i ha *estr'ora* per la vila de Monfferrant[3]. »

Enfin l'italien tient aussi compagnie aux langues de la Gaule, car je relève dans les *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin (Paris, 1640) l'expression *strahora*, écrite en un seul mot, et traduite par « hors d'heure ou de saison ».

Je considère comme possible la formation en Franche-Comté (sinon ailleurs) d'un verbe qui aurait été d'abord **s'estrourer*, puis, par dissimilation, **s'estrouler*, auj. *s'étruler* : de là, et par contamination avec *entre*, *s'entruler*[4]. La présence du son *u*

---

1. C'est par erreur que Körting dit que les langues romanes ne connaissent extra que comme préfixe.

2. Art. ESTRE 3.

3. P. Meyer, *Recueil d'anc. textes*, page 172, l. 29. Sur la date précise de ce document voir *Annales du Midi*, XV, 370.

4. Je renvoie à mon article intitulé : « Les noms composés et la dérivation » (*Essais*, p. 50-73), mais il est à peine besoin de dire que, depuis que cet article a été imprimé, j'ai recueilli beaucoup d'autres exemples. Je citerai seulement le prov. mod. *s'estravia* « s'écarter de la voie », d'une part (à cause du préf. extra), le prov. mod. *denantoura* « cueillir, etc., avant l'heure » et l'anc. franç. *il s'abasseure* « il se fait tard », *Romania*, XIX, 281, v. 898 (cf. patois du Bas-Maine *abasère* « se mettre en route trop tard », Dottin), de l'autre (à cause du subst. hora). Enfin je rappelle que le français a tiré du subst.

au lieu de *ou* ou *eu*, que l'on attendrait, s'il s'agissait du français propre, ne doit pas inspirer de doutes sur l'étymologie ; cf. franc-comtois *rure* = rodere[1].

FRINGUENELLE (POITOU)

On désigne, en Vendée, le houx piquant ou petit houx sous le nom de *fringuenelle* ; dans les Deux-Sèvres, on dit *fruguenelle* (Lalanne). Nous avons manifestement là un diminutif altéré du mot courant *fragon*, que donnent la plupart des dictionnaires français, y compris celui de l'Académie, et que les botanistes connaissent aussi sous la forme *fourgon*[2]. On n'a pas proposé d'étymologie satisfaisante pour ce mot : y voir le lat. fragum « fraise », comme l'a fait M. J. Camus[3], est une idée aussi contraire à la philologie qu'à la botanique. Les anciens textes français disent *fregon* et *fresgon*[4]. Cette dernière forme est certainement la forme primitive, car avant même de figurer dans des textes français elle se trouve, très facile à reconnaître, dans un glossaire botanique qui remonte au moins au xe siècle, puisque le plus ancien manuscrit qui nous l'a transmis (Vatic. Regin. 1260) est de cette époque : *brisconis hulsi minuti*[5]. Un manuscrit un peu postérieur (Bern. 337) porte : *brisconis id est ulsi minuti*[6]. Dans un troisième, dont l'âge est intermédiaire (Vatic. 4417), on lit une glose un peu différente : *ramne id est ulsida id est frisgone*[7]. Il n'est pas probable que *br-* et *fr-* puissent sortir l'un de l'autre phonétiquement ; faut-il croire que *brisco* est une faute de scribe pour *frisgo*, mot dont la forme primitive pourrait être **frisico* ? Le patois de Brive (Corrèze)

---

heure, par composition parasynthétique, le verbe *désheurer*, que donne l'Académie française depuis 1798 et qui ne paraît pas beaucoup plus ancien : Arsène Darmesteter a oublié de le signaler tant dans sa *Création de mots nouveaux* (1877) que dans sa *Formation des mots composés* (1875 et 1894).

1. Je reviendrai sur ce mot à son ordre alphabétique.
2. Duchesne, *Répert. des plantes*, p. 32.
3. *Les noms des plantes du livre d'heures d'Anne de Bretagne*, 1894, p. 16.
4. Cf. Godefroy, art. FREGON, et le *Dict. gén.*, art. FRAGON.
5. *Corpus gloss. lat.*, III, 587, 41.
6. Ibid., III, 608, 36. Le ms. a : *ul fus minuti*.
7. Ibid., III, 628, 43.

désigne le fragon sous le nom de *brégou* (G. Godin de Lépinay, *Noms patois ou vulgaires des plantes de la Corrèze*, Brive, 1908, p. 38) : voilà qui donne de l'autorité à la leçon *brisconis*, comme l'anc. franç. *fresgon* en donne à la leçon *frisgone*. Il faut respecter le texte des manuscrits.

GIROUANTE (LORRAINE)

M. Horning a consacré à ce mot, en 1894, une courte notice, que je reproduis, en la traduisant :

« Dévidoir », dans Adam, v° DÉVIDOIR : *jalonde* (Adam), *jalaude* (Thiriat), *jalouande* (Lorrain), *jalande* dans les Ardennes (Grandgagnage). *Girouante* reporte à giranda, de girare; voir Diez, I, GIRO, et Scheler, GIRANDE. Le son *ou-* reste obscur ; cf. *girouette* [1].

J'ai complété cette notice, en 1895, en rappelant que Littré, dans son supplément, avait relevé dans une nouvelle d'André Theuriet le mot lorrain francisé sous la forme *giroinde* [2] et que Godefroy citait l'anc. franç. *gerouwaide* d'après un glossaire latin-français de la Bibliothèque nationale [3]. J'acceptais alors l'idée de M. Horning et je voyais dans le lat. gyrare la base du mot français, sauf à proposer une explication de la syllabe *-ou-* de *girouante* et de *girouette* par le type latin gyrovagus. Laissant de côté *girouette* [4], je crois aujourd'hui plus vraisemblable de tirer *girouante* et ses variantes de l'allem. garnwinde « dévidoir », proprement « tournette à fil ».

---

1. *Z. f. rom. Philol.*, XVIII, 219. — A Rémilly, d'après la graphie de M. E. Rolland (*Romania*, II, 446), *jaluāt'*.

2. Littré renvoie à la *Rev. des Deux Mondes*, 1er nov. 1875, p. 98. La nouvelle visée est intitulée : *La recherche d'un coléoptère, Souvenir du Bassigny*. Theuriet l'a recueillie dans *Sous bois, Impressions d'un forestier* (Paris, 1878).

3. *Romania*, XXIV, 120, n. 2 ; cf. mes *Essais*, p. 308, n. 3. En réalité, Godefroy s'est contenté d'abréger la citation faite par Carpentier, à l'art. GIGILLA de Du Cange, d'après le ms. lat. 4120.

4. A Rémilly, d'après M. E. Rolland, *jalouant'* signifie à la fois « girouette » et « dévidoir » : le premier sens est une extension du second, mais ne tranche pas la question difficile de l'origine du mot *girouette*. Une extension plus surprenante est celle qui, à Landremont (Adam, p. 264), fait de *jalouante* le synonyme de « treillis, jalousie ».

On a reconnu depuis longtemps que ce mot composé, qui existe aussi en néerlandais (sous la forme voisine *garenwinde*), a pénétré dans les patois wallons avec le même sens : patois de Mons *garloïne* (Sigard), patois de Valenciennes *garlouine* (Hécart). Dans l'*Olla patella* de Lille, au-dessus du mot *girgillum*, on lit cette glose : *garlouvendier*[1]. Ce mot masculin est manifestement dérivé de **garlouvende*, mot féminin qui ne nous est parvenu que sous la forme altérée *garloane*, laquelle figure dans un texte de 1337, de la région flamande[2]. Le changement de l'*n* germanique en *l*, par dissimilation, ne fait pas difficulté ; nous le retrouvons dans les formes lorraines les plus ordinaires (*jalouande*, etc.) avec le passage du *g* devant *a* à *j*, qui suppose une date relativement ancienne pour l'emprunt roman, et l'assimilation de *arl* en *all*, *al*, qui ne me semble pas impossible à admettre. Naturellement, pour expliquer l'*i* de *giroinde*, *girouante*, il faut admettre une contamination ayant son point de départ dans quelque représentant plus ou moins populaire du lat. gyrare.

GNOU (POITOU)

Gnou, s. m., filet sous la langue qui empêche les enfants de s'allaiter. L'on dit, proverbialement, de celui ou de celle qui cause avec volubilité, ou avec esprit : « Celui qui y a copé le *gnou* n'a poué volé ses cinq sous. » V[ienne.] — D[eux]-S[èvres.] — (Lalanne.)

Il est singulier que l'abbé Lalanne ne se soit pas rendu compte que ce *gnou* énigmatique est une forme tronquée de *legnou*, *lignou*, mot qu'il donne, avec le même sens, p. 173. L'aphérèse est manifestement due à une superposition syllabique de l'article *le* et de la première syllabe de *legnou*. L'étymologie est claire, d'ailleurs, et identique à celle du français *ligneul* < *lineolus[3] ; mais on n'a pas relevé, pour l'anc. franç. *lignuel*, de sens correspondant. Les parlers du Berry et du

1. *Olla patella*, par A. Scheler (Gand, 1879), p. 33.
2. Cité par Delboulle sans explication (*Romania*, XXXIII, 361 ; cf. ma note, *ibid.*, 557).
3. Manque dans Körting.

Limousin font chorus avec ceux du Poitou, sauf qu'ils ne connaissent pas la superposition.

GREUILLE (BOULOGNE)

Je remarque dans Deseille l'article suivant :

GREUILLE, s. f. — Une *greuille*, c'est la réunion de vingt à trente merlans, plus ou moins, enfilés au moyen d'une ficelle.

Il est impossible de méconnaître la parenté de ce mot *greuille* avec le patois du Bessin *creule* « réunion de plusieurs grondins suspendus à une corde pour faire un lot » (Joret). J'ai proposé jadis[1] de voir dans *creule* le lat. corolla. Peut-être me suis-je trompé ; que l'*o* tonique soit long ou bref dans corolla, il est difficile de comprendre comment il a pu aboutir au son actuel *eu*. D'autre part, dans le patois du Bessin, *l* mouillée aboutit à *l* simple, et il se peut que *creule* ait été jadis **creuille*. Je soumets la question au lecteur, sans pouvoir rien proposer à la place de corolla ou *corollia.

(*A suivre.*) Antoine THOMAS.

---

1. Dans mes *Mélanges d'étym. franc.*, art. CREULE.

LE SUFFIXE *-IN*, *-INA*

EN MOYEN-RHODANIEN

Dans l'étude, publiée ici même, sur les noms géographiques en *-in* ou en *-ina* de la Suisse Romande et de la Savoie, M. Muret veut bien rappeler ce que j'ai dit incidemment des formations en *-inge* (— * i̯anica) du type *Lucinge*. Il ne trouvera donc pas mauvais que je prenne part au débat qu'il a soulevé si à propos sur une question qui intéresse non seulement la linguistique, mais aussi l'histoire de l'occupation successive de la Gaule du Sud-Est par les Ligures, les Latins et les Germains. Pour ce qui est des noms de lieux habités en *-in*, plus anciennement *-ins*, je suis depuis longtemps de l'avis de M. Muret : il n'est pas douteux que les noms du type *Chessin* aient été tirés de gentilices en -iu-s au moyen du suffixe -āno-[1]; mais je me sépare de lui, lorsque je le vois expliquer l'*s* finale de *Passins*, *Tullins*, par l'action analogique qu'aurait exercée sur ces formations purement latines les noms en *-ens*, dans lesquels il reconnaît des adaptations romanes de patronymiques germaniques « employés au pluriel pour désigner la propriété ou l'habitation des descendants d'un ancêtre éponyme[2] ». Si nos noms en *-ins* remontaient à des cognomina en -ianus, cette manière de voir pourrait à la rigueur se soutenir. Mais il n'en est pas ainsi. M. Muret voit avec raison dans ces formations de véritables

---

1. Les cognomina en -ianus, -iana sont représentés de même, en vieux-lyonnais, par des noms en *-ins*, *-ina* : *Sebastins* Sebastianus, *Marcellins* Marcellianus, *Crestina* Christiana, dans les *Légendes pieuses* en prose lyonnaise ; cf. *Romania*, XXX, 221.

2. *Romania*, XXXVI, 144.

adjectifs dénominatifs passés au rôle de substantifs. C'est d'ailleurs ce qui ressort avec évidence des expressions *fundus Albianus, fundus Julianus* dont se sert la Table de Veleia pour désigner « le domaine d'Albius, le domaine de Julius ». Le suffixe latin -āno- joue dans les formations de ce genre, exactement le même rôle que le suffixe liguro-celtique -āco-[1] dans les noms de lieux habités en -ācus tels que Latini-ācu-s « la propriété de Latiniu-s », Corbini-ācu-s « la propriété de Corbiniu-s »[2]. Les choses étant ainsi, il tombe sous le sens que *Passins, Tullins* ne peuvent pas signifier autre chose que « la propriété de Passius, la propriété de Tullius ». C'est donc aux nominatifs singuliers *Passianus, Tullianus* qu'on en doit demander l'explication.

Au surplus, et contrairement à ce que semble croire M. Muret, la persistance de la forme du nominatif singulier dans les noms géographiques romans est un fait dont la toponomastique nous fournit d'innombrables exemples. Je citerai en premier lieu les noms obtenus au moyen du suffixe ligure *-inco-*, tels que *Lemens*, Lemencus dans l'Itinéraire d'Antonin, et *Louhans* Lovincus, dans un diplôme du xe siècle ; puis, les noms en *-as* (= -ātis) du type *Pezenas*, Hérault, pour un plus ancien * *Pezenats* Pedenātis; *Cruas* Crudātis, Ardèche; *Frontonas* Frontonātis, Isère; *Orliénas* Aurelianātis, Rhône; *Nantuas*, Nantuātis pour *Nantuu̯-ātis, et *Oyenas* Augendātis, Ain. Les choses ne se sont pas passées différemment pour les noms formés au moyen du suffixe -āco- : *Tociés* Tusciacus, *Salmoiés* Salmodiacus, *Ambérieux-en-Dombes* Ambarriacus. L'*s* final s'entend encore dans le Languedoc : *Lastens, Pézenas*,

---

1. Le suffixe -āco- sorti, comme le suffixe -āno-, de thèmes en -ā, appartient à toutes les langues indo-européennes, mais il ne semble pas qu'il ait servi à la formation de noms de lieux ailleurs que dans les pays occupés par les Ligures ou par les Celtes. Sur l'emploi du suffixe -āco- dans l'onomastique ligure, voir d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 97.

2. *Vita Domitiani*, *AA. SS.* 1 jul., I, p. 51 F : « A Latino (lis. Latinio), villa Latiniacus », auj. Lagnieu, Ain ; — Mabillon, *AA. SS. ordin. S. Benedicti*, saec. IV, pars II, p. 253 : « In loco qui a Corbone (corr. Corbīnio) viro inclito Corbiniacus dicitur », auj. Corbigny, Nièvre.

et, dans le département de l'Ain, son effacement n'est pas antérieur au XVIIe siècle. C'est même par la longue persistance de cette consonne dans la prononciation des noms en *-iés* (= iacus) qu'on doit expliquer les formes actuelles *Bajé* pour un plus ancien *Baugiés* Balbiacus, au cas oblique *Baugia*, et *Sermoyé(r)*, en regard de la forme *Salmoiés* Salmodiacus qui se lit dans un acte du XIIIe siècle, à côté du cas régime *Salmoya*.

On peut ajouter que pour les noms formés au moyen du suffixe -āno-, aussi bien que pour ceux obtenus au moyen du suffixe -ingo-, variante pré-romane de -inco-[1], la toponomastique italienne ne connaît que la forme du singulier : *Passiano*, *Tulliano*, *Cassiano*; *Lucinengo*, *Martinengo*, *Pedrengo*, en regard des noms d'origine germanique du type *Bardenghi*, *Brunenghi*, qui ne sont pas autre chose que des adaptations italiennes de patronymiques germaniques employés au pluriel, comme noms de lieux habités.

A part cette légère divergence, qui ne touche pas d'ailleurs au fond du débat, je suis, je le répète, entièrement d'accord avec M. Muret, quant à l'explication des noms de lieux habités en *-in* de la région du Moyen-Rhône; mais je me refuse absolument à le suivre, lorsqu'il prétend expliquer par des genti-

---

1. L'existence en latin populaire de la forme -ingo- est mise hors de conteste par les variantes Vapincum et Vapingum, Aquincum et Aquingum, Bodincus et Bodingus, Marincus et Maringus Durotincum et Durotingum, Vorocincus et Vorocingus, Salmorincus pour un plus ancien *Salmon-incu-s et Salmoringus) ainsi que par le nom d'homme Evingus variante d'*Evincus, qui se lit sur une inscription de Concordia, province de Modène. Au surplus, les Tables Eugubines en écriture latine nous montrent que dès la fin du premier siècle avant notre ère, l'ombrien répondait par *iuvengar* au latin *juvencae*. On ne discute pas avec les faits, et ceux que je viens de signaler prouvent péremptoirement qu'au temps de l'empire romain, la prononciation *-engo-*, *-ingo-* s'est substituée dans certaines régions, à la prononciation primitive *-enco-*, *-inco-*. Je maintiens donc tout ce que j'ai dit ici (XXXV, 15) concernant l'origine « italique » des noms de lieu de l'Italie supérieure du type *Martinengo*, mais je répète, puisque sur ce point je n'ai pas été compris, que le passage de *-nc-* à *-ng-* est de beaucoup antérieur à l'époque romane : c'est un phénomène « italique » dont le latin classique lui-même nous offre divers exemples.

lices latins en -ius développés au moyen du suffixe -āno-, -ānā, des noms de montagne ou des noms de cours d'eau. Il y a bien quelques exemples de noms d'hommes tirés de noms de fleuves; c'est ainsi que le nom de Rodanos se lit sur des inscriptions d'Espagne, du Milanais et de Rome, et que celui de Rēnos a été signalé sur des inscriptions de Savoie, de Vénétie, de Rome et de Naples; mais je ne connais pas dans l'onomastique ancienne, un seul exemple de nom de rivière ou de montagne emprunté à un nom d'homme. On conçoit sans peine que le nom d'un propriétaire passe à sa propriété, mais on ne fera pas facilement admettre qu'un homme puisse s'approprier une rivière au point de lui donner son nom. Et pourtant, c'est ce que tente de faire M. Muret, lorsqu'il rattache le nom de la *Barberina* au gentilice Barbarius[1].

Les noms de rivière ou de montagne en *-in, ine,* s'expliquent par le suffixe īno-, -īnā[2]. Ce suffixe dont l'existence en celtique est au moins douteuse, a donné naissance, dans l'onomastique italique, à des ethniques : Reat-īnu-s, Praenest-īnu-s, ombr. Ikuvins « Iguvinus », à quelques noms divins : Argent-īnu-s, Lucīna, et à un certain nombre de *cognomina* tels qu'Acid-īnu-s, Alb-īnu-s, Agripp-īna, mais il ne semble pas que les Italiotes s'en soient servis pour former des noms de rivière ou de montagne. Par contre, c'est lui qu'il faut reconnaître dans le nom d'un grand nombre de rivières qui coulent dans des régions autrefois habitées par des populations d'origine ligure ou illyrienne.

L'exemple le plus connu, le seul que l'on cite d'ordinaire, c'est celui de Tīcīnus, ital. *Ticino*[3]. L'origine ligure de ce

---

1. *Romania*, XXXVII, 29.

2. Sur ce suffixe dont l'origine est obscure, voy. Brugmann, *Grundriss*. II², 273-279; F. Stolz, *Historische Grammatik der Lateinischen Sprache*, p. 484-487; Lindsay, *The Latin Language*, p. 324-326. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, je crois que notre suffixe -īno- est sorti de thèmes féminins en -ī développés au moyen du suffixe -no-; ces thèmes en -ī sont communs à l'illyrien et au ligure.

3. Si comme le croit Brugmann, ce nom dérive de la racine *tēq* « couler », on doit probablement voir dans *Tīcīno*, l'adaptation gauloise d'un ligure *Tēcīno*; cf. *Tēcus* auj. le Tech, petit fleuve des Pyrénées-Orientales.

nom n'est pas douteuse : Tite Live nous apprend qu'à leur arrivée en Lombardie, les Gaulois trouvèrent établie sur les bords du Tessin, la peuplade ligure des *Laevi* [1], et Pline nous dit, d'après Caton, que la ville de *Ticinum*, aujourd'hui Pavie, avait été fondée par ces mêmes *Laevi* unis aux *Marici*, autre peuple ligure [2]. Nous savons que c'est sur les Ligures que vers l'an 300 avant notre ère, les Gaulois ont fait la conquête du bassin du Rhône ; nous ne nous étonnerons donc pas de rencontrer en Vivarais, dans le département actuel de l'Ardèche, une petite rivière qui portait au moyen âge le nom de Ticinus [3]. Notons aussi qu'il y a dans la province d'Alexandrie, en plein pays ligure, une localité du nom de *Ticinetto*, et que ce nom est sans doute celui d'un cours d'eau.

Suivant un procédé toponymique qui leur était familier et qui paraît inconnu des Gaulois, les Ligures avaient donné à la ville construite par eux sur les bords du Tessin, le nom de ce fleuve employé au neutre. Les Reto-Ligures appelèrent de même *Lūtrīnum*, la bourgade qu'ils avaient établie sur les rives du *Lutrīnus* petit affluent du *Ticinus* ; c'est aujourd'hui Lodrino, au canton du Tessin, district de Riviera. Lodrino, district de Brescia, est redevable de son nom à un cours d'eau homonyme du *Lutrīnus* du Tessin, et c'est sans aucun doute par la forme féminine *Lutrīna* qu'il faut expliquer le nom de la *Lorina*, petit affluent de gauche du Breno [4]. Dans ce même canton du Tessin, où abondent les formations ligures en *-asco*, *-asca*, nous trouvons, en outre, un petit affluent de la Mera qui porte le nom de *Brosina* [5]. Un acte de 1288 localise dans la région de Pignerol un ruisseau qu'il appelle *Lemīna* [6] et dont le nom dérive évidemment de la même racine que *Lem-enna* nom ligure du Léman et que *Lem-uri-s* rivière de la région de Gênes, mention-

---

1. Tite Live, V, 35, 2.
2. Pline, III, 124.
3. *Vita s. Ostiani*, Anal. Boll. 2, p. 356.
4. *Lutrīnus* dérive du même thème que *Lūtra*, la Lauter affl. du Rhin ; sur le traitement de *ū* en germanique, voir Brugmann, *Grundriss* I², 209.
5. Carte topographique de la Suisse, au 1/100.000, feuille XIX.
6. *Historiae patriae monumenta*, t. I, Chartarum, c. 1601.

née dans la célèbre sentence arbitrale rendue entre les *Genuates* et *les Viturii* par les frères Minutius, l'an 117 avant J.-C [1].

Il y avait en Ombrie, pays où les Liguro-Sicules ont précédé les Italiotes [2], une ville du nom d'Urbīnum qui est aujourd'hui *Urbino*; cette ville était redevable de son nom à un cours d'eau Urbīnus. Ce nom d'Urbinus dérive du même thème que ceux d'*Urbanna l'*Urbanne*, torrent du Vaucluse, d'*Urbītia l'*Urbise* rivière de la Loire, et d'Urbana rivière et localité homonyme de Vénétie, auj. *Urbana*; cf. Urbātis rivière de Pannonie [3].

Le nom de Tŭrdīnus fleuve du Picenum, auj. le *Tordino*, s'explique par la forme réduite de la racine qui nous apparaît sous sa forme pleine dans Tūrdīna pour *Teurdīna ou *Tourdīna, auj. la *Turdine*, affluent de la Brevenne, département du Rhône. Le nom d'Aventīnus, auj. l'*Aventino* rivière des Abruzzes, dérive du même thème que celui de la déesse ligure Aventia qui a donné son nom à Avenches.

Ce sont également des noms de fleuves pré-italiques, ligures ou messapiens, que l'on doit reconnaître dans Batīnus [4], Matrīnus [5], Æsinus l'*Esino*, Tessuīnus le *Tesino*, Salīnus le *Salino* [6], Tirīnus, Sentīnus le *Sentino*, Topīnus le *Topino*, Trontīnus le *Trontino*, Cellinus le *Cellino*. Tous ces cours d'eau se déversent directement ou indirectement dans l'Adriatique. L'homonymie des montagnes et des fleuves n'est pas rare dans l'onomastique ancienne : *Maiandros* fleuve de Carie et *Maiandras* montagne de l'Inde, *Lesuros* fleuve d'Ibérie

---

1. *C. I. L.*, t. V, nº 7749.

2. Pline, III, 112.

3. *Ŭrba* dérive de la racine *oūr*, *ūr* « couler » qui est dans le grec οὖρον et le latin *ūrīna*; la forme réduite de la racine (*ŭr*) se retrouve dans *Urba*, l'Orba, rivière de Ligurie, et l'Orbe, rivière de Suisse, *Urbicus* l'Orbigo, rivière d'Espagne, *Ŭrbītia* l'Orbise, rivière de Saône-et-Loire, à côté d'*Ūrbītia* l'Urbise, rivière de la Loire.

4. Cf. *Batus* fleuve de Lucanie et *Batārus* rivière de Corse.

5. Ce nom dérive du même thème que celui de *Matrōna* la Marne, var. *Matronna* la Mayronne.

6. *Salīnus* se rattache à la racine *sal* « sauter, couler », qui est dans le grec ἅλλομαι et le latin *salīre*; cf. *Salon-* fleuve de Dalmatie et fleuve d'Espagne.

et *Lesura* le mont Lozère, *Isar* montagne d'Espagne et *Isara* l'Isère ; nous ne nous étonnerons donc pas de voir le nom de Velinus, auj. *Velino*, porté par une montagne et par un fleuve des Abruzzes. Comme nom de montagne obtenu au moyen du suffixe -ino, on peut citer également Patinus, le mont *Pattino*, dans la province d'Ombrie.

Je pourrais sans beaucoup de peine multiplier ces exemples, mais j'imagine en avoir assez dit pour mettre hors de conteste l'emploi du suffixe -ino- à la formation des noms de rivière ou de montagne.

Si l'on considère que notre suffixe a servi à cet usage dans des régions où les anciens nous signalent la présence de populations ligures, et que des populations de même race ont occupé la Suisse jusqu'au jour où les Helvètes vinrent s'établir dans ce pays, c'est-à-dire jusqu'à la fin du IIe siècle avant notre ère, on reconnaitra qu'il n'y a aucune bonne raison pour se refuser à expliquer par le suffixe -īno- ou par sa forme féminine -īnā-, les noms de rivière ou de montagne en *-in* ou en *ina* de la Suisse, de la Savoie et du Bugey. Toutefois, on doit se tenir en garde contre la confusion qui pourrait se produire entre *-in* venu de -inum et *-in* venu de -ianem, cas oblique des noms de rivière en -iā. La chose ne sera d'ailleurs pas difficile, car -ianem se dénonce clairement par l'action que la semi-voyelle n'a pas manqué d'exercer sur la consonne ou sur la syllabe précédente : c'est ainsi que le nom de l'*Oignin* rivière du département de l'Ain, postule nécessairement un primitif Unianem, cas oblique d'Unia pour un plus ancien Undia [1], *Buisin* rivière du même département remonte à *Busianem*, cas oblique de Busia, d'un thème Busa- qu'on retrouve dans Bus-inca, nom d'une rivière mentionnée par Eugepius (*Vita Severini* 15, 1). Par contre, nous n'avons pas à redouter la graphie fautive *-in* pour *-ain* (=anem), si fréquente en

1. Ce nom nous montre que la forme nasalisée *unda* appartenait en commun au ligure et au latin. Quant à la réduction de *nd* à *n*, c'est un phénomène qui se produit dans toutes les langues indo-européennes : scr. *undati*, var. *una-ti* « il arrose » ; v. irland. *find*, var. *finn* « blanc ». De même en roman : *Vendasca* pour un primitif *Vindasca*, auj. Venasque, *Gerunda* auj. Gerona, etc.

français[1], puisqu'en moyen-rhodanien a + n est représenté par *-an*.

J'aborde maintenant l'examen des noms de rivière ou de montagne en *-in* ou en *-ina*, que M. Muret rattache à tort à des gentilices latins en -ius.

Turin : 1° lieu-dit de la commune de Salins, Valais ; 2° partie de la « montagne » de Chaland d'Ayent, même canton. M. Muret hésite entre Tauriānus du gentilice Taurius et le *cognomen* ethnique Taurinus. Pour ce qui est de *Turin* 2, le doute ne me semble pas possible : c'est un dérivé de tauros mot qui signifiait « montagne » dans plusieurs langues indo-européennes et notamment en ligure, comme le prouvent le nom des *Taurīni* et celui de la ville liguro-sicule de *Tauromeniu-m*. Quant à *Turin* 1, s'il ne s'explique pas de la même manière, on doit y voir le cognomen *Taurīnus*; le nom de Taurinus qui désigne notre lieu-dit dans un acte du XIe siècle a nécessairement été refait sur un roman *Taurin*, or il est douteux que Tauriānum ait abouti à *Taurin* dès le XIe siècle[2].

Arsina : 1° commune de la Haute-Savoie, sans doute redevable de son nom à un cours d'eau; 2° ruisseau du canton de Genève. M. M. cite les formes anciennes *Arsina* (1160) et *Arssina* (1257) qui, suivant lui, représenteraient un primitif *Arsiānā venu du gentilice Arsius. Je vois dans Arsīna un dérivé au moyen du suffixe -īnā-, du thème Arso- ou Arsa- qu'on retrouve dans *Arsia* fleuve d'Istrie, *Arsa* fleuve et ville d'Espagne, *Arsine* l'un des pics du Pelvoux, et probablement aussi dans * *Arsincus* auj. Arsans, commune de la Haute-Saône, ainsi nommée sans doute d'un cours d'eau homonyme.

Barberina : 1° « montagne » de la commune de Salvan, Valais; 2° rivière de la Haute-Savoie. M. M. signale les formes anciennes *Barberina* (1294) et *Barbarina* (1307) qu'il faut sans doute corriger en *Barberina*; puis il rattache l'une et l'autre de ces formes au gentilice Barbarius par l'intermédiaire d'un hypothétique Barbariāna, ce qui phonétiquement est insoutenable : au XIIIe siècle, Barbariana aurait été représenté par

---

1. Cf. A. Thomas, *La déclinaison féminine des noms de rivières* dans *Romania*, XXII, 493 et suiv.

2. Cf. toutefois *Cristina* dans une charte de Cluny de 969.

Barbayrina, cf. *Ambayreu* d'Ambariacum dans des textes du XIIIe siècle et *Chavayriacus* de Cavariacus, dans un texte du XIVe siècle. *Barberina* dérive au moyen du suffixe -ina- du thème *Barba-* développé au moyen du suffixe ligure *-er-* (= *-ŋ-), auquel les Gaulois répondaient par *-ar-*. Ce thème *Barba-* se retrouve dans *Barb-ana* rivière de Dalmatie (Liv. 44, 31), *Barb-anna* la Barbanne rivière de la Gironde, *Barb-ōsa* la Barbouse rivière du même département, *Barb-isca* la Barbèche, affluent du Doubs, la Barbarolle, torrent de la Drôme etc.

SEMINA, *Semina* dans un texte de 1437 : 1° région entre le Rhône et le Vuache ; 2° rivière qui naît à Haute-Molune, Jura, et se jette dans la Valserine, à Châtillon-de-Michaille, Ain ; 3° hameau de la commune de Haute-Molune, à la source de la Semine ; 4° ruisseau limitrophe des communes d'Ormonts-Dessus et Ormonts-Dessous, Vaud, en français local le *Bey de Semena* ; 5° ruisseau qui se joint au Vinavaux pour former le Riez sur le territoire de la commune de Boyeux-Saint-Jérôme, Ain. M. M. explique ce nom par Semniana, du gentilice Semnius, ou par Septimiana, du gentilice Septimius. Phonétiquement ces explications sont inadmissibles : Semniana aurait donné *Senina*, cf. *fena* de femina, *senâ* de seminare ; quant à Septimiana, cette forme aurait abouti à quelque chose comme * *Settemina*.

Semina est un nom de rivière qui dérive, au moyen du suffixe composé -m-īna- (cf. *Arīm-īnu-s* fleuve d'Italie)[1], de la racine *sē* qui signifiait primitivement « lancer, s'élancer, s'épancher », et qui a pris dans certaines langues le sens secondaire de « lancer la semence » : gr. ἵημι pour * σι-σημι « s'élancer, s'épancher », ἧμα (= * *sē-mn̥-*) « javelot », lat. *sēmen* (= *sē-mn̥-*), *sēmōn*, v.-h.-a. *sāmo*, v. sl. *sěmę* « semence ». C'est cette même racine qui explique *Semene* affl. de la Loire, * Sementia *Semence* rivière de Saône-et-Loire, *Semelle* rivière du Jura, *Semonia* (an 1209), Semoine rivière de l'Aube, *Semoigne* ruisseau de la Marne, * Semōsa *Semouse* rivière des Vosges, etc.

---

1. C'est par nécessité prosodique que Lucain a fait bref le premier *i* d'*Ariminum*, ville riveraine de l'*Ariminus*, auquel suivant l'usage ligure elle avait emprunté son nom : l'italien *Rimini* postule, en effet, Arīmīnum.

Aux noms de rivière en *-ina* que cite M. Muret, on peut ajouter ceux qui suivent :

ALBARĪNA l'Albarina affluent de l'Ain, du thème indo-europ. *albho-* qui a joué un rôle considérable dans la formation des noms de rivière : Ἀλφειός fleuve d'Arcadie ; *Albula* nom probablement ligure du Tibre, et nom d'un fleuve du Picenum ; *Albanna*, l'Albanne, torrent de la Savoie ; *Albaronna* nom de deux localités d'Espagne ainsi nommées sans doute de la rivière qui les traverse ; *Alberone* prov. de Pavie, sur un ruisseau homonyme.

* ARMĪNA, l'Armina, en patois, l'Armenaz, montagne de la Savoie.

* ARGENTĪNA, l'Argentina, affl. du Doron, Isère, à côté d'*Argentius*, l'Argens, fleuve du Var.

* ARUNDĪNA, l'Arondina, rivière de la Savoie.

BARĪNA, la Barina, affl. de la Valserine (Ain).

CARĪNA, la Charina, affl. du Sevron (Ain), de la racine qui explique *Carus* le Cher, *Carentŏnā* la Charente, *Carusius*, le Chéruis ou la Bourbre, rivière de l'Isère [1].

CALARĪNA, la Chalarina dans un texte du moyen âge, auj. la Chalaronne, affl. de la Saône, de la racine *Cal* qu'on retrouve dans *Calonnem*, le Chalon rivière de la Drôme, et dans *Calauris* le Chalaure affl. de la Dronne (Dordogne) [2].

MALĪNA, la Malina, torrent de la Haute-Savoie, de la racine *Mal* qui est dans *Malēva* Malève, torrent du même département [3], *Malatia* la Malaise, torrent des Hautes-Alpes, *Malda* la Maulde, rivière de la Creuse, *Malva* la Mauve, nom de plusieurs rivières du Loiret.

MESSERĪNA, la Messerina, rivière de l'Ain.

* QUALĪNA, la Calina rivière du Bugey, dont le nom dérive du

---

1. J. Marion, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble*, p. 37 et 524.

2. Cf. pour le suffixe *Arauris* l'Hérault et *Salauris* rivière d'Espagne.

3. Cf. pour le suffixe *Lutēva* Lodève, *Salēvus* le Salève, montagne de la Haute-Savoie, et *Genēva* « urbs Genēvensis (an 523) », que les Gaulois ont changé en *Genāva*, mais qui survit encore dans le moyen-rhodanien *Zenèva*. Ce suffixe *-ēvā* dérive de thèmes féminins en *-ē* qui étaient inconnus du latin et du celtique, mais qui par contre apparaissent très fréquemment dans l'onomastique des Ligures et des Ibères. Pour ce qui est de la racine *gen* qui explique *Genēva*, son origine ligure n'est pas contestable, cf. *Genua* pour *Genu-uā*, auj. Genova, capitale de la Ligurie.

thème que l'on retrouve dans le nom du *Calavon*, rivière des Basses-Alpes [1] et dans celui de la *Calonne* rivière de l'Eure.

Serīna, la Val Serine, rivière de l'arrondissement de Nantua, Ain, dont le nom s'explique par la racine *ser* « couler » sanscr. *sarit-* « rivière », lat. *serum* « petit-lait ». C'est de cette racine que dérivent *Sera* la Séra, affluent du Seran Serānem, rivières de l'Ain, *Serain* rivière de la Côte-d'Or, *Ser-na* la Serne rivières du Jura, *Ser-enna* la Serène rivière de l'Ain et rivière de l'Aveyron [2].

Sornīnus, le Sornin affl. de la Loire (Rhône et Loire), de la racine *sor* forme fléchie de *ser* « couler » qu'on retrouve dans Sorne nom d'une rivière du Jura et d'une rivière de Suisse; *Sorma* la Sorme affl. de la Bourbince, **Sor-monna* auj. la Sormonne rivière des Ardennes, *Sor-ica* la Sorgue rivière de l'Aveyron. Ce nom de Sornin désigne également une montagne des Alpes dauphinoises [3].

J'ai déjà cité *Tūrdīna*, la Turdine, rivière du Rhône; je n'y reviendrai pas, et je terminerai par le nom d'une rivière de Suisse, la Sarine, que M. Muret a eu bien raison de ne pas expliquer par un gentilice romain, au risque de soulever de la part de la Barberine de légitimes protestations.

Le nom de la Sarina [4] remonte à un primitif *Sanīna* dont le thème se retrouve dans *Sane* rivière de l'Ain et rivière de la Haute-Garonne, *Sanon* affluent de la Meurthe, *Saninco* rivière

---

1. Sur *c* suivi d'*a* dans les parlers des Basses-Alpes, voy. M. Paul Meyer, *Documents linguistiques des Basses-Alpes*, dans la *Romania*, XXVII, 360 et 421.

2. *Serenna* est une variante de *Serèna* qu'il faut se garder de confondre avec le latin *serēnā* (= **seres-nā*), d'autant mieux qu'il n'y a pas de rivière moins « tranquille » que la Serène de l'Ain. Quant à la gémination de l'*n* intervocalique, c'est un phénomène extrêmement fréquent dans l'onomastique ancienne : *Barbăna* et *Barbanna*, ligure *Lemĕna* et *Lemenna* (Strabon, Ptolémée) = gaulois *Lemănos* et *Lemannos*, *Matrŏnā* la Marne et *Matronna* la Meyronne, etc.

3. M. Thomas (*Romania*, XXII, 494) explique *Sornin* par le cas oblique Sonane, mais en moyen-rhodanien Sonane aurait donné *Sonan*.

4. En patois vaudois *Charena*; cf. le beugeysien *ĕpena*, *racena* (E. Philipon, *Patois de la commune de Jujurieux*, p. 8). M. Muret cite les formes anciennes *Sanūna* (1079), *Sanona* (1253), *Sarona* (1333, 1406) et *Sarina* (1425).

de la Corse, et probablement aussi dans *Sarenne* pour **Sanenne*, torrent de l'Isère.

Il convient de remarquer que dans les textes latins du moyen âge, l'Albarine, la Caline et la Sarine sont appelées respectivement *Albarŏna*, *Calŏna*, var. *Calonna*, et *Sarŏnna*; comme il ne peut pas être ici question d'un développement phonétique, il faut reconnaître que nous sommes en présence d'adaptations de formes en -īnā par un peuple qui ne connaissait pas ce suffixe, ou qui du moins ne l'employait pas à la formation des noms de rivière. Comme, d'un autre côté, le suffixe -ŏnā-, var. -onnā, est complètement inconnu du latin, tandis qu'il est fort répandu dans l'onomastique celtique [1], on en doit naturellement conclure que ce sont les Gaulois qui, à leur arrivée dans nos régions, vers la fin du IIe siècle avant notre ère, ont changé en -ŏnā, -onnā, le suffixe ligure -īnā. L'onomastique ancienne nous offre un très grand nombre d'exemples de ce genre d'adaptations suffixales : tout en conservant les thèmes des noms géographiques des pays où ils venaient s'établir, les conquérants modifiaient les suffixes de ces noms conformément aux lois ou aux habitudes de leur propre langue. Mais cette question sort trop manifestement du cadre de la *Romania* pour que je puisse la traiter ici. Je me bornerai à indiquer, pour ce qui concerne la Gaule, deux des constatations qu'une étude attentive m'a conduit à faire : la première, c'est que le plus souvent c'est la forme primitive qui a passé en roman, la seconde, c'est que, comme on devait s'y attendre, les historiens ou les géographes anciens qui tenaient leurs informations de nobles Gaulois, ont reproduit dans leurs ouvrages l'adaptation celtique.

E. Philipon.

---

1. Cf. notamment le nom de source celtique *Dēvŏna* var. *Dēvonna*, latinisé en *Dīvona*.

VIE DE SAINT PANUCE

Le manuscrit où se trouve la vie rimée qu'on va lire appartient au duc de Portland. La bibliothèque de Welbeck Abbey ne contient que ce seul manuscrit français, lequel renferme une série de vies de saints et de saintes. Ce recueil est de format moyen — 254 mm. sur 192 mm. — et de 264 feuillets. Le premier cahier, de huit feuillets, est moins ancien que le reste du manuscrit et semble dater du premier quart du quatorzième siècle, tandis que les autres cahiers datent du dernier quart du treizième siècle. Au quatorzième siècle le manuscrit appartenait à un couvent de femmes, à Campsey, près de Woodbridge, dans le comté de Suffolk, et, comme l'indique une inscription sur le dernier feuillet, il était destiné aux lectures pieuses faites au réfectoire : *Ce livre [est] deviseie a la priorie de Kampseie de lire a mengier* ✠ [1].

Les vies que contient le ms. sont les suivantes : 1, sainte Élisabeth de Hongrie ; 2, saint Panuce ; 3, saint Paul l'Hermite, par « Boioun » (= Bozon) ; 4, saint Thomas de Cantorbéry ; 5, sainte Marie-Madeleine ; 6, saint Édouard le Confesseur ; 7, saint Edmond de Cantorbéry ; 8, sainte Audrée, abbesse d'Ely, 9, sainte Ositha ; 10, sainte Foi ; 11, sainte Modwenne ; 12, saint Robert de Chichester, par Pierre de Peckham ; 13, sainte Catherine d'Alexandrie.

On sait que le ms. du Musée britannique, cottonien, Domitien XI, nous a conservé neuf vies de saintes en vers français,

1. [Ce manuscrit a été décrit en détail par feu Arthur Strong dans le catalogue des mss. du duc de Portland (voir *Rom.*, XXXII, 637). A la prière de M. Strong, j'avais revu sa description avant qu'elle fût imprimée, et depuis, j'ai vu chez lui le ms. même, et j'ai pu l'utiliser en partie pour ma bibliographie des légendes en vers (*Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII) qui était à ce moment en épreuves. — P. M.].

dont deux portent le nom de Bozon. Il faut très vraisemblablement les attribuer toutes au même auteur [1]. Nous croyons devoir ajouter à cette liste la vie de saint Panuce (*Paphnucius*), n° 2 du ms. de Welbeck. La comparaison avec la vie de saint Paul l'ermite contenue aussi dans le même manuscrit semble rendre certaine cette supposition. Il y a dans le choix du sujet une probabilité de plus. Bozon traitait volontiers le sujet de l'ange et de l'hermite dans ses contes [2] (voir p. 50 de l'édition et la note p. 242); il aborde, avec la vie de saint Panuce, le sujet du saint et de l'hermite si répandu au moyen âge [3]; il traite dans celle de saint Paul l'Hermite un sujet analogue : la visite faite à saint Paul par saint Antoine, à qui il a été révélé qu'un moine du désert était plus saint que lui-même [4]. Ce sont là des thèmes connus d'origine orientale.

Le procédé d'introduction de ces contes orientaux dans la littérature occidentale nous apparait le plus clairement dans le cas de ceux que l'église chrétienne a adoptés comme les plus propres à l'enseignement moral des fidèles. Les vies des Pères du désert, sources où ont puisé tant de prédicateurs et d'écrivains, sont en effet toutes empreintes de l'esprit oriental.

Un type commun nous représente un ermite dont l'existence s'est usée dans l'ascétisme qui se voit égalé et même dépassé en sainteté par un autre qui, lui, a toujours vécu dans le monde : celui-ci est tantôt un grand, tantôt un bourgeois, tantôt un pauvre hère; mais la morale ne manque point d'affirmer que la sainteté véritable consiste à remplir fidèlement ses devoirs. C'est là assurément une morale qui s'accorde parfaitement avec celle de Bozon; personne, au moyen âge n'a plus loué le travail et le devoir que l'auteur des Contes moralisés [5].

---

1. Th. Wright, *Biographia britannica litteraria*, II, 539; *Contes moralisés de Nicole Bozon*, p. xlviij.

2. *Contes moralisés de Nicole Bozon*, p. xlvii.

3. G.-H. Gerould, *The Hermit and the Saint. Publications of the modern Language Association of America* XX, 529 (September 1905).

4. Un compatriote de Bozon, qui écrivait lui aussi en français, William de Waddington, traite une autre version du même conte. Un des exemples du « Manuel des Péchés », qui suit le récit du sixième commandement, concerne la légende de saint Macaire et des deux bonnes femmes (édition de l'*Early English Text Society*, 1901, p. 69).

5. Ouvrage cité, introduction, p. xxvii.

La source d'où a été tirée la vie qui va suivre doit être cherchée dans les chapitres de l'*Historia Lausiaca* (Migne, *Patrologia*, LXXIII, col. 1170 et suiv.) qui ont trait à l'*Abbas Paphnutius*. L'histoire, telle que nous la présente cet ouvrage, se divise en trois parties sous les rubriques : *de Tibicine, de Protocomite, de Mercatore* : notre auteur n'en a traité que les deux premières. Ce fait est d'autant plus intéressant que la troisième partie semble être un développement postérieur du récit. On comprend qu'un saint qui désirerait trouver son égal en sainteté soit envoyé d'abord à un homme de basse condition et puis à un homme de rang élevé. Un troisième remanieur, que notre auteur ne connaissait pas, y aurait ajouté un homme de rang moyen.

Le texte du poème est fort corrompu, et nombre de vers sont trop courts ou trop longs. Nous n'oserions dire que toutes les fautes doivent être portées au compte du copiste. Les irrégularités de la versification, notamment, doivent, selon toute apparence, remonter à l'auteur. C'est pourquoi nous ne nous sommes hasardé à les corriger qu'en de rares cas.

De seynt Panuce.

Un seynt houm de religioun
Ke Panucius out a noun
Mout se enforza de Deu servir,
4 Si ke un jour out en desir
De saver moun ky fut soun peer,
Par deserte de aver louher ;
[E] Deu pria devoutement
8 Ke (ceo) ly moustrat apertement.
Par aungil fut amonestee
Ke il alat en la citee,
E la trovereit un menestral
12 Houhel a ly e paringal :
E par enseyngne ly dit taunt
Ke il le trovereit payn queraunt
En fesaunt sa menestraucye
16 Pur soustenance de sa vie.
Seynt Panuce se myt avaunt,
E le trova [tot] meyntenant,
Ho sa fleüte, en fesaunt
20 Melodie ensemble ho chaunt[1] ;
E [ceo] ly dit en privé lu :
« Jeo vos comaunt en [nom] Jhesu,

---

12 *Houhel*, cette graphie s'ajoute à celles qu'a indiquées Godefroy sous IV EL.

1. Notre auteur traduit très librement : les vingt premiers vers reproduisent le texte latin qui suit : *Is enim post multam exercitationem Deum rogavit ut ei significaretur cuinam ex iis sanctis qui se recte gesserunt esset similis. Angelus autem apparens ei dixit. : Es similis tibicini qui degit in hac civitate,* tandis que les vers 25-36 représentent : *Is autem ei dixit id quod etiam erat verum se esse peccatorem et ebriosum et scortatorem : haud ita longo autem abhinc tempore, se ex arte latrocinandi eo contulisse.*

« Ke vos me moustrez vostre vie ;
24 « Rien ne celez, (si) Deu vos [beneye. »
L'autre respount[mout] houmble- [ment :
« Ma vie est povre certeynement ;
« Jeo fu laroun a alcun tens,
28 « E malement usay mon tens ;
« Pur [la] Deu amour jeo lessay
« Cele vie ke trop amay,
« [E] jeo me pris a ceste vie
32 « Pur soustenance de ma vie,
« E kaunt jeo face menestraucie,
« Jeo pens de cele melodie,
« Cum est plaisaunce la certeyne,
36 « Kaunt nos trovons delit en [veyne. »
Li seynt home donk dit :
« Beu douz frere », ceo l[y] en [dit ;
« Mès taunt com[e] laroun esteies,
40 « Sauns de nul ben, ke dounk [feyse[ie]s ?
— De deux feez jeo [ben] me re- [cord,
« Dount jeo truf en quer [grant] [confort :
« Kaunt nos robbames une me- [soun
44 « De dames de religioun,
« Il amenerent une noneyne [1],
« E jeo la sauvay de grant peyne ;
« Si la ramenay a sa mesoun
48 « Sauvement, saunz corupcioun.
« Une autre feez [jeo] encountray
« En boys espès hou mout hantay,
« Une femme assez plesaunte,
52 « Tote soule [e] weymentaunte ;
« De ly enquis la enchesoun,
« De taunt de dolour la resoun,
« Pur quey soule illuk esteit.
56 « E en ploraunt [ceo] me diseit,
« Ke feise de ly ma volentée [2].
« Jeo su, dit ele, trop degarée,
« Ceo [est] treys jours [ke] ne [manchay ;
60 « E de autre part su en affray
« Pur une dette par quey sount [pris [3]
« Moun baroun e mes deux fiz ;
« Pur meme la chose jeo fu quys [e]
64 « En prisoun pur estre mys[e].
« Jeo la menay a moun retret,
« E pur acquiter cele dette,
« Jeo la donay de la moneye,
68 « Vint e deux mars de ma preye [4].
« Ele s'en ala ho grant leesce,
« E fit deliverance de la destresce. »
Le seynt home dounk[e] ly dit :
72 « Veez la douzour Jhesu Crist,
« Mès ke ravyne ly desplet :
« Un quer pitous mout ben ly [plet.

---

27 Le ms. semble porter *acoun*.— 37 Corr. *hom donkes respondit* ? — 38 Ms. *len*. — 43 Suppr. *nos* ? — 45 Corr. *menerent*. — 63 Suppr. *jeo*. — 66 Il y a une rime aussi imparfaite au v. 112. — 70 Corr. *delivre fu de* ?

1. Noneyne, *Christi virginem... liberaverit et noctu ad vicum reduxerit.*

2. *Sed tanquam ancillam tuam abducas quo velis.*

3. Notre auteur a changé le texte pour le mettre plus en accord avec les usages de son temps : *maritus... in carcere inclusus et tres mihi carissimi filii venditi.*

4. *Cum eam deduxissem in speluncam, dedi ei trecentos aureos.*

« Pur ke aumoyne de ravyne,
76 « Deu vers homme taunt encline,
« Ben deit aumoyne de (leu) pur [chaz,
« Heyder homme de trover graz.
« [La] vostre pité vos fait able
80 « A Deu servir e covenable ;
« Lessez [la] vostre frenterie,
« Venez a mey a sure vie. »
L'autre geit sa fleüte de ly
84 Saunz nule demeure le suhy [1] ;
E, par la sue enfourmeysoun,
Treys aunz [fu] en religioun,
[U] il vesquy taunt seyntement
88 Ke au ciel ala saunz atent.
Le jour ke morut, Panucius vit
L'alme cely, saunz contredit,
Au ciel passer en compaynie
92 Des aungeles a durable vie.
Seynt Panuce dounk s'aforceit
Plus ke avaunt ceo ne feseit [2],
[De] soun corps mettre en des- [tresce,
96 Par peneaunce e abstinence ;
Al Deu servir en [grant] leesce,
Jour ne nuit [ja mes] il ne cesse ;
Pus après Deu requit
100 De meme la chose ke avaunt fit :
Hou il porreit trover soun peer
E[n] merite e en louher.
Un aunceil vint e ly diseit
104 Ke en la ville alat e [illegible] it
Un grant seyngour ki la maneit,
E ly dit hou trové serreit.
E il s'en va a la mesoun,
108 E, par mout grant devocioun,
Le [grant] syngour ad commaun- [dé
Ke ses pees seent lavé,
E pus le assit a manger,
112 E ly moustra mout bele cher.
Panucius [ceo] ly demanda
[K'il dist] quele vie il mena [3].
Yl vout celer sa bone vie,
116 E l'autre dit : « Ne celez mye ;
« Deu me a graunté par sa grace,
« Ke vostre vie por vos sace. »
Dounk dit le seyngour de hostel :
120 « La vie que ay menée si est tel :
« Afere de femme unke ne aveye,
« Fors de cele ki est la meye ;
« (E) cele ne voley unke aprocher,
124 « Fors en entente de enfant aver ;
« Kaunt jeo entendi ke out con- [ceu,
« (Jeo) la desportay cum resoun [fu ;
« Après deux enfanz [4] ke avoums,
128 « Par un assent chaste vivoums ;
« Ja trente aunz en sount passé

---

81 Mot non relevé par Godefroy, qui enregistre seulement le verbe *frainter* « faire du bruit ». — 96 Il faudrait à la rime un mot en *-esce*, à moins de supposer qu'il manque, après 95, deux vers, l'un en *-esce*, l'autre en *-ence*. — 99 Corr. [*Dame*]*deu*. — 100 *De*, ms. *Ke*. — 120 Ms. *teel*.

1. *Is autem, statim projectis quos habuit in manibus tibiis... virum secutus est in desertum.*
2. *Majori et accuratiori vitæ instituto quam prius esset, sibi imposito.*
3. *Narra mihi, o homo, institutum vitæ tuæ.*
4. *Tres filios.*

« Ke ren n'y out for netteté.
« E pus ke Deu vut ke jeo die,
132 « Ceo ke [jeo] feic de ma vie ;
« Touz jours [jeo] su de bel apel,
« Vers gens estranges, en moun [hostel [1] ;
« Unke par mey ne fu denyé
136 « A povre du ben ke il a prié [2] ;
« Unkes a tort ne pris de autri,
« Ne unkes homme ne escharny.
« Kaunt jeo su en lu assis,
140 « Hou jeo dey fere [moun] juhis,
« Moun demeyne ne esparny- [reie [3],
« Ke jeo ne alase la haute veie.
« Unke ne esteyum acoupee,
144 « Ne mey ne ma meynee,
« De baterie ne de manace,
« Ne de outrage ke jeo face [4].
« Unke mes bestes en autri blez
148 « Pur damage fere sount entrez ;
« Ne unke ne souffri denyer,
« Povre homme ke vout semer
« Soun blé en ma tere,
152 « E de soun blé soun voler fere [5].
« Kaunt vey la gent a desacord,
« Avaunt ke sesse jeo faz acord [6].
« Ja n'est ren ke[jeo] taunt desir,
156 « Cum plere a Deu e ly servir. »
Panucius dit : « Mout [par] est bele,
« La vie ke menez e dreyturele :
« Mès si (vos) desirez estat plus [haut,
160 « Un degré encore vos faut ;
« Plus est haut poverte amée,
« Ke nule richesse ben usée ;
« Plus est haute obedience
164 « Ke nul(e) estat de reverence,
« E par autre estre mené
« Ke user propre volenté.
« Si vos volez estre parfit,
168 « Fetes [i] ceo ke Deu vos dit :
« Refuser tout ke a mond apend,
« Honour, richesce e tenement ;
« A poverte vos donez e penaunce
172 « Ke tote ren passe en vayllan- [ce [7] ».
E meyntement li riches sire
Guerpit s'onour tut saunz plus [dire ;
Ho ly se myt ver sa mesoun
176 Pur entrer en subjeccioun.
Lors apparut ke ben out fet.
Kaunt la nef ne fu my[e] prest,

---

132 Le ms. semble porter *fenc*. — 145 *Battery* est encore employé en anglais, comme terme de palais, dans la signification de voies de fait.

1. *Hospitalitatem autem nunquam intermisi usque in hodiernum diem.*
2. *Non egressus est pauper nec hospes ex mea aula vacuis manibus.*
3. *Non accepi personam filii mei in judicio.*
4. *Non increpavit aliquis meos filios quod se inhoneste gererent.*
5. *Non seminavi primus agros meos, sed cum eis omnibus proposuissem communes, colligebam ea quæ erant reliqua.*
6. D'après l'ordre du texte latin, ces vers devraient se trouver dix vers plus haut : *non fuit lis aliqua quam non composuerim et pacificaverim.*
7. *In iis enim te recte gessisti : unum autem tibi restat quod est caput virtutum, nempe Dei omni ex parte sapiens cognitio, quam non poteris sine labore consequi, nisi cum te ipsum a mundo abnegaris.*

Hou deent passer une ewe graunt,
180 La demourant Deu pur eus taunt
Ke [tut] saunz nef tut sels passe-
[rent[1].
Ceo fu enchesoun ke Deu plus
[amerent.
Kaunt a la mesoun sount venuz
184 Hou fu demourant Panucius,
Panucius mout ben le aprist
Desure les traces Jhesu Crist;
En penaunce de abstinence,
188 En pliaunce de obedience,
E en tote la profeccioun
Ke apent a seynte religioun;
E il le fit ho grant douzour,
192 Tote sa vie, dekes au jour
Ke l'alme du cors est passée;
E seynt Panuce fu dounk mous-
[trée
L'alme de ly, cum fut portée
196 Des aungeles au ciel mout honu-
[rée.
E pus, kant morut Panucius,
Un aungel de ciel est venuz,
Par Deu le dit une message
200 Ke mout enjoyhit soun corage:
« Panucius », dit-il, « amy cher,
« Jeo su venu cum messager.
« Devaunt tote la cumpaynie
204 « Ke si veent ho melodie,
« Les angeles (vos) venent de
[tote[s] pars,
« Ho vos venent les patriarz,
« Profetes, virgines e doctours,
208 « Apostles, martyrs (e) confes-
[sours,
« Por vos mener a cele vie,
« Ke vos en avez deservie,
« Kaunt vos desirastes de saver
212 « Ky fut au secle vostre peer,
« Jeo vos moustray deux seculers,
« Ke orguyl ne entrat en vos
[quers[2].

A.-T. Baker.

---

1. Ici le poème abrège : *Et cum venissent ad fluvium, scapha non inventa, jussit Paphnutius eum flumen trajicere pedibus, quod propter altitudinem nemo illo tempore pedibus trajecerat. Cum autem transissent, et eis pervenisset aqua usque ad cingulum, constituit eum in quodam loco.*

2. Les vingt derniers vers de notre poème ne suivent pas de près l'*Historia Lausiaca*. L'auteur inconnu qui a ajouté l'histoire du marchand a bien pu avoir changé la conclusion du récit, que voici : *Parvo autem elapso tempore, relicto corpore, factus est civis cælestis. Postquam autem eum quoque præmisit in cœlos, ipse etiam despondit animum, ut qui se non posset amplius exercere. Assistens autem angelus ei dixit: Huc deinceps accede, veni tu quoque, o beate, in æterna Dei tabernacula; venerunt enim prophetæ te in suos choros accepturi. Hoc autem non tibi prius declaravi, ne, si fuisses elatus, de tuis detraheretur meritis. Cum ergo uno solo die supervixisset, et per revelationem ad eum venissent quidam presbyteri, omnibus illis narratis, tradidit animam. Aperte autem videntes presbyteri eum assumi in choros justorum et angelorum, Deum laudabunt.*

MÉLANGES

LE JEU DE LA BRICHE OU LA BRICHE-MUSARD

Le jeu de la *briche* est bien connu, tant par les nombreux textes du moyen âge qui en parlent directement que par les expressions figurées, ayant pénétré dans la langue, qui y font allusion. En dernier lieu, M. Paul Meyer, dans le glossaire de son édition de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, a eu l'occasion de s'en occuper et en a donné une définition qui peut être complétée et précisée à l'aide d'un texte cité plus loin, grâce auquel on peut aussi expliquer les différentes locutions où figure le mot *briche*.

Le ms. 2069 de la Bibliothèque impériale et royale de Vienne présente, dans un passage du *Bestiaire d'Amours* de Richard de Fournival relatif à l'*hydre* [1] une assez longue interpolation qui se trouve déjà en germe dans toute une famille de manuscrits où elle consiste en quelques lignes [2].

Mès je croi qu'il les sert de son cuer ausins com cil fet qui porte le *brie* [3], qui a toz l'offre et a nul ne le donne ; mès il veut son compaignon amüser : si le prent il mesmes et le retient. Mès a tout le moins le deüst a l'un lessier, s'il voloit droit faire. Et se il partoit or son cuer...

---

1. Fol. 25 *d*-26 *a*.

2. Nous empruntons ce texte au ms. fr. 24406, fol. 146 *a*, de la Bibliothèque nationale de Paris ; la même leçon se retrouve dans le ms. fr. 15213.

3. On lit comme variante : *brichouart* dans Bibl. nat. fr. 1444, 12469 ; Bruxelles 10407 ; Florence, Bibl. Laurent. Plut. LXXVI, 79 ; Oxford, Douce 308 ; *billewart* dans Sainte-Geneviève 2200. Dans le passage très écourté du ms. de Florence, Bibl. Laurent. Libri 123 (Ashburnham 50), c'est un *fol qui porte la flor*.

L'interpolation est beaucoup plus développée dans le ms. de Vienne :

Il est voirs que jou ai veut un giu que on apielly *a la brice musart*. Cil est teus que une compaignie de dames et de damoiselles se sieut aussi comme a une carole ; et aucune de elles tient la brice musart, et vient a cascune, si li offre. Et s'en vait ensi de cief en cief, et cascune atent que celle li doinst, mais non fait, ançois le detient a son oes. Dont vient cil qui a baé et demande sa brice al musart. Li musars vient a aucunes de celles cui il l'a offiert, et elle le quiert u cil li fait singne qu'il l'a mis, mais bourde est : ançois l'a cil retenue, et dist a celui : « Molt ies fols quant tu cuides que çou que jou tenroie a mes mains gieteroie a mes piés ! » Dont li moustre la brice et dist : « Veés le chi ! » Veés ici biel giu et biel barat que au moins est teus li gius par droit ke cius qui le giu maine le deveroit a(u) aucune laissier, et il le detient ensi comme vous avés oï ! Ensi di jou, bielle et trés douce amée, que...

D'après cette description on peut se rendre compte de ce qu'était le jeu de la briche. Les joueurs, hommes ou femmes (dans notre texte, des *dames et damoiselles*), formaient un cercle assis[1]. Le meneur ou la meneuse du jeu, qu'on nommait aussi *musard* ou *musarde*, prenait place dans le cercle, porteur de la *briche*, sorte de petit bâton facile à dissimuler[2]. Ce personnage, dont le rôle était prépondérant, offrait alors cette briche aux différents joueurs qui l'appelaient[3] et lui demandaient de la leur donner, mais il se gardait bien de s'en dessaisir tout de suite, allant de l'un à l'autre et faisant toujours mine de lâcher ce qu'il détenait. Enfin il se décidait à faire un heureux et confiait l'objet à l'un des joueurs. Ce n'était pas la règle que le *musard* gardât la briche pour lui-même, ce qui cependant pouvait exceptionnellement arriver dans certain cas, comme celui auquel fait allusion notre texte.

Alors commençait le rôle d'un autre compagnon, celui qui avait *baé* et était sur la sellette. Pénétrant dans le cercle il demandait au musard où était la briche ; ce dernier, justifiant en cela son surnom de musard ou trompeur, cherchait par ses

---

1. Voy. un des exemples donnés par Godefroy au mot BRICHE.

2. Voy. l'exemple donné par Godefroy au mot BRICHER.

3. Comparez une ronde analogue mentionnée par E. Rolland dans ses *Rimes et jeux de l'enfance* (1883), p. 72-73.

propos et par ses gestes à égarer celui qui *quérait* la briche, et à lui faire faire fausse route. Quand après bien des paroles et des feintes d'une part et des hésitations de l'autre, le chercheur avait fait son choix et avait désigné un joueur comme dépositaire de la briche, le jeu s'arrêtait. Si le *quérant* avait deviné juste et avait *brichié* le musard, il avait gagné ; si au contraire il s'était trompé, c'était le joueur porteur de la briche qui bénéficiait du coup. Cette chance de gagner qui croissait en raison du nombre des joueurs explique le désir qu'avaient tous les compagnons de recevoir la briche des mains du musard. Les enjeux étaient souvent de l'argent, comme nous l'apprend Eustache Deschamps[1], en faisant allusion aux mensonges du musard :

> ..... gardez vous de la brique,
> De ceuls qui font aux compaignons la nique
> Quant l'argent ont ravi par leur langaige.

Ces explications permettent de traduire aisément les expressions figurées où paraît le mot *briche*, appliqué soit au bâtonnet qui sert à *brichier*, soit au jeu lui-même. L'expression *querre la briche* cesse d'être obscure et signifie être dans une position embarrassée et gênante, comme le joueur en butte aux entreprises du musard. La locution *vendre la briche*, qui semble se rapporter à une règle du jeu permettant au joueur détenteur de la briche de passer la main en la vendant à un autre et d'échanger ainsi contre un profit faible, mais certain, un gain plus fort, mais aléatoire, peut dès lors s'interpréter par conclure un marché avantageux au détriment du contractant, se tailler la part du lion dans une affaire. Tous les autres cas s'expliquent facilement de même.

Gaston Raynaud.

THE MONK AND THE BIRD

In his articles on the French sermons of Maurice de Sully, M. Paul Meyer has printed[2], as a specimen of the various manuscripts, the charming story of the monk who prayed for

---

1. *Œuvres complètes*, t. VI, p. 132.

2. *Romania*, V, 473-485, XXIII, 186-190, 506-7 ; XXVIII, 250-2, 264-5, 267-8.

a foretaste of the joys of Paradise, and who then became so entranced by the exquisite melody of a bird's song that he stood listening to it in rapture for more than a hundred years. Familiar to modern readers through Longfellow's *Golden Legend*, this tale appears, as M. Meyer has pointed out [1], to have emanated from the abbey of Afflighem in Brabant. Maurice de Sully was perhaps the first preacher to introduce it into a sermon; but he was soon followed by Odo of Cheriton [2] and others, and by the end of the thirteenth century it had become one of the most popular of the *exempla* with which preachers were wont to season their discourses. It is found in Latin prose versions without number; and besides Maurice de Sully's rendering in French prose, and an early German metrical version [3], we have also a setting in English octosyllabic verse [4], included in the great collection of metrical Homilies on the Gospel-lessons, which was probably composed about the beginning of the fourteenth century [5]. In most of these versions the song is merely described as passing sweet; but its words are given, in Latin, with a French translation, in one of the manuscripts of Maurice de Sully: « Li chant fu teus come je vus dirai: *Misericordias Domini in eternum cantabo*, je chanterai, dist li angles, les misericordes de N. S. [6] ». This curious touch is also added, though with a different set of words, in the version given below from a collection of Miracles of Our Lady and other pious tales, in Latin prose, written about the end of the thirteenth century [7]:

---

1. *Contes moralisés de N. Bozon* (1889), p. 267.

2. Hervieux, *Fabulistes Latins*, IV (1896), p. 295.

3. Printed by F. H. von der Hagen, *Gesammtabenteuer*, 1850, III, 613. This was evidently the source of Longfellow's version, which follows it closely, and which was first published in the following year.

4. Printed by Horstmann in Herrig's *Archiv*, LVII, 1877, p. 277, fromthe, Vernon ms. Other copies are in Harl. 4196, f. 92 v°, Tib. E. vii, f. 190 v°, and Harl. 2391, f. 189 v°, in the British Museum.

5. See Horstmann, *Altenglische Legenden*, Neue Folge (Heilbronn, 1881), pp. xxvi, lix.

6. *Romania*, XXIII, 190.

7. Brit. Mus., Eg. 1117, f. 186 v°. For the contents of the volume see H. L. D. Ward, *Cat. of Romances*, vol. II, pp. 464-5, 666-9, and the forthcoming vol. III, pp. 471-6.

De magnitudine gaudii.

Monachus quidam, admirans quomodo erit in gloria gaudium sine tedio, diu rogavit Dominum ut ostenderet ei aliquantulum de dulcedine Paradisi. Cumque semel post matutinas super hoc rogaret Dominum, audivit in nemore juxta abbaciam cantum avis dulcissimum, cujus dulcedine abstractus et illectus, egressus abbaciam, cantum avis volantis aliquantulum est secutus ; et per .cxx. annos, non esuriens nec senescens, cantum avis illius in nemore a[u]scultavit. Avis illa, ut dicitur, hoc cantabat :

« Bien face li home qui est vix [1],
« Quar grant est li joyos de Paradis.

Oculus non vidit nec auris audivit, Deus, absque te, que preparasti diligentibus te ». Et hoc dicens avis reiterabat : « Bien face li home », etc. Igitur, revolutis .cxx. annis, cum avis circa terciam recessisset, non credens monachus se moratum fuisse nisi a matutinis usque ad illam horam, et sciens se exisse absque licencia, ad abbaciam concitus est reversus. Cumque portam per quam exierat mutatam et alibi factam invenisset, et totum abbacie (h)edificium videret dispositum aliter, stupefactus non modicum, janitorem [2] non cognoscens nec ab eo cognitus nec permissus ingredi, tándem vocato abbate et monachis et a nullo recognitus nec aliquem eorum cognoscens, cum abbatem quem ultimum [3] habuerat nominasset, revolutis annalibus invenerunt .cxx. annos elapsos. Quid [4] ergo erit in fonte dulcedinis, cum Petrus apostolus dicat ij[a] : « Apud Dominum erunt .M. anni sicut dies unus » (2 Pet., iii, 8) ?

J.-A. Herbert.

LE SUFFIXE *-TRIX* EN FRANCHE-COMTÉ

On a justement remarqué que si le suffixe féminin -trix, fréquent en latin (amatrix, audītrix, debĭtrix, genĕtrix, auctrix, nūtrix, etc.) a perdu toute vitalité dans le français propre, où seuls imperatrīcem et peccatrīcem se sont maintenus phonétiquement (sous les formes *empereriz* et *pecheriz*) jusqu'au xve siècle, il n'en a pas été de même dans le domaine pro-

1. Ms. *d'e uix*, clearly blundered. Perhaps a better emendation would be *quant il est vix*.
2. Ms. *lamitorem*.
3. Ms. *iltimum*.
4. Ms. *Quod*.

vençal [1]. M. Meyer-Lübke a signalé dans le patois de Puybaraud (Charente) les substantifs féminins *chanteri* (chanteuse), *feneri* (faneuse), *fileri* (fileuse), etc. [2], qui représentent clairement les types latins cantatricem, etc. Nous sommes là encore sur le terrain de la langue d'oc, près des confins de la langue d'oïl. Il ne semble pas que le suffixe -trix ait pénétré dans les patois de la Saintonge et du Poitou. En revanche, du côté de l'Est, il s'est solidement établi en Franche-Comté. Le vocabulaire technique des salines en est pour ainsi dire farci, les femmes ayant été associées de tout temps à l'exploitation. Voici les mots en *-ari* (primitivement *-ariz*, *-aris*) qu'on y rencontre [3] :

Eteignari [4], ouvrière chargée d'éteindre la braise ;
Fassari, ouvrière chargée de pétrir le sel :
Metari, ouvrière chargée de mettre le sel dans l'écuelle ;
Séchari, ouvrière chargée de faire sécher le sel ;
Tirari, ouvrière chargée de tirer la braise.

Même formation dans *coudri* « couturière », que donne Contejean, *Patois de Montbéliard*, p. 81 : on a dit d'abord **cousari*, **couseri*, puis l'infinitif *coudre* a entraîné une reformation.

L'ancien lyonnais et l'ancien dauphinois, comme il est naturel, emploient aussi ce suffixe féminin. Godefroy a relevé *cureris* < curatrīcem, *escoceris*, *receveris* <*recĭpĭtrīcem et *tueris* <*tutatrīcem. On lit *conforteris* et *meianeris* dans la *Légende de Théophile* [5]. Dans les textes publiés par l'abbé Devaux, on trouve *gouvernaris* < gubernatrīcem et *venderi*[*s*] < vendĭtrīcem [6]. Mais les patois actuels n'en ont conservé que peu de traces : je ne vois que *relevari* « sage-femme » dans N. du Puitspelu, lequel l'emprunte à Cochard et ne connaît comme forme vivante que *relevusa*, et je ne trouve absolument rien dans le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux.

A. Thomas.

---

1. Diez, *Gramm. des l. rom.*, trad. franç., II, 324.
2. *Gramm. des l. rom.*, II, § 367.
3. Voir Max Prinet, *L'industrie du sel en Franche-Comté*, p. 179 et 187.
4. De nos jours on écrit abusivement *-arie* : cf. les articles ETEIGNARIE et TIRARIE de Littré.
5. Bartsch et Horning, *Langue et litt. franç.*, col. 481, l. 12, et 482, l. 7.
6. *Essai sur la langue vulg. du Dauphiné septentr.*, p. 42, art. II, et p. 91, art. 45.

LES MOULES DE CAYEUX

J'ai longuement exposé, il y a quatre ans[1], les raisons pour lesquelles le mot *caieu*, qui désigne en Normandie une variété de moule, doit être considéré comme identique au nom du petit port de *Cayeux* (Somme). Le plus ancien texte qui m'était alors connu est la sottie des *Menus propos*, composée à Rouen vers la fin du règne de Charles VII. Ce texte conserve son intérêt en ce qu'il offre déjà l'emploi elliptique de *cabieu* au sens de « moule de Cayeux ». Mais il est bon d'en signaler un autre, plus ancien de trois quarts de siècle environ, où les moules de Cayeux sont expressément mentionnées, voire décrites. Je l'extrais du *Ménager de Paris*, t. II, p. 205 : « *Moule de Quayeu* est rousse, ronde en travers et longuette, et la moule de Normandie est noire. »

A. Thomas.

MEUSLIC DANS GIRART DE ROUSSILLON

Le v. 1712 du ms. d'Oxford qui nous a conservé *Girart de Roussillon* est ainsi conçu :

An defreis tint Meante e tot *Meuslic*[2].

Meante est la ville dont le nom s'écrit aujourd'hui officiellement (avec une *s* finale paragogique) *Mantes* (Seine-et-Oise). Qu'est-ce que *Meuslic* ? M. Paul Meyer ne se prononce pas ; il remarque seulement que le manuscrit de Paris a passé ce vers[3]. On ne peut songer à Meulan, bien que Meulan soit près de Mantes et ait été au moyen âge le chef-lieu d'un comté, parce que la désinence *-ic* et le qualificatif *tot* montrent clairement que *Meuslic* désigne un pays ou *pagus* et non une localité : Meulan ni Mantes n'ont donné au moyen âge leur nom au pays d'alentour[4]. Je propose de corriger *Meuslic* en *Meulsic* et

1. *Romania*, XXXIV, 287-293.
2. Edition W. Foerster, dans le t. V des *Roman. Studien* de Bohmer.
3. *Girart de Roussillon* (Paris, Champion, 1884), p. 54, n. 3.
4. Le *Mantois* n'apparaît qu'au XVIIe siècle ; voir L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays* (Paris, 1908), p. 126.

d'identifier le *Meulsic* de notre poète avec le pays de Meaux ou *Mulcien*[1]. Comme je l'ai dit ailleurs[2], *Mulcien* repose sur un type *Meldicianus déjà réduit, au VIIIe siècle, à Melcianus. Je crois qu'on peut admettre concurremment *Meldiciacus, *Melciacus, d'où en anc. franç. **Melci*[3]. L'addition d'un *c*, pour la rime, dans *Girart de Roussillon*, ne fait pas difficulté; cf. *Saint-Romec*, pour *Saint-Remi* (v. 1130 de l'éd. Foerster), et *Berrit*, pour *Berri* (v. 866).

A. Thomas.

LA PROVENANCE DES *REGRETS ET COMPLAINTES DES GOSIERS ALTEREZ*

Cette spirituelle poésie, qui remonte vraisemblablement au milieu du XVIe siècle, a été réimprimée par A. de Montaiglon dans son *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, t. VII (1857), p. 75-90. L'éditeur y a relevé le nom de l'église de *Saint-Agnen*, sur lequel il a fait cette note, p. 79 : « Si la pièce est parisienne, il s'agiroit des environs de la chapelle de Saint-Aignan, qui se trouvoit dans la rue de la Colombe, en la Cité... L'église de Saint-Aignan d'Orléans est bien autrement fameuse. Il y a aussi un Saint-Aignan à Rouen, et la bière, dont il est question dans la pièce, est une boisson plus septentrionale que parisienne ou orléanoise. Mais je n'oserois rien décider. »

L'étude du vocabulaire me persuade que les *Regrets* ont été composés à Rouen[4]. Voici deux mots spécialement normands que j'y ai relevés : *demion*, imprimé à tort *demi-on*,

1. On écrit plus ordinairement, mais à tort, *Multien* (voir L. Gallois, ouvr. cit., p. 160).

2. Dans mes *Mélanges*, p. 17.

3. Cf. l'emploi constant du suffixe -iacus pour le nom du pays de Paris ou *Parisi* (écrit plus récemment *Parisis*), et probablement aussi pour le pays de *Brie*, dont la forme primitive a dû être *Brigiacus. De même, avec un nom d'homme à la base, *Bassigni*, *Armagnac*, etc. Le texte du capitulaire de Servais (853), tel qu'il est imprimé dans Dom Bouquet, VII, 616, porte : « missi in Parisiaco, *Melciaco*... » ; mais en me signalant cette forme, mon confrère M. Auguste Longnon me fait justement remarquer qu'elle ne repose sur aucun manuscrit et paraît due à une contamination purement extérieure de *Parisiaco*. La seule forme autorisée est *Melciano* (voir l'édition de Boretius-Krause, I, p. 100).

4. M. Emile Picot me signale aussi l'emploi de *on* au sens de « nous » à la p. 84, où Montaiglon a eu la mauvaise inspiration de faire une correction (n. 3).

« mesure de liquide plus petite qu'une chopine » (p. 76), et *libratier* « libraire » (p. 78). Le *Dictionnaire* de Godefroy administre la preuve de ce que j'avance, sans qu'il soit nécessaire d'insister [1].

A noter aussi quelques expressions argotiques, que Montaiglon a mal comprises ou laissées passer sans les signaler [2].

Accourcisseurs de pendants (p. 83) ne désigne pas « ceux qui méritent d'être pendus », mais les larrons « coupeurs de bourse ». Bien que l'expression manque dans les dictionnaires d'argot, elle est par elle-même suffisamment claire.

Un *mince* (p. 83) veut dire « un denier ».

Enfin, je dois à M. Émile Picot une collation du texte de Montaiglon avec l'exemplaire de l'édition de 1575 qui se trouve dans la bibliothèque Rothschild (*Catalogue*, t. I, n° 780). Laissant de côté les variantes insignifiantes, j'y relève ce qui en vaut vraiment la peine. C'est par suite d'une faute matérielle que la première strophe ne compte que 7 vers, au lieu de 8, dans le texte de Montaiglon. Voici comment le début doit être imprimé :

Pleurons, pleurons, pauvres pions
Qui de soif avons la pepie;
Plus n'avons pots ne demions
Ou nous sceussions loger la pie.

Ce dernier vers a été omis par Montaiglon; d'ailleurs, dans l'édition de 1575, ces 4 vers ne sont pas dans l'ordre que réclame la forme strophique et que nous avons rétabli.

P. 82, l. 3, au lieu de *faut*, l'édition de 1575 porte *font*, qu'il vaut mieux corriger en *fait* qu'en *faut*.

P. 83. l. 8, au lieu de *Vendez*, l'édition de 1575 porte (avec raison) *Vuidez*.

A. Thomas.

---

1. Héron, dans son glossaire de la *Muse normande* de David Ferrand, définit *demion* par « demi-pinte, environ un demi-litre ». *Libratier* « libraire, relieur » revient fréquemment dans les registres de comptabilité de l'archevêché de Rouen, Arch. de la Seine-Inf., série G (dont l'inventaire sommaire a été publié en 1868), notamment G 15 (années 1400-1401), G 40 (années 1438-1439), G 62 (années 1464-1465).

2. Peut-être faut-il attribuer la même origine au subst. fém. *tourmine* (p. 84) que je ne vois relevé nulle part et dont le sens m'échappe. On sait que l'existence de l'argot à Rouen est attestée dès 1426 au moins (Du Cange, DUPLICITAS, addition de Carpentier relative au mot *dupe*).

MÉLANGES ANGLO-NORMANDS

Voici un petit supplément à ma notice sur les manuscrits de Caius College (Cambridge)[1]. A proprement parler, il ne s'agit plus de manuscrits français. Je veux simplement transcrire quelques petites pièces françaises griffonnées sur des gardes ou sur des marges de manuscrits latins par d'anciens possesseurs[2].

I. — Correspondance amoureuse.

Sur l'avant-dernier feuillet du ms. 54 de Caius Coll., à la suite d'un traité intitulé *Casus novarum constitutionum Innocencii quarti*, on lit ces vers, écrits à lignes pleines, comme prose, par une main anglaise de la première moitié du XIVe siècle. L'écriture est cursive et généralement fort difficile à lire :

M., ma especiele,
Vus estes bone e bele ;
Gardez qe vus seez lele
4 Aval la mamele,
Ceo vus mand vostre abe de grant reverence.
Loke nou that hit so be in obedience.
Vus estes mout naturele
8 Pur ceo l'en vus apele
Mergerete la bele ;
Vus ne estes pas pucele
Pur ceo qe vus estes frele.
12 L'amour e le especialté[3]
Entre nous seit privé,
Qe nul esclandre pusse lever.
De ceo vus pri e requer.
16 Savez qe dit le fraunceys :
Plus . . .[4] est estupee.

---

1. *Romania*, XXXVI, 481.

2. Elles sont indiquées fort exactement dans le récent Catalogue des mss. de Caius par Dr James.

3. Je ne suis pas très sûr de la lecture de ce mot qui est écrit en marge avec renvoi, au lieu d'*amysté* qui était dans ce texte et a été raturé. Mais *especialté*, qui a le sens d'affection intime (voir Godefroy), convient bien ici.

4. Un mot qui peut se lire *enus* ou *euus* ; corr. *envis* ou *enuios*. La phrase semble inachevée.

Saluz certes vus mand
A[u]tant cum erbes sunt
20 Entre nous cressant.
De vostre bon don vus say grant gré
E mout plus de la bone volenté.
Ey, Mergrete jolie,
24 Mon quer sanz fauser, etc.

Ce sont là des vers d'amateur. L'auteur est persuadé que des lignes d'une longueur quelconque deviennent des vers dès qu'elles sont rimées. Et encore les rimes manquent-elles du v. 16 au v. 20. Peut-être, à partir du v. 16, l'auteur s'est-il résigné à écrire en simple prose. Les deux derniers vers ressemblent à un refrain de chanson. La pièce tout entière peut passer pour une sorte de salut d'amour assez mal tourné et grossier en un certain endroit (vv. 10, 11).

Le fond n'est pas moins incorrect que la forme. L'auteur était un dignitaire ecclésiastique, un abbé. La belle Marguerite ne l'ignorait certainement pas. Il lui rappelle cependant sa qualité pour lui faire savoir qu'elle lui doit obéissance. C'était donc une religieuse ! Et lui, avait-il autorité sur des moines et sur des nonnes, comme dans l'ordre de Sempringham ? Nous l'ignorons, comme nous devons aussi nous résigner à ignorer ce que lui répondit Marguerite. L'abbé écrivait les brouillons de ses lettres dans les blancs de son manuscrit, mais il n'y transcrivait pas les réponses.

La correspondance se poursuit. Au dernier feuillet du manuscrit sont écrites deux nouvelles lettres du galant abbé. Elles ne sont pas exemptes d'obscurités, mais il s'y rencontre quelques traits qui montrent bien que nous avons à faire à une correspondance réelle, et non à un simple jeu d'esprit. Dans la première lettre, l'abbé s'excuse auprès de la demoiselle de ne pas lui avoir écrit comme il s'y était engagé : s'il n'avait craint les mauvaises langues, il serait venu lui-même, et, à ce propos il cite un proverbe français : « Plaie de langue est plus difficile à fermer que plaie d'épée [1]. » Il lui rappelle ensuite, en mauvais vers, le

1. Cf. Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes*, 2e éd., II, 220 : « A plus grant peine est sanée | Plaie de langue que d'espée. » Pour d'autres formes du même proverbe en diverses langues, voir Düringfeld, *Sprichwörter d. germanischen u. romanischen Sprachen* (Leipzig, 1872), p. 127.

grand amour qu'elle lui a témoigné le jour qu'ils allèrent ensemble à la croix, et se déclare prêt à faire tout ce qu'elle lui demandera. Où veut-il en venir ? Pour éclaircir sa pensée, il lui cite une maxime latine qu'il n'hésite pas à donner comme tirée de « sainte Ecriture » : *Dilectionis probatio est operis exhibitio*; « d'amour la preuve est de mettre en œuvre ». Puis, en un anglais très limpide, il lui exprime le plaisir qu'il aurait à se rencontrer souvent avec elle « en salle, en chambre, en rue », sans blâme du monde. « Puisse Dieu faire que cela soit ! » Ce qui suit, en français, est moins clair. L'abbé fait allusion à des circonstances connues de lui seul et de sa correspondante. Il lui rappelle une conversation qu'ils eurent sur la physionomie (s'agit-il du traité qu'on attribuait à Aristote ?), dans un souper, à Fackenham [1] chez son cousin Robert, « votre prochain voisin ». Plus loin, dans la dernière lettre, il est question de Lynne, dans le même comté. Il lui annonce l'envoi d'un beau « crisme » [2] d'étoffe fine, « pour tenir votre livre ». A-t-il voulu s'excuser d'envoyer un présent aussi modeste ? Ce qui suit le donnerait à croire, car aussitôt il cite, en latin et en français, un proverbe dont le sens est qu'un don, même petit, prouve du moins qu'on ne veut pas la mort de celui à qui on l'envoie. Finalement il lui dit : « Priez pour moi et ayez soin d'obéir à votre abbé et à votre couvent, surtout à votre abbé. *Look now that it so be* ! »

Mergerete ma très . . . [3] qe estes de gentil manere, de norture, de porture, e de tres bone (?) fesure, de c. pson [4] de vous saluer ad encheson. Je vus pri pur l'amor de may e requer qe vus ne pernez pas a mal qe jeo ne usse avant ces houres a vous mandé com jeo vus promys ; qe, sachez, ne fusent maveyses langes, jeo fuse mesmes a vus venuz, qe certes jeo ne vodrey pur nul bien qe vus fusez en blame par encheson de moy ni jeo par encheson de vus. Savez que

---

1. Norfolk.

2. P.-ê. faut-il corriger *chrisme*[*al*], un chrémeau, sorte de bonnet en linge fin ou en soie qu'on mettait sur la tête de l'enfant qu'on venait de baptiser, et qui, à la rigueur, pouvait servir de couverture à un livre.

3. Les premiers mots ont été grattés et ne se lisent qu'avec peine.

4. Je ne puis lire autre chose. Il n'y a aucun signe d'abréviation qui permette de lire *persone* ou *prison*, ce qui du reste ne donnerait pas de sens. Il se peut que ce début soit en vers : *M. ma très chere* | *Qe e. de g. manere* | *De n. de porture* | *E de t. b. faiture* | *de . . . on* | *De v. s. ad enchesun.*

dit le fraunceys ? Mout plus enuuos est estopée plaie de lange qe de espée. Ceste proverbe recordez ꝛ de moy donqes soveygnez. Neqedent, si rien voilez qe fere purray, par bone reison fere le dey, kar tiel profre vus me feites certeynement ; vus me dettes (deites ?) en alant de vostre meson,

Ceo vint de grant affection,
A la croiz od may alastes,
Grant priveté a moy parlates,
Grant amour a moy mostrates
Quant tote la conpanye refusates.
Pur ceo, si rien voilez qe fere pusse,
De bone volenté fere le dusse,
A mon poer jeo le fray.
Si vus volez mettez en assay.
Savez que dit seynt Escripture ?
Dilectionis probatio est operis exhibitio [1],
D'amour la prove est de metre en ovre.
Ceste proverbe recordez,
Qe vus la bien sachiez,
E de moy donkes remembrez.
Si rien vers moy vus plest
Mandez m'en ceo qe vus plest,
Com a cely a ki plest, etc.
Have Godday nou, Mergerete.
With gret love y the grete
Y wolde we mizten us ofte mete
In halle, in chambre and in the strete
Withoute blame of the contre.
God zeve that so mizte hit be.
Saluz cent mile feiz par celes enseignes qe vus tochates :
De fisnomye a may parlates,
A Fakenham, a souper, partie mostrates
Vostre quer a la meson ostage,
Qi vus apelez outrage,
Sire Robert mon cosyn,
Vostre procheyn vesin.
Un bel crisme je vus envey
De menu drap, par ma fey :
Il est blanc, il est cler,
Pur vostre lyvre tener.

---

1. Cette maxime ne se trouve pas dans la Bible, au moins sous cette forme.

Savez qe dit le franceys :
Ky poi ne (*corr.* me) done vyvre me veut [1],
Non michi vult funus modicum qui dat michi munus.
Ceste proverbe recordez
E de moy donkes soveygnez.
A Dieu me rend, qe vus gard
Cors e alme. Priez pur moy, etc.

(Jeo m'en irray en Essex, etc.) [2]. E veez qe vus seez obedient al abbé e a covent e noméement al abbé. Loke nou that hit so be.

Mais il paraît que la demoiselle ne manifesta pas, cette fois du moins, l'empressement qu'on avait espéré. Elle se contenta d'écrire, au lieu de venir en personne, et, ne voulant pas être en reste avec son abbé, elle lui appliqua un proverbe latin que celui-ci prit en mauvaise part. A la suite de la lettre qu'on vient de lire, sur la même page, il y a une réponse qui peut se résumer ainsi : « Je vous sais beaucoup de gré de votre lettre, écrit l'abbé, mais quant au proverbe latin que vous me citez, il peut se retourner contre vous. Je vous priai et vous commandai, *par obedience* de venir à moy, à Lynne [3] à un certain jour, et vous l'aviez promis, mais vous ne vîntes point, et vous avez ainsi rompu votre vœu d'obéissance et votre profession, d'où il suit que le proverbe peut vous être appliqué. Aussi, quand je verrai lieu et temps, vous aurez la pénitence que vous avez méritée. Dieu vous ait en sa garde et vous amende ! Ne vous désespérez pas, toutefois, car, si vous le voulez bien, vous pourrez faire amende envers Dieu et envers moi, par confession, par contrition et par satisfaction [4]. Rappelez-vous bien ce précepte, car c'est de cette manière qu'on doit s'amender envers Dieu et envers le monde.

Saluz et chiers amystés. Endreit de la lettre qe vus me mandastes, jeo vus say grant gré, mès endreit del proverbe qe vus me mandastes en latym, sachiez

---

1. C'est le proverbe français : « Ki petit me done si veut que je vive », sur lequel voy. Ad. Tobler, *Li proverbe au vilain* (Leipzig, 1895), p. 8, et la note correspondante, p. 121. Le même proverbe se rencontre avec cette variante : « si veut il que je dine » (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 401).

2. Les mots entre ( ) sont raturés.

3. Norfolk, au sud-ouest de Fakenham dont il est question dans la lettre précédente. Lynn et Fakenham appartiennent à deux *haundreds* voisins.

4. On sait que ce sont les trois conditions du sacrement de pénitence.

qe tut est contre vus, kar, par Llevelyn (?) mon valet, jeo vus priay ꝛ en obedience comanday qe vus vensisez par may de Lynne, e vous certeynement promistes de venir a certeyn jour assigné, al quel jour poynt ne venistes, mès vostre obedience e vostre profession malement avez freynt, par quey le proverbe puet bien estre dit de vus, e pur ceo, quant jeo verray lu e tens, vus averez penance tiele com vus avez deservye. A Dieu, qe vus eit en sa garde e amende vostre estat, nomement en ceo seint tens ; e ne seez pas en despeir, qe certes, si vus volez, vus poez de leger fere les amendes vers Dieu e vers moy en ceste manere par confession, par contricion, et par satisfaction. Ceste proverbe recordez que vus la bien sachiez, qe, certes, en ceste manere deit chekun hone sey amender vers Dïeu ꝛ vers le siecle.

Nous espérons que Marguerite s'amenda et que dans la suite, son abbé n'eut point à lui imposer de pénitences trop sévères.

II. — Chanson d'amour.

Cette chanson est écrite d'une main anglaise, qu'on peut attribuer au milieu du XIVe siècle environ, sur un feuillet de garde du ms. 11 de Caius Coll. qui est un Code de Justinien écrit en Italie. La disposition des strophes est peu ordinaire. Il y a d'abord un refrain de quatre vers de cinq syllabes (*a b a b*). La reprise de ce refrain est marquée à la suite des strophes III et IX, mais je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas été répété après les strophes V et VII. Si nous comptons, au commencement, ce refrain pour une strophe, il nous reste huit strophes qui présentent deux formes : 1° les strophes paires, de six vers rimant *a a b a a b*, forme très fréquente dans la poésie lyrique de l'Angleterre ; les vers *a* sont de sept syllabes, les vers *b* de cinq ; 2° les strophes impaires, ayant la même forme et les mêmes rimes que le refrain.

Il y a çà et là quelques vers trop longs, mais outre que, en général, ils se laissent assez facilement ramener à la juste mesure, dans une poésie anglo-normande de la basse époque, ces irrégularités ne tirent pas à conséquence.

1 E ! dame jolyve,
Mun q[u]er sauns faucer
Met en vostre balaye [1],
4 Qe ne say vos per.

1. Corr. *en vo baillie*.

II Sovent mi vais cumpleinaunt
E a mon quer dolur grant
De ma maladie,
Par quey tut fin lel amaunt
Deivunt aver joie grant
10 Que il tal mal [1] me mestrie.

III Si souvent me agrie [2]
Li duz mal de amer
Qe par sa seignurie [3]
14 Me couvent chaunter :
E ! dame, etc.

IV Jeo eyme ou quer desiraunt
De munde la plus plesaunt
E la meus preysie :
Sages est e ben parlaunt ;
En honur si attendaunt
20 En munde [4] [ne] nasqui mie.

V Ne say qe jeo en die,
Meis. a dreit parler,
De [5] la meus enseignie
24 Qe hom pusse [6] trover.

VI Bien sai que fel enquisaunt [7]
Me sunt tut ade[s] nuisant [8]
Vers vostre [9] partie.
Dame a gent cors avenaunt,
Par Deu, ne creez pas taunt
30 Felun plen de envie.

VII Si tre[s] male vie
Lur voile Deus doner
Qe il ne pussent mie
34 Trop vers [10] vus coureser.

VIII Unkes [11] nuls qe se fit amaunt
Ne mit sa peine si grant
De servir sa amie

---

1. Corr. *itel*. — 2. Voir Godefroy, AIGRIER. — 3. Corr. *mestrie* ? — 4. On peut substituer *mont* à munde. — 5. Corr. *C'est* ? — 6. Corr. *puist*. — 7. Je ne puis lire autre chose : naturellement on attend *mesdisaunt*. — 8. Le copiste a écrit *adenuisant* en un mot. — 9. Ou *nostre*. — 10. Suppr. *vers*. — 11. Corr. *Unk*.

Cum jeo ay fet tut mun vivaunt
De entrere (?) vo duz semblant
40 Pur aleger [1] ma vie.

IX Si l'ehusse en ma baylie
Par sa volunté,
De ma grant [2] maladie
44 Serroie sané.
E ! Dame jolive.

III. — Recette médicale.

Le ms. Caius 105 contient divers traités de médecine. Au bas de la p. 75, où commence l'*Expositio quatuor magistrorum Salerni super Cirurgiam Rogeri*, se lit cette recette, en écriture cursive anglaise du XIVe siècle :

Pur mal de stomake. Pernetz les racines de fenoil, de persil, de ache ꝛ de mente et de avence [3] et de cerflaunze [4] et de violete ꝛ lavetz ; si les quisez en la meyté de vyn, en la meyté de ewe ou bel mel, ꝛ bevetz a matyn ꝛ a seir teve, ꝛ desportez viaundes salées ꝛ ne mangés mye tard, ꝛ vous devetz jouer ꝛ dedure ; si usés un letewarie c'omme apele diantos [5], etc.

P. M.

---

1. Lecture très douteuse : on lirait plutôt *elgger*, avec un signe d'abréviation sur le second *g*. — 2. Suppr. *grant*.

3. La benoite des villes. Voir *Romania*, XVIII, 577 ; XXXVII, 373, 514 (note 2).

4. On disait aussi *cerlangue*, langue de cerf ; voir *Romania*, XXXVIII, 374.

5. L'anc. fr. *diauté*, sorte d'onguent ? Voir *Romania*, XXXVII, 374 et le glossaire de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville, éd. Bos sous DIALTÉE.

COMPTES RENDUS

Zwei altfranzœsische Minnesinger. Die Gedichte Jehan's de Renti und Oede's de la Couroierie... von J. Spanke. Chemnitz-Leipzig, Gronau, 1907. In-8°, 63 pp. (dissertation de Strasbourg)[1].

Sur la biographie de ces deux *poetae minores*, au reste assez experts en leur art, M. Spanke n'a guère fait que compléter les recherches de M. Guesnon, en recourant aux sources mêmes indiquées par celui-ci[2]. Mais l'étude des mss. et de leurs rapports, de la langue et de la versification est précise et complète ; les mss. ont été (les copies partielles que j'en possède m'ont permis de le constater) fidèlement reproduits ou judicieusement corrigés ; l'édition est donc, en somme, fort satisfaisante. Voici quelques remarques sur l'établissement du texte ou les notes (qui sont un peu trop maigres et n'ont ni relevé tous les traits intéressants ni résolu toutes les difficultés).

Jean de Renti. I. — 33. La césure épique pourrait facilement être écartée en corrigeant : *dire porront*. Sur les trois autres cas de césure épique admis par M. S. (p. 32), deux pourraient l'être aussi aisément (le passage v. 35 est un peu plus embarrassant). Il ne faut pas se faire trop de scrupules de corriger, dans ce cas, un ms. unique.

III. — 5 : *me febloie*]; *febloier* n'étant connu que comme verbe intransitif, je corrigerais *m'afebloie*.

V. — 14-5. Le ms. n'a pas besoin de corrections : il suffit de mettre entre guillemets ces deux vers, expression du « tesmoignage », annoncé dans le vers précédent. — 16, *c' autrement* doit être compris *ki autrement* (à moins qu'on corrige en *s'autr.*) ; M. S. admet (p. 30) un autre cas de l'élision de *i* dans *ki* relatif.

VI. — 31. Effacer le point.

VII. — 24. *En asprie*] l. *enasprie*.

---

1. Cette dissertation a paru aussi dans la *Z. f. franz. Sprache und Literatur*, XXXII (1908), p. 157-218.

2. *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens*. Paris, 1902 (Extrait du *Moyen Age*). M. Guesnon vient de publier (*Moyen Age*, 1909, p. 19) un compte rendu très instructif de cette brochure, avec de nombreuses corrections aux textes.

IX. — 35. *Que*] corr. *de*, et effacer le point à la fin du vers.

X. — 15. Virgule au lieu de point virgule. — 36. La virgule fausse le sens. Lire : *E diex, ki set merchi* ? (c'est-à-dire « où est Merci ? »). — 39. *saisis* est une fâcheuse correction de *saïs* : il fallait noter avec soin ce mot dont on n'avait jusqu'ici relevé qu'un exemple (voy. la remarque de G. Paris, *Romania*, XXVIII, 117)[1]. — 47. *Garde, plus n'atarge*. Effacer la virgule : *garde* retombe sur *atarge* par ellipse de *que*.

XI. — 9-16. Je ne vois pas ce que M. S. trouve d'obscur dans cette strophe. — 22. *Ki*] *k'i*, c'est-à-dire « qu'il y ». La traduction fausse complétement le sens.

EUDE DE LA CORROIERIE. I. — 1. *Consivrance*. M. S. a tort de suivre Godefroy, qui écrit *consievrance* (cf. *ibid.*, à *consiree* et *consirer*) : il faut remplacer par un *u* ce *v*, qui n'a aucune base étymologique. — 6. Il n'était pas inutile de traduire et expliquer *amaance*, autre forme de *esmaiance*. — Cette poésie, bien que médiocre, a eu une certaine vogue, puisqu'elle a servi de modèle à une chanson pieuse (anonyme ; n° 249, *Archiv.*, XLIII, 310), qui en reproduit le schéma strophique, les rimes et la coupe rare des vers de 10 en 5 + 5.

II. — 1. Cet emploi de *tout* (= *si tout*, quoique) devait être relevé. — 24. *onc or*] l. *oncor* ; de même III, 20. 26. *mont*] *m'ont*.

III. — 2. Sens — 25-6. Point à la fin de 25, effacer la virgule 26.

IV. — 22-3. La lacune d'un vers ne peut être imputable à l'auteur ; c'est simplement une faute commune aux deux mss. très voisins. — 33. *sensi*] *s'en si*.

V. — 15. Effacer la virgule : dans la locution bien connue *moi qu'en chaut*, *moi* est complètement de *chaut*.

A. JEANROY.

Les Chansons de Croisade, publiées par Joseph BÉDIER, avec leurs mélodies, publiées par Pierre AUBRY. Paris, Champion, 1909. Grand in-8°, XXXVI-318 pages.

Voici une des contributions les plus attrayantes et les plus utiles qui aient été apportées depuis longtemps à l'étude de notre ancienne poésie lyrique. M. B. a réuni dans ce beau volume une trentaine de chansons[2], les seuls (et

---

1. J'en trouve un autre dans Rutebœuf, 2e éd. Jubinal, I, 152 (*naïs*). Quant à son corrélatif *laïs*, en voici deux exemples, non relevés par G. Paris : *Rose*, éd. Michel, I, 253 (: *naïs*), Rutebœuf, 2e éd. Jubinal, II, 218 (: *païs*).

2. Il y en a exactement vingt-neuf. — M. B. n'admet que les chansons proprement dites, à l'exclusion des complaintes, débats, etc., et il écarte de plus « celles où il n'est fait aux guerres saintes que des allusions insignifiantes » (p. XI). C'est à ce titre qu'il a omis les nos 381, 795, 1154, 1360, 1484, 1610. Mais en partant de ce principe, il eût dû écarter aussi 985 et 1636 (VIII et XXV de son édition), où les allusions à la croisade sont très fugitives.

très suffisants) exemplaires d'un genre intéressant entre tous, et en a donné, après une revision soigneuse des manuscrits, un texte critique qu'il a accompagné de traductions et de notes. Il est inutile de dire que ces divers travaux ont été exécutés avec cette rigueur de méthode et cette élégance de facture qu'on pouvait attendre de l'éditeur. Les parties les plus nouvelles sont la constitution du texte et l'annotation historique. M. B. s'est toujours astreint à refaire la classification des manuscrits, et il n'est peut-être pas un des textes, même de ceux qui avaient été publiés avec le plus de soin, qui n'ait sensiblement bénéficié de cette nouvelle élaboration. Une étude soigneuse des allusions et des circonstances a permis à M. B. de préciser plusieurs dates et d'en modifier d'autres, trop aisément considérées comme acquises[1].

On comprend qu'une publication aussi soignée ne donne pas lieu à un grand nombre de remarques. En voici cependant quelques-unes. — Pièce II :

21 Cil ki por nos fut en creux mis
Ne nos amait pais faintemant.

La traduction « ne nous aima pas de fausse amour » ne me paraît pas absolument exacte : *faintemant* n'a pas ici le sens de « hypocritement », mais celui de « paresseusement, mollement ». Conon veut dire que Dieu nous a témoigné son amour par des actes. La proposition ainsi comprise s'oppose bien mieux à celle qui suit.

43 Teis cuide avoir lou cuer mout sain
K'ains lou quart jor tout son avoir
Ne prixe poent ne son savoir :
46 Quant voit la mort lou tient a frain,
Si k'il ne puet ne pié ne main
A li saichier ne removoir,
49 La keute lait, si prant l'estrain ;
Maix trop vient tairt a persevoir.

« Quand il voit que la mort le tient au frein..., il laisse son lit de plume, il préfère une litière de paille. » M. B. entend sans doute que le moribond se fait coucher, par esprit de pénitence, sur une litière. La pensée doit être plus générale ; elle le deviendra en effet si on rattache les v. 47-8 à ce qui précède, non à ce qui suit. La métaphore exprimée au v. 49 oppose le contenu, sans valeur (la paille) au contenant, qui en a (la *keute*) : c'est une absurdité de préférer le premier au second, et c'est cette absurdité qu'a commise jadis, dans sa vie passée, le moribond, en préférant la vie mondaine à la vie chrétienne ; mais

1. C'est le cas notamment pour deux des textes les plus importants (V et XI). Les notices sur ces pièces reproduisent essentiellement un article publié dans la *Romania* (XXXV, 379).

maintenant qu'il s'en aperçoit, il est trop tard. L'emploi de présents (*lait*, *prant*) au lieu des prétérits s'explique par le fait qu'il s'agit d'une locution proverbiale. — Pièce III :

51 Et sachiez bien qu'a la meillour du mont
Penserai plus que ne di au voiage.

Au lieu de *di* le manuscrit a *faz*, que j'aurais conservé ; l'auteur veut dire qu'il pensera plus à sa dame qu'à l'objet de son voyage. Ce madrigal ramène comme conclusion la pensée exprimée au début, et l'exhortation religieuse est ainsi enfermée, comme il arrive souvent, dans un cadre profane.

Le n° IV est la fameuse chanson de Conon de Béthune *Bien me deüsse targier*. En ce qui concerne la strophe VI, M. B., qui la déclare inintelligible, me paraît quelque peu hypercritique :

Qui ces barons empiriez
Sert sans eür ja n'avra tant servi
Qu'il vous en prende pitiez.
44 Pour ce fait bon Dieu servir que je di,
Qu'en lui servir n'a eür ne cheance.

« Comment, dit M. B. (p. 43), Conon peut-il dire que leurs vassaux (des barons *empiriez*) les servent *sans eür*, et qu'ils feraient mieux de servir Dieu, parce qu'on sert Dieu *sans eür ?* » Tout me paraît fort clair, si on corrige au v. 42 *en eür* et si on lit au v. 43 *lor* au lieu de *vous*, comme l'ont fait tous les éditeurs modernes (*lor* est dans deux groupes de manuscrits, et *vos* seulement dans MT, qui ont d'autres fautes communes [1]). Il est clair que le poète oppose le service de Dieu à celui des barons *empiriez* : l'un est soumis à tous les risques, l'autre ne l'est à aucun. — Quant à l'ordre respectif des strophes III-V, il me paraît impossible de ne pas s'en tenir à celui de *U* (IV, III, V) appuyé non seulement par le fait que IV occupe la troisième place dans deux groupes de manuscrits, mais surtout par le lien très solide qui rattache entre eux les v. 24 et 33. M. B. fait ressortir avec force l'obscurité de l'allusion historique du v. 33 ; mais cette « vengeance » de Dieu pourrait consister non dans un désastre matériel, mais dans l'avilissement même où les barons sont tombés par leur faute ; Conon constate précisément (au v. 41) que son souhait de les voir *empiriez* s'es accompli. — Pièce VII :

57 Se Dieu faillent, a lui fauront.

La traduction « s'ils manquent à Dieu, Dieu leur manquera », fausse quelque peu le sens, que M. B. a pourtant saisi, comme le montre sa note. « Ils perdront Dieu » le rendrait mieux, mais ne traduirait pas le jeu de mots.

---

1. Au v. 42 une confusion de notes ou une faute d'impression fait attribuer deux leçons (*ior* et *lor*) au même ms. V.

55-6 Quant il a jugement vanront,
Dont lor parrait lor bone foi ;

Le premier *lor* doit être pour *lores*[1]. Le vers est ironique : « Ce qu'ils font leur paraîtra-t-il l'effet d'une foi sincère ? » ; *foi* en effet doit être corrigé en *fois*, comme le montre la rime.

Pour la pièce VIII, la constitution du texte n'est pas toujours d'accord avec la classification des manuscrits : au v. 32, M. B. admet *truis*, qui n'est donné que par V, au lieu de *set*, fourni par toute une famille (c'est aussi la leçon, non indiquée, de *A*) et un ms. isolé (*U*) ; une troisième personne, en tout cas, donne un sens meilleur, et le *trueve* de *KLPX* peut être cette troisième personne aussi bien que la première. M. B. admet la leçon de *O* seul, qui est au reste un ms. assez médiocre, aux v. 41 (*menee*), 42 (*coneüst*) et 45, alors que les quatre autres mss. de la même famille (la strophe manque ailleurs) donnent une leçon au moins équivalente.

X, 51-6. L'explication donnée en note me paraît superflue : il doit y avoir là une réminiscence du passage de *Cligès* (1640 ss.), où Alexandre, la nuit, « embrasse » la chemise, présent de Soredamors, où ont été cousus des cheveux de celle-ci. — Pièce XII :

23 N'en sevent mot, ses a si aprociés...

Traduction : « Ils n'en savent rien ; elle (la sirène) s'est approchée d'eux en telle guise... » Le sens est : « Ils ne s'aperçoivent de rien jusqu'à ce que... » M. B. a méconnu un emploi curieux de *si*, signalé par Gessner (*Zeitschr. für rom. Phil.*, II, 572) et expliqué par G. Paris (*Romania*, VIII, 297).

XIV. Un témoignage intéressant de la vogue de cette pièce nous est fourni par une chanson pieuse (n° 23 ; impr. *Revue des langues romanes*, XXXV, 245), qui en est certainement imitée, puisqu'elle en reproduit non seulement la disposition strophique, mais les rimes.

La pièce XX est sur le modèle (mais non sur les rimes) de 565 ; mais comme la mélodie manque pour cette pièce, on ne saurait affirmer qu'il y a eu imitation.

Le modèle de XXI (n° 1133) est certainement une chanson de Moniot d'Arras (n° 1135), dont elle reproduit la structure et les rimes (qui, au reste, changent dans le modèle aux couplets IV et V)[2].

M. P. Aubry a fait sur les « sons » le même travail que M. B. avait fait sur les « mots » : il a dégagé de la comparaison des manuscrits un texte critique des mélodies, qu'il a transcrites en notation moderne : et ce genre d'illustration, si utile et si nouveau, dont je ne puis malheureusement rien dire, ne sera pas un des moindres attraits de cette édition.

A. Jeanroy.

---

1. Sur cette forme voy. Bartsch-Wiese, *Chrestom. de l'anc. fr.*, au Glossaire.
2. Peut-être est-ce aussi ce modèle qui a été suivi dans la chanson XXII (où les rimes diffèrent).

Die Kastellanin von Vergi in der Literatur Frankreichs, Italiens, der Niederlande, Englands und Deutschlands, mit einer deutschen Uebersetzung der altfranzösichen Versnovelle und einem Anhange : Die « Kastellan von Couci » sage als « Gabrielle de Vergi » Legende, hgg. von Dr. Emil LORENZ. Halle a. S., 1909. In-8°, 155 pages.

A l'exemple de miss Alice Kemp-Welch qui, en deux éditions successives (voir *Romania*, XXXII, 638), a donné une traduction anglaise de la *Chastelaine de Vergi* avec une notice de M. L. Brandin, M. le Dr E. Lorenz vient de publier une traduction allemande de ce joli poème français du XIIIe siècle. En tête du volume il a placé une longue étude littéraire où il passe en revue les diverses rédactions et imitations de ce roman dans les littératures française, italienne, néerlandaise, anglaise et allemande, et précise heureusement et complète à certains égards les travaux de ses devanciers, notamment en rappelant l'attention sur l'ancienne version italienne, rimée au XIVe siècle par Antonio Pucci.

Cette introduction, où parfois manquent les indications bibliographiques et où le lecteur n'a pour le guider ni table, ni titres de chapitres, ni titres courants, aurait certainement gagné a être rédigée avec plus de méthode. L'auteur a pris pour fil conducteur de son mémoire l'ordre chronologique des différentes versions de la *Chastelaine* ; encore eût-il fallu ne pas mêler à ces versions les diverses rédactions ou traductions du texte original français qui doivent former, au point de départ, un seul groupe.

M. L. se refuse a considérer la *Chastelaine de Vergi* comme un roman à clef ; est-il plus vraisemblable d'expliquer, avec quelques érudits, les péripéties de cette histoire, dont les éléments d'ailleurs se retrouvent autre part, en invoquant le souvenir du mythe auquel se rattache le *Lai de Lanval*, ou en faisant revivre la légende biblique de la femme de Putiphar ou l'aventure amoureuse de Pyrame et Thisbé ?

La partie de l'étude de M. L. relative à la vogue dont a joui de tout temps le roman de la *Chastelaine* est celle que l'auteur a le moins cherché à enrichir de ses recherches personnelles, se bornant à reproduire les témoignages qui avant lui avaient été relevés dans les diverses littératures. Je me permets donc de lui signaler d'assez longues allusions à notre poème dans le *Voir Dit* [1] et aussi dans le *Jugement du roi de Navarre* de Guillaume de Machaut [2], dans le *Pastoralet* [3], et dans le *Parlement d'Amours* de Baudet Hérenc [4] ; j'ajoute qu'au XIVe siècle Fazio degli Uberti prétend même dans son *Dittamondo* avoir vu

1. Éd. P. Paris (1875), p. 271-272.
2. Éd. de la Soc. des Anc. textes fr., I (1908), 234, 237-238.
3. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique*, textes français (1873), p. 589.
4. *Œuvres de maistre Alain Chartier*, éd. Duchesne (1617), p. 606.

in Pitui[1] (en Poitou) la tombe de la Châtelaine et de son amant ; enfin à la fin du XVIIIe siècle, le succès de la tragédie de Buyrette de Belloy fut tel qu'elle donna son nom à la coiffure dite *à la Gabrielle de Vergi*.

Un appendice terminant l'ouvrage est consacré à étudier comment le personnage de la Châtelaine de Vergi, devenue *Gabrielle* de Vergi, a pénétré conjointement à un Couci dans un des renouvellements du conte bien connu *du cœur mangé*, qui tout dernièrement encore, en 1903, sur une grande scène parisienne, servait de thème, sous une forme voisine de la version provençale, au drame de la *Légende du cœur*, œuvre du poète Jean Aicard.

Gaston RAYNAUD.

Bernard PROST, **Inventaires mobiliers** et extraits de comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). Tome I, Philippe le Hardi, 1363-1377, avec 20 planches hors-texte. Paris, E. Leroux, 1902-1904. In-8°, VIII-655 pages. — *Inventaires mobiliers...* recueillis par B. PROST et publiés par Henri PROST. T. II, Philippe le Hardi, 1er fascic., 1378-1384. Paris, E. Leroux, 1908. In-8°, 160 pages[2].

Cette publication appartient à la même série que les *Inventaires de Jean duc de Berry* et le *Recueil d'anciens inventaires* qui ont été annoncés ici, XXV, 334 et XXVI, 134, mais elle n'est pas faite sur le même plan. Dans les autres volumes de la même collection les inventaires sont imprimés tels qu'ils se présentent dans les mss., l'ordre des articles étant respecté. Ici, en raison du grand nombre d'inventaires et de comptes qu'il s'agissait de mettre au jour, on a suivi un autre système. Bernard Prost s'est contenté de publier des extraits, qu'il a souvent abrégés (des points indiquent les suppressions), et ces extraits, il les a groupés en ordre chronologique, quelle qu'en fût la source, indiquant en note la cote des documents auxquels ils sont empruntés. J'avoue que je ne saurais approuver ce système. Je ne blâme pas les suppressions. Il y a, dans les inventaires et dans les comptes, des formules qui se répètent, et qu'il était tout à fait inutile d'imprimer. Je reconnais d'autre part que la disposition des extraits en ordre chronologique a des avantages, mais elle a aussi deux graves inconvénients : 1° la publication étant ainsi morcelée, le lecteur ne peut pas savoir ce qui a été omis dans chaque compte ou dans chaque inventaire, et il peut craindre que les mentions qui l'intéresseraient aient été laissées de côté. Et non sans raison : parlant des extraits des

---

1. L'édition de Vicence (1474), livre IV, chap. 20, donne la leçon *Pitin*, que corrige heureusement en *Pitui*, d'après une autre source, l'ouvrage de Giammaria Barbieri, *Dell' Origine della poesia rimata* (1790), p. 93. L'édition de Milan (1826) donne *Quintin*.

2. Ce volume a été publié en trois fascicules datés respectivement de 1902, 1903, 1904.

comptes, Prost nous dit que ces extraits comprennent « un choix, arbitraire sans doute et très incomplet — sauf pour les arts — de textes condensés autant que possible » (p. VII). Mais, même pour les arts, le choix est incomplet, puisque Prost nous avertit (p. IV, note 2) qu'il n'a fait qu'incidemment entrer dans son cadre l'architecture, qui l'eût mené trop loin. 2° le système qui consiste à rapprocher des extraits de provenances très diverses rend bien difficile l'étude des formes du langage, et cette étude ne serait pas sans intérêt, puisque, entre les documents utilisés, il en est qui présentent des formes dialectales très caractérisées. A mon avis, il aurait fallu publier à la suite les uns des autres — bien entendu, en faisant les suppressions nécessaires — les inventaires, comptes et autres documents dont Prost a tiré ses extraits. Il y aurait eu lieu d'en former trois séries : série d'inventaires, série de comptes, série de pièces diverses (mandements, quittances, etc.). Des dates placées dans les titres courants auraient permis, sans beaucoup de peine, de rétablir l'ordre chronologique.

A tout le moins, Prost aurait-il dû nous donner, dans son introduction ou dans un appendice l'indication précise de tous les documents qu'il a mis à contribution et des dépôts (archives et bibliothèques) où ils se trouvent. Ce qu'il dit à cet égard dans son court avant-propos ne suffit pas. Peut-être se proposait-il de donner plus tard des informations plus complètes.

Cette critique faite, il est juste de reconnaître qu'à d'autres points de vue la publication se recommande par des mérites très réels. Prost a fait preuve dans son annotation d'une érudition très étendue et très sûre. Il s'est attaché à identifier les noms de lieux ; il a fourni sur les personnes et sur les choses (meubles, objets d'art, etc.) des renseignements précis et abondants, le plus souvent empruntés à des documents d'archives. Parfois même on pourrait trouver qu'il y a un peu d'excès car l'éditeur n'a pas toujours su résister à la tentation d'écouler dans son commentaire des pièces qui n'ont qu'un rapport bien éloigné avec le texte qu'il s'agissait d'éclaircir. En somme, le présent ouvrage devra être consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts et des artistes dans la seconde moitié du XIVe siècle. Malheureusement, Prost est décédé le 8 décembre 1905 [1], sans avoir pu conduire sa publication au delà du premier volume. Elle s'arrête à l'année 1377, et elle doit se poursuivre jusqu'en 1477, date de la mort de Charles le Téméraire. Son neveu, M. Henri Prost, a été chargé de la continuer, à l'aide des nombreux matériaux laissés par son oncle, et le premier fascicule du tome II, qui contient les années 1378 à 1384, montre que la tâche n'est pas au-dessus de ses forces. Toutefois, nous ne savons pas encore (M. Henri Prost nous le dira sans doute plus tard), jusqu'à quel point Prost avait poussé la préparation de ce premier fascicule du deuxième tome. Sûrement la publication subira un retard par suite de la mort de celui qui en avait conçu le plan et réuni les éléments.

1. Voir *Romania*, XXXV, 149.

Si l'ouvrage, arrivé à l'année 1384, textes et commentaire, doit se poursuivre dans les mêmes proportions jusqu'à l'année 1477, nous risquons fort de n'en pas voir la fin. Mais peut-être la suite sera-t-elle abrégée. Du moins, je remarque que, pour les années 1380 à 1384, les extraits sont moins abondants que pour les années précédentes.

A la fin du premier tome, B. Prost a placé un « Répertoire des principales matières » qui constitue un index très précieux. Mais il voulait faire plus : il annonçait, dans son avant-propos, un glossaire qui ne pourra manquer d'enrichir très notablement la lexicographie française : « Les termes omis ou insuffisamment interprétés dans les dictionnaires de Du Cange, de La Curne de Sainte-Palaye, du marquis L. de Laborde, de Fr. Godefroy, de V. Gay, etc., abondent tellement ici que j'ai dû en réserver la recension pour un glossaire spécial qui sera joint à mon dernier volume ». Verrons-nous jamais ce dernier volume ? En attendant, je dois recommander ce recueil de textes comme une mine extrêmement riche de vocables inconnus ou rares, de beaucoup desquels il est difficile de déterminer le sens et l'étymologie[1]. Maintes fois, B. Prost m'a apporté des mots dont le sens n'est donné nulle part, et bien souvent j'ai dû avouer mon impuissance à les expliquer. Pour donner une idée de l'utilité, au point de vue lexicographique, de ce recueil, je placerai ici un relevé sommaire des mots les plus intéressants que j'ai notés dans les 200 premiers articles de l'année 1363, c'est-à-dire dans les pages 1 à 18 du premier tome.

Aiguerot, 78, 166. God. n'a qu'*aiguerete*. Cf. *aigrô*, bénitier, dans Mignard, *Vocabulaire bourguignon*.

Assoule, 178. God., Compl., *ensouple*.

Bainchoz, 5, petits bancs. God., *banchet*.

Barreours, 179, barroir, outil à l'usage des tonneliers.

Batherons de chenove, 26 ? N'est pas dans Godefroy.

Beslonge, 31, 169, récipient tirant son nom de sa forme. L'ex. unique de ce mot, dans Godefroy, est moins ancien.

Bigot, 31, sorte de pioche. Du Cange, *bigo* ; Godefroy, Compl., *bigot*.

Bouffe d'avenne, 2, balle d'avoine. C'est le sens qu'a *boufo* en provençal. N'est pas dans Godefroy.

Ceoile, 102, *bacin de* — 105, 167 ? N'est pas dans Godefroy.

Ceoillot, 102, *ceoilloz*, 83.

Chasere, pannier à claire-voie pour égoutter les fromages. God., *chasier*, *chasiere* ; cf. *Romania*, XXVIII, 58.

Chauveau, 77, 93, mesure pour les liquides. Ex. beaucoup plus récent dans Godefroy.

Chenove, 18, 26, « toiles de chanvre » selon God., mais c'est p.-ê. simple-

---

1. Le premier fascicule de l'ouvrage a été utilisé, mais très superficiellement, par Delboulle dans ses *Mots obscurs et rares* (*Romania*, XXXI-XXXV).

ment du chanvre. Les ex. que donne God. sont de la Bourgogne ou de la Franche-Comté.

CHOPPES, 118, mot relevé dans God., d'après un document de 1351 avec le sens de houppelande, mais il y en a de plus nombreux exemples dans Du Cange, *chopa*.

COMASCLE, 28, crémaillère ; prov. *cumascle*. N'est pas dans Godefroy.

CROMALE, 171, CROMAULLE, 100, le même que *comascle* ; God., *cromale*. Cf. A. Thomas, *Mélanges d'étym. franç.* (Bibl. de la Fac. des lettres, XIV), p. 120-1.

CULTINE [DE TOILLE TEINTE], 122, courtine, ici rideau de lit. Du Cange, *cultina*.

CYMARRE, 77, 133, 156, 160, vase, ici en étain, où on mettait le vin. Ex. moins anciens dans God., *cimarre*. Ce mot paraît être identique à *cymoise*, God. (cf. *cimaise* au Compl.), mesure qui, d'après Du Cange (*simasia*, *symaysia*), contenait huit setiers de Paris.

DAVID, 177, serre-joint de menuisier (actuellement *davier*, pour *daviet*). God., Compl., n'a qu'un exemple beaucoup plus récent. Cf. *Romania*, XXXIII, 344.

ENFORGIER, 113, mettre aux fers. Godefroy *enfergier*.

FERROT, 5, 11, 172. God., « outil de fer », avec un ex. de 1397. Il y a aussi *ferret* (God., Compl.), dont le sens est différent.

FORGEUZ DE COVRE, 83, God. cite deux ex. (1346 et 1501) de *forgeul* et *forgeu* et un autre de *foreul*, mais le sens n'en est pas plus clair qu'ici. C'est peut-être le même que *ferrieul*, seau (God.) ; cf. Du Cange : FERREOLUM, « vas vinarium ferro ligatum ».

FOUL, *arche de* —, 128, 188, caisse en hêtre. God. relève des ex. de cette forme d'après des documents de Dijon.

FRAITIZ D'ARGENT, 69, God., *fraitiz*, 3, cite deux exemples de *table a fraitiz*, et entend le dernier mot au sens de « patisserie », ce qui est absurde. Le sens est « charnière » ; *taula frachissa*, en provençal, signifie table à charnières, table pliante (Levy, *Prov. Suppl.-Wört.*, FRACHIS).

FRICTOIRE, *peelle* —, 24, 104, poële à frire. God. *fritoire*.

FUEST D'UNE SELLE, 30, bois d'une selle.

GANGUERILLIÉ, CHAPOIRON — 52, chaperon... ?

GANTHEROZ, 40, gantelets. Ex. moins ancien dans Godefroy.

GLEUZ DE FEVES, — DE CHICHES, 16, glui, paille de fèves, de pois chiches. *Glebuz*, 187, paille servant à couvrir les toits.

GUOIZ, 11, « sorte de serpe ou de couteau à l'usage des vignerons ou des tonneliers ». God. *goi*.

JANBLEHURE, 180 ?

MANESVEAULX, 18, poignées. Ce mot est à rapprocher du *manuellum canapis* (= *cannabis*), cité dans Du Cange, et que M. Thomas rapproche du franc-comtois *menevel* (*Rom.*, XXVIII, 200).

Maubrey, 66, mabrey, 71, 98, marbré, étoffe : voir *Rom.*, XXXV, 442.

Millot, 7, millet.

Moinges de maille, 121.

Ondes, *coutrepeinte a* — 149, courtepointe avec des dessins ondulés ? God., Compl., *onde*.

Pyoulel, *drap* — 140, étoffe de diverses couleurs. Carpentier, dans Du Cange, *piola* ; God. *pioler*.

Poisoz, 16, cosses de pois ? God. *pesat*.

Quassote a enfant, 55, 82, petit lit portatif, en forme de caisse, pour les enfants. God. enregistre ce mot deux fois sous la même forme (VI, 489 *a*) renvoyant à *caissote* et à *cassote*, formes qui manquent tant au Dictionnaire qu'au Complément.

Ressete, 178, petite scie ? God. *ressote*, d'après un document de Dijon. Prov. *resseto*.

Ribaudeaul, 140, désigne une sorte d'étoffe. Le sens qui résulte des ex. cités par God. sous *ribaudel* 2 ne convient pas ici.

Saignies de maaille, 121, partie du vêtement.

Salge, 109, 124, serge. La forme *sarge* est fréquente.

Salpe, 7, serpe. La forme *sarpe* est fréquente.

Soucelloz 24, instrument agricole difficile à déterminer, p.-ê. sarcloir. *Souceler*, dans un ex. emprunté aux archives de Dôle cité par God., paraît signifier fouir ou sarcler.

Tauley, 9, 68, 91, pl. *taulez*, 50, 74, 146, 152, 168, nappe ? ou est-ce le même que le prov. *teulat*, le fr. *tieulé*, *tiolé* (*Romania*, XXXV, 444) ?

Tergeoire, terjeoire, 50, 68, 74, 91, 146, 152, serviette. Les ex. relevés par God. (*tergeoir*, *tergeoire*, *tergeure*), tous tirés de documents de l'Est, sont moins anciens.

Tyroire, 177, outil de tonnelier. God. *tirouere*, sous *tiroire*, avec un exemple de 1510.

Trequoises, 97, tricoises, tenailles à ferrer. God. *turquoises*.

Truhe, 13, probablement le même que *truye*, sorte de tonneau, relevé par God. dans un document normand qui paraît du xve siècle.

Voces, 7, vesces.

Pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, il s'écoulera certainement un grand nombre d'années avant que le glossaire, complément indispensable d'une telle publication, soit imprimé. En attendant, j'espère que les romanistes, de plus en plus nombreux, qui portent leur attention vers l'étymologie et l'histoire des mots français, exploreront au point de vue du lexique, ces précieux textes bourgignons, facilitant ainsi la tâche de celui qui, dans l'avenir, aura à composer le glossaire des Inventaires et comptes des ducs de Bourgogne.

P. M.

Altitalienische Heiligenlegenden nach der Handschrift XXXVIII. 110 der Bibl. Nazionale Centrale in Florenz... zum ersten Male herausgegeben v. Wilhelm FRIEDMANN, Dresden, 1908. In-8°, pp. LXII-179 (*Gesellschaft f. roman. Literatur*, B. XIV).

Le leggende, edite dal Fr., trovansi in un pregevole ms. del sec. XIV conservato nella Nazionale di Firenze e ricco di eleganti miniature. Il contenuto è costituito di 21 capitoli, ognuno dei quali è dedicato a un santo o a una santa, ad eccezione del n° 10 (« ystoria d'uno visdomino »), del n° 12 (« ystoria d'uno cavalero el qual venne a povertà ») e del n° 20, ov 'è parola dell' Annunciazione. Le leggende, derivate nel loro complesso dalla « Legenda Aurea » del Da Varazze, salvo qualche eccezione (nn^i 5. 7, fors' anche 11, e in parte 12), sono le seguenti : 1. S. Simplicio e Faustino. 2. « Tayse, la qual fo peccarixe. 3. S. Margherita. 4. S. Maria Egiziaca. 5. S. Reparata. 6. S. Egidio. 7. Miracolo della Vergine (non si trova nelle raccolte conosciute al Mussafia). 8. S. Marta. 9. S. Maria Maddalena. 10. v. sopra. 11. S. Basilio. 12. v. sopra. 13. S. Cristoforo. 14. S. Giorgio. 15. S. Alessio, 16. S. Gregorio. 17. S. Bernardo. 18. S. Niccolò. 19. S. Silvestro. 20. v. sopra. 21. Leggenda di Susanna. Sono tutte in prosa e talvolta rispondono quasi parola per parola al testo della L. A.

La lingua è studiata dal Fr. in alcune pagine (XVIII-LXVI) che avrebbero potuto essere più sobrie e più dense. Così, è completamente inutile avvertire, sul bel principio, che *á*, libero o no, è conservato e che « diventa *e* » in *greve(mente)* VII, 23. Il fenomeno è di natura analogica e l'espressione è quindi inesatta. Ciò che segue sull' *a'*- è altresì inutile : che, cioè, resta in *parola*, diviene *o* in *nodavano*, ecc. Tutto ciò è letterario e non giova alla conoscenza dei tratti caratteristici del testo, i soli che importi determinare. Perchè mai il Fr. dica analogico l'*e* di *segrestano*, io non riesco a vedere ; a me è sempre parso che si tratti di un' assimilazione. Il ditt. *au*, sia esso tonico o atono, va studiato in un solo paragrafo, per la ragione che il trattamento è il medesimo e farne due o più numeri vuol dire mancare a quella sobrietà, le cui norme non saranno mai abbastanza raccomandate. In *venino* (p. XX) c'è soltanto scambio di suffisso e che l'*i* di *tegnire* (tenere) si debba a ragioni fonetiche, e non già alla sostituzione di *-ire* ad *-ere*, credo che ci sarà il solo Fr. a pensarlo. Della metafonesi bisognava dire molto di più : intanto, avrei messo a parte *previdi* XIX, 32, e anche *signi* viene a perdere il suo valore, dal momento che abbiamo il sing. *signo*. Tra i casi di *-e* in *-o* (il Fr. ha fraintesa questa legge fonetica del veronese, indicata dall' Ascoli e dal Mussafia) si registra un *sono*, che non è poi altro che *so no* (se no), comune ai testi antichi alto-italiani, e che si spiega per via di assimilazione. Le vocali finali sono male indagate e i casi di caduta non sempre registrati ; mancano, p. es., a p. XXVI, i vocaboli : *moier*, *osteris*, *peccadris* e molti altri. La caduta di *l*_ nell' art. *lo*, quando segua una parola cominciante per *l*- (o *libro* VIII, 124 :

o leçer XVI, 53; *do leto* (de lo) XVII, 41, ecc.) è considerata dall' a. come una particolarità dei nostri testi, mentre trovasi già nell' Apollonio, studiato dal Salvioni (p. 39) e nel *Fiore di virtù* del ms. gadd. 115 (*o lao, o ladro*, ecc.). E si veda per questo caso di dissimilazione : Salvioni, *Kritischer Jahresbericht*, I, 127. Aggiungo soltanto che l'articolo divien privo di *l-* anche dinanzi a *r-* in un componimento edito da G. Ferraro, *Racc. di sacre poesie popolari*, Bologna, 1877, p. 38 : *questo è o re vostro* (ms. di G. Pellegrini da Ferrara, sec. XV). Quanto alla caduta di *l* dinanzi a *s, t, ć* (p. XXX), essa è ben più estesa di quanto il Fr. mostri credere : comunissima nell' a. genovese [1], trovasi anche nel Laudario dei Battuti di Modena da me edito (Halle, 1909 cap. II). Nessuno approverà altresì l'autore quando, per spiegare la forma *viti* XIX, 163, ammette la possibilità di un *d* divenuto *t*, nè quando registra *maor* accanto a *maiore* (p. XXXVI), senza avvertire che la prima forma è comune ai testi dell' alta Italia (Parodi, *Rom.*, XXII, 302). A p. LVI, parlando dei perf. deboli, cita la 1ª plur. *caçessemo* XVIII, 247 e pensa al condizionale, mostrando di non conoscere le forme consimili del Brandano § 51, poichè altrimenti avrebbe rivolto il pensiero all' attrazione dell' impf. sogg. sul perfetto, fenomeno altre volte notato. A p. LXII l'impf. *andeva* è ricavato, non bene, da un influsso del perf., mentre è analogico su *steva* e *deva*, i quali alla loro volta sono rifatti, come è ben noto, su *faxeva*. Nella stessa pag. LXII è citato un fut. *irò* IV, 83 nella frase : *eo te v' irò encontra*, mentre bisogna leggere *virò* (venirò, verrò), forma propria a parrechi antichi testi.

La nota (pp. LXVI-LXVII) dedicata alla determinazione del dialetto del testo è assai meschina e in più d'un punto falsa. È impossibile fondarsi sul mantenimento o sulla caduta di *t* intervocalico, dopo ciò che ha scritto l'Ascoli, *Arch. glott.*, I, 308, il quale aveva ben ragione di augurarsi che le sue pagine non fossero « scritte indarno (p. 310) ». Il Fr. non ha idee molto chiare sull' ibridismo degli antichi testi italiani, che risale spesso all' autore stesso (Rajna, *Studi di filol. rom.*, V, 210) e anche è dovuto al passare del testo da copista a copista (Renier, *Studi di filol. rom.* cit. VII, 45). La conclusione del Fr. è che il nostro ms. sia forse dovuto a un veronese vivente in Toscana ; ma essa mi pare del tutto gratuita, formulata com' è su argomenti che sono ben lungi dall' essere delle prove. Per la stampa dei testi, dirò che il Fr. avrebbe, parmi, meglio adoprato, se avesse sempre stampato *di* (dei) invece di *d' i*, seguendo l'uso di alcuni eruditi stranieri, contro le nostre abitudini italiane. Così, non si capisce perchè talvolta abbia stampato *en continente* (IV, 17) e altra *enc.* I, 32; XX, 635, 637, ecc. Al nº XVIII, 4 si legga *filiolo*, invece di *fiolo*, come è mostrato dal facsimile. Al nº VII, 205 si pongano due punti

---

1. Per es., nelle laudi edite da Crescini e Belletti, *Giorn. ligustico*, X (1883), p. 321 sgg. Nel componimento I, 19 e 30 abbiamo *doce* per *dolce*, ecc. Curioso che in questo medesimo compon. gli editori leggano *sa legee* 2 e 6, mentre il ms. dà chiaramente *s' alegre*, che calza a pennello.

dopo *dime*. VIII, 15 *chi*. Preferirei questa lettura (anzichè *ch' i*) e avremo la congiunz. *chi* per *che* comune agli ant. testi alto-italiani. — VIII, 24. Abbiamo qui un vocabolo *lenda*, che non mi è chiaro, e non intendo come il Fr. possa pensare a *lenta*, che non darebbe senso. Propongo *lenka*, che in certi dialetti dell' a. Italia ha anche oggi il significato di : lì presso (*tute le nave che passava lenca*). — VIII, 58 si legga : *disese* (si disse).— IX, 37 l. *el ge remetè e perdonà*. — IX, 108 *posi tu, enemigo de la croxe de Cristo ?* Si legga invece *po' si tu* (poichè tu sei) *enemigo de la croxe de Cristo*.— IX, 116 *en sonio*; 119 forse da leggersi : *l' à predicà*. XV, 82.—Il glossario avrebbe potuto essere meno magro. Vi mancano parecchi vocaboli degni di nota, come, a ragion d'esempio : *amaistrasse* VII, 136; *adutila* VII, 88; *domandança* VII, 131; *doxa* (dolce) XX 164; *lianoga* e *lianogan* XVII, 146, da mandarsi con *aloga*, *quialaga* dei testi antichi (Seifert, *Gloss. zu d. Ged. Bonvesin*, s. v. *aloga*); *mesvenire* XVII, 108, che non significa già « ohnmächtig werden » ma, in questo caso, adirittura « morire »; *parturimento* XX, 70; *qualunquana, -o* VI, 40; XX, 477; *scampare* att. XX, 515; *serviciale* (domestico) VII, 158; *trapassamento* (morte) VII, 234.

La parte più utile del libro, ma anch' essa molto imperfetta, è costituita dalle note ai testi, nelle quali sono affrontati parecchi problemi di sintassi.

Giulio BERTONI.

Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde door G. KALFF. —Groningen, Wolters, 1907-1909. Tomes II-IV. In-8°, 600 pages.

La *Romania* a rendu compte dans le temps (XXXV, 464) du tome I de l'œuvre capitale que M. Kalff consacre à l'histoire de la littérature néerlandaise. Depuis, trois autres volumes ont paru. Les tomes III et IV (XVIe-XVIIe siècles) sont, pour la date et le sujet, en dehors du cadre de la *Romania*, mais le tome II, qui contient le dernier chapitre du XIVe siècle, puis tout le XVe siècle et le début du XVIe, jusqu'à l'apparition de l'humanisme et de la Réforme, touche à des problèmes de l'histoire littéraire de la fin du moyen âge qui intéressent la France.

D'abord, en ce qui concerne le théâtre et l'origine des *abele spelen* [1] du XIVe siècle. Ces *spelen* sont des pièces profanes non comiques, dont les personnages appartiennent au monde chevaleresque et dont l'action rappelle les romans d'aventure de la littérature française ou certaines chansons de geste de la dernière période. Cependant les trois *spelen* que nous possédons ne sont pas des adaptions de romans français : ces pieces semblent librement inventées

1. D'après M. Leendertz, qui a réimprimé ces pièces dans son recueil *Middelnederlandsche Dramatische Poëzie* (postérieur au t. II de M. K.), le mot *abel*, accolé au mot *spel* dans le seul ms. qui nous les a transmises, ne serait qu'une épithète laudative et l'expression technique aurait été *spel* tout court.

en combinant, il est vrai, parfois des données déjà utilisées ailleurs [1]. L'existence, a cette date, dans les Pays-Bas, d'un théâtre profane, a quelque chose de surprenant. Depuis longtemps, on a été frappé de l'analogie de ces *spelen* avec les *Miracles de Notre-Dame*, publiés par G. Paris et U. Robert : quand on vient de lire *Esmoeit* ou *Gloriant*, on se trouve en pays de connaissance en ouvrant le *Miracle de Berte* ou celui d'*Ami et Amile*. M. K. constate aussi cette ressemblance, mais il ne conclut pas (p. 16). Il nous semble qu'on peut aller plus loin : non seulement l'analogie est évidente, mais les pièces françaises et néerlandaises ont en commun un principe de versification bien connu (le premier vers qu'un personnage a à dire rime toujours avec le dernier du personnage précédent, p. 49). Des analogies si évidentes pour le fond et pour la forme peuvent difficilement s'expliquer par le hasard ; comme, d'autre part, une influence du théâtre néerlandais sur le théâtre français serait contraire à tout ce que nous savons de la position relative des deux littératures à cette époque, la seule explication possible est que les pièces néerlandaises sont imitées du français. On peut supposer qu'un poète, travaillant pour des compagnons (*gesellen*) qui organisaient des représentations dramatiques non spécialement consacrées au culte de la Vierge, aura eu sous les yeux des « miracles » analogues à ceux du grand recueil français et qu'il les aura imités en laissant de côté la scène où paraît la Vierge comme *dea ex machina*, scène qui n'est d'ailleurs, dans beaucoup de miracles français, qu'un hors-d'œuvre [2]. La question de date, que soulève que M. K., ne saurait faire une difficulté sérieuse : même si les *spelen* étaient antérieurs au recueil publié par G. Paris et U. Robert ; il est évident que ce recueil devait avoir des précurseurs : les pièces que nous possédons sont évidemment composées d'après un schéma traditionnel et préexistant. C'est surtout dans le domaine de la poésie dramatique que bien des compositions ont dû disparaître, le répertoire de chaque confrérie risquant de se perdre dès que celle-ci cessait d'exister.

A propos des noms des personnages des *abele spelen* (p. 27), il est à remarquer (je ne suis pas le premier à faire cette observation) que les noms d'*Esmoreit* (= *Esmeré*), *Gloriant* et *Roede Lioen* (= *Rouge Lion*) se retrouvent dans *Baudoin de Sebourc*.

L'influence française est d'autant plus vraisemblable dans le cas des *abele spelen* que M. K. l'admet pleinement (II, 78, 90 et suiv.) pour le développement postérieur des « chambres de rhétorique », qui ne sont, à l'origine, que

---

1. M. Leendertz a examiné les sources du *spelen* à ce point de vue dans l'Introduction placée en tête du recueil cité.

2. M. Leendertz a indiqué (voir la revue *De Gids*, avril 1909, p. 47) une hypothèse d'après laquelle les miracles auraient au contraire subi l'influence d'un très ancien drame profane préexistant, si je comprends bien, en France comme dans les Pays-Bas. M. Leendertz, espérons-le, exposera un jour en détail son hypothèse ingénieuse.

des réunions de *gesellen*, joignant à la préparation des représentations dramatiques l'art de la poésie, ainsi que cela se faisait en France dans les « puis. »

On retrouve encore une certaine influence de la France dans la poésie populaire narrative, qui se développe au XVe siècle ; cependant cette influence française paraît bien faible, dans ce domaine, à côté de l'influence allemande. Jusqu'ici on n'a pu constater, du côté français, de coïncidences littérales et certaines que pour la chanson de *Belle Sambourg* (II, 175), tandis que les imitations de l'allemand sont nombreuses.

Une ou deux remarques. M. K. se demande (II, 364) si, pour la scène du Paradis terrestre, Adam et Ève dans les mystères néerlandais, paraissaient réellement nus devant les spectateurs. A en juger d'après l'analogie du *Mistere du Viel Testament* (éd. Rothschild, I, p. 30, 51, 52) il semble bien qu'il faille répondre par l'affirmative ; voir aussi, dans le même sens, Gust. Cohen, *Histoire de la mise en scène*, p. 231, 233 et M. Leendertz, dans la revue *De Gids*, avril 1909, p. 65.

T. II, p. 385. Il est généralement admis actuellement que la rédaction grecque du roman de *Josaphat* n'est pas de saint Jean Damascène et lui est bien antérieure.

Une table est placée à la fin de chaque volume : ces tables semblent un peu sommaires. Espérons qu'une fois l'ouvrage achevé, une table complète permettra au lecteur de s'orienter dans ce grand répertoire de faits et d'idées.

G. HUET.

Grammaire historique de la langue française, par K. NYROP. Tome III. Copenhague, etc. 1908. Gr. in-8°, VIII-450 pages.

Le tome III de la belle publication de M. Nyrop est consacré tout entier à la formation des mots, sujet auquel il a rattaché l'examen de la formation du genre, qu'il avait laissé de côté, et non sans raison, dans le tome II (morphologie). On sait que l'auteur est particulièrement attentif aux manifestations les plus modernes de la vitalité du français ; par suite, ce volume est apparenté de près au livre si original qu'Arsène Darmesteter a écrit comme thèse de doctorat sur « la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et les lois qui la régissent » (1877). Mais il est superflu de dire que M. N. a un cadre bien plus vaste, et que l'amour de la nouveauté ne l'a entraîné à aucun sacrifice au détriment des époques antérieures. Son information est extrêmement étendue, et ses propres observations fécondent bien souvent les matériaux que d'autres ont recueillis. Nous nous bornerons à consigner ici quelques observations faites au cours d'une lecture qui est un plaisir continu, tant il excelle à présenter les faits et les idées de la manière la plus lumineuse. — P. 8, M. N. rappelle, d'après Ménage, que « Monsieur Sarasin se vante d'avoir employé le premier le mot *burlesque* » ; il fallait noter que Sarasin se vantait à tort, puisque le mot est déjà dans la *Satyre Menippée*

(écrit *bourlesque*) et dans Cotgrave (sous la forme actuelle). — P. 10, sur *patrie*, on renvoie au t. I où est mentionnée une note de Delboulle parue dans la *Revue d'histoire littéraire* en 1901 (VII, 688) : j'ai complété et rectifié Delboulle en 1906 (*Revue des idées modernes*, p. 555) et M. Chamard a consacré à ce mot une note intéressante et en partie nouvelle dans son édition de la *Deffense et illustration de la langue française*, p. 32. — P. 35, « dans quelques cas extrêmement rares, le suffixe peut s'affranchir et devenir un nom commun ; ce phénomène n'est représenté en français que par le seul suffixe *-ana*. » Comparez ce qui est advenu au suffixe populaire *-ain* dans la langue des manufactures, fait que j'ai signalé dans mes *Essais*, p. 55. — P. 44, *aoûteron* et *forgeron* ne viennent pas de *aoûter* et *forger*, mais de *août* et *forge* avec le suffixe double *-eron*. — *Ibid.*, de *corbeille*, *corbillon* et *corneille*, *cornillat* on peut rapprocher *Corbeil*, *corbillard*. — P. 45, il ne faut pas poser en règle que « l'*e* disparaît quand il est suivi de l'*s* » dans les dérivés de noms propres, comme *Nantes*, *nantais* : ni l'*e* ni l'*s* ne disparaissent quand ils font partie du thème : *Arles*, *arlésien*. Il est vrai qu'on a *troyen*, de *Troyes*, mais c'est une forme récente : on disait autrefois *troiesin*. — P. 50, *plamée*, dérivé de *plain* < *pĭlamen, est une dérivation normale et non pas analogique. — *Ibid.*, le rapport de *enfançon* à *enfant* est bien expliqué, mais comme *enfançon* est hors d'usage, il valait mieux citer *plançon* < *plantionem, à côté de *plante*. — P. 62, *orléaniste* ne doit pas être mis en parallèle avec *ornemaniste*, car l'*s* d'*Orléans* ne fait pas partie du thème : cf. *orléanais*. — P. 72, la liste des suffixes toponymiques est bien pauvre ; on peut ajouter *-ard* (*savoyard*), *-at* (*auvergnat*), *-eau* (*manceau*), *-eron* (*percheron*), *-ol* (*cévenol*), *-ot* (*solognot*), etc. — P. 198, parmi les suffixes verbaux, il fallait faire une petite place à *-auder*, qui se trouve dans *minauder* et *pelauder*, auxquels on peut ajouter le joli mot patois *gelauder* « geler légèrement » (Bourgogne). — P. 202, au lieu de *necare, lēgare, lire : necare, lĭgare. — P. 203, *cartayer* est considéré comme une contraction de *carretayer* formé sur *carrette* (charrette) : c'est l'idée de Scheler, reprise par le *Dict. gén.*, mais il vaut mieux partir de *quart*, car Furetière ne donne que *quarter* dans le sens de *cartayer* ; cf. *tierçoyer*, dérivé de *tiers* (Godefroy, TIERÇOIER). — P. 243, *sorchaus* « guêtre » dans le *Tristan* de Béroul, v. 3731, est rapproché à tort de *deschaus* qui est un adjectif représentant le lat. vulg. *discalcius. *Sorchaus* appartient à une petite série de substantifs composés où le simple passe du féminin au masculin : il est formé de *sor* et de *chauce* comme *sorcot* (prov. *sobrecot*), de *sor* et de *cote*. — P. 245, il n'est pas probable que *carrier* ait été tiré de *carrière* : rien n'empêche de supposer un ancien type lat. *quadrarius ; cf. *perrier* à côté de *perrière*. — P. 279, l'ancien sobriquet *Fousibee* ne doit pas se traduire par *Fol s'y bee*, mais par *Fol y bee* : l'*s* n'est pas le pronom personnel, mais le signe du nominatif. — P. 291, l'idée de voir dans la locution adverbiale *à boucheton* le subst. *bouchet* « petit bouc » est étrange ; c'est une simple variante de *à bouchon* en forme diminutive : cf. *à croupeton* d'une part, et *à l'aveuglette* de l'autre. — P. 299, à

l'adverbe ital. *soventemente* répond l'anc. franç. *souventement*, dont Godefroy a deux exemples.— P. 303, au lieu de : proprius, lire propius. — P. 373, la remarque sur le genre de *sorbe* n'est pas fondée : le latin *sorbus* désigne l'arbre (le sorbier) et non le fruit (la sorbe).

A. THOMAS.

I libri della Genesi e di Ruth figurati e illustrati in antico veneto, ora primamente pubblicati e annotati da A. SILVANI. Aosta, Allasia, 1907. In-8°, pp. 56.

J. Ulrich avait déjà mis en évidence l'importance de ce manuscrit dans un court article (*Zeitschrift f. roman. Philol.*, XXI, 226), dont M. Silvani n'a pas eu connaissance. Le ms., sur parchemin (XIVe s.), se trouve à la bibliothèque de Rovigo, et sa valeur est surtout artistique, grâce aux nombreuses et fines miniatures dont il est orné. Toutefois, la publication du texte ne peut que contribuer largement à la connaissance plus approfondie de l'ancienne littérature de la Vénétie. L'illustration linguistique fournit matière à quelques pages (41-54) que l'on voudrait plus au courant des récents travaux parus sur les monuments de l'Italie supérieure de l'Est, tels que les livres de MM. Novati et Linder sur *Saint Brandan* et sur la *Plainte de la Vierge*, le mémoire de M. Oelhert sur la *Passion* de Vérone, etc. La plupart des phénomènes du ms. de Rovigo sont connus par d'autres textes, et M. S. les a appréciés avec justesse dans leur généralité. Néanmoins, on trouvera facilement que son dépouillement aurait pu être plus complet et le glossaire beaucoup plus riche. Le trait vraiment important et digne d'être étudié plus que tous les autres, est constitué par la terminaison en *-si* de la 2e p. sing. du futur (p. ex. *axi*, avere), *darasi*, *dormirasi*, etc.). M. S. ne cherche pas l'explication de cette finale, mais il est évident que nous avons ici la terminaison *-s* (que M. Ascoli a appelée « cospicua caratteristica veneziana », *Arch. Glott.*, I, 461) à laquelle est venu s'ajouter un *-i* analogique. M. Salvioni, *Arch. glott.*, XVI, 266, n. 3, a trouvé un fut. *pianzerassi* dans les textes publiés par M. Lovarini, *Ant. testi di letteratura pavana*, Bologna, 1894, p. 297, et a fait d'excellentes remarques sur ce phénomène. Le dialecte du ms. édité par M. Silvani n'est guère facile à préciser, et il faut se résigner à appeler ce texte « venitien » dans la signification large que l'on est accoutumé à attribuer à cette désignation.

G. BERTONI.

Achille RATTI, **Vita di Bonacosa da Beccalore (1352-1381) ed una lettera spirituale a Bianca Visconti di Savoia**. Milano, tipogr. S. Giuseppe, 1909. In-8°, pp. LII-106.

Questo testo, che l'autore ha pubblicato con la sua abituale diligenza (il facsim. della prima carta mostra però tre inavvertenze : *medesma*, non *medesima* ; *scriverele*, *e acostumata*, non *-ata*) pare a me indubbiamente pavese

nella forma che si è data dal ms. riccardiano 1399 (sec. XIVxe. o XV in.), dal quale è stato tratto dal R., che lo ha accompagnato di una buona introduzione storico-letteraria. Quanto alla lingua, i caratteri pavesi sono mostrati dei seguenti fenomeni, che per i testi di Pavia (S. Maria Egiziaca e Grisostomo, preci e statuti di S. Maria) sono stati indicati dal Salvioni, *Dell' antico dialetto pavese*, in *Boll. della Società pavese di Storia Patria*, II, (1902), p. 193 sgg. : *somo* per *siamo* (p. 18, l. 10), con *-omo* (o *-oma*) per la 1ª plur. ind. pres. che è tratto pavese ; *seghe* per *sete* (p. 37, l. 12 e p. 60, l. 4), con caduta di *-t-* e sviluppo della gutturale (abbiamo sviluppo di *u* in casi come *abandonaua* per *abbandonata*, p. 79, l. 10); 3ª pers. plur. in *-ano*, come *pertenano*, p. 62, l. 14, *recurrano*, p. 20, l. 8, ecc. Del resto, le abitudini lombarde si trovano tutte, o quasi tutte, in questo interessante testo, che viene ad aggiungersi alle serie di quei documenti letterari, nei quali la pàtina illustre non toglie di riconoscere qua e là qualche prezioso regionalismo e municipalismo. È, a ragion d'esempio, un tratto letterario o dotto il mantenimento di *ct*, sempre costante, salvo in *benegio*, *benegia* (benedictu, -a) pp. 41, 42, 59, con la grafia ben nota *gi* per il *c* palatale. Il testo meriterebbe d'essere studiato da vicino sotto il rispetto linguistico, come si augure lo stesso editore in più d'un punto della sua notevole introduzione storica.

G. Bertoni.

Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle. Lettres de rémission de Philippe le Bon publiées et commentées par Ch. Petit-Dutaillis. Paris, Champion, 1908. In-8o, VI-226 pages. (Forme le t. IX de la *Bibliothèque du XVe siècle* publiée par la librairie Champion.)

Ce volume est tiré à part d'un périodique qui n'est pas autrement indiqué (voir p. 224). On le signale ici parce que les lettres de rémission, tirées des archives du dép. du Nord, qui y sont publiées (1438-1467), offrent, pour la lexicographie française, un certain intérêt. L'ouvrage est divisé, comme l'indique le titre, en deux parties, la première concernant les « mœurs et sentiments populaires gantois et liégeois » (pp. 1-36), la seconde concernant un sujet plus spécial et assez nouveau : « Les guerres, trêves et paix de familles » (pp. 37 et suiv.). Chacune de ces parties contient une introduction et un certain nombre de lettres de rémission qui sont en quelque sorte les pièces justificatives de l'introduction. La numérotation des pièces se poursuit, en série continue, d'une partie à l'autre. M. Petit-Dutaillis convient que les lettres de rémission du duc Philippe le Bon n'offrent point, pour l'histoire politique, autant d'intérêt que les lettres de même nature que nous ont conservées en si grand nombre les registres de la Chancellerie de France, aux Archives nationales. Elles nous révèlent toutefois beaucoup de faits intéressant les mœurs

et les institutions que M. P.-D. a bien su mettre en relief. La seconde partie surtout, qui établit la persistance jusqu'au XVe siècle du droit de vengeance dans les Pays-Bas, auquel cependant la répression publique tend à se substituer, se recommande à l'attention des historiens du droit public. Mais ceci n'est pas du ressort de la *Romania*.

Au XVe siècle, la langue des documents municipaux de la France septentrionale présente encore une teinte dialectale très marquée, malgré l'envahissement progressif du français de Paris, du *francien*, comme disent quelques-uns que je n'approuve pas. La chancellerie de Philippe le Bon, au contraire, emploie un français assez pur, où on ne relève, dans les lettres publiées par M. P.-D., que de rares traces du parler local. Au point de vue lexicographique toutefois, ces documents ne sont pas sans intérêt. Je citerai au hasard quelques mots, ou rares ou même jusqu'ici non enregistrés : *deducasse*, p. 146, p.-ê. une faute de copiste pour *ducasse*, fête religieuse, foire (Godefroy, DICACE) ; *Dekokiner*, p. 150, au sens d'injurier ; *enmaisonner*, p. 146, emprisonner ; *gooc*, p. 24, terme de mépris appliqué à une personne, qui doit être un mot flamand (cf. *goochelaar*, bateleur) ; *maingnier*, p. 23, non pas meunier, interprétation proposée par l'éditeur, mais plutôt chaudronnier ; *piffre*, p. 24 ; *remuer*, p. 17, au sens de panser une blessure (il y a un ex. en ce sens dans Godefroy) ; *Sednave* (?), p. 21, qui serait, selon M. P.-D., le sénevé, mais on ne trouve rien d'approchant dans la riche nomenclature fournie par M. Rolland, *Flore popul.*, II, 69 et suiv. ; *windois*, p. 20, objet lourd attaché au cou d'un enfant qu'on veut noyer. Ce dernier mot ne semble pas être en rapport avec *windas*, *guindas*, *guindal*, treuil, cabestan. Il n'eût pas été superflu de réunir ces mots, et quelques autres, dans un court vocabulaire qui eût heureusement complété cet intéressant volume.

P. M.

Guillaume de Machaut. *Poésies lyriques*, édition complète en 2 parties, avec Introduction, Glossaire et Fac-similés... p. p. V. CHICHMAREF. Paris, H. Champion, 1909. Gr. in-8°, 2 vol., CXVI-275 et 705 pages.

Guillaume de Machaut, dont les anciens éditeurs (Tarbé, P. Paris) sont loin d'avoir entièrement mis au jour l'abondante production littéraire, vient d'être l'objet de deux publications successives très importantes. Après M. Ern. Hœpffner qui, pour la Société des anciens textes français a publié un certain nombre de *Dits* dans le tome Ier des œuvres du poète, voici M. V. Chichmaref qui, sous les auspices de la Faculté d'Histoire et de Philologie de Saint-Pétersbourg, nous donne deux forts volumes, ou plutôt un volume en deux parties (la pagination se poursuivant d'un volume à l'autre), renfermant les *poésies lyriques* de Machaut. Ces poésies, des ballades, des rondeaux, des motets, etc., n'ont rien d'original, et, comme les pièces de ce genre, s'inspirent toutes, ou peu s'en faut, des mêmes sujets, se répétant avec une désolante banalité : éloge d'une dame, plaintes contre son indiffe-

rence ou son absence, promesse de lui être fidèle, attaques contre les médisants, etc. Elles n'ont d'intéressant que leur rythme ou leur notation musicale. Or M. Ch. nous dit, sans faire allusion à la contexture rythmique de ces pièces, qu'il ne s'occupera pas de la musique, et que d'autre part il réserve l'étude de l'inspiration de cette « décadence poétique » pour un ouvrage qu'il prépare sur la poésie lyrique en France pendant la seconde moitié du moyen âge. On peut se demander alors si sa publication, ainsi réduite, était bien nécessaire et si le désir d'être le premier à faire connaître la partie la moins vivante de l'œuvre de Machaut suffit à la justifier.

Une certaine hâte d'ailleurs se montre dans toute l'édition, non pas tant dans l'établissement du texte, qui ne présentait guère de difficultés et qui généralement laisse peu à désirer, que dans la ponctuation et l'accentuation. M. Ch. a inséré dans son errata un grand nombre de rectifications ; on pourrait facilement y ajouter.

Dans une copieuse introduction consacrée à la biographie de Machaut et à ses manuscrits, l'auteur a su à la fois utiliser les travaux de ses devanciers et faire œuvre personnelle, notamment en portant quelques éclaircissements dans la chronologie des campagnes du roi Jean de Bohême. Le glossaire qui termine l'ouvrage demanderait à être plus complet.

Je note au courant de la plume d'abord quelques fautes d'impression : P. 18, *etre*, lisez *estre*. — P. 123, *joïe*, lisez *joie*. — P. 144, *Samour*, lisez *S'amour*. — P. 255, *saoulé*, lisez *saoule*. — P. 268, *doubtauce*, lisez *doubtance*. — P. 362, *povoient*, lisez *pouoient*. — P. 441, supprimez *hardi*. — P. 474, *oubliée*, lisez *oublié*. — P. 465, *tieü*, lisez, *treü*. — P. 640, supprimez un des deux *avoir*.

Il semble qu'il y ait eu hésitation dans l'accentuation de quelques mots ; l'accent grave est employé parfois à tort dans *lès*, *dalès*, *delès*, p. 19, 77, 120, etc. (cf. p. 106) et dans *briès*, *griès*, p. 135, 138, 359 (cf. p. 146, etc.). Par contre, l'accent aigu n'a pas de raison d'être dans *vallés* (p. 190), *faonnés* (p. 390), *motés* (p. 481), à côté d'autres formes comme *adès*, *après*, etc., où paraît aussi un *e* entravé. — P. 27, la rime demande *revele*, au lieu de *resveille*. — P. 63, l'addition de *tres* est inutile. — P. 77, *avisier*, corrigez *aviser*. — P. 98, *enchantant*, lisez en *chantant*. — P. 99, *D'un dous ueil... fendus*, lisez *D'uns dous yeus* (il s'agit de *deux* yeux) ; de même p. 425. — P. 147, *moy*, corrigez *moys*. — P. 160, l'addition *me* est inutile, *bruïst* ayant deux syllabes (cf. p. 360 et 501). — P. 256, *N'onques*, corrigez *Qu'onques*. — P. 302, *adroit*, lisez *a droit*. — P. 464, *perdre*, lisez *perdu*. — P. 468, rétablissez *n'estes*. — P. 479, *an fuier*, lisez *au finer*. — P. 621 et 653, *amitié* et *pitié*, corrigez pour la rime *amité* et *pité*. — P. 672 (au glossaire), les mots *Pas de tor* (p. 559) sont suivis d'un point d'interrogation : c'est là très probablement une expression équivalente au terme de blason *Taureau passant* : l'auteur s'adressant aux armoiries d'une dame allemande, en lieu et place de cette dame, l'assimile à un *Taureau passant d'argent* (blanc) et *de gueules* (vermeil) sur champ de *loyauté*, c'est à-dire *d'azur* (cf. p. 235). Il s'agirait d'identifier cet écu qui s'écarte quelque peu des règles héraldiques françaises ordinaires.

Gaston RAYNAUD.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXII (1908), 3. — P. 257, L. Foulet, *Marie de France et la légende de Tristan* (suite et fin, cf. *Romania*, XXXVIII, 161). M. Foulet suit, du *Tristan* de Thomas au *conte de la Rose* de *Perceforest*, les traces de l'influence directe ou indirecte de Marie et de sa conception du *lai*, dans *Horn*, dans *Erec*, dans *Galeran de Bretagne*, etc.; le succès de cette mode littéraire du *lai* née de l'œuvre de Marie aurait été en grande partie assuré par le brillant emploi qu'en fit Thomas dans son *Tristan*; c'est d'ailleurs en dernière analyse à Marie encore que revient le mérite d'avoir, dans son conte du *Chèvrefeuille*, fait de Tristan un artiste en lais. C'est par l'examen de ce conte que M. F. achève cette étude très originale. Il adopte une interprétation jadis proposée par M. Sudre : le coudrier où Tristan grave son nom n'est pas lui-même un message, mais seulement un signal, un symbole destiné à rappeler à Iseut un message antérieur où Tristan avait déjà exprimé la comparaison de leur amour à l'union de la coudre et du chèvrefeuille. Ceci admis, le récit du *Chèvrefeuilte* ressemble beaucoup à l'épisode de Dinas de Lidan dans le *Tristan* primitif (reconstitué d'après Eilhart) : message de Tristan à Iseut et cachette indiquée par une branche ; M. F. en conclut que Marie a connu le *Tristan* primitif auquel elle a emprunté un cadre où elle pût placer le symbole charmant de la coudre et du chèvrefeuille. L'ensemble de l'hypothèse est très séduisant ; il me paraît en tout cas nécessaire de se rallier à l'interprétation du conte adoptée par M. F.; mais je ne crois pas possible de traduire, comme il le fait, dans l'épilogue du *lai*, le v. 110, *Si cum la reïne l'ot dit*, par « A la demande de la reine ». — P. 290, H. R. Lang, *Zum Cancioneiro da Ajuda*, suite. — P. 312, Pavle Popović, *Die Manekine in der südslavischen Literatur*. Aux deux versions serbes de l'histoire de la *Fille sans main* citées par M. Suchier (Intr. aux *Œuvres poét. de Beaumanoir*, p. lxiii) il convient d'ajouter trois versions traduites de formes italiennes ou grecque et d'assez nombreux contes populaires : l'un d'eux d'origine macédonienne (vilayet de Monastir), est longuement analysé dans l'article ; il paraît devoir se rattacher à la *Manekine* même, à laquelle il ressemble de près, malgré l'absence du trait de la main coupée et retrouvée. — P. 323, H. O. Sommer, *Zur Kritik der altfrz. Artusromane in Prosa. Robert und Helie de Borron*. Dans son introduction à l'édition du *Merlin*

en prose du ms. Huth (pp. XXV-XXXVII) G. Paris avait essayé d'établir les points suivants : Robert de Boron n'est pas l'auteur de la suite du *Merlin* contenue dans le ms. Huth ; l'auteur ment lorsqu'il prétend être Robert ; le pseudo-Robert connaissait un *conte du Brait*, œuvre d'un certain Hélie, et il a feint que Hélie était un de ses amis et avait écrit le *Brait* à sa demande, mais il n'a pas donné Hélie pour un de ses parents ; un second faussaire, l'auteur du roman de *Palamède*, tire parti des indications du pseudo-Robert et se fait passer pour Hélie *de Borron*, « compagnon » de Robert et auteur du *Brait*, mais il ne paraît pas avoir une idée bien nette de ce qu'est ce conte ; à son tour l'auteur de l'épilogue du *Tristan* en prose conservé dans le ms. B. N. fr. 104, et imparfaitement dans les autres mss., se donne pour Hélie de Borron, « parenz charnex » de Robert, et il parle aussi du « livres dou bret », mais c'est pour attribuer au *Tristan* même ce titre qui n'avait plus pour lui de sens. M. Sommer propose de ces supercheries littéraires une interprétation sensiblement différente et qui laisse moins de place au hasard et à l'imposture : il part de l'hypothèse ingénieuse que l'épilogue du *Tristan*, qui fait double emploi avec le prologue et qui se termine dans le ms. 104 par l'absurde attribution au *Tristan* du titre de *livre du Brait*, n'est pas autre chose que l'épilogue du véritable *conte du Brait* ; cet épilogue a été joint par erreur au *Tristan*, mais, une fois qu'on l'en sépare, l'absurdité qui semblait y déceler une imposture disparaît. L'auteur du *Brait* nous dit dans cet épilogue (dont nous n'avons sans doute qu'une partie) qu'il se propose d'entreprendre bientôt un autre grand livre (Löseth, *Roman de Tristan*, p. 403), et l'auteur de *Palamède* nous apprend qu'il a d'abord fait son livre du *Brait* : les deux indications concordent à merveille. L'on peut dès lors croire que l'auteur de la suite de *Merlin* connaissait en effet personnellement l'auteur qui venait ou était en train d'écrire le *Brait* et qui plus tard composa le *Palamède* ; l'imposture des deux amis commence avec le déguisement de leur personnalité sous le nom bien connu de Robert de Boron ou celui de son prétendu parent Hélie et avec les tentatives du pseudo-Hélie de Boron pour se faire passer pour un Anglais et un protégé du roi Henri [II]. Je n'ai rapporté ci-dessus que les traits essentiels de l'article très compliqué de M. Sommer ; je ne vois que peu de chose à y objecter, cependant M. S. n'a pas rendu compte d'un petit fait signalé par G. Paris (*l. c.*, pp. XXXIV-XXXV) et qui montrerait au moins les deux amis assez mal d'accord dans leur supercherie : le pseudo-Robert se donne pour un vieillard, dont Hélie aurait été le compagnon d'armes « en joveneche et en veillece », et plus tard l'auteur du *Palamède* se donne pour un homme jeune, car il prie Dieu que sa « jouvente tiengne en joie ». Par ailleurs il est difficile de suivre M. S. dans ce qu'il dit de la part prise par le pseudo-Hélie à la rédaction du *Tristan* en prose : l'épilogue du *Tristan* où est nommé Hélie appartient au *Brait*, la mention d'Hélie dans le prologue de certains mss. du *Tristan* provient de l'épilogue et doit disparaître avec lui, et cependant M. S. est presque certain que le continuateur volontairement anonyme du *Tristan* de Luce de Gast n'est autre que l'auteur du *Brait* et de *Palamède*.

Cette certitude se fonde sur deux faits : la seconde partie du *Tristan* en prose est postérieure à l'œuvre du pseudo-Robert à qui elle fait des emprunts, pourtant celui-ci *paraît* connaître au moins le projet d'un *Tristan* qui devait donc être l'œuvre d'un de ses amis et par exemple d'Hélie ; en second lieu l'épilogue du *Brait* ferait allusion à la composition d'un autre livre où M. S. veut précisément voir le *Tristan*. M. S. n'attache sans doute pas grande importance au premier argument qui aurait besoin d'être précisé ; quant au second il me paraît provenir d'une pure méprise : l'épilogue du *Tristan* ou du *Brait* nous dit que le roi a demandé à l'auteur un autre livre qui complète le premier, et l'auteur promet de commencer en effet au printemps prochain un autre grand livre ; il semble que M. S., qui voit dans le livre promis l'annonce du *Palamède*, comme nous l'avons dit ci-dessus, veuille voir dans le livre commandé une allusion au *Tristan* ; il est trop évident que la demande et la promesse visent le même ouvrage et qu'il ne peut être question à la fois du *Palamède* et du *Tristan*. La méprise serait si singulière que j'hésite à l'attribuer à M. S., et pourtant la rédaction de cette partie de son article invite à lui attribuer une erreur plus grave encore sur le sens de la phrase qu'il commente. — P. 338, W. Foerster, *Etymologien zum Andenken Constantino Nigra's : l. Ital. « vernice, Firnis » und lat.* Veronica. Cf. *Romania*, XXXVII, 432-9 et XXXVIII, 138-9. — P. 349. H. Schuchardt, *Vinson über Iberisch und Baskisch*. Suite d'une discussion déjà ancienne sur les rapports de l'ibère et des dialectes basques ; la discussion s'est poursuivie dans la *Revue de Linguistique* et les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, le présent article est particulièrement intéressant par son caractère plus général et sa disposition méthodique. — P. 360, M. L. Wagner, *Sardische Etymologien*. 1. *Bértula*, « *bissac* », et les nombreuses formes italiennes apparentées se rattachent à *avertula de averta = gr. ἀορτή, même sens. — 2. *Linnárzu*, *papizóne*, *çadaléttu*. Dans le « Nuorese » ces trois mots servent à désigner un abri à bétail constitué par une charpente rudimentaire sur laquelle on amasse le bois à brûler qui en constitue ainsi le toit ; ils correspondent respectivement à *lignarium, papilione, *catalectus. — 3. Camp. *mallorédḍu*, « boulette (*gnocchi*) », de malleolus. — 4. Fonni *boborissina*, « fourmi », rapproché de l'alban. *bobereše*, dont l'origine slave deviendrait par là très douteuse, et rattaché au rad. bab-, bob-, élément fréquent dans les noms d'insecte, cf. lat. bombyx. — 5. *Gáma*, *báma*, *áma*, « troupeau, petit bétail ». Déverbal de (*g*)*amedḍáre*, « coupler », de *gemellare. — P. 365, A. Horning, *Französische Etymologien*. 1. Fr. *laceron* doit se rattacher à (herba) lactea, formule attestée dans Dioscoride (mss. du VIe s.). — 2. Afr. *landie* (envoyer quelqu'un à la *landie* sa mère) paraît bien un représentant populaire de *landica (avec ī), « clitoris ». 3. *Morgue*. Remarques critiques sur une étymologie de M. Sainéan, cf. *Romania*, XXXVI, 625.

Comptes rendus. — P. 371, *La Vita Nuova* per cura di Michele Barbi (Fr. Beck ; cf. *Romania*, XXXVII, 323 sq.).

Mario Roques.

Revue de Philologie française et provençale, p. p. L. Clédat, t. XX (1906). — P. 1, Paul Passy, *Deux problèmes de phonétique historique* : 1° l'évolution de l'*e* féminin ; 2° le passage de *ei* à *oi*. — P. 14, L. Clédat, *Les vieilles locutions « mais que, ne mais que »*. — P. 17, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom neutre régime direct; formes et sources*. Bon travail ; ici comme dans les autres écrits du même linguiste, une attention particulière a été apportée à la détermination des aires géographiques. — E. Vey, *Un mot forézien du XIIe siècle : asiuraa* < ad-separata. Ce mot est employé en des documents de 1241 et 1244 comme surnom d'une femme séparée de son mari mort tout au commencement du XIIIe siècle (Baluze, *Hist. gén. de la maison d'Auvergne*, II, 115). Il faut lire *la siuraa*. Rappelons que le latin *separare* se trouve, en bas latin, sous la forme *severare* (Rozière, *Formules*, n° CXII). — P. 74, F. Baldensperger, *Notes lexicologiques*. Les témoignages que M. B. cite sur l'emploi de certains mots ou de certaines locutions gagneraient à être accompagnés de commentaires qui en préciseraient la valeur. — P. 81, J. Gilliéron et J. Mongin, *Études de géographie linguistique* : I, *Déchéances sémantiques*, oblitare ; II, *Le merle dans le nord de la France* ; III, traire, mulgere et molere ; IV, échalote et cive ; V, comment cubare a hérité de ovare avec cinq cartes. — P. 111, P. Barbier fils, *La racine* cap, *tête, dans la nomenclature ichthyologique*. — P. 128, A. Dauzat, *Les doublets dans le patois de Vinzelles*. Ces doublets sont, d'une part, les formes traditionnelles, d'autre part les formes empruntées au français, le type étymologique étant le même. L'auteur met en relief les différences de sens et d'emploi qui distinguent ces deux séries. — P. 136, F. Emanuelli, *Le parler populaire de l'île anglo-normande d'Aurigny*. Parabole du semeur (Math. XIII) en patois ; renseignements intéressants sur l'état actuel du patois et du français dans les îles. — P. 142, Comptes rendus : L. Lambert, *Chants populaires du Languedoc ; Mélanges Brunot*. — P. 161, J. Gilliéron et J. Mongin, *Études de géographie linguistique* : XI, Piece *et* niece (avec cartes). Il s'agit surtout de la répartition des deux formes concurrentes de ces deux mots, *piece, pece* — *niece nece*. La conclusion est que « les formes *pèce, nièce* sont un fait dont l'explication doit être cherchée dans la phonétique ». Sans doute ! — P. 168, J. Désormaux, *L'agglutination de l'article dans les parlers savoyards*. — P. 183-200, P. Barbier fils, *Sur un groupe de mots de la famille de* caput. — P. 241, P. Barbier fils, *Sur un groupe de mots de la famille de* caput (fin). — P. 265, L. Clédat, *Etude de syntaxe française, L'antérieur au futur*. Cette dernière expression est proposée par M. Clédat au lieu du terme « futur antérieur » de l'usage courant. — P. 283, Ad. Yvon, *A propos du Dictionnaire de l'Académie*. Amusantes anecdotes (qui du reste n'apprennent rien de neuf) sur la façon dont se fait le dictionnaire de l'Académie, qui depuis 1878 en est à la lettre D. C'est avec la même méthode qu'ont été prises les décisions enregistrées dans le rapport académique sur la simplification de l'orthographe (cf. *Romania*, XXXIV, 346-7), auquel on semble attribuer présentement, dans le monde officiel, une certaine autorité. — P. 288, Jeanroy, *Étymologies françaises* :

blague, blaguer. — P. 292, Comptes rendus. A noter les articles de M. Vignon sur Brusewitz, *Étude hist. sur la syntaxe des pronoms personnels dans la langue des Félibres*; Rydberg, *Monosyllaba in Französischen, Die Entwickelung d. lat.* ego, et de M. Yvon sur J. von den Driesch, *La place de l'adj. épithète en vieux français.*

T. XXI (1907). — P. 1, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e personne, le régime indirect.* — H. Yvon, *Sur l'emploi du mot « indéfini » en grammaire française* : IV, *l'article indéfini.* Suite d'un mémoire commencé dans le t. XV de la Revue. — P. 37, Jeanroy, *Étymologies françaises. Anc. fr. « estraier »; fr. « poule », terme de jeu; anc. franç. « talemelle, talemele ».* Pour le premier de ces mots M. J. propose, comme origine, extraviarius; mais il y a d'évidentes difficultés phonétiques : nous avons dit (*Rom.*, XXXVII, 477) que cette étymologie avait été contestée par M. Foerster, qui se rallie à l'origine proposée par Diez, stratarius. Soit, mais il est tout de même bien singulier qu'on ne trouve pas *estreier*. Pour le fr. *poule* M. J. propose l'angl. *pool*, étang; « il y aura eu comparaison entre les eaux qui se réunissent pour former un étang et les mises qui, venues de tous côtés, forment une somme globale. » C'est bien peu probable, car l'angl. *pool*, comme terme de jeu, est à peu près sûrement emprunté au français. Telle est du moins l'opinion exprimée par Sir James Murray dans le *New engl. Dictionary*. Il faut, selon toute apparence, en revenir à l'explication du Dictionnaire général que repousse M. Jeanroy. *Talemele*, qui ne se rencontre pas dans les textes, est reconstitué d'après le subst. *talemelier*, « boulanger ou pâtissier ». M. J. dérive ingénieusement ce mot de tabula, par la série tabulilla, *tavelele, talevele, talemele.* Seulement les intermédiaires ne se trouvent nulle part, et sont bien invraisemblables, en présence de la forme latine *talamellarii* qui semble plus primitive que *talemellarii*. — P. 44, Fr. Emanuelli, *Le parler populaire de l'île anglo-normande d'Aurigny* (suite). Noms propres de personnes et de lieux, vocabulaire, en notation phonétique, d'après le système Gilliéron et Rousselot. — P. 54, Comptes rendus. Art. de M. Jeanroy sur *Le jardin du Paradis*, p. p. M. Boselli (cf. *Rom.*, XXXIV, 631). Le texte de l'édition est fort défectueux; et M. J. montre qu'il peut être considérablement amélioré à l'aide d'un manuscrit de la Haye signalé, mais non utilisé, par l'éditeur M. J. aurait pu tout aussi bien recourir au ms. de Paris que la *Romania* a cité. Article de M. Terracher sur l'*Essai de méthodologie linguistique* et les *Études linguistiques* de M. Dauzat (cf. *Romania*, XXXVII, 173). — P. 81, Guerlin de Guer, *Notes sur les parlers populaires de Pont-l'Évêque-Honfleur.* — P. 107, Gilliéron et Roques, *Études de géographie linguistique* : VII, *plumer-peler*; VIII, *Mirages phonétiques*, avec cartes. — P. 161, P. Champion, *Pièces joyeuses du XVe siècle.* D'après le *Jardin de Plaisance* et le ms. B. N. fr. 1719. Le texte n'est pas toujours bien établi. Quelques corrections ont été proposées par M. Jeanroy dans le tome suivant de la *Revue.* — P. 197, Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e personne* (suite). — P. 222, Baldensperger, *Notes étymologiques* (suite). — P. 228, Th. Rosset, *L'alternative*

« *pèse, pesons* ». L'auteur explique *pese* par un processus phonétique. Il est infiniment plus probable que *pese*, au lieu de l'ancien *peise, poise*, s'est introduit dans la langue, comme on l'a cru jusqu'ici, par l'analogie de *peser, pesons*, etc., où l'*e* est atone. — P. 291, P. Barbier, *Notes étymologiques*. Sur les mots *able*, petit poisson blanc; *mas*, maillet et paquet; *mae*, cité par Godefroy avec un exemple unique qui est douteux; *mes*, sorte de hache; *nabit, navet, nabot*; *raire, reer, râle, raler, souiller*. — P. 259, P. Horluc, *L'emploi de l'auxil. « être » en français dans la conjugaison du verbe ou de l'auxiliaire « être »*. Statistique d'après un seul texte, les mémoires de Jean de Saulx-Tavanes, où cet emploi est particulièrement fréquent. — P. 277, F. Lot, *Guengualch*. Rapprochement d'un récit tiré de la vie de saint Tutgual avec un conte irlandais. — P. 285, J. Geddes, *L'importance de l'unité phonétique*. L'auteur a en vue l'unité de notation, et en fait ressortir les avantages qui ne seront contestés par personne. Mais est-il possible, en prenant pour base l'alphabet latin, de créer un système unique pour noter les sons infiniment variés de toutes les langues? — P. 293, Gilliéron et Mongin, *Études de géographie linguistique* : IX, *Le sel; les aires disparues*. Pourquoi le produit du latin *sal* est-il masculin en certaines régions et féminin en d'autres? Voilà ce qu'on ne nous explique pas.

Neuphilologische Mitteilungen, hgg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors, 10e année, 1908. In-8o, 204 pages; huit numéros en quatre fascicules. — P. 1, W. O. Strenge, *Ueber einige Benennungen des Weinkellers in Frankreich*. L'auteur passe en revue les divers équivalents du fr. *cave* dans les patois de la France, mais son travail présente peu d'originalité et est incomplet. Il rattache *chai* à caveum, comme le *Dict. général;* il ne semble pas avoir connu l'art. *chai* de Littré. — P. 7-26, A. Wallensköld, *Le sort des voyelles posttoniques finales du latin en ancien français*. Les règles générales qui concernent ce point de phonétique sont bien connues, mais on sait qu'il y a des mots qui ne s'y conforment point. M. Cornu dans un travail récent (voir *Romania*, XXXVII, 447) a essayé d'expliquer ces exceptions. M. Wallensköld s'y essaie à son tour; il passe en revue les cas examinés par M. Cornu, et propose d'autres explications dont beaucoup sont très acceptables. C'est dans la conjugaison que se trouvent les plus grandes difficultés, et là il reste encore bien des obscurités. — P. 103-9, Yrjö Hirn, *Notes sur la ballade des Dames du temps jadis*. » Remarques qui ont pour but de compléter un mémoire publié par M. Nyrop dans le Bulletin de l'Académie des Sciences et lettres de Danemark. — P. 110-4, O. J. Tallgren, *Observations sur les mss. de l'Astronomie d'Alphonse X*. — P. 159-175, W. Söderhjelm, *Les nouvelles françaises du ms. Vat. Reg. 1716*. C'est le ms. que M. Langlois a récemment publié (voir *Rom.*, XXXVII, 612). Remarques générales sur le genre de la nouvelle en France. — Parmi les comptes rendus, signalons : Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique* (p. 88, A. Wallensköld; cf. *Rom.*, XXXVII, 173); Piaget,

Miroir aux Dames (p. 134, W. Söderhjelm ; cf. ci-dessus, p. 329); Wendel, *Die Entwicklung der Nachtonvokale aus dem Lat. ins Altprov.* (p. 184, A. Wallensköld); Nyrop, *Gramm. hist. de la langue franç.*, III (p. 192, A. Wallensköld). P. M.

Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XIII (1908). — P. 1, G. Weigand, *Rumänen und Aromunen in Bulgarien.* Un récent voyage a permis à M. W. d'explorer les établissements daco-roumains du nord de la Bulgarie le long de la rive droite du Danube et les groupes macédo-roumains du sud (région du Rhodope et du Rilo Dagh). Les établissements du nord ne remontent guère au delà du XVIIIe siècle, ils se sont depuis constamment accrus et l'immigration roumaine continue : l'on peut évaluer à 86.000 le nombre de ces Roumains de Bulgarie. Une statistique des pâtres macédo-roumains du sud est naturellement bien plus difficile à établir et leurs compatriotes établis dans les villes ne revendiquent pas toujours leur origine roumaine; M. W. estime à 7.000 le nombre des sujets bulgares parlant le macédo-roumain, mais il signale dans le voisinage de la frontière bulgare en pays turc (sandjak d'Uskub et s. de Serres) divers groupements macédo-roumains avec plus de 9.000 habitants. Les Macédo-roumains de Bulgarie ou de cette région turco-bulgare proviennent de divers points mais en particulier de Krusova, Gopes, Moscopoli et des monts de Gramos, et leur déplacement vers la Bulgarie paraît remonter à l'époque d'Ali pacha. M. W. a noté les particularités linguistiques, peu nombreuses d'ailleurs, de ces immigrés du nord et du sud ; il n'est pas sans intérêt de remarquer que, sur quelques points de la Bulgarie, Daco-roumains et Macédo-roumains sont arrivés à ce rejoindre. La partie pour nous la plus intéressante du travail de M. W. est constituée par une enquête sur les noms de lieu d'origine roumaine que l'on rencontre en Bulgarie, en dehors des régions atteintes par l'immigration roumaine moderne : il en résulte que dans la région de Sofia a existé, antérieurement au XVIe siècle, une population roumaine assez considérable dont la langue était plus proche du daco-roumain que du macédo-roumain et qui a laissé toute une série de noms de villages et de montagnes; c'est là un fait intéressant pour l'histoire des migrations roumaines et qui peut n'être pas sans rapports avec l'origine du groupe méglénite. M. W. a joint à cet article les matériaux linguistiques recueillis sur deux points de la région de Debreczin (Hongrie centr.), qui sont intéressants par leur caractère archaïque, mais qu'il y avait peu d'utilité à réunir à des matériaux d'origine bulgare. — P. 106, St. Romansky, « *Vorbă* » *und* « *voroavă* ». L'on a souvent rattaché au lat. verbum le r. *vorbă*, « parole », et le verbe correspondant *a vorbi* (cf. cependant Densuşianu, *Hist. de la l. roum.*, I, § 21, n.) ; M. R. remarque que la forme de ces mots au XVIIe s. est *dvorba*, *dvorbi*, ce qui écarterait l'hypothèse d'une origine latine; il rattache (*d*)*vorbi* au sl. *dvorbiti*, « s'employer, parler pour quelqu'un », on serait passé de là au sens

de « parler » et le verbe aurait influé sur le substantif *dvorbă* (d'origine slave aussi), « service », pour l'amener au sens moderne de « parole ». Quant à *vorovi-voroavă*, qui s'emploient dans les anciens textes avec la valeur moderne de *vorbi-vorbă* et aussi au sens de « discuter, etc. », ils remonteraient au petit rus. *hovoriti*. Il y a sur ce dernier point des difficultés phonétiques, et, pour la première étymologie, ni les changements de sens, ni l'histoire même des formes ne paraissent sûrement établis : il n'est pas évident d'après les exemples fournis par M. R. que *dvorbă*, « service », et *vorbă*, « parole » ne soient pas des mots différents et il eût été utile de comparer l'emploi des deux formes dans des auteurs qui paraissent les distinguer, comme Dosofteiu. D'autre part *vorovi* et *vorbi* n'apparaissent pas à la même époque dans les textes roumains, le premier semble plus ancien et je rappelle à ce propos que M. Densușianu, *l. c.*, a indiqué la filiation *vorovi-vorbi*. — P. 108, G. Weigand, *Etymologische und semasiologische Beiträge*. 1. *Neaoş*, « indigène », ingénieusement expliqué comme une altération, dans l'expression *Rumîn neaoş*, d'un plus ancien *de-auş*, « depuis le grand-père » (de au u + *uş*). — 2. *Rotocol*, *rostogolesc*, « tour, tourner », du bulg. *raz-tărkolia* « rouler », avec dissimilation de *r*, harmonie vocalique et partiellement influence de dérivés de rota. — 3. *Inşel*, « tromper ». M. W. rattache comme Miklosich le verbe roumain au m. bulg. *mšel*; quant à *înceluesc* des Roumains de Hongrie, c'est le magyar *csalni*. — 4. *Mîntuesc*, « libérer » et « tuer ». M. W. admet l'étymologie de Roesler, Miklosich et Cihac par le magyar *menteni*, « libérer » et s'efforce d'expliquer le passage au sens de « tuer » par l'intermédiaire de « se libérer, se débarrasser de quelque chose; achever quelque chose », puis « se délivrer, etc., de quelqu'un ». — P. 113-194, St. Romansky, *Mahnreden des walachischen Wojwoden Nĕgoe Basarab an seinen Sohn Theodosios*. La *Romania* (XXXVII, 1908, 175) a exposé la thèse de M. Rousso sur l'origine des *Enseignements* du prince Neagoe Bassarab à son fils Theodose; M. Romansky a repris la question avec une compétence de slavisant qui manquait à M. Rousso, plus au courant de la littérature en langue grecque. M. Romansky croit, contre M. Rousso, à l'authenticité des *Enseignements*; mais il aboutit lui aussi, à voir dans cette œuvre avec certains traits personnels une grande part de compilation : l'auteur aurait mis à contribution, sous leur forme slavone, les *Quatre livres des Rois*, le patriarche bulgare Euthymios, *Barlaam et Joasaph*, le *Physiologus* et des homélies attribuées à Jean Chrysostome, parmi lesquelles se retrouve en particulier le fragment que M. Rousso avait identifié avec une partie de la la *Katanuxis* du moine Siméon.

Mario Roques.

CHRONIQUE

M. Jean Bastin, connu par des recherches sur la grammaire française qui ne manquent ni d'originalité ni de mérite, est décédé le 31 mars 1909, à l'âge de 80 ans, à Riga, où il s'était retiré après avoir longtemps professé à Saint-Pétersbourg. La *Romania* a signalé plusieurs de ses travaux (IX, 614; XIX, 154; XXI, 329; XXII, 332; XXV, 635).

— Le prof. Karl von Reinhardstöttner, connu par des travaux sur la langue et la littérature du Portugal (voy. *Romania*, IX, 305; XVI, 582) et qui s'est occupé aussi de littérature italienne, est décédé à Munich le 1er avril 1909, à l'âge de 62 ans.

— M. L. E. Kastner, dont la *Romania* a eu souvent (trop souvent, hélas!) à mentionner les travaux, a été nommé à la chaire de langue et littérature françaises de l'Université de Manchester.

— M. Hermann Œlsner vient d'être nommé professeur de langues romanes à l'Université d'Oxford (chaire nouvelle). Il est l'auteur d'un opuscule sur Dante en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle sur lequel on peut voir une courte note de G. Paris dans la *Romania*, XXVII, 528.

— M. Henri Chatelain, docteur ès lettres, professeur au lycée de Tourcoing, a été nommé à la chaire de langues romanes nouvellement créée à l'Université de Birmingham.

— Le prix La Grange (Académie des Inscriptions et Belles lettres) a été accordé cette année à M. Henri Chatelain pour son édition du Mystère de saint Quentin, que nous annonçons plus loin.

— Dans le tome II de *l'Archiv für Geschichte der Medizin* (1908), a paru un intéressant mémoire de M. Karl Sudhoff intitulé : *Ein chirurgisches Manual des Jean Pitard Wundarztes König Philipps des Schönen von Frankreich* (pp. 180-278), dont je dois l'indication à M. le Dr Paul Dorveaux. M. S. a trouvé à la bibliothèque de Lüneburg un manuscrit du XVe siècle contenant des *Experimenta magistri Jo. Pickaert*, où il a reconnu la traduction du texte français qui se trouve dans le ms. 1 de l'École de pharmacie de Paris et dans le ms. franç. 12323 de la Bibl. nat. (et fragmentairement ailleurs encore), texte qu'il suppose traduit lui-même du latin (opinion à laquelle je ne saurais me ranger), mais dont la forme originale ne nous serait pas parvenue. Il publie le manuscrit de Lüneburg et celui de la Bibl. nat. (avec les variantes notables du ms.

de l'École de pharmacie), mais sans prendre toujours souci de fournir au lecteur un texte intelligible, soit en latin, soit surtout en français, et de commenter les passages qui le méritent. Il imprime sans broncher *molarum* (p. 221) au lieu de *violarum*, *barbassi* (p. 222) au lieu de *barbati*, *primilæ* (p. 226) au lieu de *primulæ*, *ficten* (p. 228) au lieu de *sphincterem*, *rubri* (p. 229) au lieu de *rubi*, *incoba* (p. 230) au lieu de *in herba*, *savemundæ* (p. 248) au lieu de *sanemundæ*, etc., dans le texte latin. Le texte français offre des formes encore plus fautives : *colofome* au lieu de *colofonie* (p. 211), *voe* au lieu de *boe* (p. 213), *pauras* au lieu de *panras* (ibid.), *estare* au lieu de *escare* (p. 217), *rose* au lieu de *rosine* (p. 220), *dyante* au lieu de *dyauté* (p. 223), *moreul* au lieu de *moieul* (p. 225, 227), *bien* au lieu de *bren* (p. 228), *alvine* au lieu de *aluine* (ibid.), *iriezoint* au lieu de *viez oint* (p. 230), *dornier* au lieu de *dormir* (p. 233), *agoyne* au lieu de *cigoyne* (p. 243), *sconigne* au lieu de *seoingne* (ibid.), *centour que* au lieu de *centonique* (p. 244), *astouval* au lieu de *citowal* (p. 247), etc., etc. Il est vraiment fâcheux que M. S. n'ait pas soumis son texte à quelque romaniste de profession. Je note un fait qui lui a échappé : Godefroy a donné quelques extraits du texte français (notamment sous les articles DOLOISON et ORBEILLON) d'après le ms. K, IV, 37 de la bibliothèque de Turin [1] ; il y aurait maint autre mot à y relever. — A. TH.

— Signalons dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, tome 160, un important mémoire sur le ladin de la vallée de Non (en ital. *Val di Non*) en Tyrol : *Die Nonsberger Mundart* (Lautlehre) von Carlo BATTISTI (Vienne, 1908 ; in-8°, 180 pages et deux cartes).

— Vient de paraître un nouveau volume de la série des Dictionnaires topographiques publiés par le Ministère de l'Instruction publique, le Dictionnaire du Pas-de-Calais, par le comte de Loisne. Il est daté de 1907, parce qu'on avait fait tirer trop tôt le titre : en réalité il n'a paru qu'en 1909.

— M. Bédier m'écrit pour protester avec énergie contre l'accusation portée contre lui, par M. Longnon, dans le paragraphe suivant de ses « Nouvelles recherches sur *Raoul de Cambrai* » :

> Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit précédemment des quatre fils d'Herbert. Qu'il me soit permis néanmoins de rétablir la vérité au sujet de l'alinéa que je leur ai consacré en mes *Nouvelles Observations*. Il plaît à M. Bédier d'écrire que je m'« accroche », en ce qui touche le nombre des fils d'Herbert, à la concordance que présentent l'histoire et la légende. Il n'en est rien. M. Bédier sait fort bien que je ne suis revenu sur ce trait que parce qu'il le rangeait parmi ceux dont la connaissance serait empruntée à Flodoard. J'ai démontré le contraire, et, pour donner le change à ses lecteurs, il ne craint pas de dénaturer les faits. (*Romania*, XXXVIII, 230.)

Comme on ne voit pas clairement sur quoi porte l'imputation ainsi formulée, j'ai demandé à M. Longnon quelques explications, ce que, à la vérité,

---

1. [Ancien n°; c'est le n° L-V-17 du classement actuel. Ce ms., qui a été détruit dans l'incendie de 1904, est celui d'après lequel M. Camus a publié, en 1893, son *Receptaire français*, annoncé ici, XXII, 618. — P. M.]

j'aurais dû faire plus tôt. M. Longnon m'a répondu : « J'ai considéré que M. Bédier a « dénaturé les faits » en disant que « je m'accroche » à la concordance sus-indiquée, car cette concordance n'est point un argument auquel je me sois rattaché d'une façon en quelque sorte désespérée. Ainsi que je le rappelle dans le passage incriminé, M. Bédier n'ignore pas que je ne suis revenu sur ce trait que parce qu'il le rangeait parmi ceux dont la connaissance serait empruntée à Flodoard, opinion que je n'ai pas eu de peine à réfuter. J'aurais peut-être pu employer une expression plus modérée : il n'en était pas moins certain que M. Bédier ne présentait pas notre discussion et nos arguments respectifs sous leur véritable jour. »

M. Bédier de son côté a conscience de n'avoir point exagéré l'importance que M. Longnon attachait à la concordance qui existe entre l'histoire et le poème, quant au nombre des enfants d'Herbert. Il affirme que M. Longnon tenait à cet argument (voir *Rom.*, XXXVII, 200), que de nouveau il a montré qu'il y tenait et le maintenait (*Rom.*, XXXVII, 492), et qu'il était légitime de dire qu'il s'y accrochait. M. Bédier affirme, en outre, qu'il n'a pas donné à croire aux lecteurs que M. Longnon s'y « rattachait d'une façon en quelque sorte désespérée », car la phrase que vise M Longnon appartient à une page et à une note des *Légendes épiques* (p. 430, note 1) où sont résumés et examinés tous les autres arguments opposés par M. Longnon. — On voit que le débat roule sur une question d'interprétation où il sera bien difficile d'obtenir l'accord des deux parties, et qui, en soi, n'a guère d'importance. Je désire que la présente note mette fin à un débat dans lequel aucun intérêt scientifique n'est en jeu. — P. M.

— Livres annoncés sommairement :

Ernest MURET, *Le suffixe germanique* -ing *dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane*. Paris, Champion, 1908. In-8°, 38 pages (Extrait des *Mélanges linguistiques offerts à M. Ferdinand de Saussure*). — Ce mémoire complète heureusement celui qui a paru en 1908 dans la *Romania* sous ce titre : « de quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie ». M. Muret repousse la théorie de M. Philipon qui étend démesurément le suffixe ligure -incus au détriment du suffixe germanique -ing, et c'est ce dernier qu'il reconnaît aussi bien sous la forme romane *-ens* ou *-ans*, masculine de fait comme d'apparence, que sous la forme *-enges* ou *anges*, féminine d'apparence et probablement aussi de fait. Nous ne pouvons entrer dans le détail ; M. M. convient lui-même que les textes très anciens ne sont ni assez abondants ni assez précis pour permettre de prendre un parti sur tous les points en discussion. M. R. Kögel a cru découvrir dans la finale *-as*, qui n'est pas d'ailleurs propre aux noms en -ing, un vestige de locatif indo-européen ; M. Henning y voit des accusatifs pluriels latins du type poetas; ne faut-il pas y voir plutôt des accusatifs pluriels latins du type rosas, le seul qui ait été réellement populaire? La question paraît insoluble. En tout cas,

cette désinence est beaucoup plus rare dans la Suisse romande que celle dont il a été fait mention ci-dessus : une douzaine de noms en *-enges* ou *-anges* en tout contre plus de soixante-dix en *-ens* dans les seuls cantons de Fribourg et de Vaud. Le mémoire de M. Muret ne se recommande pas seulement par l'étendue et la sûreté de l'information toponomastique, mais par une connaissance de la philologie germanique que peu de romanistes peuvent se vanter de posséder au même degré. Il est fâcheux seulement que l'exposition n'ait pas toute la clarté que pourrait souhaiter le lecteur; mais cela tient en grande partie à la complexité du sujet et au cadre un peu flottant que l'auteur s'est vu contraint de lui donner. — A. Th.

Die lateinischen Vortonvokale in Altprovenzalischen. Inaugural-Dissertation (de l'Université de Königsberg)...von Albert Froese. Königsberg, Hattung, 1908. In-8, 98 pages. — Dépouillement consciencieux, mais fait d'une façon trop mécanique et où il entre des éléments fort disparates que l'auteur ne distingue pas nettement et ne qualifie pas toujours comme il convient. P. 13, l'explication de *aisens*, comme étant une forme secondaire de *ausens*, où la diphtongue *ai* aurait pris la place de *au*, n'est pas acceptable : nous avons là le même dualisme que dans *eis* à côté de *eus* < ipse. — P. 14, dire que *aiman*, *aimador* sont des formes dialectales et non dues à l'influence du français (comme on le pense généralement), c'est proprement ne rien dire. — P. 15, à côté de *piphania* « épiphanie », il fallait mentionner la forme plus populaire *brefania* ; cf. mes *Mélanges*, p. 37. — P. 20, quelle que soit l'explication définitive des formes *intrar*, *inz*, dont l'*i* fait difficulté, je ne crois pas qu'il faille la chercher dans la position protonique de l'*ĭ* latin, et la forme latine Cominicum pour Comenicum (lat. class. Convenicum) est alléguée hors de propos. — P. 23, les objections faites contre *açupar* dans *Boeci*, 241, leçon proposée par M. P. Meyer, sont sans valeur et témoignent d'une fâcheuse légèreté. —P. 29, le latin a un *i* bref dans signum, signare et non un *i* long. — P. 33, *lium*, de legumen est héréditaire et non dû à une influence française ; *legum* est savant. — P. 60, dans *sotran* et *soleiran* il n'y a pas le subst. terra, mais ces mots correspondent respectivement à des types *subteranus et *subterianus dérivés de l'adv. subter : cf. *sobran* et *sobeiran*. — P. 69, le rapport de *Peiregorc* à *Peiragorc* est l'inverse de celui que suppose l'auteur : il n'y a pas changement de *a* en *e*, mais au contraire substitution de *a* à *e* par étymologie populaire (d'après petra > *peira* « pierre »), le nom gaulois des habitants de cette cité étant Petrucorii. — P. 72, *traazo* ne doit pas son origine à un fait de phonétique (*a* pour *i* latin), mais représente une création morphologique, *tradatio d'après *tradare pour *tradere*. — A. Th.

Henri Hauvette, *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace* (XIVe siècle). Bordeaux et Paris [1909]. In-8o, 144 p. (Tirage à part du *Bulletin italien*, 1907-1909). — Mémoire qui n'est pas seulement une bibliographie très

soignée et très complète, mais un excellent chapitre d'histoire littéraire. L'auteur continue heureusement dans la voie où il s'était engagé, en 1903, avec la thèse latine dont il a été rendu compte ici même (*Romania*, XXXIII, 105). En soumettant à un examen attentif les traductions qui ont été faites des œuvres de Boccace dans notre langue, il ne s'applique pas seulement à résoudre les problèmes qu'elles soulèvent, mais il en apprécie fort justement la valeur intrinsèque. Il y a là une base solide pour un travail ultérieur sur la fortune de Boccace en France que M. H. nous fait espérer et dont l'apparition sera salué avec reconnaissance. — A. Th.

Giulio Bertoni. *Testi antichi francesi, per uso delle scuole di filologia romanza*, con 10 facsimili. Roma-Milano, Societa editrice Dante Alighieri, 1908. Pet. in-8°, LXXX-143 pages. — Ce petit livre, nouvelle preuve de l'activité féconde que déploie M. Bertoni en des champs variés de la philologie romane, sera certainement utile aux étudiants qui commencent l'étude du vieux français. Les textes ne sont pas nombreux, mais ils sont bien choisis. Le glossaire paraît bien fait : on regrette seulement que l'usage en soit rendu incommode par un système de renvois très peu pratique. Notons que pour un certain nombre de morceaux particulièrement importants, M. B. a introduit dans son recueil des spécimens des originaux en facsimilé. L'introduction est un précis de grammaire de l'ancien français, où l'auteur a eu surtout en vue la détermination des variétés dialectales. Je ne puis pas dire que ce travail m'ait paru irréprochable. M. B. fait preuve d'érudition en dépouillant et en citant quantité de livres, de mémoires, de dissertations universitaires (dont plusieurs ne méritaient pas cet honneur) ; il n'a visiblement pas épargné sa peine, mais son exposition manque souvent de clarté, et parmi les opinions qu'il résume et qu'il adopte, beaucoup sont contestables. — P. M.

Chrestomathie de l'ancien français, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par K. Bartsch. Neuvième édition, entièrement revue et corrigée, par L. Wiese. Leipzig, Vogel, 1908. Gr. in-8°, X-537 pages. — Cette nouvelle édition est en effet, comme dit le titre, entièrement revue et corrigée. Pour le fond comme pour la forme elle a été profondément remaniée. Non seulement les textes ont été améliorés par des corrections de détail, mais certains ont été établis sur de nouvelles bases, par ex. le morceau du Roman de la Rose, qui a été préparé par M. E. Langlois. Le glossaire aussi a été l'objet de soins nouveaux ; tous les renvois, du reste, ont dû être changés par suite d'une nouvelle manière de citer adoptée dans cette édition. On a numéroté les morceaux, et, dans chaque morceau, les lignes ou vers ; les renvois se font donc avec deux chiffres : celui des morceaux et celui de la ligne, au lieu que dans les éditions précédentes on renvoyait à la colonne et à la ligne. L'avantage du nouveau système est considérable, les numéros assignés aux morceaux étant désormais immuables, tandis que précédemment les numéros des colonnes changeaient d'une édition à l'autre, d'où la nécessité de chan-

ger aussi, dans la grammaire et dans le glossaire, les chiffres de renvois, ce qui entraînait de nombreuses erreurs. Le volume, maintenant paginé par pages et non plus par colonnes, est très augmenté : 537 pages au lieu de 372 (744 colonnes) que renfermait l'édition précédente. Le prix naturellement est augmenté en conséquence.

Flore populaire de la Savoie. Première partie. Dictionnaire des noms populaires des plantes qui croissent naturellement en Savoie ou qui y sont cultivées en pleine terre... publié sous les auspices de la Société florimontane, par A. Constantin [et] l'abbé P. Gave. Annecy, J. Abey, 1908. In-8°, XII-190 pages. — Constantin, l'auteur du *Dictionnaire savoyard* qu'a complété et publié M. Désormaux (voir *Rom.*, XXXII, 350), avait laissé sur la flore de la Savoie des notes fort incomplètes que M. l'abbé Gave a considérablement augmentées et qu'il a mises en état d'être publiées. C'est un précieux supplément au *Dictionnaire Savoyard*, mais l'ordre est tout différent. Les noms des plantes sont rangés, par ordre alphabétique, sous leur forme française. Celle-ci est suivie du nom latin (Linné); puis viennent divers synonymes français et enfin les noms patois, avec indication de provenance, lorsqu'ils ont pu être recueillis. Mais beaucoup, semble-t-il, ont disparu devant les noms français.

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française. Deuxième session, Arlon, Luxembourg-Trèves. — Bruxelles, Weissenbruch; Paris, Champion, 1908. In-8°. Série de mémoires ayant chacun sa pagination propre. — La première session de ce congrès avait eu lieu à Liège, la seconde s'est tenue à Arlon, avec excursions à Luxembourg et à Trèves. Comme dans le précédent volume, la plupart des communications n'intéressent que fort indirectement les études de la *Romania*. Citons cependant les mémoires de M. R. Henry sur la langue française en Suisse, avec cartes linguistiques, et de M. Dewachter sur le flamand et le français dans le nord de la France (arr. de Dunkerque et de Hazebrouck, avec une carte). D'autres mémoires concernent la lutte des langues en Belgique. La disposition typographique de ce volume est la même que pour le volume précédent (voir *Romania*, XXXV, 631) : c'est dire qu'elle est déplorable. Comme il n'y a pas de pagination continue, la table finale ne sert à rien, et lorsqu'on feuillette ce volume, en quête d'un article qu'on sait s'y trouver, on n'a même pas, pour se guider, la ressource des titres courants, puisqu'il n'y en a pas. — P. M.

The Æsopic Fables in the Mireoir historial *of Jehan de Vignay*, edited with introduction, notes and Bibliography by Guy Everett Snavely. Baltimore, J. H. Furst, 1908. In-8°, 46 pages (thèse de doctorat présentée à l'université Johns Hopkins). — Dissertation de médiocre valeur. L'auteur n'ajoute rien à ce qu'on sait de Jean de Vignai et de ses traductions, et, sur certains points, il commet des erreurs. Le titre même est peu satisfaisant : il aurait fallu y mentionner Vincent de Beauvais que J. de Vignai

n'a fait que traduire littéralement. Ce qui est dit des fables (pp. 31 et suiv.) est insignifiant. La notice bibliographique est faite avec peu de critique ; M. Sn. confond le traducteur J. de Vignai avec le grammairien du même nom à qui est due la *Margarita philosophiarum* (sur cet écrivain, voir Hauréau, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 280). A diverses reprises (pp. 11, 13, 14), il annonce qu'il publiera, « à l'appendice E » de sa dissertation, un document relatif à J. de Vignai (auquel des deux ?). Mais l'appendice fait défaut. A peu près tout ce qui est dit des traductions faites par J. de V. est tiré d'un mémoire que j'ai publié ici-même, XXV, 406 et suiv., mais là aussi il y a des erreurs. Sur quoi se fonde M. Sn. pour donner (p. 20) au chroniqueur Primat le surnom de Robert ? S'il est vrai que j'ai découvert, en 1865, la chronique de Primat traduite par J. de V., il ne l'est pas que l'édition ait été faite par moi. M. Sn. continue à attribuer à Burchart ou Brochart (qu'il appelle *Brocarde*!) le *Directorium ad passagium faciendum*, mais voir *Rom.*, XXXVI, 453. Il est regrettable que M. Sn. n'ait pas examiné la version de Végèce que deux mss. attribuent à J. de V. : quoi qu'il en dise (p. 26, n. 5), il y a là une question encore ouverte qu'il y avait lieu de discuter. Qu'est-ce que le *livre royale* (lisez *royal*) cité p. 26 ? — P. M.

Le mistere de saint Quentin, suivi des invencions du corps de saint Quentin, par Eusèbe et par Eloi. Édition critique, publiée avec introduction, glossaire et notes, par Henri CHATELAIN. Saint-Quentin, imprimerie générale, 1908. Gr. in-4°, LXXV-453 pages. — Ce long mystère (24115 vers), publié aux frais de la Société académique de Saint-Quentin, est connu depuis longtemps. Petit de Julleville l'a analysé (*Mystères*, II, 550-4) d'après une analyse antérieure due à un érudit local ; M. E. Langlois a prouvé ici-même (XXII, 552), par d'ingénieux rapprochements, qu'il avait pour auteur le trop fécond écrivain Jean Molinet. M. Chatelain en place la composition entre 1460 ou 1465 et 1492, cette dernière date étant celle de l'*Art de rhétorique* de Molinet, où le Mystère est cité. On trouve en 1451 la mention d'un mystère sur le même sujet joué à Saint-Quentin mais, vu la date, ce mystère ne pouvait pas être l'œuvre de Molinet. D'autre part, faut-il admettre que notre mystère a été représenté en 1501, pour l'entrée de Philippe, archiduc d'Autriche, comme M. Ch. semble le croire ? Il se pourrait ; toutefois on peut se demander s'il est véritablement fait allusion à un mystère dans ces paroles d'un ancien historien : « In compitis quoque theatra erecta de quibus exhibitæ historiæ de legenda Patroni. » Il peut s'agir de pantomimes ou de tableaux représentant les principales scènes de la légende. Le mystère, écrit dans le style pédantesque et recherché que d'autres écrits de Molinet nous ont fait connaître, est sans valeur littéraire. Il est bon cependant qu'il soit publié, et M. Chatelain mérite assurément des éloges pour la façon dont il s'est acquitté d'une tâche longue et rebutante. Le glossaire joint à l'édition est utile sans toutefois donner pleine satisfaction. Pour chacun des mots qui se

trouvent en rime M. Ch. donne entre parenthèses la rime correspondante, ce qui, la plupart du temps, était inutile; en revanche, pour certains mots rares ou jusqu'ici inconnus (entre lesquels des termes d'argot), M. Ch. aurait bien fait de justifier les interprétations qu'il a cru devoir accepter. — P. M.

Un projet de décoration murale inspiré du Credo *de Joinville*, par H.-F. Delaborde et Ph. Lauer. In-4°, 26 pages et 4 planches en phototypie (Extrait des *Monuments Piot*, t. XVI, Paris, Leroux, 1909). — On sait que Joinville composa son commentaire sur le Credo, à Acre, dans l'hiver de 1250 à 1251, et qu'il en fit une nouvelle édition, augmentée de quelques passages, vers 1287. L'ouvrage n'eut pas de publicité : Joinville l'écrivit pour lui et pour les siens. On en connaît un seul manuscrit qui, volé jadis à la Bibliothèque nationale, fut racheté en 1888, avec bien d'autres, de Lord Ashburnham (cf. *Rom.*, XVII, 332). Ce ms. est orné de miniatures, reproduites, en dernier lieu, dans la grande édition (1874) de M. de Wailly, miniatures qui sont une partie essentielle de l'œuvre, et ont été faites sous l'inspiration de Joinville. Récemment, au cours de travaux de catalogue, M. Ph. Lauer trouva, dans les papiers de Montfaucon (B. N. lat. 11907), deux grands feuillets de parchemin contenant une suite d'images dont le rapport avec le *Credo* de Joinville est de toute évidence. M. Delaborde fournit à cet égard des preuves certaines dans la première des deux dissertations dont se compose cette publication. La seconde, par M. Lauer, contient la description iconographique de ces deux feuillets. L'ordre des images n'est pas tout à fait le même que dans le ms. du *Credo*, et les images elles-même, bien que représentant les mêmes sujets, sont souvent très différentes, tant par la composition que par le dessin. M. Delaborde conjecture avec vraisemblance que nous avons là le modèle d'une décoration murale destinée à quelque édifice, peut-être à la chapelle de la Maison-Dieu de Joinville, fondée par le sire de Joinville en 1263.

Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame, 1140-1224? avec un fac-similé du ms. de la *Hierapigra*, par C. Vieillard. Préface de Ch.-V. Langlois. Paris, Champion, 1909. In-8°, xix-456 pages. — Ouvrage de vulgarisation plutôt que d'érudition, un peu long peut-être, si l'on considère que Gilles de Corbeil n'est pas, ni comme médecin ni comme poète, un auteur de premier ordre, et que d'ailleurs M. V. n'avait pas grand'chose à ajouter à ce qu'on savait de l'histoire du personnage. Toutefois ce livre où sont traduits de nombreux passages des écrits de Gilles de Corbeil, se lit facilement, et il faut savoir gré à M. V. d'avoir surtout insisté sur la *Hierapigra*, satire virulente des mœurs du temps, et d'en avoir publié de nombreux extraits.

Dante in english Literature from Chaucer to Cary (c. 1380-1844), by Paget Toynbee. London, Methuen and C°, 1909. Deux vol. in-8°, lj-683 et 757 pages. — On ne peut ici qu'annoncer très brièvement ce volumineux

ouvrage que le nom de son auteur suffit à recommander. M. P. T. cite *in extenso* tous les passages, même des auteurs les plus obscurs, où le nom de Dante est prononcé, donnant sur chacun de ces écrivains une courte notice. C'est surtout depuis une centaine d'années que Dante est apprécié dans les pays de langue anglaise, et, à l'époque actuelle, les États-Unis et l'Angleterre rivalisent avec l'Italie et l'Allemagne pour l'abondance des publications relatives au grand Florentin. Aussi M. P. T. a-t-il sagement fait de s'arrêter à 1844, date de la mort de Cary, l'un des meilleurs traducteurs de la Comédie. Et cependant les 44 premières années du XIXe siècle occupent tout le second volume et plus de 200 pages du premier. Pour le XVIIIe siècle on s'étonnera peut-être de voir figurer Voltaire (à cause de son séjour en Angleterre) parmi les écrivains qui ont parlé de Dante. Les premiers témoignages relevés sont ceux de Chaucer, Gower, Humphrey, duc de Gloucester, ce dernier à cause de deux articles du catalogue de ses œuvres.

Chansons nouelles en lengaige prouensal. [Clichés Fernique, impr. Protat (1909)]. In-18[1], 45 pages. — L'exemplaire unique d'après lequel cette reproduction en fac-similé a été exécutée appartient à la bibliothèque James de Rothschild (nº 1021 du catalogue rédigé par M. E. Picot, 1884). Il appartint jadis à Soleinne. Du temps qu'il faisait partie des collections de ce célèbre amateur de théâtre, il en fut pris une copie incomplète par Gustave Brunet, qui la fit imprimer en 1844. Cette édition est bientôt devenue introuvable. En 1873 il en parut une seconde sous ce titre : *Les « Chansons du Carrateyron*, opuscule rarissime en langue provençale du XVIe siècle, avec une notice bibliographique ». Nice, J. Gay et fils, éditeurs, 1873, petit in-12 44 pages. La notice bibliographique n'est pas signée : elle est probablement l'œuvre de J. Gay. Aucune de ces deux éditions ne contient la musique, que Gustave Brunet avait négligé de copier. De plus elles sont criblées de fautes et la dernière chanson est omise. La présente reproduction, à base photographique, sera donc la bien venue. Elle a été exécutée, aux frais de la baronne J. de Rothschild, par les soins de M. E. Picot, qui y a joint (pp. 41-5) une courte notice, extraite du catalogue Rothschild. M. Picot confirme l'opinion exprimée par Bory, mais depuis contestée, que ce petit recueil sort d'une imprimerie lyonnaise. Ce sont cinq chansons à refrains, d'une allure assez vive, où sont blamées les mœurs et les modes du temps. Elles paraissent avoir été composées par des basochiens d'Aix entre 1518 et 1531. Le *Carrateyron*, à qui elles sont attribuées par les rubriques, était le charretier qui conduisait le char de la basoche. On peut relever, dans ces curieuses pièces, quelques mots intéressants. — P. M.

Catalogo dei codici Marciani italiani, a cura della direzione della R. Biblioteca, nazionale di S. Marco in Venezia. Vol. primo (Fondo antico, classi I, II,

---

1. *In-18* est une indication vague ; en réalité c'est un très petit in-8º tiré par demi-feuilles.

III) redatto da C. Frati, A. Segarizzi. Modena, G. Ferraguti, 1909. In-8°, XII-381 pages. — Ce volume contient la description très détaillée des mss. compris : 1° dans le fond ancien, déjà catalogué par Zanetti ; 2° dans la classe I, *Biblia e scrittori ecclesiastici* ; 3° dans la classe II, *Giurisprudenza e Filosofia* ; 4° dans la classe III, *Medicina e Storia naturale*. Le classement ne peut pas être d'une régularité absolue parce que les mss. renferment souvent des traités concernant des sujets très différents, outre que le classsement ancien, qu'il a fallu conserver, ne correspond pas toujours aux idées actuelles. Ainsi, présentement on rangerait dans la classe III les herbiers qui ici sont placés dans la classe II. Du reste le classement des mss. selon les matières est chose sans intérêt, quand les catalogues sont pourvus de bonnes tables, ce qui est ici le cas. Il y a trois index : I, auteurs et matières ; II, calligraphes, possesseurs de manuscrits ; III, liste chronologique des mss. datés. Les descriptions sont sobres et méthodiques ; les provenances sont indiquées avec soin, et la bibliographie, quoique peu développée, est, en général, suffisante. En somme c'est là un excellent catalogue, qui rendra de nombreux services à des parties de l'histoire littéraire, notamment à l'histoire des traductions du latin, où il reste encore beaucoup à faire.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 pour la Bibliothèque nationale, par H. Omont. Paris, E. Leroux, 1909. In-8°, XI-271 pages et 15 planches. — On sait que la Bibliothèque nationale a fait l'an dernier, non pas avec ses seuls fonds, qui ne lui auraient pas permis une telle dépense, mais grâce au concours de plusieurs riches bibliophiles, l'acquisition de 272 mss. intéressant l'histoire de France, provenant de la Bibliothèque Phillipps (Cheltenham), qui ont pris place dans le fonds des nouvelles acquisitions françaises et dans celui des nouvelles acquisitions latines ; dans le nombre se trouvent plusieurs cartulaires qui renferment quelques pièces en langue vulgaire. Il n'y a pas de mss. proprement littéraires, sinon une ancienne copie, que M. Viollet avait déjà fait connaître, des Établissements de saint Louis. Le catalogue que nous donne aujourd'hui M. Omont est beaucoup plus développé que l'inventaire qu'il avait publié des mêmes acquisitions dans les tomes LXIX et LXX de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

Erratum. — P. 177, l. 2, *L* (et non *J*) *Rosenthal*.

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES
PLUS ANCIENS LAPIDAIRES FRANÇAIS
(3e ARTICLE)

VII. — LE LAPIDAIRE ALPHABÉTIQUE EN VERS

L'un des trois manuscrits qui nous ont conservé le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, celui du Musée britannique (Cotton, Nero A.V) contient, à la suite de cet ouvrage, un court lapidaire publié par Th. Wright dans son édition des deux poèmes de Philippe de Thaon[1], et par M. E. Walberg dans son édition du *Bestiaire*. Tandis que le Bestiaire est en vers de six syllabes (ou si l'on veut, de douze avec rime à l'hémistiche et à la fin), le Lapidaire est en vers de huit syllabes. Il n'y a aucun doute que les deux poèmes sont du même auteur : Philippe dit en terminant son Bestiaire :

Or voil [je] mun metre müer
Pur ma raison mielz ordener.

On voit que, dès ce moment même, il change la mesure de ses vers.

Par suite d'un accident qui a été expliqué de deux façons différentes, le début du lapidaire manque. Le poème commence ainsi :

E[2] par la resplendur avum
Que nus od Dé regner devum...

Th. Wright supposait qu'avant ces deux vers un feuillet avait été arraché. M. Walberg n'admet pas cette supposition qui cepen-

---

1. *Popular treatises on science written during the Middle ages*, Londres, 1841, p. 125.

2. M. Walberg corrige, sans raison valable, à mon avis, [*Qu*]*e*.

dant me parait fondée : il croit plutôt que le copiste aura oublié de copier le début du lapidaire, hypothèse certainement peu vraisemblable[1]. Quoi qu'il en soit, le lapidaire de Philippe, tel que nous l'a conservé le ms. du Musée, se divise en trois paragraphes : 1° un article, incomplet du début, sur l'*adamas*, en français *aïmant* (éd. Walberg, vers 2891-2976); 2° un article sur les douze pierres de l'Apocalypse (vers 2977-3004); 3° un article sur l'*Unio* (vers 3015-3168), où l'on doit distinguer deux éléments : un morceau sur l'*Unio*, la perle, et un autre sur le béril. Le morceau sur l'*Unio* est tiré d'un bestiaire — l'auteur le dit aux vers 3043-45 — et non d'un lapidaire.

Ce petit lapidaire est très légitimement joint au bestiaire, à la suite duquel Philippe de Thaon l'a placé comme une sorte d'appendice. En effet, les pierres, comme les bêtes dans l'ouvrage précédent, y sont considérées au point de vue allégorique. L'auteur y voit l'image de certaines vertus morales, ou la figuration de certains mystères. Mais il existait un lapidaire français plus étendu, et ayant plus particulièrement pour objet la description des pierres et l'énumération des vertus physiques qui leur étaient attribuées, auquel Philippe se réfère en ces termes :

3005 Ki plus volt saveir de cez pieres,
De lur vertuz de lur manieres,
Si alt lire de Lapidaire
3008 Ki est [tot] estrait de granaire.

---

1. M. Walberg (p. 147 de son édition, et aussi *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXV, 702) se fonde sur ce fait que le feuillet 79, où commence actuellement (par les deux vers cités ci-dessus) le Lapidaire, est isolé : il n'appartient ni au cahier précédent (qui contient la fin du Bestiaire) ni au cahier suivant qui contient la suite du Lapidaire. Il suppose que le feuillet correspondant qui manque, était resté blanc, et a, pour cette raison, été supprimé. Mais c'est là une supposition en l'air. Il est bien plus probable que le feuillet enlevé était écrit et contenait précisément le début du Lapidaire allégorisé. Peut-être y avait-il une lettre initiale historiée. J'ai constaté que le feuillet 79 a perdu, par suite de la déchirure, une partie de sa marge intérieure, de sorte qu'on a dû, lors de la reliure, le renmarger. M. Walberg dit encore qu'il ne manque au commencement du Lapidaire qu'une vingtaine de vers, ce qui ne suffirait pas à remplir le feuillet manquant. Mais qu'en sait-on ? Il peut y avoir eu un prologue.

G. Paris voyait dans ces vers une allusion au Lapidaire commençant par *Evax fut un mult riches reis*. Cette supposition est, à mon avis, dépourvue de fondement. J'ai dit, dans la première partie de ces recherches (ci-dessus, p. 53) que, selon moi, Philippe de Thaon renvoyait à un autre lapidaire, celui que je vais présentement publier, et dont le seul manuscrit connu appartient à la Bibliothèque de Jesus College, à Cambridge.

Abordons maintenant l'étude de ce lapidaire qui se rattache à Philippe de Thaon, et est probablement son œuvre. Ce poème, inconnu jusqu'à ce jour, et qui a été le point de départ de mes recherches[1], est le plus étendu de nos lapidaires, car il traite de 78 pierres. De plus il présente cette particularité que les pierres y sont rangées par ordre alphabétique.

Mais d'abord, quelques observations sur les conditions dans lesquelles ce lapidaire nous est parvenu. Il occupe les onze derniers feuillets (ff. 148-158) d'un manuscrit ayant le format d'un in-8° ordinaire (hauteur 0m215, largeur 0m 150)[2]. Les vers, écrits à lignes pleines, comme de la prose, sont séparés par des points. Les paragraphes consacrés à chaque pierre forment autant d'alinéas. Les capitales initiales des paragraphes sont alternativement vertes et rouges. Le manuscrit tout entier a été fait en Angleterre[3]. L'écriture a la forme qu'on est convenu d'appeler normande, par opposition à l'écriture à forme proprement anglaise. Elle peut être attribuée à la fin de XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. On en jugera par le fac-similé imprimé plus loin.

Dans ce lapidaire ont été intercalés deux des morceaux qui font suite au lapidaire de Philippe de Thaon dans le ms. du

---

1. J'avais d'abord eu l'intention de le publier dans la série de mes notices des manuscrits de Cambridge; mais l'étude que j'ai dû faire, à ce propos, du sujet dans son ensemble m'a entraîné à étendre mes recherches, et à en faire un mémoire à part.

2. Les feuillets 1 à 147 sont occupés par divers opuscules latins : *Pauli liber de cura ægritudinum*, des extraits de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse le traité *de accentibus* de Priscien, etc. Voir la description détaillée dans le Catalogue des mss. de Jesus par le Dr James.

3. Il a appartenu à Saint-Cuthbert de Durham et a été donné au Collège, en 1685, par un *fellow*.

Musée britannique, à savoir la plus grande partie de l'article sur l'aimant (vers 1-31 = Ph. de Thaon, vers 2963-2976), et l'article sur le beril (vers 223-296 = Ph. de Thaon, vers 3083-3122). Pour ce second article le lapidaire de Jesus College contient des vers qui manquent au ms. du Musée britannique.

Il n'y a pas de doute que ces deux articles appartiennent à Philippe de Thaon, mais que faut-il penser du reste? Sans prétendre arriver à une démonstration péremptoire, il me paraît infiniment probable que tout le poème est de Philippe de Thaon. Voici les raisons que l'on peut invoquer à l'appui de cette opinion. Les faits linguistiques qu'on a relevés chez Philippe de Thaon se retrouvent dans notre lapidaire. Pour épargner la place je me borne à cette affirmation, que chacun pourra vérifier en recourant aux préfaces de Mall et de M. Walberg. En ce qui concerne la versification et le style, j'établirai quelques rapprochements qui me paraissent décisifs.

Versification. Les rimes du Lapidaire sont assez négligées : *soleil-v[e]eir* 907-8, *jorz-valur*, *decurs-jor* 463-6; *dolurs-tenebrur* 581-2; *decurs-vertuz*, 1443-4; *beste-estre*, 303-4, 307-8; *teste-crestre*, 339-40. Il y a des rimes tout aussi imparfaites dans les poèmes de Philippe de Thaon (voir Mall, p. 27; Walberg, p. XVIII).

Il arrive souvent, dans le Lapidaire, qu'un mot rime avec lui-même : voir vers 349, 487, 777, 1491. De même dans le *Comput* et dans le *Bestiaire* (Mall, p. 27, 29; Walberg, p. XXII).

J'ai eu souvent l'occasion de remarquer que les poètes normands et anglo-normands ne se faisaient pas scrupule de donner les mêmes rimes à deux ou trois paires de vers consécutives[1]. Ce fait est ici très fréquent, surtout pour les rimes en *a*; voir 53-6, 87-92, 139-42, 147-50, 159-62, 179-86, 207-12, 251-4. On trouve jusqu'à dix vers consécutifs sur la même rime : 311-20. Même usage, moins fréquent toutefois, dans le *Comput* (vv. 29-32, 203-10, 317-20, etc.) et dans le *Bestiaire* (85-8, 107-10, 117-20, 297-300, 309-12, etc.)[2].

---

1. Voir ma *Notice d'un ms. de Trinity College, Cambridge*, p. 8; *L'histoire de Guillaume le Maréchal*, III, CXIV; *Romania*, XXIX, 8, etc.

2. Il est facile de voir pourquoi les séries de vers à rimes semblables sont plus fréquentes dans le Lapidaire que dans les deux autres poèmes. C'est parce

Style. Ici nous allons trouver matière à des rapprochements plus nombreux et plus décisifs. Le style de Philippe de Thaon est facile à caractériser : il est nul. Ce très pauvre versificateur fait un usage abusif, soit pour sa rime, soit en manière de transition, d'un certain nombre de formules toutes également dépourvues d'élégance. Or ces formules se retrouvent, à peu près identiques, dans le Lapidaire, les différences de rédaction ayant pour cause que le Lapidaire est en vers de huit syllabes, tandis que les deux autres poèmes sont en vers de six. Je donne dans la colonne de gauche quelques unes de ces formules, réservant la colonne de droite au Comput et au Bestiaire :

LAPIDAIRE	COMPUT ET BESTIAIRE
De li ne voil or plus traitier, D'autre pere voil comencier. (29-30. Même formule vv. 143-4, 165-6, 395-6, 613-4, 929-30, etc.)	N'en voil plus or traitier, Altre voil cumencier. (*Comput*, 407-8, 1091-2, 1849-50, 2817-8, 3229-30, 3317-8. — *Bestiaire*, 579-80, 755-6, 849-50, 1175-6, 1303-4, 1613-4, etc.)
Ne voil or plus de li parler, D'autre pere voil demustrer. (345-6.)	N'en voil or plus parler, Altre voil demustrer. (*Comput*, 2227-8.)
Atant fine ceste raison, D'autre pere cumencerum. (1035-5, 1367-8.)	Atant fin ma raison, Altre cumencerum. (*Bestiaire*, 719-20; 2321.) Or fin ceste raison, Altre comencerum. (*Bestiaire*, 1215-6; 1359-60; cf. 2747, 2841.)
Atant fine ceste raison. (648, 824, 1160.)	Atant fin ma raison, D'altre beste dirum. (*Bestiaire*, 1133-4.) Ci fine la raison. (*Bestiaire* 1738.)
Atant iceste raison fine. (1024, 1182.)	Atant la raison fine. (*Bestiaire*, 1680.)
Exebenius est un nom D'une pere que nus trovum. (915-6.)	Caladrius est nuns D'un oisal que truvuns. (*Bestiaire*, 2143-4.)

que l'auteur du Lapidaire était entraîné, par son sujet même, à faire très fréquemment usage de verbes au futur, d'où une abondance de finales en *a* qui, pour un poète peu soucieux de la forme, étaient des rimes toutes trouvées.

Le lecteur remarquera que je n'invoque pas à l'appui de ma thèse le fait que le ms. de Jesus renferme, au commencement (§§ 1 et 14), un certain nombre de vers empruntés au petit lapidaire qui fait suite au Bestiaire dans le ms. cottonien. Je tiens en effet que ces vers ont été interpolés par un copiste, soit par celui du ms. de Jesus, soit par un copiste antérieur. D'abord ils ont un tout autre caractère que le reste du poème, puisqu'ils renferment une exposition allégorique de la signification de deux pierres dont ils traitent, et, de plus, ils ne sont pas représentés dans l'abrégé latin dont je dirai tout à l'heure quelques mots et qui sera reproduit à l'appendice du présent mémoire.

La question qui se pose maintenant est celle-ci : d'après quelle source le lapidaire de Jesus College, que j'attribue à Philippe de Thaon, a-t-il été composé ? Comme les pierres y sont rangées en ordre alphabétique, on peut supposer que l'original latin présentait cette même disposition. On connaît déjà un lapidaire latin qui se présente dans cette condition : c'est le traité *De virtutibus lapidum* d'Arnoldus Saxo, écrivain dont on ne sait rien, sinon qu'il a composé ou compilé ce traité, et qu'il vivait au commencement du XIIIe siècle [1]. Son œuvre a été publiée par M. Valentin Rose dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XVIII (2e série, t. VI, 1875), pp. 428 et suiv., d'après un ms. d'Erfurth. C'est simplement pour mémoire que je mentionne cet écrit, où il est impossible de reconnaître la source de notre poème. Je me borne également, et pour la même raison, à signaler un lapidaire en ordre alphabétique que j'ai trouvé dans un ms. du XVe siècle appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, sous le n° Dd. 5.53. Les indications données en note permettront de vérifier si, comme il est probable, il en existe quelqu'autre copie [2]. Je citerai encore un

1. Il est souvent cité par Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, l. VIII.

2. (Fol. 130^c) *Incipit tractatus de virtutibus lapidum preciosorum.* Adamas est lapis indicus... De amatisto lapide. — De achate lapide. — De alabastro lapide. — De gemma absito. — De gemma alebandria. — De argarite. — De gemma astrion. — De amarite lapide. — De asterite lapide. — De gemma asteron. — De alectoria. — De berillo. — De bitumine. — De gemma cristallo. — De lapide ceranio. — De lapide crisopasso. — De lapide calcedonio. — De lapide crisolito. — De lapide celidonio. — De corneolo lapide. — De lapide corallo. — De proprietatibus carbunculi. —

lapidaire latin formant un cahier de huit feuillets, d'une écriture très fine de la fin du XIIIe siècle, et conservé au musée britannique sous le n° Add. 2428 (ancien fonds Sloane). Je n'en dirai rien de plus pour le présent, parce qu'il est sans relation avec le lapidaire français de Jesus College. Je rappellerai enfin que Vincent de Beauvais aussi range les pierres en ordre alphabétique, dans son *Speculum naturale*, l. VIII, chap. XXXVI et suiv., mais ce n'est pas là non plus qu'il faut chercher la source de notre poème.

Tout autres sont les conditions dans lesquelles se présente un lapidaire latin que j'ai découvert dans un ms. du Musée britannique (Arundel 342), et dont on trouvera le texte à l'appendice du présent mémoire. Ici, la concordance entre le latin et notre lapidaire français est complète, tant pour l'ordre des pierres que pour les vertus attribuées à chacune d'elles. Avons-nous cette fois la source du poème ? Nullement : c'est au contraire le poème qui est l'original du lapidaire latin, ce dernier étant une version abrégée du poème. Cette version, en somme assez médiocre, est intéressante en ce qu'elle permet en quelques cas de corriger le français, et en ce qu'elle nous révèle l'existence d'un état de ce texte différent en certains endroits de celui que nous a conservé le ms. de Jesus.

J'arrive maintenant à un lapidaire latin dont le rapport avec le poème de Jesus College n'est pas contestable. Ce lapidaire occupe, à la suite du poème de Marbode, les ff. 176 v° à 189 du ms. B. N. nouv. acq. lat. 873, d'après lequel j'ai publié précédemment la rédaction en prose du poème *Ecaux fut un mult riches reis* (ci-dessus, p. 271). Sous la forme où il se

---

De lapide dionisio. — De lapide diadocos. — De proprietatibus echites. — De proprietatibus eli[o]tropie. — De lapide geraciten. — De lapide jacincto. — De proprietatibus kyene. — De lapide kamine. — De proprietatibus kabartis. — De proprietatibus calcephani. — De proprietatibus liguri. — De proprietatibus melochitis. — De proprietatibus menophitis. — De proprietatibus medi. — De proprietatibus magnetis. — De proprietatibus margaritarum. — De proprietatibus noseth. — De proprietatibus nitri. — De proprietatibus onichini. — De lapide jaspide. — De lapide psilenitis. — De lapide quirini. — De proprietatibus quandron. — De lapide reben. — De proprietatibusaphiri. — De proprietatibus smaragdinis. — De lapide sardino. — De propries tatibus silenitis. — De gemma topasion. — De lapide turkeys. — De proprietatibus yris. — On voit que ce texte est souvent corrompu.

présente dans le ms. de la Bibliothèque nationale, il est, si je ne me trompe, tout à fait inconnu, mais pour le fond, et même en une grande mesure, pour la rédaction, il est à peu près identique au lapidaire latin de Damigeron, qui a été publié pour la première fois par D. Pitra d'après un manuscrit du XIVe siècle appartenant à la Bibliothèque nationale [1]. Ce Damigeron, sur lequel on a quelques vagues témoignages, était un grec du premier siècle, qui aurait composé, sur les pierres, un ouvrage dont l'original est perdu, mais dont le traité latin mis au jour par D. Pitra serait une traduction faite vers le Ve siècle. Dans cette version auraient été introduits, probablement par le traducteur anonyme, des passages empruntés à Pline, et de plus, en manière de préambule, la prétendue lettre d'Evax, roi d'Arabie, à l'empereur Tibère, que l'on connaît surtout par le poème de Marbode [2]. En effet, ce Damigeron latin est sûrement la source, ou du moins la source principale, du poème de Marbode, et il est bien à croire que si le traité en prose de Damigeron est tombé peu à peu dans l'oubli, c'est précisément à cause du succès considérable qu'a obtenu la paraphrase versifiée de l'évêque de Rennes. Mais dans quel état celui-ci a-t-il trouvé l'œuvre de son devancier? Je me plais à croire qu'il a eu à sa disposition un manuscrit meilleur et plus ample que celui dont on a dû se contenter jusqu'à présent. Il y a là des recherches à faire qui s'imposent à l'attention de celui qui entreprendra cette édition critique du poème de Marbode que Pannier nous eût sans doute donnée si la mort ne l'en avait empêché. Et tout d'abord il y aura lieu d'examiner les divers traités en prose latine sur les pierres, qui sont épars dans nos bibliothèques. On trouvera peut-être dans quelqu'un d'eux un nouveau texte de Damigeron.

---

1. Dans le tome III (1855), pp. 324 et suiv., du *Spicilegium Solemnense*. Cette édition ne reproduit pas très exactement le ms., qui est du reste fort incorrect. Une autre édition, plus exacte, où le texte est amélioré çà et là par des corrections conjecturales, mais où il reste encore beaucoup de passages ¡nintelligibles, a été publiée en 1881 : *Orphei lithica, accedit Damigeron de Lapidibus*, recensuit Eugenius Abel (Berlin, Calvary). Le texte de Damigeron occupe les pages 161-195.

2. Voir la préface d'Abel en tête du livre de Damigeron, édition précitée, pp. 158-60.

Je reviens maintenant à la rédaction du ms. de la B. N. nouv. acq. lat. 873. C'est un véritable remaniement consistant surtout, comme je l'ai dit, en ce que les pierres ont été rangées approximativement en ordre alphabétique. Quelques unes sont hors de leur place : ainsi le *Gerachites* est entre le *Melas* et l'*Orites*; puis vers la fin, après le *Trisites* (mal écrit *Crisites*), viennent quelques pierres, empruntées peut-être à une autre source, qui ne sont pas rangées alphabétiquement. La différence, par rapport au Damigeron publié, ne consiste pas seulement dans l'ordre assigné aux pierres : il faut ajouter que chacun des deux textes a des paragraphes qui manquent à l'autre; qu'en outre, là même où il y a concordance, les variantes de rédaction sont fort considérables. Il n'en est pas moins vrai que le Damigeron imprimé peut être bien souvent corrigé à coup sûr à l'aide du ms. 873 [1].

Je transcrirai un peu plus loin, les premiers paragraphes de ce remaniement alphabétique de Damigeron, et, quant, à la suite, j'en rapporterai des extraits dans les notes jointes au lapidaire français. Il sera facile de se rendre compte des mérites de cette rédaction et de sa relation avec le poème.

Cette relation n'est pas très étroite. D'abord parce que l'écrivain français (Philippe de Thaon, selon ma supposition) n'est pas un traducteur exact. Il en use très librement avec son origi-

---

1. Ainsi, dans le Damigeron imprimé, à la fin de l'aticle *Memnonius* (éd. Abel, p. 167), on lit : « Verum etiam multi homines victoriæ causa gerentes eum, obtinuerunt. Valentiores Syros ». Le second éditeur s'est fait l'illusion de croire qu'en substituant *Syri* à *Syros* il rendait le texte intelligible. La vraie leçon, fournie par le ms. 873, fol. 183 v°, est tout autre : « Multi etiam eum gerentes causa victorie optinuerunt *valentiores esse.* » — A la fin de l'article *Orites* (éd. Abel p. 177), on lit que la vertu de l'*orites* est d'empêcher les femmes d'avoir des enfants, et l'auteur dit : « Cave autem ne gravidæ eum circumligent, cogit enim eam *per rostrum* ejicere infantem ». A *per rostrum*, évidemment corrompu, le second éditeur substitue *præposterum*. Je ne vois pas ce qu'on y gagne. Ms. 873, fol. 185 : « . . . ut, si gravidæ mulieri imposueris coget eam *per posteriora* infantem eicere ». — A l'article *Magnes* (éd. Abel, p. 186, l. 7), on lit cette leçon absurde que l'éditeur a vainement essayé de corriger : « Multas enim mulieres *cum rex ad ingressa maritis suis* coegit reverti ad eos. » Il y a dans le ms. 873, fol. 184 : « mulieres *per vixam a maritis suis digressas* reverti co[e]git.

nal, supprimant ou développant à sa guise. Je crois qu'il a souvent développé en plusieurs vers une brève indication du texte, mais je ne crois pas qu'il ait rien ajouté de lui-même, ou du moins je n'ai pas la preuve qu'il l'ait fait. Ensuite, il faut bien remarquer que le lapidaire alphabétique n'est que dans une certaine mesure la source du lapidaire français. Nombreux sont les paragraphes du poème dont l'original ne se trouve pas dans le lapidaire alphabétique [1], tandis que ce dernier contient des articles — l'article *smaragaus*, par exemple —, qui manquent au poème. Ici deux hypothèses sont possibles : 1° on peut supposer que Philippe de Thaon, ayant sous les yeux un lapidaire alphabétique à peu près semblable au notre, a cherché à le compléter à l'aide d'autres lapidaires latins ; 2° il se peut que son modèle, tout en ayant le même fond que l'ouvrage attribué à Damigeron, tout en étant disposé, comme le lapidaire du ms. 873, en ordre alphabétique, ait été plus complet et ait renfermé les paragraphes que nous cherchons vainement dans ces deux recueils. A vrai dire, les deux hypothèses ne s'excluent pas : l'écrivain français peut fort bien avoir eu entre les mains un lapidaire alphabétique plus étendu que celui du ms. 873, et cependant avoir occasionnellement puisé en quelque autre recueil. Seulement, en fait, nous n'avons pas, ou du moins je n'ai pas trouvé la preuve que Philippe de Thaon ait mis à profit deux recueils distincts. Les noms propres qu'il cite : *Evax* [2], *Tiberius* [3], *Galienus* [4], lui sont tous fournis par le lapidaire alphabétique. [*Cro*]*toniates*, invoqué comme autorité au v. 106, vient d'un passage mal compris du même lapidaire ; voir la note sur ce vers. Sans doute, certains paragraphes ont leurs sources dans les chapitres qu'Isidore a consacrés aux pierres précieuses (voir mes notes sur les paragraphes 34, 49, 53, etc.), mais notre auteur a-t-il consulté directement Isidore qu'il ne cite jamais ? Il aurait pu lui emprunter bien des pierres dont il ne dit rien.

---

1. Ainsi les §§ 24, 25, 34, 35, 41, 44, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 60, 61, 64, 69, 70, 72.

2. *Si cum trovum Evax disant*, vv. 36, 126, 380, 840, 886 ; *Si cum diseit li reis Evax*. v. 84 ; *ço dist Evax*, v. 167, 823 ; *cum Evax dit*, v. 412.

3. *Si cum*[*e*] (ou *Issi cum*) *dist Tiberius*, vv. 164, 446, 986, 998, 1054 ; *E ço dit Tiberius*, v. 875.

4. Voir la note du § 26.

Le lapidaire alphabétique n'est peut-être pas le seul ouvrage de ce genre que Philippe de Thaon ait composé. De même qu'il annonçait à la fin de son Bestiaire le lapidaire que je pense avoir retrouvé dans le ms. de Jesus, de même aussi, à la fin de celui-ci, il annonce un lapidaire ayant un caractère allégorique dont il nous a donné comme un avant-goût dans ses chapitres de l'aimant et du béril (§§ 1 et 14), déjà connus par le manuscrit cottonien du Bestiaire. Après avoir dit que les vertus médicales se manifestent de quatre manières,

Pur le tocher, pur le porter,
Pur le beivre, pur l'esguarder,
(Vers 1695-6)

il poursuit ainsi :

Ces quatre maneres i posad
Deus, grant signifiance [i] ad,
E ço dirrai en l'autre livre,
Se Jhesu Crist me laisse vivre,
Kar ço ert tut allegorie
De Jhesu Crist le fiz Marie.
Tut ce sera divinité
Qu'en l'autre livre ert demustré,
E al prologe musterum
De qui auctorité traitum.
E Deus m'aït al comencer
E al finer e al traiter !
Ci fine li livre terrestre,
E [si] comence li celestre.

Ce lapidaire céleste fut-il jamais achevé ? Nous n'avons, jusqu'à présent, aucun moyen de le savoir. S'il n'existe plus la perte n'est pas grande, car Philippe de Thaon est un écrivain bien médiocre.

Présentement, et avant de donnner le texte du lapidaire français, je vais transcrire les premiers chapitres du lapidaire latin du ms. nouv. acq. lat. 873. On verra que le texte en est très corrompu, et c'est ce qui me détourne de le transcrire en entier. Il faut attendre, pour l'éditer, qu'on en ait trouvé un autre manuscrit. Afin de ne pas laisser le lecteur en présence de leçons inintelligibles, j'ai proposé en note les corrections les plus indispensables et indiqué celles des variantes de Damigeron qui pouvaient servir à l'intelligence des passages obscurs.

Le feuillet 177 du lapidaire latin est endommagé. Une déchirure a enlevé la fin des six premières lignes. Je comble de mon mieux ces lacunes tant par conjecture qu'à l'aide de Damigeron. Les parties ainsi suppléées sont en italique.

(Fol. 176 v°) *Hic continentur epistole due quas Evax rex Arabie misit Tiberio imperatori de nominibus et virtutibus lapidum qui in arte medicine reperiuntur, qui in Orientis partibus inveniuntur. Incipit epistola I.*

Desideranti tibi scribere[1] a me misteria omnium lapidum, quanta generi humano ea sapienti prodesse videantur, negandum tibi non fuit. Tu itaque custodi cum diligentia misterium summi altissimique Dei. Hoc enim misterium ceteris Egyptiis litteratis neque allophilis tradideris nec cuiquam alii, ne ad sterilitatem habens[2] scientie deveniat Egiptus, et ne eadem per aliquem concremata[3] incendio conflagre[n]tur, aut ne (*f.* 177) inmissis cedibus in Egiptum severos omnes.....[4]. Hic aliis traditus non est, nec alii in sua potes*tate*..... *cus*todia habeant[5]. Juro autem tibi per summum patr*em Deum quod meliorem librum Egiptus* non habet, cujus jurationnis testis est summus *Deus. Mittam enim tibi bonum solis* nomen per quod genus noscetur[6]. Igitur perpetualiter custo*diatur a vobis; prestat* enim multum in omnibus actionibus per singulas jer*archias, quas Greci vocant*, omnium lapidum.

Explicit prima epistola. Incipit secunda.

Evax Arabie rex Lybie[7] imperatori salutem. Magnifica dona tua accepi per centurionem Lucinium Frontonem nomine, quem dignatus es mittere ad me, et ego tibi invicem misi quodcumque carius per terram in Orientis partibus de omnibus lapidibus remediorum nomen existit.

I. *De adamante*[8].

Adamans igitur est lapis durior ferro et optimus. Nascitur in India, colore ferrugineus, splendore cristallinus. Secundus post hunc in Arabia, ceteri in Cipro. Preterea in Philippo inveniuntur omnes aureo colore et magnitudine prope modum apparentes[9]. Apti sunt vero ad omnem magicam aptacionem et vires easdem habent. Sed a quibusdam idem lapis dicitur amantites[10], eo quod cogat et proficiat (*sic*) omnia in quibus eum desiderabis. Hunc lapidem adeptus include in nuce argentea et consecratum porta, et invictum te pres-

---

1. Corr. *scribi*. — 2. Corr. *hujus* (le copiste a mal lu l'abréviation). — 3. L'abréviation donne plutôt *concrementa*. — 4. L'édition d'Abel porte cette phrase dénuée de sens : *et nec immissis talibus in Aegyptum perseveros omnibus efficiat Aegyptiis dominantes*. — 5. Même édition *nec alii eum in sua potestate habuerunt per tuamque custodiam habeant*. — 6. Edit. *per quod bonum genus nascatur*. — 7. Corr. *Tiberio*. — 8. Damigeron, III. — 9. Corr. *pares*. — 10. L'éditeur corrige *anactites*, mais son ms. porte *anathitis* et Pline *anancitem*.

tabit et indomitum adversus inimicos et hostes et maledicos, et ad omnes superbos homines efficieris universis formidolosus. Repelles autem omnem metum a te et visiones incertorum sompniorum et simulachra et umbras et venena et lites. Conficies itaque anulum ex auro vel argento vel ferro aut ere tortilem, et gere circa sinistrum brachium. Huic enim lapidi magnum est a Deo concessum hominibus auxilium.

(V°) II. *De agate* [1].

Agates vero lapis potentias habet magnas. Similem colorem habet pellis leonis; *valet ad scorpionis* morsus. Alligatus enim vel illinitus *cum aqua statim tollit* dolorem et viperarum morsus curat. *Tritus et vulneribus as*persus et datus in potione cum vino sanat. *Portatus autem in tu*tamentum erit, et facundum et potentem et gratiosum et suadentem facit eum qui portat, sed et robustum et colorem bonum facit, Deo et hominibus amabilem reddit.

III. *De allectorio* [2].

Allectorius lapis invenitur in ventribus gallorum gallinaceorum cristallo similis aut aque limpide. Hunc lapidem qui portat invictus erit a quolibet homine. Jam enim a multis temptatus et probatus est. Nam gladiator et pugnator habens eum in ore suo a nullo numquam superari poterit et sine siti permanebit. Athletas et aurigas omnimodo vincet. Amilo [3] enim Crotoniates hunc lapidem portans nunquam est victus. Preterea multi alii in preliis eum habentes fortiter pugnabant, et reges expulsi a regno suo hoc confisi lapide gestando, non solum suam recuperandi [4] sunt dominationem, verum etiam adepti sunt plurima. Facit et securos et ignaros [5] et omnibus placentes eum portantes. Preterea circa venerias voluptates reddit vigentes et validos et robustos. Mulieribus etiam portantibus eum prodest, que volunt placere viris. Communis est enim lapis iste. Ligatis [6] quoque firmitatem in oratione sua precibus [7] prebet. Facit et portantem se speciosum et magnanimem (*fol. 178*) et bonum propositum optinentem, forcibus tutamentum.

IV. *De agape* [8].

Agapis lapis vel agates potentias habet maximas, sed qui colorem habet pelli leonis. Similiter [9] valet ad scorpionis morsum. Alligatus enim vel illinitus cum aqua statim dolorem tollit. Tritus et vulneri aspersus, vel cum vino datus in potione, viperarum sanat morsus. Potatus facundum, suadentem, amabilem, gratum, potentem facit.

---

1. Damigeron, XVII. — 2. Damigeron, XIX. — 3. Corr. *Milo*. — 4. Corr. *recuperati*. — 5. Corr. *gratos*. — 6. Corr. *gestatus*. — 7. Ce mot manque dans Damigeron; peut-être faut-il le faire précéder d'[*et*]. — 8. C'est la répétition de l'art. II, avec variantes. Art. 3 du poème. — 9. Corr. *similem*, en rattachant ce mot à la phrase précédente.

V. *De asio* [1].

Asius lapis est, in Alexandria tantummodo invenitur. Qui est optimus adversus medicine [2] qui est colore candidus et levis in modum pumicum et veluti pulvis manibus insidens. Alius pumiceus est, habens agnitiones nigras per altum et superficiem veluti salsedinem scabrosam et colorem album. Medetur denique fistulas, scropham podagris et alienosas [3] passiones curat. Cum melle vero pudredines circumscribit; datur et more electrii ptificum (*sic*) viscide [4] autem relaxare potest. Habet autem saporem salsuginosum et nitrosum.

VI. *De alabastrite* [5].

Alabastrites lapis virtutis est laxative emallis denique duritias et stholdolls ceroto admistus.

VII. *De berillo* [6].

Berillus lapis magnus est, lucidus et clarus est subviridis similis oculo. Sculpitur in eo locusta marina, et sub pedibus ejus cornicula, et sub genibus poni debet herba savine modico auro inclusum (*sic*). Gestat amorem conjugii [7] et portantem majorem omnium facit. Preterea ad oculorum vitia valet et ad omnem invalitudinem si aquam in aqua [8] missus fuerit [9] potui dederis. Ructatus et suspirium et epatis dolorem curat.

VIII. *De calcedonio* [10].

Calcedonius lapis pertuso aptatus fertur [11]. Qui cum [12] portat vincit causas. Tricolor est.

(V°) IX. *De colluro* [13].

Collurus similis est saphiro, verum subalbidus est [14]. Colorem habet marinum. Aptus est ad interpellationem regum et potentum, Uti debet circa collum pertusatus.

De corallo [15].

Corallus lapis maximas habet vires in magna tractatione, et in majori

---

1. Manque dans Damigeron. Art. 5 du poème ci-après publié. — 2. *Sic*, le poème (v. 115) suppose une leçon telle que *ad medicinam* ou *in medicina*. — 3. Corr. *arenosas*? — 4. Cette phrase est visiblement corrompue. — 5. Cet art., qui est lamentablement corrompu, manque dans Damigeron. — 6. Damigeron, art. XXXV. — 7. *Conjugii* doit être la bonne leçon; *conjungit* dans Damigeron, mais voir la note de l'éditeur. Toutefois la phrase ne se construit pas. — 8. Corr. in *qua*. — 9. Damigeron *si eum in aquam miseris et ipsam*. — 10. Damigeron, art. XXXIII. — 11. Corr. *ferro*. — 12. Corr. *eum*. — 13. Damigeron, art. XXXVIII. — 14. Damigeron *sulbabidum habet colorem marinum*, ce qui répond au v. 670 du poème. — 15. Damigeron, art. VII.

negotio moventibus [1]. Est enim tenax [2] et repellit omnia sompnia et ludibria suo remedio. Maximum autem tutamentum adversus iram dominorum est, sculpto in eo nomine noctiluce, hoc est Acate. Signatur autem in eo Gorgone persona; portantes autem eum nunquam capie[n]tur ab aliquo medicinamento nec a fulmine nec umbra immissa. In bello quoque et pugna maximum adjutorium est, et invictus et efficax et inpenetrabilis erit sine timore et tristicia; securum facit gestantem et faciliter inpetrantem, et introitus facit faciles. Preterea, consecratus et contritus et seminatus cum frumento aut ordeo aut aliquo fructu, amovet de terra grandinem et omnem perniciem et tempestatem, et insuper in vineis aut [3] olivetis dispersus repellit omnes odiosos impetus ventorum. In domo autem positus conservat eam ab omni maleficio et umbris demoniorum et vanis sompnis et fulminum ictibus. Malis vero locis si quis eum habuerit multum efficax erit. Resistit autem ventis et tempestatibus et turbini; tantam fortiter [4] potentiam iste lapis contra adversas partes. Consecratus vero Deo et sanctis locis hoc tutamentum ut sit maximo [5] die ac nocte, hora diurna vel nocturna, bonumque presidium corallus lapis.

Le ms. de Jesus College est assez incorrect, ce qui est du reste le cas de la plupart des copies de textes français exécutées en Angleterre. De temps en temps le copiste omet des vers [6]; il n'a aucun sentiment de la mesure, et sa graphie est irrégulière 7. Il eût été facile en maint cas de régulariser la graphie d'après les données fournies par les rimes; mais ce n'était pas toujours possible, puisque, pour certaines notations, les rimes ne sont d'aucun secours. J'ai préféré m'attacher à reproduire exactement le manuscrit, et j'espère y être arrivé, car, ayant fait l'an dernier ma copie avec tout le soin possible, je suis retourné cette année à Cambridge pour collationner les épreuves sur l'original.

Avant de donner le texte du poème, je dois fournir ici quelques indications sur la façon dont j'ai interprété les abré-

---

1. Damigeron *et magicam tractationem et in majora negotia moventes.* — 2. Ms. *lenax.* — 3. Ms. *an.* — 4. Damigeron *sortitus.* — 5. Damigeron *maximum.*

6. Voir les notes des vers 1231, 1252, 1404. On peut se demander s'il n'a pas omis le début, car le poème commence sans prologue, d'une manière bien abrupte.

7. Il emploie indifféremment *e* et *ie* pour l'*e* du latin : *pierre* et *pere*, *fievre* et *fevre* (518, 1201); les rimes montrent d'ailleurs que l'auteur distinguait *ie* d'*e*. De même, pour le latin *e*, *ĭ*, le copiste écrit *ei*, *e* et même, à la façon française, *oi* : *doit* 308. L'*o* latin suivi de nasale est rendu tantôt par *o* tantôt par *u* : *bom*, *nom*, et *bum*, *num*. On pourrait faire des remarques du même genre sur les consonnes : *serra*, *serral*, *serat*, *sera*, etc.

viations, étant bien entendu qu'on ne peut, en certains cas, parvenir à une interprétation sûre, puisque souvent le même mot est écrit en toutes lettres de deux façons différentes.

J'écris *Deus*, au cas sujet, le copiste écrivant constamment *Ds* avec une barre supérieure. La forme du régime est constamment écrite *Deu*, mais il semble bien que la prononciation ait été *Dés* et *Dé*; cf. Walberg, *Bestiaire*, pp. XLIV et LIII.

J'ai rendu par *us* l'abréviation finale figurée par le signe 9 : toutes les fois que le ms. écrit *n*⁹, je transcris *nus*, qui se rencontre très souvent ainsi écrit en toutes lettres (vv. 1, 10, etc.), mais on trouve aussi en toutes lettres *nos* (vv. 24, 25, 27, etc.).

On trouve en toutes lettres *mut* et *mult*. J'ai adopté cette dernière forme pour l'abréviation usuelle *ml't*.

Je transcris par *m* ou par *n*, selon l'étymologie, le titulus placé sur une voyelle ; ainsi *cum*, et *-um* à la première personne du pl. Du reste cette graphie se rencontre souvent; ainsi *num* (nom) aux vers 13, 31. Pour les premières personnes du plur. je note que le copiste écrit aussi *-ons*, quand la rime l'y invite. Ainsi *apelons* (v. 68) en rime avec *nons*. — En général le copiste écrit *m* avant *b*, *p* (*flambe* 148, *semblable* 168, *semblant* 300), et j'ai fait de même en cas d'abréviation; toutefois il y a, en en toutes lettres, *remenbrance*, v. 28, 86 ; *menbres*, v. 624 ; *aconplir*, v. 894; *enpreignée*, v. 1100, etc.

Sainte est ainsi écrit au v. 921 ; ailleurs ce mot est figuré par l'abréviation latine *sce* avec titulus.

Liber de natura lapidum.

1 Ço nus demustre l'AÏMANT
Deus ot en tere itel semblant
Ki en la nuit done luur,
4 Ço est en nostre tenebrur.
Adamas ad de fer culur
Et [de] cristal la resplendur,
Demustrance del Creatur
8 Qu'il nus traist d'enfern a luur :
Si cum la pere trait le fer
E Jhu Crist nus traist d'enfer.

---

1 Philippe de Thaon, *Bestiaire*, v. 2953, *Ço nus mustre*. — 5-8 Ces quatre vers sont omis dans le Bestiaire. Les deux premiers correspondent à ces mots du ms. 873 : « Colore ferrugineus, splendore cristallinus ». — 6 *Et*, en toutes lettres ce qui arrive encore aux v. 1568 et 1624. — 8 *Qu'*, ms. *Quo* ; de même 12, 13, 80, 81, 243, 340, etc. — 10 Je conserve pour *Jesu* la forme abrégée du ms., puisqu'on peut hésiter entre *Jesu* et *Jhesu*.

Liber de natura lapidum.

Comus demustre la nature. Vos ov
en cere tel semblance. Ki en la
nuit done luur. Co est en nüe tene
brur. Adamas ad de fer culur. Le
cristal la resplendur. Ve mustrace
del creatur. Quo il ly creast deuseu
a luur. Si cü la pere tenue le fer.
E yüu crist nus creast deuser.

Vamel en sun serrung. Vro ki
ilure uestu un barung. Dun ue
stement quo ov nuy. Baldra. Co
est uestement de lin. De cere nast
tel uestement. Y ico saw entendement.
Quo Ds pst incarnacion. pur la
nüe redepcion.

Ecco ki len cue adamant. De sur le
mure doziant. Li monz demustre
manere. Y iüu crist serrat cue.
E Ds ki est e pere y filz. e ds qui
nos est saunte espirz. Il sert de
nos maurement. E il sert de nos
fundament. Cest de adamas ferme
fiance. Ben uoil ki aiez remen
brance. De li ne uoil oze plus ci
ter. Dautre pere uoil comencer.

de agathe
a

Agatheu ? nuy de pere y si sa
oez ki le ? mur chere. E de tel co
lur la cuenü. Si cü ? la pel del
lion. Il ceste pere ad uertu gue.
Si cü remü cuyr disant. Ke ki sur
sei la porteure. de puisaure le de
fendrat. De scorpion y de serpent.
Par est medicinement. En estupes
len uolupez. y pus en eyue le mar
tez. E quant ele serra moillee. ferm
ser sur la plaie liee. E le uenim
tot entirat. y la dolur ki serrat.
E si u uolez aircement. faire le
medicinement. Triblez la ben e me
nuisez. e pius a beü li donez.
Y u en uin la sordeez. e sur la
plaie laliez. Ki celui ki puim
serra. en ceste manere grra.
Ki ceste piere porteza. ja riem
nusir ne li pra. Ben est parla
blis. e puissant. acceptables. a ho
nestant. Vertuos y ben colorez.
De deu y domes ben amez. Ki
ceste piere agathen. tot cels
uertuz cue ley. Ds les mist
uertaunt. p la salu de tote
gent. Ne uoil oz plus de iupiter.
Vuy alcun tele uoil conter.

Acipis agathes deus nons.
Une piere si apelons. E ceste pere
ad tel colur. e creature dist tel
nature. Cum latine dist di ple
ra de sus y demostre. Vn ceste plus
ne gyrum. ains dist comencerum.

E Daniel en sun sermun
12 Dist qu'il vit vestu un barun
D'un vestement qu'ot num baldin,
E ço est vestement de lin.
De terre naist tel vestement,
16 ⁊ iço fait entendement
Que Deus prist incarnation
Pur la nostre redemption.

E ço que l'en trove adamant
20 De[de]sur le munt d'Oriant,
Li monz demustre majesté
U Jhesu Crist serrat trové,
E Deus qui est e pere ⁊ filz
24 E Deus qui nos est Saint Espirz,
Il seit de nos mainte[ne]ment
E il seit de nos fundament ;
C'est de adamas senefiance,
28 Ben voil qu'en aiez remenbrance.
De li ne voil or plus traiter,
D'autre pere voil comencer.

De agathe.

2 Agathen est num de pere
32 ⁊ si sacez qu'ele est mut chere,
E de tel colur la trovum
Si cum est la pel del lion.
Iceste pere ad vertu grant
36 Si cum trovum Evax disant, (*b*)
Ke, qui sur sei la porterat,
De puinture le defendrat.
De scorpion ⁊ de serpent
40 Par est [bon ?] medicinement.
En estupes l'envolupez
⁊ pus en ewe le mettez,
E quant ele serra moillée,
44 Ferm seit sur la plaie liée,
E le venim tot en trairat
⁊ la dolur que i serrat.
E, si vus volez autrement
48 Faire le medicinement,
Triblez la ben e menusez
E puis a beivre li donez,
U vus en vin la sordeez
52 E sur la plaie la liez
A icelui qui puint serra ;
En ceste manere garra.
Ki ceste piere portera
56 Ja rien nuisir ne li purra.
Ben ert parlablis e puissant,
Aceptables, amonestant,
Vertuos ⁊ ben colorez,
60 De Deu ⁊ d'omes ben amez.
En ceste piere agathen
Totes ces vertuz trove l'en ;
Deus les i mist verrai[e]ment
64 Pur la salu de tote gent.
Ne voil or pluis de lu parler,
D'un'altretele voil conter.

3 Agapis, agathes, deus nons,
68 Une piere si apelons,
E ceste pere ad tel colur
E trestut autretel valur
Cum[e] l'altre dunt ai parlé
72 Ici desus ⁊ demostré.
D'iceste plus ne conterai,
Mais d'[une] altre comencerai.

---

11 Cf. Daniel, X, 5. — 19 Philippe *qu'on t. l'aimant.* 24 Ms. *sainte.* — 27-8 Manquent dans Philippe. — 29 Ms. *ore* ; Philippe *D'aïmant ne v. plus.* — 31 Cette formule, qui revient fréquemment, ne s'accommode de la mesure que lorsque le nom de la pierre a quatre syllabes, comme aux vers 535, 733, etc. Ici on pourrait corriger *est n. d'[une] p.* ; cf. v. 965. — 33 Ms. *troverum.* — 53 Ms. *puim.* — 57 *parlablis* pour *parlables* ; il y a dans Damigeron et dans 873 « facundum et potentem.. facit ». Cf. v. 497. — 61 Corr. *[i]ceste* ?

4 (*c*)ALECTOIRES est une piere,
76 Si est trovée en tel manere :
En gesir de coc la trovum
U en gesir de viel chapun
Quant il sunt de si grant eé
80 Que il aient .vij. anz passé.
La groisse que la pere avera
Del grant de une feve serra,
E si ad semblance de cristax,
84 Si cum diseit li reis Evax,
U de gutte d'ewe ad semblance ;
Retenez le pur remenbrance.
Ki ceste piere portera
88 [Ja] nuls hom mal ne li fera,
E ki en sa buche l'avrad,
Ja nule sei ne li prendra ;
E hom ki od vin la bevra,
92 Se il la pere ad, si guarra,
E homes fait forz *z* hardiz
E poanz sur lur enemis.
Ki la pere avrad en son elme
96 Sin puet conquere un realme.
De quancque il comencera
Sa volenté acomplira.
Ele fait homes amerus
100 E de luxurie vertuus.
Seit hom u femme, bien plaira
Qui ceste pere portera.
A messagers ert hardemenz,
104 Fait les parler apertement :
De tute rien les fait plaisir
Del respundre e del oïr.
Tel vertu ad alectorès,
108 Si cum dit [Cro]toniatès
Qui suvente feiz l'esprovad
En batailles u la portad.
Itant suffist de ceste pere
112 Or orez d'un'altre manere.

5 (*d*) ASIUS est piere esprovée,
En Alixandre est trovée.
A medicine ad grant valur,
116 E si est de blanche culur
E legiere est cumme puncete.
As mains aert cume pudrette
E neires teches ad [en] sum ;
120 Escherdos est cumme peissun.
E si la volez essaier
E od vostre langue leccher,
Vus en averez de seil savur ;
124 Ele recevra blanche colur.
Iceste pere ad vertu grant,
Si cum trovum Evax disant.
La gutefestre nen avrad
128 Ne poacre ne li prendra,
E a mutes autres dolurs
Ad ceste pere grant valur.
E, s[e] el' est trés bien molue
132 E ele seit od vin beüe,
Ja n'ert si grande l'enferté
Que hom n'en vienge a santé.
Itel vertu ad ceste pere,
136 Or escutez d'autre manere.

6 ALABAUSTRE est une pere,
Si est de [mult] tendre manere.
Qui od aisil la sord[e]rat
140 E puis a beivre la durrad
Del mal del piz senes guarra
U d'un'altre enferté, si l'ad.
Ne voil or plus de li traiter,
144 D'autre pere voil cumencer.

7 AMISTUNTE est une piere,
Si est de [mult] dure manere.
Ki od fusil desur ferra
148 E fu e flambe en volera,
[E] estupes en esprendra
U secche tundre, s[e] il l'a.
D'iceste pere suffist itant,

---

81 Il faut prononcer *avra*. — 83 Corr. *semblant*. — 123 Pron. *avrez*. — 124. Corr. *El* ou *recevit* ? — 130 Ms. *calurs*. — 131 Corr. *tant*.

152 Or oez d'un (*fol. 149*) altre sem-
[blant.

8 Alfrites est une piere.
Enclos'ad en sei sa lumere;
Si est faite cum[e] ço fust
156 Esteile qui en li corust.
Ja n'ert soleil ensi troblé
Que sur li ne gette clarté;
Si tost cum il la parcevra
160 Sur ceste piere rai[e]ra,
Tut le mund enluminera
Pur ceste pere que il avra.
Asez ad en li [de] vertuz,
164 Si cum[e] dist Tiberius.
D'iceste ne voil plus traiter,
D'altre pere voil comencer.

9 Astrion est, ço dist Evax,
168 Piere semblable a cristax,
E Astrion est apelée
Pur esteiles dum est nomée.
Des esteiles prent sa luur
172 ȝ sa clarté e sa culur;
Itel vertu ad ceste pere,
Or dirrai d'un'autre manere.

10 Arachites est piere dure;
176 [E] si est de tele nature
Qu'ele resplendist cum fu ardant
U cum escharbucle lusant;
E blanches veines en li ad,
180 Meis, qui en fu la get[e]rad,
Altresi pale devendra
Cum chose que morte serrad;
Meis qui ceste piere prendra,
184 En sa main nue la tendra,
Sacez si forment s'en quira
Que avisunques en guarra;
Itant est ceste pere fere.
188 Or oez d'un'altre manere.

11 Alemandina est vaillante,
Forment chaude ȝ resplendisante.
Ja n'ert ewe tant engelée,
192 S'ele i (*b*) est, ne seit eschaufée;
E qui lungement la i larra,
Senz autre fu l'ewe buildra.
D'icest (*sic*) pere suffist itant,
196 Or oez d'un autre semblant.

12 Aramanda veirement
Pere est itele cum argent,
Icest[e] nest en Ruge mer;
200 E s'um la volt sur sei porter,
Ja mal corage nen avra
E tote ire surmuntera.
Itant suffist d'iceste pere,
204 Or oez d'un'altre manere.

13 Anatida est une pere
E si est de mol e manere.
A iceus qui ceste pere avrunt
208 Dïable sovent apparrunt,
Mais ja nuisir ne lur purrunt,
ȝ pur nent les succriendrunt,

---

162 Corr. *qui l'avra*. — 177 Corr. *Qu'el*. — 182 Ms. *Cume*. — 185 Ms. *quirra*. — 189-90 Corr. *vaillant-resplendant*. — 195 On peut corriger *D'icest[e]... tant*. — 197 Cor *androdamanta*? voir la note. — 198 Corr... *itel* (l'*e* de *pere* peut ne pas s'élider; voir Walberg, p. XXXVII et ci-après v. 240; mais *itele* n'est pas inadmissible. — 207 Corr. *A ceus*. — 208 *Deble*. — 210 Corr. *nïent* : les deux formes, l'une de deux syllabes, l'autre d'une, sont admissibles chez Ph. de Thaon (Walber p. XXXII).

Ke li dïable tot ferunt
212 Quanque il [lur] comanderunt.
Lur ovre n'ert ja lungement :
Tel ert cum enchantement.
E ben saciez sur ceste piere
216 U sur autre d'itel manere
Que li dïables se seeit
Quant Jhu Crist tempter voleit.
Ne voil or plus de li traiter,
220 D'altres peres voil comencer.
Or fenissent les peres par *A*,
L'altre par *B* comencera.

14 Berillus est num de pere
224 Que est de diverse manere.
Tel vertu ad la pere en sei
Le rai del soleil trait a sei.
[E] li rais est d'itel nature
228 Que il la tresperce sanz fraiture,
E si est chaut d'altre part,
Qu[e] il esprent e bruille e art
Estupes, (*c*) tundre, drapelèz,
232 Seches choses ȝ [e]stramès.
Seignurs, aiez en remenbrance :
Ceste pere ad senefiance.
Iceste pere senefie
236 Sainte Iglise u sainte Marie.
Par le soleil Deu entendum
ȝ par le rai sun fil par nom,
Ker, si cum li rais del soleil
240 A ceste piere est feel,
Qu'il la tresperce sanz fraiture,
Ne qu'el[e] ne pert sa nature,
Sachez qne issi franchement
244 [Que] Jhu Crist verai[e]ment
Si passa la Virge entresei
Cum par mi la pere li rai.
Virge conçut, virge enfanta,
248 Virge parmist e parmaindra,
Ne la Virge ne li fist lai
Plus que la père fait al rai.
Si fut Jhu Crist filz ȝ pere,
252 Sainte Marie fille e mere.
Pur filz ne perdi nom de pere,
N'ele pur fille nom de mere.
Il la formad, ele conçut lui
256 ȝ si fud pere e fil amdui ;
Issi fud Deus e fiz e pere,
E la Virge fille e mere.
Ne hom ne deit nïent duter,
260 Se il ne se volt forsener,
Qu'il n'ait en sei itel nature
Cum ad par lui sa creature,
Ço est a dire qu'il est bonté
264 Cum bons homes bons sunt par [Deu.

---

214 P.-ê. y a-t-il lieu de suppléer [*par*] après *cum*. — 221 *fenissent*, corr. *finent*; cf. v. 359. — 227 [*E*] est restitué d'après Ph. de Thaon, v. 3085. — 229 C'est la leçon qu'il faut rétablir dans Ph. de Thaon (3087) au lieu de *E li ch*. Corr. *de l'a*. — 235 Ph. de Thaon (3093) *I cil beriz nus s*. — 236 Ph. de Thaon, *Nostre dame S. M*. — 238 L'édition de Ph. de Thaon porte *pernum*, au lieu de *par num*, mais c'est évidemment une mauvaise lecture. Wright avait lu *parnum*, en un mot. — 239 Ms. *cume*. — 241-2 Ph. de Thaon *Qu'il entre en li senz uverture E ultre passe senz fraintuce*. — 243 Ph. de Thaon *S. i. faitierement*. — 244 Complété d'après Ph. — 245 Ph. *passe ...entresai* (= *entresait*). — 246 Ph. *p. mie piere*. — 247 Cf. Wace, *Conception*, éd. Mancel, p. 49. — Manquent 249-50 chez Ph. — 252 Ph. *E Marie fille*. — 254 Ph. *Ne el pur*. — 255 Ph. (3105) *Deus la f. e c.*, mauvaise leçon ; dans notre texte il faut corriger *de* en *el*. — 256 Ph. (3106) *E si fut pere e mere*, mauvaise leçon. — 257 Ph. *Si fut Jesus Crist f.* — 258 Ph. *E la virge f.* — 263 *est* (abrégé ÷), corr. *ait* ? — 264 Corr. *C. bonhome bon s.*

E ne fait mie a merveiler,
Quant nus poüm ço deraisner
Que la pere ad tel nature
268 Qu'ele ne le rai (*d*) nen ad leisure,
Se Deus puet estre e filz *z* pere
E sainte Marie fille e mere,
Quant Deus poet estre par raisun,
272 Qu'il n'ot en li corruptiun.
De ço vunt Jueu mescreant
Par tel mençunge affermant
Se Deus fud filz e il fut pere,
276 Marie fud fille e sa mere,
Tant par sunt yvre de folie
Qu'il dient ço fud herisie :
Taisent s'en li mastin glutun,
280 Ker il n'unt naint de raisun ;
Ke cest essample que j'ai doné,
Qui est provu e esprové,
Lur puet doner entendement,
284 Se Deus le vot, apertement,
Qu'il n'at nient plus feble manere
Que ad li soleil e la pere.
E iço est tel argument
288 Que deivent saver tute gent.
Ço que li rai, del autre part,
De la pere esprent e art
Senefie que Damnedeu,
292 Puis que de la Virge fud né,
Destruit nostre fragilité
E nos confermat en bonté.
Sainte est la pere e esprovée ;
296 Atant est sa raisun finée.

15 Berillus est pere onorose
E luisable e vertuose.
E si trait un poi a verdor
300 E semblant est a uil sentor
U aüsterole de mer
Est painte en li pur demustrer,
E dessus ses piez une beste,
304 Cornicula puet trés ben estre.
Se vus metez icest[e] pere
En un anel, qui tant est chere,
Desuz les (*f. 150*) genulz de la [beste
308 Un poi de savine doit estre ;
E savin[e] est d'une herbe num ;
En plusurs lius la trovet um.
Or entendet a quei vaudra :
312 Qui ceste pere port[e]ra,
Seit hom u femme qui l'avra,
As esposailles que il fera :
Jamais entre els ire n'avra.
316 Tant cum ceste pere durra
L'un d'eus [l'] altre si amera
Cume la vie qu[e] il ad ;
E tuz homes surmunterat
320 Qui ceste pere porterat.
Se hom ad les oilz chacïos
E pur sanc seient doleros,
U d'un'autre enfer[me]té
324 Dum il se sente agravé,
Enz en l'ewe la deit tribler
E od cele se deit laveir :
Senes guarrat del mal defors ;
328 U beive la pur mal del cors,
Ke ja nen avrat enferté
U ele tost ne seit sané.

---

268 Corr. *n'a l.*, ou *nel r. nen a l.* ? — 280 Corr. *nïent.*— 281 Corr. *qu'ai.* — 282 *provu* pour *proveü* (*porveü*) ? Faut-il alors corriger *esprové* en *prové*, ou doit-on corriger *provu* en *prové* ? — 285 Corrompu ? *feble* ne donne pas un sens satisfaisant. — 290 Ph. de Thaon répète ici (3113-4) les vers 230-1.

293-4 Ph (3117-8) *Nostre fragilité bruit E en amur nus cunvertit.* — 300 *sentor*, paraît bien corrompu. — 310 Ms. *troverum.* — 324 Ms. *Du* avec barre sur l'*u*.

E, s'il la beit, si ruttera
332 E de tute enferté guarra.
Itel vertu ad ceste pere,
Or voil dire d'altre manere.

16 Berilica est une piere
336 De freide ȝ de seche manere,
E cil qui le corpus avra,
Se il la beit, senes guarra ;
E s[e] il ad mal en la teste,
340 Que ses chevols ne pussent crestre,
Od ewe la deit l'en tribler
ȝ d'icele sun chef laver :
Ja puis dolur en chef n'avra,
344 Ne ja puis peil ne li charra.
Ne voil or plus de li parler,
D'autre pere voil demustrer.

17 Belloculus est une pere,
348 Si trait a blanchur sa manere.
Une purnele en li est,
(*b*) Entur cele un neir cerne est
A or resemble la resplendur
352 Qui ad en ceste pere entur.
Belliculus pur ço ad num
Ke en la bataille esprove l'um.
Ja nule rien ne lui nuira
356 Qui ceste pere portera.
Itel vertu ad ceste pere;
Oez avant d'altre manere.
Ore finent les peres del *B*,
360 Si començent celes del *C*.

18 Corallus est pere durable
E mut ad vertu acceptable.
Ele destruit enchantement,
364 Sunge[s] e escharnis[se]ment.
Ja hom ire vers lui n'avrad
Qui ceste pere portera.
En li ad [cest] num enbrevé
368 *Noctiluca*, ço est Achaté;
En li est painte veirement
Gorgon, qui fud une serpent.
Ki de ceste pere est garni
372 Ja nel suzprendra enemi,
Ne ja fuildre nel tocherad
Qui ceste pere portera ;
Ja n'ert vencuz, ja n'ert navrez,
376 Totes fera ses volentez.
En bataille e [en] estur
Ja pur ren n'avra cis poür.
E estre ço vertu ad grant,
380 Si cum trovum Evax disant:
S[e ele] est ben menu triblée
Puis seit od semence mellée,
N'i remaindrat neif ne gelée,
384 Ne tempeste n'i ert getée.
S'el' est semée entre olivers,
En vignes u entre pumers,
Venz ne fuildre mal n'i fera,
388 Ne ja tempeste n'i carra,
Ne ja encumbrer n'i vendra
En la (*c*) maison u ele serra.
Itels vertuz, ités valurs
392 Ad ceste pere nuiz ȝ jors,
Que Deus i mist verai[e]ment
Pur la salu de tote gent.
Ne voil or plus de li traiter,
396 D'autre pere voil comencer.

19 Caprates est nom de pere,
Isi est d'un' itel manere
Cum s'ele fust cristal,
400 Mais mut est diverse a cristal.
Qui ceste pere port[e]ra
A Deu e [as] homes plaira,
E si li ert defendement
404 Encuntre tut enchantement,
ȝ parlables ȝ bel serra,
Ne ja nul hom mal ne li voldra.

---

341 *la*, ms. *le*. — 351 Corr. *semble*, ou suppr. *A*. — 354 Corr. *Ke e. b. Te. um ?* — 368 Il faut prononcer *co 'st*. — 390 Corr. *el*. — 387 *n'i*, ms. *ne l*. — 399 Corr. *Cum e[s'e. l. [de]* ? — 406 Suppr. *nul*.

En ceste pere ad vertu plus,
408 Ke, si hom est ydropicus
(Iço est un mal que hom ad,
Cum il plus beit ⁊ plus sei ad)
E al senestre braz la lit,
412 Senes garra, cum Evax dit.
Itel vertu ad ceste pere,
Mais or dirrai d'autre manere.

20 Ceraunius est une pere
416 Si est faite en tel manere :
Quant il tone maiestement
E pluie se melle od le vent,
Li vent funt la pluie endurcir
420 E en galeste devenir
Auques trenchante ⁊ quarrée,
Cume saiete barbelée.
Icest[e] neist al firmament
424 La u se cumbatent li vent.
Par grant vertu d'iloc descent :
Ço qu'ele conseut art e fent ;
E s'est hom que la voille querre
428 Nef pez la poet trover en tere.
Ceste pere est fuldre apelée ;
D'iloc a neof jurz ert trovée
Qu[e] ele chet del firmament,(*d*)
432 Issi cum dient mainte gent ;
E hom qui ceste pere avra
E cointement la portera,
Ja fudre mal ne li fera
436 N'a maisun ne liu u serra,
Ne ja en mer nen ert da[m]pnez
Pur fudre ne pur tempestez ;
Vertuz de peres e tençons
440 Surmunterat ⁊ achaisuns,
E li songes qu'il sungera
Trestut a ben li turnera,
Ne ja ne li mesavendra
444 Qui ceste pere portera.
Tel vertu ad ceraunius,
Si cum[e] dit Tyberius.

21 Ceronites est une pere,
448 Si est de divine manere ;
E quant hom la deit manïer
Laver se deit, ses mains seccher,
E sa buche deit ben laver,
452 Suz la langue la deit poser :
Itant lunges cum il serra,
Trestut ert veir que il dirra.
Quant la lune reprent lumere,
456 Tut cel jur ad vertu la pere,
Ço est quant l'en dit qu'est novele,
Quant l'en la veit petite ⁊ bele ;
E as autres jurz del creissant,
460 Dès l'ore del soleil levant
Tresque la siste hore del jur,
Ad la pere ceste valur ;
E quant la lune ad quinze jorz
464 Trestut cel jor rat tel valur.
Mais quant la lune est en decurs,
N'ad nïent de vertu le jor,
Ne mais del albe apparissant
468 Entresique al soleil levant.
E ceste piere est trovée
En Inde, en icele contrée,
(*f. 151*)En ces ollez des limaçons.
472 D'icele terre les pernuns.
E n'en alez nïent dutant,
En ceste pere ad vertu grant :
Se vus la volez essaier,
476 Metez la en un encenser
Ki tut seit plain de fu ardant,
Ja n'en muera sun senblant,
Ne ja de ren ne malmettra.
480 Itel vertu ceste pere ad.

22 Chelidonius est un num

---

434 Corr. *chastement* ? Cf. l'abrégé latin (p. 542). — 441 *li*, ms. *les*. — 453 *il*, corr. *i*. — 468 L'abréviation donne plutôt *entreisque*. — 471 Corr. *Enz es oillez*, ce dernier étant le mot diminutif d'*oil*.

De une pere que nus trovum
As arundels en lur gesir ;
484 E mut par fait ben a plaisir.
De dous maneres est la pere,
z ben saciez que mut est chere ;
L'une est neire, l'autre est russe.
488 [I]tel vertu ad en la russe :
A langoros done sancté,
A lunager e forsené.
En un net linge drapelet
492 Iluoc la liet l'en e met.
Quant l'en la lie trés ben ferm
Al senestre braz del enferm,
De la dolur senes garra
496 Par la vertu que la pere ad.
Cil qui la porte est bien parlable
E amoros e covenable.
Tel vertu ad la russe pere,
500 E la neire ad autre manere :
El ad tuz ice' vertuz,
E ensurquetut asez plus,
Ker ki sur sei la portera
504 A tote gent trés bien plairat ;
Ses volentez acomplirat
De quanque il comencera.
Se hom ad as oilz enferté,
508 Par ceste pere avrat santé.
S'el est trés bien menu triblé[e]
E puis od ewe seit mellée,
Qui d'icele se lavera
512 Del mal des oilz senes garra.
Se (*b*) hom ad fevre chascunjornal
U seconde u tercional,
E ait la pere net e bel,
516 En un vermeil linge drapel,
Par la vertu que la pere ad
De fievre e des humurs garra.
E si devez trés bien saveir,
520 Verrai[e]ment creire pur veir,
Femme qui de son ventre irad
E sur sei ceste pere avra,
Ignelepas deliverat,
524 S'ele a deliverer en ad.
E qui les arundels prendra,
Que pere z mere nel savra,
Asez auurunt [vertuz] les peres
528 De mut autre[s] plusurs maneres ;
E si sachez, ben voil nuncier,
A terre ne deivent tocher
Li arundel en verité
532 Devant ço que sei[e]nt tué
E qu'en seient prises les peres.
Itant suffist de lur maneres.

23 Crisolitus est nom de pere
536 De mut reluisante manere ;
Semblable est a or la purnele,
Issi cum ce fust estencele,
E pur reliques est tenue
540 La u el' est ben coneüe,
Ker ceste pere ad valur
Encuntre nocturnel poür.
Qui ceste pere portera
544 Ja fantosme ne li nuira,
E si ceste pere est perciée
E al senestre braz liée,
E il i ait sei[es] d'asnon
548 Mises entur e envirun,
Tut les diables veinterat ;
Itel vertu ceste pere ad.

24 Cornil est pere covenable
552 E mut ad vertu acceptable.
Tel colur ad la (*c*) pere dure
Cum est de charn la laveüre.
Qui a sun col pendue l'ad
556 U en sun dei la porterat
Trestut[e] ire refrenerat,
Totes tençons surmunterad,
E sancfuison estanchera,

---

501 Corr. *tutes celes* ? — 507 Ms. *enfermeté*. — 513 Ms. *chascun jornal*, en deux mots. — 535 Ms. *Grisolitus*. — 549 Corr. *Trestuz les d. veintrat* ?

560 En quel membre que il serra.
A la femme mais[me]ment
Sera il pur estanchement.
Itant suffist d'iceste piere,
564 Or dirrai d'un'autre manere.

25 Cristallus est de piere nom
U nos tel vertu entendum,
Ke, s[e] ele est trés ben molue
568 E ele seit od mel beüe,
Mut grant plenté de lait avra
La feme qui la bevra.
Pur ço qu[e] ele ait foüné
572 Senes avra de lait plenté.
Tel vertu ad [i]ceste pere,
Or dirrai d'un' autre manere.

26 Corallus est nom de pere,
576 E si est d'un' autre manere
Que cele dunt ai traitét
La desus e esclairét ;
E, si cum dit Galienus,
580 Iceste pere corallus
Garist des oilz totes dolurs
E si en chace la tenebrur.
E si hom ad la dent dolur,
584 Par ceste pere avrat valur ;
E se il ad les denz purries
U se eles sunt enruissies,
Quele que il ait enferté,
588 Par ceste pere avra santé.
Se il la volt trés bien bruiller
E ensemble a comin meller,
Se il en volt ses denz froter
592 U od ewe ses oilz laver,
Ja puis mal as denz n[en] avra
N'as oilz dolur ne li prendra ;
(*d*) *z* femme qui cest[e] bevra
596 De *fluxu sanguinis* guarra :
Ço est mut grant enfermeté,
Dunt Deus guari par sa bunté
Une femme verraiement
600 Qui atochat sun vestement ;
Par la creance que ele ot
Senes gari si cum li plot.
E ceste pere corallus
604 Encor ad [en] sei vertu plus :
S'est plaie u neis qui volt seigner
Que l'en ne puisse estancher,
Ja gute de sanc n'en istrat
608 Si tost cum i atocherat,
E si ceste pere est percée
E hom l'ait a son col liée,
Ja le mal de corpos n'avra
612 Tant lunges cum la portera.
Ne voil or plus de li traiter,
D'autre pere voil comencer.

27 Cymbra est d'une pere num,
616 E si naist d'un marin peissun,
U ele naist as funz de mer,
Quant flot retrait la poez trover,
U ele naist de la balaine,
620 E par la vertu de s'alaine.
Blanc[he] est e seche ceste pere
E si est de sainte manere :
Le ventrail conferme del cors,
624 Les menbres dedenz *z* defors,
Le sens aferme en bonté,
De tute ren le fait sené ;
Les homes fait rejovener
628 E eschaufer e eslecer.
Ja nul hom ne [en]viellira
Qui ceste pere portera,

---

570 *La*, corr. *cele* ?— 577 Ce vers et le suivant sont trop courts. Au premier on pourrait ajouter [*jeo*] ou [*ja*] après *ai*, ou *vus* avant ; pour le second, on pourrait proposer *esclair*[*i*]*ét*. — 579 *E si* ; on préfèrerait *Einsi*. — 582 Suppr. *si* ? — 583 *la*, corr. *al*. — 587 Corr. *Quel que il ait enfermeté* (cf. v. 597). — 618 Corr. *pues*, à la 2e pers. du sing. ? — 622 Pour *sainte* cf. v. 647 ; l'abrégé latin porte « aliquantulum rubeus ».

Ne ja freidur ne li prendra
632 Ne ire ne mal nen avra.
Toz jurs od sei joie avra
Qui ceste pere portera.
D'itel vertu est ceste pere,
636 Mais or dirrai d'autre manere.

28 (*F. 152*) CHIMEDIA est de pere [nom ;
Trovée est en chef de peisson.
De quele manere qu'ele sera
640 Un poi lunge la trovera;
E ki en sa buche la tendra
Ço qu'il voldra divinera,
Ne ja tempeste n'avendra
644 U iceste pere serra,
Ne ja ne li mesavendra
Ne ja desconfès ne murra.
Pur sainte pere la tenum.
648 Atant fine ceste raison.

29 CACHMAHIEF est de pere nom :
Blanch[e] est en mi, bleue envirun.
Qui ceste pere portera
652 Mut forment tencer n'osera,
En bataille tost ert honi;
Pur ço di hom en seit garni.

30 CALCEDOINE est percie en l'ur;
656 De cristal manere ad colur.
Tut[e] achaisun surmuntera
Qui ceste pere portera,
Nen ardrat ne [ne] nei[e] ra,
660 Ne ja pur arme ne murra
Ne enpuisuné ne sera
Ne tempeste ne li nuira.
Ces vertuz avra veirement
664 Qui la portera chastement.

31 COLLIRE est [nom d'] une pere
E si est d'un'itel manere :
Icest[e] pere collire
668 El' est semblable a saphire,
E s'el' est blanchete en l'or,
Tel ad cumme de mer colur;
E qui iceste pere avra,
672 E a sun col la portera
Ja ire de seignur n'avra
Ne nuile rien ne li nuira;
Ses volentez acomplira
676 De quancque il commencera.
Tel vertu unt pieres de *C*,
Ore cumencent pieres del *D*.

32 (*b*) DIADOCOS ço est un num
680 D'un[e] pere de tel façun
Cumme beril, en verité;
Mut par est [el] de grant bonté.
Nule pere n'est tant vaillante
684 Ne tant bone ne tant pussante
Pur devinales deviner
Ne pur fantosme[s] demustrer.
Qui en sa buche la tendra,
688 Tant cum i ert devinera,
Mais ewe freide i ad mestier
Pur ceste pere refreider.
Soventefeiz en deit supeir
692 E escopir e resupeir,
Kar autrement eschaufereit
La pere e sa buche ardreit.
Encor a tel vertu la pere
696 E si ad si forte manere,
Ja ne voldra cel nom nomer
De diable ne apeler
Qu'il ne[l] face d'enfer issir
700 E tresque devant lui venir.
Si tost cum il le numera
Devant lui [lues] s'aparira
E ses cumandemenz f[e]ra,
704 Si que ja mal ne li fera.
E si vus voil trés bien nuncier
A mort hume ne doit tucher.

---

639 Corr. *De quel m. que s.* — 667 Vers trop court. — 669 *S'el*, corr. *si* ? — 678 Corr. *Or*; de même v. 768, etc.

Ker, s'ele i tuche, li mort levera,
708 Par sei meïsme estera ;
Mais il ne purra nent aler
Ne nient veer ne nent parler ;
E, si tost cum s'esluingnera
712 Li hom qui ceste pere avra,
Li morz hom [dont] trebucherat
Quant la pere lui[n]g lui serra.
E si sacez pur verité
716 Que ceste pere ad grant bonté,
Ke ja hom murir ne purra
Tant cum sur sei la porterat,
Mais il purrat itant languir
720 (*c*) Que meuz li vendreit a murir.
Quant hom voldra del secle aler,
A sun ami la deit doner,
Qu'il l'ait salve en tutes maneres,
724 En oreisuns e en preieres ;
Kar tel vertu la pere avra
Tant cum ele unques dur[e]ra.
Chastement la deit [hom] porter
728 E mut nettement conreer,
Ker mut est sainte ceste pere ;
Itant suffist de sa manere.

33 Daphinion pere est divine,
732 Si est vaillant a medicine.
Ja d'ewe nul mal [nen] avra
Qui ceste pere portera ;
Ja dïable ne li nuira
736 Ne *fluxum sanguinis* n'avra ;
Ja ydropicus ne sera
Qui ceste pere portera.
Sainte est la pere e esprovée ;
740 Atant est sa raison finée.

34 Dio[ni]sia est un nom
D'une pere que nos trovum.
Ceste pere est neire trovée,
744 De russes teches ꝛ meillée[e].
S'el est en ewe [ben] triblée
ꝛ ele seit od vin mellée,
Li vins avra meillor savor
748 E si avra mut bon' odor.
Sain ert le vin ꝛ bon serra,
Ne ja home n'enivrera.
Itant suffist d'icest[e] pere ;
752 Or oez d'un'altre manere.

35 Draconitides ço est un nom
De pere qui vient de dragon ;
Dragonitides est nomée
756 Pur le dragon dunt est trovée ;
Escharboucle ad nom en franceis,
Pur sa clarté l'aiment li rais.
Enchanteürs, par lur reisun[s],
760 Issi enchantent les draguns,
Que il les (*d*) funt ben endormir,
Puis lur vunt lur testes tolir.
Quant les testes lur unt trenchées
764 Dunc unt les peres desraisnées.
Pur sa clarté fait a preiser ;
A plusurs reis la vendent cher.
Tel vertu unt peres del *D*,
768 Ore commencent peres par *E*.

36 Etites est nom de pere
Que mult est precïose ꝛ chere,
Que Deus [la] fist verrai[e]ment
772 Pur grace, pur salut de gent.
Si est de merveille manere,
ꝛ si est d'aspreice lumere.
Un'autre pere est de liençainte
776 Cume s[e] ele fustençainte.
Etites est escrit cest nom
En li, pur ço ensi ad num
L'aigle la trove en Orïent,
780 Mangüet la pur defendement,

---

707 Suppr. *Ker* et *ele*? — 729 Ms. *la pere* ; au-dessus de *la* est écrite la leçon meilleure *ceste*. On a oublié d'exponctuer *la*. — 775 Corr. *çainte*. ? — 780 Vers trop long ; *mange* serait peu probable.

Kar ja ne li mesavendra
Tant cum[e] en son cors l'avra ;
E chascun an que il feit son ni,
784 Dedent (*sic*) lamet, qu'il seit garni
A son ni est defendement
D'autres oiseas verraiement.
Ceste pere li ad tel eos
788 Ses oiseus garde e ses oes.
D'iço sert l'egle veirement,
E tel mester ad a la gent.
Qui ceste pere portera
792 A Deu e a homes plaira,
Ses volentez acomplira
Si que ja rien ne li nuira,
E estre iço liéd le ferad
796 E sa richeise li crestrad.
Seit hom u femme qui l'avra
E sorcerie succrendra,
Si la succrient en son manger
800 Que l'en le voille enginner,
Mette la pere en son manger,
Face le a celui manger
Ki le (*f. 153*) manger li porterat :
804 Se il le het, senes verrat
Qu'il ne purrat le col passer,
Ja tant ne s'en voldrat pener ;
E s'il en puet le col passer,
808 Seürement le pot user.
Encor ad en li tel vertu,
Si cume il est ben coneü :
Ja ire de seignor n'avra
812 Qui ceste pere portera,
E feme qui del ventre ira,
Se l'ad, senes delivrerad.
Qui al senestre braz l'avrad,
816 Ja sis enfes ne perirat ;
E si autre femme le volt perir,
Issi la purra [ben] garir :
Sur la femme le deit lïer,
820 A sa quisse e sur son iller ;
Issi fait[ier]ement garra
Par la vertu que la pere ad.
Ço dit Evax en son sermun ;
824 Atant fine ceste raisun.

37 Eleutropius est nom
D'une pere de tel façon
Cum esmaraude est [sa] façon
828 Sanglentes veines i trovum.
Ele est trovée en Egipte,
U en Libie u en Cypre,
E mut est sainte e esprovée.
832 Al chéf del asne est formée,
E quant la pere ert parcreüe,
E l'asne perdra sa v[e]üe,
Ke cumme la pere creistrat,
836 E sa veüe enpirerat.
Ki la pere beneïstra,
E de part Deu la conjur[r]a,
Iceste pere ad vertu grant,
840 Si cum trovum Evax disant :
Ki'n voldra faire esperiment
Mette la en bacin d'argent
Ki ben seit d'ewe plain rasé,
844 Al rai del soleil seit posé.
Li rais ki desur li luirat
Arere li resortirat
E sanglente colur prendra ;
848 De tut en tut s'oscurerat.
Un tel mi- (*b*) -racle [i] verra
Que le bacin escumerad
E l'ewe truble s'en istrat
852 E de sus l'ew[e] turnerat ;
Soventefeiz esclairira,
Pluies z tempestes fera.
Cil qui iluec entur serront

---

817 Corr. *E s'a*. On pourrait aussi proposer *veit* au lieu de *le volt*. — 825 Pron. *eleütropïus*. — 832 Ms. *fermée*. — 835 Ms. *la parcreisterat* (ou *per...*, *p* barré). — 848 Il doit manquer ici une paire de vers ; cf. l'abrégé latin. — 852 Corr. *tunnerat*.

856 Mult grant poür [lors ?] en avront
Mult forment s'esmerveilleront
Des miracles qu[e] il verront.
Qui ceste pere portera
860 Sovent feiz divinera
Et sa veüe esclairera,
Ne ja sun cors n'engrotera.
E [cil ?] degalniz en garra
864 Qui la laveüre bevrad.
Femme enceinte delivrera
E les dolurs oblierat,
Ne ja venim ne li nuirat,
868 Ne ja enginét ne serra.
Qui de par Deu la conjurera
Ses volentez acomplira,
Que nïent veable sera,
872 Ne ja nuls hom nel conuistra.
De tant lunges cum il voldra,
A nul home ne se parra.
E ço [nus] dit Tyberius
876 Ke ceste pere ad vertu plus :
Ele fait pluver e esclairer
E le soleil sovent raier.
Itel vertu ad ceste pere,
880 Mais or oez d'un'autre chere.

38 Epitites est une pere,
Luisante est *z* de ruge manere.
Al temple Damnedeu est trovée,
884 U Corinthe la contrée.
En ceste pere ad vertu grant,
Si cum trovum Evax disant.
S'el est mise en ewe buillante
888 Refreidirat senz demoranz :
Ja pur venim mal n[en] avrad
Ki ceste pere porterat.
Se l'en la met sur forsené,
892 (*c*) Ignelepas avrad santé.
Si hom ne poet a femme gesir
Ne ses volentez aconplir,
Qui sur les reins la lïera
896 Ses volentez aemplira ;
E femme qui sur sei l'avra,
Quant ele de sun ventre ira,
Ignelepas delivrerat,
900 Si ele a deliverer en ad ;
Ne ja tempeste ne carra
U iceste pere serat.
Aüsteroles e vermine
904 Destruit, tel est sa medicine.
Si hom la tient en sa main destre.
Qu'il ne la deit od la senestre,
Encuntre le rai del soleil
908 Nuls eissir en purrat v[e]eir,
Si que fu en degutera.
Qui ço verrad poür avrad.
Ki al senestre braz l'avra
912 Ja nule rien ne li nuira.
Tel vertu ad la sainte pere,
Or voil dire d'autre manere.

39 Exebenius est un nom
916 D'une pere que nus trovum.
Blanche est la pere, esparitable,

---

863 Restitution médiocre, et *en* est peu satisfaisant. — 869 Corr. *conjurra*. — 882 Suppr. *est*. — 884 Il faudrait *A* au lieu d'*U* ; les deux textes latins portent « nascitur vero in Corintho apud templum Dei » ; mais le vers est trop court et le précédent trop long. — 888 Corr. *demorance* ? ou ne doit-on pas rétablir au v. précédent la forme correcte *buillant* ? — 897 *qui*, ms *quo* en abrégé. Ce vers et les trois suivants sont à peu près la répétition. des vers 521-4. — 906 Corr. l'*adeist* ? — 908 On peut lire *nuls* ou *mils* ; corr. *rais* ? Damigeron : « Præterea, cum retinet aliquis in manu dextera contra solem, radios emittet et ignem evomet sua voluntate ut videntes mirarentur (873 admirentur) ». — 917 *esparitable* en toutes lettres.

E mult ad vertu cuvenable.
Li orfevres en lur mester
920 Od l'or la funt pur esclairer.
La pere est sainte e divine;
Mut par est bone medicine.
S'el est en ewe ben triblée
924 U ben menu od vin soldée,
E puis a beivre seit donée
A femme qui seit forsenée,
Tantost vendrat en sa santé
928 Cum le col li avra passé.
Ne voil or plus de li traiter,
D'autre pere voil comencer.

40 Ematites pere est divine,
932 (*d*) Grant vertu ad [a] medicine.
Deus les i mist veirement
Pur la salu de tute gent.
Neire est cum[e] fer e escure,
936 Veines ad en li [com] purpure.
Qui ceste pere portera
Mult grant aïe li fera :
Halegre sera de sun cors
940 A tuz jurz dedenz e defors.
Se est triblée ceste gemme
E ben la beive od lait de femme,
Del primerain enfant qu'ele avra
944 Ensurquetut malle sera ;
Ja n'avra si grant enferté
Qu'el ne turge a santé,
E de la piere [ben ?] garra,
948 E del urine, se il l'ad.
U que unques dolur avra,
Ki od le lait se lavera,
Senes la dolur s'en ira,
952 En sa santé repairera.
E la puinture del serpent
Guarra par son eslavement;
E s[e] el[e] est od miel triblée
956 E sur la plaie seit posée
Qu'aspis fera, cel verm pullent,
Ço ert [bon] medicinement :
Senes guarra de la puinture.
960 Ceste pere est de tel nature
En Ethiope est trovée,
U en Aufriche la contrée.
Les peres del *E* finent senz bef,
964 Or comencent les peres del *F*.

41 Frigius est num d'un[e] pere,
E si est de neire manere.
Vaines [i] ad d'autres colurs ;
968 A medicine ad valurs.
Ki od savine la bevra
De la gutefestre garra,
Ne ja poacre nen avra
972 Ki ceste pere portera.
Itel vertu ad ceste pere.
Or[e] (*f. 154*) dirrai d'autre ma-
[nere.

42 Fenicites est une pere
976 Si est de merveille manere.
Ki en la senestre main l'ad,
Itel vertu la piere avrad :
Dolur ne ire n[en] avra,
980 Ne ja mal' ovre ne fera.
Ne voil or plus de li traiter,
D'autre pere voil comencer.

43 Fumonius est une pere
984 Qui mult est de sainte manere.
Mut par ad en li grant vertuz,
Issi cum dit Tyberius.
Ki ceste pere portera
988 Ja venim mal ne li fera,
Langur ne crieme nen avra;
Ja nule rien ne li nuira;
Ses volentez ademplira

---

928 Ms. *Cume.* — 931 *pere*, ms. *par* ; cf. v. 731. — 932 Corr. *Granz vertuz*, à cause de *les* du vers suivant. — 933 Corr. *veraiement*. — 942 Ms. *beivre.* — 943 Corr. *premier e. qu'il* ; *cf. l'abrégé latin.* — 946 Corr. *Qu[e] il.* — 963 — Corr. *de E* (= *d'E*). — 964 Corr. *de F* (= *d'F*). — 968 Corr. *valur.*

992 Del bien que il comencera,
Ne ja en mer ne nei[e]ra
Ne ire de seignur n'avra,
Ne ja pur nul fu nen ardra,
996 Ne ja plaie ne recevrat.
Tel vertu ad fumonius,
Issi cum dit Tyberius.

44 Fedus est pere divine ;
1000 Mult est bone a medicine.
Ki ceste pere triblera
E come pudre la fera,
Od lait de feme la bevra
1004 Del primer malle qu'ele avra,
Se hom est des oilz avoeglez
E puis seit od içe lavez,
Sa veüe repairera
1008 Si tost cume il s'en lavera.
E s[e] il ad le mal del piz,
Beive la od lait de berbiz
Ke seit del primerain aignel
1012 Ki masle seit, de blanche pel.
S'il poacre ad si garra,
O d'autre enfermeté si l'ad.
Petit ꝛ petit en deit beivre,
1016 (*b*) Que sis pumuns ne s'en de- [seivre.
Se par mesure n'en beveit
Senes sun pumun vomireit.
Un fluvie est d'autre cuntrée
1020 U ceste pere est trovée,
Issi cum dient Sazarin (*sic*);
Icist fluvies ad nun Fasin.
Mires la tienent pur mescine.
1024 Atant icest[e] raison fine.
Or fenisent les peris de *F*
ꝛ cumencent de *G* senz bef.

45 Gagatromeos ceste pere
1028 Ele est tute de tel manere
Cume chevroil, issi cum dit
Li reis Evax en sun escrit.
Ki ceste pere ad pur escut
1032 Ja pur hume [nul] n'iert vencut.
Ceste pere Hercules porta ;
Pur ço tute gent surmunta.
Atant fine ceste raison,
1036 D'autre pere cumencerum.

46 Galatides ço est une pere
Nuns ad de diverse manere.
Alquant l'apelent mantiten
1040 E alquant legraciten,
[Li] Egipcïen smaragon,
Esi l'apelent par raison ;
Solunc alquant galbanicen,
1044 Solunc plusurs senechiten.
Ço dit Sistodenes li maistre
Unc meillor pere ne pot naistre;
Icist l'apela litargun
1048 Que nus oblïance apelum,
Kar trestut mal oblïera
Qui ceste pere portera.
Ses volentez aemplirat
1052 De quanque il faire voldrat.
Nule pere n'at vertu plus,
Issi cum dit Tyberius.
Sur tutes peres la loerent
1056 Philoso- (*c*) -phe quant la trove- [rent.
Ki ceste pere lecherat
Savor de miel concevra ;
E ki la pere triblera
1060 Blanche cume lait devendra;
E la femme ki la bevra,
Puis qu'ele bainée serra,
Tant grant plenté de lait avra
1064 Que la mamele l'en corrat.
Beivre la deit après son baing,
Od ewe vive [e] senz pain ;

1040 La vraie forme est *leucografiten*. — 1058 *concev[e]ra* ?

E si ceste pere est perciée
1068 E femme l'ait al col lïée
E en un fil de laine deugié[e]
De berbiz que seit enpregniée,
Ignelepas enfanterat
1072 E ses dolurs oblïerat;
E autretel ben li ferat
Cum a celui qui la bevra.
E si ses berbiz sunt sechées,
1076 U ruinnoses u empirées,
Si tost cum la pere bevrunt,
[Lor?] lait senes recovrerunt.
ȝ ki les berbiz lavera
1080 Ainz que li soleil levera,
Senes de la ruinne garrunt,
Del lireclouc se il l'unt;
E si ringen i est escrit,
1084 Issi cum li reis Evax dit,
De Damnedeu amé serra
ȝ de tute gent qui l'avra;
Ja ire de signur n'avra,
1088 Ses volentez aemplira;
E ki as denz la tuchera
Jamais [en] dent dolur n'avra,
Envire mal ne li fera
1092 Ne en bataille ne murra,
Ne ja enfant ne megrira
Qui a son col la portera,
Ne ja poür ne li prendra:
1096 Liez ȝ joius tut tens sera.
Femme que enfanter ne puisse,
Lïed la (*d*) a la senestre quisse
Od un fil de laine delgié[e]
1100 De berbiz que seit enpreignée:
Ignelepas delivrerad
E ses dolurs oblïerad.
E si est un fluvie Nilus
1104 E un autre Acaleüs
U ceste pere est trovée.
Atant est sa raisun finée.

47 Gagates est nom de pere.
1108 Color ad de neire manere,
ȝ ben sachez de ceste pere
Qu[e] el est seche ȝ legiere.
Ceste pere ad plusurs vertuz,
1112 Issi cum dit Tiberius.
Si les denz locent a la gent,
Garrunt par cest enseignement:
Ceste pere menu triblez,
1116 Od ewe vos denz lavez,
Senes tutes s'afermerunt;
Ja puis dolur ne sentirunt.
E se femme est *menstruata*,
1120 Ç[o] est un mal que ele ad,
Par iceste piere garrat
Si que puis dolur n'[i] avra.
Se la pere est sur carbuns mise
1124 E ele seit trés bien esprise,
De la fum[é]e ki n'istrat
E qui al cors li entrera,
S'el est de dras acovetée,
1128 Sa santéd avra recovrée.
Si la deit l'en mediciner
Cum hom qui se voille estuver.
E se hom veot serve achater
1132 Si le puet ben espermenter,
Se il est lunages u guttus,

1067-72 Ces vers font double emploi avec les vers 1097-1102 qui se rattachent mieux à la source latine. — 1069 Suppr. *E*. — 1082 Vers corrompu pour lequel l'abrégé latin n'est d'aucun secours. — 1083 Le traducteur latin paraît avoir lu *argent*, au lieu de l'inintelligible *ringen* : « si in argento gestetur. » — 1116 On pourrait proposer *od* [*cele*] *ewe* mais, pour rendre compte de *cele* il faudrait, au vers précédent, substituer *en ewe* à *menu*. — 1131 Corr. *serf*?

U se il est palazinus :
Si tost cum le fum sentira,
1136 Ignelepas trebuchera
E, s'il chet, ben poez plevir
Que il n'est pruz a retenir.
Ja dedenz le cors freit n'avra
1140 Ki la fumée sentira,
Ne ja serpent n'apresmera
(*f. 155*) U [i]ceste pere sera.
Si ceste pere est eschaufée
1144 ȝ puis en ewe seit getée,
E ki pus cele ewe prendra
E treis jurz a jeün bevra,
Femme qui ençainte sera,
1148 Ignelepas delivrera.
S'el'est pucele qui bevra,
Altre signe demustr[er]a.
U que cest pere serra
1152 Ja diable mal n'i fera ;
E estre iço enchantement
Tut destruira apertement ;
Ne ja n'iert si fort ser[e]üre
1156 Ne nule si forte lïeüre
Que il ne puisse defermer,
Buies fruissir e desserer
Od une herbe que i metum.
1160 Atant fine ceste raison.

48 Galacias est une pere
Cume gresille est sa manere.
Si est dure galatias
1164 Cume si ço fust adamas,
Que tant est freide e engelée
Que ja pur fu n'iert eschaufée.
Autre vertu i puet aveir,
1168 Mais jo n'en sai dire le veir.
Les peres de *G* finissum
E celes de *H* cumencerum.

49 Hyema ço est une pere
1172 Ki est trovée en tel manere,
E dedenz les oilz la trovum
D'une beste, hyeme ad num.
S'ele est en buche a home mise
1176 ȝ desuz sa langue asise,
Ignelepas pronuncera
Iço que a venir serra.
Ja rien ne li ert demandé
1180 Que il n'en die verité,
Tant est ceste pere divine.
Atant iceste raisun fine.

50 Herimachius, ço est un nom
1184 D'une pere que nus trovum.
E si ad [en] sei tel colur
(*b*) Cum est la maile del ostur.
En li puet aver grant bonté,
1188 Mais jo n'en sai la verité.
Atant fine ceste raisun
Des peres de *H* que nus trovun.
Atant lur resun fine ci,
1192 Or cumencent les peris del *I*.

51 Jaspis est pere esprovée,
E si est en mainte contrée.
Seze maneres en trovum
1196 Que nus tutes jaspes numum ,
E si sunt de mutes colurs
E en sei ad mut grant valurs :
Se els chastement portées,
1200 Ben[e]eites ȝ consegrées,
Ja la fevre ne li prendra,
Ki veire creance avra.
Jaspis, quant est verte trovée,
1204 Calcedone est apelé[e].
Ki saintement la portera
Ja d'ewe nuite mal n'avra.

1135 Ms. *le f. le s.* — 1141 Ce mot est abrégé *apsmera* avec un titulus sur le *p*.— 1156 Corr. *fort*.— 1170 Corr. *cumençum*.— 1171 Corr. *Hyena*, et, au v. 1174, *hyene*. — 1179 Ms. *demandée* — 1190 Suppr. *nus*. — 1192 Corr. *d'I*, ou *Or c. celes del I*.— 1199 Corr. *S'eles sunt*. — 1206 *nuite* ou *uuite* ; corr. *nuisant* ? Il y a dans l'abrégé latin : « tutus erit ab aqua nocente. »

Estre iço, si ad esprovance,
1208 Se hom la porte de sa enfance,
En nule ewe ne nei[e]ra
Ne fantosme ne li nuira.
Bels ert, de fei poest[e]ïs,
1212 ⁊ poant sur ses enemis.
En la pere deit l'en tailler
Un trés bien armé chevalier
En guise del deu de bataille
1216 Ki Mars ot nom senz contro-
[vaille.
Une virgine bien vestue,
U une stole al col pendue ;
En sa main, tinge un oliver ;
1220 Ço deit l'en en li entailler.
S'el est issi en verité
Pardurable i ert saint[e]é.
E or oez de *jaspide*
1224 Pur quei cest nom li fud duné :
Yas en griu, c'est vert en franceis,
E pinasun geme est a reis ;
Iço que jaspis apelum
1228 Verte (*c*) gemme en franceis ad
[num.
Ne voil or plus de li traiter,
D'autre pere voil comencer.

52 Jacinctus est nom de pere,
1232 De treis maneres la trovum :
Grain ad en l'une, en l'autre
[vaines,
E la tierce manere est plaine.
E cele qui ad les techetes
1236 Ç[o] est la mieldre des peretes,
Kar ki juste fu la mettra
⁊ puis desur [li] sufflera,
Cum plusurs feiz i sufflera
1240 E la pere plus enrugira.
S'alcune chose i est peinte
La flambe del fu seit esteinte,
E la pere eschaufera
1244 E le fu i desteindra.
Les vainoses e les plaines peres
Ne sunt mie de tels maneres :
Els ne poent nent fu suffrir
1248 Ne gaires chalur retenir,
Mais en la techée est chalur
E en la veinose est freidur
E [en] la plaine veirement
1252 . . . . . .
E Aristotle dit pur veir
Que ces peres poent valeir
Pur destruire ire ⁊ felun
1256 E pur estancher sancfusun.
Percée l'ait al col pendue
U liée a sa char nue ;
Ja pur tempeste mal n'avra
1260 Tant cum la pere portera.
Itel vertu ad ceste pere,
Or voil dire d'autre manere.

53 Jacinctus est une pere
1264 E si est de bloie manere.
Pur espeisse n'est obscurée ;
Cum[e] purpre est colurée.
N'est pas clere üelement :
1268 Quant l'en l'esgarde apertement,
Devant les oilz vait tresvasant,
(*d*) Si se mue en divers semblant.
Ki en sa buche la metra
1272 Cume plus i ert refreid[i]ra.
Mut par est dure a entailler,
E Adam i fud peint premer.
En li puet aver grant bonté,
1276 Mais jo n'en sai la verité.
Atant fine ceste raisun,

1217 Corr. *O une* ? — 1218 *U*, corr. *Od*. — 1231 Les rimes montrent qu'il manque ici au moins deux vers. — 1240 Corr. *rugira* ? — 1252 Vers omis. — 1269 *tresvaant*, corr. *trespassant* ? — 1272 Corr. *Cum*.

D'un'autre pere començum.

54 Iris est pere esprovée
1280 Ke l'en trove en mer beté[e].
Yrim l'arc del cel apelom
Que nus contre pluie veum;
Pur ço ad num yris la pere
1284 Qu'el ad en sai itel manere:
Quant li soleilz raie sur lie
Une [res]splendur ist de lie
Cum del arc del cel par rasun,
1288 ꝛ pur ço Yris ad [a] num.
En li puet aveir medicine,
Mais je ne sai cum ele define;
Par ço n'e[n] voil ore plus traiter,
1292 D'autre pere voil comencer.

55 Jacractizonta est un nom
D'une pere que nus trovum,
Ke est semblable a cristax,
1296 Si cum[e] dit li reis Evax.
Ceste pere devient oscure
Quant la tuche a chevelure.
Vertu i ad, mais [jeo] nel sai.
1300 Atant ceste raisun larrai.
Atant peres del *I* finum,
E cel[e]s de *L* cumencerum.
En *K* ne puis nule trover,
1304 Ad *L* m'estuet trespasser.

56 Letites est pere divine;
Tel colur ad cume verine.
Est[r]ie mal ne li fera
1308 Ki a sun col la portera,
Ne ja tristesce nen avra.
Qui a sun col la portera,
Soventefeiz devinera;
1312 Se malade est (*f. 156*) ne res-
[vera.
E si femme ad le sancfuisun
Eisi [en ?[garra par raisun:
En un net linge drapelet
1316 Al vot la lie l'en e met,
U al nu frunt la deit lïer
De la femme pur estancher.
Ki ceste pere portera
1320 Ja langurus ne devendra,
Ne vermine ne remandra
En liu u ele atochera;
E se alcune vile art
1324 E hom qui l'ait alt cele part,
Cum plus del fu aprismera
Petit et petit se desteindra,
Ke ja fu ardeir ne purra
1328 La u ceste pere serra,
Tant grant vertu ad ceste pere.
Or voil dire d'autre manere.

57 Liguros est pere veirement,
1332 A maison est defendement.
Tant cum iceste pere i serra
Nule rien n'i mesavendra,
E femme ki del ventre ira
1336 Ignelepas delivrera;
E qui le mal le rei avra,
Se od vin la beit si en garra.
Ne voil ore plus de li traiter,
1340 D'autre pere voil comencer.

58 Lincis ço est num de pere;
De date est de luve cervere;
E ki ceste pere bevrat
1344 Del mal del ventre si garrat.
Se hom ad en sei la cursun,
Si en garra par tel raisun.
Itant suffist de ceste pere,
1348 Ore voil dire d'autre manere.

1298 Corr. *Q. ele t.* — 1304 *l* se prononçait probablement *ele*, cf. *erre* (*R*, v. 1614); mais alors il faudrait lire *cumençum* au v. 1302. — 1316 *la* ms. *le*. — 1322 *liu*, ms. *lui*, graphie habituelle en Angleterre. — 1331 Corr. *L. p. e. v.* — 1333 Corr. *ceste*.

59 LITIGERUS est une pere,
Si est faite en tel manere :
D'escume de plum *z* d'argent ;
1352 Si est faite ensi faitement.
Ceste pere ad freide nature,
Trés (*b*) bien guarist sursaneüre.
Ki a plaie la lïera
1356 Ignelepas si [s'en] quira
Ne ja frunce n'i remaindra
Ne purreture n'i serra.
Si est ceste pere provée ;
1360 Atant est sa raisun finée.

60 LANTELIUS est une pere
Ki a en sei forte manere.
Profitable est a porter
1364 As homes qui volent rober,
E bone est a oiselurs
E profitable a veneürs.
Atant fine ceste raisun,
1368 D'un autre pere començum.

61 LASULIUS est pere de Frise,
E si est de mut tendre guise.
S'el est mise od uignement
1372 El ert pur medicinement.
Ki la bevra od le copel
De la rose, qui mult est bel,
De quartaine fevre garra
1376 U de fadur de chuer s'il l'ad.
Les peres de *L* finissum
E celes de *M* començum.

62 MAGNES est pere esprovée,
1380 En le flum Jordan est trovée,
E tel colur ad cume fer,
E ensemble od sei trait le fer.
Ki ceste pere poet trover
1384 Sa femme, en purra esprover
S[i] ele ad nule druerie
U si ele ad feit[e] folie.
Ki de sur le chef li metra
1388 Endementers qu'ele dormira,
Ignelepas demonstrera
La contenance qu'el fait ad :
As denz lores se turnerat,
1392 S'el[e] chaste vie menat ;
S'ele ad puterie menée,
Ignelepas s'iert enversée.
Tel cuntenance demerra
1396 Endementers qu'el dormira.
Ja mari qui la portera
A sa (*c*) femme mal ne voldra
Tant cum el fei li portera
1400 E el chastement errera,
N'el [n'] avra ire a sum mari,
Mais tuz tens serrunt bon ami.
Encor ad ele autre bonté :
1404 . . . . . .
Homes fait parlables e guerris
E vertuos sur lur enemis.
Ydropicus qui la bevra
1408 Ignelepas [si] en garra,
E del felun tot ensement
Garrat par cest enseignement.
E ki par treiz feiz la bevra,
1412 Ses genitaires pissera.
Femme baraine devendra
Magnete qui treiz feiz bevra ;
E se leires la puet aveir,
1416 Iço sacez que ço est veir,
Il en purra gent enginner,
Lur maisuns rober e bruiser.
S'il met la pere en vis carbuns
1420 De quatre pars de lur maisuns,
Cil qui de la maisun serra

1352 Ms. *faiterement*. — 1356 Ms. *quirera*. — 1390 Ms. *ele*. — 1399, 1400 Ms. *ele*. — 1404 Vers omis. — 1405 Vers trop long. — 1406 Suppr. *E* ou *lur* ? — 1410 Ms. *ceste*. — 1419 Ms. *vif*.

E sur les carbuns gardera,
Il s'escriera tut premer
1424 Que la maisun volt trebucher;
A ses compaignons criera:
« Fuions, fuions, ker ja carra! »
Itant erent espoünté
1428 Tuit s'en fuirunt cume desvé,
Et li lerres aprof vendra
Ki lur maisun lur robera
Par solement ceste achaisun.
1432 Atant fine ceste raisun.

63 Melas est pere de grant vertu,
Issi cum il est coneü.
Od beneïçun mult valdrat.
1436 Qui ceste pere porterad
Ses volentez aemplirad
Del bien qu[e] il comencerat;
De tute rien paisif serrad;
1440 De dïables le defendrat;
Nule manere d'enferté
N'avrat en sun cors (*d*) poesté.
Et quant la lune est en decurs
1444 Dunt a la pere tels vertuz,
E quant la lune est en creissant
Dunt n'en ad ele ne tant ne [quant.
Itant suffist de ceste pere,
1448 Or voil dire d'autre manere.

64 Macedonius ço est un nom
D'une pere que nus trovum.
Itel vertu a la pere en sei
1452 Que un' autre pere naist de sei.
Ja femme ne travillera
De sun ventre qui ceste avra.
Or finissent les peres de *M*,
1456 E les peres comencent de *N*.

65 Niger est d'nne pere nom
Que alquant nument *gelaticum*.
Mult est bone pur diviner.
1460 Qui si se voldra conreer
Sa buche deit ben conreer (*sic*)
E desus sa langue poser,
En cire od miel envoluper,
1464 E dunc s'irad tut deviner
Iço que hom purpensera
Ki a lui mal faire voldra,
Ne ja escundit ne sera
1468 De rien que il demanderat.
Amurus est li hom qui la porte
E mult li fait sa vertu fort[e].
E si hom la volt essaier,
1472 Desur ses reins la deit lïer,
Ne ja femme ne l'escondira
Chose qu[e] il demand[e]ra,
E qui a sa char nue l'avra
1476 Pollucion en getera;
E tantes feiz cum il voldra
Ad sa femme gesir purra,
E tantes feiz i puet joer
1480 Qu[e] il rendra le sanc [tut]cler.
E si vulez faire autrement
De ceste pere esprovement,
Lait e mel ensemble mellé
1484 E icel home bien en luét
(*F. 157*) Ki ceste pere portera,
Ja musche sur lui ne serra.
La pere de *N* fenissum
1488 E les peres de *O* cumençum.

66 Oristes est [pere] esprovée;
De treis maneres est trovée:
Une est neire, l'autre est verte;
1492 Neires tecches ad en la verte.
Ki ceste pere portera

1433 Corr. *p. e.* — 1446 Lire *el* ou suppr. le premier *ne*. — 1451 Corr. *Tel*. — 1469 Suppr. *li*. — 1473 Corr. *n'escondira*. — 1483-4 Corr. *mellez-luez*. — 1484 *icel*, corr. *cel*.

Ja pur beste [nul] mal n'avra,
Tutes bestes surmuntera,
1496 Puinture mal ne li fera.
Ki ceste pere volt prover
En fu ardant la deit getter ;
Ensemble od lui s'i gete peres
1500 De mut autres dures maneres :
Les peres arses trovera
E oristes [nul] mal n'avra.
Ki itel pere puet trover
1504 Mult forment la deit honorer,
Ker ja, tant cum sur lui l'avra,
En nuil peril ne perira,
Ne ja poür ne li prendra
1508 Pur nule rien que il verra.
Encor ad la tierce manere,
Que l'en la trove en ceste ma-
[nere :
Cum a[le]mele est sa manere,
1512 De l'une part plaine ⁊ legiere,
De l'autre part ad brozimez,
Cume ço fuissent [clo] cloez.
Ja nul enfant n'engendr[er]a
1516 Qui ceste pere portera,
Ne ja femme ne concevra,
Se ceste pere sur sei ad.
Se femme ençainte sur sei l'ad,
1520 Voille u nun l'enfant larra,
Tant barhaine [est] iceste pere.
Itant suffist de sa manere.

67 Optalius, ço est un num
1524 De pere de bone façon,
Ke ja mal as oilz nen avra
Ki ceste pere portera,
Ne ja nen ert prové larun
1528 Ki la pere ad a cumpaignun.
(*b*) Ja nel purrat lïen tenir,
De tuz fera a sun plaisir.
D'iceste pere atant laisum,
1532 D'un' autre pere començum.

68 Obsianus, ço est une pere,
Mult ad vertuose manere.
Ki ceste pere portera
1536 Ja sunge mal ne li fera :
Ignelepas que il l'orra
Senz mençunge si l'espondra ;
Ne [nus] hom que il maldira
1540 Ja lungement puis ne vivra.
Ki le soleil i enz peindra
U la lune i entaillera,
Ja de male mort ne murra ;
1544 Itant suffist de li ki l'ad.

69 Onix c'est pere de nom ;
De cinc maneres le trovum :
Faite cume ungle de main
1548 U cume pulcer de vilain.
En Inde ad d'ewe colur
E blanches tecchis ad en l'or.
En Arabie est neire trovée,
1552 De blanches techis mès listée,
E blanche en mi, bleuie envirun ;
Mainte en est de tel façon.
Ki ceste pere portera
1556 Mult forment tençonos sera,
E li premers nafré sera
En la bataille u il serat.
Pur ço le di : n'est pruz a porter.
1560 Atant voil ma raison finer.

70 Onchinius est une pere
Qui est de mut forte manere.
Totes merveilles songera
1564 Qui ceste pere portera,
E tençonus tuz tens serra,
[Ne] ja leesce nen avra.

1510 *manere*, corr. *pere* ? — 1545 Corr. *c'est* [*d'une*] *p. n.* — 1559 Suppr. *le*. — 1561 Corr. *onichinus* ; la traduction latine porte *onichilus*.

Si cumme pudre est triblée
1568 Et en buche a chen seit getée,
Issi forment escumera
Cum un ver qui combatud s'at.
(*c*) Atant les peres de *O* finum
1572 Et cel[e]s de *P* cumencerum.

71 Pantheros est de pere nom
E d'une beste que nus trovum ;
E ben sacez que ceste pere
1576 Ad colur de mute manere ;
Pur la beste est issi nomée
Ki od plusurs colors est née.
Bon est a veer par matin
1580 Pur surmunter malveis veisin.
Tel sant[e]é en la pere ad
N'ert vencu qui la portera.
Itant suffist de ceste pere,
1584 Or voil dire d'autre manere.

72 Pyrites est de pere nom,
Pur medecine la tenum.
Ki ceste pere triblera
1588 E od ewe la mellerat
E puis ses oilz en lavera,
S'il i a mal, senes garra.
Se hom la beit qui ait la corance
1592 Senes garra senz demurance.
D'iceste pere atant finum,
D'un' autre pere començum.

73 Pyrites est num d'une pere
1596 Ki ad en sei itel manere :
Ki od sun dei la froterat
Cum[e] de fu si s'en ardrat.
Piere de gaiet l'apelum,
1600 Sulunc asquanz issi ad num ;
E quant est froté li gaiet,
Si trait [a] sei straim et paillet.

74 Proselitus [si] est un num
1604 De une pere que nus trovum.
Ki encontre fu la tendra
Ignelepas tressuiera.
En li autre vertu ne sai,
1608 Pur ço ceste raison lairrai.
Les peres de *P* fenissum,
Celes de *S* comencerum,
Mais deus lettres i tressallum,
1612 (*d*) *Q* et *R*, par tel raisun
Que jo ne puis pere tant querre
Que comence par *Q* ne *R*.

75 Silenites pere est divine
1616 Ki ad en sei grant medicine.
Langur ne gute nen avra
Qui ceste pere portera.
Ceste pere, quant est trovée,
1620 Cum yaspe est culurée.
E[n] ceste pere ad vertu grant,
Si cum trovum Evax disant.
Ceste pere creist ꝛ descreist
1624 Quan[t] la lune creist et des-
[creist,
Itant est sainte ceste pere.
Or voil dire d'autre manere.

76 Saphirus est de pere nom,
1628 Sulunc asquanz Sirtem a num ;
En Libie naist en la contrée,
Entre granz roches est trovée.
Illuec la gette funz de mer ;
1632 Quant il retrait la puet trover.
Ceste pere est defendement
Encuntre tut encumbrement.
Ki chastement la portera

1572 Corr. *cumençum*. — 1574 Suppr. *nus*. — 1614 Ms. *ne par R*. — 1630 Ms. *grant*. — 1631 *funz*, corr. *floz*? Marbode : « Fluctibus expulsus. »

1636 Pur prophete tenu serra.
Ki ceste pere ad a baillir,
Ja prisun nel purrad tenir.
Ja n'ert si forte sereüre
1640 Ne chaaine ne lïeüre
Que il ne pusse depecer
Se il i volt ben atocher.
Ja hom ne li purra nuisir
1644 Ne ultre sun peis retenir,
E par amistez [il] fera
Tut ço que il faire voldra.
Les peres de *S* fenissum,
1648 Celes de *T* comencerum.

77 Tegolitus ço est un num
D'une pere de tel façun
Cume grain d'olive en verté,
1652 *z* si est de mult grant bonté.
Ki od ewe ceste bevra
Del mal des rains [senes]
[garra.
Ja n'ert tant greve l'enferté
1656 (*F. 158*) Dun il ne turge a santé.
E s'il ad mal en la vessie
Senes garra par tel baillie.
Atant fine ceste raisun,
1660 D'un' autre piere començom.

78 Trisites est num de [une] pere
Cume l'arc del cel est sa ma
[nere ;
Ruge est e verte e inde e blan-
[che ;
1664 Grant vertu [i] ad senz dutan-
[ce :
Ki en sun dei la portera
Ja ire mal ne li fera.
Autres vertuz i puet aveir,
1668 Mais jo n'e[n] sai dire le veir,
Ne mais iço que ai trové
E essaiét et demustré,
E autretant [cum] Evax dit,
1672 Li reis d'Anube en sun escrit.

Or finent les peres de *T*,
Ensurquetut nostre *ABC*.
Nepurquant puet l'um trover
[peres
1676 De mut autre[s] plusurs ma-
[neres
Dun jo n'ai [pas] ici parlé,
Ke jo n'en sai la verité ;
Mais icestes unt vertu grant,
1680 D'iço trai Evax a garant ;
S'eles sunt chastement portées,
Beneïttes e consegrées.

Dirrunt cil qui nes conusterunt
1684 Puet cel estre que fables sunt ;
Ne que avreie dunt penser
Quant jo les vei desespereir ?
Mais, s'il se volunt purpenser
1688 *z* les peres espermenter,
Lur creatur aürerunt
Pur les miracles qu'il verrunt,
Que il posa pur tote gent
1692 As peres medicinement ;
Ensurquetut quatre maneres
Mustrat medicine des peres :
Pur le tocher, pur le porter,
1696 Pur le beivre, pur l'esguarder.
(*b*) Ces quatre maneres i posad
Deus, grant signifiance [i] ad ;
E ço dirrai en l'autre livre,
1700 Se Jhu Xpist me leisse vivre,
Kar ço ert tut allegorie
De Jhu Crist le fiz Marie.
Tut ço serra divinité
1704 Qu'en l'autre livre ert demus-
[tré ;

1655-6 Cf. 945-6. — 1672 Corr. *de Nube* (Nubie) ? — 1686 Ms. *desespereir les vei*. — 1697 Suppr. *i*.

E al prologe musterum
De qui auctorité traitum.
E Deus m'aït al comencer
1708 E al finer ꝛ al traiter!
Ci fine li livre terrestre
E [si] comence li celestre.

A la suite du poème est écrit le morceau suivant, sur la façon de polir les pierres. Cette série de recettes est vraisemblablement traduite du latin.

1. — Poliment de tuz saphir[s] e de jacunce rubi e de jacunce citrin, sur quifre od colur de sein Gile, u od corneoline arse u od calcedoine ars, u od cerdonie arse, u od la pere bise tresluisante arse mulue sur le marbre.

2. — Poliment de jaspes est sur plateine de quifre od ewe.

3. — Poliment de esmaraude e de prasme e de turcheise, sur canna maure od ewe.

4. — Poliment de contrafaite plumbe e de garilan et de coral, sur quir de buf plain devers la carn od le bar del veisel sarracineis.

5. — Poliment de baleis e de topace tendre e de pere que l'en ne pot polir est od aesmeril ars ben mulu sur le marbre cinc veis u plus, sur le cordewan devers le peil u sur le fust del verne.

6. — Poliment de granete e de sardine e de alamandine et de topace e de grisolite e (e) de grisopatio e de corneoline e de cathmaheu e de achates e de calcedonio e de sardonie e de onicle e de ematiste e de beril e de cristal od culur de sein Gili, lavé a ewe sur le fust de verne.

7. — [K]i ben vout saver faire cole a pere tenir prengie de la peiz pistée nette e de la tegle del veisel sarracineis ben mulue ; ices fundez ensemble e metez ii [1] de mastic e sufre mulu en la calor d'esté, e, quant ele est fundée, retrahez la del fu e tenez la en chalur, ꝛ perneiz un fustet e tuchez enz e traez fors e laisez refraider ; e si semble trop dure, s'i metez de la peiz ; e si est trop mole, s'i metez de tegles del veisel saracineis. En yver n'i metez ren de sulfre ne de mastic, meis metez ii cire de mesure.

8. — [S]i volez saveir la prove del esmaraude e de la pere tendre quel est la dreite u la fause, si la pernez e polisez la sur le quir de buf, devers la charn, od le tegle del veisel sarracineis ; si dreite est ne se polist, si fause est si polist.

---

1. *Sic*, il y a deux *i* pourvus d'accents ; de même plus loin.

NOTES

1. — Voici la concordance de cet article avec la partie correspondante du Bestiaire de Philippe de Thaon : 1-4 = Ph. 2953-6 ; 9-30 = Ph. 2957-76. Ces vers d'emprunt doivent avoir remplacé une bonne partie de la rédaction originale dont il ne semble plus subsister que les vers 5-6. C'est du moins ce qui résulte de la comparaison avec l'abrégé latin publié à l'appendice.

2. — Damigeron, art. XVII ; B. N. nouv. acq. lat. 873, fol. 177 vo (ci-dessus, p. 493).

3. — On a vu plus haut (p. 493) qu'il y a dans le ms. nouv. acq. lat. 873 un article *de agape* qui est, pour le fond, semblable à l'art. *de agathe*. Le traducteur, au lieu de répéter ou d'abréger ce qu'il avait dit à l'art. 2, s'est borné à y renvoyer.

4. — Il n'est pas question dans Damigeron (XIX) ni dans 873 (ci-dessus, p. 493) de l'âge du chapon. Le traducteur aura eu sous les yeux une rédaction analogue à celle qu'a suivi Marbode (§ III ; cf. Vincent, VIII, XLIII). — Pour le v. 106 il y a *Crotoniensis* dans Damigeron, mais *Crotoniates* dans 873.

5. — Cet article manque dans Damigeron. Il correspond assez bien au texte latin du ms. 873, sauf pour la fin.

6. — Cet article n'a guère de rapport avec l'art. *De alabastrite* de 873, qui d'ailleurs est fort corrompu. Damigeron n'a rien sur la pierre ainsi nommée. Quel que soit le texte que l'auteur du poème ait eu sous les yeux, il est certain qu'il a eu en vue l'albâtre, anc. fr. *alebaustre* ; sur ce mot, voir G. Paris, *Romania*, XXIX, 426.

7. — Cet article manque dans Damigeron et dans le ms. 873. Il a quelque rapport avec l'art. *pyrites* d'Isidore (XVI, IV, 5).

8. — Le renvoi à Tiberius (v. 164) semble indiquer que la source serait Damigeron ; toutefois ni Damigeron ni le ms. 873 ne contiennent d'article sur l'*alerites*. C'est l'*asterites* d'Isidore (XVI, X, 3).

9. — *Astrion* (Pline, XXXVII, 132), *astrios* (Isidore, *Etym.*, XVI, XIII, 7) est considéré comme une sorte de saphir. Cette pierre n'a pas d'article dans Damigeron ni dans 873.

10. — Manque également dans Damigeron et 873. C'est l'*anthracites* de Pline et d'Isidore (XVI, XIV, 2). La fin rappelle l'art. *pyrites* d'Isidore (XVI, IV, 5).

11. — L'*alabandina* de Marbode ; mais l'article est tout différent. Manque dans Damigeron et 873.

12. — C'est la pierre appelée *androdamas*, notamment dans Isidore (XVI, XV, 8) et dans Marbode (§ XLVIII). On la trouve sous la forme *androdamanta* dans le *De virtutibus lapidum* d'Arnoldus Saxo (§ 12). Elle ne paraît pas dans le ms. 873 non plus que dans Damigeron.

13. — Manque dans le ms. 873 et dans Damigeron.

14. — Cet article est en grande partie emprunté au Bestiaire de Philippe

de Thaon (voir plus haut, p. 484). Voici la concordance : 225-232 = Ph. 3083-3090 (en outre les vers 230-2 se retrouvent encore chez Ph. 3112-4); 235-46 = Ph. 3093-3104; 247-248 = Ph. 3079-80; 251-4 = Ph. 3107-110; 255-8 = Ph. 3105-B; 289-96 = Ph. 3111-2, 3115-8, 3121-2.

15. — Ce paragraphe est rédigé d'après un texte de Damigeron, qui devait différer assez sensiblement de celui qui nous est parvenu, et qui se rapprochait de la leçon de 873 :

Damigeron, XXXV.	N. acq. lat. 873, f. 178.
Berillus lapis. Hic magnus lapis est; est lucidus, subserenus, clarus, similis oleo Apollinis.	Berillus lapis magnus et lucidus et clarus est, subviridis similis oculo.

Pour le reste de l'article les différences entre les deux textes sont légères. Il est visible que le v. 299, *si trait un poi a verdor*, se rattache au *subviridis* de 873. La leçon *similis oleo Apollinis*, de Damigeron est corrompue, comme l'éditeur l'a remarqué; *similis oculo*, de 873, est confirmé par le v. 300, *semblant est a uil sentor*; seulement je ne saurais expliquer *sentor*. Il y a, dans le *Liber de natura rerum*, de Thomas de Cantimpré, cité par Vincent (VIII, XLVIII) : « optimi sunt oleo lucido similes ».

De la fin du § on peut rapprocher le passage suivant du lapidaire des pierres gravées :

En un beril, se vos trovez escrit une laüstre marine et desoz ses piez une corneille endroit ses genoilz, devez l'erbe ki a non sa[v]ine enclore d'un petit d'or. Iceste piere garde l'amur des entresposez.

(Ms. 435 de Caius Coll., p. 189 [1]).

16. — La source de ce paragraphe m'est inconnue. Sur la maladie appelée *corpus*, voir *Romania*, XXXVIII, 375, note 1.

17. — Même observation. On peut se demander si le vrai nom de cette pierre est *belloculus* (v. 347) ou *belliculus* (v. 353), ces deux formes étant justifiées par le contexte; ou encore *belioculus*, forme donnée par Isidore de Séville dans l'article suivant (*Etym.*, XVI, x, 9) : « Belioculus albicans pupillam cingit nigram medio aureo fulgore lucentem. Hæc propter speciem Assyriorum regi Belo dicata, unde et appellata. »

18. — Damigeron, VII; 873, fol. 178 v°. — 368 *Achate* représente *Hecate*; Damigeron : « Maximum autem tutamentum... insculptum nomen noctilucae, hoc est Hecates signum, aut Gorgonis personam »; mais, dans 873, il y a *Acate* : « sculpto in eo nomine noctiluce, hoc est Acate ».

19. — *Caprates* est une mauvaise forme : *Lapis capnites*, Damigeron,

---

1. On a plusieurs textes latins de ce lapidaire; par ex., Arundel 342, fol. 70 c : « In berillo sculpitur locusta marina et sub pedibus ejus cornicula et sub pedibus poni debet herbe (*l.* herba) savine modico auro inclusa ».

XXIII ; *De chanite*, 873, fol. 178 v°, en grec καπνίτης. Cependant il y a *caprates* dans Arnoldus Saxo : « Kaprates lapis est similis cristallo. Eloquentiam dat et honorem et gratiam ; defendit a noxiis et ydropisim curat. » (*Zeitschrift f. deutsches Alterthum*, XVIII, 439, art. 48). *Kabratès* dans le Poème moralisé (*Romania*, XIV, 464).

20. — Damigeron, XII ; 873, fol. 179. Pour les vers 417-32 il y a seulement dans Damigeron : « Invenitur autem in illis locis ubi fulminis jactus fit ; narratur tamen ex contritione nubium inter se fieri, et pro hac causa hoc nomen meruit ». C'est aussi à peu près la leçon de 873. Il n'y a rien dans ces deux textes qui corresponde aux vers 427-432. Au v. 439 *Vertuz de peres* se lie mal à *tençons* qui suit ; Damigeron : « Ampliusque ad omnem victoriam et certamen qui portat eum exsuperabit in omnem rem. »

21. — *Lapis chelonites*, Damigeron, XI ; *De chelonite*, 873, fol. 179. — 471-2, Damigeron : « Exciditur (873 accipitur) autem lapis iste de oculis testudinis indicae ». La même idée est exprimée par Isidore (XVI, xv, 23). On sait que *testudo* est souvent entendu, au moyen âge, dans le sens de limaçon (voir *Romania*, XI, 610, note).

22. — Damigeron, X ; 873, fol. 179. — 519-24 Il n'est pas question de cette propriété chez Damigeron ni dans 873.

23. — Damigeron a deux articles consécutifs (XLVII et XLVIII) sur le chrysolithus ; c'est le premier qui est la source de notre § 23. Il se retrouve dans 873, fol. 179 v°. Je le transcris d'après ce dernier ms., le texte de Damigeron étant à cet endroit très corrompu dans les deux éditions : « Crisilitus lapis lucidissimus est et auro similis, et velut ignis scintillatus. Hic applicitus rasure auri filacterium est et tutamen adversus omnes nocturnos timores. Pertusus et trajectus cum setis asini et in sinistro brachio ligatus omnia demonia vincit. »

24. — C'est la pierre apelée *corneolus* par Marbode (XXII), *cornelius* ou *corneolus* dans Vincent (VIII, LVIII). Elle ne figure ni chez Damigeron ni dans 873.

25. — Cet article (Marbode, XLI) n'a sa source ni chez Damigeron ni dans 873 ; mais la même propriété est indiquée dans le *Liber de natura rerum* cité par Vincent (VIII, LXIII).

26. — Il y a, dans le ms. 873, deux articles *corallus*. Le premier au fol. 178 v° ; il a été cité plus haut, à propos du § 18 du poème ; le second se trouve au fol. 187, en dehors de la partie alphabétique du lapidaire. Le voici : « Corallus frigidus est in secundo gradu. Valet oculorum dolori et obscuritati ; pannos eorum et putrefactiones curat et mundificat. Si in collirio mittatur pulveratus, de eo dentes fricatos clarificat ; gingivas putridas sanat. Unde Galienus : Corallus, inquit, ustus, gummi mixtus et cum aqua frigida potatus sanguinis fluxum arcet. Item, corallus, de quocumque loco sanguis fluxerit, eum stringit, stomacum juvat. Item, Galienus : Probavi corallum in collo suspendere et in ore stomachi dolorem habenti sepe valet. »

27. — Source inconnue. Le nom même de cette pierre est incertain,

puisque l'abrégé latin la nomme *limba*. Mais la première lettre doit être un *c* : p.-ê. *cymba*?

28. — C'est la *cinædia* d'Isidore (XVI, x, 8). Manque dans Damigeron et dans 873.

29. — Je pense qu'il faut entendre *camahief*, camaïeu. La source de cet article m'est inconnue. Voir, sur le camaïeu, Du Cange, CAMAEUS, et les nombreux exemples réunis par L. de Laborde, *Notice des émaux*, 2e partie, CAMAHIEU.

30. — Damigeron, XXXIII : « Charcedonius lapis pertusus et obtectus ferro ; qui eum portat vincit causam. » — 873, fol. 178 : « Calcedonius japis pertuso aptatur fertur (*lis.* ferro) ; qui eum portat vincit causas ; tricolor est. » Il est évident que le traducteur a eu sous les yeux un texte plus étendu. Il y a bien, chez Damigeron, un article (XXVII), intitulé *lapis carsydonius* (qui manque dans 873), mais cet article n'a aucun rapport avec celui que nous avons ici.

31. — Ms. 873, fol. 178 vo ; Damigeron, XXXVIII (*collurus*).

32. — Ms. 873, fol. 178 vo ; Damigeron, art. V (rapporté ci-dessus, p. 263). Ce texte ne rend pas compte des vers 687-694, ni de la fin, vv. 705 et suiv.

33. — *Daphnion*, 873, fol. 179 vo ; *daphnea*, Damigeron, art. XXXII. Pour *fluxum sanguinis* (v. 736) il y a dans 873 *ad supereffusionem sanguinis*, dans Damigeron *ad defusionem sanguinis*. Le v. 739 semble se rapporter à ces mots du ms. 873, qui manquent dans Damigeron et ne sont peut-être pas corrects, « assidue portetur sanctificatus ».

34. — La *dionysia* ne paraît ni dans le ms. 873, ni dans Damigeron. C'est au fond l'art. LVIII de Marbode [1], où toutefois il n'est pas dit comme ici (v. 747) que cettte pierre améliore le vin. La source est Isidore (XVI, IV, 7) : « Dionysias lapis fuscus et rubentibus notis sparsus. Vocatur autem ita quia, si aquæ mixtus conteratur, vinum flagrat, et, quod in illo ardore mirum est, ebrietati resistit. »

35. — Manque également dans nos deux textes latins. Il n'y a pas non plus d'article sur cette pierre dans Marbode. La source paraît être Isidore (XVI, XIV, 7).

36. — Ms. 873, fol. 180 ; Damigeron, art. I. Il y a de nombreuses variantes d'un texte à l'autre. — 773-4 Pour ces deux vers, dont le second est peu clair, il y a dans le latin : « colore puniceo, visu asperrimo ». — 797 ss., ms. 873 : « Si vero suspectum aliquem habueris in domo tua ut tibi veneno nocere velit, pone hunc lapidem in pulmentario et invita eum ad cenam, et si verum fuerit, non manducabit ». Damigeron : « Si quem suspicaveris esse venenarium in domo tua, mitte hunc lapidem in pulmentario et

---

1. Manque dans le ms. fr. 14969. Pour la rédaction en prose, voir ci-dessus, p. 283 (art. XLIV).

invita suspectum ad cenam. Tunc, si talis fuerit, ille nihil manducabit. » — Pour le v. 817 il y a dans le ms. 873 : « Nam ad periclitantem mulierem introductus et tritus, et super lumbos illitus et inguines (*Dam.* : et super lumbaginem ejus positus) continuo libera[bi]tur ».

37. — Ms. 873, fol. 180 r° et v° ; Damigeron, art. II. Ce n'est pas de là que viennent les vers 832-6. Il n'y a rien non plus, dans ces deux textes sur la guérison de la jaunisse (v. 863) ni sur les femmes enceintes (v. 865). Voici la fin de l'article dans le ms. 873 : « Conservat quoque vivendi facultatem et corpus incolumem et bonam existimationem prebet gestantibus, et omnem veneni oblationem, et universi generis terrorem amovet. Nam qui eum (*ms.* cum) gerit decipi non potest ; tanta est huic lapidi a Deo concessa gratia, ut in omnibus his modis valeat hominibus. Hic enim lapis eleytropius vertit inviolata numina solis. Legitur etiam de eo quod per eum evocari possint ymbres de celo, quando Deus vult aerem hominibus ostendere bene agentibus. »

38. — Ms. 873, fol. 180 v° ; Damigeron, § XV. Le poème contient divers traits (vv. 891-900) qui ne se trouvent pas dans le latin.

39. — M. 873, fol. 180 v° ; manque dans Damigeron. Voici le texte de 873 : « Exebenius lapis albus est et speciosus, quo solent aurifices aurum limpidare. Curat hic stomachicos maxime in potu sparsus aque aut (*ms.* an) vini. Preterea insanos et amentes similiter potatus persanat. Insuper et ad venerias volupta[te]s congruit mirifice bibitus. Non enim patitur eos diu fatigari. Solvit etiam vesicam et dolentis (dolentibus ?) aptissime subvenit. Nam gestatus partum sine egritudine conservat, et velociter parturientes facit circumligatus femori dextro. Consecratus autem perpetua consecratione ». La dernière phrase est visiblement inachevée.

40. — Manque dans Damigeron. Le texte du ms. 873, fol. 181, diffère très notablement du poème. Le rapport n'est sensible que vers la fin : « Morsus serpentum cum aqua eximie curat... Vulnus aspidis sanat et fluxum sanguinis, sine intermissione locis fluentibus positus, sanat. Circumligatus autem umbilico vel inguine aut prepucio lapis iste, vel unctus vel potatus, per stillicidium meantium urinam et lapidem vesice persolvit et sanat (947). Ematites utilis est, frigidus et durus, equali colore ruffo (*ce passage parait corrompu*) vel ferrugineo (935), habens sorditias aut venas varias (936)... »

41. — Manque dans Damigeron. L'article *phrygius* du ms. 873, fol. 181 v°, est sans rapport avec le poème, de même que l'art. *phrygius* d'Isidore, (XVI, IV, 9).

42. — Ms. 873, fol. 181 v° ; Damigeron, § XLII. Voici le texte de 873 : « Fenicizes lapis est similis avellanee fenicee, id est dactile (*sic*) ; subrubeus vero vel sanguineus est ; mirabilis in manu sinistra gestatus ad tristiciam vel causas vel actiones removendas. »

43. — Manque dans le ms. 873 et dans Damigeron.

44. — Manque dans 873 et dans Damigeron.

45. — Damigeron, § XLI ; 873, fol. 181 v° : « Gagatromeos lapis est similis colore capriole agresti. Quicumque eum portaverit in navali bello et in alio prelio fortis erit et inimicos superabit. Hunc autem lapidem usus est Hercules assidue et semper victor existebat. Deponens autem eum statim vincebatur. »

46. — Ms. 873, fol. 181 ; Damigeron, § XXXIV. Aux vers 1039 et suiv. les noms sont corrompus. Voici les deux textes latins :

Ms. 873 : Hunc quidam vocant ananciten, alii galbaniten, alii leografiten, Egyptii smaragdum, magi Egyptii senechiten ..... Hunc lapidem apellavit Sidostenes magister magistrorum omnium lithargum, quasi omnium oblivionem malorum.

Damig. : Hunc quidam vocant anachiten, alteri autem leucographiten, alii Ægyptii smaragdum, alii galbaniten. Dicunt magi et Ægyptii syneciten..... Sed Ostanes, magister magorum omnium, appellavit eum super omnia vocabula lethargum, quasi omnium oblivionem malorum.

La condition du bain (vv. 1062, 1065) n'est pas mentionnée dans Damigeron, mais elle se trouve dans le ms. 873, et Marbode dit : *Si tamen, ante cibos, fuerit post balnea sumptus* (§ XLII). — Au sujet des maladies des brebis (1074 et suiv.), il y a simplement chez Damigeron : « Et si scabie laborantibus hoc feceris, sanabis eas et fecundiores habebis. » — 1097 et suiv., ms. 873 : « Quod si mulieri difficulter parturienti filo facto de lana ovis fecunde ligatus (*Damig.* ligaveris) circa dextrum femur, continuo pariet sine dolore et omnes preteritos dolores oblivioni tradet. » — Les vers 1103-5 n'ont pas leur équivalent dans nos deux textes latins, mais sont à rapprocher d'Isidore, *Etym.*, XVI, x, 4.

47. — Ms. 873, fol. 182 ; Damigeron, § XX. Les deux textes diffèrent notablement, surtout au commencement. Voici le début d'après le ms. 873 : « Gagates autem lapis invenitur in Sicilia, circa ripam fluminis quod Gentes vel Gangetes appellatur, colore niger et aridus et quasi luminosus mediocriter ; levis valde est, cujus est melior qui facile exarserit igne et odorem aspaldi habebant[1]. Virtutes habet plurimas et magnas et optimas. Aqua enim solutus dentes mobiles confirmat, mulieribus menstrua provocat, et, si teratur lapis et super carbones aspergatur ardentes ut vaporetur, interius circumtecta pannis, sic sine dolore et sine noxa purgabitur. Si quis autem mancipia vult emere, hoc lapide trito suffumiget et statim videbitur si caducus vel lunaticus fuerit ..... Virginitatem deprehendit..... Preterea omnes fraudes et ligamenta omnia dissolvit et disrumpit. »

48. — Manque à nos deux textes ; cf. Marbode, § XXXVII. C'est à peu près la traduction d'Isidore (*chalazias*), *Etym.*, XVI, x, 5 et XVI, xiii, 4, car ces deux articles d'Isidore sont à peu près semblables.

49. — Manque à nos deux textes ; Marbode, § XLIV. — Isidore, (XVI, xv, 25) : » Hyænia lapis in oculis hyenæ bestiæ invenitur, qui, si sub lingua hominis subditus fuerit, futura eum præcinere dicunt. »

50. — Manque à nos textes et à Isidore.

---

1. Corr. *aspalathi habebit* (ou *habuerit*) ?

51. — Ms. 872, f. 182 v°; Damigeron, § XIII. Je donne le texte de 873, qui est le plus développé, mais qui cependant ne rend pas compte de tous les vers : « Jaspis lapis multis locis nascitur et multorum colorum est. Omnium autem optimus et validissimus omnium in colore est lucidissimus ; perfecte tamen consecratus et caste portatus fugat [febres? *cf. v. 1201*]. Jaspis lapis, qui est calcedonius dicitur, colore est viridis. Si sanctificatus fuerit et circumligatus, aquaticos curat. Preterea, qui eum portat a pueritia, nunquam mergetur neque vexabitur... Sculpere oportet in eo Martem armatum aut virginem stolatam cum veste circumfusa tenentem laurum. Consecratum enim est perpetua consecratione. » Pour les vers 1223-8, voir Isidore, XVI, VII, 8.

52. — Ms. 873, fol. 186 v°, dans la partie non alphabétique du recueil. Manque à Damigeron. Je transcris 873 : « Jacincti tripliciter sunt : rubei videlicet, et dicuntur granati, citrini et veneti. Granati sunt omnibus meliores ; quibus hec est proprietas : nam si mittantur ad ignem et multum insufflentur, quanto plus insufflantur, eo amplius fiunt rubicondiores (1240). Si in eis aliqua pictura vel sculptura fuerit, causa ignis destruetur, et erunt omnino clarissimi. Jacincti citrini non adeo ignem patiuntur. Veneti nullatenus ignem patiuntur (1248). Quos omnes Aristoteles dixit esse. Alii dicunt rubeos esse calidos, venetos frigidos et citrinos mediocres. Omnes sunt confortativi, tristicie et suspitionis ablativi. Valent contra sanguinis fluxum (1256). Unde Aristotiles : Qui granatos in collo, manu vel aliquo corporis membro duxerint, si intraverint ad aliquam provintiam, pestifera eis non nocebunt. »

53. — Ce deuxième article sur la jacinthe (ou hyacinthe) se rattache visiblement à Isidore, XVI, IX, 3 : « ... hic autem non rutilat æqualiter ; sereno enim perspicuus est atque gratus, nubilo coram oculis evanescit atque marcescit. In os missus frigidus est ; in scalpturis durissimus, nec tamen invictus, nam adamante scribitur et signatur. » Les derniers mots sont peut-être devenus en quelque compilation « Adam ante scribitur et signatur », ce qui expliquerait la singulière assertion du poème, au v. 1274.

54. — Manque dans nos deux textes. Notre poème n'offre qu'un rapport partiel avec l'art. d'Isidore (XVI, XIII, 6).

55. — Manque dans nos deux textes. Cette pierre, dont le nom n'est pas écrit correctement, est le *hyacinthizon* d'Isidore, admis dans quelque compilation placée sous le nom d'Evax. Isidore, XVI, IX, 4 : « Hyacinthizon indicus est, hyacinthum prope referens. Quidam autem eorum cristallis similes capillamentis intercurrentibus obscurantur ... » On voit que le traducteur (vv. 1297-8) n'a pas compris le texte.

56. — *De lignite* dans le ms. 873, fol. 182 v°, mais *lithites* dans le ms. B. N. lat. 7418 d'après lequel Damigeron a été publié (§ XXVIII). Le dernier éditeur, E. Abel, a corrigé avec raison cette leçon en *lychnites* (λυχνίτης). Ph. de Thaon avait sans doute *Lithites* dans son texte. Voici le début de l'article dans le ms. 873 : « Lignites lapis est speciosus, colore subvitreo, sed mundo, adversus nictalopas (*ms.* nictalepas), id est adversus (*ms.* apud) nocturnas

aves (*ms.* apes), hoc est strigas sive cavanas, aptus est, portatus collo idonee (*ms.* indonee); persanat enim omnes. Preterea missus in panno lineo et in fronte ligatus fluxum sanguinis stringit... »

Un article *lichinites*, entièrement différent, se trouve, au fol. 188 du ms. 873, dans la partie non alphabétique du lapidaire latin. Il commence ainsi : « Lichiniten proinde fert India cujus lucis vigor fragrantiam excitat lucernam. Qua ex causa lichiniten Greci vocaverunt. Duplex ei facies..... »

57. — Ms. 873, f. 183; Damigeron, § XXXI. Ces deux textes sont à peu près semblables. Voici celui de 873 : « Linguros lapis optimum tutamentum est in domo, sed et pregnantibus et infantibus ne timeant juvat. Resistit autem et morbo regio, potatus aut tritus cum vino. »

58. — Les deux textes diffèrent absolument.

Damigeron. XLIII.	Ms. 873, f. 183.
Secas in duas partes (*ici une lacune*) in mel et lac; deinde tollis et includis in annulo et sic portabis, et ubicumque cum ipso ieris, cum gaudio et hilaritate quod volueris habebis.	Lincis lapis, quem multi ligurium vocant, mox ubi minxerit[1] linx, lapis fit, qui electrum[2] dicitur. Dolorem stomachi compescit, ventris abstinet reumatismum[3].

Le texte du ms. 873 est le seul dont on puisse rapprocher les vers 1341-6 du poème.

59. — Au lieu de *litigerus* il faudrait *lithargirus*, mais on n'a guère le droit de faire cette correction, puisqu'il y a dans l'abrégé latin *litigurius* ou *litigurus*. Quoi qu'il en soit, le présent article paraît bien tiré de l'article *de lithargiro* du ms. 873, fol. 183. Cet article est fort long et contient beaucoup de détails qui manquent dans le français. J'en extrais les passages qui peuvent être rapprochés du poème : « ... Multi ex argento hoc faciunt et ex plumbo... Virtus est ei staltica (statica?), id est frigida et stiptica, alta vulnera replens et superfluas carnes vulneribus crescere non consentiens, sed cicatricem ducens. » Suit un procédé pour la préparation de cette substance. Il y a dans Isidore (XVI, XIX, 4) un article sur la même pierre, mais beaucoup plus court.

60. — Manque dans nos deux textes.

61. — Manque chez Damigeron ; se trouve dans la partie non alphabétique de 873, fol. 187 : « *De lasulo*, Lasuli lapis frigidus est et siccus in secundo gradu... de quo unus scrupulus, potatus cum sirupo roseo et aqua calida fit optimus quartanariis ; ppe[4] enim melancolicos purgat humores, qui locus (*corr.* lotus?) et propinatus vomitum, sine omni angustia provocat. » Il semble

---

1. Ms. *iniunxerit*.
2. *electorum*.
3. *reumatissimum*.
4. Si un signe d'abréviation a été oublié au premier *p* on pourrait transcrire ces lettres par *propre*, mais le sens serait bien peu satisfaisant.

que la traduction « pierre de Frise » du v. 1369, vienne d'une fausse lecture ; *frigius* au lieu de *frigidus*.

62. — Ms. 873, fol. 183 v° et 184 r° ; Damigeron, § XXX. La leçon du ms. 873, dont je vais donner quelques extraits, se rapproche beaucoup de Marbode et ne peut être la source directe de notre paragraphe avec lequel elle ne présente que des rapports peu précis. L'article de Damigeron est incomplet et encore plus éloigné de notre texte : « Magnes seu magnetes lapis gignitur atque invenitur circa littus Occeani apud Ragodiatas (sic, *corr.* Trogloditas), et in India ab inventoribus sic vocatur... Est autem colore ferrugineus[1], magnas habens virtutes in se, veluti spiritum (*corr.* ferrum) in adtrahendo (cf. vv. 1381-2)... Dormienti vero uxori (magi) sub capite latenter posuerunt lapidem istum, et, si quidem erat casta ab altero viro, ita accedebat ad maritum suum, amplexans eum voluptabunda sompnio, quasi impulsa per aliquem. Quod si cum altero coierat viro, tantam vim alicujus odoris fetidissimi lapis emittebat ut de lecto in terra caderet mulier leviter tacta... Gratiosum et obsequentem et jocundi sermonis facit portantem se (cf. v. 1405). » L'emploi du *magnes* pour la cure de l'hydropisie (v. 1407) est mentionné par Marbode, sans doute d'après un texte plus complet de Damigeron.

63. — Ms. 873, fol. 184 v° ; Damigeron XL. Les deux textes diffèrent peu, sauf que celui de Damigeron est le plus corrompu. Je transcris la leçon de 873. « Melas lapis modicas habet scintillulas in se, et dicitur sirtis. Causam dicendi (*corr.* dicenti) benedictionem et inpetrationem et victoriam facit. Omnem inquietudinem inimici[ti]arum, demoniorum, maleficorum, magorum, coinquinationum, pollutionum precesque malorum incantationum et odium ceteraque mala a corpore expellit. Est autem lapis iste consecratus. Deficiente luna, a .xvij. die usque ad .xxx. eo utere ; crescente vero luna usque .xv. diem non utaris ».

64. — Manque dans nos deux textes.

65. — Cette pierre a son article, sous la rubrique *De geracite* dans 873, fol. 184 v°, et dans Damigeron, § XXVI, sous la rubrique *Lapis hieracites*. Voici les premières lignes de la leçon du ms. 873 : « Niger autem lapis, qui et geracites vocatur, in primis numeratus et probatus a magis. Est autem medicis idoneus in rebus prenoscendis hoc modo. Ubicumque volueris aliqua predicere, ablue os tuum bene (cf. v. 1461) et in cera cum melle optimo sub lingua pone lapidem, et scies et dices omnia futura que de te aliquis scit vel cogitat. Inpetrationibus maxime congruit ; gestanti enim eum nemo aliquid con tradicit postulanti (1468). Verum amatoria et persuasoria necessaria efficit verba super alios lapides. Alliga ergo lapidem tibi et vade ad puerum[2] sive ad puellam vel feminam, et non tibi contradicet. Quod si scire volueris hec de eo vera esse, sic proba. Lacte et melle commixtis circumline habentem lapi-

1. Cf. le poème, v. 1381. Ce trait manque à Damigeron.
2. Le traducteur a sagement supprimé cette alternative (v. 1471).

dem super se (1484) et non insidebit musca super eum (1486). » La fin de l'article n'a pas de rapport avec le poème.

66. — Damigeron, § XVI ; 873, fol. 184 v°. Les deux textes diffèrent peu. Voici, d'après 873, le passage qui correspond aux vers 1509-1514, qui présentent quelques difficultés : « Est etiam tertium genus istius lapidis quasi lamina ferrea, ex uno latere lenis, ex altera parte velut acutos habens clavellos, qui maximas habet virtutes. » Le traducteur a lu *levis* (ce qu'on pourrait aussi lire dans 873), au lieu de *lenis*, d'où *legiere*, au v. 1512. Pour la fin du § le poème s'éloigne des deux textes latins.

67. — Damigeron, § XXIV ; 873, fol. 185. Les vers 1527-8 ne traduisent pas exactement le texte latin, dont le sens est que les voleurs portant cette pierre échappent à la vue, et par conséquent ne peuvent être pris : « Aptus est autem [furibus] ut non teneantur ; obscurat enim visus illorum qui in domo sunt ne furantes videant » (ms. 873).

68. — *Obsyontes*, Damigeron, § XXV ; *absianus*, 873, fol. 185.

69. — Manque à nos deux textes. La source paraît être Isidore (XVI, VIII, 3).

70. — Manque à nos deux textes.

71. — Manque à Damigeron. Ms. 873, fol. 185 v° : « Pantheros lapis habet plurimos colores dispersos. Eum autem mane videre bonum est ; proficit enim ad victoriam. Est enim invictus et sacer, id est sanctus, lapis, qui, ad similitudinem panthere, que omnibus coloribus est picta, dictus est pantheros, propter colores plurimos. Panthera autem est fera degens in ultimis abditis Indie ; tante ferocitatis est quod leones et pardi et tigrides, audita voce illius, timore percussi, macerantur febribus. De aliis feris est dubium an timeant. » On voit que la dernière partie de cet article n'est pas représentée dans le poème.

72. — Manque à Damigeron ; ms. 873, fol. 185 v°, avant l'art. *pantheros*. Mais la leçon de 873 a peu de rapports avec le poème ; on peut cependant en extraire cette ligne qui est à rapprocher des vers 1589-92 : « Caligines oculorum purgat, duritiis diaforesin facit et digestionem rei (*sic*). »

73. — Il s'agit évidemment ici d'une pierre différente de la précédente, bien qu'ayant le même nom. Elle n'a pas d'article dans nos deux textes. Isidore (XVI, XI, 8 *bis*) : « Pyrites nigra quidem, sed attritu digitos adurit ». C'est la *pyritis* dont traite l'art. LVI de Marbode.

74. — Manque à nos deux textes. Isidore (XVI, XII, 2 *bis*) : « Droselytus (Drosolytus) varius nominis causa, quia, siad ignem applicetur, velut sudorem emittit ».

75. — Damigeron, § XXXVI ; ms. 873, fol. 185 v°. Ce dernier texte est le plus voisin du poème : « Selinites lapis habet similitudinem jaspidis ; aptus est, fortis gravis, lucidus, mirabilis, sanctus. Hic enim crescente luna et decrescente crescit et decrescit [1]... »

---

1. C'est bien ce que disent les vers 1623-4 ; chez Damigeron, ce n'est pas la pierre elle-même, c'est sa lumière qui croît et décroît : « Simul enim cum luna crescit et decrescit splendor illius ».

76. — Il y a deux articles *de saphiro* dans 873, fol. 186 ; le second, qui se trouve aussi dans Damigeron, § XIV, n'a aucun rapport avec notre poème, mais le premier, qui, pour le fond, se rapproche de Marbode (§ V), est en partie la source du § 76 : « Saphirus est lapis et sirten appellatur. Invenitur autem in extremis partibus Libie, circum Sirtes, expulsus a mari per tempestates... Qui igitur habet hunc lapidem armatus est adversus omnem fraudem et omnia maleficia... Nam si quis a rege vel preposito ponitur in vinculis propter delictum aliquot, habeat secum hunc lapidem et tangat de eo vincula, rumpentur, sicque faciat (*corr.* faciens?) ad hostium exiet, nullo eum inpediente, et libere ire poterit quocumque voluerit... Est autem optimus ad amicitiam et gratiam reconciliandam. » Ce n'est pas toutefois, à proprement parler, le texte suivi par le traducteur, car il y a dans le poème des traits (par ex. vv. 1635-6) qui manquent dans le latin.

77. — Manque aux deux textes. C'est l'article LV de Marbode. Dans plusieur textes ce nom est écrit *cecolitus*, *cegolitus*, *gegolitus* ; voir ci-dessus, p. 283, § 42 de la version en prose. La vraie forme est bien celle que porte notre poème (*tecolitus*, Pline, XXXVI, 148; Solin, XXXVII, 12 ; grec τηκόλιθος).

78. — Ms. 873, fol. 186 v° ; Damigeron, § XXXIX. Les deux textes, sont à peu près semblables, sauf que le second est très corrompu ; le nom même (*trisutes*, Damigeron) n'est pas assuré. La rédaction que nous ont conservé le ms. 873 et Damigeron ne rend compte que partiellement de la version française. Ms. 873 : « Crisites lapis est similis arcui celi. Hic fortis est et gravis, habens in medio apicem tanquam albam et nigram. Hic manu gestatus imperatoris proficit ad causas juredicas. »

VOCABULAIRE

Acceptable, 58, 362, 552, utile, avantageux, bienfaisant.
achaisun, *par ceste* —, 1431, de cette manière.
acovelé, 1127, recouvert.
adamas, 5, 27, 1164, cas rég. *adamant*, 19, aimant.
ademplir, 991, *aemplir*, 1051, 896, 1437. emplir, acomplir.
aesmeril, p 522, art. 5, émeri.
agapis, 67, nom de pierre.
agathes, *agathen*, 31, 61, 67, nom de pierre.
agravé, 324, atteint, affligé.
aïmant, 1, aimant.
aisil, 139, vinaigre.
alabaustre, 137, albâtre.
alectoires, 75, *alectores*, 107, accentué sur la finale, nom de pierre.
alemandine, 189, p. 522, art. 6, nom de pierre.
alemele, 1511, lame.
alerites, 153, nom de pierre.
amdui, 256, l'un et l'autre.
amerus, 99, amoureux.
amistunte, 145, nom de pierre.
amonestant 58, bon conseiller.
anatida 205, nom de pierre.

aparir, fut. *aparira* 702. Il y a deux ex. de ce verbe dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon.
apresmier, *aprismer*, 1141, 1325. Fréquent chez Ph. de Thaon.
arachites, 173, nom de pierre.
aramanda, 197, nom de pierre.
arundels, 483, 525, 531, jeunes hirondelles.
asius, 113, nom de pierre.
aspreice, 774, mot douteux; il faudrait ici un adjectif. V. la note sur ce vers.
astrion, 167, nom de pierre.
aüsteroles, 903, sauterelles; — *de mer*, 301, 503, crevettes.
avisunques, 186, à peine, difficilement.
Baillie, *par tel* —, 1658, de cette manière. Fréquent en ce sens chez Ph. de Thaon.
baldin, 13, étoffe légère, probablement de soie. Du Cange (Bénédictins) : « BALDINELLA, sindonis subtilioris species a loco unde advenitur nomen habens », avec renvoi BALDAKINUS, le fr. *baudequin*, étoffe de Bagdad.
bar, p. 522, art. 4.
barbaine, 1521, *baraine*, 1413, stérile.
bef, *sans* —, 963, 1024; on connaît *befe*, au sens de raillerie, moquerie.
belloculus, 347, nom de pierre.
berilica, 335, nom de pierre.
berillus, 223, 297, béril, pierre.
bloie, 1265, *bleuie*, 1553, bleue.
brozimez, 1513, nœuds dans le bois, excroissances ligneuses. Diminutif de *brossin*, *broussin*.
bruiller, 230, 589. Godefroy, Compl. sous BRUSLER; rime en *é*.
bruiser, 1418, briser.
buies, 1158, chaînes.
buillir, fut. *buildra*, 194, bouillir.
Cachmahief, 649, *cathmabeu*, p. 522, art. 6, camaïeu, pierre.
calcedone, 1204, calcédoine, pierre.
canna maure, p. 522, art. 3.
caprates, 337, nom de pierre.
ceraunius, 415, nom de pierre,
cerdonie, p. 522, art. 1, sardoine.
cerne, 350, cercle.
ceronites, 447, nom de pierre.
chacïos, 321, chassieux.
chascunjornal, 513, journalier.
chelidonius, 481, nom de pierre.
chimedia, 637, nom de pierre.
cimbra, (*cimba* ?) 69, nom de pierre.
collire, 665, collyre.
controvaille, *sáns* —, 1216, sans tromperie, en vérité.
copel, 1373, sommet, le haut de la tige d'une plante.
corallus, 361; autre pierre du même nom, 575, 580.
corance, 1591, courante, diarrhée.
corneoline, p. 522, art. 1, 6.
cornil, 551, nom de pierre.
corpus, 227, *corpos*, 611, maladie des organes respiratoires. Godefroy, CUERPOUS; traduit ci-après, p. 543, par « cardiaca passio ». Cf. *Romania*, XXXVIII, 375, note 1.
crieme, 989, crainte.
crisolitus, 535, nom de pierre.
cristallus, 565, cristal.
cursun, 1345, courante.
Daphnion (ms. *daphinion*), 731, nom de pierre.
date, 1342, urine.
denz, *as* —, 1391, étendu sur le ventre.
derainer, 764, *deraisner*, 266; prouver, 266; obtenir, se procurer, 764.
desteindre, 1244, 1326, éteindre.
deugiée, 1069, délicate, fine.
devinales, 685.
diadocos, 679, nom de pierre.
dionisia, 741, nom de pierre.
druerie, 1385, liaison amoureuse.
Eé, 79, âge.
eisi, 1314, *isi*, 398, ainsi.

eleutropius, 825, nom de pierre.
ematites, 931, nom de pierre.
enbrevé, 367, inscrit.
enfermeté, 597, maladie.
enferté, 133, 142, 329, 332, 507, 955, 1431, même sens.
engroter, 862, être malade.
enivrer, 750, neutre, devenir ivre.
enpregniée, 1070, 1100, fécondée.
enrugir, (p.-ê. *rugir*), 1240, devenir rouge.
enruissir, 586, devenir roux. Godefroy, ENROUSSIR.
ensurquetut, 502, 944, 1693, surtout.
entresei, (= *entresait*), 245, tout à fait, entièrement.
envire, 1091, envie.
eos (= *ues*), 787, utilité.
escharbucle, 178, 757, escarboucle.
escharnissement, 364, illusion produite par des procédés magiques.
escherdos, 120, qui a des écailles.
esclairer, 920, act., rendre clair (en parlant de la couleur); 861, neutre, devenir clair (en parlant de la vue); 853, 877, neutre, faire des éclairs.
escopir, 692, cracher.
escumer, 1569, écumer, produire de l'écume.
eslavement, 954, lavage, action de laver.
esmaraude, 827, p. 522, art. 3, émeraude.
esparitable, 917, spirituel, qui a une vertu surnaturelle.
espeisse, 1265, épaisseur.
esperiment, 841, expérience.
espermenter, 1132, 1688, éprouver, soumettre à une épreuve.
espondre, 1538, exposer.
esprovance, 1207, preuve, vérification.
esprovement, 1482, même sens.
estanchement, 562, le fait d'étancher, d'arrêter (un flux de sang).
[*e*]*stramès*, 232, petites pailles, diminutif d'*estrain*. Manque à Godefroy.
estre, 795, 1207, outre, en plus de.
est[*r*]*ie*, 1307, vampire.
estupes, 149, 231, étoupes.
estuver, réfl., 1130, prendre un bain chaud.
etites, 769, nom de pierre.
exebenius, 913, nom de pierre.
Fadur, 1376, sentiment de nausée.
fait[*ier*]*ement*, *issi* — 821, de cette manière ; cf. Ph. de Thaon, *Comput*, 503, 885, etc.
fedus, 999, nom de pierre.
felun, 1255, 1409, abcès, tumeur.
fenicites, 975, nom de pierre.
ferm, 44, 493, fermement.
forsener, réfl., 260, sortir du sens, déraisonner.
forte, adj. fém., 1362, 1470 (en rime).
foüner, 571, mettre bas.
fraiture, 228 241, brisure.
frigius, 965, nom de pierre.
fruissir, 1158, briser.
frunce, 1357, marque de cicatrice.
fuldre, 429, nom de pierre ; *fudre*, 435, 438, foudre.
fumonius, 983-7, nom de pierre.
fusil, 147, silex, pierre à fusil.
Gagates, 1107, nom de pierre.
gagatromeos, 1027, nom de pierre.
gaiet, 1599, 1601, jais, sorte de pierre.
galacias, 1161, nom de pierre.
galatides, 1037, nom de pierre.
galeste, 420, semble désigner une pierre arrondie. Il y a dans *Saint Brandan* deux ex. de ce mot au sens de « pierre de fronde ». Ils sont relevés par Godefroy.
galniz, 863, jaunisse.
garilan, p. 522, art. 4.
garir, fut. *garra*, 54, 92, 332, 512-8, 596, 821-63, 1314, 1338, 1375.
garni, 654, 784, averti, mis en garde, protégé.
gelaticum, 1458, nom de pierre.

genitaires, 1412, organes de la génération.
gesir, 77, 78, 483 (en rime), gésier.
grant, pris substantivement, 82, grandeur.
grande, adj. fém., 133.
groisse, 81, grosseur.
guerris, 1405, batailleur.
gutefestre, 127, 970, fistule.
gutlus, 1133, gouteux.
Halegre, 939, alègre.
herimachius, 1183, nom de pierre.
hyema, 1171, nom de pierre.
ignelepas, 523, 892-9, 1071, 1136, 1148, 1177, 1336, 1356, 1389, 1394, 1408, 1537, aussitôt.
iller, 820, flanc.
Jacractizonta, 1293, nom de pierre.
jaspis, 1193, nom de pierre.
Ker, 239, 280, 503, 531, 1505, car.
Lai, *faire* —, 249, faire tort. Même expression dans le *Best.* de Ph. de Thaon, 1817, 2037, 2493.
langoros, 489, *langurus*, 1320, malade.
langur, 989, maladie.
lantelius, 1361, nom de pierre.
leisure, 268, souillure.
letites, 1305, nom de pierre.
lié, 1285-6, pron., elle.
lïeüre, 1156, 1640, liure, attache.
liguros, 1331, nom de pierre.
lincis, 1341, nom de pierre.
itigerus, 1349, nom de pierre.
locier, neutre, 1113, branler (en parlant des dents).
lu, pour *lui*, 65.
luisable, 298, luisant.
lunager, 490, lunatique, fou.
lunages, 1133, même sens.
lunges, 453, 612, 873, longtemps.
luur, 8, lumière, au figuré.
luve cerviere, 1342, synonyme de lynx, comme dans un ex. de la *Somme le roi*, cité par Godefroy; ce mot, dans le *Bestiaire* de Ph. de Thaon (v. 1179), traduit *hyena*.
Macedonius, 1449, nom de pierre.
maiestement, 417, fortement(?).
maile, 1186, moucheture sur les ailes de certains oiseaux de proie.
mal le rei, 1137, écrouelles (ou jaunisse ?)
malmetre, neutre, 479, souffrir.
megrir, 1093, maigrir.
melas, 1433, nom de pierre.
menuser, 49, mettre en menus morceaux.
merveille, *de* — *manere*, 773, 976, de façon merveilleuse.
mescine, 1023, médecine.
Naint, pour *nient*, 280.
nent, 709, 710, 1247, néant.
nient, d'une syll., 285, 710,
nïent, 259, 466, 473, néant.
niger, 1457, nom de pierre.
nocturnel, 542, nocturne.
nuisir, 56, 209, 1643, nuire.
nuite (*nuisante* ?), *ewe* —, 1206, eau nuisible.
Obsianus, 1533, nom de pierre.
oes, 788, œufs.
oillez, 476, petits yeux. Même mot dans le *Bestiaire* de Ph. de Thaon, 2880.
oiselurs, 1365, chasseurs d'oiseaux.
onichites, 1561, nom de pierre.
onix, 1549.
onoros, 297, honorable.
optalius, 1523, nom de pierre.
oristes, 1489, nom de pierre.
Paillet, 1602, paillette.
paisif, 1439, en paix, en sécurité.
palazinus, 1114, atteint de paralysie
pantheros, 1573, nom d'une pierre.
parlablis, *parlables*, 57, 405, 497, 1404, qui sait parler, éloquent,
parmaindre, *parmist*, *parmaindka*, 248.
passer le col, 807, 928, passer par le col, être avalé.

peis, ultre sun —, 1644, malgré lui.
perir, actif, 817, faire périr.
pinasun, 1226, nom d'une pierre.
pistée, p. 522, art. 7, broyée, battue.
plaisir, 105, 484, plaire.
plevir, 1137, garantir.
pluver, 877, pleuvoir.
poacre, 128, 971, 1013, goutte aux pieds.
prasme, p. 522, art. 3, pierre, sorte de cristal de roche.
proselitus (pour *drosolythus*), 1063, nom de pierre
provu, (pour *proveü?*), 282.
pudrette, 118, poudre fine.
puinture, 38, 953, 959, 1496, piqûre.
pulcer, 1548, pouce.
pullent, 957, puant, terme de mépris.
puncete, 117, pierre ponce.
purpre, 1266, pourpre.
purpure, 936, le même que le précédent.
Quire, réfl. 185, 1356, se brûler.
Raier, 160, 878, rayonner, émettre des rayons.
rais, 844, 845, rayon.
rejovener, 627, rajeunir.
resupeir, 692, itératif de *supeir*.
resver, 1312, délirer.
ruinne, 1081, rogne.
ruinnoses, 1076, rogneuses (en parlant de brebis).
rutter, 331, vomir.
Sancfuison, 559, 1256, 1313, flux de sang.
saphirus, 1627, saphir, nom de pierre.
savine, 308-9, 969, sabine, plante.
sechées, brebis —, 1075.
sei, 90, 410, soif.
Sein Gile, colur de —, p. 522, art. 1 et 6.
senes, 141, 327, 412, 495, 512, 572, 602, 804, 951, 959, 1018, aussitôt.
silenites, 1615, nom de pierre.
solder, 924, *sorder*, 51, 139, dissoudre.
sorcerie, 798, sortilège.
sorder, voir *solde*
soventefeiz, 853, 860, souvent.
stole, 1218, robe longue.
straim, 1602, paille.
succrieindre, 210, 798-9, craindre.
supeir, 691, humecter, tremper dans l'eau.
sursaneüre, 1354, excroissance, bourgeon de chair survenant à la suite d'une blessure; p.-ê. cicatrice.
Techetes, 1235, petites taches.
tegle, p. 522, art. 7, 8, tuile.
tegolitus, 1645, nom de pierre.
tele, fém., 176.
tençonos, 1556, 1564, querelleurs.
tercional, fievre —, 514, fièvre tierce.
tresvasant, 1269.
tundre, 150, 231, amadou.
turcheise, p. 522, art. 3, turquoise.
turner, subj. *turge*, 946, 1656, tourner.
Uelement, 1267, également.
Vainoses, veineuses, 1245, 1250, veineuses.
veable, nient —, 871, invisible.
veintre, fut. *veinterat*, 549, vaincre.
ventrail, 623, intestins.
ventre, aler de son —, 521, 898; *aler del* —, 813, 1335; *travailler de son* —, 1453, souffrir les douleurs de l'enfantement; cf. ci-dessus, p. 279, art. XXVII.
verine, 1306, verre.
verm, 957, ver, petit serpent.
verne, p. 522, art. 5, 6, aune, espèce d'arbre.
vertuos, vertuus, 100, 298, 1406, 1534, puissant.
voleir, prés. *voil*, 65, 143; *volt*, 200, 603, 817; *vot*, 284; *veot*, 1131.
vot, 1316, visage.
Yaspe, 1720, jaspe.

APPENDICE

L'abrégé latin du poème alphabétique.

L'abrégé latin du poème occupe les ff. 71-78 du ms. Arundel 342 (Musée britannique) que j'aurai d'autres occasions de citer dans la suite de ces études, parce qu'il contient d'autres textes concernant les lapidaires [1]. C'est un petit livre, ayant à peu près le format d'un in-8°, dont l'écriture et les abréviations indiquent, de prime abord, l'origine italienne et la fin du XIIIe siècle. La copie est fort incorrecte, et il ne semble même pas que son auteur ait reconnu que les pierres étaient rangées en ordre alphabétique.

Je crois superflu de démontrer que ce *liber lapidum* (c'est le titre inscrit à la première page) est la traduction et non l'original de notre poème alphabétique. La démonstration résulterait de ces deux faits : 1° l'abrégé latin se tient toujours très près du français ; la traduction est terre à terre, naturellement très plate, mais exacte [2], sauf qu'elle omet ou abrège certains passages; 2° l'abrégé latin n'emploie jamais les mêmes expressions que Damigeron (et sous ce nom je comprends la leçon du ms. 873), alors même que le fond est identique. C'est l'évidence même.

Cet abrégé, ne devant pas occuper beaucoup de place dans la *Romania*, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de l'imprimer. Il peut, en quelques cas, servir à l'interprétation du texte, et, en outre, il représente un état de ce texte un peu différent de celui que nous a conservé le manuscrit, jusqu'ici unique, de Jesus College.

La version a-t-elle, comme le manuscrit, été faite en Italie ? Je n'y vois pas d'obstacle ; cependant, il serait téméraire de l'affirmer. En tout cas, l'existence même de cette traduction

---

1. On en trouvera la description détaillée dans le catalogue du fonds Arundel (in-fol., 1834).

2. Voici un curieux exemple où le mot français de l'original est conservé : *Piere de gaiet l'apelum*, | *Suluuc asquanz issi ad nom* (1599-1600) : latin : *vulgariter dictus lapis de jaiet* (C. 73).

latine d'un poème français fort ancien est un fait curieux d'histoire littéraire.

(Fol. 71) *Incipit liber lapidum, et primo de adamante.*

[1] Adamans est lapis tam dure nature quod nec ferro nec calibe valet secari vel dividi seu frangi. Nascitur autem in India lapis iste, et est magne virtutis, habens ferreum colorem et cristallinum splendorem ; cujus virtus est hec : in argento inclusus et benedictus, se ferentem, si caste vixerit, reddit insuperabilem et erectum et fortem, et ab omnibus timebitur qui sic portabit. Preterea sompnia et visiones et fantasmata non eum terrebunt, nec quicquam ei nocebit. Nature etiam talis est quod post se et ad se trahit ferrum. Inclusus autem in anulo argenteo seu aureo sive ereo tortili easdem virtutes habet quas superius diximus. Aspersus autem sanguine yrcino cum sera plumbea potest secari [in] qualiacumque frustra volueris.

[2] *De agaten.*

Agaten est lapis pretiosus talis coloris qualis est pellis leonina. Virtus autem ejus tanta est, ut dicit Evax, quod se ferentem reddat securum a morsu scorpionis et serpentis. Taliter in stuppa involutus (*b*) mittitur in aquam ; deinde fortiter super morsuram ligetur, quia totum venenum ad se trahit. Similiter idem facit lapis tritus et super morsum ligatus, seu cum vino potatus. Qui hunc lapidem portaverit, nichil ei nocebit. Affabilis et potens et acceptabilis et ad intercedendum erit artifex [1] virtuosus et bene coloratus et Deo et hominibus dilectus.

[3] *De agappe.*

Agaffatos est lapis binominus, ejusdem coloris et ejusdem valoris.

[4] *De allectorio.*

Allectorius est lapis qui invenitur in ventre galli septennis seu in jecore caponis septennis. Est autem ejus magnitudinis cujus est faba et similis cristallo, sicut dicit Evax, et est similis gutte aque. Hunc lapidem ferenti nemo nocere potest, qui in ore gestatus sitim sedat et reprimit. In vino potatus sanat lapidem habentem in renibus sive in vesica, reddens se gestantem fortem et audacem et inimicos superantem. Qui hunc in casside sua tulerit, regnum (*c*) acquirere poterit. De quocumque incipiet voluntatem suam adimplebit. Seu vir seu mulier eum tulerit, amabilis erit et venustus erit ; nuncios facit audaces et disertos [et] placidos [2].

---

1. Je ne sais si ces mots sont la paraphrase d'*amonestant* (v. 58), ou s'il manque à cet endroit du poème une paire de vers.

2. Pour ce sens de *placidos* cf. ci-après, § 19.

[5] *De asio. R.*

Asius lapis est qui invenitur in Alexandria, albi coloris et magni valoris levis ut pumex et manibus herens quasi pulvis, habens in superficie nigras maculas, et squamosus ut piscis; quem, si probare volueris, cum lingua linge et salem sapiet, et dealbabitur lingua. Reddit autem gestantem se securum a scrofulis, fistulis[1] et podagra, et alias infirmitates multas sanat lapis, iste cum vino tritus et potatus.

[6] *De alabaustro.*

Alabaustrum est lapis tener, qui, cum aceto tritus et potui datus, sanat angustiam pectoris et alias infirmitates.

[7] *De amistote.*

Amistote est lapis durus, quem si cum calibe percusseris, ingnem ex ipso elicies, ita ut, si stupas ammoveas, de facili accendere[n]tur.

[8] *De asterite.*

(*d*) Asterites est lapis magni fulgoris factus quasi stella in eo rutilaret, de quo dicit Tiberius quod nunquam tam obscurus erit sol quin super eum radiet ubicumque fuerit; totum mundum etiam illuminabit, hunc videns lapidem.

[9] *De astrion*[2].

Asterion est lapis cristallo similis, ideo sic vocatur quia stellis[3] est dilectus, ab eis naturam, colorem et splendorem recipit.

[10] *De aracites.*

Aracites est lapis durus ita splendidus quasi ingnis ardens, et lucidus quasi carbunculum, habens in se venas albas: qui missus in ingnem pallidus efficitur quasi mortuus et extinctus, quem qui manu nuda tractaverit, ita se comburet quod vix umquam sanari poterit.

[11] *De alabantia.*

Alabantia est lapis splendidus et ita calidus quod si illum in aquam fortiter gelatam mittas, statim propter predicti lapidis calorem aqua solvitur et calefit, et si in aqua diutius dimittatur, sine alio igne eam faciet bullire.

[12] *De aramandana.*

Aramandana est lapis argento similis; nasanis (*l.* nascitur ?) in Mari Rubro, quem qui super se portaverit, iram (*f.* 72) et indignitatem animi a se removebit.

[13] *De anarida.*

Anarida est lapis diversarum[4] manerierum qui facit diabolos super se eum

---

1. Ms. *fistol'*.
2. Ms. *aserion*.
3. Il y a *stell'* en abrégé. Le passage est corrompu.
4. Le traducteur a lu *molt de* ou *moltes* au lieu de *mole* (v. 206).

gestanti apparere, qui nil nocebunt, sed eum verebuntur et jussui ejus parebunt ; sed opus eorum non erit durabile, sed quasi incantativum.

[**14-5**] *De berillo.*

Berillus est lapis talis nature quod ad se trahit radium solis ; solis autem radius penetrat lapidem sine fractura, qui sic ardet ex alia parte quod sibi appositas stupas ac pannos [ac] res siccas sicuti stramina ac paleas, accendit. Lapis [1] iste magne virtutis est, calide nature et fusci coloris est, in quo debet sculpi austerola [2] marina et sub ejus pedibus cornicula, et sub genibus bestie, posite in auro lapide, ponatur parum savine [3] herbe. Si sponsus vel sponsa in sponsalitiis suis illum habebit, nunquam cum pare suo iram vel rixam habebit, quamdiu super se lapidem portabit ; alter etiam alterum super omnia diliget. Omnes homines superabit (*b*) qui hunc lapidem gestaverit super se. Qui etiam oculos habuerit cacetia plenos vel sanguine vel alio humore nocuo, lapidem cum aqua et ex ea oculos suos abluat, et sanabitur. Similiter dolorem intestinorum sanat tritus et cum aqua potatus.

[**16**] *De berillica.*

Berillica est lapis frigide et sicce nature, qui in aqua tritus et potatus sanat cardiacam passionem. Similiter et dolorem capitis, si ex eo in aqua trito caput abluas, et cadentes capillos retinet.

[**17**] *De belloculus.*

Belloculus est lapis candidus circum se habens circulum nigrum, habens aureum splendorem circum se [4]. Dicitur autem belloculus quia in bello est utilis et nil nocebit habere [5] lapidem gestanti.

[**18**] *De corallo.*

Corallus est lapis magne virtutis et efficacie, destruens incantationes, sompnia et fantasias ; gestantem se gratum omnibus faciens, in quo scribatur hoc nomen *ochate* (sic) et Gorgonis serpentis effigies. Qui lapidem (*c*) istum portabit, nec inimicum timebit nec fulgur nec tempestatem, nec vulnerabitur nec vincetur in bello. Preter has habet virtutes alias, qui, si teratur, et in terra cum semine seminetur, vel inter vineas seu oleas seu jardinos [6], tempestates et omne noxium longe fugat a loco quo spargitur.

---

1. A partir d'ici le traducteur suit le § 16 ; ce qui précède correspond aux dix premiers vers du § 15.

2. Le français *aüsterole* (v. 301).

3. D'après le français ; mais en latin on dit *sabina*.

4. La répétition de *habens circum se*, qui n'est pas justifiée par l'original, indique que le texte est corrompu. En outre le vers 349 n'est pas traduit.

5. Corr. *homini* ?

6. Le traducteur a entendu *pumers* (v. 386) au sens du latin *pomarium*, verger.

[19] *De ophintes* [1].

Ophintes est lapis similis cristallo, sed alterius nature; quem qui gestabit Deo et hominibus placebit et ab incantationibus tutus erit et affabilis et placidus; ex isto lapide et talis virtus [2] est quod si ydropicus eum in sinistro brachio ligatum [3] portaverit, sanabitur.

[20] *De ceraunio.*

Ceraunius lapis creatur in aere quando fortiter tonat et pluvia miscetur cum ventis. Venti indurescunt pluviam quasi glaciem acutam [4] et quadratam quasi sagittam barbatam... [5] autem foratus [6]. Lapis iste dicitur fulgur, ab aere inpetuose descendens, quicquid consequitur findens et ardens, quem qui vult invenire in profundum .IX. diebus [7] fodiat terram : post (*d*) .IX. dies ex quo ceciderit invenietur. Qui hunc lapidem caste super se portaverit, non nocebit ei fulgur nec loco quo erit, et in mare tutus erit a fulgore et tempestate. Contentiones et risas [8] superabit et sompnia bona videbit, neque nocebit hunc lapidem gestanti.

[21] *De ceranite.*

Ceranite est lapis divine nature, quem qui tractare voluerit, prius debet manus suas abluere et os suum, et sub lingua debet illud portare, et quamdiu sic illud gestabit verum erit quicquid dicet. Hanc efficaciam habet luna nova existente, dum est in augmento ab ortu solis usque ad meridiem donec luna sit quintadecima, quia in decursu lune non habet lapis efficaciam in die, nisi tantum aurora inlucescente usque quo sol oriatur. Invenitur autem in India in oculis testudinum, quem, si velles probare, mittes in carbones nigros et non mutabitur.

[22] *De celidonio.*

Celidonius est lapis qui invenitur in jecore yrundinis, et est duarum manerierum : una est nigra, altera rufa. (*F. 73*) Rufus sanat languidos et lunaticos et furibundos. Ligatus in panno lineo sinistro brachio infirmi se reddit amabilem, ydoneum et affabilem [9]. Has autem virtutes habet in se et alias. Nam

---

1. Ici et à la ligne suivante il faut évidemment corriger *capnites*.
2. Ms. *virtutis*.
3. Ms. *ligāt*.
4. Ms. *gacutam*.
5. Ms. *sus*.
6. Passage corrompu.
7. Corr. *pedibus*? cf. v. 428.
8. Pour *rixas*.
9. Il y a sans doute ici une lacune. Ce qui précède se rapporte à la plerre rouge, et ce qui suit concerne la pierre noire qui n'est pas annoncée ; cf. vv. 500 et suiv.

qui eum semper gestaverit omnibus placebit et de omnibus velle suum adimplebit. Dolorem oculorum sanat cum aqua tritus et potatus, et oculis infusus. Ligatus in panno rubeo et collo suspensus sanat febres tercianas [et] cotidianas : laborantem de partu liberat, si liberari debet. Si autem nescientibus [parentibus ?] pulli yrundinum capiantur, plures has virtutes habebunt ex eis extracti lapides, si tamen terram non tetigerint pupilli priusqam interficiantur.

[**23**] *De crisolito.*

Crisolitus est lapis splendidissimus et similis auri scintillis, ut ignis ; qui amatur tanquam sacrosanctus ab his qui eum cognoscunt : valet enim contra nocturnos timores et contra fantasmata. Debet autem perforari et cum setis aselli [sinistro] brachio suspendi, quia sic gestatus demones fugabit.

[**24**] *De cornelia.*

Cornelia est lapis conveniens et (*b*) gratus, talis coloris qualis est aqua in qua lote sunt carnes. Qui hunc lapidem gestaverit vel in collo suspensum vel in anulo in digito omnem iram refrenabit et rixas evitabit, et sanguinis fluxum restringet, de quocumque membro fluet, et precipue mulieribus.

[**25**] *De cristallo.*

Cristallus est lapis efficacie qui, si bene teratur, et cum melle bibatur feminabus pueros lactantibus copiam lactis prestabit.

[**26**] *De corallo* [1].

Corallus est lapis alterius nature quam illa de qua modo dictum est qui, sicut dicit Galienus, sanat oculorum dolorem et obscuritatem, dentium etiam dolorem fugat et eorum putredinem sanat, labefactos consolidat ; sed [2] incensus in pulverem redigatur et cum cymino mistus dentes inde fricentur, et cum aqua oculi laventur, et curabitur omnis eorum infirmitas. Potatus [3] et sanat mulieres a fluxu sanguinis, restringit etiam sanguinem de quocumque vulnere manantem ; perforatus (*c*) autem et collo suspensus cardiacam passionem fugabit.

[**27**] *De limba.*

Limba est lapis nascens de balena et anelitu ejus, candidus et siccus et aliquantulum rubens, confortans stomachum et sensum anime reviviscere faciens, et exillarans et calefaciens. Nullus hunc lapidem gestans senescet nec frigus patietur nec irascetur, semper autem gestans [4] gaudebit.

---

1. Ms. *coraldo.*
2. *Sed* en abrégé ; mais ce mot n'a guère de sens ici. Corr. *similiter* ?
3. Ms. *portatus.* Cf. v. 595.
4. Ms. *autem gestant autem.* P.-è. doit-on corriger le second *autem* en *hunc.*

[29] *De actothynayf.*

Athynayef est lapis in medio albus, in circuitu similis çafiro. Qui fert hunc lapidem litigiosus [1] erit, im bello vincetur. Ideo sibi caveat quisquis ne eum deferat.

[30] *De calcedonio.*

Calcedonius est lapis in margine perforatus, nature cristalline et coloris. Omne infortunium evadet homo lapidem gestans, nec ingne ardebit nec aqua submergetur, nec armis morietur, nec mala potio ei nocebit nec tempestas.

[28] *De ymedia.*

Ymedia est lapis qui invenitur in capite piscis, et est oblungus. (*d*) Hunc qui fert in ore omnia predicet, nec tempestatem timebit nec infortunium, nec intestatus morietur.

[31] *De collirio.*

Collirius est lapis similis çafiro, in circuitu subalbidus. Hunc lapidem gestans non timebit iram domini sui, cui nichil nocere poterit gestanti suspensum collo, et suum velle de omnibus adimplebit.

[32] *De iacodos* (sic).

Diacodos est lapis similis berillo, magne virtutis et efficacie. Nullus est tam (tanti ?) valoris pro responsis dandis nec pro spiritibus demo[n]strandis. Qui illum in ore tenebit de omnibus divinabit. Sed opus est aqua frigida pro refrigerando lapide, quem semper oportet aqua frigida extingui ne os gestantis ardeat. Demones etiam ab inferis revocat qui eum ore gestat quoscumque nominare noverit, et ante ipsum cito venient et ei obedient nec ei in aliquo nocebunt. Caveat qui hunc lapidem portabit ne mortuum tangat hominem, quia lapis vim suam amitteret [2] et (*f. 74*) statim mortuus se erigeret, sed nec loqueretur nec videret nec iret. Quamdiu lapidem homo super se gestabit mori non poterit, sed languebit tamdiu quod melius esset ei quod moreretur [3].

[33] *De aphnion* (*sic*) *R* [4].

Aphnion est lapis utilis medicine, quem qui super se gestabit aquam nocentem non timebit, nec diabolum nec fluxum sanguinis, nec ydropicus erit.

[34] *De dionisio.*

Dionisia est lapis nigri coloris, rubeas habens maculas, qui si teratur et in vinum mittatur, optimum saporem dabit vino et odorem gratum. Sanus etiam erit et nullum inebriabit.

---

1. Si le texte du poème est correct (v. 652) il faut suppléer ici *non*.
2. Cette idée n'est pas exprimée dans le français.
3. La fin du ç n'a pas été traduite.
4. *R.* signifie *rubrica*.

[**35**] *De dracontide.*

Draconitides est lapis de dracone nascens, a quo sic vocatur, lingua Francorum dictus carbunculus, quem reges diligunt propter splendorem suum ; sic autem habetur : incantatores per carmina dracones sopiri faciunt, quibus sopitis capita auferunt, a quibus lapides extrahunt.

[**36**] *De echite.*

(*b*) Echites est lapis pretiosus et carus, rubei coloris [1], quem aquila invenit in Oriente, epulans illum pro sua salute, quia nunquam malum accidet dum eum in suo corpore gestabit, et singulis [annis], cum nidificat, de illo se munire curat, quia est defensio sibi et pullis suis et [2] ab aliis avibus. Quod autem facit aquila (aquile ?) hoc facit et hominibus, faciens placere Deo et hominibus et voluntatem suam per omnia adimplere, nichilque ei nocebit, et preterea letus erit et ei divitie acrescent, nec sortilegia timebit sive vir sive mulier hu[n]c gestabit, nec petifera [3] ei nocebit, nec venenum, nec iram domini sui incurret. Si qua mulier in partu laborat et eum habebit, cito pariet, et infans non periclitabitur, si in sinistro bracchio gestatus fuerit.

[**37**] *De elutropio.*

Eleutropius est lapis smaragdini similis, sanguineas habet (*c*) venas [4]. Invenitur autem in India vel in Libia, seu in Cipro insula, et in capite asini. Amittit enim asinus visum [5] cum lapis excreverit. Hunc lapidem qui probare voluerit mittat eum in pelvim aqua plenam et argenteam, sub radio solis positam, et radius super eum lucens resiliet retro et sanguineus erit et obscurabitur ex toto. Qui autem lapidem benedicet et exorçiabit videbit pelvim spumare, et turbabitur aqua et tempestatem in se citabit, ita quod astantes terrebit. Qui hunc lapidem gestabit, sepe divinabit et clarum lumen habebit, nec ei infirmitas nocebit nec plagam [6] quam atinget reuma invadet, nec yterícus erit qui ejus loturam potabit [7], nec venenum ei nocebit. Qui hanc [8] conjurabit, velle suum per eum adimplebit et invisibilem se reddet cum voluerit. Facit etiam lapis iste pluviam et (*d*) serenum cum vult ille qui eum gestat.

---

1. Les vers 775-8 ne sont pas traduits.
2. Cet *et* est surabondant.
3. *Sic.* Il est facile de corriger *pe[s]tifera*, mais le substantif féminin qui devrait être joint à cet adjectif fait défaut. Le français ne donne aucun secours. Manque la traduction des vers 799-808, comme aussi celle des vers 817 et suiv.
4. Ms. *vinas.*
5. Ms. *unum.*
6. Ms. *plagat.*
7. Ms. *portabit.*
8. Ms. *homo.*

[38] *De epistite.*

Epistites est lapis lucidus et rubei coloris, qui missus in aquam bullientem statim eam refrigerabit, venenum fugabit et furibundos sanabit. Ligatus super renes hominem cohire inpotentem coire statim facit. Valet etiam in partu. Fugat tempestatem et venenum [1]. Tenens eum in manu dextra, ita ut non tangat sinistram, contra radium solis, stupebat, videns ex eo plures radios solis exire et ignem stillare, nichilque nocebit in sinistro bracchio gestanti.

[39] Exebenus est lapis candidus, quem autem fabri cum auro fundunt ut clarius fiat, et hic in aqua tritus seu cum vino, et datus potui, mulierem insanam curat.

[40] *De amatite.*

Amatites est lapis niger et obscurus, ut ferrum, et habens in se venas. Qui eum gestabit semper sanus et alacer erit. Si teratur cum lacte [mulieris et] viro ad potandum detur, primus (*f.* 75) infans quem genuerit masculus erit. Non erit infirmitas quin curet cum predicto lacte tritus si ungatur ex eo locus dolens ; sanat etiam lapidem et urinam provocat et morsum serpentis curat ; et si aliquis aspide pungatur [2], teratur lapis cum melle, et superpositus morsum sanabit. Invenitur autem in Ethiopia sive in Africa.

[41] *De frigio* [3].

Frigius est lapis diversorum colorum venas habens, valens in medicinis, quem qui cum sabina [4] bibet, de fistula sanabitur et podagra.

[42] *De unione* [5].

Huinonus (*sic*) est lapis magne efficacie, ut ait Tiberius. Qui eum gestaverit venenum ei non nocebit nec langor eum invadet nec ei aliquid nocebit, et velle suum adimplebit, nec in aqua peribit, nec iram domini timebit nec ingne ardebit nec vulnerabitur.

[43] *De fenicites* [6].

Fenicites est lapis rubey coloris, in sinistra manu gestanti se est defensio a dolore et ira et (*b*) infirmitate.

[44] Fedus est lapis divinus, utilis medicinis. Qui tenet illum et cum lacte mulieris de priore masculo quem habuerit distemperabit, lumen et visum diu amissum recuperabit, oculos suos ex illo liniens. Et si patitur in pectore, bibat illum cum lacte ovium, quod sit de priore agno masculo et albo. Similiter

---

1. Les vers 903-4 ne sont pas traduits.
2. Ms. *purgatur*.
3. Ms. *erigio*, et *erigius* à la ligne suivante.
4. Ms. *saliva*.
5. Corr. *fumonio*, et à la ligne suivante *Fumonius* ?
6. Ms. *oniates*, ici et à la ligne suivante.

et podagram curat, parum autem ex eo bibat et tarde (?) propter pulmonem ne dissolvatur et evomatur. Nascitur autem in fluvio Fasidis, quem reges [1] amant pro [2] medicina quam habet.

[45] *De gagotromeos.*

Gagotromeos est lapis quem qui gestaverit invictus semper erit. Per hunc lapidem Hercules omnia [3] mo[n]stra devicit.

[46] *De galatides.*

Galatides est lapis diversis nominibus appellatus : alii vocant illum matitem et alii leogantem, Egiptii autem smaragdum, alii vero galbanitem, atque alii senetitem. Dicit autem Sidostenes quod hoc lapide melior non (*c*) potest inveniri, qui vocat eum litargum, quod sonat oblivionem. Qui hunc gestat omnia mala obliviscitur et velle suum adimplebit [4] de hoc quod cupiet. Qui hunc lapidem lambet, saporem mellis in eo inveniet, et qui cum aqua teret, albus fiet ut lac; et si lactans illum post balneum biberit, tantam copiam lactis habebit quod mamme ipsius per se fluent. Et si ligetur collo mulieris pregnantis cum filo lane ovis gravide, statim mulier pariet, et si oves sunt morbide, detur eis in potu cum aqua tritus et sanabuntur; et si in argento gestetur adeo diligetur qui eum tulerit et ab hominibus nec iram domini sui timebit, et velle suum adimplebit et dolorem dentium sanabit si eos tetigerit; nichil ei injurie nocebit, nec in bello morietur, nec puer eum deferens macilentus erit nec pavor eum invadet; se[m]per letus et yllaris erit. Invenitur autem lapis iste in quodam loco vili [5] qui (*d*) dicitur Acaleus.

[47] *De [g]agates.*

Gagates est lapis nigri coloris sicce et levis, qui missus in ignem reddit odorem incensi [6]. Hic est magne efficacie, ut dicit Tiberius. Si dentes labefactentur, cum aqua teratur lapis, et ex eo dentes fricati solidabuntur. Sanat etiam menstruatam super carbones missus recepto odore ejus; et si homo vult servum emere, sic potest illum probare : si est lunaticus aut guttosus aut paraliticus, quam citius fumum lapidis sentiet, in terra cadet. Qui ejus fumum sentiet non patietur frigus intus in corpore, nec serpens aproximabit loco in quo iste lapis erit[7]. Ubicumque lapis hic fuerit, demones fugabit et omnes firmaturas solvet cum eo tactas.

---

1. Il faut croire que le traducteur a lu *reis* (v. 1023) au lieu de *mires*.
2. Ms. *quod*, en abrégé.
3. L'abréviation donne plutôt *omnino*.
4. Ms. *et velle suum adimplebitur* (*sic*) *et velle suum adimplebit*.
5. Curieuse faute ; corr. *in fluvio Nili*, et cf. v. 1103.
6. Ce trait manque au poème, d'où on peut induire qu'une paire de vers a été oubliée entre les vers 1112 et 1113, d'autant plus qu'une idée analogue est exprimée dans le ms. 873 (ci-dessus, p. 528).
7. Les vers 1143-50 ne sont pas traduits.

[48] *De galatias.*

Galatias est lapis similis grandini, adamantine duritiei, ita frigide et gelate nature quod missus in ignem non ardet ; dicet de quibuscumque interrogabitur [1].

[49] *De iema.*

Iema est lapis qui invenitur in oculis cujusdam animalis, hiema dicti, qui in hore (=ore) sub lingua tentus (*f.* 76) faciet facta predicere de quibuscumque interrogabitur.

[50] *De erinatio* [2].

Erinatius est lapis talis coloris qualis est ancipiter, cujus virtutes ingnoro.

[51] *De jaspide.*

Jaspis est lapis probatus, qui in multis provintiis invenitur et multos habet colores ; qui caste gestatus et consecratus reddit se gestantem tutum a febre [3]. Qui viridem jaspidem probaverit [4] tutus erit ab aqua nocente, et qui a pueritia eum portaverit non mergetur aqua nec fantasmata ei nocebunt. Fidelis erit et potens super inimicos omnes, in quo debet sculpi Mars, deus belli, armatus, et virgo bene induta in manu tenens ramum olive. Dicitur autem jaspis aias greco, quod latine sonat viride, et pinnasis quod est gemma regum, et .XVII. sunt maneries hujus lapidis.

[52] *De jacinto.*

Jacintus est lapis cujus tria sunt genera : unum habet in se grana, secundum venas, tertium est plane maneriei. Ille autem qui habet grana melior est ceteris, quem qui in ignem mittet et desuper suflabit, lapis fiet rubeus, et si (*b*) in eo [qu]id est pictum, flamma cadet, et, lapide calefacto, ingnis extinguetur. Venosi autem et plani non possunt ignem pati nec calorem retinere, sed in granoso est calor, in venoso [5] frigiditas, planus est temperate nature. Dicit autem Aristoteles quod lapides isti valent ad iram sedandam, pro sedando fluxu sanguinis perforatus et collo suspensus et tempestas ab igne [6].

[53] *De jacinto.*

Jaccintus est lapis cujus duo sunt genera : pro spissitudine obscurus et [7]

---

1. Cette fin a été empruntée par erreur à l'article suivant.
2. Ou *ermatio* ; mais il faut lire *herinacio.*
3. Le ms. répète ici *tutum.*
4. Corr. *portaverit* ? cf. v. 1205.
5. Ms. *venenoso.*
6. Cette fin n'a pas de sens ; il faudrait quelque chose comme *tempestas ei non nocebit.*
7. Il y a dans le français (v. 1265) *n'est obscurée* ; il semble que le traducteur ait eu sous les yeux un texte où la négation manquait.

coloris purpurei. Bene intuitus coram oculis se transmutat et in diversis [1] coloribus variat. Qui missus in ore quanto plus ibi erit, tanto plus frigescet. Durus ad incidendum, in quo primum Adam sculpsit, cujus virtutem nescio.

[54] *De yris.*

Yris est lapis probatus qui Rapontico [2] mari invenitur. Yrin enim vocamus arcum celi, ideo vero lapis Yrin dicitur, quia, [quando sol] super eum radiat, splendor (*c*) exit [3] de lapide sicut de arcu celi, cujus virtutem nescio.

[55] *De acintota.*

Acintitota est lapis similis cristallo. Lapis iste fiet obscurus quando a capillis tangitur, cujus virtutes nescio.

[56] *De hilites* [4].

Ilites est lapis divinus vitrei coloris. Qui hunc lapidem gestabit ei lamia non nocebit. Collo suspensus divinare faciet, et, si gestans infirmabitur, non morietur [5], et in fronte mulieris sanguinis fluxum patientis ligatus eam sanabit. Qui feret hunc lapidem nunquam eum langor invadet, et vermes fugabit de loco in quo erit; et si villa aliqua erit accensa, quanto magis ille qui eum defert ville approximabit, et ignis minuetur, quia ignis non poterit ardere in loco in quo erit.

[57] *De ligurio.*

Ligurius est lapis defensio domus in qua erit, lib[er]ans parientem, et in renibus [6] patientem, si in vino tritus potetur.

[58] *De lince.*

(*d*) Lincis est lapis de mictura lincis genitus. Qui hunc lapidem portaverit liberabitur de dolore stomachi et de fluxu ventris.

[59] *De litigurio* [7].

Litigurus est lapis nascens de spuma plumbi et argenti, et est frigide nature et prodest vulneribus in quibus carnes supercreverint et ea sanat.

[60] *De centelio.*

Centelius lapis utilis predatoribus et aucupibus et venatoribus.

---

1. Ms. *trasmittat et in adversis.*
2. Corr. *Pontico* (*mer betée*, v. 1280)?
3. Ms. *exeut'.*
4. Corr., ici et à la ligne suivante, *letites.*
5. Il est probable que le traducteur avait sous les yeux une autre leçon que celle de notre texte, *ne resvera* (v. 1312).
6. Le traducteur a probablement lu, au v. 1337, *rein* au lieu de *rei.*
7. Ms. *lingurio.*

[61] *De casulio* (sic).

Casulius est lapis de Frigia, tenere nature, qui missus in vino habet medicinam, sed cum rosis recentibus potetur quartanariis et fastidiosis.

[62] *De magnete.*

Magnes est lapis probatus in Jordane inventus, ferrei coloris et ad se trahens ferrum, cum quo mariti probant uxores suas sic : positus super caput dormientis statim dicere [1] cogit omnia que fecit. Si casta est super faciem suam vertet, si adultera supina jacebit. Maritus autem qui eum tulerit semper cum uxore sua se bene habebit si mulier et uxor [2]. Reddit autem se gestantem fortem, victoriosum et bellicosum super inimicos ; (*f.* 77) sanat ydropisim potatus ; et si latro [3] eum habebit penes eum, ingnem in .iiij. partibus domus qui viderit clamabit quod domus velit corruere : « Fugite, fugite ! domus corruit ! » et sic omnes fugient tanquam vexani ; latro autem intrabit, et que volet auferet.

[63] *De gelas* [4].

Gelas est lapis qui consecratus et gestatus faciet compleri voluntatem illius qui eum gestaverit de omnibus que inceperit, et contra diabolos munimentum (?) erit et contra omnem infirmitatem. Hanc habet virtutem lapis, luna decrescente, quia, dum crescit, nulla est virtus istius lapidis.

[64] *De calcedonio* [5].

Calcedonius est lapis optimus partu laborantibus, quia, statim ex quo mulier partu laborans eum super se habuerit, liberabitur.

[65] Niger [6] est lapis qui alio modo dicitur gelaticus, qui futura [7] facit predicere, in ore bene loto, sub lingua positus et cera involutus, et si quid petierit ab aliquo, sic eum gestans non patietur repulsam. Amabilis erit et fortis, et, si super renes ligetur, omnes mulieres sic eum gestanti parebunt, et (*b*) pollutionem reprimet [8], et quotiens voluerit cum muliere coire, poterit. Abiget etiam inportunas muscas lapis iste.

[66] *De orite.*

Orites est lapis probatus cujus tria sunt genera : unum nigrum est, alterum viride, tertium [9] habens nigras maculas. Qui fert hunc lapidem nullum animal

---

1. Le traducteur a mal compris les vers 1389-90.
2. Passage corrompu.
3. Le ms. ajoute ici *pene*.
4. Corr. *melas*.
5. Corr. *macedonio*.
6. La rubrique manque.
7. L'abréviation donne *facta*.
8. C'est le contraire (v. 1476).
9. Le traducteur aura probablement lu, au v. 1492, « en la *terce* » (au lieu de *verte*) ; mais c'est plus loin qu'il sera question de la troisième espèce.

ei nocebit. Qui autem eum probare voluerit mittat in ingnem cum aliis duris lapidibus : alii comburentur, orites [1] vero nichil mali habebit. Qui feret hunc lapidem nil timeat, quia nil ei nocebit. Tertium genus hujus lapidis est planum ut ferri lamina, et ex alia [parte] scaber [2] tanquam clavis confixus [3]. Ging[n]ere non potest qui lapidem hunc tulerit ; parere volentes cito liberabit.

[**67**] *De optalio.*

Optalius est lapis defendens a dolore oculorum se ferentem nec, de latrocinio vel furto convinci poterit illum gestans, nec carcer[e] aut vinculis tenebitur.

[**68**] Opsianus [4] est lapis magne virtutis, quem qui gestaverit (*c*) non nocebunt ei so[m]pnia, et quam cito illud audierit, exponet statim an sit verum an falsum, et cui maledixerit diu vivere non poterit. Qui autem solem et lunam sculpserit [5] in lapide de mala morte perire non poterit.

[**69**] *De onice* [6].

Onix est lapis cujus .v. sunt genera, factus ut unguis humanus, glauci coloris, habens maculas albas in margine, in India ; niger autem in Arabia, albas habens virgulas. Invenitur etiam in medio albus, in circuitu blavus. Qui feret hunc lapidem litigiosus [erit], et primus in bello vulnerabitur ad quod ierit.

[**70**] Onichilus [7] est lapis quem qui fert mira so[m]niabit et semper litigiosus erit, nec unquam gaudebit.

[**71**] *De panteros.*

Panteros est lapis repertus in animali quodam, et sciatis quod lapis iste habet colorem multarum manerierum, pro animali in quo invenitur sic nominatus quia est omnicolor. Utilis est lapis iste ad videndum mane, et non timebit (*d*) venenum [8] nec superari poterit.

[**72**] *De orite* [9].

Orites est lapis utilis ad medendum oculos, si eum in aqua teras et inde oculos abluas ; stringit etiam fluxum ventris.

---

1. Ms. *orientes*.
2. Ms. *scab'*.
3. Ms. *confisus*.
4. Cet article n'a pas de rubrique.
5. Ms. *sculpere*.
6. Ms. *onite*.
7. *Anichilus* dans le texte, mais le nom écrit dans la marge pour l'usage du rubricateur est *onichilus*. Par erreur le rubricateur a écrit, comme rubrique, *de onite*. La traduction est incomplète de la fin.
8. Il n'est pas question de venin dans le poème. Il se peut que le traducteur ait mal lu *veisin*, au v. 1580.
9. Corr. ici et à a ligne suivante, *pyrite*, *pyrites*.

[73] *De dirite* [1].

Diritis est lapis talis nature quod si cum digitis fricetur, digitos comburet ut ignis, vulgariter dictus lapis de *jaiet*, qui fricatus ad se trahit paleas et tramina.

[74] *De crisolito* [2].

Crosolitus (*sic*) est lapis qui contra ignem repositus [3] emittit sudorem, cujus virtutem nescio.

[75] *De silenite.*

Silenites est lapis divinus, magne efficacie. Non habebit langorem nec guttam qui hunc lapidem fert, qui est similis jaspidi. Hic crescit et decrescit cum luna.

[76] *De çaphiro.*

Çaphirus est lapis qui alio nomine syrtes appellatur. Nascitur autem in Libia et invenitur inter rupes ; quem emittit fundus maris [4] quando [se] retrahit mare. Qui feret hunc lapidem tutamen ei erit ab omni impedimento (*f.* 78) iramque superabit et inimicit[i]as. Predicet et futura si caste vixerit, nec carcere poterit detineri. Seras [5] etiam et omnes firmaturas cum eo tactas aperiet. Nemo ei nocebit, nec preter velle ipsius eum tenere poterit.

[77] *De cegolito.*

[C]egolitus est lapis similis grano olive, magne virtutis et efficacie, qui, cum aqua tritus et potatus, dolorem renum reprimit. Lapidosam etiam curat vesicam et stranguriam sanat.

[78] *De trasites.*

Trasites est lapis similis arcui celi rubeus et indus et viridis et albus, et altius [6] qui hunc lapidem tulerit nichil ei ira nocebit. Lapis iste alias potest virtutes habere, sed ego eas ignoro, nec Eva[x] rex Arabie in scriptis suis alias ejus nominat virtutes.

Alii multi lapides pretiosi inveniuntur, de quibus nichil locutus sum quia eorum virtutes ingnoro. Sed isti multas et magnas habent virtutes, ut testatur Evax, si caste ferantur et benedicantur et consecrentur, quas .iiij. maneriebus (*b*) efficiunt : tangendo, potando, gestando [7], intuendo, quas Deus indidit qui omnia in omnibus est.

Paul MEYER.

---

1. Corr. de même *pyrite*, *pyritis*.
2. Le chrysolithus a son article plus haut (§ 23). Ici il faut un nom commençant par *P*. ce qui ne veut pas dire que la forme *proselitus*, donnée par le poème, soit correcte. Voir la note sur cet article du poème.
3. Ms. *reptus* ou *teptus*.
4. Le traducteur latin a eu sous les yeux la leçon de notre texte *funz de mer*, ce qui ne prouve pas qu'elle soit bonne ; voir la note du v. 1631.
5. Ms. *feras*.
6. Je ne sais si *altius* peut être considéré comme l'équivalent d'*en sun dei* ou p.-ê. d'*al dei*.
7. Ms. *gustando*.

NOTES

ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICOGRAPHIQUES

(*Suite*)

LANFÈS (FRANÇ. DIAL.), *LARFES* (PROV. MOD.)

Bien que M. Körting n'ait pas accueilli le mot lanificium, ce mot est généralement admis comme étymologie du franç. dial. *lanfès*, écrit dans les anciens textes *lanfeis*, *lanfetz*, *lanfaiz*, etc. [1], et qui a passé dans le breton moderne [2]. Si la phonétique est satisfaite, la sémantique pourrait élever une objection assez sérieuse. Les patois qui ont conservé le mot ne le mettent pas en rapport avec l'idée de « laine », mais avec celle de « lin », parfois même avec celle de « chanvre ». Voici le dossier de l'affaire, sommairement [3] :

LANFAIS est un mot dont se sert notre peuple pour dire de la filasse, que l'on met à la quenouille, proprement de la filasse de chanvre. Je ne sais si ce mot auroit esté corrompu du lat. lanificium. — (Moisant de Brieux, *Orig. de quelques cout. anc.*, 1672, p. 142, cité par Moisy.)

LANFET, s. m. Paquet de fil (Montesson).

Lãfœr, lin en poupées prêt à être filé ; jardin dans lequel on cultivait le lin, le chanvre. — *Lãfœsye*, lanfeussier (Arch. de la May. B 3118, f. 96 v°), ouvrier qui travaille le lin [Craonnais]. — *Lãfè(y)*, lin en filasse [Craonnais] ; *jardrẽ ó lãfè*, jardin dans lequel on cultivait le lin, le chanvre ; étoffe fine de chanvre [Craonnais] (Dottin).

---

1. Voir Godefroy, LANFEIS, et *Romania*, XXXIII, 561, n. 5.

2. Cf. *Romania*, XXIX, 453. L'opinion inverse, émise par Duméril, n'est pas soutenable.

3. J'écarte, pour abréger, le sens figuré de « discours confus et embarrassé », et, pour les patois normands, je me contente de la citation de Moisant de Brieux ; le mot ne paraît d'ailleurs s'être conservé que dans le Calvados et l'Orne (Duméril, Joret, Moisy, Guerlin de Guer).

Lanfiz, s. m., lin [Cordia et Pays Dacant, *Vocabulaire* [environs de Fontenay-le-Comte], *manuscrit*, cité par Lalanne).

Le breton *lanfaz* ou *lanfez*, écrit *lanfacc* dans le *Catholicon* de J. Lagadeuc (1464), désigne « l'étoupe grossière du lin et du chanvre[2] ». Lagadeuc le traduit en latin par les deux mots associés lanificium et linificium[3]. Il n'est pas possible que les formes romanes remontent phonétiquement à linificium; mais il me paraît difficile d'écarter l'idée que lanificium a été vidé de son sens propre par linificium. Le provençal vient à l'appui de cette idée, si l'étymologie que je vais proposer rencontre juste.

Mistral a les deux articles suivants, non munis (chose rare) de rapprochements étymologiques :

Larfes, s. m. Filasse la plus fine, lorsqu'elle est peignée, en Languedoc.

Larbés, s. m. Chanvre ou lin roui ; chanvre maqué, chanvre mâle, filasse, en Rouergue.

J'ignore la source de Mistral pour le premier article, et je ne puis dire si vraiment *larfes* est un paroxyton ou (ce qui serait plus normal) un oxyton. Mais pour le second, c'est Vayssier qui en est le fournisseur. Or Vayssier écrit *lorbés* (avec la variante *larbés* pour Saint-Afrique); il donne « chanvre ou lin roui » comme sens général, « chanvre maqué, chanvre mâle » comme sens particulier à Saint-Afrique, et « filasse » comme sens particulier à la région du Larzac. Le rapport de *larbès* et de *larfes* ne saurait faire sérieusement question ; par suite, le *b* rouergat doit être considéré comme correspondant à un *v* antérieur. Or le type latin lanificium est parfait pour rendre raison de la double forme primitive **larfetz* et **larvetz* : l'*n* rapprochée d'une consonne labiale par la chute d'une voyelle passe facilement au son *r* (cf. *carbe* < *canapem, *serbe* < sinapem, *merme* < minimum, etc.) et l'*f* intervocalique hésite entre *f* et *v* (cf. les doublets *defés* et *devés* < defensum, *Estefe* et *Esteve* < Stephanum).

---

1. Rolland, *Flore pop.*, III, 58, donne *lenfa* comme usité avec le sens de « lin » à Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine). La carte 772 (*lin*) de l'*Atlas ling.* de Gilliéron et Edmont ne fournit rien d'analogue.

2. Legonidec, *Dict. breton-franç.*, p. 404.

3. Je cite d'après la réimpression faite par R. F. Le Men (Lorient, sans date), p. 134.

LANSOLADA (ANC. PROV.)

Raynouard a un article LANSOLADA « lansolade, sorte de plante [1] », où il a réuni deux textes qui n'ont rien à faire ensemble. Le premier, qui vient des archives municipales de Nîmes (et qui est latin, d'ailleurs), renferme le mot *lanssolata* au sens bien clair de « contenu d'un drap ». Dans le second, *lansolada* désigne effectivement une plante, mais la traduction par le mot fictif de « lansolade », que l'on chercherait en vain dans les dictionnaires français ou autres, ne nous avance pas beaucoup. Voici ce texte, qui vient du *Breviari d'Amors* de Matfré Ermengau, v. 7036 :

Per sanar la carn nafrada
Es bona la *lansolada*
Q'om apela carlepepi.

M. Émile Levy a trouvé dans une chirurgie provençale de la bibliothèque de Berne un autre exemple de ce mot :

« Pren salvia salvagga e domergga, *lansolada*, berbena, pempinella [2]. »

Comme l'édition du *Breviari d'Amors* imprime, sans variante, *lensolada*, M. Levy pense qu'il s'agit de l'ibéride pinnée, qui porte aujourd'hui le nom de *linçoulado*, etc., parce que, dit Mistral, « on a comparé sa floraison à un drap blanc étendu sur le sol ». Je crois qu'il est préférable de s'en tenir à la leçon *lansolada*, et de voir dans ce nom le plantain lancéolé, appelé en latin médiéval *lanceola* et *lanceolata*, en anc. franç. *lancelee*. Comparez l'article LANCELEE de Godefroy, et notez cet exemple du *Roman de Renart*, qui semble fait tout exprès pour commenter le *Breviari d'Amors* :

De *lancelee* et de plantain
Se voudra en vos plaies metre.

Je regrette de n'avoir rien à dire sur le mystérieux *carlepepi* dont Ermengau fait une variété de *lansolada* : naturellement, Raynouard traduit par ... carlopepin [3].

---

1. *Lex. roman*, IV, 19.
2. *Prov. Supp.-Wörterb.*, IV, 368.
3. *Lex. roman*, II, 339.

LOEIRA (ANC. PROV.)

On lit dans le livre de comptes des frères Bonis, de Montauban, p. 146 du t. II de l'édition que nous devons à M. E. Forestié, l'*item* suivant :

Item, deu per .III. plans (= palms) fustani escacat e per .I. cart fil vermelh... per fair .I.ª *loeira*.

M. Émile Levy a recueilli le mot *loeira* dans son *Prov. Suppl.-Wörterb.*, mais sans l'expliquer. Il me paraît infiniment probable que nous avons là un emprunt à l'anc. franç. *aloiere* « bourse, gibecière, etc. », mot bien connu et dont les exemples abondent[1].

MAIMON, MAIMONET (ANC. FRANÇ.)

Godefroy n'a pas d'article MAIMON ou MAINMON, mais il a un article MAINMONNET, sous lequel, après avoir traduit dubitativement par « espèce de singe », il a réuni quatre exemples : le premier vient de *Renart le nouvel*, poème de Jaquemard Gelée composé en 1288 ; le deuxième, du *Songe du vieil pelerin* de Philippe de Maizières ; le troisième, d'un texte de Valenciennes du XVe siècle dépouillé par La Fons de Mélicocq ; le quatrième, enfin, emprunté à La Curne de Sainte-Palaye, du *Perceforest* imprimé en 1528[2]. Le sens de « espèce de singe » ne peut pas faire question, et la forme diminutive *maimonet*, *mainmonet* suppose l'existence d'une forme simple *maimon*, *mainmon*. Cette forme simple se trouve dans la rédaction des *Voyages* de Marco

---

1. Voir Godefroy, art. ALOIERE ; Gay, *Gloss. archéol.*, art. ALLOIERE. Ce mot a attiré l'attention de Du Cange et de Carpentier (Du Cange, art. ALLOS VERIUM), mais ils n'en donnent pas l'étymologie. Gay le rattache, san, aucune vraisemblance, à *aloi*, et N. du Puitspelu, p. 460, l. 3, au verbe *liert* anciennement *loier*. Je crois qu'il tient au verbe *aloer* fréquemment employé au sens de « dépenser ». L'art. ALOER 3 de Godefroy contient une forme anglo-normande *un aloer* pour *une aloiere*, et on trouve *loyerres* dans un texte bourguignon de 1365 (Godefroy, art. LOIERE). Le patois de la Gruyère a le subst. masc. *loyī* (*Romania*, IV, 245).

2. L'imprimé porte *mymonnet*, et Sainte-Palaye se borne à traduire par « pièce du blason ». Le ms. Bibl. nat., fr. 347, fol. 117ª, écrit *mimonnet*, comme je m'en suis assuré ; le mot revient à plusieurs reprises, et le sens n'est pas douteux.

Polo due à Rusticien de Pise (1298) que la Société de géographie a publiée en 1824, et où elle entre dans la composition du nom *gat maimon* : « Il (les Abyssins) ont singles (*sic*) de plosors maineres ; il ont gat pauls et autre *gat maimon* si devisez qe pou s'en faut de tiel hi a qe ne semblent a vix d'omes [1]. » La rédaction postérieure, due à Thibaud de Cepoi et publiée en 1865 par Pauthier, a, dans l'un des manuscrits, *mennons* et dans l'autre, *mennonez* (t. II, p. 701) : il faut probablement lire *meimons* et *meimonez*. La traduction faite en 1351, par Jehan le Long d'Ypres, du récit de voyage de frère Guillaume de Baldensel (1332) offre le passage suivant : « Je vi au Kaire... pluseurs babiuns (*sic*), *memons*, chatez et pappegais [2]. » Enfin, au moment où je corrige les épreuves de cette notice, mon confrère et ami, M. Omont, me communique deux feuillets de parchemin qui contiennent le début et un fragment d'un poème que je crois inconnu jusqu'ici, qui me paraît d'origine italienne et que j'attribue au XIVe siècle, où se lit ce vers :

Kastor et porcespy et singes et *mainmon*.

Quoi qu'il en soit, le diminutif *maimonet* a bientôt remplacé en France le simple *maimon* dans l'usage général. C'est ce diminutif qui se trouve dans le *Tristan* en prose du ms. Bibl. nat., fr. 103, que n'a pas connu Godefroy : « L'ermite s'en va et erre tant qu'il encontra le roy Marc a Cachenès, qui amenoit ung *mainmonnet* a la royne Yseult, que le roy Artus lui envoioit [3]. » Il a été connu de Buffon, bien qu'aucun des dictionnaires français qu'aurait pu consulter le grand naturaliste ne l'ait recueilli, et Buffon en a tiré le simple *maimon* pour l'appliquer spécialement

---

1. J'emprunte la citation à Yule, *The Travels of Marco Polo*, 3e éd. (1903) revue par H. Cordier, t. II, p. 437.

2. Bibl. nat. fr. 2810, f. 121. Le texte latin, très altéré dans la citation de Du Cange (art. MAMMONES) faite d'après la vieille édition de Canisius, est le suivant : « Vidi in Kadro... plures babuinos, catos, *maymones*, psittacos » (*Z. des histor. Vereins für Niedersachsen*, année 1852, p. 248-9). Il ne faut pas de virgule après *catos*, ce que n'a pas compris Jehan le Long : nous avons là le même nom composé que dans la rédaction de Rusticien de Pise.

3. *Le roman de Tristan*, par Thomas, p. p. J. Bédier, t. II, p. 392. M. Bédier avait lu *mainmornet* dans une première édition de ce passage (*Romania*, XV, 508).

à un singe dit à queue de cochon, indigène à Sumatra et dans certaines parties de l'Inde [1]. Grâce à lui, *maimon* et *maimonet* ont pris place dans beaucoup de recueils lexicographiques, mais ils doivent être considérés, dans un certain sens, comme des mots savants.

Il est possible cependant qu'en citant *maimonet*, Buffon ait eu en vue le latin médiéval *mammonetus* ou *mamonetus*, auquel le *New English Dictionary* de M. Murray rattache l'anglais *maimmonet* dont il fournit un exemple de 1607. Ce mot a pénétré dans le vocabulaire des grands naturalistes du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais, Thomas de Cantimpré et Albert le Grand, et par suite, dans les écrits de leurs plagiaires [2]. Voici, mis en parallèle, ce qu'ils disent de cet animal [3].

Thomas de Cantimpré	Vincent de Beauvais	Albert le Grand
De natura rerum (Ms. Bibl. nat., lat. 6838 A, fol. 48c).	*Speculum naturale* (Ms. Bibl. nat., lat. 6428 C, fol. 43 b).	*De animalibus*, lib. XXII (Ms. Bibl. nat., lat. 6517, fol. 305b).
Mamonetus est animal, ut dicit Liber rerum, corpore minori quam symia, fuscum colorem in dorso habens, in ventre	Mammonetus est animal symia minus, in dorso fuscum, in ventre candidum, caudam habens villosam et collum ita	Mamonetus est animal minus quam simia, fuscum in dorso, in ventre candidum, cauda longa et villosa. Collum ita

1. *Hist. nat.*, t. XIV (1766), p. 176, *Le Maimon*. On lit en note : « Maimon. *Maimonet*, nom que l'on a donné dans les derniers siècles aux singes à queue courte, et que nous avons appliqué à celui-ci en attendant qu'on soit informé du nom qu'il porte dans son pays natal, à Sumatra et dans les autres parties de l'Inde méridionale. » Au contraire, le *Simia maimon* de Linné est le Mandrill, originaire de l'Afrique. Je ne sais pas sur quoi Buffon se fonde pour dire que *maimonet* désignait un singe à queue courte ; Jules-César Scaliger place au contraire les *gatos maimonos* parmi les singes à queue longue (*In Aristotelis Hist. de animalibus*, l. II, c. 13).

2. Spécialement l'*Hortus sanitatis*, qui a eu beaucoup de succès, et a été traduit en français à la fin du XVe siècle ; en ce qui concerne le *Mammonetus*, cette compilation, dont le véritable auteur n'est pas exactement connu, a copié Vincent de Beauvais.

3. D'après les conclusions générales de l'ouvrage capital de Victor Carus (traduit en français en 1880 sous le titre de *Histoire de la zoologie depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle* ; Paris, J.-B. Baillière), l'ordre chronologique doit être Thomas, Vincent, Albert (traduction citée, p. 169 et s.).

candidum. Caudam longam habet et villosam, et ita magnum collum ut caput ita ut, cum ligatur, non illo modo ligatur quo cetere bestie, cum in collo laqueus id tenere non possit, sed circa ventrem ligatur ne possit evadere. Hoc in isto animali proprie singulare est quod faciem propriissime faciei humane habet similem, nigram duntaxat, sine pilis a collo desuper frontem; nec est nasus ori continuus, sicut in symia, sed certum spacium inter nasum eto s est, sicut in homine. Inter has bestias et symias odium dicunt [esse] implacabile et sepius invicem preliari; sed licet viribus non prevaleant, astucia tamen et animositate bellandi symiis preferuntur. Hec bestia in partibus orientis nascitur sed in occidente quoque quasi in propria terra vivit. Hanc bestiam tenaci et ingenti memoria pollere dicunt.

grossum ut caput; unde non ligatur per illud ut cetere bestie, cum laqueus id tenere non possit, sed per ventrem. Habet autem propriissime faciem humane similem, nigram duntaxat et sine pilis a collo desuper frontem; nec est nasus ore continuus, sicut in symia, sed certum spacium inter utrumque, sicut in homine. Inter has bestias et simias odium est implacabile bellumque frequens; et licet viribus non prevaleant, astucia tamen et animositate bellandi symiis preferuntur. Tenaci quoque et ingenti memoria prepollere dicuntur.

magnum habet ut caput, et ideo ligatur in yliis, non in collo. Nasum habet distinctum ab ore, sicut homo, non continuum, sicut symia; et vocatur apud Italicos spingua. Pugnat autem implacabili odio cum symiis; et licet sit viribus impar, tamen audacia prevalet eis. Et in oriente nascitur, sed bene vivit in partibus nostris et sepe visum est. Caput habet rotundum et faciem similiorem cum homine quam symia.

Est-ce par la littérature écrite des Arabes, est-ce par des relations orales dues aux expéditions des Croisades que les naturalistes de l'Occident ont connu l'animal qu'ils appellent uniformément *Mamonetus* ou *Mammonetus* ? Je ne saurais, le lecteur le comprendra facilement, me prononcer sur cette grave question. Toujours est-il que l'on a aucune preuve antérieure à la première moitié du XIIIe siècle de l'expansion en Occident, sous forme simple ou diminutive, du terme oriental de *maïmoun*, dont nous parlerons un peu plus loin.

Le mot a pénétré dans l'ancien provençal et s'est maintenu jusqu'à nos jours dans les patois du Midi. Raynouard ne l'a pas connu, mais M. E. Levy l'a relevé dans les tarifs de péage de Montpellier et de Millau : « Per .I. *maymon*, XII den. » (Montpellier); « *maymos* ho *maymonas* » (Millau) [1]. Mistral a un article CAT-MIMOUN, GAT-MIMOUN « guenon ». La dernière forme se réduit à *gamimoun* et passe même, par étymologie populaire, à *gaminoun*.

De l'autre côté des Pyrénées, ce nom du singe ne paraît pas avoir fait une brillante fortune. Il se trouve cependant dans une ancienne version espagnole des *Voyages* de Marco Polo, au passage signalé plus haut : « Han strucçios muy grandes et papagays et signes et *gatos maymones* qui han quasi tal visage como hombre [2] .» Le catalan connaît *gat maymò*, et l'ancien portugais a le pluriel *gatos meimões*, que Viterbo a mal interprété par « os de algalia [3] ».

Diez n'a pas eu vent des faits que je viens d'établir ; aussi est-ce dans la section II[a] (italien) de son *Etymol. Wœrterb.* qu'il a placé l'art. MAMMONE, ainsi conçu : « *Mammone*, eigentlich *gattomammone* meerkatze ; ein aus dem osten eingewandertes wort : gr. μιμώ, mittel- und ngr. μαϊμοῦ, wal. *moimę*, *męimucę*, alban. türk. *maïmun*, ungr. *majom* affe. » La forme primitive de l'italien est certainement *gatto maimone* [4], et elle surnage encore

---

1. *Prov. Suppl.-W.*, V, 17. Le tarif de Millau plaçant les *maymos o maymonas*, non parmi les animaux, mais parmi les « homes ou fennas salvatgas », M. Levy se demande s'il ne faut pas voir là « des hommes poilus à la manière dessinges » plutôt que de véritables quadrumanes. Je ne crois pas : la place assignée aux *maymos* prouve simplement que le rédacteur du tarif avait vis-à-vis du singe la même mentalité que les Malais quand ils disent *orang-outan*, proprement « homme des bois ».

2. *El libro de Marco Polo*... nach der Madrider Handschrift hgg. von Dr R. Stuebe (Leipzig, 1902), chap. 60, p. 106. Je dois l'indication de ce texte à l'obligeance de l'un de mes élèves, M. Antoine Poli. D'autre part, mon collègue, M. J. Halévy m'apprend que *maimona* est le terme usuel pour « singe » en judéo-espagnol.

3. C'est-à-dire « civettes ». Indication empruntée à M. Sainéan, *Création métaphorique... Le Chat*, p. 89, et vérifiée.

4. Dans l'édition du *Millione* de Marco Polo publiée par Boni en 1827, on lit une fois (I, 203) *gatti mamoni*, mais plus loin (II, 440) *gatti maimoni*.

dans quelques patois et dans les *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin (1640-2), qui donne *maimone gatto* et qui traduit le français *guenon* par *gatto maimmone, gatto soriano*. La forme roumaine *moimę* est d'origine hongroise [1]. De Cihac classe parmi les éléments turcs du roumain les formes suivantes : *măimună, măimucă, măimuță* et *momiță* [2]. M. N. I. Apostolescu me fait remarquer que la forme usuelle est *maimuța*, sans affaiblissement en *ă* de l'*a* de la première syllabe, ce qui témoigne de la date relativement récente à laquelle le mot a pénétré en roumain. Le mot se retrouve aussi en serbe, en croate et, d'une manière générale, dans tous les idiomes de la région des Balkans.

Le grec μιμώ « guenon » est de basse époque [3], mais il n'y a pas de raison de douter qu'il ait été tiré du verbe classique μιμοῦμαι « imiter ». En revanche, il est bien évident que le moyen et néo-grec μαϊμοῦ n'a pas de rapport avec ce verbe, mais qu'il se rattache à la famille dont je viens de grouper les membres épars et dont le berceau doit être cherché en Asie [4]. Pihan, ne tenant compte que du franç. *maimon* (qu'il écrit *maïmon*) a mis en avant, dès 1847, le turc *maïmoun*, en faisant remarquer que le mot turc signifie « singe » en général [5] ; plus tard, il a ajouté qu'il ne fallait pas confondre le mot turc avec un mot arabe homophone signifiant « heureux » [6]. Devic a copié Pihan, en remplaçant « turc » par « persan [7] ». Il n'est par douteux que

1. Schuchardt dans *Z. f. rom. Phil.*, XV, 96.

2. *Dict. d'étymol. daco-romane, Éléments slaves*, etc., p. 592.

3. Voir à ce sujet une note de M. W. Meyer-[Lübke], p. 98 de sa réimpression avec commentaire de la *Grammatica linguae graecae vulgaris* de Simon Portius (fasc. 78e de la *Bibl. de l'École des hautes études*) et une note complémentaire de M. J. Psichari, *Études de philologie néo-grecque*, p. LXXIX-LXXX (même collection, fasc. 92e).

4. Avant Suidas (xe siècle), on ne le trouve que dans un romancier d'époque indéterminée, Eumathès, qui vivait en Égypte. Sans connaître le néo-grec, Ménage a rattaché directement l'italien à μιμώ qu'il avait probablement lu dans Suidas.

5. *Gloss. des mots franç. tirés de l'arabe, du persan et du turc.*

6. *Dict. étym. des mots de la langue franç. dérivés de l'arabe*, etc. Paris, 1866.

7. *Dict. étym. des mots d'origine orientale* (1876), à la suite de Littré. C'est

maïmoun s'emploie en persan au sens de « singe ». Un de mes amis et compatriotes, M. le Dr Bussière, qui a séjourné plusieurs années à Bouchir, sur les bords du golfe Persique, m'en donne l'assurance, non sans ajouter que ce mot ne lui paraît pas foncièrement persan, mais arabe. Mon collègue à l'École des Hautes Études, M. Isidore Lévy, m'affirme que *maïmoun* signifie « singe » en arabe vulgaire, et cela d'après des témoignages directs, dont les uns viennent du Maroc, les autres de la Palestine. M. Barthélemy, qui vient de succéder au regretté Hartwig Derenbourg dans la chaire d'arabe de la même École, incline à admettre l'identité de l'arabe vulgaire *maïmoun* « singe » et de l'arabe littéral *maïmoun* « heureux »; il ne m'appartient pas d'insister sur les raisons, d'ordre sémantique, qui appuient cette manière de voir.

Faut-il croire, avec M. Schuchardt [1], que c'est la seconde syllabe de *maïmoun* qui a donné naissance à un autre groupe dont Diez s'est occupé à l'article MONNA de sa section I? Il est peu vraisemblable que ce *monna* soit identique, comme Diez le pense, à la forme familière *monna*, abréviation de *madonna*. Mais pour être au clair sur son origine, il faudrait savoir quand il a pénétré dans les langues romanes.

Le français *monne* « guenon » [2] et le provençal moderne *mouno* (surtout sous forme diminutive, *mounino*) n'entrent en usage chez nous qu'au XVIe siècle, et paraissent bien venir d'Italie. Dans ce dernier pays, je ne connais pas d'exemple antérieur à celui du diminutif *monnino*, qui se trouve dans le *Pataffio* (XIVe siècle?). Puisse la notice, un peu décousue, que je publie aujourd'hui provoquer de fructueuses recherches [3]. Je terminerai en signalant le plus ancien exemple que j'aie rencontré du thème *mon-* appliqué au singe par un auteur français. Il se trouve dans un poème singulier que M. Léopold Delisle a fait connaître

---

d'après Devic que Littré, dans son Supplément, a assigné le persan comme étymologie au mot français *maimon*.

1. *Z. f. rom. Phil.*, XV, 96.

2. Cf. l'art. MONNE de Godefroy, où il y a un exemple de Thevet (1558).

3. M. J. Vinson, professeur à l'École des langues orientales, me signale en malais le mot *munnet* « singe »; malgré la coïncidence sémantique, j'ai peine à croire à un rapport réel entre ce mot et le *monne* du français.

par extraits d'après le seul manusctit qui nous l'ait conservé et qui est conservé au musée Condé à Chantilly, le *Livre royal* de Jehan de Chavenges, composé entre 1345 et 1348[1], et il est appliqué au singe comme sobriquet :

> Tiex gens ressemblent le connin
> Et le singe, sire *Monnin*,
> Qui ne cesse de barbeter[2].

De ce diminutif *Monnin*, il faut rapprocher le diminutif flamingant *monnekin*, employé vers le même temps par Jehan de Condé[3], et qui paraît faire le pont entre l'italien *monna* et l'anglais *monkey*.

MANESCHAUCIA (ANC. PROV.)

M. Émile Levy a enrichi l'article MANESCAL « maréchal » de Raynouard d'un bon nombre de citations nouvelles[4], mais pas plus que Raynouard il ne donne *manescaucia*, lequel correspond à l'anc. franç. *mareschaucie*, transformé depuis en *mareschauciee*, *maréchaussée*. Il vient de m'en tomber un exemple sous les yeux : je l'emprunte à un texte imprimé et commenté en 1882 par Augustin Chassaing dans la *Nouv. Revue historique de droit français et étranger*, à savoir la charte de coutumes de Chapteuil (Haute-Loire), rédigée en 1253, et où quelques mots romans émaillent la rédaction latine. On lit vers le début de ce document : « Non habemus... banna, exercitus vel *chavalgadas*, *gaytas*, excubias, clausuras, edificia, *manobras*, firmancias, *maveschancias*, *escogossatges*, neque clamores aliquos ». Je reproduis la leçon de l'édition en ajoutant *manobras* aux mots qu'il a mis en italique comme étant des mots romans[5]. A *maveschansias*, Chassaing a intrépidement attaché la note suivante : « délits ruraux et contraventions forestières. La seigneurie de Chapteuil

---

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, année 1901, p. 317 et s.
2. *Loc. cit.*, p. 338.
3. Voir l'exemple dans Godefroy, *sub verbo*.
4. *Prov. Suppl.-Wörterb.*, t. V, p. 100.
5. Parmi ces mots, sans parler de celui qui fait l'objet de cette note, *escogossatge* « peine de l'adultère » manque aux recueils de Raynouard et de M. É. Levy.

était parsemée de grands bois. » Je ne devine pas d'où lui est venue cette inspiration, *Mareschancia* ne figurant dans aucun dictionnaire latin ou roman, il faut, à mon avis, lire : *maneschaucia*. Il s'agit d'un droit féodal connu. Dans la charte de Léotoing, que Chassaing a publiée à la suite de celle de Chapteuil, on lit à l'article 1 : « homines dicte communitatis tenentur hospitari equos nostros et nostrorum ». Voilà précisément, si je ne me trompe, ce que la charte de Chapteuil appelle le droit de *maneschaucia* [1].

MENÏON (MORVAN)

Chambure définit ainsi ce mot *menïon* : « Époque où se font les dernières récoltes d'avoine et de blé noir en même temps que les semailles d'automne. » Et il ajoute : « Selon la croyance populaire, les prières des trois journées des rogations intercèdent successivement pour les trois grandes époques de l'année agricole : 1° « lai fouâchïon », 2° « lai moichon », 3° « lai m'nïon. » Il retrouve (avec raison) le moderne *menïon* dans le médiéval *venison*, et il croit que *venison* est pour *benecïon* « bénédiction ». La phonétique n'autorise pas ce rapprochement, médiocre d'ailleurs au point de vue de la sémantique : c'est l'*s* intervocalique sonore précédée d'un *i* qui disparait en morvandiau, et non l'*s* sourde ou le *ç*. *Venison* est bien connu en anc. franç. comme représentant le lat. venationem ; mais cela ne convient guère au sens. Remarquons que dans la charte invoquée par E. de Chambure on lit : « duas corveias, scilicet unam ex *venison*, unam ex tremys ». Cela rappelle tout à fait l'expression fréquente dans les textes lorrains : « A trameis et a *wain*[2] », où *wain* signifie, comme on sait, « automne » et « semailles d'automne [3] », ce qui convient admirablement au morvandiau *menïon*. Normalement, le *w* germanique initial de *wain* ne peut s'être réduit à *v* en Morvan : il faut donc supposer un emprunt relativement récent à un dialecte voisin qui aura agi sur le sens normal de *venison* <venationem, mais en le

1. Voir les articles MARESCALCUS et MARESCHALCIA de Du Cange.

2. Godefroy, art. GAAIN.

3. Cf. mes *Essais*, p. 371 et s., art. REGAIN, et *Romania*, XXV, 85, art. OYEN.

laissant inaltéré dans sa phonétique. Quant au passage de *v'n* à *m'n*, j'en dirai un mot plus loin à l'article OVENAUTI.

MEUCLIA (FRANCHE-COMTÉ)

Le chanoine Dartois enregistre, parmi les « mots à origines incertaines », et comme usité à Pontarlier, le susbt. masc. *meuclla* « hameçon ». Nous avons manifestement là un prolongement vers le nord du lat. vulg. *muscularis, représenté par l'anc. prov. *mosclar*[1], par le prov. mod. *mouscla*, *muscla*, et par le savoyard *moucliar* et *moucla*[2]. Le sens est partout « hameçon », et on comprend facilement que l'hameçon a été ainsi désigné par allusion à la mouche que les pêcheurs y attachent souvent en guise d'appât. Par étymologie populaire, le type *mouclar* a été changé en *bouclar(d)* dans le patois du Doubs (Beauquier).

MUNELARE (LILLE)

Godefroy a emprunté au glossaire manuscrit de La Fons de Mélicocq, conservé à la bibliothèque d'Amiens, le mot *munelare*, non défini, et qui figure dans un compte lillois de 1357, dont il donne l'extrait suivant : « Pour vin, hierens, *munelares* et roces ». Il est clair que, comme les harengs et les *roches* (gardons), les *munelares* sont des poissons : il s'agit, je pense, du merlan qui, quand il est jeune, porte en néerlandais le nom de *molenaar* « meunier ». Tous les grands dictionnaires français enregistrent *meulenard* comme nom de ce poisson à Dunkerque ; mais ce mot manque dans la *Faune populaire* de M. Rolland. A noter la métathèse qu'a subie le mot flamand sous la plume du scribe de Lille : *munelares* est pour *mulenares*. Il n'y a aucune raison pour attribuer le genre féminin à *munelare*, comme le fait Godefroy, malgré son *e* final : la désinence répond à celle du moyen néerlandais *mulenare*.

---

1. Traduit à tort par « nasse » dans Raynouard, IV, 273, et altéré en *masclar*, IV, 164 : cf. E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, V, 326.

2. Cf. un exemple du XVIe siècle du pluriel *moclars* cité dans *Romania*, XXXIII, 578, note 4.

OSANNE (FRANÇ. DIALECTAL)

On sait que le dimanche des Rameaux a pris de bonne heure dans l'Église le nom de *Hosanna*, exclamation de bienvenue que les livres saints ont conservé sous sa forme hébraïque. Naturellement, *hosanna* (écrit *osanna* dans les textes de basse époque) a passé dans la langue courante sous la forme *osanne*, etc., avec le même sens; les exemples de ce mot se trouvent surtout dans la région de l'ouest [1]. Or le buis jouant dans cette région, pour la commémoration du dimanche des Rameaux, le rôle liturgique dévolu ailleurs au laurier, à l'olivier, etc. (à défaut du palmier mentionné expressement par l'évangile de saint Jean), il est arrivé que le buis lui-même a pris le nom d'*osanne* [2].

La carte *buis* de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont (n° 186) me dispense de citer au long les glossaires existant des patois du Poitou. Elle est plus riche et plus précise. Sous des formes presque identiques (*ozan'*, *ouzan'*, etc.) notre mot est répandu dans les Deux-Sèvres, la Vienne, le nord de la Haute-Vienne et de la Charente, avec le genre féminin. On y trouve également (ainsi que dans le nord-ouest de la Creuse) des substantifs masculins qui correspondent à un type *osanarius [3]. Il a été question ici même des expressions latines et romanes, attestées dès le moyen âge en Poitou, *crux osannaria* et *croix osaniere* : elles ne viennent pas, comme il est dit dans Du Cange et ailleurs, de ce qu'on chantait des hosanna devant la croix, mais elles désignent des croix faites de buis ou décorées de buis, et elles correspondent exactement à l'expression proprement française de *croix boissiee* [5].

---

1. Godefroy, OSANNE, se borne à renvoier à l'art. HOSANNA de son supplément, lequel n'a pas paru, comme on sait. On trouve cependant chez lui, à l'art. HOSANNA du Complément, un exemple de l'Aunis daté de mars 1276. Il y en a trois autres (1316, 1340, 1392), recueillis par Carpentier, dans Du Cange, DOMINICA IN PALMIS et FESTUM OSANNE.

2. Duchesne, *Rép. des plantes*, p. 299, donne *ozanne* comme un des noms vulgaires du *Buxus sempervirens*.

3. Cf. Lalanne : « *hosené*, lieu planté de buis, à Adriers, Vienne » et « *housenit*, buis, branche de buis bénit ».

4. *Romania*, XXII, 265, n. 1.

5. Cf. l'art HOUSANNIÈRE de Lalanne, p. 164 et l'art. CROIX de Jaubert,

Bien que Godefroy n'ait trouvé *osanne* au sens de « buis » que dans un texte de 1574[1], l'expression latine *crux osannaria*, relevée par Du Cange dans un texte non daté, mais qui appartient au plein moyen âge, montre que *osanna* a dû prendre le sens de « buis » à une époque relativement ancienne. Le *Corpus glossarum latinarum* contient sur ce point fort intéressant un triple témoignage sur lequel il est d'autant plus nécessaire d'attirer l'attention qu'il a été mal interprété. On y lit les gloses suivantes :

Osanna genus est ligni, IV, 134, 43 ; V, 317, 19;
Osanna genus ligni, V, 377, 34.

Là est manifestement la source de ce passage de Papias reproduit par Du Cange et mit justement en rapport avec *Dominica osanna* :

Osanna genus ligonis.

M. Nettleship s'est ingénié à corriger les gloses qui ne demandaient pas de correction, mais qui avaient besoin d'un commentaire. Il a supposé la fusion de deux gloses consécutives dont la première serait « *osanna* genus est hymni » et la seconde, « *ornus* genus est ligni[2] ». M. Goetz a cru devoir mentionner l'hypothèse de M. Nettleship qui tombe d'elle-même devant les faits que je viens d'exposer. Il me paraît établi que le « genus ligni » visé par ces gloses est le buis, ou *osanne* des Poitevins, ce qui fait remonter au moins au VIIe siècle le curieux fait de sémantique qui vient d'être mis en pleine lumière[3].

---

p. 197. Je n'ai pas trouvé dans Du Cange l'expression latine *crux buxata* citée par G. Paris, *Hist. litt. de la France*, XXX, 229, n. 2.

1. Art. HOSANNE.

2. *Journal of Philology*, XIX, 192.

3. Cf. les *Comptes rendus* de l'Acad. des Inscr. et belles lettres, année 1909, p. 449. C'est par suite d'un phénomène analogue que, dans le domaine de la langue d'oïl, le buis est désigné soit par le mot *rameau*, soit par le mot *pâques* ou quelqu'un de ses dérivés, et que, dans le domaine provençal ou franco-provençal, le mot *rampalm* < ramum palmae, a été lui aussi, malgré sa signification primitive « rameau de palmier », affecté au même usage (voir la carte citée de l'*Atlas linguistique*). Ce phénomène paraît avoir échappé à

Mon ami M. Autorde, archiviste de la Creuse, me signale le subst. fém. *osane*, comme employé à Bénévent-l'Abbaye et à Guéret pour désigner le *Ranunculus acris*, L., plante généralement connue sous le nom de *bouton d'or*. Ce mot manque dans les listes, pourtant si riches, que M. E. Rolland a consacrées aux différentes variétés de renoncules [1]; il est donc utile de le recueillir, d'autant plus que les auteurs qui ont écrit sur la flore de la Creuse n'ont prêté aucune attention aux noms vulgaires. On comprend facilement que notre mot ait pu être appliqué au bouton d'or, qui est ordinairement fleuri au moment de la fête des Rameaux, et auquel on donne dans certaines régions le nom de *pâquerette jaune* [2]. C'est pour la même raison que les primevères s'appellent en Berry « des *seuzannes* ». Le comte Jaubert, p. 620, dit à ce propos : « peut-être pour *hozannes*, de *hosanna*, le temps de Pâques, comme qui dirait *pâquerettes* ». Il a vu juste, et « peut-être » est de trop. En Maine-et-Loire *osane* (et *losane*, par agglutination) désigne soit la primevère, soit la tulipe sauvage (Verrier écrit *ausaune*, *lausanne*).

OVENAUTI (FRANCHE-COMTÉ, ETC.)

OVENAUTI, bénitier, prop. bassin pour l'eau, comp. de *ove*, eau, mot déterminant placé le premier comme dans les langues synthétiques, et de *nauti*, venu lui-même de navem, vaisseau, par vocalisation de *v*, chute de la term., addition du suffixe -arius et intercalation du *t* euphonique. On dit aussi *omenauti*, prop. bassin pour l'homme ou pour tous, et il n'est pas facile de dire quelle est la leçon qui mérite la préférence. — (Poulet).

Le type étymologique est clairement *aquabenedictarium, en français ordinaire *eaubénitier* [3], dans le patois du Morvan

---

la perspicacité de Mistral ; aussi trouve-t-on dans le *Tresor* l'auvergnat *rampou* « buis » classé à tort dans l'art. RAMPOUN « crampon », tandis qu'il aurait fallu l'incorporer dans l'art. RAMPAU. Le domaine de *rampalm* « buis » comprend, d'après l'*Atlas linguistique*, tout ou partie des dix départements suivants : Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Isère, Loire, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Haute-Vienne.

1. *Flore pop.* I, 36-61.
2. Rolland, *Flore pop.*, I, 41.
3. Cf. Littré, Godefroy et mes *Essais*, p. 61.

aimenitié (Chambure). Le *b* a passé d'abord à *v* et le *v* est devenu *m* par une assimilation incomplète avec l'*n* suivante. Chambure a fort justement cité les cas analogues dans le patois du Morvan : *menir* (venir), *menïon* (anc. *venison*[1]), et *menoinge* (vendange). Il aurait pu citer *chemenote* (p. 172) pour *chevenote*, franç. *chènevotte*, et autres dérivés de *chanvre*. A Plancher-les-Mines, on appelle *djaune medjure* le verdier (oiseau), dit dans la région voisine *djaune vodgire*. Quoi qu'en ait dit Poulet[2], c'est viridis qui forme la base du nom de cet oiseau, et non merda. On voit que le changement de *v* en *m* sous l'influence de *n* est indépendant de la position réciproque des deux sons qui tendent à s'assimiler[3].

PERMENTAGE (POITOU)

Körting n'indique, à l'art. PULMENTUM (n° 7528), que le rétoroman *purmaint*, et subsidiairement le portugais *polme*, qui représente un type voisin, *pulmen. Il faut y ajouter, sans phrases, l'anc. franç. *polment*, dont le Dictionnaire de Godefroy fournit un certain nombre d'exemples et qui ne semble pas avoir survécu dans les patois actuels. Mais si *polment* a disparu, il n'en est pas de même d'un verbe et d'un substantif dérivés qui ne figurent pas dans les textes médiévaux, mais qui sont encore bien vivants sous des formes diverses dans les patois du Poitou.

PERMENTAGE (peurmontage), PREMONTAGE, s. m., ce que l'on a pour manger avec son pain, viande, légume, fromage, etc. Vienne. — V. *Comentage*.

PERMENTE (peurmenté), v. a., épargner, manger avec frugalité le « peurmentage ». Vienne. — V. *Comentai*. — (Lalanne).

Nous sommes manifestement là en présence des types étymologiques *pulmentare et *pulmentaticum. Si l'on s'étonnait du sens spécial pris par le verbe, on pourrait comparer le développement sémantique du prov. mod. *coumpanageja* dérivé de *coumpanage* <*companaticum, proprement « ce

1. Cf. ci-dessus l'art. MENÏON.
2. Art. MEDJURE.
3. Cf. *chenemoce* « chènevis », à Rouceux (Vosges), dans Haillaut, p. 136.

qui se mange avec le pain » : *coumpanageja* ou *faire coumpanage* signifie « manger sa pitance avec beaucoup de pain pour la faire durer. »

A côté de *permenter* et de *permentage* les dictionnaires poitevins donnent *commenter*, *coumenter* et *comentage*, *coumentage* [1], mais il semble qu'on prononce le plus souvent *c'menter*, *c'mentage*; certains écrivent *quementer*, *quementage*. Je ne crois pas qu'il faille songer au lat. comedere, comme fait Lalanne, ou au lat. commentum, comme fait Jônain; je vois dans *c'menter*, etc., une évolution phonétique de **p'menter*, pour **poumenter*, me fondant sur l'existence dans les patois lorrains de formes telles que *kemote*, *k'mote*, *kemoté*, *k'moté*, etc., qui correspondent aux formes mieux conservées *pemotte*, *p'motte*. etc., français *pommette*, etc. [2].

PIAUMER (POITOU)

Piaumer, v. n. se dit des bestiaux qui perdent leur poil : *Ton beu piaume*, perd son poil. — Vient peut-être par analogie et corruption de *plumer*, que l'on prononce *plliumer* (*ll* mouil.), pris dans le sens de perdre ses plumes — (Beauchet-Filleau),

L'étymologie est tout autre, et le poitevin nous offre un prolongement vers le nord d'un verbe très usité en provençal moderne et qui remonte nécessairement à la langue du moyen âge, à savoir : *peumuda* < pilum mutare. Dans la région où le *t* intervocalique tombe on a *peumua*, *peumia*, *póumia*, *parmia*. Le poitevin a dû dire très anciennement **pelmuer*, **peumuer*, **peumier*, **piaumier*. A cette dernière étape, il s'est produit une sorte de dissimilation, et le mot s'est réduit à la forme actuelle *piaumer*. J'ai déjà eu l'occasion de signaler en Poitou l'existence de mots composés analogues à ceux que le provençal a formés avec plus de facilité que le français [3].

---

1. En Saintonge, d'après Jônain, *coumentaghe*.

2. Voir notamment les art. POMME, POMME DE TERRE et POMMIER, dans L. Adam. *Les patois lorrains*, 45, 360 et 361 ; cf. *Z. f. rom. Ph.* IX, 498, nº 7. A rapprocher aussi le blaisois *aucpin* « aubépine », pour *aubpin* (Thiébaut, p. 27 ; *Atlas ling.*, carte 68, point 306.

3. Cf. ci-dessus l'art. CŒURASSON.

PUA DE LINIER (ANC. PROV.)

Cette expression se rencontre dans la seconde partie de la *Chanson de la croisade d'Albigeois*, v. 8337 :

E cairels et sagetas e *puas de liniers*

M. P. Meyer traduit dubitativement par « pointes de fer. » Dans son glossaire, il rapproche naturellement ce passage des « puas aceirals » mentionnées au v. 6313, et il dit : « Arme de trait, mais laquelle ? et d'où vient ce nom ? *pua* signifie actuellement en provençal, une pointe, une dent de peigne, de râteau. » Le mot *pua* ne fait pas difficulté, qu'elle qu'en soit l'étymologie [1] ; mais comment faut-il entendre *linier* ? D'après M. Chabaneau, dont l'opinion est rapportée par M. Émile Levy dans son *Prov. Suppl. Wörterb.*, art. LENHIER, section 3, il y faudrait voir une simple variante de *lenhier*, synonyme de *lenha* « bois ». Cette conjecture ne me paraît satisfaisante ni pour la forme ni pour le fond. Il est bien plus simple de voir dans *linier* le lat. *linarius* « ouvrier qui travaille le lin ». *Linier* existe en français avec ce sens et c'est un hasard qu'on n'en ait pas relevé d'autre exemple dans les anciens textes provençaux. La *pua de linier* est simplement la dent d'acier du peigne avec lequel, de tout temps probablement, les *liniers* ont débarrassé la fibre du lin des chènevottes qui y restent adhérentes après le broyage à la maque. On comprend facilement que cet objet puisse, à l'occasion, être transformé en arme de trait.

RAJER (POITOU)

Körting, 7711, n'invoque pour appuyer le type lat. vulg. *radĭcare, tité de radere, que l'ital. dial. *ragare*. Le patois poitevin possède le verbe *rajer*, qui a certainement la même étymologie que le mot italien. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'article que lui consacre Lalanne : « RAJAI, v. a., râcler : « vau-tu *rajai* l'cul dau chaudran ? » D[eux]-S[èvres], Châtillon ». Du verbe a été tiré le subst. *rajette* « râclure », que donne aussi Lalanne comme usité dans la même localité.

---

1. Cf. les art. 7511 et 7557 de Körting, et l'art. PIVOT du *Dict. général*. Le patois poitevin dit encore aujourd'hui *pue* dans le même sens.

RECHIVER (POITOU)

Beauchet-Filleau, dans son *Essai sur le patois poitevin* (1864), qui repose sur le canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), donne les deux mots suivants :

Rechiver (r'chiver), v. n. retomber, faire une rechute.
Rechivure (r'chivure), s. f., rechute.

P. Jônain, dans son *Dictionnaire du patois Saintongeais* (1869), qui fait foi pour les environs de Royan (Charente-Inférieure), connaît le verbe, sous une forme légèrement différente :

Rechéver, Rechuter. De Caput.

Je cite Jônain avant l'abbé Lalanne (quoique le *Glossaire du patois poitevin* de ce dernier ait paru en 1868) parce que, grâce à Jônain, nous pouvons corriger sûrement une faute typographique qui a transformé deux fois le *v* en *r* dans le texte de l'abbé Lalanne, où on lit :

Rechèrai (corriger : rechèvai, comme le demande d'ailleurs l'ordre alphabétique), rechivai, v. n , retomber, faire une rechute dans une maladie « gl'a rechèré (corriger : *rechèvé*), gle s'ra pis qu' dau premé cot. » D[eux]-S[èvres], c[anton] de Bress[uire]. — V[ienne], arr. de Civ[rai], et D[eux]-S[èvres], arr. de Melle, p[our] « rechivai ». — Basse latinité : *recidivare* (Duc[ange]).
Rechivure, s. f., rechute. V. arr. Civ. — D.-S., arr. Melle.

Le rapprochement avec le lat. caput est erroné ; mais l'abbé Lalanne est dans la bonne voie en s'adressant au latin de la décadence recidivare[1], à côté duquel il a dû exister une forme refaite par le latin vulgaire, à savoir *recadivare. L'existence

---

1. Recidivare figure dans le *Corpus glossar. lat.*, V, 239, 39. C'est à lui que se rattache l'anc. prov. *rezivar*, qu'il faut reconnaître, au subj. prés., dans le v. 411 de *Sancta Fides* :

Paor an gran quel mals *reziu*.

(*Romania*, XXXI, 193.)

Il y a eu une métathèse en latin vulgaire : recidīvet > *redicīvet > *reziu*. — Le rapprochement du poitev. *rechivure* avec le lat. recidivus est aussi indiqué par G. Lévrier, *Dict. étym. du pat. poitev.*, p. 126.

du poitev. *rechiver*[1], *rechêver*, rend tout à fait certaine la leçon *recaïver* que M. Tobler a proposé jadis d'introduire au v. 3049 de la *Vie de saint Gilles*[2]. Par **recheïver*, on aboutit à *rechiver* (cf. *rix*, contraction de *raïz* <radīcem, employé au commencement du XVIe s. par le Poitevin Jehan Bouchet; voir ci-dessous, art. RIGER), et par *rechaïver* on aboutit à **rechaiver*, *rechêver* (cf. *raifort*, à côté de *rifort* <radicem fortem).

M. Tobler veut aussi tirer de recadivare, le prov. *recalivar*, moyennant le changement de *d* en *l*, tandis que G. Paris s'en tient à un type du lat. vulgaire *recalivare, formé sur le thème de calēre. Je crois qu'il faut tenir compte de l'expression médicale recidiva febris, admettre qu'elle est devenue en lat. vulgaire recadiva febris, par recomposition étymologique, puis **recaliva febris*, par contamination sémantique du thème de calēre. En tout cas, Mistral indique pour les patois du Dauphiné un verbe *recheiva* qui remonte indubitablement à *recadivare, tout comme le mot du patois poitevin, et mon cousin M. Leclère me le signale aussi, sous la même forme, dans le patois de Train, comm. de Saint-Marc-à-Loubaud (Creuse). Je rappelle enfin que l'ancien espagnol possède le verbe *recadiar* et le subst. verbal *recadia*, dont M. Ménendez Pidal a parfaitement expliqué l'origine[3].

RENEVIE (FRANCHE-COMTÉ)

RENEVIE, IERE, *s. m.* et *f.* Avare, fesse-mathieu; gredin; renégat. — V. fr. *renée*, *renoyée*, renégat. — (Contejean).

Contejean s'est mépris sur l'étymologie. *Renevie* est identique à l'anc. franç. *renevier* « usurier », dont il a été question dans la *Romania*, à trois reprises : X, 418, n. 2, XXXIV, 612 et XXXVI, 290. Dartois, p. 173, signale le mot dans les trois départements comtois et le met très justement en rapport avec l'art. RENEVEI de Mignard. Par suite, sa présence dans le poème de *Joufroi*, où la perspicacité de Chabaneau l'avait reconnu sous la faute de lecture *revevier*, au v. 3814, est tout à fait naturelle

1. L'abbé Simonneau écrit *rechèvai* dans son *Gloss. du patois de l'Ile d'Elle*; voir *Rev. de Philol. fr. et prov.*, III, 113.

2. Cf. *Romania*, XXV, 622.

3. Cf. *Romania*, XXIX, 362.

et confirme, s'il en était besoin, l'origine généralement admise de ce poème. Quant à l'étymologie, il ne faut pas tirer directement *renevier*, comme le font Dartois et Mignard, du verbe latin renovare, mais d'un subst. verbal *renovum « intérêt, usure », représenté par le prov. *renou* et qui a dû donner en franç. **renuef*, mot dont on n'a pas encore relevé d'exemple, mais dont l'existence est extrêmement probable.

RESSE (FRANÇ. DIALECTAL)

Resse est un substantif féminin usité dans le Berry (Jaubert), le Perche (Jaubert, Supplément), le Maine haut (Montesson) et bas (Dottin), le Vendômois (Martellière), et probablement allleurs. Bien que Littré ne le donne pas sous cette forme, les romanciers ne se font pas faute de s'en servir. J'ai lu récemment dans un vieux roman de la comtesse de Ségur, *Diloy le chemineau* (Hachette, 1898, p. 274) : « Courez vite chercher des paniers, de grandes *resses*; nous y mettrons le linge et les habits ». La *resse* est un panier ovale de grande dimension, à deux poignées, qui sert aux usages les plus divers[1]. Littré a emprunté au vocabulaire des Arts et métiers, section *forges*, de l'*Encyclopédie méthodique*, les termes *resse* « panier à charbon » et *rassée* « quantité de charbon contenu dans une *resse* ». Or Jaubert remarque que *resse* est un « terme employé surtout dans le travail des hauts fourneaux ».

M. Horning voit dans *resse*, *rasse* le lat. rĕtia[2]. Pour moi, comme pour G. Paris[3], le traitement du groupe -tj- oppose à cette étymologique (médiocre d'ailleurs au point de vue sémantique) un obstacle insurmontable. J'attire l'attention sur le lat. riscus, grec ῥίσκος, dont on peut voir soit dans Forcellini (éd. De Vit) soit dans le *Thesaurus glossarum emendatarum* de M. Goetz des exemples et des définitions qui ne laissent aucun doute sur la parfaite convenance sémantique du terme

1. Je crois pourtant que Godefroy a tort de rapprocher le percheron *resse* des exemples qu'il a réunis sous RASE 2.

2. *Z. f. rom. Phil.* XIX, 104. — Dans *Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 215, il semble avoir pensé au lat. restis; mais le sens ne convient pas.

3. *Romania*, XXIV, 311.

latin et du terme français. Je remarque seulement que, dans la définition que donne Donat à propos d'un vers de Térence, le mot cista est employé, et que précisémment c'est ce mot cista qui sert encore aujourd'hui dans la plupart des langues romanes[1] à désigner un récipient identique à la *resse* de nos patois. On sait que cista a eu en lat. vulg. une forme masculine *cistus attestée par l'ital. espagn. *cesto*, et discus une forme fém. *disca, qui se retrouve clairement dans le prov. *desca* et le poitevin *daiche*[2]. On peut admettre *risca à côté de riscus, d'où une forme allongée *riscia, dont la correspondance avec notre mot *resse*, *rasse* ne laisse rien à désirer.

RIGER (POITOU)

Körting n'a pas songé à instituer dans son *Lat.-rom. Wörterbuch*, dont la 3e édition vient de paraître, un article radīcare « prendre racine » : c'est une lacune qui mérite d'être comblée[3]. A supposer que l'it. *radicare* soit d'origine savante, l'anc. prov. *razigar*, relevé par Raynouard, est certainement populaire. Le patois limousin actuel connaît dans le même sens le verbe *reija*, qui repose sur une forme médiévale qui a dû être régulièrement **raïjar*; mais, comme on a aussi la forme concurrente *areija*, il est possible que le type lat. vulg. soit *adradīcare, la chute de l'*a* initial étant très fréquente en limousin moderne. En revanche, je crois qu'on peut tabler sur le poitevin *riger* pour affirmer la survivance de radicare. C'est un verbe intransitif que Lalanne définit ainsi : « enfoncer des racines dans la terre et les étendre, en parlant des plantes ». Il enregistre aussi, d'après Beauchet-Filleau, le substantif dérivé *rigeails* « racine des mauvaises herbes qui se trouve dans les champs, surtout celles qui tracent » : c'est manifestement le représentant d'un type lat. vulg. *radicaculum[4].

---

1. Il est étonnant que Körting n'ait pas d'article CISTA.

2. Étymologie due à M. Horning, *Z. f. rom. Phil.*, XXV, 740.

3. Radicare a été aussi employé au sens de exradicare « arracher » dans la région wallonne : cf. l'art. RACHIER de Godefroy (où il faut supprimer l'exemple du *Bestiaire* de Philippe de Thaon, la bonne leçon étant *esrachier*), et *Z. f. rom. Phil.*, IX, 488, no 46.

4. L'étymologie proposée par G. Lévrier ne mérite pas qu'on s'y arrête.

On remarquera que l'*i* de radicare a été maintenu sous l'influence des formes où il porte l'accent : radīco, -īcas, -īcat, etc. L'*a* a dû s'affaiblir anciennement en *e* : cf. *ṙrix* « racine », fréquent dans les poésies de Jehan Bouchet[1], qui suppose une forme médiévale **reïz*, non attestée directement, et le composé *riffort* « raifort », aujourd'hui vivant dans la même région sous les formes *rifô*, *rifou*[2] et que Lalanne écrit bizarrement *rifault*, en le rapprochant à tort du verbe *rifler* « écorcher ».

RUIS (BOURGOGNE)

Mignard signale le subst. *ruis* « impôt sur les vaisseaux des compagnies, en diverses occurences » dans la charte des franchises de Molesme, et il le tire du lat. rus. Godefroy a un article RUIS, sans définition, où on lit quatre exemples : les deux premiers proviennent de Carpentier qui les a tirés du cartulaire de Moutiéramey[3], et doivent être réunis au *ruis* de Mignard ; les deux autres sont sans rapport avec lui. Ce *ruis* est une forme de régime pluriel, qui se trouve dans les textes picards avec le même sens, mais écrite étymologiquement *rues*, et au singulier RUEF : voir l'art. RUEF de Godefroy. Nous avons donc affaire à un subst. verbal tiré du verbe *rover* sous la forme masculine, et parallèle à la forme féminine *rueve*, *reve*[4]. Cette dernière forme a eu beaucoup plus d'extension et de vitalité que la forme masculine et elle s'est conservée comme terme de fiscalité, jusqu'à la Révolution.

RURE (FRANCHE-COMTÉ)

G. Paris déclarait, en 1881, ne connaître qu'un seul exemple de l'emploi en anc. franç. du verbe lat. rōdere « ronger » : c'est celui qui se trouve sous la forme *rore*, dans le *Roman des*

---

1. Godefroy cite plusieurs exemples de J. Bouchet, art. RAIS 1.
2. Voir Rolland, *Flore pop.*, II, 133 et 134.
3. Du Cange, *ROVA 1.
4. Voir l'art. REVE 1 de Godefroy. Il aurait mieux valu mettre les exemples sous la forme *rueve*, mais Godefroy ne se doutait pas de l'étymologie.

Français d'André de Coutance[1]. A cet exemple Godefroy en ajoute un second, tiré du glossaire de Douai, où le verbe figure sous la forme normale *reure* postulée par G. Paris, et deux autres où l'on a *rore*, et qui proviennent d'un même texte, l'*Ysopet* de Lyon. Il n'indique aucune survivance dans les patois. Il est intéressant de constater que le verbe est encore en usage à Montbéliard et s'y conjugue tout au long, comme on peut le voir dans Contejean : » *Rure* (*u* long), v. a. Ronger, *ruyant*, rongeant; *ruyai*, ronge; *i rue*, je ronge; *i rurai*, je rongerai. » Il est étrange que Contejean se soit mépris sur l'étymologie, pourtant si claire : il rattache *rure* à l'anc. franç. *rere* « raser », qui représente radere.

La correspondance entre l'*u* du patois de Montbéliard et l'ō latin libre est établie par la série des adjectifs en *-u -use* < -ōsu -ōsa et celle des noms en *-u* < -atorem -ōrem. De hōra on a *uere* et *ure* : cf. ci-dessus l'art. ETRULER (s').

SANFLOURA (PROV. MOD.)

Mistral donne le verbe *sanfloura* « déflorer, écrémer » et le substantif dérivé *sanflourado* « dessus du panier, choix, élite », avec un simple renvoi à DESFLOURA. Il enregistre aussi dans le même sens *susfloura*, *soufloura*, qu'il déclare composé avec l'adv. *sus* et le subst. *flour*. Enfin à l'art. DESFLOURA, il mentionne pêle-mêle *dessefloura*, *dessenfloura*, *dessanfloura*, *sanfloura*, *soufloura*. Je crois qu'il résulte de ces citations que l'anc. prov. a possédé un verbe composé **somflorar*, dont le premier élément est le préfixe *som*. On a déjà remarqué[1,2] la concurrence faite au préfixe lat. sub par ce préfixe *som* dans le prov. *somcir* (aussi *samcir*) et dans une petite série de mots espagnols tels que *sompesar*, *sonregar*, *sonreir*, *sonrodar*, *sonsacar*, etc. La composition de **somflorar* semble indiquer que ce préfixe est réellement l'adj. *som* < summum, employé adverbialement, plutôt qu'une transformation phonétique de *sub* devant la labiale *m*.

SOURDAÉ, *SOURDÉ* (POITOU)

On sait combien est fréquent dans les anciens textes français

1. *Romania*, X, 43.

le mot *sordeis*, *sordois*, correspondant au latin sordidius, comparatif neutre analogue à *mieux*, *moins*, *pis*, *plus*, et qui, comme eux passe facilement de l'emploi d'adverbe à celui de substantif. Dans ce dernier emploi, on le trouve encore au XVe siècle [1]. Et pourtant c'est avec le sens adverbial que ce mot si intéressant [2] a survécu jusqu'à nos jours dans un patois du Poitou. Voici en effet ce que je lis dans Lalanne :

SOURDAE (o n'va pou), loc., malade qui ne va ni pis ni mieux. D[eux]-S[èvres], c[anton] de Celles.

Malgré la maladresse de la définition, il est clair que *o n'va pou saurdae* signifie : « cela ne va pas plus mal » (je n'oserais écrire et engager ceux qui me lisent à écrire ni surtout à dire « cela ne va pas pis »).

Un autre témoignage intéressant sur la vitalité de l'anc. franç. *sordeis* se trouve dans un recueil que l'on cite rarement, à cause des fantaisies étymologiques qui s'y donnent carrière, mais où il y a quelques matériaux utiles, le *Dict. étymol. du patois poitevin* de G. Lévrier. Je le reproduit sans commentaire, en sachant gré à l'auteur d'avoir songé au radical de l'adj. sordidus [3] :

---

1. *Romania*, XXXVII, 137.

2. Je n'ai d'autre source que le Dictionnaire de Godefroy, art. SORDOIS 1, où les exemples du sens adverbial, qui devraient être placés en tête, sont relégués à la fin.

3. Je crois aujourd'hui, malgré les raisons que j'ai données à l'encontre ici-même (XVII, 95), que sordidius est le facteur essentiel des comparatifs adverbiaux en *-eis*, *-ois* de l'anc. franç. et de l'anc. prov., c'est-à-dire que je me rallie à l'opinion de MM. Suchier, Meyer-Lübke, Schuchardt, etc. (Cf. Meyer-Lübke, *Gram. des l. rom.*, II, § 66). A noter que, dans le domaine provenç., sordidius a survécu en béarnais. Enfin, pour que mon amende honorable soit aussi un peu profitable, je signalerai en ancien provençal un comparatif adverbial en *-eis* qui paraît avoir passé inaperçu jusqu'ici, c'est *leugeis*. Il n'est ni dans Raynouard ni dans Levy ; mais je le relève dans une chanson de Giraut de Borneil, *La flors el vergan*, où le ms. A (Vat. 5232, fol. 13d) écrit *leuieitz* : « Que si m'esforsses Cum *leuieitz* chantes, Mieills estera asatz » (*Studj di filol. rom.*, III, 18). Dans l'édition de Giraut de Borneil que publie en ce moment M. Kolsen, cette pièce porte le nº 26 et la leçon du ms. A est rejetée parmi les variantes.

SOURDÉ, loc. — Aller *sourdé*, c'est aller mal, être en mauvais état; n'être pas *sourdé* indique un mieux, une meilleure condition. Le paysan en montrant, le meilleur mouton du troupeau, dit fièrement : *Thiau thi n'é ja sourdé*. — Du latin *sordis*, la lie, le rebut de la ville.

L'exemple produit par G. Lévrier semble prouver que *sourdé* peut s'employer adjectivement, ce qui, à priori, n'a rien d'impossible, car le patois béarnais connaît le même emploi pour son adverbe *sourdech*, qui correspond à l'anc. provençal *sordeis*, témoin cette phrase de T. Lamaysouette, que j'emprunte à Mistral : « Nou-p cregat pas mielhe que lous auts, de pòu de parèche *sourdech* aus ouelhs de Diu. »

SOUZ, SOUCIÉ (ANC. FRANÇ.)

Le savant italien Redi a très justement rapproché de l'ital. *solcio*, sorte de compote ou de galantine, l'anc. prov. *solz*, *soutz*, traduit par « carnes vel pisces in aceto » dans le *Donat proensal* [1] et Diez a vu juste en ramenant ces deux mots à l'ancien haut-allem. sulz, all. mod. *sülze* « saumure ». Mais personne ne semble avoir remarqué jusqu'ici que l'ancien français connaît aussi ce mot, tant sous la forme simple *souz* que sous les formes dérivées, masc. *soucié* et fém. *soucie*.

La forme simple est rare, mais il y en a cependant plusieurs exemples qu'on chercherait en vain dans le Dictionnaire de Godefroy. Dans le traité de cuisine, des environs de 1306, que Douët d'Arcq a publié dans le t. XXI de la *Bibl. de l'École des Chartes* et que le baron Pichon et M. G. Vicaire ont réimprimé dans leur édition du *Viandier* de Taillevent, on lit, à propos de la chair du pourceau : « Les quatre piez et les orilles et le groing en *souz* de perresil et d'espices detrempé de vinaigre [2] ». Taillevent donne la recette du « *soulz* de pourcel [3] », qui figure aussi dans le *Menagier de Paris* sous la forme « *sous* de pourcelet [4] ».

---

1. Edit. Stengel, p. 54, l. 20; cf. p. 8, l. 22 et p. 57, l. 40.
2. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXI, 217.
3. Édit. citée, p. 20; le ms. du Vatican écrit *soux* (16, p. 236; l'édition incunable (ibid., p. 92) porte ridiculement *ceulx*.
4. Tome II, p. 215. Plus loin, p. 231, l'auteur fait cette remarque fort juste, à propos du dérivé *soucié* : « *Nota* que le mot *soucié* est dit de *soux* pour ce qu'il est fait comme *soux* de pourcel. »

Comme en italien et en provençal, on ne trouve en ancien français que la forme masculine, bien que l'ancien haut-allemand dise plus ordinairement sulza que sulz. Mais la forme féminine *souce* est pourtant la seule que donne Liger, *Dict. pratique du bon ménager* (1715), t. II, p. 328[1]. En outre il faut remarquer qu'elle a pénétré dans notre toponymie, au moins en Franche-Comté : M. Max Prinet a fort bien vu que le nom de la commune de *Soulce*-Cernay, cant. de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard (Doubs), que les textes latins du XIIe siècle écrivent *Sulcea*, vient de l'allem. sulza « source salée[2] ».

Si Godefroy a négligé le simple *souz*, il a noté le dérivé *soucié*, en le traduisant par « saumure » ; mais il est insuffisamment documenté. Il ne cite que ce passage du *Ménagier de Paris*, II, 203 : « Soit eschardé (le turbot), appareillié comme dessus et mengié à la sausse vert, ou mis au *soucié*. » Il fallait renvoyer à la recette qui est donnée dans le même recueil, II, 231 : « Un *soucié* vergay à garder poisson de mer », et faire remarquer que le *Ménagier*, à côté de la forme masculine *soucié*, emploie aussi la forme féminine *soucie* (contraction de *souciee*) : « Turbot à la *soucie*, II, 100 et 102 ».

A s'en tenir aux recettes données par nos arts culinaires du XIVe siècle, on pourrait avoir des doutes sur le rapport des mots *souz*, *soucié* avec l'allem. *sülze*, l'ital. *solcio* et l'anc. prov. *solz*, car ces recettes n'indiquent qu'en passant le vinaigre et s'étendent surtout sur les herbes ou épices qui doivent entrer dans la confection. Voici des textes nouveaux qui détruiront ces scrupules.

Dans un manuscrit de la traduction latine du médecin grec Alexandre de Tralles, Bibl. nat. lat. 6882, fol. 2^a, la phrase « ysicia de pectinibus et conchilibus facta » est ainsi commentée dans une glose interlinéaire dont l'écriture paraît remonter au XIIIe siècle : « id est pectines in vino, aceto et sale conditas,

---

1. « SOUCE, terme de cuisine, c'est un ragoût qui se fait comme on va le dire : prenez oreilles et pieds de cochon... Cette *souce* se garde quatre à cinq mois ».

2. *L'industrie du sel en Franche-Comté* (Besançon, 1900), p. 16.

quod nos vocamus *sulchies* ». Un glossateur postérieur (XIVe s.) a écrit en marge : « Hysicia, id est condimenta que nos *sulcita* vocamus vel *galantina*. » Au fol. 92, se trouve une glose analogue : « ysicia, id est *sulcitum* ».

Au XVe siècle, le médecin Jacques Despars (né à Tournai, mort en 1458) emploie plusieurs fois, dans son commentaire latin d'Alexandre de Tralles, la forme picarde *souchet*. Je cite l'édition de Lyon, 1504 :

P. 18, ch. 91 : « Ysicia est cibarium factum ex extremitatibus porci, et dicitur gallice *souchet*. »

P. 41, chap. 48 : « Cibus factus de extremitatibus carnis porcine, gallice *souchet*. »

P. 42, chap. 56, : « Cibus factus de pedibus porcorum aut grossorum piscium, gallice *souchet*. »

Au dernier moment, je reçois de M. le Dr F. Rechnitz, qui a assisté à mes conférences de 1908-1909 à l'École des Hautes Études, une intéressante lettre où il attire mon attention sur le passage suivant de *Durmart le Galois*, éd. Stengel, v. 6339 et s. :

Lamproies orent et saumons,
B(r)ars et mulès et estorgons
Et bons lus *sociz* a planté
A un chaut poivre geroflé
Qui fu destemprés a canele.

M. le prof. W. Foerster a proposé de voir dans l'énigmatique *sociz* un représentant de salsicius (*Z. f. œster. Gymnasien*, 1874, p. 134-162). M. le Dr Rechnitz propose de corriger *sociz* en *sociez* : si le lecteur tient compte des faits exposés ci-dessus, il accordera facilement que c'est l'évidence même. Il se pourrait que l'orthographe fautive *sauce* pour *sausse* < salsa, qui est invétérée en français, dût en grande partie son origine à la contamination des dérivés du germanique sulz.

J'ai reçu également de M. D. S. Blondheim, un autre de mes auditeurs, communication de gloses de Raschi qui établissent l'existence au XIe siècle du verbe français *solcier*. Je me borne à lui en accuser réception, sachant qu'il doit les utiliser dans une prochaine publication.

Je crois que sous la plume de Jacques Despars *souchet* repré-

sente le français propre *soucié*, avec le suffixe -atus (on sait que le picard conserve le *t* final très tard) et non un diminutif de *souz* avec le suffixe -ittus. C'est une formation très normale. Les noms d'aliments en -atus sont très fréquents, que ces aliments soient solides ou liquides : *civé* (aujourd'hui écrit à tort *civet*), *pâté*, *poiré*, *pommé*, *claré*, etc.

Il me paraît probable, en outre, que *souz* a donné naissance à un verbe *soucier* « confire » ou du moins à un participe-adjectif *soucié*, qui se trouve dans deux passages de Gautier de Coinci. Je cite ces deux passages d'après Godefroy, SOUCIÉ 3 :

La douce dame qui *souciee*
Est en toz biens et enmielee.
(*Miracles*, ms. Brux., f. 226 c.)

Rose en toutes douceurs emmielee et *souciee*.
(*Ib.*, col. 760, Poquet.)

Godefroy voit dans le *soucié* en question un adjectif signifiant « plongé dans les soucis ». Le contexte répugne à cette interprétation ; en outre, s'il s'agissait d'un dérivé de *souci*, l'*i* formerait hiatus avec l'*e* suivant (*soucïé*, trisyllabique), tandis que dans les deux vers de Gautier de Coinci la mesure montre que l'*i* et l'*e* forment diphtongue (*soucié*, disyllabique). Nous avons donc affaire, si je ne me trompe, avec *souciee* comme avec *emmielee*, à une métaphore culinaire[1].

VIEILLUME (PICARDIE)

Parmi les noms vulgaires que porte le gui en France, M. E. Rolland en enregistre deux qui n'appartiennent qu'au Pas-de-Calais. Je copie ses indications, *Flore pop.*, VI, 230 :

Vièlhun-mes, m. pl., Boulogne-sur-Mer, Haigneré. — Baincthun (P.-de-C.), c[ommuniqué] p[ar] M. Ed. Edmont.
Vièlun-mes, m. pl., Lacres (P.-de-C.), c. p. M. de Kerhervé.
Vièlon-mes, m. pl., Parenty (P.-d-C.), c. p. M. de Kerhervé.
Vièlzinte, f., Bois-Jean (P.-de-C.), c. p. M. Ed. Edmont.

La carte 675 (*gui*) de l'*Atlas linguistique* note effectivement *vyĕlõm* (pluriel) au point 299 (Baincthun), *vyĕlzẽt* (féminin)

1. Voir ci-dessous, p. 633, une note complémentaire à cet article.

au point 289 (Bois-Jean), et rien de plus. Haigneré qualifie *vieillunmes* (c'est ainsi qu'il orthographie) de subst. masc. plur., et il signale l'orthographe *viellehunme* chez J. Henry.

Je crois qu'il faut reconnaître dans les trois premières formes l'anc. franç. *vieillume* « vieillesse [1] ». Godefroy, art. VIELLUME, a précisément quatre exemples de la région wallonne où *vielume* s'applique à un arbre déjà vieux sur lequel poussent des « branches verdes » : on saisit facilement l'ellipse sémantique qui a fait appeler *vieillumes* les « branches verdes croissantes sur *viellumes* ».

Quant à *vielzent'*, je suppose qu'il faut l'entendre comme signifiant proprement « vieilles entes » ; mais je suis surpris que l'*Atlas linguistique* ne l'indique pas comme une forme du pluriel.

VORM (ANC. PROV.)

Dans un traité en provençal sur les maladies des chevaux, qui ne nous a été conservé que par un manuscrit de la bibliothèque de Fréjus (n° 9), M. Paul Meyer a lu le passage suivant (*Romania*, XXIII, 354) :

Apres ly deu hom tastar dessos las mayssellas, que non les aya empachadas de bossas ny de *norin*.

Sur *norin*, l'éditeur fait la remarque suivante, en note : « Mot corrompu ? corr. *verms* ? » M. L. Constans a proposé de lire *verins*. Dans son *Prov. Suppl.-Wœrterb.*, V, 422, M. Émile Levy se borne à enregistrer le texte et les deux corrections proposées.

Je lis *vorm*, forme masculine de *vorma* non attestée jusqu'ici au moyen âge, mais dont l'existence ne paraîtra pas douteuse, si l'on remarque qu'elle est encore vivante telle quelle en catalan (à côté de *brom*), qu'elle est devenue *borm* en gascon et *vorme* (masc.) en dauphinois (Mistral, MORVO [2]). La *gourme* et la *morve* des chevaux, deux maladies très voisines, sont généralement confondues sous le même nom (espagn. *muermo*, por-

1. Pour le passage du sens abstrait au sens concret, cf. l'ital. *vecchiume* « vieilles hardes » et le prov. mod. *vieiun* « vieilles gens, vieilles hardes ».

2. A rattacher aussi à *vorm* le prov. mod. *gor* « apostème, abcès » (Mistral).

tug. *mormo*, etc.). et on reconnaît aujourd'hui que *gourme* et *morve* forment doublet en français, quelle que soit l'étymologie du mot[1].

Dans la gourme comme dans la morve, le ganglion sous-glossien est tuméfié : c'est ce qu'on nomme le *glandage*, et c'est précisément ce qu'il faut entendre par le mot *vorm* de notre texte provençal[2]. L'anc. franç. *gourme* a le même sens dans un passage du *Ménagier de Paris* qui vise le même cas pathologique chez le cheval : « Taster dessoubs les gencives, qu'il y ait grant entredeux et bonne ouverture et large, et qu'il n'y ait *gourme*, bube ne malen[3] ». Le plus ancien exemple connu se trouve, sous la forme *gorme*, dans *Guillaume de Dole*, v. 4358 :

Li couls fu lons et gras et blans
Par reson, sanz *gorme* et sanz fronce.

L'éditeur, M. G. Servois, traduit, dans le glossaire, *gorme* (qu'il qualifie de subst. fém. bien que le texte ne permette pas de se prononcer sur le genre[4]) par « goître ». Le goître étant une tuméfaction de la glande thyroïde, cette traduction peut se défendre[5]. On traduit de même par « goîtreux » l'adj. *gormé* qui se trouve dans un passage de la *Vie des Pères* sur lequel Carpentier a le premier attiré l'attention :

Se fuissés bochue ou *gormee*,
Espoir preude femme fuissiés[6].

---

1. Voir pour la bibliographie l'art 6294 de Körting.

2. Cf. le nom allemand de la gourme, *druse*, qui est le même que celui du ganglion ou glande. Dans le patois du Blaisois on appelle *gourme* la boursouflure d'un tronc ou d'une branche d'arbre, produite par un nœud ou une galle. Thibault rapproche à tort *gourme*, dans ce sens, du franç. *grume* « écorce ».

3. La citation est tronquée dans Littré, GOURME ; le passage se trouve au t. II, p. 73.

4. *Gorme* est masculin à Genève, comme le fait remarquer Littré.

5. Le prov. mod. a *goumoun* « goître » (Mistral). Même sens pour *goumon* dans la Basse Gâtine de Poitou (*Rev. de philol. fr. et pr.*, VII, 103) ; mais en Saintonge, *les goumons* désignent les oreillons (Jônain), et Lalanne traduit simplement *goumon* par « œdème, tumeur molle ».

6. Dans Du Cange, art. GUTTERIA 2. Cf. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 286 ; Littré, art. GOURMER ; Godefroy, art. GORMÉ.

Toutefois, il me paraît plus probable (étant donné que le goître est relativement rare) qu'il s'agit plutôt de l'affection très répandue qu'on nomme vulgairement les écrouelles [1].

Revenant à la gourme du cheval, je crois que Littré a raison de voir dans ce mot l'origine de *gourmer* et de *gourmette* [2] : la *gourmette*, comme la *gourme*, entrave le libre jeu de la ganache de l'animal [3].

Enfin, c'est aussi à *gourme* que je demanderai l'étymologie d'un terme technique de l'exploitation des marais salants, que donnent, sans l'expliquer, la plupart de nos grands dictionnaires, à savoir *gourmas*. Littré le définit ainsi : « Tuyau de bois par le moyen duquel le jas d'un marais salant communique avec les aires [4] ». Bernard Palissy a jugé à propos d'écrire *gros mas* [5], mais cela ne tire pas à conséquence. J'ai recueilli directement le mot dans l'île d'Oléron, en 1894, de la bouche d'un ouvrier : il prononçait *groumè* et écrivait *groumet*. Si l'on tient compte d'une phrase d'Ambroise Paré, où il est dit qu'il faut laisser la chair de tortue « se *gourmer* et purger de ses humidités excrementitielles [6] », on n'hésitera pas à penser que le *gourmas* ou *groumet* a été ainsi nommé par qu'il permet au jas ou réservoir de se vider, c'est-à-dire, en quelque sorte, de jeter sa gourme.

VAUCHE, *VOUGE* (FRANCHE-COMTÉ)

VOUGE ou VAUCHE, s. m. — Les saules à racines baignant dans l'eau et sous lesquelles s'abritent le poisson et le gibier aquatique (Quingey). — Vieux franç. : *vauche*, osier (Dict. [de] Roquefort). Étym. : Le radical est

---

1. A plus forte raison faut-il traduire par « écrouelles » et non par « goître » la « maladie des *gourmons* », qui est glosée par « boces qui vienent ou col » dans Hagin le Juif (Godefroy, art. GOURMON).

2. C'est aussi l'opinion de M. Baist (*Z. f. rom. Philol.*, XXVIII, 111).

3. On trouve d'ailleurs *gourme* au sens de « gourmette », ce qui a échappé à Godefroy : *mors à gourme*, texte de 1405 (R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, III, 454, art. 6).

4. Dans le *Dict. de technologie* qui fait partie de l'Encyclopédie de l'abbé Migne, *jas* est devenu *jus*. Le *Nouv. Larousse* indique à tort que l'*s* finale est sonore ; il distingue le *gourmas* proprement dit du *faux gourmas* (au lieu de : *couches*, il faut corriger : *conches*).

5. Voir E. Dupuy, *Bernard Palissy*, p. 308, art. MAS.

6. Citation de Littré, art. GOURMER.

peut-être le même que celui de *veuche*, *voiche*, de *vinculum*, lien. Les saules, osiers ou *avans* ont pour caractère essentiel de servir de liens. *Vinculum* aurait fait *vinche*, d'où « *veuche* et *vauche* ». — (Beauquier).

Il faut plutôt reconnaître dans *vouge*, *vauche* le mot dont je me suis occupé à plusieurs reprises et pour lequel j'ai proposé comme étymologie le lat. vortex, le *vorde* ou *vordre* champenois, etc. [1].

VULLURE (FRANCHE-COMTÉ)

VULLURE, virole servant à fixer la faux à son manche, dér. du lat. oculus, œil, patois : *ulle*, par prost. de *v* et addition du suffixe *ure* qui marque la ressemblance. — (Poulet).

J'estime que *vullure* (ou *ll* marque le son mouillé) est le même mot que le franç. *virole* < viriola. Il est étonnant que le Dr Poulet ne s'en soit pas aperçu, car il a fort bien ramené un autre mot du patois de Plancher-les-Mines, qui désigne la varicelle et qui se prononce *vallures*, au lat. *variolas. Mais il n'y a pas là, comme il le dit, « changement de *r* en *l*, de *li* en *ll*, de *o* en *u* et de *l* en *r* » : nous sommes en présence d'une métathèse entre *r* et *l*. La désinence -riola est sujette à cet accident dans la région de l'Est : cf. le nom de lieu Rosariolas transformé en *Rozelieures* (con de Bayon, arr. de Lunéville. Meurthe-et-Moselle), et le nom commun *purpuriola qui devient *popelieure* « rougeole » [2]. Nous admettrons donc la série suivante : viriola > **viriuele*, **viriule*, **vuriule*, **vuliure*, *vullure*. Le fait que le patois de Plancher-les-Mines possède concurremment *vereŭle* « tourniquet » doit être signalé, mais ne peut pas infirmer l'étymologie proposée, en présence de *vallures* < **variolas* [3]. Il faut considérer *vereŭle* comme une forme dissimilée pour **vereure* < * viratoria : cf. *touneure* <*tornatoria.

A. THOMAS.

---

1. Voir *Romania*, XXXVII, 138.
2. *Romania*, XXXVIII, 333.
3. D'ailleurs, on appelle *viere* à Montbéliard l'objet qui s'appelle *vullure* à Plancher-les-Mines.

LE THÉATRE A PARIS

ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

« L'histoire du drame religieux au moyen âge, dit Gaston Paris [1], offre une singulière lacune, et, comme on dit en parlant de certains fleuves, une perte qui nous la dérobe pendant près de deux siècles. »

L'effort de la recherche contemporaine a consisté à éclairer ces ténèbres, et dès maintenant, l'on entrevoit ce que ce théâtre a pu et dû être pendant cette longue période qui sépare le drame liturgique du XIe et du XIIe siècle des grands mystères du XVe.

Déjà M. Antoine Thomas avait remis en lumière ici même [2] un important document de 1380, d'où il ressort clairement que c'était un usage bien établi à Paris, à cette époque, que d'y jouer chaque année la Passion. Cette mention reste jusqu'à présent la plus ancienne, du moins pour Paris et ses environs [3].

---

1. *La Poésie du moyen âge*, 2e série. Paris, Hachette, 1895, p. 235.

2. *Romania*, XXI, 606. Le document avait été partiellement publié jadis par Siméon Luce (cf. *ibid.*, p. 608, no 2) et a été reproduit de nouveau, comme inédit, par M. Eug. Déprez dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1898, p. 40 et suiv.

3. Pour Rouen nous remontons jusqu'à 1374 (Leverdier, *Documents relatifs à la Confrérie de la Passion de Rouen*, s. n. n. d.). D'autre part il ne faut pas oublier que le fragment publié par M. Bédier (*Romania*, XXIV, 86 et suiv.). remonte peut-être aux dernières années du XIIIe siècle et que ce fragment, comme M. Roy l'a montré (*Mystère de la Passion en France*, I, 1903, p. 41), appartient à la Passion d'Autun.

De 1380 on passait sans transition au 3 juin 1398, date de la représentation de la « Passion Nostre-Seigneur » à Saint-Maur-les-Fossés[1] et enfin aux fameuses Lettres de 1402[2] en faveur des Confrères.

Un nouveau document[3] découvert par M. Thomas, aux Archives Nationales, et dont il a bien voulu me confier la publication[4], vient compléter cette liste en nous forçant d'y intercaler la mention d'une représentation de la Passion à Chelles le 2 mai 1395.

Ici comme pour le document de 1380, c'est un simple fait divers qui, ayant heureusement laissé des traces dans les archives judiciaires, vient enrichir d'une façon inattendue nos connaissances littéraires.

Le Chelles[5] dont il s'agit est situé dans le département de Seine-et-Marne, canton de Lagny, arrondissement de Meaux, à 19 kilomètres de Paris. C'est une petite ville très ancienne, qui devait son importance à son abbaye, fondée sous les rois mérovingiens. Les religieuses y possédaient le droit de haute, moyenne et basse justice, qu'elles exerçaient par l'intermédiaire d'un prévôt-fermier, lui-même justiciable, en cas d'abus, de la prévôté de Paris.

---

1. Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, I, pp. 415-416.

2. *Ibid.*, pp. 417-418.

3. On en trouvera le texte à la fin de cet article. Mes recherches dans les Cartulaires et autres documents de Chelles, à la Bibliothèque Nationale et aux Archives n'ont donné aucun résultat.

4. Et dont il a eu l'obligeance de collationner et d'amender lui-même le texte.

5. Anciennement Chelles-Sainte-Bautheur (Bathildis), Baulteur, Baultour (Arch. Nat. L 426), Baudeur, Baudot (Arch. X1a 1489 f° 249 v°), Baudour et même Badour (dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, 1429). Sainte Bathilde, femme de Clovis II agrandit la célèbre abbaye de N.-D. de Chelles qui subsista jusqu'à la Révolution. L'abbesse à l'époque qui nous occupe était Jeanne III de Roye, élue en 1370, morte en 1399 (cf. *Gallia christiana*, VII, col. 558 sqq.). La « commune » de Chelles fut dissoute en 1319 par arrêt de la Cour (cf. N. acq. fr. 16188, ffos 56 sqq.). A consulter : [Berthaud (M.)] *L'abbaye de N.-D. de Chelles*, Paris, 1889-1894, 3 vol. pet. 8°, abbé Torchet (C.), *Histoire de l'abbaye de N.-D. de Chelles*, Paris, Retaux, 1889, 2 vol. 8°, en grande partie fondée sur l'Histoire manuscrite de Dom Placide Porcheron, au séminaire de Meaux.

Le prévôt-fermier Jehan Martin, gracié par notre lettre de rémission, était détenu au Châtelet pour n'avoir pas fait arrêter de joyeux compagnons de la ville, qui avaient abusé d'une femme, non sans une certaine complicité de sa part d'ailleurs. Toutefois Jehan Martin prétend n'avoir péché que d'intention. Le fait importe peu. L'essentiel est cette phrase : « *feust venu de la ville de Courtery*[1], *où il demeure, pour garder*[2] *une feste, qui en remenbrance de la passion nostre seigneur y devoit l'endemain estre faicte.* »

S'il pouvait subsister un doute sur la nature de cette « feste », il serait bientôt levé par cette phrase : « *Ilz geurent celle nuit, touz vestuz, sur les eschaffaux qui avoient esté faiz pour la dicte feste* », car *eschaffaux* est le terme technique qui, dans tous les textes, désigne la scène où se jouent les mystères[3].

Il ne s'agit pas là d'un mystère mimé, ce genre étant presque exclusivement réservé aux « entrées » de princes dans les villes. Nous n'avons pas non plus affaire à une procession ou à une solennité rituelle quelconque, car le texte révèle que la fête eut lieu le dimanche 2 mai 1395. Or rien dans le calendrier liturgique, ni dans les usages locaux[4] ne justifierait le choix de cette date pour une cérémonie religieuse. Pâques tombait cette année-là le 11 avril : le théâtre est déjà émancipé de la liturgie.

Le lieu exact de la représentation n'est pas indiqué. On peut seulement induire du contexte que c'était à l'intérieur de la ville et même dans la ville basse ?[5]. Ceci exclut les alentours de l'église Saint-André, juchée sur une hauteur.

---

1. Courtry est à 6 kilomètres au nord de Chelles. Les dames de l'abbaye y avaient des terres. Berthault, *op. cit.*, I, p. XI.

2. Au sens de « regarder », voir.

3. Cf. mon *Histoire de la mise en scène*... Paris, Champion, 1906, 8°, p. 79 et *passim*.

4. Louis XII en juillet 1513 crée (ou confirme ?) à Chelles deux foires par an, la première le « jour de Sainct André », c'est-à-dire le 30 novembre (ce qui se comprend puisque l'église paroissiale était et est encore placée sous ce patronage), la seconde le 22 juillet, à la « feste de la Magdeleine ». [Registre des Bannières Y 7, vol. I, f° 464 v°, aux Archives Nationales]. Quant à la fête de sainte Bathilde, elle tombe le 30 janvier.

5. Une petite enquête, que j'ai faite sur place, me permet de l'affirmer. On peut en effet suivre encore l'itinéraire de nos personnages. Ayant quitté sur

Ces « eschaffaux » ont donc été élevés dans le voisinage de l'abbaye et cela n'est pas sans importance. Elle pouvait fournir des accessoires, des subsides, même des acteurs.

Ce qui est sûr, c'est que la représentation s'est faite du consentement du monastère, puisque Jehan Martin, « prévôt et justice d'icellui lieu » y assiste; du consentement aussi du pouvoir royal et de la prévôté de Paris, puisque la légalité de cette représentation n'est pas mise en doute dans notre lettre.

Cela mérite d'être souligné, parce que trois ans seulement nous séparent de la défense faite en 1398 « a tous les manens et habitans en la ville de Paris, de Saint-Mor, et autres villes de autour Paris, que ilz ne facent ne se esbatent aucuns jeux de personages par maniere de farces, de vies de saint ne autrement, sens le congie du dit seigneur ou de nous... » [1], ce qui constitue non une interdiction totale mais une invitation à solliciter, pour chaque représentation, une autorisation royale préalable.

On ne manquera pas de remarquer qu'à Saint-Maur-les-Fossés aussi il y avait une abbaye célèbre. On observera également que nous sommes là encore à l'est de Paris, presque à mi-chemin de Chelles et sur ces mêmes bords de la Marne.

Si l'on songe alors qu'une représentation du mystère de Théophile nous est signalée à Aunay-lez-Bondy [2], à égale distance de Paris et de Chelles, on ne pourra s'empêcher de voir une certaine connexion entre ces faits et de trouver assez instructif ce petit tableau qui ne concerne que Paris et la banlieue Est :

« le pont » leurs amis de Courtry, ils « s'en retournerent en la dicte ville de Chielles », allèrent à la taverne, puis se dirigèrent vers les champs du côté de la porte de Paris (probablement près du coin de l'ancienne rue du gué de l'abbaye, aujourd'hui rue Gustave Nast et de l'actuel boulevard de la Gare). Effrayés par les menaces d'un de leur compère, qui refusait de partager avec eux la proie convoitée, ils « s'en retournerent en ladicte ville de Chielle » et vinrent passer la nuit sur les échafauds. Ceux-ci devaient donc se trouver, à l'intérieur de la ville entre la Porte de Paris et « le pont » qui ne peut guère être que celui de l'ancienne rue du Pont (aujourd'hui rue Gambetta) jeté sur le rû du Pin (nommé par d'autres l'Ilette ou la Chantereine).

1. Petit de Julleville, *op. cit*, I, 414.

2. Cf. A. Thomas, article cité, p. 607.

PARIS *1380*. Mystère de la Passion : également dans les années antérieures selon le même document.

AUNAY-LÈS-BONDY, *1384*. Mystère de Théophile.

CHELLES, *1395*. Mystère de la Passion.

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, *1398*. Mystère de la Passion.

PARIS, *1402*. Mystère de la Passion, dont la représentation est attestée également dans les années antérieures, ainsi qu'il résulte des lettres de Charles VI.

Cette liste, certainement incomplète, témoigne déjà de la grande diffusion des mystères et en particulier du mystère de la Passion à Paris et dans les environs, à la fin du XIVe siècle. La prévôté avait-elle plus d'indulgence pour ce théâtre de banlieue que pour celui de la capitale, dont il ne devait être qu'un écho ? Des acteurs ou des organisateurs parisiens y ont-ils eu quelque part ? Les habitants de la place de Grève ou des « Champeaux », non contents d'assister aux jeux que leur donnaient leurs clercs [1], y allaient-ils aussi ? Autant de questions auxquelles nous ne sommes pas en état de répondre.

Toujours est-il que ces fêtes étaient fort goûtées et qu'on y venait de bien loin ; même, notre document en témoigne, il fallait accourir dès la veille pour y avoir de bonnes places.

De tout ceci il faut conclure que la région parisienne connut, à la fin du XIVe siècle et malgré les malheurs du temps [2], un développement dramatique remarquable.

Sur le répertoire nous n'avons aucune certitude et cependant les miracles de Notre-Dame, la Passion de la Bibliothèque

---

1. Je fais allusion aux vers de Me Élie qu'a publiés Gaston Paris et qui contribuent à prouver la popularité du drame religieux au XIVe siècle (*Hist. littér. de la France*, t. XXIX, 1885, pp. 459-460.

Et se li clercs, si com il suelent,
Aucons gens represanter vuelent,
La revont tout communement
Joene, chenu, petit et grant,
Homes et femes a tropeax,
Dames de Grieve ou Champeax...

On sait que les « Champeaux » (*campelli*) étaient sur l'emplacement des Halles.

2. Pas plus tard qu'en 1380, l'abbesse Jeanne III de Roye avait dû mener ses religieuses à Paris « pour les guerres ». Torchet, *op. cit.*

Sainte-Geneviève, drames parisiens, ainsi que M. Roy l'a prouvé, ont bien dû en faire partie[1].

Mais il faut arrêter ici notre commentaire, de peur de nous aventurer dans les conjectures.

La découverte de M. A. Thomas nous prouve que les archives n'ont pas dit leur dernier mot et que nous pouvons encore attendre d'elles, sur cette matière, quelques clartés nouvelles.

Lettre de rémission du 13 août 1395.

Charles etc. Savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir receüe l'umble supplicacion de Jehan Martin, prisonnier en nostre Chastellet de Paris, contenant que : comme le samedi, premier jour de may derr.[2] passé, ledit suppliant feust venu de la ville de Courtery[3], où il demeure, en la ville de Chielle Sainte Baudour, dont il est prevost fermier pour les religieuses d'icellui liu, *pour garder une feste qui, en remenbrance de la Passion Nostre Seigneur y devoit l'endemain estre faicte*, et, pour l'acompaignier eust illec amenez Guillaume Guillier, Guillemin le Flament, Adenet de Lusigny, Pierre de Clercy, et un chappellain de ladicte ville de Courtery, appellé Estienne. lequel suppliant, avec les dessus nommez, estant ledit samedi, environ soleil reconsant, a l'uis d'un des gens de ladicte ville de Chielle, nommé Jehan du Celier, feussent venuz pardevers lui Guillemin Coton et sa femme, lesquelx icellui suppliant ne congnoissoit alors, en lui disant teles paroles ou semblables en substance : « Sire, vous estes prevost de ceste ville, comme l'en nous a dit; moy et ma femme, qui yci est, avons trouvé compaignons en ceste ville, qui nous veulent abussonner[4], et pour cause d'eulx l'en ne nous veult logier en ceste ville. Nous vous prions que vous nous faciez logier et baillier un lit pour nostre argent. » Après laquelle complainte, icellui suppliant,

---

1. *Étude sur le Théâtre français du XIVe et du XVe siècle.* La Comédie sans titre... et les Miracles de N. D... Paris, Bouillon, 1902, 8o, p. CXC et suiv.

2. Abréviation pour « derrain » ou « dernier ».

3. Vide supra, p. 589, n. 1.

4. Godefroy, art. ABUISSONNER, reproduit cet exemple, sans dire qu'il l'emprunte à Du Cange, art. BUSIO, où Carpentier donne l'explication suivante : « Haud scio etiam an inde repetenda sit vox « abuisonner » vel « abussonner », pro fallere, in errorem inducere, quasi cum busione seu stolido agere, 1391. Lettre de rémission : « Je vous ay fait du mieulx que je ay peu a mon povoir : mais vous me abuisonnez de moult de teles chose et autres, de quoy il vous pourra bien mescheoir. » Après avoir cité notre texte de 1395

acompaignié des dessus diz, qu'il avoit amenez avec lui, comme dit est, mena lesdiz Guillemin Coton et sa femme en l'ostel d'un hostelier d'icelle ville, appellé Mahiet Thomas, pour les y faire logier. Ouquel hostel, tantost ou assez tost après que venus y furent, vindrent, pour cause d'icelle femme, pluseurs gens et compaignons d'icelle ville, jusques au nombre de douze ou environ, entre lesquelx estoient un prestre, qui a nom Guillaume, chappellain de Saint Andrieu[1] dudit lieu, Jehan le Cave[2], Aubelet Caillet, les deulx filz Raoulet Robriquart[3] et le filz Jehan Dairemes[4].

Et en icellui hostel soupperent ensemble touz les dessus diz suppliant[5] ceulx de sa compaignie, Guillemin Coton et sa femme et ceulx dudit lieu de Chielle, qui y estoient venus ou seurvenus, comme dit est. Auquel souper la dicte femme fu assise entre ledit suppliant et ledit chappellain de Saint-Andrieu, du bon gré d'icelle femme, sanz aucune contrainte. Duquel soupper chascun fut a un blanc d'escot, et paia ladicte femme pour ledit suppliant. Et en souppant, ycellui chappellain de Saint Andrieu et lesdictes gens et compaignons dudit lieu de Chielle distrent a ladicte femme que ilz la congnoissoient bien et l'avoient veüe demourer avecques un prestre de la dicte ville, que l'en appelloit Thomas, duquel elle avoit esté chamberiere concubine. Laquelle respondit que il estoit vray, mais que elle n'y demouroit plus et est[oit] marie[e] audit Guillemin Coton et de ce en avoit bonnes letres sur elle. Et adonc icellui suppliant lui dist qu'elle montrast ycelles letres et après qu'elle(s) les eust monstrees et que les deux chappellains dessus diz les eurent leües, ilz distrent que elles ne valoient riens, riens [*sic*]. Et, aprés ce, ledit Jehanin le Cave dist audit suppliant a son oreille, que s'il vouloit et pouoit tant faire que ladicte femme alast hors dudit hostel, eulx deux la congnoistroient charnelment. A quoy icellui suppliant respondi qu'il le vouloit bien et, en oultre, ycellui suppliant, pour le desir qu'il avoit d'avoir compaignie charnelle a icelle femme, demanda audit Mahiet Thomas, hoste dudit hostel, un lit

---

le lexicographe ajoute « nisi forte « abussonner », eo loco significet ex urbe aliquem ejicere ». Cette dernière supposition me semble inutile. Je traduirais simplement par « berner ». [Il est probable que *abuissonner* et *abussonner* sont des altérations de *abusionner*, non attesté directement. — A. Th.]

1. C'est-à-dire bénéficiaire d'une chapelle de l'église de Saint-André, encore aujourd'hui église paroissiale de Chelles.

2. Appelé plus loin « Jehanin de la Cave », du nom de l'hôtel de la Cave, qui existe encore et qui est situé presque en face du presbytère. Cette propriété est mentionnée aussi dans un acte de 1468. Cf. Torchet, *op. cit.*, I, p. 208.

3. Un « Nicolas Rebricart » fut curé de Saint-Georges. Un autre « Rebricart », Jehan, est cité dans un acte du commencement du XIVe siècle.

4. Ou *Daireines*, ou encore *d'Aireines*.

5. Ms. *supplians*.

pour couchier celle nuit, lui et ladicte femme. Lequel respondi qu'ilz n'y coucheroient point. Et lors ycellui, a ce que icelle femme feust mise hors dudit hostel et qu'il peust avoir a faire a elle charnelment, defendi audit Mahiet qu'il ne la logast point, sur peine de soixante solz, disant que ledit Guillemin Coton estoit un ribaut rufien. Et après icellui suppliant avec les dessus nommez Pierre de Clercy [1], Guillaume Guillier, Guillemin le Flament et Estienne, chappellain dudit lieu de Courtery, se parti et s'en ala sur le pont [2] de ladicte ville de Chielle, et oudit hostel laissa touz les autres dessus diz avecques ledit Jehanin de la Cave qui devoit prenre ladicte femme. Duquel pont ledit Pierre de Clercy et chappellain dudit Courtery, après ce que ilz y eurent un pou esté, se partirent et s'en alerent audit Courtery en leurs maisons, et lesdiz supplians et Guillemin le Flament avecques ledit Guillemin Guillier, qui estoit venuz a eulx sur ledit pont depuis que lesdiz Clercy et chappellain s'en estoient partis et leur avoit dit que ledit Jehanin de la Cave et les autres compaignons qui estoient demourez oudit hostel dudit Mahiet emmenoient ladicte femme (f° 75 r°), s'en retournerent en ladicte ville de Chielle et alerent en l'ostel de Pierre le Maistre, tavernier en ycelle ville, ouquel hostel vint ledit Guillemin Coton par devers ledit suppliant et lui dist ces paroles ou semblables en substance : « Prevosts, ces compaignons ont enmené ma femme et encores le plus meschant d'eulx m'a donné une buffe, dont je suis plus courroucié que de tout le remenant. Je vous requiers raison et justice. » Lequel suppliant lui demenda se il avoit point crié quant ledit cas fut fait, et aussi ou estoient ceulx dont il se plaignoit. Et il respondi que il avoit bien crié, mais personne n'estoit venue a son aide et que ceulx qui lui avoient ce fait estoient alez aux champs et y avoient emmenee avec eulx sadicte femme. Et assez tost après, vint en icellui hostel l'un desdiz compaignons appellé Aubelet, auquel ledit suppliant demanda ou estoit le flo desdiz autres compaignons, et il lui respondi que ilz estoient aux champs. Et aussi y vint ledit Jehanin de la Cave, qui parla audit Guillemin Coton a son oreille. Et puis lui et ledit Aubelet Cailliet se partirent d'icellui hostel et en enmenerent ledit Guillemin Coton. Et ledit suppliant, en entencion d'avoir compaignie a ladicte femme, acompaignié desdiz Guillemin Guillier et Guillemin le Flament, les suivit jusques aux champs, hors de ladicte ville, du costé de la porte de Paris [3], pour savoir s'il pourroit trouver ladicte femme, a ce qu'il peüst avoir a faire a elle comme les autres. Mais pour ce que ledit Guillaume Guillier, qui s'estoit parti desdiz suppliant et Guillemin le Flament et avencié devant pour savoir ou lesdiz compaignons et la [4] femme estoient, retourna a iceulx suppliant et Flament, en leur disant qu'il avoit trouvé l'un desdiz compaignons tenant un grant plançon en sa main, lequel lui avoit demandé

1. Le ms. porte par erreur : *Chercy*.
2. Vide supra, p. 589, n.5.
3. Voy. p. 589, n. 5.
4. Ms. *sa*.

s'il les espioit et dit que, s'il ne s'en aloit, il seroit batu, iceulx suppliant, Flament et Guillier s'en retournerent en ladicte ville de Chielle, *ou ilz geurent celle nuit touz vestuz sur les eschaffaux qui avoient esté faiz pour ladicte feste*, sanz avoir compaignie a ladicte femme. Et l'endemain, qui fut jour de dimanche, oÿ ledit suppliant dire et aussi en commune renommee, en ladicte ville de Chielle, que ladicte femme avoit esté menee aux champs es prez de[s] religieuses [1] d'icellui liu et illec congneüe charnelment de trois ou de quatre desdiz compaignons et entre les autres par ledit Guillaume, chappellain dudit saint Andrieu, et par les dessusdiz deux fils Robriquart et que, après ce, ladicte femme avoit esté rendue a son dit mary, qui l'avoit emmenée et, nonobstant la commune renommee dudit cas et que icellui suppliant veïst en ladicte ville de Chielle, ledit jour de dimenche, ledit chappellain et l'un desdiz filz dudit Robriquart, il ne feist aucune diligence de les prenre ne son devoir es autres choses devantdictes, jasoit ce qu'il y feüst tenu comme prevost et justice d'icellui lieu. Pour cause desquelles choses dessusdictes, ledit suppliant est detenu prisonnier en nostre Chastellet de Paris, en aventure de recevoir pour icelle[s] pugnicion corporelle, se par nous ne lui est sur ce estendue nostre grace, en nous humblement suppliant que, consideré que, en autres cas, il a esté et est homme de bonne vie et renommee, sanz avoir esté reprins ou convaincu [2] d'aucun autre villain cas, et qu'il est chargié de femme et de cinq enfans, qui seroient en voye de mendier, il nous plaise nostre dicte grace lui estandre en ceste partie. Nous eüe consideracion aux choses dessus dicte[s] et a la longue prison que ledit suppliant a pour ce soufferte et que partie ne poursuit plus, a icelluy suppliant ou cas dessusdict, de nostre auctorité royal et grace especial avons mué le cas criminel dessusdit en civil et ledit crime remis, quitté et pardonné, remettons, quittons et pardonnons, avec toute peine, offense et amende corporelle et criminelle en quoy, pour cause de ce, il puet ou pourroit estre dit encouru envers nous et justice et le restituons et remettons a sa bonne [fame] et renommee au païs et a ses biens non confisquez, satisfaction faicte a partie, se faicte n'est, et parmi ce aussi [qu'il restera] demourra encores prisonnier en nostredit Chastellet par un mois au pain et a l'eaue. Si donnons en mandement au prevost de Paris et a touz noz autres justiciers .....

Donné a Paris le XIIIe jour d'aoust l'an de grace mil CCC IIIIxx et quinze, et de nostre regne le quinziesme. Par le [roy], a la relacion du grant conseil ouquel vous, les evesques de Baieux, et de Noyon et autres estiez. L. BLANCHET (Arch. Nat., JJ 148, pièce no 133, fol. 74 vo 75).

Gustave COHEN.

---

1. Évidemment au delà du « gué de l'abbaye ».
2. Ms. *conmantu*.

MÉLANGES

ALAIN CHARTIER EN HONGRIE

Les manuscrits nous ont conservé le texte de trois harangues latines prononcées par Alain Chartier au cours de l'ambassade dont il s'acquitta avec ses collègues auprès de l'empereur Sigismond. Signalées dès 1870 par G. du Fresne de Beaucourt comme conservées au Cabinet des Manuscrits de notre Bibliothèque nationale[1], elles ont été publiées en 1876 par M. Didier Delaunay, alors professeur au lycée, aujourd'hui professeur à l'université de Rennes, dans une thèse française pour le doctorat ès lettres soutenue à la Sorbonne[2]. La date de l'ambassade dont fit partie Alain Chartier est tout à fait sûre : c'est 1425[3]. Vallet de Viriville et M. Delaunay croient que c'est à Prague que l'empereur donna audience aux ambassadeurs de Charles VII ; De Beaucourt dit, au contraire, que c'est « au fond de la Hongrie que les ambassadeurs joignirent Sigismond[4] ». Toutefois, par une inconséquence singulière, il affirme, comme ses prédécesseurs, que l'une de ces harangues, celle qui est destinée à ramener les habitants de la Bohême à l'obéissance envers l'Eglise et l'empereur, a été « prononcée à Prague ». Il est aussi d'accord avec M. Delaunay pour admettre que cette harangue, prononcée originairement à Prague, aurait été répétée par l'orateur en présence de l'empereur lui-même, mais il ne s'explique pas sur le lieu de cette séance oratoire[5].

---

1. *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, XXVIIIe vol., p. 17.
2. *Étude sur Alain Chartier*, p. 218 et s.
3. Voir *Romania*, XXXV, 603.
4. *Hist. de Charles VII*, II, 347.
5. « On a une troisième harangue, prononcée à Prague, pour ramener les habitants à l'obéissance envers leur souverain. L'empereur, fort sensible, paraît-il, au charme oratoire de l'ambassadeur, la lui fit répéter en sa présence. » (*loc. cit.*, p. 349).

Je pourrais, m'appuyant sur des faits historiques notoires, montrer toute l'invraisemblance d'un voyage d'Alain Chartier à Prague, dans un pays où depuis des années l'empereur n'osait se montrer ; mais cela est inutile, j'en suis convaincu. Reste la question de la seconde audition de la « harangue aux Hussites ». En expliquant comment se pose cette question, j'espère en apporter la solution définitive.

La « harangue aux Hussites » se trouve dans trois manuscrits : Florence, Bibl. Riccard., 443[1] ; Paris, Bibl. Nat. lat. 8757 et 5961. Elle est précédée dans le dernier (et dans le dernier seul) d'une rubrique que De Beaucourt a publiée en note dès 1870, mais sans se préoccuper de la rendre intelligible au lecteur, et qui est ainsi conçue : *Persuasio Alani Aurige ad Pragenses in fide deviantes unde rorata presente Cesare* . Plus attentif, M. Delaunay s'est efforcé d'éclaircir ce texte : il a supposé que *rorata* était un « barbarisme » du scribe, lequel devait être résolu en : *iterum orata*. Cela n'est pas grammaticalement admissible, il me semble ; et même si on l'admettait, il resterait encore un corps étranger, si je puis dire, à savoir l'adverbe *unde*, comme pierre d'achoppement pour l'intelligence du passage.

J'ai vu de mes propres yeux le ms. lat. 5961, et grâce au facsimilé ci-joint, le lecteur peut se dispenser d'aller à la Bibliothèque nationale pour contrôler mes dires.

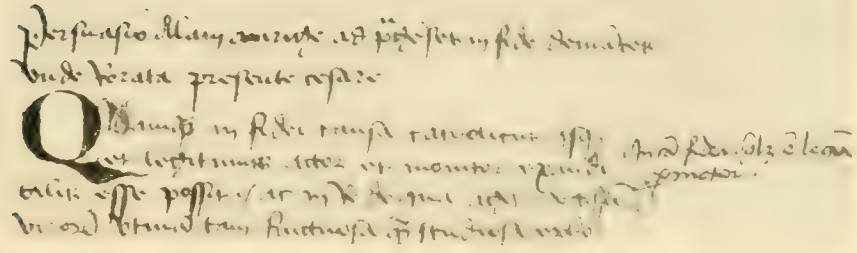

Il est incontestable que De Beaucourt a bien lu. Le rubricateur a nettement écrit : *vnde Rorata*, avec un *u* initial (c'est-à-dire un

1. Voir ma thèse latine : *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, p. 95.

v, d'après l'épel moderne) et un *R* majuscule. Mais il me paraît évident que son modèle devait porter : *bude perorata*. La vraisemblance d'une confusion graphique entre *bude* et *vnde* n'a pas besoin d'être discutée; quant à *Rorata* et *rorata*, il suffit que le *p* barré dont on se sert couramment au moyen âge pour écrire la préposition ou préfixe *per* soit écrit un peu trop haut sur la ligne pour se transformer aux yeux d'un lecteur peu instruit (et certes les rubricateurs peuvent être rangés dans cette classe) en un R majuscule. Le texte critique de la rubrique doit donc être ainsi reconstitué : *Persuasio Alani Aurige ad Pragenses in fide deviantes, Bude perorata presente Cesare.*

Grâce à cette mise au point, le texte est limpide : c'est à *Bude*, où Sigismond séjourna presque constamment en 1425, de mai à novembre [1], que la harangue fut prononcée (*perorata*); la prétendue « répétition » s'évanouit, et il n'y a aucune raison de supposer qu'Alain Chartier ait prononcé cette harangue ailleurs qu'en présence de l'empereur.

A. Thomas.

MANCEAU *AMETURÉE*

Il existe à Pirmil (Sarthe, arr. de La Flèche) un mot assez curieux, *ameturée* (j'orthographie à la française), que m'a communiqué récemment de vive voix M. l'abbé P. Fertray, natif de l'endroit. *Ameturée* s'emploie exclusivement en parlant de la salade; par ex., on dira à Pirmil, selon mon informant, « voilà de la salade qui est bien *ameturée*, c'est-à-dire *forte en goût*, *bien épicée* ».

Je pense qu'on doit reconnaître dans ce mot le part. passé d'un verbe formé sur un substantif représentant *ADMIXTURA, en vieux français **amesture*, ayant le sens de « ingrédients ajoutés et mêlés à quelque chose », ce sens se déduisant facilement du lat. *admiscere*. Le vieux franc. *mesture* (dial. *méture*) représentant MIXTURA, mot qui ne se trouve pas dans Körting, n'a que des significations se rapportant spécialement à l'agriculture.

Mosemiller.

---

1. Voir l'itinéraire de l'empereur pendant cette année dans Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmund's*, t. III, 452-456.

BERRICHON *FENÉE*

Jaubert (*Gloss. du Centre*, 2e éd.) a l'article suivant :

« *Fenée*, s. f. Espèce de pont fait avec des perches et des fagots, pour faciliter le passage momentané des ruisseaux. — Sorte de chaussée en bruyère ou mauvais fagots de chêne étendus sur une fondrière ou un mauvais pas, afin de les rendre praticables aux charrettes. » Il n'y a pas de donnée étymologique, mais plus haut à la fin de l'article *fenasse*, dont les deux sens tiennent au lat. *fēnacea* (de *fēnum*), Jaubert a mis un renvoi à *fenée*, pensant sans doute que ces deux mots étaient apparentés. Il est certain, à cause du sens, qu'ils n'ont aucune relation d'origine. *Fenée*, par la forme et la sémantique, postule l'existence en lat. pop. du type **fascīnata* (de *fascīna* « fagot »), qui devient régulièrement **faisnée*, **fainée* [1]. L'affaiblissement en *e* muet de la voyelle de la syllabe initiale n'a rien d'insolite dans les dialectes.

MOSEMILLER.

ENCORE VIVIEN ET LARCHAMP

BRÈVE RÉPONSE A M. HERMANN SUCHIER

Sous le titre *Nochmals die Vivienschlacht*, M. Suchier commence [2] une série de réponses aux érudits qui ont contesté son rapprochement entre le Vivien épique tué par les Sarrasins en l' « Archant » et le comte « Vivianus », chambrier du roi Charles le Chauve, qui, le 22 août 851, périt sous les coups des Bretons en une localité qu'il lui plaît d'identifier à Larchamp dans le département de la Mayenne. Je ne répondrai qu'aux critiques qui me sont personnellement adressées et le ferai d'une manière très succincte.

M. Suchier maintient ses positions (p. 47) et me reproche (p. 44) mon refus de discuter dans le détail ses rapprochements

---

1. [C'est sans doute, le prov. *faisenada* qu'on trouve dans les Alpes sous la forme *feysenaya*. Voir E. Levy, *Prov. Suppl.-Wört.* ; cf. *Romania*, XXVII, 387 — P. M.]

2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXX, p. 41-57.

géographiques entre l'Archant et Larchamp. Je persiste à croire que lorsque la clé de voûte est enlevée, la ruine de l'édifice étant certaine, il ne vaut pas la peine de donner du pic pour le renverser. La clé de voûte c'est l'identité de l'Archant épique et de la localité où périt le chambrier Vivien. Je crois avoir démontré[1] que l'hypothèse de M. Suchier (Larchamp dans le Maine) ne tient pas debout et que la bataille de 851 s'est livrée aux environs de Redon. S'il était nécessaire, un argument supplémentaire me serait fourni par un diplôme du roi Charles dont la date de lieu vient seulement d'être déterminée. Il s'agit de la ratification d'un échange entre l'évêque Doon et le comte Eude. L'acte porte pour date de jour le 3 juillet et pour date de lieu *Lirinis*. M. l'abbé Urseau[2] a identifié cette localité avec Lezin (com. de La Chapelle-Saint-Melaine, Ille-et-Vilaine, arr. de Redon). Le finage s'étend sur les deux rives de la Vilaine, à 10 kil. à vol d'oiseau de Redon, à peu près à mi-chemin de Redon et de Jengland où se produisit un épisode de la bataille de 851[3]. Charles, avec son armée, s'est donc bien trouvé en 851 aux environs de Redon. Toutefois, il serait imprudent de s'imaginer qu'il avait atteint la frontière bretonne dès le 3 juillet. Puisqu'il est encore à Juvardeil en Anjou le 16 août, six jours avant sa défaite[4], il paraît évident que dans l'acte daté du 3 juillet il y a discordance entre l'action et la documentation. Concédé le 3 juillet, sans doute en Anjou, puisque les bénéficiaires de l'acte, Doon et Eude, sont respectivement évêque et comte d'Angers, le diplôme aura été délivré à Lezin entre le 18 et le 22 août[5], sans doute à la veille de la bataille qui devait être funeste à Charles et à Vivien et non loin du lieu de l'action[6].

M. Suchier se rendra-t-il à ce nouveau témoignage ? Je n'ai pas la naïveté de le croire. Je le vois qui suppose (p. 44) que le

---

1. Voir *Romania*, t. XXXV, p. 258-277.
2. *Cartulaire noir de Saint-Maurice d'Angers* (Angers, 1908), p. 24.
3. *Romania*, t. XXXV, p. 262-268.
4. *Ibid.*, p. 272.
5. Cf. F. Lot et L. Halphen, *Le règne de Charles le Chauve*. Première partie (1909), p. 227, note 3.
6. En mai 843 déjà, Erispoé, remplaçant son père malade, avait fait passer la Vilaine à ses troupes pour tomber à Messac (à 1 kil. du fleuve, à 40 kil. de Redon) sur le duc Renaud et le tuer (*Chronique de Nantes*, p. 10 et 12).

roi, après avoir subi un échec au début de sa campagne, en essayant de passer la Vilaine aux gués de Messac et de Langon, vers Redon, aura tenté le passage du fleuve en remontant vers son cours supérieur. Mais ce mouvement, hypothétique, n'expliquerait pas davantage que le champ de bataille fût à Larchamp [1]. Mon étonnement redouble quand M. Suchier ajoute qu'il ne tient pas à cette idée [2]; il déclare même — à nouveau — que l'identité du lieu où succomba le chambrier Vivien en 851 et de Larchamp reste pour lui dans le domaine de l'hypothèse. Je ne comprends plus. Cette identification est le cœur du problème [3]. Si M. Suchier reconnaît qu'elle n'est pas démontrée, l'équation n'est pas résolue. Et il nous sera permis de reprocher, en toute douceur, à notre éminent collègue de perdre notre temps, le sien surtout, précieux à tant d'égards, au jeu des *Impossibilia*. En ouvrant une enquête « Vivienschlacht », il semble nous convier à une exploration qui, en sa compagnie, ne manquerait pas d'être agréable. Si nous cédions à cette tentation nous risquerions d'aller loin. Voilà déjà l'éminent

---

1. Pour une raison que j'ai déjà exposée (*Romania*, t. XXXV, p. 272-273) en partant de l'hypothèse que, de Juvardeil en Anjou, Charles se serait dirigé droit sur Rennes ; j'ajoutais immédiatement que cette hypothèse devait être écartée. M. Suchier n'a évidemment pas bien compris, puisqu'il écrit (p. 44) : « sein Ziel (Karl's des Kahlen) — Rennes, nach Lot's überzeugender Beweisführung. »

2. « Doch will ich hierauf keinen Wert legen. »

3. Que M. Suchier déclare (p. 44) que : « nach dem Gesagten sind die Forschungen Lot's zwar wertvoll für die von mir erörterte Frage ; dass die indessen meine Thesis zu Falle brächten davon kann keine Rede sein », et plus loin (p. 47) : « Ich darf aber auch mit Befriedigung konstatieren dass von den Stützen meiner Thesis keine erschüttert ist... » — Soit ! Je crois qu'il s'illusionne, mais c'est au lecteur de trancher le débat. Mais comment peut-il écrire (p. 45) : « Was Lot vorbringt, abgesehen von den drei hier besprochenen Nachweisen (den zwei Vivianusurkunden von 843, der Schenkung Erispois von 852, der Gleichung *Jengland* = *Jencglina*), könnte ich insofern bei Seite lassen als er sachlich ohne jeden Belang ist. Es handelt sich da um eine Polemik die den Kern der Sache ganz unberührt lassen ? » Ainsi, démontrer, tenter de démontrer si l'on veut, que la bataille où périt Vivien a eu lieu dans les parages de Redon (près de Jengland) et, en tout cas, fort loin de Larchamp, ce n'est pas toucher au cœur du sujet !

savant qui incline à croire que la présence des Normands dans la bataille de 851 n'étant pas décidément prouvée, la chanson de geste a confondu en une seule deux batailles, l'une contre les Normands, dans une région située entre la côte nord-est de la Bretagne et Larchamp; l'autre, celle de 851 où les Bretons furent vainqueurs et où Vivien trouva la mort (p. 44). Lui objectera-t-on que cette bataille normande n'est signalée par aucun texte, qu'elle constitue de sa part une pure invention. Débusqué de ce terrain il se reformerait sur un autre et il n'y a pas apparence qu'on en finirait jamais. C'est qu'en effet, pour M. Suchier, Larchamp est devenu une idée fixe, une sorte de dogme. En le défendant il ne se laisse plus guider par la logique formelle mais par la logique des sentiments dont le champ est illimité et les ressources inépuisables. Je ne me sens pas le courage de poursuivre une polémique, évidemment inutile et déclare que, en ce qui me concerne, le débat est clos.

Ferdinand Lot.

COMPTES RENDUS

Petit dictionnaire provençal-français, par Emil Levy. Heidelberg, 1909, C. Winter. Petit in-8 de VIII-388 pages, à 2 col. Prix : 7 marks 50 (fait partie de *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher*, collection dirigée par M. Meyer-Lübke).

Le *Prov. Suppl.-Wœrterb.* avance régulièrement, mais lentement : le dernier fascicule paru est le 24e, de *past* à *perlaria*. Il ne faut pas cependant savoir mauvais gré à l'auteur, M. Émile Levy, de l'avoir négligé au profit de l'œuvre de vulgarisation qui vient de paraître en une fois et dont nous venons de donner le titre. Ce *Petit dictionnaire* est bien conçu et bien exécuté ; il rendra les plus grands services aux débutants, et plus d'une fois les maîtres trouveront commode de le feuilleter pour s'assurer si tel ou tel mot rare, rencontré dans quelque texte inédit, est connu ou non. Les lecteurs qui ne sont pas de langue germanique seront particulièrement reconnaissants à M. Levy de l'avoir rédigé en français ; quant à ses compatriotes, ils ont une telle ardeur pour les langues romanes qu'ils réussiront sans doute, pour la plupart, à faire coup double et à apprendre en même temps le français moderne et le provençal ancien en se servant du petit dictionnaire de M. Levy.

Il va de soi que pour pouvoir faire tenir son recueil dans un si mince volume, l'auteur s'est abstenu systématiquement de donner des exemples. Il a dû aussi laisser de côté, non seulement des mots dont la forme ou le sens prête encore à discussion, mais les mots trop clairs, si je puis dire, c'est-à-dire ceux qui se présentent sous la même forme et avec le même sens en français et en provençal : ces omissions sont parfaitement légitimes, étant donné le caractère de l'ouvrage.

Ayant parcouru, à la demande de M. Levy, une grande partie des épreuves de ce livre et répondu de mon mieux à beaucoup de questions de détail qu'il m'a posées au fur et à mesure de l'avancement de l'impression, j'ai pour ainsi dire abdiqué mon droit de critique. Voici cependant quelques menues remarques qui me sont venues à l'esprit en parcourant de nouveau, par plaisir, le *Petit dictionnaire*.

On y trouve *angevin* « monnaie d'Angers », *astezan* « monnaie d'Asti », *morlan* « monnaie de Morlans », *tolzan* « monnaie de Toulouse », etc. ;

pourquoi pas *melgoirés* « monnaie de Mauguio » ? Les exemples de ce mot n'abondent pas seulement dans les chartes ; on le trouve même chez les troubadours, notamment chez Guillem Rainol ou Ramnol : « o *melgoirés* m'aguesson ajudat » (*Auzir cujei*, dans *Studj di fil. rom.*, V, p. 499).

« **Bren**, *s. m.* son ». Le français a ses défauts dont il faut garder le lecteur ; sa prétendue clarté s'éteint souvent. Donc, « son » doit être accompagné du commentaire indispensable pour apprendre au lecteur qu'il ne s'agit pas de la « sensation que produisent sur l'ouïe les mouvements vibratoires des corps propagés jusqu'à la membrane du tympan », mais de la « réunion des débris de l'écorce du grain moulu ».

Camaïu (cor. **ëu** ?) *s. m.* camée ». Je ne vois pas la raison d'être de la correction proposée ; mais il serait intéressant de relever la forme *cammaheu* fournie par l'inventaire de Saint-Sernin de Toulouse, édition Douais, n° 29.

« **Drai**, *s. f.* grand crible de peau ». Évidemment *s. f.* est fautif pour *s. m.* Il serait bon d'ajouter le verbe correspondant *draiar* « cribler » d'après *granum draihatum* relevé dans un texte de Marseille de 1337 par les Bénédictins (Du Cange).

« **Bufa-tizon** ». De même *cocha-disnar*, *corna-vin*, *creba-cor*, etc. : pourquoi un trait d'union, quand on s'en passe dans les mots de même formation comme *calfacera*, *cercapotz*, *gardabratz*, *gardacors*, etc. ?

« **Chai**, *s. m.* cave, cellier, lieu où l'on entrepose les vins ». *Chai* est naturalisé français depuis que le Dictionnaire de l'Académie l'a enregistré (1878) : il fallait plutôt dire « chai » que « cave ».

« **Fala**, **hala**, *s. f.* halle ? » Il n'y a aucun doute à avoir sur le sens : *fala* est la forme graphique qu'a prise en passant dans le domaine gascon (où initial se prononçait *h*) le mot français *halle* au xve siècle.

« **Flaïn**, *s. m.* sorte de navire ». Je ne connais ce mot que par les exemples qu'en a réunis M. L. lui-même, dans son *Prov. Suppl.-W.*, et qui proviennent de Bordeaux. Je crois qu'il faut y voir un emprunt à la marine anglaise et identifier le mot au *flein* de l'ancien français (voir Jal, *Gl. naut.*), qui a fini par devenir *flouin* (voir le long article de Nicot, et Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Französischen*, p. 239-240) et qui traîne encore dans quelques dictionnaires. L'*n* est certainement *n* fixe. A noter que les exemples bordelais sont les plus anciens qu'on ait cités jusqu'ici dans le domaine roman.

« **Giurar**, *v. n.* piquer (comme une vipère) ? » Je ne crois pas qu'il s'agisse de vipère, au sens propre ; ce verbe et le substantif sur lequel il est formé doivent s'énoncer correctement *guivrar*, *guivre*, et ils se rattachent à l'anc. franç. *vuivre* ou *guivre*, sorte de flèche ou de dard.

« **Guilhelmenc**, *s. m.* sorte de monnaie ». Il fallait préciser et dire : « monnaie des Guillaume, seigneurs de Forcalquier ». A ce propos, je me demande si M. L. n'aurait pas dû enregistrer les autres noms de monnaies tels que *arnaudenc*, *gilienc*, *otonenc*, *quintinenc*, etc. ; voir mon article intitulé : *Un prétendu problème de numismatique languedocienne*, dans le *Journal des Savants*, 1909, p. 73 et s.

Après **manescal**, insérer « **manescaucia** » ; cf. *Romania*, XXXVIII, 563.

« **Maimon**, *s. m.* maimon, singe ; homme singe ? » Supprimer les deux derniers mots ; cf. *Romania*, XXXVIII, 560.

« **Magenc**, adj. de mai ? » Supprimer le point d'interrogation.

Après **meisonat**, intercaler : « **meisonenc**, adj. de moisson » ; cf. mon article du *Journal des Savants* cité ci-dessus.

« **Merenda**, *s. m.* » Lire : *s. f.*

« **Pleitesie**, v. *plaidaria* ». Il vaut mieux renvoyer à *plaidezia*.

Avant **vormatz**, insérer : « **vorm**, *s. m.* morve » ; cf. *Romania*, XXXVIII, 583.

A. THOMAS.

GEORGES DOUTREPONT. **La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire**. Paris, Champion, 1909. In-8°, LXVIII-544 pages (tome VIII de la *Bibliothèque du XVe siècle*).

M. DOUTREPONT, qui avait publié jadis une étude remarquée sur le Banquet du Faisan et sur l'Inventaire de 1420 de la librairie de Philippe le Bon [1], a jugé que le moment était venu d'écrire un grand ouvrage d'ensemble sur la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne. On trouvera sans doute que l'entreprise était prématurée. Il n'en faut pas moins féliciter M. Doutrepont de son activité et de son courage. Son gros volume témoigne d'un grand effort, de beaucoup de talent et de nombreuses lectures. Il est rempli d'une foule de renseignements, sinon toujours très neufs, du moins habilement rajeunis, de pages intéressantes écrites d'un style agréable et clair. On pourrait peut-être reprocher à M. D. trop d'abondance : bien des pages gagneraient à être condensées. Tel qu'il est, ce beau volume sera désormais indispensable à tous ceux qui s'occuperont de la littérature française au XVe siècle.

Il est impossible de résumer un ouvrage dont la matière est si riche et si variée. M. D. d'ailleurs, a pris soin d'exposer lui-même le plan du livre, de le justifier, de le défendre même, comme s'il avait eu le pressentiment que ce plan soulèverait des objections. M. D. fait trois parts des œuvres qui, d'après lui, appartiennent à son sujet : tout d'abord, les œuvres « expressément composées pour la famille de Bourgogne », « destinées à en célébrer l'éclat et les fastes », et qui, « partant, sont plus ou moins marquées à son estampille » ; ensuite, d'autres œuvres qui, « datant des âges antérieurs à la dynastie ducale, sont rajeunies, modernisées, ou simplement soit achetées, soit recopiées à la demande des maîtres de céans » ; enfin, une troisième catégorie comprend « des livres qui, vieux ou jeunes, sont entrés dans la bibliothèque de nos princes par voie d'héritage, à la suite d'une donation ou de quelque

1. Voir *Romania*, XXXVII, 334.

autre façon ». M. D. explique pourquoi il a compris sa tâche de la sorte. Chacun sait, remarque-t-il, que la littérature d'une nation, à un instant quelconque de son développement, ne se compose pas uniquement de l'amas d'œuvres qui vient de paraître, mais embrasse également tout ce qui, de la littérature précédente, a survécu, tout ce qui a conservé des admirateurs. Soit. Mais ce plan que M. D. expose dans l'introduction de son livre, l'a-t-il exécuté à notre complète satisfaction ? Il est permis, je crois, de faire quelques réserves. La deuxième et la troisième catégorie d'ouvrages, énumérés par M. D., tiennent, non pas certes toute la place, mais une trop grande place dans ce gros volume. M. D., qui connaît à fond la « librairie » des ducs de Bourgogne, a très consciencieusement et très minutieusement dépouillé tous les anciens inventaires de cette bibliothèque, publiés par Barrois, Peignot, Matter, Dehaisnes ou M. D. lui-même, et datant de 1404, 1405, 1420, 1423, 1467, 1477, 1485, 1487 et 1504. Il a recherché à quelle date et dans quelles circonstances l'acquisition de tel ou tel volume a eu lieu, sous quel numéro ce volume est rangé dans les Inventaires, « de quel profit ou de quel charme la lecture en aura été pour un prince nommé Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon ou Charles le Téméraire ». Presque tous les manuscrits mentionnés dans les inventaires se retrouvent à leur place dans le volume de M. Doutrepont. Il en résulte une énumération d'ouvrages et de titres d'ouvrages, qui ne nous apprend pas grand'chose. Il est certainement intéressant de savoir que dans la bibliothèque de Philipe le Hardi, figuraient le Chevalier au lion, Rainouard au tinel ou le Tite Live de Pierre Berçuire — je cite ces titres au hasard entre beaucoup d'autres —; que dans la bibliothèque de Jean sans Peur on trouvait Ogier le Danois, le Roman de la Violette ou le Valère Maxime traduit pour Charles V par Simon de Hesdin ; que dans la bibliothèque de Philippe le Bon, on pouvait lire Joseph d'Arimathie ou Méraugis de Portlesguez. Mais les inventaires nous l'apprenaient déjà, et je ne pense pas qu'il y ait d'importantes conclusions à en tirer. Pas plus vraiment que d'apprendre, par exemple, que dans la « librairie » de l'un ou de l'autre des quatre ducs se trouvaient des Bibles, des Livres d'heures, la Cité de Dieu, l'Histoire du Vieil Testament, le Jeu des échecs moralisés, les Dits des Philosophes ou le Roman de la Rose.

M. D. ne s'est pas borné à dépouiller les inventaires de la bibliothèque des quatre ducs. A la cour de Bourgogne vivaient des courtisans qui, eux aussi, selon leurs moyens, collectionnaient des manuscrits. M. D. cite les manuscrits de Jean de Créquy et de sa femme, Louise de La Tour, ceux d'Antoine, bâtard de Bourgogne. Il mentionne un manuscrit copié pour Rodolphe de Hochberg (il aurait pu en énumérer beaucoup d'autres). M. D. dépouille ces collections privées, parce qu'elles sont de proportions modestes. Il laisse de côté la plus importante et la plus riche, celle de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, parce que ce dépouillement l'eût mené beaucoup trop loin.

Nous avons ainsi, distribué suivant les quatre règnes des quatre ducs, non seulement des ouvrages proprement bourguignons, mais à peu près toutes les

œuvres de la littérature française du moyen âge, long défilé de titres d'ouvrages qu'on est parfois étonné de voir marcher côte à côte. Il semble que M. D. ait pris pour modèle la *Französische Litteratur* de M. Grœber, vaste capharnaüm qui n'est pas une histoire littéraire. Je ne dis pas, encore une fois, que ces longues énumérations soient sans intérêt : il en ressort par-ci par-là quelques renseignements utiles. Mais elles font tort aux ouvrages proprement bourguignons. C'est sur les œuvres de cette catégorie qu'il y avait le plus de choses à dire, et on a un peu l'impression que M. D., enlisé dans ses inventaires de « librairies », n'a pas eu le temps, la place ou la volonté de les étudier comme elles l'auraient mérité et comme, légitimement, on s'y attendait. M. D. dit fort bien dans l'Introduction de son ouvrage qu'une littérature bourguignonne s'organise et s'épanouit au sein de la grande littérature de France, et que même elle affiche, à l'égard de celle-ci, des tendances séparatistes. C'est très juste. Mais ce groupe « remarquablement imposant et jusqu'à un certain point indépendant » ne ressort pas très nettement du volume si touffu de M. D., d'autant moins que le plan adopté a conduit l'auteur à un morcellement regrettable des œuvres, des hommes et des tendances. M. D. a étudié la littérature française, à la cour des ducs de Bourgogne, en sept chapitres qui traitent des épopées et romans d'inspiration médiévale, de l'antiquité (traductions, compilations et romans antiques), de la littérature religieuse et didactique, des fabliaux et nouvelles, du théâtre, de la poésie lyrique et des historiens et chroniqueurs. Chacun de ces chapitres est lui-même divisé, le plus souvent, en quatre parties, qui se rapportent aux quatre ducs. M. D. a bien vu les inconvénients de ce système : « il pèche, dit-il, en ce qu'il ramène plusieurs fois sous les yeux un même écrivain ayant travaillé dans plusieurs domaines et qui, par conséquent, doit figurer dans plusieurs chapitres ou subdivisions de chapitres ». Il est vrai que M. D. remédie en une certaine mesure à ce morcellement perpétuel dans un neuvième chapitre, intitulé « Coup d'œil rétrospectif », mais ce remède est insuffisant.

Les auteurs proprement bourguignons le mieux traités par M. D. sont des personnages sans valeur littéraire, tels que Jean Wauquelin, romancier, traducteur et calligraphe ; David Aubert, grossoyer et compilateur ; Jean Miélot, « qui, pour le nombre de ses écrits peut se ranger parmi les plus forts producteurs de la maison ducale ». Mais où se trouve l'étude qu'aurait méritée un écrivain comme Georges Chastellain, qui est bien certainement l'écrivain bourguignon le plus remarquable, le plus littéraire, le plus artiste, à la pensée originale et profonde, qui exerça une si grande influence sur la poésie de son temps et qui fut le chef et le modèle des rhétoriqueurs ? On attendait que M. D. rendît justice à ce grand et honnête écrivain. Il ne paraît pas que le sujet l'ait tenté. Il parle de Georges Chastellain en trente-six endroits, mais pour répéter ce qu'on savait déjà. Il y avait cependant beaucoup de choses à dire, sur l'homme, sur l'œuvre, les manuscrits et les éditions. Il y avait même quelques légendes à détruire, celle, par exemple, répétée partout et par tous,

qui voit Louis XI dans « le Prince » de Chastellain. Si M. D. avait relu attentivement ces strophes si souvent citées, et s'il les avait comparées à d'autres poèmes d'inspiration semblable, telles que *les Dames* d'Olivier de la Marche, *les Gouges* de Philippe Bouton, seigneur de Corberon, et d'Antoine, bâtard de Bourgogne, *les Serviteurs* et *les Coquards*, d'auteurs anonymes, il aurait vu que le soi-disant Prince de Chastellain doit en réalité s'intituler *les Princes*, et que ce petit poème a été composé avant que Louis XI fût roi de France.

Les autres poètes bourguignons ne sont pas mieux traités que Georges Chastellain. M. D. résume très consciencieusement les travaux antérieurs, mais il n'a pas eu le temps de faire des recherches originales. Ce qu'il dit, par exemple, de Michaut Taillevent et de Pierre Michaut est fort inexact. S'étant inspiré du travail très chimérique de M. Jules Petit, M. D. s'obstine à faire de Pierre Michaut le fils de Taillevent, alors qu'ils n'ont probablement aucune espèce de parenté. Il eût été facile, sur l'un et sur l'autre de ces écrivains bourguignons, de dire des choses nouvelles et de rectifier des erreurs qu'on trouve partout[1]. Le *Pas de la mort*, par exemple, que M. Jules Petit a publié comme un poème inédit de Pierre Michaut, est une œuvre du poète Aimé de Montgesoye. Il en est de même d'une complainte sur la mort d'Isabelle de Bourbon. Enfin, le manuscrit LIII de Stockholm renferme deux petits poèmes de Michaut Taillevent, dont il eût peut-être fallu tenir compte : *la Destrousse Michault Taillevent* et le *Dialogue fait par Michault de son voiage de Saint Glaude*.

L'exemple de Georges Chastellain et des deux Michaut suffira pour montrer la justesse de l'assertion que j'avançais tout à l'heure, à savoir que l'ampleur du plan adopté par M. D. ne lui a malheureusement pas permis de nous donner une étude originale et fouillée sur les écrivains bourguignons. M. D. dira peut-être que son but était de faire un grand ouvrage d'ensemble et qu'il ne pouvait pour chacun des nombreux auteurs dont il avait à s'occuper faire des recherches personnelles dans les bibliothèques et les archives. C'est vrai. Mais les synthèses sont-elles possibles, lorsque les études particulières ne sont pas consciencieusement achevées ? Si M. D. avait eu moins d'ambition, et si, au lieu d'embrasser la littérature du moyen âge à peu près tout entière, il avait borné ses efforts aux auteurs proprement bourguignons, il serait arrivé, je crois, à des résultats peut-être moins brillants, mai plus assurés et plus neufs.

Il n'en reste pas moins, d'ailleurs, comme je l'écrivais au début de ce compte rendu, que le volume de M. Doutrepont est rempli de choses utiles, et qu'il rendra de grands services à tous ceux qui voudront connaître la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.

A. Piaget.

---

1. G. Paris regrettait (*Romania*, XVIII, 441) la perte d'un traité de Pierre Michaut, mentionné dans un catalogue de manuscrits mis en vente à Lyon au XVIIIe siècle, et intitulé : *Compilation de la grammaire*. M. Doutrepont montre (pp. 320-321) que cette compilation n'est autre que le *Doctrinal du temps présent*.

Inizii di antiche poesie italiane religiose e morali con prospetto dei codici che le contengono e introduzione alle *Laudi spirituali* a cura di Annibale TENNERONI. Firenze, Leo S. Olschki, 1909. In-8°, XXI-275 pp.

Fra i generi letterarî dei primi secoli, la lirica religiosa è fra quelli, che non hanno trovato sinora in Italia il maggior numero di cultori. E si capisce : parte del materiale giace inedito nei cosi detti « laudarî » o entro a manoscritti di vario contenuto, e l'altra parte, fatta di pubblico dominio, è disseminata qua e là in opere e in riviste disparate. Di molte raccolte di antiche poesie religiose noi abbiamo notizie ed estratti; di poche purtroppo possediamo la stampa integrale. Lo studioso si trova perciò dinanzi a difficoltà talora insormontabili, sia per la mancanza del materiale di confronto, sia per l'incompiutezza dell' informazione. È certo che quello che si è fatto sino ad ora non è molto di fronte a ciò che vi sarebbe da fare[1] : redigere indici esatti di mss. sepolti talora in biblioteche e archivi privati, e sopra tutto pubblicare integralmente ciascun codice, per giungere poscia, per via di raffronti e comparazioni, a una classificazione di quante più raccolte sia possibile. Questa classificazione, che distinguerebbe in gruppi il numero ingente di mss. contenenti poesie religiose, è certamente attuabile per alcuni codici, come io medesimo ho avuto modo di vedere[2], e gioverà grandemente a un' adeguata valutazione dell' importanza e dell' interesse di ciascuna raccolta. Vi sono dei gruppi di laude, che son passati insieme da una città a un 'altra e che hanno persino nei mss. lo stesso ordine e bene spesso la stessa lezione; altri componimenti vi sono, che hanno subito mutilazioni o si sono allungati per via di aggiunte, e compaiono, così amputati o così accresciuti, in più manoscritti. Sono, questi, altrettanti criteri di comparazione, che non potranno essere applicati, se non quando tutto, o quasi tutto, il materiale disponibile sia a portata dello studioso.

Intanto, c'è da rallegrarsi che un diligente cultore della nostra prima lirica religiosa ci abbia dato un' opera, della quale sentivasi veramente il bisogno :

---

1. Invece, per la poesia religiosa del secondo periodo, quella, cioè, che si è ormai sviluppata sotto la forma di Sacra Rappresentazione, abbiamo fortunatamente le ben note ricerche del D'Ancona, del Monaci e del De Bartholomaeis, i quali (convien dirlo) non hanno trascurato gli antecedenti prossimi o remoti; ma non hanno dedicato loro studi esaurienti.

2. Me ne sono convinto, esaminando, tra gli altri, i mss. 307 della Comunale di Ferrara e il cod. dei Battuti di Modena per la mia edizione di quest' ultimo nei *Beihefte z. Zeischr. f. roman. Philol.*, n° XXI (Halle, 1909). Per altre fonti comuni a laudarî dell' Italia del Nord, si veda ora F. Neri, *Di alcuni laudari settentrionali*, in *Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, Torino, XLIV (1909), pp. 1009-33. Il Neri crede alla esistenza di un laudario-tipo, mentre io penso a più laudarî di base umbro-toscana, che servirono di modello comune.

un repertorio, cioè, dei componimenti laudistici, fatti conoscere finora per le stampe, con l'indicazione dei codici che li conservano e dei luoghi, ove sono stati pubblicati o per lo meno indicati. L'opera è concepita secondo un piano semplice e non nuovo. Registrati i mss. di laude, editi per intero o segnalati in qualche modo al pubblico erudito, il T. ha dato, per ordine alfabetico, i capoversi dei componimenti, rimandando ai mss. per mezzo di sigle. E, in fondo, il sistema adottato dal Bartsch per il suo *Grundriss* provenzale (Elberfeld, 1872), con questa differenza : che la mancanza del n° della carta, ove si legge nel ms. la poesia, non produrrà qui nessuna grave perdita di tempo, in quanto che i laudarî sono generalmente molto meno voluminosi dei canzonieri occitanici e il componimento cade così ben presto sotto gli occhi del ricercatore.

Il T. si è limitato al solo materiale a stampa. Il suo lavoro potrà perciò essere rifatto col tempo, con il notevole accrescimento di molto di ciò che è ancora inedito. Sarebbe anzi opportuno che ciascuno studioso, informato di qualche deposito di mss., mettesse a disposizione del pubblico, sotto forma di aggiunte, quelle notizie che si posson ricavare dall' esame di nuovi codici, rimasti sconosciuti all' autore. Questo sarebbe un aprire e un facilitare la via per giungere poi a un repertorio completo, o quasi completo, delle nostre antiche laude. Ciò ha fatto lodevolmente, per un certo rispetto, Lod. Frati per Bologna [1]. Io mi propongo ora di dare un altro piccolo contributo per Modena. Comunicherò soltanto quel poco che mi è avvenuto di trovare durante il corso di mie particolari ricerche, persuaso che i codici estensi, più minutamente indagati, molto diano ancora.

A p. 167, il T. cita la lauda *O Baptista glorioso, nascesti sanctificato* dal cod. di Arezzo del 1367. Anzi tutto, egli ha dimenticato che questo medesimo componimento si trova anche in un cod. della Bibl. del Re a Torino, già indicato dal Salvioni [2] ; e poi aggiungerò che in un ms. estense del *Fiore di Virtù* (ital, 95) — ms. studiato da C. Frati e J. Ulrich [3] — leggesi, della stessa mano a cui devesi il *Fiore* (sec. XIV), il nostro testo in una lezione alquanto guasta : « O « Batista glorioso vu siesti santificato dio voglendo a voi mandare lò suo « figliuolo ad incarnare. » Fin. « O Batista precioso tu sie mio auocato. *Deo gracias. Amen.* » Il cod. Campori T. 6, 10 (sec. XV) contiene una minuscola raccolta di componimenti jacoponici, e altri ne conserva che paiono sconosciuti. Ne dò qui l'indice :

---

1. In una breve recensione nel *Giorn. stor. della letterat. italiana*, LIII, p. 141.

2. Salvioni, *Notizia intorno a un cod. visconteo-sforzesco della Bibl. di S. M. il Re* (Nozze Cipolla-Vittone), 1890, p. 14.

3. Frati, *Studi di filol. rom.*, VI, 253 ; Ulrich, *Fiore di virtù. Saggi della versione tosco-veneta secondo la lez. dei mss di Londra, Vicenza, Siena, Modena, Firenze e Venezia*, Lipsia, 1893. Dal medesimo ms. Ant. Capelli trasse altre operette, e cioè *Il libro dei Sette Savi di Roma*, Bologna, 1865 e *Fiore di filosofi e di molti savi*, Bologna, 1865 (Collez. Romagnoli, nni 63 e 64).

1. *Leuando gli ochi vidi Maria bela.* Pare un componimento acefalo.
2. *Ave Regina di superni celi.* Tenneroni, p. 67.
3. *Anima benedecta da l'alto creatore.* Tenneroni, p. 57.
4. *Canti g[i]oiossi e le dolce melodie.* Tenneroni, p. 74.
5. *O Maria Diana Stella.* Tenneroni, p. 186.
6. *Laudiamo l'amore divino.* Tenneroni, p. 142.

Un altro cod. Campori, membr. della fine del sec. XIV o tutt' al più del principio del secolo seguente, ha molto maggiore interesse, perchè contiene alcune nuove preci in volgare in prosa. Due componimenti sono in versi :

1. *Al nome del bon Jesu - sempre sia laudato.* Tenneroni, p. 123.
2. *Io me rendo in colpa a l'alta trenitade.* Inedito.

Il cod. Campori App. 1289 (cart. del sec. XV) conserva in fine la lauda :

Hor ti piaça o Maria bella, Tenneroni, p. 197.

La lezione è identica a quella del ms. ferrarese edito dal Ferraro, *Poesie popolari religiose de sec. XIV*, Bologna, 1877, p. 48. Dopo questa lauda, abbiamo un sonetto :

O gema di virtude preciosa
Regina sopra l'altre incoronata,

che è dovuto, come il componimento precedente, alla mano di certo A. Bonacossi (*Hic liber est Alberti de Bonacossis et eius amicorum*)[1]. Infine, il ms. Campori L. 12, 20 (membr. s. XV) contiene tre laude, a cc. 71, 97, 98 :

1. *Signor mio io co languendo.*
2. *O libertà suçeta ad ogni criatura.*
3. *Amor de caritade.* Tenneroni, p. 54.

Esistono poi alcune carte di guardia di un altro ms. Campori (S. 1, 34) contenenti più nomi di addetti alla compagnia di S. Maria di Lodi. Tra gli altri, figurano alcune donne.

La publicazione del T. offrirebbe argomento a molte e varie discussioni. Mi limiterò, sul finire, a dire qualche parola sulla lezione, nella quale ci si presentano nei mss. i componimenti lirici religiosi. Si tratta generalmente di testi in cui concorrono disparate caratteristiche dialettali per effetto del loro migrare di paese in paese sulla bocca dei fedeli. Ciò non ostante, i laudarî serbano sempre alcune tracce del dialetto della regione, ove sono stati messi insieme ; ma queste tracce sono talvolta riconoscibili a stento, in causa del carattere letterario dei componimenti e dello sforzo palese dei copisti per ridurli a quella forma vaga e imprecisa di lingua, che siam soliti chiamare « illustre ». Siffato sforzo consiste in genere nel sopprimere la caratteristica

---

1. Aggiungerò che quel Zohanne Marco di Carpi, che figura nel ms. della Universitaria di Bologna, nº 157 (Tenneroni, pp. 153, 273, 274) è Gio. Marco Pio di Savoia, prigioniero di Borso d'Este. Cfr. ora F. Ravagli, *Rime edite ed inedite di Gio. Marco Pio di Savoia*, Carpi, 1909.

dialettale, latinizzando la voce. Talvolta il tentativo riesce totalmente al copista, tale altra non ha luogo che in parte ; sicchè nel medesimo manoscritto accade di trovare la stessa parola con forma poco o tanto diversa. A ragion d'esempio, nel laudario genov. (D. bis 11, 6. 5)[1] abbiamo due strofi ripetute due volte e le varianti, come si vedrà, sono tutt 'altro che semplicemente grafiche. Si tratta evidentemente di un errore dell' amanuense, che ricopiò due volte la stessa cosa[2]; ma mentre una volta aveva scritto *desirao*, scrisse una seconda *desirato*, e così oscillò tra *unde* e *onde*, tra *parsua* (apparita) e *aparia*, *andai* e *andei*, ecc. Eppure il modello doveva essere uno solo !

Li magi si cerchauan iexu xpe desirao. Et per ieruxalem spiando cum lo cor inluminao. Unde e lo fantin chi e nao chi e re de li zue. In oriente vimo in ce la soa stella chi e parsua.

O Re turbao monto forte. Herodes Re maruaxe. Et si voreiua dar morte. a xpe re de paxe. Digando a mi si piaxe che voi l andei a cerchar. Si lo verro a adorar in vostra compagnia.

Li magi si cercauan iexu xpe desirato. Et per ieruxalem spiauan cum lo cor inluminao. onde e lo fantin chi e nao ch ie Re de li zue. In oriente uimo in ce la soa stella chi e aparia.

Lo re si e turbao monto forte herodes Re maruaxe. Et si voreiua dar morte a xpe Re de paxe. digando a mi piaxe che voi lo andai a cerchar. . . (Il copista qui s'accorse della ripetizione e non finì la strofe).

È lecito adunque pensare che i copisti si permettessero una certa libertà nella riproduzione dei loro modelli. Oltre a ciò, è chiaro che un componimento poetico, come una lauda, non poteva perdere, o perdeva di rado, durante le sue frequenti migrazioni, quei tratti linguistici originarî, che venivano a trovarsi in rima. Questi generalmente restavano immutati, mentre il testo poteva più o meno adattarsi al dialetto di un' altra regione. Da ciò proveniva una grande miscela di elementi, a discernere i quali talvolta sono messe a dura prova le nostre conoscenze dialettologiche. I manoscritti poi sono comunemente copie di copie, compilati a distanza di tempo e di luogo, e talora sono scritti da più amanuensi, di cui non si conosce nè il nome nè la patria. Si sommino tutti questi dati, e si vedrà quali grandi difficoltà stiano dinanzi ai cultori della più antica poesia religiosa italiana.

Giulio Bertoni.

---

1. Il cod. è stato edito dal Crescini e dal Belletti in *Giornale ligustico*, X, p. 330. Il componimento, che cito, leggesi a c. 67.

2. Gli editori non hanno data importanza a questa ripetizione, che a me pare assai interessante per aver un' idea del modo come gli amanuensi ricopiavano i testi.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXXII (1908), 4. — P. 385, H. R. Lang, *Zum Cancioneiro da Ajuda*, fin. — P. 400, F. Settegast, *Byzantinisch-Geschichtliches im Cliges und Yvain*. M. Gröber avait proposé de voir dans l'histoire d'Alexandre et d'Alis, qui forme la première partie de *Cligès* le souvenir d'une de ces intrigues d'avènement au trône comme il n'en manque pas dans l'histoire de l'empire d'Orient; G. Paris avait accueilli avec scepticisme cette opinion ; M. Settegast pense pouvoir la reprendre à son compte, ayant constaté entre l'histoire d'Alexandre et des événements de l'histoire byzantine du XIIe-XIIIe, des coïncidences qui ne lui semblent pas fortuites : il s'agit du règne d'Isaac Ier Comnène et de ses fils Isaac et Alexis Ier (1081-1118) et les ressemblances avec le roman de Chrétien consistent en ce que : 1° le père et l'aîné des fils ont un même nom ; 2° le nom du second fils est identique dans l'histoire et dans le roman (Alis = Alexios); 3° des deux fils d'Isaac Ier ce fut Alexis, le cadet, qui eut le titre d'empereur, comme Alis, et l'aîné, Isaac, comme Alexandre, paraît avoir eu la réalité du pouvoir; 4° dans le roman Alis épouse la fille de l'empereur d'Allemagne précédemment promise au duc de Sassoigne, et en réalité il y eut entre Alexis Ier et l'empereur Henri IV des pourparlers pour le mariage d'Agnès, fille de l'empereur, déjà promise cependant au duc Frédéric de Souabe, et le neveu d'Alexis. A ces rapprochements plus curieux que décisifs M. S. ajoute des rapprochements de noms propres qui ne peuvent guère servir à sa thèse (*Ferolin* = Nikephoros ou Pherenikos, p. ex.). Enfin l'histoire même de Cligès et de Fénice lui paraît avoir sa source dans d'autres faits de l'histoire byzantine du XIe siècle, du IXe, ou d'autres époques encore ; nous ne pouvons ici suivre M. S. dans l'exposé des contaminations de souvenirs historiques qui auraient abouti au récit de Chrétien ou de sa source immédiate : Alis, qui tout à l'heure était Alexis Ier, serait encore Théophile (829-842), et sans doute aussi quelque peu Romanos III (1028-1034), et Cligès à son tour unirait en lui le neveu d'Alexis et l'empereur Michel IV, successeur de Romanos III, lequel Michel aurait été confondu avec un homonyme, chroniqueur byzantin écrivant vers 1150, et surnommé Glycas, d'où le nom de Cligès; nous signalerons seulement un essai de M. S. pour expliquer le rôle assez obscur de l'affranchi Jean, architecte et

tailleur d'images, et sa tour mystérieuse et confortable, en les rapprochant de divers traits rapportés par les chroniqueurs byzantins d'un haut fonctionnaire de la cour de Théophile, fort habile architecte en même temps et nommé lui aussi Jean. — On est plus étonné encore, de voir M. S. chercher à *Yvain* une source byzantine historique et nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de s'arrêter au rapprochement tenté entre l'histoire d'Yvain et de Laudine et les circonstances de l'accession au trône de l'empereur Romanos IV. M. S. conclut en indiquant que le livre « de l'aumaire Mon seignor Saint Pere a Beauvaiz », auquel se réfère Chrétien au début de *Cligès* devait être une compilation latine de chroniques byzantines peut-être déjà plus ou moins mêlée de récits légendaires : rien n'est moins vraisemblable. — P. 422, G. Baist, *Etymologien*. 1. *ABC*. C'est ainsi que M. B. explique l'anc. esp. *auze* (cf. *Rom.*, X, 76), « sort, destin », en rappelant l'usage de l'alphabet comme moyen divinatoire. — 2. *Buz*, rattaché de nouveau à l'ar. *bûs*.— 3. *Baladrar*. M. B. propose barathrare, « ouvrir la bouche comme un gouffre » (cf. *gueuler*). — 4. *Caffo* (cf. *Rom.*, XXXIII, 293), cat. *caf*, « impair », rattaché au sémit. *kaf* (arabe et rabbinique), « paume de la main », la main étendue comme pour soupeser servant à exprimer dédain ou répulsion.— 5. *Courrier* (cf. *Rom.*, XXXVIII, 158), exemples prov. de *correu*.

6. *Gercer, moineau, bosco, buisson*. Complément à un article des *Romanische Forschungen* (cf. *Rom.*, XXXIV, 340) et réponse à des remarques de M. Herzog (*Zeitsch.*, XXXI, 381). — 7. *Houle*, agitation de la mer, et le correspondant esp. *ola* ne seraient pas autre chose que *oule*, *olla*, « marmite », car l'esp. *olla* désigne aussi les remous en rivière ou en mer; M. B. ne fournit pas d'autre éclaircissement pour nous aider à passer de la représentation du remous tournoyant, dont la comparaison avec un récipient circulaire est très naturelle, à la représentation du phénomène bien différent qu'est la houle. — 8. *Manada*, « troupeau », rattaché à *menar*. — 9. *Peler*, *pelar*, de pilare (cf. *Rom.*, XXXVI, 108, et *Revue de Phil. fr.*, XXI, 107).— 10. *Pautonier*, *paute*, *peautre*, *paletel*, *paletot*. Notes intéressantes surtout pour l'histoire du mot *paletot*, qui n'en reste pas moins fort obscure. — 11. *Trâle*. Sur l'origine germanique du mot. — 12. *Tonto* en ital., hispanisme du XVIe siècle. — P. 434, P. Skok, *Podium in Südfrankreich*. Etude de la répartition des formes en *y* et en *dž* pour podium, podiolum et *podiata, fondée sur les noms de lieux. — P. 446, W. Foerster, *Etymologien*. *Altfr. musgode*. Une étude minutieuse de la forme ancienne et des formes dialectales prises par ce mot amène M. F. à reconstituer un type *musgauda ou *musgauta dont la première partie serait l'allem. mûs (*Maus*), « souris »; le sens général serait « cachette de souris », sens facilement modifiable en « réserve d'aliments » ou « cachette d'argent, magot » ; le second élément fait penser à gauta, « joue », et M. F. indique avec réserve qu'il pourrait y avoir là un souvenir des bajoues du hamster et de l'usage qu'en fait ce rongeur, inconnu en France, à la vérité, mais bien connu des Germains. M. F. s'occupe encore dans cet article de l'a.

fr. *macaut*, dont l'existence lui paraît mal assurée, et de l'all. *macht*, qu'il ne rapproche de *magot* que pour le sens.

Mélanges. — P. 456, W. Foerster, *Zu Roland 1158* (*renges*), corrigé en *frenges*. — P. 457, W. Foerster, *Zu Gormond 102*. Il faut lire dans ce vers non pas « *or en sordeis* », mais bien, conformément à l'habitude de l'ancien français et conformément aussi au manuscrit, « *or est sordeis* », correction évidente et que plus d'un lecteur avait sans doute déjà faite. — P. 458, O. Schultz-Gora, *Zum Saint Vou de Luques*. Nouvelles indications d'allusions au saint Vou dans la littérature médiévale, en particulier dans *Foucon de Candie*. — P. 460, O. Schultz-Gora, *Afrz. mout*, « *mancher* » ? Exemples provençaux et français de *molt* adjectif au singulier au sens de « maint », cf. Tobler, *Verm. Beitr.*, II², 49. — P. 461, O. Schultz-Gora, *Noch einmal « foubert »*; signale de nouveau des exemples de l'emploi comme mot commun, au sens de « jobard », de ce nom propre, sous lequel il avait déjà proposé de reconnaître Fulbert, oncle d'Héloïse. — P. 462, W. Meyer-Lübke, 1. *Rum. nastur*, « *Knopf* »; *it. nastro*, « *Band* ». M. M.-L. apporte une donnée nouvelle pour la solution du problème étymologique posé par le roum. *nastur* en signalant dans les Abruzzes la forme *nassela* qui nous fait remonter à *nassula; *nastur* serait alors, suivant l'ingénieuse explication de M. Puşcariu, le masc. neut. *nassulum devenu régulièrement *nasclu, puis par régression erronée (cf. *Revue de Phil. fr.*, XXI, 139) *nastulu. Quant à l'it. *nastro* il faut le séparer du mot roumain pour le rattacher, avec les formes nord-ital. *nestola*, etc., et le wall. *nâle*, au germ. *nastila*. — 2. *Span. añusgar*, de *annodicare. — P. 465, H. Schuchardt, 1. *Rom. « umsonst » aus arab. bāṭil*. Il s'agit d'expressions romanes correspondant à « en vain, pour rien (gratis), pour rien (sans raison) » et du type de l'esp. *de balde*, cat. *debades*, prov. *de bada*, gasc. *en bales*, *enmales*, fr. *de bade*, it. nord *di bando*, it. sud *ambatula*, dont M. Sch. étudie la masse et les rapports et qu'il rattache, comme l'esp. *balde*, à l'ar. *bāṭil*. — 2. *Rum. se uita*, « *schauen* ». L'on distingue d'ordinaire les deux verbes roumains *a uita* « oublier », de *oblitare, et *a se uita* « regarder, examiner, faire attention » d'origine moins certaine ; M. Sch. croit la distinction inutile : *a se uita* serait à l'origine « s'oublier dans l'admiration de qlq. ch., rester bouche bée devant qlq. ch. ». — 3. *Larva* it., *lávera* istr., « pierre plate », de labi (labes, labina) et lapis. — 4. *Culercia*. Exemples italiens de *-cc*- passant à *-rc*- qui appuient l'étymologie *culercia* < * *culeccia*. — 5. Span. *macoca*, du fr. *malcot*, lui-même rattaché au germ. *bolk*, « gadus barbatus ». — 6. *Kymr. efr*, « ivraie ». — 7. *Mlat. ladasca*, désignant un insecte, pourrait se rattacher à locusta par *lagasta. — P. 478, S. Puşcariu, *Aoace*. Cet adverbe roumain signifie en général « ici », mais aussi quelquefois « là », aussi M. P. propose-t-il d'y voir d'une part hoc-ce, de l'autre illac-ce.

Comptes rendus. — P. 483, *Die altfranzösichen Motette der Bamberger Handschrift* (G. Steffens). — P. 490, *Archivio Glottologico Italiano*, XVI

(W. Meyer-Lübke). — P. 503, *Romania*, juillet 1907 (W. Meyer-Lübke). — P. 503, *Revue des Langues romanes*, XLIX (O. Schultz-Gora). — P. 506, *Romanische Forschungen*, XVII-XIX (E. Herzog). — P. 511, *Studj romanzi*, t. IV (Paolo Savj-Lopez). — Livres nouveaux.

— XXXII (1908), 5. — P. 513, Th. Kalepky, *Koordinierende Verknüpfung negativer Sätze im Provenzalischen*, étudie les différences de sens et d'emploi de *ni*, *e*, *o*, simples ou redoublés. — P. 533, F. Settegast, *Die fränkischen Elemente der Mirmans Saga*. Cet article intéresse les romanistes dans la mesure où l'on croit que la saga de Mirman vient plus ou moins directement d'une œuvre française; pour M. S. un original allemand (franc) a donné naissance à une version française d'où dérive la saga par l'intermédiaire d'une traduction latine; l'étude même des sources historiques du récit allemand sort de notre domaine. — P. 555, P. Skok, *Cantare in französischen Ortsnamen*. Recueil d'exemples de noms du type *Chantemerle* tirés du *Dict. des Postes* et des *Dict. topographiques* et classés d'après le second élément (noms d'oiseaux, d'insectes, d'autres animaux, etc.); la liste pourrait sans doute être beaucoup étendue : dans le seul *Glossaire* de Jaubert je trouve *Chanteloche* et *Chante-ouant*, tous deux dans l'Indre, ainsi que *Chanteclerc* et *Chantepucelle*. M. Skok ne s'arrête pas au sens de ces formations et en particulier de celles dont le second élément n'est pas un nom d'oiseau ou d'animal chantant; il se contente de déclarer que, dans ces dernières, *chante* n'a plus le sens de « chanter », sans tenir compte de ce qu'il peut y avoir dans le nombre d'appellations ironiques et sans rechercher ce que peut au moins représenter aux gens qui emploient ces noms, ce premier élément déchu de son sens primitif. *Grolle* est dans Littré, *graulo* dans Mistral, *Chantegrolle* n'aurait donc pas dû faire difficulté; *Chantefoin* que M. S. interprète par *fouin* « fauvette grise », pourrait être tout autre chose, soit qu'on le rattache à *fouin* « fouine », soit qu'on le décompose à la française, cf. le nom de famille *Chantavoine*. — P. 564, G. Bertoni, *Sur le texte de la* « Pharsale » *de Nicolas de Vérone*. Revision du ms. et corrections à l'édition Wahle. — P. 571, H. Schneegans, *Sizilianische Gebete, Beschwörungen und Rezepte in griechischer Umschrift*. M. Pradel a édité en 1907 d'après un ms. de la Marciana du XVIe s. des prières, etc., grecques parmi lesquelles se trouvent quelques prières, incantations, etc., en un dialecte sud-italien ou sicilien, transcrites également en caractères grecs; M. Schneegans réédite ces textes romans après collation du ms. avec transcription, traduction allemande et commentaire phonétique.

Mélanges. — P. 595, G. Bertoni, *Revisione del canzoniere francese di Berna 231*. Corrections au texte imprimé. — P. 596, F. Settegast, *Ueber einige Eigennamen des Floovant bezw. Fioravante*. Il s'agit des noms de guerriers païens *Dotalien* et *Gurtam* dans *Floovant*, *Giliante* et *Ansole* dans *Fioravante*; M. S. veut y retrouver les noms de *Thoactes* et d'*Agyrtes*, personnages de la légende de Persée dans Ovide, de *Geryon* et d'*Alcyoneus*, personnages de la légende d'Héraklès : il ne se peut rien de plus singulier que la combi-

naison qui prétend faire coïncider *Thoactes* et *Dotalien*. — P. 598, R. Ortiz, *In Cima del Doppiero*. Essai d'explication des v. 1-4 de la strophe III de la canzone *Al cor gentil ripara sempre Amore* de Guido Gunizelli : *Amor per tal ragion sta in cuor gentile Per qual la fiamma in cima del doppiero*, etc., par Matthieu, V, 14-15 : (*Lucernam ponunt*)... *super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt*. — P. 600, R. Piccoli, *L'assonanza dei vers orphelins in* « Aucassin et Nicolette », conteste les six corrections proposées par M. Suchier pour unifier en *-i-e* l'assonance des petits vers qui terminent les 21 « chants » de la chantefable et le principe même de ces corrections. — P. 604, A. Horning, *Abruz.* « *anda* », *sicil.* « *antu* », peuvent comme le fr. *ande*, se rattacher à ambitus (cf. *Rom.*, XXXV, 323). — P. 606, S. Puşcariu, *Aroà*, *arcò*. Ces deux adverbes ont été recueillis dans une commune macédo-roumaine d'Albanie où ils signifient à peu près « quelque part par ici, quelque part par là » ; M. P. propose de décomposer *arcò* en *arc* représentant le latin aliqu- et *o* représentant ubi ou hoc; mais les Roumains possédant *co* avec valeur d'adverbe local auraient décomposé en *ar-co* et sur ce type auraient complété le couple avec *ar-oà* (cf. *aoace*). — P. 607, M. Meyer-Lübke, *Zur Verbreitung von* afflare, signale dans un texte de l'Italie centrale du XIIe siècle *afflao* avec la valeur de *trovò*.

Comptes rendus. — P. 608, M. Müller, *Minne und Dienst in der altfranzösischen Lyrik* (L. Jordan). — P. 609, M. Rodriguez y Rodriguez, *Fuero Juzgo, su lenguaje, gramática y vocabulario* (P. de Mugica). — P. 610, J. Cejador, *La lengua de Cervantes*, II (P. de Mugica). — P. 612, *Le troubadour Elias de Barjols*, édition S. Stroński (O. Schultz-Gora). — P. 619, B. Schädel, *Die Mundart von Ormea* (E. Herzog). — P. 624, C. Battisti, *La vocale* A *tonica nel ladino centrale* (K. v. Ettmayer). — P. 632, E. Zaccaria, *Contributo allo studio degli Iberismi in Italia* (G. Bertoni). — P. 633, F. Luft, *Ueber die Verletzbarkeit der Ehre in der altfranzösischen Chanson de geste* (L. Jordan). — P. 634, *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, XV, 1-2 (E. Herzog). — P. 636, *Studj medievali*, II, 1 (P. Savj-Lopez). — P. 637, *Le Moyen Age*, mars-décembre 1907 (F. E. Schneegans). — P. 638, Livres nouveaux.

— XXXII (1908), 6. — P. 641, E. Sicardi, *Armonie segrete nell'arte dantesca*. L'enthousiasme nuit un peu à la précision dans cet article destiné à mettre en lumière quelques traits du symbolisme arithmétique de Dante, en particulier dans la *Vita nuova* le rôle du nombre 3, le soin qu'apporte Dante à répéter trois fois dans une pièce un mot essentiel, comme *Amore*, ou à grouper les mots essentiels en triades : *Amore*, *Pietà*, *Morte*, ou encore à placer ces mots à des vers déterminés, le troisième ou le neuvième, p. ex. — P. 656, E. Richter, *Zur Geschichte der Indeklinabilien. 1. Die Geschichte von* magis *im Französischen*. La partie la plus importante de cet exposé est une ingénieuse tentative d'explication de l'a. fr. *ne mais*, *ne mais que*; mais certaines interprétations paraissent difficilement acceptables. 2. *Indeklinabilien mit* ipse. Mlle R.

étudie successivement les représentants de ne ipse et particulièrement les diverses formes françaises *neis*, *nes*, *nis*, et *neïs* qu'elle explique d'une part par des différences casuelles (ne ipsi, ne ipso), d'autre part par l'hésitation de l'accent (*né is*, d'où *neis*, *ne is* d'où *neïs*); *anceis* qu'elle explique de même par une forme régime de ipse, *antius es, d'où *anzes* transformé en *anzeis* sous l'influence de *neis* et *sordeis* (?); enfin le roman *des*, pour lequel elle signale les difficultés sémantiques et phonétiques de l'étymologie de ipse et se rallie à de ex. — P. 678, Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax : « tel » ohne « que » im Vergleich-satze*. Il s'agit de la construction toute moderne du type *elle allait telle une bête traquée*, qui devient en effet très fréquente chez les écrivains de toute catégorie; il ne me semble pas que cette construction d'origine toute littéraire ait beaucoup dépassé les limites de la langue écrite ou de l'argot de lettres. — P. 686, G. Bertoni, *Il lapidario francese estense*. C'est le texte publié par Pannier sous le nom de *Lapidaire de Modène* ; la copie reproduite par Pannier était fort incorrecte, au point que M. Bertoni a estimé nécessaire de nous donner ici une nouvelle transcription qui reproduit tant bien que mal les abréviations. — P. 698, A. Kolsen, *Ein neuntes Gedicht des Trobadors Guilhem de Cabestanh*. Édition commentée de la chanson *Al plus leu qu'ieu sai far chansos* (Bartsch, *Grundriss*, 242, 7) dont M. K. avait déjà combattu l'attribution à Giraut de Borneil, cf. *Rom.*, XXXVII, 452.

Mélanges. — P. 705, O. M. Johnston, *The description of the emir's orchard in* « Floire et Blancheflor ». La description du verger de l'émir reproduit les descriptions traditionnelles du lieu des bienheureux dans l'autre monde. — P. 710, Th. Gartner, *Venezianisch « xe »*. Cf. *Rom.*, XXXVII, 477; M. G. défend son explication contre les critiques de M. Salvioni. — P. 711. E. Richter, *Altfranzösisch « entrues » und « entrosque »*, propose inter opus pour *entrues*.

Comptes rendus. — P. 712, G. Brückner, *Das Verhältnis des französischen Rolandliedes zur Turpinschen Chronik und zum Carmen de prodicione Guenonis*; W. Tavernier, *Zur Vogeschichte des altfranzösischen Rolandliedes : über* R *im Rolandslied* (C. Voretzsch). — P. 724, A. Walde, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch* (K. v. Ettmayer). — P. 727, E. Besta, P. E. Guarnerio, *Carta de Logu de Arborea* (M. L. Wagner). — P. 733, R. Menendez Pidal, *Catálogo del romancero judio-español* (B. Schädel). —. P. 734, J. Bédier, *Les légendes épiques*, I (H. Suchier). — P. 742, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, L, 3 (B. Wiese). — P. 745, *Romania*, 1907, 4; 1908, 1-2 (W. Meyer-Lübke, Ph. A. Becker). — P. 754, Additions et corrections.

Mario Roques.

Revue des langues romanes, t. LI (6e série, t. I). Novembre-décembre 1908. — P. 481, J. Anglade, *Camille Chabaneau*. Notice intéressante; p. 484, il faut assurément lire « *Emile* Egger » et non *Max*. — P. 490,

F. Castets, *Les quatre fils Aymon. Dernières publications : la réédition de l'incunable de 1480 ; les fragments de Toulouse.* La première partie de cet article a pour objet une version en prose récemment faite « d'après le texte de la première édition imprimée, avec notice de M. Pierre Sales et illustrations de Robida ». Cette version est un travail d'amateur auquel il ne faut attacher aucune valeur scientifique : M. Castets le démontre clairement. Dans la seconde partie, M. C. discute certains points de la classification de quelques manuscrits de Renaut de Montauban proposée par M. Jeanroy dans un fascicule précédent de la *Revue des langues romanes*. M. Jeanroy a répondu plus loin. — P. 505, J. Ronjat, *Sur l'enclise des pronoms personnels et leurs formes asyllabiques, spécialement en Gascogne.* Ces enclises se font rares à partir du XIVe siècle et ont presque disparu actuellement sauf en béarnais. C'est un fait connu, au sujet duquel M. R. présente diverses considérations. — P. 512, L. Lambert, *Chants de travail. Métiers ; cris des rues.* Chants populaires, la plupart languedociens, avec la musique ; p. 523, un chant (la fileuse) recueilli dans les Hautes-Alpes. — P. 545, Ol. M. Johnston, *The legend of* Berte aus grans piés *and the märchen of Little snow white.* — P. 548, L. Karl, *Un itinéraire de la France et de l'Italie (incunable du British Museum, à Londres).* Cet incunable, qui n'était point inconnu, n'offre pas un grand intérêt. — P. 557, Bibliographie, sommaire de revues. — P. 558, Comptes rendus de livres qui ne rentrent pas tous dans notre cadre. Entre autres : Ph. Aug. Becker, *Grundriss d. Altfranzös. Literatur* (L. Karl) ; Staaf, *Étude sur l'ancien dialecte léonais d'après des chartes du XIIIe siècle* (H. Mérimée).

— T. LII (6e série, t. II). Janvier-février 1909. — P. 5, Calmette et Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan* (suite). — P. 16, Castets, *Les quatre fils Aymon* (suite). Vers 12614-14401 du poème, avec un fac-similé du fol. 13 recto du ms. de l'Arsenal (no 2990). La publication d'un aussi long poème s'espaçant ainsi sur plusieurs années d'une revue, est très peu pratique. — P. 78, Bibliographie. — Comptes rendus du *Regret Notre Dame* (édit. Langfors), de la *Chrestomathie française* de Bartsch (nouvelle édition), des *Troubadours* de M. Anglade.

Mars-avril 1909. — P. Barbier fils, *Noms de poissons ; notes étymologiques et lexicographiques* (suite). Plusieurs des explications données ici pourraient être contestées ; ainsi je ne crois pas que le latin *menda* ait rien à faire avec le nom du poisson appelé *mendola* en italien, *amendoula* et *mendoula* en provençal ; il est bien peu probable en effet que l'*a* initial d'*amendoula* puisse être considéré comme une « agglutination partielle de l'article » (p. 117). Je signale à l'attention de M. B. les deux listes de noms de poissons (XVe siècle, d'après des documents de Nice et de Toulon) que j'ai publiées dans mes *Documents linguistiques du Midi de la France*, pp. 626-8 [1]. — P. 130, Castets,

1. [Voici quelques observations critiques que me suggère la lecture de l'intéressant article de M. P. Barbier fils. — *Aurion.* Il n'y a aucun fond à

Les quatre fils Aymon (suite). Vers 14402-15207. — L. Karl, *Florence de Rome et la Vie de deux saints de Hongrie*. Discussion au sujet de l'origine, supposée orientale par M. Wallensköld, de la légende de Florence de Rome. — P. 181, Jeanroy, *A propos d'un fragment de Renaut de Montauban*, réponse à l'article de M. Castets publié dans le nº de novembre-décembre 1908. Suit une réplique de M. Castets. — P. 186, Comptes rendus.

P. M.

Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, XIV, 1908. — P. 1, D. M. Michov, *Die Anwendung des bestimmten Artikels im Rumänischen, verglichen mit der im Albanesischen und Bulgarischen*. Ce long travail soigneusement divisé est à coup sûr un utile recueil d'exemples et même de matériaux pour l'étude de la syntaxe balkanique, mais l'auteur ne paraît pas s'être préoccupé d'en tirer des conclusions même provisoires, et comme il ne met guère en parallèle pour les trois langues qu'il étudie que des faits modernes, l'on ne saisit pas, ce qui cependant devrait être le résultat d'une pareille étude, les parallélismes de développement ou les influences qui ont pu se produire de l'une à l'autre, ou les faits qui empêchent de croire à une influence. — P. 111, G. Weigand, *Etymologien*. 1. *în preajma*, Miklosich avait proposé de rattacher le r. *în preajma* « aux environs de » à l'anc. sl. *prĕjde* « en avant », M. W. s'efforce de déterminer les étapes intermédiaires entre ces deux formes : l'adjectif sl. *prĕjdenz* étant devenu en roumain

---

faire sur les exemples cités pour reconstituer un prétendu type lat. vulg. *aurione signifiant « loriot » et « maquereau » : les formes *aurion* et *lorion* sont de simples fautes typographiques pour *auriou*, *loriou* < aureolus. L'ital. *lorione* doit être ce que l'auteur appelle justement plus loin (art. *eperlano*) « un mot de dictionnaire ».— *Cacho*. M. B. fils suppose que le lat. pop. a pu dire *catculus, (d'où l'esp. *cacho*) au lieu de *catticulus, et il invoque pour justifier sa supposition, l'existence de « pisculus » dans Charisius pour « pisciculus » ; mais c'est une erreur de croire qu'il y ait filiation entre pisculus et pisciculus. Dans pisculus il y a le thème pisc- plus le suffixe -ulus ; *catculus est un monstre morphologique qu'il est d'autant plus inutile de faire sortir du néant que si (ce que j'ai de la peine à croire) l'esp. *cacho* se rattache à cattus, il suffit de supposer le diminutif *cattulus pour avoir une base phonétique satisfaisante. — *Carabasse*. Ce mot est emprunté du provençal, et l'auteur pense avec raison que, dans le texte cité par Delboulle (*Romania*, XXXI, 368) comme dans Cotgrave, il s'applique au crabe et non à un poisson ; mais dire que le prov. *carabasso* est « évidemment tiré du lat. *carabus* », c'est se contenter à trop bon marché, puisque la conservation du *b* médial fait difficulté.— *Gatangier* « squale » est certainement le prov. *gat-auguier* « chat des algues » : l'*n* peut être une coquille typographique, quoique Mistral note concurremment à Marseille les prononciations *gat-auguié* et *gat-anguié*, ce que n'a pas indiqué M. B. fils. — Lat. *maena*. L'influence du lat. menda « tache » sur des formations comme ital. *mendola*, prov. *mendoulo*, etc., est peu probable ; il faudrait voir si amygdalus n'y est pas plutôt pour quelque chose. — A. Th.]

**preajdnŭ*, l'on aurait dans une expression telle que *în preajdnă ziuă* assimilé la première partie aux locutions adverbiales du type de *înaintea* ; M. W. ne s'explique pas davantage sur le mécanisme de cette assimilation qui pourtant ne va pas de soi : *preajdna*, devenu *preajna*, aurait abouti à *preajma* par assimilation à la consonne initiale ; quant au passage de sens de « en avant » à « autour de », il est certain en roumain. — 2. *Besmetec*, « égaré, troublé », du pt. russe *besmatok* qui se dit des essaims d'abeilles troublés par l'absence de la reine. — P. 112, P. Papahagi, *Parallele Ausdrücke und Redensarten im Rumänischen, Albanesischen, Neugriechischen und Bulgarischen*. Encore un simple recueil de matériaux bruts, mais le parallélisme d'expressions est par lui-même un fait positif intéressant ; toutefois, bien des rapprochements indiqués par M. P. s'expliquent sans doute par la nature même de l'idée à exprimer et ne prouveraient rien pour des contacts linguistiques ; l'on regrettera que M. P. ait classé ses matériaux d'après l'ordre alphabétique des mots allemands qui traduisent les mots essentiels des expressions balkaniques et n'ait pas tenté un classement plus méthodique et plus favorable aux recherches.— P. 171, G. Weigand, *Rumänen und Aromunen in Bosnien*. L'on a, dans ces dernières années, signalé la présence en Bosnie de colonies roumaines ; M. W. s'était proposé, lors d'un récent voyage, d'étudier ces colonies, mais le résultat de son exploration est qu'il n'y a en Bosnie et en Herzégovine ni village, ni hameau proprement roumain : il y a en Bosnie, comme en Serbie, des *Karavlasi*, qui ne sont que des Tsiganes parlant roumain ; il y a, de plus, sur quelques points, de petites colonies macédo-roumaines, qui ont d'ailleurs remplacé à peu près complètement par le serbe leur langage originel ; pas d'autres survivance d'établissements roumains, mais M. W. pense avoir trouvé dans les désignations toponymiques quelques menues traces qui pourraient attester la présence ancienne de Roumains (ou peut-être seulement de Macédo-Roumains) en Bosnie, il ne croit pas cependant pouvoir donner encore le résultat de ses investigations.

Mario Roques.

CHRONIQUE

M. Eugène ROLLAND, l'auteur de la *Faune populaire* et de la *Flore populaire de la France*, dont la *Romania* a signalé les volumes successifs au fur et à mesure de leur apparition, est décédé à Paris le 24 juillet dernier à l'âge de 64 ans. Messin d'origine, il s'appliqua d'abord à l'étude du patois de son pays, et il a donné, sur ce sujet, divers travaux à la *Romania* (II, 437; V, 189). Mais bientôt ses études se dirigèrent du côté de la littérature traditionnelle et populaire. La *Romania* a rendu compte de son recueil de *Devinettes ou énigmes populaires de la France* (VI, 150) pour lequel G. Paris a écrit une préface. Il se joignit à M. Gaidoz pour la publication de *Mélusine* (1877), qui fut le premier recueil consacré chez nous à la littérature populaire; mais il se retira après la publication du t. III[1]. La collection de la *Mélusine* est maintenant rare et recherchée. Eugène Rolland publia aussi un recueil de chansons populaires en six volumes (1883-1890; cf. *Rom.*, XII, 634) et, avec M. Gaidoz, les Κρυπτάδια, collection de morceaux ayant en général un caractère populaire qui, en raison de leur sujet le plus souvent obscène, fut tirée à petit nombre pour les souscripteurs. Mais son œuvre la plus importante est sa *Faune populaire*, en six volumes (1877-1883), auxquels il joignit, en ces derniers temps, un supplément très étendu dont les trois premiers volumes (tomes VII, VIII et XII de la collection) ont seuls paru (*Rom.*, XXXVI, 122; XXXVII, 630). Ce complément reste interrompu, comme aussi la *Flore populaire* dont sept volumes sont publiés (1895-1908). Nous espérons que les nombreux matériaux réunis pour la suite de ces deux ouvrages ne seront pas perdus pour la science. Rolland était un érudit modeste autant que laborieux, qui ne cherchait pas la renommée, et dont les livres resteront longtemps une source inappréciable de renseignements sur toutes les parties de ce qu'on est convenu d'appeler le *folklore*. — P. M.

— Un autre travailleur, qui s'était beaucoup occupé de folklore, et qui, lui aussi, collabora à la *Romania* en un temps où nous accordions aux patois romans plus de place qu'aujourd'hui, M. James Bruyn ANDREWS, est

1. Dix volumes ont paru, dont le dernier fut publié en 1900 et 1901. Un tome XIe doit être publié prochainement par la librairie Welter.

décédé à Aix-La-Chapelle, où il se trouvait de passage, le 27 août dernier. Il était né à New-York, en 1842, et avait, pendant quelque temps, été consul des États-Unis en Espagne. D'une santé délicate, qui l'obligeait à passer tous les hivers dans les pays chauds, et d'ailleurs très voyageur par goût, il n'a pu consacrer ses efforts à une branche d'études déterminée, et ses travaux, qui sont ceux d'un amateur intelligent, ont un caractère assez fragmentaire. Ses séjours à Menton lui inspirèrent l'idée de publier une grammaire (1875) et un vocabulaire (1877) du dialecte local. On en a rendu compte ici même (IV, 492; VI, 620). Ces travaux d'un débutant, à qui manquait la préparation linguistique nécessaire, sont assez faibles; mais la courte phonétique mentonaise, qu'il donna plus tard (1883 et 1887) à la *Romania*, marque un progrès très sensible, comme aussi un petit mémoire qu'il publia en 1890 dans l'*Archivio glottologico* (XII, 97) sur la place qu'occupe le mentonais entre le provençal et le génois. Les travaux qu'il publia par la suite sur les croyances populaires, sur la sorcellerie à Naples, sur certains monuments mégalithiques, etc., ne sont pas du ressort de la *Romania*. — P. M.

— M. Grégoire Tocilescu, membre de l'Académie roumaine, professeur d'histoire ancienne et d'archéologie à l'Université et directeur du Musée national des Antiquités de Bucarest, est mort le 2 octobre. Il était né en 1845. Historien, archéologue et épigraphiste de valeur, il ne s'était pas spécialement occupé de philologie romane, mais plusieurs de ses travaux fournissent à nos études des matériaux précieux, ainsi : *Dacia inainte de Romani*, où il a réuni ce que l'on pouvait connaître en 1880 de la région dace jusqu'à la conquête romaine ; il a publié un assez grand nombre d'inscriptions conservées à Bucarest ou recueillies par lui-même ; il a été un des plus actifs collaborateurs du *Marele dicționar geografic al României*, qui est pour la toponomastique roumaine notre source la plus importante ; enfin il avait fondé la *Revista pentru istorie, archeologie și filologie* qui, après quelque temps de sommeil, vient de réapparaître. — M. R.

— Par décret du 20 septembre 1909, notre collaborateur M. A. Jeanroy, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, a été nommé professeur de langues et littératures de l'Europe méridionale à la Faculté des lettres de Paris.

— Notre collaborateur M. Raymond Weeks, qui était professeur à l'Université d'Illinois, vient d'être nommé à l'Université Columbia, New-York.

— M. G. Gröber, professeur de philologie romane à l'université de Strasbourg, ayant pris sa retraite, c'est notre collaborateur, M. W. Cloetta, ci-devant à Jena, qui a été appelé à le remplacer.

— L'Académie de Neuchâtel (Suisse) vient d'être transformée en Université et notre collaborateur M. A. Piaget en a été nommé recteur.

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, pour l'exercice 1908, les trois volumes dont nous annoncions récemment la prochaine publication : le tome troisième et dernier des *Œuvres de Guillaume Alexis*,

p. p. M. E. Picot, le quatrième volume du *Roman de Troie* et le tome Ier des œuvres de Guillaume de Machaut, p. p. M. Hœppfner. Elle vient de publier, pour 1909, les œuvres de Simond de Freine, dont l'éditeur est M. John E. Matzke. Enfin, elle a décidé de publier en fac-similé le *Jardin de Plaisance*, d'après l'édition de Vérard. M. A. Piaget écrira l'introduction qui doit accompagner cette reproduction.

— M. Fr. Novati a récemment accompli la vingt-cinquième année de son enseignement. A cette occasion ses amis et ses anciens élèves lui ont offert une bibliographie de ses écrits : *Bibliografia degli scritti di Francesco Novati.* MDCCCLXXVIII-MCMVIII. Milano, xxv marzo MCMIX (impr. Renato Romitelli, in-8°, XXVIIJ-79 pages, avec portrait). Cette bibliographie, qui contient 430 numéros, est l'œuvre de M. Al. Sepulcri, ancien élève de M. Novati. Elle est fort bien faite; on a eu soin d'y joindre la mention des principaux comptes rendus qui ont été faits des publications du maître. En tête, une notice justement élogieuse écrite en français par M. Henry Cochin.

— Dans un volume de mélanges publié en l'honneur du prof. Fr. B. Gummer, de Haverford College, États-Unis (*Haverford Essays. Studies in modern Literature.* Haverford, Pensylvania, in-8°, 303 p.), nous signalerons (pp. 235-270) un mémoire de M. C.-H. Carter sur le roman d'Ipomedon (par Hue de Rutland). M. Carter précise un peu la date communément attribuée à ce roman, et la fixe à 1186-7; il examine les lieux communs littéraires qui en sont les éléments et les retrouve soit en d'autres écrits soit en des contes populaires, complétant sur certains points ce qui avait été dit sur le même sujet. Enfin, il conteste, par des raisons valables, l'opinion de G. Paris, qui dans sa *Littérature française* (§ 51) range *Ipomédon* parmi les romans d'origine byzantine.

— On sait qu'un professeur de Saragosse, nommé Gil y Gil, possédait un fort curieux chansonnier provençal écrit en Catalogne, sur lequel Mila y Fontanals publia, en 1876, une notice très sommaire (voir *Romania*, VI, 151) et dont M. Pagès a donné, en 1890, une description plus complète dans les *Annales du Midi* (II, 514). Nous apprenons que ce ms. a été récemment acquis, après le décès du possesseur, par l'Institut des études catalanes (Barcelone).

— Dans le *Marzocco* du 1er août, M. Rajna annonce une intéressante découverte qu'il a faite l'an dernier à Berlin. Dans la partie de la collection Hamilton qui a été achetée par le gouvernement prussien il a trouvé un manuscrit du traité de Pétrarque *De sui ipsius et multorum ignorantia*, indiqué dans le catalogue de 1882[1] comme étant du xve siècle. En réalité, ce manuscrit est antérieur à la mort de Pétrarque (1374), puisque M. Rajna a

1. Sous le n° 493. Sur ce catalogue qui est imprimé mais n'a pas été publié, par suite de l'acquisition en bloc annoncée par le gouvernement prussien, voir *Romania*, XXV, 543.

reconnu qu'il était autographe. On possède du même traité un autre manuscrit également autographe, d'après lequel le traité en question a été édité (voir *Rom.*, XXXV, 612), mais le ms. Hamilton est plus ancien : c'est une sorte de brouillon contenant de nombreuses corrections. Ce précieux texte sera prochainement publié dans l'édition des œuvres de Pétrarque qu'une commission officielle prépare en ce moment.

— On sait que feu Kawczynski et, après lui, M. J. Reinhold ont attribué, aux *Métamorphoses* d'Apulée, notamment au conte de Psyché, une influence considérable sur la formation de divers poèmes du moyen âge (*Partenopeu, Huon de Bordeaux, Floire et Blancheflor*, etc.) ; voir à ce propos G. Paris, dans *Romania*, XXXII, 479. Dans un récent article du *Moyen âge* (janvier-février 1909), M. G. Huet s'efforce de prouver que, contrairement à l'opinion exprimée par Kawczynski (cf. *Romania*, XXXV, 118), les *Métamorphoses* d'Apulée ont été à peine connues au moyen âge, et que le premier témoignage qu'on ait sur cet ouvrage est celui de Vincent de Beauvais, le témoignage de Gaufrei de Monmouth allégué par K. résultant d'une fausse interprétation.

— Sous ce titre général, qui semble annoncer une série d'articles : *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde*, M. J. Loth a publié dans la *Revue celtique* (juillet 1909) quelques pages intitulées « Le drame moral de Tristan et Iseut est-il d'origine celtique ? » où il combat certaines des idées émises par M. Bédier sur la légende de Tristan. M. Bédier avait écrit (*Le Roman de Tistan*, II, 162) : « Une épopée de l'adultère ne peut se former que chez un peuple pour qui le mariage est chose indissoluble et redoutable », et il s'était efforcé de montrer, notamment par des citations des lois de Howel le Bon, que chez les Gallois le lien conjugal était fragile et qu'il était facile de s'en délier. C'est ce que conteste absolument, par d'autres citations, M. J. Loth, qui, par conséquent, paraît tenir pour l'origine celtique. Au fond, nous n'en savons rien, et, jusqu'à découverte de nouveaux documents, toutes les discussions sur ce sujet n'aboutiront qu'à des hypothèses plus ou moins incertaines.

— M. Gaster a publié dans le *Folk-Lore* de septembre 1909 (Londres, D. Nutt), pp. 272-294, sous ce titre : *The history of the destruction of the Round table, as told in hebrew in the year 1279*, la traduction d'un curieux roman arthurien écrit en hébreu, qui a été publié en 1885 dans un recueil israélite, d'après un manuscrit du Vatican. L'écrivain juif nous informe, dans un prologue fort intéressant, qu'il a traduit ce roman, en l'abrégeant par places, d'un texte en langue vulgaire, comme passe-temps, afin de se distraire de soucis qui l'assiégeaient et qui auraient fini par le rendre fou. Il ne dit pas en quelle langue vulgaire était l'original. M. Schüler, auteur d'un article publié sur le même sujet dans l'*Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen* (CXXII, 51-63), pense que cet original était italien et probablement toscan, mais M. Gaster, pour des motifs que nous ne pouvons pas contrôler, croit plutôt qu'il était provençal, l'un et l'autre étant d'accord pour dire que

ce texte italien ou provençal, devait être tiré du roman français de la *Mort d'Arthur*.

— M. Louis Halphen vient de publier dans la *Revue historique* (septembre-octobre 1909) un mémoire sur les biographes de Thomas Becket où il a dû examiner la question, jusqu'ici imparfaitement étudiée, des rapports qui existent entre le poème français de Garnier de Pont-Sainte-Maxence et certains biographes contemporains. Il établit que Roger de Pontigni, Edouard Grim et d'autres ont été utilisés par Garnier, qui parfois traduit presque littéralement des passages de ces écrivains. Cette opinion semblait bien probable, à première vue, mais elle n'avait pas été jusqu'ici solidement établie.

— La librairie Geuthner a entrepris la publication en facsimilé du chansonnier français de l'Arsenal (n° 5198). L'ouvrage se composera de 15 en 16 livraisons grand in-4° dont chacune contiendra 32 planches en phototypie et 8 à 16 pages de musique gravée en notation moderne. La transcription musicale est l'œuvre de M. Pierre Aubry. Les deux derniers fascicules renfermeront l'introduction et une série de notices par notre collaborateur M. Jeanroy. Les trois premiers fascicules sont publiés. Nous rendrons compte de cette importante publication lorsqu'elle sera terminée.

— La commission du *Glossaire des patois de la Suisse romande* poursuit ses travaux avec la plus louable activité. Elle n'en est pas encore à la rédaction du glossaire, car, ainsi qu'il arrive toujours dans cet ordre d'études, les travaux préparatoires dépassent très sensiblement toutes les prévisions. Nous avons parlé, il y a trois ans (XXXV, 332) du septième rapport de cette commission. Le huitième, pour l'année 1906 (18 pages, imprimé à Neuchâtel en 1907), nous renseigne, comme les précédents, sur l'état des diverses enquêtes entreprises simultanément par la commission ou, sous sa direction, par des correspondants de bonne volonté. M. E. Muret dirige l'enquête sur les noms de lieu et de famille. A cet effet il fait dépouiller les anciens plans et recueille sur place les noms de lieu du Valais, ayant grand soin de noter la prononciation. Cela est particulièrement important, car partout les noms de lieu sont orthographiés d'après des méthodes variables, c'est-à-dire sans méthode. J'ai maintes fois insisté au Comité des travaux historiques, sur la nécessité de noter la prononciation dans les dictionnaires topographiques : je n'ai pas encore pu l'obtenir. On y viendra un jour, mais il sera trop tard, car partout l'orthographe tend à modifier la prononciation des noms comme celle des noms communs. Dans le même rapport deux œuvres considérables sont annoncées : un Atlas linguistique de la Suisse romande et une bibliographie des patois de la même région. Le neuvième rapport, pour 1907 (17 pages, Neuchâtel, 1908), constate un accroissement considérable de matériaux. On ne se contente pas de recueillir les mots patois de la bouche des paysans : on dépouille les documents d'archives, qui, naturellement sont écrits en français, mais où des termes patois, notamment des termes techniques, se rencontrent çà et là. Le dixième rapport, enfin (16 p., Neuchâtel, 1909), fait espérer la prochaine mise sous presse de l'Atlas linguistique. Quant à la Bibliographie,

l'impression en est commencée : la première partie est intitulée *Limites et extension du français en Suisse*. On y indiquera toutes les publications — même les simples articles de journaux — qui traitent de la lutte entre le français et l'allemand. Entretant le *Bulletin du glossaire des patois* [1] se poursuit régulièrement, à raison de quatre feuilles par an, environ, et fournit des documents intéressants non seulement à la langue, mais aussi à la littérature. C'est ainsi que nous y trouvons (5e année, 1906, p. 49) une nouvelle rédaction de la *Pernette* à joindre à celles que feu Doncieux a étudiées et classées dans la *Romania* (XX, 86). A noter aussi des étymologies de mots patois qui, par leur forme et par leur sens, se révèlent comme la continuation de mots anciens que les idiomes littéraires n'ont pas conservés, par ex. le vaudois *satamo, chatamo* (5e année, p. 47), désignant un repas de funérailles, et qui vient de septimus, désignant originairement le septième et dernier jour d'une série d'offices funèbres célébrés pendant la semaine qui suit l'enterrement (Du Cange, SEPTIMUS). Signalons aussi (6e année, p. 62), l'art. *laonnerie, lavon, lan, lon*, où M. Gauchat conteste l'opinion de G. Paris et de M. A. Thomas (*Romania*, XXXVI, 102) sur l'étymologie de *long*, dans l'expression « scieur de long ». Il y a aussi, occasionnellement, des comptes rendus, par ex. celui des *Neufranzösische Dialecttexte* de M. E. Herzog (Leipzig, 1906) par M. Jeanjaquet (6e année, p. 30), qui contient d'assez nombreuses rectifications. Ce modeste périodique devient de plus en plus un recueil indispensable à quiconque s'occupe de linguistique romane ou de littérature populaire. — P. M.

Livres annoncés sommairement :

Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500), par Ulysse ROBERT. T. II (1402-1498). Paris, Impr. nat., 1907. In-4°, 452 pages (Collection des *Documents inédits*). — Fin de la publication dont nous avons annoncé le premier volume dans notre t. XXXII, p. 351. L'éditeur étant décédé au cours de l'impression de ce second tome, l'ouvrage a été terminé par les soins de M. Max Prinet, ancien élève de l'École des Chartes, auteur de divers travaux sur l'histoire de la Franche-Comté. Dans ce second volume, où toutes les pièces sont du XVe siècle, les testaments en français sont nombreux. Les formes locales deviennent plus rares à mesure qu'on se rapproche de la fin du siècle, cependant on en trouve encore jusque dans les plus récentes.

Pau ROMAN, *Lei Mount-joio*. Voucabulàri dei prouvèrbi e loucucien prouverbialo de la lengo prouvençalo. Tome I, A-G. Avignoun, Aubanel fraire, 1908. In-8°, XXXIX-784 pages. — Sous ce titre de *Mount-joio*, expliqué dans

1. Édité par le « Bureau du glossaire », dont le siège, qui était à Berne, est présentement à Zurich, Hofackerstr. 44. Prix : 1,50 par an, le port en plus.

la préface, l'auteur, qui écrit le provençal d'Aix, nous donne un vaste recueil de dictons, proverbes, comparaisons populaires, etc., recueillis en grande partie de la bouche du peuple, par tout le midi de la France et jusqu'en Piémont. Mais la veine populaire avait déjà été exploitée à ce point de vue dès le XVIIe siècle, témoin la *Bugado prouvençalo* d'Aix (1640, nouv. édit. en 1859), peut-être même plus anciennement. M. Roman n'a pas négligé de consulter les recueils imprimés ou manuscrits laissés par ses devanciers. Il en a donné une très riche bibliographie à la suite de sa préface (pp. XXVI-XXXVIII), dans laquelle il a fait entrer la longue série des almanachs patois du Midi. Cette bibliographie est très utile et on ne fera pas grief à l'auteur de ce qu'elle n'est pas complète : je signalerai seulement deux recueils qu'il eût été bon de mentionner : celui de Cheltenham (maintenant à Berlin), qui est du XVIe ou du XVIIe siècle, qui contient 573 proverbes, et que M. R. n'a connu que par la brève notice de M. Constans (*Rev. des l. rom.*, 3e série, t. V, p. 262), alors que le recueil entier a été publié en 1897 (cf. *Romania*, XXVI, 614), et le *Recueil des proverbes météorologiques et agronomiques des Cevenols*, par M. L. A. D. F. Paris, Huzard, 1822 (extrait des *Annales de l'Agriculture française*, 2e série, t. XIX). Pour les proverbes qui ne sont pas recueillis de première main, il eût été utile d'indiquer brièvement les sources, ce qui eût pu se faire sans augmenter le nombre des pages, à condition d'employer une disposition typographique plus économique. Parfois aussi on aurait désiré quelques observations sur la signification et l'emploi de certains proverbes qui ne sont pas très clairs. Somme toute, le recueil de M. Roman, est intéressant et, grâce au classement alphabétique sous les mots principaux, il est d'un usage commode. — P. M.

Die formalen Satzarten bei Crestien von Troyes. Eine stilistisch-syntaktische Untersuchung mit besonderer Berücksichtigung der Wilhem von England ... von Karl Thüre. Marburg, 1909. In-8o, 77 pages (Dissertation de Marburg). — L'auteur relève et classe sous un certain nombre de chefs les diverses constructions de phrases employées par Chrétien de Troyes et dresse des statistiques destinées à établir la fréquence de ces constructions dans chacun des écrits du poète. Spécialement en ce qui concerne le poème de *Guillaume d'Angleterre*, il tire de ces statistiques la conclusion que cet ouvrage ne paraît pas être de Chrétien de Troyes, en quoi il est d'accord avec l'auteur d'une dissertation annoncée ici même, XXXVII, 485. Il a probablement raison, mais, pour apprécier la valeur de cet argument, il faudrait avoir vérifié les statistiques. En outre, parmi les constructions signalées, beaucoup sont très communes et ne peuvent vraiment pas être considérées comme caractéristiques du style de Chrétien.

Giulio Bertoni, *Il « ritmo delle scolte modenesi »* con due facsimili. Modena, tip. Vincenzi, 1909. In-8o, 35 pages (Extrait des *Atti e Memorie* della R, Deputazione per le prov. Mod., t. VI). — Ce petit poème en vers

rythmiques a été souvent édité et publié depuis Muratori (*Antiquitates italicæ*, III, 709; cf. E. Du Méril, *Poésies pop. lat. antérieures au XIIe s.*, p. 268). M. Bertoni, après un examen minutieux du ms., est arrivé à des conclusions assez nouvelles : à l'origine le poème n'offrait aucune mention spécialement propre à Modène; c'était une sorte d'aubade, et à ce propos M. B. rappelle la fameuse et obscure *alba* avec refrain vulgaire du Vatican (*Phebi claro nondum orto jubare*). Les mentions qui donnent un caractère local au poème viennent de trois interpolations successives que M. B. détermine avec précision.

Beiträge zu Artur Långfors' Ausgabe des « Regret Nostre Dame »... von Paul Reiche. Berlin, Mayer u. Müller, 1909. In-8°, 63 pages (dissertation de Berlin). — A la page 32 l'auteur, au cours d'une série de « remarques sur le texte », relève que la strophe XI du *Regret* est reproduite littéralement (moins les trois derniers vers) dans la *Passion* dite de Semur (E. Roy, *Le mystère de la Passion en France, du XIVe au XVIe siècle*, Paris, s. d. [1903-4], p. 153). Voilà une observation intéressante et qui s'ajoute à celles que M. E. Roy a faites sur les sources de la *Passion* de Semur (pp. 86 et suiv.), mais le reste de la dissertation a bien peu de valeur et de plus est mal présenté.

Dante Alighieri, *La divina Commedia*, edited and annotated by C. H. Grandgent, vol. I. *Inferno*. Boston, Heath and C°, 1909. Pet. in-8°, xxxvi-283 pages. — Ceci n'est pas une édition savante, mais c'est une édition faite par un savant, connaissant à fond le sujet et connaissant aussi les besoins du public anglais ou américain à qui il s'adresse. L'introduction est un morceau solide qui condense ce qu'on sait de plus certain sur la vie de Dante, sur ses idées, sur la conception générale et sur les sources de la *Comédie*. Si, çà et là, on est porté à douter de certaines affirmations de l'auteur (par ex. lorsqu'il attribue à la Comédie le caractère d'une encyclopédie), les références au bas des pages permettent une facile vérification. Les « Arguments » de chaque chant sont plus qu'une analyse et forment vraiment une suite d'introductions spéciales qui présentent sous une forme coordonnée des observations que d'autres éditeurs donnent isolément dans le commentaire. Le commentaire lui-même est clair, précis et très élémentaire. Il abonde en explications qui sont visiblement destinées à des débutants. Grâce à ce commentaire toute personne sachant à peu près la grammaire de l'italien moderne pourra sans peine aborder l'étude du texte.

Journal de Pierris de Casalivetery, notaire royal de Mauléon de Soule (texte gascon), publié et annoté pour la Société historique de Gascogne, par Jean de Jaurgain. Paris, Champion; Auch, Cocharaux. In-8°, xiv-59 pages. — Ce « journal », sorte de livre de raison, est écrit en gascon, selon le titre de l'édition, plus exactement en béarnais, bien que Mauléon soit en pays basque, mais on sait d'ailleurs que le béarnais était la langue écrite dans tout le pays basque. Il n'est pas rédigé avec beaucoup d'ordre : il

renferme d'abord une série de paragraphes relatifs aux années 1539-1546, puis des documents administratifs tant en français qu'en béarnais (pp. 9-27), enfin des mentions de faits historiques, prises on ne sait d'où et se rapportant aux années 1463, 1511, 1523, 1525, etc. L'annotation historique jointe à ces textes par l'éditeur est très complète. Le texte lui-même n'est pas imprimé avec toute la méthode désirable ; l'emploi de l'apostrophe, par exemple, est fort irrégulier : l'éditeur écrit *l'on* mais *ses* au lieu de *s'es*.

L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est, ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire, par Ferdinand Brunot. Paris, A. Colin, 1909. In-8°, 192 pages. — Ce livre, qui a pour objet l'enseignement du français moderne, échappe à la compétence de la *Romania*. Toutefois, comme les observations de M. Brunot sont fondées sur la connaissance historique du français et sur une juste appréciation des conditions dans lesquelles la langue se développe, l'ouvrage mérite d'être signalé à nos lecteurs. Les opinions de M. B. sont nettement pessimistes : elles sont malheureusement bien justifiées.

Les inspirateurs des Quinze joyes de Mariage, par Werner Söderhjelm. Helsingfors, 1909. In-8°, 25 pages (Extrait de *Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, 1908-9). — Rapprochements entre les *Quinze joyes* et certains passages du *Matheolus*, du *Miroir de Mariage* (Eustache Deschamps) et du *Roman de la Rose*, d'où il résulte, comme le dit M. Söderhjelm, que l'auteur « a suivi la tradition telle qu'elle s'était déjà établie anciennement et qu'elle avait surtout trouvé son expression dans les deux grands ouvrages consacrés exclusivement à la peinture des rapports conjugaux, les *Lamentations* de Matheolus-Le Fèvre et le *Miroir de Mariage* d'Eustache Deschamps ». Mais il n'y a pas de cas bien caractérisés d'imitation directe.

Fr. Bliss Luquiens, *The reconstruction of the original Chanson de Roland*. Reprinted from the Transactions of the Connecticut Academy of art and science, vol. XV, July 1909. In-8°, pp. 111-136. — Le critérium mis en œuvre par l'auteur est la perfection littéraire. Il est d'avis que cette perfection s'observe à peu près constamment dans la rédaction du ms. d'Oxford, abstraction faite toutefois de l'épisode de Baligant, considéré à peu près unanimement comme interpolé. Les additions empruntées à d'autres rédactions (celles par exemple que M. Stengel a admises dans son édition) gâtent le récit et par conséquent n'appartiennent pas à l'original. Cette conception, peut-être un peu trop simple, n'est pas sans laisser subsister quelques doutes ; bornons-nous à dire que l'exposé de M. Fr. Bliss Luquiens est clair et que sa thèse est intéressante. — P. M.

La Chevalerie Vivien. Chanson de geste publiée par A.-L. Terracher. I, textes. Paris, Champion, 1909. In-8°, x-287 pages. — Les textes se composent du poème, édité d'après tous les mss. connus, et de la rédaction en prose. Nous reviendrons sur cette publication, lorsque la seconde partie, contenant l'introduction, aura paru.

A PROPOS DU TEXTE DE JOINVILLE

Le dernier fascicule de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (mai-août 1909) contient un article intitulé : *Notice sur le ms. français 13568 de la Bibl. nat., Histoire de saint Louis, par le sire de Joinville* », qui, si les conclusions en étaient admises, tendrait à ruiner les bases sur lesquelles repose le texte des mémoires de Joinville sur saint Louis, tel qu'il est actuellement constitué depuis les travaux de M. de Wailly. « Depuis longtemps », dit l'auteur de l'article, M. Moranvillé, « j'avais été surpris de voir adopter les motifs que « M. de Wailly avait eus d'employer sa méthode pour l'établissement du texte « de l'œuvre historique due au sire de Joinville. Je les résume brièvement : « partant de ce fait que Joinville avait dicté son récit à un secrétaire, M. de « Wailly avait admis comme hors de discussion que ce secrétaire avait dû « être un clerc de sa chancellerie, et en second lieu que ce clerc était ori- « ginaire de Joinville. Dans ces conditions il affirmait que ce clerc, parlant « la langue du pays, en ayant les habitudes d'orthographe, il était raison- « nable de fixer d'abord la grammaire et l'orthographe de la région, et « secondement d'appliquer cette grammaire et cette orthographe à la correc- « tion du texte fourni par les manuscrits. De là, son travail sur les chartes « de Joinville et son édition de Joinville ». M. Moranvillé poursuit en remarquant qu'on n'avait pas « essayé de démontrer que le secrétaire du sire de « Joinville, écrivant sous sa dictée, fût né dans le pays, *et qu'à supposer qu'il « y fût né, il n'y avait pas de raison de lui attribuer le parler et l'orthographe du « pays* (!) ;... qu'un secrétaire passait de maison en maison, de château en « château, au gré de ses intérêts, que par conséquent le secrétaire de Join- « ville pouvait venir de toute autre partie de la France ».

Hypothèse pour hypothèse, celle de M. de Wailly est visiblement la plus vraisemblable des deux. M. M. s'en est sans doute aperçu, car il a transporté la discussion sur un autre terrain. Il s'en prend au principal ms. de Joinville, le n° 13568 du fonds français, et conteste absolument la date qui lui est communément assignée. M. de Wailly le déclarait postérieur à 1350, M. Delisle[1] l'attribue au troisième quart du XIVe siècle. Selon M. Moranvillé, il aurait été exécuté entre 1320 et 1330. Et sur quoi se fonde cette appréciation ? Sur la comparaison de l'écriture du ms. en question avec l'écriture du ms. de Guillaume de Saint-Pathus, B. N. fr. 5716, qui serait de 1320 environ. Le lecteur sera surpris d'apprendre que le ms. fr. 5716 n'est pas daté, que la date 1320 est par conséquent absolument conjecturale. Admettons qu'il soit de 1320 : la thèse de M. Moranvillé n'y gagne rien, car, si l'on compare l'écriture des deux mss. d'après les fac-similés joints au mémoire, on constatera que le ms. de Joinville est sensiblement postérieur à celui de G. de Saint-Pathus, et que

1. *Recherches sur la librairie de Charles V*, I, 318.

de plus la langue de ce dernier texte conserve des formes anciennes de langage qui ne s'observent pas dans le ms. de Joinville. M. Moranvillé conclut son raisonnement en disant : « la date d'environ 1320-1330 admise, il ne « serait plus possible de dire avec MM. de Wailly et G. Paris que le ms. fr. « 13568, d'une époque présumée très postérieure à la mort de Joinville, « ne peut nous fournir qu'un texte altéré et très rajeuni » (p. 311).

Quand un homme circonspect et méthodique comme était M. de Wailly émet une opinion sur une question à laquelle il a longuement réfléchi, quand cette opinion a reçu l'assentiment de toutes les personnes compétentes, il serait convenable, ce semble, de ne la point contester avant d'avoir examiné tous les arguments sur lesquels elle se fonde. Or c'est ce que n'a pas fait M. Moranvillé. Lorsque M. de Wailly a dit que le texte du ms. 13568 était trés altéré, il ne s'est pas fondé uniquement sur la date plus ou moins conjecturale de l'écriture : il a prouvé qu'il y avait dans ce ms. de nombreux passages fautifs, inintelligibles même, qui, en maint cas pouvaient être corrigés à l'aide des deux mss. du XVIe siècle, le ms. dit de Lucques (B. N. fr. 10148) et celui de Brissart-Binet. Et quand M. de Wailly a déclaré que le même texte était rajeuni, il n'a pas établi son opinion sur la seule comparaison avec les chartes de la seigneurie de Joinville : il a retrouvé, jusque dans les deux plus récents manuscrits, des traces incontestables de formes grammaticales anciennes conservées inconsciemment par les copistes, alors qu'elles avaient été, de propos délibéré, rajeunies par le copiste du ms. 13568 [1]. De cette preuve, qui est décisive, M. Moranvillé ne dit rien. Il ne dit rien non plus du *Credo* de Joinville, dont nous avons heureusement un ms. des premières années du XIVe siècle, sinon de la fin du XIIIe, et qui nous offre une langue très notablement plus ancienne que le ms. 13568. Je ne veux pas insister : il s'agit de faits qui sont l'évidence même pour quiconque possède quelques notions de philologie française. On s'étonne qu'un article aussi superficiel ait pu être écrit par un ancien élève de l'École des chartes. — P. M.

---

1. Voir la notice de l'édition de 1867, pp. XX et suiv., et, dans l'édition de 1868 (Soc. de l'Hist. de France), les notes qui accompagnent les « extraits textuels des manuscrits », pp. XXIX et suiv. S'il y avait un reproche à adresser à M. de Wailly, ce serait de s'être montré trop conservateur à l'égard du ms. 13568. Voir les observations de G. Paris, *Romania*, III, 403.

ERRATA ET ADDENDA

P. 165, l. 20, *au lieu de* : H. G. Van Hamel, *lire* : A. G. Van Hamel.

P. 171, l. 7, *au lieu de* : en égard, *lire* : eu égard.

P. 226, note 3, *au lieu de* : gavenne, *lire* : garenne.

P. 341, l. 8, *au lieu de* : italieus, *lire* : italiens.

P. 349, l. 13, *au lieu de* : Neuphilologen, *lire* : Neuphilologentage.

P. 351, l. 8 d'en bas, *au lieu de* : R. de de, *lire* : R. de.

P. 375, note 2, *au lieu de* : et mais croyant, *lire* : et croyant.

P. 388, note 3. M. le Dr Rechnitz me fait justement remarquer que le mot messin *âchautë* (= *âchawtë*) n'a rien à voir avec le lat. encaustum, mais qu'il doit être sorti de *âchawlë* « échevelé », par fausse perception de la désinence qui a été rattachée au suffixe *-eler*, puis échangée avec *-eter*. Voir l'article de M. Dosdat sur le patois de Pange, *Z. f. rom. Philol.*, 1909, p. 218, § 66.

P. 570, art. PIAUMER. A propos du verbe poitevin *piaumer*, j'aurais dû citer un article de Jaubert, ainsi conçu : « PEAUMER, et plus souvent PEAUMUER, v. muer, changer de poil : « ce cheval, ce bœuf *peaumue*, ou *peaume*. » D'ailleurs, au moment où va être donné le bon à tirer du présent numéro, je reçois le 33e fascicule de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont dans lequel se trouve une carte consacrée spécialement au verbe *muer* (carte no B 1639) : ma note sur le poitevin *piaumer* va tout naturellement se joindre au riche dossier que nous fournit l'*Atlas* sur l'extension dans le sud des pays de langue d'oïl du type latin pilum mutare et dont l'étude scientifique demanderait un mémoire spécial.

P. 579, art. SOUZ, SOUCIÉ. Au dernier moment, M. le Dr Pepin qui, en collaboration avec M. le Dr Landouzy, a mis sous presse une édition du *Régime de santé* d'Aldebrandin de Sienne, me signale dans cet auteur (p. 20 de l'édition en cours) l'expression *olives au souci* (variantes : *en sucies*, *ansonti*), qui l'avait embarrassé et que le lecteur trouvera très claire en se reportant à mon article. — A. Th.

TABLE DES MATIÈRES

R. Weeks, Études sur *Aliscans* (suite et fin) 1
P. Meyer, Les plus anciens lapidaires français..... 44, 254 et 481
A. Piaget, Le *Songe de la Barge* de Jean de Werchin..... 44
M.-J. Minckwitz, Notice de quelques manuscrits du *Trésor* de Brunet Latin..... 111
H.-A. Smith, Some remarks on a Berne ms. of the Chanson du *Chevalier au cygne*..... 120
A. Thomas, Fragments de farces, moralités, mystères, etc..... 177
G. Schœpperle, *Chievrefoil*,..... 196
A. Longnon, Nouvelles recherches sur les personnages de *Raoul de Cambrai*..... 219
A. Parducci, La canzone di « mal maritata » in Francia, nei secoli xv-xvi..... 286
A. Thomas, Notes étymologiques et lexicographiques... 353, 553 et 633
E. Philipon, Le suffixe *-in*, *-ina* en moyen rhodanien..... 406
Vie de saint Panuce, p. p. A. T. Baker..... 418
G. Cohen, Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du xive siècle.. 587

MÉLANGES

G. Huet, Romans arturiens et récits irlandais. Un nouveau rapprochement..... 129
G. Bertoni, L'histoire du chansonnier provençal Ambr. D 466 inf... 131
M. Roques, Roumain *alnic*, *alnicie*..... 135
A. Kluyver, Tropare, contropare..... 137
A. Thomas, Note complémentaire sur *vernis*..... 138
G. Raynaud, Le jeu de la briche..... 425
A.-J. Herbert, The monk and the bird..... 427
A. Thomas, Le suffixe *-trix* en Franche-Comté..... 429
— Les moules de Cayeux..... 431
— *Meuslic* dans *Girart de Roussillon*..... 431
— La provenance des *Regrets et complaintes des gosiers alterez*. 432
P. Meyer, Mélanges anglo-normands..... 434
A. Thomas, Alain Chartier en Hongrie..... 596

MOSEMILLER, Manceau *ameturée* 598
— Berrichon *fenée* 599
F. LOT, Encore Vivien et Larchamp 599

COMPTES RENDUS

Altitalienische Heiligenlegenden... hgg. von W. FRIEDMANN (G. Bertoni) 453
AUBRY (P.). Voir *Chansons de croisade.*
BÉDIER (J.) et AUBRY (P.). Voir *Chansons de croisade.*
CHAMBERS (E.-K.) and SIDGWICK (F.), Early english Lyrics (L. Brandin) 142
Chansons de croisade, p. p. J. BÉDIER et P. AUBRY (A. Jeanroy) 443
CHICHMAREF (V.). Voir MACHAUT.
CHOUSSY (J.-E.), Le patois bourbonnais (A. Thomas) 150
CLOUZOT (H.). Voir *Noëls poitevins.*
COUROIERIE (Oede de la). Voir SPANKE.
DOUTREPONT (G.), La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire (A. Piaget) 605
DUCHON (Paul), Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais (A. Thomas) 150
ERNOUT (A.), Les éléments dialectaux du vocabulaire latin (A. Thomas). 147
FRIEDMANN (W.). Voir *Altitalienische Heiligenlegenden.*
HENSEL (W.), Die Vögel in der prov. u. nordfranzös. Lyric d. Mittelalters (A. Thomas) 326
JEHAN DE RENTI. Voir SPANKE.
KALFF (G.), Geschiedenis d. Nederlandsche letterkunde, t. II (G. Huet). 455
Kastellanin von Vergi... hgg. von E. LORENZ (G. Raynaud) 447
KÖRTING (G.), Etymolog. Wœrterb. d. französ. Sprache (A. Thomas).. 333
LA TORRE (Fernando de), Cancionero y obras en prosa, p. p. PAZ Y MÉLIA (Morel-Fatio) 144
LEMAITRE (H.). Voir *Noëls poitevins.*
LEVY (E.), Petit dictionnaire provençal-français (A. Thomas) 603
Libri della Genesi e di Ruth figurati e illustrati in antico veneto pubbl. e annotati da A. SILVANI (G. Bertoni) 459
Libro de los gatos (El), a text... by G. T. NORTHUP (A. Morel-Fatio). 143
LORENZ (E.). Voir *Kastellanin von Vergi.*
MACHAUT (Guillaume de), Poésies lyriques, p. p. V. CHICHMAREF (G. Raynaud) 461
MERLO (Cl.), Grillotalpa vulgaris (A. Thomas) 146
Miroir aux Dames (Le), p. p. A. PIAGET (A. Thomas) 329

Noëls poitevins (Trente), p. p. H. Lemaitre et H. Clouzot (A. Jeanroy) 152
Northup (G. T.). Voir *Libro de los Gatos*.
Nyrop (Kr.), Grammaire historique de la langue française, t. III (A. Thomas) 457
Oede de la Couroierie. Voir Spanke.
Ott (A.-C.), Eloi d'Amerval (E. Picot) 334
Paz y Mélia. Voir La Torre.
Petit-Dutaillis (Ch.), Documents nouveaux sur les mœurs et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au xve siècle (P. M.) 460
Piaget (A.). Voir *Miroir aux Dames*.
Prost (B.), Inventaires mobiliers... des ducs de Bourgogne (P. M.). 448
Ratti (A.), Vita di Bonacosa da Beccalore (G. Bertoni) 459
Renti (Jehan de). Voir Spanke.
Rolland (E.), Flore populaire, t. VII (A. Thomas) 331
Schulz (W.), Das Handschriftenverhältniss des *Covenant Vivien* (A. Terracher) 140
Sidgwick (F.). Voir Chambers.
Silvani (A.). *Libri della Genesi*.
Spanke (J.), Zwei altfranz. Minnesinger. Die Gedichte Jehan's de Renti und Oede's de la Couroierie (A. Jeanroy) 442
Tenneroni (A.), Inizii di antiche poesie italiane religiose e morali (G. Bertoni) 609
Torre (Fernando de la). Voir La Torre.
Vollmöller (Karl), Philologischer und volkskundl. Arbeiten K. Vollmöller dargeboten (A. Thomas) 327
Wendel (H.), Die Entwicklung der Nachtonvokale ins Altprov. (A. Thomas) 149

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Aetheria, Peregrinatio ad loca sancta. Voir Heraeus.
Aruch (Aldo), Il manoscritto marciano del *Novellino* 351
Aucassin e Nicolletta, per la prima volta trad. in italiano da Ant. Boselli 167
Bartsch (K.). Voir *Chrestomathie*.
Berthoud (L.) et Matruchot (L.), Étude historique et étymologique des noms de lieu de la Côte-d'Or, III 349
Bertoni (G.), Testi antichi francesi 475
— Il « ritmo delle scolte modenesi » 628
Boselli (Ant.). Voir *Aucassin*.
Brunot (F.), L'enseignement de la langue française 630
Canti popolari Velletrani raccolti e annotati da Ant. Ive 167
Carrateyron (le). Voir *Chansons nouelles*.

Cartulaire des comtes de Bourgogne, p. p. J. DE SAINTE-AGATHE et R. DE LURION 351
Chansons nouelles en lengaige prouensal (par le CARRATEYRON)..... 479
CHATELAIN (H.). Voir *Mistere*.
Chevalerie Vivien (La), chanson de geste, p. p. A.-L. TERRACHER..... 630
Chrestomathie de l'ancien français, par K. BARTSCH, 9e éd. revue et corrigée par L. WIESE 475
Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 2e session, Arlon 476
CONSTANTIN (A.) et l'abbé P. GAVE, Flore populaire de la Savoie..... 476
DANTE ALIGHIERI, *La Divina Commedia*, ed. by C. H. GRANDGENT... 629
DAUZAT (A.), La langue française d'aujourd'hui 169
DELABORDE (H.-F.) et LAUER (Ph.), Un projet de décoration murale inspiré du *Credo* de Joinville 478
DUVAL (L.), L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-L'Homer. 175
FAGE (R.), De la signification du mot *couppe*... à Tulle au XVIIe s..... 174
Femina, now first printed... by W. A. WRIGHT 351
FRATI (C.) e SEGARIZZI (A.), Catalogo dei codici Marciani italiani.... 479
FROESE (A.), Die lat. Vortonvokale in Altprov 474
GAUCHAT (L.), Langue et patois de la Suisse romande 174
— L'unité phonétique dans le patois d'une commune.... 172
GAVE (l'abbé P.). Voir CONSTANTIN.
GEDDES (J.), Study of an Acadian-french dialect 352
GRANDGENT (C. H.). Voir DANTE.
HAMILTON (G.-L.), *Ventaille* 174
HAUVETTE (H.), Les plus anciennes traductions françaises de Boccace. 474
HERAEUS (W.), Silviae vel potius Aetheriae peregrinatio ad loca sancta. 350
HINNEBERG (P.), Die Kultur der Gegenwart 171
HOUDENC (Raoul de). Voir RAOUL.
IVE (A.), Canti popolari Velletrani 167
JAURGAIN (J. de). Voir *Journal*.
JEANJAQUET (J.), Un document inédit du français dialectal de Fribourg au XVe siècle 175
JEHAN DE VIGNAY. Voir SNAVELY.
Journal de Pierris de Casalivetery, p. p. J. de JAURGAIN 629
JUD (J.), Die Zehnerzahlen in den romanischen Sprachen 173
KELLER (W.), Das Toskanische Volkslied 167
LANGLOIS (Ch.-V.). Voir VIEILLARD.
LAUER (Ph.). Voir DELABORDE.
LEBESGUE (Ph.). Voir RAOUL.
LECLER (E.), Origine des noms de communes du dép. de la Haute-Marne, résumé des conférences données... par M. Aug. LONGNON. 171
LEITE DE VASCONCELLOS (J.), Cançôes do berço 350
— Textos archaicos 349

LONGNON (A.). Voir LECLER.
LOTH (J.), Les langues romane et bretonne en Armorique..... 350
LUQUIENS (F. B.), The reconstruction of the original Chanson de Roland..... 630
LURION (R. de). Voir *Cartulaire.*
MATHEWS (Ch. L.), *Cist* and *Cil*..... 176
MATRUCHOT (L.). Voir BERTHOUD.
MEYER (P.), Notice sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris. 172
Mistere de saint Quentin (Le), p. p. H. CHATELAIN..... 477
MURET (E.), Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieu de la Suisse française..... 473
NOVATI (F.), Freschi e minii del dugento..... 167
OMONT (H.), Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis pour la Bibliothèque nationale..... 480
ONILLON (R.). Voir VERRIER.
PHILIPPSTHAL (U.), Festschrift zum 13 allgemeinen Deutschen Neuphilologentage in Hanover..... 349
RAOUL DE HOUDENC, *Le Songe d'Enfer* suivi de *La Voie de Paradis*, par Philéas LEBESGUE..... 168
REICHE (P.), *Beiträge zu Långfors' Ausgabe des « Regret Nostre Dame ».* 629
ROBERT (U.), Testaments de l'officialité de Besançon, t. II..... 627
ROMAN (P.), Lei Mount-joio, voucabulari dei prouverbi de la lengo prouvençalo..... 626
SAINTE-AGATHE (J. de). Voir *Cartulaire.*
SALVIONI (C.), Gli esempi romanzi del nuovo *Thesaurus linguae latinae.* 175
SCHRÖTTER (W.), Ovid und die Troubadours..... 168
SEGARIZZI (A.). Voir FRATI.
SILVIA, Peregrinatio ad loca sancta. Voir HERAEUS.
SNAVELY (G. E.), The Æsopic Fables in the *Mireoir historial* of Jehan de Vignay..... 476
SÖDERHJELM (W.), Les inspirateurs des *Quinze joyes de mariage*..... 630
STOWEL (W.-A.), Old-french titles of respect in direct adress..... 170
TAPPOLET (E.), Ueber die Bedeutung der Sprachgeographie..... 173
TERRACHER (A.-L.). Voir *Chevalerie Vivien.*
THÜRE (K.), Die formalen Satzarten bei Chrestien von Troyes..... 628
TOYNBEE (Paget), Dante in english Literature..... 478
VERRIER (A.-J.) et ONILLON (R.), Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou..... 169
VIEILLARD (C.), Gilles de Corbeil médecin de Philippe-Auguste... Préface par Ch.-V. LANGLOIS..... 478
VIGNAY (Jehan de). Voir SNAVELY.
WIESE (L.). Voir *Chrestomathie.*
WILMOTTE (M.), Études critiques sur la tradition littéraire en France.. 352
WRIGHT (W. A.). Voir *Femina.*

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XX (1908) 343
Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CVIII (1902)-CXXI (1908) 335
Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), 1906 162
Istituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti, XLI-XLII 345
Jahresb. des Instituts f. Rumän. Sprache zu Leipzig, XIII (1908), XIV (1909) 469, 620
Neuphilologische Mitteilungen, 10e année (1908) 468
Revue de philologie française et provençale, XX-XXI (1906-1907) ... 466
Revue des langues romanes, LI (1908), janv.-oct. 154
— — nov.-déc. 618
— — LII (1909), janv.-avril 619
Studi medievali, t. I (fasc. 2-4) et II (1906-1907) 341
Zeitschrift f. roman. Philologie, XXX (1908), fasc. 1-2 156
— — 3 463
— — 4-6 613

CHRONIQUE

Nécrologie : J.-B. Andrews, 622 ; J. Bastin, 471 ; Dr Dejeanne, 346 ; K. von Reinhardstöttner, 471 ; E. Rolland, 622 ; G. Steffens, 164 ; G. Tocilescu, 623 ; E. Wölfflin, 164. — Retraites : W. Fœrster (Bonn), 623 ; P.-A. Geijer (Upsal), 164. — Nominations : V. de Bartholomæis, à l'université de Bologne, 346 ; H. Chatelain, à l'université de Birmingham, 470 ; W. Cloetta, à l'université de Strasbourg, 623 ; A. Jeanroy, à l'université de Paris, 623 ; L. E. Kastner, à l'université de Manchester, 470 ; H. Oelsner, à l'université d'Oxford, 470 ; A. Piaget, à l'université de Neuchâtel, 623 ; H. Schneegans, à l'université de Bonn, 164 ; E. Staaf, à l'université d'Upsal, 164 ; R. Weeks, à l'université Columbia de New-York, 623 ; L. Wiese, à l'université de Jena, 623. — Publications : de la nouvelle revue *Studi di filologia moderna*, 164 ; d'une vie de saint François d'Assise tirée d'un ancien légendier français, 165 ; d'une notice sur A.-G. van Hamel par M. S. De Grave, 165 ; du t. III de la *Grammaire de la langue française* de M. Nyrop, 165 ; de la Société des anciens textes français, 165 et 623 ; du plus ancien traité d'algorisme en français par M. V. Mortet, 166 ; de deux articles de M. Ronjat sur les noms de lieu dans les montagnes françaises, 166 ; de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, 346 ;

du t. LVIII, 2e série des Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin, 346 ; d'un volume intitulé : *Philologie et linguistique*, en l'honneur du 60e anniversaire de M. Louis Havet, 347 ; du *Bulletin* et de la *Revue* de la Société de dialectologie romane, 348 ; d'une nouvelle revue intitulée : *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, 348 ; de la 4e édition de la *Littérature française au moyen âge* de Gaston Paris, 348 ; du t. I des *Documents linguistiques du Midi de la France* de M. P. Meyer, 349 ; d'un article de M. K. Sudhoff sur le Manuel chirurgical de Jean Pitard, 471 ; d'un mémoire de M. C. Battisti sur le latin de la vallée de Non, 472 ; du *Dict. topographique du Pas-de-Calais* par M. le comte de Loisne, 472 ; de la *Bibliografia degli scritti di Francesco Novati*, 624 ; d'un mémoire de M. C. H. Carter sur le roman d'*Ipomedon* de Hue de Rutland, 624 ; d'un article de M. Pio Rajna annonçant la découverte à Berlin d'un manuscrit autographe du *De sui ipsius et multorum ignorantia* de Pétrarque, 624 ; d'un article de M. Huet sur la diffusion au moyen âge des *Métamorphoses* d'Apulée, 625 ; d'un article de M. J. Loth sur les romans de la Table Ronde, 625 ; d'un article de M. L. Halphen sur les biographes de Thomas Becket, 626. — Publications de la commission du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 626. — Projets de publication : dictionnaire canadien, par N.-E. Dionne, 166 ; édition critique de la *Chevalerie Ogier* par M. C. Voretzsch, 167 ; le chansonnier français de l'Arsenal (no 5198), 626. — Prix La Grange décerné à M. H. Chatelain, 471. — Rectification de M. J. Bédier relative à l'article de M. A. Longnon sur *Raoul de Cambrai*, 472. — Transformation de l'académie de Neuchâtel en université, 623. — Acquisition par l'Institut des études catalanes (Barcelone) du chansonnier provençal ayant appartenu au professeur Gil y Gil, 624. — A propos du texte de Joinville, 631.

Le Gérant. H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC Romania
2
R6
v.38

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY